

Encyclopédie des gens du monde, répertoire universel des sciences, des lettres et des arts : avec des notices sur les [...]

. Encyclopédie des gens du monde, répertoire universel des sciences, des lettres et des arts : avec des notices sur les principales familles historiques et sur les personnages célèbres, morts et vivants, par une société de savans, de littérateurs et d'artistes, français et étrangers. T. 18.1 MOL-NAU. 1833-1844.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE.



TOME DIX-HUITIÈME.

Première Partie.

ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE,

RÉPERTOIRE UNIVERSEL

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS;

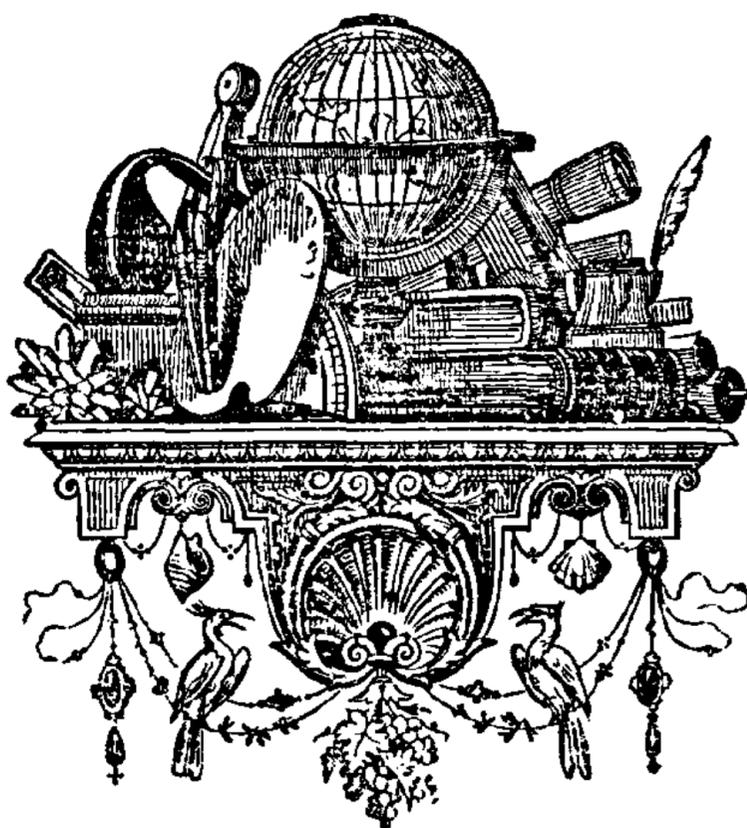
AVEC DES NOTICES

SUR LES PRINCIPALES FAMILLES HISTORIQUES
ET SUR LES PERSONNAGES CÉLÈBRES, MORTS ET VIVANTS;

PAR UNE SOCIÉTÉ

DE SAVANTS, DE LITTÉRATEURS ET D'ARTISTES, FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

TOME DIX-HUITIÈME.



PARIS,

LIBRAIRIE DE TREUTTEL ET WÜRTZ,

RUE DE LILLE, N° 17;

A STRASBOURG, GRAND'RUE, N° 15.

1843.

SIGNATURES

DES AUTEURS DU TRENTE-CINQUIÈME VOLUME.

MM.		MM.		MM.
ARTAUD (l'inspecteur général)	A-D.	ISAMBERT		A. I.
BARON (le capitaine), au Havre.	Cap. B.	JULLIEN		B. J.
BIET	J. B-T.	LA FAGE (Adrien de) . .	J. A. DE L.	
BRADI (M ^{me} la comtesse de).	L. C. B.	LA NOURAI (de).		L. N.
BRUNET.	W. B-T.	LATÉNA (de), à Chablis. .	J. L-T-A.	
CARETTE (le colonel).	C-TE.	LEMONNIER.		C. L-R.
CHAMROBERT (de)	P. C.	LOUVET		L. L.
CROZE (de).	J. D. C-ZE.	MICHEL	AD. M-L.	
DÉADDÉ	D. A. D.	MOROZEWICZ.		C. M-cz.
DEHÈQUE	F. D.	OURRY.		M. O.
DELCASSO (à Strasbourg).	L. D-C-O.	PRIOU (à Nantes)		P.
DEPPING	D-C.	QUESNÉ		J. S. Q.
DES ÉTANGS (le docteur).	D. D. E.	PFEFFEL (le baron de). .		DE PF.
DUFAU	P. A. D.	RATHERY		R-Y.
DUMAS (à Bolbec).	ANT. D.	RATIER (le docteur). . .		F. R.
DU MERSAN	D. M.	REGNARD (Émile)		E. R.
DUPIN (ainé).	D.	RENÉE (Amédée).	AM. R-ÉE.	
FAYOT	F. F.	ROLLAND		A. R-D.
FÉE (à Strasbourg).	A. F.	SAUCEROTTE (à Lunéville).		C. S-TE.
GUADET.	J. G-T.	SAUNOIS.		V. S.
GUIGNIAUT.	G-N-T.	SCHNITZLER	J. H. S. et S.	
HAAG (Émile)	EM. H-G.	SCHOENEFELD (de).		S-F-D.
HAAG (Eugène)	E. H-G.	SIMON (Max.), à Montmirail		M. S-N.
HUOT	J. H-T.	SOYER		L. C. S.

LISTE DES COLLABORATEURS.

MM.			MM.	
SPACH (Édouard)	ÉD. SP.		TISSOT (de l'Acad. Franç.).	P. F. T.
SPACH (Louis), à Stras-			TRAVERS (à Caen)	J. T-v-s.
bourg.	L. S.		VIEILLARD.	P. A. V.
TAILLANDIER.	A. T-R.		VOGEL.	CH. V.

Les lettres *C. L.* indiquent qu'un article est traduit du *Conversations-Lexicon*, ou de son supplément intitulé *Conversations-Lexicon der Gegenwart*, le plus souvent avec des modifications (*m.*). *Enc. amer.* signifie *Encyclopædia americana*. Enfin la signature *Enc. austr.* se rapporte à l'*Encyclopédie nationale autrichienne*



ADDITIONS ET ERRATA.

TOME XVII.

- Pag. 8, col. 2, ligne 37, au lieu de en 1795, lisez en 1695.
- p. 24, col. 1, ligne 17, au lieu de poème latin, lisez discours latin.
- p. 37, col. 1, ligne 22, au lieu de (1752), lisez (1652).
- p. 92, col. 2, ligne 12, au lieu de dont il est parlé, lisez qu'il est parlé.
- p. 104, col. 1, effacez la 54^e ligne et les 5 premières de la col. suiv. : ces données se rapportent à tout l'arrondissement.
- p. 157, col. 1, ligne 47, au lieu de 1645, lisez 1745.
- p. 184, col. 1, ligne 3, au lieu de Kouristan, lisez Kourdistan.
- p. 189, col. 2, ligne 43. Un renvoi essentiel à faire au commencement de l'art. МАНОМЪ-РИСМЕ était celui-ci : voy. ÉGLISE (hist. de l'), T. IX, p. 235 et suiv.
- p. 192, col. 2, ligne 11, au lieu de Bérac, lisez Bézar.
- p. 235, col. 1, ligne 46, au lieu de 1585, lisez 1605.
- p. 242, col. 2, ligne 13, ajoutez : Vassali a publié une Grammaire (Rome, 1791, in-8^o) et un Dictionnaire (*ibid.*, 1796, in-4^o) du dialecte particulier qu'on parle à Malte.
- p. 252, col. 2, ligne 27, au lieu de celui, lisez celle.
- p. 258, col. 1, ligne 21, au lieu de est en revanche le département, lisez est en revanche, avec le Calvados, le département.
- p. 258, col. 1, ligne 29, après de plomb, ajoutez de mercure.
- p. 258, col. 1, ligne 45, au lieu de Saint-Vaast, La Hogue, lisez Saint-Vaast avec La Hogue (voy. HOGUE).
- p. 258, col. 2, ligne 10, retranchez les mots des glaces polies.
- p. 258, col. 2, ligne 21, au lieu de en 32 cantons avec 693 communes, lisez en 48 cantons avec 641 communes. En octobre 1841, le nombre des électeurs était de 4,094; le 9 juillet 1842, il était de nouveau à 3,975.
- p. 258, col. 2, ligne 44, au lieu de une belle église ancienne, lisez une ancienne cathédrale détruite.
- p. 259, col. 1, ligne 20, retranchez ces mots le haras de Montebourg, près de Valognes; et lisez ensuite, le port de Saint-Vaast-La-Hogue.
- p. 259, col. 1, ligne 26, au lieu de Chaucey, lisez Chansey.
- p. 298, col. 2, ligne 27, au lieu de 1787, in-8^o, lisez 1787, 2 vol. in-8^o.
- p. 326, col. 1, ligne 37, ajoutez M. Génin a publié depuis un volume de *Nouvelles Lettres de la reine de Navarre adressées à François 1^{er}, son frère*, Paris, 1842.
- p. 327, col. 1, ligne 31, au lieu de 1691, lisez 1491.
- p. 350, col. 1, ligne 26, au lieu de dans l'église de N.-D., lisez dans le salon carré de la grande galerie du Louvre.
- p. 352, col. 1, ligne 26, au lieu de bouillantes froides, lisez froides.
- p. 386, col. 1. Pour quelques faits récents relatifs aux Iles Marquises, voy. НОУКА-НІВА.
- p. 410, col. 1, ligne 26, au lieu de relation, lisez version.
- p. 418, col. 2, ligne 41, au lieu de ce nommait, lisez se nommait.
- p. 525, col. 1, ligne 48, au lieu de Denkwürdigkieten, lisez Denkwürdigkeiten.
- p. 530, col. 2, ligne 27. Ajoutez qu'en décembre 1842, M. Mendelssohn-Bartholdy a été nommé, par le roi de Prusse, directeur général de la musique sacrée.

Pag. 530, col. 2, ligne 30, *ajoutez une virgule après les jacobins.*

p. 537, col. 2, ligne 26, *ajoutez ce renvoi : MENHIR, voy. DRUIDIQUES (monuments).*

p. 545, col. 2, ligne 21, *au lieu de la protection, lisez l'invocation.*

p. 558, col. 1, ligne 19, *après Boissy, ajoutez qui succéda à Raynal.*

p. 560, col. 1, ligne 27, *ajoutez ce renvoi : MÉRINIDES, voy. ALMOHADES.*

p. 591, col. 1, ligne 11, *au renvoi à INSECTES, ajoutez celui au mot MUE, etc.*

p. 631, col. 1, ligne 32, *au lieu de l'Iztacihuatl, lisez l'Iztaccihuatl.*

p. 634, col. 1, ligne 11, *au lieu de Tezenco, lisez Tezcoco.*

p. 634, col. 2, ligne 8, *au lieu de Guaxaco, lisez Oaxaca.*

p. 637, col. 1, ligne 35, *au lieu de Toloma, lisez Tolomé.*

p. 682, col. 2, ligne 22, *au lieu de marquis de La Rivière, lisez marquis (depuis duc) de Rivière. A la fin du même article, il faut retrancher les cinq lignes depuis Comme elle tient jusqu'à Praxitèle. — Malheureusement, la Vénus de Milo, l'un des chefs-d'œuvre de la statuaire des anciens, a été trouvée sans bras ; et l'auteur allemand de l'article que nous avons traduit ici paraît l'avoir confondue avec une autre statue de la déesse. Voy. VÉNUS.*

p. 706, col. 2, ligne 16 de la note, *au lieu de euryte, lisez eurite.*

p. 712, col. 1, ligne 1, *au lieu de commencé, lisez commencée.*

p. 720, col. 2. Fin de l'art. MINISTÈRES. Ce vœu de notre savant collaborateur est maintenant rempli : une ordonnance royale, en date du 23 déc. 1842, a rétabli le titre et le rang de *ministre d'état*. Il ne reste plus à régler que la question des traitements, qui ne peut être résolue que de concert avec les Chambres.

p. 724, col. 1, art. MIRABEAU, *lisez partout Riqueti, au lieu de Riquetti. Le fils adoptif de Mirabeau, M. Lucas de Montigny, nous assure que c'est la véritable orthographe.*

ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE.

M (suite de la lettre).

MOLDAVIE, province de l'empire ottoman formant, comme la Valachie, un état particulier, soumis à un prince (*voy.* HOSPODAR) vassal et tributaire de la Porte, mais dont les droits sont garantis par la Russie. L'extrême analogie que ces deux principautés offrent dans leur aspect physique, leurs productions et leur ethnographie, non moins que dans leur organisation politique et administrative, nous permet de renvoyer pour une grande partie de ces points à l'art. VALACHIE, en nous bornant ici à ce qui concerne plus spécialement notre sujet actuel.

Bornée par la Valachie au S., et touchant au S.-E. à la Bulgarie, par l'extrémité comprise entre les embouchures du Prouth et du Séreth, qui tous deux se déchargent dans le Danube, la Moldavie a pour limites à l'O. la Transylvanie et la Bukowine, qui font partie de l'empire d'Autriche, et au N. et à l'E. la province russe de la Bessarabie, dont le Prouth la sépare. Les deux dernières de ces provinces, autrefois comprises dans la Moldavie, en furent détachées, la première en 1777, l'autre en 1812 (*voy.* BOUKAREST). Aujourd'hui la Moldavie, qui est traversée du N. au S. par le Séreth, et qui doit son nom à un des affluents de celui-ci, la rivière de Moldava, se trouve réduite à un territoire de 570 milles carr. géogr. dont une partie est plate et l'autre située sur le revers oriental des Karpathes, qui y atteignent encore une hauteur de près de 8,000 pieds dans leurs points culminants. Le sol de ce pays, fort bien arrosé, est d'une

fertilité extrême; et, quoique très rude en hiver, le climat y est d'une grande salubrité. Il produit en particulier beaucoup de vins rouges, du salpêtre, et du sel en si grande abondance que des salines d'Okna seules on en tire annuellement 750,000 quintaux métriques.

La population, que M. Colson évalue, pour l'année 1838, d'après des données russes, à 1,402,027 âmes, a pour élément principal les Valaques, race mélangée, dont la langue est une espèce de latin corrompu. Les Bohémiens (*voy.*) ou *Ziganes* y sont aussi très répandus : on estime leur nombre à plus de 120,000 individus. Ils ne jouissent pas des droits civils, et vivent dans la plus grande abjection, pour la plupart esclaves ou domestiques des *boïars* (*voy.*) ou nobles, qui peuvent les vendre à volonté, et les traiter comme bon leur semble, à condition seulement de respecter leur vie. Le nombre des Juifs, qui s'est beaucoup accru, dans les derniers temps, par suite d'émigrations de la Russie et de la Pologne, s'élève aujourd'hui à environ 60,000. Ils partagent avec les Grecs, les Arméniens, les Russes et les Allemands, tout le commerce du pays, qui est assez florissant, mais qui, en réalité, ne profite qu'à ces marchands étrangers. Il consiste principalement en importations d'articles fabriqués de tout genre et en exportations de chevaux, de bétails et de denrées naturelles, qui prennent le chemin de l'Autriche ou de la Russie, ou sortent par la voie de Galacz, ville située au confluent du Danube et du Prouth, érigée en port franc depuis

1834. Les exportations, en 1837, se sont élevées à 17,353,611 piastres, et les importations à 10,878,021. Ce commerce serait pourtant de nature à devenir bien plus important encore s'il n'y avait pas une telle pénurie de capitaux, et si l'agriculture et l'industrie destinées à l'alimenter faisaient plus de progrès. Quoique le servage proprement dit soit aboli en Moldavie, le paysan, privé de tous droits, accablé d'impôts et livré à l'arbitraire des boïars, vit misérablement plongé dans une apathie profonde, dont le bas clergé, ses popes, non moins pauvres, ignorants et grossiers que lui, ne semble guère capable de le tirer. Les artisans, parmi lesquels on compte tous ceux qui se livrent à une fabrication quelconque, ainsi que les petits commerçants, forment des corporations. La noblesse est très nombreuse; elle est exempte d'impôts, possède presque toutes les terres, et jouit à peu près seule de tous les droits politiques. La religion grecque est professée généralement en Moldavie, et les couvents y sont nombreux. On y compte 34 villes, 1,910 villages et 122 monastères, le tout réparti maintenant en 13 districts subdivisés en 64 cantons ou *okols*.

Quoique l'organisation administrative et judiciaire soit à peu près la même dans les deux principautés, la Moldavie a pourtant sa législation distincte. Dès l'année 1401, l'hospodar Alexandre-le-Bon avait doté son pays d'un code écrit, recueil d'éléments du droit romain et d'anciennes coutumes boulgares, rédigé d'abord en langue slavonne. Après avoir subi bien des changements, cette législation a été remplacée par le nouveau code civil, publié en 1833. Le code pénal, rédigé en 1825 en langue valaque ou romane, par ordre de Jean Stourdza, a été provisoirement maintenu. Le nouveau code de commerce a été rédigé sur le modèle de celui de France. Le droit canonique régit le clergé. D'après la constitution actuelle, réglée en 1829, sous l'influence russe, pour les deux principautés et acceptée par l'assemblée générale des boïars, le pouvoir exécutif appartient seul à l'hospodar, qui est choisi, parmi les boïars du plus haut rang, par les membres du corps

législatif réuni en divan ou assemblée extraordinaire. Ces membres sont les grands boïars, les députés de la petite noblesse, les représentants du clergé et des corporations académiques ainsi que ceux du haut commerce. La durée de leurs fonctions est de cinq ans : ils s'assemblent tous les ans pour discuter les lois et le budget qui leur sont présentés. L'élection du prince a besoin d'être confirmée par la Russie, et l'investiture appartient à la Porte, à laquelle il paie un tribut annuel de 6,000 bourses, environ 300,000 fr.

Le revenu de la Moldavie s'élevait, en 1839, à 8,491,956 piastres; la somme des dépenses publiques pour la même année, à 7,949,606 piastres. La liste civile du prince est de 1,200,000 piastres (400,000 fr.). L'armée est organisée sur le pied russe et formée de milices recrutées parmi les paysans : 6,000 hommes sont constamment sous les armes. Il y a, en outre, un corps de 2,000 gendarmes pour maintenir la sûreté publique.

La Moldavie, où s'étaient répandues quelques lumières plus tôt qu'en Russie, était retombée dans la barbarie la plus complète par suite de la longue durée du joug othoman et des ravages causés par des guerres continuelles. Ce n'est qu'en 1828 qu'on put s'occuper de réorganiser l'instruction publique. Des écoles furent fondées; le gymnase, institué par l'hospodar Basile-le-Long, en 1644, fut rétabli (*Basilianum*), et une académie créée à Jassy (*voy.*), capitale du pays, en 1834. La langue moldave reprit dans l'instruction la place de la langue grecque. Mais toute cette organisation est encore bien imparfaite. En 1839, 700 jeunes gens fréquentaient les écoles provinciales ou de district, instituées pour les degrés inférieurs de l'enseignement secondaire. En 1838, il n'y avait encore, dans tout le pays, que 3 imprimeries, et il ne paraissait pas plus de 2 journaux.

Histoire. La Moldavie, partie de l'ancienne Dacie (*voy.*), ainsi que la Valachie, suivit les destinées de cette dernière, sous la domination romaine et pendant tout le moyen-âge. Ce n'est qu'à la fin du *xiv*^e siècle que commence pour elle une histoire distincte. En 1386,

Dragosch, fils de Bogdan, y ramena de la Hongrie les Valaques, descendants de l'ancienne population daco-romaine, qui s'étaient, pendant longtemps, tenus réfugiés dans les montagnes, et devint ainsi le premier voïvode de la Moldavie. Le dixième prince de sa maison, Alexandre, reçut de la cour de Constantinople, où régnaient encore les empereurs grecs, le titre de *despote* (seigneur), changé plus tard, sous les Turcs, en celui d'*hospodar*, et des honneurs royaux lui furent décernés. Dans la période qui suivit, pendant que l'empire d'Orient inclinait de plus en plus vers sa ruine, la Moldavie rechercha la protection de la Pologne. Mais dès 1421 elle se rangea volontairement sous la suprématie de l'empire othoman, et en 1529, sous le règne de Soliman II, elle en devint tributaire. Depuis ce temps, le joug des Othomans ne cessa de s'appesantir sur ces malheureuses contrées que l'avarice de leurs maîtres accablait de tributs toujours plus onéreux, et livrait en proie à une foule de vexations. Cependant le pays avait conservé ses princes héréditaires, sa constitution, ses lois et sa religion; mais la Porte après avoir, dans le courant du xvi^e siècle, fait occuper toutes les principales forteresses qui le dominent, ne respecta pas toujours ses conventions. A la mort d'Étienne VI, dernier Dragoschite, la couronne devint élective entre les boïars, et à la faveur des dissensions qui en résultèrent, la Turquie força, en 1621, les seigneurs à transmettre au sultan, alors Othman II, leur droit d'élire le prince, promettant de ne le prendre que dans les familles nobles du pays. Mais les sultans ne se tinrent pas longtemps liés par cette promesse : bientôt, disposant selon leur caprice de la dignité d'*hospodar*, ils s'habituaient à y nommer de préférence des membres de ces grandes familles grecques du Fanar (*voy.* FANARIOTES), dont le divan tirait ses drogmans, et que les fortes sommes qu'elles s'engageaient ordinairement à payer pour cette faveur ne recommandaient pas moins que leurs services. Les hospodars avaient été d'abord nommés à vie, mais plus tard ils ne le furent que pour sept ans. Ils devaient être assistés par un divan de 12

boïars, et leur gouvernement contrôlé par un divan-effendi, seul fonctionnaire turc dans la principauté. On conçoit tous les inconvénients d'un pareil système. Les hospodars, pour se dédommager de leurs sacrifices, ne cessaient de se porter envers leurs sujets aux plus cruelles exactions, et l'appât d'un nouveau présent invitait à chaque instant la Porte à la destitution de celui qu'elle venait à peine de nommer. Aussi vit-on, de 1710 à 1800, malgré un intervalle de 30 ans d'occupation russe et autrichienne, 48 hospodars se succéder dans le gouvernement de la Moldavie.

Ce triste état de choses fit naturellement reporter de bonne heure les espérances de ce pays vers la puissance gigantesque qui s'avancait du Nord. Déjà, en 1711, Pierre-le-Grand forma alliance contre la Porte avec le prince de la Moldavie, Démétrius Kantémir (*voy.*). Lorsque, plus tard, la Russie continua de battre en brèche l'empire othoman, tous les traités qui furent conclus entre les deux puissances exprimèrent chaudement l'intérêt que prenait la première aux destinées du pays des hospodars. Telle fut surtout la paix de Koutchouk-Kaïnardji (*voy.*), en 1774. Depuis cette époque, l'influence de la Russie gagna constamment du terrain et se fortifia par chaque nouvelle guerre. Son parti réunit peu à peu tout ce qui soupirait après la délivrance du joug othoman, et même les hétéristes crurent pouvoir compter sur elle comme sur leur appui naturel (*voy.* HÉTÉRIE). L'hospodar Michel Soutzos (*voy.*) ou Souzzo, en 1820, se fit lui-même recevoir dans cette association. Telles étaient les dispositions des esprits lorsqu'éclatèrent l'insurrection des Grecs contre la Porte, sous Alex. Hypsilantis (*voy.*), le 7 mars 1821, et celle des Valaques, sous le boïar Théod. Vladimiresko, contre la domination des boïars et des Fanariotes (*voy.* GRÈCE, T. XIII, p. 36). Ces mouvements attirèrent sur le pays l'occupation turque; cependant le second déterminant la Porte à choisir de nouveau les hospodars dans les familles indigènes. La Russie, de son côté, redoubla de zèle pour faire valoir ses prétentions au rôle de puissance protectrice, et lors-

qu'en 1826 le traité d'Akerman (*voy.*) suspendit la guerre rallumée par le mauvais vouloir de la Porte à remplir ses engagements envers les principautés, il fut stipulé que le sulthan maintiendrait scrupuleusement tous les privilèges de celles-ci, qui devaient être réglés en vertu d'un traité spécial, dont la paix d'Andrinople, en 1829, confirma et étendit les dispositions. La même année furent posées, avec la constitution, les bases du gouvernement intérieur. La suprématie de la Russie sur ces pays a été consacrée par les mêmes traités : son contrôle porte sur leurs affaires tant intérieures qu'extérieures, et le général russe Paul Kisselef, aujourd'hui ministre des domaines impériaux, a été le principal instrument de ces réformes. Depuis 1834, époque de la retraite des Russes, un riche boïar de la Moldavie, Michel Stourdza, ci-devant conseiller d'état russe, et gendre du prince de Samos Vogorides, gouverne ce pays en qualité d'hospodar. Il travaille avec sagesse et prudence à relever la prospérité de ses sujets, et l'opinion publique lui est assez favorable, malgré les dissentiments qui, en 1836, troublèrent momentanément la bonne harmonie entre le prince et les boïars. Les tendances que la caste nobiliaire de la Moldavie manifeste dans ses assemblées sont d'ailleurs tout aristocratiques. — Voir Michel Anagnosti, *La Valachie et la Moldavie*, Paris, 1837, in-8°; Félix Colson, *De l'état présent et de l'avenir des principautés de Moldavie et de Valachie*, suivi du recueil des traités de la Turquie avec les puissances européennes, Paris, 1839, in-8°; et Paul Kisselef et les principautés de Moldavie et de Valachie, *Revue Britannique*, février 1841, p. 437-461. CH. V.

MÔLE, *voy.* PORT et DIGUE.

MOLE, famille française originaire de Troyes, où GUILLAUME Molé, échevin de la ville, avait, en 1429, fait entrer Charles VII, qui s'avancait vers Reims. NICOLAS Molé obtint une charge de conseiller au parlement de Paris. ÉDOUARD, son fils, né à Paris, vers 1550, se prépara, dès son enfance, à entrer dans la magistrature, et fut successivement conseiller, procureur général, enfin prési-

dent à mortier au parlement de la même ville, et cette charge resta dans sa famille jusqu'à la révolution. Il n'était encore que conseiller, lorsque, le 16 janvier 1589, il se trouva enveloppé dans les malheurs qui accablèrent sa compagnie (*voy.* HARLAY), et emprisonné à la Bastille. Il revint avec la plupart de ses collègues reprendre ses fonctions, et le 21 du même mois, nommé procureur général, il fut contraint de prêter serment à la Ligue. Néanmoins, au fond du cœur, il resta fidèle au roi, et quoique suspect aux factieux, il réussit à leur échapper. Molé négociait en secret l'abjuration de Henri IV, et il fit rendre sur ses conclusions le célèbre arrêt du 28 juin 1593, qui renfermait la déclaration que « la couronne de France ne pouvait passer à des femmes ni à des étrangers. » Après le retour de son souverain, Molé reprit modestement ses fonctions de conseiller; mais en 1602, Henri IV lui donna une charge de président à mortier. Édouard Molé mourut en 1614, laissant un fils, qui porta plus haut encore la gloire de sa maison par la noblesse de son caractère. Il ne pouvait être plus dignement apprécié que par l'illustre magistrat à qui nous devons la notice suivante. S.

MATTHIEU Molé, né à Paris, en 1584, successivement conseiller (1606), président aux enquêtes (1610), procureur général (1614), premier président du parlement de cette capitale (1641), et gardes-sceaux de France (1651), eut à lutter, au temps de la Fronde (*voy.*), contre les plus grands périls, et s'offre à nos souvenirs, tel parmi les premiers présidents que L'Hospital (*voy.*) parmi les chanceliers. Le tableau qui le représente revêtu de sa toge, à la tête du parlement, au milieu des factieux, bravant leurs poignards, et leur imposant par le calme de son maintien et la seule autorité de sa parole, est, à nos yeux, supérieur, comme leçon morale capable d'élever l'âme et de grandir le cœur, à tous les tableaux de batailles et de combats, où chacun, s'il est exposé à recevoir la mort, est aussi en mesure de la donner. Le cardinal de Retz, quoique ennemi du président Molé, n'a fait que lui rendre justice, lorsqu'il a dit : « Si ce n'étoit une espèce

de blasphème de dire qu'il y a dans notre siècle quelqu'un de plus intrépide que le grand Gustave et le prince de Condé, je dirois que ç'a été Matthieu Molé, premier président. »

Il était garde-des-sceaux quand son hôtel fut assailli par une émeute; ses gens effrayés se barricadent. Schomberg lui offre des troupes pour le protéger : Molé refuse, et, à l'exemple du chancelier L'Hospital, il ordonne d'ouvrir les portes. Il se présente seul aux factieux : « *Si vous ne vous retirez à l'instant, leur dit-il, je vous fais tous pendre!* » Et ces misérables s'enfuient épouvantés, comme si la main de justice eût été ouverte sur chacun d'eux.

Tant qu'il a fallu lutter alternativement contre l'arbitraire de Mazarin, contre l'ambition des princes et l'anarchie des rues, le crédit de Molé se soutint. Les uns se rangeaient derrière lui, d'autres l'admiraient, ou du moins se taisaient... Le parlement était fier de le posséder à sa tête ! Il sentait que nul autre à sa place n'eût montré plus de grandeur d'âme, ni mieux soutenu sa dignité. Mais à peine les temps furent devenus meilleurs, on le trouva moins nécessaire, et l'on ne craignit point d'être ingrat envers lui. Cependant, le cardinal de Retz avoue que Matthieu Molé *voulait le bien de l'état préférablement à toutes choses*. Quel plus bel éloge, surtout de la part d'un adversaire politique ! Mais ceux qui n'avaient en vue que *leur avantage particulier*, tous ceux qui se taisaient en présence des périls que Molé n'avait pas craint d'affronter, se ligüèrent contre lui et cherchèrent à lui susciter des ennemis. Il devait à son tour éprouver l'ingratitude et l'injustice des partis !

« C'est ainsi, a dit M. Hello, que se passa la vie d'un des grands magistrats dont la France s'honore : à résister aux uns, à contenir les autres, à courir de l'incendie qu'il venait d'éteindre à l'incendie qui éclatait quelques pas plus loin. En dehors de tous les partis, chacun d'eux tentait de se l'attirer ; mais *il était dans sa nature de ne céder à aucun entraînement*. L'immobilité de cet homme, au sein de tant de mouvements contraires, ne pouvait manquer d'être impor-

tune à ceux qui venaient s'y heurter. Son indépendance leur déplut à tous ; en refusant également leur joug, il mérita également leur admiration et leur haine, et vit tomber son crédit politique en même temps que croître son autorité morale. Auquel, en effet, des trois partis qui se disputaient sa conquête, sa loyauté eût-elle pu s'allier sans réserve ? »

Molé mourut garde-des-sceaux, le 3 janvier 1656, au terme d'une heureuse vieillesse, et lorsque le grand règne de Louis XIV venait de commencer*. D.

MATTHIEU-FRANÇOIS Molé, petit-fils du précédent, né le 30 mars 1705, fut premier président du parlement de Paris après la retraite de R.-C. de Maupeou (*voy.*), en 1757 ; fonctions dont il se démit ensuite (1763) en faveur du fils de ce dernier. Il mourut à Paris, en 1793, laissant pour fils ÉDOUARD-FRANÇOIS-MATTHIEU Molé de Champlatreux, né le 5 mars 1760, qui devint président à mortier en 1788. Après avoir émigré en 1789, il rentra en France au temps prescrit par les décrets de l'Assemblée nationale, et périt sur l'échafaud révolutionnaire, le 20 avril 1794. Il avait épousé une des filles de Malesherbes (*voy. LAMOIGNON*), dont il eut un fils, auquel nous consacrerons une notice plus étendue. S.

MATTHIEU-LOUIS, comte Molé, naquit à Paris, le 24 janvier 1781. Son enfance et sa première jeunesse s'écoulèrent au milieu des temps les plus durs de notre première révolution. Dépouillé par la confiscation de la fortune de ses pères, manquant même du strict nécessaire, il perdit, accablé par les malheurs qui pesaient sur sa famille deux fois condamnée à l'exil, et que la violence avait privée de son chef (*voy. plus haut*), des années qui auraient pu être consacrées à développer par l'éducation et le travail les facultés qu'il avait reçues de la nature. Cependant son esprit et ses goûts se tournaient naturellement vers la réflexion et l'étude. A 16 ans, de retour

(*) On peut consulter sur le président Molé les mémoires du temps et tous les historiens de la Fronde. Henrion de Pansey a publié l'Éloge de Matthieu Molé (Paris, 1775), dont un arrière-petit-fils a retracé la vie en tête de ses *Essais de morale et de politique* (2^e éd., Paris, 1809).

à Paris, après un long séjour en Suisse et en Angleterre, il consacrait ses journées et une partie de ses nuits à s'instruire, et il parvint à réparer, seul, pour ainsi dire, et par sa propre énergie, le tort que lui avaient fait les circonstances.

Il se maria fort jeune, et à 25 ans, il publia des *Essais de morale et de politique* (1^{re} éd., anonyme, Paris, 1806; 2^e éd., avec l'éloge de Matth. Molé, 1809, in-8°); l'ouvrage est celui d'un jeune solitaire, hardi, indépendant et dont l'accent, dogmatique mais sincère, accuse bien plus de conviction que d'orgueil. Napoléon fut frappé de ce livre, où l'auteur, après avoir examiné la nature de l'homme, recherche le gouvernement qui lui convient et se prononce pour la forme que la France venait d'accepter.

L'empereur vit le jeune homme que l'illustre nom qu'il portait et la protection de Fontanes recommandaient d'ailleurs à son attention, et depuis ce moment il ne cessa de lui prodiguer tous les signes d'une faveur non équivoque. Il lui confia des missions et le chargea de travaux qui semblaient fort au-dessus de sa position. C'est ainsi qu'il lui fit présider le grand sanhédrin et le rendit confident de sa pensée à l'égard des Juifs. A la création des places de maîtres des requêtes, au mois de juin 1806, M. Molé en reçut une, et l'année suivante, il fut nommé préfet de la Côte-d'Or. C'est là qu'il composa et publia la vie de son aïeul, Matthieu Molé. Au commencement de 1809, il devint conseiller d'état en service ordinaire, à la section de l'intérieur, et quelques mois plus tard, un décret daté de Schoenbrunn le porta à la direction générale des ponts et chaussées, à la place du comte de Montalivet (*voy.*) qui venait d'être chargé du portefeuille de l'intérieur. Pendant plus de quatre ans, il montra dans cette place, alors très importante et qui lui permettait des rapports fréquents avec l'empereur, une activité, un discernement, un esprit de justice et de fermeté, qui ont laissé dans le corps et l'administration qu'il dirigeait d'ineffaçables souvenirs.

Au mois de juin 1813, le duc de Massa (*voy.* REGNIER), alors grand-juge, ministre de la justice, ayant demandé

un congé pour aller aux eaux rétablir sa santé, Napoléon, du fond de l'Allemagne, où il dirigeait son armée, confia par intérim le portefeuille de la justice à M. Molé, et, revenu à Saint-Cloud, après la bataille de Leipzig, il le nomma définitivement grand-juge (20 nov.). Il suivit à Blois l'impératrice Marie-Louise, avec le conseil de régence et les hauts dignitaires de l'empire. Revenu à Paris, après que l'empereur l'eut relevé de son serment, *pour qu'il pût*, disait la lettre de Napoléon, *rendre de nouveaux services à sa patrie*, il se vit frappé de l'espèce de réprobation qui pesa, en 1814, sur tous ceux qui, depuis l'expulsion des Bourbons, avaient rempli de hautes fonctions.

Lorsque Napoléon revint de l'île d'Elbe, M. Molé vivait à Paris dans la retraite. A peine l'empereur avait-il touché le seuil des Tuileries, qu'il envoya chercher son ancien grand-juge. Il lui proposa de se charger du portefeuille des relations extérieures que celui-ci n'accepta point. M. Molé ayant également refusé celui de l'intérieur ou de reprendre celui de la justice, Napoléon lui demanda de consentir du moins à remplir provisoirement les fonctions de directeur général des ponts et chaussées qu'il avait exercées si longtemps. Appelé ainsi à siéger de nouveau au conseil d'état, le comte Molé refusa en pleine assemblée de signer la fameuse déclaration de ce corps contre les Bourbons. Dénoncé à Napoléon, ainsi que les trois conseillers d'état qui suivirent son exemple, il eut avec l'empereur une explication qui lui attira, de la part de ce dernier, de nouveaux témoignages d'estime et de confiance; jusqu'à son départ pour l'armée, Napoléon le fit souvent appeler pour s'entretenir avec lui.

Au second retour des Bourbons, l'esprit de réaction de 1814 n'osa se reproduire. M. Molé conserva les ponts et chaussées et fut nommé membre de la Chambre des pairs (17 août 1815), au moment où le département de Seine-et-Oise allait le porter à la députation. Le duc de Richelieu (*voy.*), chef du nouveau ministère, sut bientôt l'apprécier et prit en lui une confiance qui donna à M. Molé

une certaine influence pendant les premières années de la Restauration. Il contribua ainsi beaucoup à la fameuse ordonnance du 5 septembre, qui mit fin à la chambre introuvable (voy.), et plus qu'aucun autre peut-être, à la loi électorale de 1817, où il fit introduire le principe de l'élection directe. C'est de cette époque que datent ses liaisons politiques avec les doctrinaires (voy.) qui essayaient déjà de dominer le ministère, en attendant qu'ils pussent arriver eux-mêmes au gouvernement. Ils favorisèrent l'entrée de M. Molé dans les conseils du roi (12 septembre 1817), qui lui confia le portefeuille de la marine.

Cependant les idées libérales, sous la double influence de la presse et de la tribune, prenaient tous les jours plus de force. Les doctrinaires, se plaçant entre la gauche et le centre droit de la Chambre élective, voulaient qu'on fit aux opinions progressives de larges concessions, telles que le jugement des délits de la presse par le jury. Le cabinet se divisa, et M. Molé, fidèle à son amitié pour le duc de Richelieu, en sortit avec lui le 28 déc. 1818. Depuis ce moment, on ne le voit plus figurer qu'à la Chambre des pairs, où il combattit avec toutes les forces de sa parole des lois telles que celles du droit d'aînesse, du sacrilège, et cette fameuse loi contre la presse, surnommée *loi de justice et d'amour*, et se montra l'adversaire décidé d'une intervention armée en Espagne (voy. VILLELE). Le ministère Martignac avait eu le désir et même le projet de se rapprocher de lui : il fut appelé au conseil de cabinet tenu par Charles X, et où se préparèrent ces lois municipales et départementales qui avancèrent la chute du ministère Martignac et la formation du ministère Polignac. Voy. ces noms.

Le canon de juillet (voy.) avait à peine cessé de tonner, quand le comte Molé fut appelé au Palais-Royal avec MM. de Broglie, Guizot, Casimir Périer, Laffitte, Dupin aîné, Dupont de l'Eure (voy. tous ces noms), etc., par le duc d'Orléans, qui demandait à ces hommes d'état, d'origine si différente, le secours de leur expérience et de leurs conseils. M. Molé eut le portefeuille des affaires étrangères

dans le premier cabinet qui fut alors formé. Ce fut un grand bonheur pour la France que d'avoir à ce moment si difficile, pour la représenter auprès de l'Europe, un homme si généralement estimé et dont la probité, les principes inspiraient tant de confiance. Au bout de trois mois, il se retira avec Casimir Périer. Mais ce temps lui avait suffi pour faire accepter et reconnaître notre révolution par tous les cabinets, et pour sauver l'Europe d'une guerre générale, en déclarant que si la Prusse intervenait à main armée contre la révolution belge, la France et son armée tout entière se précipiteraient sur la Belgique.

Les doctrinaires qui reconnaissaient pour chef politique M. de Broglie demandaient pour lui les affaires étrangères et la présidence du conseil. M. Molé fut écarté du ministère du 11 octobre 1832. Dans deux crises ministérielles successives, il ne put parvenir à s'entendre avec M. Thiers, et il demeura ainsi éloigné du maniement des affaires jusqu'à la chute du 22 février (1836). M. Thiers se retirait alors sur la question d'intervention en Espagne, question dans laquelle M. Molé avait constamment professé l'opinion la plus absolue et la plus opposée à la sienne : il était donc le successeur le plus naturellement appelé à le remplacer et à former le nouveau cabinet. Aussi la couronne n'hésita-t-elle pas à lui en donner la mission. Depuis la dissolution du ministère du 11 octobre et la séparation de M. Thiers d'avec les doctrinaires, M. Guizot avait cherché à renouer des relations avec M. Molé et à préparer sa rentrée aux affaires avec cet homme d'état. Ses amis, et particulièrement M. Ch. de Rémusat, se montraient favorables à ce projet, tout en regrettant de laisser M. le duc de Broglie en dehors de la future combinaison. M. Molé se voyant chargé par le roi de composer le nouveau cabinet, se hâta d'appeler M. Guizot et de s'entendre avec lui ; mais M. de Montalivet (voy.) ayant amené la chute du cabinet qui se retirait, en se rangeant énergiquement du côté de la couronne et pour la non-intervention, il était aussi logique que parlementaire, que le chef du nouveau cabi-

net lui offrit de rester au ministère de l'intérieur. En outre, M. de Montalivet avait de nombreux amis dans la Chambre des députés et était resté assez populaire, nonobstant ses relations intimes avec la famille royale. M. Molé ne put obtenir de M. Guizot qu'il entrât dans ses vues sur ce point. Celui-ci déclara qu'il voulait partager l'influence et le pouvoir avec le chef du cabinet, et, pour cela, remettre aux mains de ses amis les plus dévoués le ministère de l'intérieur, pendant que lui dirigerait de nouveau celui de l'instruction publique. Il désignait M. de Gasparin (*voy.*) qui, sous M. de Montalivet, avait rempli les fonctions de sous-secrétaire d'état, et demandait qu'il fût remplacé dans ce poste par M. de Rémusat. Après une lutte prolongée pendant quinze jours, M. Molé céda, et le ministère du 6 septembre (1836) parut dans le *Moniteur*. Aucune division ne se manifesta d'abord entre M. Molé et M. Guizot. Le premier avait apporté avec lui la résolution de proposer au roi l'amnistie, dès qu'il serait possible de le faire sans que ce grand acte pût se présenter aux esprits comme le désaveu du passé, comme une concession, une faiblesse envers aucun parti. La tentative faite à Strasbourg par le prince Louis-Napoléon, l'attentat de Meunier, l'avaient forcé d'ajourner son projet; il avait, au contraire, proposé aux Chambres de nouvelles lois répressives, qui avaient eu l'assentiment du cabinet entier. Toutefois l'opinion de M. Guizot, celle de M. Persil, paraissaient dans tous les cas contraires à l'amnistie, que ces deux ministres auraient voulu remplacer par des grâces plus ou moins nombreuses. Quoi qu'il en soit, le rejet de la loi de disjonction compromit sans retour l'existence du cabinet déjà ébranlé (*voy.* T. XIII, p. 316). Le ministère entier remit sa démission au roi, et alors commença la crise d'où sortit celui du 15 avril 1837.

M. Molé avait lui-même conseillé au roi d'appeler M. Guizot : celui-ci, après s'être concerté avec M. le duc de Broglie, tenta de reconstruire le ministère du 11 octobre, et se rendit chez M. Thiers pour lui demander son concours; mais les vives instances de M. Guizot, celles

même de M. de Broglie, le trouvèrent inébranlable, lorsque M. Guizot, pressé de plus en plus par la couronne, lui proposa un cabinet formé de ses amis seulement, c'est-à-dire tout doctrinaire. Dans la situation des esprits, une telle administration semblait dépourvue de toute chance de succès et de durée : après bien des hésitations, le roi la refusa, et fit appeler M. Molé, qui réussit enfin à reconstituer une administration.

Le cabinet du 15 avril, obligé de frapper les esprits par quelques grandes mesures, ouvrit pour ainsi dire une nouvelle ère en proclamant, au retour d'une revue de la garde nationale, une amnistie générale. Un court préambule précisait le sens qu'on devait attacher à ce grand acte. Quelques mesures, telles que la réouverture de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, qui étaient regardées comme des conséquences de l'amnistie, furent accueillies par une approbation universelle. Le mariage du prince royal, négocié par M. Molé, vint ajouter à la faveur dont ce ministre jouissait. Enfin, la prise de Constantine contribua aussi à jeter un vif éclat sur son cabinet. Comme néanmoins celui-ci n'avait pas pour appui une majorité franche et non douteuse dans la Chambre des députés, M. Molé, croyant le moment opportun, en demanda la dissolution et provoqua une élection générale. Les électeurs renvoyèrent à peu près les mêmes hommes, mais libres d'engagements. Quelques députés de la gauche avaient même été écartés et remplacés par des conservateurs. La session s'ouvrit sous d'heureux auspices. Dans la discussion de l'adresse, la lutte s'établit encore sur la question d'intervention en Espagne. Le paragraphe du projet d'adresse relatif à l'Espagne ne donnait pas assez clairement gain de cause au cabinet : un député doctrinaire, M. Hébert, proposa de l'amender, et M. Molé le soutint avec autant de vigueur que de talent dans une lutte opiniâtre contre MM. Thiers, Passy et Barrot. L'amendement Hébert fut adopté à une grande majorité, et M. Guizot, dans quelques paroles prononcées de sa place, déclara qu'il adhérait à la politique du cabinet. Mais le 15 avril ne pouvait se concilier les doctrinaires sans éveiller

les susceptibilités de la portion du centre gauche qui votait avec lui. En nombre, il était menacé de perdre d'un côté ce qu'il gagnait de l'autre. En outre, les doctrinaires entendaient bien ne pas prêter au 15 avril un appui désintéressé : ils portaient M. Duchâtel à la présidence de la commission du budget, avec l'idée de le voir entrer dans le cabinet comme ministre des finances, après la session. Deux membres ministériels du centre gauche et de la commission du budget, ayant refusé de donner leur voix à M. Duchâtel, firent échouer ce projet, que le ministère lui-même avait soutenu de tout son pouvoir. Une ligue formidable se forma bientôt entre les doctrinaires, la gauche et le centre gauche, qui suivait M. Thiers; cette coalition eut pour effet de rendre le gouvernement impraticable à ceux qui l'exerçaient, en lui ôtant la majorité, même sur les lois les moins politiques. Dans l'intervalle des sessions, M. Molé eut le courage de trancher et de terminer deux questions qui pouvaient encore compromettre la paix du monde, celles d'Ancône et de Belgique, et où ses adversaires devaient trouver des armes contre lui.

Lorsque la nouvelle Chambre fut réunie pour la seconde fois, M. Molé put se convaincre du péril qui le menaçait. Toutes les notabilités parlementaires, tous les orateurs, toutes les ambitions des deux Chambres étaient liguées et soulevées contre lui. Une brochure de M. Duvergier de Hauranne avait servi de manifeste à la campagne parlementaire qui allait s'ouvrir. A la Chambre des pairs, M. le duc de Broglie attaqua M. Molé sur la question d'Ancône. L'issue de ce débat fut toute favorable au cabinet; mais à l'autre Chambre presque tous les chefs de la coalition furent nommés pour composer la commission de l'adresse. M. Molé dut s'y présenter et défendre sa politique devant des hommes connus pour en être les adversaires. Le projet d'adresse, défendu par MM. Thiers, Barrot, Guizot, Berryer, fut amendé et démolí paragraphe à paragraphe, par un seul homme, infatigable à la tribune et ayant une réponse prête à toutes les attaques. Mais le lendemain de la victoire, M. Molé déclara au roi que le chiffre de la majorité mi-

nistérielle, réduit à huit voix, ne lui permettait pas d'essayer sans imprudence de demeurer au pouvoir. Le roi, prévoyant qu'il faudrait en venir inévitablement à de nouvelles élections, demanda, dit-on, au ministère du 15 avril de faire lui-même cet appel aux électeurs. Ce ministère y consentit, et l'épreuve lui ayant été contraire, il se retira aussitôt que le résultat de l'opération fut connu (7 mars 1839) : il avait perdu quelques voix.

Depuis, l'Académie-Française, à l'unanimité moins une voix, a élu M. Molé pour succéder dans son sein à M. de Quélen, archevêque de Paris. Le lendemain du jour de sa nomination (20 mars 1840), M. Molé prononçait, à la Chambre des pairs, un éloge funèbre de son ancien collègue, le général Bernard. Ce discours, qui est en quelque sorte une apologie de son administration, emporta un grand nombre de suffrages qui semblaient ratifier surtout ceux de l'Académie. D'ailleurs, depuis sa retraite du ministère, M. Molé a rarement pris part aux discussions politiques. F. F.

MOLÉ (RENÉ-FRANÇOIS) OU MOLET, l'une des célébrités du Théâtre-Français, naquit à Paris, en 1734. Son père, graveur peu à son aise, le plaça fort jeune encore chez un intendant des finances, qui ayant reconnu chez lui des dispositions précoces pour le théâtre, l'engagea à les cultiver et lui facilita les moyens de les exercer sur des théâtres de société. Toutefois, à son premier début sur la scène française, en 1754, on jugea qu'il avait encore besoin d'études; mais lorsqu'en 1760, il vint se soumettre à une seconde épreuve, elle lui fut entièrement favorable; son physique gracieux, la vérité et la chaleur de son jeu le rendirent bientôt l'idole du public, auquel il fit oublier Grandval et Bellecour.

Il justifia cette faveur par la suite de triomphes qui, depuis 1766, illustrèrent sa carrière théâtrale. Après avoir été charmant dans le Lindor d'*Heureusement*, dans le Dormilly des *Fausse infidélités*, on le vit déployer dans le rôle de *Béverley* une effrayante énergie, saisir parfaitement les divers caractères de l'*Amant bourru*, du *Séducteur*, du *Jaloux sans amour*, etc., etc.

L'âpre franchise de l'*Alceste* du *Philinte*, les formes aimables du *Conciliateur*, de Demoustier, furent rendues par lui avec une égale supériorité.

Où regretta de voir cet excellent acteur faire à l'époque de la Terreur des concessions (surtout en jouant le personnage de *Marat* dans une pièce de ce temps) qui, lors de la détention de ses camarades, sauvèrent sa liberté aux dépens de sa gloire. Lorsque toute la troupe se trouva réunie, Molé recueillit de nouveau des suffrages unanimes, particulièrement dans *le Vieux célibataire*, de Collin d'Harleville; enfin il offrit aux spectateurs une sorte de phénomène, lorsqu'à 67 ans il passa en revue devant eux tous les rôles de sa jeunesse, et les joua avec une chaleur, une verve qui ne laissaient nullement soupçonner son âge.

Malheureusement, Molé avait aussi conservé les goûts et les passions de la jeunesse. Prenant trop à la lettre ce vers du *Confident par hasard*, dont on lui faisait toujours la flatteuse application :
Mon extrait baptistaire est vieux, mais non pas moi,

il se livra à des plaisirs qui ne devaient pas être ceux d'un vieillard : ces excès lui coûtèrent la vie. Atteint d'un épuisement fatal, et de sa maison de campagne d'Antony, transporté à Paris, ce grand acteur y expira le 11 décembre 1802. Il avait été l'un des 48 membres de l'Institut nommés par le Directoire exécutif et qui élirent les 96 autres. Monvel, en prononçant son éloge funèbre, lui rendit un juste hommage au nom du théâtre dont il avait fait longtemps l'ornement et la gloire. — MM. Étienne et Nanteuil ont écrit la *Vie de F.-R. Molé*, Paris, an XI, in-12. M. O.

MOLECULE, petite partie d'un corps, que l'on nomme encore *particule*; on lui donne le nom d'atome lorsqu'on la suppose d'une ténuité telle qu'il serait impossible de la diviser davantage. Voy. ATOMIQUE (*système*). Z.

MOLIÈRE, pseudonyme à jamais célèbre de JEAN-BAPTISTE POQUELIN, le plus grand poète comique de toutes les littératures. Jean Poquelin et Marie Cressé, tapissiers à Paris, dans une maison presque au coin de la rue Saint-Ho-

noré et de la rue de la Tonnellerie, eurent au moins dix enfants. Quelques années après la naissance de l'aîné (Jean-Baptiste), fixée par M. Beffara au 15 janvier 1622, Poquelin obtint l'office de tapissier valet de chambre du roi, et la survivance pour ce fils aîné. Celui-ci, quoique élevé commercialement dans la maison paternelle, témoigna d'invincibles dégoûts pour la profession de tapissier. A 14 ans, il demanda si instamment à faire ses études, et son grand-père, qui l'avait parfois mené au spectacle, appuya si vivement ses réclamations, qu'il fut envoyé au collège de Clermont (depuis Louis-le-Grand), dirigé par les jésuites. Là, il eut pour condisciples le prince de Conti, frère du grand Condé; Bernier, qui chercha la célébrité dans les voyages; Chapelle, qui la trouva dans les inspirations d'un viveur indolent; Hesnault, dans le sonnet de *l'Avorton*. Ces trois derniers étudièrent la philosophie avec Poquelin et Cyrano de Bergerac, sous Gassendi. Poquelin sortit de cette école avec de solides principes de philosophie morale, l'habitude de la liberté d'examen et le goût des observations satiriques, c'est-à-dire honnête homme, penseur et frondeur. Il venait d'achever ses études, quand il lui fallut suivre, à la place de son père, le roi Louis XIII dans son voyage à Narbonne. Quelle bonne fortune pour le jeune observateur! Il vit les travers de la province, les intrigues de la cour, la faiblesse du monarque, l'inflexible rigueur du premier ministre, de ce Richelieu mourant, qui, déjouant la conjuration de De Thou et de Cinq-Mars, traîna par le Rhône ses deux victimes à l'échafaud.

A son retour, Poquelin dut partir pour Orléans, et s'y faire recevoir avocat. Il est douteux qu'il ait exercé cette profession; mais il est certain qu'entraîné par son goût pour les spectacles, il les suivit avec ardeur, à Paris, et se mit à la tête d'une troupe de bourgeois qui joua la comédie par amusement d'abord, puis par spéculation, et qui s'établit au faubourg Saint-Germain, sous le nom de *l'Illustre-Théâtre*. Alors Poquelin, le père, dépêcha à son fils son premier maître de pension pour le détour-

ner du projet honteux de se faire comédien. La harangue fut écoutée jusqu'au bout; mais l'ancien élève eut son tour, et l'on assure qu'il appuya sa résolution de raisons si bonnes, et parla avec tant d'éloquence, qu'il persuada le grave magistrat, et l'enrôla même dans sa troupe. Le jeune homme, toutefois, entrant dans les préjugés de sa famille, consentit à n'en pas déshonorer le nom : de ce jour, il prit celui de *Molière*.

La régence d'Anne d'Autriche fut orageuse. Molière et sa troupe quittèrent Paris, et dès 1646, ils parcoururent les provinces. D'après une tradition adoptée par Montesquieu, notre poète fit représenter à Bordeaux une tragédie, intitulée *La Thébaïde*, dont la chute le détourna du genre tragique. C'était l'effervescence de sa vive imagination. Il est un âge où rien n'effraie, où l'on veut tout tenter, parce que tout semble possible. Molière avait déjà esquissé une traduction en vers de Lucrèce : à quelle distance il était de la voie comique ! Il s'en approcha par les croquis nombreux qu'il composa pour son théâtre ambulant. Quand il entra dans Lyon, en 1653, il y apportait une comédie en 5 actes et en vers : *l'Étourdi*. Tel fut le succès de cette pièce, que l'auteur vit passer dans sa troupe les principaux acteurs d'une troupe rivale, qui jouait à Lyon depuis quelque temps. Au nombre des transfuges étaient la Du Parc et la De Brie, qui succédèrent à Madeleine Béjard, dans le cœur de Molière.

De Lyon, la troupe se rendit à Avignon. D'Assoucy, qui passa l'hiver avec elle, en fait le plus grand éloge. « Je ne vis jamais tant de bonté, tant de franchise, ni tant d'honnêteté, que parmi ces gens-là, bien dignes de représenter réellement dans le monde les personnages des princes qu'ils représentent tous les jours sur le théâtre. » (*Aventures*, t. I^{er}). Molière était à Narbonne, quand le prince de Conti, qui présidait les États de Languedoc, appela son ancien condisciple à Béziers. C'est dans cette ville que fut joué pour la première fois (1654) *le Dépit amoureux*. On sait qu'alors le poète refusa les fonctions de secrétaire du prince. Philosophe et poète, auteur-acteur et chef de troupe, partagé entre

la méditation et l'action, entre les jouissances de l'amour présent et les rêves de la gloire future, il ne pouvait renoncer à son indépendance; sa troupe, d'ailleurs, c'était sa famille : il avait déjà pour elle ce dévouement qui, le reste de sa vie, lui fit considérer comme un point d'honneur les avantages et le bonheur de ses camarades. Son sort était lié à leur sort, et peut-être aussi la destinée de ses ouvrages. Quelles autres circonstances, que celles où il se trouva, lui eussent mieux dévoilé le monde, lui eussent montré la société dans des détails si multipliés et si opposés? Où pouvait-il étudier avec la même facilité le jeu des passions chez les autres et chez lui-même? Grâce à ces circonstances, son cœur, d'une sensibilité excessive, ne connut point le repos; et son esprit méditatif, observateur, puisa sans relâche à la source des pensées vraies, des sentiments naïfs; il s'épancha si franchement dans ses meilleurs ouvrages, qu'ils seront éternellement la fidèle peinture de l'homme en général, et d'un homme en particulier, de lui-même.

Sa troupe, après la tenue des États de Languedoc, vint à Avignon, en décembre 1657. Molière y rencontra Mignard (*voy.*), qui avait passé 22 ans en Italie. Ils se lièrent, et le peintre a laissé à la postérité le portrait du poète, et le poète a consacré à la mémoire de son ami *la Gloire du dôme du Val-de-Grâce* (1669), petit poème assez faible que terminent de bons vers sur l'indépendance du génie. Les démarches actives de Molière lui permirent, en 1658, de faire prendre à sa troupe le titre de *Troupe de Monsieur*, et de jouer avec les Italiens, à Paris, sur le théâtre du Petit-Bourbon. Il y donna, en novembre et décembre, *l'Étourdi* et *le Dépit amoureux*, qui eurent le même succès qu'en province. Tout imparfaites que sont, en effet, ces pièces, leur supériorité sur les comédies en vogue alors est incontestable. Ce n'est pas encore la peinture de nos mœurs; l'auteur y suit la route vulgaire, il imite et copie, il manque d'art dans l'exposition, la scène reste vide, le style est souvent incorrect; mais le génie comique se révèle : Mascarille plaira toujours par sa gaité soutenue; et

la scène d'Éraste et Lucile (act. IV, sc. 3) est admirable.

Jusque-là, les Italiens, les Espagnols et les Français n'avaient eu qu'un but dans leurs comédies, à savoir d'amuser par le développement d'une intrigue romanesque. Au troisième pas que fit Molière, il quitta les routes battues pour attaquer de face le plus grand travers de l'époque, le ridicule organisé d'une société célèbre, qui réunissait les hommes les plus remarquables à l'hôtel Rambouillet, et qui menaçait de l'influence de son mauvais goût toutes les productions littéraires. On voyait, aux réunions de cet hôtel, les La Rochefoucauld, les Sévigné, les Corneille, les Bossuet. S'ils n'y donnaient pas le ton, ils le subissaient et l'autorisaient par leur présence. Tout à coup, les pensées, le langage, les manières de la société dite des *Précieuses*, sont attaqués sur le théâtre par un comédien nouveau-venu de la province. Le 18 novembre 1659, Molière donne *les Précieuses ridicules* : tout l'hôtel Rambouillet est là pour juger l'audacieux agresseur, et ces juges prévenus conviennent qu'il a raison contre eux. Un vieillard lui crie du parterre : « Courage ! voilà la bonne comédie ! » Ménage revient du spectacle avec Chapelain, et l'amour-propre cède à la force de la vérité ; il traite de sottises ce qu'ils admiraient avant qu'on le critiquât, et déclare qu'il faut brûler ce qu'ils adoraient, et adorer ce qu'ils brûlaient. « Laissons Plaute et Térence, s'écria Molière ; je n'ai plus qu'à étudier le monde. » Il venait de commencer l'œuvre immense de former un public, et de préparer la France au rôle glorieux d'arbitre du goût en Europe.

Les devoirs du chef de troupe ne laissaient pas au réformateur le loisir nécessaire pour une série de travaux sérieux. Molière, afin d'alimenter la caisse des recettes, fit succéder souvent la farce à la haute comédie. On riait aux pièces de Scarron ; il fallait vaincre Scarron dans son propre genre, et *Sganarelle* parut le 28 mai 1660. Cette comédie eut 40 représentations de suite, nombre prodigieux alors. On a demandé si la leçon morale est dans ces deux vers aux maris trompés :

Quel mal cela fait-il ? La jambe en devient-elle
Plus tortue, après tout, et la taille moins belle ?

C'était méconnaître le but de l'auteur, qui a voulu corriger de la jalousie, en montrant combien l'imagination peut égarer.

Le 4 novembre 1660, Molière obtint la salle du Palais-Royal, bâtie par Richelieu ; mais l'inauguration n'en fut pas heureuse. On y joua, le 4 février 1661, la comédie héroïque intitulée *Don Garcie de Navarre*, qui ne réussit point, et dont l'auteur ne fut pas mieux accueilli comme acteur. Son jeu ne convenait pas au genre sérieux : il y renonça. Une sorte de hoquet ou tic de gorge, qu'il avait contracté en réprimant la volubilité de sa langue, lui interdit la tragédie, où, sans ce défaut, il eût pu se distinguer ; car « il n'était ni trop gras ni trop maigre. Il avait la taille plus grande que petite, le port noble, la jambe belle. Il marchait gravement, avait l'air très sérieux, le nez gros, la bouche grande, les lèvres épaisses, le teint brun, les sourcils noirs et forts, etc. » A ce portrait, dû à la comédienne Poisson, nous ajouterons les lignes suivantes, qui ne laissent aucun doute sur la supériorité de Molière comme acteur comique : « Il était tout comédien depuis les pieds jusqu'à la tête. Il semblait qu'il eût plusieurs voix, tout parlait en lui ; et d'un pas, d'un sourire, d'un clin d'œil et d'un remuement de tête, il faisait plus concevoir de choses que le plus grand parleur n'aurait pu dire en une heure. » (*Merc. gal.*, 1^{re} ann.)

Il n'y a point pour le génie d'aiguillon plus puissant qu'un échec. Dès le 4 juin 1661, Molière donna *l'École des maris*, école véritable, où l'on apprend que de bons principes et le goût de la vertu peuvent seuls assurer l'honneur des femmes et le repos des familles ; chef-d'œuvre qui emprunte des passions du poète un charme tout-puissant ; car alors le grand homme rêvait au malheureux hymen qui devait l'unir à une coquette de 17 ans et empoisonner le reste de ses jours. Ce sont bien ses propres pensées que Molière exprime par la bouche d'Ariste :

Je sais bien que nos ans ne se rapportent guère,
Et je laisse à son choix liberté tout entière.

Si quatre mille écus de rente bien venants,
Une grande tendresse et des soins complaisants,
Peuvent, à son avis, pour un tel mariage,
Réparer entre nous l'inégalité d'âge,
Elle peut m'épouser...

Le rôle de Léonor était joué par Armande Béjard, que le poète, à la fois indulgent et jaloux, espérait s'attacher à jamais. Il se trompa; et, comme l'a justement remarqué M. Aimé-Martin, c'est dans son malheur même qu'il faut chercher la source de ses plus belles inspirations. Ses divers ouvrages offrent un tableau complet de toutes les agitations de cette passion malheureuse. Dans *l'École des maris*, il cherche à gagner le cœur de sa maîtresse; dans *les Fâcheux*, il excuse fort adroitement les emportements d'un jaloux; dans *l'École des femmes*, il exprime avec une effrayante vérité la douleur de n'être point aimé; dans *le Tartufe*, il apprend à sa femme, qui était chargée du rôle d'Elmire, à repousser avec dignité les entreprises téméraires; enfin, dans *le Misanthrope*, l'amour, la jalousie, les soupçons, éclatent à chaque vers, et communiquent à toute la pièce cette âme, ce feu, cette énergie, dont tous ses rivaux ensemble n'ont point approché*.

La préface des *Fâcheux* nous apprend que cette comédie, jouée à la fête de Vaux, le 16 août, fut « conçue, faite, apprise et représentée en quinze jours. » Cette préface annonce encore le projet qu'avait Molière de faire imprimer des remarques sur ses pièces. Quelle poétique qu'un tel commentaire! S'il n'a pas eu le temps de l'écrire, du moins nous a-t-il donné des modèles dans tous les genres de comédie. *Les Fâcheux* offraient une

(*) M. Sainte-Beuve n'est point de l'avis de M. Aimé-Martin. « Les personnages de Molière, dit-il, ne sont pas des copies, mais des créations... Molière invente, engendre ses personnages. » Qu'ils ne soient pas des copies, des portraits comme en a fait La Bruyère, nous en convenons; mais il nous est impossible de ne pas voir un support réel à travers une fiction aussi transparente. Écoutez La Grange, l'ami, le premier éditeur de notre poète: « Molière faisait d'admirables applications dans ses comédies, où l'on peut dire qu'il a joué tout le monde, puisqu'il s'y est joué le premier en plusieurs endroits, sur les affaires de sa famille, et qui regardaient ce qui se passait dans son domestique: c'est ce que ses plus particuliers amis ont remarqué bien des fois. »

double innovation: c'était le premier exemple de la comédie à tiroir ou à scènes détachées, et de la comédie-ballet. Le roi lui-même indiqua au poète un caractère (M. de Soyecourt) qu'il avait oublié, et le chasseur fut ajouté dans le second acte. Il paraît, du reste, que c'était à qui donnerait des mémoires à l'auteur pour de nouvelles pièces. Un de ses ennemis dit quelque part: « Je le vis bien embarrassé, un soir, après la comédie, et qui cherchait partout des tablettes pour écrire ce que lui disaient plusieurs personnes de condition, dont il était environné: tellement que l'on peut dire qu'il travaillait sous les gens de qualité pour leur apprendre après à vivre à leurs dépens, et qu'il était en ce temps et encore présentement leur écolier et leur maître tout ensemble. Ces Messieurs lui donnent souvent à dîner pour avoir le temps de l'instruire, en dinant, de tout ce qu'ils veulent lui faire mettre dans ses pièces; mais comme il ne manque pas de vanité, il rend tous les repas qu'il reçoit, son esprit le faisant aller de pair avec beaucoup de gens qui sont au-dessus de lui. » Ainsi donc la cour posait d'elle-même devant le peintre, et tel est l'aveuglement de l'amour-propre, qu'une foule de grands seigneurs voulaient qu'on reconnût leurs impertinences dans les ouvrages de Molière.

Les travaux de ce dernier furent interrompus au commencement de 1662. Le 20 février, il épousa cette jeune Armande Béjard, née en 1645, dont la conduite, au moins légère, fit le malheur d'un époux trop épris. Après un voyage en Lorraine, à la suite du roi, dont il était valet de chambre, Molière vit arriver de la province un poète inconnu, Jean Racine, qui n'apportait que l'espérance et une tragédie sans valeur. Il encouragea cet aspirant à la gloire, et lui fit don de 100 louis. Leur amitié cependant ne fut pas de longue durée: l'un manqua de reconnaissance, dans l'intérêt de ses ouvrages; l'autre s'en affligea, dans l'intérêt de sa troupe.

L'École des femmes fut jouée le 26 décembre 1662, et l'on vit se renouveler la division qu'avait excitée *le Cid*. On cite parmi les adversaires de cette pièce

un certain Plapisson, espèce de philosophe dont les jugements n'étaient pas sans influence, et qui, à tous les éclats de rire, haussait les épaules, et disait tout haut : « Ris donc par terre, ris donc ! » Boileau donna son approbation dans des stances où il dit à Molière, en parlant de ses détracteurs :

Si tu savais un peu moins plaire,
Tu ne leur déplairais pas tant.

Mais le plus habile défenseur de Molière, ce fut Molière lui-même, dans *la Critique de l'École des femmes*, représentée le 1^{er} juin 1663. En vain, Boursault voulut-il y répondre par une contre-critique, *le Portrait du peintre* ; Molière alla se ranger parmi les spectateurs, comme Socrate avait assisté à la représentation des *Nuées*. La vengeance était noble, mais imparfaite : Louis XIV la voulut plus sanglante. Il venait de recevoir le *Remerciement au roi* pour la pension de 1,000 livres accordée à Molière ; il commanda à celui-ci une réponse à ses ennemis, et le 14 novembre *l'Impromptu de Versailles* fut représenté sur le théâtre du Palais-Royal. Les panégyristes de l'auteur lui ont tous reproché, comme l'unique faute de sa vie et de sa mission de réformateur, d'avoir nommé Boursault dans *l'Impromptu*. Voltaire a dit que « la licence de la comédie grecque n'allait pas plus loin. » Nous pensons que Molière est excusable, puisque Boursault s'était nommé lui-même dans *le Portrait du peintre*. Durante y demande qui fera la critique de *l'École des femmes*, et Amarante lui répond :

Un garçon que je sais, qu'on appelle Boursault.
Une remarque à la louange de Molière,
c'est qu'il n'attaque en rien l'honneur de
ceux qu'il critique, et qu'il dédaigne les
armes qu'ils avaient employées contre
lui. Il ne plaisante plus au souvenir de
ces personnalités. « La courtoisie doit
avoir des bornes, dit-il d'un ton sérieux
dans la 3^e scène ; il y a des choses qui ne
font rire ni les spectateurs ni celui dont
on parle. Je leur abandonne de bon cœur
mes ouvrages, ma figure, mes gestes, mes
paroles, mon ton de voix et ma façon de ré-
citer ; mais en leur abandonnant tout cela,
ils me doivent faire la grâce de me laisser

le reste, et de ne point toucher à des
matières de la nature de celles sur les-
quelles on m'a dit qu'ils m'attaquaient
dans leurs comédies. C'est de quoi je prie-
rai civilement cet honnête Monsieur qui
se mêle d'écrire pour eux, et voilà toute
la réponse qu'ils auront de moi. » L'en-
vie redoubla de fureur. Une requête de
Montfleuri, comédien de l'hôtel de Bour-
gogne, adressée à Louis XIV, accusa Mo-
lière d'avoir épousé sa propre fille ! On
croyait qu'Armande était fille de Made-
leine Béjard : elle en était la sœur. Ce
fait a été établi par des actes authenti-
ques, publiés en 1821, par M. Beffara.
A l'atroce calomnie de Montfleuri, le
poète garda le silence ; mais ce qui prouve
la haute estime qu'avait pour lui le mo-
narque, c'est que deux mois après, le 28
février 1664, le duc de Créquy et M^{me}
de Choiseul tinrent sur les fonts de bap-
tême, pour Louis XIV et la duchesse
d'Orléans, le premier enfant de Molière.
Cette déférence, longtemps ignorée, n'est
qu'un des mille témoignages de l'affec-
tion que le roi lui portait. Ayant appris
que, par préjugé, des officiers de sa mai-
son ne voulaient pas manger avec un
homme qui montait sur le théâtre, Louis
l'appela à son petit lever, le fit mettre à
table devant lui, et reçut la cour en ser-
vant le comédien. De tels actes lièrent le
génie par la reconnaissance. Tout désir
du roi fut un ordre, et l'on dut à cette
soumission *le Mariage forcé*, suivi d'un
ballet, où le roi dansa le 29 janvier 1664 ;
la Princesse d'Élide, comédie-ballet,
jouée à Versailles, le 8 mai suivant, le
second jour des fêtes données à la reine-
mère et à Marie-Thérèse, sous le titre
des *Plaisirs de l'île enchantée*. Le poète
fut tellement pressé, qu'il ne mit en vers
que le commencement de cette dernière
pièce.

Le Festin de Pierre, sujet espagnol,
venait d'avoir un grand succès aux Ita-
liens ; les camarades de Molière le solli-
citèrent d'en faire un pour eux : il écri-
vit sa pièce en prose, et elle fut jouée le
15 février 1665. Malgré la force avec la-
quelle est tracé le caractère de Don Juan,
elle eut peu de succès, et l'excellent mor-
ceau sur l'hypocrisie souleva contre l'au-
teur tous les hypocrites. *L'Amour méde-*

cin, joué à Versailles le 15 septembre, souleva les médecins. Ce fut la première attaque sérieuse à la Faculté, dont les membres avaient été définis ainsi par Molière : « Un médecin est un homme que l'on paie pour conter des fariboles dans la chambre d'un malade jusqu'à ce que la nature l'ait guéri, ou que les remèdes l'aient tué. » La pièce, composée et apprise en cinq jours, était un divertissement commandé par le roi, qui venait d'accorder à la troupe de Molière le titre de *Troupe du roi*, avec une pension de 7,000 livres. Quelque peu d'importance que l'auteur attachât à *L'Amour médecin*, cette comédie eut un succès de vogue, qu'elle dut à la hardiesse de l'attaque et à la profondeur de l'esprit qu'elle renferme. Dès la première scène se trouve ce mot si vrai : « Vous êtes orfèvre, M. Josse ! »

Pendant que Molière faisait rire la cour et la ville, il cherchait souvent à Auteuil l'oubli de ses soucis domestiques. Sa santé était affaiblie par les veilles, par la difficulté de conduire sa troupe, et surtout par les orages de son ménage. Plein de ses passions, las des hommes, qu'il chérissait encore, prêt à tracer le tableau de leurs vices et à les envelopper tous dans le ridicule encouru par un certain nombre, amoureux d'une coquette dont il ne pouvait se détacher, et qui faisait son désespoir, il écrivit *le Misanthrope*, que l'Europe regarde comme le chef-d'œuvre du haut comique : c'est en effet la peinture la plus parfaite du grand monde, de ses vices et de ses travers. L'étude approfondie de ce chef-d'œuvre est un cours de philosophie morale. On y fait bientôt justice des objections de Jean-Jacques. On reconnaît que l'Alceste et le Philinte, qu'il attaque, ne sont ni l'Alceste ni le Philinte de la pièce. On voit Molière dans le premier, Chapelle dans le second. On devine l'entourage du poète : Célimène, c'est sa femme ; Arsinoé, la Du Parc ; Éliante, la De Brie ; Acaste, le comte de Guiche ; Clitandre, le comte de Lauzun ; Oronte, le duc de Saint-Aignan. La première scène du deuxième acte est un débat conjugal où sont exprimés dans toute leur force l'amour et la jalousie de l'auteur, tels à peu

près qu'ils sont peints dans une longue conversation entre lui et Chapelle, rapportée par Grimarest. Toute la pièce est animée de ce fatal amour de Molière et de sa misanthropie vertueuse, qu'ont mal analysée la plupart des commentateurs. Le public se méprit aussi sur la valeur de la pièce, jouée le 4 juin 1666. Elle eut, il est vrai, 21 représentations ; mais toutes ne furent pas fructueuses : il est certain que l'auteur était en avant de son siècle.

Il s'en rapprocha bientôt, en donnant, le 9 août, la plus gaie de ses farces, *le Médecin malgré lui*. Le 2 décembre, il fallut jouer, au château de Saint-Germain-en-Laye, les deux premiers actes de *Mélicerte*, pastorale héroïque faite pour le *Ballet des Muses*, et destinée à peindre, sous le voile de l'allégorie, les premières amours de Louis XIV. Molière voulut encore, dans le rôle de Myrtil, faire valoir Baron (*voy.*), qui n'avait que 13 ans, et à l'éducation duquel il s'était livré avec un entier dévouement. Une *Pastorale comique* fut également jouée dans la même fête : il n'en reste que quelques couplets sans liaison. L'auteur apprit qu'on danserait une seconde fois le ballet des Muses : mécontent de ses deux pastorales, il voulut y substituer *le Sicilien, ou l'Amour peintre* ; mais sa mauvaise santé ne lui permit pas de l'achever à temps. Cette comédie-ballet, espèce d'opéra-comique, modèle de grâce et de galanterie, fut jouée le 10 juin 1667.

Le 5 août suivant, Molière livra en entier les 5 actes du *Tartufe*, dont les trois premiers avaient été représentés le 12 mai 1664, à la sixième journée des fêtes de Versailles. C'est toute une histoire que le récit des obstacles que rencontra le poète. Depuis *le Festin de Pierre*, les libellistes l'avaient traité d'athée, de démon vêtu de chair et habillé en homme, etc. Une ligue puissante se forma contre la comédie de *l'Imposteur*. Ce mot tant répété : « Monseigneur ne veut pas qu'on le joue, » ne fut point dit ; mais ce qui est vrai, c'est que les tartufes ne voulaient point qu'on les jouât, et qu'après la représentation du 5 août, la pièce fut suspendue par ordre, et ne put être reprise qu'en 1669. Louis XIV se

rangea du côté de l'agresseur : quel triomphe pour Molière ! On se battait pour entrer au théâtre ; chacun voulait voir le portrait admirable de ces hypocrites qui réduisaient la religion aux apparences, et aspiraient, au nom du ciel, à gouverner les choses de la terre. Le *Tartufe* ne fut pas seulement un acte de courage, mais un service rendu à l'humanité. C'est une protestation permanente, c'est un signallement immortel : désormais, les Orgons sont avertis, et sans doute ils prévientront le dénouement sans attendre la justice douteuse d'une intervention royale.

Une imitation de *l'Amphitryon* de Plaute, en vers libres, fut jouée le 13 janvier 1668. Molière laissa loin derrière lui le poète latin : il fut moins indécent et plus varié ; il emporta tous les suffrages. *L'Avare*, joué le 9 septembre, fut froidement accueilli, malgré son grand mérite. Il y avait un préjugé contre les pièces en 5 actes, écrites en prose, et ce préjugé retarda le succès, qui, pour avoir été tardif, n'en fut que plus solide. *Georges Dandin*, farce composée pour une fête de la cour, y réussit le 18 juillet, et la ville confirma son suffrage le 9 novembre. Rien de plus naturel et de plus plaisant que cette pièce dont la moralité seule a été justement attaquée. *Pourceaugnac*, autre farce jouée devant le roi, à Chambord, en 1669, eut le plus grand succès ; mais aussi quelle farce ! Diderot a pu dire : « Si l'on croit qu'il y ait beaucoup plus d'hommes capables de faire *Pourceaugnac* que le *Misanthrope*, on se trompe. » Louis XIV donna le sujet des *Amants magnifiques* : Molière obéit avec précipitation, et sa pièce fut jouée à Saint-Germain, en 1670. Il en connaissait si bien la faiblesse, qu'il ne la fit point représenter sur son théâtre. *Le Bourgeois gentilhomme*, joué à Chambord, le 14 octobre 1670, fut, pendant cinq jours, l'objet des sarcasmes : le silence du roi avait été pris pour une improbation. « En vérité, Molière, lui dit Louis XIV après la deuxième représentation, vous n'avez rien fait qui m'ait tant diverti, et votre pièce est excellente. » Ce fut alors un concert de louanges que confirmèrent les Parisiens : tous connaissaient des M. Jourdain dans leur voi-

sinage ; et quelle race impérissable que celle de ce parvenu vaniteux ! Elle pulule encore, elle est plus nombreuse que jamais. *Psyché*, tragédie-ballet, n'appartient pas toute à Molière. Il en proposa le sujet pour les divertissements du carnaval de 1671, en fit le premier acte, la première scène du deuxième et la première du troisième. P. Corneille voulut bien se charger du reste, à l'exception des paroles pour le chant, qui sont de Quinault : les airs étaient de Lully. La beauté du sujet fit passer sur les défauts de la pièce. *Les Fourberies de Scapin* furent jouées le 24 mai 1671. C'est encore une de ces farces que Molière faisait pour sa troupe. Avant tout, d'abondantes recettes. Boileau s'est montré bien sévère à l'égard de son ami, quand il lui a reproché ces farces-modèles ; il se montre injuste quand il l'accuse d'avoir à *Térence allié Tabarin*. Non, cet alliage n'a point eu lieu. *Le Misanthrope*, le *Tartufe*, les *Femmes savantes*, sont du comique noble, au-dessus de celui de Térence, sans mélange qui les dépare, et les pièces bouffonnes, composées par leur auteur, sont des faces opposées et louables de son prodigieux génie. Quand le critique a dit que, sans ces peintures faites pour le peuple, Molière eût peut-être remporté le prix de son art, on demande avec Voltaire : « Qui donc aura ce prix, si Molière ne l'a pas ? » Ce peut-être doit avoir la première place parmi les erreurs de Boileau. *La Comtesse d'Escarbagnas* fut composée par ordre du roi. Il y fallait enchaîner divers ballets pour une fête donnée à Madame, en décembre 1671. Dans cette farce de caractère, l'auteur esquisse un tableau des mœurs de la province, et *Turcaret* (voy. LE SAGE) est tout entier en germe dans M. Harpin. Il est fâcheux que Molière ne l'ait pas développé lui-même ; mais il était en proie à des douleurs physiques et morales : des amis l'avaient réconcilié avec sa femme, et c'était tous les jours de nouvelles scènes. Il avait quitté son régime de laitage, et sa poitrine s'en ressentait. Le travail, d'ailleurs, lui devenait pénible : il mit plusieurs années à composer les *Femmes savantes*, qu'il fit représenter enfin le 11 mars 1672. Cette ex-

cellente comédie, fruit de tant de veilles, où l'on admire toutes les qualités qui firent appeler Molière *le Contemplateur*, attaque le travers du pédantisme, substitué au langage précieux, et non moins fatal aux grâces et même aux vertus des femmes. *Ménage et Cotin* (*voy.*) y furent joués sous les noms de *Vadius* et de *Trisotin* : ce n'étaient que des représailles. Malgré la perfection de ce chef-d'œuvre, peu s'en fallut qu'il ne tombât : la sécheresse du sujet ne semblait pas comporter 5 actes, et la prévention ne céda qu'à la lutte obstinée des connaisseurs.

Le Malade imaginaire (10 février 1673) fut le chant du cygne. Ce n'est pas une farce où se trouvent des scènes dignes de la haute comédie, comme l'a dit Voltaire, c'est une comédie de caractère, où se trouvent des scènes qui se rapprochent de la farce. On y voit combien l'amour désordonné de la vie est destructeur de toute vertu morale, et l'on y rencontre des tableaux vrais de l'intérieur des familles. Les médecins, que l'auteur y couvre de tant de ridicule, furent cruellement vengés. Le jour de la quatrième représentation, le 17 février, Molière se sentit plus malade que de coutume. « Qu'un homme souffre avant de mourir ! » dit-il en présence de sa femme et de Baron. L'alarme se répandit ; on le pressa de ne pas jouer. « Comment voulez-vous que je fasse ? » s'écria-t-il ; il y a 50 pauvres ouvriers qui n'ont que leur journée pour vivre : que feront-ils si l'on ne joue pas ? Je me reprocherais d'avoir négligé de leur donner du pain un seul jour, le pouvant faire absolument. » Il remplit son rôle avec difficulté, et fut pris d'une convulsion en prononçant *juro*. Un ris forcé ne put dérober sa souffrance à tous les spectateurs, et, quand la pièce fut finie, on le reporta chez lui, où, sur sa demande, sa vieille servante Laforest, la même sur l'esprit de laquelle il essaya souvent l'effet de ses comédies, lui donna un morceau de parmesan ; après quoi il se mit au lit, fut pris d'une toux violente, vomit du sang, demanda vainement un prêtre, et mourut à 51 ans, entre les bras de deux religieuses auxquelles il donnait l'hospitalité.

Sa mort ne désarma point ses ennemis. Pendant que sa femme s'écriait que la Grèce lui eût élevé des autels, un archevêque débauché, Harlay de Champvalon, lui refusait la sépulture. Louis XIV intervint, et l'on obtint à grand'peine deux prêtres qui accompagnèrent le corps sans pompe, sans chants funèbres. Cependant celui qui venait de s'éteindre était le plus grand génie du siècle, et de plus un honnête homme. Toute sa vie est une vie de sacrifices pour sa troupe, souvent ingrate, et qui lui arracha cette exclamation dans *l'Impromptu de Versailles* : « Ah ! les étranges animaux à conduire que des comédiens ! » L'espace nous manque pour rapporter les mille traits de sa bienfaisance, reproduits par les *Ana.*

Parmi ses amis illustres, on compte le grand Condé, qui, craignant de le déranger dans ses travaux, le priait de le venir voir toutes les fois qu'il pourrait disposer de quelques moments, et qui disait, après avoir passé avec lui de longues heures : « Je ne m'ennuie jamais avec Molière ; son érudition et son jugement ne s'épuisent jamais. » Un abbé lui apporta une épitaphe du poète : « Ah ! s'écria Condé, que n'est-il en état de faire la tienne ! » Nous mettrions encore au rang des amis de notre auteur le roi lui-même, si le roi avait pu, dans l'isolement de sa grandeur, être l'ami de quelqu'un. Molière fut du moins son poète favori, et peut-être en avons-nous trouvé la raison. Au milieu de sa cour, dans cette atmosphère de cérémonial et d'étiquette, où il vivait plus encore par système que par inclination, Louis XIV éprouvait le poids de l'ennui : tout était près de lui si conventionnel, si factice ! il vivait si loin de la nature ! Molière l'y rappelait. A la naïveté des tableaux comiques, le monarque oubliait ses préoccupations : ce n'était plus le sérieux des sermonnaires, des poètes tragiques, des flatteurs en prose et en vers ; il riait, et le rire est si bon ! Molière était son homme, et il lui sut tellement gré de la gaieté de sa philosophie, qu'il foula aux pieds tous les préjugés, pour soutenir et faire reconnaître, dans l'acteur et le chef de troupe, l'homme de génie, qui, par la plus glorieuse exception, est aussi supérieur aux anciens et aux modernes

dans la comédie, que La Fontaine l'est dans la fable.

On sait que des ossements, regardés probablement à tort comme les restes de ces deux amis, furent exhumés, le 6 juillet 1792, par les administrateurs de la *section armée de Molière et de La Fontaine*, et que, le 6 mars 1817, ils furent transportés au cimetière du Père Lachaise, où l'on voit leurs modestes tombeaux. Un monument plus digne de notre grand comique s'élève dans Paris, rue Richelieu, non loin du théâtre de ses succès. La ville de Paris et le gouvernement se sont associés à la souscription ouverte par des admirateurs reconnaissants de ce beau génie.

Molière ne fut point de l'Académie; mais, en 1778, elle plaça son buste parmi ceux de ses grands hommes, avec cette inscription due à Saurin :

Rien ne manque à sa gloire : il manquait à la nôtre.

L'Académie fit plus : elle mit son éloge au concours, et le prix fut remporté par Chamfort (*voy.*).

Les principales éditions des œuvres de Molière sont celles de La Grange et Vinot (1682, 8 vol. in-12); de Jolly (1734, 6 vol. in-4°); de Brest, avec des remarques (1773, 6 vol. in-8°); de Didot (1792, 6 vol. in-4°); d'Auger, 1819-25 (9 vol. in-8°); de M. Aimé-Martin, avec les notes de tous les commentateurs (1823-26, 8 vol. in-8°). Nous citerons aussi celle qui fait partie de la *Nouvelle Bibliothèque classique* de MM. Treuttel et Würtz, 7 vol. in-8°. On doit à Voltaire une *Vie de Molière*. Cailhava (*voy.*) donna, en 1802, des *Études sur Molière*, in-8°. La dissertation publiée par M. Belfara, en 1821, a rectifié plusieurs erreurs qui se perpétuaient sur Molière, dont la biographie la plus étendue est celle de M. Taschereau, *Histoire de la vie et des ouvrages de Molière*, 1825, in-8°, réimpr. en 1828. J. T-v-s.

MOLINA (Louis), jésuite espagnol, né à Cuença, dans la Nouvelle-Castille, en 1535, enseigna la théologie, pendant 20 ans, à l'université d'Évora, en Portugal, et mourut à Madrid, le 12 octobre 1601. Dans ses ouvrages, qui traitent spécialement de la grâce et de la liberté

humaine, il a répandu une doctrine qui, de son nom, a été appelée *molinisme*. C'est en travaillant à un commentaire sur la Somme de S. Thomas, publié en 1593, 2 vol. in-fol., qu'il fut conduit à chercher les moyens de concilier le libre arbitre de l'homme avec la prescience divine et la prédestination. Il fit paraître séparément à Lisbonne son traité *De liberi arbitrii cum gratiæ donis concordia*, 1588, in-4°. C'est dans ce livre, dédié à l'archiduc d'Autriche, inquisiteur général du royaume, qu'il expose le système qui donna lieu à une controverse si animée. Molina n'admet pas de grâce efficace par elle-même; il prétend que la même grâce est tantôt efficace, tantôt inefficace, selon que la volonté y coopère ou y résiste. Selon lui, l'efficacité de la grâce (*voy.*) vient du consentement de la volonté de l'homme, non que ce consentement lui donne quelque force, mais parce que ce consentement est la condition nécessaire pour que la grâce soit efficace.

Le système de Molina fut vivement attaqué, d'abord par les dominicains espagnols, fidèles à la doctrine de S. Thomas, puis par les calvinistes, et enfin par les jansénistes. La cause fut déférée, en 1597, au pape Clément VIII, qui institua pour la juger la congrégation appelée *de auxiliis*, parce qu'il s'agissait d'examiner la nature des secours de la grâce et la manière dont elle opère. Après 200 conférences, dont 85 se tinrent en présence des papes Clément VIII et Paul V, la question parut plus embrouillée que jamais. Paul V ne voulut rien décider ni condamner; il se réserva de prononcer un jugement quand il le trouverait convenable. Seulement, lorsqu'il congédia les parties contendantes, en 1607, il leur défendit de plus rien publier sur cette matière obscure; mais la défense fut très mal observée.

Tous les adversaires de Molina, partisans déclarés de la grâce efficace par elle-même, ont soutenu que son système renouvelait le semi-pélagianisme. Jansénius (*voy.*), entre autres, emploie une partie de son livre à réfuter ce qu'il appelle ses opinions exorbitantes; il l'accuse d'outrager S. Augustin, de dénaturer ses opinions, etc.

Bossuet, dont l'opinion est restée une règle pour la majorité de l'Église catholique, s'exprime ainsi sur le reproche de semi-pélagianisme fait à la doctrine de Molina (*voir sa réponse à Jurieu, Avertissement aux protestants*) : « Quant à ce que M. Jurieu objecte que nos molinistes sont semi-pélagiens, s'il en avait seulement ouvert les livres, il aurait appris qu'ils reconnaissent pour tous les élus une préférence gratuite de la divine miséricorde, une grâce toujours prévenante, toujours nécessaire pour toutes les œuvres de piété. C'est ce qu'on ne trouvera jamais dans les semi-pélagiens. Que si on passe plus avant, ou qu'on fasse précéder la grâce par quelque acte purement humain à quoi on l'attache, je ne crains pas d'être contredit par aucun catholique en assurant que ce serait de soi une erreur mortelle qui ôterait le fondement de l'humilité, et que l'Église ne tolérerait jamais, après avoir décidé tant de fois, encore en dernier lieu dans le concile de Trente, que tout le bien, jusqu'aux premières dispositions de la conversion du pécheur, vient d'une grâce excitante et prévenante, qui n'est précédée par aucun mérite. » A-D.

MOLITOR (GABRIEL-JEAN-JOSEPH, comte), maréchal de France, est né à Hayange (Moselle), le 7 mars 1770. Son père, après avoir honorablement porté les armes, s'était retiré dans son pays natal avec une modeste fortune. Il s'y livrait tout entier à l'éducation de son fils, quand la révolution éclata. La France ayant appelé ses enfants à la défense des frontières, le jeune Molitor, qui venait d'achever ses études, se présenta comme volontaire, en 1791, et fut nommé à l'unanimité, par ses concitoyens, capitaine au 4^e bataillon de la Moselle. Il fit, avec ce grade, la campagne de 1792 à l'armée du Nord. Au camp de Forbach, le concours et l'examen des inspecteurs généraux le firent adjudant général chef de bataillon. De l'armée des Ardennes, où on l'envoya d'abord, il conduisit un corps de troupes à l'armée de la Moselle, commandée par Hoche. Sous ses ordres, il dirigea une brigade à Kaiserslautern (1793), où, à la tête de trois bataillons, il enleva la position d'Erlenbach. Le 22

décembre suivant, il prit une part importante au combat de Werdt, où furent forcés les retranchements de Freschweiler; le lendemain, il emporta la position de Lampertsloch, et commanda, à Geisberg, une des colonnes qui débloquent Landau. Pendant les quatre années suivantes, devenu chef de brigade, Molitor participa glorieusement à toutes les opérations des armées de la Moselle, du Rhin et du Danube, sous Pichegru, Kléber, Moreau et Jourdan. Au siège de Kehl, il fut chargé de la défense de l'île d'Erlenrhein, et remplit les fonctions de général de brigade.

Nommé à ce grade, en 1799, il passa en Suisse sous les ordres immédiats de Masséna, qui le détacha dans les petits cantons. Là, il battit les Autrichiens à Schwytz, à Muttten, à Glaris. Mais à peine maître du pays, il vit sa faible brigade attaquée à la fois par deux armées autrichiennes et par une armée russe qui s'étaient donné rendez-vous à Glaris. Le corps de Jellachich, fort de 7,000 hommes, se présenta le premier et fut vigoureusement repoussé. Linken accourait à la tête de 9,000 Autrichiens : Molitor vint à sa rencontre. En ce moment même il apprend que Souvorof vient inopinément fondre sur ses derrières avec 25,000 Russes. Il n'y avait pas un instant à perdre : une attaque admirablement combinée met Linken en complète déroute, et le vainqueur se retourne vers le Russe, qui lui fait signifier de se rendre. Le général républicain lui répond que ses plans sont déjoués, ses alliés battus, et que c'est à lui, Souvorof, de mettre bas les armes. Alors commence une lutte désespérée entre 15,000 Russes et ces 12 à 1500 Français que n'ont pu abattre cinq journées de fatigues et de combats. Six fois le pont de Næffels est pris et repris. On comprenait de part et d'autre que de cette position importante dépendait le sort de la campagne. Enfin des renforts ayant porté à 3,000 hommes la petite armée de Molitor, les Russes furent entièrement vaincus et rejetés hors de la vallée de Glaris.

L'année suivante, Molitor servait sous les ordres de Moreau à l'armée du Rhin, dans cette mémorable campagne qui se termina à Hohenlinden (1800). Il com-

manda le passage du fleuve à Stein, se jeta dans la première barque, descendit sur la rive droite à la tête d'une compagnie de grenadiers, culbuta l'ennemi; défit le lendemain (3 mai) l'aile droite des Autrichiens à Stockach; deux jours après, tourna et repoussa leur aile gauche à Mœskirch, enleva cette ville l'épée à la main, et contribua puissamment au gain de la bataille. Dès lors, détaché avec une division de 5,000 hommes, pour contenir 25,000 Autrichiens dans le Tyrol, il commença une longue suite de combats toujours heureux, malgré son infériorité numérique et les fortes positions de l'ennemi. Cette savante campagne aboutit à la prise de Feldkirch. Les Grisons furent soumis et gagnés à la France par l'habile conduite du vainqueur. Le premier consul s'empressa de le nommer général de division, sur la proposition de Moreau, qui écrivait au ministre de la guerre que, si d'autres avaient sur Molitor l'avantage de l'ancienneté, peu l'égalaient par les services et les talents, et que nul n'annonçait autant de dispositions pour parvenir aux premiers grades. *

La paix amena d'autres devoirs. Nommé au commandement de la 7^e division militaire (Grenoble), le général Molitor fut assez heureux pour rallier les esprits que les événements de la révolution avaient divisés. A la reprise des hostilités (1805), il suivit en Italie le maréchal Masséna, commanda la division d'avant-garde dans toutes les actions de cette campagne, se signala à Véronette, à Vago, et surtout à la bataille de Caldiero, où il soutint les efforts opiniâtres de l'aile droite de l'archiduc Charles. Nous passons à regret par-dessus plusieurs affaires brillantes pour arriver à la paix de Presbourg. Chargé alors de prendre possession de la Dalmatie (1806), Molitor y remplit les fonctions de gouverneur général, avec tous les pouvoirs politiques, civils et militaires. Dans son travail de réorganisation, il sut économiser la moitié du revenu public, et gagner la confiance et l'affection des habitants. A des soins si multipliés se joignit, dès le commencement, une difficulté très sérieuse avec le cabinet autrichien, au sujet de Cattaro. La prudence et la loyauté du général

triomphèrent des ruses de la diplomatie. Mais pendant qu'il était occupé de ses travaux administratifs, il se vit soudainement attaqué par une escadre russe. A l'aide de quelques bâtiments italiens, il repousse les assaillants, débloque l'île de Lezina et reprend celle de Cursola. Tout à coup il est informé que 13,000 Russes et Monténégrins pressent Lauriston dans Raguse, et que la ville est sur le point de se rendre. Il est à 80 lieues de là, avec 1,700 hommes seulement : néanmoins, il n'hésite point; il court à marches forcées au secours des assiégés, prend ses mesures avec autant de sang-froid que de promptitude, attaque et disperse d'abord les Monténégrins, tombe ensuite sur les Russes, qui, abandonnant bagages et artillerie, s'enfuient et ne trouvent d'asile que sur leurs vaisseaux.

En 1807, de l'Adriatique il se porte, en une seule marche, sur la Baltique, attaque les Suédois à Damgarten, force le passage de la Rekenitz, enlève les positions de Lobnitz et de Redebas, poursuit le roi de Suède (*voy. GUSTAVE IV*) jusqu'à Stralsund, commande la gauche au siège de cette forteresse, y pénètre le premier, enfin est investi du commandement en chef de l'armée d'observation et des fonctions de gouverneur général civil et militaire de la Poméranie suédoise. La récompense de ces nouveaux services fut le titre de comte, et une dotation de 30,000 fr. de rente.

Dans la campagne de 1809, le général Molitor commanda une division sous les ordres de son ancien chef, Masséna. Après la bataille d'Eckmühl, l'empereur le détacha sur Neumarkt, où il arrêta 35,000 Autrichiens, dégagea, par un brillant combat, les Bavares fortement compromis, et fit admirer des généraux ennemis eux-mêmes l'audace et la précision de ses manœuvres. Le 19 mai, il chassa les Autrichiens de l'île de Lobau, dont il s'empara après un combat de quelques heures. A la bataille d'Essling, sa division s'établit à Aspern, y soutint seule pendant cinq heures l'effroyable choc de l'armée autrichienne, et quoiqu'elle eût perdu la moitié de ses combattants, s'associa jusqu'au bout aux gigantesques efforts de cette bataille si

chèrement disputée. Six semaines plus tard, nous retrouvons Molitor à Wagram : sur ce nouveau champ de bataille, comme à Essling, une belle part dans le succès put être attribuée à son indomptable persévérance.

En 1810, il fut investi du commandement des villes anséatiques. De là, il passa avec sa division dans la Hollande (1811) qu'il occupa jusqu'aux revers de nos armées. A cette époque, il lutta glorieusement, avec bien peu de ressources, contre l'insurrection et l'étranger. Durant l'admirable campagne de 1814, réuni au corps de Macdonald, il fit des prodiges à La Chaussée, à Châlons et à La Ferté-sous-Jouarre. Après l'abdication de Fontainebleau, l'établissement du gouvernement royal lui ayant été notifié, il adressa sa soumission au ministre de la guerre.

Il exerçait les fonctions d'inspecteur général, lors du retour de Napoléon. Appelé à la défense de l'Alsace, avec le commandement en chef des gardes nationales, il organisa en très peu de temps une armée de 20,000 hommes. La seconde restauration vint paralyser son zèle patriotique. Porté sur la liste des catégories, exilé de la capitale, il perdit le seul avantage qui lui restât de tant de services, le gouvernement du palais de Strasbourg, que l'empereur lui avait conféré en 1811. Sous le ministère libéral de Gouvion Saint-Cyr, il fut de nouveau chargé des fonctions d'inspecteur général, qu'il remplit en 1818, 1821, 1822.

Louis XVIII, en se décidant à la guerre d'Espagne (1823), eut l'heureuse idée de donner pour chefs à la jeune armée quelques-uns des vétérans de la république et de l'empire. Avec Moncey, Oudinot, Guillemint, il appela Molitor. Le général accepta ce commandement qu'il n'avait pas sollicité, mais après avoir reçu de la bouche même du roi l'assurance positive que l'armée ne serait l'instrument ni l'appui d'aucune vengeance. Détaché à la tête du 2^e corps dans l'est de la péninsule, il s'empara du royaume d'Aragon, de Valence, de Murcie et de Grenade, fit lever le siège de Murviedro, prit Alzira et Lorca, gagna le combat de Guadahuertuna, vainquit, avec 6,000 hommes,

Ballesteros retranché avec 12,000 dans l'impraticable terrain de Campillo-de-Arenas, et, par d'irrésistibles manœuvres, réduisit l'armée vaincue à capituler. La prise de Malaga, de Carthagène et d'Alicante termina cette remarquable campagne, dont le succès fut dû à la résolution hardie que prit le général de poursuivre sa marche, malgré l'ordre du conseil des ministres qui le rappelait de Murviedro dans la Catalogne.

Jeune encore d'âge, mais vieux de services et de gloire, le comte Molitor fut nommé maréchal de France et pair du royaume (9 octobre 1823), aux applaudissements de l'armée et du pays. Il est grand-croix de la Légion-d'Honneur depuis le 31 janvier 1815.

En 1830, il adhéra au nouvel ordre de choses créé par la révolution de juillet, et il continue à siéger à la Chambre des pairs. Encore plein de vigueur et d'activité, il consacre ses laborieux loisirs à méditer sur cet art de la guerre dont sa vie offre de si grandes leçons. Plus d'une fois le *Spectateur militaire* a présenté à ses lecteurs de précieux documents échappés à la plume du maréchal. Ces communications, trop rares, nous permettent d'espérer qu'un jour l'ancien compagnon d'armes de Masséna, de Moreau et de Napoléon, fera part au public des trésors que contiennent ses cartons et ses inépuisables souvenirs. L. D-c-o.

MOLLAH, voy. KADI.

MOLLET, voy. JAMBE.

MOLLETON, sorte d'étoffe en laine ou en coton, qui s'emploie généralement pour faire des camisoles, des gilets de nuit, des caleçons et pantalons d'hommes, etc. Elle peut recevoir toute espèce de teinture. Le molleton de laine est chaud et moelleux; il est tiré à poil d'un seul côté ou des deux côtés; il est uni ou croisé comme le drap. Les plus beaux molletons se fabriquent en Angleterre, à Colchester, Bristol, Bradford, Salisbury. La France en produit également une grande quantité, tant pour la consommation intérieure que pour l'exportation qui a lieu surtout en Italie, en Espagne, en Portugal et aux colonies. Les principales fabriques françaises sont celles de Sommières (Gard), de Mazamet et de Castres (Tarn),

de La Châtaigneraye (Vendée), etc. La Saxe, la Prusse, l'Autriche et la Bohême entrent aussi pour un chiffre considérable dans la fabrication européenne. Le molleton de coton, épais tissu, tiré à poil des deux côtés, lisse et croisé, forme une étoffe très chaude, et à bien meilleur marché que le molleton de laine. Une vingtaine de nos départements prennent part au commerce de cet article ; c'est à Paris qu'en a lieu la plus grande fabrication. Il s'en fait aussi à Troyes et à Villefranche. L'Angleterre en exportait naguère une très grande quantité ; mais la Saxe, la Bohême et l'Autriche lui font aujourd'hui une redoutable concurrence. D. A. D.

MOLLEVILLE (DE), v. BERTRAND.

MOLLIEN (FRANÇOIS-NICOLAS, comte), né à Rouen, en 1758, était employé aux fermes générales lorsqu'éclata la révolution, à laquelle il se rattacha sincèrement : aussi fit-il un chemin rapide. Directeur général de la caisse d'amortissement, puis conseiller d'état au 18 brumaire, il devint ministre du trésor impérial, en janvier 1806, et conserva cette haute position jusqu'en 1814, avec le titre de comte de l'empire. Lors du retour de Napoléon, au 20 mars 1815, le ministère du trésor lui fut rendu, et il fut compris dans une des premières promotions de pairs de France. A la seconde restauration, M. Mollien rentra dans la vie privée, et se retira dans une campagne des environs d'Étampes. Le 5 mars 1819, Louis XVIII le réintégra sur les bancs du Luxembourg, où il siège encore aujourd'hui. Depuis cette époque, financier intègre et habile, il a été appelé plusieurs fois par les votes de ses collègues et le choix du roi à la présidence de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement et de celle des dépôts et consignations. Tour à tour président de l'Institut agronomique, président de la commission chargée, en 1830, de la répartition des 30 millions accordés pour secourir le commerce et l'industrie, membre du conseil supérieur du commerce, puis membre du conseil général de Seine-et-Oise, le comte Mollien est en outre grand-cordon de la Légion-d'Honneur, depuis le 6 avril 1813.

GASPARD-THÉODORE Mollien, son fils, est né à Paris, le 29 août 1796, et a commencé sa carrière dans la marine, en 1816. Une des victimes du naufrage de *la Méduse*, il eut le bonheur de gagner la côte d'Afrique, dans un canot, échappant ainsi, comme par miracle, à tous les dangers qui enlevèrent une grande partie de ses compagnons d'infortune. Parvenu au Sénégal, après la remise de cette colonie à la France, il entreprit de sérieuses études pour se préparer à un grand voyage d'exploration dans l'intérieur de l'Afrique, et après en avoir obtenu l'autorisation du gouvernement, il se mit en devoir d'accomplir ses projets, avec les secours qui lui furent fournis par le gouverneur du Sénégal. Ses instructions portaient : 1° de découvrir les sources du Sénégal, de la Gambie et du Niger ; 2° de s'assurer de l'existence d'une communication entre les deux premiers fleuves ; 3° de connaître la distance du Sénégal à la source du Niger ; 4° d'observer les montagnes, la nature du sol et les contours des rivières ; 5° de reconnaître les moyens de descendre le Niger jusqu'à son embouchure ; 6° enfin de visiter les mines de Bambouk. M. Mollien partit de Saint-Louis, le 28 janvier 1818, et après des fatigues inouïes et des difficultés de toute nature, il parvint à accomplir en grande partie la tâche qu'il s'était imposée, et reparut à Saint-Louis, le 15 janvier 1819. Il s'embarqua presque aussitôt pour la France, où il publia la relation de son voyage (*Voyage dans l'intérieur de l'Afrique, aux sources du Sénégal et de la Gambie, fait en 1818*, Paris, 1820, 2 vol. in-8°), et reçut en récompense de ses services, la croix de la Légion-d'Honneur. Les observations des voyageurs anglais ont depuis attesté l'authenticité des découvertes de M. Mollien. Après un séjour de deux années en France, son ardeur de pérégrination ne s'étant pas ralentie, il s'embarqua, le 1^{er} septembre 1822, pour la Colombie, qu'il explora dans toutes ses parties, et à son retour, il publia, en 1824, une description de ce nouveau voyage (*Voyage dans la république de Colombie, en 1823*, Paris, 1824, 2 vol. in-8°). Cette fois, le gouvernement, jaloux d'utiliser les talents

de l'auteur, le nomma, en 1825, vice-consul au Cap Haïti. En janvier 1830, il était consul général par intérim, lorsqu'il reçut, de concert avec M. Pichon, conseiller d'état, la mission délicate de terminer les négociations entamées avec la république haïtienne au sujet des anciens colons de Saint-Domingue. Aujourd'hui, M. Mollien, officier de la Légion-d'Honneur, est consul général à la Havane. D. A. D.

MOLLUSQUES, animaux invertébrés composant un des plus vastes embranchements du règne animal, et ceux qui, par la complexité de l'organisation, se rapprochent le plus des vertébrés, bien qu'ils en diffèrent essentiellement par le plan général de leur organisation, dont nous allons esquisser les principaux traits.

En commençant par le système nerveux, ce grand modérateur des fonctions vitales, nous ne trouvons ici ni cerveau, ni moelle épinière, mais seulement un certain nombre de ganglions ou de masses médullaires dont la principale est située en travers, à l'origine du canal alimentaire qu'elle enveloppe comme dans une sorte de collier nerveux. Du reste, cet appareil varie beaucoup dans les diverses classes de mollusques par sa disposition et par le nombre de parties dont il se compose. Ces animaux ne sont jamais pourvus des cinq sens : l'œil n'existe que chez un certain nombre ; l'oreille se rencontre encore plus rarement ; on ignore le siège de l'odorat et du goût, mais le toucher doit avoir quelque délicatesse, à en juger par la mollesse de la peau qui recouvre l'animal. Cette peau molle et visqueuse enveloppe plus ou moins complètement le corps, en formant souvent des replis ou des expansions que l'on nomme le *manteau*, et dont la disposition varie beaucoup dans les différents genres de mollusques. Cette molle enveloppe est protégée et soutenue, à défaut de squelette intérieur, par un encroûtement calcaire nommé *coquille* (voy. ce mot). Les mollusques sont dits *nus* et *testacés* ou *conchifères*, suivant qu'ils offrent une coquille (*testa*, *concha*) ou qu'ils en sont dépourvus. Quelquefois cette espèce de bouclier pierreux est renfermé dans l'épaisseur de la peau. Les muscles qui se

fixent aux téguments concourent avec les appendices flexibles et allongés (*tentacules*) qui existent chez quelques espèces, aux fonctions du mouvement, lequel est lent et ne s'opère le plus souvent que par les contractions successives des divers points de la surface inférieure du corps. Tous ces invertébrés ont un tube digestif plus ou moins replié sur lui-même et ouvert par ses deux bouts ; à cet appareil sont annexés des glandes salivaires, un foie volumineux et divers organes de mastication. L'appareil de la circulation, très compliqué, se compose d'un cœur à un ventricule, à une ou deux oreillettes, d'artères et de veines. Le sang, qui est incolore ou légèrement bleuâtre, part du cœur après avoir subi le contact de l'air, pour revenir des différentes parties du corps dans les organes de la respiration. Ceux-ci ont tantôt la forme de poumons, tantôt celle de branchies : leur disposition varie d'ailleurs beaucoup.

Les mollusques sont ovipares ou ovovivipares ; ils naissent avec la forme qu'ils doivent conserver, et sur laquelle nous ne pouvons rien dire de général, cette forme étant extrêmement variable. Mais comme elle s'accompagne de modifications correspondantes dans l'organisation intérieure, elle sert de base pour la division de ces animaux en plusieurs classes. Ces classes sont au nombre de 6 dans le *règne animal* de Cuvier, qui les caractérise ainsi : 1^o mollusques dont le corps est en forme de sac ouvert par-devant, et d'où sort une tête armée de tentacules : *céphalopodes*, ex. les sèches, les nautilus, etc. ; 2^o mollusques offrant une tête distincte, non entourée de tentacules, et des nageoires membraneuses sur les côtés du cou : *ptéropodes*, ex. les clios, les cléodores, etc. ; 3^o mollusques ayant une tête distincte, et pour organe principal du mouvement un pied charnu occupant la surface inférieure du corps : *gastéropodes*, ex. les limaces, les escargots, les buccins, les volutes, les rochers, les strombes, etc. ; 4^o mollusques sans tête apparente, ayant quatre branchies distinctes du manteau, et généralement un pied charnu : *acéphales*, ex. les huîtres, les arondes, les moules, les bucardes, les vénus, les pholades, etc. ; 5^o mollusques

sans tête apparente, sans pied charnu, le plus souvent sans branchies distinctes, deux bras ciliés ou garnis de filaments leur en tenant lieu : *brachiopodes*, ex. les térébratules, les lingules, les orbicules, mollusques à coquilles bivalves; 6° les mollusques sans tête, sans pied, sans bras, les organes du mouvement étant représentés par des filaments ou *cirres* disposés par paires le long du ventre, comme celles que l'on voit sous la queue de certains crustacés : *cirrhopodes* ou *cirripèdes*, ex. les anatifes, les glands de mer ou balanes, etc. Ces derniers sont rangés aujourd'hui par plusieurs naturalistes parmi les animaux *articulés*. Nous leur avons consacré un article spécial, ainsi qu'aux céphalopodes, aux gastéropodes, aux acéphales, dont on a traité sous le nom de **CONCHIFÈRES**, et aux principaux genres de mollusques compris dans chacune des six classes que nous venons d'indiquer.

Sous le rapport de l'habitation, les mollusques ont été distingués en *terrestres*, *fluviales* et *marins*; mais des détails à cet égard nous entraîneraient dans des répétitions inutiles; nous renvoyons aussi aux différentes parties de cet ouvrage ce que nous avons à dire de leurs mœurs trop variées pour pouvoir en faire l'objet de généralités intéressantes.

L'étude de cette branche de l'histoire naturelle porte le nom de *conchyliologie* quand on prend pour point de départ la description de la coquille; celui de *malacologie* (*voy.* ces mots) quand on la fonde sur l'organisation de l'animal. Au mot **HISTOIRE NATURELLE**, nous avons remonté à l'origine et suivi les progrès de cette partie de la zoologie, qui tire aujourd'hui une nouvelle importance de son application à la géologie. C. S-TE.

MOLOCH, en phénicien, *roi*, était, ainsi que Baal, Adonai (*voy.* ces mots), une divinité phénicienne; et comme l'esprit des religions orientales était essentiellement astronomique, on est porté à croire que Moloch était une planète, et cette planète Saturne (*Actes des Ap.*, VII, 43). On immolait à ce dieu des enfants, sacrifice abominable qui aurait dû être en exécration à tous les peuples et surtout aux descendants d'Abraham, les Ammonites, et au peuple de Dieu. Or,

chez les Ammonites, le culte de Moloch fut toujours en grand honneur; à Rabba, leur capitale, ses autels y étaient sans cesse arrosés du sang de victimes humaines. Les Hébreux, dans le désert, commencèrent aussi à lui adresser leurs vœux (Amos, V, 6). Plus tard, Salomon lui éleva un temple sur le mont des Oliviers, et le roi juif Manassé lui consacra son fils. Peut-être même ce culte fut-il toujours pratiqué, ostensiblement ou en secret, dans la vallée de Topheth et d'Hinnom, au sud-est de Jérusalem. Seulement il est à croire qu'il se modifia et que la consécration ou la purification par le feu y consistait seulement à traverser les flammes des brasiers allumés devant l'idole. Nous retrouvons ce culte sanguinaire à Carthage (*voy.*) et dans des colonies phéniciennes, où des enfants tout vivants étaient immolés à Saturne, le Moloch de l'Occident.—*Voir* Milton, *Par. lost*, I, 392. F. D.

MOLOSSES, le principal des 14 peuples de l'Épire (*voy.*), qui finit par en rester le seul maître. Le pays à eux propre ne comprenait d'abord qu'une petite portion de côte qui s'étendait au nord du golfe d'Ambracie et dans le voisinage des Cassiopéens. On voyait chez eux Dodone (*voy.*) et Ambracie à l'embouchure de l'Arachthus, dont la fondation est attribuée aux Corinthiens, et qui devint plus tard la capitale des rois molosses de l'Épire. Ceux-ci, dont le pouvoir paraît avoir été toujours limité par de sages lois, comme à Sparte, étaient de l'antique dynastie des Éacides, qui tirait son nom d'Éacus (*voy.* ÉAQUE), grand-père d'Achille, et son origine de Pyrrhus ou Néoptolème, fils de ce dernier. Molossus était le nom d'un fils de Pyrrhus et d'Andromaque, auquel échut cette partie du royaume paternel. Parmi ses successeurs figure Admète qui, l'an 471 av. J.-C., donna généreusement asile à Thémistocle, exilé d'Athènes. Plus tard, Alexandre I^{er}, élevé au trône d'Épire, l'an 342, par le crédit de Philippe, roi de Macédoine, qui avait épousé sa sœur Olympias, se distingua par des qualités guerrières que les anciens n'ont pas jugées inférieures à celles de son neveu, Alexandre-le-Grand de Macédoine, avec lequel il aspirait à partager

le titre de conquérant du monde, en se réservant à lui-même l'Occident. Il fit deux expéditions victorieuses en Italie contre les Samnites, les Lucaniens et les Brutiens; mais il périt dans la seconde, l'an 331. Éacide, son cousin et son successeur, épousa la cause d'Olympias contre Cassandre, et perdit la vie contre Philippe, frère de ce prince. Il fut le père du célèbre Pyrrhus (*voy.*), qui régna en 295, après son oncle Alcète, massacré dans une révolte de ses sujets, et jeta sur le trône d'Épire un éclat vif, mais passager. Son fils, Alexandre II, le remplaça, en 272. Après avoir pendant quelque temps disputé la Macédoine à Antigone Gonatas, ce prince termina paisiblement son règne, en 242. Sa dynastie s'éteignit bientôt après sa mort, et les Épirotes substituèrent à la royauté le gouvernement de magistrats électifs, jusqu'à ce que Paul-Émile les soumit aux Romains, comme alliés de Persée. CH. V.

MOLTKE, nom d'une famille noble de Schleswig-Holstein, qui a donné au Danemark plusieurs hommes distingués, parmi lesquels nous citerons seulement les suivants: ADAM-GLOB., comte de Moltke, né en 1709 et mort en 1792, ministre de Frédéric V et ami de Klopstock (*voy.*); JOACHIM GODSKE, non moins connu comme homme d'état que comme protecteur des lettres. Ayant quitté le service militaire, en 1766, il s'appliqua spécialement à l'étude de la jurisprudence et du droit public, et, après avoir visité l'Allemagne et la France, il fut nommé, en 1775, ministre d'état, poste qu'il occupa pendant neuf années. En 1784, il se retira dans ses terres pour surveiller par lui-même l'exploitation de ses vastes domaines, et il était tout entier livré à ces soins lorsqu'en 1813, un ordre pressant du roi le rappela au maniement des affaires publiques. Dans les fâcheuses circonstances où se trouvaient alors le Danemark, le comte de Moltke donna des preuves d'une grande habileté en relevant le crédit de l'état, et d'un rare patriotisme en consacrant 150,000 thalers de son patrimoine au soulagement des employés dont le gouvernement ne pouvait payer les services. Il mourut le 5 octobre 1818, laissant par son testament aux sciences et

aux écoles une somme de 300,000 thalers. Un autre comte de Moltke, MAGNUS, né le 20 août 1783, s'est fait connaître comme écrivain. Tout plein des idées qu'il avait puisées dans l'écrit de M. L. de Haller sur *la Restauration des sciences politiques*, il publia à Hambourg, en 1830, sur *la Noblesse et ses rapports avec la bourgeoisie*, une brochure qui a été réfutée avec talent par M. Heine, dans sa *Lettre sur la noblesse au comte M. de M.* (Hamb., 1831). Il n'était pas facile de prévoir alors la révolution totale qui s'est opérée dans les convictions du comte danois par un voyage à Paris, à l'époque des journées de juillet. Converti aux idées libérales par tout ce qu'il avait vu en France, ainsi qu'en Italie, en Suisse et en Allemagne, il s'empressa, de retour dans sa patrie, de manifester ses nouveaux sentiments dans deux ouvrages qu'il publia à une année d'intervalle, et qui portent pour titre: *Voyage à travers la haute et la moyenne Italie* (Hamb., 1833) et *Sur la loi d'élection et les Chambres* (Hamb., 1834). Nommé député aux États provinciaux par la ville de Schleswig et élu président, il se montra trop libéral pour une assemblée de ce genre et n'eut point la majorité des voix à la session suivante; mais sa popularité s'en accrut et son influence n'en devint que plus grande même sur les États. Plusieurs villes se sont disputé l'honneur de l'avoir pour représentant. Son frère aîné, ADAM, comte de Moltke, a pris une part active aux tentatives faites, de 1815 à 1823, par les patriotes pour obtenir une constitution. Il a publié à cette occasion *Quelques mots sur la constitution de Schleswig-Holstein et sur la noblesse* (Lubeck, 1833). Deux autres membres de la même famille, OTHON-JOACHIM et ADAM-GUILLAUME, sont aujourd'hui membres du conseil privé du roi de Danemark. C. L. m.

MOLUQUES, ou ÎLES AUX ÉPICES, archipel situé sous l'équateur, entre la Nouvelle-Guinée et les îles de la Sonde, et s'étendant de 5° $\frac{1}{2}$ de lat. S. à 3° de lat. N., et de 122 à 130° de long. or. On distingue les îles Gilolo, Ceram, Bourro, Amboine et les îles Banda, sous le nom de *grandes Moluques*, tandis qu'on ré-

serve le nom de Moluques proprement dites, ou celui de *petites Moluques* aux îles Ternate, Makian, Motir, Batchian et Tidore. Cet archipel a peut-être anciennement formé un continent avec la Nouvelle-Guinée. Les volcans et les commotions fréquentes de la terre prouvent assez les déchirements qui ont dû avoir lieu dans le sol ferme de ces contrées. La plupart des volcans sont maintenant éteints : le Gounong-Apy, dans une des îles Banda, et ceux de Ternate et de Makian continuent cependant leurs éruptions. Une terre rocailleuse et légère couvre la plupart des îles ; exposée aux feux ardents de l'équateur, elle n'est guère propre à la production des céréales, quoique les Hollandais y aient beaucoup cultivé le riz ; en revanche, les Moluques produisent la plupart des végétaux des tropiques, le cocotier, l'arbre à pain, le palmier à sagou, l'oranger, l'amandier, le bois de sapan, et surtout les arbres à épices, savoir : le muscadier et le giroflier, dont ces îles sont la véritable patrie et qui sont la principale richesse de cet archipel. Les forêts donnent le bois de tek, l'ébène et le bois de fer ; des plantes aromatiques et médicinales ajoutent au luxe de la végétation de ces contrées équinoxiales, où l'on voit voltiger des oiseaux pourvus d'un beau plumage, surtout des oiseaux de paradis, des perroquets, et des insectes brillants. Le babiroussa et l'opossum sont au nombre des quadrupèdes sauvages des bois. Les Moluques sont sous le rapport des métaux, comme sous celui des céréales, tributaires des pays voisins.

La population des Moluques paraît être d'origine malaie et avoir opprimé les aborigènes sauvages réfugiés maintenant dans les déserts de l'intérieur. C'est principalement sur les côtes que les Malais (*voy.*) ont dû s'établir autrefois. Ils y étaient devenus commerçants et vendaient les épices aux Chinois, aux Indiens, aux Arabes. Au commencement du xvi^e siècle, les Portugais, déjà maîtres des côtes de l'Inde, vinrent s'établir dans cet archipel et s'emparer du commerce ; un siècle après, ils durent céder la place aux Hollandais. La Compagnie commerciale d'Amsterdam, maîtresse du monopole dans les possessions hollandaises, intro-

duisit, dans l'espoir de mieux vendre les épices, un effroyable système de destruction exécuté à main armée et à grands frais dans la plupart des îles, sans égard aux ressources de la population et aux besoins des autres parties du monde ; encore fut-ce une spéculation mal calculée, car, selon l'assertion du comte de Hougendorp, les frais annuels de surveillance et de contrainte se montaient souvent à 3 millions de florins, tandis que la Compagnie ne tirait jamais au-delà de 2 millions de la vente de ses épices. La Hollande a compris enfin qu'il y avait autant d'injustice que de désavantage à continuer les errements de l'ancienne Compagnie de l'Inde : elle laisse maintenant croître les arbres à épices, mais elle en conserve encore le monopole, en forçant les insulaires qui cultivent les arbres à livrer aux magasins du gouvernement, moyennant un taux fixé, les noix de muscade, les macis et les clous de girofle de leur récolte. Les Hollandais ne possèdent pas toutes les îles ; mais ils ont rendu tributaires la plupart des sulthans ou chefs de celles où ils ne gouvernent pas eux-mêmes.

Gilolo, la plus grande des îles Moluques, a dans l'intérieur plusieurs chefs indépendants ; des sous-résidents hollandais demeurent à Bitjoli et à Galéla. L'île Ternate a, comme autrefois, un sulthan demeurant dans un vaste palais du chef-lieu ; mais il est vassal des Hollandais, et c'est un gouverneur de cette nation qui, à l'aide d'un fort, règne dans la même ville et surveille la rentrée des épices. Le sulthan de la petite île de Tidore, qui a sous sa dépendance d'autres îles plus petites, ainsi que celles des Papouas, est également réduit à l'état de vassalité, de même que les petits sulthans des îles Motir, Matchan et Batchian, dont la première exporte beaucoup de poterie rouge, principal objet de l'industrie des insulaires. Les îles Banda, au nombre de dix, sont couvertes d'arbres à épices et fournissent annuellement 5,000 quintaux de noix de muscade et 1,500 de macis. Un résident hollandais demeure dans la petite ville de Nassau, chef-lieu de la plus grande île du groupe. Le gouverneur général des Moluques réside à Amboine, dont nous avons parlé (*voy.* l'article),

Cette île est la principale d'un groupe particulier qui se compose de onze îles, parmi lesquelles on remarque encore celle de Céram, ayant un sulthan tributaire de la Hollande, et plusieurs chefs de peuplades féroces et indépendantes ; puis l'île de Gouro avec le port de Cajéli, résidence d'un agent hollandais ; enfin la petite île de Goram.

Les parages au sud des Moluques, désignés sous le nom de *mer des Moluques*, sont remarquables par la blancheur de leurs ondes, du moins pendant une partie de l'année, par leurs récifs de corail et par la constance des vents qui y règnent.

D-G.

MOLYBDÈNE. La découverte de ce métal, due à Scheele, remonte à l'année 1778. Il prit son nom de la dénomination grecque de la plombagine (*μολύβδαίνα*), avec laquelle le sulfure naturel de molybdène avait été confondu. Retiré d'abord de son sulfure, le molybdène s'obtient ensuite par la réduction de l'acide molybdique, au moyen du charbon, à une température excessivement élevée. Ce métal est d'un blanc mat, pouvant acquérir de l'éclat par le frottement, très légèrement ductile. Sa pesanteur spécifique, d'après Buchholz, est de 8.611. Il ne décompose pas l'eau. L'air, à la température ordinaire, ne paraît avoir aucune action sur le molybdène ; si on fait intervenir la chaleur, il passe à l'état d'oxyde brun au rouge naissant ; il devient bleu à une température plus élevée et longtemps soutenue ; enfin il se convertit en acide molybdique à une température encore plus élevée. Cet acide fond, se sublime et cristallise. Le molybdène est attaqué par l'acide nitrique qui le change en acide molybdique. L'eau régale dissout facilement le molybdène. Les alcalis en dissolution ont à peine de l'action sur lui ; par la fusion, ils accélèrent son oxydation, et il se fait des molybdates. Le nitrate de potasse l'oxyde violemment. Le molybdène s'unit en trois proportions avec l'oxygène. L'acide molybdique, formé de 100 de métal et de 50.12 d'oxygène, est peu soluble dans l'eau ; il lui communique cependant la propriété de rougir faiblement la teinture de tournesol. Si, dans sa dissolution,

on ajoute du fer, de l'étain, du zinc, etc., la liqueur prend bientôt une couleur bleue, caractère distinctif de ce métal. Dans cette circonstance, l'acide molybdique, perdant de l'oxygène, passe à l'état d'oxyde bleu, nommé par Buchholz acide molybdeux.

On a cherché à utiliser dans les arts cet oxyde appelé *bleu de molybdène*. M. Brongniart a fait faire, à la manufacture royale de Sèvres, quelques essais qui n'ont pas donné de résultats satisfaisants. On l'a fait entrer aussi dans la composition d'un émail, mais la couleur bleue de cet émail était sombre, moins riche en teinte que celle obtenue par le cobalt. Comme l'emploi du molybdène, dont les minerais sont plus rares que ceux de cobalt, serait plus dispendieux, on n'a pas continué ces essais.

V. S.

MOLYBDOMANCIE, *voy.* DIVINATION, T. VIII, p. 334.

MOMIE. On appelle ainsi les corps d'hommes ou d'animaux préservés de la décomposition par l'embaumement (*voy.*), et que l'on trouve surtout en Égypte. C'était un usage très commun chez les anciens d'embaumer les morts. Indépendamment de leurs idées religieuses, qui leur en faisaient un devoir (*voy.* MÉTEMPSYCOSE, T. XVII, p. 601), les Égyptiens surtout y étaient forcés par les miasmes pestilentiels qui se seraient exhalés, dans ce climat brûlant, de ces foyers de corruption, par le manque de bois qui ne leur permettait pas de brûler les corps, et par les inondations du Nil qui les empêchaient de les enterrer. La couleur des momies est d'un brun foncé, souvent noire et luisante ; le corps, aussi dur et aussi sec que du bois, répand une odeur aromatique particulière, et a un goût amer. A l'exception de la face, si bien conservée quelquefois que les yeux ont encore leur forme, il est entièrement enveloppé d'étroites bandelettes de toile de coton de diverses couleurs, lesquelles sont si fortement assujetties et tellement pénétrées par les baumes, qu'elles semblent ne faire qu'une masse avec lui. On trouve des momies dans la Moyenne-Égypte, soit dans les Pyramides, soit dans les tombeaux souterrains. On en a apporté un grand nombre en Europe, et

on en a souvent fait l'ouverture en présence de nombreux témoins.

Nous avons parlé des différentes manières d'embaumer les cadavres en Égypte, d'après Hérodote, au mot **EMBAUMEMENT**. Voir aussi Sieber, *Sur les momies d'Égypte* (Vienne, 1820); Granville, *Essai sur les momies d'Égypte* (Lond., 1825, in-4°). Il y a encore un autre genre de *momification* qu'on pourrait appeler *naturelle*: elle a lieu quand des cadavres sont desséchés lentement et préservés de la corruption par le froid, ou par quelque autre moyen emprunté à la nature. On en voit de cette espèce dans le couvent des Capucins de Palerme, dans celui du Grand-Saint-Bernard, dans les caveaux ou cryptes de Kief (*voy.*), dans ceux de la cathédrale de Brême, dans ceux de la chapelle du Kreutzberg, près de Bonn, dans le caveau de Saint-Michel, à Bordeaux (*voy.* aussi **CROY**), etc. Telles sont encore les momies blanches ou arabes, cadavres enfouis dans les sables de l'Arabie et de la Libye, et desséchés par les ardeurs du soleil. Ces dernières ne sont qu'un objet de curiosité. C. L.

MOMIERS, sobriquet donné aux méthodistes en Suisse et même en Allemagne et qui vient du mot *momerie*, signifiant une espèce de mascarade, une cérémonie extérieure, bizarre, pleine d'affectation. Lorsque les émissaires du méthodisme (*voy.*) parurent pour la première fois en Suisse (1816), ils trouvèrent des partisans surtout dans le canton de Vaud, où le zèle religieux était ardent, mais peu éclairé. Leur esprit de prosélytisme ne tarda pas à semer la dissension dans les familles, et les désordres qu'ils excitèrent les rendirent odieux au peuple qui, en 1818, les flétrit du nom de *momiers* (comédiens). Le gouvernement, de son côté, forcé d'intervenir, promulgua contre eux une loi sévère, en 1824, et chassa du pays leurs émissaires les plus actifs. Mais, comme cela arrive toujours, cette persécution n'eut d'autre résultat que d'exalter leur fanatisme et d'augmenter le nombre de leurs partisans. On prit donc le sage parti de ne plus appliquer la loi, et finalement de l'abolir (1830). Le gouvernement de Genève, plus prudent que celui de Lausanne,

accorda, dès le principe, aux méthodistes, une entière liberté de culte. Cette tolérance, jointe à l'instruction supérieure du peuple, eut pour résultat, que tous les efforts des zéloteurs, parmi lesquels nous nous bornerons à nommer MM. Empytaz et Bost, obtinrent si peu de succès, qu'en 1835, on comptait au plus 200 momiers à Genève. Les méthodistes furent moins heureux encore dans les autres cantons de la Suisse.—*Voir l'Histoire véritable des momiers de Genève* (Paris, 1824), et *l'Histoire des momiers* (Bâle, 1825, en allem.). X.

MOMUS, fils du Sommeil et de la Nuit, suivant Hésiode (*Théog.*, V, 214), n'est devenu que longtemps après l'époque homérique le dieu du sarcasme et de l'ironie, la moquerie personnifiée. Il en joue le rôle dans *l'Assemblée des Dieux* de Lucien: il y raille toutes les divinités et Jupiter lui-même; mais il n'a pas encore son masque et sa marotte*, qui sont des attributs plus modernes. La mythologie, qui a presque toujours un sens moral, nous apprend qu'il fut chassé du ciel, leçon dont les mauvais plaisants devraient bien profiter. F. D.

MONACO. Cette petite principauté qui relevait autrefois de la France, mais qui, par les traités de 1815, a été placée sous la suzeraineté du roi de Sardaigne, dans les états duquel elle est enclavée (entre le comté de Nice et le duché de Gênes), n'a qu'une étendue de 2 $\frac{1}{2}$ milles carr. géogr., avec une population de 7 à 8,000 hab. qui se livrent à la culture de la terre, aux soins des troupeaux, à la pêche et au petit cabotage. C'est un petit pays très fertile, surtout en fruits du sud et en huile d'olives. Mentone, avec 3,000 âmes, en est le lieu le plus considérable; *Monaco*, résidence du prince, n'en a que 1,200. C'est une petite ville très pittoresquement située sur la plate-forme d'un rocher qui s'avance dans la mer, et protégée par un château-fort. Le bourg de Roque-Brune fait également partie de la principauté, dont on estime les revenus à environ 80,000 fr.

L'origine de la principauté de Mo-

(*) Espèce de sceptre de la Folie, surmonté d'une figure coiffée d'un capuchon de couleurs bigarrées et garni de grelots.

naco remonte jusqu'à la fin du x^e siècle, où l'empereur Othon I^{er} en conféra la possession à la famille de Grimaldi (*voy.*), qui l'a toujours conservée depuis. En 1450, les princes de Monaco se rangèrent sous la protection de l'Espagne; mais en 1641, Honoré II Grimaldi échangea ce patronage contre celui de la France, et comme, pour l'en punir, le roi d'Espagne lui retira tous les fiefs qu'il tenait par sa maison dans le Milanais et dans le royaume de Naples, Louis XIII le revêtit en dédommagement du duché de Valentinois (*voy.*), auquel était attachée la pairie. En 1731, la maison de Grimaldi s'éteignit dans la ligne masculine (*voy.* la note T. XIII, p. 164); mais les titres et possessions de cette famille passèrent par mariage dans la maison de Matignon. Par suite de la révolution française, le petit-fils du premier prince de cette branche perdit sa principauté, qui fut incorporée au département des Alpes-Maritimes. La paix de Paris, en 1814, la lui rendit sous les anciennes conditions de dépendance à l'égard de la France; mais l'année suivante la suprématie en fut transférée à la Sardaigne, qui obtint le droit de tenir garnison à Monaco, où néanmoins le prince gouverne d'une manière absolue. Honoré V Gabriel, duc de Valentinois, né en 1778, avait succédé à son père en 1819; général et pair de France en 1814, il avait prêté serment à la dynastie de juillet. Il est mort en octobre 1841. On lui doit un petit ouvrage intitulé : *Du paupérisme en France et des moyens de le détruire* (Paris, 1839-40, 2^e éd. in-8^o).

CH. V.

MONADE, MONADOLOGIE, *voy.* ATOMES et LEIBNITZ.

MONALDESCHI (JEAN), *voy.* CHRISTINE de Suède, T. VI, p. 21.

MONARCHIE, *voy.* GOUVERNEMENT et ROYAUTE. Pour la monarchie constitutionnelle, *voy.* en outre REPRÉSENTATIF (*système*), CONSTITUTION, etc.

MONASTIQUES (ORDRES), MONASTÈRES, MOINES, mots empruntés au grec *μοναχός*, dont la racine est *μόνος*, seul, unique. C'est donc à de pieux solitaires que le nom de *moine* (*monachus*) fut d'abord donné, et c'est celui de *cénobite*, expliqué dans un autre article,

qui se rapporte aux religieux vivant en commun. Cependant l'usage a confondu les deux mots et la signification de solitaire est restée attachée à celui d'*ermite* ou d'*unachorète* (*voy.* ces mots). Les ordres monastiques étant soumis à une règle (*regula*), on les appelle aussi ordres *réguliers*, par opposition aux ordres *séculiers*, dans lesquels sont compris les membres du clergé ordinaire, vivant dans le monde (*sæculum*). *Voy.* ORDRES.

Les associations monastiques doivent leur origine aux idées ascétiques et mystiques auxquelles certains hommes se sont livrés de tout temps et qui règnent encore dans la plupart des contrées orientales. Ces idées ont produit les fakirs de l'Inde, les bonzes du Tibet, les derviches (*voy.* ces noms) de la Turquie, etc., qui sont des hommes voués à la contemplation des choses divines et aux exercices de la piété souvent la plus exaltée. Les Juifs eux-mêmes ont eu leurs nazariens ou nasi-réens (*voy.*) qui jouissaient de prérogatives particulières, et se consacraient plus spécialement au service de Dieu. Nous ne devons donc pas nous étonner de voir ces idées exercer aussi un grand empire sur la société chrétienne dès les premiers temps de sa fondation. Cependant le mysticisme ne fut pas la cause unique des rapides progrès du *monachisme* : la crainte des persécutions y contribua puissamment sans aucun doute, car pour échapper aux tortures, plus d'un chrétien, à l'exemple de Paul de Thèbes, dut se réfugier dans les déserts. Ce fut ainsi que les solitudes de la Thébàide, de la Palestine et de la Syrie se peuplèrent d'une foule d'hommes pieux (*voy.* ASCÉTISME) qui vécurent d'abord solitaires, et furent par conséquent *moines* dans la signification primitive du mot; mais le besoin de vivre en société, un des instincts les plus impérieux de la nature humaine, finit par les rapprocher, et par les grouper autour de l'un d'eux, plus particulièrement renommé pour la sainteté de sa vie.

Le premier qui réunit autour de lui un certain nombre d'hommes voués à l'ascétisme, fut saint Antoine (*voy.*) que le goût de la vie contemplative avait lui-même conduit dans les solitudes des bords de la mer Rouge. Son disciple S. Pacôme

resserra plus étroitement les liens de l'association et soumit les ascètes à une règle commune, en sorte qu'on doit le regarder comme le véritable fondateur des ordres monastiques. Au milieu du IV^e siècle, il bâtit à Tabenne, dans la Haute-Thébaïde, plusieurs milliers de cabanes placées à peu de distance l'une de l'autre et divisées en cellules contenant chacune trois cénobites. C'étaient comme autant de maisons particulières dont chacune avait son supérieur. L'établissement entier s'appelait *laure* (voy.) et était gouverné par un *abbé* (voy.) ou *père*. On n'y était admis qu'après un noviciat. Les cénobites se livraient à la contemplation, à la prière et au travail. La règle ne prescrivait pas de jeûnes : elle laissait chacun libre de jeûner ou de manger selon ses forces; mais le travail lui était mesuré en conséquence. Le nombre des oraisons était fixé à trente-six : douze dans la journée, douze le soir et douze pendant la nuit. Le vêtement des disciples de Pacôme consistait en une peau de chèvre et une tunique de lin sans manches. Cet établissement acquit en peu de temps une si haute réputation, qu'à la mort de son fondateur, il comptait, dit-on, 50,000 cénobites. A l'exemple de Pacôme, sa sœur avait rassemblé sur la rive droite du Nil un grand nombre de femmes qui, sous le nom de *nonnes** ou *saintes*, s'étaient soumises à la même règle, et son ami Amon avait organisé dans les montagnes de Nitrie (Delta) une laure sur le plan de celle de Tabenne.

Les associations monastiques se répandirent bientôt hors de l'Égypte. La Palestine et la Syrie ne tardèrent pas à se couvrir non-seulement de laures, mais de *monastères*** , consistant non plus en cabanes éparses comme les laures, mais en un seul bâtiment divisé en cellules. Jacques de Nisibe fonda plusieurs de ces établissements dans l'Arménie; saint Jé-

(*) Ce nom était dérivé, dit-on, d'un mot de la langue copte. D'autres prétendent qu'il est formé par contraction des deux mots latins *non nupta*, non mariée. S.

(**) Chez les Grecs, on se servit bientôt du mot *μᾶνδρα*, que nous avons expliqué à l'article d'un de ses dérivés (voy. ARCHIMANDRITE). Le mot *couvent*, du latin *conventus*, est l'objet d'un petit article séparé. S.

rome en éleva quelques-uns dans la Palestine; saint Basile-le-Grand (voy. ces noms) introduisit le monachisme dans le Pont et dans plusieurs autres provinces de l'Asie-Mineure; saint Hilarion le porta jusqu'en Sicile et en Dalmatie.

Cependant du temps de saint Éphrem, on distinguait encore trois sortes de moines : les *ermites* ou solitaires, qui vivaient dans des grottes ou dans des cellules, oubliés du monde et s'efforçant de l'oublier; les *anachorètes* qui étaient dispersés sans abri dans les solitudes les plus sauvages (voy. aussi STILITES); et les *cénobites* à qui le nom de moines resta plus spécialement attaché et qui vivaient en communauté, s'occupant de divers travaux, sous la conduite d'un abbé ou d'un archimandrite. A ces trois classes de religieux, on pourrait en ajouter une quatrième, qui n'était pas la moins nombreuse, celle des moines *gyrovagues* ou vagabonds, appelés *sarabaites* en Égypte, *remoboth* en Syrie, *βοσροί* en Mésopotamie, gens sans mœurs et sans principes pour la plupart, qui couraient les campagnes, vivant d'aumônes, fuyant le travail et s'abandonnant à toutes sortes d'extravagances et d'excès. Préconisée par les Pères les plus célèbres, la vie monastique fit d'étonnants progrès, qu'expliquent d'ailleurs l'ardente imagination des Orientaux, l'influence d'un climat brûlant, l'amour de la paix et de la tranquillité, le désir de se soustraire aux dissipations du monde, de se dérober au spectacle de la corruption du siècle, de se créer un genre de vie exempt d'inquiétudes et de soucis, ou bien encore un sincère repentir de ses fautes.

Les premiers moines qui parurent à Rome, à la suite de saint Athanase, en 341, s'y virent exposés, comme cela arriva aussi à Carthage, aux insultes et aux sarcasmes; mais avant la fin du IV^e siècle, les chrétiens de la capitale de l'Occident se prirent d'un tel enthousiasme pour la vie monastique, que l'on vit des sénateurs et de riches matrones convertir leurs palais en maisons religieuses. Cependant jusqu'à saint Martin de Tours et à Cassien de Marseille, il n'y eut guère dans l'Italie et dans les Gaules que des solitaires dispersés au milieu des forêts. Ces deux

hommes célèbres rassemblèrent les premiers ces ermites dans des asiles communs, et l'exemple qu'ils donnèrent fut suivi non-seulement dans le reste des Gaules, mais en Italie, en Irlande, en Angleterre et même en Espagne, où les mœurs n'étaient alors rien moins qu'ascétiques. Toutefois les monastères qui se constituèrent à cette époque, perdus au milieu des bois, soumis à différentes règles, ou plutôt n'ayant pas d'autre règle que le caprice de leurs abbés, auraient promptement disparu devant le sentiment de réprobation générale que provoquait la vie fainéante et licencieuse des moines, si saint Benoît de Nursie n'avait réussi à opérer une réforme que saint Césaire d'Arles avait déjà tentée en vain.

Abbé du couvent du Mont-Cassin (*voy.*), près de Naples, Benoît (*voy.*) de Nursie donna à ses moines une règle qui ne tarda pas à être adoptée, avec quelques modifications, par les monastères de Saint-Denis, de Saint-Martin de Tours, de La Chaise-Dieu, de Lérins, de Saint-Victor, de Corbie, en France; par ceux de Wissembourg, de Reichenau, de Prüm, de Saint-Emmeran, de Fritzlar, de Fulde, en Allemagne; par celui de Lob, près de Liège; par celui de Saint-Gall, en Suisse; et par ceux de Bancor et de Saint-Alban, dans la Grande-Bretagne. Si la règle de saint Benoît ne régna pas exclusivement, elle devint au moins prédominante à tel point que, du temps de Charlemagne, on se demandait s'il pouvait y avoir d'autres moines que des *bénédictins* (*voy.* l'article). Cette règle se distingue essentiellement de celle de saint Basile (*voy.*), reçue en Orient, par sa tendance toute pratique. Au lieu de faire, comme cette dernière, de l'apathe ou du repos de l'âme le but principal de la vie monastique, elle élève le travail au rang d'une des premières vertus monacales. Cela seul suffirait pour expliquer les différences qui existaient entre les couvents d'Orient et ceux d'Occident. Ainsi tandis que les moines orientaux se montraient ignorants, paresseux, séditieux, les bénédictins, bien qu'ils ne fussent pas aussi humbles, aussi détachés des biens de ce monde, aussi appliqués au travail et à l'étude que le voulait leur

fondateur, rendaient à la religion, à la civilisation et aux lettres d'importants services, en conservant à la postérité un grand nombre de monuments de la littérature ancienne, en répandant un peu d'instruction parmi le peuple, en défrichant de vastes étendues de terres incultes, en portant le christianisme chez des peuples barbares, étrangers à toute idée de civilisation. Mais il faut avouer qu'ils ont souvent exercé aussi une influence pernicieuse par le scandaleux exemple de leurs mœurs dérégées, répandant parmi le peuple les superstitions les plus grossières, et entretenant chez lui la paresse par une charité mal entendue.

Ce fut encore S. Benoît qui introduisit les *vœux monastiques*. Basile s'était contenté de faire promettre aux moines obéissance à la règle: Benoît leur fit prononcer les trois vœux solennels de *pauvreté*, de *chasteté*, et d'*obéissance*. Ces vœux cependant n'étaient pas perpétuels: ce qui le prouve, c'est la règle même de saint Benoît, laquelle permet aux moines qui quitteraient leur couvent d'y rentrer jusqu'à trois fois. Il est vrai que la rentrée dans le monde fut interdite, en 532, par l'empereur Justinien; mais on tint peu de compte de cette défense. S'ils quittaient le couvent, les moines pouvaient se marier, et leur mariage était regardé comme valable par l'Église. Ce ne fut qu'au XIII^e siècle que le pape Grégoire IX défendit absolument aux moines de quitter leurs couvents, et établit en principe l'irrévocabilité des vœux. Dans l'origine aussi, les individus qui se vouaient à la vie monastique ne renonçaient pas nécessairement à la possession de leurs biens, quoique beaucoup d'entre eux commençassent par les vendre pour les distribuer aux pauvres, suivant le précepte donné par Jésus-Christ au jeune riche. Pendant des siècles, les moines ne furent donc que des laïcs distingués par un costume particulier. Au milieu du v^e siècle, le concile de Chalcédoine leur avait encore défendu de se mêler d'aucune affaire ecclésiastique. Les chapelles, qu'une clôture plus sévère avait obligé de construire dans les monastères, étaient desservies par un prêtre nommé par l'évêque diocésain; auparavant, les moines

assistaient au service divin avec le peuple. Cependant on eut de bonne heure des exemples de moines élevés au cléricat. Dès le vi^e siècle, les abbés furent admis au sacerdoce. En 787, le second concile de Nicée leur accorda le privilège de conférer les ordres inférieurs. En 1311 enfin, sous le pontificat de Clément V, tous les moines furent obligés de prendre les ordres (*voy. ce mot*).

Les prodigieux développements du monachisme attirèrent l'attention des gouvernements. L'empereur Julien avait déjà senti le danger qu'il y avait pour l'empire à laisser tant d'hommes pleins de jeunesse et de force se refuser aux devoirs de la vie civile, et avait ordonné d'incorporer les moines dans les légions. Valens l'imita. Maurice défendit aux soldats d'entrer dans le cloître. Nicéphore Phocas rendit une loi contre l'établissement de nouveaux couvents; les souverains d'Occident durent prendre également des mesures pour assurer des défenseurs à la patrie; mais les édits du pouvoir temporel étaient de trop faibles dignes pour arrêter le torrent de l'opinion. Non-seulement la population des monastères continua de s'accroître, mais on en fonda une foule de nouveaux, et leurs revenus augmentèrent en même temps dans une progression rapide, soit par le travail des moines, soit par les dons de la piété des fidèles, soit par les riches dotations des rois, des princesses, des seigneurs que la dévotion, le remords, ou tout autre cause (*voy. règne MILLÉNAIRE, PÉNITENCE, etc.*) y jetait, soit enfin par des moyens peu honorables. Ces richesses tentèrent l'avarice des évêques, sous la juridiction desquels les couvents étaient placés, et celle des seigneurs laïques qui, sous le nom d'abbés-commendataires (*voy. T. I^{er}, p. 13*), en avaient été nommés protecteurs (*voy. aussi AVOUÉ*). Pour se soustraire aux violences et aux exactions des uns et des autres, quelques abbés se firent accorder, dès le vii^e siècle, le plus souvent à prix d'argent, par les rois, les papes ou les évêques eux-mêmes, des exemptions (*voy.*), en vertu desquelles ils jouissaient d'une autorité à peu près indépendante. Ces exemptions étaient entièrement contraires aux ca-

nons des conciles, qui avaient soumis les monastères aux évêques diocésains pour l'administration du spirituel et du temporel. Cependant les papes, sentant quel puissant appui ils trouveraient dans les couvents s'ils parvenaient à se les attacher par les liens de la reconnaissance, n'hésitèrent jamais à accorder des exemptions pareilles, moyennant un modique tribut annuel. Bien plus, dès le xi^e siècle, ils s'arrogèrent les droits d'autoriser seuls l'établissement de nouveaux ordres, de confirmer leurs règles, de les réformer, de les supprimer, de dispenser des vœux monastiques, de disposer, en un mot, des couvents et des religieux à peu près comme ils l'entendraient.

Mais avant qu'ils fussent parvenus à mettre ainsi sous leur dépendance presque toutes les associations monastiques, il arriva plus d'une fois que les franchises des monastères ne furent respectées ni par les évêques ni par les seigneurs laïques. Les couvents durent recourir à d'autres moyens, et ils formèrent des confédérations, appelées *congrégations* ou *ordres*. Cette organisation doubla leur force et donna plus de poids à leurs plaintes. Introduite d'abord à Cluny (*voy.*), couvent de bénédictins réformés par Odon, elle fut adoptée bientôt après par les nouvelles fondations des Camaldules (*voy.*) et de Vallombrose. Une autre innovation eut lieu vers la même époque dans ce dernier monastère: nous voulons parler de l'institution des *frères laïcs* (*voy.*) ou *convers*, que, sous prétexte de se livrer sans distraction à leurs pieux exercices, les moines chargeaient des travaux les plus pénibles.

De leur côté, les évêques, qui voyaient se relâcher tous les jours davantage les rapports de subordination établis, dès l'origine, entre les monastères et les sièges épiscopaux, et la faveur populaire se prononcer de plus en plus pour les moines, les religieux par excellence, conçurent l'idée de combattre ces derniers par leurs propres armes, en soumettant les clercs à une discipline analogue à la discipline monastique. S. Augustin (*voy.*) leur en avait donné l'exemple. L'institution des *chanoines* (*voy.*) se propagea rapidement; mais elle dégénéra si vite qu'en 1059,

Nicolas II dut songer à la réformer. Ses louables efforts eurent peu de succès. Ives de Chartres fut plus heureux. A dater de cette époque, l'ordre des chanoines (*canonici*, de *canon*, règle) se divisa en deux branches : l'une, des chanoines *séculiers*, qui suivaient la règle de Nicolas II; l'autre, plus austère, des chanoines *réguliers*, qui se distinguaient des séculiers non-seulement par une rigidité approchant de celle des moines, mais par la renonciation à toute propriété. Au reste, les évêques n'eurent pas à s'applaudir longtemps de leur invention; car de conquête en conquête, les chanoines en vinrent à les dominer eux-mêmes.

L'institution des chanoines ne porta pas d'ailleurs une atteinte sensible au crédit et à la prospérité des moines. Leur influence reposait sur des bases si solides que même le relâchement de leurs mœurs, constaté suffisamment par les nombreuses réformes auxquelles on les soumit coup sur coup, ne leur nuisit pas dans l'esprit du peuple. Comblés de faveurs par les papes, appelés dans les conseils des princes, les moines continuèrent à se multiplier à tel point que, en 1215, le concile de Latran fut obligé de défendre la fondation de nouveaux monastères, et même d'en supprimer plusieurs. Mais les décisions du concile ne furent pas plus efficaces que ne l'avaient été les édits des empereurs, ainsi que nous le verrons bientôt. En 1076, Étienne de Thiers fonda l'ordre de *Grammont*; en 1084, Brunon établit celui des *chartreux*, célèbre par son austérité; en 1098, Robert institua celui de *Cîteaux*, ou des *cisterciens* (*voy.* ces noms), qu'illustra S. Bernard (*voy.*), et qui, refusant toute exemption, voulut rester soumis aux évêques. Ces trois ordres suivaient la règle de S. Benoît, mais considérablement modifiée. Ils ne rendirent d'ailleurs que peu ou point de services. Ce furent simplement des associations d'hommes livrés à la contemplation, à la mortification et à la pénitence. On peut en dire autant de celui de *Fontevault*, fondé en 1099, par Robert d'Arbrissel. L'ordre des *prémontrés* (*voy.* ces noms), institué, en 1120, par Norbert, s'occupa, au contraire, avec quelque succès de la prédication et de l'en-

seignement; mais les immenses richesses qu'il acquit ne tardèrent pas à le corrompre.

Ce fut dans l'espoir de prévenir une décadence semblable et de rendre, en même temps, aux ordres monastiques l'influence que leurs vices commençaient à leur faire perdre, que François d'Assises (*voy.*) prescrivit à l'ordre qu'il fonda en 1210, de ne rien posséder en propre, mais de vivre uniquement d'aumônes. Les *franciscains* (*voy.* ce mot et CAPUCINS), qui, par humilité, prenaient le nom de *minorites*, jouirent bientôt d'une autorité que leur disputèrent, peu d'années après, les *dominicains*, ainsi appelés de S. Dominique (*voy.*) Guzman, leur fondateur. Ces deux ordres *mendiants* rendirent incontestablement des services à l'Église par leurs prédications, leurs ouvrages et leur enseignement. Sous ce rapport, ils l'emportèrent de beaucoup sur les *carmes* (*voy.*), autre ordre mendiant qui avait la prétention de remonter jusqu'à Élie, mais qui, de fait, avait été fondé, vers le milieu du XII^e siècle, par Berthold de Calabre, ainsi que sur les *augustins* (*voy.*), organisés par Alexandre IV, qui leur furent toujours inférieurs en nombre, en réputation et en influence. Mais d'un autre côté, ces mêmes ordres donnèrent un pernicieux exemple en élevant la mendicité au rang d'une vertu, et par leur ambition et leur despotisme, ils semèrent la discorde dans l'Église. Bientôt, ils ne voulurent plus reconnaître d'autres supérieurs que leurs *généraux*. Dès 1227, ils se firent accorder la permission de siéger au tribunal de la pénitence. En 1236, ils furent soustraits à la surveillance des synodes et à la juridiction des évêques. Peu après, ils désirèrent s'emparer des chaires des universités, et la papauté, toujours bienveillante pour eux, s'empressa d'y consentir. Cependant tant de faveurs excitèrent une jalousie générale et irritèrent contre eux non-seulement le clergé et les professeurs, mais même les autres ordres. Il en résulta une guerre ouverte, qui, toutefois, ébranla à peine leur crédit.

Le XIII^e siècle vit naître encore l'ordre des *servites*, fondé en 1233, et celui des *mathurins*, établi en 1200, qui,

l'un et l'autre, avaient pour mission principale le rachat des chrétiens tombés au pouvoir des infidèles. Nous ne parlons point des *ordres militaires* ni des *frères hospitaliers*, à qui sont consacrés des articles spéciaux. Nous ne dirons rien non plus de quelques ordres peu importants qui s'établirent vers la même époque, et qui paraissent s'être multipliés tellement qu'en 1274, Grégoire X fut obligé de renouveler la défense du concile de Latran. Cette fois, elle fut assez bien observée; car jusqu'à la réformation, nous ne trouvons l'établissement d'aucun ordre considérable, à l'exception de celui des *minimes* (*voy.*), qui fut fondé, en 1435, par le franciscain François (*voy.*) de Paule, et à qui le pape Alexandre VI accorda les privilèges qu'avaient les quatre grands ordres mendiants (*voy.*).

La réformation exerça sur le monachisme une double influence. Elle fut d'abord la cause de la suppression des couvents dans les pays qui embrassèrent ses doctrines; elle força ensuite les moines à mettre plus de circonspection dans leur conduite et à se livrer davantage à l'étude. Il est vrai que cette influence salutaire ne se fit sentir qu'imparfaitement dans les anciens monastères; mais elle fut évidente sur tous les ordres fondés depuis le *xvi^e* siècle, qui tous eurent pour but avoué soit le rétablissement de la pureté des mœurs monacales, comme ceux des *théatins*, des *barnabites*, des *trappistes*, soit l'enseignement populaire de la religion ou l'étude approfondie de la théologie, comme ceux des *piaristes*, des *pères de la doctrine chrétienne*, des *pères de l'Oratoire*, la congrégation des *missionnaires*, la congrégation de *Saint-Maur* et surtout l'ordre célèbre des *jésuites*. *Voy.* tous ces mots.

L'exemple donné par les princes protestants fut suivi par l'empereur Joseph II, qui supprima plusieurs ordres et sécularisa des centaines de couvents : le temps n'était plus où ce droit n'appartenait qu'au pape. La révolution française procéda plus hardiment encore. Un décret de l'Assemblée constituante, rendu le 13 février 1790, abolit les vœux monastiques, et déclara les biens des couvents propriétés nationales. La Haute-

Italie, la Bavière, l'Espagne, la Prusse et la Russie, marchèrent successivement sur les traces de la France. Si, depuis quelques années, la Bavière a relevé une centaine de monastères, d'un autre côté, on en a supprimé 4 à 5,000, depuis 1830, en Espagne, en Portugal, dans le grand-duché de Posen (Poznán), en Pologne, en Russie et en Suisse.

Pour compléter cette notice, il nous reste à parler de l'organisation intérieure des couvents.

Chaque couvent était administré par un *abbé*, qui, par humilité, prenait quelquefois un nom moins vénérable, et s'appelait *major* chez les camaldules; *prieur* chez les chartreux, les dominicains, les carmes, les servites, les augustins, et dans quelques congrégations de chanoines réguliers; *ministre* ou *gardien* (*voy.*) chez les franciscains; *recteur* chez les jésuites. Mais quelque nom qu'il portât, il n'en exerçait pas moins une autorité presque despotique. Il était ordinairement élu par les moines et consacré par l'évêque diocésain. Tous les dignitaires et les fonctionnaires du couvent étaient à sa nomination : c'était lui qui choisissait le prieur (là où il avait un second portant ce titre) et les *doyens* chargés de surveiller les moines dans leurs travaux et leurs exercices; le *cellerier*, qui avait soin des provisions; le *pitancier*, ou pourvoyeur; le *chambrier*, qui surveillait les dortoirs; le *trésorier*, l'*infirmier*, le *sacristain* et le *chantre*, dont les noms indiquent assez les emplois. Les couvents de femmes, placés sous l'autorité de l'*abbesse* ou de la *supérieure*, avaient, outre ces mêmes officiers, un intendant (*præpositus*) spécialement chargé des affaires dont des femmes ne pouvaient s'occuper. L'abbé avait le droit de forcer les moines à l'obéissance par les censures ecclésiastiques, la privation de la sainte Cène, l'excommunication, la flagellation et l'expulsion du couvent. On devrait croire que, tenant leur autorité de l'élection, les supérieurs des monastères en usaient toujours avec modération, et cependant l'histoire nous offre de nombreux exemples de cruautés atroces exercées par eux sur les moines. Il suffira de rappeler ici l'affreux châtiement du *vade-in-pace*, espèce de basse-

fosse où l'on renfermait le délinquant, en lui laissant un morceau de pain pour sa nourriture.

Les dignitaires du couvent formaient un *chapitre* (*voy.*) que l'abbé aurait dû consulter dans toutes les affaires importantes; mais leurs droits réciproques étaient si mal définis qu'il lui était facile d'éluder cette prescription de la règle.

Les couvents d'une même province étaient gouvernés par un *provincial* choisi, soit par les abbés, soit par le *général* (*voy.*) de l'ordre auquel ils appartenaient. Les généraux mêmes devaient être élus par les députés de l'ordre entier, et leur élection était ensuite confirmée par le pape. La plupart résidaient à Rome. A l'exception des carmes et des augustins, dont la constitution était aristocratique, tous les ordres religieux étaient ainsi soumis à une sorte de gouvernement monarchique.

On sait que les règles monastiques ne déterminaient pas seulement les rapports de subordination, mais qu'elles réglaient jusqu'à la nourriture et au vêtement des moines. Quant à ces deux objets, la règle de saint Benoît se distinguait avantageusement par une sagesse et une douceur fort éloignées de l'exagération du monachisme oriental. Nous ajouterons que l'habillement des moines, qui rappelait sans doute le sac des pénitents de la primitive Église, était à peu de chose près partout le même, et que la couleur seule variait selon les différents ordres (*voy.* FROC, CAPUCHON, SCAPULAIRE, etc.)*. — On peut consulter les ouvrages suivants : Hospinien, *De monachis, h. e. de origine et progressu monachatus et ordin. monastic. equitumque militarium* (1588; *Opp.*, t. VI, Genève, 1669, in-fol.); Hélyot, *Histoire des ordres monastiques religieux et militaires* (Paris, 1714-19, 8 vol. in-4°); et les deux ouvrages allemands : Crome, *Histoire pragmatique des principaux ordres monastiques*, d'après Musson (Leipz., 1774-84, 10 vol. in-8°); Dœ-

(*) Nous avons déjà parlé de la *discipline* (*voy.*) dont certains moines se flagellaient; mais nous rappellerons aussi les *minutions* ou saignées par lesquelles ils cherchaient à amortir les instincts naturels. On sait que le silence était de règle chez quelques-uns. *Voy.* en outre CILICE, CÉLIBAT, JEÛNE, ABSTINENCE, etc. S.

ring, *Histoire des ordres religieux* (Dresde, 1828, 2 vol.). E. H.-G.

MONCEY (BON-ADRIEN-JEANNOT), duc DE CONÉGLIANO, pair et maréchal de France, naquit à Besançon, le 31 juillet 1754. Son père, avocat au parlement de Franche-Comté, le destinait à l'étude du droit; mais une vocation irrésistible l'entraînait vers la carrière des armes, et à peine âgé de 15 ans, il s'engagea dans le régiment de Conti-infanterie. Au bout de six mois, sa famille acheta son congé, mais presque aussitôt il s'engagea de nouveau dans le régiment de Champagne, où il resta jusqu'au 17 juin 1773. Revenu pour la seconde fois à Besançon, il étudia le droit, sans plus de suite que la première, et le 22 avril 1774, il reprit encore du service dans les gendarmes de la garde, jusqu'au 20 août 1778, où il passa en qualité de sous-lieutenant de dragons dans la légion des volontaires de Nassau-Siegen. Promu successivement aux grades de lieutenant en second, lieutenant en premier et capitaine (12 avril 1791), il fut fait chef de bataillon en 1793, et commanda le 5^e bataillon d'infanterie légère, désigné sous le nom de *chasseurs cantabres*. Sa conduite à l'armée des Pyrénées lui valut, en avril 1794, le grade de général de brigade, et deux mois après, celui de général de division; il se distingua encore à la prise de la vallée de Bastan, du fort de Fontarabie, du port du Passage et de Saint-Sébastien; et, sur la proposition des représentants du peuple, il reçut de la Convention nationale le commandement en chef de cette armée, le 17 août 1795. Les avantages qu'il remporta sur les Espagnols, dans la vallée de Roncevaux, à Lecumbery et Villanova, où il mit hors de combat 2,000 hommes, puis à Villaréal et à Bilbao, qui lui assurèrent la conquête de toute la Biscaye, amenèrent la trêve de Saint-Sébastien, bientôt suivie de la paix de Bâle. De retour en France, il reçut, le 1^{er} septembre 1796, le commandement de la 11^e division militaire dont le chef-lieu était à Bayonne. S'étant montré favorable à la révolution du 18 brumaire, le consul Bonaparte lui confia la 15^e division militaire dont le siège était à Lyon.

Dans la seconde campagne d'Italie, le

général Moncey commanda un corps de 20,000 hommes et contribua à tous les succès de cette mémorable guerre. Après avoir franchi le Saint-Gothard, il s'empara de Bellinzona et de Plaisance, et pendant l'armistice qui suivit la victoire de Marengo, il occupa la Valteline. Plus tard, il se distingua à Mozambano, où il eut un cheval tué sous lui, et à Roveredo, où il fit un grand nombre de prisonniers, et se mit en communication avec l'armée des Grisons. A la paix de Lunéville, il reçut le commandement des départements de l'Oglio et de l'Adda, et il fut nommé inspecteur de la gendarmerie nationale, le 4 décembre 1801. Dévoué au premier consul, il lui rendit d'éminents services dans ce poste qui avait tant de rapports avec le ministère de la police. Aussi fut-il compris, le 19 mai 1804, dans la première promotion des maréchaux de l'empire; le 1^{er} février suivant, il obtint le grand cordon de la Légion - d'Honneur, fut placé à la tête de la 11^e cohorte, et reçut ensuite le titre de duc de Conegliano. Chargé, en 1808, du commandement du corps d'observation des côtes de l'Océan, Moncey le conduisit en Espagne, où il défit les insurgés du royaume de Valence au défilé d'Almanza. Le 31 juillet, Murat lui confia la direction de l'aile gauche, et l'employa sur les bords de l'Èbre et sous les murs de Saragosse, qu'il quitta pour repasser en France, en 1810. Investi du commandement de l'armée de réserve du Nord, il le conserva pendant les campagnes de 1812 et 1813; car il ne fut pas appelé à prendre une part active à des guerres qu'il avait désapprouvées; mais le 8 janvier 1814, il fut nommé major général commandant en second la garde nationale parisienne, et tout le monde connaît sa belle conduite (31 mars) pendant la bataille de Paris, où il fut chargé de la défense d'une des principales barrières.

Après l'entrée des alliés dans la capitale, Moncey adhéra complètement aux principes du nouveau gouvernement, et fut nommé, le 13 mai, membre du conseil d'état provisoire, le 2 juin, chevalier de Saint-Louis, et le 4, pair de France. Il conserva en outre son titre de pre-

mier inspecteur général de la gendarmerie. Compris dans la liste des pairs créés par l'empereur dans les Cent - Jours, il fut, par cette raison, rayé de celle de la seconde Restauration. Appelé, comme le plus ancien des maréchaux de France, à présider le conseil de guerre qui devait juger le maréchal Ney, il écrivit au roi une lettre dans laquelle il lui disait avec une noble franchise : « Ah ! sire, si ceux qui dirigent vos conseils ne voulaient que le bien de V. M., ils lui diraient que jamais l'échafaud ne fit des amis... S'il ne m'est pas permis de sauver mon pays ni ma propre existence, je sauverai du moins l'honneur, et s'il me reste un regret, c'est d'avoir trop vécu, puisque je survivrai à la gloire de ma patrie... » Ce courageux langage valut au maréchal Moncey la perte de son emploi et un emprisonnement de trois mois au château de Ham (ordonn. roy. du 29 août 1815). Mais Louis XVIII ne lui garda pas rancune, et le 14 juillet 1816, il reçut son serment. Le 5 mars 1819, Moncey fut réintégré dans sa dignité de pair, et le 5 avril 1820, il fut nommé gouverneur de la 9^e division militaire, après avoir été décoré de l'ordre du Saint-Esprit. A l'époque de la guerre d'Espagne de 1823, qu'on espérait de populariser en y mêlant les noms des vétérans de l'empire, Moncey fut chargé du commandement du 4^e corps, qui opéra par le col de Perthus, et s'empara de Puycerda, de Rosas et de Figuières. Le 9 juillet, il vint mettre le siège devant Barcelone, établit son quartier-général à Sarria, au mois de septembre, et signa, le 2 novembre, avec Mina (*voy.*), une convention à la suite de laquelle on lui remit les places de Barcelone, de Tarragone et d'Hostalric.

Depuis son retour d'Espagne jusqu'en 1830, Moncey continua de siéger à la Chambre des pairs dans les rangs de l'opposition modérée. En sa qualité de doyen des maréchaux, il tint, au sacre de Charles X, l'épée de connétable. Après la révolution de juillet, il fut appelé (1833) à succéder au maréchal Jourdan dans le commandement de l'hôtel des Invalides; il réunit ses efforts à ceux de la Chambre des députés pour faire cesser les dilapidations dont les vieux braves placés sous ses

ordres étaient victimes. Il acheva paisiblement au milieu d'eux sa longue et honorable carrière, le 20 avril 1842, et repose aujourd'hui à côté de Napoléon. Le maréchal Moncey a offert l'exemple d'un des plus nobles caractères des temps modernes, et ses dernières paroles attestent la pureté de sa conscience : « Je désire, disait-il à son lit de mort, que chacun remplisse et finisse sa carrière comme moi. » Le maréchal Soult, son ancien compagnon d'armes, lui a payé un juste tribut d'éloges sur sa tombe. Moncey avait un fils, colonel de dragons, qui périt malheureusement, en 1817, victime d'un accident à la chasse. D. A. D.

MONCRIF (FRANÇOIS-AUGUSTIN-PARADIS DE), romancier, chansonnier et poète dramatique, lecteur de la reine Marie Leczinska, reçu à l'Académie-Française en 1733, était né à Paris, en 1687, et mourut, le 13 novembre 1770, au palais des Tuileries, où il avait un logement. Ses écrits, qui ont eu quelque succès de son temps, sont entièrement oubliés aujourd'hui. Nous ne citerons que ses *Chansons* dont on vante l'esprit et la grâce. X.

MONDE, du latin *mundus*, qui, de même que le grec *κόσμος*, rappelle la netteté, l'ordre, l'harmonie, se dit en général de l'univers, du ciel et de la terre (*voy.* ces mots), et de tout ce qui y est compris, c'est-à-dire de l'ensemble des choses créées. On a établi bien des systèmes sur le commencement du monde (*voy.* CRÉATION, COSMOGONIE, etc.), et la nécessité d'un commencement du monde une fois admise, on a dû en inférer qu'il finirait un jour (*voy.* ÉTERNITÉ, JUGEMENT DERNIER, etc.). En astronomie, on nomme *système du monde* l'ordre suivant lequel les globes célestes exécutent leurs mouvements les uns par rapport aux autres (*voy.* UNIVERS, ASTRONOMIE, PLANÈTES, PTOLÉMÉE, TYCHO-BRAHÉ, COPERNIC, etc.). Dans un sens plus restreint, on donne le nom de monde à la terre, que la géographie divise en plusieurs parties (*voy.* l'art. suiv.). L'*ancien monde* comprend celles qui sont connues depuis une haute antiquité; l'Amérique et les îles de la mer Australe forment le *nouveau monde*. La terre étant une sphère, on peut faire des voyages autour

du monde; et l'expression de *bout du monde*, pour désigner le plus loin qu'on puisse aller, expression qu'on retrouve dans quelques phrases métaphoriques, parce qu'on regardait autrefois comme l'extrémité de la terre le lieu le plus éloigné qu'eussent découvert les voyageurs, ne pourrait avoir le même sens aujourd'hui qu'en s'appliquant aux régions inaccessibles à l'homme. On appelle *monde primitif* le premier état de la terre, soit immédiatement après la création, soit au moins avant la grande révolution dont, sous le nom de *déluge* (*voy.* ce mot et aussi CATACLYSME), l'histoire de la plupart des peuples anciens fait mention (*voy.* ANTÉDILUVIEN, FOSSILES, ÉDEN, INNOCENCE, etc.).

Par extension, on donne le nom de mondes aux globes célestes que l'on suppose habités; Fontenelle (*voy.*) a écrit un chef-d'œuvre *sur la pluralité des mondes*. S.

Monde signifie encore la totalité des hommes, le genre humain : c'est ainsi que Jésus-Christ est dit le *Sauveur du monde*. D'autres fois, sous ce mot, on désigne seulement la plupart des hommes, ou bien une certaine quantité de personnes, et même un petit nombre. Il signifie en outre la société des hommes ou une partie de cette société. Alors il se compose de gens distingués par la naissance, le rang, l'esprit, la science, par un talent quelconque, des agréments personnels ou une fortune considérable. On va souvent *dans le monde* sans posséder aucun de ces avantages; mais dans ce cas il n'est guère possible de se vanter d'en faire partie. Depuis cinquante ans, le cercle qui contenait le monde s'est agrandi, et sa puissance a diminué en s'étendant; ce cercle même, au dire de beaucoup de gens, s'est multiplié, et il n'y a plus de classe d'hommes qui n'ait *son monde*, c'est-à-dire un lieu où l'on soit regardé, écouté, jugé, accueilli ou rebuté, non-seulement par des pairs, mais encore par des supérieurs et des inférieurs en mérite vrai ou factice. Cependant on entend toujours par le mot *monde* un nombre de personnes choisies, livrées à des occupations frivoles, avides des jouissances que procure le luxe, et recherchant les plaisirs du théâtre, du jeu, de la danse,

de la table, des assemblées nombreuses, quelquefois de la conversation (*voy.* ces mots). Les philosophes ont toujours reconnu que c'était à la paresse, à la sensualité et surtout à la vanité que sacrifiaient ceux qui s'isolaient ainsi des masses. Les maximes de ce monde, flattant les passions et justifiant l'égoïsme, sont en opposition avec la sagesse, telle que l'ont comprise les plus beaux esprits de tous les temps. Aussi a-t-on été forcé de dire : *beau monde, grand monde, monde choisi* particulièrement. Si ce dernier concilie les principes de la morale et les agréments de la civilisation, en ce cas, être appelé un *homme du monde** c'est recevoir un éloge; alors *avoir l'usage du monde*, c'est connaître la manière d'être et s'approprier la conduite qui excite la bienveillance de ceux avec lesquels on entretient des relations; c'est savoir plaire par toutes les apparences de la vertu, son indulgence, sa sérénité, sa délicatesse, son amour de l'ordre et de la paix; nous disons par l'apparence, car à Dieu seul appartient de juger si cette vertu est réelle; mais agir comme si on la possédait est déjà un mérite. La connaissance du monde et de ses exigences fait partie d'une bonne éducation. On n'est point un sage quand par ennui, par avarice, par suite de déception, on fuit le monde et *on se venge à en médire*. En matières frivoles, telles que usages, modes (*voy.*), et autres choses de nature variable, les *maximes*

(*) Nous avons expliqué, à l'art. ENCYCLOPÉDIE (T. IX, p. 492), dans quel sens est prise cette qualification de *gens du monde* qui figure sur le titre de notre ouvrage. On a vu que nous entendons par-là, non pas seulement les personnes vivant dans ce cercle élevé qu'on appelle *le monde* et que connaît si bien l'auteur de cet article, bien digne d'en être longtemps encore un des ornements, et moins encore celles qui se contentent d'une légère teinture de la science telle que les rapports sociaux l'exigent impérieusement; mais toutes les personnes qui veulent égaler par l'instruction, par l'étendue et l'élévation des idées, celles qui composent *le monde* ou qui savent s'en faire ouvrir l'accès. Si nous opposons l'homme du monde au savant, ce n'est pas d'une manière absolue (car ce livre a la prétention de beaucoup apprendre au savant lui-même), mais uniquement pour indiquer qu'on ne suivra pas ce dernier dans tous les embarras du terrain spécial où il se place, et que les connaissances qu'on veut répandre sont de celles que nul ne doit regarder comme un fardeau trop lourd à porter.

J. H. S.

du monde sont bonnes à suivre; et la sotte vanité d'occuper de soi peut seule décider à les braver; ce travers appartient à la jeunesse, tandis que les gens d'un âge mûr, par un travers contraire, mais pour atteindre un but semblable, se dévouent jusqu'à l'abnégation aux pratiques d'un culte dont le temps les dispense. La Bruyère a aussi bien observé que peint le monde : ses *Caractères*, lus et médités, remplaceront *l'expérience du monde*, qui ne s'acquiert souvent qu'avec de longues années, et se paie quelquefois plus que le monde ne vaut. L. C. B.

L'esprit religieux fait autrement envisager le monde, qui est alors l'ensemble des opinions, des maximes, des usages de la société et des occupations ordinaires de la vie. Vivre *selon le monde*, c'est, à ses yeux, perdre de vue un intérêt plus haut, et se renfermer dans un ordre d'idées qui ne se rapporte pas à notre destination céleste et éternelle. Le Christ avait dit que son empire n'était pas de ce monde, et il avait recommandé à ses auditeurs de s'attacher de préférence au monde futur, spirituel, parfait, et que n'atteignent pas les infirmités de notre condition terrestre. Alors des âmes pieuses ont voulu s'occuper exclusivement de ce monde à venir, fuir les séductions et les misères du monde actuel, renoncer à ses vaines pompes et à ses plaisirs mensongers, et se retirer dans la solitude pour rentrer en eux-mêmes et rechercher Dieu. Telle est l'origine de la vie ascétique et monastique (*voy.* ces mots). A cet égard, chacun doit être juge lui-même de ses devoirs et de ses besoins; il est permis de se livrer à la contemplation (*voy.*) et de renoncer au monde quand aucun lien sacré ne nous y attache, pourvu qu'on ne s'en fasse pas un titre de gloire, et qu'on ne se croie pas pour cela meilleur que ceux qui, retenus dans le monde par d'autres devoirs et par un esprit de sociabilité qui est loin d'être blâmable, cherchent à y pratiquer simplement et sans bruit les vertus que leur divin maître leur a enseignées. J. H. S.

MONDE (PARTIES DU). On n'en admettait anciennement que trois, savoir : l'Europe, l'Asie et l'Afrique; c'est ce qu'on appelle le monde ancien. Depuis la découverte de l'Amérique (*voy.*), il a bien

fallu en admettre une quatrième. On distingua dès lors le monde ancien d'avec le nouveau monde. Dans le XVIII^e siècle, les navigations de la mer du Sud ont enrichi la géographie d'une 5^e partie du monde, comprenant les Terres australes, appelée aussi Australie, Australasie ou Océanie (*voy.*). Cette partie diffère des autres en ce qu'elle se compose d'un grand nombre d'îles, parmi lesquelles la Nouvelle-Hollande (*voy.*) est la plus considérable. La division du monde, ou plutôt de la terre en cinq parties subsistera probablement toujours, et quoiqu'on ait découvert des terres dans la zone glaciale antarctique qui ne peuvent être rattachées à aucune des cinq parties du monde établies dans la géographie, ces terres, n'étant ni habitées ni même habitables, ne pourront donner lieu à une nouvelle division. D-G.

MONGALLO (ROYAUME DE), *voy.* ZANGUEBAR.

MONGE (GASPARD), un des plus savants et des plus célèbres géomètres modernes, naquit à Beaune, le 10 mai 1746. Son père, qui n'était qu'un pauvre marchand forain, sentant tout le prix de l'instruction, ne négligea rien pour en procurer les bienfaits à ses trois fils, qu'un goût commun entraînait vers les sciences exactes. Gaspard était l'aîné; les oratoriens, qui dirigeaient le collège de Beaune, après l'avoir initié aux premières notions des mathématiques, l'adressèrent à leurs confrères de Lyon, où Monge profita si bien des leçons de ses nouveaux maîtres, qu'à l'âge de 16 ans, il fut jugé digne de s'asseoir auprès d'eux et de professer la physique. Pendant les vacances, il revint dans sa famille, et, presque sans instruments, il leva le plan de sa ville natale, dont il fit présent à l'administration municipale. Un lieutenant-colonel du génie, frappé de la précision de ce travail, recommanda l'auteur au commandant de l'école fondée à Mézières pour les officiers de cette arme. Mais l'humble condition de Monge ne lui permit pas d'être au nombre des jeunes gens privilégiés que l'école recevait pour élèves. Il ne trouva place que dans la classe des appareilleurs et conducteurs de travaux des fortifications, en qualité d'élève et de dessinateur. On ne vit d'abord en lui qu'un dessina-

teur habile; mais, à 19 ans, il révéla sa haute capacité en imaginant une méthode géométrique et générale plus expéditive pour remplacer les longs calculs que nécessitait une opération de défilement (*voy.*) qui lui avait été confiée. Alors Bossut, qui professait les mathématiques à l'école, adopta Monge pour son suppléant, et il fut attaché, en cette même qualité, pour la chaire de physique, à l'abbé Nollet, qu'il ne tarda pas à remplacer. Cette position fournit au jeune professeur l'occasion de se livrer à une foule d'expériences curieuses qui le conduisirent même à reconnaître la composition de l'eau, que Lavoisier et Cavendish, de leur côté, avait déjà découverte. Dans le même temps, Monge étendait et généralisait ses premiers essais mathématiques, et posait le fondement d'une nouvelle méthode qui, complétée par des développements successifs, reçut plus tard le nom de *géométrie descriptive*; mais il ne réussit qu'à grand'peine à faire appliquer le fruit de ses recherches à l'enseignement de l'école. Les améliorations qu'il parvint à introduire dans les procédés en usage durent demeurer renfermées dans l'enceinte qui les avait vues naître, le corps du génie interdisant la publicité de connaissances qu'il se réservait exclusivement.

Monge, comme la plupart des géomètres, négligeait de lire les ouvrages de ses collègues. Il lui répugnait de suivre la marche de la science dans les livres, trouvant moins pénible de s'inculquer, d'après ses propres errements, les vérités déjà connues; ce qui doit naturellement conduire un homme supérieur à des découvertes ou au moins à des vues nouvelles. Le génie de Monge, d'ailleurs essentiellement synthétique, cherchait à tout abrégé: « tout résumer pour exprimer tout dans une pensée, a dit un de ses biographes, telle est la formule constante qu'on le voit employer dans ses travaux. » Cette disposition d'esprit lui faisait également négliger l'exposition écrite de ses recherches scientifiques, et ce fut le besoin de se classer dans le monde savant qui lui arracha enfin quelques mémoires sur le calcul intégral. A Paris, il trouva des patrons actifs dans Lavoisier, Condorcet,

D'Alembert, etc. ; en 1780, il dut à ce dernier le titre de membre de l'Académie des Sciences dont il était déjà correspondant. La même année, Monge fut adjoint à Bossut comme professeur du cours d'hydrodynamique établi au Louvre par Turgot, et en 1783, après la mort de Bezout, il obtint la place d'examineur des élèves de la marine. Le maréchal de Castries le pressa alors de refaire le *Cours élémentaire de Bezout* (voy.), qui se recommandait par sa clarté, mais qui semblait déjà en arrière des nouvelles acquisitions de la science. Monge refusa de dépouiller ces écrits de leur caractère classique et de frustrer ainsi la veuve de Bezout du seul moyen d'existence qui lui restât. Néanmoins il consentit à composer pour les élèves de la marine, un *Traité élémentaire de statique* (Paris, 1788, in-8°; 7^e édit. revue par M. Hachette, 1834), dont Borda donna le cadre. Pour se conformer à ses instructions, Monge procéda par la synthèse et écarta de son livre les équations analytiques; ce qui, joint au mérite d'une exposition simple et facile, rend les principes de la science plus accessibles. Le Lycée ayant admis les sciences dans ses cours, Monge fut chargé de celui de physique. Il sut donner quelque attrait à ses leçons en s'attachant à expliquer des phénomènes qui, nous frappant à chaque instant, semblent pourtant échapper à l'attention ordinaire.

Monge ne put rester indifférent aux promesses de la révolution française : espérant surtout voir tomber les barrières qui arrêtaient l'émulation, et les talents prendre sans effort le rang qui leur était dû, il en embrassa les principes avec chaleur. Porté au ministère de la marine, après la journée du 10 août 1792, qui venait de renverser le trône, il fit partie du gouvernement que formèrent alors les ministres, sous la dénomination de conseil exécutif. C'est en cette qualité qu'il concourut avec ses collègues à faire exécuter le jugement qui condamnait Louis XVI à mort. L'acharnement des factions lui fit donner sa démission, au mois d'avril 1793; mais le territoire de la France étant menacé d'une invasion européenne, Monge s'empressa de répondre à l'appel du Comité de Salut

public pour organiser sa défense. Il fallait pourvoir une armée nombreuse du matériel qui lui manquait, tâche à laquelle les fabriques existantes étaient loin de pouvoir suffire : il était donc nécessaire d'en établir de nouvelles, en tirant du sol seulement toutes les ressources. Avec une activité incroyable, Monge passait la plus grande partie de son temps dans les manufactures d'armes, les fonderies, les foreries, les poudrières, qu'il venait de créer pour ainsi dire, à surveiller les travaux et à en simplifier l'exécution. C'est alors qu'il publia sa *Description de l'art de fabriquer les canons*, et un *Avis aux ouvriers en fer sur la fabrication de l'acier* (1794, in-4°, avec Vandermonde et Berthollet). Tant de services rendirent quelque estime aux savants, et après la chute de la Terreur, ils obtinrent une tardive protection pour l'instruction publique. L'École normale fut créée, et Monge mit enfin au jour ses *Leçons de géométrie descriptive* (publiées d'abord dans le Journal des séances de l'École normale, Paris, an III; 6^e édit. augmentée d'une théorie des ombres et de la perspective, extraite des papiers de l'auteur, par M. Brisson, 1837, 1 vol. in-4°, av. pl.), ensemble ingénieux de méthodes où les modifications de l'étendue sont développées et combinées à l'aide du dessin. La même année, il éleva un monument à la géométrie analytique, en publiant ses *Feuilles d'analyse appliquée à la géométrie* (in-fol.), qui furent réimprimées sous le titre d'*Application de l'analyse à la géométrie des surfaces du 1^{er} et du 2^e degré* (4^e éd., Paris, 1809, in-4°). Il prit une part notable à l'établissement de l'École Polytechnique, dont il peut être regardé comme le principal fondateur, car c'est surtout à lui qu'appartient le système d'études qui fut adopté, et dont le succès défia la mobilité rapide des créations révolutionnaires. Il forma en peu de temps les premiers professeurs de cette école; puis il se rendit en Italie avec la commission chargée de recueillir les chefs-d'œuvre des arts dont nous dotait la victoire, et par son expérience des procédés mécaniques, il seconda singulièrement ses collègues dans la conservation et le déplacement des

monuments. Son admiration pour le jeune général qui faisait déjà la gloire de la France fut bientôt portée au comble ; Bonaparte l'appela auprès de lui et le chargea ensuite d'apporter au Directoire, avec le général Berthier, le traité de Campo-Formio. Quoique étranger à la connaissance des hommes et des affaires, Monge fut deux fois porté comme candidat au Directoire ; mais n'ayant point été élu, on l'envoya à Rome, avec Dannon (*voy.*), pour y organiser une république. Leur ouvrage ne dura pas longtemps ; il était à peine achevé que Bonaparte, faisant voile pour l'Égypte, écrivait à Monge de le rejoindre sans délai. Il s'embarqua en effet avec Desaix, et rejoignit l'armée d'expédition à Malte. Monge trouva en Égypte un nouveau moyen de signaler son activité. Il observa et donna la première théorie complète du mirage (*voy.*), visita les monuments de cette antique contrée, dont la description géodésique et monumentale fut exécutée sous sa direction et celle de Berthollet et de Fourier. Monge eut la présidence de l'Institut d'Égypte (*voy.*). Le désastre d'Aboukir, en isolant l'armée d'expédition de la métropole, força les savants à chercher dans les ressources de leur esprit les moyens de suppléer à tout ce qui manquait, non-seulement en approvisionnements militaires, mais encore en ustensiles propres aux usages de la vie et aux opérations des arts. « On ne parle pas des citoyens Monge et Berthollet, écrivait le général Berthier au ministre de la guerre ; ils sont partout, s'occupent de tout, et sont les premiers moteurs de tout ce qui peut propager les sciences. » Un de nos plus savants collaborateurs a déjà dit comment le Caire s'étant révolté, l'Institut fut menacé par l'insurrection ; et comment la fermeté de Monge et de Berthollet, en faisant rester à leur poste tous les savants, transformés en défenseurs armés, sauva les travaux de l'expédition (*voy.* T. XIV, p. 754). Monge suivit le général en chef en Syrie et fut atteint d'une maladie dangereuse devant Saint-Jean-d'Acre.

Il revint en France avec Bonaparte ; et présida plus tard la commission des sciences et des arts d'Égypte, chargée de

coordonner, sous ses auspices, les Mémoires qui forment la *Description* de cette merveilleuse contrée. On trouve de lui, dans le 1^{er} vol., des *Observations sur la fontaine de Moïse*. L'*Explication du mirage* avait paru dans le 1^{er} vol. de la *Décade égyptienne*. Monge reprit aussi sa place de professeur à l'École Polytechnique dont il redevint le père ; il s'opposa vainement aux projets aristocratiques de Napoléon, qui assujettit les élèves au casernement et à la discipline militaire, et la fit fermer à la capacité sans fortune. Monge se consola en abandonnant son traitement de professeur, et ensuite sa pension de retraite aux élèves capables qui n'avaient pas les moyens de pourvoir aux dépenses exigées.

Napoléon n'avait point été ingrat envers Monge qui lui était attaché par l'admiration la plus enthousiaste. Nommé membre du sénat dès la première formation de ce corps, Monge fut pourvu de la sénatorerie de Liège, avec le titre de comte DE PELUSE, reçut le grade de grand-officier de la Légion-d'Honneur et de la Réunion, un majorat en Westphalie, et sur la fin de sa carrière, un don de 200,000 fr. Le désastre de Moscou lui causa une profonde affliction ; et la chute de Napoléon, suivie de la dislocation de l'École Polytechnique, le bannissement des conventionnels régicides, mesure qui atteignait un de ses gendres, le frappèrent au cœur. Sa radiation injuste de l'Institut par suite des épurations de 1816, lui porta le dernier coup. Des attaques répétées d'apoplexie le firent tomber dans une affreuse mélancolie, et il succomba le 28 juillet 1818. Berthollet fit entendre sur sa tombe les regrets d'un vieil ami, et M. le baron Dupin a publié un *Essai historique sur les services et les travaux scientifiques de Monge* (Paris, 1819, in-4^o et in-8^o). L. L.

MONGOLS, **MOGOLS**, ou **MO-HO**, c'est-à-dire, dans leur langue, les Audacieux*, est le nom d'une peuplade ou tribu tatare (*voy.*) de l'Asie centrale, voisine des Hiong-nou et autres Turcs (*voy.* ces noms), et parmi laquelle naquit Tchîn-

(*) D'après quelques auteurs, le peuple appelé Mo-ho par les Chinois se serait donné, dans sa propre langue, le nom de *Bida*.

ghiz-Khan, qui lui assura la domination de l'Asie. « Quoique tous les peuples turcs et mongols se ressemblent d'une manière frappante, dit Raschid-Eldin dans la préface de son *Histoire des Mongols*, publiée par M. Ét. Quatremère, et aient été, dans l'origine, désignés d'un même surnom, cependant les Mongols forment une branche distincte des Turcs, et ces deux nations diffèrent l'une de l'autre par des traits essentiels. » Aujourd'hui les Mongols vivent en partie sous la domination de la Russie, en partie sous celle de la Chine; ils errent en nomades dans cette vaste contrée de l'empire chinois comprise entre la Chine proprement dite et la Mandchourie à l'est, la Sibérie au nord, la petite Boukharie à l'ouest et le Tibet au sud, contrée qui leur doit la dénomination particulière de *Mongolie*. Du nord-est au nord-ouest, ce pays est coupé par la steppe immense de Kobi (*voy.*). Dans la Mongolie méridionale, comprise entre la Chine proprement dite et le Tibet, se trouvent le lac de Koko-noor ou lac Bleu, et les sources du Hoang-ho (*voy.*). La Mongolie septentrionale, dominée par les hautes chaînes de l'Altaï et de Tchian-chan, et dont la partie la plus occidentale, située au nord de cette dernière, et confinant à l'ouest au Turkestan et au pays des Kirghiz, est appelée *Dzoungarie*, du nom d'une tribu kalmouque jadis puissante, renferme les grands lacs de Saisàn, de Boratala ou Charatal, d'Alakkoul, sans parler du lac Balkasch, plus grand encore que les précédents, mais dont moins de la moitié appartient à la Mongolie*, les sources de l'Irtisch, de l'Obi et du Iéniceï, qui se rendent en Sibérie, et, dans la partie du nord-est, est arrosée par le Kerlon (Argoun), l'un des affluents de l'Amour (*voy. ces noms*).

Les Mongols, qui se nomment aussi le peuple des *neuf couleurs*, d'après le nombre de ses tribus principales, se divisent en trois grandes branches distinguées par leurs différents dialectes de la même langue; ce sont : 1^o les Mongols *orientaux* ou des cinq couleurs, parmi lesquels on remarque surtout les *Khalkas*, au nord

(*) Voir Charles Ritter, *Géographie de l'Asie*, t. 1^{er}, p. 338, 635 et suiv.

du désert de Kobi, ainsi appelés de la petite rivière du même nom, et les Mongols *Tsachar* distribués sur les frontières de la Chine proprement dite, dont la garde leur est confiée; 2^o les Mongols *occidentaux* ou OElæt (*voy. KALMOUKS*); enfin 3^o les *Bouriates* (*voy. ce nom*).

Nous n'avons ici à nous occuper spécialement que des Mongols proprement dits. Gouvernés par des khans ou princes de leur race, vassaux et tributaires de la Chine, ils vivent sous des tentes, ainsi que la majeure partie des Kalmouks, se nourrissent des produits de leurs troupeaux et professent le lamaïsme (*voy. ce mot et BOUDDHISME*).

Nous avons indiqué à l'art. LINGUISTIQUE (T. XVI, p. 574), les traits principaux de la langue mongole et de sa sœur la kalmouque. Celle des Bouriates est le plus rude de ces idiomes, qui appartiennent à la même souche, et forment le mongol dans son acception la plus générale. Ils ont des rapports nombreux avec le turc et les idiomes tungouses, et on ne saurait y méconnaître non plus, dans les racines, certaines analogies avec des mots européens. Ce n'est qu'au XIII^e siècle que l'écriture commença d'être connue des Mongols. Une table de granit, découverte au milieu de ruines, non loin de Ner-tchinsk, et dont le savant mongoliste M. I.-J. Schmidt (*voy.*), de Saint-Petersbourg, a déchiffré l'inscription, en est à la fois le monument le plus ancien et le seul qui nous soit parvenu de l'époque de Tchinghiz-Khan. L'introduction du bouddhisme et la connaissance qu'acquirent les Mongols de la littérature et des doctrines de l'Hindoustan, par suite de la conquête de ce pays, ont beaucoup influé sur leur propre développement. C'est à des érudits allemands, et notamment à celui dont nous avons déjà cité le nom, que l'on doit de pouvoir comprendre maintenant dans le système de nos études la langue mongole, restée en dehors de la science européenne jusqu'au XIX^e siècle. M. Schmidt en a publié, en 1830, à Saint-Petersbourg la première grammaire, et, grâce à ses efforts, une chaire de littérature mongole a été fondée à l'université de Kasan : elle est occupée par M. Kovalefski, à qui la science est rede-

vable d'un Dictionnaire mongol-russe, publié en 1839. La bibliothèque impériale de Saint-Petersbourg et la bibliothèque royale de Dresde sont les dépôts les plus riches en livres et manuscrits de cette langue. Quoique en majeure partie composée de traductions d'ouvrages tibétains, souvent eux-mêmes traduits du sanscrit, mais que la perte des originaux rend néanmoins précieuses, la littérature mongole ne laisse pas d'offrir des productions qui lui sont propres. Nous nous bornerons à citer l'*Histoire mongole* qui a pour auteur un prince de cette nation, nommé Ssauang-Ssetsen-Khung-Taïdji, et qui a été publiée par les soins de M. Schmidt, en 1829. On a vu à l'art. BABOUR que ce sulthan, qui fonda l'empire du Grand-Mogol dans l'Inde, a également écrit des Mémoires fort intéressants qui nous ont été conservés. On peut d'ailleurs consulter sur ce sujet l'ouvrage de notre savant Abel Rémusat, *Recherches sur les langues tartares, ou Mémoires sur la grammaire et la littérature des Mantchous, des Mongols, des Ouïgours et des Tibétains*, in-4°, t. I^{er}, 1820. Le second vol. n'a pas paru.

Les Mongols ont été longtemps regardés comme issus de la même famille que les Huns (voy.). Ils apparaissent pour la première fois réunis en corps de nation sous le célèbre Tchinghiz-Khan (voy.), qui devint la terreur de l'Asie, comme Attila avait été celle de l'Europe. Ce prodigieux conquérant, dont le vrai nom est Témoudjine (car Tchinghiz-Khan signifie *le plus puissant roi*), après avoir élevé sa tribu au-dessus de toutes les autres et soumis à son autorité tous les peuples tatars, subjuga avec eux la majeure partie de l'Asie. Suivant le témoignage des écrivains orientaux, le campement primitif de Tchinghiz-Khan était Onan et Kloran, c'est-à-dire les sources de l'Onon et du Kerlon. C'était dans le même lieu qu'avait habité son père Iessoukaï-Bahadour. Khondemir atteste que la grande *icourte* (habitation) de Tchinghiz-Khan était connue sous le nom d'*Ordoubalik* (voy. HORDE).

« Un simple chef de hordes confiné dans une petite contrée aux extrémités de l'Orient, dit M. Ét. Quatremère (*Vie*

de Raschid-Eldin), après s'être agrandi successivement et avoir dompté par son courage toutes les nations qui habitaient les vastes solitudes de la Tatarie, s'élança tout à coup avec la rapidité de la foudre, renverse tout ce qui s'oppose à sa course impétueuse, détruit de fond en comble un grand empire que gouvernait un prince belliqueux. Les villes les plus fortes, défendues par des armées tout entières, sont emportées d'assaut malgré la hauteur de leurs remparts; le brave Djilal-Eldin, vaincu en bataille rangée sur les bords de l'Indus et enveloppé de toutes parts, est contraint, pour sauver sa vie, de traverser ce grand fleuve à la nage et d'abandonner au vainqueur ses femmes et toute sa famille. Ce même guerrier, errant et fugitif dans ces mêmes contrées qu'il remplissait naguère de ses nombreuses phalanges, toujours poursuivi par un ennemi infatigable, voit tous ses pas marqués par des défaites, et périt enfin d'une manière plus convenable à un aventurier qu'à un grand prince. Une armée de 20,000 Mongols ose faire le tour de la mer Caspienne, entreprise qui n'avait pas été tentée jusqu'alors et qui depuis cette époque n'a été réalisée que par les troupes de Timour. Dans l'espace d'un petit nombre d'années, l'Asie presque tout entière est subjuguée par ces conquérants redoutables; une partie de l'Europe est déjà couverte de ruines et reconnaît de nouveaux maîtres. Les princes de cette partie du globe, effrayés d'une invasion plus terrible que celle d'Attila, s'empres- sent de conjurer l'orage et de détourner ailleurs le cours d'un torrent auquel il paraissait impossible d'opposer des digues. Cependant les Mongols, mêlés avec les peuples vaincus, dépouillent leur ancienne férocité et se civilisent peu à peu; Tchinghiz-Khan leur donne des lois; Oktaï, tout en poursuivant les grands desseins de son père, sait allier au courage d'un guerrier les vertus d'un grand roi, et déploie, pendant un règne malheureusement trop court, une magnanimité et une munificence que l'on s'attendait peu de rencontrer dans les déserts du Mongolistan. Koubilaï, par ses rares qualités, ses vastes connaissances et la sagesse de son gouvernement, sait mériter l'ad-

miration des Chinois eux-mêmes. Voilà en peu de mots une partie des faits mémorables que présente l'histoire des Mongols. »

A la mort de Tchinghiz-Khan (1227), ses fils se partagèrent son empire; mais le troisième, Oktaï, fut appelé à succéder à son père dans la dignité de kakhan ou khan (voy.) suprême. Sous ce chef habile, les Mongols ne firent qu'étendre leur domination. « Lorsque l'empire du monde, dit Raschid-Eldin, échut en partage à Tchinghiz-Khan, à ses nobles parents, à ses descendants illustres, tous les royaumes de l'univers habitable, Tchinet-Matchin, le Khataï, l'Inde, le Sind, le Ma-Wara-Alnahar, le Turkestan, la Syrie, le pays de Roum, celui des As (voy. AVARES), des Orous (voy. RUSSIE), des Tcherkess, le Kaptchak (voy. KIPTCHAK), la contrée de Kelar, de Baschgird (voy. BASCHKIRES), ou, pour le dire en un mot, tous les pays qui s'étendent de l'Orient à l'Occident, du Nord au Midi, se soumirent à ces princes et reçurent leurs lois. »

Koubilaï ou Koublaï-Khan, 3^e successeur d'Oktaï, qui prit le titre de kakhan, en 1259, malgré la dissolution de l'empire, dont les diverses parties réussirent alors à se rendre indépendantes, fit la conquête de la Chine, où il érigea sa dynastie, celle des Yuan à la place de celle des Song. Un autre petit-fils de Tchinghiz-Khan, et frère de Koublaï, Houlagou-Khan, renversa, en 1258, le khalifat de Bagdad, et agrandit considérablement l'empire mongol ou mogul de la Perse, qui se rendit tributaires les sulthans seldjucides d'Iconium, mais s'écroula déjà en 1350, après que ses souverains eurent embrassé l'islamisme.

Les progrès des Mongols, en Europe, n'avaient guère été moins rapides. Batu-Khan (voy.), neveu d'Oktaï, après avoir conquis le Kiptchak, s'être élevé au-dessus des peuples turcs entraînés à la suite des Mongols, avoir brûlé Moscou et réduit sous le joug les grands-princes de Russie, avait pénétré en Hongrie et en Pologne, et porté la terreur de ses armes jusqu'en Silésie et en Moravie, où néanmoins il subit un échec par la valeur du comte Jaroslaw de Sternberg,

peu de temps après la désastreuse bataille de Wahlstatt, où le duc Henri II de Liegnitz avait péri en le combattant (1241). La puissance que Batu-Khan avait fondée dans le Kiptchak, où le mahométisme devint aussi bientôt dominant, se fractionna de bonne heure; cependant elle eut plus de durée que celle des souverains mongols de la Chine, que le fondateur de la dynastie des Ming, Tchu, expulsa en 1366. Les débris fugitifs de la nation trouvèrent un asile près de Karakorum, l'ancienne capitale de Tchinghiz-Khan, où ils s'établirent et reçurent le nom de *Khalkas*.

Un nouveau conquérant, Timour (voy. TAMERLAN), sorti d'une condition obscure, mais qui, par l'éclat de son courage et de ses exploits, avait rallié autour de lui les tribus errantes des Mongols dans les contrées qui répondent à la grande Boukharie actuelle, et qui avait formé le khanat de Djaggataï, le second des fils de Tchinghiz-Khan, réunit alors pour la seconde fois les éléments épars de la nation, et fit retentir l'Asie de la terreur de son nom. Après avoir, en 1369, établi le siège de son empire à Samarcande (voy.), il porta tour à tour ses armes victorieuses et dévastatrices en Perse, dans la Moyenne-Asie, et vers l'Hindoustan, défit, en 1402, le sulthan turc Bajazet à la bataille d'Ancyre (voy. ces noms), et mourut trois années après, dans une expédition dirigée contre la Chine. Il avait ramené la puissance mongole à l'apogée de sa grandeur: elle retomba dans la désorganisation et les discordes aussitôt après sa mort. Cependant un de ses descendants, le sulthan Babour (voy.), réussit, en 1525, à ériger dans l'Inde l'empire du Grand-Mogol (voy.), après s'être vu obligé de céder celui de Samarcande.

Pendant que les principautés tatares de l'ancien Kiptchak, déjà abattues par Timour, tombaient l'une après l'autre sous la domination croissante de la Russie (voy. KASAN, ASTRAKHAN et KRIMÉE), le reste de la nation ne maintint pas longtemps son indépendance contre les efforts réitérés des empereurs de la Chine, intéressés à soumettre ces voisins remuants. Un prince dzoungare,

Galdan-Khan, parvint néanmoins encore, en 1679, à réunir sous son autorité les quatre grandes tribus des Oïlots; mais il ne put réduire les Khalkas, déjà vassaux et tributaires de la Chine. Après une guerre sanglante, l'empereur Kang-Hi mit fin à son empire, en 1696; et en 1757, l'empereur Kien-Long (*voy.*) acheva la destruction de la puissance des Dzoungares, qu'un neveu de Galdan, Khung-Taïdji, avait su relever, et qui aspirait de nouveau à s'étendre. Ici s'arrête le grand rôle que les Mongols ont joué dans l'histoire. Deux fois conquérants de l'Asie, ils virent chaque fois s'évanouir leur domination aussi promptement qu'elle s'était élevée.

On peut consulter sur eux : baron de Hammer, *Histoire de la Horde d'or*, en allem., Pesth, 1840, in-8°, et Raschid-Eldin, *Histoire des Mongols de la Perse*, traduite en français par M. Ét. Quatremère, précédée d'une vie de Raschid-Eldin, et d'une préface, Paris, Impr. roy., gr. in-fol. Cette histoire des Mongols de la Perse, splendidement imprimée, ornée de frontispices, vignettes et encadrements, et faisant partie de la Collection orientale, composée de manuscrits inédits de la Bibliothèque royale traduits et publiés par ordre du roi, doit avoir 3 vol.; le premier a paru chez Treuttel et Würtz, en 1836. CH. V. et S.

MONIQUE (SAINTE), *voy.* AUGUSTIN (*saint*).

MONITEUR (du latin *monitor*, qui montre, avertit, du verbe *monere*). L'enseignement mutuel (*voy.*) étant basé sur le principe de l'instruction des élèves les uns par les autres, on a imaginé de mettre à la tête de chaque classe, ou petite division de l'école, un élève plus fort que ceux qui composent cette classe, et qui en dirige les exercices. Ces différents chefs de classe ou de banc se nomment *moniteurs*.

Voici de quelle manière ils exercent leurs fonctions, spécialement en France.

Dans les exercices de lecture, le moniteur se tient dans l'intérieur d'un demi-cercle autour duquel sont rangés les élèves, en face d'un tableau appendu au mur. L'élève placé le premier commence à lire. Fait-il une faute? le moniteur agite sa

baguette, et à ce signe, le second cherche à relever la faute et passe le premier; s'il n'est pas en état de le faire, le moniteur s'adresse au troisième, au quatrième, etc., jusqu'à ce qu'il s'en trouve un qui lise plus correctement et qui passe avant tous les autres. Si aucun des huit ou dix élèves de la classe n'est capable de relever la faute, le moniteur le fait lui-même. Les choses se passent de même dans les premiers exercices du calcul, c'est-à-dire, tant qu'il ne s'agit que de la connaissance des chiffres et de la table de multiplication. Lorsque le tableau a été lu en tout ou en partie, le moniteur le prend en main, et, se plaçant au centre du cercle, il fait épeler les mots, en suivant la même marche que dans la lecture. Quand il suppose que les élèves savent par cœur le tableau, il lit le commencement d'une phrase qu'ils sont tenus d'achever. Dans les classes supérieures, à ces exercices de mémoire se joignent ceux d'analyse. Enfin c'est aussi au cercle que le moniteur fait réciter les leçons apprises au logis. Les dictées et autres travaux par écrit se corrigent dans les bancs.

En tête de chacun de ces bancs est suspendu un tableau, que tous les élèves peuvent lire de leur place avec facilité, et qui contient plusieurs colonnes de mots plus ou moins longs, des phrases entières, et même de courts récits, selon le degré de la classe. S'il s'agit d'une leçon de calligraphie, les moniteurs de chaque classe lisent successivement un mot de ces tableaux, l'épellent, et, la dictée finie, ils corrigent; si c'est un exercice d'orthographe, ils ont soin, après avoir lu le mot, de retourner le tableau. Les dictées se font ordinairement sur l'ardoise, excepté pour les exercices d'orthographe, où l'on écrit sur le papier, et dans la plus basse classe, où l'enfant trace les lettres sur le sable. Souvent pendant que les classes inférieures sont au cercle, les supérieures écrivent dans leurs bancs sous la dictée du maître ou du *moniteur général*. Ce dernier, qui est l'élève le plus avancé de la classe, est chargé en outre de maintenir l'ordre en l'absence du maître.

Pour faire cesser ou la lecture ou la dictée, le maître donne un coup de sifflet.

A ce signal, si les élèves sont aux cercles, ils font demi-tour à droite ou à gauche, le moniteur se place à leur tête, et ils retournent à leurs bancs en marchant d'un pas cadencé, et à la file les uns des autres. En général, tous les mouvements s'exécutent à un commandement ou signal donné par le maître ou le moniteur, et avec une précision militaire. Cela tend à occuper l'esprit et le corps des enfants, et à prévenir leurs espiègleries tout en les amusant; ce qui n'empêche pas que le maître (voy. INSTITUTEUR) ne soit obligé quelquefois de recourir à des punitions plus ou moins sévères.

Les moniteurs exerçant sur les élèves une influence directe, et d'autant plus grande qu'ils se rapprochent davantage d'eux par leur âge et leurs habitudes, le maître ne doit accorder ces places, qu'on peut appeler de confiance, qu'aux plus studieux et aux plus instruits. Il devrait aussi, pour que le concours des moniteurs lui fût vraiment utile, les former par des leçons spéciales, surtout le moniteur général qui le remplace jusqu'à un certain point. Il faut en outre qu'il ne cesse pas un seul instant de les surveiller et de les diriger; à ces conditions, il en obtiendra des services réels. Il ne faut pas qu'il emploie toujours les mêmes moniteurs pour les mêmes travaux et pour les mêmes classes; le maître doit fréquemment les faire passer d'une division dans une autre. Ces mutations sont favorables à l'instruction des moniteurs eux-mêmes, et tournent toujours au profit des élèves; elles évitent les dégoûts qui suivent la répétition continuelle d'une chose que l'on a déjà apprise. Il n'est pas moins utile de rendre les moniteurs à leur classe particulière, autant pour leur procurer de nouvelles études, qu'afin d'éviter l'excitation de l'orgueil en les mettant à leur tour sous le joug d'autres élèves. Par le moyen des moniteurs et à l'aide de l'émulation continuelle qu'entretient cette méthode d'enseignement, un seul maître peut suffire pour un nombre considérable d'élèves; remplacé auprès de chaque groupe par ces sortes de lieutenants, il n'a plus qu'à exercer une surveillance active pour assurer le progrès de tous les élèves placés sous sa direction. E. H.-G.

MONITEUR UNIVERSEL (LE).

Lorsque, dans la journée du 6 octobre 1789, Louis XVI eut été traîné à Paris, cette ville devint le siège du gouvernement, et l'Assemblée nationale y rouvrit ses séances. Ce fut alors qu'un libraire, doué au plus haut degré du génie de l'invention et de l'amour des lettres, Panckoucke (voy.) père, éditeur de l'*Encyclopédie méthodique*, conçut le plan d'un journal qui, par sa dimension jusque-là inusitée, pourrait servir de cadre à l'exposition des faits ou des opinions, des discours et des écrits, dont les événements publics recevaient chaque jour l'impulsion. Ce journal prit à son origine le titre de *Gazette nationale ou le Moniteur universel*. Cette seconde partie du titre a été seule maintenue, à dater du 1^{er} janvier 1811.

Le Moniteur, répertoire des documents les plus authentiques sur la politique nationale et extérieure, devait en outre ouvrir ses colonnes à la critique littéraire, à l'examen des travaux de la science et des productions des arts; c'était, en un mot, une sorte d'encyclopédie quotidienne, inaugurée à une époque de rénovation sociale, et complément de l'*Encyclopédie théorique*, dont la publication avait agi si puissamment sur les esprits, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. De même que l'*Encyclopédie* avait préparé la révolution, à son début, *le Moniteur* en devenait l'auxiliaire, comme un immense moyen de publicité mis à la disposition de cette révolution, qui marchait à pas de géant. Nous sommes autorisé à croire que telle fut la pensée du fondateur. Ceux qu'il adjoignit d'abord à la collaboration de son œuvre furent: La Harpe, Garat, les deux Lacroix, Andrieux, Ginguené, Rabaut-Saint-Étienne, Regnier, Lenoir-Laroche, Germain Garnier, Peuchet, d'Eymar, publicistes, jurisconsultes ou littérateurs, qui, presque tous, s'élevèrent bientôt aux premiers rangs dans la hiérarchie des fonctions publiques. Le premier rédacteur en chef fut de Marcilly, homme versé dans l'étude de la politique et de la diplomatie.

Le 1^{er} numéro du *Moniteur* porte la date du 24 novembre 1789; et depuis ce jour jusqu'à l'époque actuelle, la publica-

tion n'en a pas été une seule fois interrompue; mais plus tard, un travail rétrospectif vint combler la lacune de près de sept mois, qui existait entre l'ouverture des États-Généraux (5 mai 1789) et l'apparition de cette feuille*. Une partie spéciale et très essentielle du *Moniteur* devait être le compte-rendu des travaux de l'Assemblée nationale. Le 12 septembre 1789, Maret (*voy.*) avait commencé la publication d'un bulletin des séances de cette assemblée. A cette époque, aucune partie de la salle n'était encore affectée au service des journalistes : confondus dans les tribunes publiques, avec la masse des auditeurs, qui envahissaient ces tribunes avec violence, les hommes de la presse étaient souvent réduits à passer la nuit aux portes de la salle, pour conquérir une place incommode dans l'intérieur; et c'était à travers tous les inconvénients d'un voisinage aussi mobile que bruyant, qu'ils devaient, à force d'attention et de mémoire, s'acquitter d'une tâche dont la nation tout entière attendait les résultats

(*) « On réalisa ce projet en l'an IV (1796), en publiant une *Introduction au Moniteur*, imprimée dans le même format. Cet ouvrage important (dû à la plume de Thuau-Grandville) commence par un abrégé historique des premières formes du gouvernement de la France, de ses anciennes assemblées politiques, de ses États-Généraux, des assemblées des Notables de 1787 et 1788; il est accompagné d'une notice des écrits les plus influents qui ont précédé la révolution, et il se termine par un recueil de *Pièces justificatives* contenant les procès-verbaux des séances des électeurs de Paris et autres actes relatifs aux événements des 13 et 14 juillet, 5 et 6 octobre 1789. — Les 38 premiers numéros du *Moniteur*, qui avaient paru depuis le 24 novembre jusqu'à la fin de l'année, ne contenaient qu'une simple notice des États-Généraux et de l'Assemblée constituante, d'une très courte étendue, souvent très imparfaite. On les a réimprimés dans l'*Introduction*, avec des changements de rédaction et sous la forme dramatique adoptée en 1790 pour les séances, en sorte qu'il faut regarder comme inutiles les nos de la première édition. — L'*Introduction* contient donc, indépendamment des objets qu'on vient d'énumérer, toute l'année 1789, à partir du premier numéro portant la date du 5 mai, première séance de l'Assemblée constituante, jusqu'au n° 131, daté du 31 décembre. Les exemplaires de cet ouvrage (formant actuellement le tome I^{er} du *Moniteur*) sont devenus très rares. Le prix de l'exemplaire est de 250 fr. » (*Notice historique et bibliographique sur la Collection et les Tables du Moniteur depuis son origine jusqu'à ce jour*, par M. Bidault, ancien directeur du *Moniteur*; Paris, 1838, brochure in-8°.)

avec une juste impatience. Non moins éprouvé sous ce rapport que les émules de son labeur, Maret n'en vit pas moins l'empressement général accueillir la publication du *Bulletin*, et, ajoutant un nouveau moyen de succès à tous ceux que déjà il avait su réunir, Panckoucke, à dater du 2 février 1790, associa Maret à la rédaction du *Moniteur*, pour le compte-rendu des débats législatifs. Jusque-là on s'en était tenu à la narration, genre froid et dépourvu d'effet : on y substitua le dialogue, forme essentiellement dramatique et qui anime le lecteur des mouvements passionnés qui agitent l'orateur à la tribune. Ce changement fut un moyen énergique de propagation pour les principes de la révolution; et le *Moniteur* en acquit un intérêt et une importance qui bientôt élevèrent cette entreprise au plus haut degré de prospérité.

Rédigée dans un système tout-à-fait conforme à l'esprit du nouvel ordre de choses, cette feuille, cependant, se distinguait de toutes celles que la révolution vit simultanément éclore, par la mesure et la convenance de ton, dans la discussion des intérêts publics comme dans l'exercice de la critique littéraire : aussi devint-elle le berceau de la réputation et de la fortune d'une foule d'hommes, qui ont tour à tour occupé la scène politique. Son format, qui du reste n'a jamais changé, mais dont jusqu'alors la grandeur n'avait pas eu d'exemple, servait de texte aux brocards des feuilles rivales, et surtout des journaux de l'aristocratie. Dès le 22 décembre 1790, le *Journal général de la cour et de la ville*, connu sous le nom du *Petit Gauthier*, avait fait dire au *Moniteur* dans une pièce de vers facétieux :

.... Je sers à plus d'un emploi :
De m'avoir on n'est jamais dupe ;
Cette feuille n'est point le vain jouet du vent ;
Avec trois *Moniteurs* on fait un paravent.

Du mois d'avril 1791 au 10 août 1792, le *Logographe*, journal créé par De Lessart, ministre des affaires étrangères, fit concurrence au *Moniteur*, dont il avait emprunté le format : cette concurrence tomba avec le gouvernement royal. Nous ne devons pas nier que, sous

le régime révolutionnaire, l'esprit de modération qui présidait habituellement à la rédaction du *Moniteur* n'eût à souffrir des exigences acerbes de l'époque; cependant cette rédaction, dont la tendance naturelle était vers les opinions de la Gironde (voy.), ne fut jamais souillée par l'expression des fureurs anarchiques, ni par le cynisme du langage de la démagogie. D'ailleurs, sous la Convention, le compte-rendu des séances prit un très grand accroissement. Ce n'était point encore le texte des discours, mais c'était leur substance très développée; les discours écrits, nombreux alors, étaient textuellement reproduits. Il est à propos de dire que les rédacteurs ne s'attachaient qu'aux discussions politiques, aux débats de partis, enfin à l'élément dramatique des séances... Et quels drames que ceux dont la Convention fut deux ans le théâtre!... Quant aux questions de simple utilité, aux lois de finances, de commerce, d'organisation judiciaire ou administrative, on se bornait à mentionner le rapport et à donner la lettre du décret rendu.

Jusqu'à la fin de 1793, la rédaction, si difficile et surtout si périlleuse de ces débats, fut dirigée avec une rare habileté par Thuau-Grandville. Après le 9 thermidor, appelé à la gestion en chef du *Moniteur*, M. Jourdan s'y maintint avec le plus grand succès jusqu'à l'époque du Consulat, où ses talents lui valurent une position éminente dans l'administration publique. Après le 13 vendémiaire, deux des principaux rédacteurs, MM. Trouvé et Lenoir-Laroche, qui avaient prêté, avec un zèle énergique, l'appui de leur plume au gouvernement conventionnel attaqué par les sections de Paris, reçurent un prix éclatant de leur dévouement : M. Trouvé fut nommé secrétaire général du Directoire exécutif, à l'époque de la formation, ensuite ambassadeur auprès de la république cisalpine (voy. FOUCHÉ), puis préfet sous l'empire et sous la restauration, avec le titre de baron; Lenoir-Laroche fut un instant ministre de la police, sous le régime directorial, plus tard, membre du conseil des Anciens, puis sénateur, comte de l'empire, enfin pair de France. A la retraite de M. Jourdan, Maret, devenu ministre

secrétaire d'état du gouvernement consulaire, appela à la rédaction en chef du *Moniteur* M. Sauvo, qui y était attaché depuis 1795. Sous cette sage et active direction, une nouvelle ère commença pour ce journal. A dater du 1^{er} nivôse an VIII, placé sous la haute surveillance du ministre Maret, le *Moniteur* fut, chaque jour, divisé en deux parties. Intitulée *Actes du Gouvernement*, la première était officielle; le contenu émanait directement du cabinet consulaire, et ensuite impérial. Tous les soirs, les épreuves des articles politiques, des nouvelles du dedans et du dehors, étaient soumises à la révision du ministre secrétaire d'état qui, lorsqu'il suivait l'empereur dans ses expéditions militaires, était remplacé, dans la tutelle de la presse, par le prince archichancelier Cambacérès. Ces attributions exclusives, cette main-mise gouvernementale, furent un titre pour le *Moniteur* à la confiance publique, et concoururent à accroître son succès. Du reste, nulle subvention et nulle indemnité : deux cents exemplaires, au plus, étaient envoyés, aux frais du gouvernement, dans les ministères, aux préfets, aux commandants de division, etc.

Sous ce régime de gloire et de pouvoir absolu, la tribune étant muette comme la presse était enchaînée (voy. JOURNAUX, T. XV, p. 461), le *Moniteur* n'eut jamais à offrir de traces des débats législatifs. Ce fut au moins une cause de gain pour la partie scientifique et littéraire, dont la direction fut entièrement laissée au zèle et à l'intelligence dévouée de M. Sauvo. Aux rédacteurs primitifs, presque tous successivement élevés aux sommités de l'administration, avaient succédé MM. de Boufflers, Tissot, Laya, P. David, Amar, Tourlet, Aubert de Vitry, Delécluze, Lachapelle, Miel, Ch. Durozoir, de Sénac, Émeric David, Fr. Chéron, auxquels s'adjoignirent plus tard MM. René Perrin, Corby, Delsart, Lagache, Groselin, Prévost, Chasseriau, Vieillard. Ces derniers sont encore aujourd'hui tous attachés à la rédaction du *Moniteur*, où M. Fab. Pillet continue à traiter, avec autant de goût que de savoir, la partie relative aux arts du dessin. M. Sauvo se chargea de la partie spéciale des théâtres,

et, pendant trente ans, au moins, il remplit cette tâche avec un esprit de critique aussi éclairé qu'impartial, et il laissa un modèle, trop rarement imité, d'urbanité dans les jugements et de parfaite convenance de style.

La Restauration, qui fit tant de méprises à son propre préjudice, comprit cependant qu'il lui importait de conserver le *Moniteur* comme moyen gouvernemental de publicité. Elle en fit donc aussi son journal officiel, en accompagnant cette décision des témoignages de confiance les plus flatteurs. Il y a plus : en rétablissant la liberté de la presse et de la tribune, le régime constitutionnel de la Charte de 1814 modifia et accrut d'une manière notable les attributions du *Moniteur*. L'intérêt et l'étendue, chaque jour croissants, des discussions législatives, nécessitèrent l'emploi de nouveaux moyens. Un vaste et rapide système sténographique dont les deux Chambres assignèrent la dépense sur leur budget annuel fut organisé, et l'on eut le tableau complet et textuel des séances. Aussi, pendant la durée des sessions, le nombre des suppléments s'éleva-t-il fréquemment aujourd'hui jusqu'à 3 et 4. Le service de la sténographie du *Moniteur* a été d'une incalculable utilité.

En 1830, un des premiers actes du gouvernement provisoire fut de s'emparer de la direction du *Moniteur*. Le gouvernement monarchique de juillet le laisse, constitutionnellement, à la disposition de chaque ministère, selon ses attributions; et c'est par cette voie qu'aujourd'hui, comme sous la Restauration, parviennent au *Moniteur* les communications officielles, les notes et les documents, à la publicité desquels le gouvernement attache un intérêt particulier.

Dès l'origine, le *Moniteur* fut imprimé par M. Henri Agasse, gendre de Panckoucke. A la mort de celui-ci, en 1798, cette feuille devint la propriété de M. et M^{me} Agasse. Veuve en 1813, cette femme d'un caractère et d'un esprit également distingués, a continué la gestion de cette grande entreprise commerciale et littéraire, jusqu'à sa mort, arrivée au mois de janvier 1840. M. Sauvo, qui pendant 40 ans avait eu une si grande part à ce

succès, a pris sa retraite, le 1^{er} avril 1840. Il a été dignement remplacé, comme rédacteur en chef, par M. Alphonse Grün, avocat à la Cour royale de Paris *; et comme gérant responsable, par M. Ernest Panckoucke, petit-fils du fondateur, et fils de l'éditeur qui soutient si honorablement l'illustration du nom paternel. La propriété du *Moniteur* appartient aujourd'hui aux héritiers de M^{me} Agasse, qui, après sa mort, se sont formés en société **.

M. Grün enrichit le *Moniteur* de nombreux et savants articles, principalement sur les matières de jurisprudence, d'administration et de sciences économiques; M. Corby, adjoint à la direction générale, imprime aux siens le cachet d'une critique du meilleur ton. Les travaux de l'Académie des Sciences sont exposés avec talent, dans des comptes-rendus hebdomadaires, par M. Flandin; ceux de l'Académie des Sciences morales et politiques, par MM. Loiseau et Vergé. La critique scientifique, littéraire et artistique est dignement représentée, dans toutes ses branches, par MM. Beaussine, Bignan, Cicconi, Geruzez, de Golbéry, Jamet, Leroux de Lincy, X. Marmier, Matter, G. de Montigny, Pitre Chevalier, H. Prévost, Réveillé Parise, Sauvage, Schnitzler, Théry, etc. Nous omettons des noms déjà cités. Ces noms présentent les garanties les plus honorables, et confirment les titres du *Moniteur* à l'estime dont cette feuille jouit.

La collection complète du *Moniteur*, annales universelles de la révolution,

(*) Fort jeune encore, M. A. Grün a déjà acquis des titres nombreux à la réputation comme publiciste et comme écrivain. Pendant quinze ans, collaborateur de M. Dalloz, pour ses publications de jurisprudence, qui ont obtenu un succès européen, M. A. Grün a de plus donné au public les ouvrages suivants : *Traité de jurisprudence sur les assurances terrestres* (avec M. Joliat), Paris, 1828, in-8°, le premier qui ait paru sur cette matière; *Éléments de droit français*, 1838; *Guide pour la rédaction des actes de l'état civil*, 1838; *Jurisprudence parlementaire*, t. I, 1841. De 1831 à 1836, il a concouru à la rédaction de la partie politique et littéraire du *Journal de Paris* (voj.), et de 1836 à 1840, à celle du *Journal général de France* comme rédacteur en chef.

(**) Ce sont: M. Peyre neveu, architecte très estimé, MM. Dalloz et Gandolphe, ses deux gendres, et M. Henri Agasse neveu.

monument national de politique et de littérature, formera, à la fin de 1842, 53 tomes, ou 105 vol. gr. in-fol. ; l'*Introduction* et les huit derniers mois de 1789, à partir du 5 mai, ayant été reliés ensemble. A ce nombre, il faut ajouter 6 vol. de *Tables* chronologiques et des matières, sur le plan et la disposition desquelles on doit consulter la *Notice historique et bibliographique* de M. Bidault (voy. plus haut, p. 47, la note), la *Bibliographie des journaux* (Paris, 1829) et le *Manuel du libraire*, par M. Brunet, t. III*.

P. A. V.

MONITOR, genre de reptiles de l'ordre des sauriens, famille des lacertiens, et que, par une erreur singulière, quelques auteurs ont appelé *tupinambis*, du nom d'une peuplade chez laquelle on les trouve. Celui de *monitor* ou de *sauvegarde*, qui leur a aussi été donné, vient du sifflement d'effroi qu'ils font entendre à l'aspect du caïman et qui avertit l'homme de l'approche de ce redoutable reptile. Les monitors forment le passage des lézards aux crocodiles (voy. tous ces mots). Comme les premiers, ils ont une queue allongée, des pieds munis de 5 doigts libres, inégaux et onguiculés, une langue extensible et bifide ; comme les seconds, ils se distinguent par leur grande taille et par leurs habitudes un peu aquatiques. Ils ont aussi la queue comprimée et peu de dents au palais. Ces reptiles vivent au bord des fleuves, mais ne plongent que pour échapper à leurs ennemis. Les femelles creusent des trous dans le sable pour y déposer leurs œufs. Les monitors *proprement dits* se reconnaissent aux petites écailles qui recouvrent tout le corps. Ils habitent principalement l'Afrique : tel est le *monitor du Nil*, qui a au moins 2^m de long. Les *dragonnes*, espèces de monitors de l'Amérique méridionale,

(*) La précieuse collection du *Moniteur* original figure nécessairement dans toutes les bibliothèques publiques ou privées un peu importantes ; mais afin d'en rendre plus abordable aux fortunes médiocres la partie la plus curieuse pour l'histoire, on en a entrepris des réimpressions partielles. Outre l'*Ancien Moniteur*, de 1789 à 1800 (l'*Introduction* comprise), dont M. René est l'éditeur, nous rappellerons l'*Histoire parlementaire de la révolution française*, par MM. Buchez et Roux, que nous avons déjà mentionnée à l'art. FRANCE, T. XI, p. 549.

S.

offrent une grande analogie avec les caïmans. On les mange, ainsi que les *sauvegardes*, qui en diffèrent peu. Les *améivas*, que l'on place aussi dans le même groupe, ont beaucoup de rapport avec nos lézards. Leur taille est bien inférieure à celle des espèces précédentes.

Deux grandes espèces de lézards, que l'on ne connaît qu'à l'état fossile, ont été rapprochées des monitors, ce sont : le *mososaurus* et le *mégalosaurus*, reptiles d'une taille gigantesque, qui paraissent avoir habité la mer, et dont on a trouvé les ossements en Angleterre et en Allemagne.

C. S-TE.

MONK (GEORGE, duc d'ALBEMARLE), naquit le 6 décembre 1608, d'une ancienne famille du comté de Devon. La destinée de cet homme a été singulière. « Un jour, dit M. Guizot*, il a disposé seul, avec éclat, d'un trône et d'un peuple : la veille et le lendemain, on l'aperçoit à peine dans la foule où il marche confondu. » Obligé de fuir après avoir maltraité un shériff, il prit part à l'expédition de 1625 contre l'Espagne, à celle de l'île de Ré, en 1628, et se trouva ainsi jeté par le hasard, presque au sortir de l'enfance, dans une carrière à laquelle le destinaient, du reste, son goût et ses parents. Dix ans de service dans les Pays-Bas achevèrent son éducation militaire ; il quitta cette école avec les qualités et les défauts d'un officier de fortune. Après une courte campagne en Écosse, il alla commander en Irlande le régiment du comte de Leicester, gouverneur de cette province. Mais le marquis d'Ormond, vice-roi, ayant signé une trêve avec les rebelles pour disposer de ses troupes en faveur de Charles I^{er}, alors en querelle ouverte avec le parlement, Monk, à peine repassé en Angleterre avec son régiment, fut arrêté comme suspect de vouloir favoriser ce dernier parti. Cependant, admis à se justifier auprès du roi, il en reçut le brevet de major général des troupes venues d'Irlande et employées alors au siège de Nantwich. Son début dans la cause royaliste ne fut pas heureux : surpris par Fairfax et fait prisonnier, il fut, sur l'ordre du parlement, transféré à

(*) *Étude historique sur Monk*, dans la *Revue française*, numéros des 1^{er} et 15 oct. 1837.

Londres et renfermé à la Tour. Il n'en sortit que trois ans après, à la sollicitation de lord Lisle, fils du comte de Leicester, et à la condition expresse de jurer le *covenant* (*voy.*). Ce seigneur partait pour l'Irlande avec les pleins-pouvoirs du parlement : Monk accepta le commandement du nord de cette province (1647). Il fit lever aux royalistes le siège de Londonderry, s'empara de Belfast et de Carrickfergus ; mais à Dundalk, ses troupes, mal payées et mécontentes d'un traité qu'il avait conclu avec le rebelle O'Neil, livrèrent la ville à lord Inchiquin, commandant pour le roi. L'opinion se déchaîna contre Monk, en Angleterre, à l'occasion de ce traité. Il fut blâmé par le parlement, et n'échappa qu'à grand'peine à une accusation. Néanmoins, Cromwell l'employa dans la guerre d'Écosse en qualité de lieutenant général de l'artillerie, et appréciant les services qu'il lui rendit à la bataille de Dunbar, à la réduction d'Édimbourg, et en exterminant les bandes connues sous le nom de *moss-troopers*, il le laissa commandant en chef en Écosse, lorsqu'il retourna en Angleterre, à la poursuite de Charles I^{er}.

En 1653, Monk fut adjoint aux amiraux Black et Dean, dans le commandement de la flotte qui soutenait alors la guerre contre la Hollande. Deux engagements, dans le dernier desquels l'amiral Tromp fut tué, amenèrent la fin de cette guerre, et portèrent au comble la popularité de Monk. L'année suivante, il retourna en Écosse, où de nouveaux troubles venaient d'éclater. Poursuivre les montagnards révoltés, contenir les presbytériens, assurer le bien-être des troupes dans un pays presque sauvage, tels furent les nouveaux titres moins brillants, mais aussi réels, qu'il sut acquérir à la reconnaissance du parlement.

Cependant le parti royaliste s'obstinait à compter sur le général Monk. Dès l'année 1665, il avait reçu de Charles II (*voy.*) une lettre qu'il s'était contenté d'envoyer à Cromwell. Celui-ci, de son côté, lui écrivait, par forme de plaisanterie : « On me dit qu'il y a en Écosse un certain rusé compagnon, appelé George Monk, qui n'attend que le mo-

ment pour y introduire Charles Stuart ; faites, je vous prie, vos diligences pour le prendre et me l'envoyer. » Les événements qui suivirent la mort du protecteur, le passage au pouvoir de son fils Richard, la chute de ce dernier, le rappel du *long parlement*, ne firent point sortir Monk de son attitude expectante. Enfin, lorsque le général Lambert tourna contre le parlement la force militaire dont il disposait, Monk prit le rôle de défenseur de la représentation nationale, et se mit en marche avec son armée pour l'Angleterre, tandis que son rival s'avancait lui-même vers le Nord pour le forcer de se joindre à lui. Monk négocia pour gagner du temps ; dans l'intervalle, Lambert fut arrêté, et Monk, resté le seul chef militaire, entra à Londres, le 3 février 1660. Il sembla d'abord ne vouloir user de son influence qu'au profit du parlement, et désarma la Cité mécontente ; mais bientôt il s'unit avec elle contre ce pouvoir impopulaire qui se dispersa de lui-même sous l'influence de la réaction royaliste. Le parti républicain ne put même pas obtenir du général qu'il mit des conditions à la restauration de la royauté. Charles II fut proclamé à Londres, le 8 mai, et y fit son entrée, le 29 du même mois, accompagné de Monk, qui fut salué du titre de restaurateur de la monarchie, nommé chevalier de la Jarretière, membre du conseil privé, grand-écuyer, premier commissaire de la trésorerie et enfin duc d'Albemarle (*voy.* AUMALE).

Au milieu de tous ces honneurs, Monk affectait de s'effacer, et l'on ne le vit désormais se mettre en avant que dans les occasions où ses talents militaires et son influence pouvaient être utiles à l'état : tels furent l'insurrection de 1661, la peste de 1664, l'incendie de 1666 et la guerre de Hollande, où il retrouva, pour combattre Ruyter, sa vigueur et sa fortune d'autrefois. Monk mourut le 3 janvier 1670, et fut enseveli à Westminster, au milieu des tombeaux des rois. Il laissait une fortune immense à son fils unique. Sa veuve, MARIE, irlandaise, fille de lord Mollesworth, est morte à Bath, en 1715. On a imprimé ses productions, en 1716, in-8^o. R-y.

MONMOUTH (JACQUES, duc DE), fils naturel de Charles II (*voy.*), roi d'Angleterre, peut-être, a-t-on dit, du colonel Robert Sidney (père du fameux Algernon Sidney), et de Lucy Walters, naquit à Rotterdam, en 1649. Charles II prit soin de son éducation, quoiqu'il n'eut pas à se louer de la conduite de sa mère, et le fit élever en France, dans la religion catholique. A l'époque de la restauration, il le créa comte d'Orkney, duc de Monmouth, chevalier de la Jarretière et capitaine de ses gardes. Le jeune duc fit ses premières armes sous le prince d'Orange, dans les Pays-Bas. En 1679, le roi l'envoya en Écosse pour mettre fin aux dissensions qui l'agitaient. Monmouth était à la fois l'objet de la faveur de la cour et du peuple. Marié à l'héritière de la famille, puissante en Écosse, des Scotts de Buccleuch, il semblait en effet devoir exercer dans ce pays une influence salutaire. Mais malgré sa douceur et sa modération, il se trouva bientôt réduit à la nécessité de combattre les partisans du *covenant* (*voy.*). Le 21 juin eut lieu l'affaire sanglante et décisive du pont de Bothwell, sur la Clyde (*voir* Walter Scott, *Hist. d'Écosse*). Monmouth, vainqueur d'une populace égarée, voulait la sauver. Il obtint de la cour une amnistie; mais cette amnistie fut mal observée, et il fut remplacé par le duc d'York, frère du roi (*voy.* JACQUES II). Une invincible antipathie séparait le duc d'York et Monmouth : aussi, quand le premier fut rappelé à la cour, Monmouth se retira en Hollande. Là, il chercha à prouver que miss Lucy Walters avait été unie par le mariage à Charles II, et qu'il avait des droits à la couronne d'Angleterre. Charles II, malade et dominé par le duc d'York, parut irrité contre son imprudent favori. D'ailleurs, Monmouth avait trempé dans tous les complots ourdis par les ennemis du duc d'York et du système politique et religieux dont ce prince était le chef et l'appui. Après la conspiration de Rye-House, il n'avait pu se laver entièrement, aux yeux du roi, de l'accusation d'avoir voulu lui ôter la couronne et la vie. Sur un ordre formel de Charles II, il se retira de nouveau en Hollan-

de, où il ne cessa, dit-on, de recevoir secrètement de lui tout l'argent nécessaire à son entretien et à ses plaisirs.

A la mort de Charles II (1685), Monmouth, cédant aux insinuations du prince d'Orange, se rendit à Bruxelles; mais, mécontent du gouvernement espagnol, il retourna *incognito* en Hollande. D'après les conseils du comte d'Argyle (*voy.*), qui se préparait à soulever l'Écosse, il entreprit de détrôner Jacques II et de se mettre à sa place. De nombreux mécontents, excités encore par le stathouder, appuyaient ce projet. Argyle partit pour l'Écosse, et Monmouth, avec trois petits bâtiments et 80 hommes seulement, alla débarquer à Lyme, dans le Dorsetshire, le 11 juin 1685. Une proclamation, dans laquelle il accusait Jacques II d'avoir empoisonné le feu roi et incendié Londres, amena sous ses drapeaux une foule de protestants. A la tête de 3,000 hommes, il s'avança jusqu'à Axminster; mais le parlement avait déjà rendu contre lui un bill d'*attender* (accusation) : Argyle avait payé de sa tête son entreprise téméraire, et le jeune Monk (*voy.*), fils de George et 2^e duc d'Albemarle, arrivait avec une armée pour s'opposer aux projets de Monmouth. Repoussé de Bath et de Bristol, celui-ci s'arrêta à Sedgemoor avec l'intention de combattre le duc d'Albemarle. A peine l'action était-elle engagée que sa cavalerie, sous les ordres de lord Grey, s'enfuit lâchement, et Monmouth, lui-même, imita bientôt cet exemple (6 juillet 1685). Son infanterie, composée de paysans, résista longtemps avec énergie; mais rompue enfin, elle fut impitoyablement massacrée. Monmouth, resté seul, et errant au hasard, avait fini par se cacher dans un fossé, sous des orties et des fougères. Découvert là, le lendemain de la bataille, il fut conduit à la Tour de Londres. Il demanda, en suppliant, une entrevue au roi, qui la lui refusa. Alors il prétextait le désir de révéler un important secret, et quand il fut admis devant Jacques II, il ne put qu'implorer sa grâce. Vainement il chercha à fléchir son vainqueur irrité en lui promettant un retour sincère à la religion catholique : Jacques II avait eu trop peur pour être généreux.

Le 15 juillet, Monmouth fut exécuté à Tower-Hill, « au milieu des lamentations de la populace, à laquelle il était cher à cause de ses qualités aimables et des agréments de sa personne, mérites qui le rendaient propre à être l'ornement de la cour, mais non à devenir jamais le libérateur d'un peuple opprimé » (Walter Scott). Monmouth n'avait alors que 36 ans; il montra du courage dans ses derniers moments. On a prétendu que l'homme, connu en France sous le nom du masque de fer (voy. T. XVII, p. 408), n'était autre que lui. Cette opinion n'a plus de crédit. J. L-T-A.

MONNAIE (du latin *Moneta*, surnom de Junon, dans le temple de laquelle les Romains frappèrent leur première monnaie*). On entend par ce mot toutes les espèces métalliques qui ont cours dans le public (voy. ESPÈCES SONNANTES), sans distinction de la matière. Il sert aussi à désigner le lieu où l'on fabrique les monnaies; enfin, dans une acception spéciale, il indique la valeur d'une espèce monnayée en plusieurs pièces moindres. Néanmoins, il serait peut-être plus exact de dire que la monnaie est le signe représentatif de la valeur des objets comparés entre eux; car on cite chez les anciens des monnaies de cuir, et des sauvages de l'Inde emploient au même usage de petits coquillages (voy. KAURIS). Le papier, il est vrai, n'est jusqu'à présent une monnaie, que lorsqu'il représente une valeur métallique facilement réalisable: il s'appelle alors *papier-monnaie*, et prend divers noms dans divers pays, comme par exemple, les roubles *banco*, ou *d'assignation* en Russie, les *Kassenschein* de Prusse, les *banknoten* d'Autriche (voy. aussi ASSIGNATS), etc., etc. Ne serait-il pas permis d'espérer de la civilisation un progrès assez grand dans le crédit et la bonne foi, pour qu'il soit possible de réaliser l'emploi général du papier-monnaie, ce qui produirait sûrement une grande économie de temps et de frais de transport et de fabrication?

Sous un autre point de vue, on distin-

(*) Le surnom de Junon *Moneta* était dérivé de *monere*, avertir. Mais d'autres assurent, comme nous l'avons dit ailleurs (T. X, p. 39), que le nom de monnaie est directement dérivé de ce verbe.

gue deux sortes de monnaies, l'une *réelle* et *effective*, l'autre *imaginaire* et *de compte*. La monnaie réelle est composée de toutes les espèces d'or, d'argent, de billon ou de cuivre, à qui l'état a assigné une valeur pour avoir cours dans le commerce. La monnaie de compte est celle qui n'a jamais existé ou qui n'existe plus en espèces réelles, mais qui facilite les comptes en les dressant toujours sur un pied fixe, qui ne change pas comme les monnaies ayant cours, que l'autorité du souverain peut modifier à volonté, selon les besoins de l'état (voy. LIVRE STERLING, MARC, RÉAUX, REIS, etc.). On nomme monnaie *décriée*, celle qui n'a plus cours forcé, et qui, par ce fait, est assimilée aux monnaies étrangères.

Le nom des pièces de monnaie est tiré, soit de la figure qui y est empreinte, soit de la valeur de la matière, du lieu de la fabrication, ou du nom du prince qui y est représenté. Primitivement, la dénomination de la monnaie fut prise de son poids dont elle suivait les divisions: ainsi, ce qui s'appelait une livre, pesait une livre (voy. ce mot et AS). Les métaux ayant ensuite changé de prix, on conserva les mêmes noms en diminuant le poids des pièces. Dès lors, l'alliage du cuivre aux métaux précieux donna deux valeurs aux monnaies, l'une réelle et l'autre nominale: la première est celle qu'a le métal indépendamment de la fabrication; la seconde, celle qui a été fixée par les lois de l'état. Comme les étrangers n'ont égard qu'à la valeur intrinsèque dans leurs transactions, il s'ensuit que les nations qui mettent plus d'alliage dans leurs monnaies perdent davantage dans leurs échanges que celles qui se servent d'un métal plus pur (voy. CHANGE). Nous donnons, dans des articles particuliers, des détails sur chacune des diverses monnaies (voy. MINE, OBOLE, DRACHME, DENIER, AS, FLORIN, ÉCU, DUCAT, LION, LIVRE, FRANC, LOUIS, GUINÉE, SHELLING, SOUVERAIN, THALER, RIXDALER, GROS, SEQUIN, PIASTRE, PISTOLE, DOLLAR, ROUPIE, etc.). Pour les monnaies antiques, voy. MÉDAILLES, NUMISMATIQUE, CISTOPHORE, etc., et pour un genre particulier de monnaies, voy. BRACTÉATES.

La *légende* (voy.) est l'écriture gravée

autour de la figure, ou dans le champ de la pièce. L'*avers*, ou le *droit*, est le côté de la tête qu'on appelle aussi *face*; le *revers* est le côté opposé (voy. MÉDAILLE). L'*exergue* (voy.) est la ligne inférieure de ce côté. On nomme *cordons* le tour de la pièce sur son épaisseur. Le *millésime* (voy.) est le chiffre qui indique l'année de la fabrication. Le lieu en est désigné en France par les lettres de l'alphabet (voy. A et les lettres suivantes) : il l'était autrefois par le nom des villes, ou par celui des ducs, des comtes, des abbés, enfin de tous ceux qui avaient le droit de faire battre monnaie, ou par le nom des monétaires, ou enfin par un petit trait placé sous certaine lettre de la légende, et qu'on appelait *point secret*. Les marques du graveur et du directeur s'appellent le *déferent* ou *différent*.

L'art de fabriquer la monnaie se nomme *monnayage*. Ce mot s'entend aussi quelquefois du droit que le souverain perçoit pour la monnaie qui se fabrique dans ses états; mais, en ce sens, on dit plus ordinairement *seigneurage*, *rendage*, ou *traite*. On disait autrefois *monnetage*.

Pour le monnayage, il faut graver des poinçons, avec lesquels on établit des *matrices* ou des *carrés*, qui servent à imprimer, sur les *flans* ou *flans* (voy.), l'effigie du prince et les autres marques et légendes qui donnent cours aux espèces, et qui règlent leur poids et leur prix.

L'alliage (voy.) et la fonte des métaux sont les premières façons du monnayage.

Pour la monnaie d'or, la fonte se fait dans des creusets de terre, de crainte que l'or ne s'aigrisse; pour l'argent, le billon et le cuivre, on se sert de creusets de fer fondu. Deux sortes de fourneaux (voy.) servent à la fonte des monnaies, ceux à vents et ceux à soufflets. Quand les métaux sont *en bain*, c'est-à-dire fondus, on les brasse avec des cannes ou brassoires, afin d'opérer le plus exactement possible le mélange des matières qui servent à la fabrication des monnaies. On en retire alors un échantillon que l'on nomme *goutte*, et que l'on essaye pour voir si le métal est au *titre* convenable (voy. COUPELLATION). Cet alliage des métaux donne plus de dureté aux espèces, et les rend propres à servir plus longtemps de nu-

méraire; mais pour que les monnaies conservent leur valeur, il faut qu'elles soient toutes d'un poids exact, que les alliages présentent une composition uniforme, et que les altérations que l'on chercherait à leur faire subir deviennent aussi sensibles que possible. Dans tous les pays civilisés, des lois règlent donc la composition et le titre des monnaies, leur poids, leur forme et leurs dimensions. En France, les monnaies d'or et d'argent sont composées maintenant d'un dixième de cuivre, c'est-à-dire qu'elles sont au titre de 900 millièmes. Mais les difficultés sont si grandes pour arriver exactement au poids et au titre voulus par la loi, qu'il a bien fallu accorder une *tolérance* qui s'élève à 0.002 au-dessus et au-dessous, en dedans et en dehors, pour les monnaies d'or, et à 0.003 pour les monnaies d'argent. Pour les petites pièces, la tolérance va jusqu'à 0.005, et même 0.007 et 0.010. Lorsqu'on est sûr du titre, on verse le métal dans des lingotières, d'où on le retire en lames, que l'on passe au laminoir (voy.) pour les aplatir et les réduire à peu près à l'épaisseur voulue. On taille ensuite les flans à l'aide d'un *découpoir* ou emporte-pièce de la grandeur de la pièce à frapper. Mais on ne parvient jamais à la précision nécessaire dans l'épaisseur des lames, pour que les pièces soient justement à leur poids. Aussi les soumet-on à un ajustage. Une balance très sensible, nommée *trébuchet*, indique leur poids. Si les flans sont trop faibles, on les remet au creuset; s'ils sont trop forts, on les diminue, soit à la lime, soit à l'aide d'une machine composée d'un couteau ou rabot, mu par une manivelle au moyen d'un engrenage, qui enlève tout l'excès d'épaisseur du flan. Les flans ajustés sont pesés de nouveau, et lorsqu'ils sont reconnus exacts, on les porte à l'atelier du blanchiment, où, par diverses opérations, on donne au métal la couleur qu'on lui connaît.

Il n'y a plus alors qu'à soumettre les flans à l'action du balancier agissant sur les matrices pour avoir des pièces de monnaies ou des médailles. Voici comment s'obtiennent ces matrices : la gravure se fait sur des poinçons où les dif-

férents signes à représenter sont figurés en relief; ces poinçons sont de plusieurs espèces : l'un contient l'effigie, s'il doit y en avoir, ou le dessin entier; d'autres portent les lettres, les chiffres, les marques particulières, etc. Tous ces poinçons sont en acier trempé après leur gravure. C'est par l'assemblage de leurs empreintes qu'on forme la matrice, sorte de coin cubique d'acier, trempé aussi après la frappe, dans lequel les poinçons impriment leur figure en creux. Deux de ces coins sont donc nécessaires pour frapper une médaille, l'un en contient l'avvers, l'autre le revers. On conçoit ainsi qu'il suffit de graver un seul poinçon à l'effigie du roi, par exemple, pour avoir des matrices en assez grande quantité pour les divers hôtels des monnaies, et l'on voit aussi combien il est facile de renouveler chaque année le millésime de nos monnaies.

Les médailles font partie des monuments historiques d'un siècle : non-seulement elles transmettent à la postérité le souvenir des faits notables et les traits des personnages du temps, mais encore elles font connaître quel était l'état des arts à l'époque dont elles portent la date. Dans le bas-relief d'une médaille, l'artiste doit s'attacher à la beauté des formes et à la pureté des contours. La petitesse du champ doit l'engager à ne pas compliquer ses compositions, et à y ménager le nombre des figures. Quand il emploie les allégories, qui sont souvent nécessaires, il doit les rendre aussi claires qu'il est possible. Nous avons fait beaucoup de progrès dans les arts, et cependant nous sommes inférieurs aux anciens dans celui de la gravure des médailles. Notre monnayage est très perfectionné; la forme des pièces modernes est plus régulière; mais les figures n'ont pas le beau caractère de celles des médailles antiques. Elles ont trop de relief, trop de parties anguleuses et d'arêtes vives. Dans les médailles antiques, les contours sont nettement dessinés, les attitudes sont caractéristiques, et, les formes principales étant fortement accusées, les frottements des corps durs et même l'oxydation du métal ne peuvent détruire, dans leurs restes effacés, les traits dis-

tingtifs et l'idéal qui leur a donné la vie.

Nous avons vu, au mot BALANCIER, par quel mécanisme puissant l'empreinte des coins se marque sur les flans. Lorsque ceux-ci ont été de nouveau pesés et contrôlés, ils deviennent *monnaie*.

Les médailles et médaillons offrent ordinairement un très grand relief, qui exige plusieurs coups de balancier, tandis que les monnaies n'en reçoivent qu'un seul. Chaque coup de balancier recroûte fortement le métal, qu'il est nécessaire de faire recuire après un certain nombre de coups donnés. Les premiers coups dégrossissent seulement la médaille; à mesure que leur nombre augmente, les traits deviennent plus réguliers, et enfin parfaits. Les médailles en or et en argent sont terminées après le frappe; celles de cuivre exigent une mise en couleur qui leur donne la teinte brune du protoxyde de cuivre. On l'obtient en les plongeant dans une chaudière renfermant un mélange d'acétate de cuivre et de matières organiques; puis on les retire lorsqu'elles ont pris la couleur voulue; on les fait sécher et on leur donne un dernier coup de balancier. Pour abrégé ces opérations, on peut couler d'abord les médailles dans un moule, d'où elles sortent assez grossières, et on les achève au balancier avec bien moins de coups.

Autrefois, pour marquer les pièces d'une légende ou d'un cordonnet sur la tranche, afin d'empêcher la rognure, on faisait passer les flans, avant la frappe du balancier, entre deux lames d'acier, en forme de règles, sur lesquelles étaient gravés les lignes et les cordonnets, moitié sur l'une, moitié sur l'autre. Une de ces lames était immobile et fixée par une plaque de cuivre adaptée à un établi; l'autre coulait sur la plaque de cuivre, au moyen d'une manivelle et d'une roue dont les dents s'engrenaient dans celles qui étaient sur la superficie de la lame coulante. Le flan, placé horizontalement entre ces deux lames, subissait un mouvement de rotation, entraîné par la règle mobile, et se trouvait entièrement gravé, lorsqu'il avait fait un demi-tour. Maintenant, l'invention de la virole brisée a rendu inutile cette opération préparatoire, et le même coup de balancier, en frappant la face et

le revers de la pièce, fait encore rapprocher tellement les trois parties de la virole qui maintient la pièce, que les lettres et les signes qui y sont empreints sont marqués en même temps sur la trapche.

Anciennement, les monnaies et les médailles étaient fabriquées au marteau : le coin qui portait l'empreinte du revers était nommé *pile* ; longue de 7 à 8 pouces, la pile avait un rebord appelé *talon*, vers le milieu, et une queue en forme de gros clou carré, par laquelle on la fichait ou enfonçait jusqu'au talon dans un billet nommé *cépeau*. On posait le flan sur la pile, et on appliquait dessus un autre coin représentant la croix ou l'effigie, et qu'on nommait *trousseau* : ce trousseau avait environ la même longueur que la pile ; mais il était partout de la même force. On le tenait d'une main d'aplomb sur le flan, et, de l'autre main, on frappait dessus quelques coups de marteau, qui marquaient la double empreinte sur la pièce métallique.

Toutes les pièces furent ainsi fabriquées en France jusqu'au règne de Henri II, qui permit l'établissement d'un moulin ou manège pour la fabrication des monnaies, par lettres-patentes du 3 mars 1553. L'invention de ce moulin est attribuée à un menuisier, nommé Aubry Olivier, que le roi pourvut « de l'office de maître et conducteur des engins de la monnaie au moulin. » Jean Rondel et Étienne de Laulne, les plus habiles graveurs du temps, furent associés à Olivier, et firent les poinçons et les matrices ; la monnaie qu'ils produisirent fut la plus belle qu'on eût encore vue ; mais comme ce genre de fabrication coûtait plus cher que celui au marteau, Henri III ordonna de reprendre ce dernier mode, et le moulin ne servit plus qu'à frapper des médailles, jetons et autres pièces semblables. Nicolas Briot proposa, en 1616 et en 1623, une autre machine qui ne fut pas goûtée, mais qu'il parvint à faire adopter en Angleterre quelque temps après. Cependant, les machines d'Aubry Olivier ayant passé des mains de ses héritiers dans celles de Varin, celui-ci les perfectionna de façon qu'il n'y eut plus rien de comparable pour la force, la vitesse et la facilité ; et dès 1640, on commença à ne plus se

servir, à Paris, que du balancier et des autres machines du monnayage perfectionné. En 1645, l'usage du monnayage au marteau fut définitivement supprimé.

Il y a eu aussi des médailles moulées ; et même celles d'une grande dimension ont rarement été soumises à l'action du marteau. Les médailles moulées ont quelquefois été réparées à l'outil pour donner plus de finesse à certaines parties. Les médailles de la renaissance, ainsi nommées parce qu'elles ont été faites dans le xv^e siècle, sont presque toutes coulées. Ces médailles, dans un style naïf, sont de simples imitations de la nature.

L'origine de la monnaie est fort ancienne ; elle a remplacé le commerce par échanges (*voy.* ce mot et ESPÈCES SONNANTES). D'abord, on ne faisait que peser le métal dont on avait reconnu les qualités précieuses, telles que la solidité, l'éclat et la durée ; plus tard, on lui donna une valeur conventionnelle et une forme invariable.

Il est impossible de déterminer l'époque à laquelle les métaux, et particulièrement l'or et l'argent, furent d'abord employés comme signes représentatifs du prix des marchandises. Les Égyptiens sont peut-être les premiers qui en firent usage. La Bible en fait mention pour la première fois lorsqu'elle parle des 1,000 pièces d'argent données par Abimélech à Sara, et des 400 *sicles* qu'Abraham donna, *au poids*, aux enfants d'Éphron. Le patriarche ne paraît donc avoir connu l'or et l'argent, comme signe de la richesse, qu'après son voyage en Égypte (*Gen.*, XIII, 2). Quant à la fabrication de pièces métalliques portant des empreintes ou signes connus, et représentant une valeur déterminée, Hérodote (I, 94) en attribue l'invention aux Lydiens, sans préciser aucune époque. Selon les marbres de Paros, les premières monnaies furent frappées en Grèce, dans l'île d'Égine, par Phidon, roi d'Argos, vers 894 avant J.-C. « Mais, dit M. F. Hoëfer (*Histoire de la chimie*, Paris, 1842), comme les pièces monnayées portaient des figures d'animaux, particulièrement de vache et de taureau (divinités égyptiennes), il est plus rationnel d'en attribuer la découverte aux Égyptiens. Du

reste, il existait depuis longtemps, en Égypte, des lois sévères contre les faux-monnayeurs (*voir* Diodore de Sicile, I, p. 89). »

Les anciens regardaient la monnaie comme sacrée : ils la mettaient sous la protection des dieux ; ils l'avaient même divinisée, et on la voit, sur les monnaies des empereurs romains, tenant à la main une balance et une corne d'abondance. Le crime des faux-monnayeurs (*voy.*) a toujours été puni sévèrement.

La faculté de battre monnaie est un des droits inhérents à la souveraineté (*voy.* *droits RÉGALIENS*). Une invention si utile et si importante eût été facilement corrompue si chaque particulier avait eu la liberté de la mettre en usage. Cependant, ce droit n'appartenait pas exclusivement aux rois : non-seulement les princes souverains de diverses provinces, comme la Bretagne, la Bourgogne, la Lorraine, la Guienne, en jouirent en France, mais même de moins puissants, et de simples abbés. Cette confusion des monnaies et leurs différentes valeurs jetaient beaucoup d'embarras dans les transactions et dans le commerce. S. Louis fut le premier qui chercha à y remédier. Il défendit que les monnaies des seigneurs particuliers eussent un cours général dans son royaume, comme le fait voir un passage d'une de ses ordonnances de 1265.

Les monnaies particulières disparurent peu à peu sous les règnes suivants ; mais le désordre n'en fut pas moins excessif. Les monnaies changèrent souvent de valeur, et leur affaiblissement causa souvent de grands désastres, comme sous le règne de Charles VI. Sous celui de François I^{er}, les monnaies des rois précédents continuèrent d'avoir cours en France, malgré la différence de leurs valeurs. Outre cela, une infinité de monnaies étrangères y furent reçues. Le désordre ne finit que sous le règne de Louis XIV, lorsqu'on prit la résolution de ne donner cours en France qu'aux seules monnaies du roi. On décréta même les anciennes monnaies de France, par une ordonnance du 4 avril 1652 (*voy.* DÉMONÉTISATION). A l'époque de la Révolution, l'émission des assignats (*voy.*) avait fait suspendre la fabrication du numéraire, qui cessa même

entièrement en 1794. Un décret de la Convention nationale, du 17 avril 1795, fut le premier pas fait vers le rétablissement du monnayage des espèces, et un décret du 15 août 1795 établit le système décimal, dont l'uniformité offrait les plus grands avantages. *Voy.* FRANC.

On lit dans les Capitulaires de Charlemagne, qu'à dater de l'année 805, la fabrique des monnaies était établie dans le palais même de l'empereur. L'ordonnance est motivée sur la nécessité de prévenir le crime, alors si fréquent, de fabrication et d'émission de fausse monnaie. Charles-le-Chauve abrogea cette ordonnance, comme tant d'autres bonnes institutions de son grand-père : en 864, il conféra, par ordonnance spéciale, à diverses villes du royaume le droit de fabriquer la monnaie. Il établit un directeur dans chaque fabrique, et des officiers nécessaires pour y faire la police et empêcher toutes les fraudes et les malversations que pourraient commettre les employés. Ces derniers devaient engager leur probité sous la foi du serment, et ne monnayer aucun alliage qui ne fût pas de poids.

Depuis lors, le nombre des hôtels des monnaies alla en augmentant sous les Capétiens et les Valois. Avant la révolution, ils étaient au nombre de 30. Aujourd'hui, on en compte 7 établis dans les villes de Paris (dont la marque est A), Bordeaux (K), Lille (W), Lyon (D), Marseille (M), Rouen (B), Strasbourg (BB). Les monnaies de Bayonne, La Rochelle, Limoges, Nantes, Perpignan et Toulouse ont été supprimées en 1838. La loi proposée aux Chambres, par le ministre Humann, sur la refonte des monnaies de billon, stipulait qu'il ne serait conservé que l'hôtel de Paris.

Charles-le-Chauve avait créé trois généraux des monnaies, qui faisaient partie de la Cour des comptes, dont ils formaient une section dite Chambre des monnaies. En 1358, Charles V nomma un gouverneur et souverain maître des monnaies du royaume, et porta à huit le nombre des généraux des monnaies. Ils devaient connaître de la bonté des monnaies mises en circulation ; ils en réglèrent le poids, l'aloi et le prix. Fran-

çois I^{er} ôta aux seigneurs le droit de battre monnaie, et en 1551, la Chambre des monnaies fut érigée en cour et juridiction souveraine et supérieure, pour juger en dernier ressort toutes les matières tant civiles que criminelles se rapportant au monnayage, et dont les généraux avaient précédemment connu. Cette cour exista jusqu'à la révolution.

Une loi de 1790 sur l'ordre judiciaire fit entrer les cas de monnayage sous la juridiction ordinaire. Cette même loi confia l'administration des monnaies à une commission qui fut définitivement organisée par diverses lois postérieures. Elle est chargée de surveiller la fabrication des monnaies, d'en juger le titre et le poids; l'essai des ouvrages d'or et d'argent, la confection des coins monétaires et des poinçons de la garantie (*voy.* ce mot et **CONTRÔLE**) sont encore dans ses attributions. Aux termes d'une ordonnance royale du 24 mars 1832, cette commission doit encore surveiller la fabrication des médailles d'or, d'argent et de bronze, en proposer les tarifs, en faire constater le titre et en autoriser la délivrance et mise en vente.

Un musée monétaire est établi à l'hôtel des monnaies de Paris. Formé depuis la réunion de la monnaie des médailles à celle des espèces, cet établissement possède les collections de tous les coins et poinçons des médailles, pièces de plaisir et jetons qui ont été fabriqués en France depuis Charles VIII jusqu'à nos jours.

On peut consulter l'*Histoire de la monnaie depuis les temps de la plus haute antiquité jusqu'au règne de Charlemagne*, par Garnier (*voy.*); le *Traité des monnaies et de la juridiction de la cour des monnaies*, par Abot de Buzinchen, Paris, 1764, 2 vol. Leblanc (*voy.*) a publié un ouvrage important sur les monnaies françaises. Pour les monnaies frappées par les seigneurs particuliers de France, on a l'ouvrage de Tobiesen Duby, intitulé *Traité des monnaies des barons, pairs, évêques, abbés, villes*, etc., Paris, 1790, 2 vol. gr. in-4°. Les monnaies *obsidionales* (fabriquées dans les villes assiégées avec une valeur conventionnelle souvent fort au-dessus de la valeur intrinsèque), ont été publiées, par

le même auteur, en 1786, in-fol. On peut y joindre les Lettres sur cette partie de l'histoire des monnaies, publiées par M. Cartier dans la *Revue Numismatique*. Un ouvrage, plus complet et plus récent, est celui de M. J. Appel, intitulé *Münzen und Medaillen*, etc., Pesth, 1820-29; parmi les autres ouvrages allemands, nous citerons Schmieder, *Handwörterbuch der gesammten Münzkunde*, Halle et Berlin, 1811-15, et Leizmann, *Abriss einer Geschichte der gesammten Münzkunde*, Erfurt, 1828. On ne doit pas oublier, dans l'histoire de la monnaie, la *Numismatique du moyen-âge considérée sous le rapport du type*, par J. Lelwel (*voy.*), avec un atlas composé de tables chronologiques et de planches numismatiques, par Joseph Straszewicz; et enfin, le *Traité des monnaies d'or et d'argent qui circulent chez les différents peuples*, examinées sous les rapports du poids, du titre et de la valeur réelle, par Pierre-François Bonneville, Paris, 1806. D. M. et X.

MONNIER (SOPHIE, marquise DE), née de Ruffey, *voy.* MIRABEAU.

MONOCÉROS, *voy.* LICORNE.

MONOCHROME, mot que les Grecs avaient composé de *μόνος*, seul, et *χρῶμα*, couleur. Il exprimait chez eux une espèce de peinture tracée et ombrée d'une seule couleur, et dans laquelle on a marqué la dégradation des teintes pour les choses éloignées par le clair et l'obscur, comme avec le crayon. *Voy.* CAMAÏEU, GRISAILLE, LAVIS, SÉPIA, etc. X.

MONOCORDE (de *μόνος*, et *χορδή*, corde), *voy.* ACCORDEUR et CLAVECIN.

MONOCOTYLÉDONE, ACOTYLÉDONE, DICOTYLÉDONE, etc. (de *μόνος*, privatif, *δύς*, deux, composés avec *κοτυληδών*), *voy.* COTYLÉDON, GRAINE, BOTANIQUE et VÉGÉTAL (*règne*). A ce dernier mot, en faisant connaître les principales classifications des végétaux, nous aurons à expliquer plusieurs termes de botanique dans la composition desquels entre le mot grec *μόνος*, comme MONANDRIE, MONADELPHIE, MONOECIE, MONOGYNIE, MONOPÉTALE, etc. S.

MONOGAMIE (de *μόνος*, et *γάμος*, mariage), union d'un seul époux avec une seule épouse: c'est l'opposé de la polyga-

mie, qui signifie la pluralité des femmes, et de la bigamie (*voy.* ces mots), second mariage conclu avant la dissolution du premier. La monogamie est conforme à la loi de la nature, et tous les peuples chrétiens s'y sont assujettis. Le mot de monogamie désigne encore l'état de celui qui n'a été marié qu'une fois. L'Église grecque ne permet à ses prêtres de contracter qu'un seul mariage, après lequel ils sont obligés de rester veufs. C'est dans ce sens que dans le roman de Goldsmith *The vicar of Wakefield*, le pasteur de campagne déclare être *monogamiste*, c'est-à-dire partisan de l'obligation d'un seul mariage pour les ecclésiastiques même dans l'Église réformée. D-c.

MONOGRAMME (de *μόνος*, et *γράμμα*, lettre, écriture). Les monogrammes sont des chiffres ou caractères composés de toutes ou des principales lettres d'un nom. Cette sorte d'écriture abrégée est très ancienne; elle fut employée d'abord sur les monnaies, puis sur les étendards, les tapis, les sceaux, et finalement dans les actes publics. Le plus ancien de ces derniers monogrammes qui nous soit connu, est celui du roi des Ostrogoths Théodoric. L'usage des monogrammes ne devint général que depuis Charlemagne, qui s'en servait de préférence et en perfectionna la forme. Il subsistait encore en France sous le roi Robert; mais il n'en fut plus question après le XII^e siècle. En Allemagne, on continua à s'en servir jusqu'à la diète de Worms, en 1495. La connaissance des monogrammes est d'une grande importance pour l'explication et la critique des monuments du moyen-âge; elle forme une branche particulière de la diplomatique (*voy.* ce mot et *DIPLOMES*). On en distingue de deux sortes: les *parfaits* et les *imparfaits*. Ils sont parfaits, quand toutes les lettres qui composent le mot y sont exprimées, tels sont ceux du VIII^e, du IX^e et du X^e siècles. Ils sont imparfaits, quand ils ne contiennent qu'une partie des lettres; ce sont les plus anciens: on n'en a de modèles que par les médailles ou les monnaies antiques. Dans les églises, on voit encore le monogramme du nom de Jésus-Christ (JHS), chiffre composé des trois lettres grecques par lesquelles commence le nom de Jé-

sus, mais dont la première et la dernière ont été remplacées par leurs équivalentes latines (*voy.* *LABARUM*). On a donné plus tard le nom de monogrammes aux chiffres ou signes que les artistes apposent au bas de leurs ouvrages. — *Voir* Brulliot, *Dictionnaire des monogrammes* (Munich, 1817, 2^e édit., 1832-34). C. L. m.

MONOGRAPHIE (de *μόνος*, et *γράφω*, j'écris), nom que l'on donne à un écrit qui traite spécialement d'un point particulier d'une science, ou qui s'occupe seulement de la description d'un genre ou d'une espèce d'animaux, de végétaux, etc. On suppose d'avance que l'objet d'une monographie y sera considéré en détail sous tous les points de vue et sous tous les rapports; cependant cela ne peut se faire sans toucher aux rapports généraux de cet objet avec la science à laquelle il appartient. On ne peut nier que les monographies n'aient rendu et qu'elles ne soient destinées à rendre encore de grands services à la science tant que l'on ne sacrifiera pas les notions générales à des particularités souvent peu importantes. X.

MONOLITHE (de *μόνος*, et *λίθος*, pierre). Ce mot, comme son étymologie l'indique, signifie fait d'une seule pierre, et dans ce sens il est adjectif: *un monument, une statue, une colonne, un temple monolithe*; mais il se prend aussi substantivement, pour désigner un bloc de pierre d'une dimension considérable: *les obélisques de l'Égypte sont des monolithes*. X.

MONOLOGUE (de *μόνος*, et *λόγος*, discours) est un terme réservé presque exclusivement à l'art dramatique: c'est le nom que l'on donne aux scènes où parle un personnage qui occupe seul le théâtre. Ce n'est guère que là, en effet, et par une fiction convenue, qu'on voit un individu s'entretenir tout haut avec lui-même, se proposer des doutes, des objections, y répondre, etc. Dans la vie ordinaire, la même chose arrive quelquefois, il est vrai, mais par exception, dans une vive préoccupation, dans des moments passionnés: c'est alors de préférence le terme latin de *soliloque* (*soliloquium*) que l'on emploie. Sur la scène, quand l'acteur se parle à lui-même sans que les autres person-

nages qui occupent la scène soient censés l'entendre, il ne fait pas un monologue, mais un *aparté* (*voy.*). Le monologue n'est vraisemblable que lorsqu'il est court, rapide, et dans la bouche d'un personnage agité par une forte passion. Mais nos anciens poètes tragiques sont loin de l'avoir resserré dans ces bornes : ils l'ont, au contraire, laissé parfois s'étendre jusqu'à de longs récits, où, pour en instruire le public, le héros se racontait ce qu'il devait parfaitement savoir. L'acteur-auteur Legrand fit un jour une critique spirituelle d'un monologue de ce genre, placé dans une tragédie de Crébillon, en substituant aux deux premiers vers de cette narration les deux suivants qu'il improvisa à une répétition de l'ouvrage :
Il est temps que j'apprenne aux murs de ce logis
Ce que c'est que Pierrot, qui passe pour mon fils.
Crébillon fut d'autant plus piqué contre son parodiste que le trait avait frappé juste.

Ces monologues étendus et invraisemblables sont, malgré le talent de style qui brille dans quelques-uns, l'un des défauts qu'on a justement reprochés à la tragédie classique. Toutefois l'école nouvelle n'a pas toujours elle-même évité cet écueil, et l'un de ses principaux drames, *Hernani*, pourrait en fournir un exemple assez connu. D'ailleurs, plusieurs de ces monologues de l'ancienne tragédie française, comme par exemple celui de Phèdre, passeront toujours pour des chefs-d'œuvre. Dans le théâtre étranger, les monologues les plus célèbres sont ceux de Hamlet, par Shakspeare, et ceux de Jeanne d'Arc et de Guillaume Tell, par Schiller.

La comédie, où les personnages éprouvent de moins fortes émotions, doit, par conséquent, être plus sobre encore de monologues que la tragédie. On peut cependant en citer un, dans une de ses œuvres, qui n'est pas moins naturel que plaisant, celui de Sosie dans *Amphitryon*. C'est que le grand maître de l'art a su écarter les inconvénients du genre, et qu'en faisant causer Sosie avec sa lanterne, il a, par le fait, changé le *monologue*, froid de sa nature, en un vif et comique *dialogue*. *Voy.* ce dernier mot. M. O.

MONOMANIE (de *μόνος* et *μανία*),
voy. FOLIE.

MONOMOTAPA (ROYAUME DE), ou *Mocaranga*, sur la côte de Séna, au sud de celle de Mozambique, *voy.* AFRIQUE, T. I^{er}, p. 241.

MONOPHYSITES (de *μόνος*, et *φύσις*, nature), ou JACOBITES, nom donné aux partisans d'Eutychès (*voy.*), lequel ne reconnaissait qu'une seule nature dans la personne du Christ, la nature physique (*voy.* INCARNATION, T. XIV, p. 556). Quoique condamné comme hérétique par le concile de Chalcédoine, en 451, ce parti n'en resta pas moins dominant dans l'Égypte et une grande partie de l'Asie, et il s'établit entre lui et l'église orthodoxe une lutte à laquelle l'édit d'union de l'empereur Zénon (*voy.* HÉNOTIQUE) ne put mettre un terme, et qui finit par amener un schisme complet, dans la première moitié du VI^e siècle. Les monophysites ne tardèrent pas à se diviser entre eux et formèrent un grand nombre de sectes, parmi lesquelles nous citerons principalement les *acéphales* (*voy.*), ou les monophysites proprement dits, qui prirent ce nom après la défection de leurs principaux chefs; les *phthartolâtres* ou *corrupticoles*, qui croyaient le corps de Jésus passible et corruptible, opinion que rejetaient les *aphthartodokètes* ou *phantasiastes*; les *aktistètes*, qui croyaient que le corps de Jésus n'avait point été créé; les *ktistolâtres*, qui étaient partisans de l'opinion contraire; les *agnoètes*, qui admettaient la corruptibilité du corps du Sauveur et pensaient que Jésus-Christ avait pu ignorer certaines choses; les *trithéistes*, dont un des chefs, Jean Philoponus, fut le plus grand philosophe du VI^e siècle, qui distinguaient les trois manifestations de Dieu au point d'en faire trois dieux différents. Bien qu'affaiblis par ces divisions, les monophysites, organisés par Jacob Baradaï, qui mourut en 558, non-seulement se maintinrent en Égypte et en Syrie, mais firent triompher leurs opinions en Arménie et en Abyssinie. L'Église monophysite ou jacobite (de *Jacob*, prénom de Baradaï) ne s'éloigne de l'Église grecque que sur le seul point de la doctrine des deux natures; le culte même ne présente que de légères différences, introduites par les mœurs nationales ou la superstition. *Voy.*

ABYSSINIE (*église d'*), KOPTES, etc. C. L.

MONOPOLE (de *μόνος*, et *πωλέω*, je vends). On appelle ainsi la concentration d'une branche de commerce ou d'industrie entre les mains d'une ou plusieurs personnes, à l'exclusion de toutes les autres. Il y a deux sortes de monopoles : celui qui, exercé par un individu, sans l'autorisation du pouvoir, devient un attentat aux droits de la nation, et celui qu'exerce le pouvoir lui-même et qui lui est garanti en vertu d'une loi. Avant la révolution de 1789, le monopole était toléré par le gouvernement, et chaque branche de l'industrie y était plus ou moins soumise. Cet état de choses dura jusqu'en 1791, où la loi du 2 mars, qui fait encore aujourd'hui autorité, vint proclamer la liberté du commerce. La Charte donna plus tard une nouvelle garantie à la législation sur la matière. Toutefois ces principes généraux ne sont et ne peuvent pas être d'une application si rigoureuse, que l'état ne doive, en certaines circonstances, favoriser les privilèges utiles à l'industrie elle-même : tels sont les autorisations exclusives accordées aux compagnies qui exploitent les chemins de fer ; les brevets (*voy.*) d'invention qui garantissent à l'inventeur le monopole de son industrie, mais seulement pour un temps limité. Hors de là, toute autre restriction au commerce est sévèrement punie par les lois. Le pouvoir lui seul s'est arrogé le droit, pour augmenter l'impôt, d'exercer certains monopoles, qui sont, en France, ceux de la poste aux lettres, des tabacs, des poudres, des monnaies, des passeports, des salines, etc. Pendant longtemps, il a eu celui des jeux et des loteries (*voy.* ces mots), auquel la morale publique a enfin mis un terme chez nous, mais qui existe encore dans d'autres pays. En Espagne, le gouvernement a le monopole des mines de mercure ; en Russie, celui de la distillation des eaux-de-vie ; en Prusse, celui des voitures publiques exploitant les grandes routes, etc., etc. Il est encore un autre monopole qui est souvent l'objet des controverses de nos économistes, mais qui diffère des autres en ce que ce n'est pas d'individu à individu qu'il a lieu, mais bien de nation à nation : c'est celui

que les nations accordent à l'industrie de leurs nations, pour l'approvisionnement des marchés et la consommation intérieure, à l'exclusion de l'industrie étrangère. Enfin le monopole qui consiste à accaparer la marchandise pour la revendre ensuite à un prix d'autant plus élevé qu'on la débite sans concurrence possible (*voy.* ACCAPAREMENT), n'est plus un simple monopole, c'est un crime, qui, de tout temps, a été prévu par les lois et réprimé avec une grande sévérité. D. A. D.

MONOPTÈRE (de *μόνος*, et *πτέρον*, aile), petit temple de forme antique qui est de figure ronde, sans murailles pleines, et couronné d'une sorte de calotte ou dôme appuyé seulement sur des colonnes.

En histoire naturelle, on donne le même nom à différents poissons analogues aux anguilles, et dont la nageoire profondément découpée ressemble à une aile. Z.

MONOSYLLABE (de *μόνος*, et *συλλαβή*, syllabe), qui n'a qu'une syllabe. On le prend souvent comme substantif, parce qu'alors on sous-entend *mot* : Dieu, roi, dont, par, viens, sont des monosyllabes.

On a dit qu'une langue abondante en monosyllabes serait prompte, énergique, rapide, mais qu'elle serait difficilement harmonieuse. Beauzée pensait qu'une langue toute monosyllabique pouvait être aussi harmonieuse qu'une autre ; et, en effet, quand nous avons des mots très courts, et surtout des monosyllabes, nous supprimons souvent l'accent de quelques-uns d'entre eux, qui sont alors ce qu'on appelle des *proclitiques* (de *proclino*, en latin et en grec, je penche) c'est-à-dire qu'ils inclinent vers le mot suivant, qui devient leur *enclitique* (*encliticus*, de *ἐγκλίνω*, j'incline), pour se joindre en un seul dont ils formeraient comme les différentes syllabes. Qu'arrive-t-il alors ? c'est que les monosyllabes ont véritablement disparu à l'oreille ; il ne reste plus pour elle que des *polysyllabes*, dont la division existe pour l'esprit seulement, et par conséquent ne fait rien à l'harmonie du discours : par exemple ce vers monosyllabique de Racine :

Le ciel n'est pas plus pur que le fond de mon cœur,

et celui-ci de Malherbe :

Et moi, je ne vois rien quand je ne la vois pas,

ne sont composés de douze mots que pour la pensée; pour l'oreille, il en est tout autrement. Ainsi lorsque les monosyllabes formeront des sons rocailleux ou bizarres, la dureté ne viendra pas de ce que les éléments n'ont chacun qu'une syllabe, mais de ce que chaque monosyllabe est lui-même un peu dur, et que cette dureté, en s'accumulant, devient insupportable.

B. J.

MONOTHÉISME (de *μόνος*, et *θεός*, Dieu). Le monde antique gravite lentement vers l'unité de Dieu (*voy.*); toutes les fausses religions, tous les essais de cosmogonies, tous les systèmes des philosophes, ne sont qu'un long acheminement vers le théisme (*voy.*). La pensée de l'homme erre sans cesse autour de ce monde invisible où se cache le Dieu qu'il voudrait saisir; mais un voile impénétrable le dérobe à ses regards. La connaissance de la nature divine est d'un accès difficile; elle ne se révèle à nous que successivement. L'esprit humain s'arrête d'abord à des ébauches informes et grossières. Quelle distance entre le fétiche (*voy.*) du sauvage et la conception de Dieu pur esprit! Tâchons de marquer nettement les degrés qui remplissent cet intervalle immense.

L'homme débute par la religion des sens, qui est nécessairement un polythéisme (*voy.*); car les sens n'apercevant que des phénomènes variables et multiples, ils ne sauraient atteindre l'unité. C'est le culte de la nature, qui lui-même a ses degrés, depuis le fétichisme ou l'adoration de la nature brute, des végétaux, des animaux, jusqu'au sabéisme (*voy.*) ou culte des astres, objets déjà plus relevés de la vénération des hommes. Un pas nouveau est fait, lorsque au lieu d'adorer des objets individuels, ils généralisent certains ordres de phénomènes et personnifient les forces diverses de la nature, telles que l'air, l'eau, le feu, la puissance productrice de la terre, etc. Le dernier terme auquel l'esprit puisse aboutir dans cette voie, c'est le panthéisme (*voy.*) matérialiste, c'est-à-dire la complète identification de Dieu avec le monde.

Mais il est une autre branche de polythéisme non moins féconde et plus ré-

pandue peut-être, c'est le polythéisme anthropomorphique; car si Dieu fit l'homme à son image, l'homme le lui a bien rendu (*voy.* ANTHROPOMORPHISME). Non content de déifier les objets extérieurs et les forces qui les font mouvoir, il a fait l'apothéose de ses propres passions, de ses sentiments, de ses idées, de ses formes corporelles. Tel est le système de la théologie homérique, qui est devenue la religion de la Grèce (*voy.* DIEUX, MYTHOLOGIE). Ce culte fut sans doute bien favorable à l'essor de l'imagination et au développement du beau, si nous en jugeons par la civilisation brillante qu'il anima et par les chefs-d'œuvre que la poésie et les arts enfantèrent sous son influence. Et déjà, il faut en convenir, l'anthropomorphisme marque un progrès notable, lorsqu'on le compare au naturalisme (*voy.*). Là du moins se retrouve l'élément moral qui manque aux dieux de la nature. Toutefois, si on le soumet au jugement de la raison, le polythéisme ne donne que des idées fausses et incomplètes de la divinité. Il ne peut s'élever à ses attributs essentiels, par exemple, la toute-puissance; en effet, la puissance divine, fractionnée entre une multitude d'agents, n'est plus qu'une puissance relative, limitée, par conséquent imparfaite. Il ne peut atteindre la notion de l'infini; car ces dieux, qui se partagent l'empire de l'univers, sont par là même des êtres finis, bornés dans leur pouvoir. Il ne peut comprendre l'immutabilité; car ces dieux passionnés, mobiles, irritables, changent de sentiments, de desseins, de volontés, au gré du moindre caprice; or, le caprice peut-il entrer dans une notion saine de la divinité? La multitude des dieux est donc inconciliable avec la toute-puissance, avec l'infini, avec l'immutabilité. La toute-puissance, l'infini, l'immutabilité, ne peuvent se concevoir que dans l'unité.

Les anciens eux-mêmes avaient eu la conscience de cette imperfection de leurs divinités multiples: c'est pour cela que leur Olympe avait fini par se constituer sous les formes monarchiques; ils avaient reconnu un Dieu supérieur, Jupiter, maître de l'univers, père des dieux et des hommes. Mais ce Jupiter, malgré la su-

prémative qu'on lui défère sur les autres dieux, n'en est pas moins un dieu de même nature, c'est-à-dire sujet aux passions et aux faiblesses de l'humanité. Mainte fois les autres dieux forment des ligueurs contre lui, et lui disputent son pouvoir; et si l'Olympe a pu offrir l'image d'une monarchie absolue, c'était à la condition qu'elle serait tempérée par l'anarchie. Cette conception de Jupiter, dieu suprême, est donc encore insuffisante : elle ne résout pas le problème de l'existence du monde et de la destinée humaine; elle laisse encore un grand nombre de phénomènes dont elle ne peut rendre compte. Il a fallu recourir à une autre conception, trouver une autre puissance, chargée de résoudre ce qu'il restait d'incompréhensible dans les événements humains, et investie de ce caractère immuable et absolu, au-delà duquel on ne peut rien concevoir : telle fut la Nécessité, la Fatalité, ou le Destin (*voy. ces noms*), divinité obscure, mystérieuse, aveugle, que les poètes ont fait naître du chaos et de la nuit. La conception du destin est donc un supplément aux idées imparfaites que le polythéisme donnait de la divinité; elle est née du besoin qu'éprouve notre intelligence d'arriver à quelque chose de nécessaire, et de trouver une base inébranlable sur laquelle la pensée puisse se reposer.

Mais cette idée du destin a elle-même ses degrés; elle se perfectionne peu à peu; on peut en suivre la lente élaboration dans les poètes, dans les historiens, dans les philosophes. A mesure que l'homme s'éclaire, à mesure qu'il comprend mieux les causes des événements, les dieux deviennent aussi plus raisonnables, et le destin, à son tour, s'apprivoise et s'humanise. L'idée du destin est très différente, dans l'anthropomorphisme, de ce qu'elle était dans le naturalisme. Là, c'était une force aveugle comme les forces de la nature, une nécessité inflexible qui opprimait la liberté humaine; ici, le destin participe en quelque sorte à notre nature, il prend un caractère plus intelligent et plus moral. Aussi, tout en conservant pour attribut essentiel l'immuabilité, il y joint un pouvoir rémunérateur, qui émane de la justice; et c'est par

cette idée de la justice divine que le destin se transformera et deviendra la Providence (*voy. ce mot*).

Cette notion de la Providence, une fois conçue, s'empare aussitôt des âmes, et détrône l'antique destin et cette foule de dieux qui lui servaient de cortège. Ce nouveau progrès des idées théologiques est déterminé par une réaction de la liberté humaine. En effet, le destin était une limitation, ou plutôt l'abolition de la liberté : dans Homère, ce sont les dieux qui agissent et qui pensent pour le compte des hommes. Peu à peu la liberté humaine réagit contre ce dogme oppressif, et se dégagea des liens de l'antique fatalité. A mesure que l'homme triomphait de la nature extérieure, il acquérait un sentiment plus vif et plus profond de ses propres forces. En même temps qu'il concevait des notions plus justes et plus complètes sur lui-même et sur le monde, il se formait aussi des idées plus saines et plus pures sur la divinité. C'est ainsi que l'histoire de l'idée du destin forme un chapitre obligé de l'histoire du monothéisme.

Pendant que le monde grec, dans sa lente élaboration de l'idée de Dieu, suivait la marche que nous venons d'esquisser brièvement, une petite peuplade, isolée du grand courant des nations, et nourrie dans l'horreur des idolâtries païennes, conservait comme un précieux dépôt le culte du Dieu que lui avait enseigné Moïse. Puis le christianisme, en régénérant le cœur de l'homme par sa sainte doctrine, transformait le Dieu national des Juifs en Dieu du genre humain. Cette rencontre des doctrines orientales épurées par le mosaïsme (*voy.*), avec les travaux accumulés par la philosophie grecque, était sans doute la combinaison la plus heureuse et la plus efficace pour ruiner le vieux polythéisme; et l'on ne peut nier aujourd'hui que les recherches des écoles ionique, pythagoricienne, éléatique, recueillies et étendues par Anaxagore, Socrate, Platon, Aristote, et leurs successeurs, n'eussent merveilleusement préparé les esprits à recevoir le dogme chrétien d'un Dieu unique : révolution immense et sans égale dans l'histoire, ère nouvelle qui

met fin au monde antique, et ouvre le monde moderne. A-D.

MONOTHÉLÈTES (de *μόνος*, et *θέλημα*, volonté). Voy. sur cette secte d'Orient, MARONITES et INCARNATION, T. XIV, p. 556.

MONOTONIE (de *μόνος*, et *τόνος*, ton). Ce mot signifie étymologiquement l'uniformité ou l'égalité de ton. Il se dit au propre de la manière de prononcer, et au figuré de la manière d'écrire.

Dans le premier sens, c'est un défaut de variation dans les inflexions de la voix qui fait prononcer tout ce qu'on dit sur le même ton, défaut désagréable dans la conversation, parce qu'il annonce ou un esprit borné, ou un ridicule pédantisme; défaut insupportable dans un orateur, parce qu'il le fait soupçonner de ne pas savoir ou de ne pas sentir ce qu'il dit; défaut plus détestable encore, et surtout plus commun, dans un lecteur, qui, loin d'embellir alors son auteur par son débit, le rend ennuyeux pour tous ceux qui l'écoutent.

Ce vice de prononciation est surtout sensible dans la lecture des vers alexandrins (voy.) français. Ce qui fait la beauté mélodique de ces vers, c'est assurément l'égalité et la symétrie de leur cadence; mais cette qualité est bien voisine de la monotonie, et ceux qui coupent chaque vers en quatre parties bien égales, ceux qui font sentir également les deux hémistiches, ceux qui appuient de la même manière sur toutes les fins de vers, ceux qui montent leur voix pendant le premier vers, et la font redescendre symétriquement pendant le second, de manière à trouver le même repos final à la fin de chaque distique; tous ceux-là lisent à peu près également mal, et rendraient insupportables les plus beaux poèmes. Il faut avouer que c'est un talent très difficile, et partant très rare, que celui de lire avec la variété et l'expression que demande souvent un bon ouvrage; mais la difficulté ne doit pas détourner ceux qui ont pour cet art les dispositions nécessaires d'y donner leurs soins et leurs études: c'est au contraire pour eux un vif encouragement à y persévérer. Voy. LECTURE.

Dans le second sens, la monotonie est

un défaut de variété dans la manière d'écrire, une uniformité toujours la même dans l'élocution, dans le tour des phrases, dans l'usage des figures, et même dans les pensées; en un mot, une manière d'écrire ou de parler qui ne change jamais ni ses tours ni ses nuances. B. J.

On dit aussi figurément de la vie, surtout de celle des petites villes, ou de la province en général, qu'elle est monotone, c'est-à-dire sans variété et partant sans intérêt (voy.). Mais, au fait, ne dépend-il pas de chacun de lui donner cet intérêt qui lui manque par le choix des occupations et des études, au moins dans les moments de loisir toujours plus longs et plus nombreux dans ces localités qu'ils ne le sont dans ces centres d'activité où la vie, cessant d'être monotone, devient en revanche dévorante, et use l'homme plus promptement? S.

MONOTRÈMES (de *μόνος*, et *τρῆμα*, trou), nom par lequel on désigne des mammifères qui n'ont qu'une ouverture extérieure pour les voies génitales, urinaires et excrémentitielles. Cuvier en fait une famille de son ordre des *édentés* (voy.). M. Geoffroy Saint-Hilaire les considère comme devant former une classe intermédiaire entre les *vivipares* (mammifères) et les *ovipares* (reptiles, oiseaux). Enfin, M. de Blainville en fait une troisième sous-classe de mammifères, qu'il désigne sous le nom d'*ornithodelphes* (*ὄρνις*, oiseau, *δελφύς*, matrice), par opposition aux *monodelphes* et aux *didelphes* (voy.), qui forment les deux premières sous-classes. Quoi qu'il en soit, on trouvera aux mots ÉCHIDNÉS et ORNITHORINQUES tous les détails nécessaires sur les animaux compris dans ce groupe. C. S-TE.

MONROE (JAMES), 5^e président des États-Unis de l'Amérique du Nord (voy. T. X, p. 162), naquit le 28 avril 1758, dans le comté de Westmoreland en Virginie, d'une famille de colons habitant le pays depuis un siècle et demi. S'étant rangé sous les drapeaux de l'armée républicaine, en 1776, il combattit vaillamment pour la cause de l'indépendance dans les deux années qui suivirent, obtint le grade de colonel, et fut chargé de la levée d'un nouveau régiment dans

sa contrée natale. Mais l'épuisement de celle-ci ne lui ayant pas permis d'atteindre son but, il aima mieux reprendre l'étude des lois, qu'il avait déjà commencée avant d'entrer au service, et dans laquelle il fut guidé par son ami Jefferson (*voy.*), alors gouverneur de la Virginie. Le territoire de cette province ayant encore été envahi, il se montra un des plus actifs à le défendre comme volontaire dans la milice jusqu'en 1780. Élu membre de l'assemblée législative de la Virginie, en 1782, il fut presque aussitôt désigné pour faire partie du conseil exécutif de cet état; il avait à peine atteint sa 25^e année lorsqu'il fut élu député au congrès, où il ne fut pas sans influence sur toutes les résolutions importantes. Après avoir, en 1788, coopéré, au nom de la Virginie, à fixer définitivement la nouvelle constitution des États-Unis, il fut porté au sénat de l'Union, en 1790, et envoyé, en 1794, comme ministre plénipotentiaire en France. Mais, rappelé au bout de deux ans par Washington, il repoussa les censures que lui avait attirées sa conduite, en publiant sa correspondance diplomatique. Gouverneur de la Virginie, de 1799 à 1802, il retourna, en 1803, en qualité de ministre plénipotentiaire extraordinaire, à Paris, et termina, de concert avec le ministre résident Livingston (*voy.*), les négociations relatives à la cession de la Louisiane (*voy.*). Il passa ensuite aux postes de Londres et de Madrid. De retour en Amérique, Monroe redevint gouverneur de la Virginie, en 1810; il fut nommé, l'année suivante, sous l'administration de Madison (*voy.*), au poste de secrétaire d'état, d'abord avec le portefeuille de la guerre. Investi du commandement en chef de l'armée, après la prise et l'incendie de Washington par les Anglais, en 1814, James Monroe se consacra ensuite tout entier aux devoirs du secrétariat d'état proprement dit, qui réunit dans ses attributions les départements de l'intérieur et des affaires étrangères. Tant de services méritaient une récompense éclatante, et Monroe l'obtint par le suffrage de ses concitoyens qui, en 1817, l'élevèrent à la présidence, après Madison, et en 1821, le réélurent à l'unanimité. Son administration

fut heureuse et ferme. La cession de la Floride par l'Espagne, et la reconnaissance des nouvelles républiques, formées des anciennes colonies de ce royaume, eurent lieu pendant cette période, et le gouvernement des États-Unis déclara formellement sa résolution de ne souffrir l'intervention d'aucune puissance européenne dans les luttes d'indépendance de l'Amérique du Sud. La traite des noirs fut énergiquement réprimée, et les relations commerciales, basées sur le principe d'une juste réciprocité, se multiplièrent avec tous les peuples. Après s'être retiré de la présidence, à l'expiration du second terme, le colonel Monroe, sur la fin de ses jours, consacra en commun avec ses prédécesseurs, Madison et Jefferson, ses soins et ses lumières à l'établissement de la nouvelle université virginienne, présida encore l'assemblée chargée de réformer la constitution de sa province natale, et ne dédaigna pas de remplir les fonctions de juge de paix dans le comté de Loudon qu'il habitait. Comme les présidents Adams et Jefferson, il termina sa carrière le jour anniversaire de l'indépendance américaine: il mourut à New-York le 4 juillet 1831.

Le colonel Monroe comptait, comme Jefferson, parmi les chefs du parti démocratique ou anti-fédéraliste. Le dévouement sans bornes qu'il apportait dans les affaires publiques lui fit constamment négliger et même sacrifier l'intérêt de ses propres affaires. Il se trouva chargé de dettes lorsqu'il quitta la présidence, et sa situation eût pu lui susciter de cruels embarras, si le congrès, saisissant cette occasion de lui donner un témoignage de la satisfaction nationale, ne fût venu à son aide, en votant des fonds pour l'acquittement des créances qui dataient de l'époque de son administration. *Enc. amer.*

MONS (en flamand *Bergen*), *voy.* HAINAUT.

MONS-EN-PUELLE (BATAILLE DE), livrée, le 18 août 1304, dans ce village de la Flandre française (Nord), par Philippe-le-Bel. *Voy.* ce nom; voir aussi Sismondi, *Histoire des Français*, t. IX, p. 151.

MONSIEUR, qualité, titre que l'on donne par civilité aux personnes à qui

l'on parle, à qui l'on écrit. Il servait spécialement autrefois, en France, à désigner l'aîné des frères du roi, et dans ce sens on disait *Monsieur, frère du roi*, au lieu qu'on ajoute l'article défini en tête de toutes les autres qualifications, *Monsieur le général*, etc. Cependant, ce même prince, quand on lui adressait la parole, recevait le titre de *Monseigneur*. Celui de *Monsieur* est composé du pronom possessif *mon*, et de *sieur*, dont nous parlerons à l'art. SEIGNEUR. Z.

MONSIGNY (PIERRE-ALEXANDRE), né à Fauquemberg (Pas-de-Calais), le 17 octobre 1729, était issu d'une famille noble, mais peu riche à ce qu'il paraît, puisque ses parents l'envoyèrent à Paris, à l'âge de 19 ans, pour y occuper un mince emploi dans la comptabilité du clergé. Il quitta cette place pour entrer en qualité de maître-d'hôtel dans la maison du duc d'Orléans (grand-père de Louis-Philippe), et y mena pendant trente années la vie la plus heureuse et la plus paisible. Il avait, dans sa première jeunesse, appris à jouer du violon, puis complètement négligé cet instrument; mais, lorsqu'en 1754, il entendit la *Serva padrona* de Pergolèse, jouée par la troupe des *Bouffons*, qui excita cette guerre singulière entre les partisans de la musique française et de la musique italienne, frappé d'admiration et comme soudainement éclairé par le gracieux génie qui inspirait le compositeur italien, Monsigny sentit en lui-même une sorte de besoin d'écrire pour le théâtre. Il reprit son violon, et n'ayant pas la moindre notion d'harmonie, il se mit sous la direction de Gianotti. Au bout de cinq mois, il se sentit capable de coucher les parties d'orchestre d'un opéra : c'était là tout ce qu'il désirait. En 1759, il donna au théâtre de la Foire son premier ouvrage intitulé *Les aveux indiscrets*, puis pendant les deux années suivantes, trois autres opéras-comiques, *le Maître en droit*, *le Cadi dupé*, et *On ne s'avise jamais de tout*. Tous obtinrent le succès le plus complet. Neuf autres ouvrages donnés à la Comédie-Italienne, à l'exception d'*Aline* qui parut à l'Opéra, réussirent mieux encore que les premiers; mais il ne faut pas dissimuler que le mérite du poète, qui fut presque

toujours Sedaine (*voy.*), y entra pour quelque chose. Tous ces ouvrages, parmi lesquels *le Roi et le Fermier*, *Rose et Colas*, *le Déserteur*, *la Belle Arsène* et *Félix* sont restés au théâtre jusqu'à nos jours, furent représentés de 1762 à 1777. Depuis la composition du dernier, Monsigny vécut 41 ans sans écrire une note : la musique, disait-il, était morte pour lui, il ne lui venait pas même une idée.

A la révolution, il perdit sa place et la plus grande partie de sa fortune : mais, en 1798, l'Opéra-Comique lui assura une pension viagère en reconnaissance des avantages que ses pièces avaient valu au théâtre. En 1800, il fut nommé inspecteur de l'enseignement au Conservatoire de musique, emploi dont il se démit au bout de deux ans. Il succéda, en 1813, à Grétry comme membre de la 4^e classe de l'Institut, reçut, en 1816, la décoration de la Légion-d'Honneur, et mourut le 14 janvier de l'année suivante, âgé de 88 ans.

On n'a peut-être pas assez remarqué l'influence qu'ont eue sur la musique française les compositions de Monsigny ; comme il a survécu à tous les compositeurs contemporains de ses succès, on a oublié qu'il les avait précédés dans la carrière, et l'on a trop souvent attribué à Duni, à Gluck, à Piccini, et surtout à Grétry et à Dalayrac, un mérite qui appartenait à plus juste titre à l'auteur de *Félix*. C'est Monsigny qui a abattu l'idole du mauvais goût en écartant nettement le chant plein de contre-sens et d'afféterie alors en usage à l'Opéra français ; il eut l'idée heureuse d'adopter la forme des airs populaires en se bornant à en ennoblir la tournure et à en étendre le cadre ; c'est en cela qu'il a merveilleusement réussi. Quelquefois d'ailleurs il a donné à certains morceaux une étendue et une variété qui prouvent la fécondité de son esprit et la finesse de son sentiment : à cet égard, et en se bornant strictement aux ressources de la partie chantante, on ne l'a que bien rarement égalé ; l'air d'entrée en scène du *Déserteur* : *Ah ! je respire*, peut encore de nos jours être cité comme modèle. Presque tous ses ouvrages méritent d'être étudiés ; on y trouve non-seulement l'exemple de l'union la plus intime de la musi-

que et de la poésie, mais une foule d'idées toujours originales et pleines tantôt de verve et de gaité, tantôt de la sensibilité la plus exquise. Dans son orchestre, du reste excessivement faible, on rencontre des intentions dont il faut lui savoir gré; mais c'est surtout sous le rapport de l'expression toujours heureuse et de la mélodie toujours pure et bien sentie, qu'il doit être considéré et admiré. Grétry a fait son éloge en un mot quand il l'a nommé « le plus chantant des compositeurs. » J. A. DE L.

MONSTRE, MONSTRUOSITÉ. On donne le nom de *monstre* (*monstrum*, de *monstrare*, ce qui se montre), chez les animaux, à des individus qui s'écartent, à des degrés divers, dans un ou dans plusieurs organes importants, de la structure ou de la conformation qui constituent le type de leur espèce, de leur sexe. Pendant longtemps, les monstruosité ne furent regardées que comme des jeux, des écarts extraordinaires de la nature : aussi l'esprit admettait-il comme possibles les réunions d'organes les plus bizarres, et le domaine de l'imagination (*voy.* CHIMÈRE, SPHINX, HARPYE, GRIFFON, HIPPOGRYPHE, etc.) avait-il passé presque en entier dans celui de la science. On ne reculait dans les explications des monstruosité que l'on rêvait, ni devant les accouplements les plus monstrueux, ni devant les prétendues influences exercées, sur la structure et la conformation de l'embryon, par des êtres extérieurs, de formes agréables, plus souvent hideuses, transmises par la mère. Grâce aux travaux de MM. Geoffroy Saint-Hilaire père et fils, Serres et Bréchet, en France, de Sammering, Meckel et Tiedemann, en Allemagne, la véritable science des déviations organiques, la *tératologie* (*voy.* ce mot), a été fondée. Actuellement le règne des anomalies organiques a cessé d'être un désordre aveugle, mais est devenu un ordre particulier soumis à des règles constantes et précises.

M. Bréchet divise les monstruosité en quatre ordres, savoir : les *agénèses* (de *γένεσις*, origine, avec l' α privatif), les *hypergénèses* (avec *ὑπέρ*, au-dessus), les *diplogénèses* (*διπλόος*, double), et les *hétérogénèses* (*ἕτερος*, autre). Le premier

ordre, les *agénèses*, renferme les monstres connus autrefois sous la dénomination de *monstres par défaut*. Ils sont le résultat d'un arrêt de développement, ou mieux, d'une inégalité de développement. Ce sont des êtres entravés dans leurs évolutions organiques, et où des organes de l'âge embryonnaire conservés jusqu'à la naissance sont venus s'associer aux organes de l'âge fœtal. Parmi les espèces nous citerons : les monstres *acéphales* (*voy.*), c'est-à-dire totalement dépourvus de tête et même quelquefois manquant d'une partie du tronc; les *anencéphales* (*ἄγκεφαλος*, cerveau, avec l' α privatif) caractérisés par l'absence plus ou moins complète du cerveau et de la partie supérieure du crâne; les *hypospades* (*σπάδων*, eunuque), caractérisés par un arrêt de développement du pénis donnant lieu, dans quelques cas, à des méprises sur le sexe véritable de l'individu; erreur assez facile à commettre lorsque, par exemple, la verge offre, au lieu d'une simple perforation uréthrale, une fente allongée et rougeâtre qui divise la peau des bourses en deux parties latérales repliées, arrondies en forme de lèvres, et que, d'autre part, les testicules ont été retenus dans le ventre; en même temps que le pénis, en général fort court dans ces circonstances, peut être pris pour un clitoris un peu trop développé. A cet ordre appartiennent encore les *monopses* (*μόνος*, seul, $\omega\psi$ œil) monstres présentant, soit deux orbites réunies et deux yeux, soit un seul orbite avec deux yeux plus ou moins confondus, enfin un seul orbite et un seul œil ordinairement très volumineux.

Le second ordre, les *hypergénèses*, renferme les monstres autrefois appelés *monstres par excès*. Leur production s'explique principalement par la théorie du *développement centripète*, fruit des travaux de M. Serres. D'après les idées de ce savant, lorsqu'un organe est double, le tronc ou la branche vasculaire qui le nourrit est double aussi; de même que l'absence d'une partie est liée nécessairement à celle de son artère. Ici viennent se ranger les fœtus qui offrent plusieurs doigts, plus de 24 vertèbres, ou de 24 côtes, ou de 32 dents, des muscles dou-

bles, plusieurs mamelles, 2 ou 3 cœurs, 2 duodenum, 3 reins, 2 vagins, 2 utérus, 3 oreilles, 3 ou 5 yeux, etc. On y range aussi les *géants* (voy. ce mot).

Le troisième ordre, les *diplogénèses*, comprend les déviations organiques avec réunion des germes, les monstres connus autrefois sous le nom de *monstres doubles* (voy. JUMEAUX). On y range les espèces suivantes : 1° 2 individus accolés par quelque point de la surface de leur corps et présentant chacun, en apparence du moins, toutes leurs parties distinctes; 2° 2 ou 3 individus accolés, mais avec fusion profonde et disparition de quelques-uns des membres; 3° 2 individus réunis dans leur partie inférieure, et séparés dans leur partie supérieure, ou *vice versa*. On dit qu'il y a *pénétration*, quand un fœtus en partie détruit fait saillie hors du corps du fœtus complet qui le nourrit, ou lorsqu'un fœtus est totalement contenu dans l'autre. La production de ces monstres est soumise à la *loi de position similaire*: en effet, la régularité de la disposition que présentent entre eux deux sujets réunis n'est pas rare, individuelle; elle est, au contraire, constante, commune à tous. Les deux sujets qui composent un monstre complètement ou partiellement double, sont toujours unis par les *faces homologues* de leur corps, c'est-à-dire opposés côté à côté, se regardant mutuellement, ou bien encore adossés l'un à l'autre; chaque partie, chaque organe chez l'un correspond constamment à une partie, à un organe similaire chez l'autre; chaque vaisseau, chaque nerf, chaque muscle placé sur l'axe d'union va retrouver, au milieu de la complication apparente de toute l'organisation, le vaisseau, le nerf, le muscle de même nom appartenant à l'autre sujet, comme dans l'état normal, les deux moitiés primitivement distinctes et latérales d'un organe unique et médian viennent se conjoindre et s'unir entre elles sur la ligne médiane au moment voulu par les lois de leur formation et de leur développement. On arrive ainsi à cette conclusion: que deux sujets réunis sont entre eux ce que sont l'une à l'autre la moitié droite et la moitié gauche d'un individu normal, en sorte qu'un mons-

tre double n'est, si l'on peut s'exprimer ainsi, qu'un être composé de quatre moitiés, au lieu de deux.

Le quatrième ordre, les *hétérogénèses*, renferme, suivant M. Bréchet, les déviations organiques avec qualités étrangères du produit de la génération. En réalité, on y range à peu près toutes les formes de monstruosité qui ne rentrent pas dans les ordres précédents: ainsi on y trouve les *fœtus extra-utérins*, les *produits de grossesses multiples*, les *albinos*, les *kakerlaks* (voy. ces mots), les *fœtus atteints de cyanose, de jaunisse, d'induration du tissu cellulaire*; ceux dont les organes sont renversés, lorsque, par exemple, le cœur est à droite et le foie à gauche. Quant aux cas d'*ectopie* (*ἐξ* ou *ἐξ*, hors de, *τόπος*, lieu) du cœur, avec fissures des parois thoraciques, du diaphragme ou des parois abdominales, ils nous sembleraient mieux placés, ainsi que les *ectopies céphaliques*, dans l'ordre des agénèses, car il y a ici arrêt de développement.

Monstruosités végétales. Les phénomènes relatifs à la monstruosité considérée dans les végétaux se rapportent à deux ordres. Les uns sont certainement des déviations des formes normales, tels que les rameaux agglomérés de l'acacia-para-sol, les panachures de feuilles, les oranges à quartiers rouges entremêlés de quartiers blancs, les feuilles en capuchon des tilleuls, les étamines changées en pétales, comme dans les fleurs doubles. Les autres ne sont, au contraire, que des retours à la symétrie naturelle de l'espèce: en effet, la forme normale des organes est altérée naturellement dans une infinité de plantes, et comme cette altération se reproduit presque constamment, on en a faussement conclu qu'elle représente leur état normal, tandis qu'il serait exact de dire que la structure habituelle de ces organes est une véritable monstruosité: ce genre de monstruosité n'est donc qu'apparent. C'est le cas de certaines variétés de cerisier et de févier qui, contrairement à ce qui a lieu chez les drupacés et les légumineuses à carpelles simples, développent isolément chacun de ces carpelles. Il faut distinguer aussi avec soin les monstruosité des *déformations*: les premières

tiennent au principe même de la reproduction; les secondes sont le produit de circonstances extérieures. C. L-R.

MONSTRELET (ENGUERRAND DE), chroniqueur français, était un gentilhomme de Picardie, né entre les années 1390 et 1395, peut-être dans le Ponthieu où se trouvait la terre dont il porte le nom. Il occupa divers emplois civils dans la ville de Cambrai, et il passa la plus grande partie de sa vie, ou dans cette ville, ou dans celle d'Amiens. « Il ne paraît pas, dit M. de Sismondi, qu'il ait été jamais présent aux événements qu'il raconte, ni qu'il ait joué aucun rôle politique; il ne parle que sur l'autorité d'autrui. » Dans les anciennes éditions de Monstrelet, entre autres dans celle de Pierre L'Huilier, Paris, 1572, in-fol., cette chronique s'étend de l'an 1400 à l'an 1467, et elle est suivie d'un supplément qui continue l'histoire jusqu'en 1516. M. Buchon donne la preuve que Monstrelet mourut au mois de juillet 1453, et que tout le 3^e livre qui porte son nom, de 1444 à 1467, n'est pas de lui. Il a donc cru devoir publier d'abord la vraie chronique de Monstrelet de 1400 à 1444, et ensuite les chroniques originales auxquelles les anciens éditeurs avaient emprunté des fragments qu'ils donnaient comme étant l'ouvrage de Monstrelet : tels sont la *Chronique* de Le Fèvre Saint-Remy, écrivain contemporain, roi d'armes de la Toison-d'Or, qui a écrit l'histoire de 1407 à l'an 1435; la chronique et les pièces originales du procès de la pucelle d'Orléans; la chronique de Matthieu de Coucy, le vrai continuateur de Monstrelet, qui comprend les années 1444 à 1461; les *Mémoires* de Jacques du Clercq, de l'an 1448 à l'an 1467; et les *Mémoires d'un bourgeois de Paris*, de l'an 1409 à l'an 1445. *Voy. FRANÇAISES (lang. et litt.)*, T. XI, p. 447 et 467, et FRANCE, p. 547. Z.

MONTAGNE. On a comparé les aspérités qui couvrent la surface du globe aux rugosités que présente la peau d'une orange : cette comparaison est loin d'être exagérée, car les plus grandes sommités, telles que le mont Blanc, élevé de 4,813^m, le Chimborazo, de 6,534^m, et l'Himalaya (*voy. ces noms*), de 7,821^m, seraient

si peu sensibles sur une sphère de 2^m de diamètre que la plus élevée de ces montagnes n'aurait que 0^m.001 de hauteur*.

La dénomination de *montagne*** ne convient qu'aux aspérités considérables : les géographes sont d'accord pour ne la donner qu'à des cimes de 3 à 400^m au moins; celles qui sont inférieures ne méritent que la dénomination de *collines*, et quand celles-ci sont isolées, on les nomme *monticules*, *éminences*, *buttes*, selon leur élévation. Cependant ces distinctions sont plutôt relatives qu'absolues : ainsi une colline sera appelée montagne dans un pays de plaines, et au milieu des Alpes, nous pourrions citer des montagnes de 3 à 400^m qui, auprès de cimes beaucoup plus élevées, ne paraissent être que des collines.

On distingue par des noms différents les parties d'une montagne. L'espace qu'elle occupe est la *base*; la partie inférieure qui commence à s'élever au-dessus du sol environnant est le *pied*; ses côtés, plus ou moins inclinés, sont les *flancs* : lorsqu'ils sont presque verticaux, on les appelle *escarpements*; les points où les pentes cessent sont les *extrémités*; le point le plus élevé se nomme *crête*, *cime* ou *faîte*. Lorsque le sommet d'une montagne se termine par une surface plane, cette surface prend le nom de *plateau*. Si le sommet est une pointe aiguë, on lui donne les noms d'*aiguille*, de *corne*, de *dent*, de *pic*. Ces dénominations varient selon les pays : ainsi les sommets arrondis portent dans les Vosges le nom de *ballons*, et en Auvergne celui de *dôme*, tandis que dans ce dernier pays les montagnes coniques portent la dénomination de *puy*.

Les montagnes et les collines sont sou-

(*) Sur les moyens de mesurer l'élévation des montagnes, *voy. HAUTEUR*, T. XIII, p. 526. Nous donnons cette hauteur aux articles qui sont consacrés soit aux chaînes, soit aux groupes, soit aux montagnes les plus intéressants, ou aux pays qui les renferment. *Voy. ALPES*, PYRÉNÉES, VOSGES, APENNINS, SUDÈTES, HARZ, KARPATHE, CAUCASE, LIBAN, ALTAÏ, HIMALAYA, GHATTES, ATLAS, LUPATA, LUNE, ANDES, CHIMBORAZO, BALKAN, MONT-BLANC, ETNA, VÉSUVE, HÉKLA, TÉNÉRIFFE, PINDE, OLYMPE, ARARAT, AMÉRIQUE, MEXIQUE, etc., etc. S.

(**) *Mont* (du latin *mons*), racine de *montagne*, a le même sens; mais on ne l'emploie guère en prose qu'avec un nom propre. S.

vent isolées; mais le plus ordinairement elles sont réunies de manière à former des masses qui reçoivent des dénominations différentes selon leur importance ou leur direction : de là les dénominations de chaînes, de rameaux, de contre-forts, de groupes et de systèmes. Une *chaîne** est une réunion de montagnes qui s'étend en longueur, et qui change quelquefois de nom lorsqu'elle occupe une grande étendue. Un *groupe* est la réunion de plusieurs chaînes qui se prolongent dans diverses directions. Un *rameau* est un assemblage de montagnes peu considérables partant d'une chaîne. Un *contre-fort* est un rameau secondaire qui part d'un rameau principal. Un *système* se compose de plusieurs groupes liés entre eux. La *crête* ou le *faîte* est l'ensemble des sommets de toute la chaîne; c'est la crête qui détermine la ligne de partage des eaux descendant des deux côtés de la chaîne. On réserve le nom de *cimes* aux sommités qui s'élèvent sur les diverses parties d'une chaîne. Les flancs d'une chaîne se nomment *versants*, parce qu'on les regarde comme servant à verser les eaux dans les plaines ou bassins que ces chaînes circonscrivent; cependant on voit souvent le même cours d'eau passer d'un versant à l'autre d'une même chaîne. Ces versants sont remarquables en ce qu'ils n'offrent jamais les mêmes pentes des deux côtés de la chaîne : l'un est toujours très escarpé et l'autre en pente douce.

Les massifs ou systèmes de montagnes ont évidemment contribué à la forme que présentent les continents, les péninsules et les îles; c'est du moins la conséquence que l'on doit tirer de ce fait général, qu'ils les traversent dans leur plus grande longueur, et qu'un grand nombre d'îles ne sont que la continuation d'une chaîne continentale. Nous pouvons citer plusieurs exemples à l'appui de ce fait. En Europe, le système le plus étendu et en même temps le plus compliqué est le système alpin. Bien qu'il se ramifie dans différents sens, puisque, dans la direction du nord, on voit aux Alpes se rattacher le Jura, les Vosges au Jura, et les

(*) A ce nom répond en espagnol celui de *cordilleras*, cordelière. S.

Ardennes aux Vosges; tandis qu'au nord-est les Alpes vont se joindre aux Karpathes, au sud-est aux Apennins, et vers l'est aux Balkans (*voy.* tous ces noms), ce système n'en sillonne pas moins l'Europe dans sa plus grande dimension. D'autres systèmes présentent encore, d'une manière plus marquée, la disposition dont nous parlons : ainsi le système scandinave s'étend du nord au sud dans toute la longueur de la péninsule dont il porte le nom; le système britannique s'étend du sud au nord dans la direction des îles britanniques; le système sardo-corse du nord au sud comme les deux îles de Sardaigne et de Corse. En Asie, le système que nous avons appelé himalayen se prolonge de l'ouest à l'est dans la plus grande étendue de cette partie du monde. En Afrique, le système atlantique (*voy.* ATLAS), qui est le mieux connu, présente aussi cette disposition d'une manière bien marquée. Enfin en Amérique, les principaux systèmes de montagnes sont dirigés dans le sens du prolongement du continent.

Certains groupes de montagnes présentent, soit des ramifications qui approchent de la forme circulaire, comme le groupe de la Bérarde dans les montagnes de l'Oisans; soit des cirques allongés, comme celui que forme le groupe du Mont-Dore dans le département du Puy-de-Dôme (*voy.*); soit des cirques complètement circulaires, comme celui de Kandy dans l'île de Ceylan.

Toutes les dispositions que nous venons d'indiquer sont en général dues à l'action des soulèvements auxquels les montagnes doivent leur origine. Ce n'est pas une opinion nouvelle que celle qui attribue la formation des montagnes au soulèvement de la croûte terrestre : on la trouve exprimée dans les plus anciens auteurs, dans les *Proverbes* de Salomon, comme dans le *Boun-Dehesch* attribué à Zoroastre. Sténon, qui étudia la structure de l'écorce terrestre, avait reconnu, en 1667, que toutes les couches de sédiment ayant dû se déposer horizontalement, celles que l'on voit plus ou moins inclinées devaient cette position à une cause violente qui avait agi après leur consolidation. Au commencement de ce

siècle, Werner (*voy.*) était arrivé par l'observation à cette conclusion, que, dans un même district de mines, tous les filons d'une même nature doivent leur origine à des fentes parallèles. Ce fait conduisit M. Léopold de Buch à reconnaître dans les chaînes de montagnes plusieurs lignes de direction, et à admettre que les chaînes parallèles appartiennent à des soulèvements contemporains. Il reconnut, d'après ce principe, au moins quatre systèmes de soulèvements dans les montagnes de l'Allemagne. M. Élie de Beaumont alla encore plus loin : non-seulement il admit, avec M. de Buch, que les chaînes parallèles sont contemporaines, c'est-à-dire, par exemple, qu'on doit attribuer à des soulèvements successifs : 1° les Pyrénées et les Apennins ; 2° l'Erzgebirge en Saxe, et le Mont-Pila, ainsi que la Côte-d'Or en France ; 3° les Alpes occidentales et le Jura ; 4° la chaîne principale des Alpes et les montagnes de l'Autriche, etc. ; mais il reconnut que, par un moyen très simple, on pouvait déterminer les époques relatives de ces soulèvements. En effet, l'observation le porta à penser que le soulèvement d'une chaîne de montagnes avait dû occasionner des ruptures dans les dépôts de sédiment qui s'étaient formés à ses pieds, et relever ces dépôts sous un angle absolument égal à celui que forment les couches dont la chaîne se compose : ce qui indique, d'une manière précise, que ces montagnes se sont soulevées postérieurement à la formation des dépôts de sédiment dont il s'agit, et que si les dépôts sédimenteux qui s'appuient sur les dernières pentes de la chaîne sont en couches horizontales, c'est qu'ils se sont formés depuis le soulèvement de cette chaîne. A l'aide de ce principe qui est de toute évidence, M. Élie de Beaumont a déterminé douze systèmes ou époques de soulèvements qui présentent ce fait remarquable, que les plus récents ont été les plus violents et ont fait surgir les montagnes les plus élevées. J. H-T.

MONTAGNE, *voy.* LIBAN. Pour le *Vieux de la Montagne*, *voy.* ASSASSINS.

MONTAGNE, MONTAGNARDS, *voy.* CONVENTION, T. VI, p. 731, CÔTÉ, CHABOT, COMITÉ DE SALUT PUBLIC, JACOBINS, GIRONDINS, etc.

MONTAGNARDS D'ÉCOSSE, *voy.* HIGHLANDERS.

MONTAGNES RUSSES. On sait que les Russes ont souvent fait tourner l'âpreté de leur climat à l'avantage de leurs plaisirs. Un des amusements que leur procure la saison rigoureuse est de se laisser glisser sur la pente rapide de montagnes artificielles construites avec la neige et la glace, ou bien échafaudées en bois et formant d'un côté une pente recouverte de glace, dont les dalles sont jointes entre elles, sans solution de continuité, au moyen de l'eau qu'on a fait couler en abondance le long de la pente. En se congelant, cette eau forme une surface unie, sur laquelle un petit traîneau glisse avec une vitesse prodigieuse. Cette descente, pour ainsi dire torrentielle, produit une sensation agréable ; mais, au moment où le traîneau est lancé de la plate-forme supérieure sur le plan incliné, on n'est pas sans éprouver une certaine anxiété dont beaucoup de personnes triomphent difficilement. Un exercice analogue est aussi en usage depuis longtemps en Italie, au Mont-Cenis, où on l'appelle *la ramasse*.

Toutefois, comme ce fut au premier de ces pays que l'on en fit l'emprunt et que l'art devait présider à leur construction, nos montagnes de bois furent, par l'importateur, baptisées du nom de *montagnes russes*. En Russie même, on a voulu jouir pendant l'été de ce plaisir de l'hiver, et l'on a construit des échafaudages uniquement en bois où de petits chars à roulettes descendent, mais cette fois dans des rainures, le long d'un plan fortement incliné. C'est là ce qu'on a imité à Paris. La première montagne de ce genre fut établie dans le jardin public ouvert aux Thernes, près la barrière du Roule, qui eut bientôt de nombreux concurrents. Ce plaisir devint pour les Parisiens, et surtout pour les Parisiennes, une mode, une fureur. Mais de tristes accidents, arrivés aux *montagnes Beaujon*, où les chars étaient lancés, on pourrait dire précipités, avec une effrayante rapidité, commencèrent à jeter du discrédit sur un amusement qui pouvait être si périlleux. L'inconstance habituelle de nos goûts acheva de faire oublier à peu près celui-ci.

Les montagnes russes du jardin de Belleville et celles en miniature de la Grande-Chaumière sont maintenant les seules qui soient restées dans la capitale pour des amateurs peu nombreux. M. O. et S.

MONTAGUE * (miss MARY PIERRE-POINT, depuis lady WORTLEY), l'une des femmes-auteurs dont s'honore la littérature anglaise, était fille du duc de Kingston, et naquit à Thousby (Notttinghamshire), en 1690. Son père, pour cultiver ses heureuses dispositions, lui fit donner une éducation brillante. Belle, jeune, spirituelle, elle épousa, en 1712, lord Wortley Montague, d'une famille non moins distinguée que la sienne; elle sut exciter son ambition, lui prêter même, dit-on, en secret l'utile secours de ses talents, et bientôt il fut nommé ambassadeur à Constantinople, où sa femme alla le rejoindre après un voyage en Hollande, en Allemagne et quelques autres pays.

On a prétendu que, pendant son séjour en Turquie, un accès de curiosité féminine lui fit désirer d'être introduite mystérieusement dans le harem du sulthan, et ses ennemis ont ajouté que ce ne fut pas sans quelques concessions fâcheuses pour l'ambassadeur qu'elle obtint cette faveur. Cette anecdote n'est rien moins que certaine. Ce qui est avéré, c'est que lady Montague recueillit dans cette contrée le précieux procédé de l'inoculation (voy.); qu'elle l'apporta en Angleterre, d'où il se répandit peu à peu dans le reste de l'Europe, et que, grâce à cette dame, en attendant l'inappréciable bienfait de la vaccine (voy.), ce premier préservatif enleva déjà à la petite-vérole de nombreuses victimes.

A son retour dans la Grande-Bretagne, lady Montague, que divers ouvrages avaient déjà fait connaître avantageusement, se livra à son goût pour les lettres, et réunit autour d'elle une cour de savants et d'écrivains. Liée d'abord intimement avec Pope (voy.), cette amitié fit place quelque temps après à une aversion mutuelle dont les motifs ne furent jamais bien connus.

D'autres désagréments survinrent encore à la dame-auteur, qui s'était consti-

(*) On écrit aussi *Montaigne*, et l'on prononce toujours *Montaignu*.

tuée femme politique. Amie chaleureuse des whigs, dont elle avait adopté les principes, le triomphe des tories fut pour elle un motif de se livrer de nouveau à son goût pour les voyages, et elle décida son époux à se rendre avec elle en Italie, où ils restèrent 22 ans. Enfin, après la mort de son mari, lady Montague revint (1761) dans sa patrie, où elle mourut, le 21 août de l'année suivante.

Sa correspondance, et surtout ses Lettres écrites de Turquie, sont le principal fondement de sa renommée littéraire. On peut la surnommer la *Sévigné anglaise*, tout en reconnaissant qu'avec beaucoup d'esprit et de grâce dans le style, elle n'a pas le naturel et l'aimable abandon de la nôtre. Les œuvres de lady Montague ont eu un grand nombre d'éditions. Nous citerons seulement parmi les traductions celle qui a paru en 1804 (4 vol. in-12), sur l'édition publiée à Londres, en 1803, d'après les lettres originales remises par la famille de l'auteur. M. O.

MONTAIGNE (MICHEL EYQUEM ou EYCHEM, seigneur DE), celui peut-être de tous nos écrivains qui a donné lieu aux jugements les plus opposés, naquit au château de Montaigne, en Périgord (voy. DORDOGNE), le 29 février 1533. Nous aimerions à faire sa biographie avec des phrases de ses *Essais*, car il est lui-même « la matière de son livre, » et « c'est icy un livre de bonne foy; » mais en nous laissant aller au charme des citations, nous oublierions les bornes qui nous sont prescrites.

L'éducation de Montaigne, tout exceptionnelle, prépara bien le philosophe. Né gentilhomme, il fut tenu sur les fonts par des personnes de basse condition, mis en nourrice dans un des plus pauvres villages de son père, et soumis à un régime austère et frugal. A six ans, il n'avait pas entendu un mot de français; confié à des maîtres qui ne lui parlaient que latin, le latin fut sa langue naturelle, et il échappa à l'ennui des rudiments. Pour ménager ses facultés naissantes, on l'éveillait au son des instruments. C'était un moyen d'éviter les inconvénients d'un brusque réveil, mais peut-être aussi d'entretenir sa tendance au repos. Placé de bonne heure au collège de Guienne, à Bordeaux, Montaigne compta parmi ses

professeurs Muret et Buchanan. A 12 ans, il jouait les premiers rôles dans des tragédies latines ; à 13, il avait terminé ses études. Il fit son droit, et, en 1554, il eut une charge de conseiller au parlement de Bordeaux. Pendant qu'il l'exerçait, on le vit plusieurs fois à la cour. Il était avec elle à Bar-le-Duc, au mois de septembre 1559 ; il la suivit à Rouen, en 1560, et fut apprécié du chancelier de L'Hospital. Dans le même temps, Pasquier, Pibrac, Paul de Foix se lièrent avec lui, et un jour, à Bordeaux, il rencontra celui que son cœur cherchait et dont le cœur le cherchait, Étienne de La Boétie. Entraînés l'un vers l'autre, ils offrirent un de ces modèles d'amitié que virent et que célébrèrent les temps antiques. Malheureusement La Boétie vécut peu : né le 13 novembre 1530, il mourut le 18 août 1563, laissant à son ami d'ineffaçables souvenirs.

En 1566, Montaigne se laissa marier à Françoise de La Chassaigne, fille d'un conseiller au parlement de Bordeaux, et comme, d'après lui, « il n'est plus temps de regimber, quand on s'est laissé entraver, » il prit le parti d'être époux fidèle plus qu'il n'avait « ny promis, ny espéré. »

Deux ans après, à la prière de son père, dont il a conservé la mémoire dans les plus tendres expressions de la piété filiale, et qu'il aimait plus que La Boétie, il traduisit la *Théologie naturelle* de Raymond Sebonde (Paris, 1569, in-8°). François de Neufchâteau en a cité de remarquables fragments dans son *Essai sur les meilleurs ouvrages écrits en prose dans la langue française*. Le père de Montaigne mourut cette même année (1569), et celui-ci, qui n'avait jamais eu de goût pour le palais, quitta ses fonctions pour une vie calme et indépendante, autant du moins qu'une telle vie était possible au milieu des troubles civils de l'époque.

En 1571, Montaigne édita des traductions du grec et des vers latins, œuvres posthumes de La Boétie ; en 1572, il publia les vers français laissés par le même, et composa le 19^e chapitre du I^{er} livre des *Essais*. C'était une pierre d'un édifice sans modèle, qui devait s'élever au hasard, sans plan arrêté. L'auteur écrivit son ouvrage dans la solitude, avec

la double connaissance des grands hommes de l'antiquité et de l'homme de tous les temps. C'est lui qui en est la principale matière, et si la plupart des critiques le remarquent même après son aveu, la plupart aussi l'absolvent. Moraliste capricieux, il fait un journal non de faits, mais de pensées. Peu lui importe d'où lui viennent les matériaux ; que ce soit de son fonds ou de ses lectures, il frappe tout à son coin, tantôt verbeux et embarrassé, tantôt plein de concision et d'une étonnante énergie. Si quelque chose lui répugne, c'est la méthode : « Je n'ay point, dit-il, d'autre sergent de bande à ranger mes piéces que la fortune ; à mesure que mes resveries se présentent, je les entasse ; tantost elles se pressent en foule, tantost elles se traissent à la file. Je veux qu'on voie mon pas naturel et ordinaire ainsi détraqué qu'il est ; je me laisse aller comme je me treuve. » Cela est si vrai qu'on est à chaque instant dérouté par le philosophe ; on le suit dans un sentier, on se laisse égarer dans mille autres, et l'on n'arrive presque jamais au but que l'on croyait atteindre ; mais on a fait une route à la fois si instructive et si agréable, qu'enchanté de son guide, on ne manque pas d'en faire son ami.

Phénomène littéraire à toutes les époques, Montaigne le fut surtout au xvi^e siècle. Les entraves de la scolastique n'étaient pas brisées, et le français était un idiome informe. Original par la pensée, notre philosophe ne le fut pas moins par le style : il se fit sa langue, langue naïve, colorée, expressive, pittoresque, unique, et dont la perte excita les regrets de Fénelon. Pour secouer le joug théologique, Montaigne profita de l'enthousiasme qu'excitaient les anciens. Il se fit si bien leur disciple, qu'il sembla sortir des écoles d'Athènes ; il mêla si bien à leurs doctrines ses propres doctrines, qu'on craignit de « donner des nazardes sur son nez à Sénèque et à Plutarque. » Quelques reproches qu'on puisse faire à l'auteur pour son scepticisme, sa vanité, et ce que Bayle appelle de leur vrai nom, ses *saletés*, les *Essais* de Montaigne sont, et resteront le manuel des sages, le livre qui leur enseigne le mieux

l'art le plus utile et le plus négligé, l'art de vivre. Ajoutons qu'il prépara l'esprit des temps modernes, puisqu'il fraya la route à Descartes.

La première édition des *Essais* parut en 1580 sous le titre : *Les Essais de messire Michel, seigneur de Montaigne, chevalier de l'ordre du roi et gentilhomme ordinaire de sa chambre*, Bordeaux, 2 vol. in-8°. On ne trouve dans cette édition que les deux premiers livres, dont les chapitres sont plus courts, et renferment peu de citations. Les éditions antérieures à 1588 ne contiennent que ces deux livres avec des additions.

Dès 1580, Montaigne, atteint de la gravelle, partit pour un voyage en Allemagne, en Suisse et en Italie. Il demeura près de cinq mois à Rome, où le pape lui donna une bulle de citoyen romain. Le 7 septembre 1581, il était aux bains de Lucques, lorsqu'il apprit que les Bordelais l'avaient élu maire de leur ville. Deux ans après, il reçut l'honneur assez rare d'une réélection, ce qui prouve que son administration paisible et paternelle ne méritait point les reproches que lui ont faits ses détracteurs. La guerre civile et la peste, ces deux fléaux, le chassèrent de sa campagne, en 1586. Il paraît qu'alors notre philosophe, en dehors des partis, tenta vainement d'en concilier les chefs. Il revint à ses *Essais* dont il publia, en 1588, à Paris, une édition in-4°, qui renferme le III^e livre. Quelques âmes d'élite reconnurent la haute portée de ce *hardi ignorant*, comme l'appelle Scalliger, et réfléchirent sur la balance qu'on leur montrait avec la devise : *Que scay-je ?* Juste Lipse plaça Montaigne au-dessus des sept Sages. M^{lle} de Gournay, qui devint sa *filles d'alliance* ou d'adoption, accourut de la province avec sa mère pour connaître celui qui devait faire en sa faveur une addition bien flatteuse au chapitre 17 de son II^e livre. Une autre amitié, qui ne date que de trois ans avant la mort de Montaigne, c'est celle de Pierre Charron (*voy.*). On n'ignore pas quelle fut l'influence réciproque de leurs entretiens : le théologien put ajouter aux doutes du philosophe; mais le philosophe convertit à ses idées le théologien.

Montaigne était dans son château natal quand il mourut au milieu d'un acte de piété chrétienne, le 13 septembre 1592, à l'âge de 59 ans.

Une remarque à faire sur ce grand homme, c'est que peu de ses contemporains l'apprécièrent à sa valeur, et que le temps a singulièrement grandi sa gloire. Une prédiction de M^{lle} de Gournay, dans ses *Advis* de 1634, s'est vérifiée : « Il (Montaigne) n'arrivera de cent ans au plus parmi la foule du monde à son juste point d'estime. » Sa mémoire eut, en effet, à traverser les cloîtres de Port-Royal, où le rigorisme traita d'*horribles* (*Logique* d'Arnauld et Nicole) ces expressions sincères d'une bonne conscience : « Si j'avois à revivre, je revivrais comme j'ay vescu. » L'austère Pascal fut sans indulgence pour un devancier auquel, d'ailleurs, il fit d'amples emprunts. Balzac et Malebranche se montrèrent également injustes; mais La Bruyère donna la clef de leurs jugements : « Balzac, dit-il, ne pensait pas assez pour goûter un auteur qui pense beaucoup; le P. Malebranche pense trop subtilement pour s'accommoder de pensées qui sont naturelles. » Au XVIII^e siècle, les philosophes reconnurent pour leur précurseur le grand sceptique du XVI^e; ils exploitèrent son livre comme une mine, et beaucoup d'entre eux s'approprièrent ce qu'ils en avaient extrait. Aujourd'hui, dans les *Essais*, on cherche le piquant et la profondeur de la pensée, et l'on étudie les secrets de ce vieux style, si neuf, si flexible, à la fois noble et familier; inculte, mais poétique; travaillé, mais facile. Style et pensées sont jugés propres à rajeunir, à retremper notre littérature. *Voy. FRANÇAISES (langue et litt.)*, T. XI, p. 450, 471, 472.

L'éloge de Montaigne fut mis au concours par l'Académie de Bordeaux, qui couronna le travail de l'abbé Talbert, en 1774. L'Académie-Française fit du même éloge le sujet du prix d'éloquence de 1812. On sait que le prix fut décerné à M. Villemain, qui n'avait pas encore 22 ans, et dont les principaux concurrents furent MM. Droz, Jay, Biot, Léclerc, V. Fabre, etc.

Outre la traduction de Sebonde et les

Essais, on a de Montaigne : 1^o Dix lettres; 2^o *Avis dictés par Catherine de Médicis à Charles IX, peu de temps après sa majorité*; 3^o *Journal du voyage de Michel Montaigne en Italie par la Suisse et l'Allemagne, en 1580 et 1581, avec des notes de M. de Querlon*; Paris, 1774, in-4^o. Le manuscrit de ce dernier ouvrage fut trouvé dans un grenier par M. Prunis, peu de temps avant sa publication; les deux tiers seulement sont de la main de Montaigne, l'autre tiers de celle de son domestique. La moitié de la partie écrite par Montaigne est en italien, et a été traduite par M. Prunis. Aux *Essais* on joint souvent le traité *De la servitude volontaire ou le Contrat'un*, par La Boétie. Une bonne notice bibliographique sur Montaigne par M. Payen fait connaître 75 éditions des *Essais*, depuis celle de 1580 jusqu'à celle du *Panthéon littéraire*, publiée en 1837. Nous devons citer celle de notre savant collaborateur, M. V. Leclerc, avec les notes de tous les commentateurs, revue et augmentée de nouvelles notes, Paris, 1826-29, 5 vol. in-8^o. J. T-v-s.

MONTALEMBERT, ancienne famille française qui tire son nom d'une terre de Poitou ainsi appelée, et qui a produit plusieurs capitaines célèbres, entre autres ANDRÉ de Montalembert, seigneur d'Essé. Né en 1483, il fit ses premières armes sous Charles VIII, et remplit de ses exploits les règnes de Louis XII et de François I^{er}. En 1543, il défendit Landrecies contre Charles-Quint, qui fut réduit à lever le siège. Henri II envoya d'Essé en Écosse pour en chasser les Anglais; rappelé en 1549, le roi le nomma chevalier de ses ordres. Il mourut le 12 juin 1553, d'un coup d'arquebuse, sur la brèche de Térouenne, dont Henri II lui avait confié le commandement.

MARC-RENÉ, marquis de Montalembert, célèbre ingénieur qui entreprit de réformer l'art des fortifications, était né à Angoulême, le 16 juillet 1714. Il est mort à Paris, le 29 mars 1800. Nous avons parlé de son système et de son principal ouvrage au mot FORTIFICATION (T. XI, p. 313). Sa première femme, MARIE DE COMARIEU (avec laquelle il divorça pendant la révolution, pour épouser la fille

d'un apothicaire), morte le 3 juillet 1832, a publié deux romans dont on a vanté le mérite, *Élise Dumesnil* (Londres, 1798, Paris, 1801, 6 vol. in-12), et *Horace ou le Château des ombres* (Paris, 1822, 4 vol. in-12).

Le comte MARC-RENÉ-ANNE-MARIE, fils des précédents, né à Paris en 1777, servit d'abord dans l'armée des émigrés, et devint officier d'état-major des troupes britanniques. Après la restauration, Louis XVIII le créa colonel dans l'armée française. Successivement ministre plénipotentiaire à Stuttgart, pair de France (5 mars 1819), ambassadeur à Stockholm, il mourut à Paris, le 20 juin 1832. — Son fils, le comte CHARLES de Montalembert, un des orateurs de la Chambre des pairs, où il fut admis par droit d'hérédité, le 14 mai 1835, a épousé une fille du comte de Mérode (*voy.*), et, comme lui, a embrassé la cause de l'Église catholique. Il a publié une *Histoire de sainte Élisabeth de Hongrie*, Paris, 1836, in-8^o. L. L.

MONTALIVET. Deux membres de cette famille, le père et le fils, ont eu l'honneur de tenir le portefeuille ministériel dans l'époque contemporaine.

JEAN-PIERRE BACHASSON, comte de Montalivet, naquit à Sarguemines, le 5 juillet 1766. Maréchal-de-camp, et commandant de cette place, son père le fit entrer comme cadet dans le régiment des hussards de Nassau, et bientôt après dans celui des dragons de La Rochefoucauld. Le métier des armes souriait à sa jeunesse, mais une vocation de son esprit grave et avide de connaissances solides l'entraîna vers la magistrature. D'abord avocat, puis conseiller au parlement de Grenoble à l'âge de 19 ans, en vertu d'une dispense d'âge, il s'y fit bientôt remarquer comme une espérance pour son illustre compagnie. Le public adopta cette opinion favorable; on était d'autant plus disposé à lui rendre justice, que sa famille, d'une noblesse distinguée du Dauphiné, avait rendu des services essentiels au pays. A Grenoble, le comte de Montalivet était à la source des idées libérales: il s'y abreuva, mais sans aller jamais jusqu'à l'ivresse. On se rappelle l'exil des parlements, l'une des plus gran-

des fautes du trop célèbre Brienne; Montalivet partagea la disgrâce du parlement de Grenoble, dont il avait partagé la généreuse opposition aux violences du pouvoir arbitraire.

Une révolution arrivait : le comte de Montalivet la vit éclater avec une force irrésistible dans son invasion. En 1789, il était à Valence, chez sa mère qui recevait l'élite de la société; on présenta dans le salon un jeune officier d'artillerie appelé Bonaparte, nom devenu si grand sous nos yeux, mais alors inconnu. Bonaparte était un ardent républicain, et le comte de Montalivet un royaliste constitutionnel. Il y eut un choc assez vif d'opinion entre les deux jeunes gens; mais, chose rare en politique et à leur âge, ils ne se brouillèrent point. Bonaparte dont la mémoire fidèle tenait registre des hommes et des choses, se rappellera un jour cette circonstance honorable pour tous deux.

Après le 10 août, et surtout en 1793, la révolution avait dépassé de beaucoup les opinions du comte de Montalivet; noble, parlementaire et modéré, la persécution planait sur sa tête; et cependant on le vit au plus fort de la terreur arriver à Paris pour arracher à l'échafaud son oncle, le comte de Saint-Germain. En 1794, il poussa la témérité jusqu'à dénoncer la municipalité de Paris à la tribune des Jacobins. La mort était certaine : pour la conjurer il fallait émigrer ou se faire soldat de la république; le jeune magistrat courut se battre comme simple volontaire en Italie, où Bonaparte enrôlé aussi sous le drapeau tricolore, mais déjà officier supérieur, devait se révéler deux ans plus tard, comme le premier capitaine du siècle. Un jour, le comte de Montalivet montrera à ses fils, comme un trophée, son sac de sergent enveloppé dans son écharpe de ministre.

Mais n'anticipons pas davantage sur l'avenir. En l'an III de la république, Jean Debry, commissaire du Directoire, fit accepter à Montalivet la préfecture de Valence. Il avait quitté ces difficiles fonctions, lorsque Bonaparte le nomma préfet de la Manche. Il y effaça jusqu'aux dernières traces de la guerre civile sans avoir jamais recours aux mesures violen-

tes. On se rappelle encore comment il sauva de la mort le chevalier Brulard, son ancien camarade, venu pour rallumer la chouannerie, et atteint par un ordre d'arrestation émané du gouvernement. Bonaparte approuva la généreuse désobéissance d'un fonctionnaire auquel il savait d'ailleurs le plus grand gré d'avoir rétabli l'ordre et la paix, et popularisé l'administration dans un pays si longtemps désolé. Quoique Bonaparte employât quelquefois des hommes d'une moralité douteuse, mais d'un grand talent pour les affaires, il mettait au plus haut prix la probité : telle était la source de sa profonde estime pour le comte de Montalivet. Il avait de nouveaux desseins sur lui en l'appelant à la préfecture du département de Seine-et-Oise. Outre son importance, cette préfecture offrait un danger spécial dans un contact fréquent avec le chef de l'état; l'épreuve fut heureuse. Admis au commerce et à la familiarité de Napoléon, Montalivet obtint toute sa confiance. Successivement membre du conseil d'état, directeur général des ponts et chaussées (3 mai 1806), il réussit également dans ces deux positions par sa franchise comme par ses lumières, par son habileté à manier les esprits comme par sa déférence pour les savants illustres qui relevaient de son autorité. Enfin de progrès en progrès dans l'estime de Napoléon, Montalivet devint ministre de l'intérieur (1^{er} octobre 1809). Il parut grandir sur ce nouveau théâtre. Confident et interprète des pensées de l'empereur, il s'appliqua surtout à favoriser les progrès de l'industrie nationale, à encourager les lettres, les sciences et les arts : 110 millions de travaux exécutés; 200 millions assignés aux autres entreprises conçues par l'empereur, ou proposées et conduites par le ministre, recommandent son administration. Paris vit, sous le même ministère, 40 millions consacrés à prolonger ses quais, à multiplier ses fontaines, à assainir plusieurs de ses quartiers, tandis que les abattoirs, les greniers d'abondance, les vastes entrepôts pour le commerce, les arcs de triomphe, le magnifique monument de la Bourse, s'élevaient de toutes parts. En 1812, l'empereur prêt à partir pour Moscou fut ar-

rété tout à coup par des avis certains sur l'imminence d'une disette moitié réelle et moitié factice qui pouvait troubler sérieusement le pays. Après avoir pris dans le plus grand secret des mesures propres à conjurer ce fléau, il confia leur exécution au comte de Montalivet sur qui reposa en partie le succès d'une opération si difficile. Ce ministre embrassait d'un coup d'œil toutes les branches de sa vaste administration, et exerçait sur toutes l'influence d'une étonnante aptitude au travail, et d'un esprit judicieux, pénétrant et plein de ressources.

Depuis la chute de l'empire, on a fait au comte de Montalivet le reproche d'un dévouement poussé jusqu'à l'esclavage de la pensée. Que le ministre ait subi comme tout le monde l'irrésistible ascendant du génie armé de toute la puissance, qu'il ait montré pour l'empereur un dévouement absolu, nous l'avouons sans détour; quant à l'esclavage de la pensée, non-seulement Napoléon ne l'imposait à personne, mais encore son ministre ne se serait pas soumis à cet abaissement de son caractère. Un jour même, blessé de la vivacité des paroles de l'empereur qu'il avait contredit ouvertement sur la question de la possibilité du retour des Bourbons, il ne rentra chez lui que pour donner sa démission. Elle ne fut point acceptée par Napoléon, qui mit une grâce infinie à retenir un ministre dont il estimait la franchise. Napoléon le trouva fidèle jusqu'au dernier instant; en 1814, Montalivet fut du petit nombre des hommes de sens et de courage qui voulaient qu'on défendit la capitale. Il suivit l'impératrice à Blois, et fit encore des efforts pour soutenir le gouvernement impérial. Pendant les Cent-Jours, même courage et même dévouement; mais Carnot ayant été appelé au ministère de l'intérieur, le comte de Montalivet fut nommé intendant général des biens de la couronne. Après l'abdication, même fidélité à la personne de l'empereur. Retiré dans sa terre du Berry, le comte de Montalivet s'occupait du soin d'élever sa fille et ses fils, de concert avec une épouse d'un esprit distingué et d'un noble caractère. Heureuse l'impératrice si, reconduite à

Vienne par madame de Montalivet, elle se fût trouvée capable de mettre à profit les hautes inspirations d'une telle femme! En 1819, sur les invitations de M. le duc Decazes, il vint, malgré l'affaiblissement de sa santé, s'unir dans la Chambre des pairs aux courageux défenseurs du jury, de la liberté de la presse, et enfin de toutes les institutions nouvelles, incessamment attaquées par les passions des prétendus amis du trône, en révolte ouverte contre la volonté du prince et l'autorité de la Charte. En observant avec attention la marche emportée du parti qui avait pris pour devise : *Vive le roi, quand même!* et prévoyant les inévitables et funestes progrès de ce parti sous le successeur immédiat de Louis XVIII, il annonça hautement la chute de la branche aînée des Bourbons, et l'avènement du duc d'Orléans au trône; seulement il craignait que ce changement n'amenât une révolution aussi terrible que la première. Le cœur du comte de Montalivet avait ressenti toutes les douleurs de Napoléon sur son rocher de Sainte-Hélène; la mort du grand homme porta une atteinte terrible au fidèle ministre. Il mourut le 23 janvier 1823, dans sa terre de La Grange, près Pouilly (Nièvre). Au moment suprême, il adressa ces paroles à sa famille rassemblée autour de lui : « Mes enfants, vous voyez comment on meurt, quand on a vécu honnête homme. » M. Daru, l'ami et le condisciple du comte de Montalivet, lui a payé un noble tribut à la Chambre des pairs.

P. F. T.

MARTHE-CAMILLE Bachasson, comte de Montalivet, fils du précédent, naquit à Valence (Drôme), le 25 avril 1801. Il annonça de bonne heure d'heureuses dispositions qui furent cultivées avec soin par une mère d'une haute raison, et par un père capable de remplir les devoirs que ce titre impose. Plus tard, il fut admis au lycée Napoléon et au collège Henri IV; il y obtint des succès, et entra ensuite à l'École Polytechnique, dont il sortit l'un des premiers de la promotion de 1822. Devenu élève de l'École des ponts et chaussées, il se fit remarquer par le célèbre Prony, qui le signalait comme un sujet d'une grande espérance.

Le jeune Montalivet se destinait à suivre la carrière des ponts et chaussées, lorsque la mort inattendue d'un père et d'un frère, lui ouvrit les portes de la Chambre des pairs, en 1826. Dès la première année de son admission, ses opinions, franchement énoncées, le placèrent au rang des amis de la liberté. Il contribua au rejet de la loi par laquelle une faction, non moins aveugle qu'imprudente et passionnée, voulait donner de nouvelles chaînes à la presse. En 1829, on le vit s'élever avec courage contre le ministère Polignac, et il s'associa sans hésiter au mouvement électoral dont sortit la Chambre des 221. Il eut aussi une grande part aux mesures qui firent échouer les menées du comte de Peyronnet pour obtenir, dans le département du Cher, des choix hostiles à la cause constitutionnelle.

Les fameuses ordonnances parurent. En apprenant leur publication, M. de Montalivet se mit en route. Arrivé à Paris, le 30 juillet 1830, il courut à la Chambre des pairs, où plusieurs de ses collègues, d'accord avec lui, s'associèrent hautement à la résistance populaire en faveur de la Charte violée par les ordonnances. On le vit bientôt, au Palais-Royal, se présenter devant le duc d'Orléans, dont il était inconnu. Louis-Philippe, devenu roi, ne tarda point à reconnaître dans le jeune pair un caractère sain, un esprit solide et positif, qui ne manquait pas d'une certaine dextérité naturelle que le temps développerait, un homme enfin propre à exercer de hautes fonctions dans un gouvernement constitutionnel : aussi, après avoir confié à M. de Montalivet l'intendance provisoire de la dotation de la couronne, il se trouva disposé à lui donner le portefeuille de ministre de l'intérieur, sur la proposition de M. Laffitte (*voy.*), président du conseil. On se rappelle combien les circonstances étaient alors difficiles. La révolution fermentait encore dans tous les cœurs. Chaque jour voyait éclater de sérieuses émeutes ; il fallait contenir le peuple encore plein du sentiment de sa force et de sa victoire ; il fallait satisfaire aux impérieuses exigences de l'opinion exaltée d'un côté par l'esprit de liberté,

travaillée de l'autre par les manœuvres du parti légitimiste qui poussait aux excès suivant sa vieille coutume depuis 50 ans. Le procès des ministres de Charles X (*voy.* POLIGNAC, PEYRONNET, etc.) ajoutait chaque jour de nouveaux levains à la fermentation générale. La publication de l'arrêt de la Cour des pairs, accusée d'indulgence envers des hommes dont on demandait hautement la tête comme un sacrifice expiatoire, pouvait mettre le comble à la colère du peuple. M. Laffitte et ses collègues déployaient toute leur influence pour prévenir une scène sanglante, dont la seule pensée faisait horreur au roi. Le comte de Montalivet se chargea de conjurer ce malheur. En conséquence, après avoir pris toutes les précautions pour la sûreté des juges et pour celle des accusés, il résolut d'enlever ces derniers avant le prononcé du jugement ; seul, sans escorte et sans armes, il conduisit jusqu'au château de Vincennes les victimes désignées, qui rendirent des actions de grâces à leur libérateur. En effet, sans sa prévoyance et sa résolution, elles pouvaient être immolées ; peut-être, malgré son courage et son ascendant, La Fayette lui-même les aurait-il vainement défendues. M. de Montalivet voulait alors que l'on tendit la main aux hommes les plus ardents du parti libéral, et croyait à la possibilité de les attirer et de les attacher au gouvernement par les preuves d'une honorable confiance. Il marchait dans cette voie ; mais il y rencontra plus d'un obstacle, et se vit bientôt dépassé par des exigences qu'il ne pouvait satisfaire, ou retenu par les imprudences même du parti qu'il aurait voulu servir. Sur ces entrefaites, le ministère Laffitte se vit ébranlé par la retraite de M. Dupont de l'Eure, et par la démission de La Fayette (*voy.* ces noms). M. de Montalivet fut chargé par le roi de presser ce dernier de garder le commandement des gardes nationales ; mais le général persista dans son refus. M. Laffitte ne pouvant plus compter sur lui, débordé à son tour par le parti de l'opposition, en dissentiment d'ailleurs avec le roi sur les affaires du dehors qu'il croyait compromises par des concessions envers les étrangers, suivit l'exemple de

M. Dupont de l'Eure. Un nouveau ministère se forma. en partie par les soins de M. de Montalivet; dans cette administration, connue sous le nom de ministère du 13 mars, il accepta le portefeuille de l'instruction publique et des cultes. Plein de déférence pour le clergé, mais ferme à prévenir ses usurpations, défenseur courageux des droits de l'Université, il marqua surtout son passage dans le ministère par les plus heureux et les plus constants efforts pour favoriser l'instruction populaire. Casimir Périer (*voy.*), devenu président du conseil, regardait M. de Montalivet comme son bras droit; mourant du choléra, il le désigna pour son successeur au ministère de l'intérieur.

Quel fardeau à supporter en ce moment (27 avril 1832)! D'un côté, l'horrible fléau qui décimait la capitale, de l'autre l'insurrection dans les provinces de l'ouest où la duchesse de Berry cherchait à donner la main aux hommes qui préparaient dans le silence les journées des 5 et 6 juin (*voy. LAMARQUE*). Après avoir tout disposé pour l'arrestation de cette princesse, qui ne tendait à rien moins qu'à un soulèvement général en France, M. de Montalivet dut présider à l'exécution des mesures adoptées pour réprimer la folle entreprise d'une jeunesse assez téméraire pour oser lutter seule contre les troupes de ligne et la garde nationale. A cette époque, M. de Montalivet accompagnait le roi dans la mémorable promenade de ce prince au milieu des quartiers de l'insurrection. La victoire obtenue, le ministre fut un des plus ardents à empêcher l'effusion du sang des vaincus, condamnés à mort par la cour d'assises.

La mort de Casimir Périer avait porté un grand coup au ministère: il voulut se raffermir par l'adjonction de deux hautes capacités, MM. Thiers et Guizot (*voy. ces noms*). Ils reçurent favorablement ses ouvertures; mais comme ils ne lui destinaient dans le nouveau cabinet qu'un ministère de la maison du roi, qu'ils offraient de créer pour lui, le comte de Montalivet, malgré leurs vives instances, refusa de s'associer à eux. Le roi se privait avec peine d'un homme de talent et de probité sans tache qui le comprenait

si bien; il appela de nouveau le comte de Montalivet à l'intendance de la liste civile (11 octobre 1832); et celui-ci, pendant son absence du ministère, fit, comme orateur, des progrès qui éclatèrent plusieurs fois à la Chambre des pairs.

En 1836, après la dissolution du ministère du 11 octobre, M. de Montalivet fut appelé à la formation d'une nouvelle administration, connue depuis sous le nom de ministère du 22 février. Malgré des apparences de stabilité, ce ministère n'eut qu'une courte durée: six de ses membres ne purent s'accorder avec le roi sur la question de l'intervention en Espagne; M. de Montalivet et l'un de ses collègues adoptèrent l'avis du roi; M. Thiers (*voy.*) se retira en laissant un grand vide derrière lui. M. le comte de Montalivet entra dans le cabinet du 6 septembre, formé par M. le comte Molé (*voy.*); mais le 15 avril vit surgir un nouveau ministère, que ses compétiteurs se plurent à nommer, par une sorte de dérision, le *petit* ministère. Sans doute l'absence de M. Thiers et de M. Guizot était une grande cause d'affaiblissement pour une administration; cependant le ministère du 15 avril pouvait invoquer en sa faveur des faits importants, tels que l'amnistie, le mariage du duc d'Orléans et la prise de Constantine; mais, battu en brèche par les ambitions mécontentes et par une ardente opposition, il se vit contraint d'avoir recours à des élections nouvelles. Elles lui furent favorables, et cependant il ne parvint pas à obtenir une majorité constante. M. le comte de Montalivet eut, au sujet des élections, de vifs débats à soutenir: d'un côté, la gauche l'accusait de manœuvres immorales et d'influence illégitime; de l'autre, M. le comte Jaubert (*voy.*) lui reprochait de s'être contenté de lever les mains au ciel pendant le combat. Le ministre sortit de cette épreuve avec honneur. Néanmoins la vivacité et presque la violence de la lutte sur les fonds secrets et sur chacune des questions qui se présentaient à propos de l'adresse, annonçait une session orageuse, dans laquelle le cabinet aurait bien de la peine à assurer son pavillon. Tant de difficultés n'empêchèrent pas M. de Montalivet de

se signaler par la présentation de plusieurs lois d'une haute utilité, sur les aliénés, sur les attributions des conseils généraux de départements. On lui dut aussi la proposition d'une loi relative à l'achèvement de plusieurs monuments publics, tels que la maison royale de Charenton, les Archives du royaume qui périssaient, l'Institution des Jeunes-Aveugles et l'École vétérinaire d'Alfort. La réforme des prisons et du système pénitentiaire attira aussi son attention : il envoya même une commission aux États-Unis pour y étudier ce système. C'est alors que commençait à se former cette fameuse *coalition* qui devint si redoutable au ministère. M. le comte de Montalivet, en s'appuyant sur l'admirable talent déployé par le comte Molé dans cette session, fit tête à l'orage avec beaucoup de fermeté, resta fidèle à ses collègues, et fut regardé comme le lien du cabinet. Les hostilités continuant toujours, le ministère, qui ne pouvait plus espérer de rétablir l'harmonie désirable entre lui et les Chambres, eut recours à la mesure extrême d'une nouvelle dissolution. Le comte de Montalivet fut encore chargé de présider aux élections; leur résultat parut défavorable : le ministère se retira. En aucun temps de sa carrière politique, M. le comte de Montalivet ne fut aussi violemment accusé qu'à cette époque. Suivant ses adversaires, il n'avait jamais montré tant de docilité à une certaine influence d'en-haut; jamais il ne s'était exposé à une si grave responsabilité. L'opposition semblait prête à l'accabler; mais, quoique n'étant plus ministre, il ne ploya point la tête; sa fermeté, son sang-froid, conjurèrent le danger. Il laissa passer l'orage et attendit l'un de ces retours favorables qui ne manquent jamais à l'honnête homme.

M. le comte de Montalivet occupe encore aujourd'hui l'intendance de la liste civile; c'est dans ce poste éminent qu'il a contribué, avec autant de zèle que de succès, à la création du Musée de Versailles, l'une des grandes pensées du roi. Il est en outre membre du conseil supérieur des établissements de bienfaisance et de l'Académie des Beaux-Arts, où l'ont appelé la reconnaissance et l'affection des

artistes. En 1840, il avait été nommé colonel de la légion de cavalerie de la garde nationale. A. R-D.

MONTANUS, évêque de Pépuza, en Phrygie, vivait vers le milieu du II^e siècle. Ignorant et superstitieux, il s'imagina être le paraclét promis par Jésus, et se crut appelé à perfectionner le christianisme. Il ne s'éloigna guère pourtant des opinions généralement reçues, qu'en prétendant que tous les vrais chrétiens recevaient les inspirations du Saint-Esprit et étaient en rapport direct avec les habitants du monde supérieur; il partageait aussi, avec les chrétiens judaïsants, l'espoir qu'après le jugement dernier, le Christ viendrait régner mille ans sur la terre (*voy. MILLÉNAIRE*), et comme eux, il prenait à la lettre tous les passages de l'Écriture-Sainte. Sa secte se distinguait par une extrême austérité de mœurs. Elle observait des jeûnes fréquents, méprisait l'érudition païenne, avait en horreur les plaisirs mondains, proscrivait les secondes noces, attachait un grand prix au célibat et recherchait avec ardeur le martyre. Les *montanistes*, appelés encore *Pépuziens* ou *Phrygiens*, se répandirent rapidement dans l'Asie-Mineure; mais leur plus brillante conquête fut celle de Tertullien (*voy.*). Dans leur orgueil spirituel, ils se donnaient à eux-mêmes le nom de *pneumatiques*. L'École d'Alexandrie, plus portée vers le gnosticisme (*voy.*), combattit vigoureusement le *montanisme*, qui disparut vers le milieu du IV^e siècle. C. L.

MONTAUBAN (*Mons Albanus*), *voy. TARN-ET-GARONNE*.

MONTAUBAND, *voy. FLIBUSTIER*.

MONTAUSIER (CHARLES DE SAINTE-MAURE, duc de), pair de France, né en 1610, d'une très ancienne famille de Touraine, entra dans la carrière militaire et devint gouverneur du Dauphin, fils de Louis XIV, en 1668. Le duc de Montausier mourut le 17 mai 1690 (*voy. BOSSUET*). Sa femme, JULIE-LUCINE D'ANGENNES DE RAMBOUILLET, née en 1607, fut élevée dans cet hôtel de Rambouillet, fameux par la société de beaux-espriits qu'y recevait sa mère. On sait que ce fut pour elle que le duc fit composer par le peintre Robert une offrande de

fleurs auxquelles il ajouta et fit ajouter des madrigaux, et qui reçut depuis le titre de *Guirlande de Julie*. M^{me} de Montausier fut chargée des premiers soins du grand-Dauphin, dont le duc reprit plus tard l'éducation. Dame d'honneur de la reine, elle mourut le 15 nov. 1671. X.

MONTBÉLIARD (PRINCIPAUTE DE). Bornée au nord par les Vosges, au midi par le Jura, à l'est par la Haute-Alsace, à l'ouest par la Franche-Comté, cette principauté, qu'arrosaient le Doubs et quelques petits affluents de cette rivière, ne contenait plus, vers la fin du siècle dernier, qu'une cinquantaine de villages, non compris sa capitale et les sept seigneuries qui en relevaient sous la suzeraineté de la France. Ce n'est que depuis 1654 que ce petit pays avait été érigé en principauté. Au titre du comté de Montbéliard, les souverains du Wurtemberg avaient le 45^e rang dans le banc des princes séculiers aux diètes de l'Empire.

Le Montbéliard (*pagus Alsgaugensis*) faisait anciennement partie du pays des Séquanais. Lors de la décadence de l'empire romain, il passa sous la domination des Bourguignons. Incorporé ensuite à l'Alsace, il tomba avec ce duché dans le lot de Lothaire, et à la mort de ce prince, il fut réuni à l'empire de Louis-le-Germanique. Mais en 879, il retourna à la Bourgogne et partagea les destinées de ce royaume, lorsqu'en 1032, Henri III, fils de Conrad-le-Salique, en hérita en vertu du testament de Rodolphe III. Depuis, le comté de Montbéliard resta sous la mouvance de l'Empire; ce n'est que dans le XVIII^e siècle que la France parvint à faire reconnaître sa suzeraineté sur les quelques seigneuries de sa dépendance.

On ignore l'époque précise à laquelle le pays de Montbéliard fut érigé en comté héréditaire; on sait seulement que, vers la fin du x^e siècle, ses comtes *ex prosapia regum Francorum*, figuraient déjà parmi les seigneurs les plus puissants de la Bourgogne. Ses franchises, qui en faisaient un état presque indépendant, dataient de 1283. Le premier comte de Montbéliard dont il soit fait mention sous ce titre est Louis de Dabo ou Dasborch (966), souche des maisons de Montbéliard, de Bar et de Ferrette.

Parmi les membres de cette famille, plusieurs se sont fait un nom dans l'histoire. Gautier de Montbéliard, devenu connétable de Jérusalem, fut chargé (1205), après la mort d'Amaury de Lusignan, dont il avait épousé la fille, de la régence du royaume de Chypre pendant la minorité de Hugues I^{er}; et à peu près vers le même temps (1210), un cousin de Gautier, Jean de Brienne (*voy.*), petit-fils du comte de Montbéliard, Thierry II, s'assit sur le trône de Jérusalem; puis, après avoir abandonné ses droits à son gendre, l'empereur Frédéric II, fut élu roi de Constantinople par les barons français.

En 1397, le comté de Montbéliard passa, par mariage, dans la maison de Wurtemberg (*voy.*), et depuis cette époque, il fut administré, soit par le comte régnant lui-même, soit par la branche cadette de la famille avec le titre de *tenementier*, ou bien même en toute souveraineté à condition de réversibilité à défaut d'héritiers directs. Nous ne retracerons pas les dévastations que le comté eut plus d'une fois à souffrir à la suite des guerres qui désolèrent la France et l'Allemagne dès le xv^e siècle. Sa capitale, vaillamment défendue par sa milice bourgeoise, sut toujours repousser les attaques de l'ennemi; mais il n'en fut pas de même en 1676, lorsqu'au mépris de sa neutralité reconnue, le maréchal de Luxembourg (*voy.*) envahit le pays. Prise alors sans coup férir, d'une manière assez peu loyale, elle vit démanteler sa citadelle qui passait pour imprenable. Restitué par le traité de Nimègue, le comté fut de nouveau confisqué, dix ans plus tard, au profit de Louis XIV, et cet état de choses dura jusqu'au traité de Ryswick. Dans la suite, ses seigneurs eurent encore bien des démêlés avec la France jusqu'à ce qu'en 1793, le conventionnel Bernard de Saintes vint prendre possession du pays au nom de la république française.

Dès 1524, le fougueux Guillaume Farel s'était fait entendre dans le comté. D'abord les doctrines de Zwingli et ensuite celles de Calvin y dominèrent; mais elles furent plus tard remplacées d'autorité par les doctrines de Luther, malgré les efforts de Théodore de Bèze dans le col-

loque (*voy.*) de Montbéliard (1586). La réformation fut, en général, une ère de progrès pour le pays. Par son influence, le nombre des écoles publiques s'accrut dans une proportion rapide : chaque commune finit même par avoir son instituteur. En 1586, l'imprimerie y eut ses premières presses. Quelques années plus tôt, un jardin botanique y avait été créé par les soins du célèbre Jean Bauhin (*voy.*). Cependant les guerres de la Ligue et la guerre de Trente-Ans surtout vinrent arrêter cette prospérité. L'occupation française sous Louis XIV ne lui fut pas moins funeste.

Montbéliard (*Mons Biliardus**), capitale de la principauté et aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du dép. du Doubs (*voy.*), au confluent de la Luzine et de l'Allan, occupe l'entrée d'un valon resserré entre les ruines de sa citadelle à l'ouest, et son château-fort à l'est. On ne possède aucun détail sur sa première origine. Outre son château qui, par suite de nombreuses restaurations, n'offre plus rien de remarquable, si ce n'est sa magnifique position sur des roches nues et escarpées, Montbéliard ne renferme aucun monument digne de fixer l'attention. Depuis quelques années, on y voit la statue de Cuvier, par David, en face de la modeste maison où est né notre grand naturaliste. — Voir *Mém. hist. de la républ. Séquan. et des princes de la Franche-Comté de Bourgogne*, par Gollut, Dôle, 1592, in-fol.; *Éphémér. du comté de Montbéliard*, par Duvernoy, Besançon, 1831, in-8°. EM. H-G.

MONT-BLANC, ainsi nommé des neiges éternelles qui le couvrent. Il est situé dans les Alpes de la Savoie, et forme, avec les montagnes voisines, un groupe considéré comme le nœud des Alpes pennines et des Alpes grecques (*voy. T. I^{er}, p. 501*). C'est la plus haute montagne de l'Europe, ayant 14,700 pieds selon Saussure, et même 14,793 selon Trallès; Pictet n'évalue l'élévation du Mont-Blanc qu'à 14,536 pieds, et Deluc qu'à 14,346. Sa forme est presque pyramidale. Le granit en compose le noyau; au

(*) *Mon*, colline, *bily*, roc, *hardd*, raide (Bullet, *Mém. sur la langue celtique*, etc., Besançon, 1754, et suiv., 3 vol. in-fol.). *

S.-O., il est couvert de schistes argileux et de schistes micacés; et au N.-O., c'est le calcaire et le gypse qui en constituent les flancs. Ce mont majestueux, qu'on aperçoit de très loin, porte 18 glaciers, surtout du côté du N.-O.; c'est là que s'étend la fameuse *mer de glace*, le plus grand glacier de ce mont, puis celui des Bois, d'où s'échappe l'Arveiron; le glacier des Bossons, couvert de pyramides; enfin celui de Talèfre, hérissé d'aiguilles d'un aspect pittoresque, et enveloppant un rocher dont la surface, fleurie en été, lui a valu le nom du Courtil. Le col du Géant, menant de la Savoie en Piémont, passe sur la montagne de ce nom. — L'ascension de la sommité du Mont-Blanc est une œuvre difficile qui a été tentée pour la première fois dans le dernier siècle seulement: en 1786, deux habitants de Chamouny (*voy.*) réussirent à la gravir. L'expérience fut renouvelée l'année suivante, d'une manière plus scientifique, par le célèbre de Saussure (*voy.*) qui y monta, le 1^{er} août, avec 18 guides, et fit des observations curieuses sur l'influence de l'atmosphère à cette élévation. Au près de la cime, il ne put faire plus de 15 ou 16 pas sans reprendre haleine; de temps en temps, il éprouvait de légères défaillances; il était obligé à chaque instant d'interrompre son travail pour respirer. Depuis ce temps, plusieurs voyageurs, particulièrement des Anglais, ont fait la même ascension, malgré toutes les difficultés de l'entreprise, difficultés auxquelles l'habileté et le courage des guides ôtent du reste une partie de leurs dangers. On cite MM. Clissold, Sherwill*, le comte de Tilly et même une dame, M^{lle} d'Angeville. On assure que sur onze Anglais qui sont arrivés à la cime du Mont-Blanc, trois ont été atteints bientôt de folie, dont deux d'entre eux, Undrell et Clark, sont morts, quoiqu'il le dernier n'ait pu y séjourner plus de 3 minutes**. Tous les voyageurs n'ont pas éprouvé la même difficulté de respirer que de Saussure; les pulsations ont varié aussi beau-

(*) *Ascension du Dr Edm. Clark et du cap. Mark. Sherwill à la première sommité du Mont-Blanc*; trad. de l'anglais par A. P. r, Paris, 1827, in-8°.

(**) Rey, *Influence sur le corps humain dans les hautes montagnes*, dans les *Nouvelles Annales des voyages*.

coup. Du reste, la grande raréfaction de l'air, qui, dans cette ascension, fait descendre la colonne barométrique à environ 16 pouces, ne laisse pas que d'agir vivement sur la constitution du corps humain ainsi que sur les animaux : un chien que le voyageur anglais Atkins avait amené avec lui, vomit constamment pendant son séjour sur le grand plateau. Un naturaliste napolitain, M. Imperiale de Sant-Angelo, fit avec succès l'ascension, les 26 et 27 août 1840. C'était, disait-on, le premier Italien et le 34^e voyageur connu qui eût atteint la cime du Mont-Blanc. Les voyageurs qui ne veulent pas courir les risques de la grande ascension, se contentent de monter sur les Charmeaux et le Montant-Vert, de voir de plus près l'aiguille du Midi, celle de Bletière, les Jorasses, le Géant, l'aiguille d'Argentières et la Bosse-du-Dromadaire, d'admirer la Mer de glace et les accidents pittoresques d'autres glaciers, objets bien dignes d'exciter la curiosité.

Sous l'empire français, le nom de *Mont-Blanc* était donné au département qui contenait toute la Savoie. D-G.

MONT-CASSIN, *voy.* CASSIN, BÉNÉDICTINS et BENOIT (*saint*).

MONTCONTOUR (BATAILLE DE), 3 octobre 1569, *voy.* JARNAC et HENRI III.

MONT-DE-PIÉTÉ. Vers le milieu du xv^e siècle, le père Barnabé de Terui, de l'ordre des frères mineurs, prêchait à Pérouse contre les bureaux de prêt tenus par les Juifs (*voy.* LOMBARD). A cette époque, les Juifs étaient les seuls prêteurs; ils ne prêtaient qu'à un taux si élevé, que les pauvres ne pouvaient pas emprunter. La parole du frère mineur excita la compassion des riches; émus et indignés, ils s'empressèrent, par leurs offrandes, d'établir un fonds à l'aide duquel on fit aux pauvres des prêts gratuits; seulement la nouvelle banque percevait une légère redevance pour les frais de service. Telle est l'origine des monts-de-piété ou banques de charité. Orviéto, Viterbe, Savone, Bologne, adoptèrent ce mode de secours; de 1464 à 1506, des bulles apostoliques approuvèrent leurs monts-de-piété. Jean de la Marche et saint Bernardin de Feltré ont été les plus ardents promoteurs de cette in-

stitution. En peu de temps, l'Italie eut un grand nombre de ces établissements, qui se répandirent, mais lentement, en Europe. En France, les monts-de-piété n'existent que depuis le xviii^e siècle; celui de Paris n'a été ouvert que le 1^{er} janvier 1778. La révolution de 1789, considérant les droits dont les monts-de-piété jouissaient en France comme des privilèges, les abolit. Leur disparition engendra les maisons de prêts sur nantissement, véritables cavernes ouvertes par des spéculateurs avides: leurs excès ramenèrent les monts-de-piété. Le mont-de-piété de Paris fut rétabli par un arrêté du Directoire, le 3 prairial an V. Quelque temps après, une loi du 16 pluviôse an VII soumit à une autorisation du gouvernement les maisons particulières de prêts sur gages; et enfin, les décrets impériaux des 24 messidor an XII et 8 thermidor an XIII ordonnèrent la clôture de toutes les maisons privées de prêts, et rendirent au mont-de-piété de Paris ses droits exclusifs; les mêmes dispositions furent étendues aux principales villes de la France. Les instructions ministérielles du 8 messidor an IX et du 18 fructidor an XII tracèrent les règles de leur administration, et l'ordonnance royale du 18 juin 1823 déterminâ la forme de leur comptabilité.

En France, les monts-de-piété, considérés comme une véritable institution de bienfaisance, ont pour ressources principales: 1^o les réserves et les sommes disponibles des administrations de secours publics; 2^o les cautionnements des employés de l'administration; 3^o les sommes fournies par quelques actionnaires particuliers. En outre, le mont-de-piété peut emprunter au besoin sur billets au porteur, à un an de date, avec un intérêt qui varie suivant le cours de l'agio, et qui à Paris, réglé d'abord à 4 pour 100, a été réduit à 3 depuis le 1^{er} janvier 1829.

Le mont-de-piété de Paris se compose d'une maison principale, avec une succursale et deux maisons auxiliaires; 22 commissionnaires sont disséminés dans les divers quartiers pour faciliter toutes les opérations de l'établissement; des appréciateurs sont chargés d'estimer

le prix des objets présentés à l'engagement. Le nombre des objets ordinairement en magasin est évalué à 650,000; leur valeur représente 13 millions de fr. Terme moyen, il y a par journée de travail 3,800 articles engagés, et 3,600 rendus à leurs propriétaires; le samedi, les dégagements s'élèvent à 5 ou 6,000; la veille du jour de l'an et de Pâques, à 9 ou 10,000. La durée de l'engagement est d'un an. Les droits et frais du mont-de-piété sont fixés à $\frac{3}{4}$ pour $\%$ par mois; ils sont dus par mois; le mois commencé se paie en entier, et se compte à partir de la date de l'engagement; il est dû en outre un droit fixe d'appréciation des nantissements de $\frac{1}{2}$ pour $\%$ sur le montant du prêt: ce droit n'est payé par l'emprunteur qu'au moment du dégagement ou du renouvellement. Le dégagement peut être fait à toute époque pendant l'année; le renouvellement et la vente ne peuvent avoir lieu qu'après l'expiration de la durée de l'engagement; l'un et l'autre ne peuvent se demander qu'en rapportant la reconnaissance. Tout nantissement non dégagé ou renouvelé dans le délai d'un an, est vendu dans le courant du 13^e mois; mais si la vente n'a lieu qu'après ce délai, les droits ne sont retenus sur le produit de la vente que pour quatorze mois. Le *boni* restant doit être remis au consignataire; en cas de perte du nantissement, la valeur en doit être payée au propriétaire au prix d'estimation fixé lors du dépôt par les commissaires-priseurs de l'établissement, avec l'augmentation d'un quart en sus à titre d'indemnité. Le mont-de-piété prête depuis la somme de 3 fr. jusqu'à une somme illimitée. L'estimation des objets mis en nantissement est ainsi répartie: les $\frac{2}{3}$ de la valeur pour des objets mobiliers, les $\frac{1}{3}$ pour les matières d'or et d'argent.

On a accusé les monts-de-piété d'altérer les mœurs du peuple en offrant trop de facilité pour se procurer de l'argent. Mais malheureusement, à leur défaut, les classes ouvrières auraient recours à des usuriers, qui ne manqueraient pas de profiter de la pénurie de l'emprunteur pour élever démesurément le taux de l'intérêt, sans l'empêcher pour cela de recourir à un prêt que l'admini-

nistration lui fait du moins d'une manière loyale, en même temps que la sûreté des objets devient bien plus grande dans ses mains. On accuse encore les monts-de-piété de favoriser les vols en servant à leur insu de lieux de recel; mais c'est encore là un mal pour en éviter un plus grand, car autrement ces objets soustraits seraient détériorés par les recéleurs de métier pour en cacher l'origine. L'administration prend d'ailleurs des précautions utiles pour les engagements, qui ont quelquefois permis, au contraire, de retrouver les malfaiteurs.

Ce n'est pas d'ailleurs avec les pauvres que le mont-de-piété fait des affaires lucratives. Le prêt au-dessous de 8 fr. ne couvre presque jamais les frais de réception, d'appréciation, de remise, de nantissement, parce que les nantissements de ces prêts sont ordinairement retirés après un mois, et il a été calculé que l'administration ne commence à retirer un bénéfice d'un prêt de 8 fr. qu'au-delà du terme de six mois. Le véritable bénéfice de l'administration ne provient donc jamais des prêts faits aux indigents, mais bien au contraire des prêts faits aux personnes aisées. Sur environ 1,200,000 articles reçus en gage chaque année, il en est environ 380,000 qui comprennent l'argenterie, les bijoux, diamants, et tous autres objets de luxe, dont le prix moyen est d'environ 40 fr., et dont la valeur réunie s'élève à plus des $\frac{3}{4}$ du total des sommes annuellement prêtées.

En Allemagne, le mont-de-piété de Dresde, organisé par un règlement du 24 septembre 1768, prête à 8 pour $\%$; celui de Gotha, par un règlement du 19 mars 1783, à $8\frac{1}{2}$ pour $\%$; celui de Baireuth (20 juin 1822), à environ 10 pour $\%$; ceux de Cologne, d'Elberfeld, d'après un règlement du cabinet prussien du 28 juin 1826, à 1 pour $\%$ par mois. En général, les monts-de-piété de l'Allemagne ne reçoivent pas de gages dont la valeur soit au-dessous d'un thaler, et ne prêtent pas de sommes supérieures à 300 florins; le minimum de la durée d'un prêt est d'un mois, et le maximum de 6 mois ou d'une année. Il est à désirer, autant dans l'intérêt de l'humanité que dans celui de la société, que les monts-de-piété, à l'imitation des

établissements dont la ville de Hambourg s'honore, redeviennent ce qu'ils étaient dans leur origine, des maisons de charité où le pauvre est admis à emprunter gratuitement.

J. D. C-ZE.

MONT-DORE (EAUX DU). Ces eaux, qui jouissent d'une réputation très ancienne, que le temps n'a point affaiblie, sont situées dans le département du Puy-de-Dôme (voy.), à environ 48 kilom. sud de Clermont. Elles empruntent leur nom à la montagne au pied de laquelle elles jaillissent, point culminant d'une chaîne qui se rattache au système alpin, par les Cévennes, dont elle est une des plus intéressantes ramifications. On a longtemps écrit le *Mont-d'Or*, les *Monts-d'Or*, et il n'a pas manqué d'étymologistes pour donner la raison de cette orthographe. Mais les mines d'or dont on a parlé à cette occasion sont très problématiques. Il faut remarquer d'ailleurs que la montagne en question est nommée, dans Ausone et dans Sidoine Apollinaire, *Mons Duranus* ou *Duronius*, et que la rivière qui y prend sa source s'appelait en latin *Duronia*. Notre idiome vulgaire a traduit cette dernière appellation par la *Dordogne*, sans que nos étymologistes eussent jamais songé à trouver dans la syllabe *dor* la preuve que le fleuve dont elle forme la première moitié du nom roulât un sable d'or comme le Pactole. Le nom de la rivière et celui de la montagne ont évidemment une étymologie commune; c'est le radical celtique *dor* ou *dur*, qui se retrouve dans le nom de beaucoup de nos rivières : *Adour*, *Durance*, *Durdent*, *Durolle*, etc., et qui exprime l'idée d'un courant d'eau (ὄδωρ).

Les eaux du Mont-Dore ont été connues des Romains et très fréquentées par eux; mais il ne faut pas les confondre avec Chaudes - Aigues, dont parle Sidoine Apollinaire sous le nom de *Calentes Baiæ*, autre établissement thermal de l'Auvergne, département du Cantal.

Les sources qui alimentent aujourd'hui les bains du Mont-Dore, sont au nombre de 8, dont 2 froides; la température des 6 autres varie de 41 à 45° centigr. Voici leurs noms : *fontaine de la Madelaine*, *bains de César*, *grands bains*, *bains Ramon*, *bains Caroline*,

source de Rigny, *source du Tambour*, *fontaine Sainte-Catherine*. De ces sources, les trois premières seulement étaient connues avant 1810; les autres ont été découvertes postérieurement, et notamment pendant la construction du nouvel établissement thermal, commencé en 1817.

D'après l'analyse faite par M. Berthier, et qu'il a consignée au 7^e volume des *Annales des Mines* (année 1822), la source des *bains de César* contient, sur un litre d'eau :

Sels cristallisés.	grammes.
Carbonate de soude neutre.	0.6930
Muriate de soude	0.3804
Sulfate de soude	0.1489
Carbonate de chaux	0.1600
Carbonate de magnésie	0.0600
Silice	0.2100
Oxyde de fer	0.0100
	1.6623

Pour connaître avec détail les propriétés des eaux du Mont-Dore, il faut surtout consulter l'ouvrage du docteur Bertrand (*Recherches sur les propriétés physiques, chimiques et médicales des eaux du Mont-d'Or*, Clermont, 1823, in-8°), où elles sont décrites avec toute la sagacité d'un praticien habile et toute l'autorité d'une expérience de plus de 30 années. Nous nous bornerons à rappeler ici que les affections contre lesquelles ces eaux sont employées avec le plus de succès sont : les leucorrhées, les dartres, les rhumatismes chroniques, les arthrites, les névroses, les névralgies, les paralysies apoplectiques, les asthmes, les fausses ankyloses, les luxations consécutives de la tête du fémur, les ulcères et enfin les plaies. On rapporte plusieurs cas de phthisie qui ont cédé à l'action énergique et salutaire de la fontaine de la Madelaine. Les eaux du Mont-Dore s'administrent en bains, en douches, en boissons, et même en pédiluves, dans certains cas. La saison commence le 15 juin et finit le 15 octobre. Le traitement dure de 15 à 25 jours.

Il y a un demi-siècle, le village de Mont-Dore était un lieu à peine abordable; on ne pouvait s'y rendre qu'à cheval ou en litière : « Bâtiment horrible, nourriture très chère, logement dégoûtant, village sale et boueux, » tel est le

tableau peu flatteur que Legrand-d'Aussy, dans son *Voyage en Auvergne*, traçait du Mont-Dore, à la fin du siècle dernier. Les choses sont bien changées depuis; maintenant on arrive au village des bains par deux grandes routes, dont une royale bien entretenue; un établissement élégant et commode, de vastes hôtels bien tenus, une nourriture succulente, variée et qui n'est pas chère, une belle promenade à côté des bains, sur les bords de la Dordogne, un air frais et pur, un pays des plus pittoresques, une société choisie, promettent aux malades tous les éléments désirables de confort et de distraction, à côté des soins éclairés que leur santé réclame et du soulagement qu'ils attendent de l'efficacité des eaux. "

Les Romains ont laissé au Mont-Dore des traces remarquables de leur séjour et de l'importance qu'ils attachaient à ses thermes. Dans un petit musée appartenant à l'établissement actuel, on a recueilli diverses antiquités trouvées dans le sol ou à sa surface.—Indépendamment de l'ouvrage déjà cité de M. Bertrand, on peut consulter sur les eaux du Mont-Dore les deux suivants : *Description pittoresque du Mont-Dore et de ses environs*, par H. Lecoq, Clermont, 1835, in-8°, avec planches; *Le Mont-Dore et ses environs*, par Louis Batisier, Moulins, 1840, in-fol., avec pl. AD. M-L.

MONTEBELLO (DUCS DE), père et fils, et **BATAILLE DE MONTEBELLO**, voy. LANNES.

MONTECUCULI (RAYMOND, comte DE), généralissime des troupes de l'empereur Léopold I^{er}, et l'un des plus célèbres tacticiens du xvii^e siècle, a eu la gloire de se mesurer avec Turenne, et d'être jusqu'au bout son digne émule; la lutte de ces deux grands capitaines fait époque dans l'histoire de la stratégie moderne.

Né en 1608, dans le duché de Modène, d'une famille puissante et déjà fort ancienne, il se voua à la carrière des armes au sortir de ses études, qu'il termina brillamment en Italie, sous les jésuites. Il alla faire, comme simple volontaire, l'apprentissage de la guerre en Allemagne, sous les auspices du comte Ernest de Montecucculi, son oncle, général d'artillerie

dans l'armée impériale, et il dut successivement chacun de ses grades au mode régulier de l'avancement. Le déblocus de Namslau (Silésie), qu'il opéra, comme officier d'avant-garde, à la tête de 2,000 chevaux, contre les Suédois, au nombre de 8,000 hommes, fut la première action importante du comte Raymond de Montecucculi (1637); son attaque avait été combinée avec tant d'audace, d'intrépidité et d'intelligence, que l'ennemi, surpris et mis en déroute, dut lui abandonner son artillerie et ses bagages. Bientôt après, il essuya un revers, qui n'eut ni moins d'éclat, ni moins d'influence sur son avenir : fait prisonnier par les Suédois, et conduit à Stettin, il y fut retenu pendant deux années, temps qu'il consacra à une étude profonde des théories de l'art de la guerre. Rendu à la liberté par échange, il prit rang d'abord dans le monde savant, en devenant président de la société des Curieux de la nature; puis il fut appelé au commandement d'un corps d'Impériaux envoyé en Silésie contre les Suédois, qui venaient d'envahir de nouveau cette province. La campagne de 1646, qu'il ouvrit par sa jonction avec un autre petit corps d'Impériaux aux ordres de Jean de Werth, et qu'il mena à fin malgré une blessure assez grave reçue presque au début, ne fut qu'une suite de marches savantes, mais subordonnées à l'action principale, qui se débattait entre l'archiduc Léopold et le maréchal de Turenne, vers le Necker. D'ailleurs les préliminaires de la paix de Westphalie touchaient à leur terme, et la partie n'était plus soutenable pour l'Empereur. Jusqu'au bout cependant, et au milieu des revers essuyés par ses armes durant les années 1647 et 1648, Montecucculi n'en attacha pas moins son nom à de glorieuses actions. Il avait remplacé dans le commandement supérieur le feld-maréchal Holtzapffel, tué sur le champ de bataille. Dès lors, selon l'expression de Voltaire, il se montrait *déjà digne d'être opposé à Turenne*.

Après la conclusion de la paix, Montecucculi voulut en consacrer les loisirs à quelques voyages : il visita d'abord la cour de Suède, et reçut le plus flatteur accueil de la reine Christine, qui lui fit don de

son portrait enrichi de perles. Il se rendit ensuite en Italie, pour assister aux fêtes qu'allait donner le duc de Modène à l'occasion de son mariage. Le séjour de Montecucculi en son pays natal fut marqué par un funeste événement : il tua, en joutant avec lui dans un tournoi, le comte Malzani, son ami, d'un coup de lance sur la poitrine. Une nouvelle levée de boucliers survint en 1657, qui rompit la trop longue période de repos que subissait Montecucculi. Assisté par les Suédois, le Transylvain Georges Racotzi venait d'attaquer le roi de Pologne Jean-Casimir (*voy.*), et de le chasser de sa capitale. Montecucculi fut chargé de lui porter secours. Presque aussitôt Cracovie reprise est rendue au sceptre monacal du protégé de l'empereur Léopold; puis, l'effort des Suédois, repoussés successivement de toutes les places de Pologne dont ils avaient pris possession, s'étant tourné contre le roi de Danemark Frédéric III, qui avait rompu la paix avec eux au moment de ce conflit, Montecucculi, volant à sa défense, contribue à la levée du siège mis par Charles-Gustave devant Copenhague; il le chasse du Jutland, et malgré la défense aussi intelligente que vigoureuse du feldmaréchal Wrangel, il réussit à faire enlever l'île de Fionie aux Suédois par l'avis qu'il avait ouvert d'en tourner l'attaque moyennant une diversion sur la Poméranie.

Alors vint le tour de la Porte Ottomane d'intervenir dans ce conflit. Taxant de félonie l'assistance reçue des Suédois par le prince de Transylvanie et son expédition entreprise contre la Pologne, au mépris des ordres du sulthan, elle révoqua l'investiture donnée à Racotzi et envoya contre lui une armée, en même temps qu'un successeur. Les événements qui s'ensuivirent, tels que l'occupation du Grand-Waradin par l'armée ottomane, ne faisant plus le compte de Léopold, Montecucculi en reçut ordre d'appuyer contre les Turcs l'indépendance des États de Transylvanie qui, de leur côté, venaient de donner un successeur à Racotzi, tué les armes à la main (juillet 1660). Le premier choc ne fut pas heureux; Montecucculi perdit la bataille de Clausenbourg ou Koloswar (22 juin 1661); ses

efforts purent à peine, durant les deux années suivantes, ralentir les progrès de l'embrasement de la Haute-Hongrie et paralyser les tentatives du grand-visir Ahmed Kœprili (*voy.*), qui finit par se poster sur le Danube avec plus de 100,000 Turcs. A la tête seulement de 6,000 hommes, dont il n'avait pas même la libre disposition, Montecucculi déploya toutes les ressources de son génie dans la campagne de 1663; mais elle n'avait abouti qu'à arrêter momentanément le flot envahisseur. Las de l'inutilité de ses remontrances au cabinet de Vienne, qui se laissait amuser par de décevantes propositions, il refusa de prendre part à la campagne suivante, ouverte, contre son avis, par le siège de Canise. Vienne enfin se crut menacée par le Turc. Alors eut lieu cette sorte de croisade qui, pour un moment, plaça sous les ordres de Montecucculi, comme auxiliaires de l'Empereur, des détachements fournis par diverses puissances de la chrétienté, et notamment un corps de Français commandé par le comte de Coligny et le marquis de La Feuillade (*voy.*). A un mouvement opéré sur le Raab par les Turcs, et qui divisa leurs forces, les généraux français, sans en attendre l'ordre, fondent sur l'ennemi et obligent Montecucculi à livrer inopinément la bataille au grand-visir, qui, surpris et complètement défait près de Saint-Gothard (1^{er} août 1664), laisse aux mains des alliés 16,000 hommes des siens et se sauve à Albe Royale. Ce succès détermina la pacification d'Eisenbourg (10 août) qui, à vrai dire, ne fut qu'une trêve sans profit et sans gloire, puisqu'elle laissa la Transylvanie sous la suzeraineté de la Porte, qui conserva encore les principales places de la Hongrie. Mais il n'avait pas dépendu de Montecucculi de maîtriser la politique de la France, intéressée sans doute à empêcher l'invasion des possessions de la maison d'Autriche par les Turcs, mais non à garantir l'Empereur de toute inquiétude sur ce point au préjudice de la Porte, avec laquelle subsistaient pour elle d'anciennes et légitimes raisons d'alliance. D'ailleurs, s'il se trouva prêt pour vaincre, Montecucculi n'avait pu faire encore ses dispositions pour harceler le

vaincu ; les vivres manquaient complètement aux alliés, et nul autre théâtre ne se trouvait pour la guerre que des pays épuisés déjà depuis longtemps.

A l'occasion de ces événements, l'Empereur éleva le comte de Montecucculi aux premières dignités militaires ; pour honorer plus encore le vainqueur de Saint-Gothard, il le chargea, en 1666, de le représenter au cérémonial de son mariage avec l'infante Marguerite d'Autriche, fille du roi Philippe IV. Un démêlé d'étiquette, qu'il eut avec le ministre espagnol qui accompagnait la fiancée de l'Empereur, faillit changer en un vif déplaisir cette faveur de son maître ; il n'empêcha pas toutefois que la cour de Madrid ne lui décernât l'ordre de la Toison-d'Or, et que plus tard il n'en reçût même l'investiture de la riche principauté d'Amalfi, située dans le royaume de Naples. Une autre marque d'honneur échut encore à Montecucculi : Léopold le chargea, en 1670, de conduire à Varsovie l'archiduchesse Éléonore-Marie, sa sœur, fiancée au nouveau roi de Pologne Michel Korybut Wisniowiecki.

Lorsqu'interrompant sa campagne de Hollande, Louis XIV rentrait en triomphateur à Saint-Germain, laissant ses généraux Condé, Luxembourg et Turenne (*voy.* ces noms) pour faire face aux princes conjurés de l'Europe, Montecucculi recevait du conseil aulique l'ordre de conduire un corps d'environ 20,000 soldats au secours des États-Généraux (mars 1673). Averti de son approche, le maréchal de Turenne se porte à sa rencontre par-delà le Rhin et s'efforce, mais en vain, de mettre obstacle à la jonction des Impériaux avec le prince d'Orange : Montecucculi parvient à l'effectuer sans combat. Bientôt après, Bonn était au pouvoir des confédérés, et Turenne réduit à la défensive sur la frontière du Rhin. L'année suivante, des arrangements de cour mirent aux mains de l'électeur de Brandebourg le commandement supérieur des corps allemands auxiliaires de la Hollande, et Montecucculi cessa de prendre part aux opérations. Ce fut le moment des prodiges de Turenne ! Il n'y eut qu'une voix dans le conseil aulique sur le moyen d'en arrêter le cours : ce fut d'appeler de nou-

veau, à la tête des troupes impériales, le vainqueur de Saint-Gothard.

Appréciant comme il convenait la fougue belliqueuse des Français, l'expérience et le génie de leur général, Montecucculi déploya toutes les ressources de la tactique pour éviter un engagement tant que le succès en pourrait être douteux. C'est ainsi que les deux émules passèrent quatre mois à s'observer, dirigeant leurs manœuvres avec cette sûreté de coup d'œil, cette fertilité d'expédients et cette incessante activité qui forment le caractère propre de l'école stratégique dont cette campagne savante a été le premier monument complet. Les deux armées étaient en présence vers le village de Sassbach, et toutes voies dilatoires épuisées ; le sort d'une bataille allait décider entre elles, et donner ou l'échec ou la gloire au drapeau des deux chefs : c'est à ce moment extrême qu'un boulet de canon frappa Turenne, marquant, en avant de son front, la place d'une batterie.

Dans la consternation produite par cet événement, l'armée française, vaincue avant de combattre, fut repoussée en-deçà du Rhin ; Montecucculi franchit lui-même ce fleuve, fondit sur les corps de Lorges et de Vaubrun, qu'il culbuta, et s'ouvrit le passage de l'Alsace. Mais il eut à peine le temps de frapper le pays de contributions et d'investir quelques places fortes, que déjà Condé accourait pour lui disputer le terrain. La position des Impériaux n'était plus sûre en Alsace ; Montecucculi s'en éloigna pour aller mettre le siège devant Philipsbourg ; puis, heureux du prétexte qu'il y trouva, de laisser les honneurs de ce siège à Charles V, nouveau duc de Lorraine, il résigna son commandement, et retourna jouir de sa gloire à la cour de Léopold. Il avait assez fait pour ce prince, en balançant, avec ses armes, la fortune de Louis XIV et la renommée de Turenne et de Condé.

Montecucculi continua de faire de l'étude et de la fréquentation des savants, le délassement de sa vieillesse. Ayant accompagné, en 1680, l'Empereur dans son excursion en Bohême, lors de l'épidémie qui y régnait, il faillit se noyer dans le Danube, à Lintz, où il se rendait

en venant de Prague. L'année suivante, un autre accident lui arriva en cette même ville de Lintz; il eut la jambe fracassée par la chute d'une solive qui l'atteignit, et il mourut des suites de sa blessure, le 16 octobre, dans sa 72^e année. Son corps fut transporté à Vienne avec les plus grands honneurs; il y reçut la sépulture dans l'église des jésuites.

Montecucculi, élève de ces derniers, n'a que trop bien appliqué leurs maximes favorites dans les pratiques de la guerre, et il ne s'est pas fait faute de les préconiser dans ses écrits. « Il faut, dit-il quelque part, pour avoir raison de l'ennemi, dans une *guerre offensive*, jeter dans son camp des fumées empestées, ruiner les campagnes autour des villes..., corrompre les eaux, mettre parmi les troupes des maladies contagieuses, semer des divisions, etc. » Ailleurs, il parle « d'aposter des gens pour tuer le général ennemi, ou qui, faisant semblant de désert, attaquent les ennemis par derrière au fort de la mêlée. » Telles étaient ses maximes. Ses *Mémoires sur l'art de la guerre*, écrits en italien, ont paru d'abord à Cologne, 1707, in-12; ils ont été traduits en latin, sous le titre de *Commentarii bellici*, Vienne, 1718, in-fol., et en français, par Jacques Adam, in-12 souvent réimprimé. *Les Oeuvres de Montecucculi*, en italien, avec notes d'Ugo Foscolo, ont été impr. à Milan, 1807-8, 2 vol. in-fol., mais à un très petit nombre d'exempl., ce qui rend cette édition rare. Depuis, elles ont paru corrigées, augmentées et éclaircies par J. Grassi, Turin, 1821, 2 vol. in-8^o et in-4^o. A. Paradisi a publié l'éloge de Montecucculi, Parme, 1773. P. C.

MONTE-FIASCONE (*Faliscorum Mons*), petite ville des États Romains, située sur une montagne, près du lac de Bolsena, à 18 lieues N.-O. de Rome, célèbre par le vin muscat que son territoire produit en abondance. Il est connu aussi sous le nom de vin *d'Est*. X.

MONTEMAYOR (JORGE DE), voy. ESPAGNOLES (*lang. et litt.*), T. X, p. 33.

MONTENEGRO, pays au nord-ouest de l'Albanie, sur les côtes de la mer Adriatique, vis-à-vis de l'Italie, habité par un peuple montagnard d'environ 40,000

individus, sous la suprématie nominale de la Porte, mais de fait complètement indépendant et soumis à une constitution théocratique-républicaine. Ce petit pays, qui n'a guère plus de 20 lieues d'étendue du nord au sud, et environ 12 dans sa plus grande largeur, produit une quantité de blé suffisante et des fruits en abondance. On y récolte beaucoup de miel, et on y voit de nombreux troupeaux de chèvres et de moutons. Les Monténégrins apportent au marché de Cattaro (voy. DALMATIE) du blé, du beurre, de la laine, de la soie en cocons, du bois, du charbon, une grande quantité de fromages et des tranches de mouton fumé qui s'exportent à Trieste. Les vallées de leurs montagnes, dont les pics, de 7,000 à 7,600 pieds, forment la frontière du côté de la Bosnie, et se composent en partie de gorges qui descendent jusqu'à la mer Adriatique, sont généralement peu cultivées, moins peut-être par suite de leur infertilité que de la passion de leurs habitants pour la vie nomade.

Nommé, à cause de ses forêts de sapins, *Tcherna-Gora* (*Montagne noire*, en italien *Monte negro*, et en turc *Kara Dagh*), leur pays est divisé en districts, appelés *nahias* : ceux de Tchernitza, Kattouni, Gliubotine et Gliescopolie, où chaque village élit son *kniuz* ou *glavar*, c'est-à-dire son chef. La Diète, ou assemblée de tous les chefs, nomme, par voie d'élection, l'archevêque, le gouverneur et les *serdars* ou commandants militaires. Depuis 16 ans jusqu'à l'âge le plus avancé, tout homme en état de porter les armes est soldat, même les prêtres et les magistrats : déclarer quelqu'un indigne de porter des armes est le plus grand châtiment qui se puisse infliger. Les lois écrites sont à peu près inconnues chez eux : on suit les anciens usages et les traditions. L'empereur Paul I^{er} y avait établi un tribunal nommé *koulouk*; mais il ne put durer qu'une année.

D'origine albanaise, suivant les uns, slave, suivant les autres, les Monténégrins ont, par leur mélange avec leurs voisins du nord et de l'ouest, beaucoup emprunté aux Dalmates, aux Illyriens, aux Morlaques, aux Croates, aux Ser-

viens. Leur langue est un slavon corrompu, mêlé d'expressions et d'intonations étrangères. Ils appartiennent à la religion grecque, et ne reconnaissent comme orthodoxes que les livres imprimés à Kief. Tous les Monténégrins n'habitent pas le territoire même de la république. Un grand nombre d'entre eux se sont fixés au-delà de ses limites, en Bosnie, en Herzégovine, en Dalmatie, et c'est sans doute pour cette raison que l'archevêque lui-même réside à Stanovitch, bourg de la Dalmatie autrichienne. Le chapitre épiscopal, toutefois, est à Cettigne, la capitale. On estime le nombre de ces émigrés à 55,000, ce qui porterait le peuple entier à 95,000 âmes. Il peut, au premier signal, mettre en campagne 16,000 hommes armés. En 1692, d'après le rapport d'un gouverneur vénitien, en Dalmatie, la population du Montenegro n'était que de 13,500 hab.; mais peut-être n'avait-on compté que les mâles.

A la tête du conseil des anciens, élu par le peuple, est un *vladyka*, juge suprême ou gouverneur, dont le pouvoir se borne à peu près à l'administration intérieure et à celle de la justice. La haute direction appartient à l'archevêque. Cette dignité est devenue héréditaire dans la famille des Pétrovich, de même que celle de gouverneur dans celle des Radonich; mais cette dernière fut abolie en 1832. Depuis ce temps, l'archevêque réunit les deux dignités : aussi est-il quelquefois appelé *oupravitel* (régent, directeur), bien que son influence soit surtout morale. Le plus célèbre d'entre eux fut Pierre Pétrovich, né en 1754, à Nigousch, village situé non loin de Cattaro, élevé en Russie, sacré archevêque de Montenegro à Carlovitz, en Hongrie, en 1777, et mort le 18 octobre 1830. Pendant sa longue carrière, même depuis 1770, il contribua efficacement à assurer l'indépendance réelle du pays, bien qu'elle ne fût, de fait, reconnue par aucune puissance européenne.

Le Montenegro faisait originairement partie de l'empire slave de Servie. Après la mort du monarque servien Lazare, en 1389, il fut gouverné par les princes de la famille Chernoyévich. En 1516, le prince régnant, Georges, époux d'une

vénitienne de la famille de Mocénigo, abdiqua pour aller vivre avec elle à Venise, et remit le gouvernement au *vladyka*, dont les successeurs l'ont toujours conservé depuis. Longtemps les alliés des Vénitiens contre les Turcs, ils se déclarèrent, en 1712, sujets de Pierre-le-Grand. Repoussés, en 1714, par les Turcs, sous Nuuhman Kœprili (*voy.*), ils ravagèrent tout le pays, et, en 1718, retournèrent au combat, en qualité d'alliés de Venise. En 1767, parut l'imposteur Stéphane Mali (*Étienne le Petit*), qui gouverna 4 ans, et enfin fut assassiné. De 1789 à 1791, les Monténégrins firent la guerre de partisans sur les frontières de la Turquie. Leur indépendance ne fut pas reconnue à la paix de Sistovo; mais ils la conquièrent en 1796. L'année 1806 est l'époque la plus importante de leur histoire : alors, ils repoussèrent à la fois la domination française et secouèrent le joug des Autrichiens. Les Français ne purent s'emparer que de Raguse (*voy.*). Depuis le traité de Vienne, la province de Bocca di Cattaro fait partie des possessions autrichiennes; mais le Montenegro a recouvré sa première indépendance. A la mort de Pierre Pétrovich, en 1830, le nouveau *vladyka*, sacré archevêque à Saint-Petersbourg, le 6 août 1833, prit le nom de Pierre, celui de son prédécesseur. Ce prélat, homme très remarquable, poursuit l'œuvre de la réforme et de la civilisation. Le premier, il est parvenu à constituer une sorte de gouvernement régulier. Il y a maintenant un sénat, composé de 6 chefs, un tribunal inférieur de 135 membres, appelés *gardiens*, et un petit corps de 15 hommes d'élite pour garder le gouvernement, *perianichi*. A Poulati, se trouvent les ruines de Dioclea, nommée plus tard Vertograd, qui vit naître l'empereur Dioclétien et Simon Nemagna, fondateur du royaume de Servie. L. N.

MONTEREAU (COMBAT DE), livré près de la ville de ce nom, le 18 février 1814, et gagné par les Français sur les armées coalisées. La position de Montereau-Faut-Yonne (Seine-et-Marne), au confluent de l'Yonne avec la Seine, en faisait un point important pour empêcher la communication de Blücher et

de Schwartzenberg, entre lesquels l'armée française manœuvrait. Le maréchal Victor avait reçu l'ordre de l'occuper; mais s'étant laissé gagner de vitesse par le prince royal (auj. roi) de Würtemberg, qui s'y était établi dans la nuit, il faisait de vains efforts pour l'en débusquer. Le général Gérard était arrivé à temps pour soutenir le combat; mais c'était Napoléon lui-même qui allait décider la victoire. Le 18 février au matin, ayant appris que le pont de Montereau était au pouvoir de l'ennemi, il se porte aussitôt de ce côté; les gardes nationales bretonnes et la cavalerie du général Pajol reçoivent en même temps l'ordre d'exécuter une charge par la route de Melun. On s'empare des hauteurs de Surville; l'artillerie de la garde écrase les Würtembergeois dans Montereau. Napoléon redevient soldat : il pointe lui-même les pièces; il commande les décharges; les boulets sifflent autour de lui : c'est alors qu'il dit ce mot si connu, à ses soldats qui murmuraient de ce qu'il s'exposait ainsi : « Allez ! mes amis, ne craignez rien : le boulet qui me tuera n'est pas encore fondu. » « Protégées, dit le baron Fain, par cette redoutable artillerie, les gardes nationales bretonnes s'emparent du faubourg de Melun, et le général Pajol enlève le pont par une charge de cavalerie si vive que l'ennemi n'a pas même le temps de faire sauter une arche. Les Würtembergeois appellent en vain les Autrichiens à leur secours; entassés dans Montereau, ils y sont écharpés. » Cependant, le prince royal de Würtemberg parvint à rejoindre le gros de l'armée austro-russe avec les débris de sa division, laissant environ 3,000 hommes sur le champ de bataille, sans compter les prisonniers et la perte de son artillerie. Ce combat fut un des plus brillants de la campagne. — Le pont de Montereau était déjà célèbre dans l'histoire par le meurtre de Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, le 10 septembre 1419 (*voy.* T. IV, p. 69). X.

MONTESPAN (FRANÇOISE-ATHÉNAÏS DE ROCHECHOUART, marquise DE), connue d'abord sous le nom de M^{lle} de Tonnay-Charente, était la deuxième fille de Gabriel de Rochechouart, premier duc de Mortemart, pair de France

et gouverneur de Paris. Née en 1641, elle épousa, en 1663, le marquis de Montespan, d'une noble famille de Gascogne, qui obtint pour elle de Monsieur une place de dame du palais de la reine. Peu à peu, sa conversation, où brillait l'esprit proverbial des Mortemart, sa beauté, un peu fière et toute aristocratique, détournèrent l'attention de Louis XIV de la simple et douce La Vallière (*voy.*), qui ne savait qu'aimer. La faveur de la marquise de Montespan commença en 1666; mais elle ne régna sans partage que trois ans après. Le marquis, qui ne montra pas dans cette occasion la complaisance trop commune chez les maris courtisans, fut d'abord mis à la Bastille, puis relégué en Guienne. Pendant quelques années, la nouvelle favorite jouit pleinement de son triomphe. Plus ambitieuse que tendre, et bien différente en ce point de celle qui l'avait précédée, elle aimait moins le roi que la royauté. Elle avait introduit à la cour, comme gouvernante de ses enfants, M^{me} de Maintenon (*voy.*), dont les progrès lents, mais assurés, dans la confiance du monarque, devaient finir par supplanter son ancienne protectrice. Louis, qui mêlait la dévotion à toutes ses galanteries, se reprochait son attachement pour une femme mariée, et avait surtout ce scrupule depuis qu'il ne sentait plus d'amour. Une première séparation eut lieu entre eux pendant le carême de 1675, suivie cette fois d'un raccommodement, dont il faut lire les piquants détails dans M^{me} de Caylus. Mais le charme était rompu, et l'humeur hautaine de M^{me} de Montespan n'était pas propre à ramener un cœur qui s'éloignait d'elle. Enfin, en 1686, le roi rompit définitivement une liaison qui, depuis quelque temps, ne se soutenait plus que par la puissance de l'habitude (*voy.* FONTANGES). Rien ne retenait la marquise à la cour; la charge de surintendante, qu'elle avait occupée dans la maison de la reine, avait cessé d'exister avec cette dernière. Elle n'y parut plus qu'à de rares intervalles, et s'en éloigna tout-à-fait en 1691. Après une tentative inutile pour se rapprocher de son mari, dont un jugement du Châtelet l'avait séparée en juillet 1676, elle promena son ennui en diffé-

rents lieux, et finit par se retirer dans la communauté des filles de Saint-Joseph, où elle vécut avec une dévotion mêlée de dignité jusqu'à sa mort, arrivée en mai 1707, à Bourbon-l'Archambault.

M^{me} de Montespan avait eu de son mari le duc d'Antin, qui fut surintendant des bâtiments; de Louis XIV, elle eut le duc du Maine (*voy.*); le comte de Vexin, mort en 1683; M^{lle} de Nantes, mariée au duc de Bourbon, petit-fils du grand Condé; M^{lle} de Tours, morte en 1681; M^{lle} de Blois, mariée au duc d'Orléans, régent; le comte de Toulouse, et deux autres fils, morts jeunes. Comme tous ces enfants étaient nés pendant la vie du marquis de Montespan, le nom de la mère ne fut point inséré dans les actes relatifs à leur naissance et à leur légitimation.

R-Y.

MONTESQUIEU (CHARLES DE SECONDAT, baron DE LA BRÈDE et DE), célèbre publiciste, philosophe et littérateur français, naquit le 18 janvier 1689, au château de la Brède, près de Bordeaux. Son père, fils d'un président à mortier au parlement de Bordeaux, entra au service et le quitta de bonne heure. Le jeune Montesquieu annonça dès son enfance d'heureuses dispositions, et il a dit dans le portrait qu'il a fait de lui-même : « L'étude a été pour moi le souverain remède contre les dégoûts de la vie, n'ayant jamais eu de chagrin qu'une heure de lecture n'eût dissipé. » A l'âge de 20 ans, il composa un ouvrage qu'il n'a pas jugé digne de voir le jour, et qui avait pour but de prouver que l'idolâtrie de la plupart des païens ne paraissait pas mériter une damnation éternelle. Il s'était épris de la philosophie des anciens, et ne pouvait croire que des esprits tels que Platon, Sénèque, Cicéron, fussent condamnés à subir des peines sans rémission dans l'autre vie.

Montesquieu fut reçu conseiller au parlement de Bordeaux, le 24 février 1714, et son oncle paternel, président à mortier à ce parlement, lui céda sa charge, à laquelle il fut promu, le 13 juillet 1716. Du reste, Montesquieu ne peut pas être cité comme un grand magistrat. Il avait peu de goût pour les devoirs de sa profession; il était plus philosophe que jurisconsulte, et il est convenu de son peu

d'aptitude à la magistrature dans le portrait que nous avons déjà cité : « Quant à mon métier de président, y dit-il, j'ai le cœur très droit; je comprenais assez les questions en elles-mêmes; mais quant à la procédure, je n'y entendais rien. Je m'y suis pourtant appliqué, mais ce qui me dégoûtait le plus, c'est que je voyais à des bêtes le même talent qui me fuyait pour ainsi dire. »

Néanmoins, en 1722, il fut chargé par sa compagnie de rédiger des remontrances adressées au roi à l'occasion d'un nouvel impôt sur les vins. Il en obtint la réformation; mais plus tard cet impôt fut reproduit sous une autre forme. Il fit aussi partie, en 1716, d'une société littéraire qui venait de se former à Bordeaux. Le goût pour la musique et pour les ouvrages de pur agrément, dit D'Alembert, avait d'abord rassemblé les membres qui la formaient. Montesquieu voulut donner à leurs travaux une direction plus utile : il fit transformer cette société littéraire en une académie des sciences, et il lui communiqua plusieurs écrits sur l'histoire naturelle, qu'il aimait beaucoup, mais qu'il ne put continuer de cultiver à cause de la faiblesse de sa vue. Il lui fit part aussi de ses premiers essais de littérature et d'histoire, qui consistaient en une dissertation sur la *politique des Romains dans la religion*, en un *éloge du duc de la Force*, et une *vie du maréchal de Berwick*.

Ces divers morceaux n'auraient pas été de nature à étendre la renommée de Montesquieu hors des limites de sa province. Mais l'apparition des *Lettres persanes*, en 1721, fit une sensation si profonde que l'on dut rechercher quel en était l'auteur, qui avait gardé l'anonyme. La forme de ce livre n'était rien moins que nouvelle. Elle offrait une imitation assez servile du *Siamois*, des *Amusements sérieux et comiques* de Dufresny. Mais les idées y étaient si finement exprimées, les observations si justes, la philosophie si hardie, les peintures si vives, qu'il obtint une vogue immense. Montesquieu lui-même a constaté ce succès lorsqu'il raconte que les libraires allaient tirer par la manche chaque homme de lettres qu'ils rencontraient, en lui disant : « Mon-

sieur, faites-nous des Lettres persanes. » Montesquieu avait craint sans doute de livrer son nom au public, car la gravité de sa profession contrastait avec la légèreté de certains détails, et surtout avec la nouveauté des opinions dans les matières les plus délicates. On ne tarda pas cependant à connaître l'auteur et à savoir que c'était l'un des présidents du parlement de Bordeaux. L'opinion publique le désigna généralement pour l'une des premières places qui viendraient à vaquer dans le sein de l'Académie-Française. Il se présenta en effet lors de la mort de Sacy. Mais le vieux cardinal de Fleury, premier ministre, poussé par de misérables délateurs, écrivit à l'Académie que le roi ne donnerait jamais son agrément à la nomination de l'auteur des *Lettres persanes*. Il ajoutait naïvement qu'il n'avait point lu ce livre, mais que des personnes en qui il avait confiance lui en avaient fait connaître le poison et le danger. Alors, si on en croit Voltaire, Montesquieu aurait usé d'un subterfuge peu digne de sa position et de son talent. Il aurait fait faire en peu de jours une nouvelle édition de son livre, dans laquelle on retrancha ou on adoucit tout ce qui pouvait être condamné par un cardinal ou par un ministre. « M. de Montesquieu, ajoute Voltaire, porta lui-même l'ouvrage au cardinal, qui ne lisait guère, et qui en lut une partie; cet air de confiance, soutenu par l'empressement de quelques personnes en crédit, ramena le cardinal, et Montesquieu entra à l'Académie. » D'Alembert ne raconte pas le fait de la même manière. Il dit que Montesquieu vit le ministre, lui déclara que, par des raisons particulières, il n'avait point les *Lettres persanes*, mais qu'il était encore plus éloigné de désavouer un ouvrage dont il croyait n'avoir point à rougir et qu'il devait être jugé d'après une lecture et non sur une délation. Il termine ce récit en disant que Montesquieu avait déclaré au gouvernement qu'après l'espèce d'outrage qu'on allait lui faire, il irait chercher chez les étrangers, qui lui tendaient les bras, la sûreté, le repos, et peut-être les récompenses qu'il aurait dû espérer dans son pays.

Montesquieu fut enfin reçu académi-

en, et il prononça son discours d'inauguration, le 24 janvier 1728, sept ans, par conséquent, après l'apparition de l'ouvrage qui avait commencé sa réputation. Pour se livrer sans entraves à son goût dominant, la philosophie et les lettres, il s'était défait quelque temps auparavant de sa charge de président. Il voulut aussi étudier les mœurs des nations et les formes des gouvernements, en les voyant de près. Aussi se mit-il à voyager. Il se rendit d'abord à Vienne, où il fréquenta le prince Eugène. Il visita ensuite la Hongrie, d'où il partit pour l'Italie. Après avoir résidé dans cette contrée célèbre, il parcourut la Suisse et la Hollande, et passa en Angleterre, dans la compagnie de lord Chesterfield (*voy.*). Il resta deux ans dans ce pays, et y fut accueilli de la manière la plus distinguée par la reine et par les personnages les plus élevés. Il fut admis au nombre des membres de la Société Royale de Londres.

De retour en France, Montesquieu vécut deux ans au château de la Brède, où il composa son ouvrage sur *Les causes de la grandeur et de la décadence des Romains*, qui parut en 1734, et que, suivant D'Alembert, il aurait pu intituler : *Histoire romaine à l'usage des hommes d'état et des philosophes*. Le *Dialogue de Sylla et d'Eucrate*, qui se trouve à la suite de cet ouvrage, est une page admirable, dans laquelle la terreur des Romains devant leur dictateur est peinte à grands traits.

Montesquieu préludait ainsi par des chefs-d'œuvre à son chef-d'œuvre, *l'Esprit des lois*. Ce livre célèbre l'occupa longtemps. « Dans le cours de vingt années, dit-il, je vis mon ouvrage commencer, croître, s'avancer et finir. » Et en effet, une production de cette importance n'est pas de celles qui demandent peu d'études et une rapide rédaction. Avant de la livrer au public, Montesquieu la soumit au jugement d'Helvétius (*voy.*), qu'il avait déjà plusieurs fois consulté, à la Brède, sur les différentes parties du livre, au fur et à mesure qu'elles étaient terminées. Ce philosophe ne trouva point les idées de son ami assez hardies; il craignit que l'ouvrage ne répondit point à la haute

réputation de son auteur. Il demanda à Montesquieu l'autorisation de le communiquer à Saurin, l'auteur de *Spartacus*, qui avait leur confiance commune. Saurin partagea l'avis d'Helvétius, et on voit, par une lettre que celui-ci lui adressa, le peu d'impression que la sévérité de ce jugement avait faite sur Montesquieu. « J'ai écrit, mon cher Saurin, est-il dit dans cette lettre d'Helvétius, comme nous en étions convenus, au président, sur l'impression que vous avait faite son manuscrit ainsi qu'à moi. J'ai enveloppé notre jugement de tous les égards de l'intérêt et de l'amitié. Soyez tranquille, nos avis ne l'ont point blessé. » Montesquieu ne tint pas compte des craintes de ses deux amis. Il envoya son manuscrit à un autre de ses amis, le pasteur Jacob Vernet, de Genève, pour qu'il le fit imprimer dans cette ville, et, en effet, l'ouvrage parut, vers le milieu de l'année 1748, en 2 vol. in-4°. Il obtint un succès tel qu'ayant été défendu en Autriche, Montesquieu put écrire, le 27 mai 1750, au marquis de Stainville, ambassadeur de l'Empereur à la cour de France : « Peut-être V. Exc. pensera-t-elle qu'un ouvrage dont on a fait dans un an et demi 22 éditions, qui est traduit dans presque toutes les langues et qui, d'ailleurs, contient des choses utiles, ne mérite pas d'être pros crit par le gouvernement. » *L'Esprit des lois* donna lieu à une foule de jugements de natures diverses. Nous n'en rappellerons que deux. M^{me} du Deffant dit, en parlant de cet ouvrage, « que ce n'était point l'esprit des lois, mais de l'esprit sur les lois. » Ce mot fit fortune; peut-être celui de Voltaire est-il plus juste : « Le genre humain avait perdu ses titres, Montesquieu les a retrouvés et les lui a rendus. »

Si *L'Esprit des lois* reçut beaucoup d'hommages, il eut à essuyer aussi de nombreuses critiques. Celles qui furent les plus sensibles à Montesquieu émanèrent d'un auteur anonyme, qui l'accusa d'athéisme dans un journal intitulé *Nouvelles ecclésiastiques*. Prévoyant que cet auteur n'était que le précurseur des théologiens de la Sorbonne, il se donna la peine de le réfuter dans une *Défense* qui est un modèle de polémique et de bon

goût. Une autre réfutation de *L'Esprit des lois* acquit quelque célébrité auprès des bibliographes par les noms des personnes qui y participèrent et par la rareté de l'ouvrage, fort médiocre du reste, qui les contient. Nous voulons parler des *Observations* attribuées au fermier général Dupin, et qui paraissent être des PP. Plesse et Berthier, pour la plus grande partie du moins. M^{me} Dupin, la même qui eut J.-J. Rousseau pour secrétaire, et qui ne le trouvait bon qu'au métier de copiste, composa, dit-on, la préface de ces observations. Quelques biographes prétendent que Montesquieu eut la faiblesse de s'affliger de ces critiques, et qu'il employa le crédit de M^{me} de Pompadour pour engager Dupin à supprimer son livre. Il y consentit, et tel paraît être le motif de la rareté de cet ouvrage, dont une douzaine d'exemplaires seulement auraient été mis en circulation. Il ne faut pas confondre avec cette nuée de prétendues réfutations, les travaux sérieux auxquels *L'Esprit des lois* donna lieu, et qui sont dus à des écrivains célèbres. Ainsi Voltaire, dans un commentaire, a relevé, avec l'admirable bon sens qui le caractérise, quelques erreurs échappées à Montesquieu. On a publié aussi des observations, souvent fort judicieuses, de Condorcet sur le livre 29^e de ce grand ouvrage. Enfin, Destutt de Tracy (*voy.*) est auteur d'un *Commentaire* qu'il avait destiné aux États-Unis d'Amérique, et qui est empreint des principes politiques qui dominent dans ce pays.

L'Esprit des lois couronna la haute réputation de Montesquieu, qui continua de vivre en sage à la Brède et à Paris. Dans sa terre, dit un de ses biographes (M. Walckenaer), il aimait à s'occuper de jardinage et d'améliorations agricoles; très jaloux de ses droits seigneuriaux, et par conséquent voisin incommode, mais adoré de ses paysans dont il recherchait l'entretien, parce que, disait-il, ils ne sont pas assez savants pour raisonner de travers; dans la capitale, convive aimable, trop simple et trop négligé peut-être dans ses habillements, comme dans ses manières et dans sa conversation. Sa vie est semée de traits honorables. Il ne voulait pas consentir à ce que l'on fit son

portrait. Dassier, fameux graveur attaché à la Monnaie de Londres, qui avait déjà fait les médailles de plusieurs grands hommes de son temps, ayant voulu graver la sienne, avait aussi essuyé un refus; mais lui ayant dit : « Croyez-vous qu'il n'y ait pas autant d'orgueil à refuser ma proposition qu'à l'accepter? » Montesquieu y consentit enfin, et cette médaille est devenue le type de tous les portraits que l'on en a.

Montesquieu s'était marié à Jeanne de Lartigues, et il en eut un fils et deux filles. L'une de ces filles, qui épousa son parent Secondat d'Agen, servit de lectrice à son père, dont la vue devenait de plus en plus mauvaise.

Indépendamment des ouvrages que nous avons déjà cités, Montesquieu est auteur du *Temple de Gnide*, qui respire un parfum antique, et d'un *Essai sur le goût*, qu'il écrivit pour l'Encyclopédie, à la demande de D'Alembert et du chevalier de Jaucourt. Cet écrit ne fut publié qu'après sa mort, ainsi qu'*Arsace* et *Es-ménie*. On croit aussi qu'il avait composé une vie de Louis XI, dont son secrétaire aurait brûlé le manuscrit par mégarde.

Montesquieu, fatigué sans doute par les travaux que lui avaient occasionnés la composition de *l'Esprit des lois*, vit sa santé s'altérer sensiblement depuis la publication de cet ouvrage. Il se trouvait à Paris, au mois de janvier 1755, lorsqu'il fut atteint d'une fièvre inflammatoire qui l'emporta au bout de 13 jours, le 10 février de cette année, n'étant âgé que de 66 ans. Il reçut les soins les plus tendres de son ancienne amie la duchesse d'Aiguillon, du duc de Nivernais, du chevalier de Jaucourt, de M. et M^{me} Dupré de Saint-Maur. Sa fin aurait donc été paisible sans les intrigues des jésuites qui voulurent le convertir. Ils lui envoyèrent un P. Routh et un P. Castel, qui obsédèrent l'illustre malade. Montesquieu leur disait : « J'ai toujours respecté la religion (on sait qu'il n'avouait pas les *Lettres persanes*); la morale de l'Évangile est le plus beau présent que Dieu ait pu faire aux hommes. » Ils n'en purent tirer aucun autre aveu, et comme ils le pressaient de leur remettre les corrections qu'il avait faites aux *Let-*

tres persanes, afin d'en effacer les passages irréligieux, il s'y refusa; mais il confia ce manuscrit à la duchesse d'Aiguillon et à M^{me} Dupré de Saint-Maur, en leur disant : « Je veux tout sacrifier à la religion, mais rien aux jésuites; consultez avec mes amis, et décidez si ceci doit paraître. » Il reçut le viatique des mains du curé, qui lui dit : « Monsieur, vous comprenez combien Dieu est grand. — Oui, reprit-il, et combien les hommes sont petits. »

On a donné un grand nombre d'éditions des ouvrages séparés de Montesquieu et de ses œuvres complètes. Les deux meilleures de ces dernières sont celles qui ont été publiées à Paris, en 1816, chez Lefèvre, 6 vol. in-8^o, et, en 1819, chez Lequien, 8 vol. in-8^o. L'Académie-Française ayant mis au concours, pour le prix d'éloquence, *l'Éloge de Montesquieu*, le prix a été décerné, le 25 août 1816, à M. Villemain. A. T. R.

MONTESQUIOU-FEZENZAC (FRANÇOIS - XAVIER - MARC - ANTOINE, abbé, duc DE)*, naquit, en 1757, au château de Marsan, près d'Auch, d'une famille noble, qui prétend descendre en ligne collatérale de Clovis. Il était frère cadet de ce général comte de Montesquiou, qui lutta contre les commissaires de la Convention nationale pour conserver Saint-Domingue à Louis XVI, et fils de Marc-Antoine de Montesquiou, et de Catherine de Narbonne-Lara, sœur du ministre de la guerre de Louis XVI (*voy. NARBONNE*).

L'abbé de Montesquiou était agent général du clergé, lorsque éclata la révolution française. Député de son ordre aux États-Généraux, il se fit remarquer par un esprit souple, adroit et insinuant; il excellait à se concilier la faveur des partis les plus opposés, et à se faire pardonner, dans le camp ennemi, ses opinions personnelles. Le 16 juillet 1789, cédant prudemment à l'opinion publique, il annonça à la majorité de l'assemblée que la mino-

(*) Montesquiou est un chef-lieu de canton du Gers (*voy.*). Dans le même département (*voy. T. XII, p. 415*) est Vic-Fezenzac, chef-lieu d'un comté dont nous avons parlé à l'article BÉARN (*T. III, p. 203*), et qu'il ne faut pas confondre avec la vicomté de Fezenzagues. On sait qu'il y a encore aujourd'hui des ducs de Fezenzac. S.

rité se réunissait à elle, et fit à ce sujet un discours qui lui valut aux yeux du parti démocratique une réputation de bonne foi et de dévouement à la patrie. Dans la discussion sur les biens du clergé, il combattit vigoureusement la proposition de les déclarer biens nationaux; puis il accepta les fonctions de commissaire à l'aliénation de ces mêmes biens. Il fut élu deux fois président de l'Assemblée constituante, en 1790. Il reçut les remerciements unanimes de ses collègues pour l'habileté et l'impartialité qu'il avait montrées dans sa première présidence; mais pendant le cours de la seconde, il adressa une mercuriale si vive au président du parlement de Bretagne, de La Houssaye, qui avait désobéi aux ordres de l'assemblée, qu'il s'aliéna pour quelque temps le parti aristocratique. Mais il se réconcilia avec la cour par la défense des monastères et de la perpétuité des vœux religieux, et prononça un discours chaleureux et éloquent dans lequel il conjurait l'assemblée de permettre à ces vieillards de mourir dans leurs retraites. Partisan de la constitution civile du clergé dans la réunion spéciale de son parti, il la combattit à la tribune nationale, et demanda qu'on en référât au pape. Cette proposition souleva une des discussions les plus orageuses de la session.

Pendant le cours des travaux de l'Assemblée législative, l'abbé de Montesquiou, rendu à la vie privée, offrit au roi le concours de son esprit et de ses lumières pour arrêter les progrès de la révolution. Après le 10 août, il émigra, et fut condamné par contumace, en l'an II, par le tribunal révolutionnaire. La chute de Robespierre lui rouvrit l'entrée de la France, où il chercha, sous le Directoire et le Consulat, à reconstituer le parti royaliste. C'est lui qui remit au premier consul cette lettre célèbre dans laquelle Louis XVIII sollicitait de Bonaparte la restitution de sa couronne.

L'abbé de Montesquiou ne reparut sur la scène politique qu'à l'époque de la Restauration. Membre du gouvernement provisoire, en avril 1814, il coopéra à la rédaction de la Charte. Nommé ministre de l'intérieur, le 13 mai suivant, il poussa la royauté dans ces voies extrêmes qui

amenèrent silôt le retour de Napoléon. Son rapport sur l'état de la France présenté à la Chambre des députés* (12 juillet), et son projet de loi sur la liberté de la presse (15 juillet), témoignent de l'imprudence de son système politique. Pendant les Cent-Jours, l'abbé de Montesquiou se retira en Angleterre. A la deuxième Restauration, Louis XVIII se garda de le rappeler aux affaires. Il le créa pair de France (17 août 1815), et ministre d'état honoraire (19 sept.). Par ordonnance royale du 21 mars 1816, il fut nommé membre de l'Académie-Française; il avait peu de titres à cette dignité, il faut le dire, puisqu'il n'a laissé que des fragments historiques manuscrits. Aussi eut-il le bon esprit de ne jamais paraître à l'Académie. Il assista, au contraire, plusieurs fois aux séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres qui l'avait élu académicien libre, en août 1816. Enfin, déjà nommé comte en 1817, il fut créé duc, le 30 avril 1821, à l'occasion du baptême du duc de Bordeaux. Le grand âge de l'abbé de Montesquiou ne lui permit pas de prendre une grande part aux travaux de la Chambre des pairs. Il y prononça quelques discours en 1816, 1817 et 1818. Il a vécu assez pour voir la chute de la dynastie qu'il avait relevée à grand'peine. Il est mort au château de Cirey, le 4 février 1832, âgé de 75 ans. — Son neveu ANATOLE, comte de Montesquiou-Fezensac, maréchal-de-camp, grand-officier de la Légion-d'Honneur, siège à la Chambre des pairs depuis le 20 juillet 1841. Né le 8 août 1788, il dut un avancement rapide à la faveur dont jouissait sa mère, la comtesse de Montesquiou, à laquelle Napoléon confia la première éducation du roi de Rome, et qui voulut lui continuer ses soins dans l'exil. Il devint aide-de-camp de l'empereur, et se distingua plusieurs fois sur les champs de bataille. Aujourd'hui il est chevalier d'honneur de la reine. On lui doit un recueil de poésies. A. I.

A la même maison appartenait encore ANNE-PIERRE, marquis de Montesquiou-Fezensac, général en chef des armées de la république, né en 1741, à Paris, où

(*) Voir *Revue chronologique de l'Histoire de France*, 1787-1818, p. 634. S.

il mourut, le 30 décembre 1798, revenu d'un long exil dont nous avons fait mention à l'art. LOUIS-PHILIPPE. Il avait été premier écuyer de Monsieur, et député par la noblesse de Paris aux États-Généraux, avant d'être appelé à la défense du territoire. Calomnié à la Convention nationale, malgré ses services, il avait été décrété d'accusation, et pour échapper au sort qui l'attendait, il avait quitté, au mois de novembre 1792, l'armée du Midi qui lui avait dû des succès, et demandé une retraite aux cantons helvétiques. Le marquis de Montesquiou, homme politique et homme de guerre, était en outre littérateur : on a de lui divers ouvrages en vers et en prose, et l'Académie-Française lui avait ouvert ses portes, en 1784. S.

MONTESSON (CHARLOTTE-JEANNE BÉRAUD DE LA HAYE DE RIOU, marquise DE), née en 1737, morte le 6 février 1806, voy. ORLÉANS (*maison d'*).

MONTEVERDE, voy. ACCORDS, T. I^{er}, p. 129.

MONTE-VIDEO, anciennement SAN-FELIPE, capitale de la république Orientale de l'Uruguay (voy.), dans l'Amérique méridionale, et dont le territoire formait autrefois une partie de la vice-royauté de Buénos-Ayres sous le nom de *Banda orientale*. Située sur la rive gauche et à l'embouchure du Rio de la Plata (voy.) dans l'océan Atlantique, cette ville a été bâtie par les Espagnols en amphithéâtre sur la pente et au pied de la montagne qui lui donne son nom. Elle est fortifiée et protégée par une citadelle; les rues en sont larges et droites, et les maisons couvertes de terrasses. On y remarque la cathédrale, l'hôtel-de-ville et diverses églises. La population était, en 1840, d'environ 20,000 âmes. Un port très vaste où débouchent les rivières de Colorado et Miguelete, et le meilleur de la Plata, reçoit beaucoup de navires étrangers, et échange les bœufs, chevaux, bestiaux, peaux, etc., du pays contre les productions et marchandises d'Europe et les céréales des États-Unis de l'Amérique. Suivant M. Mac-Culloch, la navigation de Monte-Video avait été, en 1834, de 537 navires à l'entrée et 518 à la sortie. En 1839, il y est entré 58 navires fran-

çais, et les importations ont dépassé la valeur de 40 millions de fr., dont un quart venait de la France.

Fondée par des colons espagnols de Buénos-Ayres (voy.), Monte-Video demeura soumise à l'Espagne jusqu'au commencement de ce siècle; au moment de s'émanciper, le pays fut occupé par les troupes portugaises du Brésil; mais, en 1828, cette dernière puissance renonça à ses prétentions, et Monte-Video put se constituer en république. Depuis, elle eut à lutter contre Buénos-Ayres, ainsi que nous le verrons à l'art. URUGUAY. D-G.

MONTEZUMA, voy. MEXIQUE et CORTEZ. Ce dernier empereur du Mexique étant mort en 1520, Charles-Quint donna le titre de comte de *Montezuma* à son fils aîné qui le transmit à ses descendants. Le dernier comte de Montezuma, don MARSILIO DE TERUEL, descendant en droite ligne, par les femmes, de l'empereur du Mexique, est mort, le 22 octobre 1836, à la Nouvelle-Orléans. Il était grand d'Espagne de 1^{re} classe, et fut banni de ce pays à cause de ses idées libérales. X.

MONTFAUCON (dom BERNARD DE), seigneur DE ROQUETAILLADE, prêtre et bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, l'un des plus savants philologues et antiquaires de France, naquit, le 17 janvier 1655, au château de Soulage, diocèse d'Aleth (Aude), d'une très noble et très ancienne famille du Languedoc. A sept ans, on le mit au collège de Limoux, mais il n'y resta que peu de temps, ayant été réduit, pour échapper aux punitions corporelles de son régent, de se sauver à la Roquetaillade chez ses parents. Là, il fit sans maître, dans la bibliothèque du château, ses premières études d'histoire, de géographie et de littérature. Le Plutarque d'Amyot, entre autres livres, eut une grande influence sur son avenir en lui inspirant le goût de l'antiquité, et aussi de l'état militaire. En 1672, il entra dans le corps des cadets à Perpignan, et, l'année suivante, dans un régiment où servait le marquis d'Hautpoul, son parent. Il fit même deux campagnes sous les ordres du grand Turenne. Le marquis d'Hautpoul ayant été blessé à mort près de Strasbourg, le jeune Montfaucon quitta l'hôpital, où il était

malade d'épuisement et de fatigue, pour lui donner ses soins. Les derniers conseils du mourant le déterminèrent à quitter la profession des armes et à retourner auprès de sa mère qui était veuve. Il ne tarda pas non plus à la perdre. Alors se trouvant seul, sans devoir de famille à remplir, il résolut de se consacrer à Dieu. Dès qu'il eut pris l'habit de bénédictin, à Toulouse, en 1675, ses supérieurs l'envoyèrent à l'abbaye de Sorèze pour achever son noviciat et suivre les cours de théologie; en même temps, il y apprit le grec, et tels furent ses progrès qu'on le jugea bientôt un des hommes les plus capables de travailler aux éditions des Pères grecs qu'avait projetées la congrégation. Appelé à Paris, en 1687, et chargé de la publication de S. Chrysostôme, il y préluda par deux remarquables ouvrages, par les *Analecta sive varia opuscula græca hactenus inedita*, 1688, in-4°, contenant diverses vies de saints, les fragments de la métrique d'Héron, etc., et par *La vérité de l'histoire de Judith*, 1690, in-12. Ses études sur S. Chrysostôme lui démontrèrent la nécessité de collationner de nouveaux manuscrits pour constituer le texte. Il en fit l'observation à ses supérieurs, qui l'autorisèrent à visiter les bibliothèques de Rome et de l'Italie. C'est cette même année de son voyage (1698), qu'il donna son édition des œuvres de S. Athanase, 3 vol. in-fol., une des meilleures éditions qu'aient publiées les bénédictins (voy.). Sa réputation l'avait précédé à Rome, où il reçut du pape Innocent XII l'accueil le plus distingué. Après avoir exploré le Vatican et l'Italie, il revint à Paris mettre en ordre les richesses qu'il avait recueillies, et à cette occasion, il publia la notice de tout ce qu'il avait remarqué de plus curieux dans les bibliothèques et dans les musées, sous le titre de *Diarium italicum*, 1702, in-4°. Quelques années après, et sans interruption, parurent, en 1706, sa *Collectio nova patrum et scriptorum græc.*, 2 vol. in-fol.; en 1708, la *Paleographia græca*, 1 vol. in-fol., ouvrage indispensable pour s'initier à la connaissance, à la pratique des manuscrits grecs; en 1713, les *Hexaples* (voy.) d'Origène, 2 vol. in-fol.; en 1715, la

Bibliotheca Coisliniana, catalogue très recherché, où l'auteur a inséré 42 opuscules grecs inédits. Au même ordre de recherches se rattache la *Bibliotheca bibliothecarum*, etc., 1715, 2 vol. in-fol., où se trouve la liste de tous les manuscrits que lui avaient fait connaître 40 années de travaux dans les bibliothèques de l'Europe. Enfin, l'excellente édition des œuvres de S. Jean (voy.) Chrysostôme, gr. et lat., avec des notes, 1718-38, 13 vol. in-fol. *, prouva à ses supérieurs et au monde savant qu'il était vraiment digne de la haute mission qu'on lui avait confiée. L'année suivante, pour récompenser tant de services, le roi, sur la demande du duc d'Orléans, ordonna qu'on le reçût comme membre honoraire dans l'Académie des Inscriptions : l'Académie l'accueillit comme si elle l'eût élu. Quant au nouvel académicien, il justifia le bon accueil de ses confrères par une grande assiduité aux séances et par de nouvelles et plus étonnantes publications. En effet, *l'Antiquité expliquée*, Paris, 1719-24, 15 vol. in-fol., est l'ouvrage qui a peut-être contribué le plus aux progrès de l'archéologie en France, de même que *les Monuments de la monarchie*, 1729-33, 5 vol. in-fol., contenant l'histoire de nos rois par les monuments, constituent un des plus beaux trophées qui aient été élevés à la gloire de la nationalité française. Ce sont là de vrais travaux de bénédictins, des œuvres gigantesques que la vie régulière de la cellule, une sainte passion des lettres et une longévité patriarcale pouvaient seules accomplir. Cet infatigable savant préparait une édition du dictionnaire grec d'Æmilius Portus avec des additions considérables, quand la mort vint subitement interrompre ses travaux. Il mourut à Paris, le 21 décembre 1741, sans avoir eu très probablement, tant il était simple et modeste, la conscience de son mérite, de ses vertus et de son savoir. Il fut inhumé dans l'église de Saint-Germain-des-Prés, où se trouve encore son tombeau.— Voir son Éloge par de Boze, t. XVI du recueil de l'Académie des In-

(*) Un de nos collaborateurs, M. de Sinner, a récemment donné une nouvelle édition de ce Père de l'Église, d'après celle de Montfaucon, Paris, 20 vol. gr. in-8°.

script., et l'*Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur*, p. 591. F. D.

MONTFERRAT. Cet ancien duché, borné par le Piémont, Milan et Gênes, aujourd'hui partie intégrante du royaume de Sardaigne (*voy. états SARDES*), est composé de portions des provinces d'Acqui et de Casal, dans la principauté de Piémont, et compte, sur environ 50 milles carr. géogr., 175,000 hab. C'est dans le voisinage de l'ancienne capitale, *Casal*, célèbre par la victoire que les Français y remportèrent, en 1640, sur les Espagnols, qu'est situé l'ancien château de Cuccaro, où, suivant les dernières recherches, Christophe Colomb (*voy.*) vit le jour. Le Montferrat, qui a fait tour à tour partie de l'empire romain, du royaume des Lombards et de celui des Francs, eut de bonne heure des marquis indépendants jusqu'au commencement du xiv^e siècle. Aldérame, mort vers 995, créé marquis de Montferrat par Othon-le-Grand, en 967, est regardé comme le chef de cette illustre famille, « qui a disputé longtemps à la maison de Savoie (*voy.*) la souveraineté du Piémont, dit M. de Sismondi, qui a envoyé aux croisades (*voy. **) plus de héros qu'aucune autre maison souveraine d'Europe, et qui a régné en même temps à Casal, en Thessalie (*voy. GRÈCE*, T. XIII, p. 29 et 30), et à Jérusalem (*voy. royaume chrétien de JÉRUSALEM*). » Jean I^{er} étant mort en 1305, sans enfants, sa sœur, Iolande ou Irène, impératrice de Constantinople, succéda à ses droits sur le Montferrat, et les transmit à Théodore, son second fils, qui devint la souche des marquis de Montferrat-Paléologue. Cette famille s'éteignit en 1533, et la principauté passa dans la maison de Gonzague (*voy. ce nom*, T. XII, p. 622), qui la conserva unie au duché de Mantoue jusqu'au xviii^e siècle. Ce n'est qu'après que Charles IV, duc de Mantoue, eut été mis au ban de l'Empire, en 1703, que la Savoie fit valoir ses prétentions sur le duché de Montferrat, prétentions que l'empereur Léopold I^{er} s'empressa de reconnaître. Z.

MONTFORT (MAISON DE). Cette célèbre maison que plusieurs chroniqueurs

(*) *Voy. surtout pour l'illustre Conrad de Montferrat*, T. VII, p. 279, 281. S.

font remonter jusqu'à Robert, roi de France, était déjà fameuse au x^e siècle et avait fourni de hauts dignitaires au royaume. Ce n'est pourtant que dans le courant du xii^e siècle que naquit SIMON, comte de Montfort, le premier dont les exploits aient été recueillis par les biographes. Marié, en 1190, à Alix de Montmorency, fille de Burchard III, il prit la croix avec Thibaut V, comte de Champagne, et partit, en 1203, pour la Palestine. A son retour, il fut déclaré chef de la croisade organisée contre les Albigeois (*voy.*), et le 3 septembre 1213, il remporta sur eux et sur leurs adhérents une victoire signalée, à Muret. Par suite de cette bataille, les états de Raymond VI, comte de Toulouse (*voy.*), l'un des chefs des insurgés, furent donnés au comte de Montfort. Mais en 1217, le fils du comte de Toulouse vint revendiquer les droits qu'il tenait de son père, les armes à la main, et une révolution éclata en Provence. Simon mit le siège devant Nîmes, et cette guerre trainait déjà en longueur, lorsque, le 25 juin 1218, il fut atteint mortellement dans une attaque contre les assiégés. Son fils, après avoir levé le siège de Nîmes, fit inhumer son corps dans le monastère de Haute-Bruyère, de l'ordre de Fontevrault. On a reproché à ce grand capitaine, qui fut à tort ou à raison nommé le *Maccabée de son siècle*, plusieurs traits de perfidie et des cruautés inouïes exercées contre les Albigeois.

AMAURY, comte de Montfort, fils aîné de Simon, soutint la double lutte que son père avait entreprise contre les Albigeois et contre le jeune Raymond, fils du comte de Toulouse; mais, malgré les secours du roi de France, ses armes ne furent pas couronnées de succès, et dans l'impossibilité de résister à Raymond, il prit le parti de faire hommage de ses droits à Philippe-Auguste. Cette offre, refusée par le roi, fut ensuite acceptée par son successeur Louis VIII. En 1231, S. Louis le fit connétable, et en 1235, il prit la croix avec Thibaut VI, roi de Navarre. A son retour de la Palestine, en 1241, après une année d'esclavage, il mourut subitement à Otrante, d'un flux de sang, et fut enterré à Saint-Pierre de Rome.

Son frère SIMON VI de Montfort, comte DE LEICESTER du chef de son aïeule paternelle, Amicia de Leicester, passa en Angleterre, en 1236, pour faire valoir ses droits à la succession d'Amicia qui lui avaient été cédés par son frère Amaury. Nous avons parlé de lui à l'art. LEICESTER (T. XVI, p. 377). Après la défaite d'Evesham, où il perdit la vie, sa famille fut proscrite et ses biens confisqués. — Le fils de Leicester, GUY de Montfort, vengea son trépas par celui de Henri, cousin d'Édouard, qu'il tua dans l'église de Saint-Laurent de Viterbe, en 1271. Outre la branche de Leicester, la maison de Montfort comptait encore celles des comtes de Castres, éteinte en 1306, et celle des seigneurs de Thoron. D. A. D.

MONTFORT (COMTE DE), voy. JÉRÔME-NAPOLÉON et BONAPARTE (*famille de*), T. III, p. 670. Le comté de Montfort auquel ce titre a été emprunté est situé dans le Tyrol.

MONTGAILLARD (GUILLAUME-HONORÉ ROCQUES DE), né, en 1772, au château de Montgaillard (Haute-Garonne), fit ses études au collège de Sorèze, et n'ayant pu, à cause de certaines infirmités accidentelles, devenir propre au métier des armes, il entra dans les ordres et fut forcé presque aussitôt d'embrasser le parti de l'émigration. Il se rendit d'abord en Espagne, visita Gibraltar, passa ensuite en Angleterre, et finit par se fixer à Rastadt, à l'époque du congrès. Après la Terreur, il rentra en France; mais, gravement compromis dans les conspirations royalistes, il fut enfermé au Temple, où il se vit accusé d'espionnage par ses compagnons d'infortune, et d'où il ne sortit en effet que pour être employé par le gouvernement. En 1805, simple garde-magasin à la suite du général Lagrange, il fut bientôt chargé de la perception des contributions publiques à Cassel; cependant, en 1809, on ne sait pour quel motif, il reprit ses premières fonctions, qu'il conserva jusqu'à la Restauration. Rentré alors dans la vie privée, il s'y occupa de travaux littéraires et mourut à Ivry, près Paris, le 28 avril 1825. L'ouvrage qui a fondé sa réputation comme historien est une *Revue chronologique de l'histoire de France*

depuis la première convocation des notables jusqu'au départ des troupes étrangères, 1787-1818, Paris, 1820, in-8°. L'esprit caustique et passionné, le style exalté qui dominant dans ce livre, d'une apparence austère et certainement remarquable, lui valurent un succès immense, mais momentané. On sait aujourd'hui à quoi s'en tenir sur les nombreuses partialités qui donnèrent à leur auteur un tel crédit que, même après sa mort, on multiplia facilement la vente d'une nouvelle *Histoire de France*, sur la même époque, en 9 vol. (1826-33; 7^e éd., 1834), rien qu'en l'attribuant à l'abbé de Montgaillard. On suppose qu'elle a été écrite par un de ses frères, le comte JEAN-GABRIEL MAURICE Rocques de Montgaillard, qui, ainsi que son aîné, le chevalier de Montgaillard, s'est acquis une triste célébrité par ses intrigues en faveur des Bourbons et de Napoléon qu'il servait et abandonnait tour à tour. On a de lui un assez grand nombre d'ouvrages politiques. Né, vers 1770, au château de Montgaillard, il est mort à Paris, le 8 février 1841. D. A. D.

MONTGOLFIER. Deux frères ont illustré ce nom par l'invention des aérostats. Voy. ce mot.

Tous deux étaient nés à Vidalon-lès-Annonai (Ardèche), où leur père dirigeait avec succès une papeterie importante, l'un, JOSEPH-MICHEL, en 1740; l'autre, JACQUES-ÉTIENNE, le 7 janvier 1745. Joseph fut placé au collège de Tournon; mais ne pouvant se plier à un mode régulier d'enseignement, il s'enfuit à l'âge de 13 ans. On le remit entre les mains de ses professeurs qui parvinrent avec peine à triompher de son dégoût pour l'étude. L'amour de l'indépendance lui fit quitter sa ville natale pour aller s'enfermer à Saint-Étienne, en Forez, dans un réduit obscur, où il vivait de privations. Le désir de connaître les savants l'amena à Paris, et en fit un habitué du café Procope. Son père le rappela pour partager avec lui la direction de sa manufacture: Joseph voulut y mettre en essai ses idées de perfectionnement; mais Montgolfier le père, attaché à des procédés qui faisaient la prospérité de son industrie, s'y opposa. Contrarié dans ses goûts, Joseph s'associa un de ses

frères, et forma deux nouveaux établissements à Voiron et à Beaujeu. Là, son esprit inventif put s'exercer en toute liberté, mais des spéculations hasardées, des expériences ruineuses, et son insouciance naturelle, dérangèrent sa fortune. Néanmoins, il était parvenu à simplifier la fabrication du papier ordinaire, il avait amélioré celle des papiers peints, imaginé une machine pneumatique à l'effet de raréfier l'air dans les moules de sa fabrique, etc., lorsque ses découvertes aérostatiques rendirent son nom européen.

Étienne avait mieux profité de sa jeunesse. Envoyé de bonne heure au collège Sainte-Barbe, à Paris, il avait étudié avec distinction le latin et les mathématiques. Comme on le destinait à l'architecture, on lui donna Soufflot pour maître; il se livra ensuite à toutes sortes d'expériences. Quand son père l'appela pour le mettre à la tête de sa manufacture de papiers, Étienne apporta, sous des cheveux blanchis avant l'âge de 30 ans, un trésor d'idées mûries par l'étude. S'il avait, comme son aîné, le goût des recherches, il était trop profond mathématicien pour donner autant que lui au hasard. Il rendit bien vite ses connaissances fructueuses, et son établissement florissant. Il inventa plusieurs machines nouvelles, introduisit des procédés plus simples, et des améliorations dans les colles, dans les séchoirs, etc.; sa sagacité devina le secret du papier vélin et plusieurs méthodes des ateliers hollandais et anglais, dont il fit présent à son pays. Il commençait donc à être avantageusement connu dans l'industrie, lorsque son nom fut lié à celui de son frère dans une invention dont l'origine est bien difficile à constater.

Suivant les uns, Étienne, revenant de Montpellier, où il avait acheté et lu attentivement l'ouvrage de Priestley, *sur les différentes espèces d'air*, réfléchissait profondément sur ce qu'il avait appris, lorsque, montant sur la côte de Serrières, son esprit fut frappé de la possibilité de voyager dans l'espace en s'emparant d'un gaz plus léger que l'air. « Nous pouvons maintenant voguer dans l'air! » s'écrie-t-il en rentrant chez lui, et cette idée, confiée à son frère, et mûrie

entre eux, devint le germe d'une des plus belles inventions modernes. Suivant d'autres, ce serait une chemise que l'on faisait chauffer et qui voltigeait au-dessus du feu, qui aurait donné la première idée des ballons à Étienne; idée qu'il aurait mise de suite en pratique à la fumée de son foyer, en faisant une expérience aérostatique avec une sorte de cornet de papier. Selon d'autres enfin, Joseph se trouvait à Avignon pendant le siège de Gibraltar; seul, au coin de sa cheminée, et disposé à la rêverie, il se demandait s'il ne serait pas possible que les airs offrissent un moyen pour pénétrer dans la place assiégée. Des vapeurs telles que la fumée qui s'élève sous ses yeux, et qui va voyager dans les cieux sous forme de nuages, emmagasinées en quantité suffisante, une petite nuée enfermée, lui paraissent le principe d'une force ascensionnelle assez considérable: sur-le-champ, il construit un petit parallépipède de taffetas, contenant environ 40 pieds cubes d'air, en chauffe l'intérieur avec du papier, et le voit avec satisfaction s'élever jusqu'au plafond. Mais toutes ces versions sont peut-être inventées à plaisir. L'invention des frères Montgolfier « fut pour eux, a dit le comte Boissy-d'Anglas, bien certainement le résultat d'une théorie appuyée sur des faits et des observations qui avaient échappé jusqu'alors à l'attention des hommes vulgaires. Ils reconnurent qu'il serait possible d'élever à une très grande hauteur une masse d'un très grand poids, en remplissant son intérieur d'un fluide plus léger que l'air atmosphérique dont elle serait entourée, de telle sorte que, n'étant plus en équilibre avec lui, elle pût s'élever, par sa légèreté relative, comme une bouteille vide surnage au-dessus de l'eau, étant devenue, en se remplissant d'air, plus légère qu'elle; ils n'eurent plus alors qu'à trouver ce fluide, et ce fut l'air atmosphérique lui-même, raréfié par la chaleur, qui le devint. »

Quoi qu'il en soit, désormais unis dans le même but, les deux frères confondirent leurs efforts pour arriver à un résultat. Les calculs, les épreuves, tout se fit en commun; et, après s'être assurés, par de nouveaux essais, de la justesse de

leurs combinaisons, ils se décidèrent à en faire part au public. Des expériences eurent lieu d'abord à Annonai, puis au château de la Muette, à Versailles, devant la cour, et à Lyon (*voy.* T. I^{er}, p. 214 et 215). Mais les *montgolfières* ne tardèrent pas à être remplacées par les ballons à gaz hydrogène du physicien Charles (*voy.* ce nom).

Quelques personnes, voyant l'impossibilité de se diriger dans l'air, accusaient cette invention d'inutilité, et demandaient à *quoi bon ?* « Peut-on dire, répondit alors Franklin, à quoi sera bon l'enfant qui vient de naître ? » L'Académie des Sciences accueillit Étienne Montgolfier avec distinction, et le plaça, ainsi que son frère, sur la liste de ses correspondants; le roi le décora du cordon de Saint-Michel, fit une pension de 1,000 livres à son frère, et accorda des lettres de noblesse à leur père. Enfin, une somme de 40,000 livres fut destinée à la construction d'un aérostat qui devait servir à rechercher les moyens de diriger les ballons dans l'air. Les deux frères avaient peu de foi dans ces recherches; ils firent pourtant quelques essais dans de petites dimensions, et lorsque éclata la révolution, ils surent modestement se tenir à l'écart. Les services que rendit leur invention à Fleurus (*voy.*) n'attirèrent point l'attention du gouvernement sur eux. Dénoncé plusieurs fois pendant la Terreur, Étienne dut son salut à l'attachement de ses ouvriers. Les malheurs de la révolution l'affectèrent vivement; une maladie de cœur commençait à se développer. Il se rendit à Lyon avec sa famille, mais les secours de l'art, devenant inutiles, il résolut d'épargner à sa femme et à ses enfants le spectacle de sa mort. Après avoir mis ordre à ses affaires, il partit seul pour Annonai, et comme il l'avait prévu, il mourut en chemin, le 2 août 1799, à Serrières, au lieu même où lui était venu peut-être la première idée de son invention. Bonaparte décora Joseph Montgolfier de la Légion-d'Honneur, lorsqu'il distribua des insignes aux citoyens qui avaient contribué aux progrès de l'industrie nationale; mais là se borna l'intérêt que lui témoigna le chef de l'état. Plus tard, il fut nommé

administrateur du Conservatoire des Arts-et-Métiers, et membre du bureau consultatif des Arts-et-Manufactures près le ministère de l'intérieur. En 1807, il prit place à l'Institut, et ce fut lui qui, dans une promenade à la campagne avec quatre de ses amis, forma le plan de la Société d'encouragement pour l'industrie qui depuis a rendu de si grands services.

Les frères Montgolfier ont encore bien mérité des arts par leur invention du bélier hydraulique (*voy.*), que Joseph mit pour la première fois en usage, en 1792, à sa papeterie de Voiron, et qu'il perfectionna plus tard à Paris. Il imagina un *calorimètre* pour déterminer la qualité des différentes tourbes du Dauphiné; il exécuta une presse hydraulique, et inventa un ventilateur pour distiller à froid, par le seul contact de l'air en mouvement, ainsi qu'un appareil pour la dessiccation en grand et à froid des fruits et autres objets de première nécessité, qu'on pourrait rétablir ensuite dans leur état primitif en leur restituant l'eau dont ils seraient privés. Frappé d'une apoplexie qui lui ôta l'usage de la parole, il se rendit aux eaux de Balaruc, où il mourut, le 26 juin 1810. On a de lui (sans doute en compagnie de son frère) un *Discours sur l'aérostat*, 1783, in-8°; *des mémoires sur la machine aérostatique*, 1784, in-8°; et *les Voyageurs aériens*, 1784, in-8°. Delambre et le baron de Gerando ont composé chacun l'éloge de Joseph Montgolfier. L. L.

MONTGOMERY (GABRIEL DE), fils de Jacques de Montgomery, plus connu sous le nom de capitaine DE LORCES, commandant de la garde écossaise du roi, descendait d'une ancienne famille venue d'Écosse en France*, au commencement du règne de François I^{er}, et alliée, par les femmes, aux Stuarts. Gabriel de Montgomery, officier d'un mérite distingué, n'a pourtant dû la plus grande partie de sa célébrité qu'au malheur qu'il eut de tuer, sans le vouloir, un roi de France. C'était à l'occasion des

(*) Dans la pairie anglaise, il y avait anciennement une famille de Montgomery, mais qui s'éteignit dès le xiv^e siècle. De 1687 à 1748, les Herbert ont porté le titre de marquis de Montgomery. S.

mariages de la fille et de la sœur de Henri II (*voy.*). Ce prince donna des fêtes magnifiques, parmi lesquelles figurait un tournoi qui eut lieu dans la rue Saint-Antoine. Le troisième jour de ce tournoi, le 30 juin 1559, Henri voulut jouter à la lance avec Montgomery, et au premier choc, celui-ci brisa son arme, dont le tronçon, soulevant la visière du roi, entra au-dessus de l'œil droit et traversa la tête. Le monarque expira onze jours après, sans avoir pu reprendre connaissance. Son meurtrier involontaire, sentant bien que désormais sa place n'était plus à la cour de France, passa en Angleterre, où il embrassa la religion protestante. En 1562, dès le début de la première guerre de religion, il ne put résister au désir de revoir la France, et pour y demeurer, il conçut la coupable pensée d'embrasser le parti des mécontents contre la cour. Assiégé dans Rouen, qu'il ne sut pas défendre contre l'armée royale, il transporta le théâtre de la guerre dans la Basse-Normandie. Malgré l'édit de pacification de 1563, il se réunit aux protestants armés, en 1565, et combattit à la bataille de Saint-Denis. Pendant la troisième guerre civile, il devint l'un des principaux chefs huguenots, et remporta quelques avantages, dans le Languedoc et le Béarn, contre les armées royales. Condamné à mort ainsi que Coligni, et exécuté en effigie, il n'en vint pas moins s'établir à Paris après la paix de Saint-Germain, et échappa comme par miracle aux massacres de la Saint-Barthélemy. Il se réfugia d'abord en Angleterre, et, en avril 1573, il reparut devant La Rochelle avec une flotte, à l'aide de laquelle il ravagea les côtes de Bretagne. Ayant débarqué en Normandie, il se trouva bientôt à la tête d'un rassemblement considérable de rebelles, et recommença la guerre. Bloqué dans Saint-Lô, par le maréchal de Matignon, il parvint à échapper à des forces supérieures, et courut s'enfermer dans la ville, puis dans le château de Domfront, où il se vit enfin forcé de se rendre, le 27 mai. Matignon lui avait promis la vie sauve, mais la reine-mère, Catherine de Médicis, qui avait à venger sur lui la mort de son époux, le retint longtemps prisonnier

dans une des tours de la Conciergerie du Palais, qui a gardé son nom, et lui fit ensuite traucher la tête en place de Grève, le 27 mai 1574. — Il laissa plusieurs enfants d'Élisabeth de la Touche, qu'il avait épousée, en 1549. Gabriel, l'aîné, n'eut qu'une fille, qui fit passer la seigneurie de Lorges dans la maison des Durfort de Duras (*voy.* T. VIII, p. 772); Jacques, le second, eut au contraire une lignée mâle qui perpétua sa race. D. A. D.

MONTHOLON (CHARLES-TRISTAN DE), comte DE LEE, né à Paris, en 1782, d'une famille qui comptait plusieurs illustrations de robe, perdit, un an avant la révolution, son père qui était colonel du régiment de dragons de Penthièvre et premier veneur de Monsieur (Louis XVIII). Le jeune Montholon s'embarqua, à peine âgé de neuf ans, sur la frégate *la Junon*, et prit part, sous les ordres de l'amiral Truguet, à son expédition contre la Sardaigne. Au bout de quelques années, il quitta la marine, et entra, en 1797, dans la cavalerie légère, où il ne tarda pas à devenir lieutenant. Chef d'escadron au 18 brumaire, il se signala dans cette mémorable journée de manière à attirer l'attention du premier consul, et reçut en récompense un sabre d'honneur. Il fit ensuite presque toutes les campagnes du consulat et de l'empire, en Italie, en Autriche, en Prusse, en Pologne, en Espagne, et combattit à Austerlitz, Iéna, Friedland, Wagram; dans cette dernière bataille, il était colonel aide-de-camp du prince Berthier, et fut blessé cinq fois. En 1809, l'empereur l'attacha à sa personne en qualité de chambellan, et en 1811, il lui confia une mission à Würtzbourg, auprès de l'archiduc Ferdinand d'Autriche. C'est de cette résidence qu'il adressa à l'empereur un rapport extrêmement remarquable sur la situation des cours d'Allemagne, et sur leurs projets hostiles à l'égard de la France. A son retour, il fut nommé général de brigade, et reçut, en 1814, le commandement du département de la Loire. Entièrement dévoué à Napoléon, aussitôt qu'il apprit son abdication, il se rendit à Fontainebleau, et offrit à l'empereur ses services, qui furent alors refusés. Pendant les Cent-Jours,

Napoléon, se rappelant cette circonstance, fit choix de lui comme aide-de-camp. Le comte de Montholon combattit en cette qualité à Waterloo; puis il s'en servit pour obtenir la permission d'accompagner l'empereur déchu à Sainte-Hélène, où sa femme et ses enfants le suivirent. Demeuré fidèle jusqu'au dernier instant aux devoirs qu'il s'était imposés, il ferma les yeux à l'illustre captif, dont il fut le premier exécuteur testamentaire. On sait avec quelle religion et quel désintéressement il s'acquitta des legs portés au testament de l'empereur. Dépositaire d'une partie de ses manuscrits, il les publia fidèlement avec le général Gourgaud (voy.), sous le titre de : *Mémoires pour servir à l'histoire de France, sous Napoléon, écrits à Sainte-Hélène, sous sa dictée*, Paris, 1823 et suiv., 8 vol. in-8°*.

Commandant de la Légion-d'Honneur, décoré de plusieurs ordres étrangers, de plus, maréchal-de-camp en disponibilité de service, M. le comte de Montholon, dont la fortune avait subi de graves atteintes pendant son exil, voulut la rétablir en prenant part à diverses entreprises industrielles; mais ses tentatives ne furent pas heureuses, et une déclaration de faillite, prononcée par le tribunal de commerce, le 31 juillet 1829, vint lui porter le dernier coup. Depuis cette époque, il ne fut plus occupé qu'à effacer cette tache faite à son nom, et enfin, le 3 décembre 1838, il fut entièrement réhabilité par un arrêt de la Cour royale de Paris. Sa carrière semblait terminée, et son nom, devenu historique, était désormais l'emblème de la fidélité au malheur, lorsque tout à coup on apprit dans la capitale que, le 6 août 1840, le prince Louis-Napoléon (voy. T. XVI, p. 799) avait fait une descente à Wimereux, près de Boulogne-sur-Mer, dans le but de renverser le gouvernement actuel pour y substituer la dynastie de son oncle. Des proclamations semées de tous côtés portaient la signature de M. de Montholon, qui se décorait du titre de chef d'état-major général du prince. Arrêté à la suite de ce nouveau prétendant, il fut traduit

devant la Cour des Pairs, le 6 octobre de la même année. Il fut établi par sa défense que le prince Louis, qui l'avait revu à Londres, où il s'était fixé depuis le mois d'avril 1840, avait cherché à le gagner à sa cause. M. de Montholon chercha à prouver qu'il n'avait connu l'attentat du prince Louis que dix minutes avant de descendre sur la côte de Wimereux; mais malgré ses efforts et ceux de M. Berryer, son défenseur, il fut condamné à 20 ans de détention. D. A. D.

MONTHYON, voy. MONTYON.

MONTI (VINCENZO), né le 19 février 1751, à Fusignano, dans la légation de Ferrare, fit ses études dans cette dernière ville, et alla, en 1778, à Rome, où il entra comme secrétaire dans la maison du prince Louis Braschi, neveu du pape Pie VI. Quelques essais, parmi lesquels on remarquait le petit poème *la Bellezza dell' Universo*, l'avaient déjà fait connaître. C'était l'époque où quelques hommes tels que Cesarotti, Parini, Alfieri, cherchaient à régénérer la littérature italienne, abâtardie par les imitateurs de Frugoni et de Métastase. Le jeune Monti apporta dans ce mouvement un sentiment vif de la forme poétique et une tendance marquée à la retremper dans l'imitation du Dante. Chargé de répondre au fameux sonnet d'Alfieri sur la décadence de Rome, il s'en tira avec esprit, et crut pouvoir se mesurer avec son adversaire sur le terrain de la poésie dramatique. Ses tragédies, *Galeotto Manfredi*, *Caio Graccho*, *Aristodemo* (1785-87), se recommandent par l'élégance de la versification, mais manquent de cette vigueur qui distingue les chefs-d'œuvre du maître. En 1793, il se chargea de justifier l'assassinat de l'envoyé de France, Basseville, dans un poème intitulé *la Basvigliana*, et l'on regrette, en le lisant, que tant de verve et de coloris soient dépensés à l'apologie d'une violation manifeste du droit des gens. Deux autres poèmes, *la Musogonia* et *la Feroniade*, primitivement dirigés contre la France, furent, après la conquête de l'Italie, transformés par leur auteur en panégyriques, monuments curieux de la facilité de sa plume, mais aussi de la versatilité de ses opinions. L'ex-poète lauréat du gouverne-

(*) L'édition de 1830, moins authentique, a un volume de plus. Le général Gourgaud n'y eut aucune part. S.

ment pontifical devint alors secrétaire du directoire de la république Cisalpine, professeur d'éloquence à l'université de Pavie et historiographe du royaume d'Italie. La muse complaisante de Monti trouva des chants pour toutes les gloires de Napoléon; tels sont : *la Vision, l'Épée du grand Frédéric, le Barde de la Forêt-Noire*, dont les six premiers chants furent publiés à Milan, en 1806, et le septième, pendant le séjour que l'auteur fit à la cour du roi Joseph, etc., ce qui ne l'empêcha pas de célébrer, en 1816, la victoire des alliés et la chute de son bienfaiteur dans un poème qu'il intitula *le Retour d'Astrée*.

D'autres travaux avaient occupé plus honorablement ses loisirs : des *odes*, des *sonnets*, la *Mascheroniana*, élégie touchante sur la mort de Lorenzo Mascheroni, des traductions en vers de Perse, de Juvénal, et celle de l'Iliade (Brescia, 1800, 3 vol. in-8°), espèce de tour de force de la part d'un écrivain qui, de son aveu, ne savait pas le grec. Enfin la philologie, la critique littéraire furent les dernières préoccupations de cet esprit toujours amoureux de la forme. Il revint à l'étude du Dante, l'auteur favori de sa jeunesse, et publia des observations sur son *Convito*. L'Académie de la Crusca ayant refusé sa collaboration pour la nouvelle édition qu'elle préparait de son dictionnaire, Monti publia séparément ses travaux sur ce sujet : *Proposta di alcune correzioni al vocabolario della Crusca*, 1817-24, 6 vol. in-8°. Il avait même entrepris avec Perticari, son gendre et son ami, un grand travail sur les origines de la langue italienne, qui fut interrompu par la mort de ce dernier. La question du romantisme ayant franchi les Alpes, Monti rompit des lances en faveur de la mythologie classique. Le vieil athlète ne se souvint plus qu'en ébranlant la dictature des académies et le servilisme de l'ancienne école poétique, il avait jadis contribué lui-même au mouvement dont une nouvelle génération poursuivait alors les dernières conséquences. Du reste, infirme et presque aveugle vers la fin de sa vie, Monti ne fit plus que languir jusqu'à sa mort, arrivée à Milan, le 9 octobre 1828. La *Société typographique* de cette

ville a publié ses œuvres (1825-26), 8 vol. in-8°. Il faut y joindre ses *Opere inedite e rare*, Milan, 1832, 5 vol. in-12. R-Y.

MONTL'HÉRY (BATAILLE DE), 16 juillet 1465, voy. LOUIS XI et CHARLES-LE-TÉMÉRAIRE. Pour la ville, voy. SEINE-ET-OISE (dép. de).

MONTLOSIER (FRANÇOIS-DOMINIQUE REYNAUD, comte DE), né à Clermont, en Auvergne, le 16 avril 1755, fut nommé, en 1789, député suppléant de la noblesse de Riom aux États-Généraux, où il siégea après la retraite de Rosières. Jusqu'aux journées sanglantes des 5 et 6 octobre, il se contenta de voter silencieusement contre les innovations; mais, à partir de cette époque, il devint un des plus ardents orateurs de son parti, et ne cessa de défendre avec acharnement les prérogatives de la couronne et de l'aristocratie. Il fit meilleur marché du sacerdoce et essaya contre lui quelques-unes de ces manifestations qui devaient plus tard le rendre célèbre. Plus d'une fois l'exagération de ses principes le fit désavouer par son ordre, et ses discours excitèrent souvent du tumulte dans l'assemblée. Après avoir voté contre la non-réélection des constituants, il partit pour Coblenz, et y fut assez mal accueilli par les royalistes. En 1794, il reçut une mission en Hollande, d'où il passa en Angleterre, avec de Mercy, qui mourut dans le cours des négociations. Le comte de Montlosier prit alors la rédaction d'un journal français appelé le *Courrier de Londres*. En 1800, il accepta l'étrange mission de venir proposer au premier consul Bonaparte le rétablissement de la famille des Bourbons, au prix d'une petite souveraineté en Italie. Fouché, prévenu de son débarquement à Calais, le fit arrêter et conduire à Paris, où il resta prisonnier pendant 36 heures, dans une des tours du Temple. En lui rendant sa liberté, le ministre ne lui donna que dix jours pour repasser la Manche. Mais pendant son court voyage, il avait eu des relations secrètes avec les agents du premier consul, et dès ce moment le *Courrier de Londres* cessa d'être hostile au gouvernement de la France, et encourut la haine de celui de l'Angleterre. Un dédommage-

ment fut aussitôt offert à son rédacteur, qui vint à Paris et reçut une place lucrative dans le ministère des affaires étrangères. Napoléon, devenu empereur, le chargea de lui présenter un travail sur l'ancienne monarchie, dans lequel seraient indiquées d'une part les causes qui avaient amené la révolution, et de l'autre les tentatives nécessaires pour la combattre et les moyens de la terminer. Le comte de Montlosier prit quatre ans pour rédiger ce mémoire, qui devint un volumineux ouvrage. Une commission fut chargée de l'examiner, et sur son rapport, l'empereur, tout en accordant des éloges au comte de Montlosier, n'autorisa pas l'impression de son travail, et lui donna même l'ordre de quitter la Suisse, où il se trouvait alors. Toutefois le publiciste fut invité à écrire à Napoléon sur les affaires de l'état, et cette correspondance dura quinze mois. Vers la fin de 1812, Montlosier, pressentant sans doute la fin prochaine de l'empire, obtint l'autorisation d'abandonner la politique pour les sciences naturelles, et entreprit dans ce but un voyage en Italie. Il revint en France à la Restauration de 1814, et crut le moment opportun pour publier sa *Monarchie française*, dont il ne donna d'abord que 3 vol. Le 4^e parut pendant les Cent-Jours, avec une préface hostile à Napoléon. Toutes les tendances du comte de Montlosier étaient tournées vers le rétablissement de l'ancienne dynastie, entourée des us et coutumes de la féodalité. Cependant, comme, même après la seconde Restauration, on le laissa prêcher dans le désert, il prit, au mois de janvier 1816, le parti de se retirer dans une terre qu'il avait près de Clermont, et pendant dix ans, il se contenta de pleurer sur les ruines de l'aristocratie féodale.

Tout cela refroidit sensiblement le zèle du vieillard pour la famille des Bourbons, et, lorsqu'en 1826, il sentit ses premières antipathies se ranimer à l'aspect du triomphe éclatant du parti-prêtre qui dominait alors dans les conseils du gouvernement, il reprit la plume, et publia son *Mémoire à consulter* sur les jésuites, les congrégations, les ultramontains, etc., qu'il dénonça même dans une pétition à la Chambre des pairs. Quoiqu'il eût pris

soin dans sa préface de faire une réserve en faveur de ses idées aristocratiques, en haine du libéralisme, ce parti accueillit son livre avec enthousiasme. Il eut en peu de temps 8 éditions, et son auteur eut les honneurs d'une persécution de la part du pouvoir. La pension qu'il tenait de l'empereur, et qui lui avait été conservée, fut tout à coup supprimée, et il fut accablé d'outrages par les écrivains à la solde du gouvernement. Ces attaques personnelles ne firent que redoubler son ardeur; il en vint à comprendre que, repoussé par ses anciens amis, il ne lui restait plus qu'à se jeter dans les bras de ses adversaires politiques. Dans les dernières années de la Restauration, il fournit, en effet, des articles au *Constitutionnel*, et, au commencement de 1830, il publia une brochure intitulée : *De la crise présente et de celle qui se prépare*, dans laquelle il essayait de s'interposer comme médiateur entre les deux partis qui devaient bientôt s'attaquer de front; mais les royalistes désavouaient l'homme qui avait indiqué à l'ennemi le côté vulnérable du trône, et les libéraux ne pouvaient guère écouter celui qui se défendait de « faire honneur à la révolution de nos libertés, de nos droits civils et politiques; de lui attribuer notre nouveau système de nation. O mon Dieu! disait-il, c'est contre la révolution que tout cela a été obtenu, et non par elle. » Cependant, après les événements de juillet 1830, élu membre du conseil général du dép. du Puy-de-Dôme, il fut appelé à la Chambre des pairs par une ordonnance en date du 11 octobre 1832, et s'y montra défenseur constant de la monarchie nouvelle, jusqu'en 1833, époque où il se retira dans sa terre de Randanne. Atteint bientôt d'une maladie d'entrailles, il expira, le 9 décembre 1838, à Clermont-Ferrand, en déclarant mourir dans la foi de l'Église, mais ne voulant rien rétracter de ses écrits. Le clergé de Clermont refusa de lui rendre les derniers devoirs; ce scandaleux refus, autorisé par l'évêque de Clermont, souleva contre ce prélat toute la presse, et le conseil d'état déclara qu'il y avait eu là abus.

Montlosier, qui était, à l'époque de sa mort, président de l'Académie-Fran-

çaise, a laissé un grand nombre d'écrits scientifiques et surtout politiques, parmi lesquels, outre la *Monarchie française* et le fameux *Mémoire à consulter*, nous distinguerons : un *Essai sur la théorie des volcans d'Auvergne*, 1789, in-8°; un *Essai sur l'art de constituer les peuples*, 1791; *Nécessité d'une contre-révolution*, et *Des moyens d'opérer cette contre-révolution*, 1791; *Observations sur le projet du Code civil*, 1801, in-12; *Des désordres actuels de la France et des moyens d'y remédier*, 1815, in-8°; *Mémoires sur la révolution française, le consulat, l'empire, la restauration et les principaux événements qui l'ont suivie*, ouvrage dont il n'a paru que 2 vol.; enfin une foule de brochures dirigées contre les jésuites et les congrégations. D. A. D.

MONTLUC (BLAISE DE LASSERAN MASSENCOME, seigneur DE) était né, en 1502, au château de Montluc, d'une des plus illustres familles de la Guienne. L'aîné de six enfants qui n'avaient en perspective qu'un fort mince patrimoine, il fut placé, en qualité de page, auprès du duc de Lorraine, puis devint archer de ce même prince dans la compagnie que commandait le célèbre Bayard. Mais le bruit des armes l'appela en Italie : il alla rejoindre le maréchal de Lautrec qui connaissait sa famille, et assista au combat de la Bicoque, en 1522. Il suivit ensuite Lautrec dans le Béarn, où il se distingua dans plusieurs engagements contre les Espagnols. Il combattit plus tard en Piémont, et fut fait prisonnier à la journée de Pavie; mais bientôt relâché, il rejoignit Lautrec et l'accompagna dans son expédition de Naples. Après l'évacuation, Montluc alla offrir ses services à la ville de Marseille, assiégée par Charles-Quint; puis, rebuté par un acte d'injustice commis à son égard, en 1538, il reprit du service avec le titre de capitaine et combattit encore dans le Piémont sous les ordres de Brissac. Envoyé à la cour par le comte d'Enghien pour lui obtenir la permission de livrer bataille, il entraîna le roi, malgré l'opposition du connétable de Montmorency, et revint aussitôt prendre une part glorieuse à la bataille de Cérisolles (voy.), où sa con-

duite, non moins que la protection du duc de Guise, lui fit déférer le grade de mestre-de-camp avec un commandement de 1,200 hommes. En 1550, il fut chargé de la défense de Siempne, assiégée par le marquis de Marignan, et au moment de la capitulation à laquelle il refusa de prendre part, il sortit de cette place avec les honneurs de la guerre, le 21 avril 1555. Henri II lui accorda en récompense le cordon de Saint-Michel et une compagnie d'hommes d'armes. Lorsque le duc de Guise le rappela en France pour occuper, dans son armée, les fonctions de colonel général de l'infanterie française, Montluc fit pour ainsi dire une halte dans sa glorieuse carrière militaire, qu'il ne poursuivit plus tard que pour la ternir par d'affreuses cruautés. Nommé, en 1564, lieutenant général au gouvernement de Guienne, il se souilla par les plus odieuses persécutions contre les protestants. Blessé dangereusement à l'assaut de Rabasteins, en 1570, il en fit passer tous les habitants au fil de l'épée. Les plaintes proférées contre lui déterminèrent enfin la cour à le rappeler. En 1593, il assista au siège de La Rochelle; l'année suivante, il reçut des mains de Henri III le bâton de maréchal de France et alla finir ses jours dans sa terre d'Estillac, près d'Agen (1577).

Ce guerrier farouche, qui a mérité le surnom de *boucher royaliste*, a pris la peine d'écrire lui-même le récit de ses hauts faits et de ses cruautés, dans un ouvrage en sept livres qu'il a décoré du titre ambitieux de *Commentaires*. Henri IV appelait ce livre la *Bible des soldats*, à cause des excellents conseils qu'il contient. Les commentaires de Montluc sont aujourd'hui compris dans la collection des *Mémoires relatifs à l'histoire de France*. Montluc laissa cinq fils, dont l'aîné, PIERRE de Montluc, dit *le capitaine Peyrot*, acquit quelque célébrité dans une espèce d'entreprise qu'il fit contre Madère, possession des Portugais, où il perdit la vie en 1568.

JEAN de Montluc, frère du maréchal, occupa un rang distingué dans la carrière diplomatique, et remplit jusqu'à 16 ambassades, en Hollande, en Pologne, en Italie, en Angleterre, en Écosse, en Al-

lemagne et même en Turquie. Il dirigea le choix de la diète de Pologne sur Henri de Valois, depuis Henri III, et rendit le calme à l'Écosse. Favori de Catherine de Médicis, il régla continuellement sa politique sur celle de cette reine, et réussit aussi bien par sa duplicité que son frère par son fanatisme et sa brusque franchise. Évêque de Valence et de Die, il mourut à Toulouse le 11 octobre 1560, laissant un fils naturel, JEAN de Montluc, seigneur DE BALAGNY, qui obtint le bâton de maréchal de France, et qui, après avoir épousé Diane d'Estrées, sœur de la belle Gabrielle, mourut en 1603. Sa seconde génération vit s'éteindre cette grande et célèbre maison. D. A. D.

MONTMARTRE, bourg situé sur un monticule à peu près isolé au nord et tout près de Paris. Il remonte à une très haute antiquité. Suivant les uns, son nom vient d'un temple de Mars qui aurait existé jadis sur cette butte, appelée *Mons Martis* dans un poème latin que le moine Albon écrivit, en 896, sur le siège de Paris; Frédégaire et Hilderin, deux de nos plus anciens chroniqueurs, le désignent sous le nom de *Mons Mercurii*; enfin, la plupart l'appellent *Mons Martyrum*, parce que ce fut au pied de cette montagne que saint Denis et ses compagnons souffrirent le martyre.

Le bourg de Montmartre, peuplé de 4,630 habitants, est dans une situation très pittoresque sur la butte de son nom, d'où l'on découvre dans toute son étendue la ville de Paris et ses jolis environs. Ses petites collines forment un gracieux relief dans la perspective d'alentour, au charme duquel ajoutent encore ces moulins aux longues ailes qui disparaissent malheureusement chaque jour. Cette montagne gypseuse fournit une grande quantité de plâtre (*voy.*); ses carrières forment des galeries très curieuses, et, du sommet de la butte, on contemple avec intérêt cette ville immense que ses entrailles ont, pour ainsi dire, servi à élever. On remarque aussi sur la hauteur un fragment d'obélisque élevé, en 1736, pour servir d'alignement à la méridienne de Paris, qu'on avait projeté de marquer ainsi, en 96 endroits, dans toute la longueur du méridien qui traverse la France

du sud au nord, en passant perpendiculairement par l'Observatoire. Montmartre possède un théâtre, une maison de santé, et un hospice de vieillards connu sous le nom d'*asile de la Providence*.

Le cimetière Montmartre ou du Nord, destiné à recevoir les dépouilles des habitants des 6 premiers arrondissements de Paris, est placé dans une ancienne carrière à plâtre, au pied du versant occidental de la montagne. On y voit quelques tombes remarquables, entre autres celles de Larmoyer, de Legouvé et de sa femme, de M^{lle} Volnais, de Saint-Lambert, de Greuze, de Du Bocage, du maréchal de Ségur, du sculpteur Pigale, de la duchesse de Montmorency, etc. Bien que le cimetière de Montmartre soit plus modeste et plus simple que celui du Père-La-Chaise (*voy.*), il ne laisse pas que d'offrir des sites variés et des perspectives accidentées. Près d'allées spacieuses et régulières, on voit d'humbles buttes couvertes d'arbustes; les inflexions d'un sol tantôt nivelé avec une parfaite symétrie, tantôt coupé par de larges enfoncements, ou renflé en légères collines entre lesquelles passent de sombres ravins, semblent ajouter à l'effet que l'art a voulu produire. Peu de monuments annoncent à Montmartre l'éclat des grandeurs; au lieu de ces sépulcres déserts qui n'attirent que les regards curieux de l'étranger, on y trouve plus de tombes du pauvre toujours fraîches, parées de fleurs odorantes, et devant lesquelles on s'arrête avec recueillement.

Dès l'an 627, la butte Montmartre, dont la position augmentait la force, était couverte de maisons, et formait un village que détruisirent les Normands pendant le siège de Paris, en 886. Il se rétablit ensuite; et, en 978, Hugues-Capet y établit son quartier-général dans la guerre qu'il soutint contre l'empereur Othon II. En 1133, Burchard de Montmorency, à qui Montmartre appartenait, le céda à Louis-le-Gros et à la reine Adélaïde, son épouse, qui y fondèrent une abbaye de religieuses bénédictines, célèbre tour à tour par la piété et les dérèglements de ses nonnes. Les Anglais y portèrent un grand désordre. Henri IV y établit son quartier-général, et ses officiers, pour oublier l'en-

nui du long siège de Paris, s'occupaient autant, comme dit Sauval, de la conquête des nonnes que de celle de la capitale. Le roi lui-même sut se faire aimer d'une jeune religieuse, Marie de Beauvilliers, qu'il nomma abbesse, et avec laquelle il vécut publiquement. Autorisée par l'exemple de leur supérieure, les religieuses ne connurent plus de frein dans leurs débordements. Forcé de lever le siège, Henri IV emmena avec lui la charmante abbesse, et les autres religieuses ne demandèrent pas mieux que de suivre les officiers de son armée qui les conduisirent à Senlis. L'abbaye de Montmartre était la plus riche et la plus renommée des environs de Paris quand la Révolution vint s'emparer. Une vaste et belle maison de campagne s'élève à la place aujourd'hui. On se souvient de la défense héroïque de la butte Montmartre, en 1814, par un petit nombre de troupes françaises contre un ennemi bien supérieur. L. L.

MONTMIRAIL (COMBAT DE), livré, le 11 février 1814, près la ville de ce nom (*voy. dép. de la MARNE*). La nouvelle du combat de Champ-Aubert (*voy.*) avait arrêté les généraux York et Sacken dans leur marche sur Paris : leurs colonnes se repliaient précipitamment sur la route de Montmirail pour rétablir leurs communications avec le maréchal Blücher. L'armée française, qui s'avavançait au-devant d'elles, les rencontra le 11 au matin. Ne pouvant éviter le combat, le général Sacken prit ses positions ; il appuya son centre à la ferme des Grénaux (appelée par erreur l'Épine-aux-Bois dans le bulletin), sur la route de Montmirail à la Ferté-sous-Jouarre, sa gauche au village de Fontenelle, sur la route de Montmirail à Château-Thierry, et sa droite à la rivière du Petit-Morin, en arrière du village de Marchais. Le combat s'engagea aussitôt. Ce dernier village fut pris et repris jusqu'à trois fois. Les deux armées étaient encore dans leurs premières positions lorsque, à 3 heures après midi, le duc de Trévise ayant rejoint l'armée par la route directe de Sézanne, Napoléon ordonna une attaque générale. De la prise de la ferme des Grénaux dépendait le succès de la journée : 40 pièces de canon en défendaient les approches. Le choc fut

terrible. Les Russes sont abordés au pas de course par l'infanterie de la garde, et, après un carnage effroyable, la ferme est enlevée. La nuit seule mit fin à la poursuite de l'ennemi ; 6 drapeaux, 26 bouches à feu et 200 voitures de bagages restèrent au pouvoir du vainqueur. Les Russes et les Prussiens eurent environ 3,000 hommes mis hors de combat, sans compter 700 prisonniers. EM. H-G.

MONTMORENCY (géogr.). Au nord de Paris, sur la route de Pontoise, on voit, au-delà de Saint-Denis (*voy.*), une plaine qui s'étend de l'est à l'ouest, depuis Villetaneuse jusqu'à Pierrelaye, dans une longueur de 16 kilom., sur une largeur moyenne de 4 kilom. Ce bassin contient un grand nombre de villages, dont quelques-uns bordent ses riants coteaux. Il prend le nom de *vallée de Montmorency*, parce que cette ville en est le point le plus remarquable. On y distingue Montmagny, Groslay, Andilly, Margency, Montlignon, Saint-Prix, Saint-Leu*, Taverny, Franconville, Le Plessis-Bouchard, Ermont, Eaubonne, Soisy, Sannois, Saint-Gratien, Enghien-les-Bains, Deuil, La Chevrette, La Barre, Ormesson, Épinay, La Briche, etc.

Montmorency (*Mons Morenciacus*), chef-lieu de canton de l'arrondissement de Pontoise (Seine-et-Oise), renfermant une population de 1,930 habitants, sur une colline dont le point culminant est à 144^m au-dessus du niveau de la mer, à 7 kilom. de Saint-Denis, domine toute la vallée. Son origine est incertaine. L'acte le plus ancien qui fasse mention de Montmorency paraît être un diplôme de 958, par lequel Lothaire autorise Burchard ou Bouchard, seigneur de Montmorency, qu'il qualifie d'homme de guerre ou de chevalier (*miles*), à fonder un monastère à Braie-sur-Seine. Son admirable position en fit une des principales places fortes du Parisis. On reconnaît facilement encore l'enceinte de murailles qui entourait cette petite ville dans le moyen-âge. Le baron (*voy. l'art. suiv.*) qui la possédait était déjà si puissant que plus de 600 fiefs re-

(*) Le château de Saint-Leu, que la mort du dernier des Condé (*voy. T. VI, p. 534*) a rendu fameux, a depuis été vendu aux enchères et démoli. S.

levaient de sa domination, dont le centre devenait le siège du premier doyen rural de l'évêché de Paris, gouvernant cent paroisses. Avant l'établissement des fiefs, l'église collégiale de Saint-Martin était fondée; le corps de saint Félix y fut apporté de Girone par un chevalier Burchard, qui avait accompagné Charlemagne dans son expédition contre les Maures d'Espagne. L'empereur Othon II, voulant se venger de Lothaire, pénétra en France (978) et vint assiéger le château de Montmorency, qui, malgré sa résistance, fut pris, pillé, détruit, brûlé complètement ainsi que la ville. Il fut bientôt reconstruit avec de plus grands développements, et Burchard IV osa lutter contre la puissante armée du roi Philippe, commandée par son fils Louis-le-Gros; mais, bien que la place fût attaquée avec furie, le courage de son défenseur n'en fut point ébranlé. Sentant néanmoins que son pouvoir devait enfin fléchir sous l'autorité royale, il remit à Philippe la décision des différends dont la cause en faisait un rebelle. En 1358, les jacques de Beauvoisis (voy. JACQUERIE), aidés des Anglais formant la garnison de Creil, ruinèrent de fond en comble Montmorency et son château; mais, sous Charles V, les habitants relevèrent leurs maisons et leurs murailles; le fort seul resta rasé. L'église de Saint-Martin, déjà fort ancienne, tombant en ruines, fut réédifiée, en 1525, par Guillaume de Montmorency, et achevée, en 1563, par son fils, le fameux Anne de Montmorency (voy. l'art. suiv.). C'est en faveur de ce dernier que Henri II érigea, le 4 août 1551, cette ville en duché-pairie. Dans l'année 1689, Louis XIV, par lettres-patentes, substitua le nom d'Enghien à celui de Montmorency. Le nom d'*Émile* lui fut donné en 1791, pour honorer la mémoire de Rousseau; et, depuis le 27 novembre 1832, la commune a repris officiellement son appellation primitive.

Il y avait un magnifique château construit par le financier Crozat, vers le commencement du XVIII^e siècle, sur l'ancienne propriété du peintre Lebrun (voy.), et que d'avidés spéculateurs ont démoli, en 1817; c'était la résidence d'été du maréchal de Luxembourg. Outre la

maison, à l'endroit dit le Mont-Louis, qui fut 4 ans la demeure de Jean-Jacques, où l'on a gravé une inscription consacrant ce souvenir, une autre petite maison, l'Ermitage (voy.), bâtie à mi-côte entre la ville et Groslay, répand, à son aspect, les charmes d'une douce mélancolie dans les cœurs attendris par la lecture de la *Nouvelle-Héloïse*, et par les chants délicieux de *Richard Cœur-de-Lion*; car elle fut également l'habitation du philosophe de Genève et du célèbre compositeur Grétry (voy.). Tout près de là, est un des points de vue les plus variés comme les plus ravissants de la vallée: Andilly surtout offre une position aussi pittoresque qu'animée. Des hauteurs de Pontoise, la perspective revient s'étendre sur la basilique de Saint-Denis, et se prolonge bien au-delà des édifices de la capitale en s'éteignant dans un horizon vapoureux.

On doit encore citer Eaubonne, posé au milieu du bassin de la vallée comme un nid d'alcyons; Enghien-les-Bains (voy.), avec ses eaux minérales; la Chevrette, qui donna son nom, dans le dernier siècle, à un château célèbre, aujourd'hui détruit, où se réunissaient souvent M^{me} d'Épinay, J.-J. Rousseau, Diderot, Duclos, Grimm, etc. Épinay est agréablement situé sur la rive droite de la Seine, ainsi que La Briche, dont le port longe encore l'antique résidence de Gabrielle d'Estrées. Quand on s'élève au-dessus de Sannois, on aperçoit, d'un côté, le vaste bassin de Saint-Germain-en-Laye, qui paraît sombre, muet, aride, quand on le compare aux diverses collines du nord de la vallée de Montmorency. En effet, à cette distance, les regards sont réjouis en tombant sur ces masses de verdure et d'habitations si bien décorées par tout ce qui les entoure, et si heureusement groupées, qu'elles fourniront toujours aux artistes le sujet des plus remarquables paysages. Tout le monde connaît la pureté de son air, la qualité de ses fruits, surtout de ses belles cerises dont l'excellence est depuis longtemps appréciée des connaisseurs.

J. S. Q.

MONTMORENCY (FAMILLE DE), une des plus considérables de France. Son ancienneté, ses alliances, ses services l'environnaient de tant d'éclat, que

Henri IV put dire que « si jamais la maison de Bourbon venait à manquer, il n'y avait pas de famille en Europe qui méritât si bien la couronne de France que celle de Montmorency. » Son origine est incertaine. Quelques généalogistes la font remonter au temps de Clovis; mais c'est seulement à Burchard ou Bouchard I^{er}, vers le milieu du x^e siècle, que son histoire devient moins obscure. Nous avons parlé de ce baron dans l'article précédent, à l'occasion des lieux où s'élevait son manoir féodal, remplacé dans la suite par le château d'Écouen (*voy.*). Jetons maintenant un coup d'œil rapide sur les diverses branches de cette illustre famille.

La tige principale, celle des barons, puis ducs de Montmorency, s'éteignit, en 1632, dans la personne de Henri II, maréchal de France (*voy.* la fin de l'art.); mais il y a ceci de remarquable qu'à partir de Guillaume, sire de Montmorency (1477), ce fut une des branches cadettes qui hérita du duché et du titre, tandis que les deux aînés de la famille, JEAN et LOUIS de Montmorency, enfants d'un premier mariage de Jean II avec l'héritière de Nivelles et de Fosseux, en Brabant, déshérités par leur père*, fondèrent, le premier, la branche de *Nivelles* qui continua la souche des comtes de *Hornes* (*voy.* ces noms), éteinte en 1570; et le cadet, la branche des marquis de *Fosseux*, devenue l'aînée de toute la maison dès 1570, et aujourd'hui ducale. Le dernier membre de cette branche, ANNE-CHARLES-FRANÇOIS, duc de Montmorency-Fosseux, né le 28 juillet 1768, émigra avec sa famille, et servit dans l'armée de Condé. Rentré en France, il vécut dans la retraite jusqu'en 1814, où il fut fait major-général de la garde nationale de Paris, le 8 janvier. Louis XVIII le maintint dans ce poste, et le créa pair de France, le 4 juin 1814. Il siégea encore au Luxembourg. Un de ses fils, le baron ANNE-LOUIS-RAOUL-VICTOR, né à Soleure, le 4 décembre 1790, prit du

(*) Il les déshérita pour avoir embrassé le parti de Charles-le-Téméraire contre Louis XI. On raconte, qu'après avoir fait sommer inutilement l'aîné, Jean, à son de trompe, de rentrer dans le devoir, il le traita de chien; d'où viendrait le dicton: *Il ressemble au chien de Jean de Nivelles qui fuit quand on l'appelle.*

service dans les armées de l'empire, et fut successivement aide-de-camp du maréchal Davoust, officier d'ordonnance de l'empereur et chef d'escadron. La faiblesse de sa santé l'ayant forcé à renoncer à la carrière militaire, Napoléon l'appela auprès de sa personne en qualité de chambellan. Après la rentrée des Bourbons, il fut pendant quelques années aide-de-camp du duc d'Orléans, et rentra dans la vie privée en 1820.

La branche des marquis de Fosseux eut à son tour diverses ramifications. On y trouve la branche de *Wastines*, princes de Robecque et de Morbecque, fondée, en 1490, par OGIER de Montmorency, et qui s'éteignit, en 1813, dans la personne d'ANNE-LOUIS-ALEXANDRE de Montmorency; la branche des seigneurs de *Hallot* et *Bouteville*, puis ducs de *Beaufort-Montmorency* et de *Pineil-Luxembourg* (1546-1761), qu'illustra le maréchal de Luxembourg (*voy.*); la branche des ducs de *Châtillon-Bouteville*, d'*Olonne*, puis de *Pineil-Luxembourg*, fondée, en 1696, par PAUL-SIGISMOND de Montmorency-Luxembourg, 3^e fils du maréchal, et qui subsiste encore dans la personne de CHARLES-EMMANUEL-SIGISMOND, duc de Luxembourg, né le 27 juin 1774, lieutenant général, exclu de la Chambre des pairs, en 1830, pour son refus de serment; et finalement la branche des princes de *Tingri*, dont CHRISTIAN-LOUIS, 4^e fils du maréchal, fut l'auteur, en 1695, et qui se continue dans la personne d'ANNE-ÉDOUARD-LOUIS, duc de Beaumont, prince de Tingri, né en 1802.

Outre les deux branches de Nivelles et de Fosseux, la tige de Montmorency a encore produit les seigneurs de *Marty* (1160-1356), les seigneurs de *Bouqueval* et *Goussainville* (1306-1461), les seigneurs de *Croisilles* et de *Courrières*, dont la lignée s'éteignit, en 1599, après avoir elle-même donné naissance aux branches de *Neuville-Wistace* et de *Bours*, dont sont sorties celles d'*Esquencourt* et d'*Acquest*, toutes quatre éteintes.

Mais une branche beaucoup plus importante est celle de *Montmorency-Laval*, fondée, en 1230, par GUI de Montmorency, fils de MATTHIEU II, dit

le Grand, et d'Emme de Laval (*voy.*), sa seconde femme. Elle a donné naissance aux seigneurs d'*Attichi* (1267-1408), aux seigneurs de *Chalouyau* et de *Raiz* (1333-1474), aux seigneurs de *Châtillon en Vendelais*, de *Loué* et de *Brée* (1292-1590), aux seigneurs de *Lezai*, branche fondée, en 1528, par GUI de Laval, et à laquelle appartenait MATTHIEU-JEAN-FÉLICITÉ de Laval-Montmorency, à qui le roi Charles X conféra, en 1822, le titre de duc. Né le 10 juillet 1767, il fit la guerre d'Amérique, devint plus tard membre de l'Assemblée constituante, embrassa d'abord chaudement les principes de la Révolution et tira l'épée pour elle sous les ordres de Luckner. Mais, effrayé de la marche des événements, il quitta la France et se retira en Suisse où un asile lui fut offert, à Coppet, par M^{me} de Staël, avec laquelle il se lia d'une étroite amitié, ce qui le rendit suspect à Napoléon, et lui suscita des persécutions après son retour à Paris. Depuis 1814, il s'attacha aux princes de la maison de Bourbon qui le comptèrent bientôt parmi leurs plus fidèles partisans. Nommé pair de France, le 17 août 1815, il reçut, le 24 décembre 1821, le portefeuille des affaires étrangères, puis fut appelé à la présidence du conseil des ministres, ce qui ne l'empêcha pas d'aller représenter la France au congrès de Vérone, avec M. de Châteaubriand (*voy.*), qui ne tarda pas à le remplacer dans le cabinet. Bientôt après, il fut élu membre de l'Académie Française, et Charles X venait de lui confier l'éducation du jeune duc de Bordeaux (*voy.*), à titre de gouverneur, lorsqu'une mort subite l'enleva au milieu de ses prières, à l'église de Saint-Thomas-d'Aquin, le vendredi saint, 24 mars 1826.

La branche de Laval-Lezai subsiste encore dans la personne d'ANNE-PIERRE-ADRIEN, duc de Laval, né le 29 octobre 1768, pair de France, grand d'Espagne, duc de San-Fernando Luys, maréchal-de-camp, et successivement ambassadeur du roi Louis XVIII en Espagne (1814), à Rome (1822), à Vienne (1828), à Londres (1829). Il remplaça dans cette dernière ville le prince de Polignac, devenu président du conseil; lui-même,

appelé au département des affaires étrangères à la place du comte de La Ferronnays (24 avril 1829), il n'avait pas accepté sa nomination. En 1830, il s'est exclu de la Chambre des pairs par son refus de prêter serment de fidélité au gouvernement de juillet. Son fils, GUI-ANNE-MARIE-LOUIS-HENRI-ADALRIC, appelé à lui succéder dans le duché de Laval, est né le 13 janvier 1796. Sont encore sortis de cette branche, les seigneurs de *Laval* et de *Tartigni* (1484), dont le dernier membre, LOUIS-ADÉLAÏDE-ANNE-JOSEPH, lieutenant général, né le 18 octobre 1752, fit les campagnes de 1796 et 97, dans l'armée de Condé, et mourut en mars 1828; et enfin les seigneurs de *Bois-Dauphin* (1433-1672).

On peut consulter, sur la filiation de la famille de Montmorency, l'*Art de vérifier les dates* (t. XII, p. 1-130), auquel nous avons eu principalement recours pour cette notice.

Après l'érection de la baronnie de Bourbon en duché-pairie (1327), « les sires de Montmorency prirent, selon Duchesne, de l'aveu du roi et de la nation, le titre de *premiers barons de France*. » A la fin du siècle dernier, cette illustre maison avait donné à l'état 6 connétables, 11 maréchaux, 4 amiraux, etc. Notre intention ne saurait être de suivre dans tous les détails de leur histoire cette brillante phalange de grands hommes. L'éclat même que jettent quelques-uns d'entre eux éclipsera naturellement, dans cette courte notice, des noms qui, à eux seuls, feraient l'illustration d'autres familles.

En 1138, MATTHIEU I^{er} fut nommé connétable. Sa première femme, Aline, fille naturelle du roi d'Angleterre Henri I^{er}, étant morte, il épousa, en secondes noces, en 1141, la reine-mère, Adélaïde de Savoie, veuve de Louis-le-Gros, roi de France, et devint ainsi le beau-père de Louis VII, dit le Jeune. Ce mariage fut conseillé par les États-Généraux pour procurer au roi l'appui des Montmorency. Matthieu I^{er} mourut en 1160. Son petit-fils, MATTHIEU II, mérita par sa bravoure le surnom de *Grand*. On prétend qu'à la bataille de Bouvines (1214), où il avait le commandement de

l'aile droite de l'armée française avec le duc de Bourgogne et le comte de Beaumont, il enleva de sa main 12 enseignes impériales, et qu'en mémoire de cette action d'éclat, le roi voulut qu'il ajoutât 12 alérions ou aiglons sans bec ni pieds aux 4 qu'il portait déjà dans ses armes. De là viendrait la différence qui existe entre les armoiries de la branche principale de la famille, et celles des branches cadettes, ces dernières ayant conservé les anciennes armes de leur maison. L'année suivante, Matthieu accompagna le fils de Philippe - Auguste dans son expédition contre les Albigeois, et à son retour (1218), il fut nommé connétable de France. A cette époque, le connétable n'avait encore que l'intendance des écuries du roi. Matthieu fut le premier qui eut le commandement des armées dans les attributions de sa charge.

Après la mort de Philippe-Auguste, Matthieu servit son fils Louis VIII avec la même valeur et le même dévouement. Aussi ce prince, à son lit de mort, recommanda-t-il spécialement son fils aîné à sa garde. La reine Blanche, durant sa régence, n'eut pas de plus fidèle serviteur que lui. Enfin, chargé d'honneurs et de gloire, il mourut, le 24 novembre 1230, au retour d'une expédition heureuse contre le comte de Bretagne que l'Angleterre soutenait dans sa révolte contre la reine-régente.

Parmi ses descendants les plus illustres, nous mentionnerons son arrière-petit-fils, MATTHIEU IV, également surnommé *le Grand*, qui se signala dans les guerres de Philippe-le-Hardi et de Philippe-le-Bel; et CHARLES, maréchal de France en 1343. La valeur qu'il déploya aux côtés de Philippe de Valois dans la funeste bataille de Crécy (1346) lui valut le gouvernement de la Normandie. Il débuta dans sa nouvelle charge par une victoire sur les Flamands, près du Quesnoi. Après la captivité du roi Jean, il fut un des négociateurs du traité de Brétigny (1360). Sa mort arriva le 13 septembre 1381.

Nous avons vu plus haut que l'ordre de succession à la baronnie de Montmorency fut interverti en faveur de GUILLAUME, 3^e fils de Jean II. Non moins brave

que ses ancêtres, Guillaume remplit une carrière brillante sous les règnes de Louis XI, Charles VIII, Louis XII, François I^{er}, et mourut le 24 mai 1531. Il fut le père du célèbre ANNE de Montmorency, premier duc du nom, né à Chantilly, en mars 1493.

Anne ne dérogea point à la valeur qui semblait héréditaire dans son illustre famille. Son intrépidité dans la fatale journée de la Bicoque (*voy.*) lui valut le bâton de maréchal de France. Après la bataille de Pavie (1525), qui s'était donnée contre son avis, il partagea la captivité du roi François I^{er}. Mais rendu à la liberté par le traité de Madrid, ce monarque récompensa ses services par la charge de grand-maitre de France et le gouvernement du Languedoc. Savant légiste, habile diplomate, bon financier, Montmorency fut dès lors l'âme des conseils du roi. Le 10 février 1538, il fut nommé connétable. Arrivé ainsi au comble des grandeurs, il était difficile qu'il s'y maintînt longtemps. D'ailleurs, l'austérité de ses mœurs, dans une cour dissolue, et la rudesse de ses manières, lui avaient attiré une foule d'inimitiés. Sa disgrâce suivit de près son élévation. La cause en est diversement appréciée. Il paraît qu'à cette époque la cour était comme divisée en deux camps ennemis, celui du Dauphin, depuis Henri II, et celui du duc d'Orléans, son frère cadet. Le roi favorisait ce dernier, tandis que Montmorency avait plus d'affection pour le premier. « Auparavant qu'il n'étoit que dauphin, dit Brantôme, il l'aimoit bien fort : aussi M. le connétable le recherchoit fort, dont le roi en eut jalousie, et cela lui aida bien un peu à être renvoyé de la cour. » Sismondi, qui est toujours un guide si sûr, explique sa disgrâce par d'autres raisons. « Montmorency, à cette époque, dit-il, n'était pas encore disgracié; mais le roi se montrait mécontent et de l'administration intérieure du royaume, qu'il avait jusqu'alors confiée sans partage au connétable, et de la politique étrangère qui l'avait brouillé avec tous ses anciens alliés et laissé en froid avec l'Empereur.... Dans son humeur contre l'Empereur, contre ses alliés, contre l'Europe entière, François s'en prit à ses cour-

tisans et à ses ministres des conseils qu'il avait suivis. » Au commencement de 1541, le connétable se retira dans ses terres où il passa six années dans une complète disgrâce. Mais à peine son père fut-il mort, que Henri II eut une entrevue avec lui à Saint-Germain-en-Laye, et dès ce moment *il embrassa incontinent tout le faix des affaires*. Cependant la fortune devait l'abandonner encore. En 1557, sa valeur accoutumée lui fit commettre une imprudence devant Saint-Quentin, qu'assiégeaient les Espagnols et qu'il allait secourir; il fut battu. Blessé et renversé de cheval, il fut fait prisonnier avec le 4^e de ses fils qui, à peine âgé de 15 ans, n'avait cessé de combattre à ses côtés. Dans sa captivité, le connétable jeta les bases du honteux traité de Cateau-Cambrésis (*voy.*), payant ainsi sa rançon de l'abandon de toutes les conquêtes que la France avait faites et qui lui avaient coûté tant de sang. Mais au moment où il allait ressaisir toute son influence dans les conseils de la couronne, Henri II fut blessé à mort dans un tournoi.

Écarté des affaires pendant le court règne de François II, Anne reparut sur la scène sous Charles IX. C'est pendant les désordres qui marquèrent la funeste régence de Catherine de Médicis que se constitua le fameux triumvirat entre le connétable, le duc de Guise et le maréchal de Saint-André. En 1562, Montmorency gagna la bataille de Dreux sur les réformés, commandés par le prince de Condé. Par une singularité bizarre, les deux chefs ennemis y perdirent également la liberté. Quelques années plus tard, les deux partis se rencontrèrent de nouveau. Le combat eut lieu dans la plaine de Saint-Denis. Après une lutte acharnée dans laquelle les pertes furent égales de part et d'autre, Condé abandonna le champ de bataille au connétable. Ce dernier, blessé à mort, put jouir encore de sa victoire. Transporté dans son hôtel, à Paris, il y expira le lendemain (11 nov. 1567). Voltaire résume ainsi le caractère du connétable : « Homme intrépide à la cour comme dans les armées, plein de grandes vertus et de défauts, général malheureux, esprit austère, difficile, opiniâtre, mais honnête homme et pensant avec

grandeur. » C'est en sa faveur que la baronnie de Montmorency fut érigée en duché-pairie, en 1551. Les 5 fils qu'il eut de sa femme, Madeleine de Savoie-Tende, marchèrent sur ses traces; ce sont : FRANÇOIS, maréchal et duc de Montmorency; HENRI, pair, maréchal et connétable; CHARLES, pair et amiral de France, créé duc de *Damville*, en 1610, et mort en 1612; GABRIEL, baron de *Montbéron*, tué à la bataille de Dreux (1562); GUILLAUME, seigneur de *Thoré*, mort vers 1593. Nous entrerons dans quelques détails au sujet des deux aînés.

FRANÇOIS, né en 1530, fit ses premières armes en Piémont (1551). Fait prisonnier en 1553, ce n'est qu'après 3 ans de captivité qu'il fut rendu à la liberté, Henri II ayant généreusement payé sa rançon. A son retour, il fut pourvu du gouvernement de Paris et de l'Ile-de-France. Sous François II, les Guises étant alors tout-puissants, il dut céder à l'un d'eux la charge de grand-maitre, dont son père s'était démis en sa faveur. Pour le dédommager, le roi lui donna le bâton de maréchal. Après s'être signalé par plusieurs actions d'éclat, François de Montmorency mourut d'apoplexie dans son château d'Écouen, le 15 mai 1579, sans laisser de postérité.

Son frère, HENRI, né à Chantilly, le 15 juin 1534, succéda au duché de Montmorency. Brantôme en fait le plus bel éloge, en disant de lui et du duc de Nevers, qu'ils étaient « pour lors les deux parangons de toute la chevalerie. » En 1563, il fut nommé gouverneur du Languedoc, et, en 1567, on récompensa ses services par le bâton de maréchal. La haine que Catherine de Médicis avait vouée à sa famille le porta à se révolter contre l'autorité royale dans son gouvernement. Chef du parti dit *des politiques*, il se maintint dans l'indépendance jusqu'à la mort de Henri III. Mais après l'avènement de Henri IV, il fut un des ennemis les plus redoutables de la Ligue. L'épée de connétable fut, en 1593, la juste récompense de son zèle et de ses efforts. Après la fin tragique de Henri IV, il retourna dans son gouvernement de Languedoc, où la mort l'enleva le 1^{er} ou 2 avril 1614. Trois fils qu'il avait eus

de deux mariages le précédèrent dans la tombe ; le seul qui lui survécut est HENRI II, né à Chantilly, le 30 avril 1595, qui lui succéda au duché de Montmorency. Henri IV, qui l'avait tenu sur les fonts de baptême, ne l'appelait jamais que *son fils*. À l'âge de 17 ans, Louis XIII le nomma amiral, et, en 1619, il le créa chevalier du Saint-Esprit. Il se signala d'abord dans les guerres civiles qui désolèrent le midi de la France, et ensuite dans la guerre de la succession de Mantoue. Après la brillante affaire de la Veillane où il blessa Doria de deux coups d'épée, il fut fait maréchal de France. Mais au milieu de ses triomphes, il oublia que l'on ne bravait pas impunément Richelieu. Il eut le tort impardonnable aux yeux de ce ministre de recevoir dans son gouvernement Gaston, duc d'Orléans, qu'il avait contraint à sortir du royaume. « Montmorency, dit Sismondi, était alors âgé de 37 ans; aucun seigneur français ne l'égalait pour la beauté, la grâce, l'élégance et la valeur; il était adoré de sa femme, Marie-Félicie Orsini (*voy. URSINS*), de Rome; il était le favori de toutes les dames de la cour, l'idole du peuple et des soldats; il se les attachait par des mots heureux, des manières aimables, autant que par sa magnificence et ses largesses. Au reste, il ne s'était intéressé dans aucun parti; il n'avait pris part à aucune intrigue; il s'occupait peu de politique et semblait à peine avoir réfléchi sur ses devoirs envers l'état. » Gaston, à la tête de son petit corps de cavalerie espagnole, se dirigea donc auprès de lui. « Il paraît, continue Sismondi, que Montmorency accueillit l'appel de Gaston, comme il aurait accueilli sa demande de lui servir de second dans un duel, sans se soucier de la justice de la cause pour laquelle il allait se battre, sans consulter l'intérêt public, celui de la province qu'il gouvernait ni le sien propre, et seulement comme exercice de sa bravoure. »

Le 23 août 1632, Henri fut déclaré coupable de lèse-majesté, et en conséquence déchu de tous ses honneurs, grades et dignités, avec confiscation de ses biens, et ordre fut envoyé au parlement de Toulouse de lui faire son procès. Mais une telle sévérité n'était pas propre

à le faire reculer devant les conséquences de sa rébellion. Le 1^{er} septembre 1632, eut lieu le combat de Castelnaudari. Le maréchal de Schomberg commandait l'armée du roi. L'action ne dura qu'une demi-heure et ne coûta pas la vie à 100 hommes; mais Montmorency s'y comporta avec une bravoure sans pareille. Couvert de blessures, il resta pour mort sur le lieu du combat et fut fait prisonnier. Louis XIII arriva, le 22 octobre, à Toulouse, où le duc fut transporté, le 27, pour y être jugé par le parlement. Dans son interrogatoire, il témoigna le plus vif repentir; mais après quelques jours de débats, il fut condamné à être décapité. Louis XIII resta sourd à toutes les sollicitations, et l'exécution eut lieu le 30 octobre 1632. Montmorency était alors âgé de 38 ans.

Avec lui finit, comme il est dit plus haut, la branche cadette et la première ducale de cette illustre maison. Comme il ne laissait pas d'enfant, ses biens échurent à Charlotte, sa sœur aînée, mariée à Henri II de Bourbon, prince de Condé. Le testament du dernier des Condé, en faveur de M. le duc d'Aumale, les a fait passer en grande partie dans la maison d'Orléans; mais le château d'Écouen devait recevoir une destination particulière. La terre de Montmorency, sous le nom d'Enghien, fut érigée de nouveau, en 1633, en duché-pairie, en faveur des princes et princesses de Condé et de leurs héritiers mâles. EM. H-C.

MONTPELLIER, chef-lieu du département de l'Hérault (*voy.*), à 752 kilom. S.-S.-E. de Paris, près de la rive droite du Lez, est célèbre surtout par son ancienne faculté de médecine (*voy. T. X, p. 445, et T. XIV, p. 773*). On y voit une belle promenade, la Bourse, le musée Fabre (*voy.*), etc. Cette ville, une des plus industrieuses du midi de la France, comptait, en 1836, 35,506 hab. Son origine remonte au x^e siècle. L'emplacement qu'elle occupe fut cédé, vers 975, à Ricuin, évêque de Maguelonne, par deux filles de la maison de Substantion, à qui il appartenait, et c'est probablement de là que Montpellier tire son nom (*Mons puellarum*). Montpellier eut plus tard des seigneurs particuliers. Une alliance le

fit passer, au XIII^e siècle, sous la domination des rois de Majorque. Philippe de Valois en fit l'acquisition, en 1349; mais Charles V le céda, en 1365, à Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, et cette ville ne retourna à la France qu'à la fin du règne de Charles VI. Les calvinistes s'en emparèrent sous Henri III, et en restèrent maîtres jusqu'au 20 octobre 1622, époque à laquelle Louis XIII la prit, après un siège aussi long que sanglant. Avant la révolution, elle était le siège des États du Languedoc. *Voy.* ce mot. X.

MONTPENSIER, petite ville de France dans la Basse-Auvergne (*voy.* PUY-DE-DÔME), autrefois duché-pairie. Elle a donné son nom à deux branches de la maison de Bourbon.

La première descendait de Louis de Bourbon, 3^e fils de Jean I^{er}, 4^e duc de Bourbon (*voy.*). Son fils, GILBERT de Bourbon, mort à Pouzzoles, en 1496, après avoir été contraint par Ferdinand II et Gonzalve de Cordoue à évacuer le royaume de Naples, que Charles VIII avait confié à sa garde, fut le père du célèbre connétable de Bourbon (*voy.*) tué au siège de Rome : sa femme, Susanne, duchesse de Bourbon, fille unique de Pierre II de Bourbon, et d'Anne, fille aînée du roi Louis XI, ne lui donna qu'un fils (juillet 1517) qui mourut en 1521, peu de temps avant cette princesse. Les détails dans lesquels nous sommes entrés aux articles *maison de BOURBON* et *Charles de BOURBON*, nous dispensent de nous étendre davantage sur cette première branche de Montpensier.

La seconde branche descendait de Louis I^{er}, de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, 2^e fils de Jean II de Bourbon, comte de Vendôme et d'Élisabeth de Beauveau, lequel avait épousé, le 21 mars 1504, Louise de Bourbon, comtesse de Montpensier, fille aînée de Gilbert de Bourbon et sœur du connétable de Bourbon.

Son fils, Louis II de Bourbon, né le 10 juin 1513, lui succéda dans le comté de Montpensier. C'est en sa faveur que ce comté fut érigé par François I^{er} en duché-pairie, au mois de février 1538. Ce duc, surnommé *le Bon*, se distingua surtout, dans les guerres de religion, par

les cruautés qu'il exerça contre les huguenots. Il avait épousé, en secondes noces (1570), Catherine-Marie de Lorraine, fille de François de Guise (*voy.*), née en 1552, et morte le 6 mai 1596, si connue par la haine implacable qu'elle avait vouée au meurtrier de ses frères (*voy.* LIGUE). Louis II mourut le 23 septembre 1582. Son fils, FRANÇOIS de Bourbon, né en 1539, de son premier mariage, lui succéda dans le duché de Montpensier. En 1574, il obtint le commandement de l'une des trois armées chargées de réduire les protestants; mais après la mort de Henri III, il se distingua au service de Henri IV sur les champs de bataille d'Arques et d'Ivry. Il mourut le 4 juin 1592. Son fils unique, HENRI hérita de sa bravoure et de son attachement à la cause de Henri IV; mais il fut malheureux devant Craon (Mayenne) où il fut battu par le duc de Mercœur (1592). Il mourut le 27 février 1608, ne laissant qu'une fille, MARIE de Bourbon, qui épousa, le 6 août 1626, le frère de Louis XIII, Gaston, duc d'Orléans (*voy.*), et qui mourut le 4 juin 1627, quelques jours après être accouchée de la célèbre Mademoiselle de Montpensier, ANNE-MARIE-LOUISE d'Orléans.

Cette princesse, née à Paris, le 29 mai 1627, joua un rôle important dans les troubles de la Fronde (*voy.*) et se signala, en mainte occasion, par une fermeté de caractère qui contrastait avec les tergiversations et la lâcheté de son père. C'est à elle que Condé (*voy.*), lors du combat de la porte Sainte-Antoine (2 juillet 1652), dut le salut de sa petite armée sur le point d'être écrasée, malgré des prodiges de valeur, par les forces supérieures de Turenne. Tout en faisant des vœux pour lui, la municipalité refusait de lui ouvrir les portes de la ville. A force de sollicitations, Mademoiselle arracha enfin à son père un ordre à elle adressée qui lui enjoignait de le remplacer pour cause d'indisposition. Munie de cet ordre, elle se transporta aussitôt à l'Hôtel-de-Ville. Le prévôt des marchands, les échevins et le maréchal de L'Hospital, gouverneur de Paris, qui y étaient réunis, consentirent à tout. Après une courte entrevue avec le prince de Condé, Ma-

demoiselle se fit ouvrir les portes de la Bastille, dont le gouverneur, du reste, était dévoué à la cause des princes, et elle fit pointer les pièces de cette forteresse contre l'armée du roi. Quelques volées de canon arrêtaient l'armée de Turenne, et Condé acheva sa retraite sans laisser en arrière un seul chariot de bagage. Lorsque le jeune roi Louis XIV eut ressaisi le pouvoir absolu qui avait failli lui échapper, il sévit avec rigueur contre le parti vaincu. Mademoiselle, à qui son père ne voulut pas permettre de l'accompagner à Blois, où il fut exilé, dut se cacher d'abord chez plusieurs de ses amies, et finit par se retirer dans sa terre de Saint-Fargeau. C'est dans cette retraite qu'elle écrivit ses *Mémoires*. Ils commencent vers l'an 1630 et vont jusqu'en 1688. On leur a reproché d'être pleins de détails minutieux, relatifs surtout aux projets matrimoniaux de cette princesse qui a manqué, dit le président Hénault, plus de mariages que la reine Élisabeth n'en a rompus. Ces *Mémoires*, selon Voltaire, sont plus d'une femme occupée d'elle que d'une princesse témoin de grands événements. Le style en est incorrect. Des nombreuses éditions qui en ont paru, la meilleure est celle d'Amsterdam (Paris), 1746, 8 vol. in-12; on y a joint différents opuscules : des *Portraits*, au nombre de 17, la *Relation de l'île imaginaire*, l'*Histoire de la princesse de Paphlagonie*, etc. L'exil de Mademoiselle cessa en 1657. Après avoir éprouvé tant de déconvenues matrimoniales, elle finit par s'éprendre du comte de Lauzun (voy.). Vers la fin de novembre 1670, Louis XIV avait donné son consentement à ce mariage, mais il ne tarda pas à le retirer. Toutefois, Voltaire prétend, avec quelque fondement, que cette union eut lieu secrètement avant l'emprisonnement de Lauzun. On sait qu'elle ne fut pas heureuse. Dans les dernières années de sa vie, Mademoiselle se livra tout entière aux pratiques de la dévotion : elle mourut le 5 mars 1693, ayant institué Monsieur, par son testament, son légataire universel : c'est ainsi que son immense fortune a passé dans la maison actuelle d'Orléans, dont plusieurs membres ont porté ou portent encore le titre de duc de Montpensier. A l'article

LOUIS-PHILIPPE, il a été question de l'un, frère cadet du roi, né en 1775 et mort en 1807; l'autre, fils du roi et depuis peu lieutenant d'artillerie, trouvera sa place dans la notice que nous consacrerons à la maison et dynastie d'Orléans.

EM. H-G.

MONT-PERDU, voy. PYRÉNÉES.

MONTRE (de *monstratio*, indication). Ce nom fut d'abord celui du cadran des horloges, qu'on appelait la *montre de l'horloge*; appliqué ensuite aux petites horloges de poche, le nom de la partie qui seule indiquait l'heure est devenu celui de la machine entière. On a donné la description de cet ingénieux instrument au mot HORLOGERIE; mais nous nous sommes réservés d'ajouter ici quelques mots sur les montres plus compliquées et sur l'histoire de leur mécanisme.

Le premier pas de leur invention fut la substitution d'un ressort comme moteur à l'action des poids des horloges; mais on s'aperçut bientôt que la force du ressort variait suivant son degré de tension, en sorte que la marche de la montre s'accélérait d'abord et se ralentissait ensuite : pour obvier à cet inconvénient, après plusieurs tentatives, on imagina la *fusée*, dont la forme conique sert à rétablir l'équilibre nécessaire entre la force motrice et la résistance. On voit, en effet, que lorsque le ressort a toute son énergie, c'est-à-dire quand la montre vient d'être montée, la traction de la chaîne s'opère sur le plus petit diamètre de la fusée pour agir successivement sur un diamètre qui s'accroît à mesure que la puissance du ressort diminue, et l'on comprend que chaque diamètre successif de la fusée sur lequel agit la chaîne est un bras de levier qui, devenant de plus en plus grand, offre une résistance moindre à l'action décroissante du ressort. Pour communiquer à cette fusée le mouvement produit par le ressort, on se servit longtemps d'une corde de boyau, qui était une autre source d'inégalités; car cette corde, soumise à l'action hygrométrique de l'air, se raccourcissant ou s'allongeant suivant la sécheresse ou l'humidité, faisait continuellement retarder ou avancer la montre dans le plus petit es-

pace de temps. Enfin, on parvint à faire de très petites chaînes (*voy.*) d'acier qu'on substitua aux cordes de boyau, et le ressort spiral ayant été inventé à peu près vers la même époque, les montres acquirent une justesse à laquelle les nouvelles découvertes, dont nous avons parlé, T. XIV, p. 246, n'ont fait qu'ajouter.

Le plus usité des échappements (*voy.*) est celui dit à *cylindre*, d'où les montres qui en sont pourvues ont pris le même nom. On l'appelle ainsi de la forme de la pièce essentielle qui entre dans sa composition. Cette pièce est un cylindre creusé et entaillé, qui oscille sur son axe, et présente alternativement sa courbure intérieure et sa courbure extérieure aux dents de la roue d'échappement contre laquelle il frotte, et qu'il arrête momentanément. Le balancier ayant le même axe que le cylindre, on sent qu'ils dépendent tous deux de la roue de rencontre, qui, par le frottement, influe sur leur oscillation. Les échappements à cylindre ont subi bien des modifications depuis leur invention par Graham. On fit d'abord la roue en cuivre et le cylindre en acier; mais ce mécanisme s'usait promptement, et on l'abandonna; cependant, un horloger ayant imaginé de faire la roue aussi en acier trempé, le système reprit faveur. Enfin, F. Berthoud eut l'heureuse idée de substituer à l'acier, pour les cylindres, les pierres fines d'une grande dureté, telles que le rubis, ce qui assure à ces montres une très longue durée. Ordinairement, pour faire tourner les cylindres autour d'un axe, on emmanche dans leurs extrémités deux tampons d'acier, dont l'un se termine par un pivot, et l'autre porte le balancier avec son ressort spiral.

Les pierres fines n'entrent pas seulement dans la composition des échappements à cylindre; on peut s'en servir dans toutes les montres, quel que soit leur mécanisme, pour diminuer l'usure produite par les frottements des pivots des diverses roues, en les faisant porter sur des pierres dures. Malheureusement on emploie encore peu ce moyen, et dans beaucoup de montres que l'on vend comme *montées sur pierres*, les pierres ne sont que des objets de luxe et de pa-

rade n'ayant réellement aucune utilité.

Nous avons parlé des montres *marines* sous le mot CHRONOMÈTRE. Les montres à *répétition* sont des montres sonnantes munies d'un mécanisme particulier, et qui, au moyen d'un bouton sur lequel on appuie, sonnent l'heure dans laquelle on se trouve. Elles furent inventées en Angleterre, en 1676; les horlogers Barlow, Quare et Tompion s'en disputèrent la découverte. Louis XIV reçut de Charles II les premières montres à répétition que l'on ait vues en France. L'horloger Lépine est celui qui a le premier introduit dans notre pays les montres très *plates*, en supprimant l'une des deux platines entre lesquelles sont ordinairement enfermées toutes les pièces de la machine, et qu'il a remplacée par des *ponts* destinés à recevoir les pivots. Il n'employait en même temps que des échappements occupant peu de hauteur. Depuis lors, les montres plates ont été nommées montres à *la Lépine*. Les montres dites *perpétuelles*, perfectionnées par Bréguet (*voy.*), se remontent d'elles-mêmes, à l'aide d'un ingénieux mécanisme, par le mouvement qu'on leur imprime en les portant sur soi.

On savait fabriquer les pendules et les montres en Allemagne dès le milieu du XIV^e siècle. Les chroniques disent qu'il en fut présenté une à Charles V, roi de France, en 1380, qui n'était pas plus grosse qu'une amande. L'ancienne communauté des horlogers de Paris tenait du roi Louis XI ses premiers règlements, datés de 1483, et confirmés par François I^{er}, en 1544. L'allemand Peters Hele fabriquait des montres à Nuremberg dès l'an 1500. On cite une montre *sonnante* présentée, en 1542, à un duc d'Urbin, par un orfèvre italien, qui était assez petite pour être enchâssée dans une bague, au lieu de pierre précieuse. On cite encore celle que l'archevêque de Cantorbéry, Parker, légua à son frère Richard, évêque d'Éli, le 5 avril 1575, et qui était montée à la poignée d'une canne en bois des Indes. L'art de l'horlogerie fut introduit à Genève, en 1587, par un Français, Charles Cusin, de la ville d'Autun. On estime la fabrication annuelle de cette ville à plus de 70,000 montres,

dont les onze douzièmes sont en or. Ce fut, dit-on, Daniel-Jean Richard, habitant de la Sagne, village du canton de Neufchâtel, qui introduisit la fabrication de l'horlogerie dans cette contrée, où elle a pris un grand développement, notamment à Locle et à La Chaux-de-Fonds (*voy.*).

Successivement, on a imaginé les pendules à réveil, qui ont au cadran une troisième aiguille que l'on place sur l'heure à laquelle on veut être réveillé : à cet instant donné, un échappement permet au marteau de frapper sur la sonnerie un plus ou moins grand nombre de coups redoublés; et puis les montres qui marquent sur des cadrans particuliers les quantités du mois, les jours de la semaine, les phases de la lune, le lever et le coucher du soleil. Les pendules à équation indiquent les différences du temps vrai au temps moyen : le roi Charles II d'Espagne avait déjà une de ces pendules dans son cabinet. La pendule à compensation est celle dont le balancier, composé de deux lames de métaux différents, donne des oscillations isochrones (*voy.*) dans tous les temps, malgré la chaleur, dont l'effet est détruit ou compensé par la différence de dilatation des deux métaux.

Depuis le commencement de ce siècle, on a inventé des machines pour fabriquer rapidement les différentes pièces des montres, en sorte que l'art de l'horlogerie ne consiste plus qu'à les rectifier et à les disposer convenablement. C'est surtout dans le Jura que ce genre d'industrie est cultivé. Il existe là une foule de petits fabricants qui chacun font une pièce à part de la montre. La famille Japy (*voy. T. X, p. 371 et 374*) a établi à Beaucourt, près de Montbéliard, une manufacture où se fabriquent toutes les pièces des montres. D'autres, et particulièrement des paysans suisses, achètent les pièces qui doivent composer le mécanisme, l'échappement et le ressort exceptés; ils les montent et ajustent grossièrement, de manière à former ce qu'on nomme un rouage roulant, et ils le revendent au commerce en gros, qui fait compléter le système et ajouter une boîte. Ces rouages sont terminés à Genève et

ailleurs; Paris a une renommée méritée pour la supériorité de ses montres. L'Angleterre, si riche en ressources mécaniques, lutte avec nous pour l'horlogerie; mais ses montres sont lourdes et sans grâce. On estime à 30 millions de fr. la valeur des montres et des pendules fabriquées annuellement en France, les bronzes non compris. L'horlogerie ne s'occupe pas seulement des mouvements d'horloge, elle fabrique aussi des mouvements de lampes dites *Carcel*, de musiques pour pendules, tabatières, boîtes ou nécessaires, billards, etc., les métronomes (*voy.*) et autres petites machines dont le moteur et le mécanisme se rapprochent plus ou moins de ceux des horloges. L. L.

MONTROSE (JACQUES GRAHAM, duc DE), ou MONTROSS, naquit à Édimbourg, en 1612. Après avoir voyagé dans plusieurs états de l'Europe, il offrit ses services à Charles I^{er}, roi d'Angleterre; mais les ministres de ce prince l'accueillirent si peu favorablement qu'il retourna en Écosse, où il devint bientôt après un des principaux chefs de l'armée du *covenant* (*voy.*). Les excès des *covenanters* qui, chaque jour, s'éloignaient de plus en plus du but de leur ligue, et l'influence que Charles I^{er} exerça, dit-on, sur Montrose, dans une entrevue qu'ils eurent ensemble à Berwick, le déterminèrent à quitter les presbytériens et à embrasser définitivement la cause de la royauté.

Lorsque la révolution devint imminente en Angleterre, Montrose alla proposer au roi de faire une diversion en Écosse avec les clans du Highland (*voy.*) et un corps de 1,100 Irlandais qu'offrait le comte d'Antrim. Il comptait d'ailleurs sur la haine d'un grand nombre de lords et de barons écossais contre le clergé presbytérien et contre le marquis d'Argyle. Ses premières tentatives ne furent pas heureuses; il se vit même obligé de rester quelque temps caché sur les frontières des Highlanders. Al. Mac-Donald, surnommé Colkitto, ayant débarqué avec les troupes irlandaises, Montrose sortit de sa retraite et leva l'étendard royal, en 1644. L'arrivée de lord Kilpout et celle de sir John Drummond avec leurs vaisseaux le déterminèrent à entrer en campagne. Après quelques succès partiels,

il réussit, vers le milieu de décembre 1644, à surprendre le comte d'Argyle auprès du vieux castel d'Inverlocki, et tailla son armée en pièces. Le général Baillie fut envoyé pour arrêter Montrose. Quoique poursuivi par des forces bien supérieures aux siennes, celui-ci remporta encore quelques avantages. Il s'avancait vers l'ouest pour attaquer les barons covenantaires de ces contrées, lorsqu'il se vit obligé de faire face de nouveau à Baillie, près Kilsitt (15 août 1645); là il se conduisit avec une habileté au-dessus de tout éloge, et ses montagnards firent un horrible carnage des covenantaires, dont 5,000 restèrent sur la place. Édimbourg se rendit, et Montrose put convoquer à Glasgow un parlement et lever des contributions au nom du roi Charles I^{er}. Les États d'Écosse rappelèrent de l'armée qu'ils avaient envoyée en Angleterre au secours du parlement, David Lesly, qui accourut à la tête de 6,000 hommes d'élite, dont la cavalerie formait la majeure partie. Ce général surprit Montrose à Selkirk, le 13 septembre 1645, et remporta sur lui une victoire décisive. Resté avec 30 cavaliers seulement, Montrose s'enfuit au-delà de la Tweed; hors d'état de tenir la campagne, il se retira dans le Highland, et depuis ce moment, il n'eut plus à faire qu'une guerre obscure et sans importance. Le roi, qui tenait à le conserver pour des circonstances plus favorables, le força à quitter l'Écosse et à passer sur le continent.

Montrose se rendit en Allemagne, où il fut employé dans les dernières campagnes de la guerre de Trente-Ans; son mérite et ses services lui valurent la dignité de maréchal de l'Empire.

Après la mort de Charles I^{er}, Montrose, par ordre de Charles II, s'embarqua à Hambourg sur des vaisseaux que lui avait fournis le prince d'Orange, et alla descendre dans les Orcades. Quelques paysans seulement se décidèrent à prendre les armes. Montrose alla débarquer, en avril 1650, dans le comté de Caithness; mais les populations, lassées de la guerre civile, s'enfuirent à son approche. Battu par Strachan, lieutenant de Lesly, Montrose se sauva déguisé en

paysan. La fatigue et la faim le forcèrent bientôt à se découvrir à Mac-Leod d'Assaint qui avait autrefois servi sous lui; celui-ci eut la lâcheté de livrer son ancien chef à David Lesly. Montrose fut conduit à Édimbourg, où déjà le parlement l'avait condamné à être pendu. Il monta intrépidement à l'échafaud, le 21 mai 1650, à l'âge de 38 ans. Il avait passé sa dernière nuit à écrire ses pensées en vers, car il était poète.

Le docteur Wishart, chapelain et compagnon de Montrose, a écrit sa vie. Il y a quelques années, on a publié, en Angleterre, un ouvrage intéressant intitulé : *Montrose and covenanters*. On trouve sur ce héros des détails curieux dans la 2^e série de l'*Histoire d'Écosse*, par Walter Scott, qui l'a mis en scène avec bonheur dans le roman intitulé *L'officier de fortune*. J. L-T-A.

MONT-SAINT-JEAN, voy. WALTERLOO.

MONTSERRAT, célèbre abbaye de bénédictins située dans la Catalogne, sur une montagne élevée de 3,800 pieds, et qui prend son nom de ce que sa cime offre l'image dentelée d'une scie. Ignace de Loyola (voy.) résida quelque temps dans ce couvent, qui fut en partie détruit par les Français, le 28 juillet 1812. En 1827, elle devint le foyer principal du mouvement insurrectionnel qui éclata en Catalogne en faveur de don Carlos. Z.

MONTYON (JEAN-BAPTISTE-ROBERT AUGET, baron DE), né à Paris, le 23 décembre 1733, et fils d'un riche maître des comptes, fut successivement, avant la révolution, avocat au Châtelet, conseiller au grand conseil, maître des requêtes, intendant d'Auvergne, de Provence, de La Rochelle, conseiller d'état, et enfin, en 1780, chancelier du comte d'Artois. En 1777, il concourut pour l'éloge de Michel de L'Hospital, à l'Académie-Française, et obtint le second accessit. L'année suivante, il publia des *Recherches et considérations sur la population de la France*, Paris, in-8°. La rédaction du *Mémoire présenté au roi par M^{rs} le comte d'Artois, le prince de Condé, le duc de Bourbon*, etc. (1788, in-8°), lui a été attribuée. Malgré son dévouement, le chancelier du comte d'Ar-

tois jugea prudent de quitter la France dès les premiers troubles de Versailles. Il se rendit en Angleterre, où s'écoula à peu près tout le temps de son émigration. C'est là qu'il publia, en 1796, son *Rapport à S. M. Louis XVIII* sur les principes de la monarchie française, en réponse au Tableau de l'Europe, par Calonne, Constance et Londres, in-8°. Son *Examen de la constitution de France en 1799*, etc., parut aussi à Londres, en 1800, in-8°. En 1807, il envoya à l'Institut un *Éloge de P. Corneille*, qui ne fut point admis à concourir. Il fit encore paraître à l'étranger un écrit intitulé : *Quelle influence ont les diverses espèces d'impôts sur la moralité, l'activité et l'industrie des peuples ?* Paris, 1808, in-8°; et un livre assez curieux, sous ce titre : *Particularités et observations sur les ministres des finances les plus célèbres, depuis 1660 jusqu'en 1792*, Londres, 1812, in-8°. En 1801, il remporta un prix proposé par l'Académie de Stockholm, sur cette question : *Quel jugement doit être porté sur le XVIII^e siècle ?* On lui doit enfin un *Exposé statistique du Tonkin, de la Cochinchine, du Camboge, etc., sur la Relation de La Bissachère*, Londres, 1811, 2 vol. in-8°; réimpr. en France l'ann. suiv.

Le baron de Montyon revint en France, en 1815, avec la seconde Restauration, et ne s'occupa plus dans sa patrie que des œuvres de charité qui ont rendu son nom si populaire. Dès l'année 1782, il avait fondé un *prix de vertu*, et un prix pour le meilleur ouvrage qui aurait paru dans l'année, au jugement de l'Académie-Française. La Convention nationale ayant supprimé ces deux fondations, Montyon les rétablit à son retour en France. Il fit, en outre, aux divers bureaux de charité de la capitale, pour plus de 35,000 fr. de dons. Homme d'un esprit fin et d'un grand savoir, il avait la réputation d'un des plus agréables conteurs de son époque. Il mourut à Paris, le 29 décembre 1820, à l'âge de 87 ans. Son testament, où respiraient les sentiments de la plus profonde piété, contenait les dispositions suivantes : « Dix mille fr. seront mis en rente pour donner un prix à celui qui découvrira les moyens de rendre

quelque art mécanique moins malsain, au jugement de l'Académie des Sciences. Dix mille fr. seront mis en rente pour fonder un prix annuel en faveur de celui qui aura trouvé, dans l'année, un moyen de perfectionnement de la science médicale et de l'art chirurgical, au jugement de la même Académie. Dix mille fr. pour fonder un prix annuel en faveur d'un Français pauvre qui aura fait dans l'année l'action la plus vertueuse. Dix mille fr. pour fonder un prix annuel en faveur du Français qui aura composé et fait paraître le livre le plus utile aux mœurs : ces deux derniers prix laissés au jugement de l'Académie-Française. » Montyon légua, en outre, par le même acte, 10,000 fr. à chacun des hospices des divers arrondissements de Paris pour être distribués en gratifications ou secours aux pauvres qui sortiront de ces établissements. Ces sommes devront être progressivement doublées, triplées et même quadruplées, selon que la fortune du testateur l'aura permis, et sauf la réserve du legs universel par lui déterminé. Or, sa fortune s'élevait, à l'époque de son décès, à la somme de 5 millions. Sur la proposition de M. de Lacretelle, l'Académie-Française décida que l'éloge de Montyon serait prononcé publiquement dans son sein, par l'un de ses membres, et depuis lors, cet éloge a plusieurs fois été mis au concours. En 1838, le corps de cet homme de bien, d'abord déposé au cimetière du Mont-Parnasse, a été transporté à l'Hôtel-Dieu, où l'autorité a décidé qu'un monument serait élevé à sa mémoire sous le portique de cet hôpital. D. A. D.

MONUMENT (*monimentum* ou *monumentum*, ce qui fait souvenir des choses passées, de *moneo*, *μνηύω*, je rappelle, j'indique). Les acceptions de ce mot sont nombreuses : il désigne d'abord certains ouvrages, tertres, pierres tumulaires, constructions de toute nature, destinées à conserver la mémoire d'une personne ou d'un événement; il peut ensuite s'appliquer à tous les ouvrages de l'homme qui témoignent de quelque fait dont l'histoire peut s'enrichir, car un monument prend souvent ce caractère sans y avoir été primitivement destiné : ainsi un temple, un palais, une construction

quelconque, une statue, un tableau, une inscription, une médaille, une charte, un livre, etc., deviennent, dans certains cas, des monuments historiques. L'étude des monuments anciens fait l'objet de l'archéologie (*voy.* ce mot et ANTIQUES, ANTIQUITÉS) : elle comprend les édifices de tout genre, les peintures qui les ornent, et en général tous les objets d'art, les sculptures, les gravures et dessins, les mosaïques, les vases, les instruments, meubles et ustensiles, les armures, les inscriptions, les médailles, etc. (*voy.* tous ces mots). Pour les modernes, les monuments sont des ouvrages de l'art érigés dans un lieu public ou composés par les soins ou les ordres de l'autorité, soit pour conserver et transmettre la mémoire d'un événement, soit pour honorer les personnages illustres. Ce sont seulement les monuments de l'architecture qui doivent nous occuper ici. On peut les diviser en monuments *religieux* (*voy.* ÉGLISE, TEMPLE, PAGODE, MOSQUÉE, *monuments* DRUIDIQUES, ARCHITECTURE, *architecture* GRECQUE, *art* GOTHIQUE, etc.); *militaires* (*voy.* CAMP ROMAIN, TOUR, CHATEAU, CITADELLE, FORTERESSE, FORTIFICATION, CASERNE, etc.); *civils* (*voy.* PALAIS, FORUM, AMPHITHÉÂTRE, THÉÂTRE, CIRQUE, THERMES, BOURSE, ROUTE, PORT, JARDINS, BAZARS, MARCHÉ, SÉRAIL, ABATTOIR, HÔPITAUX ET HOSPICES, PHARE, etc.); *commémoratifs* (*voy.* OBÉLISQUE, COLONNE, ARCADE-TRIOMPHE, etc.), et *funéraires* (*voy.* PYRAMIDES, TOMBEAU, MAUSOLÉE, CIPPE, etc.). Les détails techniques sont traités séparément dans différents articles d'architecture tels que ORDRES, MODULE, FRONTON, FRISE, ENTABLEMENT, COLONNE, etc., etc. S.

Tout édifice qui, par une considération quelconque, excite des souvenirs ou est propre à en perpétuer, est rangé dans la classe des monuments. Si les événements qu'il rappelle sont d'un intérêt général, cet édifice est dit *monument public*. Si ces événements n'intéressent qu'une famille ou des individus, il est dit *monument particulier*.

La grandeur, la richesse ou l'importance sont généralement les attributs des monuments les plus remarquables; mais

ces qualités ne décident pas toujours du caractère *monumental* des édifices. Nombre de constructions d'une grande étendue, élevées à grands frais, ont fait leur temps et ont disparu, sans avoir fixé l'attention publique; tandis que des constructions plus modestes, un tombeau, une simple maison, les débris d'une route, d'un canal et principalement les vestiges de toute construction ancienne, alors même que dans leur origine ces ouvrages n'auraient pas eu, comme œuvres d'art, une grande importance, deviennent des *monuments historiques* auxquels les peuples survivants attachent un haut prix : cet intérêt s'accroît surtout si ces restes vénérés datent de quelque fait mémorable, rappellent l'existence d'un grand personnage ou de quelque homme célèbre.

Chez tous les peuples, un intérêt de prédilection s'est d'abord tourné vers les monuments qui enrichissent le sol natal, soit qu'ils dérivent des premiers âges de la fondation sociale, soit qu'ils lui aient préexisté. Dans le premier cas, l'orgueil national se plaît à y retrouver les témoignages de son ancienne illustration; dans le second, l'idée d'avoir remplacé une race puissante ou de lui avoir succédé fait encore naître des émotions qui ne s'affaiblissent point dans la suite des générations. Aussi dans toute nomenclature qu'on tentera d'établir, en suivant les annales des peuples, les *monuments nationaux* devront-ils occuper le premier rang, ne fût-ce que pour l'influence morale qu'ils exercent sur l'imagination. Un tumulus gaulois, des pierres druidiques, quelques fragments runiques (*voy.* ces mots) font encore tressaillir les populations du nord de l'Europe, au milieu des jouissances de la civilisation actuelle, et l'Italie moderne vit toujours des reflets de son antique splendeur. Malheur au peuple qui voit avec indifférence les débris de ses anciens monuments gisants dans la poussière! la misère et l'asservissement seront les suites inévitables de sa dégénération.

Nous avons déjà eu l'occasion d'expliquer que les monuments de la première antiquité en Asie et en Afrique avaient eu pour caractère distinctif la proportion

colossale de leurs dimensions et la richesse ou la rareté de leurs matériaux (*voy. ÉRECTION*). En Asie, à défaut de restes subsistants, les données sur la configuration de ces édifices ne nous sont connues que par des traditions historiques, elles-mêmes si incertaines, qu'il serait impossible de rien affirmer de positif à leur sujet. Les merveilles que l'on en raconte étonnent l'imagination et l'on serait porté à croire à l'exagération de ces récits. Nous consacrons à la plupart de ces prodiges des articles spéciaux; rappelons seulement les murailles de Babylone, les fameux jardins de Sémiramis suspendus sur des voûtes à 100 mètres d'élévation au-dessus du sol, la tour gigantesque de Bélus que ce prince fit, dit-on, élever sur les fondements de la tour de Babel (*voy. ces mots, MERVEILLES DU MONDE, etc.*), pour servir d'observatoire aux prêtres chaldéens, etc. Les vestiges de tant de chefs-d'œuvre sont aujourd'hui seulement soupçonnés dans des amas informes de briques et de matières calcinées que l'on rencontre au milieu d'un désert sur les bords de l'Euphrate. Des indices plus douteux encore donnent à peine les signes de l'existence des anciennes villes de Ninive, Ecbatane, Suze et Persépolis, dont les richesses, au dire des historiens, ont dépassé tout ce que le luxe asiatique a déployé depuis dans les villes d'Erzeroum, Téhéran, Is-pahan, Bagdad et Chiraz (*voy. tous ces noms*), qui leur ont succédé, et qui sont aujourd'hui les plus florissantes cités de ces contrées. Quant à leurs monuments actuels, ils n'ont plus rien de commun avec ceux de l'antiquité.

Les monuments de l'ancien Indostan (*voy. INDE*) ont aussi disparu; il n'en reste plus de traces, mais quelques-uns croient que les monuments actuels de ce pays en ont conservé le principe de formes et le goût des dimensions colossales, ainsi qu'on le voit encore dans les pagodes et les tombeaux indiens dont l'étendue est immense, et où l'on remarque des figures gigantesques qui ornent l'intérieur de ces édifices. Cette induction est aussi tirée d'une certaine analogie avec les temples égyptiens que l'on suppose remonter à la même origine; ce qui ferait considérer le genre égyptien comme

représentant le type de l'ancienne architecture asiatique. Cette opinion serait sujette à beaucoup d'objections. Pour l'artiste observateur, le style égyptien fait un genre à part, dérivant essentiellement de la théogonie propre de ce peuple, et du mode de construction monolithe qui lui est particulier. L'état de conservation de ces édifices peut aussi faire douter qu'ils datent d'aussi loin que la première époque antique de l'Asie; enfin de nombreux motifs porteraient à croire que la plupart des monuments de l'Égypte (*voy.*), encore debout, ont succédé à une série d'autres monuments détruits et contemporains de la haute antiquité asiatique. Quoi qu'il en soit, à en juger par leurs ruines, les monuments de l'Égypte étaient peu diversifiés; presque tous se ressentaient de l'influence théocratique du gouvernement. Le caractère religieux y domine, sans préjudice de la pompe qui en impose au vulgaire. Voués en quelque sorte à l'éternité, les temples égyptiens étaient généralement composés de blocs énormes, symboles de la puissance et de la durée. Le but principal de l'art était de conserver aux riches matériaux, granit, marbre et porphyre, l'ampleur et le grandiose de la masse: le ciseau de l'artiste avait moins pour objet d'en décorer l'enveloppe que de mettre à profit jusqu'aux aspérités frustes de la surface; ce qui explique, indépendamment de l'intérêt propre du genre de sculpture, la multitude d'hiéroglyphes répandues sur les monuments de l'Égypte. Assez d'ouvrages connus ont énuméré les riches portiques, les colonnades, les hautes pyramides, les obélisques (*voy. ces mots*) et tout ce monde symbolique d'animaux, de sphinx (*voy.*) et de figures colossales qui ornaient les villes célèbres de Thèbes, Memphis, Héliopolis et autres dont les eaux du Nil relevaient encore la splendeur, pour que nous puissions être dispensés de reproduire ces descriptions.

Les monuments modernes de l'Égypte, comme généralement dans tout l'Orient, ne consistent guère que dans les mosquées (*voy.*) et les palais des princes, appropriés aux doctrines et aux coutumes de l'islamisme.

Nous n'avons encore rien dit de par-

ticulier des monuments de la nation juive, le peuple le plus ancien suivant l'Écriture. Les historiens n'ont cité de remarquable dans l'ancienne Jérusalem que le grand temple bâti par Salomon (*voy.* ces noms). Avant ce monarque, l'Arche sainte n'avait pas même un abri fixe. Quoique depuis le dernier désastre de la ville antique, opéré sous les empereurs romains, il ne reste plus de vestiges de ce temple, on affirme que c'est encore sur son emplacement que repose le Saint-Sépulcre. Il est à présumer que cet édifice participait aux dispositions générales des monuments de son temps.

Nous n'avons non plus compris dans la catégorie des monuments antiques de l'Asie aucune des constructions de la Chine, parce que cet empire était en dehors des limites connues de l'ancien monde. Rien ne serait moins propre à justifier les prétentions du peuple chinois à remonter à la plus haute antiquité, que le style actuel de ses édifices, entièrement dénué de gravité, visant plus à la légèreté et à l'élégance qu'à la solidité, et qu'on rapporte aux habitudes nomades de ce peuple à son berceau (*voy.* T. V, p. 729). Ce n'est pas cependant qu'on ne trouve en Chine des ouvrages qui attestent l'habileté des Chinois dans l'art des constructions : de beaux forts, des canaux savamment combinés, des tours prodigieusement élevées jusqu'à dix et douze étages superposés, enfin la grande muraille qui les a séparés des Tartars, mais assez mal défendus contre leurs invasions, donnent à penser que c'est seulement par système que ce peuple n'a point suivi la même impulsion que ses voisins.

La période grecque et romaine constitue pour l'histoire de l'art une ère nouvelle dans l'antiquité même : ici la scène change entièrement.

Sans dédaigner la richesse ni le choix des matériaux, les Grecs ont été plus circonspects que leurs prédécesseurs dans leur emploi : leurs édifices, moins vastes que ceux de l'Asie et de l'Afrique sont plus diversifiés quant à la forme et à l'usage ; pour eux, la beauté et l'excellence d'un édifice ne dérive plus uniquement de la dimension de l'œuvre, de l'éclat ou

de la rareté de la matière, mais se rapportent plus directement à l'entente harmonieuse des combinaisons, à l'habileté de l'exécution, et principalement à l'utilité directe de la destination : le caractère monumental s'attache à toute construction qui peut contribuer au bien-être public. Les travaux maritimes des ports de Tyr et d'Alexandrie étaient des ouvrages d'art estimés à l'égal des édifices les plus pompeux ; Périclès ne s'est pas moins attiré la reconnaissance de ses concitoyens par le rétablissement du Pirée que par l'érection des beaux temples de son époque (*voy.* T. XIII, p. 47 et suiv.).

Les Romains ont suivi le même système que les Grecs ; plus puissants qu'eux, ils lui ont donné une plus grande extension ; partout où ils ont pénétré, dans les contrées les plus reculées, ils ont laissé des traces de leur passage en érigeant des théâtres, des cirques, des naumachies, des gymnases, des thermes, des basiliques (*voy.* tous ces mots) et autres édifices, qu'ils élevaient autant pour opérer la civilisation des peuples conquis que pour perpétuer le souvenir de leur puissance dans les générations futures.

C'est toujours suivant le même but d'avenir et dans les mêmes vues d'améliorations que les nations modernes ont envisagé les monuments, mais en y appliquant d'autres moyens d'exécution. Après que Rome eut chèrement payé, par la peine du talion, les excès de son pouvoir et de son ambition, les peuples ne semblèrent plus occupés que du soin d'effacer jusqu'au souvenir de la puissance qui les avait opprimés. Plus divisés que les anciennes populations, privés des grands moyens d'action que celles-ci avaient déployés, l'esclavage et l'oppression, dont elles avaient abusé, ils durent puiser dans leurs propres ressources les éléments d'un art nouveau. C'est peut-être par ces considérations autant qu'à l'influence d'autres usages et de nouvelles croyances que l'on doit expliquer les étonnantes créations du moyen-âge, aussi bien dans l'Orient que dans l'Occident. Ce mouvement fut simultané des deux côtés.

En Europe, est apparu le type pyramidal qui fait le caractère distinctif des

monuments chrétiens, et qu'on peut rapporter en partie à la nécessité d'abriter les édifices par de hautes toitures. En Asie, ont pris l'essor les édifices en dôme (*voy.* ce mot et COUPOLE), qui furent adoptés par les Musulmans comme offrant la structure de bâtiment la plus propice contre l'ardeur du soleil. Le premier genre s'est déployé dans les riches cathédrales du Nord, et y a produit les combinaisons si pittoresques de ces monuments, perfectionnés encore par les délicatesses du style ogival. Le second s'est développé dans les brillantes mosquées bâties par Soliman, et a servi de point de départ à plusieurs variantes de styles, persan, syrien, arabe et mauresque, qui ont prédominé tour à tour dans les constructions orientales. Nous renvoyons à l'art. GOTHIQUE pour les raisons qui portent à croire que ces deux genres sont essentiellement différents, et qu'il y aurait erreur à les confondre ou à leur assigner une origine commune. On y trouvera aussi les indications des chefs-d'œuvre que le moyen-âge a enfantés.

Que la fusion des deux genres se soit opérée dans les temps plus avancés, c'est un fait que l'on ne peut contester, et que les monuments confirment; ce résultat devait avoir lieu à mesure que les siècles se sont éclairés, parce qu'il est dans l'ordre rationnel des choses que chaque époque profite des découvertes des autres. C'est encore à ce principe qu'il faut rapporter le retour des idées artistiques vers le goût de l'antiquité qui s'est effectué à l'époque dite de la Renaissance (*voy.*), autre phase qui a reconstitué l'art de l'architecture sur des bases nouvelles, en multipliant les éléments dont elle peut disposer. Cette révolution devait naturellement partir de l'Italie, où gisaient encore les restes précieux de la splendeur antique; elle s'y est rapidement propagée: Gênes, Bologne, Florence, Vicence, Rome et Naples, ont offert presque en même temps, quoique avec des variantes sensibles, les exemples décisifs de la fécondité des principes des Grecs et de leur aptitude à satisfaire aux convenances les plus diverses.

Cette impulsion ne s'est point arrêtée depuis: le type italien moderne est de-

venu le régulateur de l'architecture des derniers siècles. La France s'est associée à l'honneur de cette rénovation; ses grands palais royaux, son Louvre (*voy.*) magnifique et les somptueux édifices de Louis XIV, construits dans cet esprit, ont toutefois des beautés qui leur sont propres, et prouvent à l'étranger que le génie français ne s'est pas toujours renfermé dans le cercle d'une froide et stérile imitation.

Désormais, les destins de l'architecture paraissent à peu près fixés; l'époque actuelle est moins préoccupée de créer des types nouveaux, de rechercher les formes idéales, que de la pensée de mettre à profit les genres divers qui ont apparu, et dont les propriétés peuvent être applicables à nos besoins. Nous accorderons facilement que cette voie a ses écueils, dont les dangers ne seront surmontés que par la justesse de discernement qui dirigera nos artistes; mais il faut reconnaître qu'elle est commandée par l'ordre de choses existant. Maintenant, les monuments ne sont plus bornés à la catégorie des temples et des palais: des classes nombreuses d'édifices de tous genres, de toute destination, et dans des proportions variées à l'infini, réclament son action et son génie; d'importantes découvertes dans toutes les branches de l'industrie ont apporté de nouveaux besoins, mais en même temps ont créé de nouvelles ressources qui stimuleront ses intelligentes combinaisons. Si quelque nouveauté de style doit résulter de ce mouvement, elle surgira naturellement des circonstances qui la provoqueront, sans qu'il soit nécessaire de forcer la marche de l'art et de fausser ses moyens. Le système moderne ne laissera pas dans les races futures des traces moins intéressantes que les prodiges d'un autre ordre nés dans l'antiquité.

Le nouveau monde aussi a ses monuments anciens et modernes. Indépendamment des édifices considérables qui existaient au temps de la découverte chez les caciques et dans le royaume des Incas, et qui témoignaient d'une réelle civilisation dans les empires du Mexique et du Pérou (*voy.* ces noms), on a trouvé dans l'intérieur des terres de l'Amérique

des restes d'anciennes constructions ayant une analogie frappante avec l'architecture de l'ancien monde, notamment celle de l'antique Égypte : récemment, à Palenque et dans le vieux Mexique, on a déterré des débris d'armures de plusieurs âges, mais tous antérieurs à la conquête, et des fragments de sculptures se rapportant aux formes étrusques et égyptiennes, entre autres des vases et des sphinx, et des figures d'animaux très bien conservés. Mille conjectures ont été faites sur ces étonnants vestiges. Si l'on parvient jamais à jeter quelque lumière dans ce chaos, ce ne sera certainement que par les inductions fournies par les monuments : cette réflexion nous ramène à en signaler l'importance pour l'histoire du monde, et le haut intérêt qu'on doit attacher à les étudier. J. B.-T.

MONVEL (JACQUES-MARIE BOUTET, dit), l'une des célébrités de la scène française, naquit à Lunéville, le 25 mars 1745. Il avait 25 ans lorsqu'il vint débiter à Paris, par le rôle d'Égiste, dans *Méropé*. La vérité, la chaleur de sa diction enlevèrent tous les suffrages, et pendant 10 années, il continua de les obtenir dans le double emploi des *jeunes premiers* de la tragédie et de la comédie.

Des bruits fâcheux répandus sur son compte, peut-être par des envieux, le contraignirent, en 1781, à quitter, non-seulement le théâtre, mais la France. Il passa en Suède, où déjà connu, outre son renom dramatique, par quelques ouvrages, il fut accueilli par le roi, qui le nomma son lecteur.

Revenu en France peu avant la révolution de 1789, il en adopta chaudement les principes, et même, il faut le dire, pendant l'époque de la terreur, il se laissa entraîner à des écarts qu'il a depuis sincèrement déplorés. Toutefois, après le retour de l'ordre, le public ne lui garda point rancune. On rendit pleine justice à la perfection de son jeu dans le nouvel emploi qu'il avait pris, celui des *pères nobles* et des *raisonneurs*. Digne et simple dans *Auguste*, montrant une fierté énergique dans *D. Diègue*, une onction touchante dans *Fénélon*, on eût pu lui adresser, pour chacun de ses rôles, ce vers dont on ne manquait jamais de

lui faire l'application dans le dernier ouvrage que nous venons de citer :

Où prenez-vous ce tou qui n'appartient qu'à vous ?

Parmi ses créations brillantes dans le répertoire moderne, nous citerons seulement *l'Abbé de l'Épée*, où il a laissé une si grande réputation.

Vers la fin de sa carrière théâtrale, malgré l'affaiblissement ou la perte de tous ses moyens physiques, sans poumons, sans dents, presque sans organe, cet excellent acteur, par le pouvoir de son admirable naturel et de sa profonde intelligence, tenait encore les spectateurs sous le charme, et faisait passer dans toutes les âmes les sentiments qu'il exprimait. Un manque presque entier de mémoire fut la seule cause qui, à 61 ans, l'obligea de se retirer (1806).

Ce n'est pas seulement comme acteur que Monvel avait mérité la faveur publique. Il obtint, comme auteur, de nombreux succès sur deux de nos grandes scènes, et dans les trois genres de la comédie, du drame et de l'opéra-comique. *L'Amant bourru*, comédie en 3 actes (1777), est resté au répertoire ; *les Victimes cloîtrées*, drame en 4 actes (1791), eurent un grand succès de circonstance ; *Sargines, ou l'élève de l'amour*, comédie en 4 actes, mêlée d'ariettes (1788) ; *Raoul de Créqui*, comédie en 3 actes, mêlée d'ariettes (1789), etc., ont prouvé son talent lyrique ; *Blaise et Babet* offrent un gracieux et frais commentaire de cette fameuse ode d'Horace dont Molière lui-même s'inspira plus d'une fois.

Admis à juste titre dans la quatrième classe de l'Institut, Monvel mourut à Paris, le 13 février 1811, laissant à notre premier théâtre, outre sa renommée, une fille (voy. M^{lle} MARS) qui sut en acquérir une non moins éclatante, et que l'on pourrait nommer le meilleur de ses ouvrages. M. O.

MOORE (sir JOHN), général anglais, naquit à Glasgow, le 13 nov. 1761. Il était fils du docteur Moore, médecin et littérateur, connu par des *Voyages* et par le roman de *Zeluco*, qui ont été traduits en français. Entré, en 1788, dans la carrière des armes, il servit successivement à Gibraltar et en Corse, où il se distin-

gua au siège de Calvi, à Sainte-Lucie, qu'il purgea des bandes de nègres révoltés qui l'infestaient; en Irlande, pendant la rébellion de 1798; enfin dans la campagne de Hollande, d'où il revint avec plusieurs blessures et le grade de major général. Il accompagna ensuite en Égypte le général Abercrombie, fut blessé à Aboukir, et se fit remarquer à la prise d'Alexandrie. De retour en Angleterre, il fut décoré de l'ordre du Bain. Après deux autres expéditions en Suède et en Sicile, il prit, dans la Péninsule, le commandement de l'armée anglaise destinée à soutenir les Espagnols. Arrêté dans sa marche sur Salamanque et sur Madrid, il cherchait vainement à forcer le maréchal Soult (voy.) dans Saldaña, lorsque, apprenant que l'empereur se portait à marches forcées entre la mer et l'armée anglaise pour la couper, il fit sur la Corogne une retraite précipitée. Atteint par les Français, le 16 janvier 1809, il engagea bravement le combat, et fut blessé mortellement par un boulet. « C'est ainsi, dit-il, que j'ai toujours souhaité mourir; j'espère que mon pays sera content. » Il expira peu de temps après. Sa *Vie* a été écrite par son frère J.-C. Moore, Londres, 1834, 2 vol. in-8°. R-y.

MOORE (THOMAS), poète anglais, est né, le 28 mai 1780, à Dublin. Son père, négociant assez riche, lui fit faire ses études à l'université de cette ville. A peine âgé de 18 ans, le jeune Moore fut, sinon impliqué dans les troubles irlandais, du moins gravement compromis par sa liaison avec quelques élèves partisans déclarés de cette malheureuse levée de boucliers qui mit fin à l'indépendance nominale du royaume d'Irlande (voy. DEFENDERS et FITZGERALD). La conduite de Moore dans ces graves circonstances fut d'ailleurs aussi loyale que courageuse, et son patriotisme, enflammé encore par les malheurs de la *verte Erin*, fournit à sa muse ses plus belles inspirations.

En 1800 déjà, Thomas Moore publia, sous le pseudonyme de *Thomas Little*, une traduction d'Anacréon et quelques vers érotiques, dont le succès dut enhardir leur auteur à poursuivre la carrière littéraire. Il était cependant entré au bar-

reau, et en 1803, après la publication d'une brochure politique (*Considérations sur les dangers de la crise politique*, 1803), il avait été nommé secrétaire de l'amirauté aux îles Bermudes. Ce séjour lui fournit l'occasion de visiter l'Amérique du Nord et de faire paraître, à son retour, un livre *Sur les mœurs américaines*. Cet ouvrage fut si amèrement critiqué par Jeffrey, dans *la Revue d'Édimbourg*, qu'il faillit donner lieu à un duel, que des amis officieux parvinrent à étouffer. Vers cette époque, M. Moore quitta définitivement les affaires, et vécut tantôt à Dublin, tantôt à Londres, ou à Bowwood, dans le Wiltshire, et plus tard, après la conclusion de la paix, quelquefois à Paris. Sa réputation, toutefois, pendant les dix premières années de ce siècle, fut loin d'être européenne. Les ouvrages publiés par lui jusqu'en 1810, passèrent presque inaperçus (*Corruption and intolerance*, Londres, 1808; *The Sceptic*, 1809; *A letter to the roman catholics of Dublin*, 1810).

En 1810, le pamphlet versifié intitulé : *Intercepted letters or the two-penny postbag* (le Sac du facteur de la petite poste), attira pour la première fois l'attention générale, grâce au scandale et à la malice que renferment ces prétendues lettres interceptées. C'étaient des attaques contre le prince régent, qui alors déjà n'était plus en odeur de sainteté. Ce pamphlet parut sous le pseudonyme de *Thomas Brown*. *The fudge family in Paris* (1818), est un poème satirique qui déverse le ridicule sur ces nuées d'Anglais voyageurs qui se répandirent sur le continent après la conclusion de la paix. *Le Bas bleu* est aussi une jolie petite pièce, pleine de malice et de gaieté. Mais quelque mordante et spirituelle que soit la muse satirique de Moore, les titres de gloire du poète irlandais ne se trouvent point dans ces peintures de quelques travers contemporains. Lorsque parurent les *Irish melodies* (*Mélodies irlandaises*, trad. par M^{me} L.-Sw. Belloc, à la suite des *Amours des anges*), le public anglais put juger pour la première fois de la délicatesse, de la chaleur d'âme, de la sensibilité exquise, de l'imagination gracieuse, dont le chantre patriote fait

preuve dans ces textes lyriques, composés pour des airs déjà existants, ou mis en musique par Moore lui-même. Deux poèmes romantiques mirent le sceau à cette gloire naissante; ce sont : *Lalla Rookh* (1817; trad. par M. A. Pichot); et *the Loves of the angels* ou les *Amours des anges* (1823; trad. par M. Davésiès de Pontès, 1823, in-12; par M^{me} Belloc, 1823, in-8°; en vers, par E. Aroux, 1829, in-8°, et Lusias Moutardier, 1830). Dans le premier, la scénerie magique de l'Orient encadre une action qui n'est point dénuée d'intérêt, et les couleurs les plus éclatantes de la poésie descriptive enchâssent de gracieuses pensées. Le second poème mentionné traite le même sujet que Byron a dramatisé sous le titre de *Heaven and Earth*, et si la verve titanique du chantre de Childe-Harold convient mieux pour peindre les sensations de cette race de géants qui descendirent des cieux pour aimer les filles de la terre, le lecteur éprouve peut-être plus de charme à suivre l'histoire de la passion idéale des trois anges, que l'auteur de *Lalla Rookh* a su créer à l'aide de cette baguette magique qui emprunte aux reflets de l'aurore, aux perles d'Orient et aux fleurs d'Éden les couleurs les plus suaves, la transparence la plus pure, et les parfums les plus enivrants.

En 1827, le roman intitulé *l'Épicurien* (trad. en franç. par A.-A. Renouard, 1827, in-12, et par M^{me} A. Aragon, *ibid.*), fut lu avec avidité. C'est un tableau de la lutte du christianisme naissant avec le paganisme expirant; mais le style en est un peu prétentieux. M. Moore, en thèse générale, semble dédaigner une diction simple; il a trop d'esprit pour ne pas en abuser quelquefois. Sa manière de sentir est parfois trop raffinée pour ne pas en laisser quelque trace dans l'expression.

Depuis une quinzaine d'années, M. Moore s'est de préférence adonné aux études historiques. En 1823 déjà, il avait publié les *Mémoires du capitaine Rock* (trad. par L. Nachez, 1829). C'est une peinture assez fidèle de l'état de l'Irlande. En 1831, parurent, en 2 volumes, les *Mémoires de lord Edward Fitzgerald* (voy. T. XI, p. 79), admirable page ar-

rachée à l'histoire de l'Irlande contemporaine. Dans l'Encyclopédie de Lardner enfin, M. Thomas Moore a fourni l'histoire même de son pays natal.

A cette énumération, il faut ajouter les *Voyages d'un gentilhomme irlandais à la recherche d'une religion* (Londres, 1833, 2 vol.; trad. par l'abbé Didon, 1833, in-8°); car M. Moore ne devait point échapper à cette ardeur de polémique religieuse dont la génération présente est travaillée. Ces fameux *Travels* ont donné lieu à de nombreux commentaires (*Second Travels, etc.; Reply to the Travels, etc.*). M. Th. Moore s'est fait de plus l'éditeur et le biographe de *Sheridan* (trad. par J.-T. Parisot, 1826, 2 vol. in-8°), sans compter la publication tronquée du *Journal de lord Byron* (voy.), trad. par M^{me} Belloc (1830) et par M. Paulin Paris (1832). Faut-il revenir sur cette triste page de la vie littéraire de M. Th. Moore? On sait que le chantre de Childe-Harold, son ami, lui avait donné ou confié le manuscrit de ses *Mémoires*, et que, cédant à des instigations intéressées, il a consenti à leur destruction. — Ses œuvres poétiques ont été réunies en une édition complète, *The poetical works of Th. Moore*, Londres, 1840-42, 10 vol. in-8°. L. S.

MORABITES, nom de secte qui répond à *piétistes*, voy. MARABOUT et AL-MORAVIDES. Voy. aussi MOZABITES.

MORALE. On a défini la morale la science du bien et du mal, la science des devoirs, la science des mœurs (mot dont *morale* est dérivé), la science qui nous donne des règles de conduite. Toutes ces définitions sont justes, sinon complètes; elles ont le seul tort de ne montrer qu'une des faces de la morale, au lieu d'en embrasser l'ensemble.

La morale repose sur trois principes fondamentaux : la notion du bien et du mal; la notion du devoir, ou l'obligation de faire le bien et de fuir le mal; la notion du mérite et du démerite, ou la ferme croyance que celui qui fait le bien mérite récompense, et que celui qui fait le mal mérite punition. Le développement de ces trois principes constitue la *morale générale*.

Les idées du bien et du mal (voy.)

nous apparaissent marquées de ces caractères de nécessité et d'universalité, qui distinguent ce qu'on appelle en philosophie les idées rationnelles, intuitives, c'est-à-dire celles que les sens ne pourraient nous fournir, et que la raison seule nous révèle. L'aperception en est directe et immédiate; elles n'ont pas besoin pour se manifester d'employer les voies déductives du raisonnement. En présence d'une action accomplie ou projetée, tout esprit sain prononce sans hésiter qu'elle est juste ou injuste (*voy.*), bonne ou mauvaise; et ce jugement est l'œuvre de la conscience morale.

Mais l'idée du bien a en outre un caractère spécial qui la distingue des autres idées nécessaires: elle est de plus obligatoire; en d'autres termes, dès que l'esprit de l'homme la conçoit, il conçoit en même temps l'obligation qui lui est imposée de la réaliser, il comprend qu'il lui est commandé d'y conformer ses actions et toute sa conduite. C'est cette puissance impérative de l'idée du bien qui la constitue *loi morale*. Telle est la base inébranlable du devoir en général, et de tous les devoirs particuliers (*voy.* ce mot).

Enfin, la notion du bien est synonyme de la notion du juste; et un corollaire naturel de la conception de la justice, une conséquence irrésistible, c'est le mérite attaché à la pratique des prescriptions morales, et, au contraire, la culpabilité de celui qui les viole; car toute loi veut une sanction. Là est le fondement véritable du droit de punir, et la raison de toutes les législations pénales.

Si, en effet, nous voulons pénétrer plus avant dans l'essence intime de l'acte moral, il faut arriver jusqu'à l'intention qui l'a dicté: ici commence la recherche des motifs de nos actions. Les motifs de nos actions sont les causes qui déterminent notre volonté et nous poussent à agir. Ils peuvent se ramener à trois: le plaisir, l'intérêt et le devoir. Ces divers motifs s'accordent rarement entre eux; souvent, au contraire, ils se contredisent; alors, il y a lutte au dedans de l'homme: le choix qu'il se sent libre de faire entre ces divers penchants qui le sollicitent à des degrés inégaux, est précisément ce

qui fait l'excellence de sa nature, et ce qui l'élève au-dessus des autres animaux. Le plaisir est un mobile auquel l'homme cède instinctivement, par un attrait presque invincible; cependant, alors même que nous y cédon, nous jugeons que nous aurions pu résister. Souvent même, au lieu de nous laisser aller au penchant de notre nature, nous triomphons de l'attrait du plaisir, et la conscience de notre force, que nous éprouvons à la suite de cette victoire, nous procure une satisfaction intime, qui est une première récompense de l'effort qu'elle nous a coûté. L'intérêt est un mobile déjà plus éclairé et plus réfléchi que le plaisir: il suppose un calcul, et souvent le sacrifice du présent à l'avenir; mais l'intérêt lui-même peut et doit se soumettre quand le devoir a parlé.

On a tenté de faire rentrer ces motifs différents l'un dans l'autre, et de les ramener tous à un seul. Les philosophes, obéissant au besoin d'unité qui domine notre intelligence, ont bâti des systèmes dans lesquels ils supprimaient un ou deux des éléments que nous avons énumérés (*voy.* EUDÉMONISME, HÉDONISME, FOURIÉRISME, etc.). Quelques-uns, généralisant la pratique du vulgaire des hommes, dont la plupart des actions n'ont pour but que le plaisir ou l'intérêt, ont nié la réalité du devoir, ou du moins ont voulu l'identifier aux deux autres mobiles. Mais la conscience du genre humain proteste contre cette confusion. Ni son admiration ni son estime n'appartiennent à ceux qui poursuivent les jouissances; il les réserve pour le dévouement, pour les sacrifices commandés par le devoir.

De la morale générale se déduit la *morale spéciale*, ou la distinction des différents ordres de devoirs. La classification des devoirs la plus simple et le plus généralement admise, c'est celle qui les divise en devoirs envers nous-mêmes, devoirs envers nos semblables, devoirs envers Dieu. Entrer dans tous les détails que comporte chacun de ces devoirs, ce serait faire un traité complet de morale; or, nous devons ici nous borner à en tracer les cadres. Nous pouvons d'ailleurs renvoyer aux mots DEVOIR et DÉONTOLOGIE.

L'homme, considéré isolément, a des devoirs envers son âme et envers son corps : il doit les conserver et les développer dans le sens de leur nature. L'âme est triple dans son unité; sensible, intelligente et libre, elle doit tendre, par cette triple voie, à la fin qui lui a été marquée par la Providence. L'homme ne doit donc mutiler ni sa sensibilité, ni son intelligence, ni sa liberté, mais les faire concourir à l'accomplissement de la loi. Cependant le devoir par excellence, celui dont tous les autres peuvent se déduire, c'est l'obligation imposée à l'homme de respecter et de faire respecter en lui-même la liberté.

L'homme ne vit pas dans l'isolement; il occupe une place déterminée dans un système général. L'état social établit certains rapports entre lui et ses semblables; il fait partie de la société humaine, de la société nationale et de la famille. Comme membre de l'humanité, de la nation et de la famille, il a des devoirs à remplir, et la connaissance de ces devoirs est l'objet de la *morale sociale*. Le principe de tous les devoirs sociaux, c'est le respect de la liberté dans autrui.

On comprend dès lors comment le devoir engendre le droit (*voy.*) : ce sont deux termes corrélatifs. Il résulte clairement de cet aperçu que toute la législation, le droit civil, le droit criminel, le droit politique, ne sont que des déductions et des applications de la morale. Ce qui a fait la supériorité du droit romain (*voy. tous ces mots*), ce qui lui a communiqué cette énergie vivace qui a traversé les siècles, c'est précisément son étroit contact avec la philosophie la plus élevée qu'eût produite le monde païen; c'est l'alliance intime qu'il avait contractée avec la morale du stoïcisme.

Enfin les devoirs de l'homme envers Dieu sont ceux qui résultent des rapports de la créature avec son Créateur. Nous devons adorer Dieu, puisqu'il est l'auteur de notre existence, la source de tout bien, le maître absolu de toutes choses; cette adoration est inséparable d'un sentiment de reconnaissance et d'amour, qui est le véritable hommage d'un être faible et borné envers la Toute-Puissance; nous devons nous soumettre avec résignation à

la volonté de Dieu, puisqu'il est infiniment sage, et que nos murmures accuseraient ses œuvres; nous devons le prier, puisque nous sommes pleins de misères, et qu'il peut seul suppléer à notre extrême insuffisance. L'homme doit donc un culte à Dieu.

Ici apparaît le contact nécessaire de la morale avec la religion (*voy.*). Non sans doute, la morale ne saurait faire abstraction de Dieu : sa nature est essentiellement religieuse, non-seulement par cette partie de nos devoirs qui assujettit l'homme à la Divinité, mais par les principes mêmes sur lesquels repose la morale : ainsi la loi obligatoire d'où dérivent tous les devoirs particuliers suppose un législateur, qui ne peut être que Dieu : ainsi le principe du mérite et du démerite, qui est la sanction nécessaire de toute obligation morale, suppose un juge qui dispense les punitions comme les récompenses, et ce juge qui applique la loi est aussi le même qui l'a imposée. Toutefois ces liens d'affinité qui rattachent la morale à la religion n'autorisent pas à confondre l'une avec l'autre. La religion est le couronnement de la morale, elle n'en est pas la base. La seconde subsiste indépendamment de la première. Vouloir absorber l'une dans l'autre est une prétention mal fondée. Ainsi certains philosophes n'ont voulu reconnaître pour motif moral de nos actions, que l'obéissance à la volonté de Dieu : c'est supprimer le fait fondamental de la morale. Une chose n'est pas bonne ou mauvaise, parce que Dieu la prescrit ou la défend; mais Dieu la prescrit ou la défend, parce qu'elle est en soi bonne ou mauvaise.

Tels sont les éléments de la science morale, science essentiellement perfectible comme toutes les autres. Ce développement progressif des idées morales est attesté par l'histoire. Envisagé sous ce point de vue, tout le passé se partage en deux grandes périodes, la période antique, et la période moderne : c'est l'avènement du christianisme qui les sépare. La morale antique était moins pure que celle du christianisme; et aux divers âges de l'ère chrétienne, la loi nouvelle a été plus ou moins bien comprise, souvent altérée par les passions, obscurcie par les

préjugés de chaque siècle. Et aujourd'hui encore, qui oserait affirmer que cette noble doctrine ait rendu tout ce qu'elle contenait dans son sein, qu'elle ait atteint tout le développement dont elle est susceptible?

La première ébauche d'une science morale n'a guère consisté qu'en préceptes, en maximes générales pour servir à la conduite de la vie; résultat de l'observation individuelle, puis de l'expérience des générations successives, cette sagesse imparfaite des sociétés dans l'enfance se traduit d'abord sous la forme de sentences, de proverbes (*voy.* ces mots et GNOMES), sous des emblèmes symboliques: telle est la forme de la morale chez les Grecs, depuis Hésiode jusqu'à Pythagore; tels sont les apophthegmes (*voy.*) attribués aux Sept Sages. Rien dans tout cela ne s'élève au-dessus de l'empirisme. Toutefois l'école pythagoricienne légua à ses successeurs des germes utiles, malgré sa prétention de soumettre le domaine de la morale, comme celui de la nature physique, à la théorie des nombres, aux formules arithmétiques. Elle définit la vertu *une harmonie*. Le bien moral est représenté par l'idée de l'unité et de la détermination, le mal par l'idée du multiple et de l'indéterminé. Pythagore (*voy.*), législateur, fondateur d'une association à la fois politique et philosophique, s'était principalement dirigé vers les préceptes usuels, et les avait fortifiés par la rigueur des exercices qu'il avait imposés à ses disciples, par la retraite, la loi du silence, l'obéissance, et la sévérité d'un régime frugal.

Les sophistes (*voy.*), successeurs des philosophes de l'école ionienne, furent les corrupteurs de la morale publique, à peine ébauchée. Répandus au sein de ces petites cités grecques, où l'art de bien dire était le grand moyen de s'élever et le principal ressort du gouvernement, ils adoptaient indifféremment toutes les maximes qui pouvaient flatter l'intérêt personnel, servir l'ambition et attirer la jeunesse dans leurs écoles. Ils transportèrent dans l'ordre moral ce principe admis dans les cosmogonies d'alors: « Toutes choses sont dans un flux perpétuel. » Dès lors, plus rien de certain;

le scepticisme universel est érigé en principe. La seule règle des actions est l'utile et non le juste. Socrate (*voy.*) suscita une réaction puissante contre ces corrupteurs de la jeunesse. Il comprit qu'il importait de soustraire la morale au doute et aux sophismes. Il dirigea surtout l'attention de ses disciples vers la philosophie pratique et l'examen des principes moraux. On lui a attribué la célèbre division des vertus humaines en *prudence, tempérance, courage et justice*. D'autres l'ont rapportée à Protagoras, et quelques-uns même la font remonter jusqu'à Pythagore. Quoi qu'il en soit, cette classification a été suivie par tous les moralistes, jusqu'à ce qu'une doctrine nouvelle eût lui sur le monde. Platon (*voy.* ce nom et les suivants), animé de l'esprit de Socrate, fit reposer la morale sur sa théorie de l'idéal, c'est-à-dire sur sa tendance à la perfection. Aristote, à son tour, donna une forme plus rigoureuse et vraiment scientifique aux doctrines de son maître, qu'il modifia d'ailleurs en plusieurs points notables. Il s'attache davantage au monde réel; il ne s'élève pas aussi vivement que Platon contre les passions; il ne veut pas les anéantir, il veut seulement les régler. Pour lui, la vertu (*voy.*) c'est l'équilibre entre les passions, c'est la mesure entre les contraires, c'est le juste milieu. Épicure mit le souverain bien dans le plaisir: il considère comme la fin et le but de l'homme ce bien-être qui consiste à être affranchi des maux corporels et des troubles de l'âme, et à jouir des sensations agréables. Le stoïcisme prit le contrepied de l'épicurisme; il entreprit de réhabiliter l'âme humaine, que le sensualisme tendait à énerver. L'axiome fondamental de sa morale, la loi pratique par excellence, est de vivre conformément à la raison. Mais qui empêche l'homme de se conformer toujours à la raison? c'est la passion. Voilà donc l'ennemi qu'il s'agit de combattre. De là le courage, l'énergie morale, la constance, si bien exprimés dans l'école stoïque par le mâle précepte: *sustine*, supporte! Dans son indifférence altière pour ce qui n'est pas conforme à la raison, le stoïcisme recommande à son sage de se

tenir étranger aux intérêts du monde, qui mettent en jeu tant de passions frivoles ou funestes; il le détourne à l'excès de se mêler aux affaires de la vie publique, c'est ce que signifie le second précepte: *abstine*, abstiens-toi! maxime qui, pour être louable, veut être renfermée dans de certaines limites, mais que le Portique a poussée jusqu'à l'apathie.

Quoi qu'il en soit, la doctrine stoïcienne était ce que la philosophie antique avait produit de plus élevé et de plus en rapport avec la dignité humaine, lorsque le christianisme vint éclairer le monde. Le christianisme, dans la puissante élaboration de sa doctrine, s'empara de tout ce que les divers systèmes des philosophes avaient trouvé de vrai, en élaguant ce qu'ils avaient de faux, et en complétant ce qu'ils avaient d'imparfait. Ainsi, la morale chrétienne contient toute la morale naturelle dans ce qu'elle avait de raisonnable et de bon* : elle

(*) Cette distinction est très essentielle à faire, et a toujours été faite dans les pays protestants. A l'instar des universités allemandes, où il existe des chaires de morale chrétienne dans les facultés de théologie, indépendamment des chaires de philosophie de la faculté philosophique ou des lettres, des chaires semblables ont été créées aux facultés protestantes de Strasbourg et de Montauban. On fait la même distinction dans les traités et manuels. Ce ne sont pas pourtant deux sciences différentes : c'est la même science envisagée sous un double point de vue. La *morale chrétienne* se fonde sur l'Évangile, en d'autres termes, sur la révélation extérieure; au lieu que la *philosophie morale* ne veut d'autre point d'appui que la spéculation ou le raisonnement prenant pour base l'observation des faits, soit qu'ils appartiennent au monde extérieur, soit qu'ils se présentent dans la conscience, qui est pour chacun de nous une révélation intérieure. En Allemagne, Fries, Eschenmayer, Schulze, Hegel, MM. de Wette et C.-L. Michelet; en France, M. Droz et d'autres; au-delà de la Manche, les philosophes de l'école écossaise ont, dans ces derniers temps, établi des systèmes de philosophie morale ou de morale philosophique; on doit un système de morale chrétienne, en 5 vol., à Reinhard (voy. ce nom et la plupart des précédents); une *Histoire de la morale de Jésus-Christ* à Stæudliu; et à M. Bruch, doyen de la faculté de théologie protestante de Strasbourg, ainsi qu'à beaucoup d'autres auteurs, surtout allemands, des traités de cette science.

Les sciences philosophiques jointes à celles qui s'appliquent à éclaircir, au profit de la pratique, toutes les questions sociales, sont comprises en France sous la dénomination de *sciences morales et politiques*. On sait qu'une des cinq Académies de l'Institut leur a emprunté son titre (voy. INSTITUT ET ACADEMIE, T. I^{er}, p. 99).

s'est approprié tous les devoirs déjà prescrits envers Dieu, envers nos semblables et envers nous-mêmes. Seulement, il est dans la morale antique plusieurs fausses vertus dont elle se dégage : telle est la vengeance, si honorée dans les cités grecques et à Rome; tel est le patriotisme exclusif qui était l'âme de la politique et presque le fond du cœur de chaque citoyen. De plus, le christianisme recommande des vertus nouvelles : l'humilité ou l'abnégation personnelle, le renoncement aux choses de la terre, le repentir, moyen de régénération intérieure. Enfin, en prenant au platonisme son aspiration à l'idéal et au stoïcisme son respect pour la liberté humaine, il les complète par un principe nouveau, inconnu à l'un et à l'autre : ce principe c'est l'amour, ou la charité, dont l'action féconde et vivifiante a renouvelé la face de la société entière. En considérant les hommes comme enfants de Dieu, il les unit par le lien de la fraternité universelle, et ce sentiment nouveau, agissant à la longue et par la seule persuasion, a aboli la servitude civile et domestique; il a affranchi l'esclave et émancipé la femme.

A-D.

MORALES (CHRISTOBAL-PEREZ DE), peintre, surnommé *el Divino*, moins peut-être encore pour son talent que pour la nature de ses sujets, tous pris dans l'histoire sainte, était né à Badajoz, en 1509, et mourut dans cette même ville, en 1586. Il peignait ordinairement sur le cuivre. Sa touche ne manque ni de fermeté ni de délicatesse; il a généralement du mouvement, de la vie dans ses compositions. Ses ouvrages sont répandus par toute l'Espagne. Sa *sainte Véronique*, qui se voyait à Madrid, est regardée comme son chef-d'œuvre. Voy. ESPAGNOLE (*école*), T. X, p. 23.

CHRISTOFERO DE MORALES fut, au XVI^e siècle, le précurseur de Palestrina dans la musique d'église. Né à Séville, il devint, sous Paul III, chantre à la chapelle pontificale.

X.

M. Matter, notre savant collaborateur, a publié une *Histoire des doctrines morales et politiques des trois derniers siècles*, Paris, 1836-37, 3 vol. in-8^o, et plus récemment un ouvrage sur le *Relâchement des idées morales*, 1840. Voy. aussi l'article MORALISTE.

J. H. S.

MORALISTE. Le nom de moraliste désigne en général celui qui enseigne la morale (*voy.*). Mais cet enseignement peut prendre des formes assez diverses. Tantôt il est complètement dogmatique : alors le moraliste donne *ex professo* des préceptes et des règles de conduite, ou même il compose un traité complet de la science morale, dans lequel il remonte jusqu'aux principes de nos actions ; il en distingue les motifs, il énumère nos devoirs et donne à chaque classe de la société les leçons qui lui conviennent : tels sont, d'une part, les gnomiques (*voy. GNOMES*) chez les Grecs, tel est le livre des *Proverbes*, attribué à Salomon (*voy. ce nom et tous les suivants*) ; tels sont, d'un autre côté, le traité d'Aristote sur la morale, la *Somme* de saint Thomas ou l'*Éthique* de Spinoza. Tantôt il se contente d'observer et de peindre les mœurs, il se plaît à reproduire dans des tableaux satiriques les vices de la société, ses ridicules ou ses travers : ainsi fit Théophraste, disciple d'Aristote, dans ses *Caractères*, ou Juvénal dans les *Satires* où il flagelle la corruption de son siècle ; ainsi font en général tous les poètes comiques. D'autres fois, l'auteur se prend lui-même pour sujet d'étude, et il tâche de retrouver l'homme de tous les temps dans les recherches psychologiques qu'il fait au fond de sa propre conscience : les *Essais* de Montaigne sont peut-être le modèle le plus original de ce genre, à la fois philosophique et mondain ; les *Confessions* de saint Augustin et celles de J.-J. Rousseau sont encore parmi les monuments les plus curieux de cette espèce d'études où le *moi* domine ; mais on sent qu'il n'appartient pas aux natures vulgaires de se donner ainsi pour types de l'humanité.

Chez les Grecs, de nombreux écrivains ont traité de la science des mœurs. Parmi les plus éminents dont les ouvrages nous sont parvenus, on compte Épictète et Marc-Aurèle. Les leçons du premier ont été recueillies par son disciple Arrien (*voy. ces noms*) ; la forme en est essentiellement didactique, et la doctrine qui y est exposée est le stoïcisme dans toute sa rigueur. Le livre de Marc-Aurèle se compose d'une suite de réflexions sur lui-même, que le grand empereur rédi-

geait à ses instants de loisirs ; ce sont en quelque sorte des mémoires moraux où l'auteur n'a en vue que son amélioration personnelle. La rigidité stoïque y semble déjà tempérée par un reflet des doctrines chrétiennes.

Chez les Romains, deux grands écrivains, Cicéron et Sénèque (*voy. ces noms*), ont traité de la morale dans des ouvrages spéciaux. Le premier, très versé dans l'étude de la littérature grecque, ne fait guère que reproduire les opinions de ses modèles : celles du Portique occupent une large place dans ses écrits, parce que là étaient les sources les plus abondantes de la science morale ; mais pour ses doctrines personnelles, Cicéron paraît pencher vers celles de l'Académie, non pas le platonisme dans toute sa pureté, mais déjà altéré par quelques nuances de scepticisme. Sénèque est le vrai moraliste de Rome : l'étude approfondie qu'il avait faite des systèmes philosophiques, et la préférence décidée qu'il donne au stoïcisme, école de toutes les grandes âmes sous l'empire, lui assurent une place à part : sa doctrine est si pure et si élevée qu'on a supposé un commerce de Sénèque avec S. Paul, qu'en effet il aurait pu connaître à Rome ; et il est vrai de dire que dans ses écrits le destin (*voy.*) a souvent un faux air de la Providence.

Les moralistes ne manquent pas non plus à la France. A côté de Montaigne parut, au xvi^e siècle, Charron (*voy. ce nom et les suivants*) : sans avoir sa verve, son esprit, sa finesse, il se recommande du moins par un grand sens, et par des opinions à la fois fermes et modérées, qui ne démentent pas le titre de son livre, *De la sagesse*. Au xvii^e siècle, deux écoles rivales, celle de Port-Royal et celle des Jésuites (*voy. ces mots*), se disputent l'enseignement dogmatique. Pascal, avec les matériaux incomplets d'un monument qu'il ne put construire, a laissé les preuves d'un puissant génie ; nul n'a pénétré avec plus de profondeur dans les secrets de la faiblesse comme de la grandeur humaine. Nicole, moins vigoureux peut-être, annonce, avec l'onction d'une âme tendre, les prescriptions d'une doctrine austère et les menaces implacables du triste dogme de la pré-

destination. La Rochefoucauld, après avoir été mêlé aux intrigues du monde, résume, sous des formes sentencieuses et piquantes, les résultats de son expérience personnelle : ses *Maximes* sont quelquefois des portraits, et ses réflexions sont un supplément aux mémoires de la Fronde. La Bruyère, écrivain spirituel, élégant, châtié, observe les différences que le choc des passions sociales, les habitudes d'état et de profession, établissent dans les mœurs et la conduite des hommes. Montaigne avait peint l'homme de tous les temps et de tous les lieux : La Bruyère a peint le courtisan, l'homme de robe, le financier, le bourgeois du siècle de Louis XIV. Il serait assez difficile de ramener son livre à une pensée unique et première, et de résumer les caractères généraux de sa morale : ce sont des portraits individuels, des peintures de mœurs, des esquisses satiriques; mais l'art de l'écrivain est si grand, que son livre est resté un des monuments de la langue. Vauvenargues, jeune officier mort à 32 ans, a laissé, dans les essais échappés à sa plume, les preuves d'un rare talent d'observation et d'un esprit pénétrant, qui sont les premières qualités du philosophe moraliste. Son introduction à la connaissance de l'esprit humain donne la mesure de ce qu'il aurait pu faire s'il avait vécu : c'est en quelque sorte une révélation de l'homme à lui-même.

Nous pourrions sans peine allonger cette liste : Montesquieu, Duclos, Saint-Lambert, Bernardin de Saint-Pierre (*voy.* ces noms), ont traité chez nous de la morale dans leurs écrits, quoique avec des mérites très divers. Malgré tant de travaux en ce genre, il semble néanmoins qu'il reste toujours une place à prendre : elle attend l'écrivain qui saura peindre à la fois l'homme et la société, qui saura saisir les traits essentiels et inaltérables de la nature humaine, tout en retraçant le mobile tableau des mœurs. A-D.

MORALITÉ. Ce mot a deux acceptions, l'une restreinte, l'autre plus étendue. *L'homme est un être moral* ne signifie pas qu'il accomplit toujours la loi du devoir, mais seulement qu'il a le pouvoir de s'y conformer; au contraire, dans cette phrase, *l'homme moral a le vice*

en horreur, on ne parle pas de l'homme capable de choisir entre le bien et le mal, mais de celui dont le choix est fait, et qui s'est irrévocablement attaché au bien. De même, *la moralité d'une action* signifie, dans un sens, son imputabilité ou sa valeur morale quelconque, bonne ou mauvaise; et dans un autre, sa conformité à la loi morale, sa valeur réelle, positive.

Dans la première acception, *moralité* n'a pas de corrélatif; tandis que dans la seconde, il y a l'opposé, *l'immoralité*. On examine quelquefois la moralité d'un acte qui, en soi, est immoral. S.

Après ce que nous avons dit à l'art. **MORALE**, il nous reste peu de chose à ajouter pour faire comprendre en quoi consiste la moralité d'une personne ou la moralité d'une action. Deux conditions sont nécessaires : l'intelligence et la liberté. Il ne suffit pas de savoir ce qui est bien ou ce qui est mal, il faut encore le pouvoir de choisir entre le bien et le mal, d'accomplir l'un et d'éviter l'autre. Or, ce pouvoir de choisir n'est autre que la liberté (*voy.* ce mot).

Toutes les législations confirment ce premier aperçu. En effet, pour qualifier une action, la première condition qu'elles exigent est de reconnaître si elle a été commise avec intention, si l'auteur auquel on l'attribue était libre lorsqu'il l'a accomplie. C'est là le premier élément de l'imputation morale. Et pour que la liberté soit entière, il est nécessaire que l'agent ait conscience de ce qu'il fait : aussi, la justice criminelle pose-t-elle toujours la question de discernement (*voy.*). Les codes même ont été jusqu'à établir un âge légal, avant lequel la personne n'est pas censée avoir agi avec une connaissance suffisante pour encourir toute la sévérité de la loi. La justice alors ne punit que correctionnellement ce qui, un peu plus tard, aurait attiré sur le coupable une pénalité plus rigoureuse. En certains cas même, où il est bien établi que l'inculpé n'a pas eu la possession de son libre arbitre, par exemple dans l'aliénation mentale, il n'y a plus lieu à aucune action de la loi, parce qu'il n'y a pas imputabilité. Concluons donc que l'homme n'est un être moral qu'à la double condition d'être intelligent et libre. A-D.

MORAT, petite ville du canton de Fribourg, à quelques lieues de Berne, célèbre par la défaite qu'y éprouva Charles-le-Téméraire, le 22 juin 1476. Rejoins par René II, duc de Lorraine (voy.), et renforcés par les milices de différentes villes, les Suisses se jetèrent sur le camp des Bourguignons qui bloquaient Morat, et en firent un horrible carnage. Le duc de Bourgogne ne dut son salut qu'à la vitesse de son cheval. Les vainqueurs firent un charnier des ossements des Bourguignons; ce monument barbare fut détruit, lors de l'invasion française (1798), par le bataillon de la Côte-d'Or. Un obélisque a été érigé à la place, en 1822. — Voir, sur la bataille de Morat, Müller, *Histoire de la Suisse*, l. V, ch. 1; D. Calmet, *Histoire de Lorraine*, l. XXX; de Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne*, t. XI; et Sismondi, *Histoire des Français*, t. XIV, p. 480. X.

MORATIN (MARTIN-LÉANDRE-FERNANDEZ DI), poète espagnol, plus connu sous le pseudonyme d'*Inario Celenio*, naquit à Madrid, en 1758, et reçut une excellente éducation sous la direction de son père, Nicolas-Fernandez di Moratin, le premier poète lyrique de l'Espagne au XVIII^e siècle. Il débuta dans la carrière littéraire par un poème sur la conquête de Grenade, sujet proposé par l'Académie espagnole, et mérita une mention honorable. Plus heureux encore en 1782, il obtint un accessit pour sa *Leccion poetica*, satire spirituelle des égarements de la poésie espagnole à cette époque. Encouragé par ces succès, il se livra à la poésie dramatique, et composa successivement *El viejo y la niña* ou *Le vieillard et la jeune fille* (1787), *El case*, *El baron*, *La majigata* ou *L'hypocrite*, *El si de las niñas* ou *Le oui des jeunes filles* (1805). L'inquisition voulut poursuivre cette dernière pièce; mais, redoutant l'opinion publique qui l'avait accueillie avec transport, elle n'osa la condamner. Les drames de Moratin se distinguent par un plan simple, des caractères bien peints, un dialogue animé, et leur auteur peut être certainement regardé comme le restaurateur du théâtre espagnol. Dans la poésie lyrique, Moratin n'a égalé son père, ni en originalité, ni en vigueur;

mais il a été heureux dans le choix de ses sujets, et il a déployé une grande habileté dans la facture des vers. Plusieurs de ses idylles, de ses sonnets et de ses épîtres sont fort remarquables; parmi ses satires, on cite surtout *Las dias*. Godoy lui donna deux bénéfices, quoiqu'il ne fût jamais entré dans les ordres; et à son retour d'un voyage en France, en Angleterre, en Italie et en Allemagne, Charles IV le nomma secrétaire au ministère des affaires étrangères. Joseph Bonaparte le choisit pour son bibliothécaire. A la rentrée de Ferdinand, il se retira à Valence, d'où les persécutions d'Elio le forcèrent à se réfugier à Barcelone et de là à Paris. Il mourut dans cette ville, le 21 juin 1828, avant d'avoir pu terminer l'histoire du théâtre espagnol à laquelle il travaillait. Il est enterré au cimetière Montmartre. En 1825, il avait publié, à Paris, en 3 vol., ses *OEuvres dramatiques et lyriques*, et la même année, à Londres, les *OEuvres posthumes* de son père. C. L.

MORAVES (FRÈRES), association religieuse qui se forma, vers le milieu du XV^e siècle, des débris des hussites (voy.) de la Bohême. Mécontents de la tendance au catholicisme par lequel les calixtins (voy.) étaient parvenus à assurer la prépondérance à leur parti en Bohême, ils refusèrent d'accepter les *compactata* passés avec les calixtins au concile de Bâle (30 nov. 1433). Dès l'année 1457, ils commencèrent sous la direction d'un curé, Michel Bradacz, à former une communauté séparée, à tenir des assemblées particulières, et à se distinguer du reste des hussites par le nom de frères ou frères de l'unité. Leurs adversaires les confondaient souvent avec les picards et les vaudois, et leur donnaient le nom de *caverniers* (*Grubenheimer*), à cause du mystère qu'ils apportaient à l'exercice de leur culte. Malgré la dure oppression des calixtins et des catholiques, et sans opposer de résistance à la force, les frères bohèmes propagèrent si bien leurs doctrines par la persévérance dans leur foi et la pureté de leurs mœurs, qu'en 1500, le nombre de leurs communautés s'élevait à 200, ayant toutes des temples élevés à leurs frais. Leurs statuts étaient

modelés sur l'organisation des premières communautés chrétiennes. Ils cherchaient à rétablir la même pureté de mœurs; et, pour atteindre ce but, ils excluaient de leur association les gens adonnés aux vices, veillaient soigneusement à la séparation des sexes, et exerçaient leur surveillance jusque dans l'intérieur de la vie privée, au moyen d'une foule d'employés de tout rang. Ces employés étaient des évêques conférant les ordres, des *seniores* et *conseniores*, des prédicateurs, des diacres, des édiles et des acolytes, qui se partageaient l'administration sous les rapports religieux, moral et civil. Leur premier évêque était consacré par un évêque vaudois. Comme, selon leurs principes, ils ne devaient faire aucun service militaire, ils refusèrent de prendre part à la ligue de Smalkalde, comme aussi de combattre les protestants : le roi Ferdinand, pour les punir, leur prit leurs églises, et exila environ 1,000 frères bohèmes en Pologne et en Prusse, où ils s'établirent à Marienbourg. Le traité que ces exilés conclurent à Sandomir avec les luthériens et les réformés de Pologne, le 14 avril 1570, et plus encore la paix des dissidents des états polonais, en 1572, leur assura une certaine liberté religieuse. Grâce à leur alliance étroite avec les réformés, ils conservèrent et conservent encore leur ancienne constitution; leurs coreligionnaires restés en Bohême et en Moravie jouirent de nouveau de quelque liberté religieuse sous Maximilien II. Ils avaient leur siège principal à Fulneck, en Moravie, et de là furent appelés *frères moraves*. La guerre de Trente-Ans amena la ruine totale de leur confession; et leur dernier évêque, Comenius, qui rendit tant de services à l'instruction de la jeunesse, fut obligé de fuir. Depuis, ils émigrèrent fréquemment : la plus importante de ces émigrations fut celle de 1722, qui amena la fondation d'une communauté nouvelle par les soins du comte de Zinzendorf.

X.

Cet homme généreux permit alors à quelques familles de s'établir sur ses terres et de fonder la colonie de Herrnhut (*voy.*) à peu de distance de son château de Bertholdsdorf dans la Haute-Lusace. Cette colonie s'accrut rapidement par l'arrivée

d'un grand nombre d'émigrés appartenant à toutes les communions protestantes; mais la différence des croyances religieuses ne tarda pas à y semer la désunion. Afin de rétablir la paix et l'harmonie, Zinzendorf proposa aux réfugiés de laisser de côté toutes les questions de controverse, de ne s'attacher qu'aux dogmes fondamentaux du christianisme, et, quant à la discipline, d'adopter celle des frères moraves. Il voulait fonder l'unité non pas sur la conformité des idées, mais sur l'unanimité des sentiments, et organiser une société qui pratiquât réellement le christianisme. Les statuts qu'il soumit, à cet effet, à la communauté furent approuvés en 1727.

Composée de membres de toutes les communions protestantes, cette nouvelle société des frères moraves, ou *herrnhutes*, se divise en trois *tropes* (confessions) : le trope luthérien, le calviniste et le morave; ce dernier comprend non-seulement les descendants des anciens frères bohèmes et moraves, mais tous les protestants qui ne partagent pas les opinions de Luther et de Calvin. Les enfants appartiennent au trope de leur père; il leur est même défendu de passer dans un autre. Chaque trope a ses surveillants, appelés *anciens*, et célèbre la Cène selon les rites de son église; mais le service divin a lieu en commun. Jamais d'ailleurs les herrnhutes ne se sont regardés comme une secte distincte : ils admettent la Confession d'Augsbourg (*voy.*), en attachant toutefois une importance particulière aux dogmes du péché originel et de la justification par la mort expiatoire de Jésus-Christ. Le Sauveur est l'objet principal de leur culte : tout chez eux se fait par lui et en son nom. Si quelque discussion divise les esprits au point de ne pouvoir s'entendre, ils ont recours au sort, et ils en regardent la décision comme celle du Christ lui-même. L'image sous laquelle ils aiment à représenter le Rédempteur est celle de l'agneau chargé des péchés du monde. Pour eux, de même que pour les protestants en général, la Bible est la parole de Dieu; seulement, ils croient que la révélation se continue dans leur communauté, et ceux-là s'estiment heureux qui ressentent

en leurs cœurs les effets surnaturels de la grâce.

Ce que l'on doit admirer le plus chez les frères moraves, c'est l'organisation de leur société. Chaque *communauté* est divisée en *classes* ou *chœurs*, déterminés par les différences d'état, d'âge et de sexe. Il y a donc un chœur d'enfants, un chœur de garçons et un autre de petites filles, un chœur de frères et un chœur de sœurs non mariés, un chœur d'époux, un chœur de veufs et un chœur de veuves. Chacun de ces chœurs a un administrateur chargé de surveiller les mœurs, et des agents qui s'occupent des intérêts matériels. Dans les chœurs de femmes, ces emplois sont remplis par des personnes du même sexe. Les frères et les sœurs non mariés habitent des corps de logis séparés; dans les grandes communautés, il y a même des maisons spéciales pour les veufs et pour les veuves. Quant aux personnes mariées, elles ont, il est vrai, des habitations communes; mais elles n'en sont pas moins placées sous la surveillance des administrateurs de leurs chœurs, chargés de faire à la conférence des anciens un rapport sur tout ce qui se passe. Cette conférence des anciens se compose du chef de la communauté (*Gemeinehelfer*), du pasteur et des administrateurs des chœurs (*Chorhelfer*). Elle se réunit sous la présidence du chef de la communauté, et statue sur tous les désordres qui ont lieu dans une maison, tandis que le collège des surveillants s'occupe de l'approvisionnement, de la police intérieure et du maintien de la tranquillité. Ces deux conseils réunis, auxquels on adjoint quelques membres de la communauté, décident les affaires générales; pour les cas extraordinaires, ils appellent à leurs délibérations un plus grand nombre de frères. A côté de ces fonctionnaires s'en trouvent d'autres encore qui ne jouissent que d'une autorité très bornée. Les évêques surveillent les affaires ecclésiastiques, consacrent les prêtres, sans avoir toutefois de diocèses ni de droits diocésains; les *seniores* ou *conseniores* traitent les affaires de la communauté avec les autorités du pays; les *prêtres* ou prédicateurs sont employés près des communautés ou envoyés dans

les missions; les *diacres* aident les prêtres dans l'exercice de leurs fonctions; et les *diaconesses* ont à remplir certains devoirs religieux auprès des femmes. Telle est l'organisation de chaque communauté ou congrégation. Les affaires qui concernent la société tout entière sont du ressort de la conférence des anciens de l'Unité qui siège à Berthelsdorf. Ce directoire se divise en 4 départements : celui des administrateurs, chargé des affaires ecclésiastiques; celui des surveillants, qui veille au maintien de la discipline; celui des agents, qui contrôle l'administration des revenus; et celui des missions, qui s'occupe de la conversion des païens. Il jouit d'une autorité fort grande, mais non pas irresponsable; car il doit rendre compte de son administration aux *synodes* qui s'assemblent au moins tous les sept ans, et qui se composent des évêques, des surveillants des tropes, des députés de toutes les communautés et de quelques sœurs qui y sont mandées pour fournir des renseignements sur les objets relatifs aux personnes de leur sexe. Ces assemblées sont comme le centre de l'Unité des frères : c'est à elles qu'appartient la direction générale des affaires; elles ont même le pouvoir, comme l'a prouvé celle de 1818, de modifier complètement et d'abroger les statuts fondamentaux de la société.

Pour l'édification de la communauté, des assemblées religieuses se tiennent trois fois par jour. On se réunit dans une vaste salle, au milieu de laquelle est placée, au lieu d'autel, une table couverte d'un tapis vert. Le dimanche se célèbrent un grand nombre de cérémonies religieuses. Dans la semaine, il y a souvent aussi des homélies pour un chœur particulier, et des réunions où les frères et les sœurs chantent en partie double, et se séparent en se donnant le baiser fraternel. Le dernier dimanche de chaque mois est appelé le *jour de la communauté*, parce que ce jour-là est consacré à la lecture de la feuille hebdomadaire, rédigée sous la surveillance des anciens de l'Unité. Chaque communauté, chaque chœur même a ses fêtes particulières, destinées à rappeler un événement intéressant. Le dernier jour de l'année, à minuit, on s'assemble pour entendre la lecture des

Annales de la société, publiées par les soins des anciens de l'Unité. Toutes ces cérémonies sont simples, touchantes; mais aucune ne l'est plus que la célébration de la Cène, à laquelle doivent participer, chaque mois, ceux qui n'en sont pas empêchés par une cause majeure. Huit jours auparavant, chaque chœur se réunit sous la présidence de son administrateur, et une conférence s'ouvre, qui tient lieu de la confession. Avant la communion et les jours de fête, à l'instar des agapes (*voy.*) de la primitive Église, les membres de la communauté mangent en commun des gâteaux et boivent du thé, en récitant des prières et en chantant des cantiques. Les herrnhutes aiment en général la musique: elle les console et les récrée pendant leur vie; elle charme leurs derniers instants. Aussitôt qu'un frère meurt, un cantique retentit du haut du clocher, et la mélodie seule fait connaître à quel chœur il appartenait. On ne prend jamais le deuil. Le corps est déposé dans un cercueil peint en blanc, et on le conduit, au son des instruments, dans le cimetière, qui ressemble à un jardin parfaitement entretenu. Le jour de Pâques, au lever du soleil, toute la communauté se rend dans le champ du repos, et au milieu de la joie que lui inspire la résurrection du Sauveur, elle chante des cantiques en mémoire de ceux qui, dans le courant de l'année, sont entrés dans la communauté céleste.

Aucune société religieuse ne donne plus de soin que les moraves à l'éducation physique et morale des enfants. On doit convenir cependant que leurs écoles, qui servaient de modèles dans le siècle dernier, sont restées à peu près stationnaires depuis cette époque. Les plus florissantes sont celle des filles de Herrnhut et celle des garçons de Niesky (Silésie). Toutes deux, ainsi que celle de Fulneck, en Angleterre, appartiennent à la société entière, qui y fait élever les enfants orphelins de ses fonctionnaires. Le *pedagogium* de Barby (régence de Magdebourg) est une espèce de gymnase pour les jeunes gens qui se destinent à une carrière libérale, et le collège académique de Niesky forme un séminaire pour les prédicateurs. Nous devons ajouter que

les frères moraves attachent infiniment peu de prix à la science; ils recherchent dans leurs employés plutôt la piété que le savoir. Indépendamment des hommes de foi et de dévouement, on trouve bien parmi eux des hommes habiles, rusés même, mais très peu de savants. A peine peut-on en citer trois ou quatre, tels que Spangenberg, Latrobe et Albertini. Mais si la société montre trop d'indifférence peut-être à l'égard de l'instruction scientifique de ses membres, il n'en est pas de même pour l'éducation morale. A peine nés, les enfants sont soumis à la surveillance active non-seulement des parents et des pasteurs, mais des frères ou des sœurs préposés à l'inspection des chœurs. La vigilance redouble à l'approche de la puberté. Lorsqu'un morave veut se marier, il ne s'adresse pas directement à la femme qu'il aime, mais il fait sa demande à l'administrateur de son chœur, qui la soumet aux anciens et à l'inspectrice de la jeune sœur. Ce n'est qu'après avoir examiné si toutes les convenances se rencontrent, qu'on transmet la demande à cette dernière, qui est toujours libre de l'agréer ou de la rejeter. Jusqu'en 1818, les mariages se faisaient par la voie du sort. Tous les frères ont un costume uniforme de couleur grise ou brune. Les sœurs portent les cheveux lisses, retenus par un ruban dont la couleur indique le chœur auquel elles appartiennent. D'après les statuts, elles doivent aussi avoir un costume; mais elles ne le prennent plus guère que pour assister aux assemblées religieuses. Celui qui pèche contre les mœurs ou la discipline est admonesté d'abord par les anciens; s'il ne se corrige pas, il est exclu de la Cène et des assemblées, et finalement chassé de la société, s'il persiste opiniâtrément dans sa mauvaise voie. Au reste, on est rarement dans le cas de recourir à ce dernier moyen: les moraves sont trop laborieux pour songer à mal faire. On connaît leur habileté dans les arts mécaniques; on sait combien leur commerce est actif et étendu. C'est leur industrie seule qui leur permet d'entretenir tant d'établissements publics. L'Unité a une caisse générale, où sont versés, outre les dons et les legs, les revenus des biens de la société, et 10 p. % du prix

de vente de tous les articles de commerce. Elle est administrée par les anciens de l'Unité. Quant à leurs biens particuliers, les frères ne peuvent en disposer sans autorisation. La même permission leur est nécessaire lorsqu'ils prennent à leur service des domestiques qui n'appartiennent pas à la secte. Les anciens interviennent dans les discussions qui s'élèvent entre les maîtres et les serviteurs. L'arbitrage termine de même tous les différends. Les moraves n'ont recours aux tribunaux que dans les cas de difficultés avec un homme d'une autre religion. En général, ils se distinguent par l'amour de la paix et de l'ordre, par une piété douce, beaucoup de gravité et de décence, une propreté recherchée, un esprit très industrieux et une grande bienfaisance.

L'Unité des frères, qui, dans l'origine, ne comptait que quelques centaines de membres, en compte aujourd'hui plus de 70,000. Outre leurs établissements dans la Lusace, dans la Silésie et dans d'autres provinces allemandes, nous citerons ceux de Zeyst, en Hollande; de Fulneck, Fairfield, Ockbrook, en Angleterre; de Gracchill, en Irlande; de Sarepta, en Russie, etc. Hors de l'Europe, ils ont établi un grand nombre de missions, dont les plus florissantes sont celles de Saint-Thomas, dans les Antilles, de Bethléhem, de Nazareth, de Litiz et de Salem, dans les États-Unis. Ils ont aussi des missionnaires dans le Groenland, le Labrador, la Guiane, le pays des Hottentots, l'Égypte et l'Indostan.—*Voir Spangenberg, Idea fidei fratrum* (Barby, 1779); Lorez, *Ratio disciplinæ Unitatis fratrum* (Barby, 1789); Grégoire, *Histoire des sectes religieuses* (2^e édit., Paris, 1828, t. V, p. 353); et sur les anciennes communautés, Schulze, *De l'origine et de l'organisation des communautés évangéliques* (en allem., Gotha, 1822). E. H-G.

MORAVIE, margraviat allemand, dont le nom dérive du fleuve Morava ou March, qui le traverse en entier. Il est borné au nord par les Silésies prussienne et autrichienne, à l'est par le royaume de Hongrie, au sud, également par la Hongrie et par l'archiduché d'Autriche, enfin à l'ouest par le royaume de

Bohème. Son étendue est de 398 milles carr. géogr., non compris la Silésie autrichienne qui en forme une annexe et qui a elle-même 83 $\frac{1}{2}$ milles carr. de superficie. Outre la March ou Morava, les principales rivières de la province, dont aucune n'est navigable, sont le Thaya, le Schwarza, l'Igla, l'Oder, l'Hanna, etc. Dans ces rivières et dans les étangs très nombreux de la contrée, il se pêche une si grande quantité de poissons, que non-seulement la Moravie, mais encore une partie de l'Autriche en sont abondamment pourvues. Le pays, ouvert seulement du côté du sud, est traversé par de hautes montagnes qui sont des ramifications ou des Karpathes (*voy.*), ou des Sudètes (Riesengebirge); on y entretient avec succès des bêtes à cornes, des chevaux, des moutons, des porcs, etc. Les forêts fournissent beaucoup de gibier. Les principaux vignobles sont ceux de Znaïm, Brünn et Hradisch. Cette contrée produit encore du fer, du cuivre; elle a des carrières de pierres et de marbre, des mines de charbon de terre et surtout de granit.

La population de la Moravie s'élève à 1,660,000 habitants, dont 70,000 seulement appartiennent à la religion protestante : tous les autres, à l'exception de 28,000 Juifs, sont catholiques. Les anciens Moraves ayant été de race slavonne, une partie de la population se compose encore de Slaves; l'autre est allemande. Les Slaves sont ou des Hannaques, ainsi nommés du district de Hanna, ou des Slovaques; les Moraves bohèmes, qui forment la plus grande partie des habitants, résident plus spécialement sur les frontières de la Bohème. Les Allemands occupent surtout les villes et habitent le long des frontières de la Silésie et de l'Autriche. Deux ou trois colonies ont de plus été fondées dans cette province par des émigrations de Croates et de Lorrains. Cette multiplicité de nations offre par cela même une grande diversité de mœurs et de caractères. Comme on l'a dit, la religion catholique est le culte dominant en Moravie; cependant les Grecs Cyrille (*voy.*) et Méthode, qui y importèrent le christianisme dans le VIII^e siècle, sont honorés comme les patrons du pays. L'é-

vêché d'Olmütz, érigé en 1092, fut transformé en archevêché dans l'année 1777, et un évêché fut élevé à Brünn.

Olmütz est le chef-lieu de la Moravie ; c'est une ville fortifiée, d'environ 9,000 habitants. Elle possède une université, tenue par 23 professeurs, et une fort belle bibliothèque. Mais la plus grande ville de cette province est Brünn, qui compte près de 25,000 hab. La prison d'état du Spielberg en est peu éloignée. Nous ferons encore mention de Znaïm, et du village d'Austerlitz (*voy.*), célèbre par la bataille que les Français y remportèrent sous l'empereur Napoléon.

A la Silésie autrichienne appartiennent Teschen et Troppau, localités auxquelles nous consacrons des articles, et Jägersdorf qui était le siège d'une principauté.

Le margraviat de Moravie forme aujourd'hui une province placée sous les ordres d'un gouverneur qui administre en même temps la portion autrichienne de la Silésie, et qui a pour conseil une assemblée composée de 4 ordres : le clergé, les seigneurs, les chevaliers, et les bourgeois représentés par 14 députés. Cette assemblée, qui se réunit périodiquement, est suppléée dans l'intervalle par une commission permanente composée des principaux officiers du pays, et de deux magistrats choisis parmi les députés de chaque ordre.

La Moravie a été successivement occupée par des tribus de Quades, de Scyres, de Rugiens, d'Hérules, de Lombards et de Slaves. Ces derniers pénétrèrent dans l'intérieur du pays, s'y établirent sur les ruines de leurs prédécesseurs, et transmièrent à leurs descendants le nom de Moraves, qu'ils avaient emprunté au principal cours d'eau de la contrée. Ils furent longtemps tributaires des Avars (*voy.*) ; mais après le déclin de la puissance de ceux-ci, la Moravie, érigée en royaume, parvint à un assez haut degré de splendeur, et, sous le nom de Grande-Moravie, déborda ses frontières primitives. Charlemagne, vainqueur des Moraves, força leur roi à recevoir le baptême ; cependant le royaume de Moravie subsista jusqu'au moment où l'empereur Henri IV, en reconnaissant le duc Vratislas, roi de Bohême, prononça, à la diète de Mayence, en

1086, la réunion perpétuelle de la Moravie à la Bohême. Ce n'est qu'en 1526, que ces deux provinces passèrent sous la domination de la maison d'Autriche. Celle-ci dut en céder une petite portion (Katscher, etc.) à la Prusse, ce qui donna lieu à la dénomination de *Moravie prussienne*. Depuis cette époque, l'histoire de cette province se confond avec celle de la Bohême. Pendant les guerres de l'empire français, elle eut beaucoup à souffrir de la double invasion des armées françaises et autrichiennes en 1805 et en 1809. S.

MORBIDESSE (en italien *morbidezza*, de *morbido*, ce qui est délicat, souple, doux au toucher ; en latin, *morbidus*, malade). On entend par ce mot, dans les arts, ce qui semble, dans l'imitation de la nature, avoir cette délicatesse, cette mollesse qu'offre la nature elle-même. Cette qualité se trouve surtout dans l'expression des chairs lorsqu'elles ont à l'œil toute la souplesse, la douceur qui plaît dans un beau modèle vivant. Le défaut opposé au mérite de la morbidesse est un style sec et léché. Le Puget (*voy.*) et d'autres sculpteurs habiles ont montré que les matières les plus dures, comme le marbre, ne se refusaient pas à rendre la morbidesse. X.

MORBIHAN (DÉPARTEMENT DU). Borné à l'est par le dép. d'Ille-et-Vilaine, au sud par celui de la Loire-Inférieure et par l'Océan, à l'ouest par celui du Finistère, et au nord par celui des Côtes-du-Nord, il est formé de l'ancienne Basse-Bretagne (*voy.* tous ces noms). Le golfe du Morbihan, dans lequel débouchent plusieurs petites rivières, lui donne son nom. Le département est traversé par le canal de Nantes à Brest, par la rivière de Blavet, et la Vilaine y a son embouchure. Des collines peu élevées, prolongement des montagnes Noires du Finistère, s'étendent au nord du département. Sa superficie est de 699,641 hectares ou de 354 lieues carrées, dont 260,971 hect. de terres labourables et au moins autant de landes et de bruyères ; 4,825 hect. cultivés en chanvre donnent 1,573,850 kilogr. de cette matière. A défaut de vin, on fait 363,000 hectol. de petit cidre. On entretient plus de 36,000 chevaux, 190,000 bêtes à cornes, et 250,000 bêtes

à laine et chèvres. Les habitants de la côte sont nés marins; une partie se livre à la pêche des sardines, des huîtres, des raies, congres et autres poissons. Environ 15,000 barils de sardines par an, livrés au commerce, sont le produit de l'industrie de 2,500 marins qui emploient 500 bateaux. Les marais salants des côtes fournissent environ 20,000 muids de sel. Les ports ont des chantiers de construction. On compte au moins 80 tanneries, plusieurs papeteries, quatre hauts-fourneaux et quatre forges; parmi ces établissements, l'usine de Lanvau fournit des projectiles de guerre. Les mines de fer sont les seules mines que possède le département, qui du reste a des carrières de pierres de taille, de granit et de sable ferrugineux. Les seules manufactures de drap sont celles de Josselin, qui fournissent des tissus communs. On fabrique aussi de grosses et solides étoffes de laine; enfin sur les côtes on fait de la soude de varec. Dans les campagnes, on parle encore le bas-breton (*voy.*); l'instruction primaire est peu répandue, et d'après le dernier rapport du ministre de l'instruction publique, un individu seulement sur 34 y fréquente les écoles. Dans cette partie de la Bretagne, on trouve plus de monuments dits celtiques (*voy.* CELTES et DRUIDIQUES) que dans les autres. A Carnac (*voy.* T. VIII, p. 610), la côte était autrefois couverte de pierres brutes dressées debout: il en reste encore quelques milliers, dont on ignore la primitive destination. A Locmariaker, ce sont des dolmens ou tables grossières de pierres et des tombelles de 40 pieds de haut; ailleurs, on aperçoit des pierres isolées, des cromlechs ou pierres rangées circulairement.

Le Morbihan avait, en 1836, une population de 449,743 âmes, dont voici le mouvement pendant la même année: naissances, 13,447 (7,013 masc., 6,434 fem.), parmi lesquelles 458 étaient illégitimes; décès, 11,771 (6,044 masc., 5,727 fem.); mariages, 2,866. D'après le recensement de 1841*, le chiffre n'est plus que de 446,331 habitants. Le dé-

(*) Comme il vient d'être promulgué par ordonnance royale, nous pourrions à l'avenir le comprendre dans nos données statistiques. S.

partement se divise dans les 4 arrondissements de Vannes, Pontivy, Lorient et Ploërmel, qui comprennent 37 cantons et 228 communes: 1,584 électeurs ont nommé, en 1842, six députés, les arrondissements de Vannes et de Lorient étant subdivisés en deux pour les élections. Le département fait partie de la 13^e division militaire, dont le quartier-général est à Rennes, où siègent aussi la Cour royale et l'académie dont le Morbihan dépend pour la justice et l'instruction. Il a un évêché suffragant de Tours, dont le siège est à Vannes.

Ville de 11,623 habitants et ancienne capitale des Vénètes, *Vannes*, maintenant chef-lieu du Morbihan, est à 3 lieues de la mer et possède un petit port d'une entrée difficile, qui communique avec le Morbihan. Au xvi^e siècle les États de Bretagne y ont siégé, et les ducs de la province y avaient un château-fort. La cathédrale, rebâtie au xvi^e siècle, est plus remarquable par sa grandeur que par le style de son architecture. Vannes possède un grand hôtel de préfecture, une halle avec une vaste salle, plusieurs hôpitaux et hospices et une bibliothèque publique. Vis-à-vis le golfe du Morbihan se prolonge la presqu'île de Quiberon, munie d'un fort, et tristement célèbre dans l'histoire moderne par le massacre des émigrés (21 juillet 1795) qui, sous les auspices des Anglais, y avaient débarqué pour défendre la cause perdue du royalisme (*voy.* CHOUANNERIE, T. V, p. 784, et HO-CHE, T. XIV, p. 103). Sarzeau, dans une petite presqu'île, se compose de hameaux entourés de marais salants. La rade de Lorient, à l'embouchure de la rivière de Scorff, est le principal port maritime du département. La ville, d'origine moderne, est bien bâtie, les quais sont larges, et le port assez sûr. On y voit de grands magasins appartenant à la marine royale, un bain et un lazaret. On remarque aussi la place Royale plantée d'arbres, la petite salle de spectacle et l'hôtel-de-ville. Lorient a une population de 18,975 hab. A l'embouchure de la rivière d'Auray est une petite ville du même nom qui possède un port de peu d'importance, de même que Locmariaker qui paraît une ville très ancienne. A une lieue au-dessous

de Lorient et à l'embouchure du Blavet, est établi le Port-Louis avec une ville forte qui a remplacé celle de Blavet ; sa population est de 2,600 âmes ; elle a une citadelle défendue par les rochers de la mer, et de vastes casernes. Hennebon, ville de 4,500 âmes, située également sur le Blavet, et dont une partie est beaucoup plus vieille que le reste, est munie encore d'un petit port. Pontivy, située aussi sur le Blavet, est en communication avec Lorient par un canal récemment creusé ; cette ville, de 6,378 hab., était autrefois le chef-lieu du duché de Rohan (*voy.*), qui comprenait aussi la petite ville de ce nom et celle de Josselin, situées toutes deux sur l'Oust. Ploërmel, sur la route de Vannes à Rennes, a 5,207 hab. Au Morbihan appartiennent encore Belle-Isle dans l'Océan avec la petite ville du Palais, île que les Anglais ont plusieurs fois attaquée et prise malgré ses fortifications ; l'île de Croix, dont les 3,000 habitants sont pour la plupart marins et pêcheurs ; l'île Gavrennez, avec un monument druidique ; l'île aux Moines et l'île d'Arz situées toutes trois dans le golfe du Morbihan et peuplées de pêcheurs, pauvres pour la plupart. — Pour l'archéologie du département, on peut voir les *Antiquités du Morbihan*, par M. de Fréminville, 2^e éd., Brest, 1835. D-G.

MORDANT. En teinture (*voy.*), c'est une substance dont on imprègne préalablement les tissus pour y déterminer la fixation de couleurs qui ne s'y attacheraient pas seules. Les corps en usage dans ce but sont assez peu nombreux. Le sulfate d'alumine et potasse (*voy.* ALUN, ALUNAGE), l'acétate d'alumine sont le plus généralement employés ; les autres sont le sulfate et l'acétate de fer, le chlorure d'étain, le bi-tartrate de potasse (crème de tartre), le tannin, etc., etc.

Lorsque l'on veut fixer une matière colorante sur une étoffe d'une manière uniforme dans toute son étendue, c'est toujours l'alun qu'on emploie. Alors on plonge, pour l'imprégner, l'étoffe dans une dissolution de ce sel. Mais si l'on veut fixer une matière colorante sur quelques points bien circonscrits d'une étoffe, comme pour les toiles peintes (*voy.*), on n'a plus recours à l'alun : c'est alors l'a-

cétate d'alumine qui est employé. L'acétate de fer est mis en usage dans le même cas.

Le *mordançage* s'exécute à températures différentes suivant qu'on agit sur la laine, le lin ou le coton : pour la laine, on chauffe quelquefois le mordant jusqu'à l'ébullition ; pour *mordancer* le coton ou le lin, la température ne doit pas s'élever au-delà de 35 à 40° cent. Le tissu précipite une partie du mordant de sa dissolution ; il se combine avec lui. En cet état, le tissu peut être lavé sans abandonner le mordant avec lequel il s'est combiné. De la combinaison du mordant avec l'étoffe, il résulte que celle-ci jouit de la propriété de précipiter les matières colorantes de leurs dissolutions, et de former avec elles de nouvelles combinaisons insolubles dans l'eau. Mais le mordant n'est pas seulement utile pour déterminer la fixation de la matière colorante sur le tissu, il rend encore la couleur plus stable et plus propre à résister à l'action de la lumière. Lorsque la couleur a été détruite par l'action simultanée de la lumière et de l'air, le tissu se trouve dans la même condition qu'avant d'avoir reçu la teinture. Donc, si on le plonge dans une nouvelle dissolution de la même matière colorante, il prendra une seconde fois la même nuance. V. S.

MORDOUINS ou **MORDOUANS**, peuple de race finnoise, déjà cité (*Mordwa*) par l'annaliste Nestor, et que l'on trouve répandu dans les gouvernements de l'est de la Russie, principalement dans ceux de Kasan, Simbirsk, Penza, Saratof et Orenbourg. Les Mordouins sont généralement des hommes forts, bien faits et d'un plus beau teint que les autres Finnois (*voy.*), auxquels ils ressemblent d'ailleurs par la paresse et la malpropreté, mais aussi par des mœurs probes et hospitalières. Ils se divisent en deux tribus, dont l'une, celle des *Mokchanes*, prend son nom de la rivière de Mokcha, et l'autre, celle d'*Ersad*, habite sur les bords du Volga. On ne saurait exactement évaluer leur nombre. Ils sont chrétiens pour la majeure partie ; quelques-uns néanmoins professent encore le chamanisme (*voy.*). Ils vivent, réunis en petits

villages, des produits de l'agriculture, de l'éducation des troupeaux et des abeilles, de la chasse et de la pêche. On trouve dans leurs idiomes beaucoup de ressemblance avec le turc. X.

MOREAU (JEAN-VICTOR), le plus célèbre, après Bonaparte, de ces capitaines qu'enfanta la grande lutte de la France républicaine contre l'Europe coalisée. Il était né à Morlaix, en Bretagne, le 11 août 1743. A peine âgé de 17 ans, il fut envoyé à Rennes pour s'y former à la profession d'avocat, dans laquelle son père avait acquis quelque distinction ; mais ces études plaisaient peu au jeune Moreau qu'une secrète impulsion entraînait vers la carrière des armes. Il s'engagea comme soldat ; bientôt cet engagement fut rompu, et Moreau, de retour à Rennes, se détermina enfin à étudier la jurisprudence. Parvenu, parmi ses camarades, au grade de *prévôt* de l'école de droit, il se vit appelé à jouer un rôle au milieu des circonstances que suscita, en 1787, la lutte du parlement avec la cour. Il devint le chef du parti parlementaire, et fit preuve, dans cette position, de ce courage habile et prudent qui, dans la suite, devait illustrer son nom sur un plus vaste théâtre. Un an après, la magistrature, tout à coup surprise de voir ouvert devant elle l'abîme où elle alla en effet bientôt s'engloutir, changea d'attitude, et se prononça contre l'esprit d'innovation que subissait le gouvernement. Alors Moreau changea aussi de rôle, et il tourna la force populaire, dont il disposait, contre le parlement, qui ne tarda pas à succomber et disparut avec presque tout ce qui restait encore de la France ancienne. Démocrate ardent, mais pur, Moreau se voua dès lors à la défense de cette révolution qu'il avait accueillie avec enthousiasme ; et quand les étrangers menacèrent le territoire, il vola à la frontière, conduisant un bataillon de volontaires à l'armée du Nord commandée par Dumouriez : ce fut sa première campagne. Ses chefs ne tardèrent pas à distinguer en lui une bravoure et des talents qui, à cette époque où les hommes et les événements marchaient à pas précipités, devaient élever rapidement sa fortune.

Pendant les jours marqués par tant de proscriptions, Moreau, qui désavouait ces excès, continua de servir glorieusement, passant de grade en grade jusqu'à celui de général de division, qu'il obtint en 1794. Il était du nombre de ces braves qui, séparant la France des factions, se consolaient des crimes et des calamités de l'intérieur en faisant triompher au dehors le drapeau national. Moreau, dont la carrière présente quelques traits du caractère antique, fit preuve d'une abnégation que l'exaltation patriotique de ces temps peut seule expliquer. Sa famille subissait un sanguinaire arrêt : son père montait sur l'échafaud au moment où, commandant l'aile droite de l'armée de Pichegru, il concourait puissamment à la brillante campagne de l'hiver de 1794, dont la conquête de la Hollande fut le prix. Après quelque hésitation, il se détermina à garder son commandement, et traça lui-même le plan qui fut suivi pour la défense et la conservation du pays conquis. Peu après, lorsqu'il s'agit pour la république de prendre largement l'offensive contre la coalition, Moreau se trouva naturellement désigné au Directoire pour commander l'une des deux grandes armées destinées à opérer dans le Nord, d'après les plans de Carnot. Il prit, au printemps de 1796, en remplacement de Pichegru (*voy. ces noms*) dont la fidélité était déjà suspecte au gouvernement, le commandement de l'armée de Rhin-et-Moselle, forte de 70,000 hommes, et alors s'ouvrit cette célèbre campagne qui plaça Moreau, dans l'estime de l'Europe, parmi les premiers généraux de l'époque. Il devait agir de concert avec Jourdan (*voy.*), à qui était confiée l'armée de Sambre-et-Meuse, à peu près de même force.

A ces deux armées était opposée une armée autrichienne, forte de 140,000 hommes, commandée par l'archiduc Charles (*voy.*), dont les talents militaires s'étaient déjà révélés. Des tacticiens habiles ont blâmé cette division de nos phalanges ainsi lancées en Allemagne, et l'expérience a démontré les vices de ce plan, auquel Moreau crut néanmoins devoir rester fidèle, et qui, selon toute apparence, l'empêcha d'obtenir les succès

éclatants et décisifs promis à ses calculs stratégiques. Quoi qu'il en soit, il passa le Rhin avec hardiesse et bonheur, en juin 1796 (*voy.* KEHL), presque en vue de l'armée ennemie disséminée sur l'autre rive. Animé de cette résolution énergique et prompte qui illustrait alors même de l'autre côté des Alpes son jeune émule, il eut, en se précipitant à coups redoublés sur les corps séparés de l'armée autrichienne, bientôt mis en péril cette vieille monarchie. Mais Moreau était un général appartenant à l'école de Turenne, et que distinguait surtout ce sang-froid ferme et prudent qui veut avant tout ne rien compromettre. Il ne songea qu'à réunir toute son armée et à s'avancer en combinant ses mouvements de manière à rester en communication avec son collègue. Quelques combats glorieux contre une des divisions de l'armée autrichienne commandée par Latour, signalèrent sa marche; mais il laissa peut-être échapper, par sa circonspection, l'occasion de l'écraser avant sa jonction avec l'archiduc. Cette jonction ayant été opérée, Moreau battit l'archiduc à Rastadt, le 5 juillet, et contraignit ce prince à se reporter sur le Danube. Une grande partie de l'Allemagne se trouvait ainsi au pouvoir des armées françaises. Moreau, sur la ligne de ce fleuve où l'armée autrichienne s'était concentrée, parvint à tenir quelque temps en échec l'archiduc; la bataille de Neresheim, quoique meurtrière, n'amena point de résultat; mais alors, par un mouvement hardi autant qu'habile, le prince, laissant une portion de ses forces pour occuper Moreau, se porta vivement avec le reste sur l'armée de Sambre-et-Meuse, qui opérait parallèlement en Bavière, et la força de rétrograder à son tour. Moreau ne put encore se décider à abandonner le plan du Directoire, et au lieu de suivre précipitamment l'archiduc et de se rapprocher de Jourdan, il se contenta de battre, à Fribourg, Latour qui lui avait été laissé pour adversaire, et de tenir la campagne au-delà du Danube. Enfin il apprit le mouvement rétrograde de Jourdan, et, pressentant que l'archiduc allait se porter sur le Necker pour lui fermer le retour vers le Rhin, il com-

prit que sa position était hasardée. Mais c'était surtout dans les situations qui réclament une inébranlable fermeté d'âme, une présence d'esprit féconde en expédients que brillait cet homme éminent. Il prit le parti de ramener son armée en France; elle était encore forte de plus de 60,000 hommes et pleine de confiance dans son chef. En se dirigeant vers la Suisse, Moreau diminuait beaucoup le danger de retour, mais il eût fallu violer le territoire d'un peuple neutre: il se décida à remonter la vallée du Danube pour regagner celle du Rhin par la route des villes forestières (*voy.*). Alors donc commença cette belle retraite qui est un des faits d'armes les plus remarquables de cette grande guerre. Dans l'espace de 40 jours, Moreau, combattant sans cesse, et toujours avec avantage, traversa 100 lieues de pays ennemi, hérissé de montagnes, couvert de forêts, coupé de défilés et de rivières, ayant une armée en tête, et bientôt après une seconde, celle de l'archiduc, sur ses flancs. Enfin il arriva sur le Rhin, en deux colonnes, aux environs d'Huningue, et après un combat opiniâtre et balancé, il franchit librement le fleuve, dans la nuit du 24 octobre, et se dirigea vers Strasbourg. Dans cette longue marche, il n'avait pas été entamé une seule fois, et ramenait, au contraire, 18 pièces de canon, 2 drapeaux et près de 7,000 prisonniers. L'année suivante, Moreau, longtemps retenu dans l'inaction par l'impossibilité où se trouvait le Directoire de lui envoyer de l'argent, put enfin rentrer en campagne au printemps. Le 20 avril, son armée repassa le Rhin, en plein jour, sous les yeux mêmes de l'ennemi, et s'empara immédiatement de Kehl et d'Offenbourg. D'importants succès semblaient lui être assurés, ainsi qu'à Hoche (*voy.*), donné pour successeur à Jourdan dans le commandement de l'armée de Sambre-et-Meuse, quand la nouvelle de la signature des préliminaires de Leoben vint arrêter sa marche. Les hostilités cessèrent, et bientôt la conclusion de la paix vint clore cette première partie de la carrière militaire de Moreau.

Cependant, le Directoire obligé, pour se conserver quelque temps encore, d'en

venir au coup d'état du 18 fructidor (*voy.*), avait rangé parmi les proscrits Pichegru, dont les coupables intelligences avec les ennemis de sa patrie s'étaient clairement révélées. Moreau, qui avait été son disciple et était devenu depuis son ami, fut considéré comme suspect, et appelé à Paris pour rendre compte de sa conduite. Peu de temps avant, il avait pris un fourgon, dans lequel se trouvait une correspondance de l'émigré Klinglin avec le prince de Condé, qui précisait tous les détails de la trahison de Pichegru. Il avait tenu cette circonstance secrète; mais le 17 fructidor, pressentant sans doute ce qui allait se passer, il écrivit au directeur Barthélemy une lettre dans laquelle il accusait Pichegru, en donnant avis de l'existence de la correspondance qu'il avait surprise. Cette démarche tardive ne dissipa point entièrement les soupçons conçus par le Directoire, et bien que la position de Pichegru n'en pût être aggravée, elle rabaissa dans l'estime publique le nom glorieux de Moreau. Toutefois, on a été jusqu'à en induire que ce général avait lui-même trempé dans la trahison de Pichegru, et que les désastres éprouvés par Jourdan étaient la conséquence des mouvements combinés par lui de concert avec l'étranger. Cette accusation ne doit point peser sur la mémoire de Moreau. Tout démontre qu'à cette époque, il ne méconnut jamais son devoir comme général de la république. S'il dissimula un moment les coupables manœuvres de Pichegru, son silence s'explique facilement par les relations qui avaient existé entre eux. Il ne faut évidemment voir là qu'une condescendance blâmable envers un ancien ami, c'est-à-dire une faute, mais non un crime. Du reste, la correspondance elle-même rendait témoignage de la fidélité de Moreau, puisqu'on y lisait en plusieurs endroits qu'il serait impossible d'avoir sa coopération. Néanmoins, il resta en disgrâce, et ce ne fut que 18 mois après que le Directoire consentit à l'employer, lors du renouvellement de la guerre avec l'Autriche, et encore ne fut-ce que pour commander une simple division de l'armée d'Italie, placée sous le commandement de l'inhabile Schérer.

L'ex-général en chef, dont le nom avait déjà acquis une grande célébrité, accepta sans difficulté cette position subordonnée, où se montra bientôt l'homme supérieur. Il offrit modestement ses conseils à Schérer, qui ne voulut pas les recevoir, et dont l'armée se trouva bientôt compromise. A Magnono, la victoire acquise à nos armes sur les points où commandait Moreau leur fut enlevée par les mouvements mal entendus du général en chef. A la suite de cette bataille, Schérer rétrograda successivement sur le Mincio, sur l'Oglio, puis sur l'Adda, abandonnant ainsi les conquêtes de l'immortelle campagne de 1796. Là, placé dans la position la plus critique, avec une armée réduite et découragée, en présence de l'ennemi qui venait de forcer le passage du fleuve, il offrit à Moreau de lui remettre le commandement. Moreau le prit sans balancer, et il chercha, avec un dévouement sublime, à réparer les fautes de celui qu'on lui avait donné pour chef, et qui n'était même pas l'égal de ses lieutenants de l'armée du Rhin. Mais il lui fut impossible d'éviter un engagement qui eut lieu le lendemain même, à Cassano, et dans lequel les Français furent battus par Souvorof (*voy.*). Alors, Moreau, dont l'armée se trouvait réduite à environ 20,000 hommes, qui avait devant lui des forces quadruples, et eut bientôt après, sur ses derrières, tout le Piémont révolté, commença son mouvement de retraite dans la vue de se mettre en communication, d'un côté, avec la France, de l'autre, avec l'armée de Naples qui s'avancait vers la Haute-Italie, sous les ordres de Macdonald (*voy.*). Il parvint à son but par les plus savantes combinaisons, et, après avoir livré plusieurs combats heureux, atteignit la rivière de Gênes, où il pouvait attendre avec sécurité Macdonald. Toutefois, ses calculs furent déçus par la perte de la sanglante bataille de la Trebia, qui, livrée trop précipitamment par l'armée de Naples, consumma la perte de l'Italie. Moreau recueillit et sauva les débris de cette armée, qu'il réunit à la sienne, dont le gouvernement, par une injuste prévention, lui enleva encore le commandement pour le donner à Joubert (*voy.*). Mais, toujours animé de ce

esprit d'abnégation qu'on ne saurait trop admirer en lui, il ne refusa pas ses avis à son jeune collègue, qui les réclamait; et bientôt la mort de celui-ci, arrivée sur le champ de bataille de Novi même, l'investit de nouveau du commandement. La perte de cette bataille, d'où l'armée russe ne sortit que mutilée, ne saurait être attribuée à Moreau, qui avait blâmé les mouvements précipités de l'infortuné Joubert, et dont les habiles manœuvres balancèrent du moins les hasards de la journée. Après avoir rallié l'armée à quelques lieues de Novi, il la ramena en France. On a donné peu d'attention à cette campagne, si ce n'est pour en signaler les désastres; mais c'est peut-être l'époque la plus remarquable de la vie de Moreau. Il y déploya toutes les ressources du génie de la guerre dans ces instants passagers où le commandement en chef lui fut dévolu par la force des choses. S'il lui eût été confié dans le principe, il est plus que probable que l'Italie n'aurait point été perdue pour la France.

Cependant Bonaparte, délaissant l'Égypte, venait de débarquer en France, et se rendait à Paris pour changer les destins de la république : ce fut alors que les deux illustres généraux se virent pour la première fois. Moreau, mêlé aux intrigues politiques qui se dénouèrent par le 18 brumaire (*voy.*), se trouvait dans une situation pour laquelle il n'était point fait. Il est avéré que le parti qui préparait un changement lui offrit d'abord la dictature; mais il se sentait, ainsi qu'il l'a dit lui-même, appelé à commander des armées et non à gouverner l'état : il refusa, et se mit à la disposition de Bonaparte, dont les flatteries adroites l'avaient séduit; il n'en reçut pourtant, dans la révolution qu'il effectua à son profit, que la fonction infime de géôlier du Directoire. Ce fut en effet Moreau qui, à la tête de 500 hommes, se chargea d'occuper le Luxembourg et de garder à vue les directeurs récalcitrants, tandis qu'on renversait à Saint-Cloud leur gouvernement. Bonaparte, maître de l'état, pour prix de ce service, lui rendit le commandement de l'armée du Rhin, où de nouveaux triomphes rehaussèrent encore sa renommée comme général. Toutefois le

premier consul, jaloux peut-être en secret de la gloire de Moreau, n'avait entendu d'abord donner qu'une faible part à cette armée dans les grandes choses qui allaient s'accomplir. D'après son plan de campagne, elle ne devait que contenir l'armée autrichienne et couvrir la Suisse, afin qu'il pût agir lui-même, en Italie, en toute sécurité. Moreau ne voulut point accepter ce plan de campagne; il le disputa avec Bonaparte, et fit prévaloir ses idées. Il fut donc convenu qu'il opérerait librement en Allemagne avec son armée qui serait successivement portée à 120,000 hommes. Cette discussion fut sans aigreur; mais elle eut pourtant de funestes conséquences, en éveillant dans le cœur de ces deux hommes un sentiment de défiance et de rivalité qui perdit plus tard Moreau.

Le 25 avril 1800, son armée franchit de nouveau le Rhin; il avait pour adversaire le général Kray (*voy.*) à la tête de 140,000 hommes. Ce ne fut qu'une suite de triomphes; Kray battu à Engen, à Moerskirch, à Biberach, à Hochstædt (*voy.*), fut rapidement refoulé sur l'Inn, dont il s'attacha à défendre le passage par des retranchements. Moreau avait porté sa ligne d'opération sur l'Isar. Des négociations sans résultats suspendirent quelque temps les hostilités. Elles furent reprises au mois de novembre. Partout les avant-postes de l'armée autrichienne, alors placée sous les ordres de l'archiduc Jean, avaient été d'abord obligés de se replier devant l'attaque impétueuse des Français; mais le 1^{er} décembre, à la suite d'un faible échec éprouvé par un des corps de l'armée, Moreau ordonne un mouvement rétrograde sur toute sa ligne; il avait conçu le dessein d'attirer l'ennemi dans une espèce de défilé compris entre l'Isar et l'Inn, et occupé par le village et le bois de Hohenlinden, nom devenu depuis si célèbre. Là devait, si son plan était bien exécuté, s'accomplir une action décisive.

Toutes ses mesures ayant donc été prises dans la journée du 2, Moreau en attend, le 3 au point du jour, le résultat sur le champ de bataille qu'il s'était préparé. Bientôt, selon son attente, l'ennemi s'avance sur trois colonnes, croyant ne

trouver que les arrière-gardes d'une armée en retraite. Le centre marche directement sur Hohenlinden par un chemin couvert de neige; il rencontre un corps du centre de l'armée française commandé par le général Grouchy (*voy.*), et l'attaque avec ardeur; mais il est refoulé dans le bois, où l'on se bat corps à corps. Dans le même moment, l'aile droite, accueillie par la division du général Grenier, est également obligée de reculer, non sans une perte considérable. Cependant Moreau, qui s'était jusque-là borné à contenir l'ennemi à l'entrée de la plaine, comptait les instants, attendant pour agir avec vigueur l'arrivée du général Richepanse (*voy.*), qui, posté en arrière à Ebersberg, devait venir prendre l'armée en queue quand la bataille serait engagée. Ce général s'était mis en route à sept heures du matin; mais la neige tombait à flocons, et ses guides avaient peine à reconnaître la route. Attaqué et coupé par une colonne autrichienne, il n'en marche pas moins en avant; enfin, arrivé au village de Mattenpöett, où il n'était plus qu'à quelques portées de fusil des Autrichiens, il range sa troupe forte d'environ 5,000 hommes, et, fidèle à l'ordre qu'il avait reçu, sans donner à l'ennemi le temps de reconnaître sa faiblesse, il se précipite avec un admirable courage dans le défilé. Alors le général Ney (*voy.*) charge et enfonce par la tête les bataillons qui tiennent encore à Hohenlinden; et bientôt on voit cette masse, pressée de toutes parts, rompre ses rangs et se jeter en désordre dans le bois. En ce moment, au milieu de la fumée, les deux corps de Richepanse et de Ney se rejoignent en jetant des cris de triomphe. La victoire était en effet décidée, bien que les ailes de l'armée autrichienne tinsent encore. Divers combats partiels achevèrent la journée. A 4 heures du soir, 11,000 prisonniers, parmi lesquels 3 généraux, et 100 pièces de canon étaient au pouvoir des Français. L'ennemi avait laissé 6,000 hommes sur le champ de bataille, et il emmenait avec lui un égal nombre de blessés. L'archiduc, pour les transporter, se vit obligé de faire dételer plusieurs batteries; mais Moreau, voulant, par un noble sentiment de générosité, s'associer

aux soins dévoués du prince pour ses soldats, lui renvoya cette artillerie. La perte de son armée avait été à peu près de 2,500 hommes tués ou blessés. Telle fut la bataille de Hohenlinden que Napoléon a présentée à Sainte-Hélène comme due au hasard. Moreau, se trouvant, après la bataille, au milieu des chefs qui l'avaient si bien secondé, s'écria, transporté de joie : « Mes amis, nous venons de conquérir la paix ! » En effet, tandis que, poursuivant ses succès, après avoir franchi l'Inn et la Salza, il se portait rapidement sur Vienne, dont il n'était plus qu'à 18 lieues; la paix de Lunéville (*voy.*) vint arrêter sa marche victorieuse.

De retour à Paris, il reçut les félicitations du premier consul qui lui dit : « J'ai fait une campagne de jeune homme, et vous celle d'un général consommé; » et qui lui fit don d'une paire de pistolets enrichis de diamants, sur lesquels étaient gravés les noms de ses principales victoires. Moreau parut d'abord sensible à ces témoignages d'estime; mais son mariage, qui eut lieu à cette époque, amena bientôt un grand changement dans ses dispositions. Excité par sa jeune et belle épouse (née Hulot), que secondait une mère ambitieuse, il en vint graduellement à se trouver blessé de n'occuper que le second rang dans ce pays où il jouissait d'une immense popularité. Cette soumission qu'il devait au jeune chef qui s'était intronisé au 18 brumaire et dont la puissance grandissait chaque jour, lui était importune. Il se mit alors en opposition avec son gouvernement, blâmant ou railant sans égard ses mesures; il refusa avec dédain la Légion-d'Honneur qu'on lui offrit de sa part. Bonaparte rechercha de nouveau son amitié; et il eut avec lui plusieurs entretiens : « Moreau, a-t-il dit lui-même, sortait du palais, enchanté; mais il y revenait plein d'amertume. » Enfin il cessa de s'y présenter, et son château de Grosbois qu'il habitait ordinairement devint le rendez-vous des mécontents.

Vers cette époque, on sut qu'un nouveau complot contre les jours du premier consul avait été formé par des agents de l'émigration, à la tête desquels figuraient Georges Cadoudal et Pichegru (*voy.* ces

noms). Moreau, impliqué dans cette affaire, fut arrêté et mis au secret, le 24 pluviôse 1804. Il nia dans ses premiers interrogatoires qu'il eût même vu Pichegru; mais plus tard, dans une lettre qu'il adressa à Bonaparte, il reconnut qu'il avait pu se laisser aller à quelques démarches *imprudentes*, tout en affirmant hautement qu'il n'avait rien à se reprocher quant au complot. Du reste, sa lettre était pleine d'une noble simplicité. Le procès s'ouvrit, le 8 prairial, devant un tribunal qu'un décret spécial avait dépouillé de la garantie tutélaire du jury. Moreau se montra constamment, dans les débats, digne de sa haute renommée. Il excitait un intérêt général. Dans une des audiences, quelques paroles qu'il prononça suscitèrent un mouvement d'enthousiasme tel qu'on rapporte que Georges dit alors : « Si j'étais à la place du général Moreau, j'irais coucher ce soir aux Tuileries. » Quoi qu'il en soit, le procès suivit son cours. Parmi les témoins, au nombre de 140, quatre ou cinq seulement avaient fait des déclarations à charge qui se trouvèrent considérablement atténuées à l'audience. Un seul, Roland, entrepreneur des vivres de l'armée, qui avait reçu Pichegru chez lui, produisit un témoignage qui présentait Moreau comme un complice réel des conspirateurs; mais la sincérité de ce témoignage n'était pas à l'abri de tout soupçon, et plusieurs des accusés lui opposèrent une dénégation formelle. A la suite d'une éloquente plaidoirie de l'avocat Bonnet (*voy.*), Moreau fut condamné à deux ans de détention et aux frais du procès. C'était une transaction. La majorité des juges voulait l'absoudre complètement : les efforts du procureur général Thuriot pour obtenir une condamnation toute politique l'emportèrent. On sait que c'est à l'occasion de l'engagement que prenait Thuriot, au nom du gouvernement, qu'il serait fait grâce à l'illustre accusé s'il était condamné à la peine capitale, qu'un des juges, le savant Clavier, s'écria : « Et qui nous la fera à nous ! » Moreau, au milieu de la fermentation générale des esprits dont peut-être il eût pu profiter, se rendit de son propre mouvement au Temple. Peu de jours après, sa captivité fut changée en un exil

et il partit pour l'Espagne, et de là se rendit aux États-Unis, où, après avoir parcouru quelques parties de la contrée, il se fixa à Morisville, près de Trenton, dans le New-Jersey. Là il vécut environ dix ans, tranquille et estimé de tous ceux qu'il admettait dans son intimité, suivant de loin avec tristesse cette marche gigantesque de Napoléon dont le terme lui paraissait devoir être infailliblement la ruine de la France.

Ce jugement porté sur l'empire uni à ses ressentiments personnels l'amena par degrés à séparer la patrie du chef qui semblait la conduire vers l'abîme; alors il écouta les propositions qui lui parvenaient d'Europe, et consentit enfin à imprimer à son nom une tache ineffaçable en prêtant l'appui de son talent à cette coalition des rois qu'il avait si souvent vaincue. Il partit des États-Unis dans le plus grand secret avec un agent russe, et arriva, le 24 juillet 1813, à Gothenbourg, d'où il se rendit à Prague auprès des trois souverains alliés. Reçu avec les plus grands honneurs, il traça lui-même le plan de cette campagne qui fut si funeste à la France. Mais la Providence ne l'avait point destiné à la diriger. Comme il venait de faire une reconnaissance au début même de la bataille de Dresde (*voy.*), un boulet vint lui fracasser les deux jambes. Moreau se regarda d'abord comme perdu; toutefois, on espéra quelque temps le sauver. Le chirurgien de l'empereur Alexandre, Wylie, lui ayant fait l'amputation d'une jambe, Moreau qui avait supporté l'opération avec un calme héroïque, voyant l'opérateur faire un mouvement d'effroi en découvrant l'autre jambe : « Eh bien ! dit-il, faut-il aussi couper celle-ci ? faites vite. » A la suite de cette seconde amputation, on le conduisit en Bohême, où il expira dans la nuit du 1^{er} au 2 septembre. Son corps fut transporté à Saint-Petersbourg, où des obsèques magnifiques lui furent décernés. On prononça son oraison funèbre. Alexandre écrivit une lettre autographe à M^{me} Moreau, que Louis XVIII décora du titre de maréchale. On a prétendu que Moreau avait témoigné, dans ses derniers moments, des regrets de l'acte par lequel se terminait sa vie; mais tout semble

démontrer au contraire qu'il persista jusqu'à la fin dans sa fatale erreur, et ne cessa de croire qu'en prenant ce parti, il s'était dévoué à la délivrance de son pays.

P. A. D.

MORÉE. C'est le nom qu'a pris dans le moyen-âge et sous lequel est encore le plus souvent désigné le Péloponnèse. On n'est pas d'accord sur l'étymologie de ce mot. Les uns y voient une altération de *Romæa*, *pays des Romains*, comme les Turcs nomment encore la Grèce (Romélie); d'autres le font venir du *mûrier*, *Μωπέα*, parce que cet arbre y était très commun lorsque les fabriques de soie étaient florissantes. Ce n'est que dans les auteurs de la fin du XIII^e siècle que l'on commence à rencontrer cette dénomination et sous forme masculine (*ἡ χώρα τοῦ Μωπέως*, *le pays du Morée*). Peut-être ne s'appliquait-elle d'abord qu'à un canton, comme le nom de *Mésarée*, que l'on trouve aussi employé dans la chronique de Morée, et celui d'*île de Monçon* (c'est-à-dire de Modon), par lequel les chroniqueurs occidentaux désignent quelquefois le Péloponnèse. Dans son acception actuelle, la Morée comprend toute la péninsule jointe au continent par l'isthme étroit auquel Corinthe (*voy. l'art.*) a donné son nom, et que Périandre et Néron ont essayé vainement de couper. La configuration de ses côtes et sa topographie sont maintenant exactement connues par les travaux de la commission scientifique de Morée, dont nous avons donné un résumé succinct à l'art. GRÈCE, T. XIII, p. 9. Les anciens qui aimaient les images sensibles, faciles à retenir, sans s'arrêter à une exactitude rigoureuse, comparaient le Péloponnèse à une feuille de platane, dont le pétiole serait représenté par l'isthme, et les cinq pointes par les caps Acritas (aujourd'hui Gallo), Ténare (Matapan), Malée (Malio), au midi; celui de Scyllæum (Skylli), à l'orient; et le Chelonates (cap Tornese), au couchant. Le circuit de la péninsule était évalué par Strabon, d'après Polybe, à 4,000 stades, en ne tenant pas compte des sinuosités des golfes, ou, si on les suivait, à plus de 5,600 stades, ce qui, à raison de 700 stades au degré, donne 8 degrés et s'écarte bien peu du résultat des observa-

tions modernes qui est 8° 19'. La Morée est située entre les 36° et 38° $\frac{1}{4}$ de lat. N., et 19° et 21° de long. or. Sa plus grande longueur est d'une cinquantaine de lieues, et sa plus grande largeur d'environ 33. Sa superficie est, suivant les ingénieurs français, de 216 myriamètres carrés, ou à peu près la surface de trois de nos départements moyens. Cette contrée si bornée, à la vérité très fertile dans les vallées, mais dont les chaînes élevées de montagnes dérobent la majeure partie à l'agriculture, renfermait cependant plusieurs états qui ont joué un grand rôle dans l'antiquité. Les principaux étaient l'Argolide, la Corinthie, la Laconie, et, depuis Auguste, l'Éleuthérolaconie (*voy. MAGNÈ*), la Messénie, l'Élide, l'Achaïe et l'Arcadie (*voy. ces noms*). On y comptait plus de cent villes, dont aujourd'hui le voyageur a peine à reconnaître les ruines.

Nous ne retracerons pas ici l'histoire de la Morée. Ce serait presque celle de la Hellade, dont elle forme près de la moitié. Les faits principaux sont déjà consignés à l'art. GRÈCE, et l'on peut trouver plus de détails aux articles spéciaux sur ses villes célèbres, Corinthe, Olympie, Sparte, etc. Nous nous bornerons donc à rappeler les révolutions qui ont changé sa condition. Le retour des Héraclides (*voy.*), vers l'an 1100 av. J.-C., renversa la dynastie de Pélops, qui a laissé son nom à la péninsule nommée avant lui *Argolide*, *Apie* et *Ægiakée*, et dès lors la race dorienne y prévalut. La suprématie de Sparte, sortie victorieuse de ses luttes contre les Messéniens (*voy.*) et plus tard contre Athènes dans la guerre dite du Péloponnèse (*voy.*), fut ébranlée par les victoires d'Épaminondas, à peu près annulée par la domination macédonienne, et enfin détruite par la ligue Achéenne (*voy. ces noms*), qui ne retira d'autre fruit de cette victoire que de faire donner le nom d'Achaïe à la Grèce, réduite peu après en province romaine. Dans la division ecclésiastique, la péninsule forma les 3^e, 4^e, 5^e et 6^e provinces d'Achaïe, dont les métropoles étaient Corinthe, qui devint au XII^e siècle le siège de l'exarque du Péloponnèse, Patras, Monembasie et Lacédémone. Sous l'empire Byzantin (*voy.*), le Péloponnèse forma

ce que l'on nommait alors un *thème* gouverné par un stratège, sauf quelques cantons indépendants occupés par les Slaves qui y pénétrèrent à la fin du VIII^e siècle. Conquis en 1207, par les chevaliers français, il forma la principauté de Morée ou d'Achaïe avec ses douze pairies, ses fiefs, ses assises, en un mot tout le système féodal. Il était alors habité par la fleur de la noblesse française et soumis à l'Église de Rome. Mais les princes grecs rentrés en possession de Constantinople, en 1261, ne tardèrent pas à reconquérir une partie de la Morée qu'ils érigèrent en *despotat*, tandis que divers prétendants, héritiers, par les femmes, de la maison Ville-Hardouin, se disputaient cette principauté. A la suite de ce conflit qui amena dans la Morée des princes de Naples et de Savoie, les chevaliers de Rhodes, les Catalans, les Génois et les Vénitiens, elle tomba sous le joug othoman, en 1460, et forma un sandjac, dont le chef-lieu était Tripolizza, ville du moyen-âge, située entre Mantinée, Tégée et Pallantium. Dès 1464, les Vénitiens firent soulever toute la Morée, mais ils ne purent la défendre malgré le rempart élevé à l'*hexamilion*, sur l'isthme de Corinthe. Ils la reconquirent en 1687, et la perdirent définitivement en 1715. Le soulèvement de 1770, excité par les Russes (*voy. CATHERINE II et ORLOF*), amena sur ce malheureux pays de nouvelles calamités et les déprédations des Albanais auxquelles Ghazi-Hassan mit fin, mais en rétablissant l'oppression othomane. Enfin, l'année 1821 marqua, pour la Morée, l'ère de l'indépendance, mais non pas le terme de ses maux ; car, durant plusieurs années, elle fut saccagée par les Égyptiens (*voy. IBRAHIM-PACHA*) qui l'avaient presque reconquise, à l'exception de Monembasie et de Napoléon de Romanie, ville forte élevée par les Vénitiens sur l'emplacement de Nauplia, et qui est devenu le siège du gouvernement grec de 1824 à 1834.

La population du Péloponnèse, dans l'antiquité, est évaluée, par quelques savants, à 2 millions, mais sur des bases assez arbitraires. Il est certain que les guerres intestines qui préparèrent la conquête romaine, et l'état de marasme dans lequel tomba la Grèce après la perte de

son indépendance, diminuèrent sensiblement la population, qui ne fit que décroître sous l'empire Byzantin, trop faible pour repousser les fréquentes incursions des barbares. Le siècle d'anarchie qui précéda la conquête musulmane et les guerres qui la suivirent achevèrent de ruiner la péninsule, au point que le recensement de 1719, pour établir le *katarch* ou capitation, ne donna que 60,000 chrétiens mâles au-dessus de 12 ans, ce qui peut faire évaluer le chiffre total des Grecs Moraïtes à 200,000. Les pestes de 1756 et 1781, jointes aux autres désastres dont nous avons parlé, réduisirent ce nombre à près de moitié, tandis que le développement de l'agriculture et du commerce, pendant la révolution française et le blocus continental, le firent remonter rapidement à 300,000, dont un sixième à peine était mahométan. Aujourd'hui les plaies récentes de la Morée se cicatrisent ; mais le manque de bras et de capitaux y retardent l'essor de la prospérité. — *Voir Buchon, Recherches et matériaux pour servir à une histoire de la domination française aux XIII^e, XIV^e et XV^e siècles dans les provinces de l'empire Grec, Paris, 1840, 2 vol. grand in-8^o ; et Fallmerayer, Geschichte der Halbinsel Morea während des Mittelalters, Stuttg. et Tüb., 1830 et suiv., 2 vol. in-8^o.* W. B-T.

MORELLE, *voy. SOLANÈS.*

MORELLET (ANDRÉ, abbé), reçu à l'Académie-Française en 1783, professeur d'économie politique et de législation aux écoles centrales, en 1795, était né à Lyon, le 7 mars 1727, et mourut à Paris, le 12 janvier 1819. Ses qualités aimables ne tardèrent pas à le faire rechercher dans les cercles les plus brillants de la capitale, et lui gagnèrent une foule d'amis parmi les coryphées de la littérature ; mais ce qui contribua peut-être plus que toute autre chose à lui ouvrir le chemin de la célébrité, ce fut une petite persécution que lui attira une satire assez mordante dirigée contre Palissot, à propos de sa comédie des *Philosophes*, et dans laquelle il s'était permis quelques traits un peu vifs contre la princesse de Robecq. Après deux mois de détention à la Bastille, il fut rendu à ses

nombreux amis. En 1766, il publia, à la prière de Malesherbes, la traduction du fameux traité *Des délits et des peines* de Beccaria. Sept éditions, que cet ouvrage eut en moins d'un an, témoignent sans doute d'un succès mérité. Les autres publications de l'abbé Morellet n'ont plus aujourd'hui qu'un intérêt secondaire : elles étaient surtout consacrées à des questions d'économie politique. Le *Dictionnaire universel de géographie commerciale* de Peuchet fut rédigé sur les matériaux qu'il avait recueillis pour un ouvrage analogue. Lors de la convocation des États-Généraux, Morellet donna ses *Observations sur la forme des États de 1614* (1788), mémoire qui fut suivi de plusieurs autres : *Moyen de disposer utilement des biens ecclésiastiques* (1789); et après le 9 thermidor, *le Cri des familles, la Cause des pères* (1795), etc. La révolution lui ayant fait perdre toutes les pensions dont il jouissait sous l'ancien gouvernement, il dut songer à se créer des ressources et se mit à traduire, de l'anglais, des romans et des voyages. De 1797 à 1800, il n'en publia pas moins de 20 vol. Lors de la nouvelle organisation de l'Institut, en 1803, il fut compris dans la classe des langues et littérature françaises; et en 1807, il fut appelé au Corps législatif. Une chute, qu'il fit en 1815, l'ayant condamné à un état complet d'immobilité par suite de la rupture du fémur, il profita de ce repos forcé pour faire un choix dans ses écrits inédits et autres; et en 1818, il fit paraître ses *Mélanges de littérature et de philosophie du XVIII^e siècle*, 4 vol. in-8°. Ses *Mémoires sur le XVIII^e siècle et sur la révolution* ont été publiés, en 1821 (Paris, 2 vol. in-8°), par M. J.-V. Leclerc (2^e éd., augm., 1823). « Il ne faut chercher, dit M. Campenon, dans les ouvrages de l'abbé Morellet ni l'élégance ni l'agrément d'un écrivain qui songe à plaire. Incapable d'éprouver aucune séduction, on dirait qu'il n'en veut exercer aucune sur l'esprit de ses lecteurs... Mais il a presque toutes les qualités d'un esprit éminemment juste. » On sait que pour resserrer les liens de l'amitié qui l'unissait à Marmontel, il lui avait donné sa nièce en mariage. EM. H.-G.

MORELLI (GIACOMO), le bibliothécaire par excellence, naquit à Venise, le 14 avril 1745, de parents pauvres, contre le gré desquels il entra dans les ordres; mais pour qui d'ailleurs il se montra toujours bon fils. Il suppléa, par ses propres études, à l'éducation incomplète qu'il avait reçue; il était déjà fort avancé en âge lorsqu'il apprit le grec et le français. Son amour de l'indépendance lui fit refuser plusieurs fois les propositions avantageuses de riches bibliophiles de Venise; cependant il se décida enfin à accepter celles du patricien Farsetti, possesseur d'une collection considérable de manuscrits, dont il publia le catalogue : *Bibliotheca manusc. del bali T.-G. Farsetti* (Venise, 1771-80, 2 vol. in-12), en même temps que la *Dissertazione storica intorno alla pubblica libreria di San-Marco* (1774), et le catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Nani (1776, in-4°), publications qui firent connaître le nom de Morelli dans toute l'Europe. Sa réputation s'accrut encore lorsqu'il eut été nommé, en 1778, bibliothécaire de Saint-Marc. Dévoré du désir d'augmenter cette bibliothèque, il eut la joie de l'enrichir de la collection complète des archives de la république. De ses différents ouvrages, aucun n'est plus propre à donner une idée de sa sagacité et de son érudition immense, que sa *Bibliotheca manuscripta græca et latina*, dont il n'a malheureusement paru qu'un volume (Bassano, 1802). Les *Epistolæ septem variae eruditionis* (Padoue, 1819) sont le dernier écrit sorti de sa plume. Il mourut le 5 mai 1819. Ses *Operette ora insieme raccolte con opuscoli di antichi scrittori* ont été publiés à Venise (1820, 3 vol.). Voir Bettio, *Orazione recitata nelle solenne esequie celebrate nella chiesa patriarcale di Venezia* (Venise, 1819). C. L.

MORÉRI (LOUIS), connu surtout par le *Dictionnaire historique* qui porte son nom, était né à Bargemont, en Provence, le 25 mars 1643. Il étudia la théologie à Lyon et entra dans les ordres. L'évêque d'Apt, Gaillard de Longjumeau, se l'attacha ensuite en qualité d'aumônier. Ce prélat, qui avait recueilli une grande

quantité de matériaux en vue d'un dictionnaire historique dont il avait conçu le plan, les remit à Moréri pour qu'il préparât l'ouvrage : il parut à Lyon, 1673, en un vol. in-fol. En 1675, Moréri vint à Paris où il travailla à une 2^e édition augmentée de son dictionnaire. L'impression du 1^{er} volume était achevée lorsque la mort le surprit, le 10 juillet 1680, à l'âge de 37 ans; le 2^e vol. parut l'année suivante. « Moréri, dit Bayle, s'est beaucoup plus abusé dans ce qui concerne la mythologie et les familles romaines que dans l'histoire moderne. » Mais il ajoute ailleurs : « Je ne souhaite point que l'idée méprisante que cela (le grand nombre de fautes qu'il relève) pourra donner de son travail, diminue la reconnaissance qui lui est due. » Un des reproches que l'on peut adresser à Moréri, c'est de s'étendre souvent outre mesure sur des noms parfaitement obscurs, en passant légèrement sur les noms les plus illustres. Cependant, après les corrections et les suppléments de Leclerc, de l'abbé Gouget, etc., fondus dans l'édition de Drouet (Paris, 1759, 10 vol. in-fol.), la meilleure et la dernière, son ouvrage a subi une métamorphose complète. « C'est, dit Voltaire, une ville nouvelle bâtie sur l'ancien plan. » EM. H.-C.

MORETO Y CABANA (AUGUSTIN), poète dramatique espagnol, qui vivait dans le xvii^e siècle, contemporain de Calderon, et qui finit comme lui par renoncer au théâtre pour embrasser l'état ecclésiastique. Ses comédies, au nombre de 36, ont été recueillies en 3 vol. in-4^o, Valence, 1676 et 1703. Scarron, dans son *Don Japhet d'Arménie*, et Molière même dans *la Princesse d'Élide* et dans *l'École des maris*, n'ont pas dédaigné, dit-on, de faire des emprunts à cet auteur. « Le théâtre de Moreto, dit M. Depping, offre les mêmes défauts que celui de Lope et de Calderon; les travestissements et les coups d'épée y abondent; le dialogue dégénère en longues conversations qui n'ont aucun rapport avec la pièce; la dévotion se mêle à la bouffonnerie; le comique est fréquemment de mauvais goût; enfin les convenances du lieu, du temps, des mœurs, sont rarement observées. » X.

MORGAGNI (JEAN-BAPTISTE), médecin illustre, né à Forli, dans la Romagne, le 25 février 1682, exerça sur les sciences médicales l'influence la plus décisive. La plupart des maladies auxquelles est sujette l'espèce humaine laissent dans les tissus qui composent l'organisme certaines altérations : c'est à la recherche, à la détermination de ces lésions, que cet homme célèbre a appliqué son génie profondément investigateur. Cette branche de la science acquit immédiatement une importance assez grande, pour qu'on lui ait donné un nom particulier : elle s'appelle *anatomie morbide*, ou *pathologique*, nom qui la définit d'une manière fort exacte.

Comme cela se rencontre souvent dans la vie des hommes vraiment supérieurs, on voit poindre dans Morgagni, dès sa première jeunesse, les qualités qui doivent assurer son immense réputation dans l'avenir. Élève de Valsalva et d'Albertini, l'anatomie devient tout d'abord son étude de prédilection. Lorsque le premier publia son *Traité sur l'anatomie et les maladies de l'oreille*, ce fut Morgagni qui se chargea des préparations délicates, que commande la description d'un organe d'une structure aussi compliquée. Grâce au zèle infatigable avec lequel il se livra aux études anatomiques, il fut bientôt distingué de ses maîtres, et en remplaça plusieurs fois un des plus célèbres, Valsalva, quand quelques circonstances l'obligeaient à abandonner momentanément sa chaire. Après avoir fait ses premières études médicales à Bologne, et y avoir reçu le grade de docteur, en 1701, il quitta cette ville pour aller successivement à Venise et à Padoue, où l'ensemble des sciences médicales était enseigné d'une manière plus complète; c'est dans cette dernière ville qu'il obtint, en 1715, la première chaire d'anatomie, en remplacement de Molinetti. En s'occupant dès lors d'une manière à peu près exclusive de recherches anatomiques, Morgagni fut naturellement amené à porter son attention sur les lésions qu'il rencontrait souvent dans les tissus des cadavres; puis, quand il conçut l'idée d'un rapport possible entre ces lésions et les symptômes de la maladie, ces altérations devinrent l'objet de ses

principales recherches. C'est en marchant dans cette voie, que jusque-là on n'avait fait pour ainsi dire qu'entrevoir, que le professeur d'anatomie de Padoue fit les nombreuses et importantes découvertes qui ont rendu son nom immortel dans la science. Avant Morgagni, il n'y avait qu'un fort petit nombre des lésions que les maladies laissent dans l'organisme qui fussent connues. Ce médecin, guidé par l'idée d'un rapport entre les symptômes observés pendant l'état de vie et les lésions rencontrées après la mort, fouilla dans tous les tissus, et y constata des altérations variées, auxquelles il rattacha les phénomènes morbides. Il est facile de concevoir l'influence que ces découvertes durent exercer sur la partie pratique de la science : que si ces lésions ne constituent point toujours toute la maladie, il est impossible au moins de n'en point tenir compte dans l'institution des moyens propres à combattre celle-ci. Du reste, quelque zèle que le célèbre élève de Valsalva ait apporté dans ses recherches, il était loin d'avoir épuisé le sujet. De nombreux travailleurs ont marché sur ses traces, et ont signalé des lésions qui lui avaient échappé, ou qui ne s'étaient point présentées à son observation. Aujourd'hui même, on cherche encore dans cette direction, et l'on trouve quelquefois.

En découvrant en quelque sorte un nouveau point de vue dans la science, Morgagni vit son nom célèbre entre tous ses contemporains. Aussi modeste que savant, loin de briguer les honneurs, il les attendit, et cependant ils ne lui manquèrent pas. Il fut membre de l'Académie des Curieux de la nature, membre correspondant de la Société royale de Londres, de l'Académie royale des Sciences de Paris, de l'Académie de Saint-Pétersbourg, etc. A Forli, ses compatriotes placèrent son buste dans la maison commune, avec cette simple inscription : *Adhuc viventis*. Il mourut, en 1771, âgé de 89 ans, après avoir donné le jour à quinze enfants.

Morgagni a laissé de nombreux opuscules, dont beaucoup se trouvent disséminés dans les ouvrages de divers auteurs, auxquels ils ont été annexés. Son œuvre

principale est celle dans laquelle il a consigné le résultat de ses recherches d'anatomie pathologique, et qui a pour titre *De sedibus et causis morborum per anatomen indagatis libri V*, Bassano, 1761, in-4°; ce livre, plusieurs fois réimprimé, a été traduit en français, par Désormeaux et Destouet, sous ce titre : *Recherches anatomiques sur le siège et les causes des maladies*, Paris, 1820-21, 10 vol. in-8°. M. S-N.

MORGAN (HENRI), voy. FLIBUSTIERS.

MORGAN (lady), fille de l'acteur Owenson, naquit à Dublin, vers 1789. Dès ses premières années, elle montra du goût pour la littérature et les beaux-arts. « Je commençai à écrire, dit-elle, presque aussitôt que je sus lire. » Son esprit et son talent sur la harpe la faisaient rechercher dans les salons de Dublin; mais sa famille était pauvre, et elle dut demander des ressources à sa plume. Un volume de poésies qu'elle composa dès l'âge de 14 ans, et le roman de *Saint-Clair* (trad. en franç. par M. H. Villemain, 1813, 2 vol. in-12), furent ses premiers ouvrages; mais *La novice de Saint-Dominique* (trad. par M^{me} la vicomtesse de Ruolz, 1805 et 1816, 4 vol. in-12), *Glorvina, ou la jeune Irlandaise nationale* (trad. par Dubuc, 1813, 4 vol. in-12), *La femme, ou Ida l'Athénienne* (trad. par le même, 1812-1817, 4 vol. in-12), contribuèrent surtout à faire connaître miss Owenson en Angleterre et sur le continent comme une romancière d'un mérite supérieur. En 1811, elle épousa le docteur Morgan, membre du Collège de médecine de Londres, et connu par plusieurs ouvrages, dont le principal, *l'Essai philosophique sur les phénomènes de la vie*, a été trad. en franç. par M^{lle} Sobry, 1819, in-8°. Depuis ce temps, lady Morgan (son mari ayant été créé baronnet, elle avait droit à ce titre) a principalement résidé à Dublin, où elle a fait de sa maison un petit centre littéraire et quelque peu philosophique et politique. Ses voyages sur le continent ont donné lieu à autant de publications où l'imagination a presque autant de part qu'à ses autres ouvrages : elle a fait *La France*,

1817, in-4° (trad. par Lebrun des Charmettes, 3^e édit., 1818, 2 vol. in-8°), *La France en 1829 et 1830* (trad. par M^{lle} Sobry, 1830, 2 vol. in-8°), *l'Italie*, 1821, 2 vol. in-4° (trad. par la même, 1821, 4 vol. in-8°). De hautes prétentions, souvent mal justifiées, à connaître les hommes et les choses, et jusqu'aux langues des pays qu'elle a parcourus, une grande hardiesse dans les opinions, un style pittoresque, mais souvent bizarre, tels sont les défauts et les qualités de ces productions qui excitèrent, lors de leur apparition, une vive polémique. Citons en même temps *La vie et le siècle de Salvator Rosa*, 1823 (trad. par M^{lle} Sobry et M. Pierhuc, 1824, 2 vol. in-8°), et *la Princesse*, 1834 (trad. par M^{lle} Sobry, 3 vol. in-8°), où l'auteur a essayé de peindre les mœurs de l'Italie et de la Belgique. Par une de ces bizarreries qui abondent chez elle, lady Morgan, tout en se posant en professeur de démocratie, a toujours voulu passer pour l'apôtre de la mode et l'écho des salons aristocratiques. C'est à cette prétention que l'on doit le *Livre du Boudoir*, publié par elle en 1829 (trad. par M. Defauconpret, 1829, 2 vol. in-8°). Mais elle est toujours revenue avec succès à la peinture des mœurs irlandaises. *O'Donnel*, 1814 (trad. par Lebrun des Charmettes, 1815, 3 vol. in-12), *Florence MacCarthy*, 1818 (trad. par M. Defauconpret, 1819, 4 vol. in-12 et par T. Parisot, *ibid.*), *Les O'Brien et les O'Flaherty, ou l'Irlande en 1793*, 1827 (trad. par Cohen, 1828, 6 vol. in-12), *Les scènes dramatiques de la vie réelle*, 1835 (trad. par M^{lle} Sobry, 1833, 2 vol. in-8°), offrent des tableaux pleins de mouvement, d'intérêt et de passion. Le dernier ouvrage de lady Morgan, *La femme et son maître*, publié en 1841, est une peinture de la condition des femmes dans l'antiquité, tracée au point de vue de l'émancipation future de ce sexe.

R-Y.

MORGANATIQUE (MARIAGE). Ce nom dérivé de *Morgengabe* (de *Morgen*, matin, et *Gabe*, don, cadeau, *quasi matutinale donum*, dit Grégoire de Tours), se rapporte au présent de noces que le mari faisait, le lendemain du mariage, à sa femme. Aujourd'hui, ce don, toujours

sous le même nom, se stipule le plus souvent dans les contrats de mariage. Chez les Lombards, il consistait dans le quart des biens du mari. C'était, en général, une part faite à la femme pour ses menus-plaisirs, dont elle pouvait disposer librement, ou, comme on disait encore, pour ses *épingles*. Mais dans les temps qui suivirent la réforme en Allemagne, et particulièrement dans les pays qui adoptèrent la confession d'Augsbourg, on vit naître, sous le nom de mariage *de la main gauche* ou à la *morganatique* (*ad morganaticam*), une sorte d'union entre personnes de condition inégale, qui rappelle, à quelques égards, le concubinat (*voy.*) des Romains. Ce mariage, pratiqué quelquefois par les princes d'Allemagne, a ordinairement lieu dans deux cas : le premier, lorsqu'un prince passe à de secondes nocces, ayant d'un premier lit des enfants capables de soutenir l'éclat de sa maison : pour ne pas empirer la condition des enfants du premier lit, le prince borne alors les droits des enfants du second à une certaine portion de ses biens ; le second cas, lorsque le contrat fait mention de l'inégalité des futurs conjoints, soit en faveur des enfants que le mari a déjà d'un précédent mariage, soit en faveur de ses collatéraux ou agnats, avec la clause expresse que les enfants qui naîtront de ce mariage ne succéderont ni aux fiefs ni aux dignités de leur père, et se contenteront des sommes ou des terres qui leur sont assignées par le contrat de mariage. Les enfants nés d'un mariage de la main gauche étaient quelquefois appelés à la succession de leur père, lorsque l'Empereur avait rapproché les conditions de leurs parents en élevant la femme au rang de princesse de l'Empire.

D'après le code prussien, les mariages morganatiques ne diffèrent des autres qu'en ce qu'ils ne donnent point à la femme tous les droits de famille et de rang que les lois accordent à l'épouse effective. Il faut, pour les contracter, obtenir du souverain une permission que les personnes d'une condition élevée peuvent seules demander. Le consentement des parents ou des tuteurs est exigé pour les mariages de la main gauche comme pour les mariages ordinaires. Les pre-

miers supposent nécessairement un contrat par écrit. On sait que le dernier roi de Prusse avait contracté un de ces mariages avec la comtesse de Harrach (voy. ce nom et FRÉDÉRIC-GUILLAUME III). X.

MORGANE (LA FÉE). Comme nous l'avons vu au mot FÉE, on doit distinguer deux ordres de fées : d'abord, celles des contes appelés de ce nom et des fictions orientales; ensuite, celles de nos vieux romans de chevalerie. Les premières sont des demi-déeses, jouissant de leur pouvoir surnaturel par droit de naissance; les autres l'ont acquis, à un moindre degré, par l'étude des livres de magie. C'est à cette seconde classe qu'appartiennent Viviane et Morgane, fées célèbres dans la fabuleuse histoire des chevaliers de la Table-Ronde (voy.). Morgane, sœur du roi Artus, fondateur de cet ordre, est en outre représentée comme une fée malfaisante qui persécuta surtout la trop tendre Genièvre, épouse de ce prince. Viviane, zélée protectrice du brave Lancelot du Lac, jouit chez nos anciens romanciers d'un meilleur renom. M. O.

Les Italiens ont donné le nom de *fata Morgana* à un phénomène aérien qui est sans aucun doute un effet de mirage (voy.), et que l'on observe à Naples, à Reggio et sur les côtes de la Sicile. A certains moments, du rivage de la mer on aperçoit dans les airs, à de grandes distances, des ruines, des châteaux, des palais, des colonnes, et une foule d'objets divers qui semblent se déplacer et changent d'aspect à chaque instant. Cette féerie n'est qu'une représentation d'objets terrestres qui sont invisibles dans l'état ordinaire de l'atmosphère, mais qui, dans certaines conditions des couches atmosphériques, viennent offrir aux yeux étonnés ce magique spectacle. L. L.

MORGARTEN, montagne du canton de Zug, célèbre par la victoire qu'y remportèrent sur les Autrichiens, le 6 décembre 1315, les trois cantons forestiers de Schwytz, Uri et Unterwalden. Environ 1,600 braves montagnards défendirent le défilé du même nom contre une armée de 20,000 hommes, commandée par Léopold d'Autriche. Leurs frères, postés sur les hauteurs, en faisant rouler des quartiers de rocs sur les combattants,

bardés de fer, assurèrent le succès de cette héroïque défense. L'armée autrichienne fut écrasée, et l'archiduc Léopold lui-même n'échappa qu'à grand'peine à la mort. Voy. SUISSE et AUTRICHE, T. II, p. 583. X.

MORGHEN. La famille Morghen, originaire des Pays-Bas, a fourni à la gravure, depuis un siècle, six artistes recommandables : JEAN-ÉLIE, père de JEAN et de PHILIPPE-CHARLES, et les trois frères RAPHAEL-SANZIO, ANTOINE et GUILLAUME, fils de Philippe-Charles. De ces six artistes, Raphaël-Sanzio est le plus célèbre : c'est à lui que nous consacrons cette notice. Il naquit, le 19 juin 1758, à Naples, où son père et son oncle étaient établis depuis longtemps. Jusqu'à 20 ans, il n'eut d'autres maîtres que ses parents. A leur exemple, il s'occupait davantage du paysage que de la figure; cependant, à 12 ans, il avait déjà gravé quatre des 12 apôtres de Baccio Bandinelli, qu'on classe assez généralement dans l'œuvre de son père. Un enseignement plus fort lui étant devenu nécessaire, on l'envoya à Rome, chez Volpato, où ses études prirent une meilleure direction. Sous ce maître habile, ses progrès furent rapides; diverses belles planches qu'il exécuta d'après Hamilton, le Guide, Ducros, Grandjean, déterminèrent Volpato à lui confier la gravure des quatre grandes fresques du Vatican qui lui restaient à publier, savoir : la *Poésie*, la *Théologie*, la *Jurisprudence*, la *Messe* de Bolsene. A leur apparition, vers 1781, ces quatre ouvrages eurent un succès complet. Volpato, heureux de rencontrer dans Morghen un aide aussi intelligent, se l'attacha en lui donnant sa fille en mariage, et l'associa à ses travaux et à sa fortune. Alors parurent tour à tour *l'Aurore*, d'après le Guide, pièce qui fit fureur, et dont les épreuves de choix valent encore de 4 à 500 fr.; *Angélique et Médore*, d'après Matteini; *la Vierge et l'enfant Jésus endormi*, d'après le Titien, réputée l'une des plus admirables gravures qui aient été faites d'après les coloristes vénitiens. Vers cette époque, le roi de Naples et plusieurs autres souverains cherchèrent à attirer Morghen à leur cour : le grand-duc de

Toscane, Ferdinand III, qui n'imposait d'autre condition à l'artiste que celle d'ouvrir à Florence une école de gravure, et lui assurait une pension de 400 écus avec le logement, obtint la préférence.

Alors (1792) commence l'époque la plus glorieuse de la vie artistique de R. Morghen. La *Madona della seggiola*, d'après Raphaël, qui est restée l'une des plus belles pièces de son œuvre, marqua son début à Florence; puis vinrent cette *Madeleine* à tailles serrées, d'après Murillo, et cette *Charité* à tailles espacées, d'après le Guide, à l'aide desquelles il fit voir qu'il savait varier son mode d'exécution selon les exigences de son modèle. Après une multitude d'admirables travaux, Morghen mit le sceau à sa réputation par trois planches qui seront à jamais célèbres dans les fastes de la gravure : la *Madone del sacco*, d'après André del Sarte; la *Cène*, d'après Léonard de Vinci; la *Transfiguration*, d'après Raphaël.

On ne saurait trop lui tenir compte de la peine qu'il s'est donnée pour exhumer et rendre à la lumière la *Cène* de Léonard de Vinci (voy.), que les outrages du temps et des restaurateurs ignorants ont pour ainsi dire anéantie. Pour cela, il s'est aidé des trois meilleures copies qui en existent, exécutées, de 1510 à 1515, par Marco d'Oggione, élève de Léonard, et qui se trouvent l'une à Saint-Barnabé de Milan, l'autre aux Chartreux de Pavie, la troisième à Castellazzo, près Milan. C'est devant la dernière que T. Matteini a terminé le dessin qui a servi de guide à R. Morghen, dessin qui, comme on le sent, devait participer plus ou moins des sources nécessairement dissemblables où son auteur avait puisé. C'est en 1800 que parut cette planche admirable à tant d'égards. Son prix fut bien vite en progression : on a vu vendre 1,260 fr., en 1840, une épreuve aux armes de lady Prescott, et portant une dédicace légèrement tracée à la pointe. Pour la *Transfiguration*, R. Morghen ne fut pas moins attentif à la bonne reproduction de son original qu'il ne l'avait été pour la *Cène*. Ayant reconnu devant le tableau, à Rome, après un an de travail sur la foi d'un dessin del Era, que son interprète l'avait induit en er-

reur, il eut le courage d'abandonner sa planche* et de recommencer son œuvre sur un dessin de Tofanelli, beaucoup plus dans le sentiment du modèle. Cette planche vit le jour en 1812 : son succès ne fut point aussi éclatant qu'avait été celui de la *Cène*; néanmoins, les banquiers de France et d'Allemagne, qui en avaient retenu les premiers tirages, moyennant une somme de 140,000 fr., ne tardèrent pas à doubler leurs capitaux. Malgré la supériorité de son mérite, l'estampe de la *Transfiguration* ne se soutint pas dans le commerce à la même hauteur que celle de la *Cène*. Aujourd'hui les belles épreuves s'élèvent rarement au-dessus de 6 à 800 fr.

Après cette œuvre capitale, R. Morghen travailla peu. Il donna presque tout son temps à ses nombreux élèves. On le vit souvent retoucher leurs travaux, et plus d'une planche ainsi retouchée pourra passer pour une de ses productions aux yeux de ceux qui ne consulteront pas le catalogue complet de son œuvre qu'a publié Nicolo Palmerini, son élève et son ami. Cet œuvre se compose de 254 pièces dont 18 d'après Raphaël d'Urbino. Les principales, après celles que nous avons citées, sont : *les Trois Ages*, d'après Gérard, *les Bergers d'Arcadie*, d'après le Poussin, *Diane et ses nymphes au retour de la chasse*, d'après le Dominiquin, *la Sainte Famille*, d'après Rubens, *la Madona della seggiola*, d'après Raphaël, sujet qu'il répéta en petite dimension, sur la fin de sa carrière, avec une délicatesse de travail prodigieuse. Dans les nombreuses vignettes dues à son génie créateur, R. Morghen se montra peu savant; quelques portraits seulement méritent d'être cités, tels que ceux de la famille de lord Spenser, de la famille de Holstein-Beck, d'après deux belles compositions d'Angélique Kauffmann; celui de Moncade, d'après Van Dyck, quoique un peu faible de couleur, est admirable, aussi bien que celui d'un inconnu, d'après Mierevelt, espèce de pastiche de la manière flaman-

(*) Cette planche a été terminée par Antoine, son frère puîné. Quoique inférieure à celle gravée tout entière de la main de Raphaël, elle laisse loin derrière elle Dorigny et les autres bons traducteurs de l'œuvre par excellence du peintre d'Urbino.

de. Ceux de Raphaël et de Léonard de Vinci sont indignes de son burin. Il s'est mieux traité dans le sien propre, exécuté d'une pointe aussi fine que spirituelle.

R. Morghen a joui pendant sa vie des dons de la fortune et de l'amitié. La princesse Élisabeth (voy. BACCIOCHI) lui donna des marques de l'estime qu'elle avait pour son talent. Deux fois, elle le conduisit à Paris; il reçut l'ordre de la Réunion de l'empereur Napoléon, à qui il avait dédié sa *Transfiguration*, et fut décoré de la Légion-d'Honneur par Louis XVIII. L'Académie des Beaux-Arts de Paris le plaça au nombre de ses correspondants. R. Morghen est mort à Florence, le 8 avril 1833, regretté de ses amis et de tous les amateurs de son art. On rapporte que, sur la fin de sa carrière, un esprit de rigorisme lui fit détruire toutes les épreuves qu'il put se procurer de sa planche d'*Angélique et Médore*, et le cuivre d'une *Vénus sortant du bain*, dont il n'est resté que l'épreuve qu'en possède M. Artaria.

L. C. S.

MORHOF (DANIEL-GEORGES). Cet érudit, auteur du *Polyhistor* (voy. LITTÉRATURE, T. XVI, p. 620), était né, le 6 février 1639, à Wismar (Mecklenbourg), et mourut à Lubeck, le 30 juillet 1691. X.

MORIER (JAMES), neveu du vice-amiral anglais W. Waldegrave, est un homme non moins distingué par ses talents diplomatiques que par la connaissance qu'il a de tous les idiomes de l'Orient. Né vers 1780, il descend d'une famille suisse établie dans la Grande-Bretagne. Ses études achevées, il fit un voyage en Orient, dont il nous a donné la description sous le titre de *Voyage en Perse, en Arménie, en Asie-Mineure et à Constantinople, fait dans les années 1808 et 1809* (Londres, 1812, in-4°; trad. en franç. par M. Eyriès, Paris, 1813, 2 vol. in-8°, avec suppl.). En 1810, le gouvernement anglais renvoya M. Morier en Perse avec le titre de chargé d'affaires. Il y resta six ans, et à son retour, il publia son *Second voyage en Perse, en Arménie et dans l'Asie-Mineure, etc.* (Lond., 1818, in-4°; trad. la même année, 2 vol. in-8°). Si dans ces deux ouvrages il a fait preuve d'un talent d'observation peu commun,

il a montré que son esprit savait en même temps saisir habilement les caractères et les peindre sous des couleurs aussi vives que vraies, dans l'écrit anonyme intitulé *les Aventures de Hajji Baba d'Ispahan*, Lond., 1824, 3 vol., trad. par M. Defauconpret, 4 vol. in-12), tableau des mœurs persanes, kourdes et turques, qui porte un cachet véritablement oriental. Une mission au Mexique empêcha M. Morier de publier, aussitôt qu'il l'avait promis, la suite des aventures de son Gil-Blas persan, qui parut, à son retour, sous ce titre : *Aventures de Hajji Baba d'Ispahan en Angleterre* (Lond., 1828, 2 vol.). Cette publication a été suivie de celle de *Zohrab le prisonnier* (Lond., 1833, 3 vol.; trad. par M. Ph. Chasles, 1833, 2 vol. in-8°); *Ayesha, ou la Jeune fille de Kars* (trad. par M. Defauconpret, 1834, 2 vol. in-8°); *Abel Alnutt; le Banni*, où l'on remarque également une profonde connaissance des mœurs de l'Orient, mais où l'on désirerait souvent plus de précision et moins de longueurs. C. L. m.

MORILLE, genre de champignons (voy.) comestibles, caractérisé par son chapeau ovale ou conique, stipité, non percé au sommet, à surface relevée de nervures réticulées, entre lesquelles se trouvent les alvéoles sèches contenant les sporules; le stipe est épais, creux, dépourvu de *volva*. Les morilles sont des champignons terrestres, inodores et d'une saveur agréable; elles naissent au printemps, dans les bois et les pâturages; on en connaît environ 15 espèces. Celle qui est la plus répandue en France, en Allemagne et dans les contrées plus septentrionales de l'Europe, est la morille commune (*morchella esculenta*, Pers.; *phallus esculentus*, L.). Son chapeau est ovale, ou presque arrondi, blanchâtre, ou brunâtre, ou noirâtre, ordinairement du volume d'un œuf. Ce champignon, fort estimé des gourmands, se plait dans les terrains calcaires. Éd. Sp.

MORION, sorte de casque (voy.) sans visière, qui était généralement porté par les arquebusiers et les mousquetaires. Ce mot s'est dit aussi d'une espèce de châtiment qu'on infligeait autrefois aux soldats, et qui consistait à les frapper sur

le derrière avec la hampe d'une halberde, ou avec la crosse d'un mousquet. C'était enfin le nom de certains bouffons (*voy.* ce mot). X.

MORLACCHI (FRANÇOIS), né à Pérouse, le 14 juin 1784, reçut les premières leçons de musique de son père Antonio, violoniste de quelque réputation, qui lui enseigna aussi son instrument; il apprit ensuite le piano et l'orgue, et commença, sous Louis Carruso, ses études de composition, qu'il continua sous Zingarelli et sous le P. Mattei. Le premier ouvrage de Morlacchi fut un oratorio intitulé *Gli angeli al sepolcro*. Cette production attira tous les regards sur l'auteur, qui bientôt fut chargé de mettre en musique une cantate à l'occasion du couronnement de Bonaparte en qualité de roi d'Italie : elle fut exécutée au théâtre de Bologne, en 1805. Deux ans plus tard, Morlacchi donna, dans la même ville, son premier opéra qui fut promptement suivi d'un second, tous deux du genre bouffe; sept autres ouvrages parurent sur les théâtres de Parme, de Rome et de Milan, pendant les trois années suivantes. Le dernier, intitulé *le Danaïde*, obtint un tel succès, que le roi de Saxe choisit l'auteur, qui n'avait alors que 26 ans, pour son maître de chapelle, chargé de la direction du théâtre italien de Dresde. Ses occupations, en cette qualité, ne l'empêchèrent pas d'écrire, en Italie, un grand nombre d'opéras qui, presque tous, furent bien accueillis; celui de *Tebaldo et Isolina* fut un des plus remarquables, et se donne encore aujourd'hui. Tous les ouvrages de Morlacchi sont du même style que ceux de Paër et de Simon Mayer, c'est-à-dire que l'on y trouve une harmonie plus forte, des morceaux d'ensemble plus étoffés et une instrumentation plus ornée et plus robuste que dans les ouvrages de Cimarosa et de Paisiello. Composée pour la chapelle royale de Dresde, sa musique d'église se ressent du séjour de l'Allemagne : elle est pleine d'énergie, et d'heureuses combinaisons vocales et instrumentales s'y rencontrent à chaque instant.

Le séjour de Morlacchi à la cour de Saxe ne fut traversé que par une seule

contrariété. Le roi était resté l'un des derniers alliés de la France : la Russie voulut s'en venger, en 1813, alors qu'elle était chargée de l'administration de la Saxe. La chapelle royale fut d'abord supprimée; mais Morlacchi courut à Francfort, où se trouvait Alexandre, et obtint sa conservation. Ce fut dans cette circonstance qu'il composa une messe du rite grec pour les voix seules, et dont les paroles étaient en vieux slavon. Peu de temps auparavant, il avait écrit, en quelques jours, une cantate pour l'anniversaire de la naissance du tsar. Lorsque les Russes se furent retirés, et que le royaume de Saxe fut rétabli, Morlacchi se trouva confirmé dans sa place, et vécut entouré de l'affection de tous les musiciens de la chapelle, qui lui avaient dû la conservation de leur emploi. Il resta toujours dans la plus parfaite intelligence avec Weber (*voy.*), qui remplissait des fonctions analogues aux siennes. La suppression de l'opéra italien à Dresde, en 1832, lui causa quelque chagrin, et il fut, plus tard, sur le point d'accepter la place de maître de chapelle du Vatican, vacante par la démission de Fioravanti; mais on sut le retenir, non-seulement par les avantages d'une position convenable, mais plus encore par de vives marques de considération et d'attachement. Morlacchi est mort à Inspruck, en novembre 1841, au moment où il se préparait à aller passer l'hiver dans sa patrie.

Son œuvre se compose, en musique sacrée, de 6 messes solennelles et d'une messe de *requiem*, de vêpres, motets et antiennes de divers genres; en musique de théâtre, de 17 opéras et 12 cantates; enfin en musique de chambre, d'ariettes, solos, etc., sur paroles italiennes, et de quelques pièces instrumentales. Quoique Morlacchi écrivit avec une facilité extraordinaire, sa musique est en général toujours sage et correcte. Il conservera une place fort honorable parmi les compositeurs qui ont précédé et préparé la révolution dramatico-musicale que le génie de Rossini (*voy.*) devait accomplir. J. A. DE L.

MORLAQUES, peuple de race slave répandu le long du golfe Adriatique, et dans toute la Haute-Dalmatie. Son ori-

gine est douteuse : les uns en font des Boulgares, les autres des Tatars; leur langage est un dialecte illyrien (*voy.*). Ils ont le teint basané; ceux qui habitent les plaines sont de petite taille et de mœurs plus douces que les habitants des montagnes, que l'on distingue par le nom d'Haïdouks (*voy.*), et qui, d'une taille plus forte, ont été des brigands déterminés. Tous ont le caractère rusé, du penchant au vol et à l'ivrognerie. Ils s'occupent généralement d'agriculture, ou mènent une vie pastorale, ayant des troupeaux de quelques centaines de moutons. Ils se nourrissent de viande et de laitage, et préparent leur pain à la manière des Arabes, en faisant cuire sur des pierres brûlantes une sorte de gâteaux plats. Ils cultivent aussi la vigne et font du vin. Les habitants des côtes se livrent à la pêche du thon, qu'ils poursuivent à coups de pierres. Tout Morlaque est armé d'un coutelas dont il se sert aussi à table; il couche sur la terre ou sur la paille, dans des cabanes remplies de vermine et enfumées faute de cheminée. La religion de cette peuplade est la catholique, mais mêlée de superstitions grossières : aussi les prêtres pratiquent-ils beaucoup d'exorcismes. A l'exemple d'autres peuples slaves, les Morlaques traitent leurs femmes comme leurs servantes, et mettent à leur charge les travaux les plus rudes. Les enfants s'habituent de bonne heure à la vie dure de leurs pères. Ce peuple grossier aime pourtant la musique et la poésie, et a quelques instruments pour accompagner le chant de ses poésies populaires*. Les Morlaques se sont souvent battus contre les Turcs; mais, dans leurs attaques, ils ne distinguaient guère les nations et les religions, et pillaient indifféremment chrétiens et mahométans. Depuis qu'ils sont soumis à l'Autriche, ils mènent une vie plus régulière, entrent au service militaire de cette puissance, et ne poursuivent plus, comme autrefois, ces vengeances de famille si sanguinaires. Le pays qu'ils occupent a gagné aussi à ce régime plus sévère que celui des Vénitiens, leurs anciens maîtres.

D-G.

MORNAY (PHILIPPE DE), seigneur

(*) Voir le roman de *Jean Sbogar*, par M. Ch. Nodier. S.

DU PLESSIS-MARLY, né au château de Buhly, dans le Vexin français, le 5 novembre 1549, d'une famille alliée à la maison de Bourbon, fut élevé à Paris, où il fit de rapides progrès dans les belles-lettres, les langues et surtout la théologie. Fils cadet, il était destiné à l'église par son père, zélé catholique; mais sa mère, qui professait en secret les doctrines de la réforme, lui en transmit les principes, et le détourna de la carrière ecclésiastique, où ses talents et sa parenté avec l'évêque de Nantes lui promettaient un prompt avancement. Ce ne fut cependant qu'en 1560, après la mort de son père, que Mornay embrassa ouvertement le calvinisme. Il parcourut ensuite l'Italie, l'Allemagne, les Pays-Bas et l'Angleterre, étudiant attentivement les intérêts politiques des principales nations de l'Europe et perfectionnant en même temps son instruction. Il était à peine de retour dans sa patrie, lorsqu'eut lieu le massacre de la Saint-Barthélemy, auquel il n'échappa qu'avec peine. Après s'être tenu caché pendant plusieurs jours, il se réfugia en Angleterre, d'où il ne revint en France que l'année suivante. Il vécut éloigné de la cour et des intrigues jusqu'en 1575, époque à laquelle il entra au service du roi de Navarre, depuis Henri IV, qui, sauf de rares intervalles de refroidissement provoqué par l'âpre franchise de Mornay, lui témoigna, pendant plus de 20 ans, une confiance entière, et l'employa plusieurs fois dans les plus importantes négociations. Mornay justifia presque toujours le choix de son maître, parce que, dit Voltaire, il était un vrai politique et non pas un intrigant. Lorsque la guerre éclata entre le roi de Navarre et la Ligue, ce fut lui qui en porta presque tout le poids. Non-seulement il dressa les plans et les instructions et combattit auprès de son maître, mais il négocia de tous côtés pour lui attirer des partisans, et défendit sa cause par ses écrits. La cour ayant été forcée de proposer la paix, ce fut encore lui qui fut chargé d'en régler les conditions, et à cette occasion, il reçut le gouvernement de Saumur. Quelque temps après, il rendit un nouveau service à Henri IV, en s'emparant de la personne du cardinal

de Bourbon, que les ligueurs avaient proclamé roi. Lors de l'abjuration de ce prince, il témoigna un mécontentement si grand et se permit de si vifs reproches, que son crédit diminua sensiblement, et qu'il se vit même abandonné entièrement par son ancien ami, dans la querelle que lui suscita avec le clergé catholique son *Traité sur les abus de la messe*. Vaincu dans la conférence de Fontainebleau, en 1600, par l'évêque d'Évreux, Duperron, plus instruit ou plus habile que lui, il en conçut un tel chagrin, qu'il se retira à Saumur, où il passa six années sans reparaitre à la cour, uniquement occupé des intérêts de l'Église réformée et de la fondation d'une académie pour ses coreligionnaires. A l'époque du soulèvement des huguenots (*voy.*), en 1620, il s'efforça, d'un côté, de calmer son parti, et de l'autre, d'arrêter l'exécution des mesures violentes du gouvernement; mais ses remontrances n'eurent d'autre effet que de lui faire perdre sa position, en 1621. Il se retira alors dans sa baronnie de la Forêt-sur-Sèvre, en Poitou, où il mourut le 11 novembre 1623.

Ministre intègre, bon capitaine, négociateur habile, il était aussi écrivain distingué. Il a laissé un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : la *Vérité de la religion chrétienne* (Anvers, 1580, in-8°); le *Traité sur l'Eucharistie* (1598, in-fol.), et ses *Mémoires et correspondance* pour servir à l'histoire de la réformation et des guerres civiles et religieuses en France, sous le règne de Charles IX, Henri III, Henri IV, Louis XIII, depuis l'an 1571 jusqu'en 1623 (édit. complète publiée sur les manuscrits originaux, et précédée des *Mémoires de M^{mo} de Mornay, Charlotte Arbaleste, sur la vie de son mari*, écrits par elle-même pour l'instruction de son fils, publiés pour la première fois sur le manuscrit autographe, Paris, Treuttel et Würtz, 15 vol. in-8°). E. H.-G.

MORNE, nom que l'on donne, dans les îles françaises de l'Amérique, à de petites collines qui semblent se détacher des hautes montagnes du centre, et qui s'avancent dans la mer, où elles forment cap. Quelquefois les hautes montagnes elles-mêmes sont désignées sous ce nom.

Voy. MARTINIQUE, T. XVII, p. 401. X.

MOROSINI, noble et ancienne famille vénitienne, qui tirait son origine de la Hongrie, et marqua, dès le règne de l'empereur Othon II, par ses rivalités avec la famille des Caloprini, qui finirent par avoir le dessous. Elle a donné trois doges à la république de Venise (*voy.*): DOMINIQUE (1148), MARIN (1249), MICHEL (1381). Deux de ses membres l'ont particulièrement illustrée, l'un comme historien, l'autre comme général.

ANDRÉ Morosini, né à Venise, en 1557, et, depuis 1598, historiographe de la république, mourut en 1618. Il a écrit en latin une histoire de Venise qui va de l'année 1521 à 1615, et fait suite aux Annales de Paruta. Elle n'a été publiée à Venise qu'après sa mort, par les soins de PAUL Morosini, son frère, avec ses autres ouvrages, parmi lesquels on remarque encore une histoire des exploits des Vénitiens en Palestine et la conquête de l'empire Byzantin. ●

FRANÇOIS Morosini, né en 1618, combattit vaillamment les Othomans sur mer, et eut, en 1650, une grande part à la victoire remportée par les Vénitiens près de l'île de Naxos. Nommé gouverneur de Candie, il y soutint ce fameux siège (*voy.* CRÈTE, T. VII, p. 240), qui coûta si cher aux Musulmans, commandés par Ahmed Kœprili (*voy.*). Le grand-visir, qui partageait l'admiration de toute l'Europe pour un si beau fait d'armes, accorda les conditions les plus honorables à Morosini, et lui fit présent de quatre pièces d'artillerie. Mais, à son retour dans sa patrie, Morosini, calomnié, fut jeté en prison, et il eut à se disculper d'une accusation de trahison. Sa gloire en sortit pure, et, en 1684, il fut envoyé en Morée, où il trouva encore maintes fois l'occasion de signaler son courage contre les Turcs. Il mourut à Nauplie, en 1694. Un monument lui fut érigé de son vivant par sa patrie, qui lui décerna le surnom de *Péloponésiaque*.

Nous ne savons si la belle MOROSINA, morte en 1535, maîtresse du cardinal Bembo (*voy.*), auquel elle donna plusieurs enfants, tenait à cette famille. CH. V.

MOROUSI, nom d'une famille fanariote (*voy.* FANAR) qui compte parmi ses

membres des hommes distingués par leurs lumières et plusieurs victimes du despotisme des sulthans. Morousi, hospodar de la Moldavie, soupçonné par la Porte d'entretenir des intelligences avec les Russes, et destitué en 1806, fut réintégré dans son gouvernement à la suite de la convention du 24 septembre 1802. DÉMÉTRIUS Morousi, homme prudent et actif, intrépide et animé d'un brûlant amour pour sa patrie, conçut un plan d'éducation pour les Grecs, et, par son ascendant sur le divan, parvint à le faire mettre à exécution. Il fonda l'académie de Kourou-Cherme, sur le Bosphore; il contribua aussi à l'établissement des écoles de Chios et d'Ayvali. C'est à lui que les Grecs doivent le dictionnaire le plus complet, dont le 1^{er} volume était sorti des presses du patriarche, lorsque les troubles vinrent à éclater. En 1812, il suivit Ghaleb-Effendi au congrès de Boukharest, en qualité de drogman ou d'interprète. On l'accusa de complaisance pour la Russie: le prince Morousi, au lieu de se réfugier sous la protection du tsar, préféra se justifier. Ghaleb-Effendi l'assura de sa reconnaissance et lui promit son appui. Une garde d'honneur l'accompagna à Choumna, au camp du grand-visir; mais à peine eut-il passé le seuil de sa tente que sa propre garde le tua. Sa tête fut envoyée à Constantinople, où son frère BANAJOTTI fut également décapité.

Lors du soulèvement des Grecs, deux de ses neveux étaient au service de la Porte: l'un, CONSTANTIN, comme drogman, l'autre attaché à l'arsenal. Tous deux furent massacrés, en 1825. La femme de Constantin habitait alors Thérapia avec ses neuf enfants. On voulut se saisir de ses trois fils; mais, prévenue à temps, elle les cacha dans une citerne; puis elle se sauva avec sa famille à Galata, et un vaisseau de Raguse les porta à Odessa. L'empereur Alexandre accorda plus tard une pension à la princesse Morousi, et ses fils firent leurs études à Paris. L'un d'eux, DÉMÉTRIUS, s'est fait connaître comme auteur du *Chant des Souliotes*. C. L.

MORPETH (lord), voy. CARLISLE.

MORPHÉE, fils du Sommeil et de la Nuit, et par extension le dieu du sommeil (voy.). Cependant les Romains fai-

saient une distinction entre lui et le dieu *Somnus*, dont Ovide établit la demeure chez les Cimmériens (*Metam.*, XI, 592). Son nom, de *μορφή*, *forma*, indique que sa mission spéciale était de créer ces formes fantastiques qui apparaissent dans les songes, et qui, chez les anciens, passaient pour des révélations. Ainsi qu'au Sommeil, dont il est souvent la métaphore, on donne pour attribut à Morphée les soporifiques pavots (voy.). F. D.

MORPHINE, alcali végétal ou alcaloïde (voy.), qui forme un des principes de l'opium, et qui doit ce nom, dérivé de celui du dieu du sommeil (voy. l'art. préc.), à sa vertu soporifique et calmante. Voy. OPIUM. Z.

MORPHOLOGIE. Ce mot, formé du grec (*μορφή*, la forme), a été employé par Goethe (voy.) pour désigner, en histoire naturelle, la formation et la transformation des corps organiques. Pour expliquer comment tous les corps, et surtout les corps organiques, changent continuellement de forme, Goethe montra que là où ils paraissent comme des individus isolés, ils ne se composent pas moins de plusieurs êtres animés, indépendants les uns des autres. Ces êtres existent, selon lui, dès le principe, ou bien viennent à se réunir; ils se séparent et se recherchent de nouveau, opérant ainsi une production infinie qui se répand de tous côtés et de toutes manières. Pour les plantes, il appuie son système sur la propagation au moyen des marcottes et des greffes; et, de même que dans ces derniers, la propagation par la semence ne lui semblait qu'un développement de plusieurs mêmes individus du sein de la plante-mère. Pour les animaux, il cite comme preuve les infusoires, qui, à défaut d'humidité, dessèchent, crèvent, et répandent une quantité de graines dans lesquelles ils se sont probablement décomposés et propagés en suivant la marche ordinaire de la nature. On pourrait peut-être aussi ranger dans ces observations l'expérience faite sur les polypes et les vers de terre, qui, coupés, produisent de nouveaux êtres semblables. L'ouvrage de Goethe, où il expose ses idées sur cette matière, est intitulé: *Observations faites sur l'histoire naturelle, et sur la morphologie en par-*

ticulier (Tub., 1817); il a été traduit en français. C. L.

MORS, sorte de bâillon uni à la bride, que l'on fait entrer dans la bouche des chevaux, et qui les force à obéir par le tiraillement qu'il produit sous la langue de l'animal. Lorsque le cheval n'écoute plus la main qui le guide, on dit qu'il a pris le *mors aux dents*, sans doute parce que, s'il venait à mordre ce frein, il pourrait lutter avec avantage contre celui qui le conduit; mais une disposition particulière du mors empêche cet effet de se produire.

Voy. HARNAIS. Z.

MORSE (*trichécus*), mammifère carnassier de la tribu des amphibiens, et qui, semblable au phoque (*voy.*) par la forme générale de son corps et par ses membres, en diffère notablement par la tête et par les dents. Sa mâchoire supérieure forme un gros museau renflé, et porte deux canines, dirigées en bas, atteignant souvent de 0^m.6 à 0^m.7 de long. Sa mâchoire inférieure, comprimée pour se loger entre ces deux défenses, manque d'incisives et de canines. Les molaires, au nombre de 8 à chaque mâchoire, ont la forme de cylindres courts et tronqués. Du reste, comme chez les phoques, le corps gros antérieurement diminue insensiblement jusqu'à la queue, où il se termine par deux pattes larges, minces et dirigées en arrière, de manière à simuler une queue; les membres antérieurs sont aussi conformés en nageoires. On ne connaît d'une manière positive qu'une espèce de morse, désignée vulgairement sous les noms de *vache marine*, *cheval marin*, *bête à la grande dent*, etc. Elle atteint de 6 à 7^m de longueur, et surpasse en grosseur un taureau. Son poil est ras, jaunâtre. Elle se nourrit de plantes marines, de crustacés, de coquillages. Les morses, comme les phoques, se réunissent en troupes qui se prêtent un mutuel secours quand elles sont attaquées. Leurs doigts étant moins libres, et leurs ongles plus faibles, ils se meuvent plus difficilement à terre que les phoques, et n'y vont que pour prendre du repos ou pour les fonctions de la maternité. Ils vivent sur les côtes du Spitzberg et des autres contrées du Nord. On les chasse pour l'ivoire de leurs défenses; pour leur peau, dont on fait de bonnes

souppentes de voitures, et pour leur huile, dont un seul individu fournit souvent jusqu'à une demi-tonne. Cette espèce devient de plus en plus rare. On la pêche au harpon, comme la baleine. D'une capture difficile, en pleine mer, où la rapidité de leurs mouvements leur donne de grands avantages, et où ils se défendent avec fureur quand ils sont blessés, ces amphibiens se laissent surprendre plus aisément à terre; mais ils sont aujourd'hui moins faciles à aborder hors de l'eau, parce que devenus défiants par la chasse active qu'on leur fait, ils ne s'avancent plus autant dans les terres. C. S-TE.

MORT. Cessation complète et définitive des actes organiques dans les êtres animés (*voy.* VIE), la mort a lieu lorsque, par une cause quelconque, l'un des centres nerveux, circulatoire ou respiratoire, vient à interrompre ses fonctions d'une manière durable. Faites subir au cerveau, au cœur ou au poumon une altération profonde, et la mort sera certaine. Que spontanément une pareille altération survienne, ou que par suite d'une cause immatérielle un arrêt subit s'opère dans le jeu de ces organes principaux, et le même résultat aura lieu.

La mort est le terme nécessaire et fatal de toute existence terrestre; mais l'époque où elle doit venir, bien que fixée pour tous les êtres, est inconnue à chacun d'eux. Pour l'homme, chez qui nous allons étudier ce phénomène, la mort qu'on peut appeler naturelle est la suite des progrès de l'âge: elle est pour ainsi dire une exception. L'affaiblissement successif des organes commence par ceux qui nous font *penser*, bientôt il atteint ceux qui nous font *sentir*; enfin, quand il s'étend à ceux qui nous font *vivre*, l'homme *s'éteint*, ainsi qu'on le dit par une comparaison que son extrême justesse a rendu triviale.

Le plus ordinairement l'homme meurt à une époque plus ou moins rapprochée de sa naissance, et lorsqu'il pourrait, suivant les probabilités, se promettre une longue carrière (*voy.* MORTALITÉ, LONGÉVITÉ, etc.). Dans ce cas, la mort est tantôt subite comme celle que détermine la foudre; tantôt, au contraire, après une plus ou moins longue maladie

(voy. ce mot et MÉDECINE), elle succède à l'agonie (voy.), lutte, plus ou moins énergique, entre la force qui conserve et la force qui tend à détruire.

La mort, de quelque manière et par quelque cause qu'elle soit arrivée, est suivie de la décomposition putride (voy. FERMENTATION) : par suite des affinités chimiques qui semblaient enchaînées par le mouvement vital, les éléments rendus libres se répandent dans l'espace et vont s'associer à de nouvelles combinaisons.

Excepté dans le cas où la mort est foudroyante, elle est précédée de signes qui l'annoncent d'une manière presque certaine. La respiration, profondément altérée, devient de plus en plus difficile, elle est bruyante et entrecoupée; la circulation, dont le pouls donne la mesure, s'affaiblit successivement, et présente des irrégularités et des intermittences; bientôt le sang envoyé par le cœur ne parvient plus jusqu'aux extrémités et le pouls *remonte*, comme dit le vulgaire. La sensibilité extérieure et le sens interne s'éteignent par degré, et déjà la vie de relation a cessé que les actes organiques profonds subsistent encore. D'ailleurs le *moribond* a la face pâle, les traits tombants, les yeux creux et fixes, le nez effilé. La chaleur diminue et fait place à un froid glacial accompagné d'une sueur visqueuse. Quelques mouvements bizarres et sans objet, quelques sons inarticulés ou quelques paroles dépourvues de suite viennent de temps en temps faire illusion à des parents ou à des amis. Mais déjà la déglutition ne s'opère plus, et les liquides qu'on s'efforce d'ingérer tombent avec bruit dans l'estomac comme dans un vase inerte. Enfin une syncope survient, et c'est la dernière : le cœur a cessé de battre, le malade a rendu le dernier soupir, et il ne reste plus qu'un cadavre.

Après la mort, le corps se refroidit dans un temps proportionné, d'une part à la nature de la maladie, de l'autre à la température du lieu dans lequel il est conservé. Avec le refroidissement survient la roideur cadavérique, phénomène singulier, qui cesse au bout de 12 à 15 heures et fait place à une flaccidité complète; enfin arrive, également à des intervalles plus ou moins rapprochés, la

décomposition putride avec toutes ses conséquences.

Quelque chose de vital subsiste pendant quelques heures après la mort, et les expériences physiologiques ont fait voir que, sous l'influence d'un courant galvanique (voy. GALVANISME) surtout, les muscles pouvaient se contracter et exécuter des mouvements. Mais au bout d'un certain temps, cette irritabilité cesse, et le cadavre entre complètement sous l'empire des lois qui régissent la matière inorganique.

L'aspect du cadavre peut faire présumer au médecin légiste à quel genre de mort l'individu a succombé, depuis combien de temps il est mort, etc.; mais ces données sont toujours insuffisantes et doivent être confirmées par l'examen anatomique. Voy. AUTOPSIE, CADAVRE, etc.

MORT APPARENTE. Dans plusieurs circonstances, la sensibilité et le mouvement peuvent être suspendus si complètement que le sujet semble avoir cessé de vivre. Dans la syncope, l'asphyxie et l'apoplexie (voy. ces mots), par exemple, des personnes peu expérimentées sont d'autant plus facilement induites en erreur, que l'état de mort apparente peut se prolonger pendant plusieurs heures après lesquelles on a vu, contre toute espérance, la vie se rétablir. Il y a eu de nombreux exemples de ce genre, et de funestes méprises ont fait abandonner comme mortes des personnes que des soins intelligents et persévérants auraient pu rappeler à la vie. Dans des cas plus déplorables encore, des malheureux léthargiques (voy. LÉTHARGIE) ou apoplectiques ont crié sous le scalpel de l'expert qui recherchait la cause de leur mort, ou bien ont été ensevelis lorsqu'ils vivaient encore, et ont offert les signes de cette affreuse situation.

Ces déplorables événements, trop fréquents lors même qu'on en retrancherait ceux qui n'ont pas été bien constatés, ont dû appeler l'attention sur les moyens de distinguer la mort apparente de la mort réelle, et sur les précautions propres à prévenir les méprises. On sait, en général, que dans les maladies chroniques accompagnées d'un long dépérissement, et même dans les maladies aiguës qui se terminent d'une manière

funeste, l'erreur est pour ainsi dire impossible, excepté dans le très petit nombre de celles qui affectent le cerveau et le système nerveux : ainsi donc, à la suite des attaques d'épilepsie, d'hystérie ou de convulsions, dans l'apoplexie, dans les inflammations cérébrales, de même qu'à la suite de la submersion, de la suspension (*voy.* tous ces mots), etc., toutes les fois que la mort sera survenue d'une manière subite et inopinée, on devra être porté à croire que la mort n'est pas réelle, et non-seulement ne pas précipiter l'ensevelissement et à plus forte raison l'inhumation, mais encore s'empresser autour de la personne décédée, et lui prodiguer tous les secours que l'art fournit en pareil cas (*voy.* ASPHYXIE, NOYÉS, etc.). On doit tenir la même conduite lorsque personne n'a été témoin de la mort, et qu'un corps n'offrant aucune trace de décomposition putride vient à être découvert sur la voie publique ou ailleurs.

C'est qu'en effet, d'après les observateurs les plus judicieux, la putréfaction est le seul signe infaillible de la mort définitive; encore ne doit-on pas s'en laisser imposer par la mauvaise odeur qui peut, pour des causes très diverses, s'exhaler du corps d'une personne qui serait seulement dans un état de mort apparente. Tous les signes accessoires, tel que le refroidissement, l'absence de la respiration, de la circulation et de la sensibilité, et même la roideur cadavérique ne peuvent donner que des présomptions insuffisantes dans une affaire d'une aussi grave importance. Aussi, dans toutes les sociétés policées, des dispositions légales ont pour but d'éviter le malheur de livrer à la terre un corps où la vie pourrait encore reparaître. *Voy.* INHUMATION.

La conduite la plus sage, en toute occurrence, consiste donc à entourer de précautions de toute espèce les corps des personnes qui ont succombé. C'était l'usage chez les anciens, et diverses cérémonies, telles que celle de laver les corps, de les épiler, de même que la coutume de pousser de grands cris et de jouer des instruments, ont pu avoir pour résultat de réveiller des personnes qui étaient seulement plongées dans un assoupissement

léthargique, et qu'on avait crues mortes.

Dans plusieurs pays de l'Allemagne, il y a des maisons des morts, dans lesquelles sont placés les corps jusqu'au moment de l'inhumation. Ils sont déposés sur des lits, convenablement couverts, mais le visage à l'air. Un cordon de sonnette est attaché à leur main, et des gardiens viennent voir fréquemment si aucun de ces corps ne donne signe de vie. Pareille mesure a été, depuis longtemps déjà, introduite dans les hôpitaux de Paris.

C'est un malheur et une infraction aux règlements que d'enlever de leur lit les personnes qui ont rendu le dernier soupir, de les coucher à terre ou sur une sangle, et à plus forte raison de les envelopper dans un linceul cousu de toutes parts. C'est cependant ce que font, dans les campagnes et peut-être dans les villes, les personnes ignorantes et inexpérimentées.

F. R.

L'état de mort a dû, dès les temps les plus reculés, faire une impression profonde sur l'esprit des hommes. En présence d'un corps inanimé, devant la tristesse d'une séparation éternelle, l'homme n'a plus d'autre consolation que l'espérance : il se persuade qu'il reverra celui qu'il a aimé; il tremble de retrouver celui qu'il a persécuté. Cette révélation instinctive de l'immortalité (*voy.*) de l'âme était bien propre à exercer une grande influence sur les idées religieuses de tous les peuples; chez tous s'y est jointe l'idée de rémunération, de récompense pour les bons et de punition des méchants (*voy.* JUGEMENT DES MORTS, JUGEMENT DERNIER, etc.) : pour les uns, l'âme passait alors dans un autre corps (*voy.* MÉTEMPSYCOSE); pour d'autres, elle habitait les Champs élyséens ou le noir Tartare (*voy.* ces mots); pour d'autres encore, elle va dans des mondes célestes éprouver de nouvelles jouissances (*voy.* KORAN, HOURIS); l'orthodoxie chrétienne fait croire à la réunion nouvelle du corps et de l'âme par la résurrection (*voy.* ce mot), pour jouir d'une vie éternelle de félicité ou de douleur dans le ciel ou dans l'enfer (*voy.* ces mots).

Pour les Grecs, la Mort était fille de la Nuit et sœur du Sommeil. Elle habitait

les antres éternels. Ils ne lui élevèrent ni temples ni autels, et ne brûlèrent point d'encens en l'honneur de cette divinité inexorable, ministre impassible de la Nécessité et du Destin. Les Romains imitèrent les Grecs; mais d'un autre côté, le paganisme ne donna pas à la mort les traits hideux que nous lui prêtons. L'affreuse fille du Temps est quelquefois représentée sous la forme d'une femme hâve et livide, d'un aspect morne et lugubre, les yeux fermés ou baissés vers la terre; mais sous des traits néanmoins graves et nobles. Armée de la faux et de la clepsydre de son père, elle semble attendre l'heure qu'elle marque d'une main pour moissonner celui que le Destin signale à son insatiable faim. Aussi ces deux choses sont-elles devenues les principaux attributs de la mort. La rapidité de ses coups lui fit donner des ailes. D'autres fois, un génie triste et immobile représente la mort en renversant un flambeau qu'il étouffe contre terre. L'if, le cyprès, le coq lui étaient consacrés. Mais, généralement, loin de s'effrayer à l'idée de la mort, les anciens se plaisaient à la narguer. Fleurissant leurs têtes et leurs coupes de roses vives et brillantes, images de la brièveté de la vie, les Romains s'excitaient à vivre en pensant à la mort (*vivamus, pereundum!*). Les chrétiens, sans craindre la mort, mais regardant la vie comme un temps de travail et d'expiation, s'habituaient à l'envisager sous des traits capables d'inspirer le dégoût des biens terrestres. D'abord ce fut un cadavre rongé par les vers qui la leur rappela; plus tard, ce fut un squelette hideux que l'on recouvrit aussi d'un linceul, à la façon des fantômes.

Dans l'antiquité païenne un certain culte s'était établi pour les morts (*voy. MANES, LARES, LARVES, LÉMURES, etc.*). On offrait même un sacrifice à l'intention des morts, à la fin de l'année, en février (*voy. MOIS*). Les chrétiens s'emparèrent de cette pieuse cérémonie, et l'Église catholique célèbre la fête des morts, le 2 novembre, après avoir, la veille, honoré les saints. Ce jour-là, l'autel est tendu de noir, et les fidèles viennent à ses pieds répéter l'office des morts. D'autres font une visite aux cimetières (*voy.*), y por-

tent des couronnes, des fleurs, et, agenouillés sur la tombe d'un être chéri, y mêlent encore une prière à une larme, un regret à un souvenir. Le service des morts ou des trépassés (*trapazzati*) se trouve déjà dans l'ouvrage des *Offices ecclésiastiques* d'Annalaire, diacre de Metz, qu'il dédia à Louis-le-Débonnaire, en 827. Mais ces prières ne se disaient probablement encore que pour des particuliers. C'est S. Odilon, abbé de Cluny, qui, l'an 998, institua dans son ordre la fête de la commémoration de tous les fidèles défunts, et l'office pour tous en général. Cette dévotion, approuvée par les papes, se répandit bientôt dans tout l'Occident.

Pour les conséquences civiles de la mort, *voy. DÉCÈS, TESTAMENT, SUCCESSION, HÉRITAGE, VEUVAGE, DOUAIRE, FUNÉRAILLES, DEUIL, etc., etc. Voy. aussi SÉPULTURE, ENTERREMENT, CRÉMATION, EMBAUMEMENT, MOMIE, etc. S.*

MORT (PEINE DE), *voy. PEINES*.

MORT CIVILE. On nomme ainsi l'état de l'homme qui est privé de toute participation aux droits civils.

Sous l'ancienne législation française, la *mort civile* était produite par la profession religieuse et par la condamnation à certaines peines; mais cette espèce de mort sociale ne résulte plus aujourd'hui que des condamnations à la mort naturelle, aux travaux forcés à perpétuité et à la déportation.

La mort civile a pour effet de priver celui qui l'a encourue de la jouissance des droits civils, mais en lui laissant les moyens de conserver son existence naturelle. Ainsi, il perd la propriété de ses biens, et sa succession s'ouvre au profit de ses héritiers. Il devient incapable de succéder, de disposer de ses biens, soit entre-vifs, soit par testament, et de recevoir, si ce n'est pour cause d'aliments. Il ne peut contracter un mariage qui produise des effets civils, hors le cas de bonne foi de l'autre époux, et le mariage qu'il avait contracté avant la perte de ses droits est dissous. Il ne peut non plus être tuteur, témoin, ou procéder en justice, autrement que par le ministère d'un curateur (Cod. civ., art. 25). Il conserve néanmoins la faculté d'ac-

quérir à titre onéreux, de posséder, de faire le commerce, et la loi punit les attentats dirigés contre sa personne, comme elle le punit lui-même, s'il se rend coupable d'un nouveau crime.

L'époque à laquelle commence la mort civile varie suivant qu'il s'agit de condamnations contradictoires ou par contumace (art. 26 à 31).

La grâce accordée par le roi fait cesser la mort civile; mais elle ne produit d'effet que pour l'avenir, et ne porte aucun préjudice aux droits acquis à des tiers. E. R.

MORTAISE, cavité pratiquée dans l'épaisseur d'une pièce de bois pour recevoir le *tenon* d'une autre pièce, par le moyen duquel les deux pièces s'assemblent et tiennent ensemble. Le tenon et la mortaise doivent donc avoir la même forme : le premier, en relief ou en dehors, la seconde en creux ou en dedans. Cette forme est souvent celle d'un parallépipède trapézoïde, afin qu'étant entré de côté, le tenon ne puisse pas s'échapper en avant. Z.

MORTALITÉ. On entend par mortalité la quantité proportionnelle des hommes, des femmes, des enfants et des vieillards qui, sur une population déterminée, succombent dans un certain laps de temps. La mortalité s'accroît ou diminue sous l'influence des conditions hygiéniques des localités, des progrès de la prospérité générale, de la misère publique, des souffrances des classes pauvres, du coût des moyens d'existence, du taux des salaires, etc. (*voy.* LONGÉVITÉ et VIE). Le chiffre de la mortalité, la durée de la vie probable et de la vie moyenne, telles sont les indications les plus exactes des rapports de la population avec l'état économique du pays. Ainsi, là où il y a une population composée d'enfants chétifs, d'hommes malades, de femmes flétries avant le temps, peu ou point de vieillards, la vie probable et la vie moyenne doivent être d'une grande brièveté; mais là où la population est formée par une race robuste, enfants et vieillards, la vie probable et la vie moyenne doivent être beaucoup plus longues; les hommes, comme les femmes, y atteignent un âge plus avancé. On entend par *vie probable* l'âge auquel la

moitié des enfants nés à la même époque a cessé de vivre; et *vie moyenne*, l'âge qu'on trouve en divisant par le nombre des morts la somme des années qu'ils ont vécu.

En France, comme en Angleterre, des statisticiens éclairés ont dressé des tables de mortalité capables de bien déterminer, approximativement du moins, les probabilités de la vie humaine. En Angleterre, Graunt a publié la première de ces tables. Süssmilch et Baumann*, en Allemagne; Jean de Witte, en Hollande; Wartgentin, en Suède; Kraft, à Saint-Petersbourg; Franklin, aux États-Unis, ont fourni d'excellents travaux sur cette matière. En France, Pascal, Deparcieux, Condorcet, Dupré de Saint-Maur, Buffon, Chaptal, Duvillard**, ont éclairé cette question par leurs observations savantes et judicieuses.

Les calculs les plus remarquables sur la mortalité en France ont été recueillis par Chaptal. Ainsi, de 1799 à 1802, en 30 départements, on compta 203,102 décès sur 2,037,615 individus, dont 103,659 mâles et 99,443 féminins; les naissances furent aux décès comme 17 à 16.

Dans la Statistique de la France publiée en 1837 par le ministre du commerce, on trouve (p. 385) les chiffres suivants, pour 1836 : population, 33,540,910; les naissances ont été de 1 sur 33.75, les décès de 1 sur 41.08. En 1801, les chiffres étaient : population, 27,349,003; les naissances de 1 sur 29.77, les décès de 1 sur 35.42. Ainsi le chiffre des naissances et celui des décès se sont sensiblement améliorés : il ne meurt aujourd'hui en France que 1 personne sur 41, tandis qu'il y a 30 ans, il en mourait 1 sur 35.

En 1812, des calculs de ce genre, faits en Angleterre, donnèrent pour résultats, sur une population de 12,552,144 individus, dont 167,432 mâles et 170,075 femelles, 337,507 décès. Les naissances surpassèrent de $\frac{1}{4}$ les décès.

L'ordre des mois et des saisons, la situation topographique des pays exercent une grande influence sur le mouvement de la mortalité. Ainsi, à Saint-Peters-

(*) Voir aussi Casper, *Die wahrscheinliche Lebensdauer*, Berlin, 1835.

(**) Voy. à la fin de l'article.

bourg, le maximum de la mortalité est au mois de mai, le minimum au mois d'octobre; c'est au printemps que la progression est la plus forte, c'est en automne qu'elle est la plus faible. A Stockholm, le maximum de la mortalité est au mois d'août, le minimum au mois de janvier; c'est en été que la progression est la plus forte, c'est en hiver qu'elle est la plus faible. A Londres, le maximum est au mois de janvier, le minimum au mois de juin; c'est en hiver que la progression est la plus forte, c'est en été qu'elle est la plus faible. A Paris, sur une proportion de 40 ans finissant en 1763, le maximum est au mois de mars, le minimum au mois d'août; sur une proportion de dix ans, finissant en 1817, le maximum est au mois d'avril, le minimum au mois de juillet; sur une proportion de 50 ans, la progression la plus forte est en hiver et la plus faible en été. A Berlin, le maximum est au mois de mars, le minimum au mois de novembre; la progression la plus forte est au printemps, la plus faible en automne. A Vienne, le maximum est au mois de mai, le minimum au mois d'octobre; c'est en hiver qu'est la plus forte mortalité et en automne la plus faible. Indépendamment des saisons, des conditions atmosphériques, des conditions d'insalubrité particulières à certaines localités, des conditions d'âge et d'accidents, la mortalité est subordonnée aux conditions de sexe, de célibat, du prix de la main-d'œuvre, etc., etc. Les causes aggravantes ou atténuantes de la mortalité sont infinies; leur variété est extrême; il est difficile à l'observateur, même le plus attentif, de les saisir et de les apprécier toutes exactement. Duvillard a démontré que la mortalité est plus grande chez les célibataires que chez les personnes mariées. Ainsi tandis que 72 femmes mariées arrivent à l'âge de 50 ans, 52 filles seulement atteignent cet âge; et de même 78 hommes mariés parviennent à 40 ans, et seulement 41 célibataires. Plus l'âge augmente, plus cette proportion est forte: 48 hommes mariés pour 22 célibataires arrivent à 60 ans; 27 pour 11 vivent jusqu'à 70; et 9 pour 3 jusqu'à 80. Il a été prouvé qu'il meurt plus de femmes

que d'hommes après l'âge de 70 ans. Les conditions économiques de l'individu influent sur la mortalité. En France, la mortalité des riches et celle des pauvres, à l'âge de 40 à 45 ans, était, il y a peu d'années, comme 0.85 et 1.87.

De savants statisticiens, MM. Villermé, Benoiston de Châteauneuf et Quetelet, ont observé qu'il importait de distinguer dans les tables statistiques les faits relatifs aux classes et professions diverses. Très évidemment, les professions qui permettent la locomotion exercent sur la société une influence bien plus favorable que les professions sédentaires. D'après les relevés obtenus par M. Blach, membre du collège des médecins de Londres, la moyenne des âges de 100 fileurs n'est que de 26.17 ans, tandis que celle des soldats est de 32.67 ans. En France, d'après les calculs de M. Villermé, ce sont les ouvriers des filatures et les tisserands qui offrent à toutes les époques de la vie la plus forte mortalité. Ainsi à Mulhouse, ville peuplée de filateurs, la mortalité est beaucoup plus forte, beaucoup plus rapide qu'elle ne l'est dans l'ensemble de la France, de la Belgique, de la Suède, du Danemark, de l'Allemagne, de la Suisse ou de l'Angleterre. C'est au point qu'à Mulhouse, de 1812 à 1827 inclusivement, la moyenne de la vie a été, pour les hommes, de 22 ans 11 mois 4 jours; pour les femmes, de 27 ans 1 mois 2 jours; pour les deux sexes réunis, 25 ans 13 jours. Dans cette période, la moitié des enfants n'atteignait pas la 10^e année.

Le dernier ouvrage officiel sur la population de la Grande-Bretagne, imprimé par ordre de la Chambre des communes, en 1833, démontre d'une manière authentique que, de 1813 à 1830 inclusivement, dans les districts où l'industrie des tissus a pris une grande extension, la mort a exercé les plus grands ravages; tandis que dans les districts agricoles, où il y a très peu de manufactures, la vie a été la plus longue. Ainsi, dans les deux districts de Hereford et York-nord, les plus agricoles de toute l'Angleterre, la mort a marché plus lentement que dans tous les autres, et surtout que dans les deux districts de York-ouest et Lancaster reconnus pour les plus manufactu-

riers. Dans les deux premiers districts, sur 100 naissances, il y a eu 30 décès avant l'âge de 10 ans, et 50 avant celui de 40 ans; tandis que dans les deux derniers la mortalité a été de 44 à 48 avant la première époque de la vie, et de 64 à 69 avant la seconde. Enfin, au moment de la naissance, la vie probable, évaluée d'après les seuls décès, aurait été, pour les deux sexes réunis, de 39 ans dans le district nord du comté d'York, de 43 ans dans le comté d'Hereford, et seulement de 19 dans le district ouest du comté d'York, et de 12.5 dans celui de Lancaster.

Il a été également constaté par les recherches de John Barton, recherches faites en Angleterre de 1780 à 1820, que le plus ou moins d'abondance ou de vileté des grains exerce sur la mortalité des districts agricoles et manufacturiers une influence bien précise. Ainsi dans cette période de 1780 à 1820, la mortalité a été beaucoup plus forte pour les années de grande abondance ou de vileté des grains dans les districts agricoles que dans les districts manufacturiers, et pour les années de grande disette dans les districts manufacturiers que dans les districts agricoles. Les calculs de John Barton l'ont conduit au résultat suivant, à savoir que l'extrême bas prix du pain, si mortel aux cantons agricoles, l'est encore, mais à un degré bien moindre, aux cantons manufacturiers.

Tous ces calculs importent autant à l'intérêt privé qu'à l'intérêt général; il est utile à chacun de connaître approximativement l'influence de tout ce qui nous entoure sur nous-mêmes. Il importe à tous de bien saisir les causes qui peuvent concourir à accélérer ou à retarder le mouvement de la population. Ce n'est pas simplement une question d'une utilité économique, mais principalement d'une utilité sociale. *Voy. POPULATION.* J. D. C-ZE.

On trouve dans l'*Annuaire du Bureau des Longitudes* (1842, p. 176 et suiv.) des tables de la loi de la mortalité en France, d'après Duvillard (*Analyse de l'influence de la petite-vérole sur la mortalité*, 1806), et d'après Deparcieux

maine, Paris, 1746), pour des têtes choisies; celle de la ville de Northampton, en Angleterre, d'après W. Morgan (*The principles and doctrine of assurances, annuities on lives, etc.*, Londres, 1821), et enfin celle de Carlisle d'après J. Milne (*A treatise on the valuation of annuities and assurances on lives and survivorships*, Lond., 1815). La première de ces tables indique combien sur 1 million d'enfants qu'on suppose nés au même instant, il en reste de vivants après 1 an, 2 ans, 3 ans, etc., jusqu'à 110 ans où il n'en existe plus. A 10 ans, il n'en reste plus que 551,122; à 20 ans, 502,216, ou à peine plus de la moitié; à 30 ans, 438,183; à 40 ans, 369,404; à 50 ans, 297,070; à 60 ans, 213,567; à 70 ans, 117,656; à 80 ans, 34,705; à 90 ans, 3,830; à 100 ans, 207. A 45 ans, il n'en reste que 334,092, ou un peu plus du tiers. Un quart des enfants meurent dans la première année, un tiers ne parviennent pas à l'âge de 2 ans. Toujours, d'après cette table de Duvillard, le danger de mourir est le plus petit possible à l'âge de 10 ans. La vie probable est, pour l'enfant qui vient de naître, de 20 ans $\frac{1}{3}$; elle augmente à 1 an, 2 ans, 3 ans; elle parvient à sa plus grande longueur, qui est de 45 ans $\frac{2}{3}$, à l'âge de 4 ans, et elle va toujours en diminuant ensuite. La vie moyenne est de 28 ans $\frac{3}{4}$ à partir de la naissance. En la calculant pour chaque âge, on trouve qu'elle est la plus longue possible, de 43 ans 5 mois, à l'âge de 5 ans. Depuis l'époque où cette table a été dressée, on a remarqué des changements notables dans les divers éléments de la population, et il est à désirer que l'on rassemble tous les documents nécessaires pour construire une table qui convienne mieux à l'état actuel de la population en France.

« La table de Duvillard, qui donne une mortalité un peu trop rapide, même pour la population générale de la France, ne peut pas suffire, dit M. Mathieu, à toutes les combinaisons qui reposent sur les probabilités de la durée de la vie humaine. Aussi, en France, il y a des compagnies d'assurance sur la vie qui se servent de la table de Duvillard pour les sommes payables au décès des assurés; mais, pour les assurances payables du vivant des assu-

rés, elles font usage de la table que Deparcieux a construite pour des têtes choisies, et qui donne une mortalité bien plus lente que celle de Duvillard. Des compagnies anglaises se servent, dans les mêmes circonstances, des tables qui représentent la loi de la mortalité dans les villes de Northampton et de Carlisle. La mortalité est encore plus rapide dans la table pour la ville de Northampton que dans la table de Duvillard, et encore plus lente à Carlisle que dans la table de Deparcieux. Suivant que l'on range les individus assurés dans des classes dont la mortalité est rapide ou lente, on emploie des tables de mortalité rapide comme celle de Duvillard, ou lente comme celle de Deparcieux. »

On trouve, dans le même Annuaire (p. 124), un tableau des décès de la ville de Paris, d'où l'on peut tirer des rapports intéressants sur les chances de mortalité, suivant l'âge, le sexe et l'état de mariage dans cette grande ville. On y voit que sur 3,255 enfants morts dans les 3 premiers mois de la naissance, 1,701 étaient du sexe masculin, 2,455 du même sexe, sur 4,638 morts dans la première année. A l'âge de 20 à 25 ans, on trouve l'énorme proportion de 1,143 hommes (dont 35 seulement de mariés), à 624 femmes (dont 215 de mariées); mais il faut sans doute tenir compte de la quantité d'étrangers de cet âge qui viennent augmenter la population de Paris. A l'âge de 70 à 90 ans, on trouve 2,395 femmes, et seulement 1,472 hommes. Z.

MORTE (MER), grand lac qui s'étend au sud-est de la Palestine, dans une longueur de plus de 18 lieues, et l'un des plus remarquables du globe par la composition chimique de ses eaux et des terres qui l'entourent. Mentionné dans la Bible sous les noms de *mer de l'Orient*, *mer de la Plaine* et *mer de Sel*, les Grecs et les Romains l'appelèrent lac *Asphaltite* à cause de l'asphalte (*voy.* ce mot et **BITUME**) qu'il recèle. Ce lac doit son nom de mer Morte autant à la nudité de ses bords qu'à l'absence de tout être vivant dans son sein. Ses eaux sont les plus salées que l'on connaisse : elles contiennent, selon Klaproth, près de $\frac{1}{5}$ de sel. Elles ont un fond limoneux et ses bords sont impré-

gnés de matières salines qui arrêtent la végétation, aussi bien que les émanations sulfureuses et bitumineuses qui s'exhalent de sa surface. Il n'est plus permis de croire que les oiseaux y tombent des airs dans leur vol et que les corps les plus lourds, tels que le fer, y surnagent; mais les sombres brouillards dont ce lac est souvent enveloppé sont toujours fortement chargés de matières salines, qui se déposent sous la forme d'incrustations sur tous les objets du rivage. Le Jourdain (*voy.*) y a son embouchure et joue le principal rôle dans le renouvellement de ses eaux continuellement absorbées par l'ardeur du soleil. Les Arabes du voisinage nomment la mer Morte, *Bahr-el-Louth*, c'est-à-dire lac de Loth, du cousin et ami d'Abraham, qui doit y avoir habité, car c'est sur l'emplacement occupé par ce vaste réservoir que se trouvait anciennement, d'après la Genèse, la plaine fertile et richement peuplée de Siddim. Mais c'est à tort qu'on est convenu d'y marquer également la place des villes de Sodome (*voy.*) et de Gomorrhe, dévorées par le feu du ciel, et dont on chercherait peut-être avec plus de succès les traces dans les déserts arides et brûlés qui avoisinent le lac, conformément aux indications que fournit à cet égard l'Ancien-Testament. CH. V.

MORTIER. On donne ce nom à un mélange de chaux et de sable, de ciment ou de pouzzolane (*voy.* ces noms) détrempé avec de l'eau, et servant à lier les pierres et les moellons d'une construction. On s'en sert aussi comme enduit (*voy.*), et lorsque la chaux éteinte est mêlée à de gros cailloux, le mortier prend le nom de béton (*voy.*). Les Romains étaient parvenus à un grand degré de perfection dans la confection des mortiers, qui ont assuré une longue durée à leurs monuments. Il y avait autrefois à Paris des *mortelliers*, dont l'art consistait à battre dans des mortiers certaines pierres dures, que l'on croit être de la pierre meulière, afin de les réduire en poussière pour en faire du ciment. Ils habitaient une rue près de la Grève, qui aura pris de là son nom de la *Mortellerie*. Lorsque plus tard on fit des ciments avec de la brique pulvérisée, on l'écrasa

simplement à l'aide de gros marteaux, et la confection de ces mortiers confiée à tous les manœuvres maçons, cessa d'être une branche particulière de la maçonnerie.

On nomme aussi mortier un vase de métal, de marbre ou de pierre dure, de verre, de bois, etc., dont la forme ressemble assez à celle d'une cloche renversée, et dans lequel on broie toutes sortes de substances, au moyen d'un *pilon*, que l'on pourrait comparer au battant de la cloche.

Mortier se dit, en outre, d'une espèce de bonnet rond de velours noir, bordé de galon d'or, que les présidents de parlement portaient dans l'exercice de leurs fonctions, et qui est encore aujourd'hui à peu près la coiffure des présidents des cours de justice. Z.

MORTIER (art mil.). On nomme mortier une bouche à feu qui a la forme d'un gros canon court, et rappelle un mortier à piler. On en fait usage dans les sièges; la destination de cette arme est de lancer des bombes (*voy.*) de divers calibres pour démonter les batteries ennemies, détruire les bâtiments et magasins militaires, bouleverser les ouvrages de fortifications, et en expulser les défenseurs. On se sert de cette espèce de bouche à feu (*voy.*) dans l'attaque comme dans la défense des places, mais surtout dans l'attaque. Pour la charger, on la pose sur ses tourillons et sur sa culasse; elle se pointe ordinairement sous un angle très ouvert. L'*âme* du mortier a de longueur à peu près une fois et demi son calibre; et la *chambre* est généralement tronconique. Au moyen de cette forme, la bombe, qui pourrait se trouver d'un calibre moindre que celui de la bouche à feu, touche toujours exactement dans le mortier les parois intérieures de l'*âme*, et ne laisse aucun passage au fluide élastique pour s'échapper en pure perte: la poudre agit par conséquent contre le projectile avec toute la force dont elle est susceptible.

Il y a des mortiers de trois dimensions: un du diamètre de 12 pouces (0^m.33); un second du diamètre de 10 pouces 1 $\frac{1}{2}$ ligne (0^m.30); et un troisième de 8 po. 3 lign. (0^m.27). La charge des premiers

et celle des seconds, à chambre pleine, est de 1.68 kilogr.; elle est, pour les mortiers de 8 po., de 0.734 kil. Il y a 2 mortiers de 10 po., l'un à grande portée, et l'autre, plus léger, à petite portée: ils ont tous deux les mêmes bombes. On peut charger le mortier de 10 po., à grande portée, de 3.55 kil. de poudre.

Le mortier de 12 po. pèse environ 1,337 kilogr.; celui de 10 po., à grande portée, 1,042.80 kil.; celui de 10 po., à petite portée, 793 kil.; et celui de 8 po., à peu près 293 kil. Le poids des mortiers les rend embarrassants, surtout celui des mortiers de 12 po.: aussi a-t-on renoncé à l'usage de ceux-ci, pour s'en tenir au mortier de 10 po. à grande portée, qui produit tous les effets dont on a besoin pour l'attaque et la défense des places.

Indépendamment des mortiers dont nous venons de parler et que l'on emploie habituellement dans les sièges, on en a coulé d'autres à semelle pour la défense des côtes: il y en avait plusieurs dans les batteries de côte au camp de Boulogne. Comme leur inclinaison est invariable, on est obligé de varier la charge pour obtenir des portées diverses, suivant l'éloignement des vaisseaux sur lesquels on tire. Ils sont connus sous le nom de mortiers à *la Gomer*, du nom de leur inventeur. Les fonderies de la marine ont aussi coulé des mortiers de côte en bronze et en fer, les uns à semelle, les autres à tourillon, dont la chambre contient environ 9.79 kilogr. de poudre. L'usage des mortiers présente un inconvénient dans l'incertitude du tir, car la précision du tir dépend beaucoup de la longueur de la bouche à feu; or, on a vu plus haut que les mortiers sont très courts.

Les batteries (*voy.*) de mortiers ne diffèrent, dans leur construction, des batteries de canons, que parce qu'elles n'ont pas d'embrasures; les bombes se tirent toujours sous l'angle de 45° et quelquefois au-dessus. Il faut établir solidement leurs plates-formes, pour les mettre en état de résister à l'effet considérable qu'elles ont à supporter dans le tir. Elles doivent, en outre, être parfaitement horizontales pour ne point augmenter encore les causes nombreuses d'inexactitude qu'on ne peut éviter dans le jet des bombes.

Les mortiers peuvent en certains cas suppléer les obusiers (*voy.*) pour tirer à ricochet (*voy.*) des bombes de 8 pouces. Le peu d'élévation du mortier sur son affût oblige alors à reculer beaucoup la bouche à feu et à percer des embrasures, ce qui affaiblit le parapet (*voy.*) et découvre les canonnières. On ne doit donc employer ainsi les mortiers que quand on ne peut pas faire autrement. Les Hollandais se servent de petits mortiers dits à *la Cohorn* pour lancer des grenades. Les Français en avaient aussi au dernier siège d'Anvers (*voy.*), où, sur 150 bouches à feu, il y avait 59 mortiers, y compris le mortier-monstre à la Paixhans. En général, les mortiers entrent à peu près pour un tiers dans l'armement des places.

On se sert aussi quelquefois de pièces de canon pour tirer des bombes. M. le général Paixhans a fait voir, par de belles expériences exécutées à Brest, tout le parti qu'on peut tirer de cette nouvelle disposition.

Après la découverte de la poudre (*voy.*), qui eut lieu en 1338, les anciennes machines de guerre ne purent lutter contre les nouvelles bouches à feu. A la suite de tâtonnements, souvent ingénieux, quelquefois bizarres, l'artillerie de tous les peuples adopta le mortier, en variant sa forme et ses dimensions, suivant l'usage auquel on le destinait. Cette bouche à feu paraît avoir été employée pour la première fois au fameux siège de Rhodes que soutint en 1480, contre les Turcs, le grand-maître P. d'Aubusson (*voy.*). Les Castillans en employèrent aussi, en 1485, dans le royaume de Grenade, au siège de Ronda contre les Maures, pour lancer sur la ville des matières inflammables qui embrasèrent les maisons et les édifices; ils forcèrent ainsi la garnison à capituler. Après avoir augmenté, pendant les *xvi^e* et *xvii^e* siècles, au-delà de toute proportion le calibre et la portée des mortiers, on a abandonné ces bouches à feu monstrueuses qui étaient mal calculées, pour les ramener aux dimensions que nous avons indiquées plus haut. La plus forte bombe du calibre de 10 et 12 pouces pesant au plus 75 à 80 kilogr., on chercha, dans les constructions nécessaires à la défense des places, à assurer la conservation des

bâtiments militaires, casernes, hôpitaux, magasins et casemates (*voy.*), en donnant à leurs voûtes un mètre d'épaisseur, ce qui les met à l'épreuve de la chute de ces projectiles. Mais de nouvelles expériences, faites avec le plus grand succès par M. le général Paixhans, vont sans doute exiger quelques modifications dans les constructions que nécessite la défense des places. Cherchant dans des vues d'humanité à réduire la durée des sièges, et par conséquent la perte d'hommes, qui en est la triste et inévitable conséquence, cet officier général a transformé, par des changements importants, le mortier en une bouche à feu dont la menace et au besoin l'emploi sont de nature à ébranler physiquement et moralement la défense (*voir son ouvrage intitulé : Fortifications de Paris, 1834*). Étant en Belgique avant le dernier siège d'Anvers, il proposa au gouvernement belge son nouveau mortier qui fut exécuté et mis en expérience. Le général rend compte des effets de cette arme nouvelle en ces termes : « La bombe de ce mortier pèse 500 kilogr., y compris 50 kil. de poudre qu'elle contient. Pour la porter à 1,000^m, il ne faut qu'une charge de poudre de 6 kilogr.; et avec sa charge entière de 13 kilogr., elle a été à 1,480^m. Elle s'est enfoncée à sa chute de plus de 2^m dans le sable (et l'on sait que le sable est peu compressible); elle a fait en éclatant des excavations de 6^m de diamètre; elle a envoyé à plus de 300^m des éclats dont quelques-uns pesaient 80 kil. Quand le siège d'Anvers commença, ce mortier (nouveau venu) ne fut pas accepté; mais il le fut plus tard : il tira quinze bombes, et immédiatement la citadelle se rendit. »

Les témoignages rendus par M. le général Chassé et M. le colonel Germons constatent authentiquement toute la puissance du mortier-monstre du général (alors colonel) Paixhans et les effets prodigieux qu'on a droit d'en attendre. Une bombe, qui avait 2 pieds de diamètre, fit un trou assez grand pour y enterrer deux chevaux. L'objection tirée de la pesanteur de ce mortier ne nous paraît pas sérieuse. Il a été transporté de Liège à Anvers pendant l'hiver, il pourra donc faire d'autres voyages; enfin, comme l'a

dit avec raison l'auteur : « La preuve qu'il peut marcher, c'est qu'il a marché. » Les effets produits par cette nouvelle arme forceront les ingénieurs militaires à augmenter la résistance des voûtes des magasins, casemates, etc.; car ils ne peuvent méconnaître l'insuffisance des dimensions adoptées jusqu'ici, et la nécessité de mettre les constructions militaires à l'abri d'un bombardement où l'on emploierait le mortier-Paixhans.

Depuis le siège d'Anvers, il a été fait de nouvelles épreuves sur le mortier-monstre, et, de concert avec le général Paixhans, les Belges y ont apporté quelques heureuses modifications, surtout dans la chambre, qui, cylindrique dans le mortier employé au siège d'Anvers, est devenue un peu conique dans le nouveau modèle qu'ils ont coulé, ce qui, en ouvrant davantage cette chambre au contact avec la bombe, diminue la chance d'avoir ce projectile brisé par l'action de la charge sur un point trop peu étendu.

Il y a encore deux nouvelles espèces de mortier : l'un qui porte le nom de mortier à la Villantroys, et qui, avec d'énormes charges de poudre, a envoyé quelques bombes jusqu'à 6,000^m (cependant on en a employé au siège de Cadix à une moindre distance, qui n'ont pas produit autant d'effet); l'autre, le canon à bombe du général Paixhans, est un véritable mortier allongé, qui porte à 2,000^m, sous l'angle de 5°, une bombe de 40 kilogr. chargée du même poids en mitraille; il criblerait de 800 balles de fer le fossé d'une place qui serait envahi par l'assiégeant et l'en chasserait vivement. Aussi a-t-on déjà réuni un assez bon nombre de ces canons au château de Vincennes, pour la défense des fortifications de Paris. Cette nouvelle arme fait dès à présent partie de l'armement des bâtiments de la marine française et de la marine anglaise; et la confiance des marins dans cette arme est telle, qu'ils regardent la durée d'un combat, entre deux navires armés ainsi, comme ne pouvant pas se prolonger au-delà de quelques minutes. On conçoit que l'effet d'une si grande puissance destructive doit être d'éloigner les occasions et de diminuer

les chances de guerre, en compensant la supériorité des forces matérielles par la promptitude des manœuvres et par la fortune du tir.

C-TE.

MORTIER (ÉDOUARD-ADOLPHE-CASIMIR-JOSEPH), duc DE TRÉVISE, naquit au Cateau-Cambrésis (Nord), en 1768. Au moment où son père était député aux États-Généraux par le tiers-état de sa ville natale, lui-même prenait du service parmi les volontaires de son département. Devenu capitaine, en 1791, il assista successivement à l'affaire de Quiévrain, aux batailles de Jemmapes, de Neerwinde, de Pellembert, aux sièges de Namur et de Maëstricht. Il fut fait adjudant général, le 7 septembre 1793, après la bataille d'Hondschoote, et prit part à toutes les opérations françaises en Belgique, sur la Roër et sur le Rhin. Faisant partie de l'armée de Sambre-et-Meuse, il tourna, le 4 juin 1796, à Altenkirchen, la position de l'ennemi. A Friedberg, il fut chargé du commandement de l'avant-garde, et effectua avec elle le passage de la Nidda. Le 13 juillet, il fit signer au général autrichien la capitulation de Francfort-sur-le-Mein, et à la reprise des hostilités, il chassa l'ennemi au-delà du Mein. Le 6 août, il combattit à Hirschfeld; le 11, il fit capituler le fort de Rothenberg; le 30 décembre, il négocia avec l'électeur la reddition de Mayence. Le traité de Campo-Formio vint mettre un terme à cette série de succès, qui lui valurent pour récompense le commandement du 23^e régiment de cavalerie.

En 1799, nommé général de brigade, Mortier fut désigné pour commander les avant-postes de l'avant-garde de l'armée du Danube. Le 25 mars, il repoussa les Autrichiens, à Lieptingen. Le 25 septembre, il fut envoyé à l'armée d'Helvétie en qualité de général de division, se trouva au passage de la Limat et assista à toutes les affaires qui précédèrent et suivirent la bataille de Zurich. Masséna (voy.) l'employa principalement à la poursuite des Russes. Il fut ensuite chargé d'opérer contre les Autrichiens dans le Tyrol, le Vorarlberg et le pays des Grisons; puis il passa à la 2^e division de l'armée du Danube. Mais presque aussitôt, le 29 mars 1800, il fut appelé au commande-

ment des 15^e et 16^e divisions militaires, dont le quartier-général était à Paris. En 1803, le premier consul lui confia, en Hollande, un corps destiné à s'emparer du Hanovre. Ses dispositions furent bientôt prises, et le 3 juin, par suite de la convention de Sublingen, le feldmaréchal Walmoden (*voy.*) se vit forcé d'évacuer l'électorat; mais le premier consul n'ayant pas jugé à propos d'approuver la convention, l'armée hanovrienne n'attendit pas le commencement des hostilités pour se rendre à discrétion et poser les armes. Le général Mortier, rappelé à Paris, fut désigné pour un des commandements de la garde des consuls, dont l'artillerie lui fut spécialement confiée. Le 19 mai 1804, l'empereur ne l'oublia pas dans la première promotion de ses maréchaux. Le 14 juin suivant, il devint grand-officier de la Légion-d'Honneur et chef de la 2^e cohorte de cet ordre, dont il fut nommé grand-aigle, le 2 février 1805.

Dans cette même année, il eut à commander un des corps de la grande armée d'Allemagne, et il fut chargé de manœuvrer sur le Danube, auprès de Lintz, pour empêcher le passage de ce fleuve. Surpris par les Russes, le 11 novembre, à Leiben, il parvint à les repousser; mais presque aussitôt cerné de toutes parts, dans la position de Diernstein ou Dürrenstein, avec 4,000 hommes seulement contre plus de 30,000, c'en était fait de lui; sans le dévouement et le courage du major Henriod, du 100^e de ligne, qui le tira de ce mauvais pas. A la suite de cet exploit, il rencontra l'armée de Koutousof (*voy.*), et la culbuta complètement. C'est à cette occasion que la ville de Cambrai, ayant voulu lui élever un monument commémoratif, il eut la louable modestie de refuser un tel honneur. Pendant la fin de cette même campagne, Napoléon le laissa en arrière pour couvrir Vienne, où il venait d'entrer. En 1806, chargé du commandement du 8^e corps de la grande-armée, Mortier opéra à la fois dans la Hesse et dans le Hanovre. Il occupa Cassel, le 1^{er} octobre, et Hambourg dans le mois suivant. A l'expiration de l'armistice de Charlottenbourg, il s'avança dans la Poméranie suédoise, et, vers

la fin de février 1807, il s'approcha de Stralsund, dont il crut devoir entreprendre le siège, malgré les moyens insuffisants dont il pouvait disposer. Le 16 avril, il abandonna ce siège pour livrer le combat d'Anklam, et le 18, il consentit à signer l'armistice de Schlaskow. La bataille de Friedland (*voy.*), livrée le 13 juin, lui valut le titre de duc de Trévise, et une gratification de 100,000 fr. de rentes sur les domaines du Hanovre.

En 1808, il eut sous ses ordres le 5^e corps de l'armée d'Espagne, et en 1809, il se trouva au siège de Saragosse. Le 18 novembre, avec 30,000 hommes seulement, le maréchal en battit 60,000 à Ocaña. Il commença ensuite le siège de Cadix, et défit, le 19 février 1811, les Espagnols à Gebora. En 1812, pendant la campagne de Russie, il commanda la jeune garde impériale, et, après la prise de Moscou, il fut nommé gouverneur du Kremlin. C'est en cette qualité que, le 21 novembre, il dut se résigner, sur les ordres formels de l'empereur, à faire sauter l'enceinte de cette antique résidence des tsars. Vigoureusement poursuivi dans sa retraite, il ne rejoignit l'armée qu'avec peine, et contribua avec Ney à en sauver les débris.

Après le passage de la Bérézina, on confia au maréchal Mortier le soin de réorganiser la jeune garde à Francfort-sur-le-Mein. Il en eut, en 1813, le commandement à Lützen, à Bautzen, à Dresde, à Wachau, à Leipzig et à Hanau. Repoussé au dedans de nos frontières, il fit sa retraite sur Langres, où il entra le 11 janvier 1814. Il se concerta avec le duc de Raguse pour la défense de Paris, et lutta presque toute la journée contre les armées coalisées. Après avoir donné son adhésion à la capitulation, il s'occupa de concentrer son armée au Plessis-les-Chèvres, d'où il envoya, le 8 avril, sa soumission au nouveau gouvernement. Louis XVIII lui confia le commandement de Lille, le fit chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et l'éleva à la pairie. Pendant les Cent-Jours, et à la nouvelle des succès de l'empereur, il devança le roi à Lille, et assura lui-même sa retraite en Belgique. Louis XVIII, en prenant congé de lui sur les glacis de la citadelle, lui

adressa ces paroles : « Je vous remercie de ce que vous avez fait, M. le maréchal; je vous rends vos serments: servez toujours la France, et soyez plus heureux que moi. » De retour à Paris, il fut porté sur la liste des pairs de l'empire, et il fut chargé de l'inspection des places frontières de l'est et du nord. La deuxième Restauration lui enleva son titre de pair; mais le 10 janvier 1816, il fut nommé gouverneur de la 15^e division militaire, dont le siège était Rouen. Il fit aussi partie du conseil de guerre chargé de juger le maréchal Ney, et qui se déclara incompetent. En 1816, le département du Nord l'envoya à la Chambre des députés; mais le 5 mars 1819, le roi lui rendit son siège au Luxembourg.

Jusqu'en 1830, le duc de Trévise prit peu de part aux événements politiques qui amenèrent la révolution de juillet. A cette époque, il fit acte d'adhésion au nouvel ordre de choses, et fut l'un des premiers grands-chanceliers de la Légion-d'Honneur. Le 18 novembre 1834, quand le roi voulut reconstituer le ministère du 11 octobre (voy. GUIZOT, THIERS, etc.), il se crut obligé d'accepter la présidence du conseil avec le portefeuille de la guerre; mais ses efforts pour faire le bien ayant été infructueux, il céda, le 12 mars 1835, la présidence au duc de Broglie (voy.); et le 30 avril, le maréchal Maison prit son portefeuille. Peu de temps après, le 28 juillet, il accompagnait le roi à la grande revue des gardes nationales de Paris et de la banlieue, lorsque, arrivé à la hauteur du boulevard du Temple, il tomba victime de l'explosion de la machine infernale de Fieschi (voy.); et cet illustre maréchal qu'avaient tant de fois épargné les balles ennemies, alla expirer obscurément dans une des salles du café Turc. Son corps, ainsi que ceux des autres victimes, reçut la sépulture aux Invalides. Son buste, exécuté par le sculpteur Bra, décore le monument qui lui fut élevé sur la place du Cateau. Enfin, les Chambres votèrent une loi, par laquelle il fut accordé à sa veuve une pension annuelle de 20,000 fr. réversible sur ses quatre enfants. D. A. D.

MORTIFICATION (mort, mortifier), austérités par lesquelles on cherche

à dompter la chair, à éteindre en soi les passions. Voy. ASCÉTISME.

MORTIMER (ROGER, comte DE), baron anglais, qui, devenu l'amant d'Isabelle de France, fille de Philippe-le-Bel, l'aida à détrôner Édouard II (voy.), son mari, et fut le principal instrument du meurtre de ce prince. Il était né vers 1287. Après avoir échoué dans une entreprise contre son roi, Mortimer, enfermé à la Tour, parvint à s'échapper et se réfugia en France, où la reine se trouvait auprès de son frère, Charles-le-Bel. Bien accueilli par cette princesse, il ne tarda pas à devenir son amant avoué, et la suivit dans le Hainaut et de là en Angleterre. Édouard III (voy.), devenu majeur et en possession de la couronne, résolut de venger le meurtre de son père. Il parvint à s'emparer de Mortimer. Un parlement fut convoqué, et après un jugement sommaire, le baron fut condamné à mort et pendu dans la plaine de Smithfield, le 29 novembre 1330.

La maison de Mortimer eut, après la mort de Richard II, des droits à la couronne d'Angleterre, par suite du mariage d'EDMOND Mortimer, comte de la Marche, d'une autre branche que Roger, avec la fille unique du duc de Clarence, second fils d'Édouard III. Ces droits passèrent par mariage dans la branche d'York qui les fit valoir : de là les démêlés sanglants de la *Rose rouge* et de la *Rose blanche*. Voy. l'article. X.

MORTS (DANSE DES), voy. MACABRE.

MORTS (JUGEMENT DES). Voy. JUGEMENT DES MORTS, JUGES DES ENFERS, JUGEMENT DERNIER, etc.

MORUE (*gadus*), poisson de l'ordre des malacoptérygiens-subrachiens, et du genre des gades (voy.), famille des gadoïdes de Cuvier. Les caractères du genre ont été indiqués au mot GADE : il ne nous reste ici qu'à parler des morues proprement dites.

La *morue ordinaire* ou *cabeliau* (*g. morrhua*) a le dos gris, tacheté de jaunâtre, et le ventre blanc. Son corps est recouvert de petites écailles molles. Elle atteint 1^m de longueur à l'âge adulte. Elle est très vorace, et se nourrit de poissons, de crustacés, de mollusques. En hiver, elle se retire dans les profondeurs de la

mer. On ne la voit jamais dans les eaux douces; elle ne se montre même près du rivage de la mer que dans le temps du frai, lorsqu'approche le moment de se débarrasser de ses œufs, ou que la nécessité de pourvoir à sa subsistance l'attire vers des bancs couverts de crabes, de moules, etc. C'est sur des fonds pierreux, au milieu des rochers, qu'elle dépose ses œufs. Le temps du frai varie selon les contrées qu'elle habite; dans le nord de l'Europe, on l'observe ordinairement en février. Tout est utile dans les morues : on sait quelle immense consommation on fait de leur chair; leur foie fournit une huile employée dans les arts et en médecine; leur vessie natatoire donne une bonne colle; leur langue est un mets délicat. L'océan Boréal est en quelque sorte la patrie d'adoption de ces poissons. On les trouve en nombre incalculable sur les côtes de la Norvège, de l'Islande, etc.; on lira plus loin des détails sur la pêche importante dont ils sont l'objet.

Une autre espèce de morue, l'*égrefin*, se distingue du cabelliau par son dos brun, et la ligne noire qu'elle porte sur les côtés. Sa taille est d'ailleurs plus petite. Elle abonde également dans le Nord. Quand elle est salée, elle s'appelle *hadou*. Son goût est moins agréable que celui de la morue ordinaire.

Enfin le *dorsch* ou *petite morue*, que l'on nomme à Paris *faux merlan*, est tachetée comme la morue, mais beaucoup plus petite. On la pêche dans la Baltique. C'est l'espèce la plus estimée à l'état frais.

C. S-TE.

PÊCHE DE LA MORUE. Parmi les grandes pêches auxquelles prend part la navigation française, celle de la morue occupe sans contredit la première place, et par la quantité de ses produits et par l'importance du mouvement maritime auquel elle donne lieu. Comme au temps où elle prit naissance, cette industrie s'exerce encore aujourd'hui dans certains parages que la nature semble avoir assignés de préférence pour séjour à cette espèce de poisson. Ce sont à l'ouest, le grand banc et les côtes de l'île de Terre-Neuve; au nord, les abords de l'Islande et les fonds du Dogger-Bank. Ces derniers lieux de pêche, plus particulièrement fréquentés

par les nations du Nord, n'entrent que pour une faible portion dans les expéditions françaises. Depuis quelques années même, le Dogger-Bank a été tout-à-fait abandonné, et c'est vers les parages de Terre-Neuve que se dirige la masse de nos pêcheurs.

Le grand banc et l'île de Terre-Neuve (*voy.*), découverts en 1497 par Jean Cabot, n'ont révélé que vers le milieu du xvi^e siècle les richesses naturelles que recouvraient leurs eaux. En 1585, les Anglais s'établirent sur l'île; mais déjà, dès 1540, les Français avaient commencé leurs expéditions qui n'ont pas cessé depuis. En 1713, la possession de l'île de Terre-Neuve, qui, par suite de l'occupation du Canada, avait passé en partie dans les mains de la France, fut définitivement cédée par le traité d'Utrecht à l'Angleterre, qui la conserve encore aujourd'hui. La faculté de pêcher en commun sur le grand banc, et exclusivement sur la partie des côtes formant l'extrémité septentrionale de l'île, ainsi que celle d'y établir des sécheries, nous furent cependant réservées, et ces droits auxquels la France ajoute la propriété des îles Saint-Pierre et Miquelon constituent ses titres à l'exploitation de la pêche de la morue dans les mers de Terre-Neuve.

En 1840, la pêche de la morue a employé 451 navires montés par 11,101 marins, et jaugeant ensemble 54,507 tonneaux. Ses produits se sont élevés à la quantité de 35,807,000 kilogr., représentant une valeur de 8,538,000 fr. Le 9^e seulement de ces chiffres est applicable aux armements pour l'Islande.

Les instruments dont on se sert pour pêcher la morue sont, *la ligne* dont on connaît l'emploi, et dont le meilleur appât est le capelan (petit poisson, qui se trouve à la côte, que l'on fait sécher, et dont on fait provision à l'avance pour les besoins de la campagne); et *la seine* qui se manœuvre également comme dans toute autre pêche, mais dont l'usage et les dimensions sont fixés par des règlements. Il existe toutefois une seconde manière d'employer la ligne, qui pourra donner une idée de l'abondance poissonneuse des fonds de Terre-Neuve. Quand le capelan est rare, ou n'attire pas sa proie, les pêcheurs se

servent d'un hameçon sur lequel est figurée, en plomb, la forme d'un appât, et, le traînant sur le fond, manquent rarement, à chaque secousse, d'accrocher un poisson par quelque partie du corps. Ce mode de pêche, qui en certains moments n'est pas moins productif que l'autre, s'appelle *faucher*.

Quoique ces moyens de prendre la morue soient uniformément employés par tous les pêcheurs, cependant, il faut reconnaître deux sortes de pêches distinctes, aussi bien par la nature différente de leurs travaux et de leurs armements que par l'inégalité des encouragements qui, sous forme de primes (*voj.*), leur sont alloués par l'État.

L'une se pratique presque exclusivement à la mer sur le grand banc de Terre-Neuve. Le navire qui s'y destine étant rendu sur les fonds, y demeure mouillé la plupart du temps par de grandes profondeurs. Chaque matin, il expédie ses embarcations qui, armées de leur équipage, vont à la recherche des basses poissonneuses, et rentrent le soir à bord où elles déposent le produit de leur pêche du jour. Là, le poisson est immédiatement *habillé*, soumis à l'opération de la salaison et rangé par couches dans la cale. Il attend l'entier chargement du bâtiment ou la fin de la saison pour être apporté en France sous le nom de *morue verte*.

L'autre, dont l'exploitation emploie le plus grand nombre de navires et de marins, produit la *morue sèche*, et s'exerce sur les côtes mêmes de l'île de Terre-Neuve, partie à terre, partie à la mer. Quelques détails sur ce genre de pêche, l'un des plus intéressants et le moins connu peut-être, ne seront pas jugés hors de propos.

L'île de Terre-Neuve n'est régulièrement habitée que dans sa partie méridionale, où les Anglais ont fondé des établissements, dont la capitale est Saint-John. La longue presque île qui la termine au nord, en s'élevant jusqu'au 50° de lat., est entièrement déserte, et n'est fréquentée que pendant la saison de la pêche, c'est-à-dire de juin à octobre, par les Français usant du droit qui leur est concédé. Ses côtes se creusent en baies pro-

fondes et en havres formant des ports naturels, et c'est dans ces havres, dont l'accès est interdit par les glaces pendant le reste de l'année, que viennent s'établir nos pêcheurs pour effectuer leurs opérations.

Chaque havre, selon l'espace et les dispositions du terrain, est divisé en un certain nombre d'emplacements, désignés sous le nom de *places* ou *chauffeaux*, et affectés à l'exploitation particulière d'un nombre égal de navires. Ces places, dont l'administration possède un état exact, sont, tous les cinq ans, tirées au sort à Saint-Servan (Ille-et-Vilaine) entre les armateurs qui se proposent de faire une ou plusieurs expéditions, et sont classées en trois séries qui correspondent aux tonnages des bâtiments et au nombre d'hommes et d'embarcations dont ils sont munis. La première, indépendamment de l'avantage de la position, de l'étendue des *graves* et de la commodité des logements, donne droit à armer *deux seines*. Les deuxième et troisième n'autorisent à en mettre qu'une seule dehors. Un navire de 100 tonneaux comporte 6 embarcations et un équipage de 30 à 35 hommes; pour 150 tonneaux, le nombre des hommes est de 40 et celui des bateaux de 8.

Le départ des bâtiments pêcheurs pour la côte de Terre-Neuve est fixé, tous les ans, par un règlement, dans les premiers jours d'avril. Ils ne peuvent devancer cette date à cause des dangers que présentent les glaces, qui, jusqu'à cette époque et quelquefois plus tard, obstruent les abords de la côte. Pourvus de leurs bateaux qu'ils emportent démontés et de tout ce qui leur est nécessaire pour séjourner sur une terre sans ressource, ils s'établissent à leur arrivée sur l'emplacement qui leur est échu, où ne reste pendant la mauvaise saison que la charpente grossière de l'établissement qu'ils vont occuper et qu'à l'aide de voiles en guise de toits, de mousse et d'écorces d'arbre, ils rendent habitable pendant la campagne. Cet établissement, composé de plusieurs hangars destinés à servir de logements et de magasins, a pour principal corps de logis (si l'on peut lui donner ce nom), le *chauffeau* proprement dit, c'est-à-dire le lieu

où s'accomplissent les préparations que l'on fait subir au poisson pour le sécher.

Le navire, étant mouillé et désarmé dans le havre, n'a plus d'autre emploi que celui de magasin général; tous les matins, les bateaux, montés par la meilleure moitié de l'équipage, sortent du port, et vont à la pêche sur les bas-fonds qui l'avoisinent, laissant le reste des hommes vaquer aux opérations de la sécherie. Quand, sur le soir, ils sont rentrés, tout le monde s'emploie à donner au poisson pris dans la journée un premier travail qui assure sa conservation, et, selon les chances de la pêche, se prolonge parfois assez avant dans la nuit. Ce travail, qui consiste à *trancher, décoller et habiller* la morue pour la saler, n'est autre que celui qui s'effectue sur les navires pêchant sur le banc.

Lorsque le poisson est resté cinq jours dans la couche de sel, on le lave soigneusement, et on le ramasse en petits tas afin qu'il rende son eau. Cette opération s'appelle *mettre en fumier*. Au premier beau temps, on le transporte en *grave*, c'est-à-dire qu'on l'étend au soleil, sur des plates-formes jonchées de bruyères ou de branches de pin bien sèches; et, avant que l'humidité du soir se fasse sentir, on l'empile sur place par petits paquets: c'est la *mise en balles*; cette opération se répète jusqu'à ce que le but soit complètement atteint, avec cette différence qu'après les trois premières épreuves la morue déjà *faite* est arrimée en meules régulières ou *pires* disposées de manière que les têtes (la partie la moins délicate) soient seules exposées au contact de l'air. Quinze jours de temps et quatre ou cinq soleils sont nécessaires pour que la morue acquière un bon état de sécheresse; alors sa chair doit être blanche, tirant un peu sur le vert, ferme et assez dure pour que le pouce, en la pressant, n'y laisse pas son empreinte.

Des autres produits de la pêche de la morue, le seul qui mérite d'être mentionné est l'*huile* qui s'extrait, sur les lieux, des foies du poisson.

La pêche de la morue ne donne pas des résultats uniformément fructueux, et malgré les encouragements que l'état prodigue à cette industrie si utile au déve-

loppement de nos ressources maritimes, il est des années où ses produits couvrent à peine les frais qu'elle occasionne. Pour obtenir un succès complet ou *pêche entière*, selon l'expression de nos marins, il faut que le bâtiment rapporte en France autant de *barriques d'huile*, ou, ce qui revient au même, autant de fois *cinquante quintaux* de poisson, qu'il compte d'hommes d'équipage. Une pareille réussite est rare.

Le 6 octobre, les côtes de Terre-Neuve doivent être évacuées par tous les navires qui sont venus temporairement les peupler. Les havres se vident, et leur rivage désert n'est plus habité que par un gardien, préposé par le gouvernement anglais à la surveillance de ces solitudes. Les établissements, dépouillés de leurs installations d'emprunt, sont abandonnés aux intempéries du climat, qui les préserve en les enveloppant d'épaisses couches de neige. Les *banquises* de glace qui s'étendent au large enchaînent les eaux des baies; et cette terre inculte et sauvage est rendue au silence de mort dont elle ne sera tirée que lorsque l'été ramènera les pêcheurs français sur ses bords.

Cap. B.

MORUS (THOMAS MORE, plus connu sous le nom de) naquit à Londres, en 1480. Son père était un des juges du Banc du Roi. Avant d'aller compléter, à Oxford, son éducation classique, commencée dans une école de la capitale, le jeune More passa quelque temps en qualité de page dans la maison du cardinal Morton, archevêque de Cantorbéry. Ce fut pendant son séjour à l'université qu'il connut Érasme (*voy.*), et que se forma entre eux cette amitié dont leurs lettres offrent de précieux témoignages. More entra ensuite à *Lincoln's Inn*, où il se livra, pendant plusieurs années, à l'étude de la jurisprudence, non sans y joindre, selon l'usage du temps, celle de la théologie. Il songea même un moment à embrasser la vie monastique; mais une honnête inclination ramena ses idées vers le mariage, état plus en harmonie avec son caractère, où le sérieux des affections se cachait sous des dehors enjoués.

A l'avènement de Henri VIII (1509),

Thomas More occupait le premier rang au barreau, et remplissait l'emploi de sous-shériff de Londres. Vers la fin du précédent règne, il avait siégé au parlement, et avait débuté par faire rejeter un subside que voulait imposer Henri VII. Introduit auprès du nouveau monarque par le cardinal Wolsey, il plut à ce maître capricieux, qui le nomma membre du conseil privé, et le chargea de diverses missions en France et aux Pays-Bas. More ne se livrait qu'avec réserve à cette royale faveur, dont il ne se dissimulait pas le peu de solidité. Bientôt, cependant, il dut en accepter une marque plus éclatante encore. Élevé, en 1529, à la dignité de chancelier, il offrit, par son savoir, son activité, son désintéressement, le plus parfait modèle de cette haute magistrature, dont le souvenir restera à jamais attaché à son nom. On l'a accusé de s'être associé aux persécutions religieuses dirigées d'abord par l'autorité publique, en Angleterre, contre les réformateurs. Mais s'il détestait leurs excès, s'il prit part à la vive polémique suscitée par leurs doctrines, il ne poursuivit jamais en eux que les ennemis de l'état, et tant qu'il fut au pouvoir, il n'y eut pas, Érasme nous l'atteste, une seule condamnation à mort pour cause de dogme. Toute la vie de Morus protestait contre l'imputation de persécution religieuse; sa mort l'en justifia bien mieux encore.

Henri VIII (voy.), en lui donnant les sceaux, avait espéré trouver en lui un approbateur complaisant de son divorce et du nouveau mariage qu'il projetait. Il sentait tout le prix de cette voix respectée, et se flattait de la gagner à ses projets. Alors commença une lutte mortelle entre la tyrannie du monarque absolu et la conscience du sujet. Prières, arguties, ordres, menaces, tout vint échouer devant l'inébranlable fermeté de Morus. En 1532, il avait fait agréer sa démission des fonctions de chancelier, et croyait trouver un refuge dans le silence et l'obscurité. Mais un statut de 1534, assurant le trône aux enfants issus d'Anne de Boleen (voy.), et impliquant la nullité du premier mariage, vint enjoindre à tous le serment d'adhésion à ces articles, sous peine d'emprisonnement et

de confiscation. Thomas More, sommé de le prêter, consentit à jurer obéissance à l'acte de succession, mais se refusa formellement aux déclarations qui l'accompagnaient, disant que c'était là une affaire d'opinion où l'autorité publique n'avait rien à voir. Enfermé à la Tour avec l'évêque Fisher, qui avait imité ses refus, il y resta 13 mois sans sacrifier un seul de ses scrupules aux obsessions de sa famille et du pouvoir. Henri VIII se lassa enfin d'une résistance à laquelle il n'était pas accoutumé. La mort de son ancien serviteur et favori fut résolue; mais pour le condamner au dernier supplice, il fallut créer un nouveau grief, en le forçant de s'expliquer sur le statut qui faisait le roi chef de l'Église, et pour lequel ses répugnances étaient bien connues. Comme on s'y attendait, il ne les renia pas en présence de la mort. En conséquence, il fut condamné, le 6 mai 1535, pour refus du serment de suprématie, et, le 6 juillet suivant, il subit le dernier supplice avec la sérénité du juste.

Thomas More ne fut pas seulement un martyr politique, un grand magistrat, ce fut encore un des esprits éminents de la Renaissance, bon helléniste, latiniste profond, l'un des premiers écrivains qui aient contribué à former la langue anglaise dans la poésie et dans la prose, et enfin le premier modèle de l'éloquence politique dans ce pays qu'elle devait illustrer un jour. Le plus connu de ses ouvrages, *l'Utopie*, imprimé pour la première fois à Paris, en 1516, et traduit dans toutes les langues, a prêté sa forme et jusqu'à son nom à cette classe nombreuse de fictions, où la hardiesse des idées réformatrices se cache sous l'idéal et l'extravagance même du cadre. Le rêve de sa jeunesse, la république, n'a pas tenu contre les événements, et Morus lui-même ne fut pas le dernier à désertier ces idées et à se ranger parmi leurs adversaires. Morus a aussi laissé des *Poésies*, une *Apologie*, une *Vie de Richard III* et de nombreux écrits de controverse. On a des collections de ses œuvres latines et de ses œuvres en langue nationale. Sa vie a été écrite par son arrière-petit-fils, Thomas More; et de nos jours, par

M^{me} la princesse de Craon (Paris, 1833, 2 vol. in-8°); par J. Mackintosh, pour l'*Encyclopédie* de Lardner (1830). Cet excellent morceau de biographie nous a surtout servi dans la composition de cette notice. Il faut relire en outre les lettres à Hutten, dans lesquelles Érasme a retracé le portrait du célèbre chancelier, portrait que le pinceau de J. Holbein le jeune a aussi reproduit plusieurs fois et en quelque sorte popularisé. R-Y.

MORUS (SAMUEL-FRÉDÉRIC-NATHANIEL), humaniste et théologien saxon, né, le 30 novembre 1736, à Lauban, dans la Lusace supérieure; depuis 1768, professeur à l'université de Leipzig; mort le 11 novembre 1792. Il a laissé, sur la philologie, l'exégèse et l'herméneutique sacrée, un grand nombre d'ouvrages. X.

MORVAN (LE), *Morvinus pagus*, ancienne dénomination d'un petit pays, en France, contigu au Nivernais, et sur les confins du duché de Bourgogne; il est actuellement compris dans les dép. de la Nièvre, de l'Yonne et de la Côte-d'Or (*voy.* ces mots). Sa principale ville était Château-Chinon. X.

MORVE. C'est, chez les chevaux, une affection aiguë, fébrile et contagieuse, dont le siège principal est dans le nez et dans les fosses nasales, et dont le symptôme le plus apparent, auquel est due la dénomination vulgaire de morve, est un écoulement muqueux abondant qui a lieu par les parties affectées. Les vétérinaires désignent ce flux sous le nom de *jettage*.

La cause de cette affection paraît être une matière contagieuse, susceptible d'agir lorsqu'elle est inoculée sous la peau, et même simplement par l'inspiration des effluves contagieux fournis par les animaux malades. Elle se montre le plus ordinairement sous la forme sporadique; mais on l'a observée aussi comme épizootie. En général, elle se manifeste dans les grands rassemblements de chevaux qu'elle décime avec une fatale rapidité, laissant de plus, dans les localités qu'ils ont habitées, des germes qui doivent être funestes à ceux qui s'y trouveront ultérieurement placés.

Pour cette maladie, comme pour toutes celles du même genre, il faut suppo-

ser, ou une génération spontanée, chez quelques individus, ou la préexistence d'effluves contagieux qui n'agissent qu'à de longs intervalles. On pense qu'elle peut se développer spontanément sous l'influence du froid, de l'humidité, de la mauvaise nourriture et de l'encombrement des animaux dans des écuries mal tenues; mais cela n'est pas suffisamment prouvé. Quoi qu'il en soit, on voit la morve se manifester subitement et avec violence dans des localités où elle n'avait pas paru depuis plusieurs années; et, une fois qu'elle a frappé une victime, s'étendre de proche en proche aux animaux de la même espèce, et aux hommes, dans quelques circonstances. Lorsque, dans une petite écurie, un cheval a succombé à la morve, tous ceux qui lui succèdent en sont inévitablement atteints, tant que l'on n'a pas enlevé tous les objets auxquels ont pu adhérer les matières contagieuses, qu'on n'a pas rebattu le sol, blanchi les murs à la chaux, et en un mot, pris toutes les mesures nécessaires à la désinfection (*voy.*).

L'animal qui commence à être atteint de la maladie présente d'abord les caractères généraux d'une affection inflammatoire aiguë; mais bientôt les symptômes spécifiques se dessinent, savoir: l'écoulement mucoso-purulent des narines, l'éruption pustuleuse qui se voit à la membrane pituitaire, et l'engorgement des ganglions lymphatiques, maxillaires et cervicaux. La marche de la maladie est presque toujours rapide: les pustules s'ulcèrent, les ganglions engorgés suppurent, bientôt les poumons, le système digestif et le cerveau lui-même participent à l'état inflammatoire général qui ne tarde pas à devenir funeste. Quelques jours sont la durée ordinaire de la morve, à laquelle d'ailleurs on laisse rarement parcourir toutes ses périodes. Cependant on l'a vue passer à l'état chronique, et même présenter cette forme dès le début. Malgré son extrême gravité, il y a des cas de guérison, mais ils sont extrêmement rares, parce que, dans la pratique vétérinaire, les animaux sont abattus dès que la nature du mal est suffisamment reconnue.

Tout ce que nous avons dit de la morve chez les chevaux, s'applique à cette mala-

die lorsqu'elle vient à se manifester chez l'homme : même mode de transmission, mêmes symptômes, même terminaison funeste, mêmes lésions organiques. Des observations récentes ont levé tous les doutes à cet égard.

Quant au traitement, l'expérience faite chez l'homme en a jusqu'à présent démontré l'impuissance. Toutes les méthodes ont été expérimentées sans succès, et l'on en est réduit à une médecine purement symptomatique, ou à des tentatives dont la multitude atteste l'inutilité.

On ne peut pas plus prévenir la morve que la guérir. Tous les soins doivent donc avoir pour objet de préserver les hommes et les animaux sains du contact des malades, hommes ou chevaux, comme aussi du contact des matières de l'écoulement nasal, des fumiers et même des dépouilles, de même que de l'habitation des lieux qu'ils ont occupés.

La morve est une maladie très anciennement connue et décrite avec exactitude. On avait même remarqué sa transmission à l'espèce humaine; mais on ne l'avait pas constaté d'une manière précise, et l'on avait coutume d'attribuer au charbon et à la pustule maligne les accidents qu'on voyait survenir chez les palefreniers, les équarisseurs et autres personnes qui se trouvaient en contact avec les animaux malades ou avec leurs restes.

F. R.

MORVEAU, voy. GUYTON - MORVEAU.

MOSAÏQUE. Dans l'acception la plus générale, on appelle ainsi un ouvrage d'art en pierre, en bois ou en tout autre matière, qui est composé de pièces de rapport, lesquelles, rapprochées entre elles et réunies, forment un tout susceptible de présenter un aspect régulier. L'exemple le plus vulgaire de ce genre de travail, c'est un pavage fait avec plusieurs qualités de pierres ou de marbres disposés sur un dessin donné; c'est aussi un parquet composé de plusieurs espèces de bois de tons différents, assemblées de manière à présenter certaines combinaisons déterminées. Mais on donne plus spécialement le nom de mosaïque aux ouvrages de cette sorte qui ont directement pour but d'opérer la représentation de

quelque dessin d'ornements ou de figures pour servir à la décoration d'un édifice. Ce mot vient du grec *μουσειον*, en latin *museum*, *musium*, lieu consacré aux Muses, c'est-à-dire aux lettres. Les parois et plafonds des bibliothèques et des cabinets d'études ayant quelquefois reçu cet ornement, on a dérivé de là le terme d'*opus museum*, *musium*, ou *musivum*, en italien *musaico* et en français *mosaïque*.

Cet art est fort ancien; l'antiquité en a fait un grand usage, parce qu'il réunit l'éclat à la solidité. Quoique généralement ces parties d'un monument soient les premières enlevées par le temps, les fouilles des anciens édifices en ont fait retrouver un grand nombre bien conservées, et qui ont servi de modèles aux artistes modernes. Chez les anciens, l'emploi en était général, depuis les plus grands monuments jusqu'aux bâtiments de la moindre importance; on les appliquait horizontalement, en pavés, et verticalement, en revêtement sur les murs. Les fouilles de Pompeï et d'Herculanum ont donné des exemples des deux espèces.

Ce fut de tous temps que l'art de la mosaïque a été le mieux pratiqué en Italie, à raison de la qualité supérieure que la pouzzolane (voy.) apporte dans les ciments et dans les enduits. Le travail d'une mosaïque est une œuvre de patience qui s'exécute à peu près comme il suit, sauf les variantes qu'admet le procédé, selon que la mosaïque est exécutée sur place ou dans l'atelier.

On dresse d'abord une forme ou surface plane très unie qui sera celle qui doit lui servir de soutien, et sur laquelle on trace ou l'on calque l'objet que l'on veut représenter. D'autre part, on a rassemblé une multitude de petits débris de pierres, de marbres et d'émaux que l'on a classés par couleurs et par tons différents; cette partie du travail peut être faite par des femmes et des enfants; puis, c'est en rapprochant ces divers fragments, selon les nuances que le dessin comporte, et en les unissant à l'aide d'un mastic, que l'on arrive à recouvrir entièrement la forme et à reproduire ainsi le sujet qu'il faut imiter. Un poli général que l'on donne à la surface confectionne l'œuvre.

Il est aisé de concevoir que le succès de cette opération dépend de l'inaltérabilité des matières employées; de la ténuité des fragments réunis, d'où résulte le plus ou moins de facilité d'obtenir les variétés de tons sans transitions trop brusques; de la régularité des facettes des particules par où s'opère leur jonction : les formes cubiques sont les plus favorables; enfin de la fluidité et cependant de l'adhérence du mastic qui les lient.

C'est par l'usage de ces procédés que les artistes italiens sont parvenus à exécuter des mosaïques surprenantes par l'éclat des tons et la fidélité du dessin, et dans lesquelles ils ont employé, pour plus de perfection, jusqu'à des fragments de pierres précieuses. On voit à Rome, dans la basilique de Saint-Pierre, des reproductions de tableaux de grands maîtres, entre autres *la Transfiguration* de Raphaël, à l'échelle d'exécution, qui rappelleront encore les originaux longtemps après que la destruction aura passé sur leurs toiles. On voit aussi au Musée du Louvre, et dans plusieurs des grands palais de France, de belles mosaïques, qui ont été habilement exécutées par M. Belloni, artiste résidant en France.

Dans la pratique ordinaire de l'architecture, on a tenté d'exécuter des mosaïques à de moindres frais que les ouvrages précieux dont nous venons de parler, en cherchant à profiter de plusieurs compositions nouvelles d'enduits, de ciments et même de bitume, qui se sont succédé rapidement dans ces derniers temps. Ces procédés reviennent généralement à y employer les ciments et bitumes presque purs, à y introduire des matières colorantes et à leur appliquer la façon du moulage. Quelques essais n'ont pas été sans mérite; toutefois, les résultats ont prouvé que la véritable mosaïque ne peut appartenir qu'à l'art monumental.

Considérés comme ouvrages faits avec des morceaux de rapport, les vitraux peints ont une certaine analogie avec la mosaïque; il pourrait y avoir aussi rapprochement à raison de la composition des dessins; mais la peinture sur verre (*voy.* ce mot et VITRAUX) fait une branche de l'art trop importante pour qu'elle ne soit pas traitée à part. J. B.-T.

MOSAÏSME. En tirant son peuple d'Égypte pour l'établir dans le pays de Canaan, Moïse (*voy.*) s'était imposé une tâche d'autant plus grande que chez les Hébreux (*voy.*) tout était à créer ou au moins à modifier profondément, religion, culte, gouvernement, rapports sociaux, mœurs mêmes: aussi sa législation comprend-elle depuis les plus hautes combinaisons de l'ordre social jusqu'aux plus minutieux détails de la vie domestique. Cependant il est facile de ramener toutes ses institutions à un principe unique, celui de l'adoration d'un seul Dieu.

En vertu d'une alliance librement consentie (*Exod.*, XIX, 5-6), les Israélites s'engagèrent à n'adorer que Jéhovah (*voy.*), le dieu des dieux, le seigneur des seigneurs, le grand, le terrible (*Deut.*, X, 17); à le reconnaître pour roi, à se soumettre à ses commandements; et Jéhovah, de son côté, jura de leur donner la terre promise à leurs ancêtres, de les protéger et de les défendre contre leurs ennemis, de leur accorder une vie douce et heureuse sur la terre, s'ils restaient fidèles à son alliance et s'ils n'abandonnaient pas son culte pour celui des dieux étrangers.

Les Israélites étaient donc sujets de Jéhovah comme les Égyptiens l'étaient de leur roi, ou, selon l'expression biblique, ils n'étaient que des étrangers chez lui (*Lév.*, XXV, 23). Ils devaient lui payer des impôts, consistant en une double dîme levée en nature sur les récoltes, et en doubles prémices prises sur les troupeaux (*Exod.*, XXIII, 19; *Deut.*, XXVI); ils devaient lui consacrer leurs premiers-nés en la personne des lévites (*Nomb.*, III, 12. 13); une cérémonie imposée à chaque chef de famille était destinée à rappeler les droits de Jéhovah sur le pays (*Deut.*, XXVI, 1-15); chaque semaine, le sabbat, chaque mois, la fête de la néoménie, ainsi que la fête des trompettes et d'autres encore devaient leur remettre en mémoire l'alliance contractée avec lui (*Exod.*, XXXI, 13; *Lév.*, XXIII, 24. 25; *Nomb.*, X, 10); la circoncision (*voy.*) leur imprimait sur le corps une marque indélébile de leur soumission (*Lév.*, XII, 3); enfin, l'institution du sacrifice perpétuel (*Exod.*, XXIX, 36-46) et une foule de petits préceptes (*Nomb.*,

XV, 38 - 40), n'avaient évidemment d'autre but que de leur rappeler la présence, non pas morale et métaphysique, mais sensible et locale de Dieu, au milieu du peuple qu'il s'était choisi.

D'après les idées de l'Orient, la royauté doit s'entourer de pompe et de magnificence. Jéhovah eut donc son palais et ses gardes. Son palais fut le tabernacle (*voy.*), dont Moïse traça le plan sur le modèle des sanctuaires de l'Égypte (*Exod.*, XXV. XXVI). C'était là qu'il était censé résider, et que se conservaient les symboles redoutés de sa présence : l'arche d'alliance (*voy.*), la table des pains de proposition, le chandelier, l'autel des holocaustes et celui des parfums, l'huile sainte, tous les ustensiles du culte (*Exod.*, XXVII. XXX. XXXVII); c'était là, et là seulement (*Lév.*, XVII, 1-9; *Deut.*, XII, 6), que devaient être offerts, d'après des rites invariables (*Exod.*, XXIX; *Lév.*, I. III. IV. VI. VII. XIX, 5-8; *Nomb.*, XV. XXVIII. XXIX), les holocaustes, les sacrifices, les oblations, et que pouvait se préparer l'eau d'aspersion destinée à purifier les personnes et les objets souillés (*Nomb.*, XIX); c'était là que tous les Hébreux devaient se rendre trois fois par an (*Exod.*, XXXIV, 23), aux fêtes solennelles de Pâques, de la Pentecôte et des Tabernacles (*Exod.*, XXIII, 14; *Lév.*, XXIII, 5-8; *Deut.*, XVI, 1-16), pour célébrer en commun les bienfaits de leur Dieu et prendre part à des festins religieux auxquels était consacrée l'une des dîmes (*Deut.*, XII, 5-15; XIV, 22-29). Toutes ces institutions avaient pour but, comme on le voit, de fonder l'unité nationale sur l'unité du culte. Les gardes de Jéhovah et de son sanctuaire furent les lévites (*voy.*), chargés de conserver dans son intégrité le texte de la loi, de l'enseigner au peuple et de remplir toutes les cérémonies du culte.

En donnant la Terre promise aux Hébreux, Jéhovah ne leur en avait point cédé la propriété absolue; il s'était réservé le droit d'en régler l'exploitation. Il ordonna donc qu'elle serait partagée par portions égales et distribuée à tous les Hébreux sans distinction (*Nomb.*, XXXIII, 54). Les lévites seuls furent

exclus du partage. Il y eut donc d'abord une égalité parfaite de fortune; mais cette égalité ne pouvait subsister toujours, le législateur prescrivit la loi du jubilé (*voy.*), en conséquence de laquelle les biens fonciers revenaient tous les 50 ans à leur premier possesseur ou à ses héritiers (*Lév.*, XXV, 10. 16). Les achats de terres qui avaient lieu dans l'interval, et qui exigeaient toujours l'intervention d'un magistrat, n'étaient donc que des baux à terme. L'acquéreur n'était qu'usufruitier, comme l'avait été le propriétaire : c'était Jéhovah qui possédait le sol (*Lév.*, XXV, 23). Le vendeur d'ailleurs avait, en tout temps, la faculté de racheter son domaine, et à son défaut, son plus proche parent, à qui il était obligé de donner la préférence pour l'achat, jouissait de ce droit (*Lév.*, XXV, 25-27). Il n'y avait d'exception que pour les maisons sises dans les villes fermées; pour elles, la faculté de rachat ne durait qu'un an, et si le vendeur n'en profitait pas, il perdait ses droits, à moins qu'il ne fût un lévite (*Lév.*, XXV, 29-33). On conçoit que, si cette loi avait été strictement exécutée, l'équilibre n'aurait jamais été rompu pour longtemps. Mais on doit reconnaître, d'un autre côté, qu'elle n'était guère favorable, non plus que celle de l'année sabbatique (*Exod.*, XXIII, 10. 11; *Lév.*, XXV, 2-7), au perfectionnement de l'agriculture.

On sait qu'avant leur sortie d'Égypte, les Israélites menaient une vie nomade : Moïse voulut les rendre agriculteurs. La nécessité qu'il leur imposa de faire une consommation abondante de farine, de miel, de vin et d'huile pour leurs oblations et leurs sacrifices, les força à cultiver le froment, la vigne, l'olivier, et à élever des abeilles. En leur interdisant l'usage de la graisse, il les obligea également à se servir d'huile dans la préparation de leurs aliments. En même temps, pour les retenir dans leur patrie, pour les détourner de faire des conquêtes, il leur recommanda de ne point avoir trop de chevaux, animaux qui ne pouvaient rendre de grands services à l'agriculture dans un pays montagneux comme la Palestine, et qui, à cette époque, n'étaient guère employés qu'à la guerre (*Deut.*, XVII, 16). On

trouve, il est vrai, dans le Pentateuque (*voy.* T. XVII, p. 796), quelques lois militaires, mais elles ne prévoient que le cas d'une invasion du territoire; elles tendent plutôt à relever le moral de l'armée qu'à l'enflammer d'une ardeur belliqueuse (*Nomb.*, X, 9; XXVI, 2; *Deut.*, XX, 1-8).

Ce fut également pour retenir les Hébreux dans leur pays que Moïse, sans proscrire positivement l'industrie et le commerce extérieur, ne fit rien pour les favoriser. Il est aisé de voir qu'il voulait, autant que possible, éviter les rapports des Israélites, qui n'étaient que trop enclins à l'idolâtrie, avec les nations voisines. Sentant le danger qu'il y aurait à les laisser se mêler aux habitants du pays de Canaan (*Exod.*, XXIII, 33), il leur défendit non-seulement de contracter aucune alliance avec eux, mais, afin de rendre tout rapprochement impossible, il donna l'ordre cruel de les exterminer jusqu'au dernier (*Nomb.*, XXXIII, 51-56; *Deut.*, VII, 1-5). Il se montra moins impitoyable à l'égard des autres peuples, et se contenta, par exemple, de prononcer l'exclusion perpétuelle du droit de cité contre les Moabites et les Ammonites (*voy.* ces noms), en défendant en outre de les favoriser jamais (*Deut.*, XXIII, 3-6). Il laissa d'ailleurs aux Hébreux la faculté de naturaliser les Iduméens (*voy.*) et les Égyptiens; mais il prit en même temps des précautions pour que les individus, ainsi adoptés, devinssent Hébreux de cœur et de foi (*Deut.*, XXIII, 7. 8). Ce qui prouve que la prudence seule lui dicta ces mesures rigoureuses, c'est que loin d'interdire aux étrangers l'entrée de la Terre-Sainte, il leur reconnut, au contraire (chose rare chez les anciens), les mêmes droits qu'aux Israélites eux-mêmes (*Nomb.*, IX, 14). Il est vrai qu'il neutralisa les suites funestes que pouvaient entraîner des relations trop fréquentes, non-seulement en les représentant aux Hébreux comme une race inférieure et impure, mais encore en les soumettant jusqu'à un certain point à ses propres lois.

Il semble que ces précautions étaient suffisantes pour éloigner toute espèce de danger; cependant Moïse connaissait trop

bien, par expérience, la légèreté et le penchant presque invincible de son peuple à l'idolâtrie, pour être complètement rassuré : aussi, non content d'avoir armé l'orgueil national des Israélites contre les étrangers, non content de leur avoir défendu d'imiter leurs usages (*Lév.*, XVIII, 3), il voulut les mettre dans l'impossibilité d'entretenir des rapports trop intimes avec eux. A cet effet, il déclara aux Hébreux que, consacrés à Jéhovah et habitant le sol sacré qu'il leur avait donné, ils devaient être saints comme lui (*Lév.*, XI, 44); puis il institua la pureté légale qui devait être observée d'autant plus sévèrement qu'on approchait plus près du sanctuaire. Ainsi les lévites étaient astreints à des règles plus gênantes que le peuple, et le grand-sacrificateur n'osait pénétrer dans le lieu très saint pour faire l'expiation solennelle des péchés, qu'après s'y être préparé par de nombreuses ablutions et par d'autres rites du même genre (XVI). L'état d'impureté légale n'était pas proprement un délit, mais il entraînait à sa suite plusieurs désagréments et l'exclusion du tabernacle. La lèpre (XIII), la gonorrhée (XV), la menstruation (XV), la parturition (XII), rendaient impur. Toucher le cadavre d'un homme ou d'un animal, se servir d'un objet souillé (V, 2. 3), s'asseoir sur le siège d'une personne impure, coucher dans son lit, ou manger à sa table (XV, 4), suffisait pour faire contracter l'impureté légale. A cette institution s'en rattachait une autre non moins efficace pour isoler les Israélites, la distinction des aliments en purs et impurs (*Lév.*, XI; *Deut.*, XIV, 3-20). Ces derniers souillaient les vases mêmes où ils étaient contenus (*Lév.*, XI, 32-38). Un Israélite qui voyageait hors de la Terre-Sainte devait donc non-seulement se procurer les aliments permis, mais transporter avec lui son ménage. Et pour rendre l'abîme plus profond encore, Moïse avait défendu de manger la graisse et le sang des animaux (*Lév.*, VII, 23-25; XVII, 8-14). On conçoit que, par ces prescriptions, les Hébreux se trouvaient à peu près séquestrés des autres peuples.

Ces mesures indirectes ne furent pas les seules que Moïse prit contre l'idolâ-

trie. Il la poursuivit dans ses divinités et jusque dans les formes sous lesquelles elle les offrait à l'adoration (*Exod.*, XX, 3-5). Il fit plus, il défendit de représenter Jéhovah sous une image matérielle et sensible, voulant ainsi habituer les Hébreux à voir en Dieu l'ensemble de toutes les perfections, et les empêcher de diviser, de fractionner ses attributs. On est allé trop loin sans doute en regardant le second commandement comme la proscription absolue de tout art plastique, puisque Moïse lui-même plaça des images jusque dans le sanctuaire. Tout ce qu'il prétendait, c'était qu'on ne leur rendit pas de culte.

En proclamant Dieu roi d'Israël, la législation mosaïque fonda, si l'on veut, une théocratie (*voy.*); mais loin de livrer le gouvernement à la caste sacerdotale qu'il constitua, Moïse ne négligea rien pour l'empêcher d'abuser de son influence légitime. Nous avons déjà dit qu'il l'exclut du partage des terres (*Deut.*, X, 9), et en la privant de capitaux, il la réduisit à n'avoir que des revenus. Ces revenus, il est vrai, furent abondants. Ils consistaient dans les dîmes, celles de la 3^e année exceptées (*Deut.*, XIV, 28. 29), dans les oblations et les prémices des fruits, l'épaule droite et la poitrine de tout animal premier-né et de tout animal sacrifié volontairement (*Deut.*, XVIII, 1-4). Un dixième de ces revenus (*Nomb.*, XVIII, 26) était spécialement destiné à la famille d'Aaron dont les membres exerçaient seuls la sacrificature (*Nomb.*, XVIII, 7), c'est-à-dire qu'ils avaient seuls le droit d'offrir les oblations et les victimes, de brûler les parfums, de purifier les personnes et les choses, de renouveler les pains de proposition, de donner la bénédiction au peuple; tandis que les simples lévites étaient chargés, depuis l'âge de 25 à 50 ans (*Nomb.*, VIII, 24. 25), et alternativement, d'entretenir la propreté dans le temple, d'y monter la garde, de chanter les louanges du Seigneur et de porter aux sacrificateurs les ustensiles sacrés (*Nomb.*, III, 7. 8). Le costume des uns et des autres avait été déterminé par Moïse aussi minutieusement que leurs fonctions (*Exod.*, XXVIII. XXXIX). Les revenus sacerdotaux

étaient augmentés encore par les sommes que produisaient le rachat fictif des fils premiers-nés et d'autres usages analogues (*Exod.*, XIII, 13; *Lév.*, XXVII); mais, d'un autre côté, une partie en était affectée aux frais du culte (*Nomb.*, XVIII, 26-32). Après avoir pourvu à leurs différentes charges et à leur propre entretien, les lévites déposaient le reste dans le trésor du temple où se versaient aussi les sommes recueillies à chaque dénombrement du peuple (*Exod.*, XXX, 14. 15).

En ne lui accordant pas de portion dans le partage des terres, la loi dut veiller au moins à assurer des demeures à la tribu de Lévi. Elle lui assigna donc 48 villes ou villages; toutefois elle poussa la précaution jusqu'à fixer l'étroite zone de terrain que les lévites posséderaient en dehors des murs (*Nomb.*, XXXV, 1-8).

Ainsi le sacerdoce se trouvait dans l'heureuse impossibilité d'amasser des richesses dangereuses pour lui-même et pour l'état. De plus, il était placé dans une complète dépendance de l'opinion publique, et son propre intérêt exigeait qu'il fit respecter une loi qui lui fournissait ses moyens d'existence, c'est-à-dire qu'il commençât par la respecter lui-même. Ajoutons qu'il ne jouissait d'aucun droit héréditaire, si ce n'est celui de remplir les fonctions du culte. La loi régnait sur le grand-sacrificateur comme sur le dernier des citoyens (*Lév.*, IV). En outre, en dispersant les lévites dans tout le pays, et en leur accordant la faculté de se marier dans les autres tribus, Moïse avait prévenu le développement funeste de l'esprit de caste. Il ne voulut pas non plus que le sacerdoce possédât, comme en Égypte, le monopole des lumières. Il lui recommanda, au contraire, d'enseigner la loi au peuple. Tous les sept ans, elle devait être lue publiquement (*Deut.*, XXXI, 10-13). Les pères devaient en faire la base de l'éducation domestique (*Deut.*, VI, 7; XI, 18-21). Enfin, Moïse composa lui-même un cantique qui résumait ses préceptes sous une forme facile à retenir et qu'on devait faire apprendre aux enfants d'âge en âge (*Deut.*, XXXII). A toutes ces précautions, destinées à em-

pêcher les empiétements de la caste sacerdotale, le législateur en ajouta une autre qui offrait de puissantes garanties. Il annonça la venue de prophètes (*voy.*) semblables à lui qui parleraient au nom du Seigneur, et qui devraient être écoutés (*Deut.*, XVIII, 15-19); et l'on sait si les prophètes ont jamais ménagé les prêtres! On ne doit pas oublier enfin que le ministère sacerdotal n'était nécessaire ni au moment de la naissance, ni dans les mariages, ni aux funérailles, où il était même défendu aux prêtres de se présenter (*Lév.*, XXI, 1-3). Il est vrai qu'ils avaient le droit de consulter l'Éternel; mais ce droit était restreint dans de telles bornes qu'il ne pouvait devenir, et qu'il ne devint jamais, en effet, une source d'abus (*Exod.*, XXVIII, 30).

Si Moïse et, après lui, d'autres souverains pontifes se sont arrogé le droit de choisir au nom de Dieu ceux qu'ils voulaient revêtir de puissance, il ne faut pas oublier que ces choix étaient soumis à l'approbation du peuple (*Deut.*, I, 13-15), et celui-ci conserva dans tous les temps son droit d'accepter, de refuser et même de déposer ses maîtres. L'état, tel que l'organisa la législation mosaïque, était donc véritablement une république fédérative, composée de douze tribus liées entre elles par un même sacerdoce, un même culte, un même Dieu. La tribu se subdivisait en familles, la famille en maisons, et chacune de ces subdivisions avait ses chefs qui, sous le nom de juges ou d'anciens, paraissent avoir été désignés par l'âge, ou choisis par le peuple (*Deut.*, XVI, 18), et avoir exercé à la fois les fonctions administratives et judiciaires, quoique les anciens et les juges soient indiqués dans quelques passages du Pentateuque comme deux sortes de fonctionnaires (*Deut.*, XXI, 2).

Au reste, tout est obscur dans l'administration publique des anciens Hébreux, et fort difficile à éclaircir, faute de renseignements suffisants. Nous voyons Moïse établir des tribunaux de décuries, de centuries et de milliers (*Exod.*, XVIII, 25. 26); mais quelles étaient leurs attributions? Tout ce que nous savons, c'est que ces tribunaux jugeaient les causes ordinaires, et qu'ils renvoyaient à Moïse les

causes importantes. Plus tard, ce fut une cour suprême, le sanhédrin (*voy.*) des temps postérieurs, qui fut chargé de recevoir ces appels (*Deut.*, XVII, 8. 9). Cette cour se composait vraisemblablement, en nombre égal, de prêtres et de laïcs (*Deut.*, XIX, 17), tandis que les tribunaux ordinaires étaient formés de laïcs seulement (*Exod.*, XVIII, 13-26). Ces derniers prononçaient, à ce qu'il paraît, dans toutes les affaires civiles et criminelles, excepté les cas de lèpre, spécialement réservés aux sacrificateurs (*Lév.*, XIII. XIV). Ils étaient d'ailleurs de véritables juges qui tenaient leurs séances aux portes des villes, en présence des passants, lesquels se chargeaient souvent de l'exécution de la sentence, lorsque les juges prononçaient la peine de mort (*Lév.*, XXIV, 14). Outre la lapidation (*voy.*) et la mort par le glaive, les peines usitées chez les Hébreux étaient celle du fouet limitée à 40 coups (*Deut.*, XXV, 2. 3), celle du talion (*Exod.*, XXI, 24. 25; *Lév.*, XXIV, 19. 20; *Deut.*, XIX, 16-21), et les amendes ou plutôt les compensations pécuniaires (*Exod.*, XXI, 22. 32). Afin de prévenir les vengeances particulières qui engendrent presque toujours des haines de famille éternelles chez les Orientaux, Moïse, sans abolir entièrement *la vengeance du sang*, établit des asiles (*voy.*) où les meurtriers pouvaient aisément se réfugier, non pas pour échapper au châtement s'ils étaient coupables, car l'autel même de Jéhovah ne devait pas leur assurer l'impunité (*Exod.*, XXI, 14), mais pour se mettre à l'abri du ressentiment des parents de la victime et y attendre un jugement régulier (*Deut.*, XIX, 1-10). Il ne laissa au *vengeur du sang* (*goël*) que le soin de poursuivre le coupable devant les tribunaux et le droit de lui porter le coup mortel, s'il était condamné (*Deut.*, XIX, 11-13). *Voy. JUIF (droit)*.

C'était dans le peuple que résidait l'autorité souveraine; mais comme il lui eût été difficile de l'exercer directement, il est présumable que l'assemblée du peuple ne comprenait pas la nation tout entière, et qu'elle se composait seulement, au moins en temps ordinaire, des anciens et des juges des villes, des inspecteurs et

des chefs de tribus (*Nomb.*, I, 16-18 ; *XVI*, 2 ; *Deut.*, *XXIX*, 10. 11). Toutefois le droit du peuple n'en restait pas moins inaliénable.

Moïse semble parler (*Deut.*, *XVII*, 9) d'un chef suprême de la nation qu'il appelle *juge* (*voy.* ce mot), et qui devait succéder à son autorité ; mais il ne s'explique pas clairement sur cette institution, peut-être parce qu'il l'admet comme chose reconnue. En tout cas, on doit croire que ce juge n'avait qu'une autorité limitée par la loi, puisque, prévoyant le cas où le peuple voudrait se donner un roi (*Deut.*, *XVII*, 14-20), et s'efforçant de ramener d'avance la royauté à l'esprit et au but de sa législation, Moïse traça au monarque ses devoirs, comme il avait tracé déjà ceux des simples citoyens. Il attribue le choix du roi à la fois à Dieu et au peuple, c'est-à-dire qu'il fait marcher de front le droit divin et la souveraineté du peuple, principes qui semblent inconciliables de nos jours, et qui l'auraient été aussi à cette époque si l'onction divine, ou plutôt l'onction sacerdotale, avait constitué autre chose qu'un titre conditionnel au trône, et n'avait pas été soumise expressément à la ratification du peuple. Nous ferons remarquer encore que, tout en établissant l'hérédité, le législateur n'admit pas formellement le droit de primogéniture.

Après cet examen rapide de la constitution religieuse et politique établie par Moïse, passons à ses institutions civiles, en commençant par ses lois sur le mariage.

Les Hébreux avaient trois sortes d'épouses : les unes libres et légitimes, épousées, mais non achetées ; les autres également légitimes, quoique achetées ; les troisièmes qui, sans être ni libres ni légitimes, donnaient cependant à leurs époux des enfants légitimes, mais restaient elles-mêmes dans une espèce d'infériorité à l'égard des autres. C'est dans cette dernière classe que rentraient les prisonnières de guerre (*Deut.*, *XXI*, 13. 14). Le mariage n'était qu'un acte purement civil. L'époux dotait la femme ; il s'engageait à lui fournir les aliments et les vêtements convenables à sa position, et lui promettait l'amitié conjugale.

Moïse permit aux Israélites d'épouser des étrangères, les Cananéennes seules exceptées (*Exod.*, *XXXIV*, 16), en exigeant toutefois leur naturalisation (*Deut.*, *XXI*, 10-14) ; mais, d'un autre côté, il défendit les alliances matrimoniales à certains degrés de consanguinité et d'affinité (*Lév.*, *XVIII*, 6-18). Par une exception fondée sur le point d'honneur, il prescrivit au beau-frère de prendre pour épouse la femme de son frère restée veuve sans enfant (*Deut.*, *XXV*, 5). On pouvait, il est vrai, se soustraire à cette charge appelée le *lévirat* ; mais ce n'était qu'en se soumettant à une cérémonie humiliante (*Deut.*, *XXV*, 7-10). La défense faite aux prêtres d'épouser des femmes déshonorées ou répudiées (*Lév.*, *XXI*, 7), et l'ordre exprès donné au grand-sacrificateur de ne prendre pour femme qu'une vierge (*Lév.*, *XXI*, 13. 14), se rattachent au même principe que la loi qui excluait du sacerdoce tout homme contrefait (*Lév.*, *XXI*, 18-23) et celle qui commandait de n'offrir à Jéhovah que des animaux sans tare (*Lév.*, *XXII*, 21 ; *Deut.*, *XVII*, 1). Au reste, Moïse autorisa la polygamie qui ne pouvait devenir la source de bien grands abus dans un pays où le mari dotait sa femme, et devait exécuter fidèlement envers chacune de ses épouses, les eût-il prises parmi ses esclaves, les trois obligations du contrat. En cas de négligence de sa part, la loi autorisait même ses concubines à sortir libres de chez lui (*Exod.*, *XXI*, 10. 11). Il laissa également subsister le divorce ; mais en y posant certaines bornes (*Deut.*, *XXIV*, 1-4). Dans deux cas seulement, le mari perdait le droit de répudiation : c'était lorsqu'il avait séduit sa femme avant de l'épouser, et lorsqu'il avait calomnié sa vertu après le mariage (*Deut.*, *XXII*, 13-19. 29).

Avant Moïse, les pères exerçaient une puissance absolue sur leurs enfants. Le législateur limita sagement leur autorité en obligeant le père et la mère à traduire le fils coupable devant les tribunaux (*Deut.*, *XXI*, 18-21). Il ne crut pas cependant pouvoir aller jusqu'à défendre au père de vendre ou plutôt de louer les services de sa fille (*Exod.*, *XXI*, 7-9) ; mais il ordonna que si le maître à qui

elle aurait été vendue la prenait pour concubine, elle ne pourrait plus être renvoyée. Son affranchissement, en effet, eût été nuisible à ses intérêts et à ceux de ses enfants; dans le cas contraire, elle recouvrait sa liberté à l'année sabbatique.

A la mort du père, ses biens passaient à ses fils à l'exclusion des filles. Celles-ci n'héritaient que quand elles n'avaient pas de frères, et sous la condition de se marier dans leur tribu (*Nomb.*, XXXVI). Aucun des fils ne pouvait être privé de sa part de l'héritage; mais, par une suite naturelle de l'organisation patriarcale des familles israélites, l'aîné obtenait une double portion, et il ne pouvait être dépouillé de son droit de primogéniture sous quelque prétexte que ce fût (*Deut.*, XXI, 16). Si un Hébreu mourait sans laisser d'enfants, sa succession passait aux branches collatérales (*Nomb.*, XXVII, 8-11). Dans le lévirat, le premier-né était censé le fils du premier mari de la femme et il héritait de tous ses biens (*Deut.*, XXV, 6).

L'Israélite qui s'était vu forcé de vendre son champ, pouvait travailler comme mercenaire, et, dans ce cas, il avait droit à un salaire qui devait lui être payé chaque jour avant le coucher du soleil (*Lév.*, XIX, 13; *Deut.*, XXIV, 15), ainsi qu'au repos du sabbat (*Exod.*, XX, 10). Si ce genre de vie, toujours un peu précaire, ne lui convenait pas, il était autorisé par la loi à se vendre lui et sa famille (*Lév.*, XXV, 39-43); mais il conservait le droit de redevenir libre au bout de six ans. S'il en usait, son maître était tenu de lui faire part de ses biens (*Exod.*, XXI, 2; *Deut.*, XV, 13. 14). Si, pendant son esclavage, il avait accepté une femme de la main de son maître, il sortait seul; la femme restait esclave et les enfants suivaient la condition de leur mère (*Exod.*, XXI, 4); mais si sa femme était entrée avec lui, elle sortait avec lui (*Exod.*, XXI, 3), la loi étant la même pour les esclaves des deux sexes (*Deut.*, XV, 12-17). Si, au bout de six ans, l'esclave se trouvait bien chez son maître et désirait ne pas le quitter, on le conduisait devant les magistrats et on lui perçait le bout de l'oreille, signe qu'il s'engageait à rester

jusqu'au prochain jubilé, sinon à perpétuité, comme le pensent quelques auteurs (*Exod.*, XXI, 6; *Deut.*, XV, 16. 17; *Lév.*, XXV, 40). Toutefois, si le maître était un étranger établi dans le pays, l'esclave hébreu conservait le droit de se racheter ou de se faire racheter par ses proches (*Lév.*, XXV, 47-55).

Le sort des esclaves étrangers n'était pas aussi doux. Ils n'étaient pas considérés comme des personnes, mais comme des choses, comme le bien du maître (*Exod.*, XXI, 21): aussi l'esclavage pour eux était-il perpétuel (*Lév.*, XXV, 46), et leur maître pouvait disposer d'eux à sa volonté. Cependant Moïse ne les abandonna pas entièrement à ses caprices. Si un maître usait envers un de ses esclaves de mauvais traitements au point de le blesser gravement, les magistrats intervenaient et l'affranchissaient (*Exod.*, XXI, 26. 27). S'il le faisait expirer sous les coups, il était traité comme meurtrier (*Exod.*, XXI, 20).

A la loi de l'esclavage se rattachait par plus d'un point la loi des dettes. Cette loi garantissait le capital en donnant pour hypothèque le champ, les meubles, la personne même du débiteur; mais en même temps, elle défendait au prêteur de prendre un intérêt quelconque (*Exod.*, XXII, 25; *Lév.*, XXV, 36), à moins que l'emprunteur ne fût un étranger (*Deut.*, XXIII, 20). En outre, comme il pouvait se trouver des malheureux qui eussent besoin d'argent ou de vivres, sans avoir de gage à offrir, elle recommandait le prêt comme l'aumône la plus agréable à Dieu (*Lév.*, XXV, 35; *Deut.*, XV, 7-10). On peut dire, en général, que la loi sur les dettes respire une singulière sollicitude pour l'infortune. Le débiteur hébreu ne pouvait être actionné pour dettes dans l'année sabbatique (*Deut.*, XV, 1-4). Il était défendu au créancier d'entrer dans la maison de celui qui lui devait pour se faire donner un gage (*Deut.*, XXIV, 10). On ne pouvait prendre pour nantissement les meules à écraser le blé (*Deut.*, XXIV, 6). Le vêtement mis en gage devait être rendu avant le coucher du soleil (*Exod.*, XXII, 25. 26; *Deut.*, XXIV, 12. 17).

Cette douceur, cette humanité, offrent

un contraste frappant avec la rigueur excessive des lois pénales. Moïse prodigue la peine de mort; et cependant, dans les soins qu'il prend pour protéger l'accusé (*Deut.*, XXIV, 16; *Exod.*, XXIII, 6-8; *Lév.*, XIX, 15; *Deut.*, XVI, 19. 20), on retrouve ce caractère de sensibilité et de philanthropie qui élève sa législation infiniment au-dessus de toutes les législations de cette époque reculée.

Le crime le moins pardonnable à ses yeux devait être l'idolâtrie (*voy.*), car l'idolâtrie sapait son œuvre dans ses fondements, renversait toutes ses lois, bouleversait l'état de fond en comble. Il voulut donc qu'elle fût punie de manière à remplir de terreur le peuple entier. Aucun complice ne devait échapper au châtement. Le coupable, sa famille, si elle ne l'avait pas dénoncé, sa ville même, si elle avait participé à son crime en le tolérant, jusqu'à ses meubles et à ses bestiaux devaient être anéantis pour apaiser le courroux du Dieu d'Israël (*Deut.*, XIII).

Outre l'idolâtrie, la loi frappait de mort le meurtre (*Exod.*, XXI, 12), dont le rachat était interdit (*Nomb.*, XXXV, 31. 32), excepté dans le cas où la mort avait été donnée par un animal (*Exod.*, XXI, 28-30); la rébellion des enfants et les malédictions qu'ils proféraient contre leurs parents (*Exod.*, XXI, 15. 17; *Lév.*, XX, 9; *Deut.*, XXI, 21); les sacrifices humains (*Lév.*, XX, 2-5); le rapt (*Exod.*, XXI, 16; *Deut.*, XXIV, 7); l'inceste (*Lév.*, XX, 11. 12. 17. 19); la bestialité (*Exod.*, XXII, 19); la pédérastie (*Lév.*, XX, 13); le viol (*Deut.*, XXII, 25); l'adultère (*Lév.*, XX, 10), la femme ne fût-elle que fiancée (*Deut.*, XXII, 23. 24), à moins toutefois qu'elle ne fût esclave (*Lév.*, XIX, 20); le silence de la jeune fille qui s'était mariée comme vierge, sans l'être en effet (*Deut.*, XXII, 20. 21); le blasphème (*Lév.*, XXIV, 16); la violation du sabbat (*Exod.*, XXXI, 14); la négligence à célébrer la Pâque (*Nomb.*, IX, 13) ou à observer le jour des propitiations (*Lév.*, XXIII, 29); le refus de se laver de l'impureté légale (*Nomb.*, XIX, 20); la cohabitation avec une femme ayant ses mois (*Lév.*, XX, 18); la prostitution d'une fille de sacri-

ficateur (*Lév.*, XXI, 9); la divination (*Lév.*, XX, 6); la magie (*Exod.*, XXII, 18); les faux prophètes et les séducteurs du peuple (*Deut.*, XIII, 5. 9). Cette liste est déjà effrayante, et cependant ce n'est pas tout encore. Celui qui désobéissait aux ordres de la cour suprême (*Deut.*, XVII, 12); celui qui mangeait du pain levé le jour de la Pâque (*Exod.*, XII, 15); celui qui contrefaisait l'huile sainte (*Exod.*, XXX, 33); celui qui mangeait de la graisse, du sang ou de la chair du sacrifice (*Lév.*, VII, 20-27) au-delà du second jour (*Lév.*, XIX, 7); celui qui s'approchait des choses saintes en étant souillé (*Lév.*, XXII, 3); celui qui sacrifiait ailleurs qu'à l'entrée du tabernacle (*Lév.*, XVII, 8. 9), étaient retranchés du peuple, c'est-à-dire mis à mort. Une cérémonie avait été instituée pour l'expiation d'un meurtre inconnu, et au lieu du coupable, le glaive frappait une génisse (*Deut.*, XXI, 1-9). Le bœuf qui tuait un esclave était lapidé, et son maître condamné à l'amende (*Exod.*, XXI, 32). Si de mauvais traitements exercés sur une femme enceinte déterminaient un avortement qui lui coûtât la vie, le coupable était puni de mort; si la mère ne mourait pas, il dédommageait le père de la perte de son enfant (*Exod.*, XXI, 22. 23). Une blessure grave faite sans provocation ou accompagnée de mutilation, entraînait la peine du talion (*Exod.*, XXI, 24. 25; *Lév.*, XXIV, 19-22), qui était appliquée également au faux témoignage en affaire capitale (*Deut.*, XIX, 16-20). De même, le calomniateur et le diffamateur étaient punis en proportion du mal qu'ils avaient voulu faire (*Deut.*, XIX, 20). Le mari qui accusait faussement la vertu de la nouvelle épouse était condamné à la peine du fouet et à une amende (*Deut.*, XXII, 13-19). Le séducteur devait doter sa victime et l'épouser, à moins que le père ne la lui refusât (*Exod.*, XXII, 16. 17). Celui qui, dans une querelle, avait fait une blessure grave, devait payer les frais de la guérison et dédommager le blessé de la perte de son temps (*Exod.*, XXI, 18. 19). L'homicide involontaire ne restait pas non plus impuni: celui qui l'avait commis était exilé, en quelque sorte, dans un asile d'où il ne pouvait

sortir qu'à la mort du grand-sacrificateur (*Nomb.*, XXXV, 22-28).

Autant Moïse se montre sévère dans la répression des attentats contre les personnes, autant il paraît indulgent quand il s'agit d'atteintes portées à la propriété; on dirait qu'il a plutôt en vue l'indemnisation du volé que l'intimidation du voleur. En général, la peine du vol consiste en une restitution multiple graduée selon les cas, et garantie, non par la prison, il n'y en eut pas en Israël avant les rois, mais par l'esclavage du coupable (*Exod.*, XXII, 1-4). Si le vol était accompagné de circonstances aggravantes, la loi devenait plus rigoureuse, et elle permettait même de tuer le voleur nocturne pris en flagrant délit (*Exod.*, XXII, 2. 3). Les lois sur les dépôts, sur les choses trouvées, louées, détruites ou perdues, sur les accidents des bestiaux, sur les malheurs occasionnés par l'imprévoyance, etc., sont très nombreuses (*Exod.*, XXI, 33-36; XXII, 5-15; *Lév.*, VI, 2. 3; XXIV, 18; *Deut.*, XXII, 8; XXIII, 24. 25); mais toutes partent du même principe: châtement de la mauvaise foi, de la négligence, de l'imprudence même; irresponsabilité dans les cas de force majeure.

Nous avons vu que la violation des lois cérémoniales était sévèrement punie. Nous devons ajouter que dans certains cas, si l'on ne s'était rendu coupable que par trop de précipitation, par erreur, sans mauvaise intention, on pouvait racheter son péché en offrant un sacrifice à l'Éternel (*Lév.*, IV. V. VI, etc.). Il y avait aussi quelques crimes graves, mais difficiles à prouver, dont le châtement avait été abandonné à la Providence. De ce nombre étaient le mépris des parents, le parjure, le déplacement des bornes, etc., crimes qui étaient solennellement maudits sur le mont Hébal (*Deut.*, XXVII, 15-26).

Moïse ne se montra pas moins grand comme moraliste que comme législateur. De toutes ses institutions, destinées à repousser la corruption des mœurs, aucune n'exerça sans doute une plus heureuse influence que celle de la pureté légale. Mais il ne se contenta pas de former son peuple à des habitudes de propreté, de tempérance et de bienséance: il recommanda

d'aimer son prochain (*Lév.*, XIX, 18), de le reprendre s'il péchait (*Lév.*, XIX, 17); d'honorer son père et sa mère, et de les soutenir dans leur vieillesse (*Exod.*, XX, 12); de traiter avec douceur ses serviteurs (*Lév.*, XXV, 43); de ne point nuire à la veuve et à l'orphelin (*Exod.*, XXII, 22); d'aimer l'étranger (*Lév.*, XIX, 34), et de ne lui faire aucun tort (*Exod.*, XXII, 21; *Lév.*, XIX, 13; *Deut.*, XXIV, 14); de venir en aide au faible et au nécessiteux (*Deut.*, XXIV, 19-21), de faire l'aumône, sans encourager d'ailleurs la paresse (*Deut.*, XV, 7-10; *Lév.*, XIX, 9. 10; XXIII, 22); de ne point rendre le mal pour le mal (*Lév.*, XIX, 18); de ne point mentir (*Lév.*, XIX, 11); de ne point faire usage de faux poids ni de fausses mesures (*Deut.*, XXV, 13-16); de ne jamais médire (*Lév.*, XIX, 16); d'honorer les magistrats (*Exod.*, XXII, 28); de respecter les cheveux blancs (*Lév.*, XIX, 32); d'avoir compassion des infirmes (*Lév.*, XIX, 14). Sa sollicitude s'étendit jusqu'aux animaux et aux plantes (*Exod.*, XXIII, 4. 5. 12; *Deut.*, XX, 19; XXII, 1-7; XXV, 4). Aux lois protectrices de la morale publique et privée appartiennent encore celles qui défendent les travestissements (*Deut.*, XXII, 5), les accouplements d'animaux d'espèces différentes, les mélanges même les plus innocents (*Lév.*, XIX, 19; *Deut.*, XXII, 9-11) et quelques autres (*Exod.*, XX, 26; *Deut.*, XXV, 11. 12). Non content d'interdire la prostitution (*Lév.*, XIX, 29; *Deut.*, XXIII, 17), il flétrit jusqu'à la dixième génération les enfants de la prostituée (*Deut.*, XXIII, 2). On doit faire rentrer dans la catégorie des lois morales la défense de mutiler les animaux (*Lév.*, XXII, 24. 25), et peut-être aussi celle de se faire des incisions sur le corps, à moins qu'on n'aime mieux les regarder comme dictées par des motifs religieux, de même que la loi qui défend de se couper les cheveux et la barbe d'une certaine façon (*Lév.*, XIX, 27. 28).

Si, à ces différents préceptes, on ajoute les prescriptions hygiéniques, telles que les fréquentes ablutions et purifications (*Lév.*, XIV. XV. XVII), l'isolement des lépreux (*Lév.*, XIII), etc., on pourra se

faire une idée assez complète de cette législation mosaïque, qui a servi de modèle à tant de législations diverses, et qui, toujours subsistante, atteste encore aujourd'hui la puissance du génie de l'homme qui l'a dictée. — Voir Michaëlis, *Droit mosaïque*; Fleury, *Mœurs des Israélites*; Pastoret (voy. ces noms), *Moïse considéré comme législateur*, Paris, 1788; et *Histoire de la législation*, t. III et IV, Paris, 1817; Salvador, *Hist. des institutions de Moïse*, Paris, 1828, 3 vol.; Cellerier, *Esprit de la législation mosaïque*, Genève, 1837. E. H.-G.

MOSARABIQUE (MESSE), voy. MOZARABES.

MOSBOURG (JEAN-ANTOINE-MICHEL AGAR, comte DE), est né, le 19 décembre 1771, à Merçais, près Cahors (Lot). De 1790 à 1794, il fit deux fois le voyage de Saint-Domingue, et il s'y trouvait encore au moment où le Port-au-Prince tomba au pouvoir des Anglais. Retenu prisonnier pendant longtemps, il ne put revenir en France qu'en 1795. Pour vivre, il écrivit dans quelques feuilles politiques; puis il retourna dans son département où il exerça la profession d'avocat, et, en 1799, il remporta au concours une chaire de belles-lettres. Élu député de Cahors, en l'an IX de la république, il se rendit à Paris, se présenta hardiment chez Murat, avec lequel il avait autrefois étudié, et dès ce moment sa fortune fut faite. Murat obtint d'abord pour lui l'emploi de commissaire de la république près le gouvernement provisoire de Toscane. A son retour en France, M. Agar fut nommé président du conseil du dép. du Lot. En 1804, il fut porté au Corps législatif et reçut la croix d'officier de la Légion-d'Honneur. En 1806, Murat, devenu grand-duc de Berg, choisit son ancien condisciple pour ministre des finances. Il ne fit qu'une apparition dans le duché de Berg, et, en son absence, il en confia la haute administration à son ministre, qui reçut pour prix de ses services, le titre de comte avec la terre de Mosbourg, située dans le duché, et la main d'une des nièces du grand-duc. Au mois d'août 1808, Murat, appelé au trône de Naples, invita son ministre à le suivre. Mais

la malveillance dirigeait contre lui de puissantes armes. Mandé par l'empereur à Paris, il se vit forcé de justifier son administration; il le fit d'une manière si complète, que non-seulement Napoléon lui rendit sa faveur, mais que la France se reconnut débitrice du roi de Naples. A peine arrivé à son nouveau poste, il se mit à l'œuvre pour réparer le déficit laissé par les précédents gouvernements. En peu de temps, il remplit tous les engagements du trésor, régla avec modération les droits des douanes, et fit bénir son administration par tout le monde. En 1814, lorsque Murat crut devoir séparer ses intérêts de ceux de la France, M. de Mosbourg abandonna son ministère; il ne le reprit qu'après la paix, et le garda jusqu'au mois de mars 1815. A cette époque, il s'opposa vivement au projet insensé qu'avait formé le roi de Naples de détruire l'armée autrichienne; mais n'ayant pu l'en détourner, il l'accompagna dans cette malheureuse campagne, et assista à la catastrophe qui le précipita de son trône. Après la mort de Joachim, M. de Mosbourg alla se fixer en Angleterre. Quelques années plus tard, le roi de Prusse lui restitua sa propriété de Mosbourg, qu'il avait séquestrée. Se décidant enfin à reparaitre en France, l'ancien ministre du roi de Naples y publia, en 1824, contre le 3 p. % des lettres qui contribuèrent à faire rejeter ce projet par la Chambre des pairs. En 1828, sa candidature n'ayant pas réussi dans le département de la Seine, il recourut encore à la plume, et les nouvelles lettres politiques qu'il fit alors paraître préparèrent son élection, qui eut lieu en 1830. Réélu, après les événements de juillet, par le dép. du Lot, il jeta plus d'une fois de vives lumières sur les projets de finances, et mérita ainsi la faveur royale qui le porta à la pairie, le 3 octobre 1837. D. A. D.

MOSCHIELÈS (IGNACE), un des plus célèbres pianistes de notre époque, est né à Prague, le 30 mai 1794, d'un négociant israélite qui, ayant remarqué les excellentes dispositions de son fils pour la musique, le plaça, dès l'année 1804, entre les mains de Fréd.-Denis Weber, chef d'orchestre à Prague. Il lisait déjà

les partitions à livre ouvert et s'essayait à composer pour le piano, lorsque, en 1808, son père l'envoya à Vienne, où il eut le bonheur de gagner les bonnes grâces d'Albrechtsberger (*voy.*), qui devint son instituteur, et de Salieri, qui l'aida de ses conseils et lui fit faire des progrès rapides. Les luttes que le jeune Moschelès se vit chaque jour obligé de soutenir dans cette capitale avec d'autres pianistes d'un mérite éprouvé, et notamment avec un autre jeune israélite, M. Meyerbeer (*voy.*), contribuèrent beaucoup à perfectionner son talent. Le premier voyage artistique qu'il fit, en 1816, à travers l'Allemagne du Nord, l'encouragea à continuer ses excursions à la fois glorieuses et productives. Il partit, en 1820, pour visiter la Hollande, la France et l'Angleterre, où sa brillante exécution et ses improvisations si riches et si faciles excitèrent partout un grand enthousiasme. Après s'être fait applaudir à Bruxelles, à Paris et à Londres, il reprit, en 1823, la route de l'Allemagne, et arriva à Vienne en même temps que son émule, M. Kalkbrenner (*voy.*). En 1825, il retourna de nouveau en Angleterre, parcourut encore l'Allemagne, visita Dresde, Leipzig, Berlin, Hambourg; passa en Suède, en 1830, et de là en France, et partout recueillit les triomphes les plus flatteurs. Il paraît aujourd'hui fixé à Londres. En général, les compositions de M. Ignace Moschelès se ressentent de la supériorité de son jeu, et ne sont exécutables que pour des artistes d'un talent achevé. Les plus estimées sont : les *Variations d'Alexandre*, la *Sonate* dédiée à Beethoven, la *Sonate mélancolique*, un *Sextuor* avec accompagnement de piano, plusieurs *Allegri di bravura*, un *Rondo brillant* à quatre mains, des *Variations* sur l'air : *Au clair de la lune* et sur celui de *Jadis et Aujourd'hui*, enfin des *Études* fort difficiles et vingt *concertos de piano* d'une composition très remarquable. D. A. D.

MOSCHUS naquit à Syracuse, en Sicile, et fut le disciple et l'ami de Bion (*voy.*), à la mémoire duquel il a consacré sa plus touchante idylle. Suidas nous apprenant que ce poète fut aussi l'ami du grammairien Aristarque, qui naquit 160 ans av. J.-C., il en résulte que Moschus,

ayant connu Théocrite, qui mourut 248 ans avant notre ère, a dû vivre près d'un siècle. Il nous reste de ce poète gracieux et naïf une délicieuse épigramme et huit idylles ou petits poèmes, dont trois, l'*Enlèvement d'Europe*, le *Chant funèbre pour Bion*, et *Mégare, l'épouse d'Hercule*, sont des chefs-d'œuvre de simplicité dorienne et de sentiment. Ces qualités de la muse antique dominant dans Moschus, plus que dans Bion, moins que dans Théocrite (*voy.*); mais tous les trois sont regardés comme les modèles du genre bucolique (*voy.* ce mot et IDYLLE), et c'est pour cela qu'ils ont été souvent réunis par les éditeurs, notamment par Kiesling, Leipz., 1819; par Briggs, Cambr., 1821; par M. Boissonade, 1823. Les meilleures éditions spéciales sont celles de Heskin, Oxford, 1748; de Jacobs, Gotha, 1795; de Wakefield, Londres, 1795. F. D.

MOSCOU (en russe *Moskva*), l'ancienne capitale de la Russie, et encore aujourd'hui l'une des résidences des tsars, qui y sont couronnés. Si, depuis sa fondation par Pierre-le-Grand, Saint-Pétersbourg (*voy.*) est devenu le siège du gouvernement, Moscou n'en est pas moins demeurée la ville sainte des Russes et leur vraie métropole (la *mère des villes russes*), que tous, empereur et sujets, entourent d'une vénération constante. Cette cité imposante, une des plus étendues entre toutes, est située à 698 verstes (environ 180 lieues) de Pétersbourg, dans une contrée pittoresque, où de charmantes collines qui se déploient en amphithéâtre, au sud et à l'est, relèvent encore les jolis points de vue dont on jouit partout à l'intérieur, à la faveur de l'inégalité du terrain sur lequel la ville est construite. Au centre, le *Kreml* (*voy.*) ou citadelle s'élève considérablement au-dessus du lit de la Moskva* qui coule à ses pieds; comme la ville, elle tire son nom des ponts (*mosth*) qui y furent jetés de bonne heure et auxquels aboutissait une grande route intérieure. Cette partie centrale de Moscou, dont les remparts, les vieilles tours et les nombreuses coupes, en partie dorées au feu, qui surmontent

(*) Et non pas *Moskova*. *Voy.* cependant à ce mot. S.

ses nombreuses cathédrales, dominant tous les quartiers du sud de la ville, offre un aspect vraiment magique.

C'est à l'ouvrage de M. Schnitzler (*La Russie, la Pologne et la Finlande*, p. 41 et suiv.) que nous empruntons la description de cette majestueuse capitale, ressuscitée plus belle que jamais de ses cendres, après le mémorable incendie de 1812. Par suite de cette terrible catastrophe, Moscou n'offre plus aujourd'hui ces contrastes choquants des plus somptueux palais alternant avec des masures hideuses et informes, qui jadis y frappaient tous les voyageurs. Mais en prenant un aspect tout moderne, cette métropole des Russes s'est malheureusement aussi dépouillée, en grande partie, du cachet original que lui donnait le mélange des vieilles créations fantastiques du style de l'Asie avec l'élégante symétrie des édifices nouveaux qui y avaient surgi de toutes parts. Cependant, Moscou se distingue toujours par le nombre prodigieux de ses églises pour lesquelles les coupes bulbeuses, revêtues de lames de cuivre, sont caractéristiques, ainsi que la croix fixée sur un croissant, dont elles sont ordinairement surmontées, symbole du triomphe du christianisme sur les Tatars mahométans, ces anciens oppresseurs de la Russie.

Moscou est divisé en 21 sections. Le Kreml et le quartier adjacent, le *Kitai-Gorod* (ville chinoise), en forment le noyau, et sont bordés au midi par le quai de la Moskva. Tous les deux sont entourés de murailles. Le premier, dont l'enceinte crénelée et flanquée de hautes tours embrasse les sanctuaires les plus révérends de la nation, communique avec le *Krassnoï Plochtchad*, ou *place Rouge* et *Belle-Place*, ornée du monument en bronze de Minine et Pojarskoï, et où s'élève l'antique *lobnoïe mesto* (estrade en pierre et place des exécutions), par deux portes, dont l'une est la célèbre porte *du Sauveur* (*Spasskoï*), que, dans sa pieuse vénération, jamais aucun Russe ne franchit sans se découvrir. Du dehors, il y a de plus 3 entrées dans la citadelle, et 4 dans le *Kitai-Gorod*. Ce dernier, centre des affaires commerciales, est le quartier le plus encombré, le moins pittoresque et proportionnellement le plus peuplé de

la capitale. On y admire cependant, non loin de la Bourse, le *Gostinnoï-Dvor* (cour des marchands), vaste et riche entrepôt de marchandises; le grand bazar appelé les Lignes (*Raidki*), qui déploie sur la place Rouge ses innombrables magasins, où le commerce de détail a établi son principal siège. Dans la ville Blanche, ou *Béloï-Gorod*, qui enveloppe le noyau de la capitale, en fer à cheval, jusqu'à la rivière, et que ceignent de larges boulevards plantés d'arbres, la rue du Pont-des-Maréchaux (*Kouznetzkaïa*) étale aux yeux tout ce que la mode française produit de plus distingué en objets de parure et de toilette. La *Lefortofskaïa* (voy. LEFORT), une des 10 sections comprises entre l'enceinte extérieure de Moscou et le *Zemlianoï-Gorod*, ou ville de terre, s'étend en cercle autour de la ville Blanche : c'est le quartier principal des étrangers, d'où lui vient aussi le nom de slobode allemande. Partout, les longues rues qui sillonnent la ville moderne, inégales comme le terrain qu'elles parcourent, sont bordées de belles maisons en briques ou en pierres, recouvertes en tôle peinte en vert ou en rouge, lesquelles remplacent avantageusement les cabanes de bois qu'on achetait autrefois toutes faites au marché. Le pavé néanmoins laisse beaucoup à désirer pour la solidité. Parmi les places, outre le *Krassnoï Plochtchad*, il faut citer celle du Théâtre, ou *Petrofskaïa*, et celles qui se trouvent dans l'intérieur du Kreml.

On compte à Moscou jusqu'à 290 églises du culte grec, dont 7 cathédrales, sans compter 21 couvents (14 d'hommes, 7 de femmes). Au Kreml, on distingue surtout la cathédrale de l'Assomption, la première église en pierre qui fut bâtie à Moscou, en 1475, sous le règne d'Ivan III Vassiliévitch, et d'après les plans d'un architecte bolonais; la cathédrale de l'archange Saint-Michel, surmontée, comme la précédente, d'une grande coupole en cuivre doré et de 4 autres de plus petites dimensions. La première, où les empereurs célèbrent leur sacre, est remarquable par les reliques qu'on y conserve et par l'image enrichie de pierres de la Vierge, que l'on attribue à S. Luc; la seconde, renfermant les tou-

beaux d'un grand nombre des anciens souverains de la Russie, l'est plus particulièrement par les fresques curieuses dont elle est ornée. Saint-Nicolas contient jusqu'à 32 cloches, en partie suspendues, à côté de l'église, dans le clocher isolé, célèbre sous le nom du grand Ivan (*Ivan véliki*), qui, s'élevant à une hauteur de 225 pieds environ, est terminé par une coupole en cuivre doré, sur laquelle une croix colossale en lames du même métal a remplacé celle que Napoléon fit enlever, en 1812, pour en faire un trophée. Les plus célèbres de ces cloches, dont plusieurs étonnent par leur grosseur, sont l'ancien beffroi de Novgorod, transporté ici par Ivan III Vassiliévitch, et le gros bourdon, fondu par Bogdanof, qui ne sonne que trois fois l'année. C'est aussi près de là, enfoncée dans la terre, que se trouve la plus grande cloche qui ait jamais existé. Elle avait été fondue par ordre d'Anne Ivanovna, et était du poids énorme de 3,500 quintaux (voy. CLOCHES).

Outre ces monuments religieux, nous devons remarquer l'ancien palais des tsars, le *Granovitaïa palata*, ou palais anguleux, ainsi nommé de son revêtement extérieur, qui est à facettes; le palais impérial, joint à celui des tsars par une galerie; le palais patriarcal, où l'on conserve une vieille bibliothèque théologique, et où s'assemble la section du Saint-Synode qui a son siège à Moscou; le palais des armures, appelé aussi le *Trésor*, vaste édifice dans le goût moderne, analogue au Musée d'artillerie de Paris, et qui, outre une immense collection d'armures, renferme les anciens sceptres, trônes, couronnes et mille autres objets de prix et de curiosité, non moins remarquables par leur richesse que par l'intérêt historique qui s'y rattache; enfin, le gigantesque arsenal, fondé par Pierre-le-Grand, et reconstruit en 1818.

Tous ces édifices, sur lesquels le lecteur trouvera de curieux détails dans le livre de M. Schnitzler, mais dont aucun ne remonte au-delà du XIV^e ou même du XV^e siècle, sont compris dans le Kremlin. En dehors de son enceinte, il nous reste à citer, parmi les édifices les plus dignes de fixer l'attention, la cathédrale de la

Protection de la sainte Vierge, appelée par le peuple du nom de *Vassili Blagennoi* ou du bienheureux Basile, d'après l'une de ses chapelles qui possède le tombeau de ce saint. Ce monument, qui date de 1554, est un assemblage irrégulier d'une multitude de petites églises d'une architecture bizarre et sans symétrie, mais curieuse par son originalité, qui n'éclate pas moins dans les formes si diverses de ses 16 tours et coupoles au-dessus desquelles s'élançe une flèche pyramidale, que dans la bigarrure même des ornements qui y sont prodigués. L'église de Martin-le-Confesseur, édifice moderne dans le genre de Saint-Paul à Londres, se distingue au contraire par la régularité de son style, par sa coupole vaste et élégante, et par le bon goût de ses ornements. Dans le grand nombre des riches et somptueux couvents dont plusieurs renferment jusqu'à six églises et au-delà, des bibliothèques, des garde-robes ou trésors, et des peintures extrêmement curieuses sous le rapport historique, on admire surtout Saint-Simon, le nouveau monastère du Sauveur, celui de la Vierge du Don, le couvent de femmes dit *Novo Dévitcheï monastyr*, aux murs crénelés et aux tours imposantes, qui a servi d'asile à la sœur de Pierre-le-Grand, l'impériouse Sophie (voy.), et aboutit à l'immense champ ou place de *Dévitché Polé*, où se célèbrent les grandes réjouissances populaires.

Au premier rang des établissements d'instruction et autres consacrés aux arts et aux sciences, se place l'université impériale, fondée par Élisabeth, et la plus ancienne de la Russie proprement dite. Elle comptait, en 1834, 28 professeurs et 456 étudiants*. L'incendie de 1812 a été fatal à la bibliothèque et au musée d'histoire naturelle, qui furent en partie consumés. De l'université dépendent 3 gymnases et la pension noble, ainsi que plusieurs sociétés savantes qui se distinguent par la louable activité qu'elles déploient. Les autres établissements d'instruction les plus remarquables sont l'Académie impériale de médecine et de chirurgie, école spéciale pour cette branche, l'institut de l'ordre de Sainte-Cathe-

(*) En 1838, un égal nombre de professeurs (en tout 100 employés) et 677 étudiants. 3.

rine pour les demoiselles nobles, l'école de commerce et l'école arménienne des frères Lazaref, où l'on enseigne l'arménien, le turc et le persan. Parmi les collections appartenant à des particuliers, la bibliothèque du comte Tolstoï est la plus importante de Moscou.

Comme établissements militaires, le corps impérial des cadets, le grand hôpital militaire, un des ornements de la ville, et surtout la maison d'exercices, formée d'une seule et immense salle plafonnée, de près de 80 toises de long sur 21 de large, dont on admire la hardiesse de construction, ne se distinguent pas moins à divers titres. Parmi les établissements de bienfaisance de toute espèce, la vaste maison des eufants-trouvés et des orphelins, due à la philanthropie de Catherine II, est le plus renommé.

Moscou possède, réunis sur la même place, un grand et un petit théâtre. Le premier est un édifice colossal orné d'un péristyle de 8 grosses colonnes ioniques. De charmantes promenades ajoutent encore aux agréments de cette capitale : nous citerons la *Presnia*, et la maison de plaisance dite *Nieskouchna* (Sans-Souci), donnée, en 1826, par l'empereur Nicolas à son épouse, et des jardins de laquelle on jouit d'une vue magnifique.

Moscou, lieu de rendez-vous principal de la riche noblesse russe en hiver, et siège d'un métropolitain regardé comme le second prélat de l'empire, est aussi le principal entrepôt de tout le commerce intérieur. La Moskva, que la fonte des neiges rend navigable au printemps, met la capitale en communication avec le Volga, par le moyen de l'Oka, où elle débouche. La ville ne manque pas non plus d'industrie; la vapeur commence à y jouer un rôle actif. Environ 35,000 ouvriers sont occupés dans les divers ateliers de la ville. Les fabriques de cotonnades, de soieries et de draps, pour la plupart d'origine récente, les manufactures de tapis et de produits chimiques, l'orfèvrerie et la bijouterie, les teintureries et les papeteries de Moscou et des environs, en sont les branches les plus florissantes et prennent tous les jours plus d'essor.

La population de Moscou était en

1830 de 305,631 âmes, y compris la garnison*.

Histoire. Iourii Dolgorouki, grand-prince de Russie, qui résidait à Kief, enchanté, dit-on, du beau site où s'élève aujourd'hui Moscou, posa, en 1147, les premiers fondements de cette ville. André, son fils, prince de Vladimir, y attira la piété des Russes par la donation d'une image miraculeuse de la sainte Vierge, en l'honneur de laquelle il fonda une église. Délaissée après la mort de ce souverain, elle ne figure ensuite que comme un apanage de plusieurs princes descendants d'Iourii. Livrée aux flammes lors de la première invasion des Mongols, sous Batu-Khan, elle ne commença véritablement à refleurir que vers 1280, sous Daniel, le plus jeune des fils d'Alexandre Nefski, qui en fit la capitale de sa grande-principauté, où ses successeurs ne cessèrent pas de résider.

A peine délivrée de la peste, Moscou, dans une longue période de guerres et d'agitations intérieures, eut souvent et cruellement à souffrir des ravages de l'incendie. Déjà dévastée par le feu sous Dimitri Donskoï, puis de nouveau par les Lithuaniens en 1382, et à peine rebâtie, elle fut encore presque entièrement détruite par Iédigheï, frère d'armes de Tamerlan. Ce ne fut que sous Ivan III Vassiliévitch (1462-1505), qui l'enrichit des dépouilles de Novgorod (*voy.*), qu'elle put se relever de tant de désastres, et qu'elle devint, par ses richesses et par ses monuments, la reine des cités russes.

La domination d'Ivan IV Vassiliévitch le Terrible, en 1547, l'invasion des Tatars de Pérékop, en 1571, et le règne de Fœdor Ivanovitch, furent marqués par trois incendies. Boris Godounof (*voy. ces noms*), soupçonné d'y avoir mis le feu à cette époque, la fit rebâtir plus belle que jamais. En 1611, les Polonais, auxiliaires intéressés du Faux-Démétrius (*voy.*), la réduisirent encore une fois en cendres. La translation de la résidence à Saint-Pétersbourg nuisit moins qu'on n'aurait pu s'y attendre à Moscou, toujours habitée par une nombreuse et opulente noblesse.

(*) En 1838, elle était de 348,502 âmes. S.

Le mardi 15 septembre 1812, Napoléon avait établi au Kremlin son quartier-général, et le même jour le feu éclata dans les boutiques du Kitaï-Gorod. La nuit du 16 fut éclairée par un incendie général, dont M. Ph. de Ségur, dans son *Histoire de la campagne de Russie*, nous a fait l'éloquente description. Des explosions, des feux qu'on voyait descendre du haut des tours, indiquaient les moyens qu'un patriotisme, admirable dans sa barbarie même, employait pour le propager. Brûler Moscou, c'était en effet anéantir, entre les mains du conquérant, un gage précieux sur lequel il comptait pour dicter la paix; c'était le réduire aux plus cruelles extrémités et enflammer contre lui les cœurs de tous les Russes d'une haine implacable. Jusqu'au 19, 13,800 maisons et une quantité d'églises et de palais furent consumés. A peine 6,000 maisons, formant environ un cinquième de la ville, restèrent debout au milieu de cet amas de ruines. Les mines que les Français, avant d'évacuer complètement la ville, firent jouer sous le Kreml (*voy. MORTIER*), dans la nuit du 23 octobre, augmentèrent encore les dégâts.

Les opinions varient sur le véritable auteur de ce désastre. Le comte Rostopchine (*voy.*), gouverneur de Moscou, a cru devoir décliner les éloges qu'on lui décernait en lui faisant honneur de cet événement, devant lequel commença à pâlir l'étoile, si longtemps brillante, de Napoléon. Quelques-uns ont rejeté sur l'insubordination et sur les désordres du pillage ce qui parut à beaucoup d'autres un acte d'héroïsme sauvage.

La désolation qui suivit cet incendie ne dura pas longtemps. Des souscriptions furent ouvertes dans tout l'empire, et la libéralité du souverain rivalisant d'efforts avec la générosité patriotique des sujets et l'enthousiasme universel, Moscou, comme le phénix, renaquit de ses cendres, et se revêtit d'un éclat qu'on ne lui avait pas encore connu.

Dans le gouvernement de Moscou, aux environs de cette capitale, on distingue, parmi un grand nombre de somptueuses maisons de plaisance, le château impérial de Pétrofski, celui de Tsaritsyne et le

couvent de Vosskrecensk ou du Nouveau-Jérusalem. Mais le monastère le plus célèbre est celui de Troïtza, ou de la Trinité, un des plus vénérés de la Russie, fondé par saint Serge, au XIV^e siècle, et constamment assiégé par l'affluence des pèlerins. Il comprend 9 églises, un palais du tsar et d'autres constructions; un séminaire, dit académie, s'y trouve joint. Nous renvoyons encore le lecteur, pour une description plus détaillée, au livre de M. Schnitzler, qui a visité ce sanctuaire, et qui en a fait connaître toutes les curiosités (*La Russie, la Pologne, etc.*, p. 96-102).

Du nom de la capitale, celui de MOSCOVIE s'est transporté à toute cette partie de la Russie, sur laquelle dominaient les grands-princes de Moscou, à la différence de la Russie de Kief, qui était restée distincte, et passa ensuite sous la domination lithuanienne et polonaise. Pierre-le-Grand prit le titre d'empereur de toutes les Russies, que Catherine II obligea formellement la diète de Pologne à lui reconnaître, en 1763. Cependant, la dénomination de *Moscovites*, qui réveillait dans l'esprit des Européens l'idée d'une nation encore plus barbare et plus éloignée de la civilisation que celle de Russes, a longtemps prévalu pour désigner le peuple des tsars; et les Polonais, surtout, se sont crus intéressés à maintenir cette distinction jusqu'à nos jours. CH. V.

MOSELLANE, *voy. LORRAINE*, T. XVI, p. 712.

MOSELLE (en latin *Mosella*), rivière de France qui prend sa source au mont Drumont, dans les Vosges, non loin de celle de la Saône (*voy. ces noms*), devient navigable près de Pont-à-Mousson et se jette dans le Rhin, à Coblenz. Elle traverse les départements des Vosges, de la Meurthe et de la Moselle, une petite partie du grand-duché de Luxembourg et la province rhénane de la Prusse (*voy. ces mots*). Son parcours, du sud au nord, est d'environ 130 lieues; ses principaux affluents sont la Meurthe, la Sarre, l'Orne, la Valogne, la Seille, etc. De Metz à Trèves, elle coule dans une large vallée; mais ensuite resserrée par les ondulations montagneuses du Hunsrück (*voy.*), elle forme de grandes sinuosités pour aller de Trèves

à Coblenz. La largeur moyenne de la Moselle, entre Trèves et Trarbach, est de 430 pieds; entre Trarbach et Coblenz, de 595; sa profondeur est de 7 à 15 pieds. Elle offre des passages dangereux au *Müdenloch* et au *Sommerloch*, ainsi qu'aux rochers de Briedern et d'Alff. Aujourd'hui, la navigation à la vapeur y est établie de Metz à Coblenz. Les rives de la Moselle, surtout depuis Trèves et plus particulièrement à Trarbach, sont extrêmement pittoresques : aussi les touristes du Rhin commencent-ils à les comprendre dans leur itinéraire. Les principales villes situées sur la Moselle sont Épinal, Toul, Pont-à-Mousson, Metz, Thionville, Trèves et Coblenz. Parmi les anciens, le poète Ausone a chanté la Moselle. — Voir Klein, *Description de la vallée de la Moselle* (Coblenz, 1831), et une autre, en allemand comme la précédente, par M. de Czarnowsky, avec 32 grav., Cobl., 1840, in-8°.

Si la navigation de la Moselle, par ses sinuosités et par des passages dangereux, ne laisse pas que d'être longue et pénible, elle n'en est pas moins d'une grande importance pour le commerce du Rhin. Elle offre un débouché facile aux vins de la Moselle (voy. les art. suiv.) et aux autres riches produits des contrées environnantes. Les bateaux de la Moselle, qui ont des cales plates et étroites, sont d'une construction extrêmement solide. La Moselle ne commence à être navigable qu'après sa jonction avec la Meurthe (voy.). Déjà, du temps des Romains, on voulut joindre la Moselle et la Saône par un canal, pour faciliter les envois de troupes dans les contrées rhénanes; mais l'exécution de ce projet manqua par la jalousie d'un légat romain. On forma, dit-on, en 1598, un plan semblable sous le règne de Henri IV. Depuis, il n'en a plus été question.

Pendant le règne de Napoléon, la France fut seule maîtresse de la navigation de la Moselle. La paix de Paris, de 1814, ayant de nouveau partagé le cours de la Moselle entre plusieurs états riverains, on étendit, à cette rivière, au congrès de Vienne, les articles existants pour le Neckar, le Mein, la Meuse et l'Escaut, en ayant soin de ne pas augmenter les

droits établis par les décrets du gouvernement français. C. L.

MOSELLE (DÉPARTEMENT DE LA). Formé en partie de l'ancienne Lorraine et de différents territoires appartenant aux Trois-Évêchés et au duché de Bar, il est borné au nord-est par la Prusse rhénane; à l'est, par la Bavière rhénane et par le dép. du Bas-Rhin; au sud, par celui de la Meurthe; à l'ouest, par celui de la Meuse, et au nord, par le grand-duché de Luxembourg (voy. tous ces noms). Il est traversé, du sud au nord, par la Moselle (voy. l'art. précéd.), qui lui donne son nom. Cette rivière reçoit, dans le département, la Seille, qui, sortie du lac de Landre, se réunit à la Moselle dans le chef-lieu du département. La Sarre (en allem. *Saar*) arrose une faible partie de l'est du département; ses bords sont hérissés de montagnes. Le dép. de la Moselle a une superficie de 532,796 hect. ou environ 269 lieues carr., dont 303,913 hect. de terres labourables, 51,141 de bois appartenant à l'état, qui donnaient autrefois de belles pièces à la marine, et 84,967 hect. de bois communaux, produisant 427,536 stères; 5,291 hect. sont cultivés en vignes, dont quelques-unes, telles que celles de Scy, Jussy, Chazel, Ars, Ancy, donnent des vins de bonne qualité connus sous le nom de *vins de la Moselle* (voy. l'art. suiv.); on estime aussi les vins de Guenetrange, Rettel et Kontz dans l'arrondissement de Thionville. On cultive seulement 742 hect. en lin, et 2,316 en chanvre; 52,294 hect. sont en jachères. Le sol est traversé par des chaînes de collines, derniers échelons des Vosges couverts en partie de bois et en partie de genêts et de bruyères. Il y a de belles prairies le long des rivières. Dans la partie la plus montagneuse, le sol siliceux est peu productif, et le climat y est âpre. La grande quantité de bois favorise la propagation du gibier et des oiseaux, entre autres des ortolans, que l'on prend soin d'engraisser; la Moselle et la Sarre donnent des saumons, aloses et lamproies, et la dernière a de bonnes écrevisses. Le département ne fournit pas assez de grains pour ses besoins; en revanche, il a d'excellents fruits et beaucoup de légumes; on cultive aussi du colza et

du houblon. On engraisse beaucoup de porcs et de volailles; les abeilles donnent un très bon miel; aux environs de Metz, on recueille des cantharides. On entretient 183,300 bêtes à laine. Le département a plusieurs mines de fer, des filons de plomb et de cuivre, des mines de cuivre, des mines de houille, des carrières de marbre, gypse, grès et pierres calcaires. A Bonnelontaine coulent des eaux ferrugineuses; Saltzbronn tire son nom de sa source d'eau salée, enfin une source de naphte ou pétrole blanc attirait anciennement les malades au village de Walsbronn, auprès de Bitche : elle est maintenant tarie. Ce département est riche par son industrie : ce sont d'abord de grandes usines pour la fabrication du fer, surtout à Hayange et à Moyeuve, dans l'arrondissement de Thionville, lesquelles, existant depuis quelques siècles, fournissent 6 millions de kilogr. de fonte et occupent plusieurs centaines d'ouvriers; d'autres usines sont en activité à Herserange, Longuion, Ottange, Hombourg, etc. On compte 14 hauts-fourneaux et 32 feux d'affinerie. Outre le fer de fonte, ces établissements fournissent de la tôle et du fer-blanc. On fabrique des papiers peints, de la poterie fine, de la bonne faïencerie connue sous le nom de *cailloutage*; il sort de la manufacture de Sarreguemines des vases de porphyre, de grès bleu et gris, etc. La verrerie de Saint-Louis fournit des cristaux; on tisse de bonnes toiles, on file du coton, on fait de la broderie, etc.

Le département avait, en 1836, une population de 427,250 habitants, parmi lesquels 5 à 6,000 juifs; en voici le mouvement : naissances, 13,357 (6,968 masc., 6,389 fém.), parmi lesquelles 874 illégitimes; décès, 9,237 (4,623 masc., 4,614 fém.); mariages, 2,905. D'après le recensement de 1841, le chiffre de la population se trouve réduit à 421,258. Les 4 arrondissements de Metz, Thionville, Briey et Sarreguemines, contiennent ensemble 25 cantons et 612 communes. Ils nomment 6 députés, dont 3 pour l'arrondissement de Metz; le département comptait, en 1842, 1,918 électeurs. Le chef-lieu du département est le siège de la 3^e division militaire, d'un évêché, d'une Cour royale, d'une académie. Les

Israélites y ont une synagogue et une école centrale, et les protestants une église consistoriale. Situé sur la frontière, ce département est hérissé de forteresses construites par Vauban (*voy.*) et d'autres ingénieurs habiles. Après la ville forte de Metz (*voy.*), chef-lieu, la ville la plus importante est Thionville (5,680 hab.), forteresse construite dans une vallée de la rive gauche de la Moselle. Sierck, port sur la Moselle, avec un fort qui commande le cours de cette rivière, était autrefois une résidence des ducs de Lorraine : elle a des tanneries importantes; les coteaux des environs sont plantés d'arbres fruitiers. La petite ville frontière de Saint-Avold, ayant une fabrique de bleu de Prusse, est située dans une jolie vallée dominée par le Blielberg, qui renferme du plomb sulfuré. Le fort de Bitche, nid d'aigle placé au haut d'un rocher escarpé, protège les défilés des Vosges : ses casernes et magasins sont taillés dans le roc. Sarreguemines (4,113 hab.), au confluent de la Sarre et de la Blise, fait le commerce de bois et fabrique de la faïence et autre poterie, des tabatières, des siamoises, etc.; la ville a une société d'agriculture. Longwy, divisé en ville haute et ville basse, occupe un vallon étroit arrosé par la Chiers; ce n'est qu'un bourg ayant une fabrique de faïence, des tanneries, brasseries et moulins; mais la place est importante à cause de sa forte position qui a résisté plusieurs fois aux attaques des ennemis, notamment en 1815. Briey (1,730 hab.), petite place entourée de bois, a quelques moulins, scieries et broseries.

Cette partie de la Lorraine appartient principalement au pays Messin, qu'occupaient, du temps des Romains, les *Mediomatrices*. On y trouve encore quelques débris d'antiquités romaines, entre autres un aqueduc conduisant l'eau à Metz, et dont les restes dans la commune de Jouy sont désignés par le peuple sous le nom de *Pont-du-Diable*. L'ancien patois lorrain se parle encore dans les campagnes. Un annuaire du département, contenant des notices topographiques et biographiques, se publie depuis longtemps sous le nom d'*Annuaire véronnais*.

MOSELLE (VINS DE LA). Clairs et secs, les vins que produisent les coteaux voisins de la Moselle (*voy.*) ont un bouquet léger et fort agréable. En général, ce ne sont que des vins ordinaires de la meilleure espèce; mais on y distingue aussi quelques qualités supérieures. Il leur faut 5 ou 6 ans pour être parfaits; s'ils sont d'une bonne année, ils se conservent bien le double de ce temps. Les meilleurs se récoltent à Braunenbergh, Graach, Wehlen et Zeltingen (territoire prussien). Ceux de Pispport, de Droben et de Neumagen sont également estimés. L'élévation des droits sur les vins étrangers, en Prusse, favorise beaucoup aujourd'hui dans ce pays la consommation des vins de la Moselle. On a souvent recommandé ces vins pour leurs qualités diurétiques et comme préservatif contre l'obésité. C. L.

MOSER (JEAN-JACQUES), un des publicistes les plus féconds de l'Allemagne, naquit à Stuttgart, en 1701, et fit ses études à Tubingue, où il fut nommé, dès 1720, professeur extraordinaire de droit, et, en 1727, professeur ordinaire. Plus tard (1736), il accepta la place de directeur de l'université de Francfort-sur-l'Oder, avec le titre de conseiller privé; mais certains désagréments l'engagèrent à quitter le service de la Prusse, et, après avoir vécu quelque temps retiré à Ebersdorf, il fut nommé chef de la chancellerie de Hesse-Hombourg, en 1747. La résistance qu'il rencontra dans l'exécution de ses projets le détermina encore une fois à quitter cette position; et, en 1749, il alla habiter Hanau, où il fonda une école pour les jeunes gens qui se destinaient à la carrière politique ou administrative. Appelé, deux ans après, au poste important de conseil des États de Wurtemberg, il retourna dans sa patrie; mais il eut bientôt sujet de regretter la vie paisible qu'il venait d'abandonner. De vives discussions s'étant élevées entre le duc et les États, Moser, qui avait pris le parti de ces derniers, fut arrêté comme auteur d'écrits dirigés contre le duc, et enfermé dans les cachots de Hohentwiel, où il passa cinq années entières, sans jugement. Rendu à la liberté, en 1764, par ordre du conseil aulique de l'Empire, il

retourna à Stuttgart, le duc non-seulement reconnu son innocence, mais le rétablit dans ses fonctions de conseil. Cependant, il ne prit plus que peu de part aux affaires, et, depuis 1770, il y renonça entièrement pour ne plus s'occuper que de travaux littéraires. Il mourut en 1785. — Ses écrits ne sont remarquables ni par la profondeur des pensées ni par l'érudition; ce qu'on y admire surtout, c'est une piété naïve qui ne l'abandonna jamais au milieu de toutes les agitations de sa vie. L'activité de Moser fut vraiment prodigieuse; on porte à 404 vol. le nombre de ses ouvrages, parmi lesquels nous citerons seulement : *Droit public allemand* (Nuremb., 1737-54, 53 vol. in-4°); *Nouveau droit public allemand* (Stuttg. et Francf., 1761-75, 21 vol. in-4°); *Archives publiques d'Allemagne* (Hanau et Francf., 1751-57, 13 vol. in-4°); *Esquisse de la constitution politique actuelle de l'Allemagne* (Tub., 1754). Il a écrit aussi son *Autobiographie* (3^e éd., Francf. et Leipz., 1777-83, 4 vol. in-8°).

FRÉDÉRIC-CHARLES de Moser, son fils, né à Stuttgart, le 18 décembre 1723, et mort à Ludwigsbourg, le 10 novembre 1798, après avoir été conseiller aulique à Vienne, et ministre d'état de Hesse-Darmstadt, a également écrit sur le droit public un grand nombre d'ouvrages dont nous ne citerons que les suivants : *Opuscules sur le droit public et le droit des gens* (Francf., 1751-65, 12 vol.); *Recueil des décisions du conseil aulique de l'Empire* (*ibid.*, 1752-54, 6 vol.); *Recueil des déductions les plus récentes et les plus importantes relatives aux affaires politiques et juridiques de l'Allemagne* (Ebersd., 1752-64, 9 vol.); *Archives patriotiques* (Francf. et Leipz., 1784-90, 12 vol.); *Nouvelles archives patriotiques* (Manh., 1792, 2 vol.); *Histoire des Vaudois* (Zur., 1798). C. L.

MOSHEIM (JEAN-LAURENT DE), un des théologiens protestants les plus célèbres, naquit à Lubeck, le 9 octobre 1694, d'une ancienne maison qui a fleuri longtemps en Suisse et en Styrie. Il fit ses études à Kiel, où il fut nommé, en 1719, assesseur de la faculté de philosophie. Mosheim s'acquit une telle réputation

comme professeur, prédicateur et écrivain, qu'on lui fit de différents côtés les propositions les plus avantageuses; mais il ne voulut en accepter aucune jusqu'en 1723, où il consentit à se rendre à Helmstædt avec le titre de professeur en théologie, auquel il joignit, trois ans après, ceux de conseiller ecclésiastique et d'abbé de Marienthal et de Michaelstein. Après avoir rempli, pendant quelque temps, les fonctions d'inspecteur général des écoles du duché de Wolfenbüttel, il fut nommé, en 1747, chancelier de l'université de Gœttingue, et mourut dans cette ville, le 9 septembre 1755.

Les services que Mosheim a rendus à la théologie lui assurent à jamais une place distinguée parmi les écrivains de l'Allemagne. Il a été le restaurateur de l'histoire ecclésiastique, à laquelle il a su donner une forme pragmatique, et en même temps un degré de certitude inconnu jusqu'à lui. Il ne s'est pas montré historien moins habile en reconstruisant, d'après les sources les plus authentiques, les systèmes des principaux hérésiarques. Ses meilleurs ouvrages théologiques sont : *Institutiones historicæ ecclesiasticæ* (Helmstædt, 1755; 2^e édit., 1764, in-4^o, augmentées et continuées par J.-R. Schlegel, Heilb., 1786-96, 7 vol.); *Institutiones historicæ christianæ majores* (1^{re} part., 2^e éd., Helmst., 1763, in-4^o); *De rebus christianorum ante Constantinum commentarii* (Helmst., 1753, in-4^o). Sa *Morale tirée de l'Écriture sainte*, écrite en allemand et continuée par J.-P. Miller (4^e éd., Helmst., 1753-83, 9 vol. in-4^o), est un excellent ouvrage, quoique un peu prolix et conçu sur un plan trop vaste. Mosheim s'est fait aussi un nom dans l'homilétique (voy.), par sa *Méthode pour prêcher d'une manière édifiante* (publiée par Windheim; 2^e éd., Erlang., 1771), et surtout par ses *Sermons*, Hamb., 1732, 3 vol.; nouv. éd., 1765). Ses écrits allemands et latins se distinguent également par une profonde érudition; le style en est riche, élégant, animé, populaire. Mosheim a rendu encore d'éminents services à l'exégèse et à l'archéologie. Sous le rapport moral, enfin, son caractère était digne de tout éloge. Son *Histoire ecclésiastique*

ancienne et moderne a été traduite en français par Eidous, sur la version anglaise de Maclaine (Maestricht, 1776, 6 vol. in-8^o), et par Félice (Yverdun, même année, même format). C. L.

MOSKOWA (BATAILLE DE LA), ou mieux MOSKVA. Cette bataille, appelée aussi *de Borodino* par les Russes, à cause du village de ce nom, dans le district de Mojaïsk (gouvernement de Moscou), où leur aile droite se trouvait appuyée, fut gagnée par Napoléon contre le général Koutousof (voy.), le 7 septembre 1812.

Les Russes ayant évacué Smolensk, le 18 août, et leur arrière-garde, commandée par Korff, ayant soutenu un combat sans résultat contre le maréchal Ney (voy.) au village de Valoutina*, le 19 août, ils se replièrent lentement sur Moscou, sous la conduite de Barclay (voy.) de Tolly. Le 29, Koutousof prit le commandement en chef. Pour sauver Moscou (voy.), il se posta, le 1^{er} septembre, près du village de Borodino, à 2 lieues de Mojaïsk, non loin de la Moskva, décidé à courir enfin les chances d'une bataille qu'on avait jusque-là évitée.

Il prit à cet effet les dispositions nécessaires. Après avoir rallié les corps de troupes commandés par Miloradovitch (voy.) et la milice du comte Markof, il tira tout le parti possible de la position qu'il avait habilement choisie. Les Russes occupaient une colline sur la rive droite de la Kologa, depuis le confluent de ce ruisseau avec la Moskva jusqu'à la grande forêt que traverse la route de Kalouga; l'aile droite était couverte par le village de Borodino, situé sur une hauteur à gauche de la Kologa, à 2,000 pas de la Moskva. A la même distance, vers la gauche, se trouvait une grande redoute; et près de là, les ruines d'un village servaient de point de défense au centre de l'armée. Le village de Seminofka, près de la forêt, offrait un point d'appui à l'aile gauche, qui était d'ailleurs couverte par quelques ouvrages, et dont les communications avec le centre étaient assurées par

(*) Et non pas *Valontina*, comme ce nom est écrit sur l'arc de triomphe de l'Étoile et dans toutes les relations, sans en excepter la dernière, *Itinéraire de l'empereur Napoléon pendant la campagne de 1812*, par le baron Dennée, Paris, 1842, in-12. J. H. S.

un bastion élevé un peu vers la droite. Koutousof avait fait construire, sur la hauteur placée en saillie devant l'aile gauche, une redoute qui balayait la route de la forêt et les passages de la Kologa. A l'aile droite, dans le village de Borodino et à l'entour, était posté, sous Barclay de Tolly, le 2^e corps d'infanterie (commandé par Baggovouth), et jusqu'à la grande redoute s'étendait le 6^e corps de Doktourof. Au centre était, sous Benningsen (*voy.*), le 4^e corps (commandé par Toutchkof), et une partie du 7^e corps d'infanterie (sous Raïefski). L'aile gauche, sous le prince Bagrathion (*voy.*)*, était composée du 3^e corps (Ostermann), adossé à la forêt, défendue par 2 divisions de grenadiers et par la milice moscovite; 2 divisions étaient postées dans la redoute élevée devant l'aile gauche et en arrière d'elle. Une seconde ligne soutenait la première. L'infanterie de la garde formait la réserve derrière le centre: une partie était auprès de la grande redoute; la garde à cheval et les divisions de cuirassiers appuyaient plus sur l'aile gauche; les cosaques et la cavalerie régulière étaient répartis sur toute la ligne.

Napoléon, en arrivant, le 5 septembre, devant cette position, reconnut aussitôt qu'avant de songer à une attaque générale, il fallait commencer par enlever la redoute de l'aile gauche. Deux divisions du 1^{er} corps (commandé par Davoust) reçurent, le soir même, l'ordre de la prendre d'assaut, tandis que le 5^e corps (sous Poniatowski) se mit en marche vers la forêt placée derrière. La redoute fut prise en effet. Le 6 se passa en préparatifs de part et d'autre; les Russes fortifièrent leurs bastions et les Français élevèrent quelques grandes batteries. La veille de la bataille, les Français occupaient les positions suivantes: à l'aile droite était le 5^e corps, près de la forêt; à côté de la forêt, près de la redoute enlevée, trois divisions du 1^{er} corps; au centre, le 8^e (commandé par Junot et le lendemain par Ney) et le 3^e corps (Ney); derrière lui, le 1^{er}, le 2^e et le 4^e corps de réserve de cavalerie (Nansouty, Montbrun, Latour-Maubourg); la garde était

(*) Nous écrivons *Bagrathion*, pour indiquer qu'il ne faut pas prononcer *Bagracion*. S.

à la réserve; à l'aile gauche, vers Borodino, le 4^e corps (prince Eugène), deux divisions du 1^{er} corps et le 3^e corps de réserve de cavalerie (Grouchy).

L'attaque commença, le 7 septembre, à 7 heures du matin. Le 5^e corps français chercha à forcer la forêt; le 1^{er} marcha le long de la lisière du bois sur Seminofka; le 2^e corps de cavalerie passa la Kologa pour opérer sa jonction avec le centre, qui ne prenait part à l'affaire que par le feu de ses canons. En même temps, pour faciliter cette opération, le vice-roi d'Italie fut chargé d'attaquer Borodino, à 7 heures. Une division pénétra jusque dans le village, mais elle fut repoussée. Si de ce côté les efforts des Français restèrent infructueux, ils avancèrent du côté de la grande redoute du milieu. Le 3^e et le 4^e corps de cavalerie qu'on leur opposa ne parvinrent qu'après de grandes pertes à arrêter ce mouvement. Davoust était arrivé tout près de Seminofka, Poniatowski était entré dans la forêt, et Ney avançait lentement avec la ligne du centre. Alors Napoléon fit attaquer la grande redoute par trois régiments d'infanterie du vice-roi; mais ils furent presque entièrement détruits: on fit de part et d'autre des prodiges de valeur. Le 3^e corps de cavalerie, entraîné par l'aile droite, attaqua la redoute avec aussi peu de succès et presque autant de perte. Pendant ce temps, Ney, engagé dans un combat opiniâtre devant le village détruit, vit ses attaques répétées sur Borodino repoussées, et son corps maltraité par les feux croisés des Russes. Davoust ne put avancer, et Poniatowski fut culbuté dans la forêt. A 3 heures de l'après-midi, Napoléon lança le 4^e corps de cavalerie sur la grande redoute, et la brigade saxonne, sous Thielemann, y pénétra au pas de charge; on y mit aussitôt de l'infanterie. A la faveur de cette redoute importante, Napoléon résolut de forcer le centre de l'ennemi, et fit à cet effet avancer sa garde; mais elle ne fut pas engagée, car Ney, renforcé par 80 canons, s'empara du village détruit, et chercha à lier sur la gauche ses opérations avec la redoute emportée. Koutousof, reconnaissant le danger qui le menaçait, détacha aussitôt sa réserve contre

Ney; cependant, quelque ardeur qu'elle mit à avancer, elle trouva dans le feu croisé de ces 80 canons et de la redoute un obstacle insurmontable, et ce combat meurtrier se termina par la retraite des Russes, le vice-roi venant de prendre Borodino, et Davoust ayant également gagné du terrain. Le soir, après 6 heures, l'ennemi se retira vers Mojaïsk. Davoust avança sur la même hauteur que Ney, et Poniatowski, débouchant de la forêt, vint se joindre à eux. La retraite des Russes s'opéra en bon ordre et sans autre perte; les Français les suivirent lentement, sur trois colonnes, et ce fut le soir du lendemain seulement que la cavalerie de leur avant-garde put occuper Mojaïsk.

Au rapport de Koutousof, les Français auraient été battus et poursuivis 7 verstes (environ 2 lieues) par les Cosaques. On peut évaluer les forces de l'armée française à environ 140,000 hommes; les Russes n'étaient guère inférieurs en nombre*. Le champ de bataille était couvert de 50,000 morts et mourants. Les Russes portent eux-mêmes leurs pertes à 25,000 hommes; il est certain que les Français ne perdirent pas moins de monde, quoique les bulletins ne parlent que de 2,500 tués et 7,500 blessés**. C'est aussi dans cette journée que le général russe Bagrathion fut blessé à mort. Voir Fain, *Manuscrit de 1812*, Paris, 1826, Boutourline, Ph. de Ségur, Gourgaud, etc., etc.

Depuis peu d'années, un monument, haut de 91 pieds et surmonté d'une croix en fonte de fer, mais auquel il nous serait difficile d'assigner un caractère architectonique (car ce n'est ni un obélisque, ni une pyramide, etc.), a été élevé sur la colline occupée alors par l'un des bastions, pour perpétuer le souvenir de cette bataille dont les deux partis s'attribuèrent le gain, et qui valut à Koutousof le grade de feldmaréchal. De fait, elle livra aux Français non-seulement le champ de bataille, mais la vieille capitale, Moscou.

(*) D'après l'Itinéraire de M. Denniée, ils étaient supérieurs. S.

(**) Suivant M. Denniée, il y avait 6,547 officiers, sous-officiers et soldats tués, et 21,453 blessés; la perte des Russes aurait été de 50,000 hommes. S.

MOSKOWA (PRINCE DE LA), voy. NEY.

MOSQUÉE. C'est le nom que nous donnons aux temples mahométans. Il est dérivé, par corruption, de l'arabe *medched*, qui signifie lieu d'adoration et désigne en Orient ces petits édifices religieux, surmontés d'une tour unique, et quelquefois simplement en bois, où les Turcs ont l'habitude de faire leurs dévotions ordinaires et de se livrer tous les jours aux pratiques de leur culte. Mais on entend principalement par mosquées les *djamis* ou grands temples consacrés aux solennités des vendredis et jours de fêtes. Ces édifices somptueux, dans lesquels l'art des Arabes a souvent déployé toute la magnificence de l'architecture grecque alliée à celle de l'Asie, se distinguent généralement par un dôme recouvert de plomb, de l'effet le plus imposant, et par deux ou un plus grand nombre de *minarets*, tourelles minces et élancées, presque toujours de forme octogonale, et à plusieurs étages superposés. Ces minarets, du haut desquels le *muezzin* appelle cinq fois par jour les fidèles à la prière, sont couronnés de balcons, où s'ouvre une porte toujours pratiquée dans la direction de la ville du prophète, et sont en outre surmontés d'un croissant. On les illumine dans les grandes occasions.

La plupart des mosquées sont de forme carrée et ceintes d'une muraille extérieure. A leur entrée se trouve ordinairement une grande cour plantée d'arbres, dans laquelle jaillit une fontaine. Reçues dans de petits bassins de marbre blanc, ses eaux servent pour l'*abdel* ou ablution; car un musulman croirait souiller la majesté du saint lieu si, avant d'y pénétrer, il ne se lavait les mains, le visage et même les pieds. Des chaînes tendues extérieurement et très bas, tout à l'entour des mosquées, empêchent d'en approcher le seuil autrement que la tête baissée. A l'intérieur, les murs blanchis n'offrent pour tout ornement que quelques versets du Koran. Toute espèce d'image en est bannie par la loi du prophète. On n'y voit ni bancs, ni tables; mais des tapis couvrent le pavé. Dans un coin, du côté sud-est, se trouve placé un seul siège, où s'établit l'iman pour lire la prière. Au

côté correspondant à la situation de la Mecque, on aperçoit une armoire richement ornée, appelée *kebla*, où sont gardés quelques livres saints. Elle sert à marquer aux fidèles la direction qu'ils ont à prendre pendant la prière. *Voy.* MAHOMÉTISME.

Nous ne dirons rien ici de la Kaaba, décrite dans un article spécial, ni de Sainte-Sophie, qui méritera également cette distinction (*voy.* aussi ÉGLISE et COUPOLE). A l'art. CONSTANTINOPLÉ, on a parlé des mosquées impériales du faubourg d'Eyoub, du sulthan Achmet, etc. Il faut encore citer, parmi les mosquées les plus curieuses, celles de Damas et de Jérusalem. L'ancienne et superbe mosquée de Cordoue (*voy.*), qu'on ne contemple pas avec moins d'admiration, a subi une destinée tout-à-fait contraire : elle a été transformée en cathédrale chrétienne. On sait qu'à Alger, à Blidah, etc. plusieurs mosquées ont aussi, de nos jours, été converties en églises.

Aux grandes mosquées se rattachent ordinairement divers établissements secondaires, tels que des *medressés* ou écoles supérieures, où l'on enseigne les dogmes du Koran et la législation (*voy.* KADI), des hôpitaux ou *imarets*, et même des cuisines pour la nourriture des pauvres. Beaucoup de mosquées possèdent de grands revenus, presque toujours attachés à des fonds de terre, notamment celle de la Mecque (*voy.*), qui a des biens dans toutes les parties de l'Orient, et qui surpasse toutes les autres par la vénération dont elle jouit. A quelques-unes sont jointes des bibliothèques, legs pieux de saints ou d'illustres personnages. CH. V.

MOSTANSER, *voy.* ABASSIDES, KHALIFAT et FATIMIDES.

MOSTASEM, le dernier des khalfes abassides, *voy.* KHALIFAT, T. XV, p. 646.

MOT, assemblage de lettres, de syllabes ou de sons à l'aide duquel on exprime une idée. Il y a à considérer, dans les mots d'une langue, leur matériel, c'est-à-dire leurs lettres et leurs syllabes ; leur étymologie, leurs espèces, et leur emploi dans les phrases. Cette dernière partie fait l'objet de la syntaxe (*voy.*). L'étymologie a eu un article spécial, et nous re-

viendrons au mot SYLLABE sur ce qui entre dans le matériel des mots. Nous n'avons donc à parler ici que de leurs espèces et des formes qui les caractérisent.

Les espèces de mots, appelées par Beauzée *parties d'oraison*, et par beaucoup de nos grammairiens *parties du discours*, sont les classes que les analogies ou les différences de ces mots ont permis d'établir entre eux. Quintilien remarquait déjà, dès le 1^{er} siècle de l'ère chrétienne, que les grammairiens disputaient sur le nombre des espèces de mots ; Donat, trois siècles après lui, reconnaissait huit parties du discours, puis il ajoutait : « D'autres en comptent plus, quelques-uns en comptent moins. » En effet, s'il a été suivi par la plupart des grammairiens latins, tous les Français en parlant de la langue latine reconnaissent neuf espèces de mots ; ç'en est une de plus que Donat ; ils en admettent dix dans leur propre langue. Quintilien et Priscien citent des Latins qui en voulaient onze. Aristote et Théodecte, au rapport de Quintilien, n'admettaient que des *noms*, des *verbes* et des *liaisons* ; Sanctius, dans sa *Minerve* (I, 2), adopta cette division, le *nom*, le *verbe* et les *particules* ; il rappelle que les Hébreux avaient divisé les mots de la même manière, que les Arabes ont suivi la même voie, que telle a été l'opinion de Plutarque (*Quest. Platon.*) et de S. Augustin. Les grammairiens de Port-Royal acceptent aussi cette division (*Gr. gr.*, II, 1), et ils ajoutent : « Les huit espèces de mots reconnues par les grammairiens grecs peuvent être réduites à trois, le *nom*, le *verbe*, et les *particules indéclinables*, car l'article et les pronoms sont des noms aussi bien que les participes. » *Voy.* GRAMMAIRE, T. XII, p. 722.

Voici sur quels principes nous fondons la classification des mots. Tout ce qui existe dans la nature, que ce soient des substances ou des modifications, a reçu des logiciens le nom générique d'*être* : le langage s'est conformé à cette vue générale de notre esprit, il a exprimé les êtres par une espèce de mots particuliers, qu'on appelle des *noms* (*voy.* ce mot).

L'esprit humain perçoit de plus entre les différents êtres certains rapports qui ne sont pas quelque chose d'existant en

soi, mais qui tiennent essentiellement à la connaissance que nous avons du monde extérieur; par exemple, un objet va *vers* un autre, ou s'écarte *de* lui, ou passe *entre* plusieurs autres. Les mots qui expriment ces rapports se nomment, comme le voulaient les Grecs, des *liaisons*, ou mieux des *ligatifs*, ou enfin, selon l'appellation commune, des *prépositions* ou des *conjonctions* (*voy.* ces mots).

Entre tous les rapports que l'esprit humain peut saisir, il y en a un qui se distingue essentiellement de tous les autres, non-seulement par sa nature, mais parce qu'il est pour nous l'origine de toutes nos connaissances, la condition nécessaire de tout jugement: c'est celui-ci, savoir qu'une qualité *est* dans un objet, ou qu'un *attribut existe dans un sujet*, pour employer les termes ordinaires. Le mot qui indique cette circonstance s'appelle *verbe* (*voy.*), ou *mot par excellence* (*verbum*); en effet, sans lui il nous serait impossible de faire une seule phrase complète, puisque nos jugements consistent uniquement à sentir, comme l'a dit Condillac, la *coexistence du sujet et de l'attribut*.

Ainsi, en résumé, il y a d'abord trois espèces ou classes de mots: les *noms* qui expriment les êtres; le *verbe* qui indique l'existence de l'attribut dans un sujet, et les *ligatifs* qui expriment de purs rapports entre les êtres. Cette division doit permettre d'indiquer dans chacune de ces trois classes de nouvelles divisions ou sous-divisions. Les noms désignent les êtres; mais ils les désignent de diverses manières. Quand nous disons: une *table*, un *homme*, la *vérité*, on sait tout de suite de quoi il est question, de quelle nature est la chose dont nous parlons. On considère ces êtres comme existant réellement et en soi; ce sont pour nous comme des *substances*, et nous appelons *substantifs* les noms qui les signifient: les *substantifs* sont donc des noms qui déterminent les êtres par l'idée de leur nature. Si je dis: *arbre élevé*, *vertu éprouvée*, les substantifs *arbre* et *vertu* désignent absolument les objets dont je parle; *élevé*, *éprouvée* désignent les mêmes objets bien évidemment, seulement ils ne les représentent pas de la même manière:

au lieu de les désigner par l'idée de leur nature, ils ne les font connaître que par une qualification, c'est-à-dire par quelque chose que nous concevons comme *s'ajoutant* à la substance: nous appelons donc ces mots des *adjectifs* (*voy.*), et les *adjectifs* sont, en général, des noms qui désignent les êtres par l'idée d'une qualité.

Si nous disons enfin d'un être quelconque: *il est tombé*, ou si nous entendons une voix dire: *je tombe*, *tu tombes*; ces mots *je*, *tu*, *il*, expriment incontestablement quelque être. Mais quelle est sa nature? quelles sont ses qualités? nous l'ignorons absolument; tout ce que nous apprennent ces mots, c'est que l'être dont il s'agit joue dans le discours le premier, le second, ou le troisième rôle, qu'il est par conséquent, comme disent les grammairiens, à la 1^{re}, à la 2^e, ou à la 3^e personne; les mots qui expriment cette circonstance s'appellent des *pronoms* (*voy.*); c'est là leur caractère distinctif, ainsi que Beauzée l'a prouvé, et il ne faut pas croire que ce soient, comme le disent la plupart des grammairiens élémentaires, des mots qui *tiennent la place du nom*.

Ces trois sortes de mots, substantifs, adjectifs ou pronoms, ont donc une qualité commune: aussi, dans le langage, les mots qui les expriment leur appliquent des formes semblables, des nombres, des genres, des cas (*voy.* ces mots) dans certaines langues; ils peuvent aussi, dans les phrases, servir de sujet, d'attribut, de complément, etc.

Les substantifs, les adjectifs et les pronoms se subdivisent à leur tour en sous-espèces qu'il est bon de connaître, et qui n'offrent point de difficultés. Les substantifs sont *propres* ou *appellatifs*, et ceux-ci sont *individuels*, *collectifs* ou *partitifs*. Les adjectifs sont *qualificatifs* ou *métaphysiques*: ces derniers prennent souvent le nom d'*articles* (*voy.*) ou *prépositifs*; ils déterminent les différents points de vue de l'esprit, la manière dont nous considérons actuellement les objets, et sont nommés *possessifs*, *indicatifs*, *conjonctifs* ou *numéraux*. Enfin les pronoms sont, comme nous l'avons dit, de la 1^{re}, de la 2^e ou de la 3^e personne.

Les subdivisions des verbes sont aussi naturelles et aussi faciles que celles des noms, aussi tous ont-ils des modifications analogues, savoir : des temps, des modes, des personnes, qu'ils expriment par leurs terminaisons. Ces terminaisons mêmes se rangent en un petit nombre de classes qu'on appelle *conjugaisons* (*voy.*); et ainsi, comme les noms avaient des formes particulières exprimant leur nombre ou leur genre, celles des verbes expriment à leur tour les accidents qui leur appartiennent en propre et les distinguent des autres mots.

Les ligatifs désignent de simples rapports entre les mots ou entre les phrases; dans le premier cas, ce sont des *prépositions* (*voy.*): utile à l'homme, digne de blâme; dans le second, ce sont des *conjonctions* (*voy.*): il viendra ou ne viendra pas, je crois que nous le verrons aujourd'hui. De ce que ces mots expriment des rapports purement et simplement, on en conclut : 1° qu'ils doivent en général être invariables, et c'est ce qui a lieu en effet; 2° qu'ils ne peuvent exister sans les deux termes qu'ils mettent en rapport, et qu'on nomme *antécédent* et *conséquent*; 3° que quand l'un d'eux est supprimé, il doit être facile de le sous-entendre.

Les *adverbes* (*voy.*), dont on fait ordinairement une espèce de mot à part, ne sont, en réalité, qu'un genre de l'adjectif : on dit un *homme prudent*, une *femme prudente*, des *hommes prudents*, des *femmes prudentes*, en mettant l'adjectif au singulier, au pluriel, au masculin ou au féminin, selon le substantif qu'il détermine. Par une raison semblable, s'il se rapporte à un mot qui par sa propre nature n'ait ni genre, ni nombre, comme un verbe ou un adjectif, on le mettra à une forme particulière qu'on appelle son adverbe, et qui n'est elle-même d'aucun genre ni d'aucun nombre : *agir prudemment*, *prudemment courageux*, etc.

Les *interjections* (*voy.*) doivent aussi disparaître des classifications; car, ou elles expriment un sens précis et convenu, comme *hélas!* *fi!* *holà!* et alors ce sont de véritables adverbes; ou elles n'ont aucun sens déterminé, et ne sont plus, en ce cas, que des exclamations, des cris que

la crainte, la douleur, la joie, la surprise nous arrachent; ce ne sont donc pas même des mots, ainsi que l'a remarqué Beauzée.

Comme il est facile de s'en assurer, cette classification très simple suffit à tout : il n'est point de mot qui n'y puisse trouver sa place; elle satisfait à la fois la raison et ne contrarie pas les formes générales du langage; enfin, réduite à une petite quantité de divisions naturelles, elle permet de simplifier les règles qui servent à l'analyse pour reconnaître les mots.

B. J.

MOT (Bon). On a, chez nous, beaucoup trop prodigué ce nom, en le donnant à des *pointes*, à des *calembourgs*, à des *rébus* : le *bon mot* doit justifier ce titre en s'élevant même au-dessus du *jeu de mots* (*voy.* ces articles), qui pourtant n'est pas toujours sans quelque mérite. C'est dire que le bon mot doit renfermer une pensée juste, toujours fine et même quelquefois profonde. En rejetant de nos recueils tout ce qui s'y est glissé à tort sous ce nom, l'on pourrait encore en citer un assez grand nombre dans notre langue; de tout temps, l'esprit français a été fertile en ce genre de production.

Plusieurs de nos grands écrivains n'ont point dédaigné ce supplément à leur gloire littéraire. Fontenelle, Voltaire, Piron furent, dans notre patrie, de célèbres diseurs de bons mots. On cite aussi quelques personnes qui, sans avoir suivi la carrière des lettres, et douées seulement d'un esprit naturel et piquant, lançaient également dans leur conversation, plusieurs de ces traits qui portent coup, et qui restent dans la mémoire des auditeurs. Tel fut, entre autres, à la cour de Louis XV, ce malin et spirituel duc d'Ayen qui, grâce à ce talent, se fit souvent pardonner une franchise assez rare dans les palais.

A toutes les qualités que doit réunir un véritable bon mot, il faut joindre aussi son à-propos, et, pour se faire honneur de cette richesse mise en circulation, trouver un auditoire en état de l'apprécier. On a dit avec raison qu'il n'y a pas de désappointement plus cruel pour un homme d'esprit que de voir ses mots heureux mourir dans l'oreille d'un sot.

L'un des hommes qui chez nous fut le plus fécond en ce genre, Rivarol (voy.), mettait ce malheur au nombre des infortunes de son émigration. Voyant de bons bourgeois de Hambourg, qui, peu au fait des finesses de notre langage, discutaient entre eux sur le sens ou la portée de l'un de ses traits ingénieux : « Les voilà, s'écriait-il en colère, qui se mettent une demi-douzaine pour entendre un bon mot ! »

Au temps où, comme le disait M^{me} de Sévigné au sujet de M^{me} de Coulanges, l'esprit était en France une dignité (aujourd'hui c'est tout au plus une position), tel homme ou telle femme ont vécu pendant des années sur un bon mot qu'ils avaient eu l'heureuse chance de rencontrer.

Il est, du reste, une circonstance où l'on doit faire le sacrifice du mot le plus heureux et quichatouillerait le plus notre amour-propre : c'est lorsqu'il doit blesser celui d'une personne à laquelle nous unit l'affection. Le mot qui peut nous priver d'un ami est toujours un mauvais *bon mot*.

M. O.

MOT D'ORDRE et DE RALLIEMENT. Dans la langue militaire, le mot d'ordre est, en principe, le mot que le général d'une armée donne à ses soldats pour faire que ceux du même parti puissent se reconnaître entre eux. Il se donne tous les soirs, en campagne ou en garnison, et s'échange entre les patrouilles et les rondes de nuit. C'est du ministère de la guerre que partent les mots d'ordre, dont la série est envoyée par quinzaine aux commandants des diverses divisions militaires. Le roi lui-même le donne chaque soir dans ses résidences. Les anciens avaient aussi leurs mots d'ordre qui étaient ordinairement les noms des différents dieux ou déesses du paganisme. Autrefois en France, le mot d'ordre se composait du nom d'un saint et de celui d'une ville, comme S. Louis et Paris, S. Georges et Londres, etc. On connaît le mot d'ordre, *S. Denis, Givet*, donné par Louis XVIII la veille de sa mort. Maintenant, il se compose de termes plus généraux. C'est ainsi qu'on assure que, la veille de la mort du duc d'Orléans, le roi, par un triste rapprochement qui devait se trouver sitôt justifié, avait donné

pour mot d'ordre : *Dreux et Deuil*. Le *mot de ralliement*, est celui par lequel les troupes se rallient en cas de déroute et de séparation. Chaque sentinelle doit avoir le mot de ralliement, qui se donne à la suite du mot d'ordre, toujours ignoré du simple soldat. La patrouille arrêtée dans sa marche par un factionnaire isolé se fait reconnaître par le mot de ralliement ; mais la patrouille reconnue par un poste, donne le mot d'ordre et le mot de ralliement. Les rondes d'officiers supérieurs ou de majors, au contraire, donnent le mot de ralliement en échange du mot d'ordre. Le mot d'ordre est sacré ; en temps de guerre, il y a peine de mort contre celui qui le divulgue. D. A. D.

MOTASSEM, voy. ABASSIDES et KHALIFAT.

MOTENEBBI, célèbre poète arabe, né l'an 915 de J.-C. Il s'appelait proprement Achmet, et fut le fils de Houssein. Homme très ambitieux, il alla jusqu'à se croire prophète et jusqu'à faire des miracles, ce qui lui valut le surnom de *Al-Motenebbi* (le prophétisant). Il fut assassiné par des brigands bédouins, l'an 965, entre Bagdad et Koufa. Chantre des batailles, il approche déjà du style recherché des poètes arabes plus modernes. Son *Divan*, collection de 289 poèmes, a occupé plus de 40 commentateurs, et fut traduit en allemand, pour la première fois en entier, par M. de Hammer (voy.), et expliqué à l'aide du commentaire d'Al-Wahidi (Vienne, 1824). C. L.

MOTET, c'est-à-dire *petit mot*, nom qu'on donnait anciennement à des compositions musicales à plusieurs parties sur des paroles en langue vulgaire ou en langue latine. Depuis longtemps il ne s'est plus appliqué qu'à ces dernières, et l'usage ne s'en est conservé que dans le culte catholique, qui l'avait adopté dès le principe. Les paroles latines roulaient sur des sujets pieux, et se rapportaient à la solennité du jour où le motet devait être exécuté ; elles avaient trop peu d'importance pour que l'auteur s'en nommât, et souvent le style en était barbare et incorrect, ce qui décida le concile de Trente à décréter que les paroles des motets seraient à l'avenir prises dans l'Écriture sainte.

Les compositeurs n'avaient pas attendu cette réforme pour donner à leurs travaux en ce genre un grand intérêt. Ils avaient écrit une quantité innombrable de motets à 4, 5, 6, 7, 8, 10, et jusqu'à 12 et 16 voix. Dans ces morceaux, on s'occupa longtemps plutôt des artifices de l'harmonie que de la peinture des sentiments. Le changement opéré, au xvi^e siècle, par Palestrina (*voy.*), conduisit par degrés à l'adoption d'un style tout différent, et enfin l'habitude d'écrire pour des voix isolées rendit les motets assez semblables aux morceaux de théâtre; à de rares exceptions près, c'est dans ce style que sont écrites depuis un siècle la plupart de ces compositions : il en est toutefois auxquels les auteurs, tout en adoptant le système des compositions dramatiques, ont su donner une teinte religieuse convenable au sanctuaire.

Il n'y a rien à indiquer de positif sur la manière de traiter les motets; ils peuvent être à tel nombre de voix qu'on le juge convenable, en chœur, sans accompagnement, avec orgue, quatuor, grand ou petit orchestre, et se trouvent à cet égard soumis aux mêmes exigences que les messes auxquelles fort souvent ils se rattachent. Quant à la dimension, le compositeur doit se régler sur les circonstances où le morceau se chantera, et sur le degré de solennité de la fête pour laquelle il est destiné. Le moment où l'on chante le plus ordinairement les motets est celui de l'*offertoire*. Dans les chapelles des souverains, on chante souvent des motets pendant les messes basses, de manière à remplir par le chant toute la durée des prières et cérémonies du célébrant.

La religion anglicane a conservé des motets appelés *anthems*. Hændel (*voy.*) en a composé d'admirables. J. A. DE L.

MOTEUR, *voy.* MACHINES, MÉCANIQUE et MOUVEMENT.

MOTHE, *voy.* LA MOTHE.

MOTIF (mor.), de *motus*, mouvement : c'est le mobile de nos actions, ce qui nous détermine à agir de telle ou telle façon. *Voy.* INTENTION, LIBERTÉ, RAISON, etc.

MOTIF (mus.). De même que l'orateur qui a pour tâche d'instruire, de con-

vaincre, de plaire ou d'émouvoir; adopte avant tout une proposition qu'il développe ensuite avec tous les charmes de l'éloquence, de même le compositeur, dont le but est de parler à l'âme des auditeurs en flattant leur oreille, doit, préalablement à toute opération, choisir une proposition, appelée aussi *sujet*, *thème* ou *motif*. Ce choix fait, il étend l'idée première par les déductions qu'il en tire, les ornements dont il l'embellit, en un mot par des moyens qui ont beaucoup d'analogie avec ceux que l'orateur met en œuvre pour arriver à ses fins.

Quelquefois le compositeur adopte un motif connu et le développe sous le rapport mélodique ou harmonique : ainsi l'on possède une quantité de morceaux d'église composés sur des motifs tirés du plain-chant, ou bien de quelque chanson populaire du temps (cette dernière forme a été abandonnée après la seconde moitié du xvi^e siècle). L'auteur, disposant sa composition de telle façon que le motif choisi ne soit jamais perdu de vue, variait ses parties au moyen d'une foule d'artifices harmoniques qui se renouvellent à chaque instant. On a aussi composé des symphonies ou pièces de même genre sur des motifs préfixés, et Haydn (*voy.*), pour montrer combien l'art de conduire et de développer un thème pouvait offrir de ressources, s'amusaient souvent à demander au premier venu un *motif*, qui, sous sa plume féconde, devenait bientôt une symphonie, un quatuor, ou toute autre vaste composition.

Cet usage de travailler sur un motif donné ne subsiste plus guère que dans les écoles, où le professeur remet aux élèves des thèmes de contrepoint ou de fugue qu'ils doivent traiter d'après les règles prescrites. En tout autre cas, c'est le compositeur qui invente lui-même ses motifs; et à cet égard, il n'a d'autres lois à suivre que celles qui concernent en général la mélodie et l'harmonie (*voy.* ces mots), qui doivent toujours être correctes, quelle que soit d'ailleurs la qualité des idées émises. C'est dans la création ou invention des motifs que l'on reconnaît véritablement le musicien de génie; celui qui n'a que du talent pêche plus ou moins du côté de l'invention. La nature

se montre grandement avare à cet égard; et, ce qu'il y a de plus remarquable, c'est qu'en ceci elle a voilé ses opérations, et semble s'en être réservé le secret; elles ne sont susceptibles ni d'enseignement ni d'analyse, et dans leur accomplissement, c'est la nature qui agit en nous à notre insu et indépendamment de notre volonté, même chez les individus à qui elle a le plus largement départi cette faveur insigne. L'absence de certaines facultés d'un ordre différent, telles que, par exemple, l'aptitude au travail, le raisonnement, la réflexion, peut rendre inutile le don de l'invention, qui ne se produit alors que dans des motifs bizarres, tronqués ou incohérents; mais quand ce don précieux se trouve uni aux connaissances qui ressortent de l'examen attentif et de l'imitation des grands modèles, il donne naissance aux véritables créations du génie. J. A. DE L.

MOTION. Dans le langage parlementaire, surtout anglais et allemand, on entend par ce mot toute proposition faite par un membre et de son propre mouvement dans une assemblée. Une motion soulève une question nouvelle, et se distingue par là de la discussion sur un sujet déjà mis en délibération; mais ce nom ne s'applique point aux propositions faites par une autorité politique, parce qu'il ne dépend pas de la volonté de l'assemblée de s'en occuper ou de les écarter sans entrer dans le fond de la question. En France, l'initiative (*voy.*) parlementaire s'exerce par des *propositions* qui sont d'abord soumises aux bureaux: ceux-ci les examinent en comité secret avant que l'assemblée en soit saisie publiquement (*voy.* CHAMBRES LÉGISLATIVES, T. V, p. 347). Dans le parlement britannique, on ne donne suite à une motion qu'autant qu'elle est soutenue au moins par un autre membre que celui qui la présente. L'auteur d'une motion a le droit de la retirer; mais tout autre peut la reprendre et la poursuivre. Dès que l'assemblée a décidé qu'elle s'en occuperait, on la met à l'ordre du jour (*voy.*), c'est-à-dire au nombre des affaires sujettes à délibération. On appelle *motion d'ordre* celle qui a pour objet particulier l'ordre de la discussion. X.

MOTTE. On appelle ainsi un petit morceau de terre légèrement agglomérée. Les mottes à brûler sont des petites masses cylindriques et plates qui servent à faire du feu. On les fabrique avec le tan (*voy.*) qu'on ne peut plus employer à préparer les cuirs, et que l'on appelle alors du *poussier de motte*, en le pressant fortement dans l'intérieur d'une sorte d'anneau en fer, dont la motte prend la forme. Z.

MOTTE, voy. LA MOTTE.

MOTU PROPRIO. C'est l'expression par laquelle on désigne, dans le droit canon, qu'une résolution a été prise, par le pape, en dehors de toute influence étrangère, de son propre mouvement (*de motu proprio*). Les canonistes romains, s'appuyant sur le principe de l'infailibilité du pape, prétendirent qu'une *schedula motus proprii* (cédula donnée spontanément) abolissait toutes espèces de réserves, toutes bulles et tous brefs antérieurs, et n'autorisait aucune exception en droit, si ce n'est celle de la captation. On comprend que cette prétention n'a jamais été admise par l'Église gallicane et autres. C. L.

MOUCHARD. Mezeray prétend que ce nom donné aux espions vient de celui de Mouchy, qui, sous la Ligue, avait pris, avec le titre d'inquisiteur de la foi, le nom de *Demochares*, et qui aurait servi à désigner tous les agents qu'il employait pour épier les actions des hérétiques. Cependant, Ménage rappelle avec raison que cette dénomination est plus ancienne; il la fait venir de mouche (*musca*), parce que les espions sont comme des mouches autour de ceux qu'ils surveillent. Plutarque avait déjà fait cette comparaison. *Voy.* ESPION, AGENT DE POLICE, POLICE, etc. X.

MOUCHE (*musca*). Ce nom, sous lequel on désigne vulgairement la plupart des diptères (*voy.*), ne s'applique aujourd'hui, en zoologie, qu'à une tribu de la famille des athéricères, laquelle comprend encore néanmoins plus de mille espèces, qui ont pour caractères communs, 1° une trompe bien distincte, membraneuse, rétractile, ordinairement garnie de deux palpes et d'un suçoir formé de deux pièces; 2° des antennes aplaties en palette, avec

une soie latérale. Leur corps, généralement court, est cependant bien divisé en tête, thorax et abdomen. Leurs ailes, de médiocre étendue, présentent des nervures transversales. Leurs tarses sont garnis de crochets et de pelotes, à l'aide desquels ces insectes peuvent s'attacher dans toutes les positions aux corps les plus polis. Les mouches pondent leurs œufs, et les placent un à un, au moyen d'une tarière dont la femelle est pourvue, dans le fumier, dans la viande fraîche ou putréfiée, dans le fromage, etc. La larve vermiforme et blanchâtre qui en sort se métamorphose en quelques jours. L'insecte, à l'état parfait, vole avec rapidité, et en faisant entendre un bourdonnement (*voy.*) dû au frottement des ailes contre le corselet. Il se nourrit de toutes sortes de matières végétales ou animales. La durée de sa vie n'est pas longue. Quelques individus s'engourdissent jusqu'au printemps.

Ces diptères habitent toutes les parties du monde, mais surtout les plus chaudes. Ils ont été répartis par les entomologistes en neuf sections, composées chacune de plusieurs genres. Nous nous bornerons ici à citer celles de ces espèces qui peuvent, à quelque titre, fixer plus particulièrement notre attention. Les mouches *proprement dites* se reconnaissent à leur abdomen triangulaire et à leurs yeux contigus; telles sont : la *mouche à viande*, la *mouche dorée*, dont la larve sert, sous le nom d'*asticot*, pour amorcer les lignes (*voy.*), la *mouche domestique*, etc. Dans le groupe des *sarco-phages*, on trouve quelquefois, par une exception singulière, des femelles ovovivipares, c'est-à-dire dont les œufs éclosent avant la ponte : telle est la *mouche carnassière*, qui dépose quelquefois ses œufs sur les ulcères exposés à l'air. L'*échynomie géante*, la plus grande espèce de la tribu des muscides, est de la taille d'un bourdon (*voy.* ABEILLES), et hérissée de gros poils.

Dans l'économie générale du globe, ces insectes, que nous trouvons souvent si incommodes, sont cependant utiles, en hâtant la destruction des matières végétales ou animales en putréfaction. Ils servent, principalement à l'état de larves, de

pâturage à un grand nombre d'animaux, particulièrement aux oiseaux. C. S-TE.

MOUCHE (mœurs). On appelle ainsi un petit morceau de taffetas noir, taillé en aile de mouche, qui, comme l'a dit notre fabuliste,

...Rehausse d'un teint la blancheur naturelle.

Ce contraste, en effet, parut piquant, surtout chez les femmes où il se trouvait bien prononcé; toutes s'empressèrent de l'adopter, et les *mouches assassines* dont s'ornaient leurs figures, inspirèrent à nos poètes de l'école de Dorat force madrigaux. La boîte à mouches, que l'on ne dissimulait pas comme le pot de rouge (*voy.* FARD), figurait sur les toilettes de nos dames parmi les objets indispensables; elle en a disparu maintenant, car cette mode a vu finir son règne comme beaucoup d'autres. M. O.

MOUCHERON (FRÉDÉRIC), peintre de paysages hollandais, naquit à Emden, en 1636, eut pour maître Jean Asselyn, et vint à Paris, dont il dessina et peignit les environs; il s'établit ensuite à Amsterdam, où il mourut en 1686. Ses ouvrages se distinguaient par un bon ton de couleur, des arbres d'une belle forme, des ciels et des lointains variés et vaporeux. Un cours d'eau divise ordinairement ses compositions, dont les premiers plans sont peints avec une grande vigueur. Pendant son séjour en France, les figures de ses paysages furent peintes par Helmbreker; Adrien van der Velde lui rendit le même service en Hollande, et ajouta ainsi aux prix de ses productions. Le Musée du Louvre possède un tableau de ce maître, représentant un *parc en terrasse*. Il a eu, pendant quelque temps, *le Matin et le Soleil couchant*, enlevés et rendus à la Prusse. D'autres de ses tableaux sont à Saint-Petersbourg. Dans le Musée d'Amsterdam, il se trouve aussi de lui une planche gravée en taille-douce.

Son fils, ISAAC, né à Amsterdam, en 1670, qui se distingua aussi comme peintre, s'établit dans sa ville natale, après avoir visité l'Italie (1695); il y mourut en 1744. Ses tableaux, dont la galerie de Dresde possède plusieurs, sont d'une touche légère et d'un coloris animé. Il donna

aussi plusieurs gravures, entre autres quelques-unes d'après le Poussin. X.

MOUETTE ou **MAUVE** (*larus*). On désigne sous ce nom, et sous celui de **GOELAND**, un genre d'oiseaux palmipèdes, de la famille des longipennes, et qui se distinguent des autres oiseaux marins par leur bec allongé, pointu, arqué vers le bout, par leurs narines médianes et longitudinales, par leur pouce court et libre. Ce sont comme les vautours de la mer, sur les rivages de laquelle ils fourmillent, se nourrissant de poissons et des cadavres qu'elle rejette. Ils sont très criards et aussi lâches que voraces; ils nagent et volent très bien, grâce à leurs longues ailes. Leur plumage est en général blanc, à manteau noir ou gris dans quelques espèces. On réserve le nom de *goëlands* à ceux de ces oiseaux dont la taille surpasse celle du canard, et celui de *mouettes* aux plus petits. C'est encore au même groupe que l'on rapporte les *stercoraires* (*labbes* de Buffon), différant très peu des mouettes, qu'ils poursuivent avec acharnement, et dont ils passaient pour dévorer la fiente, d'où leur est venu leur nom. C. S-TE.

MOUFLE, machine composée d'un système de poulies assemblées dont on se sert pour élever des grands poids. Voy. **POULIE**. Z.

MOUFLON. C'est le mouton sauvage, voy. **MOUTON**.

MOUFTI ou **MUFTI**, mot arabe qui signifie donneur d'avis ou interprète de la loi, parce que c'est au moufti que l'on demande l'interprétation à donner au texte du Koran (voy. **MAHOMÉTISME**, T. XVII, p. 190). Le grand-moufti, nommé aussi chez les Turcs *cheik-ul-islam*, c'est-à-dire chef de l'islamisme, est placé à la tête du culte et des lois. Sa nomination dépend uniquement du grand-seigneur, qui peut aussi le destituer; cependant, tant qu'il est investi de ses fonctions, il ne peut être condamné à mort, et, lors de sa destitution, sa fortune ne peut être confisquée. Le sulthan l'installe en le revêtant d'une riche pelisse de martre zibeline. A l'avènement d'un nouvel empereur othoman, c'est le grand-moufti qui lui ceint l'épée, cérémonie qui tient la place du couronne-

ment. Le grand-moufti est consulté comme interprète du Koran dans les causes judiciaires, surtout dans les causes pénales, et en général dans toutes les affaires importantes. On lui pose ordinairement une question toute formulée, à laquelle il n'a souvent à répondre que par oui ou non; ou bien il donne son avis très brièvement et toujours sans en indiquer les motifs. Dans les cas d'incertitude, il ajoute ces mots: « Dieu sait ce qui vaut mieux. » En signant, il se nomme le pauvre serviteur de Dieu. Sa décision écrite est appelée *fetva*, *setfa* ou bien *fetsah*, c'est-à-dire avis, ce qui fait qu'il est appelé lui-même *Sahiti-fetavi*, c'est-à-dire maître des sentences judiciaires, et son secrétaire *fetva-émini*. Ce dernier peut l'aider, et dans les affaires moins importantes c'est lui qui rédige la sentence et ne fait que la présenter à la signature du grand-moufti. Les revenus fixes de ce chef du culte musulman s'élèvent par jour à 2,000 aspres ou environ 33 fr.; mais il retire de grands profits de la nomination aux places des mosquées impériales, de l'avancement des hommes de loi (voy. **KADI**) et de l'installation des sous-mouftis dans les grandes villes. Pour les mahométans de Russie, il y a dans cet empire deux mouftis, dont l'un réside à Oufa (gouvernement d'Orenbourg), et l'autre en Crimée. X.

MOUILLAGE, lieu où un vaisseau peut commodément jeter l'ancre. L'endroit où l'on peut se maintenir à l'ancre (voy.) n'est pas toujours par cela même un bon mouillage; il faut encore que la nature ait disposé en ce lieu des moyens de défense non-seulement contre les surprises de l'ennemi, mais aussi contre les vents et les courants. Ce n'est donc que dans une baie, une anse ou une embouchure de rivière, que l'on peut espérer de trouver un mouillage favorable. X.

MOULAGE. Le moulage consiste à reproduire les formes diverses des corps à l'aide de modèles (voy.) et de moules. Le *moule* s'obtient en appliquant diverses matières susceptibles de se solidifier contre un modèle dont elles prennent l'empreinte. On fait ensuite couler la matière dans le moule, qui est généralement construit de façon à permettre de re-

commencer plusieurs fois l'opération. Les anciens connaissaient sans aucun doute ce procédé, et l'on peut croire que certains bas-reliefs et autres ornements d'architecture, figurines, vases, etc., en sont les produits. L'art de mouler les belles créations de la sculpture exige beaucoup de soins et un certain talent pour ne pas trop multiplier les pièces du moule, dont les joints forment sur l'œuvre moulée des coutures ou *balèvres*.

On jette dans les moules soit des ouvrages en métal, en cire ou en soufre, qui se font en ramenant la matière à l'état liquide par le feu (voy. FONDERIE); ou bien des ouvrages en ciment, en plâtre ou en pâtes, qui se font par voie de liquéfaction à l'aide de l'eau.

Pour le moulage des métaux et des alliages fusibles en général, les matières employées pour moules sont : le sable argileux, la terre grasse ou la fonte elle-même, quelquefois le cuivre. Les opérations du moulage se divisent ainsi : 1° le moulage en sable sur chantier et à découvert; 2° la sablerie en châssis; 3° le moulage en sable gras ou sable d'étuve; 4° le moulage en terre; 5° le moulage en coquilles. Les trois premières opérations se font à l'aide de modèles en bois façonnés de manière à prendre aisément la forme des objets sur le sable. Le moulage en terre se fait sans modèle et à l'aide d'une terre grasse et argileuse, que l'on façonne avec de simples règles, mais il ne peut s'appliquer qu'à des formes simples. Le moulage en coquilles consiste à se servir de moules en fonte ou en cuivre que l'on nomme *coquilles*, et qui ont le privilège de rendre les surfaces polies et de durcir la surface extérieure.

Pour le moulage en plâtre, on se sert d'un modèle en métal, en bois, en argile, en cire ou en soufre mou, que l'on enduit de couches de plâtre, après l'avoir imprégné d'huile pour empêcher l'adhérence, en ayant soin de recouvrir tous les creux et tous les détails; quelquefois on se débarrasse du modèle en le détruisant, s'il est possible, à l'aide d'un feu doux ou de spatules en bois ou en fer : c'est ce qu'on appelle mouler à creux perdu; mais le plus souvent on fait le moule de plusieurs pièces, de manière à les rejoin-

dre ensuite sans endommager le modèle : cela s'appelle mouler à bon creux. Les mêmes procédés que pour le moulage en plâtre s'emploient aussi pour le moulage du carton, des laques, des masques en carton ou en cire, du carton-pierre et du carton-cuir.

D. A. D.

MOULES (*mytilus*), mollusques de l'ordre des acéphales testacés de Cuvier (*conchifères* de Lamarck). Leur coquille est oblongue, à valves égales, noirâtres, à structure le plus souvent feuilletée, à charnière tantôt bidentée, tantôt privée de dents. Leur manteau est ouvert inférieurement. Ils ont un pied dont ils se servent pour ramper ou pour fixer le byssus (voy.) qui s'insère à sa base. Les valves sont rapprochées par l'action de deux muscles adducteurs. Il n'y a pas d'ouverture spéciale pour le passage de l'eau servant à la respiration, mais il en existe une pour la sortie des excréments.

On confond sous le nom commun de moules des genres bien distincts en zoologie, mais que l'on réunit néanmoins dans une même famille sous le nom de *mytilacés*; ce sont : les *moules proprement dites*, les *anodontes* ou *moules d'étang*, les *mulètes* ou *moules des peintres*. Les premières ont la coquille triangulaire, mince, bombée, close par un ligament étroit qui occupe la place des dents. On les trouve abondamment dans la plupart des mers, à peu de distance des côtes. La *moule commune* (*m. edulis*) est très répandue le long de nos côtes, où elle se suspend en grappes aux rochers, aux pieux, etc. On sait quelle grande consommation on fait de ce mollusque, dont la chair est assez agréable au goût. On profite de la marée basse pour le détacher, au moyen d'un râteau, des corps auxquels il adhère. Passé l'hiver, sa chair devient coriace et n'a plus aussi bon goût, quelquefois même elle occasionne chez certaines personnes des accidents d'empoisonnement plus ou moins inquiétants, mais qui se dissipent, en général, assez rapidement, en faisant vomir la personne malade, et en lui administrant une potion éthérée, des boissons acidules ou quelques cordiaux. On a attribué ces propriétés malfaisantes à la présence, dans l'intérieur de la coquille, de petits crus-

tacés ou de zoophytes prétendus venimeux ; au frais ; à une disposition particulière de certains estomacs réfractaires à ce genre d'aliments : nous croyons qu'il faut plutôt les chercher dans la mauvaise qualité du mollusque, par suite d'une maladie ou d'une cause inconnue.

On appelle *moules lithophages* ou *lithodomes*, des espèces qui creusent dans les pierres des trous où elles se fixent pour le reste de la vie. L'une d'elles se mange. Les *anodontes* et les *mulètes* (*unio*) ne se trouvent que dans les eaux douces. Elles rampent à l'aide de leur pied, mais ne se fixent pas comme les moules proprement dites. L'intérieur de leur coquille est recouvert d'un enduit nacré, quelquefois très épais, et diversement coloré. Les premières se distinguent des secondes par l'absence de dents. On s'en sert pour délayer des couleurs. C. S-TE.

MOULIN (du latin *mola*, *molina*). En général, on donne ce nom à toutes sortes de machines ayant pour objet de diviser, d'écraser, de pulvériser une substance quelconque. On en distingue donc de plusieurs espèces suivant les effets qu'ils sont appelés à produire ou les matières sur lesquelles ils doivent agir ; c'est ainsi qu'il y a des moulins à huile, à fruits, à drèche, à tan, à moutarde, à monder et à perler l'orge, l'avoine, le riz ; des moulins à papier, à foulon, à débiter le bois, à tabac, à broyer les couleurs, etc., etc. Nous n'avons à nous occuper ici d'une manière spéciale que des moulins à *moudre* le grain pour le réduire en farine (*voy.* ces mots). Suivant les moteurs qui les font agir, on les classe en moulins à bras d'hommes, moulins mus par des animaux à l'aide d'un manège, moulins à eau, moulins à vent, et moulins à vapeur.

Les moulins à bras d'hommes et à manège ne sont guère employés aujourd'hui que dans les villes assiégées ; leur mécanisme peut être très simple, et se rapproche plus ou moins de celui du moulin à moutarde, à poivre ou autres. Quant aux moulins à vapeur, ils ne diffèrent des moulins ordinaires que par l'agent qui les met en mouvement. Ils sont d'ailleurs peu répandus.

L'art de moudre la céréale qui fait

presque partout le fond de la nourriture de l'homme, remonte bien haut dans la nuit des temps, mais il a subi de nombreuses variations. L'idée la plus simple fut d'abord de séparer seulement le grain de sa pellicule en le torréfiant ; puis ensuite on dut le concasser ; et enfin, en le pilant dans des mortiers, on en obtint une sorte de poudre ou farine. Perfectionnant le moyen de convertir le grain en farine, on essaya de l'écraser avec des rouleaux sur des pierres taillées en table, ce qui a vraisemblablement conduit à le broyer entre deux meules couchées, dont on fait tourner horizontalement la supérieure sur l'inférieure. Le travail de moudre ainsi le grain était fort pénible : c'était ordinairement l'emploi des esclaves, et même on y faisait servir les criminels. Samson fut condamné à ce travail chez les Philistins. Dans les premiers temps, la meule supérieure n'était que de bois, et elle était armée avec des espèces de têtes de clous de fer : on les prit ensuite toutes deux de pierres. Ayant trouvé le moyen de faire mouvoir ces machines autrement qu'à force de bras et avec moins de peine, en employant des ânes et des chevaux, on put augmenter la grandeur et le poids des meules. Le génie de l'homme et les progrès de la mécanique lui firent appliquer les forces mêmes de la nature à mouvoir de plus grandes meules encore, et les moulins à eau, dont on fait remonter l'invention au temps de César ou d'Auguste, se répandirent rapidement en Europe, où ils étaient devenus nombreux dès la fin du iv^e siècle. Enfin, pour suppléer à l'insuffisance des cours d'eau, le vent put la remplacer ; dès lors les moulins se multiplièrent, la consommation de la farine augmenta, et l'usage du pain (*voy.*) remplaça presque partout celui de l'espèce de galette qu'on préparait auparavant, et qu'on prépare même encore aujourd'hui dans certaines contrées, avec des moyens plus bornés.

A la fin du xvi^e siècle, un meunier de Senlis, nommé Pigeaut, imagina la mouture dite *économique*, qui diffère surtout de la mouture à la grosse, employée jusque-là, en ce que les gruaux (*voy.* FARINE) sont soumis de nouveau à l'action des meules. Cette méthode ne put pas s'in-

roduire immédiatement. Pendant longtemps, l'usage du gruau, qui se trouvait mêlé au son et qu'on nommait par dérision *farine de Champagne*, fut prohibé dans la fabrication du pain, comme étant indigne d'entrer dans le corps humain. Mais quelques boulangers n'en glissèrent pas moins dans leurs pains, et la mauvaise année de 1709 encouragea cette prétendue fraude. Le pain n'en fut pas plus mauvais; l'indigence fit perpétuer l'expérience, et en 1725, une seconde disette fit faire de nouveaux efforts pour perfectionner ce système. La bluterie parvint enfin à séparer les gruaux du son gras, et l'on obtint une farine supérieure de ces gruaux auparavant si méprisés. Cette méthode ne se répandit pourtant alors qu'aux environs de Paris; mais accueillie par l'étranger, et développée en Amérique et en Angleterre, elle s'est fait connaître sous le nom de mouture *anglaise*, et elle est maintenant généralement adoptée.

Quel que soit l'agent qui lui imprime son mouvement, l'action intérieure d'un moulin est toujours à peu près la même. Ce sont essentiellement deux meules (*voy.*) couchées l'une sur l'autre, dont l'inférieure dite *gisante* est immobile, et sur laquelle tourne la supérieure, dite *courante*, qui peut aussi s'élever ou s'abaisser de manière à se rapprocher plus ou moins de la meule inférieure. Ces meules ne doivent pas être unies, parce qu'elles écraseraient le grain sans le réduire en poudre. C'est pourquoi on les *pique* ou *r'habille* de temps à autre, environ tous les deux mois; opération qui consiste à y former une foule de petites aspérités en les frappant avec un marteau pointu ou piquant. On rend ainsi les meules *ardentes*. Il faut éviter qu'elles le soient trop, car alors elles coupent le grain sans le casser et donnent peu de farine. En général, il faut que l'ardeur des meules soit proportionnée à la force des moulins où elles sont montées, et que la meule gisante soit moins ardente que la meule de dessus. Le grain arrive entre les meules par l'*œillard*, trou au milieu de la meule courante, d'où il est déterminé, par la pression et le mouvement circulaire de cette meule, à passer vers le bord de la meule

inférieure; là se trouve une ouverture par laquelle il sort réduit en farine et en son, pour se rendre dans une *huche* où le tout est recueilli.

A son arrivée au moulin le grain est donc transporté au plus haut étage. On le verse alors dans un *émotteur*, instrument cylindrique animé d'un mouvement de rotation, et composé principalement d'une toile métallique, à travers laquelle le grain doit passer pour se séparer des plus grosses matières étrangères qui y sont mélangées. Ensuite il passe par des grilles planes, sortes de cribles qui achèvent de le nettoyer. Le grain tombe de là dans des *tarares*, dont l'effet se réduit à frotter le grain contre une espèce de râpe formée par les bavures de plusieurs feuilles de tôle piquée, et à le soumettre à l'action d'un ventilateur. On ajoute quelquefois au frottement de la tôle piquée celui des brosses. Lorsque le grain est ainsi nettoyé de poussière et de carie, il faut encore le séparer des graines étrangères qui l'infestent, soit au moyen d'un cylindre en toile métallique incliné et animé d'un mouvement lent de rotation, soit à l'aide d'un crible sasseur suspendu. A mesure qu'il senettoie ainsi, le grain descend d'étage en étage dans les appareils dont nous venons de parler. Il passe encore dans un cylindre en tôle qui le roule et où on l'humecte, puis entre deux cylindres en fonte, semblables à ceux d'un laminoir, mais assez écartés, dont l'action le comprime et l'ouvre en écartant les lobes. C'est dans cet état qu'il est livré aux meules, dont le frottement sépare aussitôt du son la pulpe du grain et la réduit en farine. On évite le broiement dessous (*voy.*) en maintenant une quantité suffisante de grains entre les deux meules. En sortant du moulin, la farine est portée à la bluterie (*voy.* BLUTAGE), où elle subit une dernière préparation après laquelle elle est mise en sac et envoyée au marché.

Les moulins dont l'eau est le moteur doivent leur mouvement à l'impulsion de cet élément sur des roues (*voy.*) hydrauliques. On les distingue en moulins *de pied ferme* ou *pendants*, qui sont bâtis solidement sur les bords des cours d'eau, et en moulins montés *sur bateaux*. Les roues, qui sont de différentes

espèces suivant que le courant est assez fort ou qu'une chute de l'eau est nécessaire, font tourner leur *arbre*, lequel transmet le mouvement aux parties intérieures du moulin, à l'aide d'un *rouet* ou grande roue verticale et dentée de chevilles perpendiculaires qui est adaptée à cet arbre et qui tourne avec lui. La *lanterne*, sorte de cage cylindrique, reçoit un mouvement de rotation dans le sens horizontal qu'elle imprime à la meule courante dont l'axe est commun au sien. Les moulins à vent doivent pouvoir tourner sur eux-mêmes, afin de présenter leurs ailes au vent, selon qu'il vient d'un côté ou d'un autre. Les *ailes* sont disposées de façon à recevoir l'action du vent comme les roues hydrauliques subissent celle de l'eau. Ces ailes, au nombre de quatre, tiennent à un arbre qu'elles font tourner et qui imprime tous les mouvements intérieurs. Afin de leur faire présenter plus ou moins de surface au vent, les ailes sont munies de voiles qu'on étend à volonté. L'axe qui porte les ailes est incliné à l'horizon pour se trouver dans la direction du vent et opposer la surface des ailes à cette direction ; cette inclinaison de l'axe ne suffit point : si les ailes du moulin étaient toutes quatre placées à angle droit sur l'axe, l'effort du vent qui agirait sur les ailes se détruirait lui-même ; mais si des deux ailes opposées et parallèles à l'horizon, l'une détourne sa surface de quelques degrés de l'angle droit, en regardant la terre, et l'autre en regardant le ciel, le vent, en heurtant contre la surface qui s'incline vers la terre, la fait monter, et, se glissant de même contre la surface de l'aile opposée qu'il trouve inclinée en sens contraire, il la dispose à descendre : une action aide l'autre, et les deux autres ailes, placées de la même manière, produisent un double effet. Tel est le bel artifice du vol des ailes de moulins à vent. Malheureusement, tous ces moulins ont de graves inconvénients : le moteur vient souvent à manquer. Les crues d'eau, les glaces et les sécheresses font chômer les uns, que les torrents emportent quelquefois ; l'absence de vent arrête les autres, que d'autres fois son impétuosité renverse. On n'est plus exposé à cet inconvénient en pre-

nant pour auxiliaire la vapeur ; mais les machines trop chères et difficiles à conduire, leur travail et leur entretien non moins coûteux empêchent ces moulins de se répandre.

Tout le monde connaît ces petits moulins à café ou à poivre qui servent dans nos ménages : là une simple manivelle met en jeu une petite sphère en métal et cannelée, qui frotte contre les parois d'une sorte d'entonnoir, et entre lesquelles les grains à moudre viennent se briser. La moindre force suffit pour les mettre en mouvement, parce que les grains sont tendres ou attendris par la torrification ; d'ailleurs on peut en faire de plus grands qu'un homme met en mouvement à l'aide d'une plus longue manivelle. Les moulins à fruits qui consistent en une meule verticale roulant dans une auge, servent à écraser les fruits pour en exprimer le jus, comme par exemple les pommes et les poires dans la fabrication du cidre et du poiré. On les emploie également dans la préparation du pastel et du vouède pour la teinture en bleu, etc. On peut encore rapporter à ce moulin les grandes machines à fabriquer le chocolat, etc. Le moulin à tan est aussi à meule verticale. Les moulins à huile ont le même principe que les moulins à fruits ; mais on ne peut exprimer l'huile des graines oléagineuses qu'après les avoir broyées et réduites en une sorte de pâte ; cette opération se faisait autrefois à l'aide de pilons qu'on a remplacés par l'action de deux cylindres de fonte disposés comme ceux des laminoirs. Pour monder et perler l'orge, on se sert de moulins ordinaires dont on fait remonter la meule supérieure de manière à laisser plus d'espace entre les deux meules, qui donnent alors aux grains une mouture très superficielle. Pour les moulins à foulon, à poudre, à papier, à tabac, à moutarde, à broyer les couleurs, etc., voy. ces mots.

L. L.

MOULINS ou MOULIN, général français qui, après s'être acquis quelque réputation dans l'armée des côtes de Brest et en Alsace, commandait la division de Paris, lorsque l'agitation populaire du 30 prairial (18 juin 1799) le porta au Directoire exécutif. La journée du 18

brumaire (*voy.*) renversa le gouvernement directorial; Moulins refusa pendant longtemps de donner sa démission, et finit par reprendre du service. Il commandait la place d'Anvers lorsqu'il mourut, en 1810. *Voy.* DIRECTOIRE, GOHIER, BARRAS, SIÈYÈS, etc.

Son frère, aussi général dans les armées de la république, fit la guerre en Vendée, et blessé à l'affaire de Chollet, se fit sauter la cervelle pour ne pas tomber vivant dans les mains des royalistes.

Z.

MOULTAN, province de l'Hindoustan septentrional, située au S.-O. du Pendjab et arrosée par le Chinab, qui va y rejoindre l'Indus. Le sol de ce pays, d'une extrême fertilité, produit surtout de l'indigo, de la canne à sucre, du tabac très renommé et des dattes exquis. Déjà vers le commencement du VIII^e siècle, le Moultan reçut la loi des Arabes, et c'est là que s'élevèrent les premières mosquées de l'Inde. Dans les temps modernes, cette province, d'abord soumise au Kaboul, puis redevenue indépendante, demeura longtemps en butte aux attaques et aux déprédations des Sikhs, jusqu'à ce qu'en 1818, elle fut définitivement conquise par le roi de Lahore, Rundjet-Singh, qui la réunit à son empire.

La capitale, du même nom, située auprès du Chinab, est une ville très ancienne, qui compte encore aujourd'hui 60,000 hab., dont un tiers seulement sont Hindous. Ils s'occupent de la fabrication de tissus de soie et de coton brochés, et de celle des tapis, ou du commerce. Cette ville, défendue par une citadelle, et entourée de murailles très élevées, renferme des maisons très hautes et construites en briques dans des rues fort étroites.

CH. V.

MOUNIER (JEAN-JOSEPH), membre de l'Assemblée constituante, puis conseiller d'état, naquit à Grenoble, le 12 novembre 1751. Son père, marchand drapier, lui fit donner une éducation libérale et classique. Sa première vocation parut le porter vers la carrière des armes; mais la rigueur des règlements militaires qui, avant la révolution, interdisaient aux roturiers l'accès des grades supérieurs, changea bientôt cette résolution, et le

jeune Mounier se tourna du côté de l'étude du droit. Après avoir pris ses degrés à l'université d'Orange, il entra dans le cabinet d'un des avocats les plus distingués du barreau de Grenoble, Anglès. Reçu lui-même dans cet ordre, à l'âge de 21 ans, Mounier ne put, à cause de la faiblesse de sa voix, se livrer à la plaidoirie, et, en 1783, il acheta la charge de juge royal. Il en exerça les fonctions avec une telle supériorité que, dans tout le cours de sa magistrature, une seule de ses décisions fut réformée par le parlement. A cette époque, il se lia étroitement avec le neveu de l'amiral anglais Byng, qui l'initia à la connaissance approfondie du système constitutionnel établi en Angleterre.

Cependant, les événements précurseurs de la révolution se pressaient avec rapidité. Quand, en 1788, le ministère Brienne et Lamoignon voulut vaincre la résistance des parlements à l'enregistrement des édits (*voy. d'ÉPRÉMESNIL*), par l'organisation de la cour plénière (*voy.*), le parlement de Grenoble déclara traître au roi et à la patrie quiconque y accepterait un siège. Un ordre d'exil contre les magistrats ayant suivi cette déclaration, la ville se souleva (*voy. T. VII, p. 572*); l'autorité municipale, qui seule restait en exercice, convoqua les habitants notables. A l'assemblée qui eut lieu le 14 juin, Mounier remplit le rôle de régulateur et de modérateur à la fois. Sur sa proposition, adoptée à l'unanimité, il fut arrêté que le roi serait supplié de retirer les nouveaux édits, de rendre à la province son parlement, de convoquer ses États particuliers, et, enfin, de réunir les États-Généraux du royaume. On demanda en même temps que le nombre des députés du tiers-état fût égal à celui des deux autres ordres ensemble, et que le principe du vote par tête fût reconnu, ce qui établissait la nécessité de la délibération en commun. Ces propositions fondamentales, et dont la consécration se renouvela chaque fois que les États de la province se rassemblèrent avant la convocation des États-Généraux, offraient, aux yeux de Mounier, le gage de la fusion des intérêts des trois ordres. Celui de la noblesse dressa en particulier un mémoire au roi, basé

sur les principes de cette déclaration ; la rédaction en fut confiée à Mounier. Six députés de la noblesse du Dauphiné allèrent à la cour présenter ce mémoire, qui y fut mal accueilli. Leur retour à Grenoble devint le signal d'une nouvelle convocation des États de la province, fixée au 2 juillet. A cette nouvelle, le ministère envoya le maréchal Devaux, avec des troupes, pour s'opposer à la réunion des États. Mais ce chef militaire, témoin de l'entraînement qui gagnait tous les esprits, jugea qu'il y aurait imprudence à vouloir y opposer la force, et, en tolérant l'assemblée, il se borna à défendre d'arborer la cocarde bleue et aurore, qui était particulière à la province. Les trois ordres se réunirent donc à Vizille, le 21 juillet. Plus de 500 personnes y siégèrent ; le comte de Morges fut élu président et Mounier secrétaire de cette assemblée. Dans une seule séance, qui dura plus de 12 heures, furent votées de respectueuses remontrances au roi, où étaient consacrés de nouveau les grands principes exposés ci-dessus. En se séparant, les États s'ajournèrent pour le 1^{er} septembre, à Grenoble.

Cependant, le gouvernement venait d'adopter le projet de convocation des États-Généraux ; mais, en fixant au 30 août la réunion des trois ordres du Dauphiné dans la ville de Romans, le ministère refusa d'approuver le mode de délibération adopté par eux. Les États protestèrent contre ce refus ; et le 27 août, les gentilshommes, accourus en grand nombre à Grenoble, déclarèrent que « aux trois ordres de la province réunis en corps d'assemblée, appartenait le droit imprescriptible de statuer sur la forme d'en convoquer les États, de les organiser et de fixer le nombre de leurs représentants. » A la suite de cette déclaration, ils invitèrent les trois ordres à se réunir le 5 septembre à Romans. Le ministère ordonna au commandant de la province de se saisir de la personne des six gentilshommes qui dirigeaient ce mouvement, ainsi que de celle de Mounier, qui en était l'âme. Mais au moment d'opérer ces arrestations, on apprit la chute de Loménie de Brienne, et le gouvernement autorisa la réunion des États à

Romans. Le 10 septembre 1788, des commissaires du roi en firent l'ouverture, et l'on y suivit, en leur présence, les formes précédemment adoptées. L'archevêque de Vienne, Lefranc de Pompignan (*voy.*), avait été désigné par le roi pour présider les États ; Mounier est, par acclamation, appelé aux fonctions de secrétaire : de concert avec Barnave (*voy.*), il rédige la lettre adressée au roi par les trois ordres, et présente le plan d'organisation des États de la province, que ceux-ci adoptent presque sans modification. L'assemblée ajourne ensuite au 2 novembre la reprise de ses séances. Dans l'intervalle, des lettres-patentes sanctionnent le plan présenté par Mounier. Ce plan, et les opérations de l'assemblée des trois ordres du Dauphiné excitent dans toutes les autres provinces une émulation ascendante et communicative, d'où sort l'expression de leurs vœux pour une organisation analogue, comme reconnaissance de droits depuis trop longtemps méconnus. Mounier, qui dirigeait ce mouvement, n'avait pas alors 30 ans, et cependant la confiance qu'il inspirait par ses lumières et par son caractère n'avait point de limites. Quand, au commencement de 1789, il fit un premier voyage à Paris, le roi ayant dit à l'archevêque de Vienne qu'il le remerciait d'avoir sauvé le Dauphiné : « Ce n'est pas moi, sire, répondit le vertueux prélat, c'est notre secrétaire général.

Lorsque les États reprirent leurs séances à Romans, dans une nouvelle adresse, encore rédigée par Mounier, ils insistèrent, toujours plus fortement, sur la nécessité d'adopter les grands principes par eux itérativement proclamés sur le mode de formation et de délibération des États-Généraux ; ils ajoutaient, en parlant des États : « Lorsqu'ils seront établis sur des bases larges et stables, les provinces pourront faire le sacrifice de leurs droits particuliers, pour s'assurer la jouissance des droits nationaux. » Quand vint l'élection des députés de la province, effectuée par les membres des États, auxquels furent adjoints des délégués choisis en nombre égal, la rédaction des cahiers (*voy.*) fut confiée à Mounier. Ils enjoignaient aux députés de faire tous leurs

efforts pour obtenir *une constitution qui assurât à la France la stabilité des droits du monarque et ceux du peuple français*, et qui ne permit pas qu'aucune loi fût établie sans l'autorité du prince et sans le consentement des représentants du peuple réunis dans des assemblées périodiques. » Dans ces paroles était la formule d'une révolution légale tout entière. Le chevalier de Murinais demanda que le rédacteur des cahiers fût élu député par acclamation, et cela allait avoir lieu, lorsque Mounier exigea que les formes du règlement fussent observées dans l'élection; elle lui donna toutes les voix, moins deux, la sienne et celle de son père. Les États du Dauphiné se séparèrent le 16 janvier 1789.

Immédiatement après son élection, Mounier publia une brochure intitulée : *Nouvelles observations sur les États-Généraux*, où il démontrait l'avantage de la division du corps législatif en deux chambres; mais il voulait que, avant de les instituer, on eût détruit tous les privilèges pécuniaires et aboli toutes les exclusions prononcées contre ceux qui ne jouissaient pas de ces privilèges. Cet écrit produisit la plus grande sensation, et, à l'appel nominal qui eut lieu dans la première séance des États-Généraux, le nom de Mounier fut couvert d'applaudissements. Le clergé et la noblesse persistant dans leur refus de se réunir au tiers pour la vérification des pouvoirs (*voy. assemblée CONSTITUANTE*), Mounier proposa l'arrêté suivant : « La majorité des députés, délibérant en l'absence de la minorité, dûment invitée, a décrété que les délibérations seront prises par tête et non par ordre, et qu'on ne reconnaîtra jamais aux membres du clergé et de la noblesse le droit de délibérer séparément. » Le 17 juin, lorsque les États, chassés du lieu de leurs délibérations, se virent obligés de se réfugier au jeu de paume de Versailles, ce fut Mounier qui proposa le fameux serment qui devint à la fois le signal et le symbole de l'émancipation politique de la nation française. Enfin, après le lit de justice du 23 juin, on le vit figurer au premier rang parmi les députés, qui, à l'exemple de Mirabeau, opposèrent une vive et patriotique

résistance aux injonctions du marquis de Dreux-Brézé (*voy.*), porteur des ordres de la cour.

Mais Mounier, en cela parfaitement d'accord avec Mirabeau, disait : « La France ne se reposera que quand elle aura atteint la liberté garantie par la stabilité de la monarchie. » On le vit donc, aussitôt que l'Assemblée nationale fut définitivement organisée, réclamer l'adoption des bases d'un système constitutionnel, et provoquer la formation d'un comité chargé de présenter les éléments de cette constitution. Nommé par son bureau membre du comité et ensuite rapporteur, il fit du principe de la sanction royale avec droit de *veto* absolu, et de celui de la division du corps législatif en deux chambres, les bases fondamentales du nouvel ordre constitutionnel; et, lorsque l'assemblée eut rejeté cette double proposition, il se retira du comité avec Malouet, Bergasse et Clermont-Tonnerre (*voy. ces noms*).

L'insurrection du 14 juillet (*voy. BASTILLE*), rendue inévitable par les fautes sans nombre du gouvernement et par les menées de l'aristocratie, ayant changé la marche des événements, Mounier, Lally et leurs amis unirent leurs efforts pour empêcher l'anarchie de substituer ses convulsions à l'impulsion salutaire qui, jusque-là, avait paru diriger la révolution. Dans la nuit du 4 août, Mounier défendit avec énergie les droits de la propriété, qu'on menaçait d'écraser sous les ruines des privilèges féodaux. L'influence politique s'était déjà retirée de lui, mais l'estime et la confiance publiques l'entouraient toujours; il en reçut une preuve éclatante, lorsque, après sa sortie du comité de constitution, il fut, le 29 septembre 1789, porté à la présidence de l'Assemblée nationale. A peine une semaine s'était écoulée, que les troubles d'octobre vinrent à éclater. Sa conduite y fut admirable de fermeté civique et de dignité parlementaire. Averti par Mirabeau que la populace, qui de Paris se portait sur Versailles, paraissait menacer la sûreté de l'assemblée, Mounier refusa de lever la séance : *Qu'on nous tue tous*, répondit-il à Mirabeau, *mais tous ! les affaires de la république en iront*

mieux. Nous osons croire que cette parole, d'une sanglante ironie, n'exprimait qu'une fatale méprise d'opinion sur le compte de l'homme dont, à cette époque, la puissante voix soulevait et calmait à son gré les tempêtes populaires (voy. MIRABEAU). Quand la horde anarchique fit irruption au sein de l'assemblée, en vociférant *du pain! du pain!* Mounier dit avec calme : « Le seul moyen d'obtenir du pain, c'est de rentrer dans l'ordre; plus vous menacerez, moins il y aura de pain. » Un autre mot de Mounier, dans cette néfaste journée du 5 octobre, mérite d'être conservé. Ayant, le soir, invité les députés à se rendre auprès du roi, afin que leur présence lui servît de sauvegarde, et Mirabeau objectant que cette démarche compromettrait la dignité de l'assemblée : *Notre dignité, s'écria le président, est dans notre devoir!*

Mounier, qui, plus que personne, avait fait le sien dans ces jours de déplorable mémoire, n'en prévit que trop les suites, et il ne voulut pas paraître les accepter. Convaincu que, par sa translation à Paris, l'assemblée serait privée de toute liberté dans ses délibérations, il crut ne plus devoir y prendre part, et, le 8 octobre, il envoya sa démission. Il avait, la veille, délivré, en sa qualité de président, plus de 600 passeports à des députés qui votaient comme lui; et il pensait que leur devoir à tous était de se retirer par-devers leurs commettants pour leur exposer le véritable état des choses et aviser aux moyens de former une nouvelle assemblée sur un point éloigné de la capitale. C'est animé de ces intentions qu'il se rendit à Grenoble, auprès de la commission intermédiaire de la province. Déjà elle avait protesté contre le mouvement anarchique du 5, et convoqué les États locaux; mais un décret de l'assemblée, sanctionné le 27 octobre, ayant défendu toute réunion d'États provinciaux, Mounier se vit bientôt signalé, par de nombreuses dénonciations envoyées de Paris, comme un déserteur de la cause de la liberté. En arrivant à Grenoble, il avait publié une brochure intitulée : *Exposé de ma conduite dans l'Assemblée nationale, et motifs de mon retour à Grenoble*; 4 éditions constatèrent le succès

de cette publication; mais, d'un autre côté, elle souleva contre lui des haines qui s'exaltèrent au point de l'obliger à chercher son salut hors de France. Au moment de partir, il fit paraître, en mai 1790, une adresse *aux Dauphinois*, où il leur disait : « O mes concitoyens! je n'ai donc pu espérer ni sûreté ni liberté dans la province où j'ai vu couronner tant de fois mes travaux pour votre sûreté et votre liberté! »

Sous l'escorte de ses amis, et à travers les montagnes, il gagna, à pied, la Savoie, d'où il passa bientôt en Suisse avec sa famille. Il y trouva, à son arrivée, les témoignages d'une vive sympathie : aussi y séjourna-t-il jusqu'à la fin de 1792. Dans cet espace de temps, il publia d'abord une brochure intitulée *Appel à l'opinion publique*, 1790 (3 édit.); puis, en 1792, *Recherches sur les causes qui ont empêché les Français de devenir libres*, ouvrage très important, traduit en allemand par le célèbre publiciste Gentz (voy.). En 1793, Mounier se chargea de diriger les voyages sur le continent du fils de lord Hawke, et il alla le chercher à Londres, où il fit alors un séjour de six semaines. Cette tâche terminée, en 1795, Mounier se retira dans le duché de Saxe-Weimar, dont le souverain mit à sa disposition le château de Belvédère. Il y créa un institut d'études transcendantes, où accoururent bientôt les fils des familles les plus distinguées, surtout de l'Angleterre. Plusieurs hommes qui se sont fait un nom par de grands talents ou de grands succès sur la scène politique, sont sortis de cette école, où Mounier professait lui-même la philosophie, le droit public et l'histoire. La révolution du 18 brumaire (voy.) lui permit enfin de revoir la France, et il y rentra au mois d'octobre 1801. D'abord préfet du département d'Ille-et-Vilaine, il y fit, pendant deux ans, bénir son administration, aussi ferme que bienfaisante. Appelé ensuite à Paris au conseil d'état, il y porta toute la franchise de ses opinions et de sa parole : aussi s'attira-t-il toute l'estime de Napoléon, qui pourtant, plus d'une fois, lui dit : « Mounier, vous êtes toujours l'homme de 1789.—Cela peut être, répondait-il; les temps changent, mais

les principes ne changent pas; » réponse qui seule suffirait pour justifier l'application qui lui fut faite de ce vers de Virgile (*Georg.*, II), inscrit au bas de son portrait :

*Illum non populi fasces, non purpura regum
Flexit.*

Dès l'année de son arrivée à Weimar, Mounier avait eu le malheur de perdre l'épouse qu'il adorait, et qui l'avait rendu père de 3 enfants : le chagrin de cette mort devint pour lui le principe d'une maladie qui le conduisit lentement au tombeau; le 26 janvier 1806, il succomba à une hydropisie de poitrine. Chargé de prononcer l'éloge de Mounier, son collègue, Regnault de Saint-Jean-d'Angély peignit énergiquement son caractère par ce seul trait : *Il avait soif de la justice.*

Cet homme si honorable a déjà reçu de l'histoire le tribut d'estime et de louanges que lui réserve encore la postérité. Dans son *Histoire de Louis XVI*, M. Droz nous paraît avoir justement apprécié le caractère et la conduite politique de Mounier; de bons articles biographiques lui ont été consacrés dans la *Biographie universelle* et dans l'*Album du Dauphiné*, dont il faut rapprocher un morceau très curieux publié dans la *Revue des Deux-Mondes* (livr. du 15 juin 1842) sous ce titre : *Les Monarchiens de l'Assemblée constituante.*

CLAUDE-ÉDOUARD-PHILIPPE, baron Mounier, fils du précédent, est né à Grenoble, le 2 décembre 1784. Sorti de France à l'âge de 6 ans, avec son père, il y rentra en même temps que lui, à la fin de 1801. Pour bien juger de l'excellence du système d'éducation adopté par Mounier père, il suffit de suivre de l'œil les pas de son fils dans la carrière administrative et politique. Privé à 23 ans de ce guide qui fut aussi son modèle, en février 1806 auditeur au conseil d'état, il suit dans la campagne de Prusse l'empereur, qui le nomme intendant du duché de Saxe-Weimar, d'où il passe, en la même qualité (de 1807 à la fin de 1808), dans la province de Basse-Silésie. De retour à Paris, après l'entrevue d'Erfurt, au mois de février 1809, il remplace, comme secrétaire du cabinet, le

général Clarke, nommé ministre de la guerre. En cette qualité, il accompagne l'empereur dans les campagnes de 1809, 1812 et 1813. A 25 ans, il en avait reçu, avec la croix de la Légion-d'Honneur, le titre de baron et une dotation de 10,000 fr. de rente sur les domaines de Poméranie. Maître des requêtes, en 1812, il est, en 1813, promu aux fonctions d'intendant des bâtiments, l'une des places les plus importantes de l'administration de la maison impériale. En 1814, le roi Louis XVIII confirma M. Mounier dans l'exercice de cette place, réduite toutefois à de moindres proportions, et il l'a conservée jusqu'en 1830. Pendant les Cent-Jours, il se retira à Weimar, et il rentra en France avec le roi.

Conseiller d'état au mois d'août 1815, et attaché au comité de législation, il fut, en janvier 1817, nommé membre de la commission mixte chargée de liquider les créances que les souverains étrangers faisaient valoir contre la France. Président des commissaires français, M. Mounier ne tarda pas à reconnaître que la nation ne pouvait, sans d'énormes sacrifices, acquitter toute cette masse de dettes, et que le débat des intérêts respectifs, si opposés entre eux, devenait la source d'une irritation croissante qui traversait l'espoir conçu par le roi d'obtenir la libération du territoire. Il proposa donc une transaction qui assurait à chacun des états participant aux traités, une somme fixe au moyen de laquelle il devait se charger de désintéresser ses propres sujets. Ce plan ayant été adopté, les conventions du 25 avril 1818 furent conclues par le duc de Richelieu, le duc de Wellington et les ambassadeurs des puissances signataires des traités de 1815. En répartissant entre les 36 états réclameurs, une somme totale de 16 millions de rente, elles mirent fin à toutes les discussions, et l'évacuation définitive du territoire français fut stipulée au congrès d'Aix-la-Chapelle, où M. Mounier accompagna le duc de Richelieu.

Compris dans la promotion de pairs qui eut lieu le 5 mars 1819, au mois de février 1820, M. Mounier refusa le portefeuille de l'intérieur que le roi voulait lui confier; il ne se croyait pas assez

d'expérience, et surtout d'habitude de la tribune, pour accepter le fardeau d'un ministère : méfiance de soi-même extrêmement honorable de la part d'un tel homme. Néanmoins, cédant aux instances du duc de Richelieu, président du conseil des ministres, M. Mounier se chargea, sous le titre de directeur général de l'administration départementale et de la police, de la partie la plus importante du ministère de l'intérieur. En 1821, le roi lui conféra la croix de grand-officier de la Légion-d'Honneur. Il quitta les fonctions de directeur général lorsque le duc de Richelieu sortit du ministère, fut mis en service extraordinaire au conseil d'état sous l'administration de M. de Villèle, et ne rentra dans le service actif qu'en 1828. A cette époque, on le retrouve rapporteur de la commission chargée de présenter le projet de loi sur l'organisation de l'administration départementale et municipale. Il remplit les mêmes fonctions au nom de la commission formée, sous le ministère Martignac, pour résoudre les questions difficiles élevées au sujet de l'enseignement dans les écoles ecclésiastiques.

A la révolution de 1830, M. Mounier quitta le conseil d'état, mais il continua de siéger à la Chambre des pairs. Il prit constamment la part la plus active aux travaux de cette chambre, et l'on citerait difficilement une seule discussion importante à laquelle il n'ait apporté le tribut de ses lumières et de son expérience. Nous devons une mention particulière aux rapports suivants : projet de loi sur l'indemnité due aux colons de Saint-Domingue (1826, 1839); sur la répression de la traite des noirs (1831); la police du roulage (1833, 1838, 1842); l'administration municipale (1835, 1837); les attributions des conseils généraux (1837, 1838); l'état-major de l'armée (1838); les fortifications de Paris (1841). Dans ce dernier rapport, M. Mounier défendit avec force l'amendement de la commission qui avait pour objet de supprimer l'enceinte continue. Enfin, en 1842, M. Mounier a fait le rapport du budget des dépenses pour l'exercice 1843.

Toutes les grandes questions dont M. Mounier n'a pas été chargé de pré-

parer la solution, comme rapporteur, il les a discutées avec non moins de succès comme orateur. Nous citerons, entre autres, les discours prononcés par lui en 1831, contre l'abolition de l'hérédité dans la Chambre des pairs. Dans la discussion du projet de loi sur l'état de siège, même année, il présenta une série d'amendements qui changeait le système proposé et qui fit tomber la discussion de cette loi. La cause de la justice et de l'humanité trouva en M. Mounier un défenseur infatigable dans les questions, si souvent renouvelées, relatives aux intérêts des colons de Saint-Domingue (*voy. HAÏTI*), à ceux des pauvres pensionnaires de l'ancienne liste civile, au travail des enfants dans les manufactures, etc. En 1835, il parla en faveur d'une amnistie appliquée à tous les actes, suites des divisions politiques; il combattit l'introduction du scrutin secret pour constater la décision des jurés, et il réfuta avec chaleur la défense de l'esclavage dans les colonies présentée par le comte de Montlosier. Il a enfin itérativement demandé qu'en Algérie la guerre fût, de notre part, ramenée, autant que possible, aux règles observées par les peuples civilisés, etc., etc.

M. Mounier a profité du droit d'initiative de la Chambre dont il fait partie, dans deux circonstances importantes. En 1836, il demanda qu'une commission fût chargée de rédiger un projet de loi qui fixât complètement la compétence et le mode de procéder de la cour des pairs. Nommé rapporteur, il présenta à la Chambre un projet en 142 articles, que, dans la session suivante, le gouvernement convertit en projet de loi, en y changeant une seule disposition. Différentes circonstances en ont, depuis, écarté la mise en délibération. On n'a pas oublié qu'en 1839, M. Mounier proposa et fit adopter par la Chambre des pairs un projet de loi tendant à faire restreindre le nombre des promotions dans l'ordre de la Légion-d'Honneur (*voy. ce mot*).

Enfin, M. Mounier a prononcé, à la tribune de la Chambre des pairs, en 1830, l'éloge de Lally-Tollendal, et successivement ceux de Fabre de l'Aude (1833), de Lainé (1836), du marquis de Sémonville (1840), et du comte Pe-

let de la Lozère (1842). La plus parfaite convenance de ton, de la simplicité sans négligence, de l'élégance et de la grâce sans recherche, caractérisent le style de ces panégyriques. La Chambre des pairs possède peu d'orateurs dont la parole commande la même attention et exerce autant d'influence que celle de M. le baron Mounier. Personne n'entend mieux le système représentatif et ne sait mieux faire passer dans les lois l'esprit des institutions.

P. A. V.

MOURAD, voy. AMURAT.

MOURAD-BEY, voy. MAMELOUKS et ÉGYPTÉ (*expédition française en*).

MOURADJA D'OHSSON, voy. OHSSON.

MOURZA, titre par lequel les peuples de race turque désignent une personne de haute naissance, un prince. C'est sans doute le même mot que le *mirza* des Persans (voy. ÉMIR, T. IX, p. 430).

X.

MOURZOUK, voy. FEZZAN.

MOUS, voy. REMOUS.

MOUSQUET, **MOUSQUETON**, voy. ARQUEBUSE, FUSIL (T. XI, p. 784-5), et ARMES (T. II, p. 304).

MOUSQUETAIRES, sorte de troupes ainsi nommées du mousquet qu'elles portaient. Louis XIII, le premier, jugea à propos de faire prendre cette arme à cent hommes de sa garde, qu'il décora du nom de mousquetaires, pour les distinguer de ses carabiniers. Ils étaient déjà créés depuis 1622, lorsque le roi eut l'idée, en 1634, de se faire reconnaître comme capitaine de cette compagnie. Dès lors, Troisville ou Tréville, qui en était le commandant, prit le titre de capitaine-lieutenant. Cette compagnie, qui de 100 hommes fut portée peu à peu à 130, jouissait auprès du roi d'une telle faveur qu'elle excita successivement la jalousie de Richelieu et celle de Mazarin. Mécontent de Tréville qui avait refusé de se retirer pour faire place au duc de Nevers, son neveu, Mazarin prononça la dissolution de cette troupe en 1646. Elle fut cependant rétablie en 1657. Louis XIV porta alors le nombre de ses mousquetaires à 150, et en donna le commandement en second au duc de Nevers. Trois ans après, Mazarin qui avait

aussi créé une compagnie de mousquetaires pour son service particulier, en fit don au roi, et cette compagnie devint la deuxième. Mais elle ne fut tout-à-fait établie sur le pied de la première, qu'en 1665, époque à laquelle le roi s'en déclara le commandant. Déjà en 1663, le nombre des mousquetaires s'était élevé jusqu'à 600; en 1668, le roi le réduisit définitivement à 250 par compagnie, nombre qui n'était dépassé qu'en temps de guerre. Ils étaient principalement composés par la jeune noblesse, qui faisait là ses premières armes. Leur service, en temps de paix, était borné à la garde du roi; dans ses sorties, ils devaient l'accompagner. Ils combattaient indifféremment à pied ou à cheval.

En 1689, le duc de Bourgogne (voy.) fut admis parmi eux, en qualité de simple mousquetaire, et cet insigne honneur porta les premières familles du royaume à solliciter la faveur de suivre un tel exemple. Les charges de ces compagnies se vendaient, et l'on vit le capitaine-lieutenant acheter la sienne au prix énorme de 200,000 liv. Louis XIV se réserva de les donner à la faveur. Les mousquetaires, quoique nommés ainsi à cause des mousquets qu'ils avaient reçus lors de leur formation, n'en portaient pas moins des fusils à l'armée, avec des pistolets et des épées. L'étendard de la 1^{re} compagnie était décoré d'une bombe en l'air tombant sur une ville, avec cette devise : *Quò ruit, et lethum*. L'étendard de la 2^e compagnie avait un faisceau de douze dards, la pointe en bas, accompagnée de ces mots : *Alterius Jovis, altera tela*. L'uniforme des mousquetaires, soumis à de nombreuses variations, fut, dès la fin du règne de Louis XIV, réglé par une ordonnance qui lui imposa la couleur écarlate. En 1665, la 1^{re} compagnie fut entièrement montée de chevaux blancs ou gris, et les chevaux de la 2^e furent noirs; ce qui fit qu'on leur donna, dès cette époque, les noms de *mousquetaires gris*, et de *mousquetaires noirs*. Ils avaient rang, dans la maison militaire du roi, après les gardes-du-corps, les gendarmes écossais, et les cheveau-légers. Une ordonnance, en date du 15 décembre 1775, les supprima d'une manière qui semblait défi-

nitive; mais ils furent rétablis en 1789, pour se fondre encore une fois après la journée du 10 août. Au retour de la première restauration, Louis XVIII eut des mousquetaires dans sa maison militaire; à sa seconde rentrée, il supprima sa maison rouge. D. A. D.

MOUSQUETERIE, voy. FUSILLADE et FEUX.

MOUSSE, matière très légère, neigeuse, qui se forme quelquefois très abondamment à la surface de liquides contenant des gaz que la compression a forcés de se dissoudre, et qui redeviennent libres, en donnant lieu à une effervescence souvent considérable, quand cette compression vient à cesser. La mousse se forme encore, surtout par l'agitation, à la surface de liqueurs mucilagineuses, albumineuses, savonneuses, etc. C'est ainsi que, dans la bière, la mousse qui se forme quand on la verse dans les verres est due tout à la fois au gaz acide carbonique, à la dextrine et à l'extrait de houblon qui lui communiquent une consistance visqueuse. Les brasseurs nomment *bouquet* la mousse légère et volumineuse résultant d'un léger mouvement de fermentation dans la bière, qui s'est élevée sur la bonde des tonneaux laissés quelques heures sans être bouchés.

La propriété de *mousser*, c'est-à-dire de former, quand on débouche les bouteilles qui les contiennent et qu'on les verse, une mousse légère, blanche, causée par le dégagement du gaz acide carbonique, est particulière à plusieurs liquides : tels sont la bière, les vins mousseux (de Champagne, de Bourgogne, d'Alsace, etc.), le cidre, un grand nombre d'eaux minérales, etc. La quantité de mousse qui se forme est d'autant plus considérable que le volume du gaz était lui-même plus grand dans le liquide. Dans les vins mousseux, le gaz acide carbonique est dissous à la faveur d'une légère fermentation que l'on a fait développer dans les bouteilles renversées le col en bas. Comme nous l'avons dit, d'autres liquides jouissent aussi de la propriété de mousser : ceux qui tiennent en dissolution des matières savonneuses, albumineuses, etc. V. S.

MOUSSE (hist. nat.). Il est peu de plantes aussi intéressantes que celles dont

nous allons nous occuper. A voir les mousses s'étaler humblement, on ne se douterait guère de toutes les merveilles d'organisation qu'on peut y découvrir à l'aide du microscope. Pour le vulgaire, le mot *mousse* s'étend, non-seulement aux mousses véritables, mais encore aux jungermannes et à une foule d'autres petites plantes très différentes. Pour le botaniste, le mot *muscus*, d'abord le nom d'un genre, plus tard celui d'une famille, désigne aujourd'hui une grande classe de végétaux d'une structure fort complexe et reconnaissables aux caractères suivants : plantes toujours vertes, cellulaires, à feuilles symétriques, tantôt dentées et tantôt entières, toujours sessiles, traversées par une nervure médiane, et attachées sur des tiges rampantes ou redressées de manière à les couvrir plus ou moins complètement et à se cacher elles-mêmes en partie comme les tuiles d'un toit ou les écailles de certains reptiles. Mode de multiplication par gemmes et reproduction par séminules. Organes générateurs de deux sortes : fleurs mâles axillaires ou terminales, consistant en un petit verticille foliacé, sorte de rosette faisant office de calice ou d'involucre, lequel protège un nombre variable d'anthéridies membraneuses, cylindriques, renflées au sommet, entourées d'organes filamenteux, articulés, transparents et en massue, nommés *paraphyses*. Ces anthéridies ou fausses anthères laissent écouler par un pore un liquide épais, muqueux, granuleux, regardé comme une espèce de pollen; fleurs femelles latérales ou terminales, très rarement solitaires, ordinairement réunies dans une enveloppe commune ou *périchère*. Elles ne sont jamais entièrement sessiles; mais ordinairement portées sur un pédicelle grêle, qui a reçu le nom de filet ou de porte-fruit, *carpophore*. Le petit appareil floral, fixé au sommet de ce filet, est protégé dans sa jeunesse par une enveloppe fibreuse, libre, fort délicate, nommée *calypstre* ou *coiffe*, sorte de calice qui, après sa chute, laisse à nu la capsule ou sporange. Celle-ci est ovoïde ou arrondie, et se compose de deux enveloppes, dont l'une est emboîtée dans l'autre. L'externe, qui se montre colorée,

lisse et coriace, est surmontée d'un petit couvercle caduc, terminé en pointe ou réduit à l'état d'un petit mamelon : c'est là l'*opercule*. Après la chute de cet organe, on reconnaît que le sommet de la capsule est couronné d'une rangée de dents, dont le nombre fondamental est 4 multiplié par 2, 4, 8, 16. On lui donne le nom de *péristome externe*. Souvent, à cet appareil déjà si compliqué, vient s'ajouter un anneau, qui se compose d'une ou de plusieurs rangées de cellules : c'est lui qui lie l'*opercule* à la capsule externe ; ses propriétés hygroscopiques sont très marquées, et son élasticité fort grande. La capsule interne, plus spécialement désignée sous le nom de *sporange*, est une sorte de poche membraneuse destinée à renfermer les organes reproducteurs ; quelquefois son orifice est nu, d'autres fois il est muni de cils mous dont le nombre varie de 8 à 16 : c'est là ce qu'on est convenu d'appeler le *péristome interne*. Au centre de cette capsule s'élève la *columelle* : elle tire son origine du pédicelle. C'est autour de cet axe que sont rangées les sporules ou semences, atomes innombrables formés dans le tissu cellulaire abondant et fort lâche qui existe entre la capsule interne et la columelle. Rigoureusement, ces séminules ne doivent pas être considérées comme de véritables semences, puisqu'elles ne renferment aucune trace d'embryon ; mais comme elles sont capables de reproduire la plante dont elles proviennent, on peut néanmoins, pour mieux s'entendre sur leur rôle physiologique, les désigner sous le nom de graines.

Par un étrange abus de mots, les mousses ont été placées parmi les végétaux inférieurs : elles sont pourtant d'une structure plus compliquée que la plupart des phanérogames. Comme ces dernières, elles ont des formes symétriques, s'élèvent sur des tiges redressées, présentent quelquefois sur leurs parties externes des stomates (*meesia*), et M. Schimper a découvert des trachées déroulables dans leur tissu. Enfin, elles ont des sexes, revêtent la couleur verte, et dégagent de l'oxygène sous l'influence des rayons lumineux. Ces petites plantes doivent donc

occuper un rang très élevé dans l'échelle végétale.

Les fougères, à la première période de leur vie, se montrent à l'observateur sous forme d'hépatiques ; les grands champignons, sous celle d'expansions byssoïdes ; les lichens (*voy. ces mots*), comme de légères efflorescences poudreuses : les mousses commencent par être de petites conferves à filaments verts et articulés. Les plantes, comme on le voit, ont aussi leurs métamorphoses. On compte environ 1,800 espèces de mousses, constituant près de 130 genres, répartis dans 3 grandes tribus : les *andréacées*, qui rappellent le port des jungermannes ; les *sphagnacées*, qui ont une analogie éloignée avec les lycopodiacées ; et les *bryacées*, qui sont les véritables mousses, liées aux fougères par le genre *fissidens*, fort analogue par son feuillage aux *hymenophyllum*.

La présence ou l'absence de l'un ou de l'autre des péristomes, et le nombre de leurs dents quand ils existent, ont surtout servi à caractériser les genres. Une foule de botanistes se sont illustrés en étudiant ces végétaux microscopiques : en Allemagne, Hedwig et Schweigrichen ; en Angleterre, Dillenius, Hooker, W. Arnott ; en Italie, Notaris et M^{me} Fiorini Mazzanti ; en France, Palissot de Beauvois et M. Schimper. Ce dernier publie en ce moment un travail qui peut être regardé comme un chef-d'œuvre de patience et de précision.

Les mousses se plaisent dans les lieux humides des deux hémisphères ; quelques-unes sont aquatiques ; elles végètent à des températures fort basses, peuvent dépasser de beaucoup les limites des neiges éternelles, et se trouvent en abondance près des glaces polaires. Il est à remarquer que les plus belles espèces, les *splachnum*, sont indigènes des parties les plus septentrionales de l'Europe ; les dimensions comparatives de ces plantes sont fort différentes : les gymnostomes atteignent à peine 0^m.001 de hauteur, tandis que les fontinales et certains *hypnum* peuvent dépasser 0^m.50 et 0^m.60. Leur couleur est uniformément verte, mais avec diverses nuances qui suffisent aux botanistes exercés pour les recon-

naître à la première vue. Elles sont indestructibles dans les herbiers, et exhalent une odeur particulière qui n'est pas désagréable.

Ces petites plantes ne fournissent à l'homme aucun produit vraiment important. On avait supposé que les hypnum jouissaient de propriétés *hypnotiques* (provoquant le sommeil) : on s'était fondé sur l'étymologie ; mais il est bien plus naturel de penser que les Grecs, en nommant ainsi celle des mousses qui se plaît le plus à former des tapis moelleux, avaient cherché à exprimer qu'on pouvait y trouver le sommeil. Les mousses ne sont point alimentaires ; cependant les rennes, faute de mieux, paissent les sphagnum. On se sert des mousses pour calfeutrer les bateaux et pour faire des matelas destinés aux indigents ; elles sont, comme on sait, une des premières matières employées pour l'emballage des objets délicats destinés aux voyages de long cours. Une fontinale a été qualifiée d'antipyrétique : étant chargée d'une grande quantité de sels calcaires, elle brûle fort difficilement ; mais on a été trop loin en lui donnant ce nom d'incombustible.

Le rôle des mousses dans l'économie de la nature est fort important : leurs générations, qui se succèdent avec rapidité, préparent une terre végétale qui, plus tard, permet aux grandes plantes de se développer ; elles revêtent agréablement la nudité des rochers, et protègent le tronc des arbres contre les rigueurs de l'hiver. Ces petites plantes sont essentiellement envahissantes ; elles se multiplient rarement par le développement de leurs séminules, mais leurs rejets rampants s'étendent au loin et forment des tapis qui servent de refuge à une quantité innombrable d'animaux ; ce sont, pour un grand nombre d'entre eux, de vastes prairies qu'ils parcourent dans tous les sens, ou de hautes forêts entre les troncs desquelles ils se glissent. C'est là que pullulent les mollusques terrestres, des insectes aux formes bizarres, des ophiidiens inoffensifs et plusieurs autres reptiles curieux. Les oiseaux font de la mousse l'un des principaux éléments de la construction de leurs nids (*voy. ce mot*).

Les mousses ont été trouvées à l'état

fossile ; elles ont laissé des empreintes sur plusieurs minéraux. La tourbe (*voy.*) est principalement formée par elles, et ce sont surtout les sphagnum auxquels on la doit. Ils se développent avec une grande promptitude. Leurs rameaux sont longs, serrés les uns contre les autres ; ils se détruisent par leur base sans pour cela cesser de pousser vers leur sommet. Ils laissent ainsi, sur le sol, un dépôt inorganique qui peu à peu exhausse le sol et métamorphose un marais malsain en terre cultivable. Ce dessèchement est un bienfait pour l'homme. De petites causes amènent de grands effets : croira-t-on qu'il peut suffire d'une mousse pour changer la face d'un pays et influencer favorablement sur le bien-être des populations ?

A. F.

MOUSSE (mar.). C'est le dernier degré de l'échelle hiérarchique de l'équipage d'un navire. Destiné à faire l'apprentissage du métier de la mer, le mousse ne peut être embarqué en cette qualité avant l'âge de 10 ans ni après avoir atteint 16 ans ; quoique inscrit sur les matricules, il n'est pas assujéti au régime de l'inscription maritime (*voy. MATELOT*) et ne peut être levé, sans son consentement, pour la marine de l'état. Ses fonctions à bord consistent dans un service de domesticité en tous genres, soit auprès de l'équipage, soit auprès de l'état-major, et dont les loisirs sont employés à l'instruire des éléments de sa profession, en lui faisant exécuter les ouvrages secondaires proportionnés à ses forces. Sa principale occupation est de vaquer aux petits soins de la propreté, et ses premières campagnes ne sont en quelque sorte qu'une initiation à la vie du bord.

L'utilité des mousses, qui, plus tard, forment d'excellents marins, a toujours engagé l'administration à favoriser leur enrôlement, et, pour les multiplier, il a été prescrit d'en embarquer sur tous les bâtiments. Les ordonnances ont varié à plusieurs reprises sur le nombre ; celle de 1689 le porte à 6 par 100 hommes d'équipage, et aujourd'hui il ne s'élève pas au-dessus de ce chiffre, bien que l'état, indépendamment des équipages embarqués, entretienne dans ses ports quatre compagnies régulières de mousses,

montant à un effectif de 450. Les bâtiments du commerce sont assujettis à une prescription plus rigoureuse; ils sont tenus à avoir un mousse sur 10 hommes d'équipage. Toutefois, pour alléger les charges que cette mesure fait peser sur les armements, une ordonnance de 1834 autorise les armateurs à prendre, sous la dénomination de *novices* et dans la proportion établie pour les mousses, des jeunes gens de 15 à 18 ans, que leur âge met en état de rendre des services plus efficaces.

La dénomination de *mousse* paraît avoir été empruntée aux Hollandais et adoptée en France vers le milieu du XVII^e siècle. Dans les *Us et coutumes de la mer*, et même dans l'*Hydrographie* du P. Fournier, les mousses sont encore désignés sous le nom de *pages* ou *garçons de navire*. Les Marseillais les appelaient autrefois *fadarins*. Cap. B.

MOUSSELINE, tissu de coton très léger, et dont le mérite principal est la transparence et la solidité. C'est de l'Inde que nous vinrent les premières mousselines, et c'est toujours là que se fabriquent les plus belles. Cependant la France en produit maintenant de très estimées : Alençon, Tarare, Saint-Quentin ont le monopole de cette industrie, qui redoute à peine aujourd'hui la concurrence de la Suisse. On applique ce tissu à la broderie pour meubles et pour robes. Il trouve son emploi non-seulement en blanc pour vêtements de femmes; mais encore on l'imprime, on le broche, on le brode. Tantôt c'est blanc sur blanc; tantôt c'est la laine, la soie et l'or qui s'y allient. On donne le nom de *mousseline de laine* à une étoffe légère de laine fabriquée suivant les mêmes principes et dont l'usage se répand de jour en jour. L. L.

MOUSSON, vents réglés et périodiques qui, sur la mer des Indes (*voy.*) et quelques autres, soufflent continuellement dans le même sens pendant une partie de l'année, puis se renversent durant l'autre partie, et règnent dans le sens contraire. *Voy.* VENTS, COURANT, etc. Z.

MOUSTAPHA. Quatre empereurs de ce nom ont régné sur la Turquie (*voy.* empire OTHOMAN).

MOUSTAPHA I^{er}, fils de Mahomet III, fut proclamé padischah, en 1617, après

la mort d'Achmet I^{er}, son frère, qui ne laissait que des enfants en bas âge; mais entièrement incapable de gouverner, il descendit du trône au bout de 4 mois. Son neveu et successeur, le jeune Othman II, ayant été, 5 ans après, renversé par les janissaires (*voy.* ce mot, T. XV, p. 255), ceux-ci proclamèrent de nouveau Moustapha. Déposé encore une fois en 1623, il fut remplacé par son neveu Amurat IV (*voy.* tous ces noms), qui le condamna d'abord à une prison perpétuelle, et le fit étrangler, en 1639, à l'âge de 54 ans.

MOUSTAPHA II, fils de Mahomet IV, succéda, en 1695, à son oncle Achmet II (*voy.* ces noms), malgré les menées du grand-visir en faveur d'Ibrahim, fils de ce prince. Quelques avantages remportés sur les Vénitiens et sur les Impériaux firent d'abord espérer que son règne effacerait les revers de ses prédécesseurs; mais l'éclatante victoire de Zentha, sur les bords de la Theiss, remportée par le prince Eugène (*voy.*), en 1697, ayant obligé Moustapha de fuir avec les débris de son armée, il dut s'estimer heureux de conclure, en 1699, le traité de Karlovitz (*voy.*). Cette pacification excita contre le sulthan les murmures de ses sujets; et l'exécution du grand-visir Daltaban, partisan de la guerre, fit éclater une révolte en 1703. Forcé de céder le trône à son frère Achmet III, Moustapha mourut d'hydropisie l'année suivante, âgé de 40 ans.

MOUSTAPHA III, l'aîné des enfants d'Achmet III, succéda, en 1757, à son cousin Othman III (*voy.* ces noms), qui l'avait tenu renfermé pendant 27 ans. L'incapacité de ses généraux fit tous les malheurs du règne de ce prince sage et éclairé, qui, à défaut de grands talents, apportait du moins sur le trône un jugement droit et sain et de bonnes intentions. La Porte s'étant un peu tardivement décidée à engager la lutte contre la Russie, en 1769, n'éprouva presque partout que des revers. Choczim (Khotine), la Moldavie et une partie de la Valachie tombèrent au pouvoir des Russes qui, en 1770, incendièrent la flotte ottomane à Tchesmé, près de l'île de Chios. Bientôt, la Bessarabie et la Crimée fu-

rent également occupées par les Russes, pendant que l'Albanie et la Morée, excitées par le cabinet de Saint - Pétersbourg, tentaient de se soulever, qu'Ali-Bey déroba l'Égypte à la domination du grand - seigneur, et que le cheikh Daher s'élevait en prince indépendant dans la Syrie. La campagne de 1773 ayant ranimé par quelques succès les espérances des Othomans, Moustapha voulut se mettre lui-même à la tête de ses armées; mais sa mauvaise constitution l'empêcha d'exécuter son dessein, et il succomba, dès le commencement de l'année 1774, à l'âge de 58 ans. Avant de mourir, il avait recommandé son fils Sélim (*voy.* SÉLIM III) aux soins de son frère et successeur Abdoul-Hamid.

MOUSTAPHA IV, fils aîné d'Abdoul-Hamid, fut tiré du vieux sérail et porté au trône par la révolution qui, en 1807, en précipita le malheureux Sélim III (*voy.* T. XV, p. 256), son cousin germain. L'agitation dans l'empire était générale à son avènement. Les querelles des pachas dans les provinces; le massacre du grand - visir par ses propres troupes, en Valachie; la révolte des Serbiens, sous le célèbre Tcherny-George (*voy.*); les progrès des Wahabis (*voy.*), maîtres des villes saintes sur les frontières de la Syrie; enfin les armées russes menaçantes en Europe et victorieuses en Asie contre le pacha d'Erzeroum, entretenaient partout le trouble et l'épouvante. Le premier soin du nouveau souverain, après avoir apaisé les séditions en supprimant toutes les innovations de Sélim, fut de renouveler la déclaration de guerre contre la Russie. Le début fut favorable à la Porte, et le capitain-pacha Séïd-Ali défit, près de Ténédos, la flotte russe de l'amiral Siniavine; mais la médiation de la France, après la paix de Tilsitt, amena promptement deux armistices conclus par le sulthan, l'un avec les Russes, l'autre avec les Serbiens. Les Anglais ayant voulu, vers la même époque, forcer les Dardanelles (*voy.*), échouèrent dans cette tentative, et en Égypte, le kaïmakam Mohammed-Ali (*voy.*), aujourd'hui vice-roi de ce pays, parvint, le 22 septembre 1807, à leur reprendre Alexandrie, dont ils s'é-

taient emparés sous le règne précédent.

Malgré ses succès et malgré la sévérité que déploya Moustapha pour réprimer les insolentes prétentions des janissaires, il subit le même sort que Sélim. Ce dernier, qu'il tenait renfermé, avait encore de nombreux partisans; Moustapha Baïrakdar*, pacha de Roustchouk, se mit à leur tête, et après avoir contraint, à Andrinople, le grand-visir Téhélebi-Moustapha à joindre ses forces aux siennes, il marcha sur Constantinople, et y fit déposer le sulthan par le moufti et les oulémas, le 28 juillet 1808. Moustapha IV ayant fait égorger Sélim dans sa prison du sérail, Baïrakdar appela à l'empire Mahmoud II (*voy.*), frère du sulthan qu'il venait de faire descendre du trône. Moustapha IV fut d'abord relégué dans la prison qu'avait occupée Sélim; mais bientôt, le 14 novembre, une nouvelle révolution ayant éclaté en sa faveur, il fut étranglé avec sa mère par ordre de Baïrakdar.

CH. V.

MOUSTIQUE, *voy.* COUSIN.

MOUT, *voy.* VIN.

MOUTARDE, SÈNEVÉ (*sinapis*), genre de plantes de la famille des crucifères (*voy.*), dont on connaît plusieurs espèces. Nous nommerons seulement la *moutarde blanche* (*sinapis alba*), préconisée dans ces derniers temps, avec quelque charlatanisme, pour son efficacité dans les affections du foie, des organes internes et du système nerveux; c'est une plante annuelle, indigène d'Europe, que l'on trouve communément dans les champs pierreux et parmi les blés. Ses fleurs jaunes, disposées en épis lâches, paraissent au mois de juin et pendant une grande partie de l'été. Ses graines, renfermées au nombre de quatre dans un silique, sont d'un blanc jaunâtre. La *moutarde noire* (*sinapis nigra*) croît spontanément dans les lieux arides et pierreux; elle est aussi annuelle; ses fleurs sont également jaunes, mais ses

(*) Nous lui avons consacré un art. sous le nom de BEIRAKTAR; mais il faut écrire *Baïraktar* ou même *Baraïkdar*, surnom glorieux qui lui venait d'un étendard qu'il avait repris à l'ennemi. Moustapha Baïrakdar, né à Rasgrad, en Roumélie, vers 1750, périt, le 15 novembre 1808, de la manière dont il a été raconté. Nous reviendrons sur lui à l'art. OTTOMAN (*empire*). S.

graines sont brunes, d'un goût âcre et piquant. Elles contiennent un principe salin et volatil uni à de la gomme et à de l'huile qu'on emploie en médecine. Les graines de moutarde sont anti-scorbutiques; en stimulant les fibres languissantes de l'estomac, elles favorisent la digestion, donnent de l'appétit. Lorsque leur action se porte sur les vaisseaux excrétoires des reins, elles deviennent diurétiques et aphrodisiaques. Réduites en farine, ces semences forment la base des emplâtres rubéfiants nommés *sinapismes* (*voy.*). La préparation des graines de moutarde dont on fait usage dans la cuisine, est saine et utile; mais elle ne convient point aux personnes bilieuses, maigres, ou pléthoriques et sujettes aux hémorragies.

Cette préparation se fait en broyant entre des meules de la graine de sénévé mouillée et arrosée de quantité suffisante de liquide pour lui donner une consistance semi-fluide. Le *moulin* à moutarde, le plus simple des moulins à bras, se compose de deux meules posées horizontalement l'une sur l'autre; celle de dessous est fixe, et la supérieure a un mouvement de révolution sur son centre, produit à l'aide d'un bâton qui va d'un point de la meule au plafond. La graine et le liquide employé pénètrent entre les meules par un trou ménagé au cœur de la supérieure; le mouvement de cette meule pousse la moutarde vers la circonférence, d'où une rigole la laisse écouler dans un pot préparé pour la recevoir. Le premier passage sous les meules donne ce qu'on nomme la *grosse moutarde*. Si on la fait repasser une seconde fois, la moutarde deviendra *plus fine*, et encore davantage si on la fait passer de nouveau. Plusieurs choses s'ajoutent à la moutarde pour lui donner plus d'agrément au goût. En Allemagne, on y joint du sucre; dans les pays du Nord, du piment. Les amateurs d'ail en ajoutent quelques gousses. D'autres y font entrer du miel, de l'estragon et une foule d'aromates, comme cannelle, clou de girofle, muscade, etc. Anchois, câpres, herbes fines, en un mot tout ce qui peut flatter les palais les plus différents, et surtout le sel pour la conserver, sont encore mis en usage pour préparer des moutardes composées. On

estime en Provence la moutarde aux anchois, et dans le midi de la France, on emploie, au lieu de vinaigre, le moût de raisin réduit au tiers par l'ébullition; ce mélange d'un principe sucré avec une substance piquante produit une saveur agréable. La moutarde de Dijon jouit, comme on sait, d'une réputation européenne. Celles de Châlons et de Turenne (Corrèze) sont aussi renommées. C'est à Brives-la-Gaillarde que se fait celle au moût de raisin, connue sous le nom de *moutarde de Brives*. Paris fabrique aussi une assez grande quantité de moutarde, à laquelle on reproche avec raison d'être trop faible en goût. En Angleterre, c'est la moutarde de Durham qui a le plus de réputation; mais celle qui porte aujourd'hui ce nom se fabrique principalement à York. En Allemagne, l'Autriche et la Moravie sont les contrées qui en fournissent le plus; celle de Krems est particulièrement recherchée.

La moutarde se trouve déjà mentionnée dans l'Écriture sainte et dans les plus anciens auteurs, sous le nom de *sénévé*. On n'est pas d'accord sur l'origine de celui de *moutarde*, qu'elle doit sans doute au condiment que l'on prépare avec sa graine. Boerhaave pense que ce nom dérive de *mustum ardens*, parce qu'on se serait d'abord servi de moût pour faire avec cette semence chaude une sauce culinaire. Quelques auteurs font venir ce mot de *moult*, beaucoup, et *ardre*, brûler. Les Dijonnais ont rattaché le même nom à la devise de leur écu (*moult me tarde*) qu'ils tenaient de la reconnaissance d'un de nos rois pour leur héroïque résistance. L. L.

MOUTON * (hist. nat.), genre de ruminants qui ne diffèrent guère des chèvres (*voy.*) que par l'absence de barbe, par la convexité du chanfrein, qui est concave chez ces dernières, enfin par la direction des cornes tournées en arrière, et revenant en avant pour former plus ou moins la spirale. Il y a, parmi les moutons, comme dans le genre chèvre, plusieurs espèces sauvages assez voisines, et

(*) Ce nom vient de l'italien *montone*, qui dérive de *mont*, dit le Dictionnaire de Trévoux, parce que les bons moutons paissent en haut lieu. Suivant Huet, il serait dérivé de *mutus*, parce que cet animal est, dit-il, fort silencieux.

dont nos différentes races domestiques paraissent issues. Tels sont particulièrement le *mouflon commun* ou d'Europe, et le mouflon d'Asie ou *argali*.

Le premier, ou le *mouflon proprement dit* (*ovis musimon*), est un peu plus grand que nos moutons domestiques. Ses cornes, triangulaires à leur base, s'aplatissent en lames à leur extrémité; elles sont d'un gris jaunâtre, ridées ou annelées, et acquièrent de 0^m.60 à 0^m.70 de long. La femelle en est dépourvue. Le corps est couvert de deux sortes de poils : les uns laineux, assez courts, frisés et grisâtres; les autres, qui les recouvrent, longs, soyeux, fauves ou noirs. Ces mammifères errent, en troupes plus ou moins nombreuses, sur les montagnes. Leurs mœurs sont les mêmes que celles des chèvres sauvages; ils ne paraissent pas avoir l'intelligence plus développée que nos moutons domestiques. On les trouve dans quelques parties de l'Espagne, en Crète, en Corse et en Sardaigne, où ils sont bien moins communs qu'autrefois.

L'*argali* (*ovis ammon*), des montagnes de l'Asie, est de la taille d'un daim. Ses cornes sont assez semblables à celles de nos béliers, mais plus grandes : elles pèsent jusqu'à 20 kilogr. ; chez la femelle, elles sont plus petites, presque droites. Le poil, d'un gris fauve et ras en été, est, en hiver, dur, épais, plus roussâtre, avec du blanc aux parties inférieures. Par leur remarquable agilité, par leurs allures, par leurs mœurs, ces ruminants rappellent le bouquetin (*voy.*) beaucoup plus que le mouton domestique; cependant, ils ne paraissent pas différer spécifiquement du mouflon de Sardaigne. Leur graisse et leur chair sont recherchées dans les parties froides ou tempérées de l'Asie où ils habitent. Le *mouflon d'Amérique* ne paraît différer du précédent que par des formes plus sveltes; il descend probablement d'argalis qui auront passé la mer sur la glace. Le *mouflon d'Afrique* s'en distingue par une espèce de crinière qui lui pend sous le cou, et par les longs poils en forme de manchettes qu'il porte autour du poignet.

Nos moutons domestiques offrent un grand nombre de variétés qui s'éloignent toutes, à de notables égards, du

type sauvage. Leurs formes sont moins sveltes, leur allure est lourde. Les poils soyeux ont disparu pour faire place au duvet laineux qui constitue leur épaisse toison. Indolents, stupides, incapables d'attachement, ils n'ont pas même assez d'intelligence pour fuir le danger ou s'abriter contre les intempéries de l'atmosphère qu'ils ressentent cependant très vivement. Le mâle ou *bélier* peut engendrer à 18 mois : les femelles ou *brebis* à un an. Celles-ci portent 5 mois, et ne font, en général, qu'un petit par portée, si ce n'est dans les pays chauds et dans certaines variétés. Elles sont fécondes jusqu'à 10 ou 12 ans. Les jeunes portent, pendant la première année, le nom *d'agneaux*; celui *d'antennois* durant la deuxième. On réserve souvent le nom de *moutons* aux individus qui ont subi la castration.

Le *mouton ordinaire* présente des variations très grandes dans sa taille, sa toison, etc. Parmi les races à laine longue, on distingue surtout celles de Saxe et d'Angleterre. L'une des plus remarquables par la singularité de sa forme, c'est le *mouton à large queue*, espèce originaire de l'Asie et de l'Afrique, commune surtout chez les Kirghises, et dans laquelle cet appendice acquiert un tel volume, par suite du développement du tissu cellulaire graisseux, qu'elle a l'aspect d'une grosse loupe, et qu'il faut, dit-on, lui donner quelquefois un support pour faciliter la marche de l'animal. Le *mouton mérinos* (*voy.*), originaire de la Barbarie, et commun aujourd'hui en Espagne, d'où il s'est répandu en France, se fait remarquer par la finesse et le moelleux de sa laine, dont l'industrie a tiré un parti si avantageux. Ses cornes volumineuses forment une spirale régulière sur les côtés de la tête. Ces appendices sont dirigés en haut chez le *mouton de Valachie*; ils varient de nombre chez le *mouton d'Islande*, où il en existe quelquefois jusqu'à huit*.

On sait combien de services les moutons rendent à l'industrie agricole et manufacturière. Leur tonte se fait une fois par

(*) Sur le nombre de moutons existant en Europe, voir Schaitzler, Statistique générale et raisonnée de la France, partie publiée sous ce titre : *De la création de la Richesse, ou des Intérêts matériels en France*, t. 1^{er}, p. 355 et suiv.

an, en été. Le poids moyen d'une toison est de 1 à 2 $\frac{1}{2}$ kilogr.; il est près du double dans les individus qui résultent de croisements avec les mérinos. Leur laine (*voy.*) est imprégnée d'une matière grasse ou *suint*, qu'on n'enlève qu'au moyen de lavages et de dégraissages qui lui font perdre plus de la moitié de son poids. Le *parcage* des moutons est employé comme une des méthodes les plus efficaces et les plus économiques pour fertiliser les terres (*voy.* ENGRAIS, BESTIAUX, BERGER, BERGERIE, ÉCONOMIE RURALE). Quand on les destine à la production de la laine, on attend jusqu'à l'âge de 8 à 10 ans avant de les livrer à la boucherie; mais quand on les engraisse pour ce dernier usage, c'est à deux ou trois ans qu'on les abat, leur chair étant alors plus savoureuse et plus tendre. On en voit, en Angleterre, acquérir, pendant l'engraissement, le poids énorme de 80 à 100 kilogr. La graisse du mouton, ou le *suif* (*voy.*), est un produit non moins important. La race ordinaire en donne de 2 à 4 kilogr. par individu; mais il en est qui peuvent en fournir jusqu'à 12. On prépare avec les téguments de ce mammifère une peau (*voy.* ce mot et MÉGIS-SERIE) très mince employée pour souliers, gants, etc. La plupart des peaux qui se vendent sous le nom de *chamois* (*voy.*) proviennent des moutons. A l'aide d'autres procédés, on en fabrique le *parcamin* (*voy.*): le plus beau se fait avec des peaux d'agneaux. C. S-TE.

MOUTON (méc.), machine qui sert à enfoncer des pieux et pilotis. Le mouton est proprement cette énorme masse de bois ou de fonte que soulèvent des hommes pour la faire frapper sur la tête du pieu. Pour cela, des montants soutiennent une poulie dans laquelle est passée une corde qui, par un bout, est attachée au mouton; de l'autre bout, des hommes la tirent à force de bras et la laissent retomber. Cet appareil prend le nom de *sonnette*. On croit que le nom de mouton aura succédé à celui de bélier (*voy.*), usité chez les anciens pour désigner une machine de guerre avec laquelle on enfonçait les portes et abattait les murailles des villes. La *hie* est différente du mouton en ce qu'elle est plus pesante, et

qu'on l'enlève avec un engin au moyen d'un moulinet, pour la laisser ensuite tomber en lâchant le cliquet, crochet qui s'engrène sur une roue dentée adaptée au treuil, et qui l'empêche de tourner en sens contraire; lorsqu'on lève le cliquet, le poids suspendu entraîne la corde ou la chaîne, en la déroulant du treuil, et tombe vivement sur le pilotis, qu'à chaque fois il enfonce plus ou moins profondément, suivant la mobilité du terrain. Cette quantité dont le pieu pénètre sous chaque coup de mouton se nomme le *refus*. *Voy.* PILOTIS. L. L.

MOUTON (GEORGES), comte DE LOBAU, naquit à Phalsbourg (Meurthe), le 21 février 1770. Dès le début de la révolution, soldat au 9^e bataillon des volontaires de son département, lieutenant le 16 août 1792, capitaine le 5 novembre suivant, aide-de-camp du général Meunier le 13 octobre 1793, attaché à l'état-major du général Joubert le 22 mai 1797, chef de bataillon le 30 octobre de la même année, il prit une part active à la seconde campagne d'Italie. Il devint aide-de-camp du brave et malheureux Joubert, le 21 novembre 1798, et le 14 juillet suivant, Moreau le nomma chef de la 3^e demi-brigade, emploi qui lui fut confirmé le 21 octobre 1800. Mouton lutta dans les montagnes de Gênes, non-seulement contre un ennemi de beaucoup plus nombreux que lui, mais aussi contre la misère plus forte souvent que le courage de ses soldats. A son exemple, cependant, ils retrouvèrent enfin leur énergie, et, le 11 avril 1799, ils enlevèrent à Verreria six drapeaux autrichiens. Ils se frayèrent ensuite un chemin jusqu'à Gênes, et y soutinrent un siège (*voy.* MASSÉNA) pendant lequel leur colonel, à la suite d'une sortie, fut laissé pour mort sur le champ de bataille, et ne dut l'existence qu'au dévouement d'un ami. Napoléon, devenu empereur, le nomma général de brigade au camp de Boulogne (1^{er} février 1805), et le choisit pour aide-de-camp le 7 mars de la même année. Depuis cette époque, Mouton prit part à toutes les campagnes de l'empire, fut blessé à Friedland (*voy.*), et devint général de division le 5 octobre 1807. Grâce à sa voix retentissante, ce fut lui

que l'on chargea de commander les grandes manœuvres exécutées aux fêtes qui suivirent la paix de Tilsitt, en présence des souverains de Russie et de Prusse. Employé, en 1808, à l'armée d'Espagne, sous le commandement de Bessières, il enleva, le 14 juillet, Medina del Rio-Secco. Le 10 novembre, placé sous les ordres du maréchal Soult, il prit à Germonal (*voy.* Burgos, T. IV, p. 351) 6,000 hommes, 12 drapeaux et 25 pièces de canon. Appelé ensuite à la grande-armée, il accomplit, le 21 avril 1808, en présence de l'empereur, sur le pont de Landshut, livré aux flammes, un audacieux mouvement qui empêcha la jonction du général Hiller avec l'archiduc Charles, et qui donna à l'armée des résultats immenses. Sa belle et valeureuse conduite à Essling et dans l'île de Lobau (*voy.* ces art.), où il cueillit, avec Masséna, les plus beaux lauriers de cette journée célèbre, lui valut le titre de comte et la distinction honorable du nom de l'île qui l'avait illustré. Il suivit l'empereur en Russie (1812), l'accompagna dans la retraite, et fut du petit nombre de ceux qu'il ramena à Paris pour l'aider à réorganiser une nouvelle armée. L'année suivante, il commandait le 6^e corps en Saxe, et là, victime de sa première défaite, il fut, après Leipzig, enveloppé dans la capitulation du maréchal Gouvion Saint-Cyr, et envoyé prisonnier en Hongrie, où il fut retenu jusqu'au moment de l'abdication. Resté sans emploi pendant la première Restauration, il fut nommé, dans les Cent-Jours, commandant de la 1^{re} division militaire, et élevé à la pairie. Il dirigea à Waterloo (*voy.*) le 6^e corps, opposé à Bulow, et tandis qu'il ralliait les débris de l'armée, il fut fait prisonnier et conduit en Angleterre. Proscrit en 1815, il subit trois années d'exil en Belgique, et ne rentra en France, dans le courant de l'année 1818, que pour vivre dans la retraite.

Dix ans après seulement, en 1828, le département de la Meurthe l'appela à l'honneur de le représenter à la Chambre des députés, où il se fit remarquer parmi les partisans d'une sage liberté. Pendant les événements de juillet (*voy.*) 1830, il fit partie de la commission mu-

nicipale qui remit le pouvoir aux mains du duc d'Orléans. Il reçut en échange la pairie, et fut nommé grand'-croix de la Légion-d'Honneur. Enfin, le 26 décembre, Louis-Philippe le choisit pour succéder à l'illustre général La Fayette (*voy.*) dans le commandement de la garde nationale (*voy.*) parisienne, et le 30 juillet 1831, il reçut des mains du roi le bâton de maréchal de France. C'est au sein de ces dignités que le comte de Lobau a terminé sa carrière, au siège de l'état-major-général, le 27 novembre 1838.

Sa vie militaire se résume en deux parties bien distinctes. Sous l'empire, son énergie et son courage lui concilièrent la faveur de Napoléon : « Mon Mouton, c'est un lion ! » disait-il quelquefois de lui dans un jour de combat. Mais la brusque franchise du général lui attira aussi plus d'une marque de mécontentement. Comme commandant supérieur de la garde nationale, le comte de Lobau sut, par son attitude calme aux jours de dangers et par son zèle aux jours du repos, faire respecter et chérir à la fois son autorité. Les légions du département de la Seine lui doivent une discipline parfaite, et toutes celles du royaume un modèle d'organisation bien entendue. Tel fut cet homme, « fort au dedans comme au dehors, a dit M. le comte Philippe de Ségur devant la Chambre des pairs, d'un sens droit, d'un esprit grave, d'un cœur franc, ferme et soutenu ; un de ces mâles caractères dont les principes élevés dominent toutes les positions et domptent toutes les chances de fortune les plus diverses ; invariable comme le devoir, sans emportement dans la gloire, sans trouble dans le malheur, sans hésitation dans le danger. »

D. A. D.

MOUTURE (DROIT DE). On donnait autrefois ce nom à la taxe prélevée par le propriétaire d'un moulin sur les individus qui y faisaient moudre leurs grains. Dans l'ancien droit, on nommait moulin *banal* celui qui appartenait au seigneur suzerain, et dans lequel il pouvait obliger tous ses vassaux à venir moudre moyennant le droit de mouture. L'exemption de ce droit s'appelait *franc-moudre*. Sa perception dans le royaume des Pays-Bas a beaucoup contribué à soulever les

Belges contre la maison de Nassau, et a donné à l'administration de M. Van Maanen une fâcheuse célébrité. X.

MOUVANCE. Dans le droit féodal, on appelait *mouvance* ou *tenure* la dépendance d'un fief (*voy.*), d'une terre, qui relevait d'un autre fief ou d'une autre terre. Il y avait la *mouvance active* et la *mouvance passive* : si un fief relevait d'un autre fief supérieur, c'était pour lui la *mouvance passive*; si ce même fief en avait d'autres qui relevaient de lui, c'était la *mouvance active*. Il y avait encore la *mouvance immédiate* et la *mouvance médiate*: la première avait lieu lorsqu'un fief relevait d'un autre immédiatement et sans intermédiaire; la seconde dans le cas contraire. Il y avait enfin la *mouvance noble* ou *féodale* et la *mouvance roturière* : *mouvance noble*, lorsque le possesseur du fief servant devait foi et hommage (*voy.*), ou au moins fidélité, au possesseur du fief dominant; *mouvance roturière*, lorsque le fief servant n'était tenu qu'à certaines redevances. Les règles relatives à ces différentes sortes de mouvances étaient très nombreuses. J. G-T.

MOUVEMENT (méc.). Ce mot, dérivé de *movere*, exprime l'état d'un corps obéissant à l'action d'une force ou impulsion étrangère à sa nature, qui le sollicite.

Nous avons montré, aux articles **MACHINES** et **MÉCANIQUE**, que le mouvement ne peut être engendré que par l'influence d'un agent physique quelconque qui le fait naître ou le communique, et nous avons énuméré les diverses *forces motrices* que la nature produit. Avant qu'aucune de ces causes n'agisse sur un mobile, ce mobile est dit *en repos*; aussitôt que l'action cesse, il rentre dans le même état; mais pendant qu'elle agit, le corps subit une translation. Le mouvement ne se manifeste donc que par le déplacement qu'il fait éprouver au mobile, ou par la modification qu'il opère dans sa forme ou dans son étendue. Ainsi, il peut y avoir changement de place de la masse entière, ou seulement dérangement de ses molécules; souvent aussi l'ensemble de ces deux effets. L'individu qui marche, la pierre qui est lancée, sont des exemples de *locomotion* totale. La sub-

stance que la chaleur dilate, le ballon qui s'enfle, un corps mou que l'on comprime, sont des exemples de déformation locale. En dernier exemple, le choc des corps peut amener à la fois la translation et l'altération.

Il a déjà été dit, à l'art. **FORCE**, que les causes premières du mouvement sont ignorées; l'action vitale de la nature est un secret qu'il n'est point donné à l'homme de pénétrer. Loin qu'on puisse en reconnaître l'origine, il a paru pendant longtemps que les lois de ses effets ne pouvaient être déterminées dans l'état de variation continuelle où les actions s'opèrent dans la nature. C'est du moins ce dont l'antiquité semble avoir désespéré; car à peine si, dans les derniers siècles qui ont précédé l'ère chrétienne, on était parvenu à fixer quelques notions précises à ce sujet. Une longue période de temps s'est encore écoulée dans le moyen-âge, avant que les idées aient été complètement éclairées en cette matière. L'écueil principal pour la philosophie ancienne était de se reconnaître dans la multiplicité de mouvements variés qui s'exécutent sur les corps; elle avait jugé impraticable d'en spécifier les genres et les espèces: elle s'est donc bornée à déterminer les circonstances d'équilibre (*voy.*), C'est de ce point qu'elle partait pour apprécier l'intensité des forces, faisant ainsi abstraction de la vitesse, qui caractérise le mouvement. Cependant, quoique cet élément ne soit pas entré directement dans les spéculations de la mécanique ancienne, il serait abusif de croire que son influence y ait été absolument méconnue. Indépendamment de ce que la raison se refuserait à admettre qu'une notion aussi générale pût être négligée, l'opinion contraire pourrait se tirer des écrits mêmes d'Archimède. Nous avons dit, à l'article **LEVIER**, que ce grand homme avait entrevu, dans le principe d'action de cette machine, une loi générale exprimant l'effet commun de réaction qui existe dans toutes les combinaisons de forces qui agissent sur un mobile, quelque compliqué que puisse être d'ailleurs l'appareil mécanique qui sert d'intermédiaire entre la puissance et la résistance. Quoique l'expression de *vitesse*

ne soit pas explicitement énoncée dans ce principe, ce serait mal apprécier le génie d'Archimède (*voy.*), que de croire que l'influence de la vitesse y ait été étrangère. Il est loin de notre pensée de vouloir atténuer le mérite des belles découvertes modernes par lesquelles seulement les véritables lois du mouvement des corps, inconnues à l'antiquité, ont été rigoureusement déterminées; mais sans rien enlever à la gloire de leurs inventeurs, il peut nous être permis d'avancer qu'il n'est aucune de ces théories qui ne rentre au fond dans la pensée du philosophe de Syracuse, et qu'elles n'en diffèrent réellement que par la forme sous laquelle elles ont été présentées. La forme est pour beaucoup dans ces sortes de matières, hâtons-nous de le dire; elle donne une nouvelle vie, une nouvelle existence, une autre portée, à l'invention; mais ce n'est peut-être pas une raison suffisante pour s'abstenir de rechercher les points de coïncidence qui peuvent exister entre les découvertes d'une époque et celles d'une autre; et pour cela il est nécessaire que nous exposions les notions premières d'où Galilée est parti pour arriver aux admirables résultats qui font aujourd'hui la base de la théorie du mouvement des corps.

Le premier principe qu'il faut faire connaître est celui du *moment*, expression que Galilée (*voy.*) a employée le premier. D'après lui, ce mot (du latin *momentum*) reçoit, dans la théorie de la mécanique, diverses acceptions qui se rapportent, aussi bien que dans la langue latine, aux différentes significations qui correspondent aux mots français *moment* ou *instant*, *énergie* ou *force*, ou qui même participent de l'une ou de l'autre interprétation: voici sur quelles considérations cet énoncé peut être justifié.

Puisque, dans le système d'équilibre d'un levier, les forces en action sont réciproquement entre elles comme les branches de la tige qui les rattachent au point fixe, une conséquence immédiate de cette proportion est que les produits respectifs de chaque force par le bras qui lui correspond sont égaux. Cette égalité, ou si l'on veut cette équation, pour employer le mot technique, ne peut avoir

d'autre signification, si ce n'est d'exprimer que les efforts exercés par chaque puissance sur le point fixe sont les mêmes; efforts qui d'ailleurs sont détruits par l'obstacle invincible que ce point leur oppose, étant aussi à observer que cette déduction arrive indépendamment de ce que peut être le produit d'une force par une distance, notion abstraite qui d'abord peut sembler vague, mais qui va bientôt s'éclaircir. En effet, de cette première explication il résulte déjà que l'action opérée par chaque force est en raison composée de sa puissance propre et de la distance à laquelle elle agit sur le point fixe; cette puissance est une masse lorsque les forces appliquées au levier sont des poids. C'est ce produit que Galilée a appelé *moment*, pour exprimer l'intensité ou l'énergie d'une force; autrement dit, c'est l'appréciation en nombre de la *quantité de mouvement* qu'elle est susceptible d'imprimer à un mobile soumis à son action. Quant à la manière d'effectuer ce produit, on doit comprendre qu'il ne s'agit que de multiplier entre eux les nombres qui expriment les rapports à l'unité respectivement de la masse et de la distance qui lui correspond.

Mais de l'appareil du levier il résulte qu'un faible poids peut faire équilibre à un plus fort, au moyen de la compensation qui s'établit dans la longueur des bras de levier. On conçoit en outre que, parce que la barre inflexible et non pesante du levier est, de sa nature, impropre à donner le mouvement, l'effet d'égalité réaction ne peut se produire qu'autant que la moindre masse est animée d'une énergie plus grande ou d'une plus grande quantité de mouvement. Cette différence elle-même ne se comprend physiquement que par une impulsion plus vive, plus rapide, dont la plus petite masse est douée; en d'autres termes, que par une vitesse supérieure qui l'anime, la barre du levier n'étant que le moyen de transmission de cette action sur le point fixe; et, comme d'autre part, la vitesse ne peut être appréciée que par la mesure d'une distance parcourue en un temps donné, la longueur du bras de levier devient naturellement la représen-

tation de la vitesse d'une masse en action. Conséquemment, la définition du moment ne tarda pas à être transformée par Galilée lui-même en celle-ci : *Le moment représentatif de l'énergie d'un corps en mouvement est égal au produit de sa masse par sa vitesse.*

A l'époque où Galilée posait ces principes, il s'occupait de rechercher la loi qui régit la chute (voy.) des corps graves, théorie qui elle-même fait partie de la loi des mouvements accélérés, c'est-à-dire de ceux où le mobile change à chaque instant de vitesse; l'important était pour lui d'estimer la vitesse à un instant déterminé. En se reportant au mouvement uniforme, il en déduisit facilement que la vitesse d'un mobile dépend de la première impulsion qu'il reçoit; que cette vitesse peut être appréciée proportionnellement par l'effet qu'elle produit en un instant très court, tout aussi bien qu'en un temps plus long; d'après cela, il appela *vitesse virtuelle* la vitesse qu'un corps prendrait dans le premier instant de son mouvement, vitesse qui, nécessairement, est variable à chaque instant dans le cours de la marche d'un corps soumis à l'influence d'un mouvement varié; puis, en se rattachant à sa définition du moment, il posa en principe que *des puissances sont en équilibre quand elles sont en raison inverse de leurs vitesses virtuelles estimées suivant leurs directions respectives.*

Ainsi le fameux principe des vitesses virtuelles, auquel la science moderne s'est rattachée, n'est en définitive qu'une extension du principe du levier, qui justifie les prévisions d'Archimède; il n'a donc manqué à ce grand homme, pour ouvrir la voie des découvertes postérieures, que d'avoir séparé, dans l'action du levier, comme l'a fait Galilée, d'une manière précise, ce qui constitue l'action dynamique propre de chacune des forces, de ce qui établit la réciprocité d'effet. Il s'en est tenu à la seconde partie; il a seulement soupçonné la première. C'est de même que Galilée aurait eu l'honneur de l'invention du principe de la gravitation (voy.), s'il eût pensé que la loi d'accélération des graves pou-

vait être rapportée à l'action d'une puissance attractive située au centre de la terre. C'est à Newton (voy.) que cette gloire était réservée.

Lagrange (voy.), adoptant les idées de Galilée, a fait du principe des vitesses virtuelles la base de son beau traité de *Mécanique analytique*; il l'a pris comme point de départ sans en donner d'autre démonstration directe, le considérant comme une sorte d'axiome immédiatement admissible. Depuis, lui-même et d'autres géomètres se sont efforcés de justifier ce principe *à priori*, par des démonstrations plus ou moins ingénieuses, mais qui toutes ont plus ou moins le défaut de compliquer une question qui n'apparaît jamais avec plus d'évidence que lorsqu'on la rapporte aux notions naturelles qu'elle exprime. Lagrange tenait certainement compte de cette observation, lorsque, pour corroborer le principe qui lui sert de base, il se contenta en son ouvrage de faire remarquer qu'il y a quelque analogie entre le principe de Galilée et celui qu'a donné Descartes. Ce dernier disait « qu'il ne fallait pas plus de force pour élever un poids à une certaine hauteur que pour élever un poids plus considérable à une hauteur proportionnellement moindre, ou pour élever un poids moins considérable à une hauteur proportionnellement plus grande, en égard seulement à la première impulsion; » principe qui a été adopté et reproduit par Pascal, D. Bernoulli, et d'autres géomètres. On reconnaît en effet dans cet énoncé le principe de pondération du levier, appliqué dans le sens vertical, et la notion de la vitesse virtuelle définie par Galilée.

Toricelli a dit aussi que deux poids étaient en équilibre quand leur centre (voy.) de gravité était fixe. Ce principe a conduit à cet autre, qu'il y a équilibre dans un système de corps lorsque le centre de gravité est situé le plus bas possible. Il est encore sensible que ces deux propositions dérivent de la disposition des forces dans la combinaison du levier.

A ces analogies, tirées textuellement de la Mécanique analytique, nous ajouterons la belle proposition posée par D'Alembert. Ce grand analyste a dit que

« lorsqu'un système de corps prend un mouvement en vertu des forces diverses qui le sollicitent, la liaison réciproque des parties ou leur réaction mutuelle opère, dans les forces motrices, des modifications telles que ce que les unes ont perdu les autres l'ont gagné, en sorte que le système serait en équilibre s'il n'était sollicité que par les forces perdues et gagnées. » D'où résulte immédiatement cette règle, dont l'application est si féconde en mécanique : « Qu'il y a toujours équilibre entre les forces imprimées et celles qui ont effectivement lieu, ces dernières étant prises en sens contraire de leurs directions respectives, » principe qui, évidemment, tend à fondre en une seule, à ramener dans un seul genre de faits deux sciences séparées, la statique et la dynamique (voy. ces mots), ce qui rentre au fond dans la pensée d'Archimède. Il ne faut pas d'ailleurs une longue méditation pour reconnaître que ce principe n'est autre chose que la généralisation d'un axiome reçu en mécanique bien avant D'Alembert, et qu'on énonce généralement en disant « qu'en toute combinaison mécanique, l'action est égale à la réaction, » axiome dont un des exemples les plus frappants, et comme la source, est sans contredit l'appareil du levier, ou celui du choc de deux corps durs, dans le cas d'équilibre, qui peut s'y rapporter immédiatement. Cependant il faut convenir que ce principe n'avait jamais été développé d'une manière aussi claire et aussi élégante que ne l'a fait l'illustre académicien. A notre avis, le mérite de l'exposition si nette et si précise d'un principe n'est pas moindre que celui de son invention; c'est en quelque sorte s'en approprier légitimement la création: c'est donc à juste titre qu'on a donné à celui-ci le nom de *principe de D'Alembert*.

Après avoir exposé, aussi brièvement qu'il est possible de le faire en ces sortes de matières, les premières bases théoriques du mouvement, il nous reste à considérer son action physique dans la nature.

En première ligne, on doit placer les mouvements célestes, qui constituent

une science spéciale, l'astronomie (voy. ce mot, et en outre les articles ATTRACTION, GRAVITATION, PLANÈTES). Nous nous bornerons ici à faire observer que rien ne confirme mieux le principe d'unité qui régit la nature que le phénomène de la gravitation. Galilée, par une extension du principe du levier, se rend compte de la vitesse initiale des corps, et arrive à poser la loi de la chute des graves à la surface de la terre. A quelque temps de là, Newton, par une autre voie, vérifie cette loi, et de plus la retrouve dans l'attraction solaire; ses profondes méditations et celles de ses successeurs la font reconnaître dans tous les mouvements célestes; elle devient une loi générale de l'univers; la lumière et l'électricité y sont soumis, aussi bien que l'affinité moléculaire; c'est toujours, et partout, en raison combinée des masses et des carrés des distances que les actions s'opèrent. Enfin certains philosophes ont étendu les investigations jusqu'à prétendre qu'aucune autre loi ne serait possible dans la nature. Sans pousser aussi loin la hardiesse des conclusions, nous ferons seulement observer qu'il est digne de remarque que toutes ces profondes déductions sont renfermées en quelque sorte et trouvent naissance dans la notion élémentaire du levier, considérée comme principe général d'équilibre, selon la pensée d'Archimède, ou comme principe général de mouvement, selon la doctrine de Galilée.

A l'égard des mouvements qui s'exécutent à la surface du globe terrestre, il nous serait impossible d'en spécifier les espèces sans entrer dans des détails qui sont du ressort des différentes branches de la mécanique (voy. ce mot), et qui toutes se rapportent à des actions diverses, comme celles de translation, de rotation, d'oscillation, d'expansion, de compression, d'où résulte le nombre infini de machines créées par l'industrie (voy. MACHINES).

Le mouvement des eaux (voy. HYDRAULIQUE, MARÉE, etc.), celui des vents (voy.), les variations de la chaleur (voy. CALORIQUE, TEMPÉRATURE, etc.), sont des effets qui se rattachent aux sciences naturelles.

A une certaine époque, qui n'est pas très éloignée, puisqu'elle ne remonte guère qu'à l'invention des mouvements d'horlogerie, on a agité la question de savoir s'il n'était pas possible de produire un mouvement *perpétuel*, c'est-à-dire ayant son principe en lui-même. Beaucoup d'essais ont été faits à ce sujet; quelques appareils mécaniques ont donné des effets assez prolongés, mais comme il est impossible qu'une machine puisse être exempte d'usure et de frottement, lors même qu'elle opérerait dans le vide, il est aujourd'hui reconnu que le mouvement perpétuel est une chimère dont il est oiseux de s'occuper.

J. B.-T.

MOUVEMENT (physiol.). La condition essentielle de la production des mouvements chez les animaux, est la présence, dans leur organisation, de fibres musculaires (*voy. MUSCLE*): aussi la soupçonne-t-on, bien qu'on ne puisse l'y découvrir, dans les êtres les plus simples de la série zoologique, par exemple dans les grandes méduses; mais tant que l'élément contractile reste isolé et ne trouve point dans un squelette intérieur ou extérieur des points d'attache fixes et des leviers pour donner de la précision, de la force et de l'étendue aux mouvements, la locomotion (*voy.*) est nulle ou excessivement bornée. L'existence des grands mouvements nécessite donc le concours de deux grands appareils: l'un actif, c'est le *système musculaire*; l'autre passif, c'est le *système osseux* des vertébrés, ou le *système calcaire* ou *corné* des animaux articulés. Le mécanisme du mouvement, dans les mollusques et les zoophytes, est facile à concevoir: il résulte uniquement de la contractilité de la fibre musculaire; mais il n'en est plus de même dans les animaux vertébrés et chez les animaux articulés. Sans entrer ici dans des détails qui trouveront leur place aux mots *Os*, *SQUELETTE*, etc., nous ferons remarquer que certaines portions de la charpente solide du corps des animaux sont unies entre elles de manière à ne permettre que peu ou point de mouvements: ce sont les parties centrales; tandis que d'autres, ce sont les membres (*voy.*), sont jointes de manière à jouer facilement l'une sur l'au-

tre. Si un muscle est attaché, par une de ses extrémités, à une portion immobile, et par l'autre à une pièce mobile qui trouve sur la première un point d'appui solide, le muscle, en se contractant, rapprochera l'extrémité libre de la pièce mobile de celle qui le soutient et reste fixe. Maintenant, qu'un autre muscle, ayant des points d'attache analogues au premier, mais disposés de manière à lui faire produire un mouvement opposé, se contracte à son tour, et voilà la pièce considérée jusqu'ici comme mobile qui prend une certaine fixité, et joue, par rapport à un autre levier venant après elle, le rôle que jouait, par rapport à elle-même, la pièce centrale réellement immobile. Au moyen de cette série de leviers (*voy.*), tour à tour mobiles et fixes, les mouvements prennent, dans les animaux à squelette intérieur ou extérieur, des directions multipliées et une étendue mesurée par la longueur totale de tous les leviers situés et maintenus bout à bout, suivant une ligne droite.

On divise les mouvements en *volontaires* et en *involontaires*: les premiers sont sous la dépendance exclusive du système nerveux cérébro-spinal; les seconds sous celle, également exclusive, du système nerveux ganglionnaire. Il existe, en outre, des mouvements *mixtes*, c'est-à-dire soumis en partie à l'influence de la volonté, et en partie soustraits à son action. Les mouvements volontaires appartiennent tous à la vie de relation: tels sont ceux des membres. Les mouvements involontaires appartiennent à la vie de nutrition: tels sont ceux des intestins et du cœur, que leur importance rend nécessairement continuels pendant le sommeil comme pendant la veille. Parmi les mouvements mixtes, appartenant tous à des fonctions qui font la nuance entre la vie de relation et la vie de nutrition, il en est qui sont presque tout-à-fait soustraits à la volonté: telle est la respiration; d'autres, comme la contraction des fibres musculaires de la vessie, lui sont presque entièrement soumis. C. L.-R.

MOUVEMENT (mus.). Dans la musique moderne, les signes de durée (*voy. NOTATION*) n'ont point de valeur absolue, c'est-à-dire que telle ou telle note,

une *ronde* par exemple, ne dure pas toujours un nombre convenu de secondes ; mais la durée de l'un de ces signes étant une fois fixée, tous les autres conservent entre eux et par rapport à lui une valeur relative. Pour déterminer cette durée première, on écrit, en tête de chaque morceau de musique, un ou plusieurs mots empruntés d'ordinaire à la langue italienne ; ces expressions font connaître, fort vaguement à la vérité, les diverses nuances de lenteur ou de rapidité que le compositeur entend donner à l'exécution.

On peut diviser les mouvements en principaux et secondaires.

MOUVEMENTS	
principaux.	secondaires.
ALLEGRO, vif.	<i>Stretto</i> , serré.
	<i>Prestissimo</i> , très vite.
ANDANTE, modéré.	<i>Presto</i> , vite.
	<i>Allegretto</i> , moins vif qu' <i>allegro</i> .
LARGO, large.	<i>Andantino</i> , plus vif qu' <i>andante</i> .
	<i>Adagio</i> , à l'aise.
	<i>Larghetto</i> , moins lent que <i>largo</i> .
	<i>Lento</i> , lent.
	<i>Sostenuto</i> , soutenu.
	<i>Grave</i> , grave.

On ajoute souvent au mot *allegro* un autre mot, qui indique le caractère de la composition plutôt qu'il n'en détermine le mouvement : *allegro moderato*, *comodo*, *maestoso*, *tempo di marcia*, etc.

Aux termes qui expriment les mouvements principaux, on joint aussi quelquefois des modificatifs, tels que : *un poco*, un peu ; *non-troppo*, pas trop ; *non tanto*, pas tant ; *molto*, beaucoup ; *assai*, fort ; comme *un poco adagio*, *allegro non tanto*, *largo assai*. Ces modificatifs peuvent encore s'unir aux mouvements secondaires, mais ce cas est moins fréquent.

L'inconvénient des indications de ce genre est de n'avoir point de signification précise et d'être pour l'un ce qu'elles ne sont pas pour l'autre, en sorte que le compositeur ne peut être assuré que sa musique soit exécutée telle qu'il l'a conçue. C'est pour remédier à toute incertitude qu'ont été inventés divers instruments, appelés du nom générique de *chronomètres* (*χρόνος*, temps, *μέτρον*, mesure) ; la plus récente de ces machines, et celle dont l'usage s'est le plus répandu, est le *métronome* (voy. ce mot).

On a vu, à l'art. HARMONIE (T. XIII,

p. 477), que le mot *mouvement* indiquait encore, en musique, la progression *ascendante*, *descendante* ou *monophone* des tons, d'où résultaient, dans l'association des parties, les mouvements *semblable*, *contraire* et *oblique*. J. A. DE L.

MOUVEMENT (PARTI DU), opposé à celui de la *résistance*, voy. PROGRÈS, INNOVATION, LIBÉRALES (*idées*), JUSTE-MILIEU, etc.

MOXA, mode particulier de cautérisation (voy.) importé de l'Inde et surtout du Japon, et consistant à faire brûler lentement sur la peau un cylindre formé de coton comprimé.

Nous avons exposé, au mot CAUSTIQUES, quels effets on pouvait attendre des divers agents employés pour développer, sur un point donné de la surface cutanée, une chaleur assez considérable pour y produire une perte de substance plus ou moins longue à réparer. Cette interprétation simple et conforme aux faits réduit à leur juste valeur les prétentions de ceux qui, attribuant au moxa des vertus toutes particulières, attachaient une grande importance et à la matière dont il était composé et à la manière dont il était fait ou appliqué, et qui avaient créé les noms mensongers de *moxas de ve-lours* et autres analogues. Tout se réduit à proportionner le volume du moxa à l'étendue de l'escarre que l'on veut produire, et à le composer de substances qui brûlent le plus facilement possible. Les moxas ordinaires ne sont que des cylindres ou des cônes de coton plus ou moins serrés qu'on allume par un bout, et que l'on entretient en soufflant doucement. On a substitué au coton diverses substances végétales, comme le duvet de l'ar-moise, ou la moelle de sureau, celle du grand soleil, et, avec plus de raison, l'é-toupe ou autres matières semblables im-bibées de solutions nitrées ou d'acétate de plomb dissous qui en favorisent la combustion.

On applique le moxa en le posant sur la partie qu'on veut cautériser, et en l'y fixant avec une pince jusqu'à ce qu'il ait achevé de brûler. La chaleur commence à se faire sentir faiblement d'abord, puis ensuite de plus en plus, jusqu'à la plus vive douleur de la brûlure. L'escarre qui

en résulte se détache, comme il a été dit à l'art. BRULURE, et laisse après elle une plaie suppurante plus ou moins longue à guérir.

Ce moyen est fort employé au Japon. On s'en est servi en Europe comme étant moins effrayant, mais non pas moins efficace que le fer rouge, dont l'usage était autrefois très répandu. C'est dans les maladies chroniques surtout, telles que la phthisie pulmonaire, la carie des vertèbres, la sciatique, etc., qu'on a recours au moxa, agent douloureux, sans doute, mais beaucoup moins qu'on ne l'imagine en général, et qui a une action puissante lorsqu'on l'emploie d'une manière énergique et soutenue. F. R.

MOYEN, ce qui tient le milieu entre deux extrémités. En logique, on entend par *moyen terme* la partie d'un syllogisme (*voy.* ce mot et CONSÉQUENCE) qui sert à unir les deux autres, à en prouver la convenance ou la disconvenance. Dans l'arithmétique, on nomme *moyens* ou *termes moyens*, les deux termes du milieu d'une proportion (*voy.*) : on sait que leur produit est toujours égal à celui des *extrêmes*. En mathématiques, une quantité est *moyenne proportionnelle arithmétique* entre deux autres quand elle excède la plus petite d'autant qu'elle est surpassée elle-même par la plus grande ; la *moyenne proportionnelle géométrique* est celle qui a, avec la première, le même rapport géométrique que la seconde a avec elle : 5 est la moyenne arithmétique entre 2 et 8 ; 4 est la moyenne géométrique entre ces mêmes nombres. On obtient la moyenne arithmétique d'un certain nombre de termes en les additionnant ensemble, et en divisant leur somme par le nombre de termes qui l'a produite : le quotient est le nombre moyen entre tous les autres nombres. Les lignes moyennes proportionnelles ne sont pas moins usitées dans les constructions géométriques. Pour avoir la moyenne proportionnelle arithmétique de deux lignes droites, il suffit de les placer au bout l'une de l'autre et de prendre la moitié de la ligne totale. La moyenne géométrique se trouve en plaçant les deux lignes au bout l'une de l'autre, de la même manière, puis en traçant sur la

ligne totale, comme diamètre, une demi-circonférence, et en élevant une perpendiculaire au point de réunion des deux lignes : la partie de cette ligne comprise entre le diamètre et la demi-circonférence est la moyenne demandée. On dit qu'une quantité est partagée en *moyenne et extrême raison*, lorsqu'une de ses deux parties est moyenne proportionnelle géométrique entre la quantité entière et son autre partie.

Le mot *moyen* signifie encore ce qui sert pour arriver à quelque fin. L. L.

MOYEN-AGE. On donne ce nom à la grande période qui sépare l'antiquité des temps modernes, et qui dura depuis l'invasion des barbares jusqu'au commencement du xvi^e siècle. Lui assigner des bornes plus précises, dire qu'elle a commencé le jour de la prise de Rome par Odoacre, et qu'elle a fini le jour, soit de l'invention de l'imprimerie, soit de la découverte de l'Amérique, soit de la révolte de Luther contre la papauté, serait aussi inexact qu'inutile. Quelle que soit l'influence d'un grand événement, l'histoire ne se coupe pas ainsi à jour fixe. Il faut des années et même des siècles pour changer l'aspect de la société. Considéré sous un point de vue plus élevé, le moyen-âge ne serait même pas une grande période de l'histoire, mais seulement la transition nécessaire de la désorganisation de la société antique à la formation des sociétés modernes. Aussi pendant longtemps n'a-t-on admis que deux divisions de l'histoire ; mais en étudiant attentivement les différentes phases de la société pendant le moyen-âge, on a dû accorder à cette époque une existence individuelle incontestable ; des éléments propres, qui ne sont ni les débris du passé, ni les germes de l'avenir ; des idées, des institutions, des mœurs également distinctes de ce qui les a précédées et de ce qui les a suivies. Certes, plus d'une trace de la civilisation ancienne se retrouve dans l'histoire du moyen-âge ; certes, pour découvrir l'origine de la plupart des principes de nos sociétés modernes, nous devons les chercher dans les siècles antérieurs ; mais il n'en est pas moins vrai que le moyen-âge est une époque bien tranchée qui a eu ses périodes de croissance, de

jeunesse, de maturité, de déclin, et qui est enfin tombée pour faire place à un nouvel ordre de choses et d'idées.

Le moyen-âge naît sur les ruines de l'empire Romain (*voy.*), fécondées, d'une part par la puissante vitalité du christianisme, et de l'autre par l'esprit inculte, mais plein desève et de vigueur, des peuples germaniques qui viennent occuper le premier plan sur la scène du monde, et qui, vainqueurs des Romains, subissent moralement le joug de leurs ennemis vaincus, en acceptant leur religion et jusqu'à un certain point leurs institutions et leurs mœurs. C'est dans cette influence du christianisme sur les barbares, mêlée à quelques débris de l'antiquité grecque et romaine, qu'est le mot de l'énigme du moyen-âge. C'est elle qui a donné naissance aux deux grands mobiles qui jouent les premiers rôles dans son histoire : le courage personnel, et l'exaltation de l'esprit religieux. Ces deux sentiments, agissant ensemble ou séparément, produisent toutes les institutions du moyen-âge, et constituent son caractère distinctif ; dès qu'ils cessent d'agir, le moyen-âge n'est plus. A eux se rattachent, d'une manière plus ou moins directe, la féodalité, la chevalerie, les croisades, les corporations, l'établissement des villes et de la bourgeoisie, le monachisme, la hiérarchie de l'Église. Nous en trouvons des traces jusque dans les lettres, les sciences et les arts. Tantôt, sous l'influence du courage personnel, nous voyons l'homme, confiant dans sa propre force, dédaignant l'appui débile de l'état et des lois, bravant ses égaux, protégeant ou opprimant les faibles suivant son humeur, et s'unissant à ses pareils pour résister à un plus fort que lui. Tantôt nous voyons, au contraire, l'homme dominé par l'esprit religieux, vouer sa vie à Dieu, répudier les jouissances et les affections du monde, et, absorbé dans une contemplation anticipée des béatitudes célestes, s'élever parfois jusqu'à l'inspiration d'un prophète, ou tomber plus souvent dans une sorte d'abrutissement cataleptique. Quelquefois, ces deux sentiments de la force et du sentiment religieux, agissant sur le même homme, s'adouçissent mutuellement en se combinant, et produisent

alors l'idéal du temps, le chevalier accompli.

Les premiers siècles qui suivirent la chute de l'empire d'Occident sont un long chaos, dont l'historien cherche en vain à débrouiller les éléments confus. Les peuples du Nord, encore étourdis de la violente impulsion qui les a lancés sur le Midi (*voy.* MIGRATION), ont peine à se caser dans leurs nouvelles demeures. Avant même d'avoir détruit les derniers simulacres de la puissance romaine, ils se mettent à guerroyer les uns contre les autres et à se disputer leurs conquêtes. Une ère de désolation sans exemple dans l'histoire (*voy.* BARBARIE) est la première conséquence de ce grand bouleversement. Les plus belles provinces de l'empire sont ravagées et presque dépeuplées ; la terre reste inculte, et il semble que le règne de la barbarie primitive va recommencer ; mais le progrès est la grande loi de l'humanité, la civilisation ne peut s'éteindre, et les temps d'arrêt qui se rencontrent parfois dans sa course ne sont que des crises salutaires d'où naissent des forces plus vives. Peu à peu la tempête s'apaise, les peuples nouveaux s'affermissent, et la religion du Christ qu'ils embrassent est le principal remède à tant de misères. Déjà, au milieu même de la grande commotion, un progrès s'est accompli. Le christianisme a rendu à l'homme le sentiment de sa dignité personnelle : l'esclavage, cette honteuse plaie de l'antiquité, a disparu pour jamais. Le servage (*voy.* ces mots), il est vrai, semble le remplacer ; mais qu'il y a loin déjà du plus pauvre serf attaché à la glèbe, au gladiateur qui va mourir pour amuser son maître !

En parcourant les annales de ces siècles obscurs, l'œil s'arrête avec joie sur quelques points lumineux. Clovis, roi des Francs, et Théodoric (*voy.* ces noms), roi des Ostrogoths, fondent des empires stables et presque policés, dont le gouvernement tout en conservant les formes de l'ancien droit traditionnel des Germains, se modifie sous l'influence du droit romain (*voy.*). Et d'ailleurs un coin de l'empire est resté intact : Constantinople perpétue les souvenirs de Rome. Au VI^e siècle, Justinien (*voy.*), le grand légis-

lateur, secondé par d'habiles généraux, regagne une partie de l'Italie, qui échappe bientôt encore une fois à la main impuissante de ses successeurs. *Voy. BYZANTIN (empire).*

Tandis que l'Europe prend ainsi une face nouvelle, le vieil Orient s'ébranle au commencement du VII^e siècle. Un homme de génie, habile à exploiter les passions et les besoins du peuple qui l'écoute, tire les Arabes de leur long repos et de leur vie contemplative. Mahomet (*voy.*), de la voix inspirée d'un prophète, leur crie qu'il est temps de marcher à la conquête du monde, et les Arabes (*voy.*) se répandent en moins d'un siècle sur tout le nord de l'Afrique, passent en Espagne, chassent les Visigoths qui l'occupent, et pénètrent en France. L'Europe à peine conquise par les peuples du Nord, est de nouveau menacée au Midi. Mais la chrétienté, quoique encore mal affermie, repousse le joug de l'islamisme, et les Francs conduits par Charles-Martel (*voy.*) refoulent les Arabes au-delà des Pyrénées.

La seconde période de l'histoire du moyen-âge s'ouvre par la monarchie universelle de Charlemagne (*voy.*). Le grand roi des Francs réunit sous son sceptre presque tous les peuples germaniques, fonde le nouvel empire d'Occident, et proclame la suprématie spirituelle du pape (*voy. PAPAUTE*) ou évêque de Rome, en recevant de lui la consécration de son titre d'empereur romain. Le vaste empire de Charlemagne se démembre vite après sa mort; mais l'idée que son puissant génie avait conçue ne meurt pas avec lui. Cette idée de l'unité de la chrétienté, sous le double pouvoir de l'empereur et du pape, domine tout le moyen-âge et y forme, pour ainsi dire, la clef de voûte de l'édifice social.

Le démembrement de l'empire de Charlemagne amène une série de bouleversements et de troubles qui rappellent presque les désastres des siècles précédents. Des guerres continuelles divisent les peuples chrétiens, et de nouvelles races conquérantes, les Slaves et les Hongrois ou Magyars (*voy. ces mots*), paraissent sur le théâtre de l'histoire et envahissent toute l'Allemagne.

C'est à cette époque que commence à se dessiner le régime féodal (*voy.*) qui forme un des traits caractéristiques du moyen-âge, et dont l'établissement appartient exclusivement aux peuples germaniques, bien que quelques auteurs aient voulu en retrouver l'origine dans la législation romaine. La polyarchie féodale, admirablement appropriée aux besoins du temps, faisait parvenir jusque chez le plus humble vassal les ramifications du pouvoir souverain, quand il en existait un, et le remplaçait, quand il n'existait pas ou quand il n'était qu'illusoire. D'abord divisé à l'infini, le système féodal tend bientôt à se concentrer. Les grands vassaux se groupent. Le besoin d'union se fait sentir, en même temps que les nationalités se tranchent. Les états européens s'établissent peu à peu. Egbert réunit l'heptarchie (*voy.*) anglo-saxonne et fonde la monarchie anglaise. L'avènement des comtes de Paris au trône de France, dans la personne de Hugues-Capet (*voy. CAPÉTIENS*), forme le noyau de la nationalité française autour duquel viennent se grouper successivement tous les puissants vassaux de ce pays. En Allemagne et en Italie, Othon-le-Grand (*voy.*) fait revivre la haute pensée de Charlemagne, et reconstitue l'empire Romain. Les Slaves sont refoulés jusqu'à l'Oder ou contraints d'embrasser le christianisme; et par-delà les Pyrénées, dans les montagnes des Asturies et de la Navarre, de petits royaumes chrétiens se font jour au milieu de l'empire des Arabes, et constituent les premiers éléments de la nationalité espagnole.

Une autre grande création de cette période est l'établissement de la chevalerie (*voy.*). L'honneur chevaleresque devient la vertu des hommes de ce temps. Les lois de la chevalerie forment une sorte de code, qui, au milieu du désordre de la législation, redresse les torts, adoucit les mœurs et retient les passions. C'est principalement chez les Normands (*voy.*), peuple de la Scandinavie, descendu vers le Midi plus tard que les autres nations germaniques, que brille de tout son éclat cette noble institution, fondée à la fois sur le courage, sur la religion, et sur l'amour; car le service du beau sexe, et

surtout de sa dame, était un des premiers devoirs du chevalier. Cette exaltation de l'amour, cette influence du sexe faible sur le sexe le plus fort, qui se résume dans le culte universel de la vierge Marie (*voy.*), est un des points essentiels qui distinguent le moyen-âge de l'antiquité. C'est le christianisme qui a émancipé la femme (*voy.*) aussi bien que l'esclave.

La hiérarchie de l'Église (*voy.* ces mots) se perfectionne aussi à cette époque : les ordres monastiques (*voy.*) et les couvents se multiplient ; mais en même temps, la corruption se glisse dans le clergé. En Italie surtout, elle passe toutes les bornes. La religion n'est plus qu'un manteau qui sert à couvrir les plus honteuses débauches. Un homme énergique et habile, le pape Grégoire VII (*voy.*), met un frein à ces excès ; il institue le célibat des prêtres, régularise le clergé et établit définitivement la hiérarchie de l'Église. Mais devenu ainsi le maître d'une puissante armée, dont le pouvoir moral domine le monde par l'excommunication et l'interdit mieux que par des armes physiques, le chef de l'Église se sent mal à l'aise sous l'égide du bras temporel de l'empereur. Une lutte fatale commence entre les deux grands pouvoirs de la chrétienté, et caractérise, avec les croisades, la 3^e période du moyen-âge, de la fin du XI^e siècle à la fin du XIII^e. Quelques intervalles de paix, qui apparaissent çà et là, ne sont que des trêves, et la lutte recommence sans cesse avec un nouvel acharnement. C'est au pouvoir spirituel que reste finalement la victoire. Les principaux champions sont, d'une part, Henri IV, de la maison de Saxe, et les deux Frédéric de Hohenstaufen ; de l'autre, les papes Grégoire VII, Innocent III et Innocent IV (*voy.* tous ces noms).

L'esprit religieux du moyen-âge, dans l'enthousiasme irréfléchi de sa foi naïve, avait depuis longtemps établi l'usage des pèlerinages à la Terre-Sainte. Dans la période dont nous parlons, il fit un pas de plus. Au lieu de pèlerins isolés, ce fut la chrétienté tout entière qui s'élança sur la Palestine pour délivrer le tombeau du Sauveur. Ces pèlerinages armés reçurent le nom de *Croisades* (*voy.*). Le premier élan fut couronné d'un succès rapide,

mais suivi de longs désastres. La noblesse chrétienne alla s'engloutir dans les déserts ; Frédéric Barberousse et saint Louis (*voy.* ces noms) y périrent ; toutefois, les croisades eurent le grand avantage de renouer les relations commerciales de l'Orient et de l'Occident (*voy.* T. VII, p. 289 et suiv.). Recevant une égale impulsion du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel, résultant à la fois de l'esprit aventureux et de la tendance à l'enthousiasme religieux, les Croisades peuvent être considérées comme le produit le plus complet et le plus caractéristique du génie du moyen-âge, dont elles sont pour ainsi dire le point culminant.

C'est encore pendant cette 3^e période qu'au milieu des châteaux féodaux qui couvrent l'Europe, nous voyons poindre peu à peu les villes. Les classes non guerrières, peu nombreuses d'abord et méprisées, sentent la nécessité de s'unir pour résister aux violences des hommes de guerre : de là naissent les premières communes, les villes et la bourgeoisie ou tiers-état (*voy.* ces mots). L'affranchissement des communes a lieu presque partout. Protégées par le pouvoir royal, dont elles sont les alliées naturelles contre les grands et petits vassaux, plusieurs de ces villes, notamment en Allemagne et en Italie, parviennent à un état de grande prospérité. Les arts et métiers, établis partout en corporations, s'y développent et s'y perfectionnent par d'utiles inventions. Une partie de la noblesse vient s'y établir, et y accapare quelquefois l'autorité. D'autres villes s'érigent en petits états indépendants, et rappellent, par leurs vices comme par leurs vertus, les républiques de l'antiquité. D'autres encore se liguent entre elles pour protéger leurs franchises et leurs intérêts commerciaux. Telles sont les ligues Hanséatique (*voy.* ANSE) en Allemagne, et Lombarde en Italie. En général, l'esprit d'association et de corporation se manifeste partout au moyen-âge. La noblesse elle-même se coalise contre les villes ; les règles universitaires établissent une sorte de hiérarchie et de corporation dans les sciences et les lettres. La chevalerie même est une sorte de jurande.

La 4^e et dernière période nous con-

duit de la fin du XIII^e siècle à la fin du XV^e. Les éléments qui constituent la société au moyen-âge se modifient sensiblement. L'affermissement du pouvoir souverain d'une part, et la prospérité croissante des villes de l'autre, répriment les excès de la classe noble et guerrière, et adoucissent la rigueur du système féodal. Les états de l'Europe commencent à revêtir la forme qu'ils conserveront dans l'histoire moderne; leur organisation politique se fixe; leur gouvernement se centralise de plus en plus. L'établissement d'armées permanentes affranchit le souverain de la dépendance de ses grands vassaux. La justice, bien qu'administrée encore avec peu de discernement et d'équité, porte cependant au moins l'apparence de la légalité, et remplace le droit du plus fort, presque seul en vigueur jusque-là. L'invention de la poudre (*voy.*) à canon change entièrement l'art de la guerre, rend moins indispensable la valeur personnelle et met moins en évidence les prouesses des individus. La chevalerie, dont les coutumes s'étaient déjà modifiées et altérées, en reçoit une profonde atteinte et s'efface peu à peu, quoique ses formes et son influence se manifestent encore longtemps après. Le prestige de la papauté commence à perdre de son éclat. Les scandales du grand schisme, les abus de l'Église, l'obscurantisme et la corruption du clergé font sentir le besoin d'une réforme religieuse. De nombreuses hérésies (*voy.* tous ces mots) viennent protester contre le pouvoir exorbitant du Saint-Siège, mais sont réprimées avec vigueur et quelquefois avec une cruauté qui surpasse les persécutions des premiers chrétiens. Les ordres mendiants sont institués pour combattre l'influence morale des hérétiques, et l'inquisition (*voy.*) pour les exterminer. D'un autre côté, l'Empire, après une longue et sanglante anarchie, tombe exclusivement au pouvoir de la maison d'Autriche (*voy.*), perd insensiblement le caractère de suprématie sur tous les autres états que Charlemagne lui avait donné, et devient une monarchie simplement allemande, tout en conservant le titre pompeux de Saint-Empire (*voy.*) Romain. L'Asie est sillonnée en tous sens par une nouvelle race con-

quérante, celle des Mongols (*voy.*), dont les excursions s'étendent jusqu'aux pays slaves de l'Europe, et même jusqu'en Allemagne. A eux succède pour l'Europe un danger plus grand. Les Othomans (*voy.*), peuplade éminemment guerrière et fanatisée par l'islamisme, mais d'abord inaperçue sur les bords du Pont-Euxin, s'emparent successivement de toutes les provinces de l'empire grec. La chrétienté s'émeut. Une nouvelle croisade, défensive, cette fois, si l'on peut s'exprimer ainsi, est organisée contre Bajazet, et la défaite de Nicopolis (*voy.*), où périt la fleur de la noblesse chrétienne, témoigne de nouveau de la force irrésistible des Osmanlis. Enfin, Constantinople même tombe au pouvoir de Mahomet II. Le vieux fantôme d'empire qui conservait encore la tradition non interrompue du grand empire Romain s'écroule pour ne plus se relever. Le dernier foyer qui gardait quelques étincelles du feu sacré de l'antiquité est près de s'éteindre. Mais de pieuses mains vont porter dans l'Occident tout ce qu'elles peuvent sauver du naufrage. Quelques Grecs instruits abordent en Italie (*voy.* LASCARIS, GAZA, etc., et aussi LÉON X), et y font renaître le goût des lettres et des arts des anciens. Secondés par l'admirable invention de l'imprimerie (*voy.* TYPOGRAPHIE), leurs efforts contribuent puissamment au mouvement intellectuel de l'Europe. En même temps, la découverte de la route de l'Inde (*voy.*) et celle du Nouveau-Monde (*voy.* AMÉRIQUE) ouvrent des voies nouvelles au commerce et à l'industrie. Tous ces grands événements produisent par leur concours la brillante époque de la renaissance (*voy.*) des lettres et de la réformation (*voy.*), c'est-à-dire de l'émancipation intellectuelle et religieuse de l'Europe, qui ouvre l'histoire moderne.

Au milieu des troubles du moyen-âge, les lettres, les arts, les sciences et le commerce s'effacent presque entièrement de la scène du monde. Les trésors de la bibliothèque d'Alexandrie sont réduits en cendres par les Arabes. Chez les peuples germaniques, nous avons peine à trouver, du V^e au VIII^e siècle, quelques prêtres instruits et cultivant les lettres, tels qu'Ulphilas, Grégoire de Tours, Isidore de

Séville, Bède-le-Vénéral, etc. *Voy.* ces noms.

Charlemagne, quoique peu lettré lui-même, devine, avec l'instinct du génie, les besoins intellectuels de l'avenir, et fonde des écoles dans les monastères et les évêchés. En même temps, l'empire des Arabes arrive à un haut degré de splendeur. Les lettres et les sciences sont florissantes à la cour brillante du khalife Haroun-al-Raschid (*voy.*). Charlemagne de son côté est entouré d'hommes éminents, qui secondent ses projets, comme Alcuin et Éginhard (*voy.* ces noms); mais le démembrement de son empire, en ramenant le désordre politique, produit aussi une période de stagnation intellectuelle. L'art de lire et d'écrire, que les rois eux-mêmes ignorent, suffit pour donner à quelques moines le titre de savants. Pour peu qu'ils aient quelques connaissances de plus, ils courent risque d'être accusés de sorcellerie. C'est cependant le grand nombre des couvents et les longs loisirs des religieux qui ont multiplié et fait parvenir jusqu'à nous les écrits de l'antiquité.

Le réveil de la littérature propre du moyen-âge date de la fin du XII^e siècle. La langue romane lui sert d'interprète. La Provence en est le premier théâtre. Comme dans toutes les littératures qui commencent, la poésie précède la prose. Vivement empreints du cachet de l'époque, les chants des troubadours (*voy.*) glorifient la vaillance et l'amour. A la poésie lyrique succède l'épopée, qui se charge de raconter les hauts faits du passé qu'elle peint souvent sous les couleurs du présent. Elle confond les héros de tous les âges avec une insouciance enfantine, qui n'est pas sans charme, et se meut principalement dans les trois grands cycles romantiques des Nibelungen, de la Table-Ronde (*voy.* ces mots) et de Charlemagne, auxquels elle mêle sans discernement les traditions de l'antiquité profane et sacrée, et surtout l'histoire dénaturée d'Alexandre-le-Grand. Ces chants trouvent rapidement un écho en France, où les trouvères (*voy.*) les répètent, et surtout en Allemagne, où les *minnesänger* les traduisent et les imitent dans le vieil idiome de leur pays. On les entend

retentir, sous d'autres formes, jusqu'en Angleterre et en Espagne.

Au XIV^e siècle, ces chants primitifs font place aux fabliaux et aux récits en prose; la poésie du moyen-âge se tait, jusqu'à ce qu'enfin viennent retentir les trois voix de Pétrarque, de Boccace et de Dante (*voy.* ces noms), qui dotent le monde d'une littérature nouvelle digne de rivaliser avec les chefs-d'œuvre de l'antiquité. Quoique contemporains du moyen-âge, ces grands génies n'en conservent plus entièrement le caractère et appartiennent déjà essentiellement à la renaissance, ainsi que le poète anglais Chaucer (*voy.*), qui devance également son siècle.

De tous les arts, l'architecture (*voy.*) est le seul qui ait atteint, au moyen-âge, un haut degré de perfection. Le zèle religieux du temps devait se plaire à embellir les églises (*voy.*), et dès les XII^e et XIII^e siècles, nous voyons l'Europe se couvrir de monuments admirables. Le style ogival ou gothique (*voy.*) est peut-être moins pur que l'architecture antique, mais n'en produit pas moins un effet merveilleux tant par l'imposante majesté des grandes masses, que par la grâce et la finesse des détails. Les autres arts ne font que poindre en Italie vers la fin du moyen-âge; cependant ils font déjà pressentir le magnifique essor qu'ils prendront peu de temps après.

La science du moyen-âge est pauvre et naïve, surtout dans les premiers temps, mais non pas absolument nulle, comme on l'a prétendu. Les moines écrivent souvent, dans des chroniques (*voy.*), l'histoire de leur temps telle qu'ils la voient et telle qu'ils la comprennent. Le besoin de penser se fait toutefois sentir de bonne heure. Dès le XI^e siècle, on trouve dans les cloîtres et dans les villes des hommes qui réfléchissent profondément sur les mystères de la philosophie et de la religion. Pierre Abélard, Roger Bacon, Albert-le-Grand, S. Thomas d'Aquin (*voy.* ces noms), sont des noms illustres, qui témoignent de la hauteur intellectuelle du temps où ils ont vécu. Malheureusement, pour défendre contre les hérésies les dogmes absolus du catholicisme, on a recours aux subtilités de la dialectique. De là, et surtout de l'influence exagérée

d'Aristote, dont les écrits sont sans cesse relus et commentés, naît cette étrange et bizarre philosophie théologique qui porte le nom de scolastique (*voy.*), et qui produit un funeste effet sur le mouvement des esprits. On n'enseigne bientôt plus dans les universités (*voy.*), ni la théologie, ni la jurisprudence, ni la philosophie, mais l'art de disputer sur ces matières, au moyen des sophismes de la scolastique.

La médecine et l'histoire naturelle sont presque considérés au moyen-âge comme de la sorcellerie (*voy.* MAGIE), et remplacées en effet par l'astrologie et l'alchimie (*voy.* ces mots), sciences vaines, mais auxquelles la science positive de notre temps doit encore plus d'une découverte importante *. S-F-D.

MOZABITES, nom qu'il ne faut pas confondre avec celui de Morabites, *voy.* BARBARIE, T. III, p. 29. *Voy.* aussi MOZARABES.

MOZAMBIQUE, capitainerie générale des possessions portugaises dans l'est

(*) L'histoire du moyen-âge, dans son ensemble, a été écrite avec plus d'érudition que de goût, surtout en Allemagne : l'ouvrage de M. Rehm (*Handbuch der Geschichte des Mittelalters*, Marbourg, 1820-38, 8 vol. in-8°) est à cet égard ce qui existe de plus complet. Des manuels plus courts ont été publiés par Rühls (Berlin, 1818), par M. Leo (Halle, 1830) et par M. Kortüm (Berne, 1836-37, 2 vol.). Nous mentionnerons en outre Tillier, *Histoire de l'humanité européenne au moyen-âge*, Francf.-s.-l.-M., 1829, 4 vol.). En langue française, on peut consulter les *Annales du moyen-âge* (Paris, 1825, 8 vol. in-8°); le *Tableau des révolutions de l'Europe dans le moyen-âge jusqu'en l'an 1453*, par Koch (Paris, Treuttel et Würtz, 1790, 3 vol. in-8°); l'*Histoire du moyen-âge*, par M. Desmichels (Paris, 2^e édit., 1835-37, 2 vol. in-8°), et l'abrégé publié sous le même titre par M. H. Engelhardt (Strasb., 1836). L'Angleterre doit à M. Hallam un *Tableau de l'Europe au moyen-âge*, qui a été trad. en français (Paris, 1820-22, 4 vol. in-8°). Beaucoup d'autres ouvrages, moins généraux, méritent encore d'être cités. Au premier rang, nous placerons l'*Histoire des républiques italiennes* de Sismondi (Paris, 1825, 16 vol.), et l'*Histoire des Hohenstaufen*, par M. de Raumer (Leipz., 1823-5, 6 vol.; nouv. éd., 1840 et suiv.). M. Hüllmann a surtout traité de la condition des villes au moyen-âge (*Städtewesen des Mittelalters*, Bonn, 1825-29, 4 vol.), et M. de Savigny y a suivi les destinées du droit romain (*Geschichte des römischen Rechts im Mittelalter*, Heidelb., 1816-26, 4 vol.). Enfin on consultera encore avec avantage plusieurs des *Histoires universelles* que nous avons fait connaître, T. XIII, p. 63. J. H. S.

del'Afrique, s'étend depuis le sud de Zanguebar jusqu'à la partie nord-est de la Cafrerie. Elle est séparée de l'île de Madagascar (*voy.* ces mots et AFRIQUE, T. I^{er}, p. 242) par le canal ou détroit de Mozambique, qui reçoit les eaux du Sofala et de l'Inhambane. Le cap Delgado, l'ancien *Basum promontorium* des Romains, était, à l'extrémité nord-est de Mozambique, la limite connue des anciens sur ces côtes de l'Afrique. Cette capitainerie, qui a aujourd'hui 440 lieues de long sur 100 de large, formait, à l'époque de la puissance du Portugal, un vaste empire de plus de 700 lieues d'étendue. Vasco de Gama (*voy.*), qui débarqua sur la côte de Mozambique en 1498, trouva ces contrées dans l'état le plus florissant; mais les populations hostiles le forcèrent bientôt à chercher son salut dans la fuite. Cependant les Portugais obtinrent l'autorisation d'y établir une factorerie, et ils ne tardèrent pas à se rendre maîtres du pays. Les indigènes soumis au Portugal conservèrent néanmoins leurs lois, leurs coutumes et même leurs princes : ces derniers portent le titre de *cheikhs*. Les royaumes de Mongallo et de Bororos sont les principaux de cette contrée, où l'on distingue en outre le pays d'Angocha, celui de Macua, etc.

Les possessions portugaises sont divisées en sept gouvernements : Mozambique, Querimbo ou Capo Delgado, Quilinané ou Guillemane, Rivière de Senna, Sofala, Inhambane, et Bahia de Lorenzo Marquez. Elles ne renferment que 287,000 hab., sur une surface de 13,000 lieues carrées. Le sol, souvent marécageux sur les côtes, âpre et montagneux dans l'intérieur, produit en abondance des fruits délicieux; les fleuves qui descendent des montagnes roulent des sables aurifères. Le gouvernement se compose d'un capitaine général, assisté d'un conseil de régence, qui fait sa résidence dans la capitale, nommée aussi *Mozambique*. Cette ville, située dans une position avantageuse, au milieu d'un groupe d'îlots défendus par des fortifications imposantes, possède un port vaste et sûr; les principales branches de son commerce sont l'or, l'ivoire, l'ambre, les kauris, les esclaves, etc. On y compte environ 3,000

Portugais, indépendamment de beaucoup d'Arabes et d'esclaves. D. A. D.

MOZARABES ou **MOSTARABES**. On appelle communément ainsi les chrétiens d'Espagne qui, après la conquête de ce royaume par les Maures, restèrent au milieu d'eux en conservant leurs lois, coutumes et religion. On dérive ce nom de *mixti Arabes*. Les Mozarabes avaient une liturgie particulière. S. Léandre et S. Isidore (*voy.*), archevêques de Séville, l'avaient formée en réunissant les différentes cérémonies importées par les invasions des peuples barbares. Cet office reçut le nom de *gothique* avant celui de *mozarabe*. L'Église de Rome réussit, après une lutte opiniâtre, à imposer son propre rituel à l'Espagne, au XI^e siècle, lorsque le concile de Jaca eut ordonné l'abrogation de l'office national. A la fin du XV^e siècle, l'office mozarabe était complètement tombé en désuétude; le cardinal Ximenès, craignant de le voir tout-à-fait disparaître, entreprit de le faire célébrer dans une chapelle de la cathédrale de Tolède. Ce fut avec beaucoup de peine qu'on parvint à rétablir le vieux monument de ce culte. Le missel mozarabe fut imprimé à Tolède, en 1500, et le bréviaire, en 1502. Le P. Leslée les fit réimpr. à Rome, en 1755. *Voy. LITURGIE*, T. XVI, p. 623. X.

MOZART (JEAN-CHRYSOSTÔME-WOLFGANG-AMÉDÉE), le plus illustre peut-être des compositeurs allemands, naquit à Salzbourg, le 27 février 1756; il eut pour père Léopold Mozart, d'abord violoniste, puis second maître de chapelle de l'évêque de cette ville, auteur de beaucoup de musique de différents genres et notamment d'une *Méthode de violon* qui a eu de nombreuses éditions et traductions, et que les ouvrages analogues publiés depuis n'ont point fait oublier. De ses sept enfants, il ne lui resta que Wolfgang et sa sœur aînée, Marie-Anne; ce bon père consacrait à les instruire tout le temps que lui laissaient ses occupations. Il semblait que son fils avait reçu en naissant la connaissance infuse de toutes les ressources de l'art qui se développa chez lui graduellement, mais avec une extrême rapidité. A l'âge de 3 ans, après avoir entendu son père donner une leçon à sa

sœur, il cherchait lui-même des tierces sur le clavecin, montrant la joie la plus vive aussitôt qu'il les avait rencontrées. A 4 ans, il jouait de petites pièces qui ne lui coûtaient que quelques instants d'étude; mais ce qui doit frapper d'étonnement et d'admiration, c'est que de 4 à 6 ans, il composa plusieurs menuets ou petits morceaux de ce genre, que son père écrivait sous sa dictée. Enfin, à 6 ans, Mozart exécuta, à Vienne et à Munich, des concertos de clavecin, et fut appelé chez les souverains de ces pays.

Dans l'espoir de préparer l'avenir de son fils, Léopold entreprit, avec ses deux enfants, une tournée musicale qu'il commença par les principales villes d'Allemagne; il vint ensuite en France, où Wolfgang excita, à la cour et à la ville, par son jeu et ses improvisations, un enthousiasme difficile à peindre. Ce fut à Paris qu'alors âgé de 8 ans, il publia ses deux premiers œuvres de sonates, que n'auraient pas désavoués les plus habiles compositeurs de l'époque, Haydn lui-même.

Les enfants de Léopold avaient été fêtés et caressés dans cette grande capitale; mais leur séjour y avait été d'ailleurs peu productif. La famille passa en Angleterre et se rendit à Londres, où fut gravé l'œuvre troisième de sonates, et où Wolfgang se fit entendre pour la première fois sur l'orgue, étonnant tous les auditeurs par la vivacité, la chaleur de ses pensées, autant que par la perfection de son jeu, à un âge où d'ordinaire l'on n'en est encore qu'à l'étude des éléments. Il n'est pas moins surprenant d'ajouter que la plupart des symphonies que l'on entendait dans les concerts donnés par lui étaient de sa composition. Après 15 mois de séjour à Londres, sa famille repassa en France, parcourut la Flandre française et la Hollande, et enfin retourna à Salzbourg après une absence de 3 ans.

Rendu pour quelque temps au calme d'une vie sédentaire, le jeune Mozart se mit à étudier les ouvrages de Bach et ceux de Hændel, qu'il avait rapportés d'Angleterre. Dans un petit voyage qu'il fit à Vienne pendant les mois qui suivirent, il fut entendu à la cour, et l'empereur lui demanda la musique de l'opéra *la*

Finta Semplice ; il fit aussi, dans le même temps, celle de *Bastien et Bastienne*, et composa une messe à quatre voix et orchestre dont il dirigea lui-même l'exécution : il n'avait encore que 12 ans. Tout en continuant ainsi ses études de composition, il avait de plus en plus perfectionné son talent d'exécutant, et on le vit en plein concert jouer à première vue un concerto de clavecin fort difficile. Après son excursion à Vienne, il passa un an tout entier dans sa ville natale, étudiant la langue italienne pour se préparer à un voyage dans la Péninsule, qui eut lieu l'année suivante. Dans ce pays, alors si éminemment musical, Mozart excita plus d'enthousiasme encore que dans les contrées qu'il avait précédemment visitées. Tout le monde sait qu'après deux auditions il transcrivit, à Rome, le *Miserere* d'Allegri, dont il était défendu de prendre des copies. En 1771 et 1772, Mozart écrivit, pour la ville de Milan, les opéras de *Mithridate* et de *Lucio filla*, ainsi que la cantate dramatique *Ascania in Alba*. Il en composa une autre dont le sujet était *le Songe de Scipion*, pour l'installation du nouvel évêque de Salzbourg; deux ans plus tard, il donna, dans la même ville, *il Re pastore*, pastorale en deux parties, et à Munich, en 1774, *la Finta Giardiniera*.

Cependant Mozart avait atteint sa 19^e année, et, au milieu de dérangements continuels, il avait écrit de la musique vocale et instrumentale dans tous les genres : son œuvre était déjà beaucoup plus considérable que celui de quantité de musiciens parvenus avec une juste réputation jusqu'à un âge avancé. Il espérait obtenir la place de maître de chapelle dans sa patrie, il l'attendit en vain pendant trois ans. Forcé par le besoin de se rendre à Munich, où il s'était déjà fait connaître par un opéra, il fut présenté à l'électeur, auquel il offrit de composer 4 opéras chaque année et de jouer tous les jours dans les concerts de la cour, moyennant un traitement d'un peu plus de 1,000 fr. par an : une si modeste requête ne fut pas prise en considération. Alors Mozart pensa qu'il retrouverait à Paris la faveur qui l'avait accueilli dans son enfance; les succès de Gluck lui faisaient

présager une heureuse réussite. Mais il ne put en six mois obtenir un poème d'opéra; il fut occupé par le directeur du concert spirituel à des travaux indignes de son mérite, et c'est à peine s'il trouva quelques écoliers. Sa mère l'avait accompagné dans ce voyage; il eut le malheur de la perdre, et ce chagrin, ajouté à tant de déboires et de déceptions, à la suite d'une enfance si heureuse, le dégoûta du séjour de Paris : il retourna près de son père, et se vit contraint d'accepter la place d'organiste de la cour, c'est-à-dire de l'évêché de Salzbourg, puis, l'année suivante, celle d'organiste de la cathédrale. « Voilà donc, dit à ce sujet l'un des derniers biographes de Mozart, voilà donc où était arrivé, à l'âge de 23 ans, le plus étonnant des musiciens modernes après 15 années de succès inouïs ! Il ne lui était pas même permis de prouver, par de nouveaux ouvrages, que le passé de sa vie n'était que le prélude de son avenir. »

Il put croire un instant que ses tribulations allaient finir lorsqu'il parvint, grâce au prince électoral de Bavière, à être chargé de la composition de l'opéra *d'Idoménée*, dont les deux premiers actes furent écrits en un mois. Ce bel ouvrage, où l'on voit que l'auteur a fixé sa manière, obtint à Munich le plus brillant succès, et fut surtout apprécié des artistes, qui n'hésitèrent pas à assigner à Mozart le premier rang parmi les musiciens de l'époque.

L'évêque de Salzbourg se fit accompagner par Mozart dans un voyage à Vienne; mais le musicien n'était pas traité dans l'hôtel du prélat autrement que les autres domestiques. On a conservé une lettre où il se plaint amèrement de cette indignité; il n'osait pourtant se démettre dans la crainte de faire perdre à son père la place qu'il occupait à la chapelle de Salzbourg. Cependant, à la fin, il perdit patience, donna sa démission, et se mit à chercher des leçons pour vivre. Il trouva heureusement une protectrice dans la comtesse de Thun, qui avait aussi protégé les commencements de Haydn (voy.); grâce à elle et au comte de Cobenzl, l'empereur qui n'aimait que la musique italienne, vainquit sa répugnance et fit écrire par Mozart *l'Enlèvement du sé-*

rail, qui fut représenté sur le théâtre de la cour. Joseph II y trouva *trop de notes* ; mais les musiciens le déclarèrent un chef-d'œuvre, et dans les principales villes d'Allemagne, leur opinion fut confirmée par un éclatant succès. Cet opéra fut payé à Mozart 50 ducats, et plus tard il reçut le titre de compositeur de la cour avec 800 florins d'honoraires ; mais depuis ce temps jusqu'à sa mort, l'empereur ne lui demanda plus qu'un seul ouvrage, le *Directeur de spectacle*, qui fut représenté au château de Schœnbrunn, en 1786. L'oubli où on laissait son talent fit dire un jour par Mozart à l'intendant chargé de lui payer son traitement : « C'est trop, monsieur, pour ce qu'on me demande, et pas assez pour ce que je pourrais faire. » Cependant il refusa les offres de Frédéric-Guillaume II, roi de Prusse, qui voulait l'attacher à sa musique avec des honoraires dignes de son mérite ; il fut un moment prêt à donner sa démission à son bon empereur, comme il l'appelait, mais quelques mots affables du monarque suffirent pour le retenir.

Depuis 1781 jusqu'à sa mort, le titre de compositeur de la cour fixa Mozart à Vienne ; il obtenait de fréquentes permissions de s'absenter, et donnait pendant l'été des concerts dans les principales villes d'Allemagne, composant des opéras lorsque l'occasion s'en présentait. A Vienne même, il écrivait de la musique de tout genre qui lui était demandée et fort peu payée ; ce qui lui rapportait le plus était la musique de danse, dont il a écrit une quantité pour les *redoutes* ou autres lieux semblables dans lesquels s'assemblait la jeunesse viennoise. Il avait, depuis 1782, une famille à soutenir, ayant épousé en cette année Constance Weber, pianiste distinguée, dont il eut deux enfants. *L'Enlèvement du sérail* avait été joué en cette même année ; en 1783, parut l'oratorio de *Davidde penitente* ; mais l'époque à laquelle il a le plus écrit est celle qui s'étend depuis 1784 jusqu'à sa mort. L'année 1785 vit paraître ses *six quatuors* dédiés à Haydn, dans lesquels les ressources de la musique instrumentale si bien mise en œuvre par ce maître sont encore agrandies. L'année 1786, où parut le *Directeur de spectacle*,

fut aussi celle de la représentation des *Nozze di Figaro*, admirable création où abondent les idées et les formes nouvelles, bientôt suivie de *Don Giovanni*, représenté d'abord sous le titre de *il Dissoluto punito*, en 1787, sur le théâtre de Prague ; le directeur italien de ce spectacle avait demandé à Mozart une musique d'un genre nouveau, et assurément jamais désir ne fut mieux satisfait ; ce qui est véritablement prodigieux, c'est que cette immense partition, où brillent les créations et les beautés de toute espèce, fut écrite en un mois. Elle n'obtint pas d'abord le succès qu'elle a eu depuis ; il y avait là un trop grand pas fait hors de la voie commune, pour que les sectateurs de la routine et ceux qui ne savent pas distinguer les innovations du génie des aberrations de l'extravagance ne fissent pas entendre leurs réclamations ; elles furent presque générales ; mais Haydn les anéantit d'un seul mot, lorsque, présent à une discussion où chacun donnait son opinion sur *Don Juan*, ce grand homme, après avoir longtemps refusé de s'expliquer, dit : « Je ne suis pas en état de juger la question (soit excessive modestie, soit bien plutôt une amère dérision pour ceux qui s'étaient si fort pressés de parler), tout ce que je sais, c'est que Mozart est le premier des compositeurs de nos jours. »

A son retour à Vienne, ce dernier ressentit pour la première fois les symptômes de la maladie à laquelle il finit par succomber : c'était une affection de poitrine, souvent compliquée de souffrances nerveuses qui le jetaient par moments dans des accès de mélancolie. L'activité de son génie et son goût pour le travail semblaient cependant ne faire qu'augmenter : il écrivait sans cesse et avec une inconcevable rapidité ; ce fut au milieu des premières atteintes de la maladie qu'il composa le charmant petit opéra *Così fan tutte*, et ses trois dernières grandes symphonies.

Cependant le mal faisait chaque jour de nouveaux progrès, et Mozart prétendait n'y trouver d'autre remède que dans un travail continu. Préoccupé par la perspective d'une mort prochaine et par l'idée bien autrement terrible pour lui

qu'il n'avait point assez fait pour sa gloire, il ne voulait plus supporter aucune distraction, il travaillait même au milieu de ses amis, leur répondant à peine, et se refusant absolument à sortir de chez lui, ou bien ne quittant sa maison que pour témoigner incessamment l'impatience d'y rentrer.

Ce fut sur ces entrefaites que le directeur d'un théâtre de Vienne vint demander à Mozart la partition de *la Flûte enchantée*, qu'il acheva au milieu des progrès les plus effrayants de sa maladie. Souvent des défaillances de plusieurs minutes le surprenaient au milieu de son travail; mais ni les observations des médecins, ni les prières de sa femme et de ses amis, rien ne pouvait le lui faire quitter. Cet opéra était d'un genre tout différent de ceux qu'il avait donnés jusqu'alors, c'était une abondance de mélodie, une fraîcheur, une pureté enchanteresse : il obtint un succès jusqu'alors sans exemple à Vienne. Mozart n'assista qu'aux premières représentations. On ne peut raconter sans attendrissement que l'artiste infortuné, trop souffrant pour aller au théâtre, mettait sa montre devant lui au moment où devait commencer la pièce, puis suivant le mouvement des aiguilles, s'imaginait entendre les divers morceaux de son ouvrage.

C'est à la dernière année de la vie de Mozart que se rapporte l'anecdote fort connue du *Requiem* demandé et payé à l'avance par un inconnu, mais qui ne put être terminé, et que Süssmayer acheva; en le composant, Mozart sentait qu'il travaillait à son hymne funèbre. Il avait été forcé d'interrompre ce travail pour écrire *la Clemenza di Tito*, qui devait être représentée à Prague au couronnement de Léopold comme roi de Bohême : on ne songea qu'au dernier moment à en faire écrire la musique; l'ouvrage dut être réduit à deux actes, et le compositeur livrait aux copistes chaque morceau feuille par feuille. Cependant, il ne contient pas un morceau faible : il est admirable d'un bout à l'autre. Son succès et la distraction que lui avait procurée le séjour de Prague avaient momentanément ranimé le courage de Mozart en lui rendant une apparence de

santé; sa gaieté naturelle lui était même un peu revenue. Mais à peine était-il de retour à Vienne, qu'il voulut reprendre son *Requiem*; ses forces l'abandonnèrent complètement; il se mit au lit, et mourut, le 5 décembre 1791, avant d'avoir atteint sa 36^e année.

Mozart parlait, outre sa langue, le français, l'anglais et l'italien, et il écrivait même dans ces quatre idiomes. Il avait en général un jugement sain, et les observations de tout genre que contient sa correspondance, publiée il y a quelque temps, annoncent, sinon un esprit fort enjoué, au moins beaucoup de bon sens. Sa sensibilité était profonde; il chérissait et admirait avec passion tout ce qui est beau, tout ce qui séduisait son imagination; il s'arrêtait souvent dans la campagne à la vue d'un site pittoresque ou de quelque tableau champêtre, et se sentait alors, comme il le dit lui-même, *assailli* d'idées musicales. Il était fort insouciant pour ses propres intérêts et aussi généreux que désintéressé; il aimait sa famille avec la plus vive tendresse; il avait épousé sa femme par amour et en resta toujours véritablement épris jusqu'à sa mort.

La fécondité musicale de Mozart a été prodigieuse, et l'on a peine à comprendre comment il a trouvé le temps matériel nécessaire pour tant écrire pendant une vie terminée si tôt et dérangée par des courses continuelles. Il a laissé, en musique d'église, 30 compositions de divers genres, telles que messes, *Te Deum*, litanies, offertoires, etc., la plupart avec orchestre. En musique de théâtre, 16 opéras; chœurs, entr'actes et airs ajoutés ou changés pour divers ouvrages, formant plus de 60 morceaux, le tout avec orchestre; 4 ballets-pantomimes; 3 oratorios, dont l'un a 5 personnages, avec orchestre. En musique instrumentale, 33 symphonies, dont 17 seulement sont connues; 15 ouvertures à grand orch.; 8 quintettes, 26 quatuors et 10 trios pour instruments à cordes; 5 concertos pour violon, 6 pour cor, etc.; 66 morceaux pour piano seul ou accompagné de divers instruments, et une multitude d'airs variés; 43 divertissements pour instruments, parmi lesquels on remarque plu-

sieurs suites d'harmonie; marches pour musique militaire; plus de 100 contredances, valse et menuets pour orchestre. En musique de chambre, 9 cantates de francs-maçons; 16 canons à 3 et 4 voix; 34 chansons allemandes avec piano; quelques solfèges pour exercices de chant. On connaît en outre quantité de fragments manuscrits d'ouvrages projetés et abandonnés.

D'après cet aperçu, on voit que Mozart a embrassé tous les genres, depuis le grand opéra jusqu'à la contredanse; mais ce qui doit surtout étonner, c'est qu'il n'est presque jamais faible, et que lorsqu'il s'élève, il se soutient sans cesse et semble se complaire dans le grandiose et le sublime; aucun Allemand n'a aussi bien écrit la musique vocale, tout en élargissant l'emploi des voix dans les morceaux d'ensemble, sans jamais cependant leur imposer de tâche au-dessus de leur force; il a singulièrement étendu le domaine de l'opéra par la tournure et la forme nouvelle qu'il a su donner aux idées et à leur développement; c'est à lui que l'on doit la manière moderne de traiter l'orchestre comme accompagnement, en faisant réciter par instants chacun des instruments, tandis que les autres soutiennent tout l'édifice par une harmonie plus étoffée qu'on ne la connaissait auparavant; créateur en ce genre, Mozart n'a jamais abusé des immenses ressources qu'il avait sous la main: il est impossible d'être à la fois plus riche et plus sage, plus brillant ou bien (comme l'on dirait aujourd'hui) plus fantastique et en même temps plus clair et en quelque sorte plus transparent. Peut-être dans le développement de ses motifs n'a-t-il pas assez conservé ce caractère d'unité si fort prisé par les grands maîtres de l'Italie, peut-être se laisse-t-il un peu trop aller au plaisir de moduler; mais il y réussit d'ailleurs si bien; il est dans ce cas, comme dans tous les autres, si neuf et en même temps si naturel; tout s'enchaîne si heureusement dans le choix de ses expressions, qu'il séduit même les auditeurs les plus prévenus en faveur des mélodieuses formes de l'ancienne école italienne. Il a sans doute été le chef d'une école qui a promptement

abusé des moyens nouveaux mis à sa disposition, et dissipé follement des trésors qu'il eût fallu ménager; mais ici l'inventeur est complètement exempt de reproches et en quelque sorte hors de cause. Tel a été Mozart dans sa musique de théâtre; mais c'est surtout par sa musique d'orchestre et de pupitre qu'il s'est acquis parmi les musiciens du dernier siècle l'une des plus belles places; c'est là qu'il est tout lui-même, là qu'il épanche sans cesse des flots de la plus suave mélodie, de l'harmonie la plus profonde; il se joue de toutes les difficultés; il sait s'abandonner à son génie et s'arrête toujours à point; aucun compositeur ne fait pénétrer ses idées plus avant dans l'âme de celui qui l'écoute, et ne l'élève plus aisément au niveau de la sienne propre; il prend tous les caractères, selon les passions dont son âme est agitée; mais ces passions sont en général sérieuses: sa gaieté est même celle d'un philosophe ou d'un homme mûr, qui ne s'abandonne pas aux folies que l'on permet à l'enfance.

En élevant un monument à Mozart, sa ville natale a rempli cette année (1842) un vœu depuis longtemps formé, non-seulement par ses compatriotes, mais encore par les musiciens et les amateurs de tous les pays.

Il existe beaucoup de notices spéciales sur la vie de Mozart; mais les recueils préparés par le conseiller de Nissen, et imprimés sous les titres de *Biographie W. A. Mozart's* et *Anhang zu Wolfgang Amadeus Mozart's Biographie*, Leipz., 1828, in-8°, ont rendu à peu près inutile tout ce que l'on connaissait auparavant. Le premier de ces ouvrages est en grande partie composé de lettres et autres documents de la plus parfaite authenticité, restés jusqu'à ces derniers temps entre les mains de M. de Nissen, époux de la veuve de Mozart. Celle-ci avait eu de son premier mariage deux fils, Charles et Wolfgang-Amédée qui, l'un et l'autre, professent le piano; le second a publié quelques compositions pour cet instrument. J. A. DE L.

MOZETTE, voy. CAMAIL.

MUCILAGE, voy. GOMMES.

MUCINE, voy. GLUTEN.

MUCIUS - SCÆVOLA. CAIUS MU-

CIUS, d'abord surnommé *CORDUS*, puis *SCÆVOLA*, fut ce patricien romain des premiers temps de la république, qui sauva, par une action hardie, la liberté à peine fondée de sa patrie. Porsenna, roi ou lucumon de Clusium, en Étrurie, allié de Tarquin-le-Superbe (voy. ces noms), étant venu, l'an 508 av. J.-C., assiéger Rome, les Romains allaient être forcés de se rendre, lorsque Mucius, autorisé par le sénat, pénètre, sous l'habillement étrusque, dans le camp ennemi et s'introduit dans la tente du lucumon. Là, prenant un officier de Porsenna pour ce prince lui-même, il le tue d'un coup de poignard. Arrêté aussitôt, son supplice s'apprête; mais, bravant le prince irrité, il lui déclare, suivant Denys d'Halicarnasse (V, 4), que 300 jeunes patriciens ont fait serment d'accomplir la tâche que lui-même vient de manquer. Tite-Live (II, 12) ajoute que Mucius, étendant sa main sur un brasier ardent pour la punir de sa méprise, la laissa brûler sans manifester aucune douleur. Si l'on en croit le même historien, Porsenna, plein d'admiration pour le courage de Mucius et épouvanté de sa révélation, vraie ou fausse, lui rendit la liberté, et conclut la paix avec la jeune république. D'autres auteurs prétendent au contraire que Mucius fut retenu comme otage jusqu'à ce que la paix fût faite. Denys d'Halicarnasse prétend que ce fut bien moins la crainte des Romains que celle d'un soulèvement en Étrurie qui décida Porsenna à prendre ce parti; et Pline-l'Ancien (*H. N.*, XXXIV, 14) dit que le traité fut si humiliant pour les Romains, que Porsenna les réduisit à l'état de colons, et ne leur laissa que le fer nécessaire pour les instruments d'agriculture. Mucius, privé de sa main droite, reçut alors le surnom de *Scævola* (gaucher), au lieu de celui de *Cordus* (que Denys d'Halicarnasse traduit par *Ὀψίγονος*, tard venu, posthume, né 10 mois après la mort de son père). Le sénat romain accorda à Mucius une portion de terres que l'on appelait encore du temps d'Auguste les *prés quintiens*. Plusieurs Romains illustrèrent plus tard le nom de Scævola; mais ils paraissent appartenir à une famille plébéienne. Z.

MUCOSITÉS, voy. GLAIRES, MUCUS, etc.

MUCUS, matière demi-liquide, visqueuse, sans couleur, d'une odeur fade, analogue au mucilage (voy.) végétal, qui se trouve dans diverses parties du corps, et qui est fourni par de petits organes appelés *glandes muqueuses*, *cryptes* ou *follicules muqueux*. Le mucus animal doit être distingué des mucosités (voy.) dont il fait pourtant la base. Il joue le rôle d'agent protecteur pour les téguments qu'il garantit de l'action trop immédiate des corps extérieurs. A la surface de la peau, il se solidifie et donne naissance à l'épiderme (voy.), qu'il renouvelle lorsqu'il se trouve accidentellement détruit et qu'il épaisit dans les endroits où les frottements sont plus rudes et plus multipliés. C'est un des éléments principaux des cheveux, des poils et des ongles (voy. ces mots). Sur les membranes muqueuses (voy. ces deux mots), il forme cette matière visqueuse qui les rend molles, humides et glissantes, ce qui importait à l'exercice de leurs fonctions.

Les follicules muqueux sont des espèces de petits sacs situés dans l'épaisseur de la peau et des membranes muqueuses, et dont l'ouverture est tournée vers la surface externe. Ils versent incessamment le produit de leur sécrétion dont l'absorption enlève à mesure l'excédant. Dans l'état maladif, sous l'influence d'excitations accidentelles, le mucus devient plus abondant et se montre d'une manière plus évidente. Son aspect change aussi: il est plus visqueux et plus consistant; il se colore en un jaune verdâtre et prend les qualités du pus (voy.). Sa composition chimique est également modifiée, et il peut être alors le véhicule de matières acres et d'éléments contagieux.

Le mucus est plus léger que l'eau, dans laquelle cependant il se dissout, et à laquelle il donne la propriété de mousser. Lorsqu'il est sec, il se présente sous la forme de lames minces, brillantes et diaphanes. Presque partout le mucus est mêlé de liquides étrangers: à la conjonctive, c'est le fluide lacrymal; dans la bouche, la salive; dans le reste du canal digestif, ce sont les divers produits des sécrétions et les matières alimentaires

qui le parcourent. Le mucus nasal et le bronchique sont les types à peu près purs de cette matière. L'analyse chimique y a démontré la présence des chlorures de sodium et de potassium, du lactate et du phosphate de soude, de la soude libre, enfin d'une substance animale particulière. Soumis à la distillation, le mucus fournit beaucoup de carbonate d'ammoniaque. C'est lui qui forme la base de plusieurs excréments, telles que celle du nez, l'expectoration, les pituites, sorte de vomissement muqueux, les fleurs blanches, etc. Ces sécrétions surabondantes témoignent d'un état morbide, mais ne le constituent pas, comme on le pense dans le monde, où l'on voit beaucoup de personnes s'applaudir de leur abondance, et s'évertuer à les accroître. On peut favoriser la production du mucus nasal par l'usage du tabac, celle de la bouche par la pipe ou la mastication du tabac, mais c'est bien plutôt au détriment qu'au profit de la santé.

F. R.

MUE (de *mutare*, changer). Les animaux sont, à certaines époques de leur vie, sujets à deux sortes de changements : les uns connus sous le nom de *métamorphoses*, et les autres sous celui de *mues*. La métamorphose est, comme l'indique son nom, le changement dans lequel il y a transformation, c'est-à-dire où la forme nouvelle que revêt l'animal est différente de celle qu'elle remplace (*voy. INSECTES*, etc.); la mue est le changement dans lequel il n'y a pas transformation, c'est-à-dire dans lequel la forme primitive de l'animal s'est conservée. Dans la première, l'altération porte sur des organes importants; dans la seconde, elle ne s'exerce que sur des organes d'une importance fort secondaire, et destinés le plus souvent à la simple production de dépôts inorganiques, tels que les poils, l'épiderme, les bois des cerfs, etc. On doit, en effet, considérer comme des phénomènes de mue le remplacement des dents de lait par celles de seconde dentition chez les mammifères; la reproduction annuelle d'un nouveau bois chez les ruminants à cornes caduques. Nous distinguerons donc deux sortes de mues : celles qui, comme le remplacement des dents de lait par les dents per-

sistantes, s'effectuent au passage d'un âge à un autre, et celles qui s'effectuent au passage d'une saison à une autre. Ces dernières sont peu sensibles dans quelques espèces de vertébrés; elles attirent fortement l'attention dans quelques autres. Ainsi, on sait que beaucoup d'animaux blanchissent en hiver, et qu'un très grand nombre d'oiseaux revêtent, à l'approche de la saison d'amour, de riches parures qu'ils perdent bientôt après. Le poil de beaucoup de mammifères des pays froids devient, durant la saison des frimas, plus touffu, plus fin et plus moelleux, ce qui fait que les fourrures d'hiver sont ordinairement plus recherchées que celles d'été.

C'est au printemps et en automne qu'a lieu la mue chez les animaux sauvages; elle est chez eux régulière et périodique; mais il n'en est pas de même dans plusieurs espèces domestiques, et particulièrement chez celles que leur genre de vie soustrait aux rigueurs du froid, et pour lesquelles les soins de l'homme ont rendu inutiles les précautions prises par la nature. Ainsi, les chats et les chiens qui vivent dans nos maisons n'ont pas d'époque de mues bien marquées, ou, pour parler plus exactement, ils muent presque toute l'année. Tel est aussi le cas de l'homme lui-même chez lequel il n'y a que des mues partielles, parce que ses vêtements et son genre de vie le mettent à l'abri des variations de la température, et que son régime de nourriture est à peu près le même pendant toute l'année. Il existe souvent chez les oiseaux une grande similitude entre les effets résultant de l'espèce de mue dont il vient d'être question, et ceux qui sont la suite de la mue qui accompagne le passage d'un âge à l'autre. Le mâle, en hiver, ressemble, dans beaucoup d'espèces, au jeune, et le premier, quand il prend les couleurs d'été, subit à peu près le même changement que le second quand il revêt la livrée de l'âge adulte.

Dans les animaux sans vertèbres, on n'admet de mue proprement dite que chez les crustacés, les arachnides et les insectes. L'accroissement périodique de la coquille dans les mollusques, et des enveloppes calcaires, ou cornées, ou

tout-à-fait molles des zoophytes, ne saurait être rapporté au phénomène dont il s'agit. Mais la reproduction des membres est liée intimement à la mue chez les crustacés et les arachnides, le renouvellement du membre brisé ne s'effectuant, en effet, qu'à cette époque. C. L.-R.

MUELENAERE (FÉLIX - ARMAND, comte DE), né à Pitthem (Flandre occidentale), le 9 avril 1793, étudia le droit à Bruxelles, et obtint le grade de docteur, en 1815. Il ne tarda pas à être appelé au poste de procureur général à Bruges. Élu, en 1824, député des États provinciaux de la Flandre occidentale à la seconde chambre des États-Généraux, il justifia la confiance dont il était l'objet en prenant une part active à toutes les discussions importantes. Il devint bientôt un des orateurs les plus distingués de l'Opposition. Le gouvernement, qui avait fait la faute de ne pas se l'attacher, combattit sa candidature, en 1829, et la fit échouer; mais ce succès lui fut plus nuisible qu'utile. M. de Muelenaere se vit dès lors l'idole de la Flandre, province où l'opposition était plus forte que partout ailleurs. La Révolution le trouva dans cette position. Le district de Thielt l'élut membre du congrès national, le 27 octobre 1830, et, le 12 novembre suivant, le gouvernement provisoire le nomma gouverneur de la Flandre occidentale. Adoptant avec chaleur les résultats des événements de septembre, il se prononça pour la monarchie constitutionnelle avec une royauté héréditaire par ordre de primogéniture et à l'exclusion perpétuelle de la famille d'Orange. Retenu dans son gouvernement, à l'époque de l'élection de M. le duc de Nemours, il se déclara en sa faveur; après le refus du prince, il vota pour le roi Léopold, et fit partie de la députation chargée d'aller lui offrir la couronne en Angleterre. Le portefeuille des affaires étrangères lui fut alors confié (24 juillet 1831); ce fut lui qui signa le fameux traité des 24 articles, qui le défendit devant les Chambres, et qui dirigea les négociations après le refus du roi de Hollande d'y souscrire. Il donna sa démission, le 12 novembre de la même année; mais il conserva la direction des affaires

jusqu'au 17 septembre 1832. Il céda alors son portefeuille au général Goblet; puis il le reprit, après la dissolution du ministère Lebeau (*voy.*), le 4 août 1834. La faute qu'il commit en prêtant les mains à la nomination, comme ministres sans portefeuille, des banquiers Meeus et Coghen, malgré le vœu des chambres et l'opinion publique, souleva contre lui une tempête qui le perdit, en 1836. Obligé de donner sa démission, le 13 décembre, il reçut le titre de comte, et reprit le gouvernement de la Flandre occidentale. Depuis la Révolution, le district de Courtrai n'a cessé de le renvoyer à la Chambre des représentants. M. de Muelenaere a été appelé pour la troisième fois au ministère des affaires étrangères, le 13 avril 1841. Z.

MUET, MUTISME. Le mutisme ou la *mutité* consiste dans l'impuissance d'articuler des sons. Les individus atteints de cette infirmité se partagent en deux catégories bien distinctes. Chez les uns, le mutisme est congénial et se lie à la surdité; les individus de cette catégorie ne parlent point, parce qu'ils ne peuvent imiter, reproduire les sons articulés qu'ils n'ont point entendus (*voy.* SOURDS-MUETS). Chez les autres, il peut également être congénial, mais il est le plus ordinairement accidentel et ne se lie point à la surdité de naissance. Le mutisme congénial, indépendant de la surdité reconnaissant la même origine, est rare, et presque toujours il disparaît par le bénéfice de l'âge. On rencontre, en effet, assez fréquemment des enfants de 3, 4 ou 5 ans qui n'ont jamais articulé un son bien distinct; des expériences bien simples montrent pourtant qu'ils entendent parfaitement. On est généralement porté, en pareil cas, à attribuer ce mutisme, qu'il soit complet ou incomplet, à une conformation vicieuse de la langue (*voy.*) qui est bridée par un frein trop court: cette circonstance peut bien empêcher l'articulation de certains sons, mais elle ne saurait produire une mutité absolue. Il peut dépendre d'un défaut d'organisation du larynx, ou, ce qui arrive le plus ordinairement, d'un développement incomplet du cerveau. Les affections cérébrales, qui en-

traînent à leur suite une paralysie plus ou moins étendue, déterminent quelquefois aussi un véritable mutisme; enfin, on voit dans quelques cas cet accident survenir comme symptôme d'hystérie ou de catalepsie (*voy.* ces mots).

Le traitement par lequel on combat cette lésion fonctionnelle varie comme les causes qui lui donnent naissance. Le mutisme congénial, qui se lie à la surdité, demeure bien souvent incurable. Malgré les travaux intéressants auxquels les hommes spéciaux se sont livrés sur cette matière, on est presque toujours réduit alors à faire l'éducation de la vue et du toucher, de manière à substituer les impressions faites sur ces sens à celles de l'ouïe abolie. Dans les cas rares où le mutisme existe sans qu'il y ait en même temps surdité congéniale, il faut parler fréquemment aux enfants, et tâcher d'éveiller par là la vie engourdie du cerveau. Les enfants qui sont atteints de cette sorte de mutité habitent pour la plupart la campagne, et appartiennent à des parents qui s'en occupent à peine; aucune idée n'arrive pour ainsi dire à ces pauvres intelligences délaissées. Mais, nous le répétons, quelque fâcheuses que soient ces conditions, on voit presque toujours cette infirmité disparaître avec le temps. Le mutisme paralytique ne disparaît que quand la lésion cérébrale, qui le commande, s'est au moins amendée sous l'influence d'un traitement approprié; comme moyens locaux, la mastication de la moutarde, l'application de l'électricité, du galvanisme, sur la langue, peuvent être utiles. Enfin, quand l'accident survient comme l'un des symptômes si variables d'une affection spasmodique, il n'a jamais qu'une durée temporaire fort courte, et cède aux moyens propres à combattre cette affection.

Nous nous occuperons de l'éducation particulière qu'on réussit à donner aux malheureux atteints de mutisme, à l'art. SOURDS-MUETS. M. S-N.

MUEZZIN, *voy.* MAHOMÉTISME (T. XVII, p. 190), MOSQUÉE, etc.

MUFFLING (FRÉDÉRIC-FERDINAND-CHARLES, baron DE), général de l'infanterie dans l'armée prussienne, est né à Halle, le 12 juin 1775. Après avoir fait

ses premières armes dans la campagne de Hollande, il suivit, en 1792, son bataillon en Silésie et sur les bords du Rhin, s'occupant de l'étude de la géodésie plus encore que de celle de la tactique. Les travaux trigonométriques auxquels il se livra, en 1798 et en 1802, lui valurent le grade de capitaine et de lieutenant-quartier-mestre dans l'état-major. Il fit la campagne de 1806 en qualité de chef de l'état-major général du duc de Weimar, et signa la convention de Rattkau, près de Lubeck. Après la conclusion de la paix, il consacra ses loisirs à écrire quelques brochures : *Plan d'opération de l'armée prusso-saxonne en 1806* (Weim., 1806), et *Notes marginales aux principes de la grande tactique pour les généraux autrichiens* (*ibid.*, 1808; 2^e éd., 1810). Lorsque le roi de Prusse appela son peuple aux armes, en 1813, M. de Müffling, qui avait donné sa démission, en 1809, fut un des premiers à ressaisir son épée pour contribuer à la délivrance de sa patrie. Il assista à la bataille de Lutzen comme lieutenant-colonel de l'état-major général de Blücher, à celle de Bautzen et au combat de Hanau, après lequel il fut créé colonel. Pendant l'armistice, il écrivit l'histoire de la campagne de 1813 (Breslau, 1813; 2^e éd., Leipz., 1815). A la reprise des hostilités, il resta attaché au quartier-général de l'armée de Silésie, avec le grade de quartier-maître supérieur, et il continua à en remplir les fonctions jusqu'à la reddition de Paris, quoiqu'il eût été nommé major général après la bataille de Leipzig. En récompense des services qu'il avait rendus durant toute la campagne, il fut créé, en 1814, chef de l'état-major général de l'armée du Rhin.

Au retour de Napoléon de l'île d'Elbe, le général de Müffling fut envoyé au quartier-général du duc de Wellington, afin de combiner avec lui les opérations de l'armée prusso-anglaise. Ce fut lui qui signa, avec Davoust, la convention qui livra aux alliés la capitale de la France. Nommé gouverneur de Paris, il resta, après la conclusion de la paix, auprès du duc de Wellington. Son goût pour les opérations géodésiques se réveillant dans le repos, il s'y livra avec ardeur, et en-

treprit de vastes travaux que différentes missions le forcèrent plus d'une fois d'interrompre. En 1818, il assista au congrès d'Aix-la-Chapelle, d'où il se rendit à Bruxelles, chargé d'une négociation qui l'y retint cinq mois. En 1829, le roi de Prusse l'envoya à Constantinople pour faire connaître au sulthan les dispositions pacifiques de l'empereur Nicolas, et l'engager à envoyer des plénipotentiaires au quartier-général russe. M. de Müffling obtint tout le succès désirable, et contribua à empêcher les Russes d'avancer jusqu'à Constantinople (voy. ANDRINOPLE). A son retour à Berlin, il fut nommé général-commandant du 7^e corps d'armée. En 1830, il accompagna à Saint-Petersbourg le prince Albert de Prusse, afin de donner de vive voix à l'empereur des renseignements sur l'état de la Turquie. En 1832, il fut créé général de l'infanterie. Il est aussi membre du conseil d'état. Outre les ouvrages dont nous avons déjà parlé, il en a écrit plusieurs autres, parmi lesquels nous nous contenterons de citer les suivants : *Histoire de la campagne de 1815* (Stuttg., 1815); *Pièces relatives à l'histoire de la guerre de 1813-14* (Berlin, 1824, 2 vol.); *Considérations sur les grandes opérations et les batailles* (Berlin, 1825); et *Stratégie de Napoléon en 1813* (Berlin, 1827). C. L.

MUFTI ou **MUFHTI**, voy. **MOUFTI**.

MUGUET (hist. nat.), plante de la famille des asparaginées, où elle constitue le genre *convallaria*, qu'on distingue aux caractères suivants : périanthe pétaloïde en forme de cloche, à orifice resserré, divisé jusque vers le milieu en 6 lobes pointus et recourbés; étamines au nombre de 6, plus courtes que le périanthe; filets filiformes; anthères oblongues, droites; ovaire à 3 loges bi-ovulées; style filiforme, terminé par un stigmate à 3 lobes; baie sphérique à 5 loges; graines presque globuleuses, plus ou moins anguleuses, ordinairement solitaires (par avortement) dans chaque loge.

Le muguet, ou muguet de mai (*convallaria majolis*, L.), est une herbe vivace, à racine rampante, noueuse, garnie d'un grand nombre de fibrilles blanchâtres; elle produit une ou plusieurs ham-

pes hautes de 4 à 8 pouces, dressées, nues, mais accompagnées chacune de 2 ou 3 feuilles radicales. Celles-ci sont d'un beau vert, elliptiques, pointues, entières, glabres, engainantes à la base, souvent plus longues que la hampe. Les fleurs sont blanches, assez petites, très odorantes, pédicellées, disposées, au nombre de 6 à 12, en grappe unilatérale, vers le sommet de la hampe. Le fruit est du volume d'un gros pois.

Cette jolie plante, qui se cultive fréquemment dans les jardins, n'est pas rare dans les bois; elle fleurit en mai ou en juin. La racine et les fleurs passent pour être émétiques et purgatives; l'eau distillée des fleurs s'employait jadis à titre d'anti-spasmodique. Éd. Sp.

MUGUET (médec.), affection aiguë propre aux enfants du premier âge, et qui en fait périr un grand nombre. Son nom vient de la ressemblance qu'on a prétendu trouver entre les fleurs du muguet (voy. l'art. précéd.) et les plaques blanches qui surviennent alors dans la bouche.

Le muguet affecte, en général, les enfants privés de l'allaitement maternel, et nourris de bouillies et autres aliments plus ou moins étrangers à leur âge, surtout lorsqu'ils se trouvent entassés, comme dans les hospices d'enfants-trouvés, ou relégués dans des habitations malsaines et manquant de soins de propreté. Forts ou faibles, soumis à ces influences, sont à peu près également atteints de la maladie, qu'on ne voit pas dans les conditions opposées, mais qui est souvent endémique. Le muguet n'est pas contagieux; des expériences nombreuses ont prouvé cette proposition d'une grande importance.

Les premiers symptômes sont une anxiété fébrile avec une chaleur et une rougeur plus ou moins vive de la langue et des parois de la bouche. Bientôt après se manifestent de petits points blancs formés par l'exsudation d'une matière blanche et plastique, ayant lieu entre la membrane muqueuse proprement dite et l'épithélium (épiderme très mince) qui la recouvre. Cette éruption ne se borne pas à la bouche: elle s'étend au pharynx, à l'œsophage, à l'estomac et

au reste du tube digestif, dont les fonctions se trouvent plus ou moins altérées consécutivement. A l'irritation qui signale la première et la seconde période, succède un affaissement qui bientôt se termine par la mort dans le plus grand nombre de cas. Quand la guérison a lieu, les plaques blanches se détachent et laissent après elles des ulcérations peu profondes et qui se cicatrisent bientôt. La marche du muguet, quelle que soit sa terminaison, est presque toujours rapide.

Si l'on ne peut donner à l'enfant affecté du muguet une bonne nourrice et le placer d'ailleurs dans des conditions hygiéniques favorables, il n'y a point d'espérance fondée de guérison. En revanche, lorsqu'on réunit à temps ces conditions avantageuses, les autres moyens de traitement demeurent à peu près superflus; de même qu'ils sont inutiles dans les cas contraires. On est pourtant dans l'usage d'employer les boissons mucilagineuses et les applications locales du même genre sur les parties affectées. Quelques astringents ont paru bons lorsque l'état inflammatoire était un peu dissipé, de même que les narcotiques, à faible dose. Enfin, il convient de donner aux petits malades qui ne peuvent pas téter un peu de lait coupé de bouillon, et même un peu d'eau et de vin pour les soutenir. F. R.

MUHLBERG, ville du district de Mersebourg (Saxe prussienne), sur l'Elbe, d'environ 2,600 hab., et mémorable dans l'histoire par la bataille que Charles-Quint y livra, le 24 avril 1547, à l'électeur Jean-Frédéric, qui fut fait prisonnier avec le duc de Brunswic. *Voy.* CHARLES-QUINT (T. V, p. 499), *duc d'ALBE* (T. I^{er}, p. 339), MAURICE, et SMALKALDE.

MUID, *voy.* LITRE.

MULATRE, *voy.* COULEUR (*gens de*).

MULET. On désigne sous ce nom, en histoire naturelle, tous les métis inféconds résultant de l'accouplement de deux animaux d'espèces différentes. Quant au *mulet* proprement dit, dont nous allons parler ici, il est le produit de l'union de l'âne avec la jument; on distingue quelquefois sous le nom de *bardeau* le produit du cheval et de l'ânesse; ces métis participent des formes et des

qualités des deux espèces dont ils proviennent. Leur tête assez grosse, surmontée de longues oreilles, rappelle l'âne; par le volume et la conformation générale du corps, ils se rapprochent plus du cheval. Le bardeau a les formes plus anguleuses, plus minces. Ces animaux bâtards ne constituent pas une espèce proprement dite, puisqu'ils sont stériles. Ils supportent mieux la fatigue et les privations que le cheval, sont moins malades, moins difficiles sur le choix des aliments; ils peuvent porter des charges plus considérables, et ont le pied très sûr, ce qui fait qu'on les préfère dans les pays de montagnes. On en élève beaucoup dans le midi de la France.

On a, par extension, appliqué aussi le nom de *mulets* aux individus neutres de certaines espèces d'insectes, tels que les abeilles ouvrières, etc. C. S-TE.

MULGRAVE, *voy.* BUCKINGHAM et NORMANBY.

MULHOUSE ou MULHAUSEN, une des villes de France les plus importantes par son commerce et son industrie, est située dans le dép. du Haut-Rhin (*voy.*), sur la rivière de l'Ill, à 4 lieues du Rhin et sur le canal qui unit ce fleuve au Rhône. Sa population est évaluée à 25,000 âmes, non compris 10,000 ouvriers qui s'en retournent chaque soir, après le travail de la journée, dans les communes voisines où ils habitent. Mulhouse s'est considérablement agrandi depuis quelque temps: les quartiers neufs forment plus de la moitié de la ville; ils ont été construits d'après un plan uniforme; les rues en sont larges, bien percées, mais d'une régularité un peu monotone. Au centre, est une belle place décorée de portiques sur laquelle s'élève le Palais de l'industrie, vaste édifice où se tiennent la Bourse et la chambre de commerce. La vieille ville n'offre rien de remarquable: sur la place Lambert, une colonne a été érigée au mathématicien de ce nom (*voy.*) par ses concitoyens. La grande majorité des habitants est d'origine allemande et professe la religion réformée. Mulhouse est le siège d'un tribunal et d'une chambre de commerce, ainsi que d'un conseil de prud'hommes. La *Société industrielle*, qui y a été fondée en 1825, rend de grands

services au pays par la publication de ses *bulletins* mensuels. On lui doit la fondation d'une école gratuite de dessin linéaire et d'une académie de peinture. Elle s'occupe aussi avec une généreuse sollicitude de l'amélioration du sort des classes ouvrières.

On porte à environ 100 millions de fr. le produit annuel de ses fabriques. La fabrication des toiles peintes (*voy.*) y occupe le premier rang : cette industrie a été introduite dans le pays vers 1746 (*voy.* KŒCHLIN); mais c'est seulement depuis une vingtaine d'années qu'elle a pris une extension si considérable. C'est à son développement qu'on doit attribuer les autres industries qui se sont successivement fixées à Mulhouse, telles que la construction des machines, qui occupe trois ateliers où se fabriquent les machines les plus puissantes; la filature de la laine, du coton, de la soie et le tissage de toutes sortes d'étoffes faites de ces matières; la gravure des rouleaux, qui occupe sept ateliers, etc. Dans les environs immédiats de Mulhouse, à Rixheim, se trouve une des plus importantes manufactures de papiers peints qui soient en Europe : cet établissement a résolu le premier le problème d'imprimer au rouleau gravé le papier de tenture. On doit aussi mentionner l'établissement de lithographie (*voy.* ce mot et IMPRESSION), fondé, en 1815, par G. Engelmann. Les principaux débouchés de Mulhouse sont d'abord Paris et l'intérieur de la France, puis l'Allemagne, la Hollande, la Belgique, le Piémont et même l'Angleterre. Les grands établissements exportent aussi directement dans les deux Amériques. Ce qui manque encore à cette ville, ce sont des voies de communication promptes et faciles. Le canal du Rhône au Rhin lui permet déjà de recevoir nos houilles du midi; la jonction de la Saône avec le canal de Bourgogne par le canal du Centre lui offre le moyen d'écouler les produits de ses fabriques à l'intérieur de la France et à Paris; le chemin de fer de l'Alsace facilite ses communications avec la Suisse et l'Allemagne; mais la voie la plus impatiemment attendue, celle qui exercerait le plus d'influence sur sa prospérité, c'est le chemin de fer projeté entre

le port du Havre et les départements de l'est par Paris.

La ville de Mulhouse avec son territoire n'appartient à la France que depuis 1798. Elle formait auparavant un petit état républicain allié de la Confédération Suisse. Elle avait été érigée en ville libre impériale en 1268. Aujourd'hui elle n'est qu'un chef-lieu de canton. X.

MULLER (JEAN), *voy.* REGIOMONTANUS.

MULLER (JEAN DE), l'historien de la Suisse, anobli par l'empereur Léopold II, était né, le 3 janvier 1752, à Schaffhouse, où son père exerçait les fonctions de pasteur et de professeur à l'école latine. S'il y eut jamais une vocation décidée, ce fut à coup sûr celle du jeune Müller, qui savait par cœur les principaux faits de l'histoire de son pays avant de connaître une lettre de l'alphabet; qui, à l'âge de onze ans, comparait déjà les systèmes chronologiques de Calvisius, Ushenius, du P. Petau, et se plaisait, au milieu de ses camarades, à raconter avec vivacité le résultat de ses lectures historiques. La liste des livres qu'il avait dévorés avant cet âge est incroyable; doué d'une mémoire prodigieuse, il récitait à 9 ans l'histoire universelle de Hübner (*voy.*); il savait toutes les dates chronologiques, le nom de tous les bourgmestres de Schaffhouse; et peu d'années avant de mourir, il les répétait encore à son frère. Son penchant précoce trouvait un aliment et un appui dans la société de son grand-père maternel, qui avait rassemblé une immense collection d'extraits et de documents sur l'histoire suisse, et qui se plaisait à les montrer au petit Müller : « Hannes *, lui disait-il, j'ai écrit tout cela pour toi; je te donne tout. » Jamais legs littéraire ne fut mieux employé.

A cette merveilleuse facilité de retenir et de classer les faits, Müller joignait la faculté plus rare encore de leur prêter la vie; il était doué d'une imagination de poète et d'un cœur passionné, qui brûlait d'amour pour les grands hommes. Aussi put-il écrire plus tard, sans la moindre jactance, à son ami Bonstetten : « J'étais né historien, comme le pommier est fait pour porter des fruits. »

(*) Abréviation de *Johannes*, Jean.

Son père le destinait à la théologie, et l'envoya dans cette intention à Goettingue. C'était le premier voyage du jeune homme. Traitant la théologie comme une science accessoire, Müller consacra surtout son temps à élargir le cercle de ses études historiques sous la direction de Schlœzer (voy.). Il connaissait déjà l'antiquité : ce fut alors le tour du Nord et de l'Orient. Son maître, qu'il devait laisser si loin derrière lui, l'engagea à faire un examen critique de la guerre des Cimbres* ; un autre professeur (Miller) lui donna l'idée d'écrire l'histoire de la Confédération Suisse. C'est avec ces projets scientifiques que Müller revint à Schaffhouse, où l'attendait une chaire de grec (oct. 1771) ; le professeur était à peine âgé de 20 ans. Il commença par compulsor les chroniques et les documents de l'histoire helvétique ; mais à mesure qu'il avançait dans sa tâche, le jeune savant comprenait l'insuffisance de l'étude des livres ; et lorsqu'en 1773 (le 9 mai), il eut fait, à Schinznach, la connaissance d'un noble Bernois, Bonstetten (voy.), jeune homme formé par le grand monde, et plus âgé que lui de 7 ans, il sentit vivement ce qui lui manquait. Il devina que, pour écrire l'histoire, il fallait aborder une scène plus vaste ; se mêler aux passions du monde ; sonder, dans toutes les conditions et à tous les degrés de l'échelle sociale, les cœurs d'aujourd'hui, pour comprendre les cœurs d'autrefois ; qu'il fallait voir et entendre des guerriers, des hommes d'état de tous les pays, pour être initié dans les secrets de la politique des temps passés. Des propositions lui arrivent de Genève : il accepte, il dit adieu à sa chaire, à un avenir tranquille, et se rend auprès de Tronchin comme précepteur de ses enfants (fév. 1774). Ce n'était point encore la position qu'il lui fallait. « J'étais fort mauvais précepteur, » dit-il lui-même. La majeure partie de ses journées se passait auprès du père de ses élèves, homme d'un rare savoir, et avec Plutarque ou Machiavel. Dans cette même maison, il fit la connaissance de Robert Tronchin, frère de son patron, et passa plus tard quelques années auprès de lui,

(*) Cet ouvrage parut sous le titre de *Bellum cimbricum*, Zurich, 1772, in-8°.

« comme les jeunes Romains allaient étudier les principes gouvernementaux chez de grands et vénérables sénateurs. » De plus, il se lia avec Bonnet (voy.), qui consolida ses principes et sa foi chrétienne ; avec lord Fitz-Herbert, avec Kinloch, jeune Anglo-Américain, qui lui offrit un asile dans une belle maison de campagne, où ils lisaient ensemble les classiques de toutes les nations, en face des Alpes, ces géants du vieux monde. Mais le centre de ses affections, c'était Bonstetten. Tantôt au pied du Jura, tantôt dans les vallées les plus reculées des Alpes, il étudiait avec lui le caractère jusqu'alors inexploré de ces montagnards, qui conservaient les mœurs primitives de l'âge d'or. Était-il loin de son ami, il lui rendait compte de ses études, de ses projets, de ses pensées les plus intimes dans une série de lettres qui sont devenues classiques en Allemagne* ; on ne comprendrait point l'historien suisse, sans avoir lu cette correspondance, où se révèle un écrivain pénétré de la sainteté de son ministère ; on comprendrait encore moins l'homme, avant d'avoir étudié ces confidences charmantes, naïves, passionnées.

C'est à Genève que Müller fit, en langue française, son premier cours d'histoire universelle, devant un auditoire de jeunes gens avides d'une instruction solide ; ce cours, retravaillé plusieurs fois (à Genève, Cassel, Berne), et recomposé en allemand, présente, dans l'étroit espace de 3 vol.**, le résumé le plus complet, le plus pittoresque, le plus chaleureux, le plus érudit, que possède

(*) Cette correspondance fut publiée, pour la première fois, par Mme Brun (voy.), sous le titre de *Briefe eines jungen Gelehrten an seinen Freund*, Tub., 1802. Dans cette édition, les lettres s'arrêtent à l'année 1779. Dans l'édition complète des œuvres de Müller, elles vont jusqu'en 1809. Il existe une traduction de la première édition sous le titre de *Lettres de Jean de Müller à ses amis, MM. de Bonstetten et Gleim*, trad. en franç. par Mme de Steck, Paris, 1812, in-8°.

(**) *Vierundzwanzig Bücher allgemeiner Geschichte, besonders der europäischen Menschheit*, Tub., 1810, 3 vol. in-8°. L'édition de 1828 a le même nombre de volumes. La trad. en franç., de J.-H. Hess, a paru sous le titre de *Histoire universelle*, divisée en 24 liv., ouvrage posthume de Jean de Müller, 1814-17 ; 2^e éd., Genève et Paris, 1826, 4 vol. in-8° ; une édition plus récente est celle de Bruxelles, 1841.

la littérature historique de l'Allemagne. Müller dominait les faits de bien haut; quoique jeune, ses principes politiques étaient fermes et arrêtés; ils peuvent se réduire à un petit nombre de règles: « Respect pour toute constitution organique, ayant pour elle la prescription et le droit historique; amour d'un progrès lent, sage, réglé; réforme constante, bien entendue, des lois; direction prudente exercée sur l'opinion publique; haine à l'anarchie, au despotisme, à la prépondérance exclusive d'une puissance quelconque. » En dépit de la société du XVIII^e siècle et du voisinage de Voltaire, les croyances religieuses de Müller étaient assises sur une base inébranlable; il croyait à une direction providentielle dans l'histoire, autant qu'à la lumière du jour. Cette boussole le guidait dans le labyrinthe des événements; quant à l'appréciation de la véritable grandeur, il portait en lui-même un instinct qui ne le trompait jamais. Cependant l'enthousiasme chez lui s'alliait à la raison; ses jugements sont déjà presque ceux de la postérité.

C'est ainsi que Müller passa six bonnes années au sein de l'étude et de l'amitié. En 1780, il publia enfin le 1^{er} vol. de l'Histoire des Suisses, à Boston (Berne). Habitué à extraire sans cesse des chroniques, il s'était fait un style bref, concis, énergique: on taxa d'imitation ce qui chez lui était simple et naturel; mais on rendit sur-le-champ pleine justice à l'élan patriotique du jeune écrivain, à sa voix prophétique, qui annonçait de grands malheurs aux Suisses, s'ils ne se hâtaient de renoncer à des mœurs amolies, s'ils ne parvenaient à ressaisir la force de caractère qui distinguait leurs ancêtres. La 1^{re} édit. de l'histoire helvétique ne peut du reste être envisagée que comme un essai: Müller a complètement refondu cet ouvrage, où il n'y a pas de chapitre que, de son propre aveu, il n'ait travaillé cinq ou six fois. « Ce n'est certes pas un jeu d'enfants, écrivait-il à ce sujet à son frère Georges*, de pa-

(*) JEAN-GEORGES Müller, né à Schaffhouse, en 1759, mort le 20 nov. 1819, était professeur en théologie, et avait la direction des écoles. On lui doit plusieurs bons ouvrages, notamment des *Lettres sur les études littéraires et surtout sur*

raître devant ses contemporains et de recueillir un jugement bienveillant ou défavorable, que la postérité doit confirmer; ce n'est point une bagatelle que de nourrir dans de jeunes cœurs l'amour de la patrie. Nous ne sommes point faits pour être de malheureux esclaves: c'est donc exécuter la volonté de Dieu, que de montrer aux hommes, par l'exemple de leurs ancêtres, quels dangers il faut éviter. »

Après la publication de son 1^{er} volume, Müller part pour Berlin: il veut étudier le rouage d'une monarchie, il veut voir de ses yeux un grand homme. Frédéric II lui accorda une audience et se montra gracieux pour le jeune étranger. Müller sort de cette entrevue, enivré, non pas de faveurs, mais par le contact avec le génie. L'amour, l'adoration, la religion de Müller se concentraient dans ces êtres dont le front a été marqué par le doigt de Dieu; il les cherchait avidement dans l'histoire des temps passés; parmi les vivants, il en rencontra deux: Frédéric et Napoléon.

Des troubles ayant éclaté à Genève, Müller revient sur ses pas. A Cassel, il apprend que le parti du gouvernement a le dessous dans sa patrie adoptive: dès lors, c'eût été une imprudence gratuite que de retourner dans une ville où dominait le parti qu'il venait d'attaquer dans ses *Essais historiques* (Berl., 1781). Il passe deux ans à Cassel, remplissant une chaire de professeur d'histoire et signalant son activité littéraire par deux traités* lus à la Société des antiquaires, et par une remarquable brochure, intitulée *Les voyages des Papes* (nouv. édit., Aix-la-Chapelle, 1831), où il démontre la nécessité de la hiérarchie, au moyen-âge, pour élever un boulevard légal contre l'absolutisme des princes séculiers. Ses moments de repos se passent dans la société du vieux général de Schlieffen, son protecteur et son ami. Au printemps de 1783, il retourne à

celle de l'histoire (Zurich, 1798, in-8°; nouv. éd., 1817), et les *Reliques de mœurs et d'opinions des anciens temps* (Leipz., 1803 et suiv., 5 vol. in-8°).

(*) *De l'influence des anciens sur les modernes; et Histoire de l'établissement et de la domination temporelle du souverain Pontife dans la 2^e moitié du VIII^e siècle* (l'un et l'autre en français, de même que les *Essais*).

Genève, auprès de Robert Tronchin, pour reprendre avec plus de suite l'œuvre de sa vie, l'histoire de la Confédération helvétique; mais ne trouvant pas assez de loisir auprès de son patron, il s'enferme tout un hiver dans la maison de campagne de son ami Bonstetten, au pied du Jura, et ne quitte sa solitude, en 1785, que pour faire un cours d'histoire ancienne à Berne, devant un auditoire nombreux et enthousiaste. Ce cours terminé, Müller est appelé, comme bibliothécaire, auprès de l'électeur de Mayence, Frédéric-Charles-Joseph, prince d'un noble caractère, qui cherchait à opposer une digue aux prétentions de la curie romaine et aux envahissements de la puissance impériale. Pour Müller, il fut véritablement un père affectueux, le soignant lui-même dans une maladie grave, et défendant de l'inquiéter dans son protestantisme. Le séjour de Mayence forme dans la carrière de Müller la partie la plus douce et la mieux remplie; c'est à Mayence qu'il termina, dans leur forme actuelle, les 2 premiers volumes et la première moitié du 3^e de son Histoire de la Confédération helvétique (Leipz., 1788), sans compter une série de brochures sur l'alliance projetée des princes d'Allemagne (*Fürstenbund*)*, au moment où l'esprit envahisseur de Joseph II faisait craindre l'influence absolue de la maison d'Autriche. Un autre opuscule, *Lettres de deux chanoines*, date encore de ce temps (Francf., 1787); l'auteur y indiquait les moyens de mettre au niveau du siècle l'antique institution du canonicat.

L'électeur employait aussi Müller aux négociations diplomatiques: c'est ainsi que le jeune historiographe fit un voyage rapide à Rome (1787), et qu'il assista, à Francfort, à l'élection de deux Empereurs (1790 et 1792). Peu de semaines avant l'invasion révolutionnaire, il quitte Mayence pour se rendre à Vienne, où l'appelaient des propositions auxquelles l'électeur l'engageait à souscrire; mais, à peine arrivé en Autriche, il apprend les

(*) *Deux espèces de liberté* (1786); *L'alliance des princes allemands* (1787); *Les espérances de l'Allemagne à propos de l'alliance des princes* (1788).

dangers que court l'électeur, et il revient sur ses pas. A Straubing, la nouvelle de la reddition de Mayence lui arrache un cri de douleur; il continue sa route, il pénètre dans les murs de cette ville, naguère si paisible, où la démocratie la plus effrénée venait d'établir sa résidence. Le général Custines essaie en vain de retenir un homme dont l'influence sur une portion des habitants pouvait être d'une grande utilité: Müller rejette ses propositions et court auprès de l'électeur exilé, qui lui ordonne d'accepter les offres de l'Empereur. Il part donc pour Vienne (fév. 1793), avec le titre de conseiller aulique en service auprès de la chancellerie d'état.

Jusqu'ici la vie de Müller a été calme et douce: désormais cet homme naïf, au cœur d'enfant, sera abreuvé de dégoûts, de calomnies et de malheurs. Son protestantisme d'abord lui fut nuisible à Vienne: on avait espéré le convertir, et, dès qu'on vit que ses principes dogmatiques étaient arrêtés, on ne lui laissa prendre aucune influence politique; puis les maximes de la cour d'Autriche, en face de la révolution, devenant de plus en plus anti-libérales, Müller, qui aimait les gouvernements forts, mais non pas l'absolutisme, se sentait à l'étroit. Aussi se renferma-t-il entièrement dans ses travaux. Pendant les douze années de son séjour à Vienne, il grossit sa gigantesque collection d'extraits par l'analyse de 700 auteurs historiques sur le moyen-âge; et ce n'était là qu'une branche de ses études. En suivant attentivement sa correspondance avec son frère, auquel il rend compte de ses lectures, on y trouve une véritable science encyclopédique. En 1795, il publia la 2^e partie du 3^e volume de l'Histoire de la Confédération helvétique, fournissant en outre de nombreux articles au journal d'Iéna et composant au besoin des brochures pour défendre l'indépendance de la monarchie autrichienne ou le système de l'équilibre contre la prépondérance de la république française. Mais son cœur fut à jamais brisé par les malheurs de la Suisse. Il était occupé à décrire la journée de Saint-Jacques et à faire le panégyrique de cette poignée de braves qui vendi-

rent si chèrement leur vie aux troupes du Dauphin, lorsqu'il reçut la nouvelle de la bataille de Grauholz, où Berne succomba, non sans gloire, devant l'armée française. La douleur de Müller est poignante; tout ce qu'il a prévu arrive; chaque jour apporte un nouveau désastre; les cris désespérants des vierges d'Unterwalden et les imprécations des pâtres expirant sous les baïonnettes françaises, retentissent jour et nuit à ses oreilles: c'est un affreux cauchemar qui l'obsède. Et il n'y peut rien! Il ne peut voler au secours de cette population héroïque; il ne peut que subir avec un courage passif les attaques de ses ennemis et de ses envieux, qui l'accusent d'indifférence. Il faut vivre pourtant; il faut réparer la perte complète de sa fortune, qu'un perfide abus de confiance lui enlève. Conservateur en chef de la bibliothèque impériale, depuis 1799 ou 1800, il est comme attaché à la glèbe dans un pays où, de jour en jour, il se sent gêné davantage. Il se décide enfin à quitter Vienne (1805), lorsque les lois sur la censure lui rendent impossible la continuation de son grand ouvrage, et va occuper, à l'Académie des Sciences de Berlin, une place qu'il avait ambitionnée 24 ans auparavant. Mais les revenus de cette place sont insuffisants; d'ailleurs il faut payer la dette de l'hospitalité et s'occuper de la vie de Frédéric II, dont il a promis de se faire l'historiographe. Ce n'est pas tout: à peine est-il installé, que l'horizon politique se rembrunit; la bataille d'Iéna entraîne la monarchie prussienne à deux doigts de sa perte; la cour est en fuite. Que fera Müller? « Je resterai (lettre du 21 oct. 1806, à son frère). Je n'ai jamais attaqué l'empereur personnellement; j'ai gardé le silence, quoiqu'on m'ait poussé de plus d'un côté à écrire; on dirait qu'une force invisible avait retenu ma main. » Et quelques semaines plus tard: « Dieu, je le vois bien, lui a donné l'empire du monde... Puisque tout ce qui était vieux, rouillé, insoutenable, devait périr, c'est un grand bonheur que la victoire lui soit échue, à lui, et à une nation aux mœurs douces, aimant les sciences... On me fait des propositions honorables:

j'attends que l'empereur les confirme; mais il faut que cela se décide bientôt, mes ressources ne vont pas au-delà de deux mois. » Le 25 novembre, il eut une audience de Napoléon; le grand homme devina sur-le-champ le grand historien: il s'entretint avec lui pendant une heure et demie. « La main sur le cœur, s'écrie Müller en sortant de cette entrevue, dont il rend un compte détaillé à son frère, et comme si je me trouvais en face de Dieu, je suis obligé de convenir que la variété de ses connaissances, la finesse de ses observations, la solidité de son esprit, son grand coup d'œil, m'ont frappé d'étonnement, d'admiration; sa manière affable, jointe à son génie, m'a subjugué. »

Son séjour à Berlin est marqué par la publication du 4^e vol. de l'Histoire des Suisses, par la 2^e éd. des 3 premiers vol. (1806), par l'édition d'une partie des ouvrages de Herder*, et par plusieurs traités historiques**. Au mois de janvier 1807, il lut à l'Académie un panégyrique de Frédéric II, qui lui fit un tort infini dans l'esprit des Berlinoisis, parce qu'il osa recommander la monarchie prussienne à la clémence du vainqueur. « Personne ne veut donc lire, s'écrie-t-il, ce que la main du destin a écrit en grands caractères! » Du reste, il croyait si bien que l'empereur l'avait oublié, qu'il venait d'accepter une chaire à Tubingue (oct. 1807), et se rendait déjà à sa nouvelle destination, lorsqu'en passant à Francfort, un courrier français l'arrête avec cette dépêche: « Vous êtes invité à vous rendre en hâte à Paris. » Le 12 novembre, il arrive à Fontainebleau, où Jérôme (voy.) Bonaparte, roi de Westphalie, lui donne sur-le-champ audience, comme à son futur ministre secrétaire d'état.

Mais à peine arrivé à Cassel (déc. 1807), sa santé s'altère profondément; accablé d'affaires dans un royaume qui était tout entier à organiser, il voit, ce qu'il avait d'ailleurs prévu, que ces fonctions vont l'écraser: il les résigne. Le roi Jérôme en réfère à Paris; mais l'empereur répond: « Gardez-vous bien de laisser partir cet

(*) La biographie du Cid a été écrite par Müller pour cette édition.

(**) Sur l'histoire de Frédéric II; Sur la perte de la liberté chez les peuples de l'antiquité; Essai sur la chronologie primitive.

homme; vous ne savez pas quel trésor vous possédez! » Alors Jérôme propose à Müller la place de directeur général des universités et des écoles. Le bien qu'il espère accomplir, l'influence directe, immédiate, qu'il compte exercer sur les études, quelques universités qu'il peut sauver d'une ruine imminente, la dure nécessité de payer ses dettes, dont le fardeau vient de s'accroître du transport de sa bibliothèque et des matériaux qu'il rassemble pour écrire une *Histoire universelle*, toutes ces considérations le poussent à accepter les offres du jeune roi: il reste à Cassel, dans cette ville où il avait passé autrefois deux années si calmes, si heureuses. Comme tout était changé autour de lui, et qu'il était changé lui-même! Il sentait la vie lui échapper; plus d'études favorites; à Berlin, il avait décrit les derniers moments de Hans Waldmann: ce devaient être, hélas! les dernières pages de son immortel travail, qu'il laissait inachevé. Dans son ministère, plus d'études, plus de lectures; une correspondance impitoyable, tracassière; des universités remuantes, souvent en révolte ouverte; et d'un autre côté, un gouvernement mal disposé, hostile aux études allemandes, accablant le directeur général d'ordres et de contre-ordres; des lettres anonymes, des pamphlets, des journaux l'accusant de n'être qu'un courtisan! De plus en plus sombre, inquiet du désordre de ses affaires, effrayé sur l'avenir de l'Europe, Müller se prépare à mourir. Un de ses derniers travaux, c'est la préface du 5^e vol. de l'*Histoire helvétique*, de cette préface, écho des sentiments intimes de la nationalité suisse et allemande, et qui eut un long retentissement depuis les Alpes jusque sur les bords de la Baltique. Le 19 mai 1809, il tomba malade pour ne plus se relever; le 29, il avait cessé de vivre. L'Allemagne était veuve de son plus grand historien; la Suisse perdait en lui un fils qui l'avait aimée d'un amour passionné, et qui fera vivre son nom, comme Hérodote a conservé le souvenir des petites républiques grecques.

Pour aimer J. de Müller comme homme, lisez ses lettres, ces reliques de son cœur; pour l'apprécier, à sa juste valeur comme

historien, il faut être imbu des études classiques; la naïve piété d'Hérodote, le pragmatisme de Thucydide, de Polybe, les tableaux pittoresques, énergiques de Tacite se retrouvent dans J. de Müller, qui est à la fois leur élève et leur frère; il ne les imite point, mais il est plein de leur esprit; à force d'aller à l'école des anciens, il s'est fait adopter par eux. Sa parole donne toujours à penser; lorsqu'elle commente un fait, elle part du cœur de l'historien. Müller ne prêche ni l'aristocratie, ni la démocratie, ni la monarchie: il explique comment telle constitution a dû se développer, ainsi que se développe une plante dans un sol propice. Müller n'est point flatteur, mais il se passionne facilement pour les grandes individualités; la supériorité d'intelligence et de caractère est pour lui une légitimité divine. Il est inimitable comme peintre de batailles; à la fois pittoresque et exact dans la description des localités, il reproduit la grande nature des montagnes et des lacs, qui forment le fond de son vaste tableau, avec l'imagination du poète et la conscience du naturaliste. Son style est rude et majestueux, âpre et coloré, énergique et naïf; il serait dangereux comme modèle, mais son originalité excite souvent l'admiration; le récit peut fatiguer quelquefois par la masse des détails et des incidents, mais, Suisse, il a écrit avant tout pour la Suisse. Il comptait, pour obtenir les suffrages de l'Europe entière, sur l'exécution d'un plan immense, conçu dès l'année 1780, plan vers lequel convergeaient ses études et ses extraits: *l'Histoire universelle écrite d'après les sources*, voilà quelle devait être la tâche de son âge mûr et de sa vieillesse. Le cours qu'il a fait à Genève, à Cassel et à Berne offre les contours de l'ouvrage projeté. L'écrivain au niveau d'une entreprise aussi colossale ne se retrouvera peut-être de longtemps; Müller approchait de la fin de ses travaux préparatoires, lorsque la mort vint le surprendre*. Dans sa dernière nuit, il répéta plusieurs fois: « Tout ce qui est, est de Dieu; tout vient de Dieu. » C'est dans

(*) La bibliothèque de Schaffhouse conserve les 39 vol. in-fol. (17,000 pages) de ce travail préparatoire.

cet esprit de haute piété qu'il aurait composé l'histoire du genre humain.

Les OEuvres complètes de Jean de Müller ont été publiées par son frère Jean-Georges Müller, Stuttgart et Tübingue, 1810-19, en 27 vol. in-8°. Une autre édition, en 40 vol. in-12, a paru de 1831 à 1835. Nous avons cité plus haut l'édition de son Histoire universelle. Une nouvelle édition de l'*Histoire de la Confédération suisse* a paru à Leipzig, 1826, 5 vol. in-8°. Cet ouvrage s'arrête vers 1489. On a fait paraître, comme 2^e part. du t. V, un ouvrage de Glutz-Blozheim, intitulé : *Histoire des confédérés suisses depuis la mort de Waldmann jusqu'à la paix perpétuelle avec la France*, Zurich, 1816, in-8°. Il a aussi paru une continuation par Hottinger, sous le titre : *Histoire des confédérés pendant les temps de la réforme*, Zurich, 1825, in-8°. L'*Histoire des Suisses* a été trad. en franç. par Mourer, Lausanne, 1794-1803, 12 vol. in-8° (les 9 premiers vol. sont la trad. des 3 premiers de Müller; le 10^e et le 11^e vol., publiés en 1801, sont tirés en partie de l'ouvrage de Tschärner; le 12^e vol., 1803, est un ouvrage à part, qui a paru séparément). — On peut consulter avec fruit sur Müller les écrits suivants : *Müller l'historien*, par Heeren, Leipzig, 1809; *Jean de Müller*, par Woltmann, Berlin, 1810 : ce dernier auteur est un antagoniste de Müller; *Panegyrique de Jean de Müller*, par Roth, Sulzbach, 1811; *Biographie de Jean de Müller*, par Wachler, dans ses Notices biographiques (Leipzig, 1825). L. S.

MULLER (ADAM) DE NITTENDORF, connu par ses écrits politiques et plus encore par son changement de religion, naquit à Berlin, en 1779. Il fut élevé par son grand-père maternel, Cube, ministre de l'Évangile et orientaliste, qui voulut lui faire suivre la carrière ecclésiastique. A 19 ans, Müller alla à Gœttingue, où il étudia le droit, et à son retour à Berlin, les sciences naturelles. Après un voyage en Suède et en Danemark et un séjour de deux ans en Pologne, le désir de revoir son ami Gentz (*voy.*) le conduisit à Vienne, où, le 30 avril 1805, il se convertit au catholicisme. S'étant rendu de

là à Dresde, il y fit successivement, de 1806 à 1809, des cours sur la littérature allemande, sur la poésie dramatique, et enfin sur l'ensemble des sciences politiques. Tous ces cours furent imprimés, et les derniers parurent sous le titre d'*Éléments de la science politique*. La part qu'il avait prise à la guerre de 1809 le décida à visiter Berlin, où il fut traité avec distinction par les ministres prussiens; il fit des cours sur Frédéric II, mais sans pouvoir obtenir aucune place dans cette capitale. Il retourna donc à Vienne, en 1811, et y vécut deux ans dans la maison de l'archiduc Maximilien. En 1813, il concourut à la délivrance du Tyrol en qualité de commissaire impérial et de major des archers tyroliens, et travailla à l'organisation de ce pays comme conseiller du gouvernement. Puis, en 1815, il suivit à Paris l'empereur François, qui le nomma par la suite consul général en Saxe et chargé d'affaires près des cours d'Anhalt et de Schwarzbourg. Adam Müller assista aux conférences de Carlsbad, à celles de Vienne, et demeura ensuite à Leipzig, où il publia ses *Nouvelles politiques* (1816-1818) et son ouvrage intitulé : *De la nécessité d'une base religieuse pour la science et pour l'économie politiques* (Leipz., 1819). Rappelé, en 1827, à Vienne, il y mourut le 17 janvier 1829. C. L.

MULLER (CHARLES-OTTFRIED), un des plus grands érudits de notre époque, naquit, en 1797, à Brieg, en Silésie. Il venait à peine de terminer ses études à Berlin, lorsqu'il publia le résultat de ses recherches mythologiques dans le *Ægneticorum liber* (Berlin, 1817), et l'année même, il obtint, au *Magdalenum* de Breslau, la place de professeur des langues anciennes. Ce fut en enseignant les principes de la grammaire à ses élèves, qu'il conçut et commença à mettre à exécution le plan d'analyser tout le cycle mythique et de remonter jusqu'à l'origine des traditions grecques sur chaque peuplade. Son premier essai parut sous le titre d'*Orchomène et les Minyens*, savant traité qui forme le 1^{er} vol. de son *Histoire des peuplades et des villes helléniques* (Breslau, 1820). La recommandation de Heeren et de M. Böckh lui fit

donner, en 1819, la chaire d'archéologie à l'université de Gœttingue. Au retour d'un voyage qu'il fit en France et en Angleterre, en 1822, il publia son ouvrage sur les *Doriens* (Bresl., 1824), autre monographie qui fait suite à la première; mais l'accueil qu'elle reçut décida O. Müller à remettre à une autre époque la suite de son histoire des Hellènes, et à diriger de nouveau ses études vers la mythologie. Les *Prolegomènes d'une mythologie scientifique*, dont on trouvera l'appréciation à l'article MYTHOLOGIE, parurent à Gœttingue, en 1825, et la même année, il publia à Berlin ses recherches sur *Les habitations, l'origine et l'histoire primitive du peuple macédonien*, simple brochure, mais qui mérite néanmoins toute attention *. On compte aussi parmi les productions les plus remarquables d'Ottfried Müller les *Étrusques* (1828, 2 vol.), troisième monographie de peuples grecs, et le *Manuel de l'archéologie de l'art* (1830; 2^e éd., 1835, trad. en franç. par M. P. Nicard, sous ce titre : *Nouveau manuel complet d'archéologie, ou traité sur les antiquités grecques, étrusques, égyptiennes, indiennes, etc.*, avec atlas, Paris, 1841, 2 vol. in-18), le premier ouvrage de ce genre qui soit à la hauteur des progrès de la science. Nous ne parlerons pas de tous les traités qu'il a publiés sur l'archéologie : il suffira de citer *Minervæ Poliadis sacra*, etc. (Gœtt., 1820), et *De Phidiæ vitâ et operibus* (1827). Nous ne dirons rien non plus des nombreux articles qu'il a insérés dans les journaux et les publications d'autres auteurs. Quand on songe à tout ce qu'il a écrit, sans cesser de remplir avec zèle les devoirs de sa place de professeur, on ne peut qu'admirer une activité et une érudition qui, dans un âge encore peu avancé, avaient répandu le nom d'O. Müller par toute l'Europe. Invité à se rendre dans le nouveau royaume de Grèce, le savant professeur entreprit ce voyage qui lui devint fatal. Il mourut à Castri (Livadie), le 31 juillet 1840, à la suite des fatigues que venait de lui

(*) Nous en avons tiré parti pour la rédaction de notre art. MACÉDOINE, de même que l'ouvrage qui va suivre a été d'un grand secours pour notre art. ÉTRUSQUES. S.

donner l'étude des inscriptions du temple de Delphes, dont il explorait les ruines.

Son frère cadet, JULES Müller, né le 10 avril 1801, et depuis 1839 professeur de théologie à Halle, s'est fait connaître avantageusement par divers écrits rédigés soit en latin, soit en allemand. C. L. et S.

MULLER (JEAN-GOTTHARD DE), un des meilleurs graveurs de l'Allemagne, né à Bernhausen, dans le Wurtemberg, le 4 mai 1747, déploya de bonne heure un talent si remarquable que le duc lui accorda une pension qui le mit en état de venir à Paris, en 1770, étudier à l'école de Wille. Il y fit les plus rapides progrès. En 1776, l'Académie des Beaux-Arts l'admit dans son sein; mais bientôt après il fut rappelé à Stuttgart et placé comme professeur à l'école des beaux-arts. Il mourut le 14 mars 1830. Ses principales planches dans le genre historique sont : *le Combat de Bunkershill*; *la sainte Cécile*, d'après le Dominiquin; *Lot et ses filles*, d'après Honthorst; *la Madonna della sedia*, d'après Raphaël, qu'il grava pour le Musée français, et *la Mater Sancta*, d'après L. Spada, son dernier ouvrage. Parmi ses principaux travaux, il faut surtout citer son portrait de Louis XVI, et celui du peintre Graff.

De ses nombreux élèves, aucun n'a surpassé son fils, JEAN-FRÉDÉRIC-GUILLAUME Müller, né à Stuttgart, en 1782, qu'il forma lui-même. Malgré sa constitution malade, le jeune Müller s'appliqua avec ardeur à l'étude, et ses premiers essais surpassèrent toute attente. L'exemple de son père lui ayant appris que le dessin constitue une partie essentielle de la gravure, il s'appliqua à y atteindre la perfection. Il vint ensuite à Paris pour suivre les leçons des professeurs de l'Académie; mais un travail trop opiniâtre lui attira un dangereux épuisement du corps et de l'esprit, dont il ne se guérit qu'avec peine. Aussitôt rétabli, il grava pour le Musée français la *Vénus d'Arles* et une statue de la Jeunesse : par un heureux procédé, il sut rendre dans cette dernière estampe jusqu'aux propriétés du marbre. En 1805, il grava le portrait du roi de Wurtemberg, et commença le fameux *S. Jean* du Dominiquin, qu'il termina en 1806. Deux ans

plus tard, il se chargea de graver *la Madone* de Dresde; mais sentant toute la grandeur de la tâche qu'il s'imposait, il voulut auparavant aller étudier son art aux sources, et partit pour l'Italie. Initié à tous ses secrets, il retourna à Dresde, en 1809, et commença son chef-d'œuvre. Pendant qu'il y travaillait, il grava les portraits de Jacobi, de Schiller, de Hebel, et une grande feuille représentant Adam et Ève, d'après un plafond peint par Raphaël dans les loges du Vatican. Il était depuis longtemps déjà graveur de la cour de Stuttgart, lorsqu'en 1814, il fut nommé professeur à l'Académie des beaux-arts de Dresde, place qu'il n'occupa que quelques mois. Épuisé par ses travaux, dévoré par une consommation, ne prenant presque aucune nourriture, il dut enfin se mettre entre les mains d'un médecin, dont les soins ne purent le sauver. Il expira le 3 mai 1816. C. L.

MULLNER (ADOLPHE), littérateur allemand, était né le 18 octobre 1774, à Langendorf, près de Weissenfels (Saxe prussienne), où il exerça dès 1798, la profession d'avocat, après avoir fait ses études à Leipzig. Neveu de Bürger (voy.), Müllner avait reçu une éducation littéraire, qui le poussait vers la poésie plus que vers le droit. En 1799, il publia, sous le voile de l'anonyme, un roman en 2 vol. intitulé *l'Inceste*. Son talent dramatique se développa, grâce à un petit théâtre de société qu'il avait établi lui-même à Weissenfels, et dont il fut à la fois le directeur et l'un des acteurs les plus zélés. C'est pour cette troupe d'amateurs qu'il composa la plupart de ses spirituelles comédies, telles que *Les intimes*, *Les grands enfants*, etc., et qu'il imita plusieurs pièces françaises.

A cette époque (vers 1810), le drame allemand quitta les voies que lui avaient tracées Schiller et Goethe : les créations larges de ces deux coryphées firent place en partie aux pièces mystiques de Z. Werner (voy.); le succès du drame intitulé *Le 24 février* donna l'éveil à Müllner; il adopta pour la structure de sa tragédie le même principe fataliste qui domine dans la pièce de Werner. *Le 29 février* fut écrit à l'imitation du *24 février*, en 1812; quatre ans plus tard, Müllner

publia *La faute* * (*die Schuld*, trad. en franç., sous le titre de *l'Expiation*, dans la collection des Chefs-d'œuvre du théâtre étranger). Cette tragédie répandit le nom de Müllner dans toute l'Allemagne; écrite pour la scène, elle y produisit un effet saisissant, grâce à un plan habilement conçu, à des coups de théâtre bien ménagés, et à une diction pleine de verve et de poésie. Ainsi que dans *L'aïeule* (*die Ahnfrau*) de Grillparzer (voy.), les héros tragiques de Müllner agissent sous l'empire d'une fatalité qui semble déterminer et précipiter leurs actions, tandis qu'au fond ils sont guidés par leurs sophismes et leurs passions. *Le roi Yngurd* (Leipz., 1817), et *L'albanaise* (Tub., 1820), tragédies écrites d'après les mêmes principes poétiques que *la Faute*, contribuèrent sinon à étendre, du moins à consolider la célébrité de Müllner. Dans *la Faute* et *le roi Yngurd*, la sombre nature du Nord encadre l'action; dans *l'Albanaise*, c'est le ciel du Midi qui brille sur les personnages et qui jette dans leurs veines le feu des passions; mais le poète a incontestablement mieux réussi à peindre les effets du climat norvégien : *la Faute* renferme, sous ce rapport, quelques tableaux qui, sans entraver la marche de l'action, s'harmonisent parfaitement avec le caractère et les sentiments des personnages. La plupart du temps, les héros de Müllner parlent le beau langage de la passion véhémente; mais quelquefois une tendance épigrammatique dépare leur noble diction, et le critique perce derrière le poète tragique.

En effet, Müllner, à partir de 1820, ne travailla plus pour le théâtre, mais s'adonna tout entier à la critique littéraire. De 1820 à 1825, il rédigea la feuille littéraire du *Morgenblatt* (voy. MENZEL), et en 1826, il se fit l'éditeur du *Mitternachtsblatt* (Feuille de Minuit). Acerbe et vindicatif, dans cette position, Müllner devint le fléau des écrivains; sans ménagement et sans pitié pour le talent médiocre, il se laissa malheureusement entraîner à des personnalités, qui durent nuire au succès de ses leçons, en faisant

(*) C'est plutôt *le Crime* qu'il faudrait traduire, ou *l'Épouse coupable*. S.

douter de l'impartialité du précepteur.

Il mourut d'un coup d'apoplexie à Weissenfels, le 11 juin 1829. Depuis 1817, il avait le titre de conseiller de cour prussien.

Ses *Mélanges* ont paru à Stuttgart, 1824-26, 2 vol.; et ses œuvres dramatiques à Brunswic, 1828, 7 vol. Müllner a aussi publié quelques écrits de jurisprudence : les *Soixante pensées de Modestin*, Greiz, 1804; *Entscheidungskunst*, Leipzig, 1812. L. S.

MULOT, SURMULOT, voy. RAT.

MULQUINERIE, nom que l'on donne dans le commerce au fil à dentelles (voy. ce mot). Z.

MULTIPLICATION. Dans sa notion précise, la multiplication n'est qu'une addition composée. Mais il y a cette grande différence entre l'addition et la multiplication que, pour additionner deux nombres, on les ajoute l'un à l'autre, tandis que, pour les multiplier, on en ajoute un à lui-même autant de fois que l'autre contient d'unités. Le nombre qu'on multiplie se nomme *multiplicande*, celui par lequel on multiplie se nomme *multiplicateur*. Ces deux nombres sont les *facteurs* de la multiplication, dont le résultat prend le nom de *produit*. Un nombre qui en renferme un autre exactement est dit *multiple* de ce dernier, ainsi 8 est multiple de 4 et de 2, c'est-à-dire que ces nombres sont contenus un certain nombre de fois dans leur multiple, 8.

On peut considérer la multiplication comme une opération à l'aide de laquelle on obtient la somme de plusieurs nombres identiques d'une manière plus prompte que par l'addition de ces nombres. Ainsi en additionnant $5+5+5+5=20$, on voit que la somme 20 est formée de 4 fois le nombre 5, c'est-à-dire qu'elle est déterminée par les deux nombres 5 et 4. Trouver d'une manière directe le nombre ainsi déterminé par le concours de deux autres nombres, sans passer par une addition successive, tel est le but de la multiplication. Alors on ne dit plus que 5 ajouté 4 fois à lui-même donne 20, mais que cette somme est le produit de 5 multiplié par 4.

Ce procédé suppose que l'on connaît

immédiatement les produits des nombres simples (composés d'un seul chiffre) par chacun d'eux. Il suffit en effet d'avoir ces produits dans la mémoire pour arriver à la multiplication des plus fortes sommes.

On a senti de bonne heure l'utilité de tables toutes préparées pour retrouver facilement les produits des nombres simples dans tout système de numération possible. Chacun se rappelle le *livret* où tous les nombres produits sont posés à la suite de ses facteurs : 2 fois 2 font 4, 2 fois 3 font 6, etc. Un système plus simple et plus ingénieux sert à construire la table de multiplication, dite de *Pythagore*, parce qu'on en attribue la première idée à ce philosophe. Dans cette table, les produits se forment les uns à l'aide des autres, en posant tous les chiffres à la suite, et en les additionnant d'abord avec eux-mêmes pour former une seconde tranche, puis en ajoutant ces deux tranches pour avoir la troisième, et en continuant d'additionner la dernière avec la première pour obtenir la suivante, ou bien, si l'on aime mieux, en formant des tranches exprimant des séries dont les chiffres augmentent successivement de la valeur du premier chiffre additionné à lui-même ainsi qu'il suit :

1	2	3	4	5	6	7	8	9
2	4	6	8	10	12	14	16	18
3	6	9	12	15	18	21	24	27
4	8	12	16	20	24	28	32	36
5	10	15	20	25	30	35	40	45
6	12	18	24	30	36	42	48	54
7	14	21	28	35	42	49	56	63
8	16	24	32	40	48	56	64	72
9	18	27	36	45	54	63	72	81

En enfermant ainsi ces nombres dans de petits carrés, on trouve aisément le produit de deux nombres, puisque c'est toujours la somme qui se rencontre à la fois dans les tranches horizontale et verticale de ses facteurs ou à l'angle formé par les deux tranches : ainsi 81 est le produit de 9 par 9, 72 de 8 par 9, 20 de 5 par 4, etc.

Le produit des nombres simples étant ainsi connu, il est très facile de faire une multiplication plus compliquée. On pose le multiplicateur sous le multiplicande et l'on multiplie le dernier tout entier par les unités du multiplicateur, en ayant soin, lorsque le produit renferme des dizaines, comme c'est presque toujours le cas, de ne poser que les unités et de retenir les dizaines pour les ajouter à la somme obtenue par la multiplication du chiffre suivant. Lorsqu'on a trouvé le produit des unités, on multiplie par les dizaines, en laissant un chiffre à droite en blanc, car il est clair qu'en multipliant par des dizaines on obtient exclusivement des dizaines, etc. Pour les centaines, on recule d'un chiffre de plus, et de même pour les mille, etc., en se rappelant toujours que le premier chiffre est nécessairement de la nature de celui qui sert de multiplicateur. On ajoute ensuite les produits partiels de chacun des chiffres du multiplicateur, et la somme est le produit de la multiplication.

On peut indifféremment prendre pour multiplicande ou pour multiplicateur l'un quelconque des deux facteurs, ce qui fournit un moyen de vérifier l'exactitude de ses calculs, ou de faire ce qu'on appelle la *preuve* de la multiplication, en renversant l'ordre dans lequel on a posé les deux facteurs pour recommencer l'opération. L'exactitude de ses résultats est probable, si les deux produits sont identiques. On obtient aussi cette preuve par la division; car le produit étant divisé par un des facteurs, doit donner l'autre facteur pour quotient, la division (*voy.*) étant l'opération diamétralement inverse à la multiplication, puisqu'elle a pour but de rechercher combien un nombre est contenu de fois dans un autre, c'est-à-dire combien ce nombre a été de fois ajouté à lui-même.

Le produit est ordinairement de la même nature que le multiplicande, c'est-à-dire que l'on pose le premier nombre qui doit être ajouté plusieurs fois à lui-même suivant la question. Ainsi, lorsqu'on demande combien valent 6 mètres de draps à 15 fr. le mètre, ce dernier chiffre doit être le multiplicande, parce

que le produit sera de la même espèce; en d'autres termes, la question se réduit à additionner autant de fois le nombre de francs qui représente la valeur d'un mètre, qu'il y a de mètres dans la longueur dont on demande le prix.

Nous avons suffisamment parlé de la multiplication des fractions au mot FRACTION. Quand il s'agit de fractions décimales, l'opération se simplifie parce que les dénominateurs sont sous-entendus. On peut donc agir sur les fractions décimales comme sur des nombres entiers, seulement le total doit être affecté d'autant de décimales qu'il y en a en tout dans les deux facteurs pris ensemble. Il est facile de comprendre, en effet, que lorsqu'on multiplie 0.4 par 0.12, en les considérant comme des unités, on rend le premier 10 fois et le second 100 fois trop grand; qu'ainsi pour réduire à sa juste valeur le produit qui en résulte et qui se trouve naturellement, par la multiplication de l'excès de grandeur, 1,000 fois trop grand, il faut rendre le produit 1,000 fois plus petit, ce que l'on fait en éloignant le point* de trois chiffres à droite : 0.048; car on sait qu'avec notre système de numération décimale, il suffit d'éloigner le point d'un chiffre à gauche pour diviser chaque fois par 10, comme il suffit de le rapprocher à droite ou d'ajouter un zéro aux entiers pour rendre une somme dix fois plus grande, puisque en effet, multiplier par 10, c'est tout simplement multiplier le multiplicande par une unité de nature plus élevée, dont la place est d'un chiffre plus à gauche. Mais on voit que le produit de notre multiplication est devenu beaucoup plus petit que l'un quelconque des deux facteurs qui l'ont produit. C'est là une espèce de merveille qu'offre la multiplication des fractions, et qu'il nous reste à expliquer ici. Lorsqu'on multiplie par l'unité, le multiplicande ne reçoit déjà plus aucune extension, il reste le même, et cela est tout naturel : une fois un nombre, c'est ce nombre lui-même; mais les fractions ne sont que des parties de l'unité, elles doivent donc produire moins que ne le ferait l'unité. Ainsi,

(*) Le point est bien préférable à la virgule dont on a parlé à l'art. DÉCIMAL (*système*).

multiplier par $\frac{1}{2}$, c'est chercher la moitié de ce que produirait l'unité, c'est-à-dire diviser par 2. Les fractions étant des divisions, c'est multiplier et accroître les divisions que de multiplier par des fractions, et c'est les diminuer que de diviser par elles. Quoique cela puisse un instant étonner l'imagination, c'est donc faire une division que de multiplier les fractions, et diviser les fractions, c'est multiplier. Aussi un infiniment petit paraît-il s'anéantir tout-à-fait par la multiplication. Quant aux zéros, comme ils n'ont aucune valeur, ils ne sauraient servir à la multiplication; aussi, se contente-t-on de les poser eux-mêmes seulement pour occuper la place qu'ils tenaient dans le multiplicateur.

On donne le nom de multiplication *complexe* à celle qu'il s'agit d'effectuer sur des nombres composés d'entiers et de nombres fractionnaires de la même nature, comme lorsque les mesures se divisaient en fractions de diverses valeurs non décimales. Dans ce cas, on peut d'abord réduire les facteurs en unités de la plus petite valeur, comme les toises, pieds, pouces en lignes, puis les multiplier, et ramener les produits en pouces, pieds, toises, etc., par la division; ou bien multiplier chaque partie des facteurs séparément et réduire ensuite chaque total partiel en unité et en ses parties par la division, pour les réunir ensuite dans un même produit par l'addition; mais on préfère ordinairement exécuter la même opération en prenant ce qu'on nomme les *parties aliquotes* du produit de l'unité. Pour cela, on multiplie d'abord les unités, puis on évalue les fractions complexes en fractions absolues; par exemple, 9 pouces sont les $\frac{3}{4}$ d'un pied, on prend donc la moitié de ce que produirait un pied, puis la moitié de cette moitié ou le $\frac{1}{4}$; en un mot, le produit d'un pied étant le multiplicande lui-même, on prend d'abord la moitié de ce multiplicande pour 6 pouces, puis le quart ou la moitié de la somme qu'on vient d'obtenir pour les 3 autres pouces. Pour un seul pouce, on prendrait le tiers de cette dernière somme; pour une ligne, le $\frac{1}{12}$ de celle-ci, et ainsi de suite. On additionne toutes

ces sommes, et l'on a le produit désiré. Ce calcul avait un grand intérêt avant l'introduction du système métrique décimal; on s'en sert encore pour les multiplications du temps, des degrés du cercle, etc.

La multiplication *algébrique* est fondée sur les mêmes principes que la multiplication arithmétique: ainsi multiplier a par b c'est exactement prendre la quantité représentée par a autant de fois qu'il y a d'unités dans la somme représentée par b . On se sert ordinairement du signe \times pour indiquer la multiplication; mais pour être plus court, on est convenu, en algèbre, d'écrire l'un près de l'autre, sans aucun signe, tous les facteurs d'une série de multiplications: ainsi, au lieu d'écrire $a \times b \times c$, on met abc . Si le même facteur se retrouve plusieurs fois dans la composition du produit, comme $aaabbc$, on évite cette répétition au moyen des exposants (*voy.*): a^3b^2c . Pour multiplier l'un par l'autre deux termes composés de la même lettre et ayant des exposants, on écrit cette lettre une seule fois et on lui donne pour exposant total la somme de ceux qu'elle avait dans les deux termes: exemple $a^3 \times a^5 = a^8$. Lorsqu'on veut indiquer la multiplication de lettres algébriques par un nombre, on écrit en avant ce nombre, qu'on nomme *coefficient* (*voy.*): ainsi $a^3 \times 5$ s'écrirait $5a^3$. Pour multiplier les mêmes lettres affectées de coefficients, il faut multiplier les deux coefficients, qui sont de véritables facteurs: ainsi $5a \times 4a = 20a$. On sait qu'en algèbre les quantités sont affectées de signes positifs ou négatifs qui changent complètement leur manière d'être: ainsi multiplier a par 7 c'est prendre a 7 fois, ce qui donne $7a$; mais si le multiplicateur, au lieu d'être 7, était égal à $7-3$, il est évident qu'on devrait avoir $4a$, car multiplier par $7-3$, c'est prendre le multiplicande autant de fois qu'il y a d'unités dans $7-3$; si donc l'on prend a 7 fois, ce qui donne $7a$, on l'aura pris 3 fois de trop, et c'est pour cela qu'il faut retrancher $3a$. Ainsi, la multiplication par un terme positif (affecté du signe $+$) se fait en ajoutant le multiplicande autant de fois qu'il y a d'unités dans ce terme, et la multiplication par

un terme négatif (avec le signe —), en retranchant le multiplicande autant de fois que le multiplicateur contient l'unité. Il y a donc deux sortes de multiplications algébriques, celle par un terme positif, et celle par un terme négatif; mais comme le multiplicande peut être lui-même affecté de l'un de ces signes, cela donne lieu à quatre combinaisons $+a \times +4$, $-a \times +4$, $+a \times -4$, $-a \times -4$. La première combinaison indique que le multiplicande a doit être ajouté 4 fois, ainsi $4a$. La seconde signifie que le multiplicande $-a$ doit être ajouté 4 fois, c'est-à-dire qu'il devient 4 fois plus petit, comme nous avons vu que cela avait lieu pour les sommes moindres que l'unité : ainsi on l'ajoute 4 fois à lui-même avec son propre signe, $-4a$. Dans la troisième combinaison, $+a$ doit être retranché 4 fois, il faut donc l'écrire 4 fois avec un signe contraire, $-4a$. Enfin, dans la quatrième combinaison, le multiplicande -4 doit être retranché 4 fois, ce qui donne, avec un signe contraire, $+4a$. De là résulte, comme règle générale, que lorsqu'on multiplie deux termes algébriques l'un par l'autre, s'ils ont des signes semblables, le produit aura le signe +, et si les deux facteurs sont de signes différents, le produit aura le signe —. C'est ce qu'on désigne sous le nom de *règle des signes*. Elle a également lieu dans la division.

Pour rendre ceci plus clair, prenons un exemple. Si nous représentons par $+a$ le poids d'un kilogramme mis dans le plateau gauche d'une balance, il faudra représenter par $-a$ le même poids mis dans l'autre plateau. Mais outre ces deux moyens de faire varier l'équilibre du levier de la balance, il y aura de plus, de chaque côté, deux opérations contraires, savoir, ajouter ou retirer les poids, qui produiront des résultats opposés, et donneront lieu aux quatre cas différents que l'on vient d'examiner. Ainsi le premier cas $+a \times +4$ indiquera l'addition de 4 poids d'un kilogr. dans le plateau de gauche, ce qui augmentera la pesanteur de ce plateau de 4 fois le poids d'un kilogr.; on dira donc $+4a$. Le second exemple, $-a \times +4$, représente l'addition d'un poids de 4 kilogr. dans le pla-

teau de droite, ce qui diminue d'autant la pesanteur du plateau de gauche, pour lequel le résultat est donc $-4a$. Par $+a \times -4$, on fait voir la suppression de 4 poids d'un kilogr. dans le plateau de gauche, ce qui diminue la pesanteur d'autant que dans le cas précédent, mais par un autre procédé, et l'on aura encore $-4a$. Enfin $-a \times -4$ est la suppression de 4 kilogr. dans le plateau de droite, la pesanteur du plateau de gauche augmente de même que dans le premier cas, et l'opération donne également $+4a$. On voit par cet exemple comment la combinaison des signes rend les relations que les multiplications algébriques sont appelées à exprimer.

Tout ceci bien compris, la multiplication des polynomes (*voy.*) ne présente aucune difficulté. Pour indiquer cette opération, on est dans l'usage de renfermer chaque facteur entre deux parenthèses et de les séparer par un signe de multiplication. Ainsi $(a + b) \times (a - b)$ signifie la multiplication de ces deux binomes. Lorsqu'on veut opérer, on place les quantités algébriques de façon que leurs termes soient le plus possible dans l'ordre alphabétique, et qu'ils soient ordonnés par puissances décroissantes (de gauche à droite) d'une même lettre, qu'on nomme alors lettre *principale*, et qui est ordinairement celle qui se trouve répétée dans le plus grand nombre de termes, mais élevée à des puissances différentes; c'est-à-dire qu'on place en premier le terme où la lettre principale a le plus haut exposant, et ainsi de suite. On multiplie enfin tout le multiplicande par chacun des termes du multiplicateur, de cette manière :

$$\begin{array}{r} a + b \\ a - b \\ \hline a^2 + ab \\ -ab - b^2 \\ \hline a^2 - b^2 \end{array}$$

Le multiplicateur étant écrit sous le multiplicande, on multiplie d'abord a par a , qui, affectés du même signe, donnent a^2 ; puis a par $+b$, ayant encore le même signe, et l'on a $+ab$. On passe ensuite au second terme du multiplicateur, et l'on

$a - b \times +a = -ab$, les deux signes étant contraires; enfin $-b \times +b = -b^2$. Le résultat est donc $a^2 + ab - ab - b^2$; mais $-ab$ détruit $+ab$ qui le précède, d'où l'on conclut, après réduction, que $(a+b) \times (a-b) = a^2 - b^2$.

On voit que le produit de deux binômes n'est autre chose que la somme des produits de deux à deux des termes qui les composent. Il en est de même pour les trinômes, et en général de tous les polynômes. L. L.

MUNCHHAUSEN, ancienne famille hanovrienne dont plusieurs membres méritent une mention. **GERLACH-ADOLPHE**, baron de Munchhausen, ministre de Hanovre en 1765, naquit le 19 octobre 1688. Il fit ses études à Iéna, Halle et Utrecht, et occupa divers emplois. Ce qui lui mérita surtout la reconnaissance de l'Allemagne, ce sont les soins qu'il donna à l'organisation de l'université de Gœttingue (*voy.*), dont il fut longtemps curateur, et qui lui dut une partie de sa prospérité. Munchhausen contribua en outre à enrichir la bibliothèque de l'université, à fonder la société académique, son journal littéraire et ses prix annuels. Il mourut à Hanovre, le 26 nov. 1770. Heyne a prononcé deux fois son éloge.—**OTHON**, baron de Munchhausen, l'un des agronomes allemands les plus estimés, né en 1716 et mort en 1774, a laissé divers ouvrages d'économie rurale.

Mais ce nom n'a pas été rendu moins célèbre, de l'autre côté du Rhin, par un personnage singulier qui est comme le héros d'un roman rempli d'aventures surprenantes et burlesques, qu'il passe pour avoir autrefois racontées lui-même. Ce récit bizarre se trouvait déjà consigné en partie, sous le titre de *Mendacia ridicula*, dans le 3^e vol. des *Deliciæ academicæ* (Heilbronn, 1665). Plus tard, Bürger (*voy.*) s'étant lié avec **JÉRÔME-CHARLES-FRÉDÉRIC** de Munchhausen, officier hanovrien qui avait servi dans les armées russes contre les Turcs, et avec cela grand amateur de chevaux et de chiens de chasse, et aimant à raconter des faits imaginaires qu'il croyait lui être arrivés, ce poète eut l'idée de remanier ce recueil. Il l'enrichit considérablement, et l'offrit au public comme une traduc-

tion anglaise, sous le titre d'*Aventures et voyages surprenants du baron de Munchhausen*, Londres (Gœtt.), 1787. Ce livre eut un grand succès et fut traduit dans plusieurs langues. Il réussit surtout en Angleterre, où l'on crut y voir une satire du ministère de l'époque. Une édition augmentée en fut publiée par Schnorr (Gœtt., 1794-1800, 4 vol.). Munchhausen mourut en 1797, très fâché de cette publication. Z.

MUNDA (auj. *Monda*), petite ville à quelques lieues de Malaga, sur les bords du Guadalquivir, ancienne capitale des *Turdetani*, célèbre par la victoire complète que César (*voy.*) remporta, sous ses murs, sur les fils du grand Pompée, Cnéus et Sextus (45 ans avant J.-C.), et qui fit rentrer toute l'Espagne sous la domination romaine. X.

MUNGO PARK, *voy.* PARK.

MUNICH, capitale du royaume de Bavière (*voy.*), est situé par 48° 8' de lat. N., et 9° 13' de long. or. du mér. de Paris, aux bords de l'Isar, et à 509^m au-dessus du niveau de la mer. L'élévation du plateau sur lequel cette ville est bâtie, jointe à la proximité des Alpes du Tyrol qui bornent son horizon du côté du midi, tandis que les autres côtés sont ouverts à tous les vents, rend le climat de Munich très variable et beaucoup plus froid que ne le ferait supposer sa situation méridionale. Le terrain des environs, formé en partie de cailloux, en partie de tourbe, ne se couvre que d'une végétation chétive : aussi, malgré de fréquents essais de colonisation, est-il resté à peu près inculte et inhabité. Il faut se rapprocher de quelques lieues des montagnes pour trouver une nature moins aride et des sites pittoresques.

La population de Munich s'élevait, en 1841, à 95,531 hab., dont 74,303 catholiques, 6,914 protestants et 1,423 juifs, auxquels il faut ajouter 12,891 soldats de toute religion, ou membres de l'administration militaire, avec femmes et enfants. Le rapport annuel des naissances au nombre total des habitants est de 1 à 29; celui des décès de 1 à 28. Il a été conclu, en 1841, 714 mariages. Sur 25 naissances, on en compte 14 légitimes et 11 naturelles.

Au milieu des progrès de toute sorte dont Munich a éprouvé le bienfait depuis 25 ans, le commerce et l'industrie y sont restés à peu près stationnaires; et malgré l'appui que leur prête, depuis quelques années, la banque d'escompte et de prêt fondée en 1834, ils n'ont pu surmonter les obstacles inhérents à la position excentrique de cette ville. Deux chemins de fer doivent unir Munich à Salzbourg et à Augsbourg, et en faire ainsi le principal entrepôt de marchandises entre l'Autriche et l'Allemagne méridionale. La dernière de ces voies de communication est déjà livrée à la circulation depuis 1840; l'autre n'existe encore qu'en projet, mais l'exécution en a été officiellement annoncée. Munich est le siège de toutes les autorités supérieures du royaume. Les États s'y réunissent tous les trois ans. Le ci-devant évêché de Freising, érigé en siège métropolitain, y a été transféré en 1817. L'Académie des sciences, la bibliothèque et l'université, sont à la tête des établissements scientifiques de Munich. L'Académie est divisée en trois sections : la section philosophique, la section mathématique, et la section historique. La bibliothèque renferme plus de 700,000 vol. imprimés, et environ 16,000 manuscrits. L'université, héritière de celles d'Ingolstadt et de Landshut, d'où elle a été transférée, en 1827, à Munich, embrasse les quatre facultés de théologie, droit, médecine et philosophie. Elle est fréquentée par 13 à 1500 étudiants, et l'enseignement y est donné par plus de 40 professeurs. Autour de l'université se groupent deux gymnases, un grand nombre d'écoles primaires, une école des arts et métiers, etc. L'Académie des beaux-arts est divisée, comme celle des sciences, en trois classes, qui comprennent l'architecture, la sculpture et la peinture.

L'aspect de Munich est très irrégulier; la vieille ville est coupée transversalement par deux longues rues, qui la divisent en quatre quartiers. Les nouveaux quartiers se ressentent également de l'absence d'un plan uniforme. Munich, qui renfermait, en 1783, 55 églises et chapelles, avec 19 couvents, n'en compte plus aujourd'hui que 32, avec 4 couvents rétablis sous le

règne actuel. Il y a, en outre, un temple protestant, une église consacrée au culte grec, une chapelle anglicane et une synagogue bâtie, en 1826, aux frais des juifs. Cette ville ne possède qu'un seul théâtre, où l'on joue alternativement la comédie, la tragédie et l'opéra. Le public préfère aux distractions de la scène les délassements qu'il va chercher dans les salles de danse et dans les innombrables guinguettes pour lesquelles Munich ne le cède qu'à Vienne.

L'origine de Munich est très obscure, bien qu'elle ne remonte pas à une époque reculée. D'après la tradition la plus accréditée, la plaine qui entoure cette ville, et que les débordements de l'Isar avaient convertie en une lande presque inaccessible, servit autrefois de refuge aux moines contre les persécutions des Hongrois qui dévastèrent l'Allemagne au x^e siècle. Cette tradition s'appuie sur le nom de Munich (de *Mœnch*, moine; en latin *Monachium*) et sur les armoiries de la ville, qui portent un moine debout sous une porte voûtée. Quoi qu'il en soit, l'existence politique de Munich ne date réellement que de l'année 1158, où le duc Henri-le-Lion (*voy.*), ayant détruit, au préjudice de l'évêque de Freising, le pont de Fehring, sur lequel passaient les grands convois de sel expédiés de Salzbourg à Augsbourg, le fit rebâtir à Munich. Néanmoins, Munich ne se développa que lentement, et il s'écoula encore plus d'un siècle avant que des titres plus imposants lui permissent d'échanger le nom de *villa* (village) contre celui de *civitas* ou *oppidum* (ville). La présence de l'empereur Louis de Bavière (Louis IV), qui habita Munich depuis 1315 jusqu'à sa mort, arrivée en 1347, contribua beaucoup à l'accroissement de cette cité. L'église de Notre-Dame, où l'électeur Maximilien I^{er} lui érigea le beau mausolée qu'on y admire encore, fut terminée en 1488. L'église de Saint-Michel, avec le magnifique collège de Jésuites qui en dépendait, fut élevée un siècle plus tard. Le château royal (*die Residenz*) et le beau palais de Schleissheim (à deux lieues de Munich) sont l'œuvre de l'électeur Maximilien I^{er} (1622-51), qui prit une part glorieuse

à la guerre de Trente-Ans. Munich doit aussi à ce prince plusieurs fondations pieuses et un grand nombre de couvents, supprimés en 1803. Ses successeurs bâtirent l'église des Théatins et le château de Nymphenbourg, dont les jardins sont dessinés sur ceux de Versailles. L'électeur Maximilien III fonda, en 1759, l'Académie des sciences (*voy.* PFEFFEL); et sous le règne suivant, Munich vit naître le Jardin anglais, un des plus beaux parcs du continent, dont la conception appartient au célèbre Rumsford (*voy.*). Le roi Maximilien-Joseph, qui monta sur le trône en 1799, enrichit la bibliothèque des dépouilles littéraires des couvents, fonda le grand hôpital de Munich, ainsi que le jardin botanique, et fit construire le nouveau théâtre. Il institua aussi, à l'occasion du mariage de son fils (1810), la fête agronomique connue sous le nom de fête d'Octobre (*October-Fest*), que le temps a consacrée comme solennité nationale.

A l'avènement du roi Louis I^{er} (*voy.*), commença une ère nouvelle pour cette ville. Naturaliser dans sa patrie les arts de la Grèce et de Rome, tel est le programme que se proposa ce prince, et qu'il a rempli avec une louable persévérance. Parmi les architectes qui l'ont secondé dans ses projets d'embellissement, il faut nommer, en première ligne, le chevalier Klenze* et le conseiller Gärtner. Le premier s'est proposé l'imitation du style antique, auquel il a associé, dans certains cas, la *polychromie* (peinture extérieure), genre renouvelé des Grecs, mais qui convient sans doute mieux au ciel de Pompéï qu'à celui de Munich. Son confrère s'est surtout appliqué à reproduire les architectures byzantine et florentine.

Nous avons consacré un article spécial à la Glyptothèque de Munich. On regarde généralement la Pinacothèque (*Pinacotheca*, galerie de tableaux, de πίναξ, tableau, et εἴζην, lieu où l'on place une chose), comme l'ouvrage le plus irréprochable de Klenze. Ce musée, consacré

(*) *Voy.* ce nom. C'est par erreur qu'il est dit que M. de Klenze s'est fixé à Berlin. Cet architecte n'a pas quitté Munich où il n'a cessé de voir de la faveur du roi.

à la peinture, se compose des plus beaux tableaux des anciennes galeries de Munich, de Schleissheim et de Dusseldorf, du cabinet particulier du roi (tableaux italiens), et de la précieuse collection des frères Boisserée (*voy.*), tableaux de l'ancienne école allemande réunis par les soins de ces deux frères et de leur associé Bertram. Il contient en outre une collection d'estampes et un riche choix de vases étrusques. Le corridor qui règne le long des galeries est divisé en 25 compartiments ou loges peintes à fresque par Zimmermann, d'après les dessins de Cornelius (*voy.*), et offrant une suite de sujets empruntés à l'histoire de la peinture.

Les deux nouvelles ailes du château royal composent, avec la nouvelle chapelle de la cour et avec les arcades qui entourent le jardin de la cour, un vaste ensemble architectonique. L'un et l'autre sont décorés intérieurement de fresques. La chapelle de la cour, dédiée à tous les saints, est le seul édifice de style byzantin bâti par M. de Klenze. Deux coupoles séparées par un arc et entourées de tribunes en cintre, rappellent la disposition intérieure de l'église de Saint-Marc à Venise. Comme cette dernière, la chapelle de la Toussaint est couverte de peintures sur fond d'or. M. de Klenze est aussi chargé de la construction du Panthéon bavarois (*bayerische Ruhmes-Halle*), qui s'élèvera aux portes de la ville, et qu'il ne faut pas confondre avec le Walhalla (Panthéon germanique), érigé, sur les plans du même architecte, aux environs de Ratisbonne (*voy.* l'art.). Devant le portique de la *Ruhmes-Halle* (salle de gloire) se dressera la colossale statue allégorique de la Bavière, coulée en bronze d'après le modèle de Schwanthaler. Elle aura 55 pieds de haut, non compris le piédestal.

La Ludwigs-Strasse (rue Louis), la plus belle rue de Munich, est presque en entier l'œuvre de l'architecte Gärtner. Parmi les édifices qui la décorent, les trois suivants méritent une mention particulière. L'église de Saint-Louis, construite dans le style byzantin, est surmontée de deux tours carrées dont l'écartement frappe désagréablement la

vue. Les fresques dont elle est revêtue à l'intérieur sont dues au pinceau de Cornelius, et le tableau du Jugement dernier, au-dessus du maître-autel, passe pour le meilleur ouvrage de cet artiste. Les deux autres sont le bâtiment de la bibliothèque, qui rappelle le beau palais Riccardi de Florence, et l'Université, tous deux construits en briques.

Citons encore l'église de Saint-Boniface, due à l'architecte Zieblend, et bâtie sur le modèle des anciennes basiliques : 64 colonnes monolithes de marbre blanc la divisent en 5 nefs. Derrière cette basilique, et faisant face à la Glyptothèque, s'élève, sous la direction du même architecte, un temple d'ordre corinthien, destiné aux expositions des produits de l'art et de l'industrie. La nouvelle église paroissiale du faubourg transriverain est le seul, parmi les édifices de construction récente, qui soit bâti dans le style gothique. Elle doit sa principale parure à l'élégante flèche qui surmonte sa tour et aux beaux vitraux peints dont le roi lui a fait don.

Trois places de Munich ont été décorées de monuments en bronze. La statue curule, érigée par la bourgeoisie à la mémoire du roi Maximilien-Joseph, est l'ouvrage de Rauch ; Thorwaldsen (voy. ces noms) a fait le modèle de la statue équestre de l'électeur Maximilien I^{er} ; Klenze a fourni les dessins de l'obélisque que le roi a consacré aux 30,000 soldats bavarois morts dans la campagne de Russie.

Dans cette revue des principaux ouvrages d'architecture entrepris depuis 17 ans, nous avons eu occasion de parler des peintures, dont ils tirent un si grand éclat. L'école de Munich est aujourd'hui la première de l'Allemagne. Fille de l'ancienne école de Dusseldorf, qui lui a envoyé ses plus illustres disciples*, elle se distingue par la correction du dessin, par la pureté idéale de la composition, plutôt que par la beauté du coloris, qui participe, en quelque sorte, de la froideur et de l'uniformité de teintes particulières aux pays de plaines. La préoccupation trop exclusive du dessin constitue évi-

(*) Pierre Cornelius, Guillaume Kaulbach, les deux Hess, Zimmermann, etc.

demment le plus grand défaut de l'école de Munich. Elle en a encore d'autres que nous croyons pouvoir rapporter à l'imitation systématique des maîtres italiens antérieurs au temps de Raphaël et de Michel-Ange. De là le reproche d'*archaïsme* que les critiques français adressent, non sans raison, aux peintres de Munich.

On peut consulter sur Munich les ouvrages suivants en allemand : *Histoire authentique de Munich depuis son origine jusqu'à la mort de l'empereur Louis IV*, ouvrage posthume de Michel de Bergmann, Munich, 1783 ; *Histoire et description de Munich*, par Westenrieder, 1783 ; *Munich, manuel pour les étrangers et les indigènes*, par le docteur Ernest Fœrster, *ibid.*, 1840. En français, *Histoire de l'art moderne en Allemagne*, par le comte de Radczynski, Paris, t. I-III, 1836-41 ; *L'art en Allemagne*, par H. Fortoul, Paris, 1841, 2 vol. in-8°.

DE PF.

MUNICIPAL (RÉGIME). C'est l'ordre suivant lequel certains fonctionnaires administrent les affaires d'une commune (voy.), et surveillent les intérêts communs de ses habitants.

Les Romains nommaient *municipes* (*municipia*) des cités qui, dans l'origine, s'étaient volontairement adjointes à la république, et dont les habitants étaient devenus citoyens romains, tout en conservant leurs propres lois et le droit de choisir leurs magistrats. Le municipe différait de la colonie, qui se composait de citoyens pauvres auxquels on abandonnait des terres enlevées à l'ennemi. Dans la suite, les colonies furent quelquefois peuplées par des vétérans d'une légion, qui recevaient des terres en récompense de leurs services. Ces Romains, transplantés sur un sol étranger, conservaient tous les droits dont ils avaient joui dans la métropole, et étaient gouvernés, suivant la loi romaine, par des magistrats que choisissait le sénat de Rome.

Les nuances qui distinguaient d'abord les droits des colonies de ceux des municipes disparurent sous l'unité des lois qui réglèrent le sort des cités de l'empire romain dans les Gaules. Les citoyens qui ne possédaient pas l'étendue de terrain

fixée par la loi, n'étaient pas admis à l'exercice des droits municipaux. La curie (*voy.*) se composait des fils de décursions ou de sénateurs, et de tous ceux que les suffrages de la curie y appelaient. Pour être élu membre de ce corps, il fallait être propriétaire de 25 journaux (*jugera*) de terre, être âgé de 25 ans, et avoir obtenu la majorité absolue des suffrages. La curie entière nommait les magistrats municipaux, dont les plus considérables étaient : 1^o les *duumvirs* (*voy.*), dont le pouvoir était analogue à celui qu'avaient les consuls à Rome; 2^o les *principaux* (*principales*), qui formaient le conseil exécutif de la curie, et étaient chargés de la répartition et de la recette de l'impôt foncier; 3^o le *curateur de la cité*, qui administrait et affermait les domaines de la curie; 4^o enfin, le *défenseur de la cité*, dont l'autorité rappelait celle des tribuns de Rome. Il était choisi, hors de la curie, par l'universalité des habitants, qu'il devait défendre contre l'injustice des taxes, et même contre les entreprises des magistrats.

« Les municipes romains, dit M. Aug. Thierry, ont conservé, comme un dépôt, la pratique de l'administration civile; ils l'ont transmise, en la propageant, aux communes du moyen-âge, et c'est à l'imitation des communes que le gouvernement des rois de France s'est mis à procéder, dans sa sphère, d'après les règles administratives, chose qu'il n'a faite que bien tard, et d'une façon bien incomplète. » (*Récit des temps mérovingiens. Considérations sur l'Histoire de France*). Depuis la seconde moitié du XI^e siècle, époque où l'on vit pour la première fois des villes constituées en communes, une suite de changements et de réformes s'étaient opérés dans l'organisation de chaque ville importante, lorsque la prérogative de choisir les magistrats, qui avait déjà subi diverses restrictions, fut abolie par les édits de Louis XV, qui convertirent les charges municipales en offices royaux. Toutefois, on peut considérer les communautés d'habitants comme ayant toujours joui, au moins de fait, du droit d'élire les officiers municipaux.

L'un des premiers soins de l'Assemblée constituante fut de créer ce qu'on

appela des municipalités (*voy.*), et de les organiser d'après un système uniforme, en déclarant que les fonctions propres au pouvoir municipal étaient : de régir les biens et revenus communs des villes, bourgs, paroisses et communautés; de régler et d'acquitter celles des dépenses locales qui doivent être payées des deniers communs; de diriger et faire exécuter les travaux publics qui sont à la charge de la communauté; d'administrer les établissements qui appartiennent à la commune, qui sont entretenus de ses deniers, ou qui sont particulièrement destinés à l'usage des citoyens dont elle est composée; de faire jouir les habitants des avantages d'une bonne police, notamment de la propreté, de la salubrité, de la sûreté et de la tranquillité, dans les lieux et édifices publics (loi du 14 déc. 1789). D'après cette loi, le maire et les officiers municipaux étaient élus par les citoyens *actifs*. La constitution de l'an III introduisit de grands changements dans l'organisation municipale, et ne conserva du régime établi en 1789 que le principe de l'élection. En créant des administrations municipales par canton, elle réduisit le nombre des municipalités, sans étendre leurs attributions. La loi du 28 pluviôse an VIII supprima les administrations collectives et les élections populaires, et confia au chef de l'état ou aux préfets, suivant le chiffre de la population, le choix des maires, des adjoints et des conseillers municipaux. Les assemblées cantonales concoururent encore, mais par voie de présentation seulement, à la nomination des conseillers municipaux des grandes villes; enfin, le décret du 17 janvier 1806 fit disparaître les dernières traces de la forme élective. Cet état de choses dura jusqu'à la promulgation de la loi du 21 mars 1831, qui a rétabli le système électif et a satisfait ce besoin de vie politique que nos institutions nouvelles ont répandu dans toutes les classes de la société.

Le corps municipal de chaque commune est aujourd'hui composé du maire, des adjoints et des conseillers municipaux. Chaque commune a un *conseil municipal*, de 10 à 36 membres, suivant la population. Les conseillers mu-

nicipaux sont élus pour six ans par l'assemblée des électeurs communaux ; ils sont renouvelés par moitié tous les trois ans, et sont toujours rééligibles. Le roi, ou le préfet en son nom, choisit parmi les membres du conseil municipal un maire pour chaque commune, et un ou plusieurs adjoints : il n'y en a qu'un pour les communes de 2,500 habitants et au-dessous ; deux pour celles de 2,500 à 10,000, et dans les communes d'une population supérieure, un adjoint de plus par chaque excédant de 20,000 habitants.

Les conseils municipaux se réunissent quatre fois par an, au commencement des mois de février, mai, août et novembre. Les préfets et les sous-préfets peuvent prescrire la réunion extraordinaire des conseils, ou l'autoriser sur la demande du maire, toutes les fois que les intérêts de la commune l'exigent. Le roi peut prononcer la dissolution des conseils municipaux. Leurs délibérations sont nulles lorsqu'elles portent sur des objets étrangers à leurs attributions, ou lorsqu'elles sont prises hors de leur réunion légale. La loi du 20 avril 1834 a donné une organisation particulière au corps municipal de la ville de Paris. Il se compose du préfet de la Seine, du préfet de police, des maires, des adjoints et des conseillers élus par cette ville. Il y a pour chacun des douze arrondissements de Paris un maire et deux adjoints, qui sont choisis par le roi sur une liste de douze candidats formée par les électeurs de l'arrondissement. Ils sont nommés pour trois ans, et toujours révocables (art. 11 et 12). Il y a chaque année une session ordinaire ; mais le conseil municipal ne peut s'assembler que sur la convocation du préfet de la Seine.

Les conseils municipaux *régissent*, par leurs délibérations, le mode d'administration des biens communaux ; les conditions des baux à ferme ou à loyer dont la durée n'excède pas 18 ans pour les biens ruraux, et 9 ans pour les autres biens ; le mode de jouissance et la répartition des pâturages et fruits communaux ; les affouages. Ils *délibèrent* sur le budget de la commune, et en général sur toutes les recettes et dépenses,

soit ordinaires, soit extraordinaires ; sur les tarifs et règlements de perception de tous les revenus communaux ; sur les acquisitions et aliénations des propriétés communales, leur affectation aux différents services publics, et sur tout ce qui intéresse leur conservation et leur amélioration ; sur la délimitation et le partage des biens indivis entre deux ou plusieurs communes ou sections de commune ; sur les conditions des baux à ferme ou à loyer dont la durée excède 18 ans pour les biens ruraux, et 9 ans pour les autres biens, ainsi que celles des baux des biens pris à loyer par la commune, quelle qu'en soit la durée ; sur les projets de constructions, de grosses réparations et de démolitions, et sur tous les travaux à entreprendre ; sur l'ouverture des rues et places publiques, et les projets d'alignement de voirie municipale ; sur le parcours et la vaine pâture ; sur l'acceptation des dons et legs faits à la commune ou aux établissements communaux ; sur les actions judiciaires et transactions, et sur tous les autres objets sur lesquels les lois et règlements appellent les conseils municipaux à délibérer (loi du 18 juillet 1837, art. 17 et 19).

Les délibérations des conseils relatives aux matières qu'ils sont appelés à *régler*, et qui n'ont toutes qu'un intérêt purement local, sont exécutoires si elles ne sont pas annulées par le préfet dans les trente jours qui suivent la date du récépissé de la délibération, ou suspendues pendant un autre délai de trente jours. A l'égard des matières sur lesquelles les conseils *délibèrent*, et dont l'importance justifie le concours d'une garantie supérieure, les délibérations ne peuvent être exécutées qu'avec l'approbation du préfet ou du roi, suivant les cas.

Outre ces attributions, les conseils municipaux donnent leur *avis* sur divers objets, par exemple sur les projets d'alignement de grande voirie dans l'intérieur des communes ; sur les circonscriptions relatives au culte, les budgets et les comptes des administrations de charité et de bienfaisance, etc. Sur toutes ces affaires, qui n'intéressent qu'indirectement la commune, et dont la décision appartient à l'administration, les conseils

municipaux sont simplement consultés. Enfin, les conseils municipaux *réclament*, s'il y a lieu, contre le contingent assigné à la commune dans l'établissement de l'impôt de répartition, et ils peuvent exprimer leur *vœu* sur tous les objets d'intérêt local.

Les séances des conseils municipaux ne sont pas publiques. Leurs débats ne peuvent être publiés officiellement qu'avec l'approbation de l'autorité supérieure.

Les fonctions des maires, des adjoints et des autres membres du conseil municipal, sont essentiellement gratuites. Aux termes de la loi nouvelle, qui détermine avec précision les attributions du maire, ce fonctionnaire est chargé, sous la surveillance de l'autorité supérieure, 1° de la publication et de l'exécution des lois et règlements; 2° des fonctions spéciales qui lui sont attribuées par les lois; 3° de l'exécution des mesures de sûreté générale; 4° de la police municipale, de la police rurale et de la voirie municipale, et de pourvoir à l'exécution des actes de l'autorité supérieure qui y sont relatifs; 5° de la conservation et de l'administration des propriétés de la commune, et de faire en conséquence tous actes conservatoires de ses droits; 6° de la gestion des revenus, de la surveillance des établissements communaux et de la comptabilité communale; 7° de la proposition du budget et de l'ordonnancement des dépenses; 8° de la direction des travaux communaux; 9° de souscrire les marchés, de passer les baux des biens et les adjudications des travaux communaux, dans les formes établies par les lois et règlements; 10° de souscrire dans les mêmes formes les actes de vente, échange, partage, acceptation de dons ou legs, acquisition, transaction, lorsque ces actes ont été autorisés; 11° de représenter la commune en justice, soit en demandant, soit en défendant. Le maire prend des arrêtés à l'effet d'ordonner les mesures locales sur les objets confiés par les lois à sa vigilance et à son autorité; de publier de nouveau les lois et règlements de police, et de rappeler les citoyens à leur observation. Le préfet peut annuler ces arrêtés ou en suspendre l'exécution. Lorsqu'ils portent règlement permanent, ils

ne sont exécutoires qu'un mois après la remise de l'ampliation qui en doit être adressée au sous-préfet. *Voy.* DROIT ADMINISTRATIF, MAIRE*. E. R.

MUNICIPALITÉ. Ce mot, souvent employé dans les actes législatifs, depuis la révolution de 1789, est nouveau dans la langue du droit public français, et a été placé pour la première fois dans la dernière édition du Dictionnaire de l'Académie. Il signifie d'abord le corps des officiers municipaux, et quelquefois aussi la commune, le territoire administré par des magistrats municipaux. Il désigne encore la maison où les officiers municipaux ont leurs bureaux et tiennent leurs séances. La législation administrative de 1831 et de 1837 n'a point employé cette dénomination, et appelle *corps municipal* l'être collectif qu'on nommait autrefois municipalité. *Voy.* l'art. précédent. E. R.

MUNITION, provision des choses nécessaires dans une armée ou dans une place de guerre. On divise les munitions en munitions *de guerre* (poudre, cartouches, gargousses, projectiles, armes, etc.) et munitions *de bouche* (vivres de toutes sortes, fourrages, etc.). Le soin de réunir et de conserver tous ces objets est confié aux corps administratifs militaires. Le fusil de gros calibre, auquel s'adapte une baïonnette, et qui est l'arme ordinaire de l'infanterie, a pris le nom de *fusil de munition*. Le *pain de munition* est celui que l'on distribue aux soldats. On appelle *munitionnaires* les individus chargés de l'entreprise et de la fourniture des vivres et des fourrages des troupes. *Voy.* INTENDANCE MILITAIRE, *administration MILITAIRE*, APPROVISIONNEMENTS, SUBSISTANCES, etc. Z.

MUNNICH (BURCHARD-CHRISTOPHE, comte DE), ministre d'état russe et feld-maréchal, celui dont Catherine II a dit que s'il n'était pas un fils de la Russie, il

(*) On consultera utilement : Bost, *Traité de l'organisation et des attributions des corps municipaux, d'après la législation et la jurisprudence actuelles*, Paris, 2^e éd., 1840, 2 vol. in-8°; Leber et de Puibusque, *Code municipal annoté*, contenant les nouvelles lois d'organisation et d'attributions municipales, et toutes les dispositions législatives et administratives non abrogées sur cette matière, Paris, 1838, 2 part. en 1 vol. in-8°.

en était un père, naquit, le 9 mai 1683, à Neuenhuntsorf, dans le grand-duché d'Oldenbourg, où son père, colonel danois en retraite, était conseiller privé et intendant général des digues. Il reçut une éducation soignée; puis, après avoir fait un voyage en France (1696), il entra (1701) au service de Hesse-Darmstadt avec le grade de capitaine, et bientôt après (1705) à celui de Hesse-Cassel. La guerre de la Succession d'Espagne (*voy.*) agitait alors toute l'Europe, et le jeune guerrier fit l'apprentissage des armes à l'école du prince Eugène et de Marlborough. Il devint lieutenant-colonel à Malplaquet; mais en 1712, à Denain (*voy.* ces noms), les Français le firent prisonnier. Rendu à la liberté, il fut promu au rang de colonel, et construisit ensuite le canal et l'écluse de Karlshaven, au confluent du Diemel et du Weser. Mais la Hesse n'offrait pas à l'ambition de Munnich un champ assez vaste. En 1716, il fut admis avec son grade dans l'armée saxo-polonaise; dès l'année suivante, il fut nommé général major, et chargé de l'organisation des troupes d'Auguste II (*voy.*) et du commandement de sa garde. Cependant, ayant tué un officier en duel et les intrigues du feldmaréchal comte Fleming (*voy.*) l'ayant mécontenté, il passa au service de la Russie, après avoir hésité quelque temps entre elle et la Suède. En 1720, Pierre-le-Grand le reçut lieutenant général, et le chargea de la construction du canal de Ladoga, dont les ouvrages, sagement conçus et disposés, firent le bonheur des dernières années de l'immortel tsar.

Catherine I^{re} lui conféra l'ordre de Saint-Alexandre; mais l'inimitié de Mentchikof (*voy.*) lui ôta les moyens de développer ses vastes talents et son infatigable activité. Sous Pierre II, il fut fait gouverneur général de Saint-Petersbourg (1727); ce prince l'éleva au rang de général en chef et le créa, en 1728, comte de l'empire russe. Le crédit de Munnich augmenta encore sous l'impératrice Anne, qui le nomma feldmaréchal (1731), grand-maître de l'artillerie et président du collège de l'empire. C'est alors que cet homme habile donna à l'armée russe une nouvelle organisation et qu'il institua

le corps des cadets nobles, qui est encore aujourd'hui la pépinière de l'armée. En 1734, il assiégea et prit Dantzic; à son retour, il fut envoyé à Varsovie pour apaiser les troubles qui venaient d'éclater en Pologne, et, en 1735, il fit sa première campagne contre les Turcs. Durant cette guerre, il ravagea la Crimée (1736), prit Otchakof (1737), passa le Dniester à Sinkowza, battit les Turcs à Stévoutchani (1739), s'empara de la forteresse de Choczim (*voy.* КХОТИНЕ), et occupa la Moldavie. Mais il fut arrêté dans l'exécution de ses plans ultérieurs par la paix qui fut conclue à Belgrade (*voy.*) entre les puissances belligérantes. A son retour, l'impératrice remit elle-même à Munnich une épée d'un grand prix et la plaque en diamants de l'un de ses ordres.

Munnich avait favorisé l'élévation de Biren (*voy.*) à la régence de l'empire pendant la minorité du jeune Ivan (*voy.*) Antonovitch, dans l'espoir que le duc de Courlande ne régnerait que de nom et que lui-même aurait tout le pouvoir. Mais se voyant trompé dans son attente, il renversa le duc, qui fut exilé, et fit proclamer régente la princesse Anne, mère d'Ivan. Ne pouvant être élevé au rang de généralissime, il se fit nommer premier ministre et s'occupa de conclure un traité défensif avec la Prusse. Mais la régente ayant noué des relations avec Vienne et Dresde, Munnich en eut un tel ressentiment qu'il offrit sa démission, au mois de mai 1741. Avant de l'accepter, la régente lui donna la seigneurie de Wartenberg, qui avait appartenu à Biren, et lui assigna en outre une pension de 15,000 roubles. La même année, l'électeur de Saxe, en sa qualité de vicaire de l'Empire, lui conféra le rang de comte du Saint-Empire; mais le diplôme ne put lui en être délivré qu'en 1762.

Le vieux guerrier, comblé d'honneurs, allait se mettre en route pour Kœnigsberg, comptant passer les dernières années de sa vie au sein du repos, entouré de toutes les jouissances que lui assurait une fortune considérable, lorsqu'eut lieu la révolution de palais qui plaça sur le trône la grande-princesse Élisabeth (*voy.*). Cette nouvelle impératrice (déc. 1741) lui fit payer cher les services qu'il avait rendus

au jeune rejeton de la branche aînée des Romanof* : elle le fit arrêter et traduire devant un conseil qui le condamna à mort; et quoiqu'elle ne permit pas que ce jugement fût exécuté, elle confisqua ses biens, et l'envoya à Pelim, en Sibérie, où il remplaça Biren qu'il y avait fait déporter. Il y resta jusqu'à la mort de l'impératrice, supportant avec dignité son malheur que partagea courageusement sa seconde épouse. Mais à peine sur le trône, Pierre III le rappela (1762). A son arrivée à Saint-Petersbourg, le 24 mai de cette même année, l'empereur lui envoya son épée et le réintégra dans tous ses honneurs; il le décora en même temps de l'ordre de Saint-André. La même année, Catherine II le nomma directeur général des ports de la mer Baltique, et n'accepta pas la démission que le vieillard, dans le sentiment de sa décrépitude, ne tarda pas à lui offrir. Munnich se prépara à la mort en chrétien, et sa fin arriva le 16 octobre 1767, à Saint-Petersbourg. Il fut le fondateur du grand *fidéicomnis* de famille placé dans le pays d'Oldenbourg, dont jouissent ses collatéraux. Après son retour de Sibérie, il renouça, en faveur de la famille de Biren, aux prétentions qu'il avait sur la seigneurie de Wartenberg, en Silésie. On a de Munnich un ouvrage écrit en français, intitulé : *Ébauche pour donner une idée de la forme du gouvernement de l'empire de Russie*, Copenhague (Leipz.), 1774, in-8°. Il s'était aussi occupé d'écrire des mémoires qui n'ont pas vu le jour. Sa *Vie*, en langue allemande, publiée par Halem, a été traduite en français, Paris, 1807, in-8°. J. H. S.

MUNSTER (*Monasterium*), chef-lieu de l'ancien cercle de Westphalie et de la régence prussienne de ce nom, est situé sur la rivière de l'Aa, affluent de l'Ems. Cette ville faisait jadis partie de la ligue anséatique (*voy.*), et comptait parmi les marchés les plus riches et les plus commerçants de toute l'Allemagne. Au XVI^e siècle, elle fut le théâtre des violences fanatiques des anabaptistes (*voy.* ce mot). Sa population s'élève aujourd'hui à près

(*) Elisabeth et ses successeurs, issus de Pierre-le-Grand, appartiennent à la branche cadette.

de 20,000 hab. Les rues de la ville sont larges et bien percées; de belles promenades remplacent les anciens remparts, et les jardins des princes-évêques de Münster ont été plantés à l'endroit où était autrefois la citadelle. Parmi ses monuments les plus remarquables, Münster compte sa cathédrale et l'hôtel-de-ville, avec sa façade gothique, si célèbre par le congrès tenu en 1648, lors de la conclusion de la paix de Westphalie (*voy.*). Le gymnase possède une bibliothèque de plus de 25,000 volumes. Les protestants, qui sont en minorité à Münster, y ont cependant pris un certain accroissement, surtout depuis la suppression de l'université catholique, opérée en 1818. Le gouvernement prussien ne néglige rien pour rendre à Münster son ancienne importance commerciale, à laquelle doit surtout concourir la communication établie récemment entre l'Ems et la Lippe par le moyen de deux canaux qui passent dans la ville. C. L. m.

MUNSTER, *voy.* IRLANDE.

MUNSTER (COMTES DE), famille noble allemande qui remonte jusqu'à Charlemagne, et dont il existe encore les branches de *Langelage*, de *Meinhœvel* et de *Ledenbourg*. C'est à cette dernière qu'appartenait le comte ERNEST-FRÉDÉRIC-HERBERT, maréchal héréditaire des États du Hanovre, né le 1^{er} mars 1766, mort le 11 mai 1839, et qui, après avoir assisté pour son pays au congrès de Vienne, devint chancelier de l'ordre des Guelfes (*voy.*), puis ministre dirigeant, et remplit enfin, pour le roi d'Angleterre, les fonctions de tuteur du duc Charles de Brunswic, à l'occasion duquel nous en avons parlé.

Il ne faut pas confondre avec ces comtes de Münster allemands, le fils naturel de Guillaume IV, qui portait le même titre, emprunté sans doute à la province irlandaise de Munster. Né, le 16 janvier 1794, de l'actrice mistress Jordan, le comte de Munster, vicomte Fitz-Clarence, baron de Tewkesbury, entra dans l'armée en février 1807. Il fit la guerre d'Espagne, et fut grièvement blessé à la bataille de Toulouse (*voy.*). Il passa ensuite aux Indes, où il servit en qualité d'aide-de-camp du gouverneur général

marquis de Hastings, de 1815 à 1817; enfin il parvint au grade de major-général, le 23 novembre 1841. Il était pair d'Angleterre, membre du conseil privé, aide-de-camp de la reine, colonel du 1^{er} régiment de milices de Towers-Hamlets, commissaire du collège royal militaire, vice-président de la Société asiatique, etc., lorsque, en proie à une sombre mélancolie, il mit fin à ses jours, le 20 mars 1842. Son fils aîné, aujourd'hui comte de Munster, est né le 19 mai 1824. Z.

MUNTER (BALTHAZAR), prédicateur distingué et auteur d'excellents chants religieux, naquit à Lübeck, le 24 mars 1735. Appelé à la tête de la commune allemande de Saint-Pierre, à Copenhague, il remplit la charge de premier prédicateur jusqu'à sa mort, arrivée le 3 octobre 1793. Il a publié plusieurs recueils de sermons. Son esprit poétique s'étant réveillé dans son commerce avec Cramer, Klopstock, Gerstenberg, il mit au jour, en 1769, ses *Cantates spirituelles*, et en 1773 et 1774, deux recueils de chants religieux qui, plus poétiques que ceux de Gellert, moins épiques que ceux de Cramer, et peut-être cependant plus appropriés au culte que ceux de ses deux rivaux, ont été en partie mis en musique par les meilleurs compositeurs de son temps. Ce fut à lui qu'échut, en 1772, la triste tâche de préparer à la mort le malheureux comte Struensée (voy.). Il livra au public l'histoire de la conversion de cet homme remarquable, et ce livre, traduit dans presque toutes les langues, a rendu son nom plus célèbre que n'avait fait aucun de ses autres ouvrages.

Sa fille, **FRÉDÉRIQUE-SOPHIE-CHRISTIANE**, mariée au conseiller de conférence danois Brun, nom sous lequel nous lui avons consacré un article, est morte à Copenhague, le 25 mars 1835.

Son fils, **FRÉDÉRIC MÜNTER**, évêque de Seelande, acquit une grande réputation comme théologien, orientaliste et antiquaire. Il naquit à Gotha, en 1761, et fut élevé à Copenhague; puis il entreprit, aux frais du roi de Danemark, un voyage à Vienne et à Rome, et resta près de trois années à l'étranger, particulièrement en Italie et en Sicile. A Rome, il s'occupa d'antiquités. Encou-

ragé par le cardinal Borgia, il fit imprimer, en 1786, un échantillon de la traduction copte de Daniel, et découvrit dans la bibliothèque de Corsini le livre des statuts des Templiers, qu'il publia dans la suite (Berlin, 1794). Professeur ordinaire de théologie à l'université de Copenhague depuis 1790, il fut nommé, en 1808, à l'évêché de Seelande, qui est le premier du royaume, et mourut le 9 avril 1830. Il s'assura une réputation européenne par une correspondance étendue et par de nombreux ouvrages archéologiques, historiques, philosophiques, religieux, parmi lesquels nous nous bornerons à mentionner l'*Histoire de l'introduction du christianisme en Danemark et en Norvège* (Leipzig, 1823), et un autre ouvrage important, intitulé: *Les symboles et les idées d'art des chrétiens* (Altona, 1825). C'est à lui qu'est due la première idée du Musée de Copenhague des Antiquités du Nord. Ses travaux littéraires et d'érudition ne l'empêchaient pas de remplir avec zèle ses fonctions pastorales. Sa bibliothèque comprenait plus de 14,000 volumes et son cabinet de monnaies plus de 10,000 pièces, parmi lesquelles il y avait un grand nombre de monnaies koufiques. Sa collection d'antiquités était également très considérable. X.

MUNZER (THOMAS), voy. ANABAPTISTES.

MUPHTI, voy. MOUFTI.

MUQUEUSE (MEMBRANE). A l'art. MEMBRANE, on a déjà fait connaître anatomiquement cet organe: ici nous l'envisagerons plutôt sous le rapport de ses fonctions physiologiques.

La membrane muqueuse, qui se continue avec la peau près de toutes les ouvertures naturelles, offre avec elle la plus grande analogie de composition; outre le corps muqueux, le derme, l'épiderme même, qui, comme pour cette dernière, forment la trame du tissu qui la constitue, elle présente également à sa surface des papilles ou houppes nerveuses dans lesquelles réside la sensibilité. Mais, indépendamment de ces principaux éléments, les membranes muqueuses renferment encore dans leur épaisseur des follicules plus ou moins développés, qui sécrètent à leur

surface un liquide visqueux destiné à les lubrifier et à les assouplir, et auquel on a donné le nom de mucus (*voy.*). Mais là ne se bornent point les fonctions de ces membranes : elles sont encore le siège d'une exhalation (*voy.*) continuelle, qui est surtout extrêmement considérable dans la portion qui tapisse les bronches. L'air qui, à chaque expiration, sort de la poitrine est mêlé à une certaine quantité de vapeur aqueuse provenant de cette source. Il y a, entre cette exhalation interne et l'exhalation cutanée, une sorte d'antagonisme fonctionnel qui fait que l'une augmente quand l'autre diminue, et réciproquement. Dans les autres cavités également revêtues de muqueuse, on observe aussi cette exhalation, mais elle y est beaucoup moins active. Ce tissu est enfin chargé dans l'organisme d'une fonction bien importante, de l'absorption (*voy.*). Tous les tissus vivants sont doués, à la vérité, de cette propriété; toutefois les muqueuses, et principalement celle qui tapisse les parois internes du tube digestif, doivent être considérées comme les organes spéciaux de cette fonction importante de la vie. Quand l'aliment a subi dans le tube intestinal les diverses élaborations qui le rendent assimilable, il est absorbé et transporté, à l'aide de vaisseaux particuliers, dans l'appareil circulatoire.

Dans quelques organes où la membrane muqueuse se rencontre avec les divers caractères que nous lui avons assignés, elle acquiert une sensibilité spéciale, elle devient l'agent d'un ordre de sensations déterminées : ainsi étalée à la surface des fosses nasales, revêtant la surface de la langue, du palais, elle devient une partie essentielle des sens de l'odorat et du goût (*voy.* ces mots). La muqueuse uréthrale ou vaginale est douée dans les deux sexes d'une sensibilité spéciale qui ne se développe qu'au moment de l'accomplissement des fonctions génératrices. D'un rouge vif chez les jeunes sujets, elle pâlit, puis prend une teinte légèrement brunnâtre chez les personnes plus avancées en âge. Le grand nombre de follicules muqueux dont cette membrane est parsemée explique la fréquence du flux muqueux dont elle est le siège. L'un des

organes principaux d'une des passions les plus impérieuses du cœur de l'homme, on conçoit encore que les abus trop fréquents auxquels celle-ci le conduit y développent des désordres de plus d'un genre. L'oubli de certaines règles d'hygiène spéciales à ces organes peut exercer, surtout chez les femmes, une influence funeste sur la santé générale, et devenir en particulier l'occasion de flux muqueux rebelles (*voy.* LEUCORRHÉE), et souvent de lésions plus graves encore.

Ce que nous venons de dire doit faire sentir toute l'importance physiologique du tissu muqueux dans l'organisme vivant. On conçoit maintenant qu'un appareil d'une composition si compliquée, en rapport incessant avec les excitants ordinaires de la vie, et dans l'intimité duquel s'accomplissent des actes si variés, on conçoit, disons-nous, qu'un tel tissu ait une large part aux maladies qui affligent l'espèce humaine. Nous ne pouvons qu'indiquer ici les deux principaux ordres de ces maladies, les phlegmasies et les flux muqueux. *Voy.*, pour les détails, BRONCHITE, GASTRITE, ENTÉRITE, EMBARRAS GASTRIQUE, DIARRHÉE, ÉCHAUFFEMENT, etc. M. S-N.

MUR, MURAILLE. Le premier de ces mots indique généralement un corps de maçonnerie propre à entourer, à partager quelque espace, à servir en même temps de point d'appui aux planchers, aux voûtes. On dit les murs d'un jardin, d'une maison. L'idée propre de muraille est celle de clore pour fortifier, servir de rempart afin d'arrêter. Ce mot correspond au latin *mœnia* (murailles d'une ville), qui est dérivé de *munire*, fortifier. Le mur dépend donc d'un édifice privé; la muraille est une construction publique, propre à défendre une ville, un château, et même un territoire entier (*voy.* CHINE).

Les murs se construisent en pierres de taille, moellons, briques, cailloux et même en terre lorsqu'ils servent de clôture. Ils prennent différents noms selon la place qu'ils occupent, selon le genre de leur construction et leur état de solidité; leur épaisseur aussi varie beaucoup : la moindre est de 0^m.22, longueur d'une brique. On donne aux murs de soutene-

ment une épaisseur équivalant au quart et même au tiers de la hauteur des terres qu'ils ont à soutenir.

Pour les murs cyclopéens, voy. ce dernier mot. ANT. D.

MURAT (HENRIETTE-JULIE DE CASTELNAU, comtesse DE), dernier rejeton de l'illustre famille des Castelnau (voy.), et connue par quelques publications, était née à Brest, en 1670, et fut mariée au comte Nicolas de Murat, d'une ancienne famille d'Auvergne, brigadier des armées du roi. Un libelle contre la cour de Louis XIV, auquel on la soupçonna de n'être pas étrangère, la fit exiler à Loches. C'est dans cette retraite qu'elle composa ses romans, dont nous citerons les plus estimés : *Nouveaux contes des fées*, Paris, 1698, 2 vol. in-12 ; *le Voyage de campagne*, 1699, 2 vol. in-12 ; *les Lutins du château de Kernosy*, Leyde (Paris), 1710, 2 vol. in-12. Ses *Mémoires* pour servir de réponse aux *Mémoires de Saint-Évremont*, Paris, 1697, in-12, ne sont eux-mêmes qu'un roman. On a encore de cet écrivain des poésies fugitives qui ont paru dans les recueils du temps. En 1715, le régent fit cesser son exil ; mais elle ne jouit pas long-temps de cette faveur, étant morte le 24 septembre 1716.

De nos jours, plusieurs comtes de Murat se sont fait connaître dans les carrières parlementaire et diplomatique. X.

MURAT, voy. JOACHIM.

MURATORI (LOUIS-ANTOINE), savant compilateur et historien italien, était né, le 21 octobre 1672, à Vignola dans le Modénois, et mourut, le 23 janvier 1750, à Modène, où il remplissait, depuis 1700, la place de conservateur des archives publiques et de bibliothécaire particulier du duc. Après avoir fait d'excellentes études, Muratori avait pris les ordres ; et en 1694, il avait obtenu, dans la bibliothèque Ambrosienne, à Milan, une place de conservateur dont il resta chargé jusqu'à son départ pour Modène. Parmi les nombreux ouvrages que l'on doit aux laborieuses recherches de ce savant distingué, nous citerons : *Anecdota ex Ambrosianæ biblioth. codicibus nunc primum eruta*, etc. (Milan, 1697-98, 2 vol. in-4°), et *Anecdota*

græca ex mss. codicibus eruta, latine donata, etc. (Padoue, 1709, in-4°), tous deux enrichis de notes et de dissertations ; *Delle antichità estensi ed italiane*, Modène, 1717-40, 2 vol. in-fol. ; *Antiquitates italicæ mediæ ævi*, etc., Milan 1738-43, 6 vol. in-fol., recueil de chartes, diplômes, chroniques, depuis la décadence de l'empire romain jusqu'à l'année 1500 ; *Novus thesaurus veterum inscriptionum*, etc., Milan, 1739-42, 6 vol. in-fol., la collection la plus complète en ce genre ; *Annali d'Italia dall'era volgare sino all'anno 1749*, Milan, 1744-49, 12 vol. in-4° ; augm. de 2 vol. dans l'édit. de Lucques, 1762-70, dont l'un renferme une continuation des *Annales* jusqu'en 1762, et l'autre est consacré à des tables. Tels sont les principaux titres de gloire de Muratori ; mais le monument le plus considérable de sa patience et de son érudition est sa précieuse collection des histoires italiennes : *Rerum italicarum scriptores præcipui ab anno 500 ad ann. 1500*, etc., Milan, 1723-51, 28 ou 29 vol. in-fol. Ses œuvres complètes ont été publiées à Arezzo, 1767-80, 36 vol. in-4°, et Venise, 1790-1810, 48 vol. in-8°. En général, les ouvrages de Muratori sont pleins d'utiles et savantes recherches ; mais ils se ressentent souvent aussi de sa prodigieuse fécondité : avec moins de précipitation, il eût sans doute évité le style lâche qu'on lui reproche et les nombreuses erreurs dans lesquelles il est tombé. EM. H-G.

MURCIE (ROYAUME DE), sur la Méditerranée, qui le borne au sud et à l'est, tandis qu'il confine au nord avec la Manche et avec le royaume de Valence, et à l'ouest avec le royaume de Grenade. Voy. ce nom et ESPAGNE. X.

MURÈNE (*murænophis*). Ce poisson, que nous avons caractérisé au mot CONGRE, se distingue par l'absence de nageoires pectorales, ce qui lui donne l'aspect d'un serpent (ὄφις). L'*anguille de mer* dont nous avons également parlé, en est l'espèce que les Romains, très friands de sa chair, faisaient élever à grands frais dans de magnifiques viviers, et à laquelle l'odieux Pollion jetait en pâture des esclaves vivants, coupables d'avoir cassé un vase précieux ! Dans un repas donné à

César, un opulent Romain fit servir, dit-on, 6,000 de ces poissons. Ces conquérants dégénérés du monde s'amusaient à orner ces poissons de bijoux, et les accoutumaient à accourir à la voix de leurs maîtres. La murène est très répandue dans la Méditerranée; elle peuple les côtes d'Italie, où l'on en fait encore grand cas.

C. S-TE.

MURET (MARC-ANTOINE), un des plus savants humanistes que la France ait produits, était né dans le bourg de Muret, près de Limoges, en 1526. Après avoir rempli différentes fonctions pédagogiques et avoir professé en plusieurs villes de province, notamment à Bordeaux, où Montaigne fut au nombre de ses élèves, il fut pourvu d'une chaire dans le collège de Sainte-Barbe, à Paris. Ses leçons eurent un tel succès que le roi Henri II et la reine lui firent l'honneur d'aller l'entendre. Mais malheureusement sa moralité ne paraît pas avoir répondu à sa science. Accusé d'un vice infâme, il fut emprisonné au Châtelet, et il n'en sortit, par les soins de ses amis, que pour aller subir à Toulouse, où il s'était retiré, une condamnation au bûcher, comme sodomiste et hérétique (1554). Prévenu à temps, il s'enfuit en Italie; mais les mêmes accusations le poursuivirent à Venise et à Padoue. Cependant le cardinal Hippolyte d'Este lui ayant offert une retraite chez lui, Muret accepta avec empressement. En 1561, il accompagna en France son protecteur nommé légat à latere. De retour à Rome, en 1563, il reprit ses leçons publiques, et finit par entrer dans les ordres, en 1576. Il mourut le 4 juin 1585. La meilleure édition de ses œuvres est celle de Rubnkenius (Leyde, 1789, 4 vol. in-8°). On trouve dans le 1^{er} vol., outre ses lettres et ses *Juvenilia et poemata varia*, 46 oraisons, consistant en discours de congratulation adressés au pape, discours d'ouverture de ses leçons publiques et oraisons funèbres, entre autres celle de Charles IX, où il fait l'éloge de la Saint-Barthélemy. Le 2^e vol. contient les *Variæ lectiones*, dédiées au cardinal d'Este, des commentaires sur Catulle et les Catilinaires, des observations sur le droit, et des scholies sur Térence, Tibulle, Propertius, Horace,

et sur les Philippiques de Cicéron. Le 3^e renferme des commentaires sur Aristote, et la traduction de quelques morceaux de cet auteur, un commentaire sur la république de Platon, des notes sur Xénophon, des scholies sur Sénèque et sur plusieurs ouvrages de Cicéron. Enfin, on trouve dans le 4^e vol. un commentaire sur 5 livres des Annales de Tacite et sur Salluste; des disputations sur le 1^{er} livre des Pandectes, et un commentaire français sur les *Amours* de Ronsard. Muret est en outre l'auteur de *Chansons spirituelles* que Rubnkenius n'a pas jugé dignes de trouver place dans ce recueil. Du reste, Muret est fort peu estimé comme poète, tandis que ses leçons et ses commentaires des auteurs anciens, dont il a su relever la sécheresse par un style toujours pur, clair, correct, jouissent encore, auprès des critiques, d'une autorité méritée.

EM. H-C.

MURG (VALLÉE DE LA), voy. FORÊT-NOIRE et BADE.

MURIATE, nom générique des sels neutres formés de la combinaison de l'acide muriatique (voy. ACIDE HYDROCHLORIQUE) ou de l'acide muriatique oxygéné (voy. CHLORE, CHLORURE) avec une base. Le plus connu de ces sels est la soude muriatée ou sel marin. Voy. SEL et BASE.

MURIER, genre d'arbres de la plus haute importance, surtout en ce qu'il renferme les végétaux dont les feuilles servent de nourriture aux vers à soie (voy.), et, en outre, parce que plusieurs espèces fournissent d'excellents fruits alimentaires.

Ce genre, qui fait partie de la famille des urticacées, offre les caractères suivants : fleurs dioïques ou monoïques, non bractéolées, disposées en épis pédonculés. Fleurs mâles : périanthe herbacé, mince, partagé en 4 lobes égaux, imbriqués en préfloraison; étamines au nombre de 4; filets filiformes, repliés avant la floraison, se redressant brusquement hors de l'anthere; anthères réniformes, versatiles, attachées par le milieu du dos. Fleurs femelles : périanthe persistant, charnu, recouvrant l'ovaire, partagé jusqu'à la base en 4 segments opposés-croisés, égaux, appliqués; ovaire ovoïde, uniloculaire, uni-ovulé, couronné de deux

stigmates filiformes. Chaque ovaire devient, dans la maturation, un petit drupe graniforme, à noyau mince et fragile, enveloppé d'une membrane gélatineuse, et en outre recouvert par le périanthe plus ou moins amplifié, coloré, et devenu pulpeux; tous les périanthes des fleurs composant un épi femelle finissent par s'entregreffer, de manière à simuler une baie mamelonnée: c'est cette aggrégation qui constitue le fruit qu'on connaît sous le nom de *mûre*. Chacun des petits noyaux de ce fruit contient une seule graine, qui est inadhérente et pourvue d'un péricarpe huileux; le tégument de la graine est membranacé; l'embryon occupe le centre du péricarpe: il est arqué, et sa radicule pointe vers le hile.

Les mûriers sont des arbres à suc propre, laiteux, blanchâtre, peu ou point âcre; à rameaux cylindriques, inarticulés; à bourgeons écailleux; à feuilles pétiolées, alternes, minces, non-persistantes, dentées ou crénelées, de formes très variables chez la plupart des espèces, tantôt indivisées, tantôt palmées ou irrégulièrement lobées, ordinairement cordiformes à la base, accompagnées chacune de deux stipules latérales, membraneuses, caduques; les épis naissent à la base des jeunes pousses et aux aisselles des feuilles: les mâles sont grêles, denses, cylindracés, un peu interrompus, pendants, caducs, plus longuement pédonculés que les épis femelles; ceux-ci sont ovoïdes, ou cylindracés, ou presque globuleux, pendants, ou dressés, ou horizontaux, en général très courts. Les fleurs mâles sont d'un jaune verdâtre, et plus petites que les fleurs femelles, dont la couleur verte finit par passer au blanc, ou au rouge, ou au violet, lorsqu'approche l'époque de la maturité du fruit. On admet environ vingt espèces de ce genre; la plupart habitent les régions intertropicales; aucune n'est, à proprement dire, indigène d'Europe, bien que plusieurs soient parfaitement naturalisées dans le midi. Nous ne pouvons parler ici que des espèces les plus importantes en raison de leur utilité.

Le mûrier noir (*morus nigra*, L.), cultivé de temps immémorial, à titre d'arbre fruitier, tant en Orient que dans le

nord de l'Afrique, passe pour originaire de la Perse. Les anciens, à ce qu'il paraît, ne connaissaient aucun de ses congénères, et c'est de lui que Théophraste a fait mention sous le nom de *sycaminon*; c'est aussi le seul mûrier cultivé en Europe comme arbre fruitier. Ses feuilles peuvent, au besoin, servir d'aliment aux vers à soie; mais on ne les emploie qu'à défaut de celles du mûrier blanc, parce qu'elles agissent d'une manière désavantageuse sur la qualité de la soie. Les fruits du mûrier noir jouissent de propriétés rafraîchissantes et légèrement laxatives; ces fruits, cueillis un peu avant leur parfaite maturité, font la base du *sirop de mûres*; toutefois, on leur substitue souvent, pour cet usage, les fruits de la ronce (*rubus fruticosus*, L., de la famille des rosacées), qu'on appelle vulgairement *mûres sauvages*, et qui possèdent les mêmes qualités que les véritables mûres, tout en étant beaucoup plus communes. Le bois du mûrier noir est employé à des ouvrages de tour, et l'on peut en retirer une teinture de couleur olive très durable. Les couches filandreuses de l'écorce servent à faire des cordages et du papier. Cet arbre est assez sensible au froid; dans le nord de la France, il s'élève peu, et il ne prospère que dans des situations abritées; néanmoins il fructifie, en plein air, en Angleterre. De même que tous ses congénères, il se multiplie facilement de boutures et de marcottes; il se plaît dans les sols secs et légers. Cette espèce se distingue à ses feuilles rudes et ridées en dessus, réticulées et pubescentes en dessous, cordiformes, le plus souvent non lobées, à pétiole cylindrique, point canaliculé; à ses stipules oblongues, obtuses, ciliées; à ses étamines une fois plus longues que le périanthe; à ses stigmates cotonneux, libres dès la base; à ses fruits ovoïdes ou ellipsoïdes, courtement pédonculés, jamais pendants.

L'espèce le plus fréquemment cultivée en Europe, pour les besoins des magnaneries*, est le mûrier blanc (*morus alba*, L.), aujourd'hui naturalisé dans toute l'Europe méridionale, ainsi qu'en Orient. Ce mûrier paraît être aussi originaire de

(*) On trouvera l'explication de ce mot à l'art. *VERS À SOIE*. S.

la Perse : du moins il fut introduit de ce pays en Grèce et dans l'Asie-Mineure, sous le règne de l'empereur Justinien; en 1230, il passa en Sicile, d'où il ne fut transporté en Provence qu'en 1494; mais ce n'est qu'à partir du règne de Henri IV, que date la multiplication de ce précieux végétal en France. Le mûrier blanc diffère du mûrier noir par des feuilles lisses et glabres en dessus, peu ou point pubescentes en dessous, d'un vert-gai aux deux faces, à pétiole canaliculé en dessus; du reste, la forme de ses feuilles, qui sont très souvent plus ou moins profondément lobées, est extrêmement variable, et cela en général sur chaque individu de l'espèce; par des stipules linéaires-lancéolées ou oblongues-lancéolées, longuement acuminées, glabres; par des étamines à peine plus longues que le périanthe; par des stigmates finement veloutés; enfin, par des fruits plus longuement pédonculés : ces fruits sont tantôt ovoïdes, tantôt oblongs ou ellipsoïdes, tantôt presque sphériques; leur couleur, blanche dans le type de l'espèce, est, dans des variétés, soit grisâtre, soit lilas, soit jaunâtre, soit rose, soit d'un pourpre noirâtre comme dans le mûrier noir. Cet arbre s'élève rarement jusqu'à 30 pieds dans le nord de la France, mais dans les contrées plus méridionales de l'Europe, il est susceptible d'acquies 50 pieds de haut, sur 6 à 8 pieds de circonférence; l'écorce de son tronc est grisâtre et crevassée; ses branches sont nombreuses, diffuses, disposées en tête plus ou moins arrondie. Les cultivateurs du midi possèdent un très grand nombre de variétés de ce mûrier : les plus notables sont le *mûrier d'Italie* (à fruits rouges ou d'un pourpre noirâtre), le *mûrier de Constantinople*, le *mûrier romain*, qui est la variété la plus répandue en Provence et en Languedoc, et qu'on estime à cause de la grandeur de ses feuilles; le *mûrier feuille-rose*, qu'on dit être l'un des meilleurs pour l'éducation des vers à soie; le *mûrier colombasse* et le *mûrier colombas-sette*, auxquels, à ce qu'on assure, les vers à soie donnent la préférence sur toutes les autres variétés de l'espèce. Le mûrier blanc est plus rustique que le mûrier noir; il résiste parfaitement aux

hivers les plus rigoureux du nord de la France; à la faveur de situations abritées, on le cultive, en Allemagne, jusque vers le 55° de lat., et, en Russie, jusqu'au 50°; toutefois, dans ces contrées, il est très sujet à souffrir des gelées printanières. Cet arbre se refuse à croître dans les sols humides et tenaces, tandis qu'il craint peu la sécheresse. Comme il supporte très bien la taille, on le choisit souvent, dans le midi, pour former des charmilles et des palissades vivantes, en place du charme et du hêtre qui viennent difficilement dans les localités arides. Le bois du mûrier blanc est d'un jaune pâle, assez dur, et d'un grain serré; ce bois est d'une grande ressource pour le midi de l'Europe : on l'emploie à des ouvrages de tour, de menuiserie et de charonnage, mais surtout à la confection des barriques à vin; on ne le recherche pas moins pour les échelas et les treillages, parce qu'il dure aussi longtemps que le bois de châtaignier; enfin, on peut en obtenir, surtout de celui des racines, une teinture d'un jaune très solide, et, à ce qu'on assure, aussi belle que celle du fustet. L'écorce contient une filasse propre à fabriquer des cordages et du papier. Les feuilles sèches sont fort goûtées du bétail. Les fruits ont une saveur sucrée, mais fade : aussi ne sont-ils guère estimés pour la nourriture de l'homme; mais ils servent à engraisser la volaille, qui en est très friande; on les utilise encore pour faire du vinaigre et des sirops.

Une autre espèce non moins importante que le mûrier blanc est le mûrier multicaule (*morus multicaulis*, Perrottet; *morus cucullata*, Bonafous; *morus bullata*, Balbis), connu encore sous les noms de *mûrier Perrottet* et *mûrier des Philippines*. Cette espèce est originaire de Chine, où on la préfère à toutes ses congénères, pour l'industrie séricole; son introduction est due à M. Perrottet, qui l'apporta de Manille au Sénégal, en 1821, et quelques années plus tard en France. Le mûrier multicaule prospère dans les départements du midi, où il est très multiplié aujourd'hui; mais il résiste difficilement aux hivers du nord de la France; sa culture, dans les localités favorables, est beaucoup plus avantageuse

que celle du mûrier blanc, parce qu'elle produit une quantité plus considérable de feuilles, et que la soie obtenue des chenilles qui en ont été nourries est d'une qualité supérieure. L'espèce se distingue à des feuilles plus ou moins ridées, rudes au toucher (surtout en dessus), d'un vert gai, finement veinées, pubescentes en dessous aux aisselles des nervures, très acérées, à pétiole presque cylindrique, canaliculé au-dessus; à des stipules lancéolées ou linéaires-lancéolées, acuminées; à des étamines plus courtes que le périanthe; à des stigmates finement veloutés, libres dans leur base; les fruits sont oblongs ou ellipsoïdes, pédonculés, non pendants, petits, d'abord blancs, puis rouges, enfin noirs.

Dans l'Asie équatoriale, on cultive plus spécialement, pour la nourriture des vers à soie, le mûrier de l'Inde (*morus indica*, L., *morus australis*, Poiret, *morus intermedia*, Perrottet); au témoignage de Roxburgh, cette espèce est même la seule qu'on élève, à cet usage, au Bengale. M. Perrottet a aussi introduit en France ce mûrier, en même temps que le mûrier multicaule; mais il paraît qu'on manque encore d'expériences comparatives sur les avantages que sa culture pourrait nous offrir; du reste, ce mûrier ne résiste pas aux hivers, sous le climat de Paris.

Le mûrier rouge (*morus rubra*, L.), indigène du Canada et des États-Unis, ne se rencontre chez nous que dans les plantations d'agrément, où il se fait remarquer par sa tête ample et très touffue. Ses feuilles ne conviennent aucunement à la nourriture des vers à soie, quoique ces chenilles les mangent avec autant d'avidité que les feuilles du mûrier blanc. Ses fruits ne le cèdent pas à ceux du mûrier noir, et comme l'arbre est beaucoup plus rustique que ce dernier, il mériterait peut-être la culture à titre d'arbre fruitier. C'est d'ailleurs un végétal fort utile pour l'Amérique; dans les situations favorables, il atteint 60 à 70 pieds de haut, sur 18 à 24 pouces de diamètre; son bois possède, comme celui de l'acacia, la précieuse propriété de résister fort longtemps aux alternatives de sécheresse

et d'humidité; on le recherche pour les constructions navales, ainsi que pour les pieux et échelas.

L'arbre que l'on appelle vulgairement *mûrier à papier*, n'est pas, à vrai dire, un mûrier, quoique Linné l'ait classé dans ce genre; il constitue, pour les botanistes plus modernes, le genre *broussonetia*, qui, du reste, appartient à la même famille que les mûriers. Cet arbre, qu'on cultive dans la plupart des bosquets et autres plantations d'agrément, croît en Chine et au Japon; les habitants de ces contrées se servent de son écorce pour fabriquer des toiles et du papier. Une espèce voisine du *broussonetia papyrifera*, fournissait jadis aux Polynésiens les étoffes légères dont ces insulaires s'habillaient.

Le mûrier tinctorial (*morus tinctoria*, L.), espèce qui croît aux Antilles ainsi qu'aux environs de Carthagène, et qu'on rapporte aujourd'hui au genre *maclura*, fournit le bois connu dans le commerce sous les noms de *fustet*, ou *bois jaune*.
ÉD. SP.

MURILLO (BARTOLOMEO-ESTEBAN), chef de l'école espagnole de Séville, naquit dans cette ville, le 1^{er} janvier 1618. Jean del Castillo, son oncle, qui avait étudié la peinture à Florence, lui enseigna l'art du dessin; Moya, élève de Van Dyck, lui révéla celui du coloris, que Velasquez, son compatriote, alors en faveur à la cour, lui procura les moyens d'étudier à fond, d'après les peintures du Titien, de Rubens, de Van Dyck, répandues dans les maisons royales, lorsque Murillo fit, en 1642, le voyage de Madrid. Ses ouvrages attirèrent bientôt l'attention générale. Doux, modeste, d'une grande austérité de mœurs, Murillo ne pouvait se plaire à la cour, où sa célébrité l'avait introduit; il s'en éloigna, en 1645, et se retira dans sa ville natale, qui devint le principal théâtre de ses succès. Il y orna le couvent des Franciscains de peintures à fresque qui excitèrent l'admiration, et ouvrit cette académie publique de dessin où, pour la première fois, les élèves furent appelés à dessiner d'après le modèle vivant, et d'où sortirent une multitude de sujets distingués.

Comme la plupart des peintres, Mu-

rillo changea plusieurs fois de manière. Dans ses premières productions, on remarque un pinceau fier et hardi, un dessin plus vrai que correct. Ensuite sa touche acquit plus de moelleux, ses carnations devinrent plus fraîches, il mit plus de correction dans son style; ses derniers et ses plus nombreux ouvrages sont mieux dessinés, la nature y est d'un meilleur choix, le pinceau plus franc, plus vigoureux, et néanmoins d'une grande suavité. Ce sont ces perfections qui valurent à Murillo le titre pompeux de prince des coloristes, qu'il partagea, en Europe, avec le Titien et Rubens. Le nombre des ouvrages de Murillo est prodigieux. Les plus remarquables se voient au palais du roi à Madrid, à l'Escorial, à Séville, à Cadix, à Victoria; et l'on cite entre tous *S. Thomas de Villeneuve distribuant ses biens aux pauvres*, chef-d'œuvre que conserve sa ville natale. Il n'est pas une corporation religieuse un peu riche en Espagne qui ne possède de cet artiste plusieurs tableaux capitaux.

Le Musée du Louvre et la galerie espagnole en offrent aussi plusieurs, parmi lesquels son portrait peint par lui-même; mais on trouve de lui un grand nombre de chefs-d'œuvre à l'Ermitage de Saint-Pétersbourg, dont la galerie espagnole provient de la collection Hope.

Murillo est mort à Séville, le 3 avril 1682, des suites d'une chute. Il fut enterré dans l'église Sainte-Croix, au pied de la fameuse Descente de Croix, peinte par P. Campagna le Flamand, lieu où, par testament, il avait demandé à être inhumé. L. C. S.

MURRAY (JACQUES, comte DE), régent d'Écosse, fils naturel de Jacques V et de Marguerite, fille de lord Erskine, était né vers le commencement de 1531. Frère consanguin de Marie-Stuart (*voy.*), il fut un des plus cruels ennemis de cette infortunée princesse. Un coup d'arquebuse, que lui tira, le 23 janvier 1569, à Linlithgow, un mari qu'il avait offensé, mit fin à ses jours. Z.

MUSÆUS (JEAN-CHARLES-AUGUSTE), aimable conteur allemand, naquit, en 1735, à Iéna, et y étudia la théologie. Nommé à une cure de campagne, près d'Eisenach, les paysans s'opposèrent à son

installation, parce qu'ils se rappelaient de l'avoir vu danser. En 1763, il fut nommé gouverneur des pages à la cour de Weimar, et, en 1770, professeur au gymnase de cette ville, où il mourut d'un polype au cœur, le 28 octobre 1787.

Le premier ouvrage de Musæus, *Grandison second* (Eisenach, 1760-62, 2 vol. in-8°), qui, dans une nouvelle édition, reçut le titre de *Grandison allemand* (Eisen., 1781-82, 2 vol.), fut provoqué par le livre célèbre de Richardson (*voy.*). Celui de Musæus, dirigé contre la fureur de l'imitation, eut beaucoup de succès. Ses *Voyages physiognomoniques* (Altenb., 1778-79, 4 cah.), où Musæus se moque des égarements de la science, alors fort en vogue, de la physiognomonie, furent aussi accueillis avec une grande faveur. Cela l'encouragea à publier ses *Volksmæhrchen* ou *Contes populaires des Allemands* (Gotha, 1782, 5 vol. in-8°; réimpr. depuis par Weiland, en 1806, et par Jacobs, en 1826). Les *Apparitions de l'ami Hein* (la Mort) parurent à Winterthur, 1785, in-8°. Sous le pseudonyme de Schellenberg, il publia une nouvelle série de contes intitulés : *Plumes d'autruche*, t. I^{er}, Berl., 1787, que la mort l'empêcha de continuer. Après sa mort parurent son *Hochet moral pour les petits enfants* (Gotha, 1788; nouv. éd., 1794), et ses *OEuvres posthumes*, avec des notices sur sa vie, publiées par Kotzebue, son proche parent (Leipz., 1791).

La bonhomie et la gaité de Musæus se peignent dans ses écrits, qui se distinguent par une ironie souvent piquante, un abandon allant même parfois jusqu'à la négligence, enfin par la bienveillance la plus constante et la plus naturelle. Aussi, quoiqu'il écrivit des satires, il n'eut cependant pas d'ennemis. A la fois amusants et instructifs, les ouvrages de Musæus portent le cachet de la franchise et de la probité allemandes; toujours maître de sa langue, il sut habilement l'approprier au but qu'il se proposait. X.

MUSAGÈTE, c'est-à-dire chef ou conducteur (*ἄγω, ἀγέτης*) des Muses, *voy.* ce mot et APOLLON.

MUSARAIGNE (*sorex*), petit mammifère de l'ordre des carnassiers, famille des insectivores, et qui doit son nom

(*mus araneus*) à sa ressemblance avec la souris, dont il se distingue cependant par la longueur et la forme effilée de son museau. Ses oreilles sont très grandes, et ses yeux très petits; ses pattes courtes, terminées par cinq doigts armés d'ongles crochus; un pelage doux et épais recouvre le corps; sur chaque flanc existe, sous les poils ordinaires, une rangée de soies roides et serrées entre lesquelles suinte, à l'époque du rut, une humeur grasse extrêmement fétide. Ces animaux vivent dans des trous, dont ils ne sortent généralement que le soir pour aller à la recherche des vers et des insectes dont ils font leur nourriture. On en connaît beaucoup d'espèces qui se trouvent dans toutes les parties du monde. La plus répandue en Europe est la *musaraigne commune* ou *musette*, grise dessus, plus claire en dessous; elle se réfugie quelquefois en hiver dans les écuries et dans les granges. Un préjugé populaire lui attribue faussement une maladie gangréneuse qui se développe parfois avec rapidité chez les chevaux. Le *carrelet*, autre espèce, doit son nom à la forme quadrilatère de sa queue. La *musaraigne d'eau* habite de préférence le bord des ruisseaux, où elle nage avec facilité, grâce aux cils roides qui bordent ses pieds; elle est noire dessus, blanche dessous. Une espèce étrangère, la *musaraigne musquée* de l'Inde, égale en grandeur notre surmulot. Elle a les formes et les couleurs de l'espèce commune, et répand une forte odeur de musc qui imprègne tout ce qu'elle touche. C. S-TE.

MUSC, substance odorante que nous fournit un animal dont nous avons parlé à l'art. CHEVROTAIN. Le musc s'offre sous l'aspect d'une substance onctueuse, grumeleuse, d'un brun-noirâtre, d'une odeur pénétrante, et dont l'étonnante diffusibilité est ordinairement citée par les physiciens en preuve de la divisibilité indéfinie de la matière. On connaît son emploi en parfumerie; la médecine en fait usage à titre d'anti-spasmodique. Il paraît avoir effectivement une action très réelle sur le système nerveux; mais comme il est d'un prix élevé, il est souvent sophistiqué. C. S-TE.

MUSCADIER (*myristica moschata*,

Thunb.; *myristica aromatica*, Lamk.; *myristica officinalis*, L. fils), arbre qui produit l'épice connue de tout le monde sous le nom de *muscade*, ou *noix muscade*; le genre dont il fait partie, classé par A. L. de Jussieu à la suite de ses laurinéés, est aujourd'hui considéré comme le type d'une famille particulière: les *myristicées*. Le genre *myristica* renferme une quinzaine d'espèces, toutes propres à la zone torride; ces végétaux contiennent des sucres propres très âcres, de couleur rouge; le péricarpe de leurs graines est, en général, pénétré d'une huile grasse aromatique; mais c'est chez l'espèce qui doit faire le sujet de cet article que cette propriété se prononce au degré le plus éminent.

Le muscadier s'élève jusqu'à environ 30 pieds; il est assez semblable à l'orange par le port; son tronc se garnit de branches nombreuses, presque verticillées, à peu près horizontales, et formant une tête ample, arrondie, très touffue. Les feuilles, longues de 5 à 7 pouces, sont alternes, presque distiques, simples, coriaces, persistantes, luisantes, pétiolées, lancéolées, ou lancéolées-elliptiques, ou oblongues, pointues, très entières, très lisses et d'un beau vert en dessus, d'un vert blanchâtre en dessous. Les fleurs sont axillaires, dioïques, dépourvues de corolle, à calice campanulé, tridenté, coloré en dedans, de la forme et de la grandeur de celles du muguet. Les fleurs mâles naissent en corymbes lâches, à pédicelles longs d'environ 6 lignes: elles offrent chacune 9 ou 12 étamines, à filets soudés en forme de colonne, et à anthères linéaires, également soudées par les bords; les fleurs femelles sont portées, au nombre de 1 à 3 seulement, sur des pédoncules 2 à 3 fois plus courts que ceux des fleurs mâles. L'ovaire est inadhérent, à une seule loge, et à ovule solitaire; il est surmonté d'un style plus court que le calice, terminé par un stigmate bilobé. Le fruit est une capsule uniloculaire, charnue, pendante, bivalve, du volume d'une noix, tantôt presque sphérique, tantôt en forme de toupie ou de poire, d'un vert soit jaunâtre, soit blanchâtre à la maturité, à chair blanche, filandreuse, âcre et astringente. Ce fruit contient une

graine ellipsoïde ou presque globuleuse, de même volume que la loge, enveloppée d'un arille (enveloppe charnue) très aromatique, mince, charnu, découpé en forme de réseau, et de couleur écarlate à l'état frais; le tégument extérieur de la graine est osseux, mince, fragile, brun ou noirâtre à l'extérieur, grisâtre en dedans; le péricarpe est ferme, charnu, blanchâtre, fortement aromatique, parsemé dans toute sa substance de veines irrégulièrement ramifiées, et remplies d'une huile grasse jaunâtre, de la consistance du beurre : c'est ce péricarpe qui, dépouillé des téguments séminaux et de l'arille, puis séché à la fumée et soumis pendant quelque temps à la macération dans une forte lessive de chaux, constitue la *noix muscade* du commerce. L'arille de la graine du muscadier est ce que l'on appelle vulgairement *macis*, ou *fleur de muscade*, substance dans laquelle l'arome qui caractérise la muscade même prédomine à un degré plus éminent. Par la distillation, on extrait de la graine du muscadier une huile essentielle caustique, et par l'expression, l'huile grasse dont nous avons parlé : ces substances, qui s'emploient comme remèdes stimulants, sont connues sous le nom d'*huile de muscade*.

Le muscadier est originaire des Moluques (*voy.*); on sait que sa culture fut longtemps monopolisée, à Amboine, par la Compagnie hollandaise, qui faisait extirper avec soin tous les muscadiers sauvages; mais, depuis la fin du siècle dernier, cet arbre se cultive aussi aux îles de France et de Bourbon, ainsi que dans l'Inde et dans plusieurs établissements coloniaux de l'Amérique équatoriale. Il commence à donner des fruits dès l'âge de 7 ou 8 ans; ces fruits mettent 9 mois à mûrir; mais il en pousse constamment de nouveaux, durant toute l'année. Le bois du muscadier est blanc, poreux, filandreux, excessivement léger, et dépourvu d'arome. L'odeur des feuilles est analogue à celle de la noix de muscade, mais beaucoup plus faible. Éd. Sp.

MUSCADINS, surnom donné autrefois aux jeunes gens à la mode et *musqués*, *voy.* CHABOT (T. V, p. 305), ÉLÉGANCE, DANBY, etc.

MUSCARDIN, *voy.* LOIR.

MUSCAT (VIN), ainsi nommé de l'espèce particulière de raisin qui le produit, et qui se distingue des autres espèces par son goût parfumé et aromatique. Il est ordinairement à gros grains. On a plusieurs sortes de vins muscats, tels que le rouge, le blanc, le rose; le muscat d'Alexandrie, appelé aussi muscat lombard, est rangé parmi les liqueurs à cause de son goût sucré. En France, ce sont les vignobles de Lunel et de Frontignan (*voy.* HÉRAULT) qui donnent les meilleurs vins muscats. On connaît aussi dans le commerce les muscats rouges et blancs de Cassis, de la Ciotat et de Beaumes en Provence. L'Italie possède beaucoup de vins de cette espèce, particulièrement à Syracuse, à Cagliari en Sardaigne, dans la Toscane, etc. La Grèce fournit le muscat de Chypre, et la Turquie celui de Candie. D-c.

MUSCHIENBROECK, *voy.* MUSCHIENBROECK.

MUSCLE (du grec $\mu\upsilon\varsigma$). Chez les êtres animés, les muscles sont les organes actifs du mouvement (*voy.*); ils forment la majeure partie de la masse du corps des animaux vertébrés, et constituent ce que l'on nomme vulgairement la *viande* ou la *chair* (*voy.* ces mots). Chaque muscle est formé par la réunion d'un certain nombre de faisceaux musculaires, unis par du tissu cellulaire, et se composant eux-mêmes de faisceaux d'un moindre volume; de division en division, on arrive ainsi à des fibres (*voy.*) d'une ténuité extrême, droites, rangées parallèlement entre elles, et qui, vues avec un grossissement de 600 diamètres, paraissent formées chacune par une série de petits globules (*voy.* FIBRINE).

La principale propriété des muscles est de *se contracter*, c'est-à-dire de se raccourcir sous l'influence de certaines causes excitantes, et de revenir ensuite spontanément à leur longueur primitive. Le premier de ces phénomènes est accompagné d'une augmentation de volume et de dureté des faisceaux musculaires, qui disparaît dans le relâchement. Si l'on soumet alternativement à l'inspection microscopique un muscle dans l'état de relâchement et dans l'état

de contraction, on voit les fibres étendues en ligne droite dans le premier cas, se fléchir tout à coup en zigzag dans le second et présenter une multitude d'ondulations anguleuses et opposées. En répétant cette expérience, on s'aperçoit que les flexions de chaque fibre ont lieu dans certains points déterminés et toujours les mêmes; lorsque la contraction est faible, ces flexions sont peu marquées; mais dans les contractions les plus fortes, elles vont jusqu'à donner des angles de 50°. Ainsi, lors de la contraction, les deux extrémités de la fibre se rapprochent, sans que pour cela la longueur totale de celle-ci change en rien; or, ces extrémités sont fixées aux parties que le muscle doit mouvoir, et en se déplaçant elles les entraînent avec elles (voy. LOCOMOTION). L'insertion des muscles sur les parties mobiles ne se fait pas directement, mais elle a lieu par l'intermédiaire, soit d'*aponévroses*, soit de *tendons* (voy. ces mots et système FIBREUX).

Pour que la contraction musculaire ait lieu, il faut que le muscle participe à la circulation; si on lie les artères ou les veines principales d'une partie du corps, l'action musculaire y est considérablement affaiblie. Les muscles, pour agir, doivent aussi communiquer par leurs nerfs (voy.) avec le centre nerveux; l'interruption de cette communication arrête l'action musculaire plus ou moins subitement; elle arrête toujours, et à l'instant, l'influence du centre nerveux, mais le muscle reste irritable par les causes qui agissent sur lui ou sur le nerf auquel il tient encore. Les causes déterminantes de la contraction musculaire sont: 1° la *volition* ou action de la volonté: elle agit par l'intermédiaire des nerfs sur un grand nombre de muscles connus sous la dénomination de *muscles volontaires*; 2° l'*émotion*, ou la *passion*, qui agit par le même moyen, mais dont l'action est étendue à tous les muscles volontaires ou *involontaires*; 3° l'*irritation de l'encéphale, du cordon rachidien, ou des nerfs*, qui, dans le premier cas, agit aussi sur tous les muscles, mais avec plus ou moins d'énergie; 4° la *stimulation* de quelque partie déterminée de la peau, ou des membranes muqueuses; 5° celle

de la membrane qui couvre immédiatement les muscles, comme la membrane interne du cœur, la gaine celluleuse des muscles, la membrane séreuse de l'abdomen, etc.; 6° enfin l'*irritation directe du muscle lui-même*: il reste douteux alors si l'excitant agit directement sur la fibre musculaire ou par l'intermédiaire des nerfs.

C. L-R.

MUSÉE, nom emprunté par les Grecs (*μουσαῖον*) à celui des Muses (voy.), et sous lequel on désigne toute collection d'objets rares et précieux, appartenant aux sciences, aux arts, ou même à l'industrie. Cette dénomination était affectée par les anciens au lieu où se réunissaient les philosophes et les artistes pour conférer ensemble et discuter sur les matières soumises à leur appréciation: tel était le musée d'Alexandrie (voy. ce nom, T. I^{er}, p. 402 et suiv.). Athènes (voy.) possédait aussi un musée, ou plutôt un temple consacré aux Muses, et bâti en face de la citadelle. Les temples de Delphes et de Samos, encombrés de richesses de toutes les nations, pouvaient à bon droit passer pour des musées. Mais ces précieuses collections, une fois disparues sous les coups des Barbares, plusieurs siècles s'écoulèrent avant que les antiques débris échappés à leurs dévastations pussent être rassemblés, grâce à la protection et aux efforts éclairés des grands de la terre, pour être de nouveau offerts à l'étude et à l'admiration des temps modernes. Cosme I^{er} (voy.), duc de Florence, qui ouvrit l'ère des Médicis (voy. ce nom et RENAISSANCE), donna une impulsion puissante aux recherches des artistes, et jeta, par leurs soins, les fondements du musée de Florence (voy.). Léon X (voy.) suivit avec une noble émulation les traces du chef de sa famille, et Rome s'enrichit à son tour des chefs-d'œuvre que d'intelligentes investigations arrachèrent au sol qui les recélait. Le goût des statues fit naître celui des médailles (voy.): la famille d'Este (voy.) donna la première l'exemple des collections de ce genre. Toutefois les cabinets des particuliers étaient alors plus riches que ceux des souverains, et ce n'est que peu à peu que les musées publics arrivèrent à cet état

de splendeur où ils sont aujourd'hui. Sous ce rapport, Paris occupe sans contredit la première ligne; mais avant de parler de ses différents musées, nous passerons succinctement en revue les plus célèbres musées que l'on admire à l'étranger.

Ceux de l'Italie*, les plus riches en chefs-d'œuvre du premier ordre, doivent arrêter d'abord nos regards. A Rome, le musée du Vatican (*voy.*), orné des admirables peintures à fresque de Raphaël (*voy.*), renferme une immense collection de statues, bas-reliefs, tableaux, dont les plus célèbres ont momentanément décoré le Louvre, au temps de l'empire. Parmi les antiquités que possède cette résidence des papes, on distingue l'*Apollon du Belvédère* et le *Laocoon* (*voy.* ces noms). Les musées *Pio-Clémentin* et *Chiaramonti* (*voy.*) en sont des dépendances (*voy.* VISCONTI).

Le musée de Florence offre à l'admiration des peintres, une suite inappréciable de tableaux célèbres de toutes les écoles; la sculpture y compte avec orgueil plusieurs chefs-d'œuvre antiques, tels que l'*Hercule Farnèse*, la *Vénus de Médicis* et l'*Hermaphrodite*. Une riche collection de bas-reliefs, de médailles et de camées se partage entre ce musée et celui du palais Pitti, également à Florence. *Voy.* T. XI, p. 146 et 147**.

L'Angleterre compte son musée d'Oxford (*voy.*) au nombre des plus anciens. Il fut créé, en 1679, par les soins d'Élias Ashmole, dont il porte le nom. On conserve au musée Britannique de Londres (*voy.* ce nom, T. XVI, p. 692) une foule de manuscrits précieux et de marbres antiques, bas-reliefs, statues, etc., dus aux recherches de Townley et de lord Elgin (*voy.*), qui a enrichi sa patrie des dépouilles de la Grèce. Fondé par sir Robert Cotton, qui lui légua sa collection de manuscrits, il ne cesse de s'augmenter tous les jours par des dons particuliers ou des achats.

En Allemagne, les musées sont riches et nombreux. Celui de Dresde (*voy.* ce

(*) On peut consulter à ce sujet : L. Viardot, *Les Musées d'Italie, guide et memento de l'artiste et du voyageur*, Paris, 1842, gr. in-18. S.

(**) Voir aussi *Museum Florentinum*, par Gori, Florence, 1631-42, 6 vol. in-fol. avec grav. S.

nom, T. VIII, p. 511 et suiv.), connu sous le nom d'*Augusteum*, compte au premier rang de ses marbres antiques les trois femmes d'Herculanum, et parmi les tableaux de la grande époque, plusieurs chefs-d'œuvre de Raphaël, du Corrège, et du célèbre Mengs. L'*Assomption* du premier et la *Nuit* du second sont célèbres dans le monde entier. A Vienne (*voy.*), les collections ne sont pas réunies dans un musée; mais il y a au Belvédère une galerie de tableaux très remarquable, sans parler de celles des particuliers (*voy.* LIECHTENSTEIN, SCHWARZENBERG, etc.), un cabinet d'antiques et de médailles, un cabinet égyptien, une collection numismatique et d'antiques, la collection d'armures, etc., dite d'Ambras (*voy.*), etc. Le musée de Berlin (*voy.*), sans contredit le plus imposant de l'Allemagne, est au contraire établi dans un seul et vaste bâtiment, monument magnifique, récemment terminé, et qui, en face du château royal, fait avec lui l'ornement d'un des plus beaux quartiers de la ville. Il renferme une collection de tableaux, de marbres, de médailles, etc. Il y a en outre à Berlin un musée égyptien. A Munich (*voy.* ce nom), tous les objets d'art, très nombreux, sont partagés entre la Glyptothèque (*voy.*) et la Pinakothèque. Enfin, nous citerons encore les musées de Cassel, de Weimar, de Stuttgart, etc. *Voy.* ces noms.

En Espagne, on admire à Madrid (*voy.* ce nom et ESCURIAL) un musée destiné principalement aux toiles des plus célèbres maîtres de l'école dont Murillo et Velasquez (*voy.* ces noms) sont l'éternelle gloire.

Turin possède un musée fondé pour recevoir les monuments égyptiens recueillis par Drovetti (*voy.*), et dont les papyrus sont célèbres (*voy.* ROSELLINI).

Le musée de Saint-Pétersbourg (*voy.*), dont l'ensemble, réuni à l'Ermitage (*voy.*), a été décrit par M. Schnitzler*, mérite aussi d'être cité pour son étendue, et le choix des tableaux qui en font la principale richesse. Il se compose de différentes collections particulières achetées par Catherine II et ses successeurs, auxquelles

(*) Séparément et dans son ouvrage *La Russie, la Pologne et la Finlande*, p. 244-52.

vint encore se joindre la galerie de la Malmaison (voy.), acquise par l'empereur Alexandre. Toutes les écoles de l'Europe ont contribué à l'embellissement de cette vaste collection, qui n'est cependant pas la seule que possède la capitale du Nord; car, sans parler des belles galeries de tableaux appartenant à des particuliers (voy. STROCONOF, NARYSCHKINE, etc.), le musée de l'Académie des sciences* renferme également de grandes richesses.

La Suède et le Danemark ne doivent pas être oubliés dans cette revue rapide, où nous n'aurons garde d'omettre le musée de Linné, à Upsal, et celui de Thorwaldsen à Copenhague.

Comme nous l'avons dit, la France possède les musées les plus riches et les plus imposants. Pour la première fois à Paris, le nom de musée avait été prononcé à l'occasion des séances d'une société de savants et de littérateurs, qui, à l'imitation des anciens, se réunissaient pour traiter différents sujets de leur double ressort. Cette réunion fondée, en 1780, sous le titre de *Musée de Paris*, n'eut qu'une existence de peu de durée. En 1781, une autre société, dont l'objet était le perfectionnement des sciences et des arts, tint sa première séance dans la rue de Valois, sous le titre de *Musée de Pildtre des Rosiers*. Après la mort de son fondateur, cet établissement prit le nom de *Lycée*, puis celui d'*Athénée* (voy.) sous lequel il est devenu célèbre.

A peu près à la même époque, d'Angevilliers, surintendant de la maison du roi, concevait, sur un tout autre plan, l'idée d'établir, dans la grande galerie du Louvre (voy.), un musée destiné à recevoir le dépôt des antiquités et des monuments relatifs à l'art du dessin. La révolution de 1789 arrêta l'exécution de ce projet, approuvé par le roi; mais en 1792, le ministre Roland, autorisé par la Convention nationale, nomma une commission d'artistes, chargés du choix des tableaux et des antiques qui devaient être le noyau de cette admirable collection, dont la France s'enorgueillit justement aujourd'hui. L'ouverture du Musée fut fixée au 10 août 1793, et 537 tableaux des plus grands maîtres de diverses écoles

(*) Décrit *ibid.*, p. 237-44.

y furent d'abord exposés. Les conquêtes de Bonaparte en Italie et le traité de Tolentino enrichirent tout à coup le Musée d'une grande quantité d'objets précieux. Il fallut alors songer à son agrandissement; mais en l'an IX seulement, le public fut admis à jouir de ces merveilles. L'année suivante, on décora la grande galerie du Louvre de 85 chefs-d'œuvre de peinture, recueillis à Venise, à Turin, à Florence et à Foligno. Une division de cette même galerie contenait 107 tableaux de l'école française; d'autres parties étaient occupées par 647 tableaux des écoles allemande, flamande et hollandaise. Les différentes écoles italiennes y étaient représentées par 470 toiles. En 1814, cette collection sans rivale comptait 1,224 tableaux. L'année suivante, elle fut considérablement diminuée par les reprises des puissances alliées; mais telle qu'elle est aujourd'hui, elle est encore l'une des plus belles du monde entier*. Le 28 thermidor de l'an V (15 août 1797) on ouvrit, pour la première fois au public, dans la galerie d'Apollon, au Louvre, un *musée des dessins* qui s'enrichit en peu de temps, comme le musée de peintures, d'une foule d'objets conquis par nos armées. Les débris encore précieux de ce musée, dépouillé aussi en 1815, ont été depuis transportés dans les salles du Louvre destinées autrefois aux séances du conseil d'état.

Le musée des antiques** eut la même origine que les deux précédents; mais il dut toute sa splendeur aux conquêtes de Bonaparte. Des sculptures admirables, composées de statues, bustes, sié-

(*) Indépendamment de la *Notice des tableaux exposés dans le Musée royal* qui se trouve au Musée même, on puisera encore avec fruit dans le *Manuel du Muséum français*, contenant une description analytique, historique et raisonnée des tableaux des grands maîtres qui le composent, avec une gravure au trait de chaque tableau, tous classés par écoles et par œuvres des maîtres, Poussin, Dominiquin, Rubens, Raphaël, Lebrun, Van Ostade, Gérard Dow, Van Dyck, Vernet, Titien, P. Véronèse, Lesueur (Paris, Treuttel et Würtz, 1802-8, 10 liv. in-8°). On peut consulter, en outre, Landon, *Annales du Musée et de l'école moderne des beaux-arts*, recueil de gravures au trait, contenant la collection des peintures et sculptures du Musée français, etc. Paris, jusqu'en 1824, 40 vol. in-8°.

(**) Voir la *Description des antiques du Musée royal*, Paris, in-12.

ges, bas-reliefs, trépieds, sarcophages, têtes de bronze, hermès, etc., formaient, en 1814, un total de 254 pièces, réparties entre huit salles du rez-de-chaussée du Louvre. Les pertes éprouvées en 1815 par ce musée n'ont été réparées depuis que d'une manière incomplète; cependant on y admire encore de magnifiques échantillons de la sculpture antique, notamment la Vénus de Milo, la Diane de Versailles, le Lutteur ou Gladiateur (*voy.* ces noms), etc.

D'autres musées, ouverts par les soins de Louis XVIII et de Charles X, et surtout par ceux du roi Louis-Philippe, sont venus, depuis une douzaine d'années, augmenter l'inappréciable collection d'arts que renferme le palais du Louvre. Nous consacrerons quelques lignes à chacun d'eux.

Le musée du *moyen-âge et de la renaissance* est situé dans l'aile méridionale du Louvre, et se compose de 9 grandes salles renfermant une foule d'objets curieux appartenant aux époques indiquées, tels que chaires, stalles, coffrets, armoires, etc.; il est décoré en outre d'une grande quantité de tableaux dus au pinceau de J. Vernet, de Lesueur, du Poussin, etc. Le musée des *antiquités égyptiennes, grecques et romaines*, nommé autrefois *musée Charles X**, est situé derrière le musée du moyen-âge, dans la même partie du Louvre, et se compose de 9 salles, dont les divers compartiments renferment les images des divinités égyptiennes, les figurines des rois, des scarabées, des statuettes, des instruments du culte, des objets d'habillement, des bijoux, des ustensiles domestiques, des papyrus couverts de caractères hiéroglyphiques, enfin une foule de momies appartenant à l'époque des Pharaons. D'autres salles renferment des vases étrusques d'une grande beauté, ainsi qu'une quantité d'objets trouvés dans les fouilles de Pompéi et d'Herculanum.

Le musée *naval*, situé dans la partie septentrionale du Louvre, au second étage, contient des modèles de vaisseaux de guerre, de bâtiments à vapeur, des objets servant à l'équipement et à l'ar-

(*) Voir Champollion, *Notice descriptive des monuments égyptiens du Musée Charles X.*

mement d'une flotte, les plans en relief des principaux ports de France, enfin les débris provenant des deux frégates qui ont servi à l'expédition de l'infortuné La Pérouse (*voy.*). A l'étage au-dessous, que le musée naval occupait autrefois, est aujourd'hui le *musée Standish*, belle collection de tableaux, ainsi nommée d'un riche Anglais qui l'a léguée au roi Louis-Philippe.

On doit encore au roi actuel un nouveau musée, celui des tableaux de l'*école espagnole* (*voy.*), formé de plus de 400 toiles des maîtres les plus célèbres, des Ribera, des Velasquez, des Silva, des Zurbaran, des Murillo, etc. Enfin une galerie volante, qu'on ne laissera sans doute pas subsister dans son état actuel qui dépare le Louvre à l'extérieur, renferme une collection de tapisseries historiques.

Le palais du Luxembourg possédait autrefois un musée composé de tableaux des anciens maîtres (*voy.* MARIE DE MÉDICIS, RUBENS, etc.), qui ont été depuis transportés au Louvre; sa destination nouvelle est de renfermer des toiles dues au pinceau des peintres français vivants. On y voit aussi quelques belles sculptures.

Un *musée des monuments français*, décrété par l'Assemblée constituante, établi et régularisé par la Convention nationale, avait été formé, par les soins d'Alexandre Lenoir, dans les anciens bâtiments du couvent des Petits-Augustins. Il se composait de sept grandes salles remplies des productions de l'art en France depuis la fondation de la monarchie. Une foule de monuments, et principalement de cénotaphes arrachés aux fureurs des Vandales de l'époque révolutionnaire, servaient en quelque sorte de résumé historique, de Clovis à Louis XVI. On y admirait surtout les mausolées de Charles V, de Louis IX, de Louis XII, de François I^{er}, de Henri II, de François II, de Henri III, de Diane de Poitiers, des chanceliers de L'Hospital et de Birague, de la famille Villeroy, des de Thou, du cardinal de Richelieu, de Mazarin, Colbert, Louvois, Condé, etc. Dans la cour d'entrée, s'élevait la façade du château d'Anet, exécutée par Philibert Delorme (*voy.*), et, dans la seconde

• cour, une partie du château de Gaillon, qui avait appartenu au cardinal d'Amboise. Le jardin, appelé l'*Élysée*, contenait aussi une foule de monuments précieux, parmi lesquels on distinguait les tombeaux d'Héloïse et Abélard, de La Fontaine, de Molière, de Descartes, de Boileau, de Mabillon, de Montfaucon (*voy. ces noms*), etc. Ce musée intéressant, après une existence de 26 ans, fut fermé, le 18 décembre 1816, et la plupart des monuments qui le composaient furent restitués ou portés, les uns à l'abbaye de Saint-Denis, d'autres au cimetière du Père-Lachaise, d'autres encore aux différentes églises de France; quelques-uns se trouvent aujourd'hui au Musée de Versailles*. L'École royale des Beaux-Arts (*voy.*), élevée sur le même terrain, malgré le déplacement de presque toutes les richesses que nous venons d'énumérer, contient aujourd'hui un musée précieux, composé de fragments de l'architecture, de la plastique et de la statuaire des différents âges. On y voit toutes les toiles qui ont été couronnées aux concours, et l'hémicycle peint à fresque par M. P. Delaroche, représentant pour ainsi dire un panthéon des arts.

Le *Musée d'artillerie*, situé dans l'ancien bâtiment des Jacobins de la rue Saint-Dominique, est un précieux dépôt des armes de tous les temps et de tous les pays. Malgré les deux désastres qu'il a éprouvés, en 1815, de la part des Prussiens, qui en ont enlevé une notable partie aujourd'hui conservée à l'Arsenal de Berlin, et en 1830, de la part des combattants de juillet, qui y ont fait irruption pour s'armer contre les soldats du roi Charles X, ce musée est encore digne de l'attention universelle**. Le *Conservatoire* (*voy.*) *des arts et métiers* possède aussi un musée curieux composé de quatorze pièces, galeries ou vestibules, dans lesquels sont rangés avec ordre tous

(*) A. Lenoir a publié lui-même le *Musée des monuments français*, ou Description historique et chronologique des statues en marbre et en bronze, bas-reliefs, et tombeaux des hommes et des femmes célèbres qui composaient ce musée, pour servir à l'histoire de France et à celle de l'art, Paris, 1800-22, 8 vol. in-8°.

(**) Voir la Notice sur les collections dont se compose le Musée de l'Artillerie, Paris, in-12.

les objets, instruments ou modèles mécaniques servant aux arts et métiers, ainsi qu'une foule de dessins relatifs à l'industrie. L'*École des mines* (*voy.*) enfin renferme un musée composé de toutes les productions minérales de l'univers, divisées en deux parties, celles de la France et celles des autres pays du monde. *Voy. aussi le mot MUSÉUM.*

Plusieurs villes des départements possèdent aussi des musées: nous citerons ceux de Lyon (*voy.*), établi en 1789; de Rouen (*voy.*), ouvert en 1809 et contenant 300 tableaux; d'Orléans, fondé en 1825; de Dijon; d'Autun, riche en médailles; de Grenoble, de Besançon, d'Angers, de Tours, de Troyes, de Marseille et de Montpellier (*voy. FABRE*), etc. Mais un musée qui doit surtout attirer notre attention, c'est le *musée historique* que le roi Louis-Philippe a formé à Versailles, et dédié à toutes les gloires de la France. Cette création vraiment royale mérite une description plus détaillée, qui trouvera naturellement sa place à l'article que nous consacrerons à la ville célèbre par la magnifique résidence que Louis XIV s'y fit construire, et qui atteste encore, à chaque pas que l'on fait dans ses riches appartements, dans ses somptueuses galeries, la majesté du grand roi aussi bien que la gloire du peuple français, placée maintenant en quelque sorte sous ses auspices, et dont il est avec Napoléon le principal représentant.

D. A. D.

MUSÉE. Plusieurs grands hommes de la Grèce, poètes et philosophes, ont porté ce nom. Le plus ancien, surnommé l'Athénien, fils, suivant les uns, d'Eumolpus, suivant les autres, de Linus et d'Orphée (*voy. ces noms*), vivait dans l'âge mythique, à une époque qu'il est impossible de préciser; on lui devait des hymnes, dont les titres seuls nous ont été conservés. Mais nul peut-être n'a plus honoré le nom de Musée que l'auteur du poème de *Héro et Léandre*, et qui est surnommé le *Grammairien* dans les manuscrits. Il semble avoir été inconnu, ainsi que son œuvre, à tous les anciens scoliastes: aucun d'eux n'en parle, et la première, la seule mention qui en soit faite, l'a été par Tzetzes

(*voy.*) dans ses *Chiliades*. De là, quelques critiques ont vu dans cet ouvrage une production du XII^e ou XIII^e siècle; mais la pureté du langage et le goût qui distinguent cette petite épopée de 341 hexamètres, ne permettent pas de la croire si moderne, de même que la teinte sentimentale qui y domine et l'afféterie de certains détails ne permettent pas non plus d'admettre l'opinion de ceux qui l'ont regardée comme antérieure à la poésie ionienne et l'œuvre de l'ancien Musée l'Athénien. En combinant différentes données, la critique est parvenue à en fixer l'époque d'une manière assez probable vers le milieu du v^e siècle de J.-C. On peut voir le sujet de ce poëme à l'art. HÉRO, où l'on a aussi parlé des principales traductions françaises. Les meilleures éditions sont celles de Schrader, Leuvardeu, 1742; de Heinzich, Hanovre, 1793; de Passow (av. trad. allem.), Leipz., 1810; et de Didot, t. VII de la *Script. gr. bibliotheca*, Paris, 1840. F. D.

MUSES, PIÉRIDES. Le nom des Muses (Μοῦσαι), vient de μάω, faire des recherches, suivant Platon, et, suivant d'autres, de μέλω, avoir soin; de μύειν, initier; ou bien encore de ὁμοῦ οὔσας, qui sont ensemble, parce qu'elles sont inséparables comme les sciences, les lettres et les arts auxquels elles président. Le nom de Piérides (Πιερίδες) vient du mont Piéros, ou de la Piérie, contrée de la Thrace; ou du Macédonien Piérus, qui introduisit le culte des Muses à Thespies; ou de Piérus, roi d'Émathie, dont les neuf filles ayant provoqué les neuf Muses au combat du chant furent vaincues, au jugement des nymphes, et changées en pies, ainsi qu'Ovide le décrit dans le liv. V des *Métamorphoses*.

La mythologie a peu d'histoires plus embrouillées que celle des Muses. On varie et sur leur origine et sur leur nombre, et sur leurs noms et sur leurs attributs. Elles étaient trois d'abord : *Mnémé* (la mémoire), *Mélété* (la méditation), *Acédé* (le chant); elles furent quatre ensuite, puis cinq, puis sept, puis huit, puis enfin neuf. Quelle a été la cause de cet accroissement? les progrès mêmes de la civilisation. La première allégorie des trois Muses n'a trait qu'à la poésie et

à la musique. D'autres développements de l'intelligence, de nouvelles applications des facultés humaines, donnèrent lieu à d'autres personnifications et firent naître des sœurs aux Muses. Celles-ci étaient déjà neuf au temps d'Hésiode, qui les dit filles de Jupiter et de Mnémosyne (*voy.*), nées en Piérie et habitantes de l'Olympe qu'elles charment de leurs accords. Le poëte les nomme presque toutes en deux vers :

Κλείω τ', Εὐτέρπη τε, Θάλεια τε, Μελπομένη τε,
Τερψιχόρη τ', Ερατώ τε, Πολύμνια τ', Οὐρανίη τε,
Καλλιόπη τ'. (Hésiode, *Théog.*)

Clio a été la muse de l'histoire, *Euterpe* de la musique, *Thalie* de la comédie, *Melpomène* de la tragédie, *Terpsichore* de la danse, *Érato* de la poésie érotique, *Polymnie* de la poésie lyrique et du geste, *Uranie* de l'astronomie, *Calliope* de la poésie épique et de l'éloquence. Il est évident que toutes les productions de l'esprit humain ne sont pas représentées dans le chœur des Muses, et qu'on pourrait sans peine ajouter à la nomenclature de ces déesses. Quoi qu'il en soit, elles étaient conduites par Apollon (*voy.*), leur instituteur, surnommé pour cela *Musagète* (*voy.*). Musagète était aussi un surnom d'Hercule, protecteur des Muses, par une allégorie qui donnait aux héros le soin de défendre les poètes contre leurs ennemis, et aux poètes celui de défendre les héros contre l'oubli.

Les anciens donnèrent avec raison pour nourrice aux Muses Euphémé (bonne réputation), car le meilleur aliment des orateurs, des poètes, des artistes, c'est la louange et la gloire. On a proclamé chastes les Neuf Sœurs, parce que la pureté des mœurs est indispensable au grand homme qui veut faire passer dans ses œuvres toute la plénitude de son génie. Toutefois, cette chasteté des Muses est douteuse au rapport des mythologues. Si elles échappèrent à Pyréné, roi de Daulis, qui voulait attenter à leur honneur, si elles s'attachèrent des ailes pour fuir du palais où il les avait enfermées, toutes cédèrent à des amants moins emportés et plus aimables. Au dire de quelques auteurs, *Clio* eut d'Apollon ou de Magnès le poëte Linus; *Euterpe* donna le jour à

Rhésus; Thalie à Palæphates; Melpomène, Érato et Terpsichore sont considérées tour à tour comme mères des Sirènes; Calliope, comme mère d'Orphée, etc.

Une opinion assez reçue dans l'antiquité, c'est que chacune des Muses animait une sphère. Uranie avait dans son domaine toute la voûte céleste; Polymnie était l'âme de Saturne, Terpsichore de Jupiter, Clio de Mars, Melpomène du soleil, Érato de Vénus, Euterpe de Mercure, Thalie de la lune. Les révolutions de ces corps se faisant avec des vitesses inégales, des philosophes ont cru entendre dans les airs des sons différents, qui leur ont semblé s'accorder harmonieusement et former une ineffable mélodie (voy. HARMONIE DES SPHÈRES). Puis, dans les idées pythagoriciennes, comme les âmes des hommes descendent de ces sphères (voy. MÉTEMPSYCOSE), on a cru que, venant de celles qu'animaient telles ou telles muses, ces âmes auraient des aptitudes particulières émanant de ces muses; on a donc épié les conjonctions des planètes au moment de la naissance, on a fait en conséquence des prédictions audacieuses (voy. HOROSCOPE), et l'on a propagé par le monde les rêveries de l'astrologie judiciaire.

Les Neuf Sœurs, inspiratrices des poètes qui les ont tant invoquées, n'ont pas toujours habité le ciel. La plupart de leurs surnoms sont empruntés des bois, des vallons, des montagnes qui furent leur demeure, des sources près desquelles elles se plurent. Il serait difficile de citer toutes les épithètes qu'on leur a données; voici les principales : Parnassides, Héliconides, Pindides, des monts Parnasse, Hélicon et Pinde; Aonides, Piérides, Thespiades, de l'Aonie, de la Piérie, de Thespies; Pimpléides, du vallon de Pimpla; Castalides, Hippocrénides, Aganippides, des fontaines de Castalie, d'Hippocrène et d'Aganippe; Ardalides, Ilisiades, Libéthrides, Mœonides, Corycides, Mnémonides, Mnémosynides, Olympiades, Cythériades, Chrysampices, Pégasides, Camènes, etc. : la racine de ces mots indique les motifs de ces surnoms.

Nous ne saurions affirmer où commença le culte des Muses; mais nous croyons que la Thrace l'a connu bien

avant la Grèce. Millin distingue trois époques dans leur histoire. Il les fait émaner de la religion orphique; les Aloïdes les introduisent en Grèce, et Piérus règle leur culte. M. Parisot voit dans le combat des Muses et des Piérides mentionné au commencement de cet article, une lutte sur laquelle il s'exprime en ces termes : « Il est clair que cette rixe des Muses et des Piérides a trait à une rivalité de culte, peut-être même de systèmes musicaux, ou tout simplement d'aptitude à la poésie, aux sciences, aux arts. Les Piérides sont les Muses de Macédoine, les Muses sont les Piérides de la Béotie. De part et d'autre se trouve une source inspiratrice, Piéra et Hippocrène; une haute montagne, Piéros et Hélicon. Seulement, dans la première fable, Piéros, dieu-mont, n'est guère qu'un grand fétiche. L'usurpation finale du nom des Piérides par les Muses signifie que les cantatrices, maîtresses de l'Hélicon, deviennent maîtresses du Piéros. »

Outre le combat des Muses contre les Piérides, on mentionne celui qu'elles livrèrent aux Sirènes. Celles-ci les avaient défiées : les Muses les vainquirent, leur arrachèrent les plumes des ailes et s'en ornèrent, ce qui les a fait représenter souvent avec une petite touffe de plumes sur le devant de la tête. Pour l'indication des monuments où se trouvent les neuf Muses réunies, et de ceux où l'on voit les plus belles représentations de chaque Muse en particulier, on peut consulter les Dictionnaires mythologiques de Millin, de M. Parisot, etc. J. T-v-s.

MUSETTE, voy. CORNEMUSE.

MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE, vaste établissement, dont nous avons déjà fait mention en parlant du *Jardin du Roi* ou *des Plantes* de Paris, à l'art. BOTANIQUE (*jardins*), destiné à contenir les productions naturelles les plus rares des diverses parties du monde. Il se compose de plusieurs galeries où se trouvent disposées méthodiquement des collections appartenant aux trois règnes de la nature; d'un grand jardin, dont plusieurs parties, ouvertes seulement aux élèves, sont destinées à l'étude de la botanique et de la culture; de serres chaudes et de serres tempérées; d'une ménagerie d'animaux

vivants; d'une bibliothèque d'histoire naturelle, et d'amphithéâtres pour les cours. Ces cours sont au nombre de 15. Les galeries de zoologie, de botanique, de géologie et de minéralogie, sont ouvertes au public deux fois par semaine.

L'idée première de cet établissement est due au médecin du roi Louis XIII, Hérouard, qui, en 1626, obtint des lettres-patentes pour la fondation d'un jardin où seraient cultivées des herbes et des plantes médicinales. Mais ce ne fut qu'en 1633 que deux autres médecins du roi, Bouvard et Guy Labrosse, donnèrent suite à ce projet, en faisant l'achat d'un terrain situé entre la Seine et le faubourg Saint-Marceau, sur le bord de la Bièvre. Deux ans après, Labrosse y fit construire des bâtiments et des salles pour des cours de botanique, de chimie et d'histoire naturelle, et la protection de Richelieu ne fut pas inutile au début de cet établissement. Le jardin qui l'accompagnait ne s'étendait pas alors au-delà de 160 toises. Il a acquis depuis une étendue cinq fois plus grande. En 1739, Buffon (*voy.*) fut nommé intendant du Jardin des Plantes. Dix ans plus tard, en écrivant son *Histoire naturelle*, il fit un appel à tous les naturalistes, pour concourir à la collection qui devint le noyau du *cabinet d'histoire naturelle*. En 1782, il étendit encore les limites du Jardin des Plantes jusqu'à la Seine. A la mort du célèbre naturaliste (1788), le marquis de la Billarderie, son successeur, continua les travaux entrepris, et augmenta même la collection commencée par lui. Une vaste ménagerie fut placée dans le jardin, ainsi qu'un amphithéâtre destiné à l'étude et à l'enseignement des sciences naturelles. Une bibliothèque fut annexée au cabinet d'histoire naturelle, qui, par un décret du 10 juin 1793, prit le nom de Muséum. Depuis cette époque, de nouvelles et précieuses améliorations ont encore été introduites dans ce magnifique établissement.

Le cabinet d'histoire naturelle occupe un bâtiment à deux étages, ayant une façade de 290 pieds. On y voit des collections de reptiles, poissons, quadrupèdes, oiseaux, insectes, coquillages, etc. La collection des poissons se compose de

5,000 individus et de 2,500 espèces; celle des mammifères, de 15,000 individus formant 5,000 espèces; celle des oiseaux, de 6,000 individus formant 2,300 espèces; enfin celle des animaux *invertébrés* monte à 25,000 individus.

Une nouvelle et superbe galerie a été élevée dans ces derniers temps pour recevoir les collections géologique, minéralogique et botanique. La collection de géologie contient une grande quantité de végétaux et d'animaux fossiles (*voy.*), d'empreintes d'animaux incrustées sur la pierre, une multitude de pierres de toute espèce, de jaspe, d'agate, de calcédoine, de basalte, de cristal de roche, etc., naturelles ou artificielles. La collection minéralogique renferme, dans un ordre admirable, des échantillons de tous les métaux et d'autres substances arrachées au sein de la terre. La galerie de botanique est remplie de bois de toute espèce et possède des herbiers formés de plus de 25,000 espèces de plantes, et une collection de fruits de tous les pays, imités en cire ou en plâtre.

Le *cabinet d'anatomie comparée*, fondé en 1775 par Daubenton, et perfectionné depuis par Cuvier (*voy. ces noms*), est une des parties les plus curieuses du Muséum. Il se trouve placé dans une autre partie du jardin. On y a réuni des squelettes d'animaux de toute espèce.

La bibliothèque du Muséum contient plus de 10,000 volumes d'histoire naturelle, ainsi qu'une collection de dessins de plantes et d'animaux, connue sous le nom de *velins du muséum*, et renfermée dans une centaine de vol. in-fol.

Le jardin du Muséum s'étend aujourd'hui dans une enceinte de 84 arpents, divisée en trois parties distinctes. La première est consacrée à l'étude des végétaux et à leur culture; la seconde sert uniquement de promenade; et la troisième, connue sous le nom de *Vallée suisse*, renferme les animaux vivants.

Les arbres et les plantes y sont classés, soit par ordre de saisons, soit par ordre d'espèces: vient d'abord l'*école des plantes en usage dans l'économie domestique*; puis l'*école de culture des fleurs*; l'*école des arbres fruitiers*; et enfin l'é-

cole de botanique, ou sont rangées, d'après la méthode de Jussieu, 6,500 espèces de plantes. Au milieu de ces diverses productions s'élèvent des arbres rares, dont le souvenir se rattache à quelque essai tenté par la science.

Plusieurs serres chaudes, et une serre tempérée, donnent asile aux plantes qui ne sauraient vivre à l'air libre, sous notre climat inhospitalier, et dont la beauté fait honneur aux explorations des botanistes. Elles sont accompagnées d'un *jardin de naturalisation* et d'un *jardin de semis*, par lequel se reproduisent toutes les espèces accumulées dans ce riche établissement. Deux de ces serres, construites en fonte, offrent un aspect magique par leurs vitrages non interrompus. Près d'elles se trouve ce petit monticule auquel le zigzag de ses allées, qui se rejoignent et se confondent, a fait donner le nom de labyrinthe. Du sommet de cette butte, orné d'un petit pavillon, on jouit d'une vue très étendue et des plus agréables. On ne peut y monter sans saluer le cèdre qu'y planta B. de Jussieu (1734).

La vallée suisse et la ménagerie (*voy.*), qui sont l'objet du plus grand nombre de visites, servent de retraite aux animaux paisibles ou féroces, devant lesquels s'arrête avec crainte ou admiration une foule toujours nouvelle. Quatorze enceintes subdivisées en une certaine quantité de compartiments renferment les animaux sauvages, mais non dangereux. Dans l'une de ces enceintes se trouve un vaste bassin destiné aux oiseaux aquatiques, aux tortues et aux animaux qui vivent habituellement sur le bord des eaux. De vastes fosses servent de demeure aux ours et quelquefois aux sangliers. Une rotonde entourée d'arbres est habitée par des éléphants, une girafe, un bison, etc. Plus loin, apparaît une faisanderie, garnie des faisans de toutes les nations; puis viennent les cages des oiseaux de proie, celles de l'innombrable famille des perroquets, et enfin, une seconde rotonde entourée en partie de grillages, et au milieu de laquelle sautillent et gambadent des singes de toute espèce et de tous pays.

Dans un endroit écarté du jardin, s'élève une ménagerie, construite en 1821

et destinée aux animaux féroces, tels que lions, hyènes, loups, chacals, ours blancs, etc., qui, par leurs rugissements, intimident encore la foule à travers leurs solides barreaux.

Tel est, en résumé, l'aspect actuel de cet établissement, qui n'a pas son rival dans le monde, en dépit des progrès du *Jardin zoologique* de Londres, et qui reçoit encore chaque jour de nouvelles et précieuses améliorations. Sous le titre : *Le Jardin des Plantes*, on en possède deux descriptions illustrées toutes récentes, l'une par M. Boitard, publiée chez Dubochet, 1 vol. gr. in-8°; l'autre, par MM. P. Bernard et Couailbac, chez Curmer, Paris, 1841, 2 vol. gr. in-8°. D. A. D.

MUSICALES (FÊTES), FESTIVAL, voy. CONCERT, T. VI, p. 493-5.

MUSIQUE. La plupart des dictionnaires, copiant celui de l'Académie, disent que la musique est *l'art de combiner les sons d'une manière agréable à l'oreille*. Cette définition conviendrait tout au plus à la partie technique de la composition musicale; car elle ne suppose qu'une opération de calcul ou de convention en quelque sorte mécanique. Il nous semblerait donc préférable de dire que la musique est un art qui a pour but d'ébranler l'âme au moyen des modifications du son. Les anciens, qui renfermaient sous la dénomination de musique une foule d'autres connaissances, en donnaient des définitions qui n'allaient à rien moins qu'à la présenter souvent comme la science universelle; la nôtre peut s'étendre à tout ce qui de nos jours appartient à la musique, soit qu'on la considère sous le rapport artiel, soit qu'on l'envisage sous le point de vue scientifique. En effet, la musique est aussi une science physico-mathématique, puisque l'élément qui la constitue (*voy. SON*) est essentiellement du domaine de la physique, tandis que les calculs et opérations de divers genres auxquels donnent lieu les vibrations sonores, et même divers procédés en usage dans la composition, la rattachent aux mathématiques (*voy. ACOUSTIQUE*). Mais, en général, ce n'est point sous cet aspect qu'elle est étudiée par les *musiciens* de profession, et les savants qui s'occupent

de la partie physico-mathématique de l'art musical ne sont pas classés parmi les musiciens. On ne donne ce titre qu'aux artistes qui s'attachent soit à la *composition*, soit à l'*exécution* de la musique : l'exécution renferme l'exécution proprement dite, c'est-à-dire l'art d'exprimer au moyen de la voix ou des instruments les pensées écrites par le compositeur, et l'enseignement des diverses parties de la musique, y compris même la composition (*voy.* ce mot).

Les anciennes divisions de la musique correspondaient à l'idée extrêmement étendue que l'on se faisait de cet art. La plus commune consistait à distinguer d'abord la musique *théorique* ou *contemplative* de la musique *active* ou *pratique*. On rapportait à la première l'astronomie ou *harmonie du monde* (*voy.* T. XIII, p. 486) et l'arithmétique ou *harmonie des nombres* : c'est ce que l'on appelait la musique *théorique naturelle*. La musique *théorique artificielle* renfermait l'*harmonique*, qui traitait des sons, des intervalles, des systèmes, des genres, etc.; la *rhythmique*, qui traitait des mouvements; et la *métrique*, qui se rapportait à la mesure des vers. Ces trois dernières sections se reproduisaient dans la musique *pratique usuelle*, qui se composait de la *mélopée*, art de créer des mélodies; de la *rhythmopée*, art de la mesure; et de la *poésie*, ou art de composer les vers. La seconde division de la pratique renfermait la musique *pratique énonciative* ou l'*exécution vocale, instrumentale et théâtrale*.

A mesure que chacune de ces divisions prit de l'importance, on écarta successivement tout ce qui ne tenait pas immédiatement à l'art musical tel que nous l'avons défini, sauf à parler accidentellement de ces parties éliminées quand la chose se trouvait nécessaire; mais on a conservé la grande division en théorie et pratique. On est bien d'accord sur ce que désigne la seconde; quant à la première, chacun reste à peu près libre de lui attribuer le sens qui lui convient. Nous nous bornerons à faire observer que le mot théorie ne désigne réellement que l'étude de la musique *à priori*, c'est-à-dire considérée dans son essence même

et dans sa formation; les ouvrages qui concernent l'enseignement de la pratique de l'art et son histoire ne sont que la *didactique* musicale.

D'après cela, on voit que la partie véritablement *théorique* de la musique appartient bien plus aux savants qu'aux artistes : aussi ceux-ci ont-ils adopté pour leur usage la simple division en musique *vocale* et *instrumentale*, avec autant de sous-divisions qu'en demande chacune de ces deux grandes branches. Ces sous-divisions s'établissent d'abord en raison de certaines convenances auxquelles le goût veut que le compositeur se soumette par suite des circonstances qui donnent naissance à ses travaux, des lieux où ils seront entendus, et des auditeurs qui auront à les juger. De là, la distinction de trois principaux genres de musique, dont chacun exige une sorte d'idées et une forme de développement analogues à sa destination : musique *d'église, de théâtre, de chambre*. Ces trois genres se rapportent à la musique vocale, à celle dont l'objet le plus important est en général de construire, au moyen des données du poète, une composition musicale qui renforce, embellisse et complète la pensée poétique. Dans chacun de ces trois genres, l'accompagnement instrumental peut être admis, mais il demeure subordonné à la parole, et, lors même que les instruments marchent seuls, comme dans les ouvertures et les ritournelles, ils n'en sont pas moins en relation immédiate avec la parole qui les suit ou les précède. La seconde grande division, concernant les compositions destinées aux instruments considérés dans les divers assemblages qu'ils peuvent former entre eux sans être régis par les voix, constitue un quatrième genre, le genre *instrumental* (*voy.*) *proprement dit*, qui répand dans les concerts une heureuse variété, et est de nos jours extrêmement cultivé.

La musique d'église a été plus ou moins admise par les religions de l'antiquité, y compris celles de la Chine et de l'Inde. Chez les Hébreux, elle était intimement liée aux cérémonies religieuses; l'usage s'en est conservé dans les pays où les juifs modernes peuvent pratiquer

ouvertement leurs croyances. Le christianisme a imité les juifs et les païens en admettant la musique; mais il lui a, dans le principe, imprimé un caractère grandiose et sévère convenable au caractère de cette religion (voy. PLAIN-CHANT). Dans l'Église grecque, cet état de choses a subsisté, et quoique le chant antique ait été singulièrement altéré et modifié, il est au fond resté ce que l'avait fait, au VIII^e siècle, Jean de Damas; la conquête de Constantinople par les Turcs empêcha l'Église grecque de suivre le mouvement de l'Église latine qui, lors de l'invention ou, pour mieux dire, du développement du contrepunt, en avait admis l'usage et ses conséquences. On sait que le mahométisme bannit toute musique de ses mosquées. Lorsque le protestantisme se constitua, la musique fut maintenue, mais le système de l'office la réduisit aux plus étroites proportions. C'est donc sur la musique des églises catholiques que se base le genre de la musique d'église.

Ce culte a conservé l'usage du plain-chant, et même lorsque la plus grande partie de l'office se chante en musique, il reste presque toujours quelques pièces en plain-chant pur ou avec addition d'harmonie. On met en musique les parties de l'ordinaire de la messe (voy.) qui se chantent par les fidèles; ces parties forment cinq grands morceaux, le *Kyrie*, le *Gloria*, le *Credo*, le *Sanctus* et l'*Agnus*, que l'on subdivise et que l'on développe à volonté: c'est l'ensemble de ces morceaux qu'en musique on appelle une messe. On met aussi en musique d'autres parties de l'office du matin, telles que l'*introit*, le *graduel* et l'*offertoire*; mais ces parties sont le plus souvent laissées en plain-chant. L'office du soir se compose des *vêpres*, formés de cinq psaumes, d'un hymne et du cantique *Magnificat* (voy. ces mots). On fait en outre usage de *motets* (voy.), qui se placent en dehors de l'office ordinaire, ou s'intercalent, dans les messes, au moment de l'*offertoire* (voy.) ou de l'*élévation*; quelques-uns de ces motets peuvent être de grande dimension, tel est par exemple le *Te Deum* (voy.) qui se chante à des fêtes extraordinaires; il y a

en outre des offices particuliers pour les morts (voy. REQUIEM, DIES IRÆ), pour la semaine sainte (voy. STABAT MATER, PAQUE, etc.), etc. Enfin, dans quelques circonstances, mais beaucoup plus rarement, on met encore en musique d'autres parties de l'office canonial sur lesquelles il est inutile de s'arrêter.

La musique destinée à l'église peut s'écrire dans le style antique ou dans le style moderne. Elle peut être destinée aux voix seules, aux voix avec orgue, ou enfin aux voix avec orchestre. Le style antique a longtemps été conservé dans les églises lorsqu'il ne se pratiquait plus dans la musique vulgaire: il consiste à baser ses compositions sur la tonalité du plain-chant, à bannir complètement les tournures ornementées, à faire un usage continuel des accords parfaits sur tous les degrés, à toujours écrire en grosses notes et sans appogiatures, etc. On se servait toujours de ce style quand on écrivait *alla Palestrina* (voy.), c'est-à-dire sans l'accompagnement d'aucun instrument: cette manière est aujourd'hui presque entièrement abandonnée. On ne fait plus usage que du style concerté et accompagné, soit par l'orgue, soit par un orchestre plus ou moins nombreux; en conséquence, la musique d'église ne diffère que fort peu de celle du théâtre; les morceaux ont la même coupe, les mêmes tournures, et exigent une exécution toute semblable. Seulement, l'usage des fugues (voy.) s'est maintenu dans l'église; mais trop souvent le caractère en est dénaturé. On s'y donne toute liberté de facture, on y introduit des passages sautillants, qui n'ont rien de commun avec la gravité du sujet et le respect dû aux temples.

Les œuvres musicales composées pour la scène varient selon la nature de la pièce, qui peut être sérieuse, bouffonne, ou de demi-caractère. La musique de théâtre comprend donc tous les opéras, que l'on divise en *tragédies* et *comédies lyriques*, et *opéras-comiques*. Voy. OPÉRA, OPÉRA-COMIQUE, DRAME LYRIQUE, etc.

Quant à la musique de chambre, sa dénomination s'explique d'elle-même, et indique assez clairement un genre de compositions vocales destinées à être

entendues dans de petites réunions de professeurs ou d'amateurs; ce genre comporte en conséquence un choix d'idées et des développements tout particuliers. En effet, on peut choisir des idées plus abstraites ou plus fines, donner aux développements plus d'étendue, et y introduire toutes les ressources de l'art, toutes les délicatesses du goût, sans risquer de déplaire à des auditeurs pour qui cette récréation est une sorte d'étude. On sent que cette manière serait excessivement déplacée à l'église et au théâtre, parce que, dans ces situations, le nombre, la distance des exécutants, l'étendue du local et d'autres causes de même genre exigent dans toutes les parties de la composition beaucoup de largeur et de clarté : d'ailleurs, à l'église, la musique est subordonnée aux rites et à la durée des offices; au théâtre, il faut obéir à l'action dramatique. Dans la musique de chambre, aucune de ces circonstances ne vient contrarier l'artiste qui peut donner un libre essor à son goût comme à son génie. Aussi, les pièces de ce genre sont-elles pour l'étude de l'art d'un intérêt tellement vif que celui qui a su les étudier et est arrivé à en comprendre toute la force et la beauté, y retrouve presque toutes les qualités du style ancien, réunies à celles du style moderne. Dans les productions des grands maîtres en ce genre, on rencontre tout ce que la science peut offrir de plus fin, de plus recherché, de plus profond, appliqué aux mélodies les plus gracieuses, les plus expressives, les plus pathétiques. Telle a été la musique de chambre dans les temps où elle était florissante, et jusqu'à ce que le genre propre au théâtre ait envahi son domaine; elle se composait du *madrigal* pour voix seules ou bien avec accompagnement, et de la *cantate* (voy. ces mots), qui pouvait être à une ou plusieurs voix. A mesure que les amateurs sont devenus plus nombreux, la musique de chambre a dû être plus facile d'exécution, parce que les compositeurs n'ont plus écrit pour des virtuoses, mais pour des personnes qui traitaient la musique comme un simple amusement : c'est ce qui a donné naissance au style de chambre *moderne*, composé de petites pièces extrêmement

simples, à la tête desquelles se trouve la *romance* (voy.) et la *chansonnette* (voy. CHANSON), de petits duos ou trios (voy. ces mots) de peu d'étendue, et autres pièces fugitives qui tirent leur caractère du fond du sujet. Ce qui a fait perdre à la musique de chambre une grande partie de son importance, c'est le grand nombre de compositions théâtrales que l'invention du drame lyrique (voy.) a fait éclore, et qui, acquérant immédiatement une certaine renommée, se reproduisent sur-le-champ dans les salons.

A la musique de chambre se rattachent les airs si intéressants que l'on appelle *chansons nationales*. On doit entendre par ce terme non-seulement les chansons patriotiques, qui sont nationales par excellence, mais encore tous ces chants propres à chaque nation qui, par le caractère de leur tonalité ou de leur rythme, par le tour original des phrases, en un mot par une particularité quelconque de la composition, offrent à l'oreille quelque chose qui les distingue. Ces pièces se remarquent d'autant plus aisément, qu'elles sont d'ordinaire courtes et précises, ce qui les rend faciles à comprendre et à retenir : aussi, sont-elles habituellement chantées par des hommes qui n'ont aucune notion de musique. Elles paraissent spécialement destinées au peuple, qui les chante pour se délasser de ses rudes travaux; elles animent les danses villageoises; elles calment les premières douleurs de l'enfance, et leur souvenir plaît encore à la vieillesse. Ces chansons sont souvent pleines d'originalité et du plus grand intérêt pour les artistes; car elles peignent le goût, le caractère et les mœurs des nations, et parfois excitent ou réchauffent leur patriotisme. Voy. AIR, CHANTS POPULAIRES, etc.

La musique instrumentale forme la seconde grande division de la musique moderne, et comprend les pièces destinées aux instruments seuls. Elle a cela de particulier, qu'elle offre des formes communes à un grand nombre de morceaux, quelle que soit d'ailleurs la nature des instruments mis en œuvre. Certaines règles y déterminent le plan de conduite, et fixent la succession des idées mélodi-

ques et harmoniques d'une manière générale qui n'éprouve que de légères variations, dont même il est permis de ne pas tenir compte en considérant la pièce dans son ensemble. A ces règles, fondées sur l'expérience et la pratique des bons auteurs, viennent se soumettre la *symphonie* proprement dite, l'*harmonie* ou *synaulie*, c'est-à-dire la musique pour instruments à vent, les *quatuors*, *quintettes*, *trios*, etc.; le *concerto*, la *sonate*, le *rondo*, les *études*, *variations*, etc., qui, dans cet ouvrage, sont l'objet d'articles spéciaux. Aux mots INSTRUMENTS et INSTRUMENTATION, ainsi qu'aux articles particuliers de chaque instrument, on trouve des notions générales sur la nature et l'usage de chacun; et l'article INSTRUMENTAL a pu donner quelque idée du caractère propre à ce genre.

On pense bien que toutes les lois qui régissent la musique vocale et la musique instrumentale doivent se ressembler au fond et ne peuvent même différer qu'accidentellement et par des motifs de convenance. L'ensemble des règles générales dictées par le goût et l'expérience et basées sur la nature des choses, forme l'*esthétique* de l'art musical, qui en ce cas, comme en tant d'autres, a une foule de principes qui lui sont propres. En effet ce serait, à notre avis, agir avec une certaine légèreté que d'appliquer à la musique le principe constitutif des arts fondés uniquement sur l'imitation de la nature. Sans doute la musique peut être imitatrice, mais ce n'est là pour elle qu'une fonction secondaire; la musique préexiste à toute idée d'imitation, elle est comme innée en nous, puisque, dans sa forme la plus élémentaire, elle n'est qu'une nuance de la parole, et que les premières lois qu'on lui impose ont d'une part la délimitation et la précision des accents toniques, principes de toute *mélodie* (*voy.*), et de l'autre la succession et la périodicité de certaines cadences, d'où naît le *rhythme* (*voy.*), autre principe de la musique. La musique n'est donc pas seulement un art d'imitation comme le sont les arts du dessin: elle est vraiment un don de la nature, elle est pour l'ouïe ce que sont pour chacun de nos sens les objets qui les affectent

agréablement. Voilà pourquoi tous les peuples, même les plus sauvages, possèdent une musique quelconque, bien imparfaite sans doute, mais qui, dans ce qu'elle est, satisfait immédiatement leur oreille.

Un autre fait bien remarquable et qui, dans le domaine des arts, donne à la musique une place toute particulière, c'est que seule elle a le privilège d'agir en même temps sur le physique et le moral de l'homme, d'attaquer d'un seul coup le système nerveux et de s'adresser à l'intelligence, d'être enfin à la fois une sensation et un sentiment. Dans le plus grand nombre de cas, elle n'est qu'une sensation. Ceci s'applique à tous ceux qui ne connaissent point les règles de l'art, et il est fort digne d'observation que l'idée qu'elle fait naître le plus habituellement en ce cas est celle de la gaité et du bonheur qui, chez le vulgaire, s'associe constamment à celle de musique, et qui est en effet celle que la musique produit le plus aisément et le plus nettement. Les connaisseurs, c'est-à-dire les artistes et les amateurs qui ont une expérience acquise, unissent par la pensée d'autres idées à la sensation que la musique a produite primitivement sur eux; ils établissent des comparaisons, des rapprochements, en un mot ils se rendent plus ou moins compte de la sensation qu'ils ont éprouvée, selon qu'ils sont plus ou moins sensibles, et d'autre part selon qu'ils ont l'esprit plus ou moins juste, plus ou moins exercé.

Ici seulement commence la musique imitatrice, puisqu'elle suppose nécessairement l'intervention de l'esprit, qui vient expliquer et déterminer le sentiment en tel ou tel sens. La musique n'ayant point une manière nette, précise et absolue de représenter les idées qu'elle veut communiquer à l'auditeur, l'esprit de celui-ci s'exerce à deviner et souvent même à inventer des rapports et analogies qui lui semblent avoir existé dans la pensée du compositeur, quoique cela même puisse n'avoir rien de réel; car ce dernier, par la marche de la mélodie et de l'harmonie, par la juste proportion qu'il veut établir entre les différentes parties d'un morceau et par une foule de circonstances secon-

daires, se trouve souvent conduit à exprimer des idées auxquelles il n'attache véritablement aucun sens, et dont il lui serait impossible de rendre compte à d'autres comme à lui-même. On conçoit dès lors que les hommes dont l'esprit est plus cultivé et plus exercé rencontrent plus aisément et plus fréquemment ces rapports, qui, pour eux, sont une telle jouissance qu'ils semblent en quelque sorte leur appartenir comme au compositeur lui-même.

Les arts du dessin reproduisent aux yeux des choses connues, ayant une forme bien déterminée et ne laissant à cet égard dans l'esprit aucun doute sur l'intention de l'artiste : la musique ne saurait imiter de la même manière ; elle peut bien donner l'idée d'une infinité d'objets en tout genre, mais elle est, sous ce rapport, d'une extrême pauvreté ; aussi l'esprit a-t-il besoin d'être prévenu pour sentir véritablement quelle sensation le compositeur s'est proposé d'exciter, quels sentiments agitaient son âme. Mais si les moyens de la musique sont faibles dans l'imitation, elle possède un avantage merveilleux qui lui est tout-à-fait propre, c'est d'enchaîner l'une à l'autre les sensations qu'elle nous cause et de les faire se succéder sans solution de continuité, en sorte qu'elles semblent toujours dépendre l'une de l'autre. Cet avantage naît de la nature même des éléments que la musique met en œuvre (*voy. SON, MODULATION*).

Pour exprimer les passions, l'art dispose de certains moyens absolument mécaniques, qui sont de la plus grande ressource pour le musicien, en ce qu'ils le guident au moment où il se met en marche, et lui donnent le temps d'attendre que l'inspiration arrive ; plus tard, ils ranimeront et renouvelleront encore le feu sacré prêt à s'éteindre. Le compositeur, au moment où il prend la plume, trouve tout d'abord dans le choix du mode, du mouvement, de la tournure des phrases, des voix ou des instruments qu'il fera entendre, de l'accompagnement (*voy. tous ces mots*) qu'il donnera aux mélodies, et dans quantité de procédés auxquels l'étude l'a depuis longtemps rompu, des sources inépuisables qui lui fournis-

sent les moyens suffisants pour faire comprendre quelle passion il veut peindre ; joignant ensuite à ces données les richesses de son imagination, s'identifiant avec la situation qui l'occupe, s'excitant par des souvenirs, par les exemples des grands maîtres qu'il doit suivre sans les copier, il pourra trouver en lui-même les chants les plus heureux et souvent même les plus spontanés empreints soit de gaieté, soit de mélancolie, puis des nuances infinies de ces deux sentiments, que la musique se plaît à rendre sous les formes et par les moyens les plus séduisants.

Quoique la musique soit incapable d'exprimer les sentiments d'une manière positive et déterminée, on l'a souvent considérée comme une langue universelle, à laquelle tous les êtres animés participent. On ne peut du moins contester qu'elle ne généralise, en beaucoup de cas, la pensée. Sa construction, d'ailleurs, est celle d'une véritable langue ; ses caractères élémentaires sont les sons ; elle a des *phrases* qui commencent, se développent, se suspendent et se terminent selon que la nature et l'art semblent l'indiquer. La musique offre même, sous ce dernier rapport, de si nombreuses ressources, que l'on a récemment formé un langage complet de signaux que l'on a nommé *téléphonie**, et qui consiste à transmettre, au moyen de certaines combinaisons phoniques, toutes les idées qu'exprime le langage ordinaire.

La musique étant une langue, elle a nécessairement son *style*, qui consiste à bien distribuer les pensées, à les rendre amies et dépendantes les unes des autres, à savoir les resserrer et les étendre à propos, sans s'écarter jamais, bien entendu, des règles de la mélodie et de l'harmonie (*voy. ces mots*). De même donc que chaque écrivain a son style qu'on reconnaît par des qualités ou des défauts plus ou moins frappants, les compositeurs donnent aussi à leurs ouvrages une couleur qui leur est propre ; et comme l'esprit d'une nation se retrouve toujours dans les productions des arts et de la littérature, il en résulte que l'on distingue autant d'écoles différentes qu'il y a de nations capables de produire des musiciens

(*) Cette invention est due à M. Sudre.

d'un ordre élevé. Chaque peuple peut ainsi former ce que l'on appelle une école.

Le caractère d'une école se rapporte surtout à sa manière de traiter la musique vocale. En effet, tout ce que la musique a par elle-même de vague et d'indéterminé disparaît lorsqu'elle est liée à la parole; elle doit indispensablement se tenir plus ou moins dans la dépendance de celle-ci, et c'est selon qu'on envisage cette dépendance que naissent surtout les nuances qui ont séparé et séparent même encore les trois écoles *italienne, française et allemande*, quoique cette séparation soit aujourd'hui moins tranchée. La première, laissant la part plus large au compositeur, lui permet de s'abandonner à l'inspiration de son génie, de développer ses idées et surtout de les exprimer, en considérant plus la grâce de la cantilène et les ressources vocales de l'exécution, que l'expression immédiate et précise des sentiments indiqués par la poésie. En France, où l'esprit domine partout, on exige que la mélodie se lie plus intimement à la parole; on veut se rendre compte, sans peine et dès l'abord, de leur connexion; il faut que l'oreille puisse les suivre comme l'œil suivrait le cours de deux ruisseaux qui, se réunissant dans un même lit, continueraient à couler ensemble sans mêler leurs eaux; la langue française, dans sa poésie comme dans le reste, a pour principal mérite d'être d'une netteté et d'une clarté parfaites : l'auditeur français veut que la musique ne fasse qu'ajouter encore à ces qualités si précieuses. En Allemagne, dans les rapports de la musique aux paroles, on place plutôt l'expression dans l'harmonie que dans la mélodie, et l'on construit celle-ci d'après les principes plus ou moins mitigés des deux autres écoles. Au reste, ces trois écoles, depuis le commencement de ce siècle, ont constamment tendu à une fusion qui fait chaque jour de nouveaux progrès. La question de savoir si l'art y gagnera doit rester indécise jusqu'à ce que la fusion soit opérée; mais il est permis de constater déjà que le compositeur continuera le plus ordinairement à effacer le poète, ce qui, à tout prendre, est à peu près inévitable, bien que, dans

la vérité des principes, leur association se formât afin qu'ils valussent mieux l'un par l'autre.

Ce qui contribue singulièrement à donner la prééminence au compositeur, c'est une circonstance qui, au premier coup d'œil, ne semble pas aussi intéressante qu'elle l'est en effet : nous voulons parler de l'exécution. Les sons de la musique, nuls par eux-mêmes et insignifiants, n'acquièrent d'intérêt qu'autant qu'ils sont animés par des inflexions et des contrastes convenablement disposés. C'est là ce qui rend l'art de l'exécution si important et à la fois si difficile, parce qu'il est aussi varié que fécond, et susceptible des nuances les plus délicates comme des plus fortes oppositions. Ajoutez qu'un exécutant habile ne s'astreint pas strictement à ce que le compositeur a noté : tantôt il orne son texte, tantôt il le simplifie; il altère une valeur aux dépens d'une autre; il suspend la mesure, ajoute des points d'orgue, etc., et, par toutes ces modifications, il se rend pour un moment propriétaire et presque auteur de ce qu'il exécute. C'est ce qui a fait comparer les compositions musicales à la statue de Pygmalion, qui ne peut vivre et parler que lorsqu'elle a été touchée par l'Amour. Au reste, l'avantage que peut donner à la musique une belle et savante exécution est bien tristement compensé, pour le musicien, par l'espèce de dépendance dans laquelle il se trouve placé sous ce rapport. Ses plus belles inspirations n'ont point d'existence tant qu'elles n'ont pas été entendues, et souvent elles ne peuvent l'être qu'au moyen de circonstances particulières; il envie alors le sort du peintre qui, dès que sa toile est couverte, peut l'exposer à tous les regards et connaître ainsi l'opinion du public.

Pour l'homme qui veut devenir musicien, tous les principes que nous venons d'exposer seraient insuffisants et ne lui apprendraient point à bien présenter et développer ses pensées; il lui faut des règles plus positives, plus spéciales; il faut surtout qu'il possède à fond le mécanisme de son art. A cet effet, il doit suivre un plan d'étude qui des premiers éléments le conduise jusqu'à la partie

transcendante de la musique. Avant tout, il doit parfaitement connaître les signes graphiques ou la *sémiologie* musicale (voy. NOTATION), et tout ce qui se rapporte à la lecture pure et simple de la musique (voy. TON, TONALITÉ, MESURE, RYTHME, INTERVALLE, MODE, CLEFS, PORTÉE, MOUVEMENT, etc.). Quand cette connaissance lui est acquise, il doit, s'il veut être *exécutant*, soit *chanteur*, soit *instrumentiste*, faire son choix et étudier dans tous ses détails celui des *organes* musicaux auquel il s'arrêtera (voy. VOIX, INSTRUMENTS, INSTRUMENTAL, et les art. des divers instruments). S'il se propose de devenir *compositeur*, il doit s'appliquer à l'étude de la *mélodie*, qui marche de front avec celle de l'*harmonie* ou de l'*accompagnement*; ensuite il passe au *contrepoint* simple et composé, à l'*imitation*, à la *fugue*, au *canon* (voy. tous ces mots et ceux qui en dépendent). Arrivé à ce point, il doit faire une étude spéciale des *organes* de la musique, non à la manière de l'exécutant, mais simplement pour en connaître l'étendue, les facultés et les effets (voy. INSTRUMENTATION). S'il a l'intention de s'adonner à la composition vocale, il devra chercher comment les sons s'unissent à la parole dans les différents idiomes, d'après les règles de la *prosodie* et de l'*accentuation* (voy. ces mots) qui fournissent, à cet égard, les données matérielles; il s'occupera ensuite de leur union intellectuelle, en donnant tout leur développement aux idées d'esthétique que nous exprimions tout à l'heure. Il n'aura plus alors qu'à se pénétrer des principes convenables aux différents genres, et à se conformer aux règles de *style* particulières à chacun, selon que la composition est *vocale* ou *instrumentale*, et destinée à l'*église*, à la *chambre* ou au *théâtre*.

Telles sont les connaissances principales et spéciales que le musicien compositeur doit posséder; nous disons *principales et spéciales*, car si, par exemple, il veut travailler pour le théâtre, il lui sera, sinon absolument nécessaire, au moins extrêmement utile de posséder une instruction historique, mythologique et littéraire assez avancée. Mais ce n'est pas seulement en dehors de l'art qu'il peut

rencontrer des connaissances accessoires bonnes à s'approprier. L'étude de la *théorie* proprement dite, dont à la rigueur il n'a pas besoin, puisque les expériences et les calculs ne lui serviraient tout au plus qu'à vérifier des résultats qu'il sait d'avance lui être acquis, n'en tendrait pas moins à le mener à des découvertes intéressantes. C'est ici le lieu de remarquer que si le praticien n'a que faire de la théorie du son, élément de son art, les connaissances pratiques sont indispensables à celui qui voudrait exposer la théorie de l'art. Le musicien pourra s'occuper avec plus de fruit des *institutions musicales*, c'est-à-dire de tout ce qui a rapport à l'*enseignement* et à l'*exercice* de son art; mais ce qui lui sera plus utile encore, c'est l'étude de l'*histoire* de la musique et de sa *bibliographie*; l'instruction que le musicien acquerra en ce genre viendra couronner ses études de la manière la plus heureuse, et, dans la pratique, pourra en plus d'une occasion lui être d'un grand secours.

Histoire de la musique. L'invention de la musique a été attribuée, dans l'antiquité, à une foule de personnages, et presque toujours à des dieux ou à des êtres divinisés. Hermès ou Osiris, chez les Égyptiens; Brahma, chez les Indiens; Fo-hi, chez les Chinois; Jubal, chez les Hébreux; Apollon, Orphée, Linus, Amphion (voy. ces noms), etc., chez les Grecs, ont été regardés comme ayant appris aux hommes à cultiver cet art enchanteur; mais en leur en attribuant la découverte, on n'entendait sans doute parler que de certaines règles de l'art qu'ils avaient été les premiers à poser et à enseigner; c'est dans ce même sens que des auteurs ont attribué l'invention de la musique à Pythagore (voy.). En effet, tout en honorant ces personnages comme les pères de l'art musical, on allait chercher l'origine de l'art lui-même dans le bruit des ondes, le chant des oiseaux et l'introduction fortuite de l'air dans certains papyracées; vraisemblablement, plusieurs anciens, sentant l'absurdité et le ridicule de pareilles hypothèses, auront compris qu'il fallait donner à la musique l'origine que les Chinois ont élégamment formulée en disant « qu'elle avait eu pour berceau le

cœur de l'homme. » Aux yeux de tout être sensé, il est indubitable que l'espèce humaine a dû chanter aussitôt qu'elle a parlé; celui qui le premier, près d'un objet chéri, chercha, pour représenter l'état de son âme, un langage plus accentué, plus pathétique, plus passionné, celui-là trouva la mélodie et par conséquent la musique; on voit jusqu'où cela peut remonter, mais ces premiers rudiments n'étaient sans doute que des interjections confuses, des accents désordonnés émis par suite d'une impulsion intime, d'un besoin de manifestation parti des organes, et il a pu s'écouler bien du temps avant qu'un système mélodique rationnel et régulier se constituât, et que les passions inspiratrices de la musique se soumissent à des règles sages et stables.

Ce fut celui qui les posa le premier que les peuples écoutèrent avec respect, admirèrent avec enthousiasme : eh ! comment n'auraient-ils pas supposé une vertu surnaturelle dans cet être privilégié auquel la Divinité semblait dévoiler l'intérieur de leur âme pour en remuer à son gré les passions ! Les grandes leçons de ces artistes civilisateurs portèrent promptement des fruits : ils formèrent des élèves qui bientôt se multiplièrent et poussèrent l'art en avant avec une admirable activité. C'était à eux que l'on s'adressait pour célébrer les heureux événements et chanter les dons des divinités bienfaites ; ces premiers chantres furent donc en même temps les premiers prêtres. Mais au-dessous de la musique primitive des prêtres, il s'en forme bientôt une autre qui marche d'un pas rapide et dont les inventions accessoires se multiplient promptement ; partout l'on voit des instruments (*voy.*), dont la découverte première peut effectivement être due à des circonstances fortuites ou à des phénomènes naturels, ainsi qu'on l'a souvent prétendu. D'après l'organisation de l'espèce humaine et le goût que l'enfance témoigne pour certains bruits, et même pour le bruit en général, il est à croire que les instruments de percussion durent être imaginés les premiers, car ce sont eux surtout qui marquent le rythme et secondent la cadence. Après eux vinrent sans doute les instruments à vent, dont le principe est l'in-

troduction de l'air dans un corps creux ; enfin parurent les instruments à cordes qui, nés peut-être de quelque circonstance analogue, vinrent fournir à l'art de nouvelles ressources et accélérer ses progrès en en rendant le goût plus général.

Pendant longtemps, les artistes n'agirent que d'instinct ; l'inspiration et l'imitation les guidaient. On avait bien établi quelques règles, mais les inventeurs ou imitateurs n'avaient même jamais songé à faire l'analyse rigoureuse de leurs procédés d'opération : il fallait que des observateurs de profession, des philosophes vissent, à la suite d'observations attentives, rendre compte de la marche de l'art, en poser les principes fondamentaux, en rendre le mécanisme sensible et intelligible. Quand ces hommes eurent paru, l'art fut complété par la science ; il dut prendre des développements immenses, en raison de la variété infinie de ses ressources et de la bonne direction qui lui avait été imprimée. Ces nouveaux progrès eurent lieu chez les différents peuples, selon le génie et la tournure d'esprit de chacun d'eux.

Nous ne dirons rien de ce que fut la musique dans l'Inde, en Chine et chez les anciens Égyptiens ; les nombreux renseignements que l'érudition a réunis sur ce point ne pourraient être convenablement placés que dans un traité spécial qui permettrait d'offrir une appréciation complète des progrès que ces peuples ont pu faire dans l'art musical. Selon toute apparence, c'est de l'Égypte que la musique passa en Grèce, où elle devait prendre un rapide et merveilleux développement. Ces admirables institutions de jeux publics, de combats de musique et de poésie, ces représentations dramatiques, dont les commencements sont si faibles, et qui bientôt attirent la Grèce entière dans les principales cités pour assister au triomphe des vainqueurs, tout semble contribuer à élever l'art en le propageant. De là ce goût général pour la musique, qui s'empare de tous les esprits, et passe tellement dans les mœurs qu'un homme sans musique (*ἄμουσος*) est partout méprisé. Si les philosophes viennent calculer les rapports des sons, les proportions des

cordes, en un mot poser les règles scientifiques, leur voix n'est écoutée et respectée qu'autant que les opinions manifestées par eux sont favorables au développement de l'art; on leur aurait sur-le-champ fermé la bouche, s'ils eussent prononcé la moindre parole susceptible d'arrêter l'essor du génie, le vol sublime de l'artiste. Aussi, ces philosophes si attentifs à calculer les intervalles et les rapports sont-ils artistes eux-mêmes; ils se délassent de leurs laborieuses recherches en chantant, sur la lyre, les dieux, l'amour et la sagesse; la tête couverte de couronnes, les grands artistes sont comblés d'honneurs et de richesses; la Grèce semble n'être qu'un vaste concert, dont bientôt l'enceinte va s'agrandir encore. Les conquêtes d'Alexandre portent au loin les armes et les arts des Grecs; l'Égypte, leur ancienne institutrice, voit de combien elle avait été dépassée, et tâche, mais en vain, de reprendre le niveau: les musiciens grecs ne sauraient plus être égalés.

La Grèce conquérante avait instruit les vaincus: conquise à son tour, elle instruit aussi ses vainqueurs; elle leur offre la musique et les autres arts; mais ils sont peu propres à profiter de ses doctes leçons. C'est en vain qu'elle envoie à Rome une foule de musiciens habiles: ils font peu d'élèves chez des peuples qui, au milieu de la civilisation et bientôt de la plus épouvantable corruption, conservent toujours, avec leurs goûts guerriers, des traces de l'ancienne rusticité. Mais s'il ne se forme point d'artistes romains, le luxe excessif de l'époque amène du moins un grand mouvement matériel dans l'art et une sorte d'habitude des pompes musicales. Du reste, aucun pas en avant, pas le moindre progrès; et quand vient l'époque de la décadence, c'est surtout en ce qui concerne la musique qu'elle se montre sensiblement; à peine les auteurs en font-ils encore mention, et enfin, peu de temps après la translation du siège de l'empire à Constantinople, tout ce qui restait de l'esprit de la Grèce, dans la musique comme en toute autre chose, semble à jamais anéanti.

Cependant, tandis que l'ancienne musique avait commencé à voir se ternir son

éclat, il s'en était préparé une nouvelle ou plutôt une qui, n'ayant rien de nouveau dans sa composition même, partait néanmoins d'un point de vue différent. Le christianisme s'était établi dans l'empire romain, et ses premiers adeptes paraissent avoir fait, dès l'origine, usage du chant dans leurs pieuses assemblées. Les premiers chrétiens étaient des Israélites: il est donc fort croyable qu'il passa quelque chose des chants du temple les plus usités et les plus connus dans les réunions des chrétiens: ce fut là le premier fond musical de l'Église nouvelle. Cette hypothèse nous semble d'autant mieux fondée, que ces chants primitifs s'adaptaient à des psaumes (point sur lequel tout le monde est d'accord): or, il n'y avait guère d'autre modèle à choisir pour des pièces coupées de cette façon que les chants de la synagogue. Du reste, ces types primitifs durent être promptement altérés et mélangés; on écrivit des chants nouveaux d'après les mêmes principes, et ceci peut fort bien s'entendre des chants usités dans les églises chrétiennes pendant les trois premiers siècles, et qui tenaient plus de la parole que du chant véritable: tel fut celui que S. Athanase adopta pour l'Église d'Alexandrie, et que S. Ambroise imita dans l'Église latine. Quoi qu'il en soit, tout demeura longtemps dans l'arbitraire à cet égard, et il paraît que chaque église particulière recueillit et employa les chants qui lui convinrent. Voy. CHANT D'ÉGLISE.

Cependant l'ancienne musique des temples et les institutions musicales qui se rattachaient au paganisme avaient toujours subsisté, mais au IV^e siècle commence une autre série de faits. Sous Constantin et ses successeurs, le christianisme, longtemps persécuté, devient persécuteur à son tour: les temples des divinités révérees jusqu'alors sont peu à peu fermés ou reçoivent une autre destination; les prêtres sont chassés et les hymnes antiques, depuis longtemps changés ou mutilés, sont définitivement anéantis et oubliés.

Quoique l'on trouve encore jusqu'au VIII^e siècle des traces des antiques institutions de jeux, spectacles publics, concours de chant, etc., on voit que leur

ruine suivit de près celle de la musique sacrée. Tous les théâtres tombèrent l'un après l'autre; l'austérité de la religion chrétienne porta même jusque sur les chants populaires, en proscrivant comme inconvenantes les chansons d'amour et de table. La danse elle-même fut condamnée, ainsi que les airs qui en dirigeaient les mouvements.

Mais dès l'époque où les monastères avaient commencé à s'ouvrir, il s'était trouvé dans ces lieux de retraite des hommes de piété et de vertu qui, dans l'occasion, s'exerçaient à célébrer Dieu par des chants. C'est à eux que l'on doit ces mélodies si naïves d'expression et d'un pathétique vraiment inimitable que l'on retrouve dans certaines pièces du plain-chant; ils savaient imprimer à leurs ouvrages un caractère analogue à la candeur de leur âme : aussi respirent-ils au plus haut point l'onction religieuse, la croyance et la confiance. Ce fut à ces sources que puisa le pape Grégoire-le-Grand, lorsqu'il *centonisa* le recueil de chants d'église qui nous est arrivé plus ou moins défigurés. Vers la même époque, S. Jean Damascène (*voy. ces noms*) exécutait un semblable travail pour l'usage de l'Église grecque.

En publiant le nouveau recueil de chants rassemblés par ses ordres, le pontife romain l'avait donné dans un système de notation qui avait au moins le mérite de la clarté et d'une assez grande simplicité. On ne s'en contenta pas, et l'on imagina divers moyens de représenter les sons qui embrouillèrent fort cette partie de la science et rendirent la lecture de la musique d'une excessive difficulté. Divers essais produisirent enfin l'invention de la *portée*, et cette admirable découverte, à laquelle nous croyons difficile de jamais rien substituer d'avantageux, devint le fondement du système de notation aujourd'hui en usage.

On a longtemps cru que cette modification si intéressante de la sémiographie musicale était due à Guido d'Arezzo (*voy. ARÉTIN*) : cette erreur se fondait sur l'importante et utile influence qu'a réellement exercée sur la musique cet habile et illustre musicien. C'est à lui qu'on doit

le moyen mnémotechnique, si simple en apparence, de prendre pour point de comparaison un morceau de chant donné qui, une fois su par cœur, sert de type de comparaison à tous ceux que l'on veut lire. Ce savant religieux donnait en même temps les règles de la musique, telle qu'elle existait alors, dans un traité écrit avec une méthode, une clarté et même une pureté de style inconnue dans les livres de ce genre publiés avant le sien; il corrigeait et restituait l'antiphonaire de S. Grégoire, et formait de nombreux élèves. Ces travaux valurent à la mémoire de Guido un honneur qui ne peut être accordé qu'aux hommes vraiment utiles; on lui attribua dans les siècles suivants toutes les inventions dont on ignorait les véritables auteurs, sans en excepter le contrepoint (*voy.*), qui sera vraiment la gloire de la musique moderne, puisqu'il a dirigé l'art dans des voies toutes nouvelles.

Le contrepoint élémentaire, c'est-à-dire ce qu'aujourd'hui nous appelons *harmonie* (*voy.*), et qu'il serait mieux de nommer *homophonie*, n'a pas été entièrement inconnu aux anciens. D'abord l'accompagnement des voix et des instruments à cordes ou à vent par les instruments de percussion, qui se retrouve partout, même lorsque la musique était encore dans sa première enfance, constitue déjà la simultanéité de sons, puisque l'instrument de percussion demeure immobile dans sa tonalité, tandis que les autres varient selon qu'il leur convient. En Chine, outre cette forme d'accompagnement, on connaissait, dès l'antiquité la plus reculée, une harmonie qui consistait à faire entendre avec le ton fournissant la cantilène, tantôt la quinte, tantôt la quarte. On voit d'ailleurs dans les monuments de l'Égypte, des harpes qui remontent à la plus haute antiquité et que les exécutants pincient des deux mains. De leur côté, les Grecs avaient les séries de tierces et de sixtes adoptées ensuite par les Latins, et cette harmonie, avec celle de la *pédale* (*voy.*), paraît avoir été la seule connue jusqu'au IX^e ou même jusqu'au X^e siècle; ce fut alors que l'on essaya de mélanger des quintes et des quartes avec des tierces et des sixtes. On n'avait

d'abord pu supposer que deux parties *sonnant l'une contre l'autre*, d'où même vint le nom de *contrepoint* (*voy.* NOTATION); on en ajouta une troisième, puis une quatrième, puis davantage encore. Ces additions successives font aussitôt réfléchir à l'emploi des consonnances : on observe que les plus agréables perdent leurs privilèges si elles ne sont placées à propos, et que leur continuité peut produire la monotonie ou bien fausser le sentiment du *mode* (*voy.*). L'accumulation des parties fait ensuite apercevoir que certains intervalles, qui par eux-mêmes affectent désagréablement l'oreille, peuvent avoir le plus satisfaisant résultat s'ils sont employés avec quelques précautions. On pose, en conséquence, les règles pour la *préparation* et la *résolution* des dissonances : nouvelle et admirable découverte, mine inépuisable de richesses jusqu'alors ignorées, d'effets séduisants et de résultats inattendus !

A la fin du xv^e siècle, d'immenses progrès avaient été faits, et cependant il semble qu'une nouvelle activité de création se manifeste dans la musique. De là l'invention des imitations, canons, fugues et des nombreuses variétés de toute cette branche ; de là tous ces artifices d'harmonie qui se tirent de la reproduction plus ou moins exacte d'un motif donné, de l'entrelacement des parties, de la substitution de l'une à l'autre ; de là enfin toutes ces combinaisons infinies parmi lesquelles plusieurs ont pu être appelées avec raison *difficiles nugæ*, mais que l'on néglige peut-être un peu trop de nos jours. A cette époque, l'une des plus brillantes assurément de l'histoire de la musique, tous les problèmes les plus ardues se résolvent immédiatement par des compositeurs qui se font un jeu des difficultés. Ils se proposent à plaisir des entraves ; ils veulent dans leurs exercices montrer une extrême agilité, tout en se chargeant de poids qui devraient les accabler ; enfin l'on en vient à proposer à chaque instant des *énigmes musicales* qu'il est souvent presque impossible de deviner.

Le grand mouvement musical que nous signalons se manifesta vers la moitié du xv^e siècle ; il partait de la France et de

la Belgique, qui, à cette époque, envoyèrent en Italie une foule de chanteurs et de compositeurs que l'on employa aussitôt dans les chapelles et à la cour des souverains. On peut partager cette époque, qui fut pour la musique celle d'une véritable renaissance, en quatre périodes, dont chacune est marquée par un nom célèbre. A la 1^{re} s'attache le nom de Guillaume Dufay (vers 1432), qui paraît avoir été le premier à employer dans ses compositions toute l'étendue du système vocal. A la 2^e appartient Jean Okenheim, Ockegem ou Okegen (1430-1480), qui, s'il n'inventa pas le *canon* (*voy.* ce mot et IMITATION), composa les siens avec une facilité et un naturel inconnus à ceux qui en avaient écrit avant lui. Le grand nom de Josquin Depré, Dupré ou Desprez (vers 1500), signale la 3^e période : on trouve en germe dans sa musique, qui eut un immense succès, justement mérité, une foule d'idées que l'on a peine à croire si anciennes. Dans la 4^e période brillent, par-dessus tous les autres, les noms de Costanzo Festa (m. en 1545), dont les motets se chantent encore à la chapelle pontificale, et de Claude Goudimel, maître de Palestrina, l'une des plus intéressantes victimes de la Saint-Barthélemy.

A la suite des noms que nous venons d'indiquer, on pourrait en placer quantité d'autres qui, dans ce temps, obtinrent une grande célébrité. Tous étaient aussi chanteurs, et, ce qui est fort remarquable, c'est que parmi eux se trouvent fort peu d'Italiens ; presque tous sont Français, Brabançons ou Espagnols. De ce que ces auteurs s'occupaient de compositions péniblement intriguées, d'énigmes musicales et s'imposaient une foule d'obligations embarrassantes, on aurait grand tort de conclure que l'imagination leur manquait : tout au contraire, il leur en fallait beaucoup pour varier sans cesse la cantilène, surtout, par exemple, lorsqu'ils s'imposaient d'écrire une messe entière en répétant sans cesse, dans l'une des parties, une phrase de quelques mesures, qui, souvent, avait déjà nombre de fois servi de thème à d'autres compositeurs. C'était bien plutôt le jugement qu'ils n'avaient pas. En effet, l'abus avait

suivi de près l'usage : l'esprit des compositeurs s'était tellement préoccupé de combinaisons harmoniques, que l'on avait entièrement perdu de vue le sens des paroles; on semblait ne plus faire aucun cas de l'expression si douce et si pénétrante du plain-chant; on se servait bien de fragments qu'on lui empruntait pour en faire les motifs de mille compositions artificieuses, mais on ne tenait aucun compte du sens qu'il pouvait avoir. Ce n'est pas tout: on se fatigua de tirer les motifs des livres liturgiques, et quand le compositeur ne les créait pas, il ne faisait aucune difficulté de les emprunter à des chansons populaires, souvent très inconvenantes.

Cette singulière coutume était devenue si générale qu'elle attira l'attention du concile de Trente, qui fut sur le point de prohiber complètement l'usage de la musique dans les églises, et de les astreindre au plain-chant grégorien. Cependant, les artistes consultés par les Pères du concile assurèrent qu'il était possible d'entrer dans les intentions de l'assemblée tout en conservant l'usage de la musique; et le plus célèbre compositeur qui fût alors à Rome fut chargé, pour en donner la preuve, d'écrire une messe où les défauts reprochés aux musiciens de ce temps fussent soigneusement évités. Palestrina (*voy.*) répondit pleinement à la haute marque de confiance qui lui était donnée. Ses ouvrages ont marqué le point de départ de la musique expressive et variée qui a été adoptée depuis. Quant à la musique purement religieuse, on peut dire que ce grand homme l'a portée au point le plus sublime, en laissant à ses pensées un certain vague, un effet mystique qui les rend semblables à la fumée des parfums qui s'élève lentement vers le ciel.

A cette même époque, c'est-à-dire au milieu du xvi^e siècle, Joseph Zarlino faisait faire un pas immense à la théorie et à la didactique musicales, résumant en lui-même tous les théoriciens, comme Palestrina résumait tous les compositeurs, et, comme celui-ci, augmentant prodigieusement le fond commun par les richesses de son propre génie. A lui appartient l'honneur d'avoir posé les premières ba-

ses de la théorie moderne. Plus exact, plus profond et plus lumineux que tous ses devanciers, son autorité n'a pas encore cessé d'être imposante, malgré tant de livres publiés depuis et justement estimés. Ceux de Zarlino s'étaient promptement répandus, grâce à l'inappréciable découverte de l'imprimerie qui avait aussi été appliquée à la musique. Les principaux ouvrages de Palestrina n'avaient pas eu moins de succès; mais il avait été plus facile aux Pères du concile de Trente d'engager les compositeurs à imiter ces beaux modèles, qu'il ne l'était pour ceux-ci de se conformer à leur désir. Toutefois, dans l'imitation du grand maître romain, on s'attacha heureusement au point le plus susceptible de frapper l'imagination et d'attirer l'attention du public, nous voulons dire à l'expression des sentiments: or, cette expression dépendant en grande partie de l'habileté du chanteur à imprimer à la composition l'accent et le caractère convenables, il en résulta un progrès notable dans l'exécution. Quelque temps après, l'invention de la basse (*voy.*) continue vint agrandir le domaine de la cantilène et lui donner une liberté et un développement qu'elle n'avait pu connaître jusqu'alors.

Tout ce que nous avons dit jusqu'à présent de l'époque musicale qui s'étend de Constantin-le-Grand au xvi^e siècle, se rapporte surtout, comme on voit, à la musique d'église qui, pendant ce temps, fut en effet la plus importante; car, c'est là seulement que l'on peut retrouver l'état de l'art. Cependant, d'autres genres avaient, à l'époque à laquelle nous sommes arrivés, acquis déjà une assez grande importance. Ainsi, les chansons religieuses ou profanes s'étaient toujours conservées et avaient traversé les plus tristes époques du moyen-âge; elles n'avaient jamais cessé de constituer la musique populaire, et l'on sait quelle réputation eut, durant des siècles, la *chanson de Roland*. Il est bien malheureux que ces vieux monuments n'aient pas été conservés: un grand prince qui en sentait le prix, Charlemagne, avait ordonné que l'on recueillît toutes les chansons connues de son temps, et dont plusieurs remontaient à une haute antiquité. Cette

collection, qui eût été si précieuse pour nous, s'est perdue; mais les chansons prirent plus tard un notable développement dans le temps où les *troubadours*, *trouvères* et *ménéstrels* (*voy.*) couraient les pays, portant le goût de la musique et de la poésie dans ces vieux châteaux qui n'avaient, avant eux, retenti que du bruit des armes.

L'amour des arts et du luxe s'étant répandu dans l'Italie, à l'époque des Médicis (*voy.* ce nom et RENAISSANCE), les riches voulurent avoir dans leurs palais une musique qui, en ajoutant à l'éclat de leurs fêtes, se distinguât des chansons ordinaires abandonnées au peuple: de là, le genre *madrigalesque* (*voy.* MADRIGAL) dans lequel les plus habiles compositeurs s'exercèrent, et qui leur valut les plus beaux et les plus légitimes succès. Cette musique de chambre amena une sorte de résurrection de la musique *instrumentale* à laquelle on n'avait jusqu'alors attaché que peu d'importance; plusieurs instruments furent inventés ou renouvelés, et le talent marqué de quelques exécutants attira une juste attention.

Tout, à la fin du xvi^e siècle, semblait donc préparé pour qu'un grand pas fût fait tout à coup, pour que la musique, par une de ces impulsions extraordinaires bien rares dans l'histoire des arts, s'agrandît subitement et s'élevât en peu de temps au plus haut degré de splendeur. Aussi la découverte de l'*opéra* (*voy.*) ne se fit-elle pas longtemps attendre. Pour construire l'édifice de la musique scénique, dont l'idée paraît être née presque à la fois à Florence et à Rome, on profita plus ou moins de tout ce qui existait. Les inventeurs avaient conçu leur innovation en réunissant la musique de chambre et les chansons populaires, et en y ajoutant une chose toute nouvelle alors, le *récitatif* (*voy.*), composé à l'imitation de ce que l'on supposait avoir été l'antique mélodie (*voy.*) des Grecs; c'était, en effet, là que résidait le principal caractère du nouveau genre. Au reste, ses progrès, sur lesquels nous reviendrons, ne furent pas d'abord fort rapides, en raison du goût que l'on prit presque aussitôt pour les ouvrages à machines.

Un fait bien digne d'observation, c'est

qu'après l'époque de Palestrina les compositeurs français et flamands disparaissent, et leur école dégénère complètement; l'Allemagne, qui avait aussi produit quelques compositeurs contemporains de ceux-ci, n'en présente plus aucun. Cette décadence doit être surtout attribuée aux guerres terribles qui déchirèrent pendant longtemps les deux pays, aux progrès dans l'un et dans l'autre de la réforme de Luther, et aux divisions qui s'ensuivirent. On sait, en effet, que la religion luthérienne, en réduisant presque à rien le cérémonial et en bannissant des temples l'usage de la langue latine, en écarta aussi le plain-chant et la musique, pour y substituer des chants *chorals* de la plus grande simplicité, et souvent d'une parfaite insignifiance, composés sur des traductions de psaumes, et que l'on a revêtus depuis d'une harmonie plus ou moins recommandable. Ce fut surtout la musique d'église qui se ressentit de l'état politique des deux pays; car la musique de chambre continua sa marche, d'ailleurs assez tranquille. Hors de l'Italie, le grand style de Palestrina paraît n'avoir exercé presque aucune influence.

Enfin, Lully (*voy.*) vint donner aux Français le goût de la musique de théâtre, qu'ils n'avaient connue auparavant que par de timides essais. Ses ouvrages servirent de modèle en ce pays pendant près d'un siècle. C'est cet illustre compositeur qui fut réellement le chef de l'école française; malheureusement son système de composition amena un goût faux et mauvais qui devint bientôt général en France. A l'expression naturelle de la phrase musicale, on substitua une déclamation emphatique et monotone; on prit les plus détestables habitudes, et le chant le plus affecté, les ornements les plus ridicules finirent par être l'essence de la musique sous la plume de musiciens qui n'avaient pas le génie de Lully.

Cependant la musique dramatique avait fait en Italie d'immenses progrès; A. Scarlatti (*voy.*), chef de l'école napolitaine, et dont l'influence sur la direction de l'art fut de peu inférieure à celle de Palestrina, avait appris à développer les mélodies, à leur donner une expression énergique et pathétique plus déga-

gée des formes de l'école. Après lui viennent une foule de compositeurs du plus haut mérite : les Leo, Vinci, Porpora, Hasse, Pergolèse, etc.; à une seconde époque appartiennent Jomelli, Piccini, Traetta, Anfossi, Tenadellas, Sacchini, etc. Enfin la troisième présente, au milieu d'une infinité d'autres, Guglielmi, Paisiello, Cimarosa, Zingarelli. Cette série de compositeurs si distingués s'étend jusqu'au commencement de notre siècle. Voy. la plupart de ces noms.

Ils avaient été merveilleusement secondés par les chanteurs inimitables qui parurent de leur temps en très grand nombre, et portèrent l'art de l'exécution à son plus haut période. Presque tous (voy. CHANT et CASTRAT) étaient élèves de ces admirables conservatoires (voy.) fondés à Naples comme des sortes d'écoles de charité, et qui eurent pendant longtemps sur la musique une si grande et si bienfaisante influence.

Les progrès de la partie instrumentale n'avaient pas été moins remarquables; Frescobaldi, Corelli, Geminiani, Tartini, Boccherini, Viotti (voy.), agrandissaient à la fois les formes de l'exécution et de la composition instrumentales. Mais, sous ce dernier rapport, ce n'était point l'Italie qui devait obtenir le premier rang : c'est à l'Allemagne que cet honneur était réservé. La musique y avait été cultivée dès le milieu du xvii^e siècle; toutefois elle ne prit une marche bien arrêtée que lorsque Reinhard Keiser (1673-1739) lui eût donné tout à coup une impulsion puissante. Du reste, il y eut de bonne heure dans plusieurs villes des théâtres italiens qui eurent une heureuse influence sur le goût du pays, lequel cependant se porta constamment plutôt vers l'harmonie que vers la mélodie. C'est ce qui explique les progrès rapides de la musique instrumentale, dans laquelle les Allemands ne firent d'abord qu'imiter les Italiens, que bientôt ils surpassèrent. Les ouvrages de J.-S. Bach, ceux de Hændel, qui, bien que composés sur des paroles anglaises, appartiennent à l'école allemande, fixèrent le style allemand, et préparèrent les chefs-d'œuvre des Haydn, des Mozart (voy. ces noms), qui jetèrent un si vif éclat sur la fin du siècle dernier et donnèrent

surtout à l'orchestre (voy.) une extension et une importance inconnues jusqu'alors. La musique d'église est généralement, en Allemagne, d'un caractère mixte qui, tout en admettant beaucoup d'effets du style dramatique, conserve habituellement une teinte religieuse et se distingue d'ordinaire par la vigueur de l'harmonie et souvent aussi par le bon goût de la composition. Il est d'ailleurs digne de remarque qu'en Allemagne l'amour de l'art se propagea rapidement et pénétra même dans les classes inférieures de la société.

La mauvaise route dans laquelle s'étaient fourvoyés en France les successeurs de Lully, ne cessa d'être battue par ses pâles imitateurs que lorsque Rameau (voy.) eut prouvé que l'on pouvait s'écarter du système de Lully sans perdre du côté de l'effet dramatique et en gagnant beaucoup sous le rapport du chant et de l'orchestre. Peu de temps après, la vieille idole du chant français reçut un rude échec lors de l'apparition des *bouffons* à Paris. Les premiers essais de l'opéra comique (voy.) eurent l'avantage de ramener le chant vers la nature et de le mettre, par sa forme simple et sans prétention, plus à la portée de tous; le progrès de ce genre de composition exerça sur la musique française, en général, une influence favorable. Enfin, le génie de Gluck (voy.) vint terrasser l'ancien système; mais malheureusement les idées de ce grand artiste ne portèrent que sur l'effet dramatique, et des compositeurs du premier ordre, tels que Piccini et Sacchini (voy. ces noms), ne purent, malgré leur prodigieux talent et même malgré le succès de plusieurs admirables ouvrages, donner aux Français le goût des belles mélodies; ils ne trouvèrent d'imitateurs qu'à l'Opéra-Comique. On s'efforça sur la première scène lyrique d'imiter Gluck, dont on ne put atteindre le vol sublime, tandis que l'on conservait tous les inconvénients de son système.

Les trois écoles italienne, française et allemande continuèrent à montrer chacune un caractère fort tranché jusqu'à la fin du xviii^e siècle; mais pendant ces vingt dernières années, on aperçoit le commencement d'un travail de fusion et d'amalgame dont les premiers symptômes

s'étaient fait sentir à l'époque de Gluck et de Piccini, qui avaient apporté chacun en France quelque chose du goût de leur pays. Les admirables symphonies de Haydn, connues en France avant même de se répandre en Allemagne, avaient donné le goût d'une instrumentation aussi savante que pleine d'élégance et de charmes. Une troupe de chanteurs italiens avait été accueillie avec transport; la fondation du *Conservatoire*, dont les progrès furent surtout remarquables dans la partie instrumentale, vint augmenter le penchant que l'on avait à marcher sur la trace des compositeurs allemands, dont en effet les exemples étaient fort bons à imiter, à beaucoup d'égards.

Ceux-ci avaient, comme on l'a vu, connu de bonne heure la musique italienne, et beaucoup de musique, composée même par des Allemands, avait été écrite sur des textes italiens: il en était résulté une sorte de nécessité de se rapprocher plus ou moins des formes mélodiques familières à l'Italie; mais le grand pas fut réellement fait par Mozart, qui, réunissant pour ainsi dire en lui le génie de plusieurs grands musiciens, écrivit le chant comme un Italien et l'orchestre d'après les principes de son pays. Gluck avait posé les bases de son système sur la manière de sentir des Français, et sur leur attachement aux convenances dramatiques. Le succès de ses opéras s'étant reproduit en Allemagne, on fit depuis une grande attention à toutes les productions de l'école française, si justement négligée jusqu'alors; et de cette étude résulta une assez notable modification dans la manière des compositeurs allemands.

Ceux de l'Italie ne se laissèrent pas aller si aisément à l'imitation des étrangers; les opéras écrits d'après des principes différents de ceux qui avaient cours ne réussirent point, et cet attachement à un système dans lequel tout était sacrifié à l'avantage de faire briller les parties de chant, pouvait bien s'excuser dans un temps où des chanteurs de l'habileté la plus consommée se rencontraient encore fréquemment. Le mouvement de fusion ne devait avoir lieu qu'un peu plus tard, c'est-à-dire dans les premières années du XIX^e siècle. Il commença par deux

compositeurs, qui, en s'attachant plus à l'imitation de Mozart qu'à celle de Cimarosa et de ses contemporains, obtinrent un grand succès pendant un quart de siècle. Paër et Simon Mayer avaient voyagé en Allemagne, et s'y étaient habitués à écrire dans le style de ce pays. Ils furent suivis de plusieurs autres, parmi lesquels on remarque surtout Generali et Morlacchi (*voy.*). Ces deux compositeurs offrirent dans leurs ouvrages des innovations assez marquées: chez eux, l'orchestre est fortement nourri, les airs conduits et développés d'après des principes nouveaux, les chœurs et morceaux d'ensemble savamment traités; mais il ne leur était pas réservé d'accomplir la révolution à laquelle ils avaient puissamment contribué: il fallait des circonstances plus favorables, et surtout une organisation musicale plus forte que la leur. C'est à Rossini (*voy.*) qu'il appartenait de remuer et de renouveler tout le système. Malheureusement, le genre de composition adopté par cet illustre maître devait faire surgir nombre de mauvaises imitations, dont le public était las, lorsque Bellini (*voy.*) fit représenter ses premiers ouvrages. Il s'efforçait d'y ramener le chant à une grande simplicité, et de reproduire avec exactitude les sentiments exprimés par la poésie; du reste, extrême faiblesse dans l'orchestre, nullité des morceaux d'ensemble, peu d'entente des effets dramatiques: aussi, la courte carrière de ce compositeur n'a-t-elle pu avoir qu'une légère influence sur l'art en général, et après lui, c'est une autre route que l'on a suivie. M. Donizetti, que l'on avait d'abord compté parmi les imitateurs de Rossini, a depuis cherché à caractériser son style en y introduisant le genre d'expression habituel à Bellini. Ce nom et ceux de Mercadante et de Pacini, sont les seuls que l'on puisse citer parmi les compositeurs italiens vivants.

Au point où la musique était arrivée en Allemagne à la fin du siècle dernier, elle semblait n'avoir plus guère de progrès à faire; cependant, plusieurs musiciens, qu'elle a produits depuis, ont prouvé que le génie sait toujours se frayer des routes nouvelles, et agrandir les ressources de l'art. Beethoven et Ch.-

M. de Weber ont déployé dans plusieurs ouvrages les richesses d'une imagination brillante et féconde. Winter et Weigl avaient su se faire écouter même après Mozart; MM. Spohr et Meyerbeer (*voy. ces noms*) marchèrent sur leurs traces; mais il faut avouer que tous ces compositeurs, en ajoutant sans cesse à la complication de l'harmonie, ont fini par lui donner une certaine obscurité. En même temps, la musique instrumentale n'a cessé d'être cultivée avec succès en Allemagne, et par des compositeurs (*voy. ALBRECHTSBERGER, FESCA, HUMMEL, CZERNY, MAYSEDER, etc.*) et par des exécutants (*voy. ROMBERG, MOSCHELÈS, LISZT, etc.*) du plus haut mérite. La littérature musicale vit éclore dans ce pays une foule de travaux savants et consciencieux.

En France, le progrès musical fut glorieusement signalé au théâtre par les efforts de Méhul, Cherubini, Berton, Boïeldieu, Kreutzer, Le Sueur, Nicolo Isouard, Catel, Spontini (*voy. ces noms*) qui tous, quoiqu'à divers degrés, tendaient à la fusion du style des trois écoles. Cependant c'était toujours le style de Gluck, plus ou moins modifié, qui se conservait à l'Opéra; et si le style italien se montrait un peu plus à l'Opéra-Comique, il ne s'y développait qu'avec une timidité marquée. Le succès des opéras italiens de Rossini enhardit un peu les compositeurs français: Hérold (*voy.*) et MM. Auber et Halevy entrèrent avec confiance dans la nouvelle carrière. Le mouvement devint général lorsque Rossini eût composé pour la grande scène française, et surtout après son admirable opéra de *Guillaume Tell*, qui peut être considéré comme résumant tout ce que la musique dramatique avait offert jusque-là de plus parfait. La révolution musicale de la France fut accomplie, et les beaux ouvrages des deux derniers compositeurs que nous venons de nommer et de M. Meyerbeer, consolidèrent d'une manière inébranlable les nouvelles bases données à l'opéra français par le génie de Rossini.

Il est pénible de croire que ce soient les succès obtenus au théâtre qui aient fait négliger la composition instrumentale; en France, elle n'a guère été cultivée, dans sa

partie élevée, c'est-à-dire dans le quatuor et la symphonie, que par Reicha (*voy.*) et par MM. Schneitzhoeffler, Onslow et Berlioz. Quant à la *petite musique* instrumentale, on en a publié, depuis trente ans, une quantité vraiment prodigieuse. On a eu des sonates, études, duos, trios pour toute sorte d'instruments, et surtout des fantaisies et airs variés en profusion. Parmi ces pièces, il s'en est trouvé de fort intéressantes. Les noms des compositeurs qui se sont illustrés en ce genre seraient trop longs à indiquer. Les progrès de l'exécution*, et particulièrement de l'exécution instrumentale, ont été immenses; le Conservatoire (*voy. ce mot* et CONCERT, BAILLOT, BOUCHER, LAFOND, HERZ, KALKBRENNER, etc., etc.) a lancé dans le public une foule d'instrumentistes en tout genre qui ont donné à leur pays une prééminence marquée, surtout pour les instruments à cordes. Les véritables progrès de l'exécution vocale ne se sont fait sentir, en France, qu'après la fondation de l'école spéciale de chant par Choron (*voy.*). D'un autre côté, Wilhem (mort en 1842) s'efforça de faire pénétrer le goût de la musique dans les masses au moyen de l'application du mode mutuel à l'enseignement de cet art.

Si maintenant nous récapitulons ce qui vient d'être dit sur les trois écoles depuis le moment où a commencé le travail de leur fusion, travail qui n'est pas encore complètement achevé, nous reconnaitrons que l'Italie, longtemps supérieure à tous égards, s'est laissé peu à peu égaler et dépasser, dans la musique instrumentale, par l'Allemagne d'abord, puis par la France; qu'elle commence à être atteinte dans la partie vocale; que ses compositeurs ainsi que ses chanteurs n'ont jamais été moins nombreux qu'aujourd'hui; enfin, que l'école italienne abandonne chaque jour davantage les grands principes sur lesquels reposaient jadis sa gloire et ses triomphes. L'Allemagne se maintient dans un état de prospérité fort satisfaisant, et si la musique n'y est pas en progrès, elle y est sans cesse en mouvement, ce qui, pour un art arrivé à un haut degré de perfection, est

(*) Pour le chant, *voy. GARAT, ELLEVIU, MALIBRAN, NOURRIT, etc.* S.

l'équivalent du progrès. La France seule en a fait un véritable; mais elle était tellement éloignée du point que les deux autres nations avaient atteint, qu'il lui reste encore fort à faire pour prendre le rang qu'elle a droit d'ambitionner. La partie du chant reste toujours faible tant dans la composition que dans l'exécution, et c'est sur elle que l'attention des amis de l'art doit surtout se porter.

Dans le tableau rapide que nous venons de tracer, il nous a fallu négliger différents peuples qui, bien que cultivant la musique, n'ont exercé aucune influence directe sur l'art : ainsi, les Anglais, les Russes, les Suédois, etc., n'ont point fait école; par une raison analogue, nous n'avons rien dit des systèmes particuliers aux Arabes, aux Grecs modernes, aux Éthiopiens, etc., qui n'ont eu aucun contact avec la musique européenne, et devaient par conséquent être écartés dans une esquisse dont le but était seulement de rappeler quelques faits importants des principales révolutions de l'art musical.

On a indiqué autant que possible, dans les articles spéciaux de cette Encyclopédie, les meilleurs ouvrages relatifs à chaque partie de la musique : il ne nous reste donc qu'à citer quelques-uns de ceux qui parlent de la musique en général. Parmi les *histoires générales de la musique*, celles de Burney (*General history of music from the earliest ages to the present period*, Lond., 1776-89, 4 vol. in-8°) et de Hawkins (*General history of the science and practice of music, ibid.*, 1776, 5 vol.), jouissent d'une estime méritée; celle du P. Martini (*Storia della musica*, Bologne, 1757-89) se termine à la musique des Grecs, bien qu'elle ait 3 vol. in-4°; celle de Forkel, en allemand (*Allgemeine Geschichte der Musik*, Leipz., 1790-1801, 2 vol. in-4°) n'est pas non plus achevée : son 2^e vol. s'arrête à l'époque de Franchino Gaffurio. La France ne possède point d'ouvrage qui mérite le titre d'*Histoire de la musique*, et n'a pas même de traduction qui puissent y suppléer* ; quelques ou-

vrages fort imparfaits, et la plupart concernant seulement la musique française, sont ses seules ressources. L'Italie et surtout l'Allemagne ont produit une infinité d'écrits en ce genre. On en trouvera la liste détaillée, ainsi que celle des ouvrages de toute espèce relatifs à la musique, dans l'*Allgemeine Litteratur der Musik* de Forkel, Leipz., 1792, in-8°, traduit et augmenté par Lichtenthal, dans son *Dizionario e bibliografia della musica*, Milan, 1826. L'immense quantité d'ouvrages indiqués dans ces deux bibliographies prouve mieux encore que tous les raisonnements l'importance de la musique et l'intérêt qu'a de tout temps inspiré le plus délicieux des beaux-arts.

J. A. DE L.

MUSIQUE (ACADÉMIE DE), voy. ACADÉMIE, T. I^{er}, p. 104, et OPÉRA.

MUSIQUE (CONSERVATOIRE DE), voy. CONSERVATOIRE.

MUSIQUE (INSTRUMENTS DE), voy. INSTRUMENTS.

MUSSCHENBROEK (PIERRE VAN), physicien distingué, naquit, le 14 mars 1692, à Leyde, où il fit ses études et prit ses degrés en 1715. Il voyagea ensuite en Angleterre, fit la connaissance de Newton à Londres, et, à son retour en Hollande, il obtint à l'université d'Utrecht la chaire de physique et de mathématiques. Appelé bientôt à Leyde pour y professer les mêmes sciences, il y mourut le 19 septembre 1761, après avoir refusé les propositions avantageuses de l'Angleterre, de la Prusse et du Danemark. Musschenbroek a rendu des services essentiels à la physique expérimentale et aux sciences naturelles. Il est l'inventeur du pyromètre (voy.) et d'une foule d'autres instruments de physique, dans la construction desquels il fut surtout aidé par son frère Jean. Ses calculs et ses expériences sont autant de preuves de sa sagacité extraordinaire et de son exactitude. Parmi ses ouvrages nous citerons *Tentamina experimentorum naturalium* (Leyde, 1731, in-4°), *Elementa physicæ* (1741), *Compendium physi-*

(*) L'auteur de cet article a mis sous presse une *Histoire générale de la musique*, dont le 1^{er} vol. doit paraître cette année. On peut aussi consulter le Manuel de Kùsewetter (Leipz., 1834),

en allemand, et la *Biographie universelle des musiciens et bibliographie générale de la musique*, par notre collaborateur M. Fétis, dont il a paru 7 vol. in-8°. Voir aussi à l'art, WEBER. S.

ces experimentalis (1762), *Introductio ad philosophiam naturalem* (1762, 2 vol. in-4°). C. L.

MUSTAPHA, voy. MOUSTAPHA.

MUSULMANS, voy. MAHOMÉTISME, KORAN, ISLAM, etc.

MUTATION (DROIT DE), voy. ENREGISTREMENT.

MUTISME, MUTITÉ, voy. MURTS.

MYCALE (BATAILLE DE), livrée, l'an 479 av. J.-C., aux Perses par le Spartiate Léotychidas et l'Athénien Xantippe, près de la ville ionienne de ce nom dans l'Asie-Mineure (voy. IONIE), sur un promontoire appelé aussi Trogylion, et en face de l'île de Samos dont un détroit le sépare. Voy. GRÈCE, T. XIII, p. 22.

MYLITTA, grande déesse de Babylone, dont Hérodote (I, 131), qui la compare à Vénus Aphrodite, nous a fait connaître le culte impudique. Son nom rappelle celui de *Melekheth* (reine du ciel), qui se rencontre dans les prophéties de Jérémie (VII, 18, et XLIV, 17). Voy. aussi ASTARTÉ. S.

MYOLOGIE (de *μῦς*, *μυός*, muscle, et *λόγος*, discours), partie de l'anatomie qui traite des muscles (voy. ce mot). La *myographie* (*γράφω*, j'écris) est la représentation figurée des mêmes organes; et la *myotomie* (*τέτομα*, j'ai coupé), l'art qui s'occupe de leur dissection. X.

MYOMANCIE, voy. DIVINATION, T. VIII, p. 334.

MYOPIE (de *μύω*, je ferme, et *ὤψ*, l'œil). On appelle ainsi un état anormal de la vision, qui ne permet à ceux qui en sont affectés de voir les petits objets d'une manière distincte qu'à la condition qu'ils soient placés à une très courte distance du globe oculaire. Avant d'arriver à la rétine, située au fond de l'œil, et sur laquelle se peint l'image des objets, les rayons lumineux doivent traverser les divers milieux dont l'organe de la vue est composé (voy. OËIL). Ces milieux ont, à l'état normal, une force de réfraction suffisante pour que les rayons lumineux émanés d'objets placés à la distance ordinaire se rassemblent dans l'intérieur de l'œil à un point précis, où l'image est distincte. Mais dans la myopie, les milieux transparents de l'œil ont acquis une force de réfringence trop considérable, de

telle façon que les rayons lumineux émanés d'objets placés à la distance physiologique ne viennent plus converger au point mathématique que nous venons d'indiquer; se rassemblant trop en avant de la rétine, ils divergent de nouveau avant de venir frapper cette membrane, et ne dessinent ainsi à la surface qu'une image confuse. Guidés par l'instinct, les individus qui sont affligés de ce vice d'organisation rapprochent les objets de l'organe visuel, et ne laissent ainsi parvenir à l'œil que des rayons très divergents qui, subissant l'action de la force de réfringence exagérée des milieux organiques, viennent se rassembler au point précis de la vision distincte.

La myopie se lie souvent à des dispositions organiques congéniales : ces dispositions consistent tantôt en une trop grande convexité de la cornée ou du cristallin, ou bien en un amas trop considérable de l'humeur aqueuse dans la chambre antérieure; tantôt en une densité trop grande de ces mêmes parties, double circonstance qui exagère la force de réfraction des tissus, d'où résulte essentiellement le vice de vision dont il s'agit. Dans d'autres cas, la maladie est acquise : elle reconnaît pour cause l'application trop continue des yeux à des travaux exécutés sur de très petits objets, ou à une lumière trop faible; l'action de ces causes se conçoit aisément. La myopie se reconnaît à des caractères bien tranchés : la pupille a presque toujours une dilatation plus grande que dans l'état normal; quand la maladie se lie à l'une des dispositions originelles dont nous avons parlé plus haut, l'organe est en général saillant et fortement convexe. Les myopes regardent toujours les objets de très près; quand le mal existe à un haut degré, si le malade lit, le livre touche presque les cils : souvent alors l'objet étant très petit, il ne se sert que d'un œil pour le regarder.

Le traitement de la myopie varie comme les causes qui la déterminent. Quand cette maladie se déclare brusquement, à la suite de travaux opiniâtres sur de très petits objets, elle est presque toujours curable; liée à une congestion sanguine qui s'est effectuée vers l'organe de la vision, elle cède aux moyens qui com-

battent efficacement cette cause, savoir aux antiphlogistiques, aux révulsifs, et au repos. A-t-elle été provoquée par l'habitude vicieuse que contractent certains individus de regarder de trop près, si le mal n'existe pas depuis bien longtemps, on peut espérer de le voir disparaître en faisant rompre au malade cette habitude dangereuse. Dans ce cas encore, le séjour à la campagne, les voyages sur mer, offrant un champ plus vaste à la vision, constituent un moyen puissant de guérison. Lorsqu'au contraire la maladie est ancienne ou qu'elle se rattache à une disposition congéniale vicieuse, on ne peut prétendre qu'à la pallier en astreignant les individus qui en sont atteints à l'usage de verres concaves (*voy. LENTILLE*, T. XVI, p. 405). La myopie disparaît quelquefois par le bénéfice du progrès de l'âge, qui réalise dans l'organe de la vision des conditions inverses à celles qui constituent cette infirmité (*voy. PRESBYTE*). C'est pourquoi on ne doit faire usage de lunettes (*voy.*), qu'autant qu'on en a vraiment besoin. Le choix de ces verres est facile, on doit prendre ceux qui permettent de lire sans fatigue à la distance normale. M. S- π .

MYOSOTIS (oreille de souris, de $\mu\upsilon\varsigma$, souris, et $\omega\tau\iota\varsigma$, oreille), plante de la famille des borraginées, dont le nom fut tiré de la comparaison des feuilles avec les oreilles des souris. Sa petite fleur, d'un bleu tendre et en forme de soucoupe, a son calice découpé en cinq segments échancrés. La douceur de cette charmante fleur des champs est bien propre à faire naître des pensées affectueuses : aussi lui donne-t-on vulgairement, surtout au *myosotis palustris*, le nom poétique de *ne m'oubliez pas*. Celui de *scorpione* lui vient de ce que ses fleurs, arrangées en épis, imitent la queue du scorpion. Z.

MYRE, *voy. CONGRE*.

MYRIAPODES ou MILLE-PIEDS (de $\mu\upsilon\pi\acute{\iota}\alpha\iota$, - α , dix mille, myriade, et $\pi\omicron\upsilon\varsigma$, pied), nom donné, par hyperbole, à un ordre d'insectes (*voy.*) dont un des caractères les plus saillants consiste à offrir un grand nombre de pieds articulés les uns à la suite des autres, dans toute la longueur du corps. Mais ce n'est pas par-là

seulement que ces animaux diffèrent des insectes ordinaires, quoiqu'ils s'en rapprochent par leur organisation intérieure : ils n'ont jamais d'ailes ; leur corps, très allongé, et dans lequel rien ne distingue à l'extérieur le thorax de l'abdomen, est divisé en un grand nombre de segments ; chacun porte une paire de pattes, dont le nombre peut s'élever de 24 au moins à plus de 100. Ces animaux ne naissent pas avec tous les articles, ni par conséquent avec tous les appendices qu'ils doivent avoir : le nombre des uns et des autres ne se complète qu'au bout d'un certain temps. A cela se réduisent leurs métamorphoses. Nonobstant le grand nombre de leurs pieds, beaucoup de myriapodes ont la marche lente et embarrassée. On les trouve le plus souvent abrités sous différents corps, tels que des pierres, du bois, etc. *Voy. ARACHNIDES*.

Deux familles composent cet ordre peu nombreux : celle des *chilognates* ou *iules*, et celle des *chilopodes* ou *scolopendres*. Dans la première, on réunit les myriapodes au corps cylindrique, revêtu de téguments très durs. Les seconds diffèrent des chilognates par leur corps déprimé, membraneux, etc. : dans les grandes espèces de scolopendres des pays chauds, la bouche livre passage à un venin très actif ; quelques-unes sont phosphorescentes. C. S-TE.

MYRMÉCOPHAGES (de $\mu\upsilon\pi\mu\eta\zeta$, fourmi, et $\phi\acute{\alpha}\gamma\omega$, je mange), *voy. FOURMILIER*.

MYRMIDONS. Un fils de Jupiter, Myrmidon, régna dans la Thessalie, et donna son nom à ses sujets. Le fils de ce roi thessalien épousa la nymphe Égine, et de là l'île d'Égine eut aussi ses Myrmidons. Cette alliance et cette migration ont cela de curieux, qu'ils sont un indice historique du mouvement de la population grecque du nord au sud. La fable dit qu'à la suite d'une peste, les fourmis d'Égine furent, à la prière d'Éaque, changées en hommes (Strabon, VIII, 375). Cette métamorphose s'explique par la ressemblance du mot grec *fourmis*, $\mu\upsilon\pi\mu\eta\tau\epsilon\varsigma$, et surtout par le changement de vie des Myrmidons, qui, avant d'être civilisés par Éaque, habitaient des tanières

et des troncs d'arbres. Sous Achille et Pyrrhus, ses descendants, les Myrmidons de Thessalie se signalèrent au siège de Troie. Homère et Virgile leur ont fait une réputation de guerriers impitoyables. De là, et en raison de l'idée de *fourmi*, le nom de *Myrmidons* est appliqué figurément à des gens de petite taille et de médiocre courage qui prennent des airs menaçants pour donner le change sur leur impuissance. F. D.

MYRON, sculpteur grec, naquit à Éleuthères, en Béotie; et comme cette ville fit partie de l'Attique, on a regardé cet artiste comme Athénien (Paus., VI, 2). Il florissait vers la LXXXVII^e olympiade, 432 ans av. J.-C. Tout ce qu'on sait de sa vie, c'est qu'il mourut pauvre (Pétrone, 88), et qu'il fit de nombreux chefs-d'œuvre : un discobole, un Persée, un Hercule qui ornait la maison de Pompée, une Minerve, des Athlètes, un Apollon qu'Antoine enleva aux Éphésiens et qu'Auguste leur rendit, une chienne et une génisse dont les poètes de l'Anthologie (*voy.*) ont fait à l'envi les plus spirituels éloges. Cicéron, qui était un très habile connaisseur, fait un cas tout particulier de ce sculpteur, et Lucien (*Somnium*, 8) le met au nombre de ceux que l'art divinise et qu'on adore comme des dieux. F. D.

MYRRHE (*myrrha*). Cette gomme-résine, connue dès la plus haute antiquité, se distingue de tous les autres produits immédiats du règne végétal par les caractères suivants : elle est solide, en fragments irréguliers ou en larmes rougeâtres, sous-diaphane, fragile et presque friable, luisante; d'une odeur forte, aromatique, d'une saveur âcre et amère; elle se ramollit dans la bouche, s'y dissout en partie, et blanchit la salive; elle ne se fond pas à la chaleur, brûle difficilement, et paraît être composée d'un tiers de résine, de deux tiers de gomme et d'une très faible quantité d'huile essentielle. Brandes, chimiste allemand, a donné une analyse fort compliquée de cette substance. La myrrhe n'est point usitée dans les arts; mais son usage médicinal est assez fréquent : on trouve dans les pharmacies européennes une teinture alcoolique et un vin de myrrhe; on s'en

sert en poudre, en extrait; elle entre dans plusieurs préparations officinales, et les médecins lui accordent des propriétés toniques.

On a longtemps ignoré à quel arbre on devait cette gomme-résine. Théophraste le fait naître chez les Sabéens, et Dioscoride en Arabie. C'est en effet dans cette région que les modernes ont trouvé l'arbre myrrhifère. Il appartient à la famille des térébinthacées, et constitue un genre qui, en raison de ses produits, est désigné de nos jours sous le nom de *balsamodendron*. Deux espèces ont été indiquées : le *balsamodendron myrrha*, Nees, et le *b. kataf*, Kunth. Tous deux habitent l'Arabie-Heureuse. Ce sont de petits arbustes rabougris, épineux, vivant épars au milieu des acacias, des euphorbes et des moringa; leur bois, qui est résineux, a une odeur forte, analogue à celle de la gomme-résine, mais plus suave.

Considérée sous le rapport historique, la myrrhe est fort célèbre. On la trouve toujours énumérée avec les parfums les plus exquis. Il résulte de deux passages de Virgile (*Æneid.*, XII, 100; et *Ciris*, 438) que la myrrhe était chez les Romains le parfum employé pour les cheveux, principalement dans la coiffure des gens efféminés qui se faisaient friser. Les anciens connaissaient plusieurs espèces de myrrhe : la plus estimée était celle des Troglodytes (*voy.*). A l'état liquide, ils lui donnaient le nom de *stacté*. Il est fait très fréquemment mention de cette production dans les livres saints, et pourtant, malgré cette haute antiquité et l'usage non interrompu qu'on en a fait depuis les Hébreux, il n'est pas possible de décider d'une manière absolue si nous connaissons bien la myrrhe des anciens. On la brûlait dans les temples et dans les appartements, et notre myrrhe ne brûle qu'avec une difficulté extrême; on la plaçait parmi les productions les plus chères et les plus rares : aujourd'hui elle est commune et à vil prix; enfin, l'odeur qu'elle exhale n'a rien qui paraisse répondre à tout ce que les écrivains se sont plus à en dire. Les Grecs, comme pour consacrer l'importance de la myrrhe, avaient entouré son origine de fables. A. F.

MYRTACÉES, famille de plantes dicotylédones, de la classe des polypétales à étamines périgynes. Cette famille doit son nom aux myrtes (*voy.*); elle se compose d'arbres et d'arbrisseaux, et renferme aujourd'hui plus d'un millier d'espèces; mais le myrte commun en est l'unique représentant indigène. Les trois quarts environ des espèces appartiennent à la zone torride : toutefois, la Nouvelle-Hollande, et surtout l'Amérique méridionale, en nourrissent un nombre beaucoup plus considérable qu'aucune autre région du globe.

Le fruit des myrtacées n'offre rien de caractéristique; en général, il se compose de plusieurs loges; dans beaucoup de genres, il est coriace ou ligneux, soit capsulaire, soit indéhiscent; d'autres myrtacées produisent des baies ou des drupes. Celui du genre *lecythis* est remarquable par son volume, qui atteint celui d'une tête d'homme, et en ce qu'il s'ouvre à son sommet par une sorte de couvercle circulaire : ce qui lui a valu le nom vulgaire de *marmite des singes*.

L'écorce des jeunes pousses, les feuilles, les fleurs, et souvent aussi les fruits des myrtacées contiennent des huiles essentielles éminemment aromatiques : les clous de girofle (*voy. GIROFLIER*), le piment des Antilles (*voy. MYRTE*) et l'huile de caïéput (*voy.*) sont des exemples bien notables de cette propriété. Outre leur arôme, la plupart des myrtacées contiennent des principes astringents. Les fruits charnus d'un certain nombre d'espèces de cette famille, surtout ceux des goyaviers (*voy.*) et des jambosiers, sont acides et par conséquent rafraichissants, qualité qui les rend précieux pour les climats brûlants, où ils sont indigènes.

Aussi élégantes que variées dans leurs formes, les myrtacées offrent une foule de plantes d'agrément. Tout le monde connaît les *mélaleuca*, les *métrosideros* (*voy.*), les *eucalyptus*, les *calothamnus*, les *beckéa*, les *eugenia*, et d'autres plantes de ce groupe qui font l'ornement de toutes les collections de serres, et dont plusieurs prospèrent sous le climat du midi de la France. Éd. Sp.

MYRTE, genre type de la belle famille des myrtacées (*voy.*); on le recon-

nait aux caractères suivants : calice à tube plus ou moins exactement sphérique, couronné d'un limbe partagé jusqu'à la base en 4 ou 5 lobes; corolle de 4 ou 5 pétales plus ou moins arrondis, courtement onguiculés, disposés en rosace; étamines en nombre indéfini. Ovaire à 2 à 4 loges contenant chacune au moins 2 ovules. Le fruit est une baie à 2, 3 ou 4 loges, ou, par avortement, à une seule loge; il est couronné du limbe calicinal. Les graines sont solitaires, ou géminées, ou en nombre indéfini dans chaque loge.

Les myrtes sont des arbres ou des arbrisseaux aromatiques et très élégants; à feuilles opposées, coriaces, persistantes, ponctuées, en général très entières; à fleurs axillaires ou terminales, pédonculées, solitaires, ou disposées en panicules : chacune est accompagnée de deux bractées. La corolle est blanche dans la plupart des espèces. On connaît environ 200 espèces de ce genre : presque toutes habitent l'Amérique équatoriale.

L'espèce à laquelle on donne vulgairement le nom de myrte, sans désignation plus spéciale, est le myrte commun (*myrtus communis*, L.), qui croît spontanément dans toutes les contrées voisines de la Méditerranée, et qui, d'ailleurs, est la seule indigène, non-seulement de ses congénères, mais aussi de toutes les autres myrtacées. C'est un petit arbre ou un buisson de 10 à 20 pieds de haut. Les feuilles sont ovales ou ovales-lancéolées, pointues, presque sessiles, glabres, penninervées, luisantes, d'un vert foncé, rapprochées, distiques, longues de 1 à 2 pouces, sur 4 à 6 lignes de large. Les fleurs sont solitaires aux aisselles des feuilles, à pédoncule à peu près aussi long que ces dernières. Le limbe du calice est à cinq dents ovales, pointues. La corolle est blanche, large d'environ 6 lignes. Les étamines sont plus longues que les pétales. Les baies sont ovoïdes, d'un bleu noirâtre, du volume d'un gros pois.

Le myrte entre dans la catégorie des arbres poétiques. La mythologie antique s'en est emparée; plus d'une nation en a fait usage pour le culte divin. En effet, que l'on considère, ou sa verdure perpétuelle, ou les parfums qui en émanent, on le trouvera digne de cette préférence. Les

poètes grecs expliquent, avec quelques variantes, pourquoi le myrte fut consacré à la déesse de la beauté. Il ne plaisait pas moins à Minerve. Une des Grâces en portait un bouquet, Érato une couronne. Aux funérailles des grands hommes, on ornait leur statue de branches de myrte; dans les repas, elles passaient avec la lyre d'un convive à l'autre, et chacun alors y lisait l'invitation ou l'ordre de chanter à son tour des vers érotiques. Les Romains aimaient cet arbre autant que les Grecs; eux aussi l'avaient consacré à Vénus, et il devint le symbole de l'union des époux. Ils en couronnaient aussi la tête de l'orateur.

Indépendamment de cette illustration poétique et symbolique, le myrte jouissait encore chez les anciens d'une grande célébrité médicale. Avec les fruits, on préparait une sorte de vin (*myrte danum*) et une huile; les fruits et les feuilles, en vertu de leur astringence, s'employaient contre la dysenterie, l'hémorragie, l'hydropisie et autres maladies; l'eau distillée de ces mêmes parties de l'arbre servait autrefois, sous le nom d'*eau d'ange*, comme cosmétique. Les baies, par leur saveur aromatique, seraient propres à la préparation de certaines sauces, si le poivre et les clous de girofle ne les rendaient pas inutiles. En Allemagne, on a tenté d'en tirer parti en teinture, mais elles ne donnent qu'une couleur ardoisée et sans éclat.

Le myrte peut vivre fort longtemps; il s'en trouve en Italie et en Sicile auxquels on prête plusieurs siècles d'existence. Dans le midi de la France, ainsi qu'en Italie, on fait avec le myrte des haies et des rideaux de verdure. Dans les pays où il ne peut plus vivre en pleine terre, on l'élève sur une seule tige, et l'on donne à sa tête une forme arrondie; ainsi planté en pot ou en caisse, il a besoin d'une terre substantielle et de fréquents arrosements en été. La multiplication peut s'effectuer tant au moyen des graines que par boutures, par marcottes ou par drageons.

Les variétés les plus fréquemment cultivées comme arbrisseaux d'ornement, dans les collections d'orangerie, sont le *myrte de Belgique*, le *myrte à petites*

feuilles, le *myrte à feuilles d'oranger*, le *myrte de Rome*, et le *myrte de Portugal*.

Nous devons encore faire mention de deux autres espèces du genre, assez importantes pour ne pas être passées sous silence. L'une, le *myrte piment* (*myrtus pimenta*, L.), arbre indigène des Antilles, fournit les graines connues sous le nom de *piment* (*voy.*); l'autre, également des Antilles, où on la connaît sous les noms vulgaires de *cannellier sauvage* ou *girofler sauvage*, et qui est le *myrtus acris* ou *myrtus caryophyllata* des botanistes, produit un fruit comparable aux clous de girofle, tant par la forme que par l'arome. ÉD. SP.

MYRTILLE (*vaccinium myrtillus*, L.). Cette plante est une espèce du genre *airelle* qui appartient à la famille des éricacées; mais dans beaucoup de contrées, on applique spécialement à la myrtille le nom du genre même, tandis qu'ailleurs on ne la connaît que sous les désignations de *raisin des bois*, ou *bluet*, ou *mauret*. Le mot de *myrtille* fait allusion à ce que le port et le feuillage de la plante ont quelque ressemblance, en petit, avec le myrte.

La myrtille abonde prodigieusement dans les bois sablonneux et légèrement humides du nord de l'Europe; elle n'est pas rare non plus en France, mais elle y affecte de préférence les localités montagneuses. C'est un arbuste touffu, très rameux, atteignant au plus 3 pieds de haut. La racine est rampante, émettant çà et là de nouvelles tiges; celles-ci sont ligneuses, brunâtres, garnies de rameaux anguleux qui ne durent que deux ans. Les feuilles sont nombreuses, alternes, minces, non persistantes, d'un vert gai, réticulées en dessous, ovales, pointues, dentelées, longues de 6 à 15 lignes. Les fleurs sont axillaires, inclinées, courtement pédonculées, ordinairement solitaires; leur calice, qui adhère à l'ovaire, est couronné d'un petit limbe à 4 ou 5 dents peu marquées; la corolle est petite, globuleuse, d'un rose verdâtre, à orifice resserré et denté; les étamines au nombre de 8 ou 10, et plus courtes que la corolle, sont insérées au pourtour du sommet de l'ovaire; leurs anthères sont munies, au dos, de 2 arêtes arquées, et

elles se terminent par deux appendices en forme de corne. Le fruit est une baie du volume d'un gros pois, globuleuse, d'un bleu noirâtre, couverte d'une poussière glauque.

L'écorce et les feuilles de la myrtille sont très astringentes : en vertu de cette propriété, on les emploie au tannage. Les fruits, qui mûrissent en juillet et en août, ont une saveur acidule et agréable qui les fait rechercher par les habitants des localités où ils abondent; on en prépare du vinaigre, ainsi que des boissons vineuses et alcooliques; on s'en sert aussi pour donner de la couleur aux vins; leur suc, mêlé avec de la chaux, du vert-de-gris et du sel ammoniac, donne une belle couleur pourpre pour la peinture; avec du sulfate de cuivre et de l'alun, ce suc donne une couleur bleue peu durable, mais fréquemment employée dans les fabriques de papiers peints.

L'airielle des tourbières (*vaccinium uliginosum*, L.), espèce très commune dans les tourbières du Nord, et assez semblable par le port à la myrtille, fournit aussi un fruit comestible, quoique d'une saveur moins agréable que celui du myrtil.

L'airielle ponctuée ou myrtil ponctuée (*vaccinium vitis idæa*, L.) n'est pas moins répandue que les deux espèces précédentes dans tout le Nord. C'est un arbuste nain, touffu, à feuilles coriaces, persistantes, luisantes, ponctuées en dessous; à fleurs en grappes terminales très denses; à corolle campanulée, blanchâtre, divisée jusqu'au tiers de sa longueur en 4 lobes ovales et recourbés; à baie globuleuse, écarlate, du volume d'un pois. L'écorce et les feuilles de cette espèce servent au tannage; les feuilles, qui se trouvent souvent mêlées, dans le commerce, avec celles de la busserole (*arbutus uva ursi*, L.), passent pour avoir des propriétés éminemment diurétiques. Le fruit, trop acide pour être mangé cru, est recherché pour en faire des confitures et du vinaigre. Éd. Sp.

MYSIE, contrée de l'Asie-Mineure (voy. ce nom et NATOLIE), qui, de même que la Mœsie ou Mysie d'Europe, sur les bords de l'Ister, paraît, en adoptant une étymologie celtique, avoir emprunté son

nom des marais nombreux qui la couvraient. On la distinguait en *Grande* et en *Petite Mysie*, appelées aussi *Mysie Pergamène* et *Mysie Olympène*. Cette dernière s'étendait le long de l'Hellespont et de la Propontide, depuis l'embouchure de l'Ésèpus jusqu'au mont Olympe, tandis que l'autre, embrassant la Troade au nord et Pergame au midi, était située le long du Caïcus jusque vers son embouchure. On y remarquait les monts Ida (voy.) et Temnos, et outre les rivières déjà mentionnées, celles du Granique (voy.), du Simois et du Scamandre. Environ un siècle après la prise de Troie, les Éoliens fondèrent de nombreux établissements sur le littoral de la Mysie (voy. ÉOLIDE), Abydos, sur l'Hellespont, en face de Sestos, Lampsaque, Cyzique, Cume, célèbres colonies grecques, Adramytte et Pergame (voy.), qui devint la capitale du royaume du même nom, doivent être citées comme les principales villes du pays.

Les Mysiens proprement dits paraissent avoir été d'origine lydienne ou phrygienne, et c'est de leur sein que doivent être parties les colonies qui peuplèrent la Mœsie, au nord de la Thrace. Téléphus, qui figura dans la guerre de Troie comme adversaire des Grecs, est le plus connu de leurs rois. Plus tard, ce pays, après avoir été soumis aux Lydiens, passa avec tout le royaume de Crésus, sous la domination des Perses. CH. V.

MYSORE, ou, comme on doit prononcer, MAÏSSOUR, état hindou (voy. INDE et INDOSTAN), tributaire de la Compagnie anglaise des Indes. Jadis beaucoup plus considérable qu'aujourd'hui, il est situé dans la presqu'île en-deçà du Gange, à l'ouest de la province de Karnatic, entre les deux chaînes des Ghattes, et peuplé en grande partie de mahométans. Gouverné, depuis le commencement du xvii^e siècle, par des radjahs de la caste des brahmanes, d'abord dépendants des empires qui s'étaient élevés dans leur voisinage, le Mysore vit, en 1755, leur trône usurpé par le célèbre Hyder-Ali-Khan, auquel succéda son fils Tippou-Saïb ou Saheb (voy. ces noms), qui, en 1799, perdit la vie et l'empire contre les Anglais. Cette catastrophe eut pour suite

le démembrement du Mysore, dont les vainqueurs s'adjugèrent une partie (comprenant une superficie de 800 lieues carrées) avec la capitale, *Séringapatnam*, en abandonnant une autre portion de même étendue au soubahdar de Dekkan et aux Mahrattes, leurs alliés. Ce qui restait, ainsi réduit à une surface de 1,256 lieues carrées, avec une population de 3 millions d'habitants, forma le nouvel état de Mysore que les Anglais rendirent à un descendant des anciens souverains dépossédés par Hyder-Aly, Krischna-Oudiaver. Ils le soumirent à un tribut, et le placèrent entièrement sous la dépendance du gouvernement de Madras, qui tient garnison dans toutes ses places fortes. La capitale actuelle, *Mysore*, avec une population de 50,000 âmes, la cité populeuse et commerçante de Bangalore, et l'importante forteresse de Djitteldroog, en sont les villes principales. CH. V.

MYSTÈRE (de *μύω*, fermer), signifie proprement ce qu'une religion a de plus caché, et plus particulièrement, dans la religion chrétienne, les dogmes dont la raison, abandonnée à elle seule, ne parvient pas à se rendre compte et qui s'adressent spécialement à la foi (*voy.*), unique moyen pour l'homme de les saisir et de se les approprier. Ainsi la vie de Jésus-Christ offre divers mystères, comme son incarnation, sa nativité, sa passion, sa résurrection. Dans les premiers siècles, on nommait *saints mystères*, le baptême, l'eucharistie et les autres sacrements, en raison de leur efficacité secrète et par opposition aux mystères des païens (*voy. l'art. suiv.*). Dans l'acception chrétienne, un mystère est donc une vérité, un acte ou un effet incompréhensible, inexplicable, devant lequel on doit s'humilier, et qu'il faut confesser et croire (*voy. MIRACLE*). La foi est alors un hommage et un sacrifice : un hommage à Dieu, dont tous les attributs sont des mystères; un sacrifice, en ce que la raison se fait victime et s'immole. Cet acte d'humilité et de foi devrait être d'autant moins pénible que, ici-bas, presque tout est mystère, la plupart des phénomènes du monde physique, la matière, aussi bien que l'âme. Or, nous ne voyons pas de dif-

férence essentielle entre les mystères de la religion et ceux de la nature. Seulement ces derniers sont abandonnés aux examens, aux disputes de la science, à l'arbitraire des systèmes et des hypothèses, tandis que les premiers, étant matière de révélation (*voy.*), sont, aux yeux de tous les fidèles, obligatoires et précis. Nous sommes, quant à ces mystères, à peu près comme les aveugles-nés qui ne peuvent comprendre les couleurs, les tableaux, les miroirs. Sur le simple témoignage des autres hommes, ils doivent y croire cependant; car, s'ils en doutaient, ils passeraient pour des insensés. Ce sont des ignorants, relativement à ceux qui voient. Un jour aussi nous verrons, et il n'y aura plus de mystère quand nous serons arrivés aux sources de toute science et de toute vérité. F. D.

MYSTÈRES (ant.). La chronique de Paros (*voy. marbres d'ARUNDEL*) attribue l'établissement des mystères d'Éleusis à Eumolpe, fils de Musée, ce qui remonte à près de 1400 ans av. J.-C. Mais comme on ne trouve ni dans l'*Iliade* ni dans l'*Odyssée* d'indice de culte mystique, il est probable, malgré le témoignage de cette chronique, que les mystères ne sont pas antérieurs aux épopées d'Homère. En les instituant, la caste sacerdotale, à l'instar de celle d'Égypte, voulut évidemment retarder de tout son pouvoir la diffusion des idées qu'elle possédait et résister à l'émancipation des masses. Dans ce but, les prêtres n'enseignèrent leurs dogmes qu'après s'être assurés de la discrétion de leurs adeptes et sous des formes symboliques, sachant bien aussi que c'est pour les choses difficiles à comprendre que les esprits se passionnent; à cet effet, ils soumirent à leur direction les associations d'artistes qu'ils établirent pour broder des étoffes, sculpter la pierre et le bois, dorer les statues, composer des hymnes et des danses. Les statuaires et les peintres étaient par-là contraints de se renfermer dans la reproduction des types consacrés, comme les musiciens et les poètes de respecter les airs anciens ou noïnes. Les mystères furent donc le moyen le mieux concerté pour que toute la civilisation, les mœurs, les arts, relevassent directement et exclusivement de la religion. Mais peu à peu les arts s'é-

mancipèrent. Cette époque de leur vulgarisation et de leur liberté fut d'autant plus brillante que la compression religieuse avait été plus forte. C'est cette réaction qui a fait le siècle de Périclès; c'est de là aussi que date la décadence des mystères.

Le culte extérieur, tel que les processions, les théories (*voy.*), tout ce qui se passait hors des temples et de leur enceinte, *τέμενος*, constituaient les fêtes (*voy.*); les mystères étaient proprement le culte en lui-même, la théologie ésotérique, le dogme et la pensée intime de l'hellénisme. Tout le monde, jusqu'aux esclaves, assistait aux fêtes : les initiés seuls étaient admis aux mystères. Or, le silence que, sous peine de mort, les *mystes* ou initiés juraient d'observer sur tout ce qu'on leur révélait a été si bien gardé que la question des mystères est une des plus obscures de l'antiquité.

Les plus anciens mystères grecs semblent se rapporter aux mythes relatifs à Osiris et à Isis (*voy.* ces noms), et, comme eux, ont trois péripéties; on peut le dire en particulier des mystères de Bacchus (*voy.* DIONYSIAQUES). C'est d'abord la conquête de l'Orient, époque de gloire; puis Junon poursuit Bacchus, qui est attaqué par un serpent; dans la guerre des Titans, qui sont de la même race que Typhon, il est coupé en morceaux comme Osiris; enfin Minerve, l'Isis des Grecs, porte ses membres à Jupiter qui les réunit et les ressuscite. Les Éleusines, dont il a été traité au mot ÉLEUSIS, et qu'on appelait les mystères par excellence, avaient pour argument l'histoire de Cérès et de Proserpine, qui se composait de ces trois parties : les joies de la jeune fille dans la vallée d'Enna; son enlèvement par Pluton, et les douleurs de sa mère qui parcourt le monde, comme Isis, en cherchant l'objet de sa tendresse; enfin, le bonheur de Proserpine retrouvée et rendue à la lumière des vivants. Les mystères des Cabires (*voy.*), en Samothrace, ne différaient presque des mystères éleusiniens que par les noms, de même que les mystères phéniciens d'Adonaï ou Adonis, et les mystères phrygiens d'Atys et de Cybèle (*voy.* ces noms). Le culte d'Atys et celui d'Adonis étaient si bien

un même culte au fond que, du temps de Tertullien, ils avaient fini par se confondre, de même que, depuis bien des siècles, le sacerdoce d'Éleusis, qui tendait à se constituer le centre de toute la mysticité hellénique, avait attiré à lui les mystères dionysiaques et les avaient joints à ceux de Proserpine et de Cérès. Tous les mythes héroïques venus plus tard, ceux de Prométhée, d'Io, de Danaé, d'Andromède, d'Hippolyte, d'Iphigénie, paraissent de même calqués sur la légende égyptienne. C'est toujours un bonheur qui se perd par curiosité, faiblesse ou orgueil, une souffrance avec caractère de châtement; en troisième lieu, une rédemption, une réhabilitation glorieuse. Or, tout cela n'était autre chose que la signification et le drame de la vie, la représentation et l'histoire de l'humanité, le symbole des fins et des destinées de l'homme; et tout cela se jouait dans les sanctuaires et dans l'enceinte des temples avec un appareil religieux et scénique, pour l'instruction, le divertissement et l'édification des initiés. C'est même de cette triple idée, base morale des mystères, qu'est sortie l'idée génératrice de la tragédie grecque et de ses trilogies (*voy.*). Ces représentations hiératiques, ces tragédies sacrées, toujours accompagnées de chœurs et de danses, car, nous apprend Lucien (*de Saltat.*, 15), on n'y pouvait expliquer les choses saintes sans la danse et le rythme, étaient variées par d'autres cérémonies dans lesquelles la vanité des prêtres se complaisait à exposer la naissance des arts et les bienfaits de la civilisation. Cette démonstration de l'état sauvage d'où ils avaient retiré les Pélasges et les Hellènes faisait partie du drame sacerdotal. Le dogme des récompenses et des peines dans une autre vie, ainsi que l'immortalité de l'âme, ainsi que l'unité de Dieu, principal enseignement des mystères éleusiniens, surtout des grands mystères, était réservé peut-être à ceux qui étaient parvenus au dernier degré de l'initiation, aux *époptes*, et symboliquement dramatisé avec tout l'appareil des joies de l'Élysée et des châtements du Tartare. Pour que ce spectacle ne fût pas stérile, il fallait enseigner aussi l'efficacité de l'expiation (*voy.* ce mot).

« Par elle, dit Ovide (*Fastes*, II, 36), tout crime, toute trace du mal sont effacés. Cette opinion vient de la Grèce où le criminel, après les cérémonies lustrales, semble dépouiller son forfait. » C'était à régénérer les hommes par le jeûne, par la continence, par l'aveu des fautes, que l'initiation en effet était destinée. Telle était la signification philosophique de ces cérémonies. Nous renvoyons à l'article ÉLEUSIS pour les autres détails de l'initiation et pour la hiérarchie sacerdotale des mystères. Les rapports qu'ils établissaient entre l'homme et Dieu étaient d'un ordre si élevé, d'un effet si consolant que, suivant le scoliaste d'Aristophane (*Pax*, v. 375), tout habitant d'Athènes aurait regardé comme un malheur de mourir sans s'être fait initié. « Heureux, dit Pindare (*Fragm.*, 9), celui qui descend sous la terre ainsi initié; car il connaît la fin de la vie, il connaît le royaume donné par Jupiter! » « Les initiations, dit Cicéron (*de Leg.*, II, 4), n'apprennent pas seulement à être heureux dans cette vie, mais encore à mourir avec une meilleure espérance. » Glorieux témoignage; et pourtant, depuis plus de quatre siècles, le sacerdoce grec, dépassé par la science, par la philosophie et par les arts, avait été réduit à descendre à l'imitation des artistes et au plagiat des philosophes. Les rites avaient perdu de leur simplicité auguste, de leur primitive immutabilité. Le temple d'Éleusis s'était ouvert à des représentations de plus en plus théâtrales. Déjà, du temps de Démosthènes (*in Neær*, p. 862), des courtisanes avaient été admises parmi les mystes, et, par suite, des désordres s'introduisirent dans le sanctuaire. Alors, Agésilas, Socrate, Epaminondas, dédaignèrent le titre d'initiés; alors Aristophane et Diogène purent se moquer de la mystagogie. L'institution des mystères enfin était tombée au point de n'être plus qu'une école de philosophie, qui ne valait pas celle de Platon et d'Aristote, et qu'un spectacle bien inférieur à ceux de Sophocle et d'Euripide.

Rome eut aussi ses mystères (*voy.* BACCHANALES, CYBÈLE, ISIS, MITHRA); mais, à ce point de vue, la ville éternelle était à peine une succursale du paganisme, comparée à la métropole, au patriarcat

d'Éleusis. Entre autres motifs de cette infériorité religieuse, nous rappellerons que le sacerdoce y était complètement subordonné au pouvoir civil, et que les associations clandestines qui auraient pu créer entre les citoyens des rapports non prévus par le législateur, étaient incompatibles avec la forte police de Rome. Les femmes seules y furent donc autorisées à se réunir pour pratiquer certains rites nocturnes et secrets (*voy.* BONNE DÉESSE). Les mystères tolérés y disparurent même pour la plupart avec la république, tandis que la vitalité communiquée aux mystères grecs par leurs fondateurs fut si puissante, qu'ils ont eu une durée de près de 17 siècles; que les attaques incessantes des Tertullien, des Clément d'Alexandrie, des Chrysostôme, purent à peine ébranler leur autorité; que les lois mêmes de Théodose furent impuissantes pour les abolir, et qu'il fallut Alaric et ses Goths, au commencement du v^e siècle, pour renverser enfin cette dernière et formidable citadelle du paganisme. — Les deux ouvrages fondamentaux sur les mystères des anciens, mais composés d'après des opinions divergentes, sont : baron de Sainte-Croix, *Recherches historiques et critiques sur les mystères du paganisme*, 2^e éd., Paris, 1817, 2 vol. in-8^o; et Lobeck, *Aglaophamus sive de theologiæ mysticæ Græcorum causis*, Kœnigsb., 1829, 2 vol. F. D.

MYSTÈRES, MIRACLES, MORALITÉS (art dram.). La juste sévérité du christianisme contre la licence du théâtre, aux premiers siècles de notre ère, ne put étouffer l'impérieux besoin d'émotions qu'a l'homme de tous les temps et que satisfont si bien les œuvres dramatiques. Tandis qu'une même censure enveloppait spectateurs, acteurs et poètes, l'art proscrit épiait le moment de reparaître. Il ordonnait la pompe des processions; il introduisait dans les offices religieux des chants alternatifs du clergé et du peuple, qui faisaient, comme le chœur antique, chacun son personnage; il parvenait enfin à substituer à la célébration des fêtes leur *représentation*. Bien plus : dès le commencement du x^e siècle, il fit admettre l'élément comique dans la li-

turgie de l'Orient. Théophylacte, patriarche de Constantinople, mort en 944, « rassembla des hommes de la lie du peuple, et les instruisit à mêler à l'office divin des danses diaboliques, des acclamations de débauche et des chansons ordurières » (Cédreus). Deux siècles après, un autre patriarche se plaignait des abominations commises par le clergé de Constantinople aux principales fêtes de l'année. L'Europe occidentale, plus sage d'abord que l'Europe orientale, fut aussi entraînée dans d'incroyables désordres; elle eut la fête des *fous* (*voy.*) ou des *sous-diacres*, des *ânes*, etc. La comédie et la tragédie étaient en germe dans l'église.

Mais, pour frayer la route aux Molière et aux Corneille, il fallait des siècles de tentatives; il fallait la naissance, et, si l'on peut parler ainsi, la longue éducation et le perfectionnement d'un idiome national. A l'époque où pour la première fois on entendit balbutier le nôtre dans quelques chants informes de trouvères normands, on représentait des *jeux* ou *miracles* écrits en langue latine. Les plus anciennes de ces pièces ont péri, et nous sommes réduits aux conjectures sur la forme réelle de ces premiers essais. « Sur ces dénominations de *jeux* ou de *miracles*, dit Legrand d'Aussy, voici ce que je pense. L'esprit du temps avait fait imaginer et écrire beaucoup de vies de saints en vers. Ces ouvrages étaient faits pour être déclamés, et on leur avait donné le beau nom de *tragédies*. Peu à peu l'art se perfectionnant par l'instinct, on resserra ce cadre trop vaste. On s'astreignit à un fait particulier (ordinairement c'était un miracle); on le mit en action; et, comme ces nouvelles pièces furent jouées et qu'elles étaient faites pour l'être, on les nomma *jeux*, afin de les distinguer des tragédies qui n'étaient que déclamées. » Le nom de miracle donné à des pièces entières était donc pris des faits capitaux qui servaient le plus souvent de dénouement à ces pièces, le sujet étant quelque vie et surtout quelque martyr de saint. Ces drames religieux étaient connus en Normandie dès les premières années du XII^e siècle. Geffroy, parti de cette province pour l'Angleterre, où il

fut 16^e abbé de Saint-Alban, en 1119, y fit représenter, avant cette dernière date, un *Miracle de sainte Catherine* « *Quemdam ludum de sanctâ Katerinâ (quem miracula vulgariter appellamus) fecit.* » Matthieu Paris ajoute que Geffroy emprunta du sacristain de Saint-Alban, pour la représentation, des chapes du chœur. « *Ad quæ decoranda petit a sacristâ Sancti-Albani ut sibi capæ chorales accommodarentur, et obtinuit* » (*Vitæ 23, S. Alb. abb., p. 35, édit. de 1640, in-fol.*). Rien de plus fréquent que de tels emprunts, et rien d'ailleurs de plus naturel. La représentation de la pièce était en quelque sorte une continuation de l'office. C'en était du moins une autre partie, où le peuple, sans lettres, sans livres, s'instruisait par les yeux plus sûrement que par des récits faits au prône.

Le succès des *miracles* puisés dans la légende donna naissance aux *mystères* puisés dans la Bible, et aux *moralités*, fruit d'une imagination didactique qui instruisait sous le voile de l'allégorie, en donnant souvent des rôles, avec une grande hardiesse, aux êtres les plus rebelles à la personnification. Nous devons dire cependant que cette distinction généralement admise entre les mystères, représentation de faits historiques pris dans l'Ancien et dans le Nouveau Testament, et les miracles, représentation des actes vrais ou supposés des saints et des martyrs, n'a pas existé pour les anciens copistes et pour les premiers imprimeurs de ces pièces. Ils ont écrit *mystère de S. Martin, de S. Fiacre, etc.*, et *miracle de Notre-Dame, etc.* On trouve même le titre de *moralité* donné aux mystères de la *Vendition de Joseph, de l'Assomption de Notre-Dame, etc.*

Quoi qu'il en soit, il faut reconnaître avec M. Magnin que si, du VI^e au XII^e siècle, époque du plus complet développement du génie sacerdotal, le drame hiératique naquit et grandit dans l'église, il passa bientôt dans les mains des communautés laïques, parla la langue vulgaire et prit des dimensions gigantesques. Au lieu d'être un accessoire du sermon, il eut le sermon pour entr'acte. Sa représentation devint une affaire des plus

graves; elle occupa les populations et leurs chefs. Tantôt il eut pour lieu de la scène des cathédrales, tantôt des cimetières, tantôt des places publiques, tantôt des collines qu'il reconnut propres à ses échafauds; et sa durée n'était pas de quelques heures, mais souvent de plusieurs jours; on assure que l'un d'eux en a duré 40. Quant au nombre des acteurs, il était parfois si considérable, qu'on ne s'est pas trompé en disant que la moitié d'une ville était chargée d'amuser l'autre. Il est un de ces acteurs que nous devons faire remarquer: le *meneur du jeu*. Ce personnage, semblable au chœur grec, remplissait, dans les pièces où il était introduit, le rôle de l'homme de bien, *officium virile*; il faisait ressortir par ses commentaires les prescriptions de l'Écriture sainte, ce qui prouve que le but moral de l'art était entrevu. Telle était l'importance attachée à ce que rien ne fit manquer les représentations annoncées par le *cry* (ou annonce publique), que tous ceux qui prenaient des rôles, prêtres, nobles, roturiers, s'engageaient *par corps et sur leurs biens à parfaire l'emprise, c'est-à-dire à jouer jusqu'à la fin de la pièce*.

En quelque lieu que l'on montât la représentation d'un mystère, la disposition du théâtre était à peu près la même. Il avait plusieurs étages figurant les lieux divers où les scènes devaient se passer. L'ensemble se nommait l'*eschafault*, le *jeu* ou le *parloir*. Au haut était le paradis, au milieu le purgatoire, au bas l'enfer, *en manière de chartre*, où l'on trouvait l'artillerie moderne *pour faire noise et tempeste*. « Notez, lit-on dans un mystère, que le limbe doit estre... en la fasson d'une grosse tour quarrée, environnée de retz et de filetz ou d'autre chose clere, afin que, parmi les assistants, on puisse voir les ames qui y seront; et derrière ladicte tour, en ung entretien, doit avoir plusieurs gens crians et gullans horriblement tous à une voix ensemble, et l'ung d'eulx, qui aura bonne voix et grosse, parlera pour lui et les austres ames dampnées de sa compagnie. »

Les poèmes, il en faut convenir, répondaient à la grossièreté des machines. Il s'y trouvait quelques traits de naïveté,

quelques pensées louables; mais la langue était si informe et l'auditoire crédule si facile à satisfaire, que si l'on rencontre au milieu de ces drames immenses, coupés en longues journées, quelques parcelles d'or véritable, il est fort difficile de les distinguer dans leur gangue. Ce sont des espèces de poèmes cycliques, où les faits se suivent historiquement, sans unité d'action, où le lieu de la scène change à toute heure, où quelques minutes suffisent pour supposer le laps d'un siècle.

Cependant une condition de progrès s'accomplit, on eut une troupe d'acteurs permanente. Cette troupe, formée en confrérie dite *Confrérie de la Passion*, et composée de bourgeois de Paris et de maîtres des principaux corps de métiers, se réunit, en 1398, pour jouer des mystères à Saint-Maur-des-Fossés, alors but de promenade des Parisiens. Les sociétaires se proposaient de donner en spectacle des miracles et martyres de saints, la Conception et la Résurrection de Jésus-Christ, surtout sa Passion, matière admirable pour un théâtre supplément d'une liturgie. On tenta de s'opposer à leur projet; mais Charles VI, ayant voulu juger par lui-même de leurs représentations, en fut si content qu'il leur accorda, le 4 décembre 1402, des lettres-patentes qui leur permettaient de transférer leur théâtre à Paris, d'y jouer des moralités et des mystères, et d'aller en tous lieux, vêtus de leur costume théâtral. Fiers de cette autorisation, les Confrères s'établirent dans l'hôpital de la Trinité, et tout le xv^e siècle fut témoin de leurs succès. Mais ces succès furent partagés par d'autres confréries rivales. Dès 1442, les clercs de la Bazoche (*voy.*) jouent avec permission, trois fois par an, des moralités, des farces et des sotties (*voy.*). Les Enfants-sans-Souci sont également goûtés d'un public aussi railleur que dévot. D'autres confréries égalaient les provinces.

Le xvi^e siècle suscite des tracasseries aux acteurs du théâtre de la Trinité. Ils passent, vers 1539, à l'hôtel de Flandre; ils y jouissent de leurs derniers triomphes. On tonnait contre eux dans les chaires, et le parlement rendit un arrêt

qui leur défendit de jouer à certains jours. Dépossédés bientôt de l'hôtel de Flandre, ils achetèrent une portion de l'hôtel de Bourgogne, pour y faire bâtir à leurs frais un théâtre. Leur bon temps, hélas! était passé. L'imprimerie avait porté un coup terrible aux fortes croyances du moyen-âge: elle avait suscité et répandu l'esprit de doute et d'examen; la réforme était née; ce qui avait excité le pieux enthousiasme de nos ancêtres, aussi fermes dans leur foi que dans leur ignorance, ne devait plus ressembler qu'à la parodie de leur culte. Quand les Confrères demandèrent, en 1548, la confirmation de leurs privilèges, on la leur accorda, mais à quelles conditions! on leur défendit de jouer les mystères tirés des saintes Écritures, et on ne leur permit que les sujets *licites, profanes et honnêtes*. Ainsi fut prononcée leur ruine, qu'accéléra Jodelle (*voy.*), dont la *Cléopâtre* parut en 1552. On les retrouve cependant encore comédiens privilégiés au commencement du xvii^e siècle; mais, avant le milieu de ce grand siècle, leur vieux répertoire fut à jamais relégué dans les archives de notre théâtre par Rotrou, par Mairet, et surtout par P. Corneille. *Voy.* ces noms et THÉÂTRE, TRAGÉDIE, COMÉDIE, etc.

On peut consulter sur les mystères, miracles et moralités: de Beauchamps, *Recherches sur les théâtres*; les frères Parfaict, *Histoire du théâtre français*; Villemain, *Tableau de la littérature du moyen-âge*; E. Morice, *Essai sur la mise en scène depuis les mystères jusqu'au Cid*, etc.; enfin l'ouvrage tout spécial de M. On. Le Roy, *Études sur les mystères*, Paris, 1837, in-8°, et celui, plus vaste, de M. Ch. Magnin, intitulé: *Les origines du théâtre moderne, ou Histoire du génie dramatique depuis le 1^{er} jusqu'au xvi^e siècle, précédée d'une introduction contenant des études sur les origines du théâtre antique*, t. I^{er}, Paris, 1838. J. T-v-s.

MYSTICISME, mot qui a la même étymologie que les précédents. Le sentiment et la raison sont deux éléments de la nature humaine. L'état sain et parfait de notre âme suppose l'harmonie et l'équilibre de ces deux éléments. Quand

l'un des deux prédomine à l'excès, il y a perturbation dans notre nature; nous sommes sur le chemin de l'erreur. Ou l'on niera les émotions religieuses et les jouissances idéales du sentiment (*voy.* SCEPTICISME); ou, au mépris de la raison, on se précipitera dans les rêveries les plus déraisonnables, on voudra deviner le monde, l'homme et Dieu. De ces deux aberrations, la seconde est celle dans laquelle tombe le mysticisme.

La religion est essentiellement mystique (*voy.* MYSTÈRE), en ce sens qu'elle s'adresse au sentiment, et qu'elle le prend surtout pour organe. C'est par là qu'elle se fait comprendre de la foule, c'est par là qu'elle devient populaire et qu'elle gouverne le monde; tandis que la philosophie, qui s'adresse à la raison, reste confinée dans l'enceinte des écoles, et n'a qu'un public très resserré. Sans doute la religion ne doit pas choquer la raison; mais elle en rend les dogmes accessibles au peuple, en les faisant passer par le sentiment; c'est pour cela qu'elle les traduit en symboles, qui parlent aux sens de la multitude; c'est pour cela qu'elle prend les beaux-arts pour auxiliaires et pour interprètes. Sous ce point de vue, la religion est la forme populaire de la philosophie.

Le mysticisme est la prédominance accordée au sentiment sur la raison, dans cette aspiration à l'infini qui est un besoin de notre nature spirituelle et qui fait le fond de la religion. Dans sa préoccupation exclusive de ce but divin, le mystique a la prétention d'établir un commerce direct de l'âme avec Dieu et avec le monde invisible, sans l'intermédiaire des sens. Ce penchant à supprimer nos moyens ordinaires de connaître est le plus souvent une réaction contre le scepticisme et l'irréligion. Le doute naît habituellement des contradictions du dogmatisme, soit matérialiste, soit idéaliste; mais ce vide de croyances est bientôt insupportable à l'esprit de l'homme, le désespoir le conduit à abdiquer les droits de l'intelligence, et il se précipite dans le mysticisme. Les époques calamiteuses sont en général favorables à cette disposition de l'âme: on cherche alors un asile dans la religion; on se replie sur

soi-même, et la solitude est déjà une préparation aux inspirations, aux extases, aux visions (*voy.* ces mots), qui sont des degrés divers d'un même phénomène psychologique.

L'époque à laquelle les doctrines mystiques ont pris le développement le plus étendu se rencontre dans les premiers siècles du christianisme, et l'on sait quel était alors l'état du monde : absence de foi aux vieilles religions, dégradation morale, oppression universelle, tels étaient les traits les plus saillants de la société. Tout concourait à favoriser les deux caractères distinctifs du mysticisme, le mépris des sens et le mépris de l'action. L'empire romain épuisé voyait approcher l'invasion des Barbares : en présence des calamités qui fondaient de toutes parts, tout effort, toute résistance paraissait inutile ; il n'y avait place que pour le découragement. De son côté, la religion nouvelle, qui annonçait aux hommes les joies d'un autre monde, prêchait le détachement des choses de la terre. De là cette passion qui entraîna tout à coup les hommes vers la vie ascétique (*voy.* ce mot et *ordres MONASTIQUES*), et peupla les solitudes d'anachorètes qui renonçaient au monde ; de là ces fondations de monastères qui se continuèrent pendant des siècles, et propagèrent l'esprit monacal qui faillit dénaturer le véritable esprit du christianisme.

Le corps et les sens étant considérés par les mystiques comme des obstacles à notre union avec Dieu, but de tous leurs désirs, ils en vinrent à traiter le corps en ennemi, et à lui déclarer une guerre implacable : ils se firent des vertus nouvelles qui consistaient à l'exténuer par des austérités et des macérations ; plus on parvenait à l'affaiblir et plus on mortifiait la chair, plus aussi l'on croyait émanciper l'âme et la rapprocher du chemin qui conduit à Dieu. L'anathème lancé contre le corps frappait aussi le monde : les mystiques en dédaignaient les intérêts, les passions, les plaisirs, ils renonçaient de plus à toute activité intellectuelle, morale et physique. Considérant tout savoir comme une vanité dangereuse, ils proscrivaient la curiosité, source du savoir. Cependant il n'est pas au pouvoir de

l'homme d'abolir absolument en lui tout usage de l'intelligence. Mais l'action des facultés intellectuelles se produit de deux manières : tantôt elles restent passives en présence du monde extérieur, se laissant aller à leurs impressions qui se succèdent et qui passent ; tantôt la volonté les dirige, et elle en obtient des connaissances précises et distinctes. Ici seulement se rencontre l'effort, qui n'existait pas dans la contemplation (*voy.*) passive. Cet état contemplatif n'admet l'activité qu'au plus faible degré possible, parce que la volonté n'intervient pas et ne concentre pas ses forces. Or, il dépend de nous de supprimer cette intervention de la volonté, et par conséquent de borner toute l'activité de l'intelligence au développement contemplatif. C'est là ce qu'ont fait tous les mystiques ; tous, et en particulier les anachorètes, ont proscrit l'effort intellectuel, et prêché la vie contemplative. Or, la contemplation conduit à l'état d'hallucination (*voy.*) et d'extase. Quant à l'activité physique, ils la retranchent complètement : il en est même qui se font un mérite de l'immobilité. Tel ce Siméon Stylite, qui passa 20 années sur le sommet d'une colonne, suspendu entre le ciel et la terre, dans une perpétuelle extase. Enfin pour eux, tous les liens sociaux étaient rompus, toutes les affections de famille étaient bannies ; c'était une perfection mystique de ne plus connaître ni père, ni épouse, ni enfants, ni amis.

Les conséquences morales d'une telle manière d'être sont que l'homme n'est point ici-bas pour agir, mais seulement pour subir la condition que lui impose sa destinée ; il en résulte encore que toutes les actions sont indifférentes, qu'elles ne peuvent être ni bonnes ni mauvaises, attendu que l'homme n'a en ce monde aucun but à poursuivre, et par conséquent aucun motif d'agir. Le mysticisme aboutit donc au fatalisme (*voy.*) et à la négation du devoir. Voilà donc où l'on arrive, pour avoir voulu donner un développement exagéré à un des éléments de la nature humaine. Car on peut dire qu'il y a un mysticisme légitime, en ce qu'il est fondé sur le sentiment, qui est une des facultés primordiales de notre âme. Pour pénétrer dans

le monde invisible, qui est le domaine de la religion, le sentiment est une voie plus prompte et plus sûre que le raisonnement : aussi le sentiment est-il toujours cher aux âmes d'élite qui éprouvent le besoin de vivre dans le monde idéal (*voy.*); mais il ne doit pas plus absorber la raison qu'il ne doit être absorbé par elle.

Par cela même qu'il a ses racines dans l'âme humaine, le mysticisme a toujours reparu à certaines époques dans l'histoire de la philosophie. Le platonisme avait déjà un élément mystique quand il déclarait la guerre aux sens, sous prétexte qu'ils sont un obstacle à l'essor de l'âme lorsqu'elle veut prendre son vol vers l'idéal et vers Dieu dans le sein duquel l'idéal réside. Cette partie des doctrines de Platon fut développée presque exclusivement dans l'école d'Alexandrie, qui tenta de lutter contre le christianisme jeune et conquérant. Le néo-platonisme, tel que l'enseignèrent Plotin, Porphyre, Iamblique et leurs successeurs jusqu'à Proclus (*voy.* ces noms), devint une véritable théurgie (*voy.*). Plotin, le plus raisonnable de toute cette école, prétendait percevoir immédiatement l'infini ou Dieu en lui-même. Aussitôt après lui, son école tomba dans toutes les extravagances de la magie (*voy.* ce mot). Le moyen-âge a eu ses mystiques, à partir du faux Denys l'Aréopagite jusqu'à S. Bonaventure, le docteur angélique, jusqu'à Gerson (*voy.* ces noms), qui du moins a fait absoudre ses doctrines dans l'admirable livre de *l'Imitation*.

Au nord comme au midi, l'exaltation religieuse a enfanté les mêmes résultats, les mêmes écarts de l'imagination, entremêlés de rêveries parfois sublimes. Les visions de J. Bœhme n'ont rien à envier à celles de Ste Thérèse. L'âme tendre de Fénelon n'a pas su se préserver des faiblesses du quiétisme. Au cœur même du XVIII^e siècle, du siècle incrédule par excellence, un célèbre visionnaire, Emmanuel Swedenborg (*voy.* ces noms), a fait secte; il a laissé une succession de disciples qui se recrutent et forment aujourd'hui une petite église. Le mysticisme ne disparaîtra que quand la philosophie aura résolu complètement l'origine de

Dieu et de l'univers; c'est-à-dire qu'il faut nous résigner à le voir reparaître par intervalles dans la perpétuelle rénovation des systèmes. A-D.

MYSTIFICATION. Dans ce bon pays de France, nous avons toujours été fort enclins à nous moquer de notre prochain. Le mot seulement destiné à exprimer cette charitable action a changé plusieurs fois : ainsi l'on *gobait* chez nos aïeux ; plus tard, on *persifla* les gens ; enfin, le dernier siècle créa, pour les tours joués à l'excessive crédulité du poète Poinset, le terme de *mystification*, qui s'est conservé pour exprimer l'action de s'amuser aux dépens de quelqu'un. M.O.

MYTHE, MYTHIQUE, MYTHOGRAPHES, *voy.* l'art. suiv.

MYTHOLOGIE, la science ou la connaissance des *mythes*, mot que l'exemple de la docte Allemagne a fait passer dans notre langue, depuis quelques années, pour remplacer l'expression équivoque de *fables*, sous laquelle on comprenait les récits de la mythologie, comme on disait au singulier la *fable* pour la mythologie elle-même. Non pas que, dans l'origine, le mot grec *μῦθος* n'ait eu une acception aussi étendue que le mot latin *fabula*, puisqu'il signifiait toute énonciation quelconque de la pensée par la parole, un discours, un récit qui se prononce, qui se répète, qui circule par la tradition orale, sans distinction de vérité ou de fausseté, de réalité ou de fiction. Mais peu à peu le mot *μῦθος* se restreignit, par son opposition avec celui de *λόγος*, d'abord tout aussi vague, aux anciennes traditions librement traitées par les poètes, qui s'en emparèrent comme de leur domaine : les *mythes* furent les traditions poétiques, suspectes de fiction, tandis que les *logoi* furent les traditions historiques ou supposées telles, qu'exposèrent en prose les premiers historiens grecs, nommés pour cette raison *logographes* (*voy.*). Quant aux *mythographes*, dont les plus anciens se confondent avec eux, ils firent sur les récits mythiques un travail analogue; nous y reviendrons plus loin.

Les Grecs, créateurs du mot, commencèrent à avoir, entre le temps de Pindare et celui de Platon, sinon l'idée

parfaitement distincte, au moins le sentiment vrai de la chose. Tandis que *λόγος* devint pour eux l'expression directe, simple et nue, d'une vérité soit de fait, soit de raison, telle que l'énonçaient les historiens et les philosophes; *μῦθος* en fut l'expression indirecte, voilée, ornée de la fiction et du merveilleux, telle que l'affectionnait le peuple, et que les poètes aimaient à la parer. Plus tard, ils rattachèrent la notion du *mythe* aux notions plus générales de *symbole* et d'*allégorie* (*voy.* ces mots, surtout le premier); ils y virent une des formes principales du langage intuitif ou figuré, forme propre à la haute antiquité, et qui leur parut surtout consacrée à l'énonciation, à la tradition des vérités ou des faits de l'ordre religieux.

Le caractère le plus frappant que les Grecs aient reconnu dans leur mythologie, c'est-à-dire dans l'ensemble de leurs mythes, est en effet d'appartenir, du moins par l'origine, aux temps les plus reculés de leur nation, à ces temps dits eux-mêmes mythiques ou héroïques, parce que les mythes en étaient la seule histoire, et que cette histoire avait pour acteurs les héros, pareils aux dieux, et les dieux dont ils descendaient. Ces temps, ils les révéraient, ils en accueillirent les traditions avec une foi implicite; et pourtant ils les distinguaient des temps historiques, ils en faisaient le domaine à peu près exclusif de la poésie et de l'art, qui vivent de fiction; tout en acceptant le merveilleux, le surnaturel, l'impossible même des récits dont ils étaient l'objet, ils y soupçonnèrent de bonne heure, sans trop s'en rendre compte, autre chose que de l'histoire. Néanmoins, dans leurs plus hardis essais d'interprétation, aux époques philosophiques, ils ne parvinrent jamais à pénétrer le secret tout entier de la mythologie, à saisir complètement le génie de cette forme, dont l'unité nécessaire recèle en son sein les éléments les plus divers de la pensée et de la vie humaines.

Les modernes ont été, à cet égard, plus heureux que les anciens. Après s'être égarés, sur leurs traces, dans des systèmes exclusifs et opposés, tantôt voulant à toute force retrouver dans la mythologie des

faits historiques, des personnages et des événements humains, plus ou moins déguisés, tantôt y cherchant de préférence tel ou tel ordre d'idées, d'opinions, de croyances, sous le voile de l'allégorie et du symbole, ils ont fini par renoncer à l'hypothèse et par demander la vérité qu'elle leur refusait, d'une part à l'analyse comparée des mythes, d'autre part à l'observation attentive des lois qui ont présidé à leur création. Riches d'expérience comme ils le sont devenus de jour en jour davantage, ayant eu occasion d'étudier un grand nombre de peuples à tous les degrés de la barbarie et de la civilisation, la mythologie leur est apparue, non plus comme un phénomène isolé, particulier à l'antiquité grecque et romaine, comme un tissu accidentel ou prémédité soit de récits et de fables poétiques, soit de fictions sacerdotales et savantes, mais comme un fait général, spontané, nécessaire, qui a ses analogues à toutes les époques correspondantes du développement de l'esprit humain, et qui ne saurait s'expliquer que par son histoire.

De ce point de vue, la mythologie, considérée dans son principe, est la forme même de l'esprit humain et de ses produits quelconques, aux époques dont il s'agit; considérée dans ses éléments, dans les matériaux qui la composent, elle embrasse à la fois l'histoire, la religion, la philosophie et l'art de ces époques, si ces deux mots y peuvent trouver place. D'ordinaire, la poésie, fille aînée de la mythologie, en est l'organe et le véhicule; mais la tradition populaire, cette poésie naturelle qui se confond par son origine avec la mythologie elle-même, est son premier interprète. C'est assez dire que la mythologie, en tant qu'objet d'étude, est infiniment complexe; science historique et philosophique tout ensemble, elle emprunte de précieuses lumières à la philologie, à l'archéologie; elle a besoin d'une critique supérieure qui, sans exclure la méthode, soit capable de se transporter, par la puissance de l'imagination, dans une sphère de faits et d'idées très différente de la sphère actuelle; telle que l'ont faite les travaux de ces trente dernières années, elle a pris son rang comme une

science *sui generis*, comme l'indispensable auxiliaire, non pas seulement de la science des antiquités dans toutes ses branches, mais de la philosophie de l'histoire dans ses parties les plus élevées et les plus difficiles.

Ce qu'il y a de capital pour l'intelligence de la mythologie, pour la connaissance de la nature du mythe, c'est le rapport de la forme et du fond dans ce récit traditionnel des temps anciens. Le fond peut être une idée, une croyance, un sentiment ou une conception de l'esprit; il peut être un fait, un phénomène du monde physique ou du monde moral, un événement de la nature ou de l'histoire. Dans cette variété d'éléments, la forme reste invariablement la même, celle du récit; les sujets du mythe, quels qu'ils soient, en sont les acteurs, et ces acteurs figurent comme des personnes;

Tout prend un corps, une âme, un esprit, un visage,

ainsi que l'a dit notre Boileau. En un mot, la personnification est la loi fondamentale de la mythologie, et les personnages mythiques se développent dans le temps avec tous les caractères de l'humanité; ils agissent, ils parlent, ils pensent, ils sentent à la manière de l'homme. Il y a plus : tandis que les êtres quelconques se présentent ainsi sous l'aspect de personnes, leurs accidents, leurs rapports quelconques sous celui d'actions, que tous les phénomènes du monde physique et du monde moral se traduisent en histoire apparente, l'histoire à son tour, l'histoire réelle se rattache par des liens étroits à ces personnifications idéales, et les événements, les faits humains, les hommes eux-mêmes se mêlent et se confondent de mille manières avec les créations fantastiques de leur pensée ou avec ses objets dans la nature. C'est que, sous l'empire de la forme mythique, ni le monde des idées ni celui des faits ne sont conçus distinctement, ne sont nettement séparés l'un de l'autre; tour à tour l'idée se personnifie, s'individualise, quelque générale qu'elle soit; et le fait particulier, l'événement, la personne véritable, s'idéalisent au point de devenir des types généraux, des symboles. L'imagination, reine de cet empire, médiatrice entre le

corps et l'âme, entre l'esprit et la matière, crée sans cesse des figures sensibles avec des éléments intellectuels, et transfigure les réalités extérieures en les élevant jusqu'à l'idée.

De ce que nous venons de dire, il résulte que, dans le mythe, le fond fait corps avec la forme, l'idée avec le fait, que ce fait soit une réalité qui donne à l'idée sa forme, ou qu'il ne soit autre chose que cette forme même sous laquelle se produit l'idée. C'est en quoi le mythe tient par ses racines au symbole, signe nécessaire, image naturelle de l'idée prenant un corps; en quoi il diffère de l'allégorie, où l'idée et la forme, conçues à part l'une de l'autre, s'unissent par des rapports plus ou moins arbitraires et artificiels. Le mythe, comme le symbole, est spontané, irréfléchi, quoique à un moindre degré, tandis que l'allégorie a conscience d'elle-même et suppose la réflexion : elle dit une chose et en pense une autre, ainsi que son nom l'atteste; le mythe pense ce qu'il dit et comme il le dit, la forme avec le fond, l'idée avec le fait, sans avoir conscience de cette distinction, du moins une conscience claire et vraie. Souvent même le mythe n'est qu'un symbole mis en action par la parole; il est d'autant plus voisin du symbole qu'il est plus ancien; au contraire, il se rapproche d'autant plus de l'allégorie, qu'il appartient à une époque plus récente, à un développement plus mûr de l'esprit. Il y a progrès, pour la liberté de la pensée, pour la vivacité, la lumière, sinon pour l'énergie et la profondeur de son expression, du symbole muet et immobile au mythe animé, brillant, dramatique, à l'ingénieuse et transparente allégorie.

Peut-être ces idées s'éclairciront-elles si, de la nature du mythe et de ses rapports avec les formes analogues d'expression, nous remontons à son berceau, nous tâchons de surprendre le secret de son origine dans l'état de l'esprit humain à l'époque où ces formes dominent. C'est une laborieuse recherche, et où nous ne saurions mieux faire que de prendre encore une fois pour guide l'homme de savoir et de génie qui, mieux qu'aucun autre, a tout à la fois posé et résolu

la question dans ce sens*. Suivant la théorie de M. Creuzer (voy.), théorie qui a passé dans des ouvrages plus récents que le sien, avec des modifications peu importantes au fond**, dans l'enfance et dans la première jeunesse de tous les peuples, de ceux du moins dont l'histoire a eu son cours régulier, se retrouve un mode de conception et en même temps de croyance, d'après lequel toute chose, dans la nature, est douée de vie et de sentiment. Nulle distinction de matière et d'esprit, de corps et d'âme. Dans la pensée naïve des hommes de ces temps-là, comme des enfants de tous les temps, et, jusqu'à un certain point, des hommes simples et grossiers du nôtre, tout vit d'une vie commune et uniforme; bien plus, tout vit à la manière de l'homme, tout se représente sous ses traits. Une sorte de nécessité, à laquelle ne saurait se soustraire absolument, dans nos siècles de civilisation et de philosophie, l'esprit même le plus rigoureux et le plus exact, porte l'homme à se considérer comme le centre de la création, à se réfléchir en quelque sorte dans toute la nature comme en un miroir, à ne voir partout que sa propre image. De là vient que, pour lui, toute force est une personne, tout être est soumis à ses propres lois; de là le sexe et toutes ses conséquences transportés aux objets quelconques de la pensée; la génération et l'enfantement, l'amour et la haine, toutes les passions, tous les phénomènes de la vie, et cet autre grand phénomène de la mort, appliqués indifféremment au monde intérieur et au monde extérieur, qui sont confondus dans une même intuition.

Cette personnification générale, dont nous avons fait plus haut la loi fonda-

(*) Tous nos lecteurs se reportent par la pensée, sans que nous ayons besoin de le leur rappeler, à l'ouvrage, premier fruit de cette savante communauté, intitulé : *Religions de l'antiquité*, etc. Voy. T. VII, p. 245. S.

(**) Nous nous contenterons de citer ici le célèbre théologien Baur, qui a combiné la théorie symbolique de Creuzer avec la dogmatique religieuse de Schleiermacher, dans son livre, plus philosophique que savant, intitulé : *Symbolik und Mythologie, oder die Naturreligion des Alterthums*, Stuttg., 1824, t. I^{er}; et O. Müller (voy.), trop tôt ravi à la science, dont il était une des gloires, dans ses *Prolegomena zu einer wissenschaftlichen Mythologie*, Gœtt., 1825, p. 267 et suiv., 332.

mentale de la mythologie, est donc la loi même de l'esprit humain, et, ainsi que nous l'avons dit encore, la forme nécessaire et spontanée de ses conceptions comme de ses produits aux époques justement appelées mythiques, parce qu'elles ne sauraient être mieux caractérisées que par ce phénomène du mythe qui leur est propre. Le mythe y naît et s'y développe de lui-même, sous l'inspiration de la nature et selon cette loi primitive de l'esprit qui fait que l'homme s'assimile, qu'il représente à sa propre image, tout ce qu'il voit, tout ce qu'il sent, tout ce qu'il imagine et croit tout ensemble au dehors et au dedans de lui. L'imagination et la foi, compagnes inséparables, sont les deux muses de cette poésie naturelle, qui est aussi une religion, et dont les racines tout au moins s'entrelacent avec celles de la croyance religieuse. En effet, le sentiment religieux, à son premier essor, revêt nécessairement la forme mythique et s'unit pour longtemps à elle. Si l'esprit de l'homme est irrésistiblement porté à personnifier ce qu'il aperçoit, même dans le cercle de l'expérience vulgaire, et s'il croit à ces personnifications au moment où il les crée, que doit-ce donc être des idées qui lui apparaissent en dehors de ce cercle, et qui exaltent d'autant plus en lui la puissance de l'imagination qu'il fait plus d'efforts pour les saisir et les représenter. Aussi, personnifie-t-il de bonne heure et adore-t-il du même coup, pour ainsi dire, non-seulement les éléments, les astres, les grands phénomènes de la nature, mais le pouvoir secret qui s'y manifeste à tous les degrés, et ces forces visibles ou invisibles, bienfaisantes ou funestes, sous l'empire desquelles il se sent placé. Plus tard, il personnifie et divinise de même ses propres facultés, qui sont aussi des forces, les pouvoirs de l'esprit, les qualités morales ainsi que les qualités physiques de l'homme, son génie, ses vertus et jusqu'à ses faiblesses. Enfin il anthropomorphise jusqu'aux attributs métaphysiques de la divinité, tels que sa raison les lui révèle dans le monde extérieur ou dans sa conscience, et longtemps encore après l'époque où il les identifiait avec les forces de la nature ou avec les

facultés humaines; ce qui a fait dire que, si Dieu a formé l'homme à son image, l'homme le lui a bien rendu.

Ainsi la religion, dans tous ses développements, à tous ses degrés, par l'anthropomorphisme (*voy.*), contracte avec la mythologie une étroite et durable alliance. Mais le polythéisme (*voy.*) principalement lui est sympathique, ou plutôt ils se confondent l'un avec l'autre dans cette primitive et merveilleuse disposition de l'âme que nous décrivions tout à l'heure, et qui porte l'homme à transporter hors de soi, dans le monde physique et moral, son individualité, sa personnalité propres, une vie, une action semblables aux siennes, une cause enfin, vivante, volontaire, intelligente comme lui, là surtout où de grands effets le frappent, où lui apparaissent des phénomènes plus ou moins généraux, où il entrevoit des lois, un pouvoir mystérieux et supérieur, quelque émanation de la cause suprême, de la substance, de l'être infini, que plus tard il essaiera de dégager par l'abstraction de toutes ces manifestations accidentelles et finies. De là cette multitude de personnes divines, dieux ou démons, héros ou génies (*voy. tous ces mots*), objets de la foi et du culte, dont les légendes (*voy.*) constituent le fonds le plus riche et en partie le plus ancien de la mythologie. Ces légendes, la croyance qui en est le principe, le culte qui s'y rattache, se développent de concert sous l'influence de la nature extérieure et des circonstances locales chez les divers peuples, sous celle de leur génie non moins divers, d'où la diversité même des formes qu'affectent ces premières créations du polythéisme mythologique. Elles en sont la partie positive, profondément symbolique dans l'origine, mais d'autant plus difficile à interpréter, que, s'unissant intimement, d'une part aux localités, d'autre part aux souvenirs nationaux, les mythes des dieux et des héros, bientôt liés en généalogies, revêtent l'aspect d'une histoire primitive. A la tête de cette apparente histoire, où l'élément historique est secondaire, où domine l'élément religieux, quel qu'en soit le germe, physique ou moral, viennent ensuite prendre place d'autres my-

thes, d'un caractère plus spéculatif, et généralement d'une époque plus récente, qui, sous le voile des théogonies, cachent de véritables cosmogonies (*voy. ces mots*). La réflexion naissante s'y fait jour, à travers la forme mythique, pour remonter d'abstraction en abstraction à l'origine des choses, pour expliquer, par des symboles de plus en plus généraux, l'énigme du monde, celle de l'homme, les lois de l'univers. Mais, bien différents des premiers, ces symboles sont transparents; l'idée y perce aisément son enveloppe matérielle; souvent même ce sont des personnifications voisines de l'allégorie, et où le nom suffit pour mettre sur la trace du sens. Les mythes qui en résultent, quoique objets de foi comme les précédents, vont de la religion à la philosophie, et chez les Grecs, par exemple, aussi bien que chez les Hindous, ils frayèrent la voie à cette dernière. Entre ces deux classes de mythes, œuvres du peuple ou des sages, ou plutôt encore, les uns comme les autres, quoique à différents degrés, inspirations naïves d'une élite d'hommes naïvement adoptées par les masses, se place un troisième ordre de légendes également religieuses et des plus révérees, souvent aussi anciennes que les premières, aussi significatives que les secondes, mais non pas d'un caractère aussi général, auxquelles se rapportent celles que les Grecs nommaient *ἱεροὶ λόγοι* ou *traditions sacrées*. Ce sont principalement des interprétations d'antiques symboles du culte, présentées dans de courts récits; des explications mythiques de l'origine des rites, des fêtes, des temples, des institutions fondamentales de la vie religieuse ou civile; d'autres explications, non moins mythiques, des noms consacrés et traditionnels des dieux, des lieux saints, des peuples, des pays, des villes. Ces légendes, dont une partie furent l'ouvrage des prêtres, vont, les dernières surtout, de la religion à l'histoire, comme les mythes cosmogoniques de la religion à la philosophie.

Plus historiques encore, quoique toujours empreints d'un caractère religieux et mêlés d'éléments symboliques, sont, en partie du moins, les mythes relatifs aux héros, qui racontent leur naissance, leurs

aventures, les migrations, les guerres, les conquêtes, les entreprises lointaines par terre ou par mer, les fondations de colonies, et d'autres événements de ce genre, accomplis sous leurs auspices. Non pas que les héros soient tous des personnages humains et réellement individuels, qu'ils aient vécu de la même vie que nous, bien qu'ils soient censés avoir passé comme nous sur la terre, avoir joui et souffert comme nous; beaucoup, la plupart peut-être, types divins de l'humanité, modèles proposés à l'imitation des mortels, ne sont, au fond, comme les dieux, que des personnifications ou physiques ou morales, en rapport originaire avec eux, avec la nature, mais rattachées de plus près à l'homme et à l'histoire qu'elles ravissent en quelque sorte dans la sphère de l'idéal. Cette sphère, idéale et historique à la fois, ce sont les temps dits héroïques, où les héros sont les acteurs souvent supposés d'actions véritables, où ils sont les symboles des peuples, des tribus, des pays, où les dieux, dont ils tiennent l'être et qu'ils représentent ici-bas, interviennent à chaque instant dans les affaires humaines, où tout est grand, surnaturel, merveilleux, parce que, dans le lointain de la tradition et dans la simplicité des esprits, tout apparaît à travers le prisme de l'imagination et de la croyance. Aussi ne faut-il chercher dans ces temps-là ni généalogies certaines, ni chronologie suivie; les faits y sont groupés, développés selon de tout autres lois que celles de l'histoire, et souvent, d'époques plus récentes, transportés au sein de l'âge héroïque, mis sur le compte des vieux héros, par une illusion de la piété ou de l'orgueil national. De là ces grands mythes historiques, concentrations populaires d'éléments anciens et nouveaux, fictifs et réels, où domine ce que nous nommons le merveilleux, c'est-à-dire la foi poétique, et qui forment le tissu infiniment divers et sans cesse modifié de la tradition, avant de servir de thèmes à l'épopée. Les plus sûres lumières que la mythologie fournisse à l'histoire ne consistent pas tant dans les faits individuels, les événements particuliers, que dans les faits généraux qui intéressent un peuple tout entier, qui marquent les révolutions

de son existence et de ses mœurs, le progrès de ses établissements, de ses armes, de son commerce, l'extension de ses connaissances et de ses idées, de ses relations avec les autres peuples, les échanges, les transformations d'opinions et de croyances, tous objets de mythes que l'on peut nommer à la rigueur historiques, et dont les plus positifs, sinon les plus récents, sont les mythes ethnographiques et géographiques.

Nous voudrions pouvoir faire ressortir la vérité de ces distinctions, faire toucher au doigt les caractères des différentes classes de mythes que nous venons d'établir, par un choix d'exemples pris dans la mythologie classique ou dans les autres corps analogues de traditions, qui se trouvent au berceau de tous les grands peuples, à l'origine de toutes les littératures. Mais l'espace nous manque*, et nous nous hâtons de joindre à cette théorie générale des mythes, du point de vue de l'antiquité grecque et romaine principalement, un aperçu rapide de leur histoire, des vicissitudes qu'ils ont subies dans le cours des temps, des travaux, des systèmes auxquels ils ont donné lieu chez les anciens et chez les modernes; ce qui nous conduira à comparer ailleurs, par les traits les plus saillants de leurs rapports et de leurs différences, les mythologies qu'on peut appeler fondamentales (*voy. religion INDIENNE, ÉGYPTÉ, T. IX, p. 271-74, DIEUX ET DEMI-DIEUX, mythologie du NORD, etc.*).

La plupart des mythes étant nés pour ainsi dire du sein du peuple, ayant formé de très bonne heure, chez les Grecs comme chez les autres nations, une sorte de poésie naturelle empreinte au plus haut degré du cachet des lieux et des temps, se conservèrent d'abord par la tradition, circulant sur les ailes de la parole, et soumis à toutes les variables influences de la mémoire, de l'imagination, des circonstances historiques ou autres. Dans cette période primitive, qui n'est autre que l'époque mythique, à la fois mère et matière des mythes, de simples images

(*) Le lecteur y suppléera aisément en parcourant les nombreux articles mythologiques contenus dans cette *Encyclopédie*, et en y appliquant notre classification et les principes de notre théorie.

de la nature qu'ils étaient, de personifications toutes symboliques déposées dans des noms expressifs, ils se développent en récits de plus en plus libres, se compliquent de toute sorte d'éléments, se coordonnent en généalogies, et commencent à se grouper. Vient le chant, vient la poésie et l'art à leur suite, qui continuent et perfectionnent, au grand profit de la forme, au grand détriment du fond, l'œuvre ébauchée par la tradition orale et la fantaisie populaire. A l'époque mythique, qui se confond avec l'âge héroïque, succède une seconde époque encore toute passionnée pour les mythes, oubliant le présent pour ce passé révéralé qui la charme, ou l'y transportant par un prestige qui lui est propre, mais idéalissant et le passé et ce présent qu'elle combine avec lui, les hommes et les choses, et traduisant ces mythes dont elle s'empare en de merveilleuses et dramatiques histoires, dont les dieux et les héros sont les acteurs. Cette époque est celle de l'épopée (*voy.*), plus divine ou plus humaine, héroïque ou didactique, mais toujours religieuse, quoique obéissant à la loi nouvelle du beau, cherchant à plaire en même temps qu'à instruire, elle s'inquiète peu du sens des antiques symboles, s'attache en eux aux formes extérieures, et y fasse triompher le génie de l'anthropomorphisme. Homère et Hésiode, les créateurs de la théogonie (plastique) des Grecs, selon Hérodote; Valmiki et Vyasa, auteurs du *Ramayana* et du *Mahabharata*, chez les Hindous, représentent cette époque dans son plus haut essor, et font une œuvre commune, bien qu'ici sacerdotale et là toute populaire. Alors se forment autour de tel dieu, de tel héros, de tel événement traditionnel, ce qu'on appelle les cycles (*voy.*) épiques, lesquels, s'enchaînant les uns aux autres, comme les mythes élémentaires s'étaient groupés dans l'épopée, mais moins artistement que ceux-ci, finissent, dans le long enfantement des poèmes cycliques de la Grèce et des *Pouranas* de l'Inde, par engendrer le grand cycle mythique ou le corps complet de la mythologie nationale élaboré successivement par les chantres épiques. A mesure qu'ils entrent davantage dans les temps historiques,

cette mythologie y prend davantage aussi la physionomie de l'histoire; à mesure qu'ils se rapprochent des époques de réflexion pratique ou spéculative et de poésie artificielle, elle se mélange de mythes moraux, philosophiques, scientifiques, et de fictions purement poétiques, aboutissant à l'allégorie d'une part, au conte romanesque de l'autre, lui-même dérivé souvent des vieux mythes symboliques à travers une série de transformations diverses. Chez les Grecs, le génie mythique ne cessa pas de multiplier ses productions, tantôt populaires et tantôt savantes, jusqu'au vi^e siècle qui précède notre ère, époque où la philosophie et l'histoire, s'émancipant de la poésie et de la tradition, sous la double influence des progrès de la raison et de ceux de l'écriture, parvinrent à se créer une forme propre; où l'idée et le fait, perçus distinctement, trouvèrent enfin dans la prose leur expression vraie. Et toutefois la forme du mythe continua d'être employée de loin en loin, en vers et en prose, ou par les prêtres, ou par des sectaires, tels que les orphiques (*voy.*), ou même par les philosophes, soit qu'elle leur parût atteindre mieux à la hauteur de leurs conceptions, soit qu'ils voulussent donner à leurs dogmes l'autorité de cette forme consacrée. C'est ce que fit encore Platon pour les sentiments sublimes de sa morale ou les spéculations transcendantes de sa métaphysique; c'est ce que les Alexandrins appliquèrent systématiquement aux découvertes de l'astronomie, à la représentation des phénomènes célestes. Chez les Hindous, on le sait, et chez plusieurs autres peuples de l'Orient dominés par la théocratie, jamais ni la philosophie ni l'histoire surtout n'ont réussi à s'affranchir complètement du joug de la forme mythique.

Et cependant, pour revenir aux Grecs, qui, plus que d'autres, ont parcouru toutes les phases de la mythologie, toutes celles de l'esprit humain, ils portèrent légèrement ce joug, et se plurent à le couvrir de fleurs. Chez eux, les anciens mythes, après les chants épiques dont ils avaient été la source, qui leur avaient donné tant de développement, de variété, d'éclat extérieur, furent doublement au

service des autres genres de poésie, issus tour à tour de l'épopée, et qui les modifièrent plus ou moins, selon leur génie propre et l'esprit des temps. Des lyriques, comme Stésichore, comme Pindare, tout en respectant la tradition d'Homère et d'Hésiode, s'en écartèrent plus d'une fois dans un but moral ou religieux, présentèrent les dieux et les héros sous des couleurs qui leur semblaient plus dignes de leur auguste caractère, et produisirent au grand jour de la poésie des mythes populaires jusque-là restés dans l'ombre. Les poètes tragiques allèrent plus loin : non-seulement ils durent plier la fable de leurs pièces à la loi de l'intérêt dramatique et leur donner de gré ou de force une péripétie, mais il leur fallut encore, pour employer une comparaison bien connue d'Eschyle, accommoder au goût des Athéniens les reliefs des festins d'Homère, sacrifier à leurs opinions, à leurs préjugés, pour obtenir leurs applaudissements. Toutefois, Eschyle et Sophocle, génies élevés, encore pleins de foi, prirent moins de libertés avec la tradition, avec les dieux mythiques auxquels ils croyaient, quoique le premier les entoure d'une auréole mystérieuse, le second d'une pureté idéale, où perce diversement le progrès des idées. Quant à Euripide, poussé par le besoin d'innover pour intéresser, disciple d'ailleurs des sophistes, il se fait, sur la scène, le missionnaire des lumières du siècle, et non-seulement il travestit les mythes au gré de son imagination, mais il les interprète ouvertement dans le sens de la philosophie dominante. C'est ce qui le rendait cher à Socrate lui-même, et ce qui le mit, au contraire, en butte à la raillerie mordante et patriotique d'Aristophane, défenseur énergique d'un passé glorieux. Plus tard, les poètes d'Alexandrie, et à leur exemple ceux de Rome, sauf dans l'épopée, qui, jusqu'aux derniers temps, garda avec une certaine fidélité le sentiment de sa mission héréditaire, firent des mythes l'ornement obligé, mais arbitraire, l'accessoire enjoué, ou bien encore la matière curieuse, habilement traitée ou pédantesquement compilée, de leurs élégantes, érudites ou abstruses compositions. Il suffit de

comparer Callimaque et Apollonius de Rhodes, Virgile et Ovide, de penser aux élégiaques grecs et romains, de nommer l'obscur Lycophron, le savant Nonnus de Panopolis, pour vérifier ces remarques. Voy. tous ces noms.

L'art de son côté, l'art proprement dit, s'inspirant des figures divines et héroïques créées par le génie mythique, développées par celui de l'épopée, parvint, après de longs efforts, à se dégager des vieux symboles hiératiques, et, subordonnant tout à la loi du beau, à révéler dans la forme humaine, épurée jusqu'à l'idéal, la divinité et ses attributs. Les temples, les tombeaux, les édifices publics et privés se peuplèrent d'une multitude de statues, de bas-reliefs, de peintures, où les dieux et les héros prirent réellement un corps, où les scènes de la mythologie apparurent aux regards dans toute leur variété. Il n'est pas jusqu'aux produits inférieurs de la plastique, sans parler des monnaies, des vases, des pierres gravées, des ornements et des bijoux de toute sorte, qui, en rendant témoignage de la vie et des mœurs des anciens, ne jettent un jour plus vif encore sur leurs traditions religieuses. Communément les artistes demeurèrent fidèles à ces traditions, et les reproduisirent, par les moyens et dans les conditions qui leur étaient propres, telles que les poètes les avaient traitées. Il s'ensuit que les documents littéraires suffisent en général à l'intelligence des mythes, et que les monuments leur empruntent beaucoup plus de lumières qu'ils ne sont capables de leur en donner. Mais d'une part, ils suppléent à ce que nous avons perdu en fait d'écrits; ils nous présentent de temps en temps les personnages et les événements mythiques sous des aspects, avec des circonstances, même avec des noms sur lesquels les auteurs se taisent. D'autre part, il est difficile de ne pas penser que, dans certains cas, ils sont les témoins immédiats de la tradition, surtout pour les antiques symboles nationaux et pour les légendes locales. De jour en jour les preuves abondent; de jour en jour la mythologie s'enrichit des découvertes de l'archéologie; et quoiqu'il faille, dans l'étude des monuments figurés, consulter avant tout

les textes, quoiqu'il faille se tenir sévèrement en garde contre les séduisantes mais faciles illusions de l'interprétation livrée à elle-même, il n'en est pas moins juste de reconnaître que l'archéologie de l'art appliquée à la mythologie lui a rendu, dans ces derniers temps surtout, les plus grands services, et qu'elle peut lui en rendre de plus signalés encore.

Mais la poésie et l'art ne sont pas les seules sources de la connaissance que nous pouvons avoir des mythes ; ils n'ont pas seuls contribué à les modifier en les transmettant. Chez les Grecs, nous l'avons déjà dit, la prose naquit au VI^e siècle avant notre ère ; elle naquit des progrès combinés de la raison et de l'écriture dans la marche générale de la société et de la civilisation. Au VI^e siècle aussi parurent la philosophie et l'histoire, sorties du sein fécond de la mythologie, mais émancipées par la réflexion, et presque dès l'abord se séparant avec éclat de leur mère commune. Pourtant quelques-uns des premiers logographes, tels qu'Acusilaüs d'Argos, ne firent guère que traduire sous la forme nouvelle de la prose, en les coordonnant, les abrégeant et les dépouillant de leurs ornements poétiques, mais non pas du merveilleux, les traditions quelconques déjà recueillies et jusqu'à un certain point digérées par l'épopée. Successeurs des cycliques, conteurs ou, si l'on veut, chroniqueurs en prose comme ceux-ci en vers, ils ne furent au fond que des mythographes et les plus anciens de tous. Tel ne voulait pas être cet illustre Hécatée (voy.) de Milet, qui prétendit introduire la critique dans la logographie, commença à interpréter historiquement les mythes, et fut, ainsi que nous l'avons nommé ailleurs, le précurseur d'Hérodote. Ce sont les logographes qui, révisant et contrôlant les généalogies épiques, en tirèrent une sorte de chronologie en grande partie conjecturale ; ce sont eux qui achevèrent de réduire les mythes, soit divins, soit héroïques, de plus en plus assimilés à l'histoire, en un système qui n'est rien moins qu'historique et qu'ont reproduit, d'après les poètes cycliques ou autres et d'après eux, les mythographes postérieurs. Faut-il s'étonner si des esprits

moins religieux, moins sévères qu'Hérodote et Thucydide, si des historiens de profession comme Éphore et Théopompe (voy. ces noms), méconnurent complètement, dans la suite, la nature du mythe, et, dupes de l'apparence, crurent extraire de ses récits la véritable histoire, en gardant la forme et laissant le fond, en retranchant l'élément merveilleux, en faisant des héros, même des dieux quelquefois, des hommes comme nous, et suscitant ainsi de vains fantômes de personnes et d'événements à la place des réalités de croyances, de mœurs, de faits généraux, qu'ils furent impuissants à dégager ? Faut-il s'étonner si ces travestissements souvent ridicules d'un passé jadis respecté, aboutirent dans la décadence de la foi, dans le progrès du scepticisme et du matérialisme, au système ou au roman historico-philosophique d'Evhémère (voy.), qui, posant en principe que tous les dieux sans exception devaient avoir été des hommes dans l'origine, et ne pouvant établir son assertion par les seules traditions de la Grèce, imagina un voyage à l'île chimérique de Panchæa, où, suivant lui, existaient des monuments de ces hommes déifiés ? Denys de Samos, surnommé le Cyclographe, que l'on a confondu longtemps avec le vieux logographe Denys de Milet, mais qui fut, selon toute apparence, le contemporain d'Evhémère et un adepte de la même école, a contribué avec lui à entraîner le crédule Diodore de Sicile dans cette voie aujourd'hui décriée de la mythologie romanesque, où se sont égarés sur ses pas tant de savants hommes parmi les modernes.

Les philosophes, en général, suivirent une meilleure route, et se firent de la mythologie des notions plus dignes, quoiqu'ils aient péché par un autre excès en traitant la forme mythique comme une pure forme, produit de la réflexion, en y méconnaissant la part du fait, en donnant à l'idée une importance exclusive, et se méprenant ainsi sur les simples et naïves intuitions de la haute antiquité, qu'ils dotèrent gratuitement de leurs spéculations les plus abstraites. Parmi les premiers sages, tandis que les uns, tels que Xénophane, Héraclite et Pythagore

lui-même, du point de vue nouveau de la raison, proscrivaient les fables symboliques d'Homère et d'Hésiode comme attentatoires à la morale et à la majesté des dieux, d'autres, les Ioniens par exemple, avec eux Phérécyde, Empédocle, Parménide, ou trouvaient dans le sens caché de ces fables la confirmation de leurs propres hypothèses sur l'origine et le gouvernement du monde, ou, comme nous l'avons déjà fait observer, reprenant pour leur propre compte la forme consacrée du mythe, lui confiaient, par un penchant plus ou moins réfléchi, les résultats de leurs méditations. Peu à peu l'interprétation et l'emploi de la mythologie devinrent tout-à-fait arbitraires; elle dut se plier successivement à tous les systèmes philosophiques, accepter leurs explications, ou bien leur servir d'organe. Les stoïciens n'y voulurent voir que de la physique, et crurent découvrir dans les poèmes d'Homère un ensemble d'allégories de ce genre; d'autres y trouvèrent de préférence des allégories morales. Les néo-pythagoriciens et les néo-platoniciens y cherchèrent avec plus de grandeur leurs théories métaphysiques, et se flattèrent en vain de raffermir le paganisme ébranlé en élargissant ses bases par l'alliance de l'éclectisme avec le syncrétisme religieux. Le dernier et triste fruit de cette fausse direction donnée à l'interprétation mythologique, fut la secte postérieure des allégoristes, digne pendant, quoique en un sens opposé, des évhéméristes.

Plus utiles pour la connaissance et même pour l'intelligence de la mythologie, sont les mythographes proprement dits, qui, aux époques alexandrine et romaine, compilèrent les mythes d'après les poètes de tout ordre et de tout âge, les logographes, les historiens; plus précieux encore sont les débris des savants commentateurs où les grands critiques d'Alexandrie eurent occasion de les exposer et de les expliquer. Entre ceux-là il suffit de nommer Aristarque et Didyme (*voy.* ces noms et les suivants); parmi les premiers, Apollodore, de la bibliothèque mythologique duquel nous avons un extrait qui nous tient lieu de l'original et de tant d'écrits perdus; après lui

Conon, Hygin, etc. Une mention d'honneur est due ici à Pausanias, ce naïf et érudit voyageur, qui, au temps d'Adrien et des Antonins, étudia sur les lieux les antiquités de la Grèce, décrivit ses monuments, et recueillit avec un religieux scrupule, de la bouche du peuple ou de celle des prêtres, ses traditions vivantes encore, sans parler d'une foule d'écrivains qu'il avait consultés et dont il cite les témoignages.

On peut dire sans injustice que ce qui a toujours manqué à l'antiquité, c'est la véritable compréhension de cette mythologie, dont pourtant elle se préoccupa jusqu'aux derniers temps, et où elle ne cessa pas de soupçonner une grande énigme. Quand régnait la foi religieuse, quand la vénération pour les anciens mythes subsistait, l'idée était conçue comme elle se produisait encore, avec la forme et par elle; elle demeurait identifiée au fait. Quand le doute fut éveillé par la réflexion, quand la raison demanda compte à la foi de ses respects et de ses croyances, la forme avait tellement prévalu sur le fond que les meilleurs esprits, ceux qui ne se résignaient point à prendre les mythes au pied de la lettre, ne purent y retrouver le sens primitif, fait ou idée, et qu'ils se virent réduits ou à le nier, en admettant la pure fiction, ou à le tirer violemment de leurs propres hypothèses. Mais lorsque se fut étendu pour les Grecs l'horizon de l'expérience, lorsque leur commerce et leurs colonies d'abord, puis l'expédition d'Alexandre et les établissements de ses successeurs, enfin leur contact avec Rome et leur absorption dans son empire, leur révélèrent l'Asie et l'Égypte, l'Orient et l'Occident, d'une part il se fit un rapprochement, une combinaison de dieux, de héros, de symboles et de fables religieuses, où le génie de l'hellénisme domina quant à la forme, où au fond il se pénétra chaque jour davantage d'éléments étrangers; d'autre part, les hypothèses historiques prirent place à côté des hypothèses philosophiques dans l'explication de la mythologie. Même avant les logographes, avant Hérodote et depuis, indépendamment des communications plus ou moins anciennes, plus ou moins réelles

les, de cultes et d'idées, une multitude de liens mythiques se formèrent entre la Grèce, l'Égypte et diverses contrées de la Basse et de la Haute-Asie, venues successivement à la connaissance des Grecs et en relation directe ou indirecte avec eux. D'abord ils parurent vouloir prendre le pas sur l'Orient; ils crurent y retrouver partout la trace de leurs héros et de leurs dieux; ils les promenèrent jusqu'au fond de la Thébaidé ou même de l'Éthiopie, jusque dans la Colchide et dans l'Assyrie, dans la Perse et dans l'Inde. Mais bientôt, soit reconnaissance implicite de la priorité de l'Asie, de l'Égypte, en fait de religion et de civilisation, soit admiration sentie pour la supériorité, la grandeur des conceptions symboliques de l'Orient et de ses institutions sacerdotales, soit besoin de découvrir à tout prix le mot de l'énigme mythologique qui leur avait échappé, de rendre le sens et l'idée à ces formes dont la beauté plastique ne suffisait plus à leur raison, ils se retirèrent sur le second plan, et ils posèrent en principe que ces dieux, ces héros, amalgamés déjà en partie avec les dieux et les héros asiatiques et égyptiens, ces mythes helléniques mariés peu à peu avec les symboles orientaux, leur étaient venus dès l'origine ou de l'Égypte, ou de la Phénicie, ou de quelque contrée encore plus reculée. Alors, les faits et les idées, les personnes et les choses, les dates et les pays se confondant et s'identifiant de plus en plus dans cette résurrection systématique de la mythologie, œuvre mi-partie d'érudition et d'enthousiasme qu'Alexandrie surtout vit s'opérer, les vieux chantes sacrés, les prophètes mythiques de la Thrace et de la Piérie, de l'Olympe et de l'Hélicon, durent, comme les anciens sages, Thalès et Pythagore, mais bien avant eux, voyager en Égypte ou dans l'Inde, et puiser à la source orientale les dogmes d'une philosophie allégorique, mêlée d'éléments fort divers, étroitement rattachés aux formes anciennes, et donnée comme la religion primitive. Orphée (*voy.*), tantôt Égyptien, tantôt Thrace ou Grec, Orphée, le héros d'une secte religieuse qui paraît avoir fait de très bonne heure une tentative analogue, fut érigé en théologien du paganisme ainsi restau-

ré contre l'assaut du christianisme naissant; et sous son nom révéré, dont le christianisme lui-même ne dédaigna pas de s'autoriser dans l'occasion, se multiplièrent des poésies où les dieux, les héros, les mythes et les symboles retrouvèrent un sens pour les philosophes, mais ne purent retrouver la foi des peuples. Toutes ces combinaisons historiques ou philosophiques furent impuissantes à régénérer l'antique mythologie aussi bien qu'à en surprendre le secret. En vain, comme nous l'avons dit déjà, l'éclectisme néo-platonicien vint en aide au syncrétisme alexandrin, le mysticisme oriental au mysticisme grec. Depuis que le fond et la forme, l'idéal et le réel avaient cessé de se pénétrer réciproquement, depuis que le principe de vie qui les unissait dans la vieille *parole* (le mythe) s'était évanoui, leur nécessaire alliance ne pouvait se reproduire que sous l'influence d'un principe supérieur, d'un médiateur nouveau, par l'avènement du *Verbe* fait chair.

Mais il nous tarde d'arriver aux travaux modernes dont la mythologie classique principalement a été l'objet jusqu'à nos jours, et qui, par une analyse à la fois plus large et plus profonde que celle qui fut permise aux anciens, l'ont éclairée, et peu à peu les autres mythologies avec elle, d'une lumière de plus en plus vive.

Quand on cherche à se rendre compte de la marche des systèmes sur la mythologie, dans les temps modernes, on trouve qu'ils se sont succédé, sinon dans le même ordre, au moins avec les mêmes caractères généraux que les systèmes anciens, mais sur une plus vaste échelle et avec un notable progrès. Dans la double préoccupation de la forme mythique prise à la lettre, et de la tradition biblique regardée comme la seule histoire véritable du genre humain, le système qui prévalut d'abord fut celui qui, rapprochant des personnages et des événements supposés de la mythologie les événements et les personnages jugés historiques de l'Ancien-Testament, voulut voir exclusivement, dans ceux-là, ceux-ci défigurés et altérés. Le savant Samuel Borchart (*voy.*) mit (*Phaleg* et *Canaan*) une merveilleuse érudition philologique au

service de cette hypothèse aujourd'hui ruinée malgré les efforts récents de quelques mystiques pour la relever. L'abbé Banier (*voy.* ce nom et plusieurs des suivants) et bien d'autres chez nous, l'anglais James Bryant, en Allemagne Hüllmann et, à quelques égards, le célèbre archéologue Boettiger, peuvent être rangés dans la même école, plus étroitement ou plus largement historique, mais au fond des mythes cherchant toujours de l'histoire, soit des hommes, soit des institutions, grecque, égyptienne, phénicienne ou autre. Ce sont les évhéméristes modernes, quoique dans un esprit plus ou moins différent de celui qui animait l'ancien Év'hémère. Non moins exclusifs, mais plus heureusement inspirés, ont été ceux qui, soupçonnant dans les mythes un sens caché, et faisant la distinction de la forme et du fond, mais les traitant l'une et l'autre d'une manière complètement arbitraire, ont renouvelé les systèmes d'interprétation ou physique ou morale des anciens, et forment ce qu'on peut appeler l'école allégorique. A cette école appartiennent et Noël Le Comte ou plutôt Conti (*Natalis Comes*), pour qui les mythes furent surtout moraux; et le grand Bacon, qui y trouva de préférence les maximes de la sagesse politique de l'antiquité; et le Hollandais Jacob Tollius, qui rapporta à la chimie naissante l'histoire fabuleuse tout entière; sans parler des alchimistes proprement dits, qui prétendirent expliquer la mythologie par leur vaine science en même temps qu'ils lui en demandaient la clef. Mais l'hypothèse qui, dans le progrès désormais assuré de toutes les connaissances physiques, au XVIII^e siècle, et l'invasion d'un esprit philosophique à la fois sceptique et enthousiaste, fut développée avec le plus d'éclat, accueillie avec le plus de faveur, est celle qui, dans les symboles et les rites des cultes anciens, dans les légendes religieuses et les récits mythologiques de tous les peuples, essaya de montrer l'histoire de la nature et principalement celle du ciel. L'ingénieux abbé Pluche préluda à cette théorie, que le savant Dupuis, dans son *Origine de tous les cultes*, agrandit, généralisa, et formula en un système aussi hardi qu'étroit, aussi conséquent que

faux, qui a reçu à bon droit le nom de système astronomique, et dont Volney et d'autres, en le copiant avec emphase ou le résumant avec sécheresse, ont encore exagéré les conséquences matérialistes. Dornedden, en Allemagne, d'après le même principe et à la même époque, mais avec moins de savoir et de rigueur que Dupuis, a cru expliquer par le calendrier la mythologie et l'art de la Grèce, dérivés, selon lui, de l'Égypte. Tout comme ces hypothèses, confondant les dates, ont transporté dans la haute antiquité, et le zodiaque chaldéo-grec, et la sphère poétique des alexandrins, et leurs connaissances relativement récentes en astronomie, un auteur de nos jours, M. Schweigger, a gratifié la mythologie des découvertes les plus belles de la physique moderne, de celles du magnétisme et de la polarité, par exemple.

Ce qui manquait également à tous ces systèmes, qui, s'attachant à l'écorce poétique de la mythologie, au fait apparent ou réel, ou bien plaçant son essence dans tel ou tel ordre de notions et d'idées morales, politiques, scientifiques, arbitrairement généralisé, faisaient saillir tour à tour, à l'exclusion des autres, un des éléments divers qui la composent, c'était de tenir compte du plus fondamental de tous, l'élément religieux. Telle ne fut pas l'erreur du grand philologue Gérard-Jean Vossius, ou Vossius le père, dans son livre, digne encore d'être étudié, dont le titre complet indique le point de vue si étendu et si élevé pour le temps : *De theologia gentili et physiologia christiana, seu de origine et progressu idololatriæ ad veterum gesta et rerum naturam redactæ, deque naturæ mirandis, quibus homo adducitur ad Deum*, libr. IX, Amst., 1642, 1666, etc. Vossius vit très bien que la mythologie renferme à la fois des faits et des idées, mais que les uns et les autres y sont rapportés à un centre commun, la religion; il en fit la théologie du polythéisme, qu'il dérivait, par une série de dégradations, différentes selon les différents cultes païens comparés entre eux, du monothéisme des Juifs ou du seul vrai culte avant le christianisme. C'était la même préoccupation que nous avons vue do-

miner le système historique, bien plus étroit, de Bochart, celle que partagèrent Huet, Bossuet et tant d'autres pieux savants du xvii^e siècle; c'est ce qu'on peut appeler le système ou l'école théologique, qui a trouvé jusqu'à nos jours de nombreux partisans, surtout dans le clergé, rarement d'aussi érudits et d'aussi sincères que Vossius. L'hypothèse moderne de la révélation primitive faite aux ancêtres du genre humain, restreinte depuis dans le mosaïsme, obscurcie successivement, sans s'effacer tout-à-fait, dans les religions païennes, et reparaissant triomphante dans le christianisme, n'est qu'une modification de l'ancien système théologique, cherchant à se mettre en accord avec le progrès des connaissances historiques et pactisant avec la philosophie.

Avant que ce système et, jusqu'à un certain point, tous les autres se transformassent dans des conceptions plus vastes et plus indépendantes, où le véritable esprit philosophique s'allierait à l'érudition historique et littéraire, il fallait que la nature de la mythologie fût étudiée en elle-même, il fallait que fût déterminé son rapport plus ou moins nécessaire, soit avec le polythéisme, soit avec la religion en général. Pour cela, il était indispensable qu'une mythologie particulière, et de préférence la mythologie grecque, la plus accessible, sinon la plus riche et la plus parfaite de toutes, fût soumise à un examen approfondi, impartial, exempt de préjugé religieux ou autre. C'est ce qu'entreprit l'école que nous nommerons philologique, à la tête de laquelle nul ne mérite aussi bien d'être placé que l'illustre Heyne, pas même son âpre et sagace adversaire, Jean-Henri Voss, dont les efforts pour fonder exclusivement l'étude de la mythologie sur la lettre et la suite en quelque sorte matérielle des textes, n'ont abouti qu'à mieux faire sentir la nécessité d'une critique sévère dans cette difficile recherche. En dépit de ces attaques, Heyne, grâce à l'étude profonde et persévérante qu'il fit pendant plus de quarante années (de 1763 à 1807), du génie des Grecs, de leur langue, de leur poésie et de leur histoire, garde l'honneur d'avoir le premier tenté de définir la nature du langage mythique et sym-

bolique, d'en avoir sondé l'origine, d'avoir déduit de là des règles d'interprétation, auxquelles il ne demeura pas toujours fidèle dans la pratique, ayant donné beaucoup trop aux explications allégoriques des stoïciens. Après lui, le spirituel Philippe Buttmann insista de nouveau sur le caractère essentiellement significatif du mythe, le sépara nettement de la tradition historique ainsi que de la pure fiction, et y montra une forme d'expression simple et naïve des idées, propre aux temps primitifs, et bien distincte de ses élaborations poétiques, même les plus anciennes. Mais de nouveau aussi, Buttmann porta son regard au-delà de l'horizon de la Grèce, vers l'Orient, vers l'Asie, qui lui parut recéler la première origine d'un certain nombre de mythes grecs; et signalant l'analogie, plus encore que l'étymologie, comme un puissant moyen d'interprétation, il recommanda la comparaison des traditions orientales et des Sagas du Nord avec la mythologie des Hellènes. C'est par là qu'il s'écarte du système rigoureusement hellénique, tel que Heyne et Voss l'avaient professé en général, tel que l'ont adopté et développé à leur suite, quoique dans des voies opposées du reste, MM. Welcker et O. Müller d'une part, Lobeck de l'autre, les deux premiers se plaçant au point de vue symbolique, et faisant hautement ressortir l'élément religieux qui pénètre la mythologie tout entière, l'autre refusant à la mythologie, comme aux cultes de l'antiquité, toute signification élevée et sérieuse, et se tenant judaïquement, bien que savamment, à la lettre, sans faire acception de l'esprit.

Mais longtemps avant que MM. Welcker et Müller, avec quelques différences dont nous ne tiendrons pas compte en ce moment, eussent produit leurs idées sur la mythologie grecque, sur l'origine et le caractère de la forme mythique, sur le lien intime et nécessaire qui l'unit à toutes les conceptions de l'esprit, à tous les sentiments de l'âme, surtout au sentiment religieux, ces idées auxquelles nous adhérons presque de tout point, et que nous avons exposées plus haut telles que nous les admettons, avaient été formulées et

généralisées par M. Fr. Creuzer, dans la belle théorie à laquelle nous nous sommes déjà référé. L'auteur de la *Symbolique et Mythologie*, publiée pour la première fois de 1810 à 1812 (voy. T. VII, p. 244), est donc aussi le chef, sinon le créateur, de l'école nommée, principalement d'après son livre et son point de vue, mythique ou symbolique : école, disons-nous, et non pas système ; car le système hellénique, le système théologique, transformé en oriental, et le système allégorique ou, si l'on veut, philosophique, représenté aujourd'hui par le célèbre M. God. Hermann, s'y sont également donné rendez-vous, en dépit de la polémique de ce dernier contre M. Creuzer. M. Creuzer lui-même, il faut le reconnaître, a fait de son principe, dont la supériorité et la vérité se trouvent ainsi établies, une sorte d'amalgame avec ces trois systèmes, amalgame que n'avoue pas toujours la critique, que les esprits sévères lui ont vivement reproché, mais qui n'est peut-être qu'une de ces anticipations hardies que les esprits élevés comprennent, et qui ont au moins le mérite de marquer le but, si elles ne l'atteignent pas, si même elles se trompent sur les vrais moyens de l'atteindre. Ce n'est pas ici le lieu d'aborder en détail cette grande controverse ; mais rien n'empêche que, dans le progrès ultérieur des connaissances historiques et philologiques, dans l'accord de plus en plus étroit de la philosophie de l'histoire avec l'étude des antiquités des peuples, l'idée du développement propre et local de la mythologie grecque, comme de toute autre mythologie de l'Occident, ne parvienne à se concilier avec celle de son origine orientale ; rien n'empêche que l'influence de la Phénicie ou de l'Égypte ou de l'Asie-Mineure, sur les cultes, les traditions,

l'art de la Grèce et surtout de l'Étrurie, ne se vérifie, quoique dans une autre mesure, par d'autres voies ou pour d'autres époques que celles qui ont été généralement admises ; rien n'empêche qu'il ne se forme avec le temps, et d'une manière légitime, des familles de mythologies, de religions, comme des familles de langues, dont les racines soient identiques, dont les flexions, pour ainsi parler, soient analogues, et qui doivent s'expliquer finalement les unes par les autres, quoiqu'elles aient, dans leur complète efflorescence, un caractère d'originalité relative ; rien n'empêche enfin que, de proche en proche, et par la comparaison des familles mythologiques entre elles, une fois qu'elles auront été profondément étudiées en elles-mêmes et dans leur immédiate connexité, on ne soit conduit, au moins pour une portion considérable de notre espèce, à la pensée d'une filiation plus générale, d'une source commune et primitive, soit des grandes intuitions religieuses, soit de leurs formes symboliques principales, source qui ne serait ni le monothéisme hébreu ni le monothéisme chrétien reporté aux premiers temps du monde, mais cette simple et sublime religion de la nature, révélant la divinité à l'homme par ses œuvres, la lui montrant dans tout ce qui l'entoure et dans lui-même, la diversifiant sans perdre de vue son unité, qui est tout ensemble un culte, une philosophie, une poésie, et que l'on entrevoit au berceau de toutes les croyances païennes, de tous les systèmes religieux comme de toutes les mythologies de l'antiquité, depuis l'Inde jusqu'à la Grèce et l'Italie, et de la Scandinavie ou de la Celtique, jusqu'à l'Égypte, l'Assyrie et la Bactriane.

G-N-T.

MYTILÈNE, voy. LESBOS.

N.

N, la quatorzième lettre et la onzième consonne de notre alphabet, se rencontre également dans presque toutes les autres langues, anciennes ou modernes. Elle est surtout linguale et nasale; car pour la prononcer, il est besoin d'un mouvement déterminé de la langue, et le son de l'articulation s'échappe par le nez : aussi l'*n* est-elle mal prononcée par les personnes qui ont le canal du nez momentanément embarrassé. Que cette lettre soit en même temps dentale, cela nous paraît douteux, bien que, dans son émission naturelle, le bout de la langue se rapproche un peu des dents supérieures.

Comme au sujet de la lettre **M**, nous n'avons pas sur celle-ci de particularité intéressante à donner, si ce n'est relativement à la prononciation qui, dans les différentes langues, offre un très grand nombre de variantes. En français, bien souvent l'*n* n'est pas prononcée du tout, comme dans *ils aiment**, et plus fréquemment encore, elle devient une lettre toute nasale ou palatale qui modifie complètement la voyelle précédente, comme dans *banc, en, bien, non, fin, un*, etc. Mais la véritable difficulté de sa prononciation consiste à savoir quand il faut la lier avec la voyelle du mot suivant; car il y a là des nuances très délicates à observer, et sur lesquelles même tous les grammairiens ne sont pas d'accord. Ces difficultés, ainsi que tout ce qui se rapporte à la prononciation française de la lettre *n*, sont clairement exposées dans l'Encyclopédie de Diderot, en tête de cette lettre; nous nous bornons à y renvoyer. Seulement, nous dirons avec l'Académie que dans *hymen, amen, abdomen, Éden*, et quelques autres mots, il faut toujours prononcer fortement l'*n*, c'est-à-dire lui laisser sa valeur première, plutôt dentale que palatale; et nous répéterons

(*) En anglais, la même chose arrive à l'*n* placée après une *m*, par ex.: *column*, prononcez *colum*.

aussi, quant à la liaison, que les mots terminés en *an* ou *éan*, comme *courtisan, ouragan, tyran, océan*, ne doivent pas se lier à la voyelle qui suit; qu'il en est de même pour la plupart des mots qui se terminent en *en, in, ion, oin, ouin*; qu'*un* fait exception comme adjectif numéral, mais non pas à la fin des noms de quelques villes de France, comme *Autun, Verdun*, où la liaison n'est jamais admise; enfin, qu'en toute occasion, le nom *bien* se prononce avec le son nasal; mais que *bien*, adverbe, souffre la liaison lorsqu'il est suivi immédiatement de l'adjectif, ou d'un autre adverbe, ou d'un verbe commençant par une voyelle ou par un *h* muet.

Une circonstance particulière à noter, c'est l'association des lettres *gn* pour produire une articulation tantôt mouillée, comme dans *seigneur*, qui se prononce *seinieur*, tantôt palato-nasale, comme dans *règne, digne, borgne*. Pour le dernier cas, l'inverse se présente fréquemment dans d'autres langues, par exemple en allemand *ng*, dans *Gesang, jung*, etc.; pour le premier, l'analogie est encore plus directe dans l'espagnol (*Nuñez*, prononcez *nougnéz*), dans le portugais (*Maranhon*, prononcez *maragnon*), et dans le polonais (*pań*, prononcez *pann*). En russe, pour donner à l'*n* la même valeur, on lui associe une lettre finale.

N redoublée dans le corps d'un mot offre aussi des nuances de prononciation: dans *Anna, vanner*, par exemple, on fait sonner les deux *n*, au lieu que dans *Anne, Jeanne, Auxonne*, une seule se fait entendre, et la syllabe s'allonge. Quelquefois la syllabe ne s'allonge pas, bien qu'on n'entende qu'une seule *n*.

L'usage seul décidant de toutes ces particularités, nous nous abstenons des détails.

N majuscule suivie d'un point, dit l'Académie-Française, se met à la place d'un nom propre (*Nomen*) qu'on ignore ou qu'on ne veut pas faire connaître; et

sert encore à une désignation générale et indéterminée de personne.

Dans les autres cas d'abréviation, N. peut signifier *numéro*, ou *neutre*, ou *nominatif*, ou *nord*, etc. Chez les Romains, le nom de *Numerius* pouvait ainsi s'abréger. Leur lettre numérale N signifiait 900, et avec la barre (\bar{N}) 900,000, et quelquefois, dit-on, 90,000. Sur les monnaies françaises, cette lettre indiquait autrefois qu'elles avaient été frappées à l'hôtel de Montpellier. J. H. S.

NABAB, *voy.* INDE, T. XIV, p. 592, INDOSTAN et ÉMIR.

NABIS, tyran de Sparte, *voy.* SPARTE et MACÉDOINE.

NABONASSAR, roi de Babylone (*voy.*) qui fit détruire tous les monuments historiques de la Chaldée, afin d'établir une ère nouvelle, commençant à la date de son avènement au trône. *Voy.* ÈRE, T. IX, p. 710.

NABUCHODONOSOR ou NÉBUKADNÉTSAR, roi de Babylone, de 606 à 563 avant J.-C., était fils et successeur de Nabopolassar, restaurateur de l'empire de Babylone (*voy.* ce mot, T. II, p. 653, 654, et CHALDÉENS, T. V, p. 317). Il recula les frontières de son empire jusqu'aux limites occidentales de l'Asie, battit le roi d'Égypte Néchao (*voy.*), près de Carchemisch (*Circesium*), détruisit Jérusalem (*voy.*), Tyr et Sidon, et enrichit sa capitale des dépouilles des peuples vaincus. Selon la coutume des conquérants de l'Asie, qui transportaient dans d'autres contrées les peuplades turbulentes qu'ils soumettaient, Nabuchodonosor emmena dans la Babylonie un grand nombre de Juifs. Leur séjour dans ce pays est connu dans l'histoire sous le nom de *captivité de Babylone* (*voy.* l'art., T. II, p. 655; HÉBREUX, T. XIII, p. 571; JUIFS, etc.). Des traditions fabuleuses rapportent qu'il pénétra à travers la Libye jusqu'aux côtes occidentales de l'Afrique. Celle qui le change en bœuf pendant sept ans est évidemment allégorique. C. L.

NACRE, matière blanche, brillante et de nature calcaire qui, réunie en couches lamelleuses superposées, constitue l'intérieur d'un certain nombre de coquilles. Les perles ne sont elles-mêmes

qu'une nacre isolée et plus pure, de forme globuleuse (*voy.* PERLE). La nacre doit son aspect irisé, cette belle variété de couleur chatoyante que l'on nomme *nacrée*, à la manière dont elle réfracte la lumière. Il y a des écailles de nacre de grandeurs diverses : quelques-unes sont fort petites, d'autres atteignent 6 à 8 pouces de diamètre sur 1 pouce d'épaisseur. La nacre est considérablement employée dans les arts, particulièrement dans la marqueterie, la tableterie, l'ébénisterie, etc. : on en fabrique des manches de couteaux et d'instruments, des cuillers, des boutons, des tabatières, etc. Z.

NADIR, *voy.* ZÉNITH.

NADIR-CHAH, *voy.* THAMASP-KOULI-KHAN.

NÆFELS, bourg situé près du Linth, dans le canton de Glaris (*voy.*), célèbre par la victoire que les Suisses y remportèrent sur les forces autrichiennes, le 9 avril 1388; victoire qui acheva d'assurer l'indépendance helvétique en amenant la paix qui fut signée l'année suivante. *Voy.* SUISSE. X.

NÆVIUS (CNÉIUS), né en Campanie, vers 220 av. J.-C., et versé dans la littérature grecque, suivit l'exemple de Livius (*voy.*) Andronicus, et composa des tragédies imitées du grec pour le fond et la forme, des comédies, et un poème historique en vers saturnins, intitulé *De bello Punico*, que les grammairiens ont divisé en VII livres. Trop fidèle au génie des anciens comiques de la Grèce, il attaqua avec tant de liberté les grands de Rome, entre autres P. Scipion et les Métellus, que la prudence lui conseilla de s'enfuir à Utique. Nous possédons les titres de onze de ses tragédies et quelques fragments de ses écrits insérés dans la *Collectio veterum tragicorum* de Vossius (Leyde, 1610), et dans d'autres recueils de ce genre. *Voy.* LATINE (*litt.*), T. XVI, p. 252. X.

NAHUM, un des douze petits prophètes (*voy.*) et un des orateurs les plus remarquables d'entre les Hébreux, vécut sous le roi Ézéchias (Hiskias) vers l'an 720 avant l'ère chrétienne. Il prophétisa la ruine du royaume d'Assyrie et la destruction de Ninive. Son style, plein de

feu, d'images et d'originalité, se distingue encore par sa clarté. X.

NAIADES, voy. NYMPHES.

NAIN (du grec *νάνος*). On désigne par ce nom tout individu, animal ou végétal, qui n'a pas atteint à l'âge ordinaire l'accroissement naturel à son espèce.

Le *nanisme* a plusieurs causes naturelles : d'abord le peu d'étendue ou le resserrement des organes utérins, et le manque de nourriture dans ces organes; ensuite les scrofules, le rachitisme, et l'influence d'une chaleur ou d'un froid excessifs.

On a obtenu, par des moyens artificiels, plusieurs effets analogues à ceux qui résultent des causes naturelles : ainsi on arrête l'accroissement chez les jeunes animaux, en leur faisant prendre une nourriture excitante et des boissons spiritueuses; par de certaines mutilations et par la chaleur, on empêche les plantes d'atteindre leur taille ordinaire, et on les pousse, au détriment de leur santé, à une floraison et une fructification précoces; les anciens étaient même parvenus à produire des nains artificiels de l'espèce humaine, et les dames romaines faisaient le plus grand cas de ces grotesques serviteurs.

Les nains ont été fort en crédit pendant le moyen-âge, où on les voit porter les messages des chevaliers, et servir de pages aux nobles châtelains. Sous les rois de France, ils ont partagé, pendant longtemps, avec les fous (voy.) l'intimité et la faveur du maître. A Constantinople, ils sont encore aujourd'hui à la mode. Parmi les nains célèbres, nous citerons le gentilhomme polonais Borwilawski, dont la réputation fut européenne, tant à cause de sa qualité de nain que par l'étendue et la variété de ses connaissances. Par un contraste remarquable, un individu de la même espèce, Nicolas Ferry, surnommé *Bébé*, ne put jamais apprendre à lire; il était né dans les Vosges, en 1741, et devint le favori du roi Stanislas, duc de Lorraine. A 15 ans, il était haut de 29 pouces. Il mourut âgé de 22 ans, peu de temps après avoir été fiancé à la naine Thérèse Souvray, qui vivait encore il y a vingt ans. Charles-Quint avait un nain, nommé Corneille, né en

Lithuanie, dont on voit le portrait au Louvre, peint par Francesco Torbido; il est représenté en pied, avec le costume de chevalier, la main gauche appuyée sur un gros chien qui sert de terme de comparaison. Jeffery Hudson, né en 1619, n'avait que 17 pouces, à l'âge de 8 ans, quand il fut présenté dans un pâté à la reine d'Angleterre. Irascible comme la plupart de ses semblables, ce nain joignait à la susceptibilité beaucoup d'énergie : il eut un duel au pistolet avec un nommé Crofts, qui s'était permis des plaisanteries sur son compte; et il tua son adversaire du premier coup. Quand la reine d'Angleterre vint en France, en 1644, Jeffery, fidèle au malheur, voulut la suivre, et montra par ce trait qu'il n'était pas incapable de reconnaissance et d'attachement. Il mourut, en 1682, dans la prison de Westminster, sous le poids d'une accusation politique. On cite encore plusieurs autres nains dont la taille varie entre 30 et 38 pouces; mais le plus remarquable de tous, pour sa petitesse, est sans contredit celui de Birch, qui n'avait que 16 pouces, et qui atteignit l'âge de 37 ans.

Les nains ont pour la plupart des traits repoussants, et sont fort mal proportionnés dans leur petite conformation : presque tous ont une tête volumineuse et le cerveau très développé, sans profit pour leur intelligence, car plusieurs nains, malgré ces signes extérieurs, ont été presque complètement stupides; leurs membres sont tordus ou rachitiques, et leur tronc irrégulier. La circulation du sang est si active chez les nains qu'ils sont très exposés à l'apoplexie; aussi les trouve-t-on généralement pétulants et irritables; très précoces dans leur puberté, ils sont usés de bonne heure, et ne se reproduisent pas entre eux.

Nous n'avons pas à nous occuper ici des fables des anciens sur ces peuples de nains, Pygmées, Troglodites, etc., qu'il faut sans doute ranger parmi les rêveries qui ont donné naissance aux Lilliputiens de Swift et aux Myrmidons (voy. ces noms) des poètes, ainsi que ces habitants du voisinage des sources du Gange que Plin (H. N., VII, 2) appelle *Trispithami*, parce qu'ils n'excédaient jamais la hau-

teur de trois palmes (*spithama*). Il faut bien reconnaître pourtant que, sous l'influence de certains climats, des peuples entiers sont d'une taille si exigüe qu'ils ne paraissent composés que de nains (*voy.* LAPONIE, GROENLAND, ESKIMOS, KAMTCHATKA, etc.). C.

NAISSANCE. Après avoir puisé dans le sein maternel les matériaux nécessaires à son premier développement, le produit de la conception (*voy.* ce mot, EMBRYON, FOETUS) arrive à une époque de maturité qui lui prescrit de chercher au dehors les conditions nouvelles de son existence; et la naissance n'est en effet que le passage de la vie fœtale ou intra-utérine à la vie extérieure et indépendante. *Voy.* GESTATION, GROSSESSE, ACCOUCHEMENT, etc.

Dès le premier cri de l'enfant, sa naissance est un fait consommé, car ce cri répond à sa première inspiration, et révèle par conséquent l'influence de l'air atmosphérique, qui va modifier soudainement ses principales fonctions. Ce n'est point, comme on l'a dit, pour combler un vide qui n'existe pas, mais parce que la poitrine se dilate, que l'air s'introduit dans les poumons. Or, cette ampliation de la poitrine se rapporte uniquement à la contraction violente et spasmodique du diaphragme, contraction produite par la brusque impression du froid, par la différence des milieux dans lesquels l'enfant passe tout à coup, et enfin par des excitations artificielles (frictions sur la peau, irritation des membranes muqueuses, etc.) que l'on met en usage dans le cas où l'enfant est affaibli. Au moment même où la respiration s'établit, il s'opère dans l'appareil circulatoire un changement remarquable, et, dans un court délai, on voit disparaître toutes les particularités anatomiques qui appartiennent à la vie fœtale. Les modifications que présente la nutrition ne sont pas moins importantes. C'est avec l'allaitement (*voy.*) que commence l'activité réelle des organes digestifs. Le travail qui leur est d'abord imposé est proportionné sans doute à leur faiblesse, et ils n'agissent encore que sur un aliment soumis à une première élaboration; mais déjà tous les actes de la digestion s'enchaînent régulièrement, succion, déglutition, assimilation des principes nu-

tritifs, expulsion des matières excrémentielles: il y a enfin exercice et concours direct de tout le tube intestinal. Quant à la vie de relation, il va sans dire qu'elle n'existe pas chez le fœtus, et qu'elle ne peut dater que de la naissance. Ainsi, le système nerveux, conducteur et foyer de cette mystérieuse puissance qui, sous le nom de sensibilité (*voy.*), met l'être vivant en rapport avec le monde extérieur, est appelé seulement alors à manifester sa présence. Affranchis de leur inaction, les organes des sens apportent bientôt à l'enfant le secours merveilleux de la vue, de l'ouïe, du goût, de l'odorat et du toucher. Avant le rire, les pleurs ont annoncé déjà le réveil de l'organe cérébral (*voy.* CÉRÉBRO-SPINAL), organe régulateur qui, selon l'ingénieuse expression de Bordeu, constitue avec le cœur et les poumons (*voy.* ces mots) le *trépied de la vie*.

Pour le registre des naissances, *voy.* ÉTAT CIVIL, et pour les données statistiques, les mots VIE, MORTALITÉ, LONGÉVITÉ, etc. D. D. E.

NAMUR, province du royaume de Belgique, d'une superficie de 66 $\frac{1}{2}$ milles carr. géogr. (366,177 hectares), avec une population de 233,000 hab. Le sol, d'une fertilité extraordinaire, est en partie plat, en partie coupé de collines couvertes de forêts que l'on peut regarder comme appartenant aux Ardennes (*voy.*). Outre les produits de l'agriculture, ce pays est riche en fer, en cuivre, en plomb, en calamine, en houille et en marbre. Les habitants élèvent un grand nombre de bestiaux. Au x^e siècle, le territoire de Namur eut des comtes indépendants. Ghérard (mort en 899), un des plus puissants seigneurs de la Lotharingie, fonda leur souveraineté. Bérenger, qui lui succéda, est regardé comme le premier comte héréditaire de Namur; c'est de lui du moins que sortit la première race de ses comtes. Le comté passa ensuite dans la maison de Hainaut (1189), et Baudouin, qui devint empereur de Constantinople, ayant laissé ses droits à Gui, comte de Flandre, ses descendants en jouirent jusqu'en 1421, où le comté fut cédé au duc de Bourgogne; en 1477, Marie de Bourgogne l'apporta en dot à l'archiduc Maximilien. Plus tard, Namur passa sous le

sceptre de la France, et fut incorporé, en 1814, au royaume des Pays-Bas, dont, en 1830, il se détacha avec le reste de la Belgique.

Namur, sa capitale, forteresse importante au confluent de la Sambre et de la Meuse, et siège d'un évêché, possède une belle cathédrale, 16 églises, un gymnase, une bibliothèque, et une population de 20,560 hab., qui font un grand commerce de quincaillerie, d'armes à feu, de cuir, de tabac, de verrerie et d'ouvrages en cuivre. Quoique fortifiée par Coehoorn, en 1691, cette ville, dès l'année suivante, fut prise par Louis XIV et Vauban. Guillaume III la reprit en 1695, et elle retourna à l'Autriche. Joseph II la fit démanteler, à l'exception de la citadelle, que les Français firent sauter en 1794. Ses fortifications ne tardèrent cependant pas à être relevées, et, en 1815, Namur se défendit vaillamment contre les Prussiens. X.

NANCY, ancienne capitale de la Lorraine (*voy.*), aujourd'hui chef-lieu du dép. de la Meurthe (*voy.*), est une des plus jolies villes de France, et brille en outre par l'urbanité de ses habitants. C'est principalement des règnes de Léopold I^{er} et de Stanislas (*voy.* ces noms) que datent la prospérité de cette ville et la splendeur de ses monuments dont nous avons parlé à l'art. MEURTHE. On trouvera au même endroit l'énumération des établissements qu'elle possède. Nancy était autrefois muni de fortifications très considérables que les Français démolirent après l'avoir occupé militairement aux temps de Louis XIII et de Louis XIV.

L'origine de Nancy ne remonte pas au-delà du XI^e siècle. Au milieu de toutes les vicissitudes qu'eut à subir la capitale de la Lorraine, le fait le plus remarquable de son histoire est sans contredit la fameuse bataille livrée sous ses murs, le 5 janvier 1477, et qui fut si fatale aux Bourguignons. *Voy.* LORRAINE (T. XVI, p. 717), CHARLES-LE-TÉMÉRAIRE, etc. X.

NANGASAKI, *voy.* JAPON.

NANKIN ou **NAN-KING**, c'est-à-dire *résidence du Sud*, est l'ancienne capitale de la Chine (*voy.*) méridionale. Elle porte encore le nom de *Kiang-ning* (repos du fleuve). Située sur la rive gauche du Yang-

tsé-kiang (*voy.*), à quelque distance de son embouchure, l'angle nord de ses murailles est éloigné seulement de 700 pas de ce fleuve, au rapport de sir Hugh Gough, commandant des forces anglaises qui s'avancèrent jusque sous les murs de cette ville, en 1842. La face occidentale de son enceinte s'étend parallèlement, et sur un espace de plusieurs milles, au pied de hauteurs bien boisées qui dominent complètement la ville. Enfin la face sud s'élève sur un terrain plat, auprès d'un canal large et profond. Un très grand faubourg règne tout le long de la face du sud, et à l'angle sud-est s'élève la ville *tatare*, qui est séparée de la ville *chinoise* par une haute muraille. La face orientale s'étend suivant une ligne irrégulière de plusieurs milles jusqu'à ce qu'elle vienne confiner à une montagne qui domine tous les environs. Nankin passe pour avoir été la ville la plus opulente de la Chine; sa décadence date de l'invasion des Mandchous, en 1645. Néanmoins on portait encore sa population à 800,000 hab. Parmi ses monuments, on cite ses *tours dites de porcelaine*, dont l'une, de forme octogone, a neuf étages et jouit depuis longtemps de la plus grande célébrité. Par son beau fleuve, Nankin communique avec l'intérieur de l'empire et avec l'Océan; et par le grand canal, d'un côté avec Canton et de l'autre avec Péking. L'industrie a une certaine activité à Nankin. On y fabrique des satins unis et à fleurs, des étoffes de coton qui ont pris le nom de cette ville (*voy.* l'art. suiv.), de l'encre de Chine, du papier, etc. Nankin est encore la ville savante de la Chine. Elle possède beaucoup de librairies et d'imprimeries. Z.

NANKIN ou **NANQUIN**, toile de coton à tissu simple, serré et solide, de couleur jaune, souvent rougeâtre. Son nom lui vient de la ville de Nankin (*voy.* l'art. préc.), où se fabriquait autrefois la plus grande quantité de ces étoffes. Aujourd'hui, on en confectionne partout où il y a des manufactures de coton. Le nankin dit *des Indes* nous vient de l'Orient. X.

NANTES (nom sans doute dérivé de celui des *Namnetes*, ou peut-être du celtique *nant*, signifiant amas d'eau, la ville étant située au confluent de plusieurs

rivières), un des ports les plus importants de la France, est situé sur la Loire, à 24 kilom. au-dessus de l'embouchure de ce fleuve dans l'Océan, par 47° 12' de lat. N., et 3° 53' de long. occid. Ancienne résidence des rois et des ducs de Bretagne, Nantes est aujourd'hui chef-lieu du dép. de la Loire-Inférieure (voy.) et de la 12^e division militaire. Cette ville possède un évêché suffragant de l'archevêché de Tours, un tribunal de première instance et un tribunal de commerce, un entrepôt, une bibliothèque publique, un musée, une Bourse, etc. Parmi ses édifices, on distingue la cathédrale de Saint-Pierre, non achevée, qui renferme le beau mausolée de François II, dernier duc de Bretagne; l'hôtel de la préfecture, la salle de spectacle, l'hôtel-Dieu, et surtout le magnifique hôpital général de Saint-Jacques. Nantes ne conserve presque aucun vestige de ses anciennes fortifications. Sa population était, en 1836, de 75,895 hab. Dans une heureuse situation, cette ville se fait remarquer par ses quais, ses ponts, ses îles verdoyantes, ses jolies promenades, ses grands chantiers de construction, ses rues bien percées, ses places régulières, ses magnifiques maisons et magasins, etc. Nantes a des forges et des filatures, des corderies, des tanneries et une foule d'autres industries. Son port s'étend sur une longueur de 1,800^m. Les denrées coloniales sont le principal objet du commerce de Nantes; mais on y reçoit en outre toutes sortes de marchandises, notamment les productions de la Provence, les vins de Bordeaux, la houille anglaise, etc. Nantes est aussi un port de grande pêche. En 1839, il possédait 549 navires. La moyenne du tonnage des navires composant le mouvement de ce port est de 5 p. % du tonnage général de la France. En 1840, sur les 535 navires qui y sont entrés, 352 étaient sous pavillon français*.

L'époque de la fondation de Nantes est inconnue; mais cette ville était déjà assez considérable pour fournir des secours à ses voisines, lorsqu'elle fut obligée de céder à la fortune des Romains. Elle excita plus d'une fois l'envie des

(*) Voir Schnitzler, *De la Création de la Richesse*, t. II, p. 338 et suiv.

Barbares qui dévastèrent les Gaules vers le iv^e siècle. Les comtes, les ducs de Bretagne, les rois d'Angleterre et les rois de France se disputèrent souvent la possession de cette ville, qui n'en conserva pas moins son indépendance et son importance commerciale jusqu'au moment de la réunion de l'Armorique à la France. Nantes portait autrefois le nom de *Condivicnum*. Elle était la capitale du peuple appelé *Namnetes*, qui envoya des renforts aux Vénètes dans le combat naval qu'ils livrèrent à César. Le premier fait positif inscrit dans les annales de Nantes, est le martyre des saints Donatien et Rogatien, fils du gouverneur de cette cité pour les Romains, et que saint Clair, premier évêque, en 277, avait convertis à la foi. Les Romains furent chassés de Nantes, vers le commencement du v^e siècle. Cette ville devint alors la capitale du duché de Bretagne (voy.) et du comté Nantais. Les Normands la prirent d'assaut en 853 et en 879; mais ils en furent définitivement dépossédés en 952. En 1460, François II, duc de Bretagne, y créa une université. En 1491, Nantes fut livrée par trahison à Charles VIII. Le calvinisme s'y introduisit, en 1558, et le massacre des réformés y aurait eu lieu, en 1572, sans la fermeté du maire Le Loup Dubreuil, qui refusa de faire exécuter les ordres du duc de Montpensier, gouverneur. En 1598, Henri IV y rendit le fameux édit de Nantes (voy. plus loin), qui fut révoqué, en 1685, par Louis XIV. Le plus beau quartier de Nantes fut construit, en 1785, par le capitaliste Graslin, qui lui donna son nom. Les États de Bretagne, qui s'assemblaient dans cette ville, disparurent à la révolution. Arrivés à cette douloureuse époque, nous ne ferons que rappeler la fédération bretonne et les exécutions qui ont ensanglanté Nantes (voy. CARRIER). Les Vendéens tentèrent inutilement de s'emparer de cette ville, qui aima mieux périr et assurer le triomphe de la liberté que de se rendre. Par suite de nos guerres civiles, de l'abolition de la traite, de la révolte des noirs, de la perte d'une partie de nos colonies et du bouleversement qui eut lieu dans leur situation financière, Nantes a vu chaque jour diminuer sa prospérité commerciale. La

paix vint lui rendre quelque espoir; mais l'ensablement de la Loire, et la rivalité des ports du Havre et de Bordeaux ont dû nuire à son développement. Voir Guépin et Bonamy, *Nantes au XIX^e siècle*, Paris, 1835. P.

L'ÉDIT DE NANTES, rendu, le 13 avril 1598, par Henri IV (*voy.*) en faveur des protestants, était une transaction proposée par la royauté entre les deux religions qui venaient de se faire une guerre si terrible. Henri IV, homme bien plus politique que religieux, ayant compris qu'une concession était nécessaire, n'avait pas hésité à la faire à la grande majorité de la nation. Dès ce moment, les exagérés du parti calviniste avaient laissé percer des défiances contre le roi qu'ils avaient aidé à conquérir le trône. Déjà un édit publié à Mantes, en 1591, avait rendu aux protestants la liberté de religion. Le 15 novembre 1594, un autre édit parut à Saint-Germain-en-Laye, et quoiqu'il leur fût encore plus favorable, il ne les satisfait pas encore. Enfin, pendant le cours de l'année 1597, Henri IV fit préparer, par les hommes les plus éminents de son conseil, tels que le président Jeannin, De Thou, Gaspard de Schomberg, etc. une ordonnance qui était la confirmation des privilèges obtenus précédemment par les protestants de France; en même temps, il fit venir à Nantes un certain nombre de députés calvinistes qui en discutèrent et en approuvèrent tous les articles. Ce fut après toutes ces précautions que fut publié le fameux édit de Nantes.

Cet édit garantissait aux protestants amnistie pleine et entière pour le passé, et le libre exercice de leur religion pour l'avenir. Leur culte pouvait être célébré dans les villes et lieux où il avait été établi par les précédents édits, et de plus, ils pouvaient l'établir dans le faubourg d'une ville ou dans un village par bailliage. De ce libre exercice étaient exceptés les résidences royales, la ville de Paris avec un rayon de cinq lieues, et les camps militaires, à la réserve du quartier-général d'un commandant protestant. Mais 8 ans après, le rayon autour de Paris fut restreint, car les calvinistes obtinrent l'ouverture du temple de Charcton, qui

devint bientôt un des principaux foyers de la religion réformée. Il leur était permis de bâtir des temples, et ceux qu'ils avaient possédés autrefois devaient leur être rendus. Ils eurent 4 universités, à Montauban, à Saumur, à Montpellier et à Sedan. Mais ils n'avaient point d'écoles de degrés inférieurs. Les livres relatifs à leur culte ne pouvaient être imprimés ou vendus que dans les lieux où le libre exercice en était permis. Ils étaient déclarés admissibles à toutes les charges et dignités de l'état, et pour que ce principe eût d'abord une éclatante application, le roi fit ducs et pairs les seigneurs de Rosny et de la Trémoille. Du reste, ils devaient chômer extérieurement les fêtes catholiques, se soumettre aux lois matrimoniales de l'Église, et payer la dîme au clergé. Enfin, pour assurer l'administration impartiale de la justice, il devait être érigé, dans le parlement de Paris, une chambre particulière, nommée *chambre de l'édit*, dans laquelle devait siéger un conseiller protestant, parmi 15 conseillers catholiques : trois autres conseillers protestants devaient siéger dans les autres chambres. La juridiction de la chambre de l'édit s'étendait non-seulement dans le ressort du parlement de Paris, mais aussi dans celui de Normandie et de Bretagne. Nérac ou Bordeaux devait avoir une chambre composée de conseillers et de présidents en égal nombre calvinistes et catholiques. La même composition devait avoir lieu pour la chambre de Dauphiné et pour celle de Castres.

Telles étaient les principales dispositions de l'édit de Nantes. Il ne fut pas admis sans résistance de la part des catholiques : il fallut près d'un an de négociations pour le faire enregistrer par le parlement. La religion réformée eut alors une existence légale en France, où elle compta jusqu'à 760 églises. Une concession que Henri IV fit aux protestants, peu après la signature de l'édit, et qui par la suite leur devint funeste, ce fut l'abandon qu'il leur fit pour 8 ans des places de sûreté qui leur avaient été précédemment accordées, avec la promesse de leur payer 80,000 écus par mois pour l'entretien des garnisons. C'est pendant la minorité de Louis XIII que le parti

calviniste manifesta les premiers symptômes d'opposition, et se montra enclin à renouveler la guerre civile. En 1622, en 1625 et en 1628, les hostilités éclatèrent : le duc de Rohan (*voy.*) devint le chef du parti; La Rochelle en était le boulevard. Mais Richelieu (*voy.*) était arrivé au ministère, et tout devait plier sous son pouvoir. Il frappa un coup terrible contre La Rochelle (*voy.*), et, après un siège célèbre dans l'histoire, la ville, réduite à implorer la clémence du roi, se soumit, le 28 octobre 1628. Amnistie pleine et entière fut accordée aux rebelles, avec le libre exercice de leur religion; mais ils perdirent tous leurs privilèges, les habitants furent désarmés, les fortifications détruites. Le duc de Rohan continua encore quelque temps la guerre dans le Languedoc; mais voyant son parti battu sur tous les points, il fit sa soumission, à Alais, le 27 juin 1629. Le mois suivant, un édit publié à Nîmes enleva aux protestants toutes leurs places de sûreté : on rasa les fortifications de Montauban, de Nîmes, de Castres, d'Uzès, de Milhaud, d'Anduze, de Sauve, et en général de toutes les villes qui avaient pris part à la révolte. Mais l'édit de Nantes subsista toujours, et le libre exercice de la religion calviniste fut maintenu.

Il est aisé de reconnaître que Richelieu ne poursuivit jamais dans les protestants que le parti politique, et non le parti religieux. Il ruina en eux le point d'appui d'une aristocratie ambitieuse; il démolit les places fortes qui servaient de foyer à la révolte contre le pouvoir royal, il leur enleva le droit de tenir des assemblées politiques; mais il n'attaqua pas leurs croyances, il respecta l'exercice de leur culte, et la pensée d'abolir l'édit de Nantes n'entra nullement dans ses projets. Mazarin suivit à l'égard des protestants les traditions de son prédécesseur, et se maintint dans un système d'équité; il nomma des commissaires en nombre égal dans les deux religions, pour examiner les griefs réciproques et remédier aux infractions faites à l'édit de Nantes. Mais, par la suite, ces commissaires devinrent un des instruments de la ruine des réformés. Quand Louis XIV prit les rênes du gouvernement, le cal-

vinisme, sans partager les droits de la religion dominante, était plus que toléré, il était permis et autorisé. Des calvinistes occupaient un rang élevé dans l'armée, à la cour, dans les lettres. Mais l'animosité des populations contre eux avait survécu aux troubles; on leur imputait les malheurs publics, les crimes dont les auteurs étaient inconnus. De 1661 à 1685, on voit paraître une suite d'édits, d'arrêts, de déclarations, qui tendent à restreindre de plus en plus les privilèges de la réforme, et qui aboutissent au projet ouvertement déclaré de l'abolir en France. Quand on cherche l'explication de ces mesures toujours plus sévères qui, de cinq ans en cinq ans, viennent effrayer les calvinistes, on la trouve dans le retour périodique des assemblées du clergé (tous les cinq ans). Le clergé donnait de l'argent au roi; on négociait avec lui pour obtenir le *don gratuit* en faveur des besoins du royaume. Les protestants au contraire avaient besoin de l'argent du roi pour l'entretien de leurs ministres, et pour la tenue de leurs synodes. Chaque fois qu'ils demandaient à s'assembler, c'était une grâce qu'ils sollicitaient; chaque fois au contraire que le clergé s'assemblait, c'était un don qu'il accordait à l'état. Aussi, chaque assemblée du clergé était-elle marquée par quelque avantage remporté sur les protestants; tandis que chaque synode recevait de la cour quelque marque de défaveur.

La première victoire obtenue par le zèle persécuteur fut la loi de 1663 contre les relaps. Aussitôt les tribunaux instruisirent des procès criminels contre eux; mais l'opinion n'était pas encore mûre; et il fallut que le conseil du roi défendit de donner à la loi un effet rétroactif. Cependant, 18 ans plus tard, on la fit revivre. Colbert, protecteur de l'industrie et du commerce, fut le défenseur naturel des protestants, qui, pour la plupart, étaient négociants, manufacturiers, habitants des côtes maritimes : tant que ce grand ministre conserva son crédit, l'édit de Nantes fut respecté; les attaques redoutables ne commencèrent que lorsqu'il eut perdu la principale influence dans le conseil.

Bientôt le caractère personnel du roi intervint dans la question. Les amours inconstantes de Louis XIV (*voy.*) tiennent une assez grande place dans l'histoire, et, dans ses accès de repentir, on sait qu'il croyait expier ses faiblesses en persécutant les hérétiques: de là on a dit qu'il faisait pénitence sur le dos des protestants et des jansénistes. C'est toujours, en effet, dans ses intermittences de dévotion et de retour vers Dieu, qu'il reprend ses plans de conversion des huguenots. La première manifestation qu'il en fit date du commencement de 1670, peu avant le fameux voyage de Flandre où M^{me} de Montespan partagea les honneurs de la reine. Dès lors, le projet de ramener tous les Français à l'unité de croyance avait séduit les esprits; mais on ne pensait à l'obtenir que par les moyens de persuasion. Cependant le projet de réunion des calvinistes (*voy.* LEIBNITZ, BOSSUET, etc.) fut bientôt reconnu inexécutable, et définitivement abandonné au synode général de Charenton, en 1673. La seconde époque est marquée par le jubilé de 1676: le P. de La Chaise (*voy.*), nommé confesseur du roi l'année précédente, voulut signaler son avènement par une victoire, et il obtint en effet la séparation momentanée du roi et de M^{me} de Montespan. Dans un accès de dévotion, Louis XIV consacra le tiers des économes à la conversion des hérétiques. Pellisson fut chargé de dispenser ces fonds. Un moyen de faire sa cour au roi était de lui apporter des listes de conversions: le prix courant était de 6 livres par converti.

En mars 1679, on renouvela la déclaration contre les relaps; puis on supprima les chambres mi-parties dans les parlements des provinces méridionales. Bientôt un règlement exclut les calvinistes de tout emploi dans les fermes du roi, malgré la résistance de Colbert. Le zèle se signala par la démolition des temples. Le 17 juin 1681, le droit de se convertir est reconnu aux enfants, dès l'âge de 7 ans. Louvois (*voy.*), qui longtemps n'avait joué aucun rôle dans l'affaire des protestants, voyant que c'était le grand moyen de faveur auprès du roi, parvint à s'emparer de la conversion générale du

royaume. C'est dans les premiers mois de l'année 1681 que l'on commença à envoyer des régiments dans les provinces, pour aider à l'œuvre des conversions. L'exemption de loger les gens de guerre était accordée pour deux ans aux convertis; ce fut là le principe des *dragonnades* et des *missions bottées*.

Au fond de toute cette politique se trouvait le P. de La Chaise et M^{me} de Maintenon (*voy.*), qui travaillait déjà à fonder sur la dévotion de Louis XIV la haute fortune qu'elle fit par la suite. Il ne s'agissait, en apparence, que d'accorder aux nouveaux convertis des privilèges et des exemptions. Sous ce voile, on déguisait la persécution au roi; on lui cachait que chaque famille protestante était livrée dans sa maison à la licence effrénée d'une troupe de soldats. On lui présentait de longues listes de convertis, et tous les jours de gazette, on lisait des articles qui parlaient de 6 à 800 huguenots rentrés dans le sein de l'Église. Dès lors l'émigration, suspendue, en 1669, par Colbert, recommença. Une ordonnance, publiée à Londres, le 28 juillet 1681, accorda des privilèges à tous ceux qui iraient se réfugier en Angleterre. La fameuse assemblée du clergé de 1682 fit une adresse aux protestants pour les engager à rentrer dans le sein de l'Église.

La loi contre les relaps et la loi contre l'émigration firent tout le mécanisme de cette révolution. On tâchait d'abord d'obtenir des protestants quelque acte de catholicité; puis, à l'aide des deux lois, on les tenait captifs. Après la mort de la reine, arrivée en 1683, lorsque M^{me} de Maintenon fut unie au roi par un mariage secret, la ferveur redoubla. Louvois commande une désolation dans le Vivarais. Peu après, il adresse au marquis de Boufflers, général de l'armée assemblée en Béarn, le premier ordre pour les fameuses dragonnades (*voy.*). Après le Béarn, l'armée de Boufflers exploite les généralités de Bordeaux et de Montauban. On fut surpris des conversions en masse qui s'opéraient à l'approche des soldats; et le nombre de ces conversions était encore exagéré par des relations infidèles, journallement mises sous les yeux du roi. La révocation qu'on méditait de-

puis quelques années, mais dont le terme paraissait encore éloigné, fut alors précipitée. Les termes mêmes de l'édit de révocation, signé le 18 octobre 1685, prouvent la surprise faite au roi : il pose en fait que « la meilleure et la plus grande partie de ses sujets de la religion prétendue réformée, ont embrassé la religion catholique. » On conçut pourtant quelque défiance de ces conversions en masse; on crut s'assurer contre la dissimulation des nouveaux convertis en se pressant de bannir tous les ministres. Mais les troupeaux suivaient leurs pasteurs. Alors commença cette désastreuse émigration, qui ne s'arrêta pas pendant 70 ans. Sur 240,000 protestants du Languedoc, il n'en restait, 15 ans après, que 198,000.

Jusqu'en 1788, les protestants français furent privés de l'état civil. La loi ne reconnaissait pas leurs enfants comme légitimes; leurs femmes étaient tenues pour concubines; les convertis n'avaient pas la libre disposition de leurs biens. Cependant l'esprit public, plus fort que la législation, fit taire ces lois iniques : pendant les 30 années qui s'écoulèrent depuis la révocation jusqu'à la mort de Louis XIV, il est sans exemple qu'un seul mariage protestant ait été cassé. Assez d'autres violences et de spoliations ont été exercées, et il nous est impossible d'entrer ici dans le détail des atrocités auxquelles se portèrent quelques catholiques fervents. Les 400,000 émigrants qui quittèrent la France se réfugièrent les uns dans la Grande-Bretagne, et ils firent autant peut-être pour sa prospérité que la politique d'Élisabeth et le génie de Cromwell; les autres en Hollande : ils y portèrent leurs arts et leurs manufactures, et l'éloquence de Saurin (*voy.*) ranima les Bataves contre le monarque superbe qui menaçait l'Europe de sa domination; d'autres passèrent en Prusse, où ils fondèrent la colonie française, et des landes incultes, des villages dépeuplés devinrent bientôt florissants; un certain nombre trouvèrent asile à Genève et dans quelques cantons de la Suisse, d'où partirent, pendant le xviii^e siècle, la plupart des pamphlets de l'opposition philosophique; enfin, quelques-uns passèrent en Amérique, où le zèle prévoyant

de Coligny leur avait préparé des retraites. Et comme à la Providence seule appartient le privilège de faire sortir quelquefois le bien du mal, peut-être est-il possible de dire que ces réfugiés, en inspirant à la plupart des nations de l'Europe le goût de nos arts, de notre langue et de nos idées, y semèrent les germes de l'influence française. A-D.

NANTEUIL (ROBERT), graveur et dessinateur du cabinet de Louis XIV, un de ceux qui ont le plus excellé dans son art, était né à Reims en 1630, et mourut à Paris en 1678. *Voy. GRAVURE*, T. XII, p. 797. X.

NANTISSEMENT, contrat par lequel un débiteur, ou un tiers pour lui, remet une chose à son créancier pour sûreté de sa dette. Le mot vient du romain *nans*, gage, caution, en basse latinité *namium*, *nantum*.

Le nantissement d'une chose mobilière se nomme *gage* (*voy.*). Le nantissement d'une chose immobilière s'appelle *antichrèse*. (de *ἀντι*, au lieu de, et *χρῆσις*, jouissance). Ce dernier contrat, qui ne s'établit que par écrit, donne au créancier le droit de percevoir, à compte de sa créance, les fruits de l'immeuble qui lui est remis à cet effet. Il ne confère au créancier aucune préférence sur la chose qu'il détient à ce titre; il diffère en ce point du gage qui attribue un privilège spécial.

Le créancier est tenu de payer les contributions et les autres charges annuelles, et de pourvoir à l'entretien et aux réparations de l'immeuble, sauf à prélever ces dépenses sur les fruits, dont l'excédant seul est imputé sur sa créance. L'antichrèse n'empêche pas l'hypothèque de produire tous ses effets; l'antichrésiste n'a pas plus de droit sur le fond de l'immeuble qu'un créancier simple : il n'a de droit que *sur les fruits*. La loi déclare nulle toute clause qui lui attribuerait la propriété de l'immeuble, par le seul défaut de paiement au terme convenu; mais il peut, s'il n'est pas payé, poursuivre l'expropriation dans les formes légales. L'antichrèse n'ayant été admise que dans l'intérêt du créancier, celui-ci peut toujours, à moins qu'il n'ait renoncé à ce droit, contraindre son débiteur à repren-

dre la jouissance de sa chose ; mais cette faculté n'est pas réciproque, et le débiteur ne peut réclamer cette jouissance avant l'entier acquittement de la dette. E. R.

NAPHTÉ, voy. BITUME.

NAPIER (FAMILLE). Cette ancienne famille écossaise, dont les branches nombreuses, répandues dans tout le royaume-uni, ont fourni des notabilités à la science, à la marine et à l'armée, rapporte son origine et son nom à un cadet de la maison de Lennox, que le roi d'Écosse, après une bataille, aurait proclamé sans pair (*na peir*). De là les Napier ou Néper de Merchiston, parmi lesquels on distingue le célèbre inventeur des logarithmes (voy.), né en 1550, mort en 1617, dont un des descendants, MARK Napier, avocat à Édimbourg, a publié les *Mémoires*, 1834, in-4°. — WILLIAM-JOHN Napier, 8^e lord de Merchiston, dans la pairie d'Écosse, né à Kinsale, en Irlande, le 13 octobre 1786, capitaine dans la marine royale, combattit à Trafalgar, et fut blessé à l'attaque de Palamos. A la paix de 1815, il se retira du service actif et s'occupa avec succès d'exploitations agricoles dans ses terres d'Écosse. En décembre 1833, il fut envoyé en Chine, comme surintendant général des intérêts commerciaux de la Grande-Bretagne dans cette contrée. Il s'agissait dès lors d'imposer au Céleste Empire des transactions et des denrées qu'il repoussait. Lord Napier débuta dans cette étrange mission par se rendre à Canton malgré l'opposition des autorités locales, tandis que deux frégates, sous ses ordres, forçaient le passage du Bogue (juillet 1834). Mais, après de vives altercations avec le gouverneur, il dut se retirer devant la répulsion générale que ces procédés avaient excitée dans le pays. Reconduit jusqu'à Macao par les manifestations hostiles des populations, il y mourut le 11 octobre 1834, moins de la fièvre que des avanies qu'il avait eu à subir.

Les personnages suivants appartiennent à d'autres branches de la même famille. Le commodore, sir CHARLES Napier, chevalier DE PONZA dans les Deux-Siciles, vicomte DU CAP SAINT-VINCENT en Portugal, etc., entra fort jeune dans la marine, et resta presque toujours à

bord jusqu'en 1815. Il se distingua dès lors par cette bravoure, par ce tour d'esprit indépendant et populaire qui, de tout temps, l'a rendu plus agréable à ses subordonnés qu'à ses supérieurs. Il a rappelé lui-même un des épisodes de cette partie de sa vie, lorsque, répondant à l'amiral Tronbridge, qui lui reprochait d'avoir dit à la Chambre des communes qu'après la campagne de Syrie, la flotte anglaise avait couru le risque d'être battue par celle de France dans la Méditerranée, il s'écria avec la franchise et le sans-façon qui le caractérisent : « L'honorable membre ne sait pas ce que c'est que d'être battu ; je l'en félicite ! Je le sais, moi ; j'ai été battu dans une affaire contre un vaisseau français dans les Indes - Occidentales. J'ai eu la jambe cassée et mon grand mât brisé. Si le Français avait poussé son avantage comme il le pouvait, j'aurais infailliblement été tué, et en ce moment je serais mort, au lieu d'avoir l'honneur de vous parler. » En 1813, commandant le vaisseau *la Tamise*, il enleva l'île de Ponza, sur la côte de Naples, coup de main hardi, qui lui valut son titre de chevalier de Ponza. Après 1815, il s'occupa d'affaires commerciales et vint s'établir, vers 1822, au Havre avec sa famille, pour surveiller le service des bateaux à vapeur en fer, qu'il avait établis sur la Seine, avec M. Manby. Après la dissolution de cette société, il se rendit en Grèce pour défendre la cause des Hellènes. Rappelé, lors des événements de 1830, en Angleterre pour reprendre le grade de commodore (voy.) qui lui avait été conservé, il commandait, en 1832, un des vaisseaux anglais au blocus des côtes de Hollande par l'escadre anglo-française. L'année suivante, don Pedro (voy. ce nom et PORTUGAL), s'étant brouillé avec son amiral Sertorius, proposa, sur la recommandation du gouvernement anglais, à sir Charles Napier le commandement de sa petite flotte. Celui-ci en prit possession, le 14 janvier 1833. Parti de Porto, le 24, il seconda, par une série de coups de main heureux, les opérations de l'armée du duc de Palmella dans les Algarves. Le 1^{er} juillet, il appareillait de Lagos pour aller bloquer le Tage ou provoquer au combat la flotte miguéliste.

L'ayant rencontrée, le 5, à la hauteur du cap Saint-Vincent, malgré l'infériorité de ses forces, il n'hésita pas à l'attaquer. Après un court engagement, *la Rainha* est prise à l'abordage, *le Jean VI* baisse pavillon, *le Martin de Freytas* est poursuivi et atteint; à peine quelques bâtiments échappent au désastre. La marine de don Miguel avait cessé d'exister, et ce coup décisif faisait pencher en faveur de don Pedro la balance si longtemps incertaine. Aussi ce prince, maître enfin de Lisbonne et du royaume, s'empressa de confirmer à sir Ch. Napier le grade d'amiral, et lui accorda le titre de vicomte en y attachant le nom du lieu témoin de sa victoire. Cependant celui-ci reprenait modestement dans la marine anglaise son grade de capitaine, et, repoussé par les tories, ne parvenait même pas à se faire nommer au parlement. A l'avènement de la reine Victoria, il fut décoré de l'Ordre du Bain. En 1839, les affaires d'Orient (*voy. MOHAMMED-ALI, SYRIE, PALMERSTON, etc.*), ayant nécessité de la part de l'Angleterre l'envoi de forces navales dans la Méditerranée, sir Ch. Napier eut le commandement d'un des vaisseaux (*the Powerful*) réunis sous les ordres de l'amiral Stopford. La qualité du plus ancien capitaine de la flotte, et, il faut le dire, son caractère envahissant, donnèrent au commodore, dans les opérations qui suivirent le traité du 15 juillet 1840, une grande influence que le succès du reste vint constamment justifier. Dans les derniers jours d'août 1840, il commençait, à la tête d'une escadre de 4 vaisseaux de ligne, les opérations actives sur la côte de Syrie. Pendant l'absence de l'amiral, qui se tenait au large, et la maladie de sir Charles Smith qui devait commander les troupes de terre, il débarque à Djounie, arme les montagnards du Liban, emporte Sidon et prend part au bombardement de Beyrouth (11 sept.). Le 8 octobre, il marche au-devant d'Ibrahim-Pacha (*voy.*), le bat à Boharsof et ne remet le commandement des troupes à sir Charles Smith, qui le réclamait, qu'après ne lui avoir plus rien laissé à faire. Au siège de Saint-Jean-d'Acre, chargé de conduire l'une des divisions de la flotte, il prend sur lui de changer l'ordre de ba-

taille arrêté en conseil de guerre. Sir Robert Stopford envoie alors son indisciplinable subordonné bloquer, avec quelques vaisseaux, le port d'Alexandrie. Celui-ci, dans sa fureur d'initiative, conclut, de son autorité privée, avec le pacha d'Égypte, une convention par laquelle il lui promet, au nom des puissances alliées, l'hérédité de l'Égypte, à condition que la flotte turque sera rendue, que la Syrie, la Candie et les villes saintes seront évacuées. En vain ses chefs le désavouent, les ambassadeurs se fâchent, le divan jette les hauts cris, le vieux commodore a bientôt la satisfaction de voir la diplomatie adopter les bases posées par lui. Il fut même envoyé postérieurement en Égypte pour veiller à l'accomplissement du traité, avec son fils, le lieutenant-colonel E. Napier, qui vient de publier son voyage sous ce titre : *Excursions le long des bords de la Méditerranée, et des Notes sur la Syrie.*

Sir Charles Napier, qui laisse rarement à d'autres le plaisir de parler de ses exploits, a publié lui-même le récit de ses deux principales campagnes : *Account of the war in Portugal*, et *The war in Syria*, Londres, 1842, 2 vol. in-12. Grâce à la grande popularité que cette dernière campagne lui avait valu en Angleterre, il réussit enfin à se faire nommer à la Chambre des communes où on l'a souvent entendu, dans ces derniers temps, défendre les intérêts de la marine anglaise avec une chaleur qui n'excluait pas la justice à l'égard des autres nations.

Le colonel W.-F.-P. Napier est surtout connu par la part qu'il a prise à la guerre d'Espagne et par la relation qu'il en a donnée. Il y commandait le 50^e régiment d'infanterie, fut blessé et fait prisonnier à la retraite de la Corogne, et remplit longtemps les fonctions d'aide-de-camp du duc de Wellington. Son ouvrage : *History of the war in the Peninsula and in the South of France from the year 1807 to the year 1814*, trad. en franç. par le général Matthieu Dumas (*voy.*), se recommande aux yeux de notre nation par une impartialité à laquelle ses compatriotes ne nous ont pas habitués. Le colonel Napier a répondu avec vigueur aux attaques que cette publication avait

suscitées, notamment de la part du *Quarterly review* et de la duchesse d'Abrantès.

Sir GEORGE Napier, gouverneur général des possessions anglaises au Cap de Bonne-Espérance depuis 1835, engagea vers cette époque, avec les *boërs* ou colons hollandais, une lutte dont quelques incidents ont naguère excité l'attention publique. Enfin, sir MACVEY Napier, professeur de jurisprudence à l'université d'Édimbourg, est connu par la direction éclairée et libérale qu'il a donnée à la publication des *Suppléments à l'Encyclopédie britannique*, et tout récemment à la 7^e édition de cet important ouvrage.

R-Y.

NAPLES (ROYAUME DE), le plus important des deux royaumes qui composent la monarchie des Deux-Siciles (*voy.*), dont il forme la partie continentale, séparée de la Sicile proprement dite par le détroit ou phare de Messine (*voy.*). D'une superficie de 1,492 milles carr. géogr., cette partie en-deçà du Phare contient (1842) une population de 6,145,492 individus, parmi lesquels on trouve 32,360 prêtres, 12,751 moines, 10,056 religieuses. Ce royaume, qui, au nord, est borné par les États de l'Église, à l'est par la mer Adriatique, au sud et à l'ouest par la Méditerranée, a un sol volcanique couvert de la plus riche végétation. Des vallées fertiles, partant des pieds des Apennins, s'étendent de tous côtés jusqu'aux rivages de la mer. A peu de distance de Naples s'élève le mont Vésuve (*voy.*), qui a une hauteur de 3,659 pieds. Le pays n'est arrosé que par quelques rivières de peu d'étendue et de peu d'importance : nous mentionnerons le Garigliano (*Liris* des anciens), seul navigable, le Volturno (*Vulturnus*), tous deux tributaires de la Méditerranée, et l'Ofante (*Aufidus*) qui se jette dans l'Adriatique. Le sol est souvent convulsionné par des tremblements de terre. Non loin du cratère éteint de la Solfatara et du lac d'Averne (*voy.*), se trouvent de magnifiques vignobles peuplés de nombreux arbres fruitiers. Ce n'est que dans les Abruzzes (*voy.*) qu'on ressent les rigueurs de l'hiver ; généralement, la température est si douce que les fraises mûrissent au mois de janvier. L'été est brûlant, et du sud-est vient sou-

vent le sirocco (*voy.*) au souffle étouffant. Les principales productions de ce pays consistent en orge excellente, en maïs, fruits, huile, chanvre, lin, coton, en noix avelines de Pline, vins *Lacryma-Christi* (*voy.*), câpres et safran, etc. Les chevaux napolitains sont fort estimés. Dans les Abruzzes, on élève beaucoup de porcs, de bœufs, de mulets et de volaille ; les cailles y abondent. Les animaux nuisibles sont les loups, les tarentules et les scorpions. Outre la pouzzolane, on exploite le sel gemme et le sel marin ; des mines de fer, de soufre, d'alun et de salpêtre ; des carrières de marbre, de jaspe, de lave et d'albâtre. Le bois de chauffage et de construction y manque. Dans ces pays chauds mûrissent aussi les dattes, la canne espagnole, l'aloès et les figues indiennes.

Le Napolitain est vif, bon, intelligent ; mais l'organisation vicieuse de son gouvernement a arrêté le développement de ses facultés naturelles. On n'a pas encore pu détruire, dans ce beau pays, le brigandage des grands chemins. Au reste, nous avons déjà dit quelques mots de sa situation morale et matérielle à l'art. ITALIE, T. XV, p. 133 et suiv. Le dialecte napolitain s'écarte beaucoup de la langue italienne imprimée.

Au sud d'Otrante, on trouve encore des villages habités par des Arnauts et des Grecs, au nombre de 80,000. L'industrie est plus florissante dans le royaume de Naples qu'en Sicile ; cependant ce pays a besoin d'un grand nombre de produits étrangers. Naples possède des fabriques de soieries, de toiles, d'étoffes de coton et de laine ; on y travaille les métaux, le marbre, le jaspe et l'albâtre. Les mines y sont négligées. Le commerce intérieur souffre beaucoup du manque de bonnes routes, de canaux et de rivières navigables.

Le royaume de Naples, dont la dénomination officielle est celle de *domaines en-deçà du Phare*, se divise en 4 grandes parties formant 15 provinces. 1^o La Terre de Labour, au nord-ouest et sur la Méditerranée, 4 provinces : *Naples*, ayant la capitale pour chef-lieu ; la *Terre de Labour*, chef-lieu Caserte ; la *Principauté citérieure*, chef-lieu Salerne ; la

Principauté ultérieure, Avellino. 2° Les Abruzzes (voy.), au nord, sur l'Adriatique, 3 provinces : l'*Abruzze citérieure*, chef-lieu Chieti; l'*Abruzze ultérieure première*, Terano; l'*Abruzze ultérieure deuxième*, Aquila. 3° La Pouille (voy.), à l'est, sur l'Adriatique, 4 provinces : *Molise* ou *Sano*, chef-lieu Campo-Basso; *Capitanate*, Foggia; *Bari*, chef-lieu du même nom; *Otrante*, Tarente (voy.). 4° La Calabre (voy.), à l'extrémité méridionale du royaume, 4 provinces : *Basilicate*, chef-lieu Potenza; *Calabre citérieure*, Cosenza; *Calabre ultérieure première*, Reggio; *Calabre ultérieure deuxième*, Catanzara.

Il nous resterait à faire connaître la constitution, ainsi que les forces politiques et militaires du royaume; mais ces détails sont relatifs à l'état dans son ensemble dont la dénomination officielle est celle de *royaume des Deux-Siciles*. En conséquence nous renvoyons à ce nom (voy. SICILES), où l'on trouvera aussi les données historiques qui se rapportent à la réunion des deux royaumes sous une seule et même couronne.

Histoire. Dans l'antique division de l'Italie, le royaume de Naples, dont la partie méridionale formait autrefois la Grande-Grèce, comprenait six régions, savoir : la Campanie, le Samnium, l'Apulie, la Messapie, la Lucanie et le Bruttium (voy. la plupart de ces noms). De la domination romaine à laquelle succéda celle des Ostrogoths, le royaume de Naples tomba, ainsi que la Sicile, aux mains des empereurs d'Orient, vers le milieu du vi^e siècle. L'exarque (voy.) de Ravenne, qui était chargé de l'administration de ces deux provinces, les faisait gouverner par des ducs. Mais bientôt les Lombards (voy.), qui venaient de s'emparer du nord de l'Italie, poursuivant contre l'exarchat une lutte acharnée, étendirent aussi leurs conquêtes dans le sud de la péninsule et y fondèrent le puissant duché de Bénévent (voy.), qui survécut à leur monarchie, mais se fractionna au ix^e siècle. D'un autre côté, les principales villes, Naples, Amalfi, Gaète (voy. ces noms), se relâchant de leur obéissance envers Constantinople, s'étaient rendues presque indépendantes, pendant que les Arabes, déjà maîtres de

la Sicile, menaçaient par leurs incursions la domination chancelante des empereurs d'Orient. La ville de Bari tomba même en leur pouvoir, et dès lors ils ne cessèrent de disputer aux Romains (de Byzance) la possession de l'Italie inférieure, sur laquelle l'empereur Othon-le-Grand (voy.) vint également, en 967, faire valoir ses prétentions avec les forces de l'Allemagne. Les Romains finirent cependant par rester les maîtres; mais ils ne jouirent pas longtemps des avantages de leur victoire : une poignée de guerriers du Nord ne tarda pas à les leur ravir. Dès 1016, quelques aventuriers normands avaient abordé à Salerne, où ils méritèrent la reconnaissance des habitants en les aidant à repousser une descente des Sarrazins. Comblés d'honneurs et de richesses, autant que séduits par la beauté du pays, ils s'y fixèrent et engagèrent d'autres de leurs compatriotes à venir les y rejoindre. Ainsi renforcés, ils louèrent leurs services aux princes grecs qui se disputaient l'autorité dans ces provinces, et ils en obtinrent en récompense un petit territoire, où ils bâtirent la ville d'Averse, et qui, en 1019, fut érigé en comté en faveur de leur chef Renaud (voy. ce nom, GUISCARD et TANCÈDE). Sous les illustres guerriers de la famille de Hauteville, originaires des environs de Coutances (voy.), les Normands, d'auxiliaires des Grecs qui les avaient employés contre les Sarrazins, devinrent bientôt leurs oppresseurs. Robert Guiscard, rusé politique non moins que vaillant guerrier, sut mettre le pape dans ses intérêts en faisant hommage au Saint-Siège de toutes ses conquêtes; il en obtint, en 1057, l'investiture des duchés de Pouille et de Calabre (voy. ces noms). Après avoir, en 1077, achevé de conquérir les derniers lambeaux qui restaient encore du patriciat grec de l'Italie méridionale, il se déclara le champion de Grégoire VII (voy.) contre l'empereur Henri IV, et déroba ce pontife à la vengeance de ce dernier, en 1084. Son fils Roger II, qui lui succéda, soumit les villes de Naples et de Capoue qui avaient su jusqu'à maintenir leur liberté, réunit aux états paternels, en prenant le titre de roi, la Sicile que son oncle Roger I^{er} avait enle-

vée aux Infidèles, et choisit Palerme pour sa résidence (1130). Cette première réunion des Deux-Siciles (*voy.*) dura environ 150 ans. Avec le petit-fils de Roger II, Guillaume II, dit le Bon, s'éteignit, en 1189, la race de Tanocrède. L'empereur Henri VI, de la maison de Hohenstaufen (*voy.*), s'empara de leur héritage. Le dangereux voisinage de la dynastie impériale ne pouvait manquer d'alarmer le Saint-Siège, et profitant de la mort de Conrad IV (1254), qui ne laissait qu'un fils en bas âge (*voy.* CONRAD V ou CONRADIN), le pape Urbain IV conféra la couronne des Deux-Siciles, comme un fief vacant de l'Église, à Charles d'Anjou, frère de S. Louis (*voy.* ce nom et MANFRED).

Le massacre des Vêpres siciliennes (*voy.*), en 1282, sépara de nouveau la Sicile de Naples, où la maison d'Anjou continua de régner avec le même dévouement pour le Saint-Siège, tandis que la Sicile (*voy.*) passa à la maison d'Aragon. Un des descendants de Charles I^{er}, Charles-Robert (*voy.* CARIBERT), fut élu roi de Hongrie en 1307, et l'alliance de ce pays avec la maison d'Anjou fut encore affermie par le mariage de Jeanne I^{re} avec André (*voy.* ces noms) de Hongrie. Complice des assassins de son époux, cette femme criminelle se vit un instant expulsée de son royaume par Louis I^{er} (*voy.*), roi de Hongrie, frère de la victime; mais elle s'y rétablit, et recommença ses désordres. Cependant, le pape Urbain VI avait donné la couronne de Naples à Charles Durazzo, de la maison d'Anjou-Naples en Hongrie. Celui-ci fit étrangler, en 1382, la reine Jeanne I^{re}, et réunit les deux couronnes de Hongrie et de Naples; mais il fut lui-même tué, en Hongrie, en 1386. Son fils Ladislas eut à combattre pour la possession de Naples contre Louis d'Anjou, fils adoptif de la reine Jeanne; il fut heureux dans cette expédition, s'empara de Rome, et se préparait à réunir toute l'Italie en un seul royaume, lorsque la mort vint le frapper, en 1414. En 1420, sa sœur, la reine Jeanne II (*voy.*), adopta le roi Alphonse V d'Aragon et de Sicile, qui, en 1458, chassa de Naples son compétiteur, le prince français Louis III d'Anjou. C'est ainsi

qu'éclata entre la France et l'Espagne la rivalité qui, vers la fin du xv^e siècle, mit toute l'Italie en feu. Naples passa sous la domination de l'Espagne (*voy.* FERDINAND I^{er} et suiv., ALPHONSE V, T. I^{er}, p. 511, etc.). Une insurrection, qui éclata en 1647 (*voy.* MAZANIELLO), ne put lui rendre son indépendance. Lorsque la dynastie austro-espagnole s'éteignit, en 1700, Naples et la Sicile furent regardés comme un héritage du roi Charles II. Par le traité d'Utrecht (1713), ces deux royaumes furent séparés: Naples fut donné à l'Autriche; mais, en 1720, l'Autriche réunit encore ces deux pays qui finirent par reconstituer un royaume indépendant. Sous Ferdinand IV (*voy.*), la France occupa Naples, et institua, en 1799, la république *Parthénopeenne*, ainsi nommée de l'antique désignation de la ville de Naples (*voy.* l'art. suiv.). Napoléon créa ensuite le royaume de Naples, d'abord en faveur de son frère Joseph, et ensuite de son beau-frère Joachim Murat (*voy.* ces noms). La Sicile, protégée par les Anglais, était restée fidèle à son roi, et, après la chute de l'empire français, Naples fut de nouveau réuni à cette contrée. CH. V.

NAPLES (VILLE DE). Cette antique colonie des Cuméens reçut d'eux le nom de *Parthenope*, ou la Virginale; mais au temps où les Romains étendirent leur domination sur la Grande-Grèce (*voy.*), ce nom, depuis longtemps, s'était transformé en celui de *Neapolis*, ou Ville-Neuve. Située dans la Terre de Labour, sous 40° 50' de lat. N., et 11° 54' de long. or., elle est aujourd'hui la capitale du royaume des Deux-Siciles (*voy.*), et s'étend au bord septentrional du golfe du même nom, sous un ciel admirable, au milieu d'une terre merveilleusement féconde et d'un paysage à la fois plein de grâce et de majesté. Le charme qui s'attache à Naples, confirmé par ce dicton populaire : *Vedi Napoli, e puoi muori!* (Vois Naples, et puis meurs!) est traditionnel.

Au 1^{er} janvier 1835, Naples possédait 355,386 hab.; et au 1^{er} janvier 1836, 357,283, dont 166,727 hommes et 190,556 femmes.

En arrivant à Naples par la route du

nord et par la rue de Tolède, qui traverse la ville du nord au midi, vous vous trouvez soudain au milieu d'une fourmilière d'hommes au langage criard, aux gestes passionnés et expressifs; vous longez des étalages en plein air, chargés de comestibles et de boissons rafraîchissantes. Les *carricoli* (cabriolets) aux gaies couleurs se croisent, rapides comme l'éclair, sur un pavé de lave, où s'étendent aussi les insoucians lazzaronis (*voy.*). Aux bords de la mer et auprès du port, le bruit étourdissant de la rue fait place à une activité d'une autre nature : le peuple des pêcheurs et des matelots se presse dans ces environs; une forêt de mâts annonce de nombreux bâtiments marchands; sur le môle, l'improvisateur et le jongleur réunissent autour d'eux un cercle d'oisifs de la classe populaire. Les oisifs du grand monde promènent sur les quais de *Chiaja*, et sous les ombrages de la *Villa reale*, leur luxe, leur indolence et quelquefois leur ennui. Mais le poète et l'artiste éprouvent ici d'indicibles jouissances en face de la mer, qui semble close au midi par les rochers de l'île de Capri; en face du Vésuve et de la côte de Castellamare, au levant; des cotéaux du Pausilippe, au couchant; et sous l'ombre du château Saint-Elme, dont les murs crénelés dominant la ville au nord, comme le château de l'Œuf et le Château-Neuf la protègent du côté de la plage.

Les monuments consacrés au culte sont nombreux dans cette ville. La cathédrale, dédiée à S. Janvier (*voy.*), a été construite en 1299, d'après les dessins du célèbre Nicolas de Pise; mais son caractère gothique n'a pas été respecté par d'ignares architectes. L'église d'*Il Gesù nuovo* est surchargée d'ornements, ainsi que celle de *Santa-Chiara*; Saint-Philippe de Néri est riche en marbres et en dorures; sur la façade de Saint-Paul-Majeur, on reconnaît les restes du temple de Castor et Pollux; *Santa-Maria del Parto* renferme le monument du poète arcadien Sannazar; l'église *del Carmine* et sa place gardent le souvenir de la mort de Conradin de Souabe. Au haut d'une colline escarpée, mais encore au-dessous du château de Saint-Elme, la

chartreuse de Saint-Martin domine une grande partie de la ville et de ses environs: de magnifiques ornements décorent l'intérieur de cette église; le couvent lui-même est transformé en hôtel des invalides. Parmi les églises de construction moderne, on distingue Saint-François de Paule, élevée par l'architecte Bianchi, sous les règnes de Ferdinand I^{er} et de François I^{er}. Non loin de là, se trouvent les statues équestres de Charles III, par Canova, et de Ferdinand I^{er}, par Righetti, ainsi que le Palais du roi. Sur les hauteurs, à l'extrémité septentrionale de la ville, on voit le palais dit *Capo di Monte*, rempli d'objets d'art. Mais de grandes richesses artistiques sont surtout réunies dans le musée Bourbon (palais *dei Studi*), dont les salles renferment à la fois un peuple de statues, les trésors déterrés à Herculaneum et à Pompéï (*voy.*), et une vaste bibliothèque. Au rez-de-chaussée, le fameux Hercule Farnèse, la Flore, les statues équestres des deux Balbus, Aristide, Vénus Callipyge, prouvent à l'étranger venu de Rome et de Florence, que le Vatican, le Capitole et la Tribune n'absorbent point toutes les merveilles de l'art de la statuaire. Une collection de vases étrusques et une galerie de tableaux occupent une autre portion du bâtiment; ce qui excite une curiosité sans égale, c'est la collection des meubles, des ustensiles, des objets d'art, que recélaient les cendres du Vésuve, et que, depuis le commencement du siècle, des fouilles (*voy.*) bien dirigées mettent peu à peu au jour.

Avec de pareilles collections, les études archéologiques sont naturellement cultivées à Naples. Comme ville de science, Naples n'occupe toutefois pas un rang très distingué. Son université, fondée par Frédéric II, en 1224, fournit au barreau un bon nombre d'avocats; mais les études philosophiques ou historiques y sont nulles. Un collège de médecine, un collège de marine, une école militaire, une académie d'agriculture, des manufactures et des arts, un collège pour l'instruction des jeunes Chinois et Japonais, deux collèges de jésuites, une société royale des sciences, un observatoire, complètent l'ensemble des établissements scientifiques

de Naples. La peinture et la sculpture comptent moins de disciples dans cette ville qu'en d'autres cités d'Italie; la musique seule prospère dans plusieurs conservatoires (*voy.*), qui ont été des pépinières de compositeurs célèbres.

Le bonheur qu'éprouve le Napolitain à chanter et à entendre chanter, trouve une ample satisfaction dans plusieurs théâtres, dont le plus considérable, celui de *San-Carlo*, après avoir été consumé par un incendie, en 1816, a été reconstruit sur un plan colossal. Naples a peu de manufactures; son commerce ne peut se mesurer avec celui des grands ports de la Méditerranée; les métiers sont peu avancés. Toutefois, le roi actuel (Ferdinand II) a donné une forte impulsion au développement industriel; il a changé l'aspect matériel de Naples; malgré la difficulté du terrain, un chemin de fer vient de relier la capitale à Castellamare; d'autres rail-ways iront joindre l'Adriatique; Naples, déjà en contact presque journalier avec Marseille par les bateaux à vapeur, semble enfin destinée à se voir entraînée peu à peu par le grand mouvement européen.

La baie de Naples est spacieuse et commode. Le port est formé par un môle bâti sous la forme d'une L; il est éclairé par un phare. En 1833, il est entré à Naples 546 navires jaugeant 78,751 tonneaux, et il en est sorti 278, de 40,584 tonneaux. Il faut ajouter à ces nombres 54 felouques employées à la pêche du corail sur les côtes d'Alger, et 150 barques qui ont apporté du bois et du charbon des côtes des États Romains.

A l'ouest de Naples, un long chemin souterrain, déjà creusé par l'antiquité, traverse le coteau du Pausilippe, sur le penchant duquel les cicéroni crédules ou complaisants montrent le tombeau de Virgile. Arrivé sur les bords du lac d'Agnano, que domine le couvent des Camaldules, on visite les bains chauds de San-Germano, et la fameuse Grotte (*voy.*) du chien. Par un chemin creux, on débouche de là dans la Solfatare (les anciens champs Phlégréens), cratère d'un volcan éteint, où le terrain résonne sous les pas du voyageur, et d'où s'échappe constamment une vapeur sulfureuse.

Plus loin, sur les bords de la mer, Pouzzoles s'offre à vous, entouré d'orangers et de temples, de villas, de thermes, d'amphithéâtres en ruine : c'est de là qu'on tire la fameuse terre nommée pouzzolane (*voy.*); le *monte Barbaro* (l'ancien *mons Gaurus*) étale ses vignobles renommés, et le *monte Nuovo*, formé, en 1538, par une éruption volcanique, menace de s'ouvrir sous vos pas. De là vous arrivez à des grottes remplies d'une étouffante vapeur, et sur le sol que Virgile a rendu célèbre dans le VI^e chant de son *Énéide*, vous trouvez la caverne de la sibylle de Cumes (*voy.*), entre le lac Lucrin et le lac Averne. Les ruines de Baïes (*voy.*) s'annoncent par un temple de Vénus : aux images voluptueuses qu'évoquent le nom de la déesse et celui de la ville, se mêlent les souvenirs sanglants de l'histoire du temps de Néron. Entre Baïes et Bacola (*Banli*) la *Piscina mirabile* (restes d'un ancien réservoir) et les voûtes souterraines du *Cento Camerelle* réclament la visite de l'antiquaire; enfin au-delà du *mare Morto* (Champs-Élysées de Virgile), le cap de Misène (*voy.*) dresse sa tête à l'extrémité du golfe de Pouzzoles, et arrête les regards du promeneur en face d'Ischia (*voy.*) et de Procida.

• A l'est de Naples, un spectacle d'un autre genre, mais plus grandiose peut-être, vous attend au haut du Vésuve : aux pieds du volcan, Portici conserve dans son palais les tableaux à fresque d'Herculanum, dont le théâtre souterrain attire peu de visiteurs, parce qu'à deux lieues plus loin, Pompéi (*voy.*) montre en plein soleil une ville antique tout entière avec ses rues, ses places, ses théâtres, ses temples, ses bains, ses magasins, ses colonnades et ses précieuses mosaïques. Suivez la courbe gracieuse du grand golfe de Naples, et vous toucherez au port animé de Castellamare, aux jardins de citronniers et d'orangers de Sorrente, ville qu'illustre le nom et la maison du Tasse; en peu d'heures enfin, une barque vous conduit de là vers les rochers de Capri, où la grotte d'azur, récemment découverte, et les ruines du palais de Tibère, vous initient, l'une dans les plus beaux mystères de la nature, les autres dans les plus odieuses scènes de l'histoire.

Au nord de la capitale, le château de Caserte, construit sous Charles III par Vanvitelli, et son gigantesque aqueduc (*aquedotto Carolino*) méritent aussi d'être visités. Mais ce que le voyageur ne se lassera point de parcourir, c'est surtout le vaste jardin de Naples, cette heureuse campagne (*campagna felice*) qui renferme un pittoresque mélange de toutes les cultures; ses yeux se tourneront sans cesse vers le spectacle de la mer, des collines, des montagnes, des îles; au milieu de ces tableaux variés à l'infini, il ne pourra s'empêcher d'admirer le panache de fumée du Vésuve, la végétation du Midi, les bords d'une mer qui réunit à l'immensité des lointains les sites des plus beaux lacs, la voûte azurée de ce ciel que tous les poètes ont célébré à l'envi; ces merveilles de la nature exerceront sur tout esprit sincère un charme plus grand, plus irrésistible encore que les murs croulants de l'antiquité grecque et romaine.

C. L. et L. S.

NAPOLÉON BONAPARTE, empereur des Français, naquit à Ajaccio, dans l'île de Corse, le 15 août 1769.

L'homme qui devait un jour personnifier la France, devenir son héros populaire, sortit d'un sang étranger : par son père et par sa mère, il appartenait à l'Italie (*voy. famille BONAPARTE*). Les circonstances au sein desquelles il vit le jour ont de l'intérêt pour la science physiologique et pour l'histoire. Il fut conçu au milieu de l'activité et des émotions de la guerre, au moment où la Corse se défendait encore contre la prise de possession de la France. La mère de Napoléon, femme courageuse, associée aux sentiments nationaux de son époux, s'attacha à ses pas dans cette guerre, errant de montagne en montagne à ses côtés, et soumettant à cette éducation guerrière anticipée l'enfant qui tressaillait dans son sein. Sa naissance aussi fournira à l'imagination sa part de merveilleux et les présages obligés du berceau des grands hommes. La mère, saisie tout à coup par les douleurs de l'enfantement, n'eut pas le temps d'atteindre son lit, et donna le jour à son fils sur des tapis à grandes figures qui retraçaient des combats.

Napoléon fut conduit en France à 10

ans, et admis à l'école de Brienne. On sait les préférences de son esprit. Les mathématiques, l'histoire, la géographie le captivaient, à la différence d'autres études qu'il négligea. Le P. Patraut, l'un de ses professeurs, l'appelait d'ordinaire son premier mathématicien. Un inspecteur de l'école, l'académicien de Kéralio, le désigna, avant qu'il remplît les conditions d'âge, pour entrer à l'école militaire de Paris, spécifiant dans son rapport : « qu'il avait toutes les qualités propres à faire un excellent marin. » Cet inspecteur mourut presque aussitôt, sans quoi il se peut bien qu'il eût, pour l'honneur de son horoscope, fait tourner vers la marine la carrière du jeune Bonaparte. On se demande quelles perspectives nouvelles l'action d'un tel homme, portée sur l'Océan, pouvait ouvrir aux destinées de la France? Mais le sort en décida autrement; Napoléon entra à l'école d'artillerie et en sortit, à l'âge de 16 ans, avec les épaulettes d'officier. Il alla tenir garnison à Valence; là, sans rompre avec ses habitudes de travail, il trouva dans l'élite de la société de cette ville des délassements et des liaisons qui l'attachèrent. Il y goûta le commerce du monde, où sa belle figure et l'originalité de sa conversation le faisaient remarquer. Les années de garnison qui s'écoulèrent à partir de ce temps jusqu'à la révolution, Napoléon les marqua par une activité d'esprit extraordinaire; il épuisa les bibliothèques; il porta sur les sujets les plus divers son ardeur et sa curiosité. Il écrivit sur toutes les matières qui répondaient au mouvement d'esprit de son temps : la philosophie morale, les sciences, la politique, l'histoire lui fournissent à tour de rôle toute sorte de thèmes féconds et hardis. Un écrivain qui s'annonçait de la sorte, si la carrière de l'action ne lui eût présenté une autre issue, eût assurément remué le monde de la spéculation et des idées, comme il ébranla sous ses pas le monde matériel. Ces premiers jets de la pensée de Napoléon n'ajoutent assurément rien à sa gloire, mais ce sont de curieux témoignages de la hardiesse et de la multiplicité de ses tendances, et de l'ambition de cet esprit qui se frayait la voie dans tous les sens. Quant à ses rêves militaires,

il paraît que le dernier terme en était de commander un jour un régiment.

Mais la révolution vint qui déplaça cette limite et la recula de plus en plus. Napoléon, dès les premiers symptômes, eut sans doute l'instinct de sa destinée, et entrevit l'avenir qu'un si grand changement lui ouvrait. Il se tourna vers les idées nouvelles, s'en fit le prosélyte ardent, et, par son ascendant ordinaire, détourna d'émigrer presque tous les officiers de son régiment. Il défendit la révolution de sa plume, en soldat passionné. Attiré à Paris par le besoin de suivre de l'œil les événements, il y assista, mais sans jouer un rôle, aux journées du 20 juin et du 10 août. Bien obscur et confondu dans la foule, il vit s'écrouler le trône qu'il était destiné à relever. La Corse aussi préparait sa petite révolution : Napoléon s'y porta. Commandant la garde nationale d'Ajaccio, il y organisa une résistance énergique contre les projets de Paoli (*voy.*), qui songeait à livrer l'île aux Anglais. Mais les patriotes furent contraints de fuir sur les vaisseaux français, et les Bonapartes gagnèrent Marseille, après avoir vu incendier leur maison.

Napoléon se recommandait trop bien de lui-même pour languir longtemps sans emploi. Il était jeune, ardent, dévoré du besoin d'agir ; il venait de donner des gages à la révolution ; il était noté excellemment dans les dossiers, ce qui attira surtout l'attention du Comité de salut public et lui valut le premier poste important où l'histoire s'empare de lui tout à coup. Il eut le commandement de l'artillerie au siège de Toulon, que la trahison venait de livrer à l'ennemi (*voy.* TOULON et GASPARI). La reprise de cette place (19 déc. 1793) avait l'importance d'une bataille gagnée pour la république, et l'honneur en revint tout entier à Napoléon. Il y apporta un plan d'attaque, une inspiration de génie, des opérations régulières et savantes, et la discipline dont cette armée improvisée manquait. Si, plus tard, l'homme des grandes batailles et des prompts résultats ne goûta guère les lenteurs de la vieille méthode et ne s'arrêta plus à suivre en personne les détails des sièges, sera-t-il juste d'en conclure qu'il était peu

propre, comme on l'a prétendu, à ce genre d'opérations ? Son premier fait d'armes répondra. Ce coup d'essai donna au Comité de salut public la mesure du jeune colonel d'artillerie, qui passa comme général de brigade à l'armée des Alpes.

Il paraît que Robespierre, dont le frère était à portée de voir de près le général Bonaparte, avait songé à faire de lui son bras droit, en l'attirant à Paris avec un commandement considérable ; et que celui-ci, peu confiant dans la fortune du chef de la révolution, refusa. Mais il fit accepter au Comité de salut public un vaste plan d'invasion en Italie. L'événement du 9 thermidor en arrêta l'exécution. Dans la réaction qui suivit, Napoléon, devenu suspect pour les relations dont nous venons de parler, fut déplacé, jeté dans l'infanterie et désigné pour un commandement dans la Vendée. Le brillant horizon que son plan d'opérations lui avait fait entrevoir du côté de l'Italie se trouvait fermé. Quitter ce magnifique théâtre de combinaisons savantes pour aller faire, dans la Vendée, une guerre obscure de fusillades et de coups de main, n'avoir plus à se mesurer qu'avec des bandes de paysans, ce n'était pas le compte du général de l'armée des Alpes ; c'était donner à ses talents comme à son ambition la plus contraire des directions. Il courut à Paris, réclama avec instance, et n'obtenant rien de l'obstination des bureaux, il donna sa démission. Mais on utilisa bientôt ses connaissances théoriques au comité des opérations militaires, où se préparaient les plans de campagne et le mouvement des armées.

C'est dans ce poste que le trouva la journée du 13 vendémiaire (*voy.*). Il était dans la nature de cet homme de se faire sa place sitôt qu'il paraissait, et de parler en maître avant même d'exercer le suprême commandement. Barras (*voy.*), en le prenant pour second, le laissa décider et agir seul. Le mouvement qui menaçait la Convention nationale (*voy.*) était de nature à faire hésiter un homme qui se détachait de plus en plus des passions révolutionnaires, et il paraît certain que Bonaparte balança un instant à se charger du rôle qui lui fut offert ; mais les circonstances et l'instinct de gouver-

nément l'emportèrent. Toute insurrection, par son désordre inévitable et son éparpillage, blessait cet esprit logicien en tout et concentrateur. La cause de la Convention fut avec lui bientôt gagnée : ses dispositions promptes et justes, dans cette courte campagne, permirent au vainqueur la modération ; après les premiers coups frappés à propos, il s'arrêta.

Cette journée de vendémiaire valut à Bonaparte le commandement de Paris, où la disette entretenait la fermentation : il y déploya de l'activité. Ce fut l'époque de son mariage. La société commençait à se recomposer ; Bonaparte y fit connaissance de M^{me} de Beauharnais (*voy. JOSÉPHINE*), veuve d'un ancien général. Elle était de quelques années plus âgée que lui ; mais elle avait des grâces devenues rares depuis la disparition de l'ancienne société. Le jeune général s'éprit d'elle et l'épousa. Employé près du pouvoir central, il ne cessa de rappeler l'attention sur le plan de campagne qu'il avait conçu dans les Alpes. Appuyé au Directoire (*voy.*) par Barras, il réussit, et fut investi du commandement en chef de l'armée d'Italie (23 février 1796). Cette armée comptait à peine 36,000 hommes, braves et aguerris il est vrai, mais presque nus. L'ennemi présentait plus du double. Le général parut au milieu de cette armée. Il était bien jeune pour commander en chef. Plusieurs généraux l'accueillirent avec jalousie ; mais les souvenirs qu'il avait laissés étaient tels qu'il n'y avait pas assez d'yeux, dit-il, pour le regarder. Sa taille était petite et grêle, il avait les joues caves et le teint basané ; mais son regard fixe et ardent, son accent mordant et bref, et l'expression de ses traits romains, étonnaient fortement. Il parla à l'armée, dès son début, un langage propre à remuer toutes les passions militaires.

Le plan d'opérations réalisé dans cette magnifique campagne fut-il bien conforme au projet que Bonaparte avait conçu et adressé au Comité deux années auparavant, alors que l'armée dominait la ligne des Alpes ? Les circonstances devenues moins favorables modifièrent sans doute ce premier plan, et multiplièrent le besoin des prodiges ; mais, dès le début de la campagne, on voit, au lan-

gage du jeune général, qu'il embrassait dans ses combinaisons la conquête de toute la Haute-Italie. Après les premiers coups portés à Montenotte (11 avril), qui lui ouvrit l'Apennin, à Millesimo (14), qui sépara les armées ennemies, à Dego, à Mondovi (22), il réduisit la Sardaigne à implorer la paix. La rapide soumission du Piémont lui faisait espérer une destruction aussi prompte de l'armée autrichienne qu'il avait déjà battue. Il écrivait au Directoire : « Je marche demain sur Beaulieu, je l'oblige à repasser le Pô, je le passe après lui ; je m'empare de toute la Lombardie, et avant un mois j'espère être sur les monts du Tyrol. » Sans les efforts redoublés que fit l'Autriche pour jeter successivement trois armées en Italie, les prédictions du jeune général auraient pu se réaliser à point nommé. Beaulieu (*voy.*), en effet, ne résista guère après les Piémontais ; Bonaparte franchit le Pô en trompant l'ennemi, manœuvrant entre les fleuves pour lui couper la retraite et lui faire mettre bas les armes dans une rencontre décisive ; mais il ne put atteindre d'un coup ce résultat, et les débris de l'armée autrichienne, vaincue à Lodi (*voy.*) par l'attaque la plus audacieuse, où le général en chef s'exposa au feu comme un soldat, réussirent pourtant à faire leur retraite sur le Tyrol.

La route de Milan était ouverte : le vainqueur y entra et s'assura des autres villes importantes de la Lombardie. Il suspendit un instant le cours de ses opérations militaires pour organiser le pays, établir les communications et les convois, habiller les soldats, atteler son artillerie, monter sa cavalerie. Il trouvait toutes ces ressources dans sa conquête. Les affaires civiles n'occupèrent pas moins son infatigable ardeur : municipalités, gardes nationales, institutions, tout un ordre de chose nouveau naquit en quelques semaines sous sa main. Il avait à contenir autour de lui les petits princes et les autres gouvernements hostiles de l'Italie : il leur parla en maître, les frappa de contributions. Mais l'Autriche n'était pas découragée de la lutte ; elle restait maîtresse de Mantoue, la clef de l'Italie, et une nouvelle armée plus forte que la première descendait des Alpes sous le maréchal

Wurmser (*voy.*). Citons ce passage, d'une brièveté si saisissante, où M. Thiers résume les principaux traits de cette campagne : « Une seconde armée s'avance sous Wurmser; il ne peut la battre qu'en se concentrant rapidement et en frappant alternativement chacune de ses masses isolées. En homme résolu, il sacrifie le blocus de Mantoue, écrase Wurmser à Lonato, Castiglione, et le rejette dans le Tyrol. Wurmser est renforcé de nouveau, comme l'avait été Beaulieu; Bonaparte le prévient dans le Tyrol, remonte l'Adige, culbute tout devant lui à Roveredo, se jette à travers la vallée de la Brenta, coupe Wurmser qui croyait le couper lui-même, le terrasse à Bassano et l'enferme dans Mantoue... Bonaparte, toujours négociant, menaçant des bords de l'Adige, attend la troisième armée. Elle est formidable, elle arrive avant qu'il ait reçu des renforts : il est forcé de céder devant elle, il est réduit au désespoir; il va succomber, lorsqu'il trouve, au milieu d'un marais impraticable, deux lignes débouchant sur les flancs de l'ennemi. Il est vainqueur encore à Arcole (*voy.*). Mais l'ennemi est arrêté et n'est pas détruit; il revient une dernière fois, plus puissant que les premières. D'une part il descend des montagnes, de l'autre il longe le bas Adige. Bonaparte découvre le seul point où les colonnes autrichiennes, circulant dans un pays montagneux, peuvent se réunir, s'élance sur le célèbre plateau de Rivoli (*voy.*), et, de ce plateau, foudroie la principale armée d'Alvinzi (*voy.*); puis, reprenant son vol vers le bas Adige, enveloppe tout entière la colonne qui l'avait franchi. »

On peut interroger l'histoire; jamais tant de combats ne furent livrés, jamais tant de travaux ne furent accomplis en 10 mois par un seul homme. On s'est demandé souvent quelle était la plus belle des campagnes de Napoléon : lui-même a répondu, et n'a pas nommé, je crois, la première campagne d'Italie. D'autres ont pu donner lieu à des combinaisons plus vastes encore, à de grands coups plus décisifs; mais sur aucun théâtre, il n'aura dépensé plus de vives inspirations, une fécondité plus inépuisable dans les calculs. Par ses travaux d'organisation ad-

ministrative et dans ses négociations diplomatiques avec les princes italiens, Bonaparte préluda à la réorganisation politique et administrative de la France. Le vainqueur de Rivoli alla livrer au-delà des Alpes du Tyrol de nouveaux combats, et y signa le plus magnifique traité que l'histoire de la France eût enregistré jusqu'à lui (*voy.* CAMPO-FORMIO). Mais jamais général au service d'une république n'avait, depuis César, autant agi en maître et ne s'était imposé à son gouvernement aussi souverainement que Bonaparte dès son début. Général, politique, négociateur, il faut qu'il ait le champ libre en toute chose. A le voir agir comme il fait, on oublie comme lui qu'il avait à rendre compte. Il nourrit son armée, il aide à vivre aussi à son gouvernement, il ose même lui prescrire plus d'une fois l'emploi de l'argent dont il l'assiste (près de 50 millions); il signe de son chef des traités de paix, où il efface et crée d'un trait de plume des états. A Campo-Formio, il n'attend pas les envoyés du Directoire; il ne craint pas d'imposer au gouvernement républicain de la France la destruction de la plus ancienne république de l'Europe. Certes, Venise s'était à bon droit attiré sa colère; mais attenter à la nationalité d'un peuple, quand il n'y avait à châtier que son aristocratie et à régénérer son vieux gouvernement, c'était pécher étrangement contre tous les principes qu'avait proclamés la Révolution; c'était charger sa conscience d'un acte pareil au partage de la Pologne. Néanmoins la gloire et les avantages politiques du traité de paix firent tout oublier. Paris et la France accueillirent avec enthousiasme le général que les patriotes vénitiens chargeaient de malédictions.

En possession d'une popularité sans égale, Bonaparte avait sa place marquée dans le gouvernement d'alors. Le Directoire lui offrait d'entrer dans son sein : il choisit une autre route pour tenter la destinée, et l'expédition d'Égypte (*voy.*) fut résolue. Le Directoire accueillit avidement ce projet qui éloignait un compétiteur si inquiétant. Qui de Bonaparte ou du Directoire en eut le premier la pensée? C'est ce qu'on a mis en question souvent. Le projet datait de

l'ancienne monarchie, et l'on connaît sur ce sujet le mémoire de Leibnitz (*voy. ce nom*); Bonaparte, de son côté, fut frappé des mêmes vues en Italie, et ses lettres au Directoire en font mention. La conception en était heureuse autant que hardie; mais on s'inquiéta trop peu de l'opportunité. Les circonstances étaient loin d'être favorables : c'était faire à la république un nouvel ennemi de la Porte-Othomane, la seule puissance d'Europe qui n'eût point armé contre la Révolution. La mer était au pouvoir des Anglais, et le congrès de Rastadt (*voy.*), où se négociait la paix avec l'Empire, n'avait encore rien terminé. Le temps était-il bien pris d'éloigner de la république, et de jeter au-delà des mers la fleur de ses armées? Quoi qu'il en soit, la vieille Égypte tentait l'imagination autant que l'ambition peut-être du conquérant de l'Italie; c'était une route vers l'Orient dont il aimait le merveilleux, où des horizons nouveaux, inconnus, pouvaient s'ouvrir à sa fortune, d'où sa gloire éblouirait davantage. Sa pensée, comme celle d'Alexandre, s'arrêtait à peine aux rivages de l'Inde : c'est là qu'il voulait frapper au cœur la puissance des Anglais. Ce projet colossal était-il exécutable? Les objections s'offriraient en foule; mais que ne pouvait-on pas attendre après ce qui venait d'être fait? Deux batailles à Chébreis et aux Pyramides rendent Bonaparte maître de l'Égypte. Il y mène de front, comme en Italie, les opérations militaires, la politique et l'administration.

Cependant, avant d'aller chercher les Anglais dans l'Inde, il fallut les aller combattre en Syrie, où la Porte-Othomane armait aussi contre l'expédition. Bonaparte franchit le désert, enleva plusieurs places au passage; mais il en restait une contre laquelle son génie échoua. La ruine de la flotte à Aboukir (*voy.*), le manque d'artillerie de siège occasionnèrent le premier échec de sa fortune à Saint-Jean d'Acre (*voy.*). Si cette position fût tombée devant lui, peut-on dire, et savait-il lui-même à quelles combinaisons il se fût décidé? Eût-il regagné l'Europe par la Turquie, comme on lui en a prêté le dessein? se fût-il dirigé sur l'Inde? eût-il organisé un vaste empire avec l'Égypte

et la Syrie? L'événement en eût décidé sans doute : il se disait le serviteur des événements. Mais cet échec le désenchantait de l'expédition et d'une conquête trop étroite pour lui. La guerre qui s'était rallumée tout à coup en Europe, les périls imminents qui menaçaient la république depuis son départ, lui firent prendre un parti dont de telles circonstances seules pouvaient l'absoudre. Après avoir ramené l'armée en Égypte et pris de rapides dispositions, il se jeta sur un bâtiment, passa à travers les croisières anglaises qui couvraient la Méditerranée, et atteignit le rivage français.

L'état de l'Europe avait changé depuis le départ de l'expédition. Une nouvelle crise menaçait la république; la paix de Campo-Formio n'avait été qu'une suspension d'armes pour sauver Vienne menacée. L'Autriche n'avait cessé d'armer depuis cette trêve, épiant l'occasion de prendre une revanche de ses défaites. L'inopportune ambition, la politique envahissante du Directoire en avait hâté le moment. Au premier bruit de l'échec des Français à Saint-Jean d'Acre, l'orage éclata de nouveau. Les soldats d'Italie avaient suivi leur général au-delà des mers. La paix avait amené trop vite la désorganisation des autres armées; et le gouvernement, la société aussi étaient tombés dans une dissolution pareille. L'ardeur militaire n'était pas éteinte, mais l'esprit de la Révolution faiblissait de plus en plus; une réaction partielle, il est vrai, mais active, avait réduit le Directoire à des actes violents (*voy. FRUCTIDOR*) qui n'avaient consolidé ni le pouvoir ni la constitution. Le Directoire comptait des hommes probes et laborieux, mais qui pliaient sous leur tâche, qui ne dominaient l'opinion ni par de grands talents ni par d'éclatants services, et ne pouvaient lutter contre une réaction de désordre après la compression de la terreur. Assez décrié déjà pour ses propres fautes, ce gouvernement, comme tous les pouvoirs faibles et usés, inférieurs aux circonstances, était encore chargé par l'opinion des torts mêmes de ses adversaires et de maux qui venaient de la société. C'est le Directoire aussi que l'on accusait d'avoir provoqué par

jalousie l'éloignement du général Bonaparte. Le compte sévère que celui-ci demandera bientôt de ce qui s'est passé depuis son départ, de ce que l'on a fait de l'Italie, de la paix glorieuse qu'il avait conquise, l'opinion déjà le demandait pour lui au gouvernement.

Bonaparte parut*, et son retour fut accueilli comme la nouvelle d'une victoire; il fut reçu comme un sauveur. On ne lui demanda compte ni de l'abandon de l'armée d'Égypte, ni de la violation des lois sanitaires. Le Directoire n'osa murmurer; il put voir son rival préparer le coup d'état qui devait lui livrer le pouvoir. Bonaparte y préluda sans grand mystère, il avait pour complice l'opinion. La journée du 18 brumaire (*voy.*) renversa le gouvernement et la constitution de l'an III; la force intronisa un nouvel ordre de choses. La force sans doute était un levier indispensable dans l'œuvre à laquelle le Directoire succomba : le Comité de salut public l'avait employée pour discipliner la révolution, et se défendre au dehors; mais l'emploi qu'en fit, au 18 brumaire, le successeur du Directoire fut une des atteintes les plus brutales que l'ordre légal eût jamais subies. Telle était la confiance qu'avait Bonaparte dans l'ascendant de son nom, qu'il crut n'avoir qu'à se montrer à la législature pour faire tomber toute résistance devant lui. Il se trompa, et faillit payer cher l'impatience qu'il avait du résultat. Pour avoir mal calculé cette résistance, il compromit sa dignité personnelle, il lui fallut recourir à un coup de main qui rappelait les plus mauvais temps de l'anarchie militaire. C'était mal préluder au raffermissement de la société (*voy.* CONSULAT). Mais l'emploi que le nouveau chef sut faire aussitôt de ce pouvoir en fit oublier l'origine. Il rétablit la confiance; tout se réveilla et s'affermi sous sa main. Une constitution nouvelle (de l'an VIII), qui laissait au pouvoir central une action presque dictatoriale, un renouvellement de l'administration qui rattachait les autorités locales au gouvernement, des mesures réparatrices qui

préparèrent la fusion des partis et l'oubli du passé, l'organisation de la justice, des lois de finances qui ramenèrent l'abondance au trésor public, portèrent la lumière et l'ordre dans les dépenses de l'état : voilà ce que les premiers mois du gouvernement consulaire valurent à la France. Le premier consul, qui donnait l'impulsion à tout, prit part directement à ces travaux; tout y est marqué de la pensée et de la touche de ce grand ouvrier. « Ainsi se trouva organisé, disait-il lui-même à Sainte-Hélène, le gouvernement le plus compacte, de la circulation la plus rapide et des efforts les plus nerveux qui eût jamais existé. La même impulsion se trouva donnée à plus de 30 millions d'hommes; et à l'aide de ces centres d'activité locale (l'organisation des départements et des communes), le mouvement était aussi rapide aux extrémités qu'au cœur même. »

Les puissances, qui s'étaient coalisées de nouveau contre la république, allaient se trouver en face d'un pays replacé en quelques mois sur un pied de résistance formidable. L'Autriche avait recouvré l'Italie, et menaçait à la fois la frontière de Provence et la ligne du Rhin. Le premier consul pouvait choisir entre ces deux théâtres : il opta pour celui de ses premières victoires. Les Alpes, qu'il avait tournées dans sa première invasion, il les franchit cette fois comme Annibal (*voy.* SAINT-BERNARD); le général autrichien Mélas (*voy.*) l'attendait sur les Alpes de Savoie, lorsqu'il tomba tout à coup au milieu de la Lombardie pour couper la retraite à l'ennemi. C'était la manœuvre qu'il avait tentée contre Wurmser, quand il espéra lui faire mettre bas les armes à Lodi. Cette combinaison audacieuse eut un plein succès cette fois. L'ennemi, surpris et divisé par ses marches rapides, fut écrasé dans une seule bataille, qui donna l'Italie aux Français. Des succès sur le Rhin, qui suivirent Marengo (*voy.*), amenèrent le traité de Lunéville (*voy.*), en 1800. Le premier consul avait promis la paix. L'Europe était frappée d'étonnement. L'empereur de Russie, Paul I^{er} (*voy.*), conçut pour le chef de la France une admiration passionnée. L'Angleterre enfin consentit à la paix (*voy.* AMIENS);

* Il aborda à Saint-Raphaël, près de Fréjus, le 9 septembre 1799. S.

et Bonaparte put achever sans s'interrompre son œuvre à l'intérieur.

Cette époque du consulat fut la période la plus féconde et la plus incontestablement belle de la carrière du grand homme. Les services qu'il rendit furent prompts, immenses, et firent face aux besoins les plus pressés du temps. L'empire, s'il accrut la gloire et la force extérieure de la France, ne fera plus guère au dedans qu'exagérer l'œuvre, outrer la dictature et fausser les rapports de l'état avec la société. Le consulat offre à la fois des actes militaires éclatants, de vastes travaux d'administration, des négociations habiles et multipliées, et un code de législation hors de pair (*voy. CODE CIVIL*). Bonaparte avait pratiqué la diplomatie et l'administration dès sa première campagne. Les affaires d'Italie promettaient à la France un ferme et prompt organisateur; mais il restait une autre œuvre à accomplir, et à laquelle les pratiques de sa vie ne l'appelaient pas. La législation civile était à créer tout entière. En présence de l'unité politique et administrative de l'état, la diversité, la confusion des coutumes provinciales devenaient une anomalie: il restait donc, comme on l'a dit, à « implanter la révolution dans le foyer domestique; » projet conçu par la Constituante, mais qu'elle n'eut pas le temps de réaliser. Bonaparte l'entama; il conduisit en personne les débats pendant trois ans; les procès-verbaux du conseil d'état portent témoignage de sa singulière aptitude à ces questions. Un conseiller d'état de ce temps nous le représente prenant sa place, comme président, à l'heure marquée, lisant le programme des matières en discussion, et discutant lui-même du bail à ferme ou du régime de la communauté. « Il parlait, dit ce témoin oculaire*, sans apprêt, sans embarras, sans prétention, avec la liberté et sur le ton d'une conversation qui s'anime naturellement. Il n'y fut jamais inférieur à aucun membre du conseil; il égala quelquefois les plus habiles par sa facilité à saisir le nœud des questions, par la justesse de ses idées et la force de ses raisonnements; il les surpassa souvent par le tour de ses phrases

(*) Thibaudeau, t. II, p. 145.

et l'originalité de ses expressions. » Où l'élève de Brienne avait-il pris cette spécialité du légiste? On se rappelle qu'il dévorait tous les livres, et on peut supposer que le Digeste et les Pandectes ne l'avaient pas rebuté. Son ardente curiosité se portait sur tout. Et en effet, il inclinait plus qu'aucun de ses collègues vers la législation romaine, dont il défendit avec chaleur plus d'un principe, et qu'il fit pénétrer dans le Code français. On est frappé encore, en consultant les procès-verbaux de ces débats, du caractère moral qui distingue, en général, l'opinion du premier consul.

La vie sociale fut prompte à se régénérer en France comme les institutions. Le besoin en était immense, il est vrai, et la société entraînait d'elle-même dans ces voies. L'industrie, servie par les découvertes récentes de la science, encouragée par l'état, prit des développements merveilleux. D'immenses travaux furent entrepris; une route gigantesque nous ouvrit l'Italie à travers les Alpes (*voy. SIMPLON*). Le retour des mœurs, des relations décentes et polies, marquèrent encore cette période: le génie de Bonaparte exerça là encore son action sur la société. Mais à travers tant de bienfaits et d'immortels travaux, le premier consul faisait un pas de plus chaque jour vers la dictature. Une mesure de bien public arrivait à propos pour couvrir et légitimer quelque acte arbitraire, quelque empiétement de son autorité. Impatient de toute opposition et de toute résistance, on le voit poursuivre par degrés la ruine du pouvoir législatif; le tribunat seul comptait encore quelques voies libres; il s'en débarrassa par un coup d'état; il fit du sénat, comme on l'a dit, *une machine à décrets*, et réduisit le Corps législatif* à *une pantomime ridicule*. « Il croyait que la contradiction déconsidérerait le pouvoir, et que son plus redoutable ennemi était la tribune (Thibaudeau). »

Ainsi l'ordre et la prospérité matérielle grandissaient aux dépens de la liberté.

(*) *Voy. LÉGISLATIF (Corps), SÉNAT, TRIBUNAT*. Pour le pouvoir législatif antérieur, et qui avait été institué par la constitution de l'an III, *voy. CONSEIL DES ANCIENS et DES CINQ-CENTS*. S,

L'invention des sénatus-consultes servit de levier à Bonaparte pour déplacer, pour changer les constitutions à sa guise : le consulat, en quatre années, en compta trois. Les formes de la justice criminelle plièrent devant sa volonté despotique ; il lui fallut des tribunaux spéciaux. L'attentat de la machine infernale (*voy.*) dirigée contre lui servit de prétexte pour déporter 150 individus, et pour en exécuter d'autres.

Le nom de la France, au dehors, était prépondérant. La Suisse, l'Italie, l'Espagne, le Portugal, rattachés par des traités de commerce ou des alliances, formaient autour d'elle une ceinture d'états amis. Une partie de l'Allemagne était revenue à sa politique : l'équilibre du traité de Westphalie s'y trouvait rétabli ; mais cette diplomatie eut le tort d'être envahissante comme la politique intérieure de Bonaparte. Il menaça de nouveau la nationalité des peuples, en incorporant le Piémont à la France ; il intervint en maître dans les affaires de Suisse et d'Italie. Quelle était donc, dès ce temps-là, sa pensée ? La France sortait de sa révolution, florissante et agrandie. Tous les peuples étaient frappés de ces bienfaits si prompts : avec le concours du temps et de la paix, l'homme de la France pouvait se faire en Europe le promoteur d'une régénération tranquille. C'est là ce que semblait promettre sa conduite dans la première campagne d'Italie. Mais alors pourquoi tant de pouvoir concentré dans ses mains ? Quand l'ordre et la paix étaient affermis, était-ce par le spectacle d'une dictature croissante à l'intérieur, et en imposant silence à toute voix libre, qu'il pouvait initier l'Europe aux salutaires réformes de la révolution. Les empiétements de vive force à l'extérieur montraient encore, de la part d'un état libre, trop peu de respect pour la foi des traités, et faisaient mal, nous le croyons, les affaires de la France.

Déjà le premier consul était dominé par un besoin d'agrandissement personnel qui le poussait à accroître sans mesure, au dedans comme au dehors, cette part du lion qu'il s'était faite. Sa haute magistrature fut d'abord temporaire (consulat pour 10 ans), puis il se fit donner le consulat

à vie. Bientôt des actes d'un caractère frappant marquèrent le but auquel il voulait atteindre. Le rétablissement du culte catholique comme religion de l'état (*voy.* CONCORDAT), la création d'un roi d'Étrurie, le rappel de tous les émigrés, la substitution du mot *sujets* au mot *concitoyens* dans un traité d'alliance, l'institution de la Légion-d'Honneur (*voy.*) devaient clore la période du consulat et disposer la France à un régime nouveau (*voy.* EMPIRE).

Napoléon Bonaparte fut créé empereur, sous le nom de Napoléon I^{er} (18 mai 1804). Le sénatus-consulte qui l'institua déclara la souveraineté héréditaire dans sa famille. Trois millions de votes recueillis dans les municipalités adhérèrent à ce grand changement. Bonaparte avait façonné la France, sous le nom de consul, à une autorité toute monarchique : il ne restait plus à y ajouter qu'un titre qui y répondit mieux. La situation politique d'ailleurs avait précipité le dénouement : un complot sérieux (*voy.* PICHEGRU, GEORGES CADOUAL) avait menacé les jours du premier consul*. Ce fut un besoin pour le pays de se rattacher à lui plus fortement. D'un autre côté, l'Angleterre depuis peu venait d'entamer une nouvelle guerre où la déloyauté et la violence furent, disons-le, de son côté. Si Napoléon donna matière à des réclamations de la part des puissances du continent, l'Angleterre qui refusait, contre les engagements des traités, de restituer Malte, ne fit valoir contre son adversaire que des *motifs simulés* (c'est le langage de ses hommes d'état) ; ils n'avaient considéré la paix que comme un *essai*. La paix avait moins rapporté que la guerre, et le cabinet anglais choisit de nouveau la guerre et le pillage des mers. La France fut prise au dépourvu et vit ses bâtiments et son commerce maritime capturés avant tout manifeste d'hostilités. Ce coup de main de pirates, qui valut à l'Angleterre 200 millions, était entré dans ses calculs. La conflagration maritime, qui devait se communiquer à l'Europe à plusieurs reprises, ne reste donc point à la charge de l'ambition de Bonaparte. Surpris par

(*) A la même époque se rapportent l'enlèvement et la mort du duc d'Enghien. *Voy.* l'art. 8.

cette explosion inattendue, il pourvut à la défense de son nouvel empire avec son ardente activité. Il reprit le projet de descente en Angleterre, qu'il avait conçu avant la paix. Il répara sa marine, ses arsenaux, et concentra à Boulogne (*voy.*) de formidables apprêts de débarquement. Ce projet jeta la terreur de l'autre côté du détroit, et le cabinet britannique, peu rassuré par ces armements prodigieux, chercha à détourner l'orage en troublant de nouveau le continent.

De ce côté, Napoléon avait à répondre de plusieurs infractions aux traités : incorporation du Piémont et de Gênes, occupation de Naples, du Hanovre; interventions en Suisse, puis en Hollande; enfin il avait placé sur sa tête la couronne d'Italie (*voy.* T. XV, p. 154). Ainsi il fournit au moins des motifs à celles des puissances qui n'attendaient que l'occasion; mais d'autres états, en le voyant faire, s'inquiétèrent sérieusement de l'avenir. Tout était prêt pour ce grand coup qu'il voulait frapper au-delà de la Manche, où peut-être il eût renouvelé la fortune de Guillaume-le-Conquérant. Dix-huit cents bâtiments attendaient, 120,000 hommes étaient sur le rivage, quand une nouvelle coalition européenne se déclara. L'Autriche, la Russie, l'Angleterre, la Suède, Naples en faisaient partie. Il était de l'intérêt des puissances du continent de différer un peu et de laisser l'empereur passer le détroit : la France alors leur était livrée; mais l'Angleterre n'admit pas ce plan sans doute, et, comme elle payait le continent, il était juste qu'il s'offrit aux coups pour elle.

L'empereur lança l'armée d'Angleterre sur l'Allemagne. Les sept corps franchirent le Rhin et se déployèrent sur un théâtre d'opérations nouveau pour Napoléon. La guerre, telle qu'il l'avait faite jusqu'alors, dans les gorges des Alpes et de l'Apennin, avec des corps d'armée de 30,000 hommes à peine, devait faire place à plus de grandeur dans les mouvements : il avait à déployer sa méthode sur une plus vaste échelle, à embrasser plus de combinaisons dans sa tactique. La première phase de cette campagne présente tout d'abord une manœuvre unique dans l'histoire militaire,

qui par la science des marches fit mettre bas les armes à 85,000 hommes (*voy.* ULM et MACK); ce qui fit dire aux soldats : « C'est avec nos jambes que l'empereur a battu l'ennemi. » Il réussit à prendre l'ennemi à revers, à tomber au milieu de ses masses séparées, et à les foudroyer coup sur coup par la surprise et la rapidité de son mouvement. Cette manœuvre était bonne, sans doute, mais seulement avec un tel capitaine; une capacité vulgaire aurait couru bien des risques dans ce cercle d'ennemis où il s'enfermait. Après avoir inauguré sa campagne par ce grand succès, Napoléon déploya ses corps sur les deux rives du Danube; ses opérations embrassèrent le rayon le plus étendu sur lequel un seul homme eût jamais manœuvré. Maître de tous les mouvements de ces différents corps comme chacun de ses maréchaux* pouvait l'être des divisions qu'il tenait sous la main, il dirigea ses forces sur la Moravie, où les Russes et les Autrichiens s'étaient concentrés. C'est là qu'il livra à Austerlitz (*voy.*), le 2 décembre 1805, la plus décisive, la plus magnifique de ses batailles, qui fut encore la plus méthodique, celle où l'action répondit le plus mathématiquement à ses calculs. Il occupait la veille une belle position, mais il dédaigna d'en profiter. « Je n'aurais là, dit-il, qu'une bataille ordinaire, » et il attira l'ennemi sur le champ d'opération qu'il avait marqué. En voyant les Russes faire leur mouvement : « Cette armée est à moi! » s'écria-t-il, et telle était sa confiance dans ses dispositions, que la veille de la bataille, il s'occupa d'affaires civiles et de l'administration intérieure de l'empire : « J'ai livré trente batailles comme celle-ci, dit-il à son armée**, mais je n'en ai vu aucune où la victoire ait été si tôt décidée, où les destins aient été si peu balancés. » Cette grande victoire livrait l'empire d'Autriche à la discrétion du vainqueur. Mais à quel parti Napoléon allait-il s'arrêter? Sa victoire serait-elle encore, comme ses triomphes d'Italie, une vic-

(*) *Voy.* les art. JOACHIM MURAT, SOULT, BERNADOTTE, LANNES, NEY, OUDINOT, DAVOUST, etc.; et pour les armées de la coalition, ALEXANDRE I^{er}, FRANÇOIS I^{er}, KOUTOUSOV, BUXHOEWDEN, BAGRATHION, etc.

S.

(**) Bulletin d'Austerlitz.

toire de la révolution et de la politique civilisatrice de la France? Non; la paix de Presbourg (voy.) ne stipula rien pour les peuples et n'entama pas les institutions féodales de l'Autriche; l'empereur se borna au rôle de politique et de conquérant. Au lieu d'arracher des réformes et de se concilier l'intérêt national du pays, il arracha des provinces et les partagea avec ses alliés. On vit naître avec étonnement sous sa main une sorte de féodalité nouvelle. Ne créa-t-il pas pour ceux de son sang des royautes feudataires (voy. JOSEPH, LOUIS, JÉRÔME, JOACHIM, BACCIOCCHI, EUGÈNE BEAUHARNAIS), et pour ses lieutenants de petites souverainetés sous le titre de fiefs de l'empire (voy. surtout BERTHIER, et aussi TALLEYRAND, LEBRUN, etc.). Cette conduite contrastait fort avec ces paroles qu'il avait prononcées : « Je ne veux rien du continent; ce qu'il me faut, ce sont des vaisseaux, du commerce, des colonies. »

Mais au moment même où il arrachait au monde continental des acquisitions précaires, l'empereur perdait tout avenir du côté des mers. La bataille de Trafalgar (voy.) avait englouti sa marine et lui fermait sans retour l'Océan (20 déc. 1805). Son génie, acculé à cette barrière, se tourna donc tout entier vers l'Europe. Un instant cependant, l'espoir d'un arrangement avec l'Angleterre devint possible. Fox (voy.) et l'Opposition avaient repris le pouvoir : des négociations se rouvrirent, mais l'on ne s'entendit pas. L'homme d'état anglais ne put consentir à la part démesurée que Napoléon s'était faite, et dont celui-ci eut le tort de ne rien vouloir céder. Fox mourut. « Ce fut une des fatalités de ma vie, dit plus tard Napoléon; car nous nous serions entendus. » Mais alors pourquoi s'était-il montré si peu traitable? Quand l'oligarchie anglaise eut repris le pouvoir, l'empereur offrit ses colonies et voulut garder le continent : ses préférences avaient changé de but.

Une nouvelle agression vint lui ouvrir une voie nouvelle et prêter les mains à l'agrandissement de son système. La Prusse (voy. FRÉDÉRIC-GUILLAUME III), liée à la Russie et à l'Angleterre, courut

aux armes avec une imprudente précipitation. La Prusse, qui, depuis la guerre de Sept-Ans, n'avait tiré l'épée qu'un moment, en 1792, s'avança dans la lice à son tour, et se proclama la vengeresse de l'Allemagne. Dans cette campagne, Napoléon se trouva aux prises avec les vieux généraux de Frédéric II. Le vainqueur de Rivoli et d'Austerlitz n'était pour eux, il paraît, qu'un révolutionnaire en tactique, téméraire et ignorant, à qui il fallait apprendre la méthode et les grandes traditions. La marche de Napoléon (octobre 1806) fut comme un coup de foudre pour ces docteurs de la guerre. Il déborda encore une fois l'armée ennemie, coupa ses communications et sa retraite, et l'écrasa dans une bataille qui mit le royaume à ses pieds (voy. IÉNA ET AUERSTÆDT*). De ce moment, Napoléon crut pouvoir parler en maître à l'Europe; il lui imposa le blocus continental (voy.), la plus outrée et la plus fatale de toutes ses conceptions. Contre l'Angleterre, assurément la mesure était légitime; c'était une représaille qui la mettait au ban du continent, comme elle avait mis la France au ban des mers. Mais à l'égard des neutres, la violence et l'iniquité étaient flagrantes; c'était prendre envers les neutres le rôle que le pavillon anglais exerçait sur l'Océan; c'était attenter à la liberté du commerce et tenir les peuples sous une compression intolérable au nom de la liberté des mers. Cette conception, du reste, par ses proportions et par son audace, porte la marque du caractère comme du génie de Napoléon; il en tira des combinaisons profondes pour l'utilité de sa politique conquérante. Le système continental devint le levier de tous les changements qu'il fit en Europe. Ce fut dans les mains de l'inventeur une machine de guerre bonne à tourner, selon l'occasion, contre l'Angleterre et contre le continent.

Napoléon acheva Friedland (voy.), qu'il inscrivit parmi ses grandes batailles

(*) Pour les lieutenants de Napoléon dans cette campagne, outre ceux qu'on a déjà nommés, voy. LEFEBVRE, MORTIER, AUGEREAU, BERTHIER, VICTOR, SUCHET, BELLiard, VANDAMME, LASALLE, LATOUR-MAUBOURG, FRIANT, MAISON. Voy. aussi MOELLENDORF, BLUCHER, etc., etc. ▼ S.

(14 juin 1807), la défaite des Russes déjà battus à Eylau (*voy.*), et Alexandre demanda la paix. Les deux empereurs se virent à Tilsitt (*voy.*), et le tsar, subjugué par l'admiration, y brigua l'amitié du grand homme. Néanmoins, on assure qu'Alexandre, au milieu de ses chaleureuses démonstrations, fit partir secrètement un de ses officiers pour Londres* ; Napoléon l'appela plus tard un Grec du Bas-Empire. L'esprit qui avait dicté la paix de Presbourg se trouve plus empreint encore dans le traité de Tilsitt : même ardeur d'acquisitions matérielles, même oubli de la cause des peuples et de la civilisation morale. La Prusse fut maltraitée plus que ne l'avait été l'Autriche, et la faute ici fut moins pardonnable ; car la Prusse, par ses lumières comme par ses traditions d'alliances, méritait plus de ménagements. Est-ce donc en démembrant les états, en brisant les nationalités, en distribuant les peuples comme un butin, contre leurs intérêts et leurs penchants, que la nouvelle France devait se révéler à l'Europe ? N'y avait-il pas à s'assurer de la Prusse par d'autres moyens que par un démembrement ?

La conduite de Napoléon vis-à-vis la Pologne fut aussi personnelle, moins française encore, car il n'acquitta pas la dette de la France dont il n'était là que le fondé de pouvoirs. N'est-ce pas un triste souvenir qu'il a laissé à l'histoire, qu'une armée française victorieuse ait campé deux fois en Pologne sans réparer l'attentat qui arracha même à Louis XV un soupir. C'eût été mettre contre soi l'Autriche, dit Napoléon ; mais l'argument est-il sérieux ? n'avait-il pas dans les mains plus d'une province, comme l'Illyrie, qui eût indemnisé l'Autriche et payé la rançon de la Pologne ? L'œuvre militaire de Napoléon se fût ressentie de la moralité de ce grand acte qui eût intéressé la justice et l'honneur des peuples allemands ; mais la Pologne reconstituée aurait gêné plus tard sa politique, à laquelle il fallait des peuples malléables et des nationalités dociles à ses combinaisons.

Le système du blocus s'était étendu,

(*) Bignon, *Hist. de la diplomatie française* ; Chateaubriant, *Congrès de Vérone*.

après la paix de Tilsitt, sur les deux tiers de l'Europe ; mais Napoléon était un logicien qui n'admettait ni transaction ni trêve dans la réalisation d'un projet. Le cercle en était tracé dans sa pensée, il fallait que l'Europe entière s'y pliât. Alors arriva le tour de la péninsule hispanique, et il voulut la jeter dans son moule comme le reste du continent (*voy.* CHARLES IV, FERDINAND VII et GODOÏ). Nous ne serons pas plus sévère pour sa conduite envers l'Espagne qu'il ne le fut lui-même dans ses souvenirs de l'exil. « J'embarquai fort mal toute cette affaire, a-t-il dit ; l'immoralité dut se montrer par trop patente, l'injustice par trop cynique ; et l'attentat ne se présenta plus que dans sa hideuse nudité, privé de tout le grandiose et des nombreux bienfaits qui remplissaient mon intention. La guerre d'Espagne a été une véritable plaie, et la cause première des malheurs de la France ; c'est ce qui m'a perdu * . » Napoléon exprima l'idée alors qu'il eût mieux fait de placer franchement la couronne d'Espagne sur sa tête, au lieu de prendre son frère Joseph (*voy.*) pour prête-nom. Nous ne le pensons pas ; la prise de possession n'eût pas été pour cela moins violente, moins immorale ; une couronne de plus sur sa tête n'eût pas contribué à rassurer l'Europe, et la fière Espagne n'eût pas moins souffert pour passer, comme appoint, dans son immense empire et pour être gérée par un vice-roi sous son nom.

Il est à croire toutefois que l'entreprise d'Espagne fut un accident. L'empereur entendait la plier assurément à toutes les exigences de son système ; mais pour la conquête, il ne paraît pas qu'il l'ait méditée de longue main : la fortune le tenta en lui offrant une de ces occasions qu'il n'était guère dans sa nature de repousser ; car il s'entendait mieux à triompher des autres que de lui-même. Son armée occupait déjà Madrid, qu'il écrivait encore à Murat (mars 1808) : « Faites en sorte que les Espagnols ne puissent soupçonner le parti que je prendrai ; cela ne vous sera pas difficile, car je n'en sais rien moi-même. »

(*) *Mémorial*, t. IV, p. 233 ; O'Meara, t. II, p. 160.

En Espagne, Napoléon eut à s'essayer contre un nouvel adversaire, le peuple. L'insurrection déconcerta ses combinaisons de grande stratégie. Austerlitz et Iéna avaient décidé du sort des empires; mais les éclats de tonnerre en Espagne ne décidaient rien; un adversaire obscur et insaisissable faisait manquer les coups de ce beau joueur du champ de bataille. Quand Napoléon reçut, en Espagne, le premier avertissement de la fortune (*voy.* BAYLEN et DUPONT), il ne revint pas en arrière, et y répondit par l'erreur la plus capitale où la logique de son ambition l'ait précipité. Impatient de rentrer dans la péninsule et d'y réparer les fautes de ses lieutenants, il voulut s'assurer de l'Europe, et vit, à Erfurt (*voy.*), l'empereur Alexandre. « Le monde est assez grand, lui disait-il un peu plus tard, pour que nous puissions nous entendre. » Et, dans ce rêve gigantesque, dans ce règlement anticipé du partage du monde, il consumma la faute commencée à Tilsitt, il abandonna aux convoitises du tsar les deux plus constantes alliées de la vieille politique française, la Suède et la Turquie; il le paya chèrement plus tard dans sa campagne de Moscou. Ainsi, pour agir en pleine liberté contre l'Espagne, autre alliée de la France, il sacrifiait les deux sentinelles de son système vers le sud et vers l'orient. Napoléon faussait à la fois toutes les traditions politiques de la vieille monarchie, à laquelle il aimait tant à emprunter d'ailleurs. Il mettait à bas du même coup l'œuvre de Richelieu et l'œuvre de Louis XIV. Il pensa renouveler le système international comme il avait renouvelé la guerre; mais la réforme de ce côté ne prévalut pas; et on peut mettre en doute qu'il y ait eu progrès dans sa tactique des alliances.

Napoléon partit d'Erfurt pour voler en Espagne (novembre 1808). Sa présence y ramena la fortune; son génie militaire s'y montra supérieur à ses combinaisons politiques. Il opéra sur ce nouveau théâtre avec autant de hardiesse et de bonheur qu'il l'avait fait sur d'autres champs de bataille. Il réussit encore à tourner l'ennemi, à couper ses différents corps, et il marcha sur Madrid sans s'inquiéter des places et des armées qu'il

laissait derrière lui. Les victoires de Burgos (*voy.*), d'Espinoza, de Tudela, rétablirent la domination française dans la péninsule. Si Napoléon eût pu concentrer quelques années de plus toutes ses forces en Espagne, il aurait peut-être eu raison, pour un temps, de la volonté de tout un peuple; mais eût-il réussi, comme il le disait, à continuer l'œuvre de Louis XIV, en substituant sa dynastie aux Bourbons? Il s'abusa, s'il crut n'avoir qu'à recommencer la guerre de la Succession, et atteindre au même but après quelques batailles. Louis XIV n'eut affaire en Espagne qu'à des compétiteurs étrangers; son petit-fils, héritier testamentaire d'une dynastie éteinte, trouva la nation docile, sitôt que la victoire eut prononcé entre lui et ses rivaux. Mais dans la guerre que fit Napoléon au-delà des Pyrénées, le conflit s'éleva entre le peuple et lui; en vain, il eût plié un instant l'Espagne à son système, il avait contre lui les ressentiments populaires, et ce qu'a fait l'Allemagne, l'Espagne l'eût fait tôt ou tard.

Napoléon n'eut pas le temps d'asseoir sa conquête*, il fallut s'interrompre et porter la main ailleurs. L'Autriche prit les armes de nouveau. L'empereur fut surpris par cette brusque attaque; tandis que son allié du Nord, qui devait garder l'Europe derrière lui, mettait le temps à profit, et hâtait la conquête de la Finlande et de la Valachie, Napoléon apprit en Espagne cette levée de boucliers de l'Autriche. L'Angleterre, à demi terrassée dans la péninsule, lui jetait encore une fois, pour se sauver, l'Autriche sur les bras. L'empereur accourut sur le Rhin au moment où Berthier, qui avait mal compris ses ordres, venait de compromettre l'armée par un faux mouvement. Cette nouvelle campagne d'Autriche est déjà marquée d'un autre caractère que les précédentes. L'armée se composait en partie de corps allemands ou de régiments français de nouvelle levée; ce n'étaient plus les vieilles troupes de l'armée d'Angleterre et de la

(*) *Voy.* SOULT, BESSIÈRES, JOURDAN, MONCEY, VICTOR, SUCHET, MAISON, SÉBASTIANI, FOY, etc. *Voy.* aussi CORTEZ, GUÉRILLAS, PALLAFOX, CASTANOS, MINA, etc., et pour la campagne de Portugal, JEAN VI, CINTRA, MASSÉNA, JUNOT, etc. S.

campagne d'Austerlitz; les meilleures étaient demeurées en Espagne. Napoléon répara, avec la promptitude de l'éclair, les fautes de Berthier. Il fit manquer, par des dispositions nouvelles, la jonction des corps ennemis, opéra la concentration de ses troupes accourues de tous les points de l'Allemagne. Ce mouvement lui donna les victoires d'Abensberg et d'Eckmühl (voy.), qu'il citait comme la plus belle de ses manœuvres. Cette grande opération lui ouvrit de nouveau le chemin de Vienne, qui capitula après un bombardement. Si Napoléon n'eut affaire qu'à l'Autriche dans cette seconde campagne, les moyens d'action dont il disposa n'étaient plus ceux de la première invasion; il balança cette infériorité par un déploiement plus vaste encore de combinaisons stratégiques; combinaisons dans lesquelles il trouva du côté de l'ennemi les éléments qui jusqu'alors l'avaient bien servi. La crue des eaux du Danube emporta par trois fois les ponts qui devaient jeter l'armée sur la rive gauche. Napoléon se trouva coupé, et fit un mouvement en arrière pour la première fois (voy. ESSLING, LOBAU, LANNES, etc.). Réduit à de pareilles extrémités, tout autre sans doute eût reculé jusqu'au Rhin; mais il avait encore besoin d'un coup de foudre pour imposer à l'Europe : la Prusse et d'autres états n'attendaient que son premier revers pour se déclarer. Bientôt de prodigieux travaux, élevés avec une rapidité inconcevable, lui livrèrent le passage du fleuve; et, le 6 juillet 1809, la victoire de Wagram (voy.) rétablit le prestige de son nom.

Napoléon pouvait poursuivre et consommer la ruine de l'Autriche; mais, après Wagram comme après Austerlitz, le vainqueur donna quartier à la maison de Lorraine. Pourquoi l'épargna-t-il plus qu'il n'avait fait des Bourbons d'Espagne; il avait cette fois du moins le droit de la guerre pour lui, et pouvait mettre la main sur ce nouvel état sans guet-apens et sans violence. Soit que le nom de cette vieille race impériale lui imposât plus que la postérité de Louis XIV, soit qu'il craignît d'indisposer davantage les peuples d'Allemagne, ou d'inquiéter par un agrandissement

trop précipité le tsar son ami, Napoléon se contenta de faire, par le traité de Vienne (voy.), de nouvelles blessures à la monarchie autrichienne; il ouvrit sa frontière, et se plaça sur ses flancs de manière à la frapper au cœur au moindre mouvement qu'elle tenterait. Tous ces traités de Napoléon, calculés sur les éventualités de sa politique absorbante, sont marqués d'une rare prévoyance et d'un puissant instinct de ses intérêts.

Napoléon affirmait, après sa chute, que la cause des peuples était au fond de sa pensée comme le but définitif de la grande lutte qu'il poursuivait. L'événement n'a pas décidé s'il était en cela bien sincère, ou s'il ne se méprenait pas sur lui-même; mais on peut dire au moins que, s'il en gardait mémoire, ce fut de sa part une question trop ajournée. Il laissa ses adversaires prendre les devants sur lui. Une partie de l'Allemagne, la Prusse surtout, opposa une autre politique à la sienne; ces gouvernements prirent l'initiative des réformes (voy. HARDENBERG, STEIN, etc.), firent des concessions habiles, et réveillèrent l'esprit national des populations, tandis que la France ne savait plus leur envoyer que son régime militaire et l'esclavage du blocus. Ce réveil des sentiments nationaux, Napoléon en reçut un avertissement fort direct pendant son séjour à Schœnbrunn. Un étudiant allemand, Staps, tenta de le poignarder (13 octobre 1809), et tomba sous les balles au cri de vive la Germanie! vive la liberté! Ainsi, c'était la France qui entendait s'élever contre elle, du sein de l'Allemagne, ces échos éloignés de sa révolution.

Le second mariage de Napoléon, avec une fille de l'empereur François (voy. MARIE-LOUISE), suivit de près cette seconde campagne (avril 1810). Ce fut un choix étrange après le traitement qu'il venait d'infliger à l'Autriche, et dans le système d'alliance auquel il avait tant sacrifié. Il avait demandé d'abord une sœur du tsar; mais quelques lenteurs le rebutèrent, et il se décida avec brusquerie pour l'Autriche, consultant moins la logique de sa situation que l'impatience qu'il avait du retard, et l'attrait de mêler son sang au sang des vieux empereurs d'Allemagne.

Qu'allait donc devenir l'alliance avec Alexandre, devant ce déplacement de politique? Quant au tsar, il était satisfait : il avait déjà tiré tous les profits du pacte; il avait dépouillé la Suède et la Turquie; mais le système continental, qu'avait-il rapporté à son allié, si ce n'est la désaffection des peuples? L'Autriche, coupée de la mer par le dernier traité, n'apportait rien de plus au système; et la Russie, venant à s'y soustraire, y rouvrait une brèche assez large pour faire tout avorter. Napoléon oublia trop d'ailleurs qu'il avait pris à l'Autriche un tiers de son territoire. Il fit trop fond sur un lien de famille, sans tenir assez compte des ressentiments politiques et de l'intérêt d'état. Cette part du lion qu'il se faisait en Europe, ce pouvoir si grand en surface, mais qui perdait à la base en proportion de ce qu'il s'étendait, persuadèrent enfin à Napoléon qu'il pouvait seul remplir sa sphère et qu'il n'y avait plus de puissance du continent avec laquelle il eût à compter. Il vit dans la naissance d'un héritier une déclaration de plus en plus formelle de la fortune; la destinée s'enchaînait à lui sans retour, il crut plus hardiment à ce qu'il appelait *son étoile* : aussi marcha-t-il dès lors plus ouvertement à son but. Dans l'orgueil de sa toute-puissance, il perdit davantage la notion du possible; sa volonté se fit plus âpre, plus impérieuse; toute résistance fut abattue : son pouvoir n'admit plus rien de la vie publique, plus de presse, plus de tribune pour controverser ses actes; il lui fallut le silence autour de son gouvernement.

Revenant aux formes de la vieille monarchie, l'empereur façonna une noblesse nouvelle à l'image de l'ancienne, attira celle-ci, se plut à les confondre, à mêler son œuvre avec l'œuvre des *rois ses prédécesseurs*. Il eût cru trop peu faire en bornant son système nobiliaire à des distinctions personnelles, ainsi que le lui conseillait Alexandre à Tilsitt.

Mais tandis que l'empire rétrogradait dans l'ordre politique, la civilisation matérielle de la France accomplissait des pas immenses. L'impulsion vigoureuse imprimée, sous le consulat, aux arts, aux sciences, à l'industrie, suivait son cours.

Encyclop. d. G. d. M. Tome XVIII.

L'empereur semait les monuments, les vastes travaux, la prospérité visible, comme indemnité des libertés publiques; son administration concentrée et nerveuse, comme il disait, servait admirablement la rapidité de ses projets. Les gênes mêmes du système continental tournèrent encore au profit du travail intérieur et des conquêtes de la science. Réduit à se suffire à lui-même, à faire ressource des seuls produits du sol, alors que les routes de la mer lui étaient fermées, le génie de la France, aux prises avec la nécessité, se porta à mille découvertes fécondes; l'œuvre de Napoléon, vue de ce côté, marque une ère de bienfaits réels et de progrès. L'empire, dans ses dix ans de durée, a répandu à pleines mains, sur les pays conquis comme sur la France, sur l'Italie entre autres, plus de travaux, plus d'éléments de civilisation, que les deux siècles qui avaient précédé. Sous l'empire comme sous le consulat, Napoléon apporta à toutes les parties de l'administration une application infatigable*; son insatiable curiosité pénétrait jusqu'aux petits détails, et sa vaste mémoire retenait tout. Des instructions, des notes innombrables parties des extrémités de l'Europe, et qu'il dictait souvent au bivouac, la veille des batailles, redoublaient le mouvement des bureaux; jamais chef n'excita une telle fièvre de travail autour de lui. On a reproché à l'empereur peu de sollicitude pour sa marine : il est vrai que, depuis Trafalgar, sa lutte contre l'Angleterre avait changé de théâtre. Le blocus continental avait remplacé les flottes; il avait d'ailleurs de bonnes raisons pour préférer aux combats de mer les campagnes qu'il pouvait diriger lui-même, et où il n'avait plus à redouter l'impéritie de ses amiraux. Mais il suffit de consulter la correspondance de l'empereur avec Decrès (*voy.*), son ministre de la marine, pour se convaincre de ce qu'il apporta d'études et de travail personnel à cette branche de l'administration. Au retour

(*) *Voy.* d'ailleurs les art. MARET, GAUDIN, CLARKE, SAVARY, CHAPTAL, MOLLIEN, MOLÉ, DARU, DUMAS, FOUCHÉ, TALLEYRAND, CAULAINCOURT, CHAMPAGNY, MONTALIVET, PORTALIS, FONTANES, etc. *Voy.* aussi CAMBACÉRÈS, LEBRUN, MELZI, MOSBOURG, etc., etc. S.

de ses campagnes, Napoléon, à peine rentré aux Tuileries, assemblait aussitôt et présidait le conseil d'état (*voy. l'art.*). C'était le plus sérieux et le mieux composé des corps politiques de l'empire; c'était le rouage le plus utile comme le moins embarrassant du système; et l'on conçoit la prédilection de l'empereur pour son conseil d'état. Cette institution n'émanait que de lui-même et fonctionnait sous sa main. Là se concentraient les véritables attributions législatives, à mesure que l'empereur en dépouillait les corps électifs. Le conseil d'état dut sans doute à cette origine de prédilection le privilège d'une certaine liberté d'opinion que le maître eût sans doute mal endurée plus loin.

Napoléon s'était fait un empire qui surpassait en étendue l'empire de Charlemagne. Pourtant il s'agitait dans ce cercle immense et l'élargissait toujours; il avait le tourment des grands ambitieux. Toute acquisition nouvelle devenait pour lui comme un stimulant nouveau. Il accaparait au dedans, il accaparait au dehors. Peut-être s'est-il mal connu et mal interprété lui-même, quand il a mis sur le compte des nécessités de son système les conséquences de sa propre nature exagérées par la fortune. La fortune, en le comblant toujours, irritait davantage cette maladie du pouvoir et de la personnalité qu'il confondait avec sa logique. Chez lui, le goût de l'unité était dans la passion plus encore que dans la pensée. Il est resté victime d'un malentendu avec lui-même. Dupe de son organisation et d'une situation sans pareille, il croyait sans doute à ses raisons aussi bien qu'il croyait à sa destinée. Il redoublait sa dictature au dedans, sous prétexte de tenir tête à l'Europe; puis il violentait l'Europe, disait-il, pour atteindre l'Angleterre; mais les peuples pas plus que les rois ne se rendirent à ses raisons. L'édifice impérial obéissant à cette loi d'ascension fatale ne cessa de monter jusqu'à l'heure de la catastrophe. Le conquérant continua de faire servir alternativement à ses desseins la guerre et la paix. Il s'était saisi des États Romains (2 fév. 1808); après le traité de Vienne, il incorpora (1^{er} juillet 1810) à l'empire la Hollande, infidèle au blocus, et dont il réduisit l'un

de ses frères à abdiquer la couronne (*voy. LOUIS-NAPOLÉON*). L'empereur y fit entrer les villes Anseatiques du même coup, et plusieurs principautés allemandes des bords de la Baltique. Cette prise de possession violente et inattendue jetait un défi plus hardi que jamais à l'Europe, et suspendait la menace sur toutes les têtes. Napoléon ne prenait même plus la peine de tromper; il se croyait assez fort pour avouer d'autorité toute sa pensée. Il déclara ces incorporations permanentes et définitives. « La Hollande, dit-il, n'est que l'alluvion des grands fleuves de l'empire. » La majesté du langage ne lui eût pas manqué non plus pour légitimer au besoin ses prétentions sur les bouches de l'Oder et du Danube.

Napoléon, jusqu'à cette dernière période de sa puissance et de son orgueil, parlait, et parlait superbement, au nom de la France; mais arrivé là, il mit sa cause personnelle à nu, et son *moi* prit place ouvertement en tête de son système. « Mon fils, disait-il au grand-duc de Berg, son neveu et fils du roi de Hollande, n'oubliez pas, dans quelque position que vous placent ma politique et l'intérêt de mon empire, que vos premiers devoirs sont envers *moi*, vos seconds envers la France; tous vos autres devoirs, ceux mêmes envers les peuples que je pourrais vous confier, ne viennent qu'après. » Où s'arrêtait dans la pensée du conquérant cet avenir de domination qui lui promettait de nouveaux peuples à distribuer, à confier? Lui-même ne sentait-il pas par instants qu'il ne fondait rien de stable: « Tout ceci durera autant que moi, disait-il en plein conseil d'état; mais après moi mon fils s'estimera heureux peut-être s'il a 40,000 fr. de rente. »

L'empire, il est vrai, ne cessait de grandir matériellement; ses deux bras enveloppaient l'Allemagne, menaçaient d'un côté tout le nord de l'Europe, et de l'autre la Turquie et l'Orient. La forme certes en avait été découpée avec un calcul adroit et une habileté profonde; et si la monarchie universelle apparaissait au bout à Napoléon aussi distinctement qu'on le suppose, jamais chimère du moins n'avait été combinée plus fortement. Mais l'empire, malgré les accroissements de terri-

toire qui se continuaient encore, avait passé les beaux moments de sa prépondérance morale. L'époque d'Austerlitz en fut le véritable apogée. La décroissance, sous ce rapport, data de la campagne de Prusse qui désaffectionna l'Allemagne, et s'augmenta du traité de Tilsitt, de l'entreprise d'Espagne, du blocus et de toutes les conséquences oppressives qu'il eut pour les peuples. La force et les succès militaires avaient conduit Napoléon par la main : il leur demanda de dénouer tous les problèmes qu'il rencontra dans sa carrière; il prit l'habitude de matérialiser son œuvre toujours davantage, et de n'apercevoir à la suite de ses actes que des effets visibles plutôt que des résultats moraux. Habitué qu'il était aux lignes géométriques des armées, il ne voyait bien de la masse des peuples que ce que les cadres militaires en contenaient. Ce qu'il avait dit de la France dans une brusque répartie qui rendait ingénument sa pensée, à plus forte raison le pensait-il des autres peuples : « J'aperçois bien un gouvernement, une armée, des corps constitués; mais le reste de la nation, qu'est-ce? des grains de sable! » Tel était le langage d'un homme sorti de la révolution.

L'empereur avait toujours les acclamations de l'armée, mais l'opinion se taisait ou se déclarait contre lui. Depuis l'expédient brutal au moyen duquel il avait coupé court à ses querelles avec le Saint-Siège (voy. PIE VII), l'influence du clergé se retourna contre son pouvoir. A la vérité, le fond de la querelle qui divisait l'empereur et le pontife n'intéressait pas précisément les consciences catholiques : le débat était surtout politique et touchait à des questions de territoire et à des mesures de gouvernement. Le saint-père, qui pactisait sans scrupule avec les Anglais et autres hérétiques, à l'exemple de tant de papes de ces derniers siècles, s'inquiétait bien plus de sa frontière que des limites de son droit d'apôtre. Il oubliait comme eux que, sans ce droit d'apôtre, il n'y aurait jamais eu question de frontière. Mais Napoléon changea au profit de son adversaire le vrai caractère de ce conflit, en s'emparant violemment de sa personne et de ses états. Comme s'il eût

tenu à affecter en tout l'allure des empereurs du moyen-âge, à assumer l'héritage de toutes leurs prétentions, Napoléon voulut avoir aussi sa querelle des investitures : il se déclara *empereur de Rome*, et, poussant jusqu'au bout cette logique de la tradition, il détrôna Pie VII en s'autorisant de la donation de Charlemagne, *son auguste prédécesseur*. Mais l'opinion même la plus libre de scrupules catholiques n'acquiesça pas à cet argument; on se défia de la légitimité de cette filiation historique, et toute l'Europe prit fait et cause pour le pontife brutalement opprimé.

Telle était la situation morale de l'empire vers 1812, quand Napoléon se lança dans la plus vaste et la plus illusoire de ses entreprises, et porta la guerre au fond du continent européen. L'alliance autrichienne devait donner pour conséquence le refroidissement de la Russie. La politique du tsar, trompé dans son attente, dévia peu à peu du système continental; et il finit par se jeter dans les bras de l'Angleterre. Les plaintes et les récriminations précédèrent de deux ans la rupture; on s'aigrit davantage de part et d'autre. La Russie, à qui le blocus pesait un peu plus chaque jour, n'entrevoyait plus de profit bien clair au bout de cette servitude. Ses illusions étaient tombées; depuis que Napoléon se croyait sûr de l'Autriche, il s'inquiéta peu, en effet, de faire prendre patience à la Russie; loin de lâcher rien à ses convoitises, il dépouilla le duc d'Oldenbourg, allié à la famille du tsar. Il prépara contre l'empire russe un armement formidable; il voulut l'atteindre au cœur en frappant, selon son système, un grand coup. Mais le théâtre de la guerre ne s'y prêtait plus comme l'Italie et l'Allemagne. Napoléon, en se bornant à une invasion de frontières, à une campagne sur la Vistule et le Niemen, aurait eu des chances de succès : il s'élança vers Moscou. Une marche sur Saint-Petersbourg n'aurait pas eu vraisemblablement une aussi désastreuse issue; mais des raisons politiques et militaires le déterminèrent. Et toutefois, ne pourrait-on pas chercher ailleurs encore et dans lui-même de quoi rendre raison de ce choix? Cette vieille métropole de

l'Orient, cette route qui l'entraînait vers l'Asie, le pays des conquêtes et des grands empires, son imagination n'en fut-elle pas ébranlée? Et puis, il était allé à Vienne, à Berlin, à Madrid, pouvait-il manquer Moscou? Ce fut là une illusion encore de ce grand centralisateur, que de voir tous les états pareils au sien, et de s'exagérer beaucoup ces questions de capitale. Napoléon marcha sur Moscou avec l'armée d'un conquérant asiatique, avec 450,000 hommes, ce que nulle expédition européenne n'avait compté avant lui. Il venait de traverser l'Allemagne au milieu d'un cortège de princes et de rois accourus sur son passage. « Jamais s'écria-t-il, tout ébloui de cet étalage de sa puissance, jamais un tel concours de circonstances favorables ne pourra se présenter; je sens qu'il m'entraîne... La fatalité aveugle la Russie, que ses destins s'accomplissent! » C'est l'ivresse d'Alexandre à Babylone.

L'empereur ouvrit cette campagne par une faute unique peut-être dans toute sa carrière : lui, si prompt à déconcerter l'ennemi par ses premiers coups, perdit 15 jours à Vilna, et manqua l'occasion d'écraser les Russes. Son administration militaire aussi fut en défaut, et l'armée souffrit dès les premières marches. Il fallait de prodigieux efforts et des combinaisons presque inconnues pour approvisionner une telle masse d'hommes à travers tant de pays dévastés; il fallait renoncer à l'axiome favori : La guerre nourrit la guerre. L'activité et le génie organisateur de Napoléon remédièrent aux premiers désordres, et les victoires de Smolensk (16 août 1812), de Valoutina et de la Moskowa (voy. ces mots et BARCLAY, KOUTOUSOF, BAGRATHION) le conduisirent à Moscou. Arrivé là, il se flattait de faire mettre bas les armes à la Russie; mais l'ennemi ne lui abandonna que des flammes et des ruines. Moscou (voy.) fut incendié par la politique russe, comme l'avaient été Smolensk et d'autres villes sur la ligne d'opérations de Napoléon. Ce grand coup déconcertait tous ses calculs et faisait avorter ses victoires. « La civilisation de Saint-Petersbourg nous a trompés, dit-il; ce sont toujours des Scythes. » Des négociations

s'ouvrirent (voy. LAURISTON), mais dans le seul but d'endormir Napoléon. Il s'y laissa prendre et sortit de Moscou trop tard. Une erreur de calcul sur le retour des hivers en Russie causa ces désastres inouïs, qui ont fait à sa retraite sa triste célébrité (voy. BÉREZINA). Le projet de Napoléon était de prendre ses quartiers d'hiver en Pologne et de rouvrir la campagne au printemps. Mais ce ne fut plus seulement contre Alexandre qu'il eut à se mesurer après. Pour maintenir cet équilibre sur lequel il pesait si fort, Napoléon était condamné à toujours vaincre : le premier échec devait tout déranger et retourner l'Europe entière contre lui. Il lui a bien fallu le reconnaître : « Je triomphais, dit-il, au milieu de périls toujours renaissants* » Cet ébranlement, qui devait se faire tôt ou tard, fut la conséquence de cette entreprise de Russie, « la seule faute grossière en diplomatie et en guerre, dit Napoléon lui-même, que l'on ait le droit de m'attribuer : celle de m'être livré à une telle entreprise en laissant sur mes ailes, devenues bientôt mes derrières, deux cabinets dont je n'étais pas le maître (la Prusse et l'Autriche), et deux armées alliées que le moindre échec devait rendre ennemies. » Napoléon, pour prévenir l'orage, prit les devants au milieu de la retraite et accourut à Paris. A l'intérieur comme au dehors était apparue en même temps la fragilité du grand édifice. Quelque chose d'étrange s'était passé pendant la campagne de Moscou : un complot parti d'une prison (voy. MALET) faillit enlever dans une nuit ce pouvoir d'un maniement si commode, mais aussi d'un déplacement si aisé. Ce fut pour l'Europe une révélation subite et pour l'empereur une leçon sévère, qui lui montra à nu le mauvais côté de son système, et ce qu'il risquait pour avoir mis l'état tout entier dans sa main.

Napoléon, à peine de retour, demanda au pays de nouveaux sacrifices, de quoi remettre sur pied sa puissance militaire et imposer à l'Allemagne ébranlée. Mais la Prusse avait donné le signal (voy. YORCK); le reste attendait le tour que prendrait la campagne qui allait s'ouvrir

(*) *Mémorial de Sainte-Hélène.*

au printemps, tant cette idée de la défaite et de la chute d'un tel homme avait peine à entrer dans les esprits. L'empereur repassa le Rhin avec sa jeune armée, organisée en deux mois. On put croire un instant qu'il allait se relever. Il gagna avec ses conscrits les batailles de Lutzen (2 mai 1813), de Bautzen (20 mai), et rétablit sa ligne d'opérations sur l'Elbe. Ses garnisons tenaient encore les places de l'Oder et de la Vistule. « Mais le feu sacré, comme il l'a dit, s'éteignait à ses côtés; ses lieutenants devenaient gauches et malheureux; » leurs défaites firent manquer ce brillant retour de fortune et tout le plan de campagne de Napoléon. La coalition comptait déjà la Russie, la Suède, la Prusse et plusieurs princes d'Allemagne; restait l'Autriche, dont l'attitude devait décider des événements (voy. METTERNICH). Napoléon ne sentit pas assez tôt tout le besoin qu'il avait d'elle. Persuadé de sa neutralité, il ne se décida point à temps à solder les frais de son alliance. Il fallait dès l'abord entraîner l'Autriche par un large sacrifice, et ne pas se laisser devancer par les offres de la coalition. Cette armée autrichienne, qu'il savait « prête à se découvrir derrière le rideau des montagnes de Bohême, » il ne fallait que l'enclencher de quelques provinces pour l'attirer dans les mains de Napoléon. Et ce qu'il eût mieux valu faire encore, c'était, après avoir rétabli à Lutzen l'honneur de ses armes, de délivrer l'Allemagne, de n'y point attendre l'insurrection, de rallier ses garnisons disséminées, et de se retirer dans sa force sur le Rhin que l'ennemi alors se fût gardé de franchir. Mais l'empereur, avec sa ténacité indomptable, avec cette foi fanatique qu'il avait dans son génie, n'abandonna aucun de ses rêves après Moscou. Napoléon s'est scandalisé de la défection de son beau-père; mieux valait la prévoir que de s'en étonner si fort.

Après l'armistice de Pläswitz (du 4 juin au 10 août 1813), qui fut fatal aux affaires de l'empereur, après le congrès de Prague (voy.), où l'on ne s'entendit pas, l'Autriche se déclara contre nous, et Napoléon se trouva bientôt enveloppé. Il vainquit encore à Dresde (voy.);

mais ses généraux partout se laissèrent battre (voy. KULM, KATZBACH, GROSSBEEREN, DENNEWITZ); et l'ennemi gagna du terrain de plus en plus. Malgré cette face désespérée que prenait la guerre de Saxe, Napoléon ne recula pas: il espéra attérer encore tous ses ennemis par un coup d'éclat; il ne pressentit pas les défections inévitables que l'exemple de l'Autriche allait encourager. L'opinion des peuples éclatait à ses oreilles, et il resta sourd jusqu'à la fin. Il livra, le 16 octobre et jours suivants, sa grande bataille de Leipzig (voy.); et peut-être l'eût-il gagnée, sans la défection de ses derniers alliés allemands, qui passèrent à l'ennemi, en déchargeant leurs canons sur les régiments français. Dieu nous garde de médire du sentiment qui entraînait ces peuples sous leur bannière nationale! mais la forme de leur abandon n'en fut pas moins coupable et honteuse, et c'est un dur châtiement pour le patriotisme allemand que le premier souvenir que réveille le nom de la bataille *des nations* soit le souvenir d'une forfaiture.

Après Leipzig, il n'y eut plus qu'à faire retraite sur le Rhin, et les nombreuses garnisons semées dans les places d'Allemagne restèrent aux mains de l'ennemi; triste conséquence de ce dernier coup que l'empereur venait de risquer en Saxe contre toutes les chances de la guerre. Ce qu'offre de particulier le côté stratégique de cette campagne, c'est que l'empereur se montra peu fidèle à son propre système, et commit la faute qu'il avait fait payer cher aux autres tant de fois. Alors que l'ennemi, à force de leçons, avait appris à donner par masses, à concentrer l'effort sur un point, l'empereur dissémina ses corps, demanda des opérations bien vastes à des lieutenants épuisés; il perdit à la garde de ses places lointaines des forces qui auraient été mieux utilisées sous sa main. Que faisaient ses 25,000 hommes de Dresde, ses 30,000 de Hambourg, ses garnisons de la Vistule, à l'heure où il donnait à Leipzig sa dernière bataille? Que ne se rappelait-il le général d'Italie qui sacrifiait résolument le blocus de Mantoue pour aller vaincre d'abord à Rivoli? Mais 15 ans d'une activité sans pareille avaient fatigué cette puissante

organisation. Et malgré un prodigieux moment qui reparut dans la campagne de France, il est clair à nos yeux que l'empereur des dernières années n'était plus l'homme d'Italie et du consulat. Napoléon fit ses adieux à l'Allemagne par un brillant et dernier succès pris au passage sur les Bavaurois, dans les défilés de Hanau (*voy.* ce nom et WREDE).

L'empereur, en rentrant à Paris, y trouva des hostilités nouvelles; le soulèvement du dehors se compliquait d'une résistance ouverte à l'intérieur. Comprit-il mieux sur ce nouveau terrain ce que la situation lui commandait? Nous en doutons. Le Corps législatif, si longtemps muet, rompit le silence pour la première fois (18 déc.), mit des conditions à son concours, parla de libertés, de garanties; réveilla des souvenirs qui ne lui étaient plus familiers depuis longtemps: l'empereur s'irrita, congédia l'assemblée récalcitrante, et régla le budget par un simple décret. De telles extrémités blessèrent profondément l'opinion, et figurèrent quelques mois après dans les motifs de l'acte de déchéance. Il y eut faute de part et d'autre. Ce dont s'avisait si tard le Corps législatif était légitime sans doute; mais l'opposition, même généreuse et fondée, venait mal en de telles circonstances, où le premier des intérêts n'était plus la liberté, mais le salut de la nation; la législature, en outre, avait le tort de faire les affaires d'un parti qui trahissait la grande cause; et sa résistance mal inspirée prêta les mains à l'invasion.

L'ennemi, en effet, se décidait à pousser jusqu'au bout la fortune, ranimé par ses auxiliaires de l'intérieur. Le bras de l'empereur avait besoin de se déployer librement dans cet effort suprême. Napoléon se retrouvait placé dans une situation qui était celle de ses débuts: il redevenait utile et national comme au temps de ses guerres d'Italie. Pourquoi ne retrouva-t-il pas les mêmes succès? pourquoi échoua-t-il, en 1814, dans l'œuvre qu'avait accomplie la Révolution en 1793? C'est que l'empire, dans cet intervalle, avait passé sur la France, avait pesé sur elle autant que sur les vaincus; c'est que le pays était à bout de sacrifices. Le génie même de l'empereur répugnait à

l'emploi de ces moyens désespérés qui avaient tant fait aux mains de la Révolution, et que l'Europe avait empruntés et tournés contre lui. N'ayant de foi qu'à la science et à la force organisée, il ne consentit à une levée en masse qu'à la dernière extrémité; il avait cru mieux faire avec un débris d'armée et son génie. Il était gâté par les souvenirs de sa vie passée, et y avait pris l'habitude incorrigible de compter toujours sur des prodiges. Le temps des prodiges, en effet, sembla un instant revenu dans cette campagne de 1814. Dans la période d'un mois, comprise entre le combat de Brienne et la fatale prise de Soissons*, on retrouve tout entier le général de Castiglione et de Rivoli; c'est la même guerre qui ouvre et qui clot sa carrière. Faire tête encore à des forces triples, suppléer à tout par la soudaineté de la pensée et de l'action, séparer les corps ennemis, les frapper coup sur coup, et, à défaut de forces suffisantes, les envelopper de son mouvement, comme l'a dit un écrivain: voilà ce qu'offraient de commun ces deux campagnes. Mais si l'on met en regard les circonstances, si l'on se dit que, dans la dernière, l'empereur n'opposait plus qu'un reste d'armée épuisée à un ennemi encouragé par la victoire, et qui avait profité de ses défaites depuis les temps de Wurms et d'Alvinzi, on comprendra les préférences de ceux qui citent la campagne de France comme le plus grand fait militaire de Napoléon. Cependant, les opérations de 1814 nous semblent pécher aussi par le défaut d'ensemble, et un plan général ne s'y aperçoit pas bien. L'empereur y répéta par moments ce qu'il venait de faire en Saxe, contre son propre système, en confiant des corps trop importants à des maréchaux paralysés par l'excès des fatigues et la lourde responsabilité qu'il mettait sur eux. La manœuvre de l'empereur sur Saint-Dizier

(*) A la fin de janvier et en février 1814, eurent lieu les combats de Brienne et de la Rothière, ceux de Champ-Aubert, de Montmirail et de Montereau (*voy.* ces noms). Au mois de mars se rapportent les batailles ou combats de Craonne, de Laon, d'Arcis-sur-Aube, de Fère-Champeoise et de Paris (*voy.* encore tous ces noms, surtout l'avant-dernier). Le combat de Saint-Dizier, dont on parle plus loin, est du 26 mars. S.

fut une inspiration pleine d'audace : il pouvait rappeler l'ennemi en arrière en s'établissant sur sa ligne de retraite, en ralliant les garnisons du Rhin, en armant la population de la frontière ; mais elle s'exécuta trop tard, quand l'ennemi touchait aux portes de Paris, comptant sur les intelligences dont Napoléon encore jugeait mal. Ce beau mouvement de l'empereur lui enleva la dernière chance d'une bataille sous les murs de la capitale. Trompé sur les effets de sa manœuvre, il revint en hâte sur ses pas ; mais il arriva de quelques heures trop tard. La ville avait capitulé ; l'empereur se retira sur Fontainebleau.

Était-il au pouvoir d'un homme de changer encore la face des événements ? restait-il à tenter une dernière épreuve des armes après l'occupation de Paris ? Napoléon se le persuada encore. Il rallia son armée, couvrit Fontainebleau, et allait demander un arrêt définitif à la fortune, quand la défection de l'un de ses maréchaux fit tomber cette dernière illusion. Marmont (*voy.*) livra ses positions à l'ennemi, et l'empereur, atterré par ce coup sans remède, pencha la tête, et se résigna pour la première fois.

Les alliés, troublés un instant par les vicissitudes de la campagne, avaient tenu un congrès à Châtillon (5 févr. 1814)* ; là, ils offrirent à Napoléon les limites de l'ancienne monarchie. Il se refusa encore à ce dernier accommodement. Mais cette fois nous ne l'accuserons pas. Sa position lui commandait ce refus ; un sentiment plus grand que l'orgueil dicta sa réponse. « Jamais, écrivit-il, je ne signerai un tel traité ; j'ai juré de maintenir l'intégrité de la république : je n'abandonnerai pas les conquêtes qui ont été faites avant moi. Que pour prix de tant d'efforts, de sang et de victoires, je laisse la France plus petite que je ne l'ai trouvée, ... jamais ! ... Si les alliés veulent changer les bases de Francfort, je ne vois que trois partis : vaincre, mourir ou abdiquer ! »

L'empereur s'était flatté de faire accepter du moins, par l'intervention de l'Autriche, une abdication en faveur de son fils. Il ne lui semblait pas possible

(*) *Voy.* CHATILLON et CAULAINCOURT ; *voy.* RUSSI CHAUMONT. S.

que l'empereur François eût travaillé à dépouiller le fils de Marie-Louise. Napoléon se trompa : sa déchéance fut prononcée, et le droit d'hérédité aboli dans sa famille. Ceux-là qui s'étaient faits les instruments les plus durs de son pouvoir le qualifièrent de tyran ; la défection autour de lui s'afficha jusqu'au cynisme. Son courage succomba un moment à ce découragement amer ; il tenta, selon des témoignages considérables*, de mettre fin à ses jours par le poison ; mais sa forte constitution y résista. Il signa alors son abdication. En quittant Fontainebleau (*voy.*), l'empereur excita les transports de sa garde par de magnifiques adieux, et se dirigea sur l'île d'Elbe (*voy.*), que lui abandonnaient les alliés.

Cette petite île, placée aux portes de la France et de l'Italie, devait offrir de fortes tentations à celui qui se trouvait la veille trop à l'étroit dans son empire. A l'horizon, il avait Toulon, il avait les Alpes, pleins des souvenirs et des prodiges du passé. Les dangers de ce voisinage furent signalés au congrès de Vienne. Si ce choix, en effet, ne cachait pas une combinaison, ce fut un acte inouï d'imprévoyance ; mais on a prêté aux souverains alliés l'arrière-pensée de s'être ménagé, par ce choix de l'île d'Elbe, la chance d'une seconde invasion. En effet, la guerre civile, dans ce cas, pouvait amener la possibilité d'un partage. Si telle fut leur prévision, elle ne réussit qu'à moitié. Napoléon, encouragé par une réaction croissante de l'esprit public contre les Bourbons, aborda en Provence (1^{er} mars 1815) avec un millier d'hommes, entraîna les troupes placées sur son passage (*voy.* NEY, LABÉDOYÈRE), réveilla les impressions de l'empire par d'ardentes proclamations, et l'aigle, selon son langage, vola de clocher en clocher jusqu'aux tours de Notre-Dame. *Voy.* CENT-JOURS.

Napoléon, en se rasseyant sur le trône (20 mars), déclara qu'il commençait un nouveau règne, une ère de paix et de liberté ; il dit qu'il s'était trompé, lorsqu'il voulait faire de la France le centre d'un grand empire. Il offrit la paix à l'Europe, qui répondit par des arme-

(*) Baron Fain, *Manuscrit de 1814.*

ments et resserra le lien de la Sainte-Alliance (voy.). Certes, une situation qui s'annonçait ainsi était peu favorable à l'essai de cette liberté intérieure que le nouveau règne venait inaugurer. L'acte additionnel (voy.) répondit mal à la solennité de ses promesses. C'était un monument sans consécration et sans grandeur : ou il fallait traiter la liberté de meilleure grâce, ou bien l'ajourner tout-à-fait, pour laisser un plein exercice au pouvoir pendant le danger. Napoléon, en effet, ne fut pas long à se plaindre des gênes de ce nouveau régime ; il s'écria : « Qu'on enchainait le vieux bras de l'empereur, qu'on le poussait dans une voie qui n'était pas la sienne. » S'il eût vaincu l'Europe encore une fois, se fût-il enfin vaincu lui-même ? eût-il triomphé de ses habitudes et des entraînements de sa nature vers le pouvoir non contredit ? On peut en douter.

Par des efforts d'activité dont l'histoire offre peu d'exemples, Napoléon refit une armée en quelques mois, et tomba tout à coup au milieu des forces ennemies qui se concentraient dans les plaines de la Belgique. Il empêcha leur jonction et les battit à Fleurus et à Ligny (voy.). Cette entrée en campagne passe pour l'une de ses plus belles opérations ; mais la fortune ne le conduisit pas plus loin. Le désastre de Waterloo * anéantit, le 18 juin 1815, son armée et son nouvel empire. Les dispositions de l'empereur portées à l'ennemi par des transfuges, plus d'une faute commise par le chef et par ses lieutenants, l'exemple d'un maréchal qui comprit passivement ses instructions, « comme la feuille de route d'un soldat ** , » toutes ces circonstances concoururent à cet irréparable revers.

La réaction du dedans contre l'empereur éclata, après Waterloo, plus soudaine et plus forte qu'en 1814. La Chambre des représentants se leva contre lui (voy. LA FAYETTE) ; les pouvoirs publics exigèrent son abdication. En vain il signala les fautes que commettait l'ennemi en accourant sur Paris à l'aventure plus témérairement que la première fois. On

(*) Outre ce nom, voy. surtout GROUCHY, GÉRARD, WELLINGTON, BLUCHER, BULOW, etc. S.
(**) Expressions du général Jomini.

le força de s'éloigner ; il prit la route de Rochefort, d'où il espérait passer en Amérique ; mais une croisière anglaise qui stationnait devant le port, fit échouer ce projet. Napoléon alors prit le parti de se placer de lui-même sous la sauvegarde des libertés britanniques ; il chercha asile sur un vaisseau anglais ; mais les lois qu'il invoquait ne le protégèrent pas ; il fut déclaré prisonnier et conduit à l'île Sainte-Hélène.

L'empereur déchu trouva sur ce rocher des tropiques une prison étroite et dure, un repos homicide après une vie pleine de mouvement. Les souvenirs, la conversation, les livres remplirent cette dernière période. Il fournit à l'histoire, par ses dictées, d'importants matériaux *. Sa pensée infatigable remua, dans ses entretiens, les matières de l'esprit, comme son action avait remué une moitié de la terre ; il sema des jugements sur toutes choses : guerre, politique, littérature, histoire, il a laissé sur tous ces sujets de vifs aperçus, souvent des paradoxes, mais qui, toujours, sont hardis et font penser. Aux études qui venaient de sa jeunesse, il ajouta, par la lecture et par les loisirs de la réflexion, de nouvelles connaissances.

Napoléon possédait toutes les facultés qui font l'écrivain. Son imagination, si prompte à s'émouvoir, excellait à peindre, et donnait des reliefs saisissants à sa pensée. Parmi les hommes d'action qui ont su manier la plume, nous ne lui connaissons pas de rival. Au milieu des souffrances de ses dernières nuits, il dicta un livre sur César, qui ne le cède pas assurément en mérite aux *Commentaires*. Le prisonnier de Sainte-Hélène avait le droit de s'écrier avec indignation : « Ils sont allés jusqu'à prétendre que je ne savais pas écrire ! »

Mais si Napoléon mettait tant d'éloquente conviction à expliquer la conduite de César, il n'oubliait pas assurément de justifier la sienne. Se justifiait-il toujours aussi heureusement ? Les dictées et les entretiens de Sainte-Hélène roulent particulièrement sur ce grand objet. En conversant avec ses compagnons d'exil, c'est au siècle qui l'écoute, c'est à la

(*) Voy. nos articles LAS CASES, BERTRAND GOURGAUD, MONTHOLON, etc., etc. S.

postérité qu'il s'adresse. Soit que peut-être sa chute eût fait tomber les ivresses de l'ambition et qu'il se donnât le change à lui-même sur ses dispositions passées, soit qu'il mit un profond calcul à suborner l'histoire, en arrangeant son rôle après coup tel qu'il entendait se faire accepter, Napoléon, à l'en croire, n'aurait poursuivi à toute heure de sa vie qu'un grand et unique but, la liberté et la civilisation du monde. Qu'il n'y eût rien au fond de sa conscience qui plaîdât pour les peuples dans ses bons moments, qu'il osât se regarder lui-même dans toute la nudité de l'égoïsme, nous ne le croyons pas assurément : il y avait une grande place pour le bien dans une pensée telle que la sienne. Mais s'il ne fit qu'ajouter d'abord sa propre cause aux affaires du monde, sa personnalité prit le pas et finit par lui cacher le reste à la fin. Aussi, le grand homme, dans ce difficile problème de se réconcilier lui-même avec son passé, n'a pu se préserver de contradictions nombreuses. Napoléon, dans la dernière période de l'empire, ivre de puissance et d'une sorte de dévotion envers lui-même, débordé par ses grandes affaires, perdit le loisir et la sûreté du calcul, et fit plutôt de l'aventure politique que des plans tels qu'il en indique après coup. Non qu'il ne fût doué assurément de hautes facultés rationnelles : il fut logicien et calculateur profond sur le champ de bataille; mais son imagination ardente l'écarta des réalités et faussa le jugement de l'homme d'état. Jusqu'à ses connaissances historiques et cet amour du passé qu'il avait puisé dans les livres portèrent préjudice aussi à la rectitude et à l'originalité de sa politique : aussi fit-il du vieux souvent avec des éléments nouveaux. Si le général d'Italie, si le consul vint à point, répondit à l'urgence du temps, l'empereur Napoléon, comme on l'a dit de certains hommes, est venu trop tard. L'empire tout entier fut un anachronisme : il prit à l'antiquité, il prit au moyen-âge. Charlemagne fut, de la part de cet empereur du XIX^e siècle, l'objet d'une émulation poussée parfois jusqu'à l'enfantillage : il affecta d'aller dater des décrets à bord d'un navire appelé *le Charlemagne* ; il

lui fallut un empire de dimension pareille à l'empire carlovingien ; il voulut avoir, comme son patron, des leudes et des feudataires. C'était d'abord un empire d'Orient qu'avait rêvé le général d'Égypte : de retour en Europe, il se rabattit sur l'Occident. Toujours ce nom d'empereur parla singulièrement à l'imagination du prisonnier de Sainte-Hélène. Ne souffre-t-on pas de le voir s'indigner, comme il le fait, du titre de général que lui donnait son geôlier, le plus beau pourtant et le mieux porté de tous ses titres. Il veut jouer à l'empereur jusqu'à la fin ; avec quelques bons serviteurs qui se prêtent à cette comédie, il s'entête du rôle jusqu'au dénouement, et pousse le plagiat au point de mourir à la Charlemagne encore, en chapelle ardente.

Napoléon, comme général, restera l'égal de César ; ses batailles ont un éclat qui fascine plus que les victoires du conquérant de la Gaule. L'homme des temps modernes a déjà plus de merveilleux autour de son nom que le héros de l'antiquité : c'est le premier qu'on dirait appartenir aux époques fabuleuses. Tout semble arrangé dans la vie de Bonaparte pour pousser aux effets de l'imagination : sa brusque apparition, le type frappant de sa figure, le bruit sans pareil dont il remplit le monde en grandissant, puis encore les éclats de sa chute, et l'étrange fin de sa vie qui est allée s'éteindre dans les lointains de l'Océan. Il y a là assurément de quoi faire le pendant d'Alexandre ; il y a l'étoffe d'un dieu des temps barbares. Mais César l'emporte sur ceux-là en force rationnelle, en grandeur calme et réfléchie, en intelligence du réel et du possible, en conformités de toute nature avec son temps. Napoléon est prodigieux par le mouvement ; il grandit dans la passion ; il règne surtout quand il est ému. On a singulièrement méconnu cette organisation toute italienne, si nerveuse, si irritable, si vibrante, quand on l'a représenté comme une espèce de divinité de bronze, un je ne sais quoi de muet, d'effrayant qui n'était vivant que par la pensée, et ne ressentait rien d'humain. M^{me} de Staël, entre autres, le voulant faire trop laid, est arrivée à le rendre trop terrible, et,

nous hasarderons de le dire, trop beau. Napoléon avait des facultés puissantes, il les avait complètes; mais l'imagination, ébranlée par l'excès de sa fortune, en rompit l'équilibre. Aucun homme d'état n'a accumulé plus de fautes, n'a péché davantage contre la réalité. Son œuvre était condamnée d'avance par l'avenir, et n'est pas même demeurée debout autant que lui. Si c'est à la durée que se reconnaît d'abord la force de toute création, Napoléon pourra rester plus grand pour la poésie que pour l'histoire*. AM. R-ÉE.

(*) Arrivé à Sainte-Hélène, le 17 octobre 1815, Napoléon occupa pendant cinq ans et demi l'humble habitation de Longwood. Accablé par les tortures d'une si longue captivité, il y mourut, d'une maladie du foie, le 5 mai 1821, au bout de 49 jours de souffrances, après avoir écrit un testament où son regard ne cesse de se tourner vers la France. Son corps fut embaumé et déposé dans un caveau, au fond d'une petite vallée (voir Em. de Las Cases, *Journal écrit à bord de la frégate la Belle-Poule*, p. 182 et suiv.). Il avait désiré être enterré sur les bords de la Seine, au milieu des Français, qu'il avait tant aimés. Les gouvernements se refusèrent à ce vœu, et ce fut seulement en 1840 que le roi Louis-Philippe put ordonner à son fils, M. le prince de Joinville (voy.), d'aller chercher les dépouilles mortelles du prisonnier de Sainte-Hélène : le gouvernement anglais, pressé par M. Thiers, ministre des affaires étrangères, avait enfin consenti à les rendre à la France (voir les pièces, *ibid.*, p. 2). Le 15 décembre de la même année, Paris reçut solennellement ce précieux dépôt, qui doit rester à l'Hôtel des Invalides (voy.). Une statue équestre en bronze sera élevée au grand homme devant l'église qui renfermera désormais son cercueil.

Les sources de l'histoire de Napoléon sont extrêmement abondantes : dès aujourd'hui on en formerait une bibliothèque nombreuse. Quelques-unes des plus importantes ont été citées dans le cours de cette notice, et d'ailleurs vingt articles biographiques de cette Encyclopédie nous dispensent d'y revenir (voy. LAS CASES, GOURGAUD, MONTHOLON, FAIN, THIBAudeau, M^{me} de STAËL, PRADT, FOUCHÉ, BIGNON, M^{me} d'ABRANTÈS, JOMINI, Mathieu DUMAS, SÉGUR, SUCHET, FOY, Gouvion SAINT-CYR, PELET, VAUDONCOURT, RAPP, etc.). On sait que M. Thiers prépare une Histoire générale de Napoléon; parmi celles qui existent déjà, nous citerons celle de M. de Norvins (1^{re} éd., 1827 et suiv., 4 vol. in-8°, souvent réimpr. depuis); plusieurs autres sont indiquées aux art. BAILLEUL, ARNAULT, TISSOT, etc. Parmi les livres étrangers, nous ne dirons rien de la *Vie de Napoléon* écrite par sir Walter Scott (voy.); mais quelques autres ouvrages méritent d'être consultés, par exemple, Hazlitt, *The life of Napoleon* (Lond., 1828 et suiv., 4 vol. in-8°), et Channing, *Analysis of the character of Napoleon Bonaparte* (3^e éd., Boston, 1828). En Allemagne, M. Schlosser a commencé un travail

NAPOLÉON, pièce d'or de 20 ou de 40 fr. à l'effigie de l'empereur. Cette monnaie remplaça les anciens louis (voy.) après l'introduction du système décimal en France. Le nom de Napoléon est resté également attaché aux pièces de 20 fr. à l'effigie des rois ses successeurs. X.

NARBONNAISE, voy. GAULE. Cette ancienne division a été ainsi appelée d'une ville connue des Romains sous le nom de *Narbo Martius*, et aussi de *Decumanorum colonia*. Pomponius Mela la nomme *Atacinorum colonia*, du nom de l'Aude (*Atax*), qui la traversait : ce qui fit donner à ses habitants le nom d'*Atacini*. C'est aujourd'hui le chef-lieu d'une sous-préfecture du dép. de l'Aude (voy.), situé sur un canal tiré de la rivière d'Aude jusqu'à la mer, à environ 200 l. de Paris, avec une population de 10,792 hab. Narbonne possédait beaucoup de monuments romains, et contient encore une grande quantité d'inscriptions latines. Sa cathédrale reçut les dépouilles mortelles de Philippe-le-Hardi (voy.). Son archevêché, autrefois si puissant, et où siégeait un primat, est actuellement réuni à celui de Toulouse. Narbonne est surtout renommée pour les qualités de son miel.

Les lieutenants que les marquis de Septimanie mirent à Narbonne, appelés d'abord vidames ou viguiers, puis vicomtes, furent longtemps amovibles, et devinrent héréditaires vers 1080. Les Normands pillèrent Narbonne, en 859; l'an 1018, sous le vidame Raymond I^{er}, les

curieux et savant sur les sources de cette histoire (*Zur Beurtheilung Napoleons, etc.* (Franc.-s.-l.-M., 1833 et suiv.), que M. Buchholz a essayé d'écrire (*Geschichte N's. B's.*, Berlin, 1827-30, 3 vol.); et il a paru une foule de monographies militaires dont il est question soit dans nos articles de batailles, soit aux mots MUFFLING, VALENTINI, YORCK, etc. Au mot MANUSCRIT, il a été parlé de divers *Manuscripts de Sainte-Hélène* importants à consulter; et pour clore cet aperçu des sources, qui ne pourrait être rendu plus complets sans envahir outre mesure nos colonnes, nous mentionnerons encore quelques utiles compilations : *Recueil de pièces authentiques sur le captif de Sainte-Hélène*, contenant aussi les *Bulletins officiels de la Grande-Armée* (Paris, 1822-25, 12 vol.); *Correspondance inédite, officielle et confidentielle de N. B. avec les cours étrangères*, Paris, 1819 et suiv., 7 vol. in-8°; *Victoires, Conquêtes, Désastres, etc., des Français*, Paris, 1817-25, 34 vol. in-8°, etc., etc. J. H. S.

Sarrazins vinrent l'assiéger ; mais ils furent vigoureusement repoussés par les habitants. Sous Bérenger ou Raymond-Bérenger, éclatèrent les querelles si souvent renouvelées depuis entre le vidame et l'archevêque de Narbonne touchant leurs domaines respectifs. Ermengarde, vicomtesse de Narbonne, mérite un rang distingué parmi les femmes illustres. « Elle ne se distingua pas moins, dit un historien, par les vertus viriles que par celles qui sont propres à son sexe, et par la sagesse de son gouvernement. » Comme elle mourut sans postérité, bien qu'elle eût été mariée deux fois, son neveu, Pierre de Lara, fils de sa sœur Ermesinde, hérita de ses biens, en 1192. Plus tard, en 1419, le vicomte Guillaume prit le parti du dauphin, depuis Charles VII, et fut l'un des assassins de Jean, duc de Bourgogne, à Montereau. Il combattit contre les Anglais d'abord avec succès, mais sa précipitation fit perdre la bataille de Verneuil, où il fut tué (1424). Il laissa Narbonne à Pierre de Tinières, son frère utérin, qui prit le nom de Guillaume III, et vendit (1447) à Gaston IV cette vicomté. Gaston de Foix (*voy.*), son petit-fils, l'échangea, l'an 1507, contre le duché de Nemours (*voy.*), avec Louis XII, roi de France, son oncle, qui réunit le pays de Narbonne à la couronne. L. L.

NARBONNE-LARA (Louis, comte DE), né à Colorno, dans le duché de Parme, au mois d'août 1755, descendait, par son père, de la maison de Lara (*voy.*), qui hérita de la vicomté de Narbonne (*voy. l'art. préc.*) à la fin du XII^e siècle, et qui fut la souche des grands d'Espagne de 1^{re} classe et ducs français de Narbonne-Lara, qu'il ne faut pas confondre avec les ducs de Narbonne-Pelet, auxquels ce titre fut conféré seulement en 1817. La mère du comte Louis était dame d'honneur de la duchesse de Parme, Élisabeth de France, et son père premier gentilhomme de la chambre. En 1760, après la mort de la duchesse, sa mère rentra avec lui en France, et fut attachée, en qualité de dame d'honneur, à M^{me} Adélaïde. Louis de Narbonne, admis à la cour, dans l'intimité des princes, profita de la brillante édu-

cation qui leur était donnée, et l'on assure même que le dauphin, père du roi Louis XVI, lui apprit les éléments du grec. Après avoir achevé ses études au collège de Juilly, il entra d'abord dans l'artillerie ; puis il devint successivement capitaine de dragons, guidon de la gendarmerie, et colonel, à l'âge de 30 ans. Il n'en suivit pas moins les cours d'histoire et de droit public du professeur Koch (*voy.*), à Strasbourg, apprit presque toutes les langues de l'Europe, et, dans l'espoir d'obtenir une ambassade, travailla quelque temps dans les bureaux des affaires étrangères, sous les ordres de Vergennes. Quand la révolution éclata, en 1789, Louis de Narbonne se montra partisan des idées nouvelles, et son patriotisme éclairé lui valut, en 1790, le commandement des gardes nationales du Doubs. Il parvint à rétablir l'ordre gravement compromis dans cette contrée. Au mois de février 1791, son attachement à M^{me} Adélaïde lui fit un devoir de suivre les tantes du roi dans leur fuite. On sait quel fut d'abord le sort de cette tentative. Arrêtées à Arnay-le-Duc, ces princesses étaient menacées de ne pouvoir continuer leur route, lorsque le comte de Narbonne se décida à revenir à Paris solliciter un décret qui leur permit de quitter la France. Après les avoir accompagnées à Rome, il revint se mettre à la disposition de l'Assemblée constituante, qui lui donna le grade de maréchal-de-camp.

Le 6 décembre 1791, Louis XVI le nomma ministre de la guerre. Jaloux de mériter la confiance du roi sans trahir celle de la nation, il se mit à l'œuvre avec une activité et un zèle dignes d'un meilleur succès. Mais la difficulté, presque insurmontable à cette époque, de satisfaire les exigences de tous les partis le perdit. En vain, il réussit à créer comme par enchantement trois armées de 150,000 hommes, dont il confia le commandement à Rochambeau, Luckner et La Fayette ; en vain, il rétablit sur un pied respectable les défenses des places frontières, dès le 10 mars 1792 son portefeuille lui fut retiré. Il se rendit alors à l'armée, et n'en revint, sur la prière du roi, que trois jours avant la fatale journée du 10

août, pendant laquelle sa noble conduite lui enleva ce qui lui restait de popularité. Forcé de se soustraire aux recherches des vainqueurs, il trouva un asile chez M^{me} de Staël (*voy.*), et fut ensuite conduit en Angleterre par un jeune Hanovrien, le docteur Bollmann. Au moment où le roi fut appelé à la barre de la Convention nationale, Narbonne écrivit à l'assemblée pour lui proposer d'aller subir à Paris la responsabilité des actes de son ministère; et sur le refus de l'assemblée, il envoya un mémoire justificatif, qui malheureusement ne pouvait sauver le roi. Forcé de quitter l'Angleterre par suite des inquiétudes ombrageuses de Pitt, il passa en Suisse, et parcourut successivement la Souabe et la Saxe; mais au commencement du consulat, il revint en France. Ce n'est cependant qu'en 1809 que, sur la proposition du ministre Clarke, Napoléon lui rendit son grade de lieutenant général. Après la bataille de Wagram, il fut nommé gouverneur de Raab, puis de Trieste. A la suite de la paix de Schœnbrunn, il fut envoyé en Bavière comme ministre plénipotentiaire. Napoléon, satisfait de sa conduite, et aimant ses manières pleines d'élégance, se l'attacha en qualité d'aide-de-camp particulier. Le comte de Narbonne suivit l'empereur dans sa malheureuse campagne de Russie, et se concilia l'esprit de tout le monde par sa gaieté et sa patience. Au commencement de 1813, il fut nommé ambassadeur à Vienne, et alla négocier à Prague une paix désormais impossible. Lorsque les hostilités furent reprises, il fut investi du commandement de la place de Torgau, et mourut dans cette ville, le 17 novembre 1813. Le comte de Narbonne avait épousé M^{lle} de Montholon, et avait eu d'elle deux filles, qui ont été mariées à M. de Braancamp, Portugais, et à M. le comte de Rambuteau, aujourd'hui préfet de la Seine. D. A. D.

NARCISSE (myth.), fils du fleuve Céphise et de la nymphe Liriope, est célèbre dans la mythologie par le bizarre amour qu'il conçut pour lui-même. Son admirable beauté lui attira les cœurs de toutes les nymphes; mais il n'agréa pas leurs vœux: entre autres, il rejeta ceux d'Écho (*voy.*), la fille de l'air, qui en

mourut de douleur. L'Amour se vengea de ses superbes dédains en le rendant amoureux de lui-même. S'étant vu dans le cristal d'une fontaine, il s'éprit de sa propre image, et, comme Écho, il mourut d'un sentiment qu'il ne put faire partager. Ainsi s'accomplit la prophétie du devin Tirésias qui, à sa naissance, avait annoncé qu'il ne vivrait qu'autant qu'il ne se verrait pas. Pausanias (*Béotie*, ch. 33) nous apprend qu'on montrait à Hédénaccon, dans le pays des Thespiens, la fontaine de Narcisse. Il y fut métamorphosé en une fleur (*voy.* plus loin) qui porte son nom (Ovide, *Mét.*, III, v. 407). Narcisse est devenu le type de la beauté qui s'infatue d'elle-même, qui se regarde sans cesse et s'adore comme une idole. F. D.

NARCISSE, affranchi, secrétaire de Claude, *voy.* MESSALINE.

NARCISSE (hist. nat.). Ce beau genre de plantes, qui occupe un rang si distingué dans l'horticulture, a été considéré comme le type de la famille des narcissées*; il comprend environ 60 espèces (sans compter un grand nombre de variétés que les cultivateurs ont coutume d'élever au rang d'espèces véritables), toutes remarquables par l'élégance et le parfum de leurs fleurs; plusieurs de ces plantes croissent spontanément dans toute la France et même dans des régions plus septentrionales de l'Europe, mais la plupart sont indigènes des contrées voisines de la Méditerranée, dont elles parent les campagnes et les prairies dès les premiers mois de l'année, tandis que dans nos jardins on ne voit éclore leurs fleurs qu'après le retour du printemps.

Les narcisses sont des plantes acaules, bulbeuses, à feuilles toutes radicales, planes, ou demi-cylindriques, ou pliées en gouttière, linéaires, allongées; à hampe simples, nues; à fleurs solitaires ou disposées en ombelle simple, terminales, plus ou moins inclinées, odorantes, ac-

(*) La famille des narcissées ou amaryllidées est extrêmement voisine des liliacées (*voy.*), dont elle ne diffère essentiellement qu'en ce que l'ovaire adhère par toute sa surface à la partie inférieure du périanthe. Elle renferme, outre les genres auxquels elle emprunte ses noms, quantité d'autres plantes d'ornement, dont les plus notables sont les crinoles (*voy.* CRINUM), les *pancratium*, le perce-neige (*galanthus*), les nivéolés (*leucoium*), etc.

compagnées d'une gaine (spathe) membraneuse et d'une seule pièce, qui les enveloppe avant l'épanouissement. Le périanthe est pétaloïde (jaune ou blanc), tubuleux, à limbe régulier, partagé jusqu'à sa base en six segments étalés ou réfléchis; l'orifice du tube est couronné d'un nectaire en forme de cloche, ou de godet, ou de cylindre, ou d'anneau, à bord entier, ou lobé, ou crénelé. Les étamines sont au nombre de six, insérées vers le sommet du tube du périanthe, et en général plus courtes que le nectaire. L'ovaire est à trois loges renfermant chacune un nombre indéfini d'ovules; il est surmonté d'un style filiforme, indivisé, à stigmate obtus, terminal. Le fruit est une capsule presque membraneuse, à 3 loges et à 3 valves. Les graines, en nombre indéfini dans chaque loge, sont presque sphériques, noires, plus ou moins ridées.

Parmi les espèces que les bornes de cet article nous permettent de citer, il convient de faire mention en premier lieu du narcissé des poètes (*narcissus poeticus*, L.), ainsi nommé parce que l'on suppose que c'est lui qui fait le sujet du mythe de la métamorphose de Narcisse (voy. l'art. précéd.). Cette espèce, l'une des plus fréquemment cultivées dans les jardins, se reconnaît facilement à ses feuilles planes et glauques; à sa hampe uniflore; à son périanthe dont le limbe est d'un blanc de lait très pur, et dont le nectaire forme un godet court, d'un jaune pâle, à bord rougeâtre et crénelé.

Le narcissé sauvage ou narcissé faux-narcisse (*narcissus pseudo-narcissus*, L.), qu'on appelle vulgairement *porillon*, *fleur de coucou*, *clochette des bois*, et *aiault*, se recommande par la précocité de ses fleurs, qui paraissent, dans le nord de la France, dès le mois de mars, mais qui malheureusement sont presque inodores. Cette plante est commune dans les bois et les prairies. Ses bulbes, de même que celles des autres narcissés, sont émétiques; leur extrait, administré à forte dose, est un véritable poison. Les fleurs passent pour avoir des propriétés antispasmodiques, fébrifuges, et anti-dysentériques.

La jonquille* (*narcissus jonquilla*, L.) et le narcissé à bouquet ou narcissé tazette (*narcissus tazetta*, L.) sont du nombre des espèces les plus estimées pour le parfum de leurs fleurs, et, par cette raison, des plus communes dans les parterres.

ÉD. SP.

NARCOTINE, principe cristallisable renfermé dans l'opium (voy.) et qui y fut découvert, en 1804, par Derosne. C'est un alcaloïde inodore et insipide qui se présente en prismes rhomboïdaux, en aiguilles déliées ou en paillettes nacrées. Voy. l'art. suiv. X.

NARCOTIQUES. On a donné ce nom à une classe de médicaments qui produisent, à des doses suffisantes, une sorte de torpeur et d'assoupissement qualifié de *narcotisme* (de *νάρκη*, engourdissement, étourdissement). On ne les trouve que dans le règne végétal. Le venin des serpents agit d'une manière différente, il détermine la stupeur, et l'on dit de leur action qu'elle est *stupéfiante*. L'opium (voy.) occupe le premier rang parmi les narcotiques, après quoi viennent les solanées, les ombellifères et la laitue vireuse; mais l'action de ces plantes est complexe: elles irritent les tissus, les phlogosent et souvent même les détruisent, en même temps qu'elles agissent sur le cerveau, ce qui les fait qualifier de *narcotico-âcres* (voy. POISON). Sous l'influence de la médication narcotique exagérée dans ses doses, le malade éprouve des vertiges, de l'assoupissement et un engourdissement que rien ne peut vaincre. L'intelligence s'efface peu à peu, et à des rêvasseries, qui d'abord ne sont pas sans charme, succède bientôt un délire sourd et continu. Les pupilles se dilatent, les yeux deviennent saillants; les membres sont agités de mouvements convulsifs; le pouls, d'abord petit, s'accélère; la sensibilité s'abolit, etc. A des doses convenables, ces médicaments produisent des effets salutaires; ils calment la douleur et amènent un doux sommeil pendant lequel le malade a pu rêver la guérison, objet de ses vœux. L'action sédative de l'opium paraît s'exercer sur les

(*) Le nom de cette plante est probablement dû à ce que ses feuilles sont menues comme celles d'un jonc.

centres nerveux. Dans les affections chroniques, il faut augmenter successivement la dose du narcotique employé; l'organisme s'accoutume assez promptement à son action, il est donc nécessaire de le changer ou de le modifier: tel malade devient insensible à l'action de l'opium qui se trouve calmé par la jusquiame ou par la belladone (*voy.* ces mots).

Les médecins de l'antiquité faisaient un usage très fréquent des narcotiques; ils les mentionnent tous; mais les précieux alcaloïdes de l'opium leur étaient inconnus. Celui qui porte le nom destiné à rappeler l'action de l'opium, la narcotine (*voy.*), usurpe une place parmi les médicaments calmants ou hypnotiques: c'est à bon droit qu'elle a été bannie de la thérapeutique. La morphine (*voy.*) seule est hypnotique; la narcotine, infidèle dans ses effets, agit souvent à la manière des poisons vireux. Les praticiens modernes font un usage si fréquent des narcotiques qu'on peut dire que sans leur secours il n'y aurait pas de médecine possible. C'est à eux surtout qu'est principalement dû le soulagement qu'éprouvent les malades torturés par les affections chroniques ou par des lésions organiques sans espoir de guérison.

Les narcotiques ne sont pas seulement des médicaments, ce sont aussi des masticatoires. Les peuples orientaux aiment beaucoup l'opium. Nous dirons, en parlant de ce produit important, qu'il cause une ivresse particulière, connue sous le nom d'*opiatique*, et à laquelle les Chinois surtout s'abandonnent volontiers. Elle s'annonce d'abord par des sensations agréables auxquelles succèdent assez promptement l'anéantissement et la torpeur. A. F.

NARD, substance végétale que les anciens vantent comme un précieux parfum, *voy.* GRAMINÉES, T. XII, p. 720.

NARRATION. La narration est l'exposé des faits. Elle diffère de la description (*voy.*) en ce que celle-ci est l'exposé des choses. D'après les maîtres de l'art, ses qualités essentielles sont la brièveté, la clarté et la vraisemblance:

Soyez vif et pressé dans vos narrations,

a dit Boileau. Mais ces qualités seules ne seraient pas toujours suffisantes pour ren-

dre une narration intéressante: elle doit en outre réunir toutes les qualités du style propres au sujet que l'on traite. Ainsi, elle n'aura pas dans l'histoire le même caractère que dans la fable ou le conte: M^{me} de Sévigné *narre* autrement que Mascaron la mort du grand Turenne. La Fontaine, dans son combat des rats et des belettes, n'est peut-être pas inférieur à Boileau, dans son combat du Lutrin, ni même à Voltaire, dans le combat de Turenne et de d'Aumale; mais les mérites de leur style sont tout différents: l'un a la noblesse et la majesté de l'histoire; l'autre allie à la gravité de l'épopée le ton simple et familier du genre comique; le troisième enfin a le tour facile, léger, badin qui convient à la fable. En un mot, c'est aux meilleurs écrivains dans tous les genres que l'on doit demander des modèles de narration; l'étude de leurs écrits profitera toujours beaucoup plus que les règles incomplètes ou arbitraires que l'on pourrait essayer de donner. EM. H-G.

NARSÈS, eunuque de la cour de Constantinople, gagna à tel point la confiance de l'empereur Justinien (*voy.*), par ses talents, que ce prince en fit son chambellan et son trésorier, et qu'en 538 il le mit à la tête d'une armée destinée à agir contre les Ostrogoths de concert avec Bélisaire (*voy.*). Mais la désunion, qui ne tarda pas à se mettre entre les deux généraux, fit rappeler Narsès. Cependant l'empereur le renvoya en Italie, en 552, pour arrêter les progrès de Totila. Narsès conquiert Rome, après avoir défait les Ostrogoths, vainquit Téjas, que ces derniers avaient élu roi à la place de Totila, et remporta une victoire, en 554, sur Bucelin, chef des Alemani. Après avoir ainsi délivré presque toute l'Italie de la présence des Barbares, il en reçut le gouvernement comme exarque, et le conserva environ 12 ans. Pour remplir le trésor public, il eut recours à des mesures qui mécontentèrent les populations, et leurs plaintes ayant été portées, par l'intermédiaire de l'apocrisiaire de Rome, au pied du trône de Justin II, Narsès fut ignominieusement déposé. Justement irrité, il se retira à Naples, et appela, dit-on, en Italie, les Lombards, qui l'envahirent en 568. Mu-

ratori et d'autres écrivains ont douté que Narsès ait eu une part quelconque à l'invasion d'Alboin. Ce grand général était en effet revenu à Rome, sans doute pour défendre cette ville, lorsqu'il mourut, en 567, dans un âge avancé. *C. L. m.*

NARUSZEWICZ * (STANISLAS-ADAM), poète et historien polonais, naquit, en 1733, d'une famille lithuanienne distinguée. Entré, à 15 ans, dans l'ordre des jésuites, il acheva ses études dans leur grand collège de Lyon, en France, puis visita l'Allemagne et l'Italie, et devint successivement professeur d'éloquence à l'académie de Vilna et au collège des Nobles à Varsovie. Protégé par les princes Czartoryski, il fut présenté par eux au roi Stanislas-Auguste Poniatowski, qui bientôt l'admit dans son intimité et le combla de ses faveurs. A l'abolition de l'ordre des jésuites, Naruszewicz fut pourvu d'importants bénéfices et nommé d'abord à l'évêché de Smolensk, puis à celui de Luck **, en Volynie, sans quitter pourtant presque jamais la capitale ni la cour. Ce n'est que dans les dernières années de l'agonie politique de la Pologne que nous le voyons se fixer dans son diocèse de Luck, où il mourut en 1796.

On a de Naruszewicz des poésies diverses, en 4 vol., contenant des odes, des idylles, des élégies, des épîtres, des satires, des fables, soit originales, soit traduites de Pindare, Anacréon, Horace, Sarbiewski, Gessner, etc.; une traduction de Tacite; l'*Histoire de Jean-Charles Chodkiewicz*; et enfin l'*Histoire de Pologne*, depuis Miecislav I^{er} jusqu'à Louis de Hongrie (965-1386), en 6 vol., ouvrage capital de l'auteur, qui eut à sa disposition pour ce travail les immenses ressources de tout genre que son royal protecteur s'empessa de lui fournir. L'histoire de Naruszewicz est une œuvre savante et consciencieuse, plus remarquable toutefois par la sagacité de l'érudit que par le coup d'œil du philosophe; comme livre écrit en polonais, elle tient sans contredit le premier rang parmi les grandes compositions historiques publiées dans cette langue; malheu-

(*) Prononcez Narouchévitch.

(**) Prononcez Loutsk.

reusement elle n'est pas terminée, et manque surtout d'un commencement : les t. II-VII parurent à Varsovie, 1780 et ann. suiv.; on en publia une nouvelle éd. en 1803, mais cet ouvrage ne fut jamais traduit dans aucune langue européenne. Naruszewicz écrivit encore une tragédie, intitulée *Guido, comte de Blois*; un journal du voyage que fit le roi de Pologne pour son entrevue avec l'impératrice Catherine à Kanïow (Kanief); un ouvrage sur les origines et l'histoire des populations de la Crimée et des pays environnants et de nombreux articles dans l'excellente publication périodique, intitulée *les Délassements utiles et agréables*, qui parut à Varsovie, de 1769 à 1777. Naruszewicz fut un homme de bien, ami des lettres et de son pays, auteur distingué; et si sa réputation de poète est aujourd'hui beaucoup au-dessous de ce qu'elle était sous le règne de Stanislas-Auguste, ses travaux d'historien et son style mâle et pur lui assurent toujours une place très honorable parmi les écrivains de mérite à qui la Pologne a dû principalement sa renaissance morale et intellectuelle de la seconde moitié du XVIII^e siècle.

C. M-cz.

NARVA, place forte dans le gouvernement de Saint-Petersbourg, sur la rive occidentale de la Narova, rivière qui sort du lac Peipous, forme près d'Ioala une chute d'eau assez curieuse, et se jette, deux milles plus loin, dans le golfe de Finlande. Cette ville, d'origine danoise, est située en face du fort russe d'Ivangorod; elle a un port, une bourse, un arsenal et 4,000 habitants, la plupart allemands. Elle fait un commerce important de bois, de poutres, de planches, de lin, de chanvre et de grains. Ses lamproies et son saumon fumé sont connus des gastronomes. Bâtie, en 1213, par le roi Waldemar, Narva fut conquise, en 1553, par le grand-prince Ivan Vassiliévitch, et reprise par les Suédois, en 1581. En 1590 et en 1658, elle fut assiégée sans succès par les Russes. En 1700, Charles XII, à la tête de 8,200 Suédois, défit dans ses environs, le 30 novembre, 80,000 Russes commandés par le duc de Croy, et emporta leur camp fortifié. En 1704, Narva fut prise d'assaut par Pierre-

le-Grand, et elle est restée depuis cette époque à la Russie. Ces deux faits d'armes sont célèbres dans l'histoire : nous en parlons aux articles CHARLES XII et PIERRE ALEXÉÏEVITCH. C. L.

NARVAL (*monodon*), genre de cétacés de la famille des souffleurs à petite tête, et qui sont particulièrement caractérisés par une défense implantée dans l'os intermaxillaire et presque toujours unique par l'avortement de sa congéniale. Cette défense, sillonnée en spirale et dirigée en ligne droite, fait hors de la mâchoire une saillie de 2 à 3^m, et constitue une arme terrible dont ce mammifère ne se sert pas seulement pour se défendre, mais encore pour attaquer les animaux les plus redoutables, sans en excepter même, dit-on, la baleine ; ce fait a toutefois besoin de confirmation. Par leur forme générale, les narvals ressemblent aux marsouins (*voy.* DAUPHIN). Leur agilité est très grande. Ils sont voraces, se nourrissent de mollusques et de poissons. Leur portée n'est que d'un petit. On n'en admet généralement qu'une espèce, le *narval ordinaire* (*m. monoceros*), vulgairement appelé *licorne de mer*. Il est long de 5 à 6^m. Sa peau est blanchâtre, marbrée de brun ; sa tête se confond avec le reste du corps. Ses petits yeux sont placés aux angles de la gueule, qui est étroite, dépourvue de dents. L'évent est placé sur le haut de la tête. Point de nageoire dorsale. Cette espèce habite les mers du Nord, entre le Groenland et l'Islande. On la pêche surtout pour sa défense, qui fournit un bel ivoire, et pour son huile, qui est de bonne qualité, mais peu abondante. Les Groenlandais mangent sa chair, crue ou salée. C. S-TE.

NARYSCHKINE (FAMILLE DES). Quoique non titrée et quoique assez insignifiante jusqu'au milieu du XVII^e siècle (nous ne la trouvons mentionnée qu'une seule fois dans Karamzine), cette famille est une des plus illustres de Russie, depuis qu'elle a mêlé son sang à celui des tsars et que de cette union est né le plus grand souverain de cet empire, Pierre I^{er} (*voy.* ce nom).

Alexis Mikhaïlovitch (*voy.*) était veuf et avait plusieurs héritiers, lorsqu'il vit, chez un de ses fidèles serviteurs (Ar-

témon Serghéïevitch Matvéïef), Natalie Naryschkine, sa jeune et belle pupille. Il en devint épris, et ce fut seulement pour la forme qu'il suivit un antique usage en faisant réunir 60 filles de nobles maisons parmi lesquelles il devait choisir son épouse. Le mariage eut lieu le 22 janvier 1671, et seize mois après, la tsarine Natalie mit au monde le futur régénérateur de la Russie, à l'histoire duquel la sienne est intimement liée.

Son père, CYRILLE POLOUÏEKHTOVITCH Naryschkine, gentilhomme d'une certaine distinction, quoique pauvre, compta bientôt parmi les plus riches, et, comme Matvéïef, il avança au rang d'okolnitcheï. On sait que cette élévation des Naryschkine excita, pendant la régence de la grande-princesse Sophie (*voy.*), la jalousie des Miloslafskii, parents de la première épouse d'Alexis, et qu'une lutte acharnée s'éleva entre les deux familles.

L'espace nous manque pour suivre l'histoire de celle des Naryschkine jusqu'à ses derniers membres, ALEXANDRE LVOVITCH (fils de Léon), qui, aussi bien que sa femme, vécut dans une grande intimité avec l'empereur Alexandre, fut grand-maréchal de la cour, et mourut à Paris, le 10 février 1826, laissant un fils, CYRILLE ALEXANDROVITCH, qui occupe sa place depuis 1832 ; et son frère, qui lui survécut, DMITRI LVOVITCH, grand-veneur impérial et propriétaire de la belle galerie de tableaux dont on a parlé au mot MUSÉES. Placée dans un riche hôtel de Saint-Pétersbourg (quai de la Fontanka), elle renferme beaucoup de chefs-d'œuvre, entre autres le célèbre *Saint Jean* du Dominiquin, si connu par la gravure de Müller (*voy.* ce nom).

En attendant que les Naryschkine soient compris dans le Recueil généalogique de M. le prince Dolgorouki, on peut trouver quelques détails sur plusieurs d'entre eux dans le *Dictionnaire des Russes notables* de Bantysch-Kamenski, édit. de M. Chiraïef, t. IV. J. H. S.

NASIRÉENS ou NAZARÉENS, secte ascétique, autrefois en grande vénération parmi les Juifs, et qu'il ne faut pas confondre avec les Nazaréens (*voy.*) auxquels on donna ce nom après la venue de Jésus-Christ. Le mot *nasir*, dont son nom est

dérivé, signifie, en hébreu, un homme qui s'est isolé de la société : c'étaient donc des espèces d'anachorètes. Les nasiréens faisaient des vœux soit pour toute la durée de leur vie, soit pour un temps seulement. Ils s'obligeaient à pratiquer un genre de vie très austère, à faire abstinence complète de vin, de vinaigre, de toutes liqueurs spiritueuses, à ne jamais laisser passer le rasoir sur leur tête, et à se garder de toucher un mort. Samson, Samuel et S. Jean-Baptiste (*voy. ces noms*) avaient fait profession de nasiréisme, et l'on croit en outre que Jephthé et même S. Paul ont appartenu à cette secte. La Bible, bien que le nom de nasiréens ne s'y trouve exprimé nulle part, fait une mention fréquente et très expresse des vœux de ces sectaires, dont la coutume, d'origine probablement égyptienne, avait déjà été sanctionnée par Moïse. X.

NASSAU (DUCHÉ DE), petit état de la Confédération germanique (*voy.*), borné par la Prusse rhénane, les Hesses et la république de Francfort. Traversé par deux chaînes de montagnes, le Westerwald et le Taunus, dont le point culminant, le Feldberg, s'élève à 2,605 pieds au-dessus du niveau de la mer, il est arrosé par le Rhin, le Mein, le Sulzbach, le Wispersbach, et la Lahn, qui devient navigable près de Lahnstein. On évalue la superficie de ce beau duché, bien connu des touristes et de ceux qui fréquentent les eaux minérales (*voy. WIESBADEN et EMS*), à environ 38 milles carrés géogr., et sa population à 356,100 âmes, dont 188,300 chrétiens évangéliques, 161,600 catholiques, 200 mennonites et 6,000 juifs. Le climat est généralement doux, et le sol, fertile dans les vallées, produit des céréales, mais en quantité insuffisante, du lin, du colza, des fruits renommés, et ces vins généreux connus dans toute l'Europe sous les noms de Hochheim, Johannisberg, Rüdesheim, Markebrunnen, etc. (*voy. vins du RHIN*). Les habitants sont peu industriels; cependant ils entretiennent quelques fabriques d'étoffes de laine, de cuir, de quincaillerie et de poterie. Leur principal commerce consiste dans l'exportation annuelle d'au moins 3 millions de cruchons des eaux minérales de Wiesba-

den, Selters, Nieder-Selters, Geilnau, Fachingen, Ems, Ober-Lahnstein, Langenschwalbach, Schlangenbad, Soden, etc. Les montagnes renferment des mines d'argent, de plomb et de fer, et sont couvertes de forêts peuplées de gibier.

Le duché de Nassau est un des premiers états de l'Allemagne qui aient obtenu une constitution en 1814. La couronne est héréditaire dans la ligne masculine et par ordre de primogéniture. Les États forment deux chambres. Le banc des seigneurs se composait, dans le principe, de six membres héréditaires, la duchesse Herminie d'Autriche, comme comtesse de Holzeppel et dame de Schaumbourg, les princes médiatisés de Leyen, Waldbott-Bassenheim, Leiningen-Westerbourg (*voy. LINANGES*), le comte de Walderdorf, le baron de Stein, et de six représentants des possesseurs de biens nobles; mais le gouvernement y fit entrer bientôt les princes de la maison de Nassau-Orange, en leur qualité de princes-agnats de la famille ducal. Cette adjonction, qui eut lieu dans le but de briser une majorité hostile, éleva le nombre des membres de la chambre haute de 12 à 19. La seconde chambre se compose de 21 membres, savoir : des 3 députés du clergé évangélique, du clergé catholique et des écoles savantes; de 3 députés de l'industrie, et de 15 représentants de la propriété foncière. La durée du mandat est de sept ans. Les États s'assemblent annuellement. Chaque chambre vote séparément, excepté les impôts; les résolutions se prennent à la pluralité des voix. Toutes deux jouissent, à l'égard l'une de l'autre, du droit de *veto* absolu; mais le duc possède celui d'annuler ce *veto*, droit exorbitant qui détruit toute l'économie de la constitution. Les séances de la seconde chambre sont publiques. On estime les revenus du duché à 1,810,000 florins; la dette publique à 5 millions, et la dette domaniale à plus de 7 millions de florins. La force armée consiste en 4,014 hommes levés par la conscription. Le contingent fédéral est de 3,028 hommes. Le duché partage, avec le Brunswic, la 13^e place à la diète; mais il a 2 voix dans le *plenum*. Le duc régnant, Adolphe-Guillaume-Charles-Auguste-

Frédéric, a succédé à son père, Guillaume-Georges-Auguste-Henri Belgique, le 20 août 1839. Il est né le 24 juillet 1817.

Les églises évangéliques sont divisées en 20 décanats, et gouvernées par un évêque; les catholiques forment 15 décanats placés sous la juridiction des évêques de Ratisbonne et de Trèves. La maison régnante (voy. l'art. suiv.) professe le culte évangélique. Par suite d'un accord avec le Hanovre, Gœttingue a été déclarée l'université du duché, qui possède d'ailleurs trois écoles savantes, dites *pedagogium*, à *Wiesbaden*, sa capitale, à Dillenbourg et à Hadamar, un gymnase à Weilbourg, un séminaire théologique à Herborn, un séminaire d'instituteurs et une école d'économie rurale à Idstein, sans parler des écoles élémentaires. E. H.-G.

NASSAU (MAISON DE), une des plus anciennes et des plus illustres de l'Europe. Féconde en grands capitaines et en habiles politiques, cette famille a pris rang parmi les maisons souveraines, et fleurit encore aujourd'hui dans la dynastie royale des Pays-Bas et dans la branche ducale de Nassau (voy. ces noms). Sa généalogie remonte à une haute antiquité : on a été jusqu'à la faire descendre d'un chef des Suèves que César appelle *Nasua*; mais son origine ne commence à être certaine qu'à partir de ROBERT et d'ARNOUL, qui, en 1124, figurent ensemble comme comtes de Laurenbourg, château dont on voit encore des restes, à deux lieues au-dessus de Dietz, sur une montagne, près de la rivière de Lahn. WALRAM, fils du premier, ROBERT II et HENRI I^{er}, fils du second, acquirent en fief, de l'archevêque de Trèves, le château de Nassau (actuellement en ruines), dont ils prirent le titre qui se transmet à leurs descendants. Walram se distingua comme guerrier, et accompagna l'empereur Frédéric Barberousse à la Terre-Sainte. Il se plaça au rang des princes notables de l'Empire, en réunissant dans sa personne tous les domaines de sa famille, dont HENRI II *le Riche*, l'un de ses fils, demeura seul possesseur, en 1224. Les fils de ce dernier, WALRAM et OTHON, se partagèrent, en 1255, les états de Nassau, et formèrent les tiges des deux dynasties actuellement régnantes de leur maison.

1^o De Walram est issue la branche de *Nassau-Weilbourg*, qui, par l'extinction des diverses lignes collatérales issues d'elle (*Nassau-Saarbrück*, *Nassau-Usingen**, etc.), est, depuis 1816, demeurée souveraine unique de tous les territoires composant aujourd'hui le duché de Nassau (voy. l'art. précéd.). ADOLPHE, qui, en 1292, devint empereur d'Allemagne, et fut déposé le 23 juin 1298, était fils de Walram. Il périt à Gellheim, près de Worms, le 2 juillet de la même année, en défendant son trône contre Albert (voy.) d'Autriche, élu à sa place.

2^o Othon, frère cadet de Walram, qui avait obtenu dans le partage des états paternels les biens situés sur la rive droite de la Lahn, fut la souche de la branche de *Nassau-Dillenbourg*** , qui, par divers mariages, s'enrichit de domaines considérables dans le Luxembourg et dans les Pays-Bas, tels que le comté de Vianden, la baronnie de Bréda et la vicomté d'Anvers. JEAN, qui recueillit, en 1504, tout l'héritage de cette branche, eut deux fils, HENRI, qui lui succéda dans ses possessions des Pays-Bas, et GUILLAUME, dit *le Vieil*, auquel échurent les terres d'Allemagne. L'ainé, Henri, qui fut chambellan de l'empereur Charles-Quint, épousa Claude de Châlons, princesse d'Orange. De cette union naquit un fils, RENÉ, que son oncle Philibert, dernier prince d'Orange (voy. ce nom), institua héritier de tous ses biens, et qui doit être par conséquent regardé comme le fondateur de la puissante et célèbre maison de *Nassau-Orange*. Il fut le premier qui prit la devise : *Je maintiendrai*; mais n'ayant point de postérité, il déclara son cousin, GUILLAUME de Nassau, fils aîné de Guil-

(*) Dès le xv^e siècle, après l'acquisition d'une partie du comté de Saarwerden, il y eut une branche de Nassau-Saarbrück, ainsi nommée d'une ville qui appartient aujourd'hui à la Prusse rhénane et dont on connaît le riche bassin houiller. Cette branche s'étant éteinte, il s'en forma une seconde, qui fleurit de 1728 à 1797, et dont les domaines passèrent alors à la maison de Nassau-Usingen qui en était issue. Celle-ci fleurit de 1640 à 1816, en s'agrandissant de l'héritage de plusieurs branches collatérales. Usingen est une petite ville du duché de Nassau. — Voir, sur l'histoire de cette maison, l'*Art de vérifier les dates*, éd. in-8°, 3^e part., t. II, p. 188, et t. VIII, p. 348.

(**) On a parlé de Dillenbourg dans l'art. préc.

laume le Vieil, son héritier universel. Ce prince que l'on surnomma *le Taciturne*, politique profond autant qu'habile général, était appelé à fonder, comme libérateur de la Hollande qu'il arracha au joug espagnol, la gloire de sa maison. Nous lui consacrerons plus loin une notice étendue. Il eut pour fils le célèbre MAURICE de Nassau, un des plus grands capitaines des temps modernes, sur la vie duquel nous reviendrons également, et FRÉDÉRIC-HENRI, successivement élevés au stathoudérat (*voy.*) de Hollande, où fut encore porté le fils de ce dernier.

GUILLAUME II, fils de Frédéric-Henri, épousa Henriette-Marie d'Angleterre, fille du roi Charles I^{er}, et souleva contre lui les républicains en cherchant à rendre son pouvoir héréditaire. Avec Guillaume III (*voy.*), fils posthume de Guillaume II, et roi d'Angleterre depuis 1689, la descendance de Guillaume-le-Taciturne s'éteignit en 1702. JEAN-GUILLAUME FRISON, prince de *Nassau-Dietz*^{*}, fut alors reconnu héritier de tous les titres et possessions de la maison d'Orange. Son fils, GUILLAUME-CHARLES-HENRI FRISON, qui, en 1747, devint stathouder héréditaire des Provinces-Unies, fut le bisaïeul du roi de Hollande régnant. Un décret de Napoléon, du 23 octobre 1806, ravit à la maison de Nassau-Orange, déjà dépossédée du stathoudérat, tous ses biens d'Allemagne; mais en 1814, l'érection, en faveur du fils de Guillaume V (*voy.* GUILLAUME I^{er}, T. XIII, p. 276), du grand-duché de Luxembourg et du royaume des Pays-Bas, lui fournit un ample dédommagement de toutes les vicissitudes qu'elle avait précédemment éprouvées.

Quant à la branche des anciens comtes, puis ducs de Gueldre (*voy.*), du sang des Nassau, on regarde comme son fon-

(*) Dietz ou Diez est une petite ville du duché de Nassau, sur la Lahn. La branche de Dietz, sortie de celle de Dillenburg, eut pour fondateur Ernest-Casimir, arrière-petit-fils de Guillaume I^{er} par un frère de Guillaume III. Jean, l'aîné des fils de ce même Ernest-Casimir, fonda la ligne de *Nassau-Siegen*, qui s'éteignit en 1743. Siegen est une petite ville de la province prussienne de Westphalie. La branche secondaire de *Dillenburg*, issue de la première de ce nom, comme celles de Dietz et de Siegen, s'éteignit en 1739.

dateur Othon, prince de cette maison, qui, en 1061, acquit la principauté de Gueldre par un mariage, et qu'on voit s'éteindre au commencement du xv^e siècle: elle remontait donc à une époque antérieure à la date de l'origine certaine de la branche principale, et paraît se rattacher à un autre Walram qui figure aussi, mais d'une manière douteuse, parmi les ancêtres de celle-ci. — Enfin, le prince ou comte de Nassau (CHARLES-HENRI-NICOLAS-OTHON), né en 1745 et mort vers 1805, qui entra au service de Catherine II, occupa d'importants postes diplomatiques, et qu'une grande victoire navale sur les Suédois rendit surtout célèbre, appartenait à la branche de Nassau-Siegen, mais n'était pas reconnu comme prince de maison souveraine, parce qu'il était issu du mariage de son père avec une fille du marquis de Mailly. Il est beaucoup question de lui dans les *Souvenirs et anecdotes* du comte de Ségur.

L'histoire des Nassau a été écrite plusieurs fois. Nous citerons seulement : Arnoldi, *Histoire des pays de Nassau-Orange et de leurs souverains*, Hadamar^{*}, 1799-1816, 3 vol. in-8^o, et Fischer, *Le duché de Nassau*, Giessen, 1828, ouvrages écrits en allemand. M. Groen Van Prinsterer avait commencé, par ordre du gouvernement néerlandais, la publication de la *Correspondance de la maison de Nassau*, lorsque la mort est venue l'enlever à cette tâche. S.

GUILLAUME I^{er}, de Nassau-Dillenburg, surnommé le *Taciturne*, naquit, le 16 avril 1533, au château de Dillenburg. Élevé dans la religion catholique par Marie, reine de Hongrie, sœur de Charles-Quint, il demeura neuf ans à la cour de l'Empereur, qui faisait tant de cas de son esprit et de sa prudence, qu'il le consultait dans les choses les plus importantes, et qu'en l'absence du duc Philibert de Savoie, il lui confia, à l'âge de 22 ans, le commandement en chef dans les Pays-Bas. Il le recommanda aussi à son successeur Philippe II; mais celui-ci ne

(*) Dans l'article précédent, il a été question de cette petite ville, qui, comme Beilstein, a aussi attaché son nom à l'illustre maison qui nous occupe ici et qui s'est si diversement ramifiée.

tarda pas à suspecter la fidélité du prince d'Orange, et, le regardant comme la cause de la résistance des provinces bataves, ne lui en conféra plus la dignité de stathouder. La conduite du cardinal de Granvelle (*voy.*) excita bientôt un mécontentement général auquel le roi d'Espagne dut céder. Mais en rappelant le cardinal, Philippe II envoya à sa place le duc d'Albe (*voy.*) avec des soldats espagnols et italiens. Guillaume d'Orange, devinant aussitôt les projets du roi, pria la régente (*voy. MARGUERITE, T. XVII, p. 328*) de faire agréer à Philippe sa démission de la charge de gouverneur de la Zeelande, d'Utrecht et de Hollande, dignité qu'il avait héritée de son cousin le prince René d'Orange. Marguerite de Parme n'accepta point cette proposition; alors, il s'adressa, avec le comte d'Egmont, à Philippe II pour lui demander la liberté religieuse dans les Pays-Bas. Lorsqu'en 1566, 300 gentilshommes, en tête desquels était le comte Louis de Nassau, frère de Guillaume, s'élevèrent contre l'établissement de l'inquisition et contre l'installation de nouveaux évêques, Guillaume réunit d'Egmont, Horn, son frère Louis et d'autres nobles à Dendermonde pour délibérer sur les moyens de détourner les maux dont leur patrie était menacée, et ils furent presque tous d'avis de s'opposer par la force à l'entrée des troupes espagnoles dans les Pays-Bas. Le comte d'Egmont seul hésita. Guillaume se rendit à Breda, forteresse qui lui appartenait, avec sa femme et ses enfants, à l'exception de l'aîné qui faisait ses études à Louvain; de là, il se retira dans son château de Dillembourg.

Sur ces entrefaites, le duc d'Albe entra dans les Pays-Bas. Aussitôt 18 personnes et plusieurs nobles, ainsi que les comtes d'Egmont et de Horn (*voy. ces noms*), furent arrêtés et exécutés (5 juin 1568). Le duc d'Albe fit citer devant le conseil des Douze le prince Guillaume, les comtes de Hoogstraten, de Kuilembourg et d'autres nobles qui avaient quitté le pays. Le prince ne se présenta pas, il en appela aux États de Brabant, comme à ses juges naturels, et directement au roi, en sa qualité de chevalier de la Toison-d'Or, qui lui donnait le droit de n'être jugé que par le

roi lui-même et par les chevaliers de l'ordre. En même temps, il réclama et obtint la protection de l'empereur Maximilien II et des princes d'Allemagne. Le duc d'Albe ne se borna pas à le déclarer, ainsi que son frère Louis et d'autres nobles, coupable de lèse-majesté, il le proscrivit, confisqua ses biens, mit une garnison dans Breda, et envoya son fils Philippe-Guillaume, âgé de 13 ans, qui étudiait à Louvain, comme otage en Espagne.

Alors Guillaume tira l'épée. Il embrassa publiquement la religion réformée, et obtint des secours en argent et en troupes de plusieurs princes protestants. Avec l'armée qu'il avait rassemblée, ses frères Louis et Adolphe entrèrent dans la Frise. Ils défirent d'abord près de Heiligerlee en Grœningue, le général espagnol Jean de Ligne, comte d'Aremberg, qui périt dans cette affaire; mais Adolphe y perdit aussi la vie, et le comte Louis manquant d'argent pour payer ses troupes, fut battu bientôt après par le duc d'Albe près de Jemmingen, le 21 juillet 1568. Le prince d'Orange leva une nouvelle armée de 24,000 Allemands, auxquels se joignirent 4,000 Français, qu'il conduisit avec une grande habileté au-delà du Rhin et de la Meuse. Il entra dans le Brabant et défit une division de l'armée ennemie; mais il ne put décider le duc d'Albe, qui se jeta dans les forteresses, à accepter la bataille, ni pousser le peuple, qui craignait encore les Espagnols, à une insurrection générale. Pour payer la solde arriérée de ses troupes, il se vit réduit à vendre son argentierie et ses effets, et à engager sa principauté d'Orange. Néanmoins elles se débandèrent; lui-même se rendit avec ses frères et 1,200 cavaliers auprès du duc de Deux-Ponts, et prit part à l'expédition de ce prince contre le parti catholique des Guises en France. Guillaume fit preuve de talent et de courage dans plusieurs combats et sièges; mais l'expédition ayant mal fini, il retourna en Allemagne. L'amiral Coligny (qui devint son beau-père) lui avait conseillé en France d'armer des vaisseaux pour faire des prises sur les Espagnols, et de s'établir surtout en Zeelande et en Hollande, d'où les Espagnols auraient de la peine à

le chasser. Guillaume suivit ce conseil, et les *gueux de mer* (*voy.*) s'emparèrent, dès 1572, de la ville et du port de Briel dans l'île de Voorne, et Flessingue tomba ensuite en leur pouvoir. La tyrannie et les exactions du duc d'Albe devenant de plus en plus insupportables au peuple batave, plusieurs villes de la Hollande, de la Zeelande, de l'Over-Yssel et de la Gueldre se déclarèrent publiquement pour le prince d'Orange. Celui-ci voulant venir en aide à son frère, assiégé dans Mons (Hainaut) par le généralissime espagnol, fondit avec 17,000 hommes sur le Brabant, où Malines et Louvain lui ouvrirent leurs portes; mais les troupes auxiliaires que Coligny lui envoya de France furent battues, et Guillaume ne réussit pas à forcer le duc d'Albe à sortir de son camp fortifié pour engager le combat. Il se retira donc avec perte vers le Rhin, et n'échappa qu'à grand'peine au danger d'être enlevé par un corps d'Espagnols qui s'était introduit dans son camp pendant la nuit. Il se dirigea sur Utrecht et la Zeelande, où les gueux de mer l'avaient nommé leur amiral.

L'an 1574, les États de Hollande déférèrent au prince d'Orange le pouvoir souverain et exécutif au nom de Philippe II, pour la durée de la guerre avec les troupes espagnoles. Cet exemple fut suivi successivement par la Zeelande, par Utrecht, par la Gueldre et par Over-Yssel. L'acte solennel fut renouvelé en 1581, et cela, quelques jours avant que les États des provinces septentrionales ne rendissent publique leur séparation de la monarchie espagnole. Cette souveraineté déferée à Guillaume ne fut toutefois que personnelle, et plusieurs villes ne la reconnurent même pas complètement. Sur la motion du prudent Guillaume, les États - Généraux nommèrent, au mois d'août 1578, le duc d'Anjou, frère de Henri III, protecteur des Pays-Bas; mais ce prince n'accepta point : alors, les États déférèrent à Guillaume d'Orange la dignité héréditaire des anciens comtes de Hollande, à laquelle était jointe la possession des domaines du comté. Cependant cette décision ne fut jamais rendue publique. Guillaume I^{er} mérita cette confiance et ces marques de reconnaissance.

Dès 1573, il avait équipé à Flessingue une flotte de 150 voiles, qui resta toujours supérieure à celle des Espagnols. Le duc d'Albe avait enlevé Mons et repris plusieurs villes après la plus héroïque résistance; mais la cruauté avec laquelle il traita les habitants décida les autres villes à se défendre à outrance. Guillaume, de son côté, prit Gertruydenbourg et Middelbourg, la capitale de la Zeelande, après que les gueux de mer eurent battu la flotte espagnole. Louis de Zuniga y Requesens succéda au duc d'Albe dans les Pays-Bas (1573), et, dans la bataille donnée sur les bruyères de Mook, le 14 avril 1574, remporta une victoire sur Louis et Henri de Nassau, frères du prince Guillaume. Ce dernier débloqua la ville de Leyde, en faisant couper les digues. Sur ces entrefaites, Zuniga vint à mourir. Les soldats espagnols commirent tant d'horreurs à Anvers et dans d'autres villes, que toutes les provinces des Pays-Bas, à l'exception du Luxembourg, se réunirent à Gand, en 1576, dans le but de chasser les troupes étrangères et de se soustraire à l'inquisition. Le nouveau gouverneur, don Juan (*voy.*) d'Autriche, frère naturel du roi, ayant violé l'édit de paix qu'on leur avait accordé, les États d'Anvers réclamèrent le secours du prince d'Orange. Le peuple le reçut avec allégresse à Bruxelles, où une partie des États lui offrit le stathoudérat; mais plusieurs seigneurs lui étant opposés, il fit rendre le décret qui nomma l'archiduc Matthias d'Autriche stathouder, et lui lieutenant général; il conserva néanmoins la direction de toutes les affaires de l'état. Cependant, les Espagnols prirent de nouveau le dessus dans les provinces wallonnes, très attachées à la religion catholique, par la victoire qu'ils remportèrent à Gembloux, le 31 janvier 1578. Alexandre Farnèse (*voy.*) de Parme, général habile, nommé gouverneur des Pays-Bas après la mort inopinée de Juan d'Autriche, sut gagner les esprits de la population belge, mécontente de la paix religieuse ou de l'égalité politique des deux Églises, et rattacher à l'intérêt de l'Espagne ceux des grands qui n'aimaient pas le prince d'Orange : aussi, Guillaume conclut une alliance plus

étroite entre les sept provinces septentrionales, par l'Union formée à Utrecht (*voy.*), le 23 janvier 1579, et jeta de cette manière les fondements de la république des Provinces-Unies.

Les négociations de paix entamées à Cologne étant restées infructueuses, les États, sur la proposition du prince d'Orange, déférèrent, en 1580, la souveraineté au frère du roi de France Henri III, et, le 26 juin 1581, déclarèrent les Pays-Bas dégagés du serment de fidélité envers Philippe II. Celui-ci avait proscrit le prince d'Orange et mis sa tête à prix. Les États donnèrent une garde à leur stathouder, et le prince répondit par un manifeste violent, où il reprochait au roi la débauche et l'homicide, ainsi que la mort de son fils don Carlos (*voy.*) et celle de la reine Élisabeth, sa femme. Dans l'intervalle, le duc de Parme prit plusieurs forteresses, entre autres Breda. Cependant il fut forcé de lever le siège de Cambrai, lorsque le duc d'Anjou avança à la tête d'une armée. Au mois de mars 1582, le prince français fut proclamé duc de Brabant à Anvers. Il voulut s'arroger un pouvoir absolu et tenta de s'emparer des villes les plus importantes, telles que Bruges et Anvers; mais ses projets furent déjoués par les bourgeois. Guillaume avait vu s'augmenter la rage de ses ennemis. S'étant rendu à Delft, il y fut frappé à mort par un Bourguignon nommé Balthazar Gérard, le 10 juillet 1584; un autre attentat contre sa personne avait manqué son effet. Il mourut avec une grande force d'âme.

Guillaume I^{er} était bien fait. Il parlait peu, ce qui lui avait valu le surnom du Taciturne, mais tout ce qu'il disait portait le cachet de la prudence. Il était maître dans l'art de gagner les hommes et se montrait modeste et affable envers le peuple. Il avait bien moins en vue sa propre élévation que la cause de son pays. Aussi la liberté qu'il avait fondée ne périt-elle pas avec lui. Marié quatre fois, Guillaume d'Orange eut successivement pour épouses : 1^o Anne de Buren; 2^o Anne de Saxe, fille de l'électeur Maurice, et dont il eut le fils célèbre qui va nous occuper ci-après; 3^o Caroline de Montpensier; 4^o Louise, fille de l'amiral Coligny.

Il eut de cette dernière un fils, Frédéric-Henri, mort en 1647, dont le petit-fils fut roi d'Angleterre, sous le nom de Guillaume III (*voy.*). La comtesse de Schwarzbourg, une des sept sœurs de Guillaume, lui fut si tendrement attachée qu'elle ne le quittait presque jamais. C'est du plus jeune frère de Guillaume I^{er}, Jean, comte de Dillenburg, mort en 1606, que descend la maison régnante des Pays-Bas. — Indépendamment de plusieurs biographies en langue hollandaise, on peut voir sur ce prince : Meursius, *Guillemus Auriacus*, etc. (Amst., 1638, in-fol.), et Joseph Muth dans Politz, *Annales de l'histoire et de la politique* (en allem., 1829). X.

MAURICE de Nassau, prince d'Orange, fils du précédent, naquit à Dillenburg, le 14 novembre 1567. Il faisait ses études à Leyde, lorsque son père fut assassiné; et quoiqu'il n'eût alors que 18 ans, les provinces de Hollande, de Zeelande et d'Utrecht le choisirent pour gouverneur. Doué de talents militaires extraordinaires, il surpassa bientôt l'attente générale. En 1590, il emporta Breda et délivra par cet exploit la Gueldre, l'Over-Yssel, la Frise et Grœningue de la présence des Espagnols. Nommé général en chef des troupes de terre et de mer de toutes les Provinces-Unies, il obtint en même temps le gouvernement de la Gueldre et de l'Over-Yssel, tandis que celui de la Frise et de Grœningue était confié à son cousin, le comte Guillaume de Nassau. Jusqu'à l'armistice de 1609, il enleva aux Espagnols environ 40 villes, sans compter un grand nombre de forteresses, et les défit dans trois batailles rangées. Devenu l'idole du peuple, il voulut en devenir le maître, et, profitant des discussions théologiques soulevées par les arminiens et les gomaristes (*voy.* ces noms), il réussit à se défaire de son plus grand adversaire, le pensionnaire Olden-Barneveldt (*voy.*). Cependant Maurice ne put réussir dans ses projets. Il mourut à La Haye, le 23 avril 1625, laissant le gouvernement des Provinces-Unies à son frère Frédéric-Henri. Si l'on en retranche l'armistice de 1609 à 1621, sa vie fut une suite continuelle de combats, de sièges et de victoires. Il

était, au jugement de Folard, le plus grand général d'infanterie qui eût existé peut-être depuis les Romains; son armée passait pour la meilleure école de l'art de la guerre, et il forma effectivement des capitaines qui contribuèrent à augmenter sa réputation. C. L.

NATALIS (ALEXANDRE). Ce savant théologien, dont le véritable nom était NOËL, naquit en 1639, à Rouen, et entra très jeune dans l'ordre des dominicains. Ses supérieurs ne tardèrent pas à reconnaître son talent, et s'empressèrent de l'envoyer à Paris pour y étudier la philosophie et la théologie, qu'il enseigna ensuite pendant 12 ans avec beaucoup de succès. Créé docteur en Sorbonne (1675), il se distingua bientôt par une grande indépendance d'opinion et par des vues très éclairées. En 1706, l'ordre des dominicains le nomma son provincial; mais à la même époque, les opinions d'Alexandre Noël, attaché aux doctrines de Port-Royal et des jansénistes, lui attirèrent des persécutions. Sa grande Histoire ecclésiastique lui avait mérité les encouragements d'Innocent XI, de cardinaux et d'autres prélats; mais dès 1684, le pape mit cet ouvrage à l'index, et le désapprouva si fort que les dominicains crurent leur ordre intéressé à la discussion. Benoît XIII (1724) révoqua, il est vrai, la condamnation; mais le savant historien n'eut plus le temps de jouir de cette réhabilitation. Il mourut la même année, dans un état complet de cécité dû à ses travaux opiniâtres.

Son Histoire ecclésiastique, enrichie d'un grand nombre de savantes dissertations, et où l'on trouve des jugements souvent hardis sur la conduite des papes au moyen-âge, parut d'abord sous le titre suivant: *Selecta historiæ ecclesiasticæ capita et in loca ejusdem insignia dissertationes*, etc., Paris, 1676-86, 24 vol. Mais l'ayant refondue, Natalis la publia sous ce titre: *Historia ecclesiastica V. et N. T., ab orbe cond. ad a. p. C. 1600*, etc., in octo divisa tomos, rebus novis, scholiis et indicibus aucta, Paris, 1699, 8 vol. in-fol. C'est peut-être la meilleure histoire ecclésiastique écrite sur les seize premiers siècles de l'église chrétienne par un écrivain catholique, et ses nom-

breuses éditions prouvent quel cas on en fit jusque vers la fin du siècle dernier. Natalis publia encore d'autres écrits, parmi lesquels nous nous bornons à citer le suivant: *Theologia dogmatica et moralis secundum ordinem Catechismi Concil. Tridentini*, Paris, 1703, 2 vol. in-fol. S.

NATATION, c'est l'action de nager ou la locomotion (voy. ce mot, T. XVI, p. 651) de différents animaux dans un milieu liquide. L'homme est peu fait pour ce genre de progression: aussi faut-il qu'il apprenne à se familiariser avec l'eau pour s'y livrer. Dans les premiers temps de cet apprentissage, il peut s'aider de quelques matières légères qui le supportent sur cet élément: telles sont une botte de joncs, sur laquelle on appuie la poitrine, ou des vessies remplies d'air, des gourdes ou des pièces de liège réunies autour du corps par un cordon. On a même fabriqué avec le liège une sorte de gilet sans manche, nommé *scaphandre*. Une autre invention est celle du *nautil*, sorte de grosse ceinture en tissu imperméable, remplie d'air, et maintenue gonflée à l'aide d'anneaux en fil de fer. Chez l'homme, la natation s'exécute par des combinaisons de mouvements musculaires des membres. C'est un exercice des plus salutaires, et dont tout le monde reconnaît l'utilité en songeant qu'il peut devenir un moyen de salut, non-seulement pour celui auquel il est familier, mais encore pour beaucoup de ses semblables. X.

NATCHEZ, tribu d'Indiens d'Amérique (voy. T. I^{er}, p. 601) vivant sur les bords du Mississipi, dans la partie occidentale de l'état de ce nom. Quand les Français s'établirent dans la Louisiane, ils firent la guerre à cette peuplade, et en exterminèrent un grand nombre. La muse de M. de Chateaubriand a su jeter quelque intérêt sur les Natchez. X.

NATHAN, prophète du temps de David, qui avait approuvé le projet de ce prince d'élever un temple à Jérusalem; mais l'Éternel ne voulut recevoir cet hommage que de Salomon. Ce fut Nathan qui reprocha au monarque son crime avec Bethsabée, par un ingénieux apologue (voy. DAVID, T. VII, p. 577). Il resta fidèle ensuite au roi repentant;

lors de la conspiration d'Adonias, il appuya Bethsabée réclamant la couronne pour son fils, et prit part au sacre de Salomon, que l'on suppose avoir été son élève. Ses fils occupaient les premières places à la cour (3 *Rois*, IV, 5). Il avait aidé David de ses conseils dans la réforme du culte (2 *Paral.*, XXIX, 25), et composé sur les règnes de ce prince et de son successeur des *Mémoires* (1 *Paral.*, XXIX, 29; 2 *Paral.*, IX, 29) qui sont perdus. Z.

NATION, NATIONALITÉ. On donne le nom de nation à une agglomération d'hommes vivant sous les mêmes lois, en communauté de mœurs et de langage, dans une certaine circonscription territoriale. Mais il se dit aussi quelquefois des habitants d'un même pays, encore qu'ils ne vivent pas sous le même gouvernement, et enfin des personnes d'une même contrée qui se trouvent dans un pays étranger. Souvent les mots *peuple* et *nation* s'emploient l'un pour l'autre dans un sens analogue; mais il serait peut-être plus juste de réserver le nom de peuple aux multitudes unies par une communauté d'origine et d'idées, et de ne qualifier de nations que les peuples régulièrement constitués en état politique et souverain. Ainsi les nations pourraient se composer de différents peuples que des intérêts communs ou des circonstances politiques auraient fini par réunir sous une même autorité; et de même aussi de grands peuples pourraient être divisés en un certain nombre de nations. *Voy.* PEUPLE.

La *nationalité* est donc la condition de l'homme qui appartient à un corps de nation soit par naissance, soit par association ou naturalisation (*voy.*). Une nationalité se constitue lorsque, dans une nombreuse agrégation d'hommes, il existe certaines tendances générales dans les idées, des intérêts matériels et moraux presque identiques, et surtout un but d'activité commun. « Plus il y a d'unité dans ces trois caractères essentiellement constitutifs, a dit un écrivain, plus la nationalité est ferme, compacte et vigoureuse. Mais quand certaines idées ne sont plus généralement admises, quand les intérêts divergent et se fractionnent, quand

on ne s'entend plus sur le but qu'on doit atteindre par un effort commun, alors la nationalité s'affaïsse, languit et meurt. Il suffit de jeter un coup d'œil sur l'histoire des nations grecque, romaine et arabe, pour se convaincre de la vérité des principes que nous venons d'énoncer. » Les nations sont donc des fragments de l'humanité comme les individus sont les éléments des nations. Dans leur rivalité, les nations ont cherché à s'absorber, à se détruire les unes les autres; cependant il y a dans la nationalité une énergie que la violence peut bien comprimer pendant un certain temps, mais qui se ranime à la moindre lueur d'espérance: témoins les Grecs, les Polonais, les Belges, etc. Aujourd'hui la politique respecte davantage la nationalité des peuples, et il semble réservé à la grande loi du christianisme de les appeler à une sainte-alliance où ils soient tous réunis dans un but d'amour, de fraternité, de civilisation. X.

NATIONAL (LE). Le 1^{er} janvier 1830, parut le premier numéro d'un journal qui prit aussitôt une place distinguée dans la presse périodique. C'était *le National*, fondé par MM. A. Carrel, Sautelet et Paulin, qui s'adjoignirent MM. Thiers et Mignet (*voy.* ces noms). Bien que cette feuille eût été créée spécialement par Armand Carrel et ses amis les plus intimes, M. Thiers dut à ses antécédents et à sa position littéraire d'être placé par les fondateurs, et pour la première année, à la tête de la rédaction. Moins circonspect et plus franc à bien des égards que *le Constitutionnel* et *le Courrier Français*, alors les principaux organes de l'Opposition, *le National* fit tout aussitôt une guerre terrible à la Restauration et à ses principes. Il fut un des journaux qui accueillirent avec le plus de joie la révolution de Juillet (*voy.* T. XV, p. 511). C'est dans les bureaux du *National*, et en quelque sorte sous la dictée de M. Thiers, que fut rédigée la fameuse protestation des journalistes, acte courageux qui donna pour ainsi dire à la révolution un drapeau, un point de ralliement; une autorité morale. Quelques jours après l'installation du gouvernement nouveau, MM. Thiers et Mignet, qui, jusque-là, avaient eu la plus grande part dans la ré-

daction du *National*, acceptèrent des fonctions publiques. Les actionnaires confièrent alors à A. Carrel la rédaction en chef du journal, qui fut d'abord réservé, indécis peut-être, vis-à-vis du nouvel ordre de choses, tantôt le soutenant, tantôt lui faisant de l'opposition, mais de l'opposition modérée, loyale, intelligente. Entre autres hommes politiques, il comptait alors M. Hipp. Passy au nombre de ses rédacteurs. Ce ne fut qu'à la fin de l'année 1830, lors du procès des ministres de Charles X, que *le National* prit une couleur plus tranchée, et se déclara franchement l'organe des opinions républicaines. Toutefois, ce changement dans sa ligne politique n'eut pas lieu sans une vive opposition de la part de quelques amis de Carrel, qui le considérèrent comme un malheur pour le journal. Une fois entré dans cette voie, il eut à soutenir de nombreuses luttes contre le parquet. En 1834, il eut un procès fameux, où par suite de sa condamnation, la Cour, usant des pouvoirs que lui conférait l'art. 7 de la loi du 25 mars 1822, lui interdit de rendre compte pendant deux ans des débats judiciaires. *Le National* prononça alors la dissolution de sa société, présenta un nouveau gérant, déposa un nouveau cautionnement, changea son nom en celui de *National de 1834*, et crut, par cette transformation apparente, échapper aux conséquences de la loi. Mais ce fut en vain, car il dut cesser la lutte après avoir perdu plusieurs procès et épuisé tous les degrés de juridiction. Sous la direction d'Armand Carrel, MM. Thibaudau, Arnold Scheffer, Ém. Pereire, Ans. Pététin, Th. Fabas, Rolle, D. Nisard, etc., participaient alors à la rédaction du *National*. Cet état de choses dura jusqu'à la mort de Carrel, qui périt dans un duel (voy. ÉM. GIRARDIN) en soutenant les intérêts de la presse (24 juillet 1837). Ce malheureux événement rendit nécessaire la formation d'une nouvelle société. M. Thomas en fut nommé le directeur, M. Jules Bastide devint rédacteur en chef, M. Ulysse Trelat entra quelque temps après au journal, et plus tard M. Martin Maillefer, autrefois rédacteur du *Peuple Souverain* de Marseille. Aujourd'hui, MM. Bastide, Arm.

Marrast, Duclerc, Ar. Guilbert, Littré, Rolle, Genin et Forgues sont, avec MM. Dumont et Terrien, chargés de la partie des sciences, les principaux écrivains de cette feuille, qui, malgré sa politique militante et ses opinions avancées, a toujours conservé un rang honorable parmi les organes de la presse française. Elle dut cette position, tant à l'éclat que jeta sur elle la personne et la direction de Carrel, qu'à l'honnêteté de ses rédacteurs et à la loyauté de leurs convictions. En littérature, son goût, ses doctrines ont toujours été purs, et ses articles variés. L.N.

NATIVITÉ (THÈME DE), voy. HOROSCOPE.

NATOLIE (en turc *Anadoli*), province asiatique de l'empire ottoman (voy.) correspondant à une grande partie de l'ancienne Asie-Mineure (voy.) : quelquefois on donne même ce nom à l'Asie-Mineure tout entière ; cependant la province turque d'Anadoli n'est pas aussi étendue. C'est une vaste presqu'île bornée au nord par la mer Noire, à l'ouest par le Bosphore et l'Archipel, au sud par la Méditerranée ; du côté de l'est, elle est contiguë à la Caramanie (voy. tous ces noms) et au pachalik de Sivas. Sa superficie est de près de 8,500 lieues carrées. Cette province est traversée par une branche du mont Taurus (voy.), laquelle se partage en deux ramifications, dont la méridionale, se dirigeant vers le golfe de Satalie, a plusieurs pics très élevés, entre autres le Takht-Alou, haut de plus de 610^m, le Bouzdagh (l'ancien *Tmolus* et le *Sipylus*) au sommet aride, etc. Le rameau du nord, partagé également en deux branches, aboutit à la mer de Marmara (voy.) et à la mer Noire ; il renferme l'ancien mont Ida et l'Olympe (voy. ces noms), caché aujourd'hui sous le nom turc de *Kerchich-Dagh*. Ces chaînes de montagnes, formées en grande partie de roches calcaires, de trapp et de schiste, portent de belles forêts et ont de gros pâturages ; elles donnent naissance à un grand nombre de rivières, dont les unes, telles que le Niloufar, le Satal-Déré et l'Ousvola*, l'ancien Granique (voy.), dé-

(*) Ainsi qu'on l'a vu à l'art. GRANIQUE, le nom moderne de cette rivière, d'après d'autres géographes, est Sousoughirli ou Sousoughourli.

bouchent dans la mer de Marmara, tandis que la côte de la mer Noire, longue de 110 lieues, est entrecoupée par les rivières de Kizil-Irmak, Sinope, Kerd, etc. Le Grimalki, le Kodos, le Meïnder, l'ancien *Méandre* (voy.), ont leur embouchure sur la côte de l'Archipel; très peu de rivières débouchent sur celle du midi. Depuis la Phrygie jusqu'à la Cappadoce, les eaux qui descendent du Taurus, privées d'écoulement, forment une suite de lacs qui débordent lors des grandes pluies et inondent un vaste espace.

La Natolie a un climat généralement tempéré dans les plaines; l'été est très chaud et sec, quoique rafraîchi quelquefois par les brises; l'hiver est pluvieux et favorable à la végétation. Le sol, en partie volcanisé, est fertile en grains, en légumes et en fruits; au sud, dans l'ancienne Lycie (voy.), où se présentent les sites les plus pittoresques, et des montagnes de 10,060 pieds de haut, les grandes vallées sont charmantes et susceptibles, selon l'expression du voyageur anglais Spratt, de devenir un paradis terrestre. Les fruits de la Natolie sont excellents; les vignes produisent diverses espèces de vins, qui auraient plus de réputation s'ils étaient mieux préparés. L'olivier prospère dans cette contrée; il en est de même du tabac, de la garance, du safran, du coton et du sésame; on y cultive aussi du lin et du chanvre, de l'indigo, du pavot pour la fabrication de l'opium, etc. On fait beaucoup de soie, on récolte du miel, de la cire, des noix de galle, de la térébenthine, etc. On prépare du goudron dans les forêts voisines de la mer Noire, qui, outre les bois résineux, produisent de beaux chênes et cyprès. Les terres abondent en gibier, et les rivières en poissons; le produit de la pêche, dans la mer Noire, se sale et s'exporte en grande partie pour la capitale de l'empire. On a de beaux chevaux, mais les bestiaux et les moutons sont de races médiocres. Angora est renommée pour la qualité soyeuse qui distingue le poil de ses chèvres, de ses chats et de ses lapins. Les mines de la Natolie, probablement exploitées avec peu d'art, donnent du cuivre, du plomb, du fer et de l'alun. On tire des carrières le mar-

bre, la pierre de taille, et une argile blanche et compacte appelée dans le commerce *écume de mer* (voy.).

A l'article ASIE-MINEURE, nous avons parlé de l'ancien état de la contrée: il ne nous reste donc qu'à ajouter quelques détails sur son état actuel. Son antique splendeur n'a pas disparu tout entière; il est vrai que les villes d'autrefois n'existent plus, et que le grand nombre de monuments d'architecture qui les embellissait sont tombés en ruines. La race grecque qui y dominait ne forme plus, avec les Arméniens, qu'environ un cinquième de la population devenue turque; et des nomades turcomans, peu soumis au joug des maîtres du pays, campent dans des lieux depuis longtemps abandonnés par la civilisation. Dans la partie occidentale, on trouve néanmoins des villes considérables qu'animent le commerce et l'industrie. La Natolie, possédant la plus belle soie, en fabrique des fils et des étoffes, dont elle exporte pour environ 24 millions de fr.; elle produit aussi des tissus de coton, des maroquins, des camelots, des cuirs de buffle, de l'opium, de la soude, etc.; mais elle n'est pas assez bien cultivée pour que la récolte des céréales puisse suffire à la consommation. Smyrne (voy.), son principal port, est une des échelles (voy.) les plus fréquentées du Levant. Les Turcs divisent la Natolie en 18 sandjaks ou *livas*, et font gouverner cette province par un beglerbeg qui réside, ainsi qu'un mollah ou grand-juge, à Kutayeh (voy. T. XV, p. 718), ville de 50,000 âmes, située sur la pente d'une montagne, au bord du Poursak. Elle a une belle mosquée; aux environs coulent les eaux thermales de Tounchali; ce ne sont pas les seules de la contrée: on en trouve d'autres dans la petite ville d'Eski-chehr, l'ancien *Dorylæum*. La ville forte de Karahissar fleurit par ses manufactures de laines et par ses récoltes d'opium. Brousse, au pied du mont Olympe, a une population de 60,000 habitants, dont 48,000 musulmans et 6,000 grecs. On y remarque de belles mosquées, à l'une desquelles est attaché un collège renommé, de grands caravanseraïs, des thermes et des fontaines en grand nombre. Outre un pacha et un mollah, il y a

dans cette ville un métropolitain grec et un archevêque arménien. Les environs sont couverts de mûriers et produisent 3,000 balles ou quintaux de soie. Brousse n'a pourtant plus que 160 métiers pour soieries. Elle exporte ses marchandises par le port de Moudania. Au temps où Brousse, sous le nom de *Prusa*, était la résidence des rois de Bithynie (*voy.*), elle ne devait guère être plus considérable que maintenant. Une route construite sous le dernier sulthan, et partant de Scutari, ville située vis-à-vis de Constantinople et possédant un grand palais impérial, s'étend à travers la Bithynie: elle passe à Brousse. Ismid, l'ancienne Nicomédie, sur le bord du golfe de ce nom, renferme encore une population de plus de 20,000 âmes, et Iznik, qui a remplacé Nicée (*voy.*), située sur le lac Tchinizit, en a 12,000; mais les bords marécageux de ce lac y rendent le climat insalubre. Angora est une ville de 25,000 âmes, bâtie sur la pente d'une colline, auprès de la rivière de Kizil-Irmak. Dans l'ancienne Ionie, les colonies grecques parvenues à un si haut degré de splendeur n'ont guère laissé de traces; il en est de même de la Mysie, de la Carie (*voy.* ces noms) et de quelques autres provinces. De pauvres villages et quelques antiquités marquent seuls les emplacements d'Éphèse, de Millet et de Sardes. Le port de Phocée (*voy.* ces noms) est encore assez florissant, sous le nom moderne de Fokia, et la ville de Manissa soutient, par sa population de 40,000 âmes, par sa culture du safran et par son commerce, l'éclat auquel était parvenue la ville de Magnésie (*voy.*). La ville d'Eski-hissar, appelée aussi Ladik, ne conserve que ce nom de l'ancienne Laodicée (*voy.*), la ville la plus riche et la plus puissante de la Phrygie, située dans une contrée fertile, sur le Lycus, dont les pâturages nourrissaient de nombreux troupeaux à laines très fines. Sur la mer Noire, la Natolie n'a guère d'autre port de commerce que celui de l'ancienne Sinope, qui s'est maintenu à travers toutes les époques de l'histoire. Dans la mer de Marmara, la Natolie a, outre le port de Moudania, situé sur le golfe de ce nom, celui de Saint-Pierre, auprès de la presqu'île de Cyzique.

A toutes les époques, cette province a été envahie et ravagée par des peuples étrangers. Si, d'une part, les Grecs l'ont remplie de colonies florissantes, et si dans la suite les Romains, puis les empereurs de Byzance, y ont entretenu la civilisation, d'un autre côté, les hordes turcomanes et kourdes ont toujours infesté l'intérieur et intercepté les communications avec le reste de l'Asie. Les Sarrazins y pénétrèrent, et les Osmanlis (*voy.* ces noms) y fondèrent leur domination barbare. Ces derniers y établirent le siège de leur empire (*voy.* ΚΟΝΙΕΗ) avant de passer le détroit pour s'établir en Europe. La première armée de croisés traversa la Natolie pour arriver en Palestine, et contribua à y affaiblir l'autorité des empereurs d'Orient. Depuis l'établissement des Turcs en Europe, la Natolie n'a pas cessé d'être une dépendance de leur empire; mais ce n'est qu'au XIX^e siècle que les sulthans sont parvenus à y détruire les *dere-beys*, espèces de feudataires qui, dans leurs possessions, s'étaient maintenus indépendants jusqu'à un certain point, grâce à leur esprit belliqueux et à leur affiliation au corps des janissaires. Dans la partie occidentale, les voyageurs européens jouissent maintenant d'une assez grande sûreté, et retrouvent quelques-unes des commodités des contrées d'Europe; mais au-delà de la Bithynie, ils doivent se joindre aux caravanes pour résister aux attaques des hordes pillardes et pouvoir subsister sur la route. Déjà plusieurs savants y ont fait des découvertes importantes en archéologie; on a signalé des monuments de toutes les époques, cyclopéens, persans, grecs, romains et sarrazins.

Les Turcs comprennent aussi dans la Natolie les îles grecques de Metelin (*voy.* LESBOS), de Chio et de Samos (*voy.* ces noms), situées sur les côtes de l'ouest. D-G.

NATRON, NATRUM, carbonate de soude naturel que l'on recueille principalement en Égypte, et qu'on emploie au blanchiment du lin et à la fabrication du verre. *Voy.* SODIUM. Z.

NATURALISATION. C'est l'acte par lequel un étranger (*voy.*) obtient les droits et les privilèges dont jouissent les naturels. En France, la faculté de con-

féder la naturalisation appartient au roi seul; c'est un acte de souveraineté qui fait partie des prérogatives royales. Aux détails que nous avons donnés sur cette matière à l'article *droit de Cité*, nous ajouterons seulement que, d'après le sénatus-consulte du 19 février 1808, les étrangers qui ont rendu des services importants à l'état, ou qui apportent dans son sein des talents, des inventions ou une industrie utiles, ou qui forment de grands établissements, peuvent, après un an de domicile, être admis à jouir des droits de citoyen français. *Voy. LETTRES*, T. XVI, p. 462. E. R.

Par analogie, on a nommé naturalisation l'art de transporter les animaux et les végétaux d'un pays dans un autre, et de les habituer à vivre et à se reproduire sous un nouveau climat. *Voy. ACCLIMATATION, MÉNAGERIE, ACCLIMATATION, ABRI, SERRE-CHAUDE*, etc.

Certains *mots* étrangers, qui ont le privilège d'exprimer d'une manière plus précise et plus complète que les mots du langage indigène les idées dont ils sont les signes représentatifs, prennent aussi pour ainsi dire droit de cité dans cette dernière langue, et sont naturalisés comme des étrangers. On trouve dans les langues anciennes, autant que dans les langues modernes, de nombreux exemples de cette naturalisation. D. A. D.

NATURALISME, nom donné à la religion de la nature et à la philosophie de la nature. On voit tout d'abord que ce sont là deux choses très distinctes et qui appartiennent à des époques différentes. Le naturalisme religieux est une des deux grandes formes du polythéisme (*voy.*): c'est un des degrés par lesquels l'esprit de l'homme s'élève à l'idée de Dieu. Nous voyons Dieu dans les phénomènes de la nature avant de le voir dans les manifestations de l'esprit: le culte de la matière précède donc le culte de l'intelligence. L'homme débute par la religion des sens, il déifie la nature dans toutes ses parties, parce qu'en effet Dieu se révèle dans toutes les parties de l'univers. Ainsi, les astres, dont l'influence se fait sentir si loin, furent les premiers objets de l'adoration publique: la chaleur et les pluies qui viennent féconder la terre apparaissent

comme les causes de la végétation, de la floraison et enfin de la maturité des fruits. Quand l'homme voit que la naissance et l'accroissement des plantes dépendent de la chaleur du soleil, quand il les voit germer et grandir sous l'influence de ses rayons, il lui est naturel d'imaginer que le soleil en est l'auteur. De là le culte rendu aux astres, à la terre, aux divers éléments. L'imagination prête le sentiment et l'activité volontaire à des choses que l'expérience reconnaît par la suite comme inertes et insensibles. Des objets inanimés, de simples phénomènes, dès que l'homme peut leur supposer une action bienfaisante ou nuisible, deviennent pour lui des divinités: la foudre qui frappe à côté de lui, la source qui féconde son champ, sont animées par lui d'une intention, et par conséquent sont des êtres supérieurs dont il attend du bien ou du mal. Tels sont les phénomènes extérieurs et les sentiments intérieurs qui conduisent l'homme à faire l'apothéose de la nature.

Mais il y a aussi des degrés dans le naturalisme; on peut les ramener à trois espèces: ou l'homme divinise les phénomènes de la nature et les objets individuels, c'est le fétichisme; ou il divinise les forces de la nature en s'élevant à une première généralisation: tel est le culte des éléments; ou il divinise le tout, l'univers entier, et il arrive au panthéisme (*voy. ces mots*), dernier degré de généralisation dans l'ordre matériel. Le fétichisme le plus grossier est celui des nègres ou des sauvages qui adorent des objets inanimés, une souche, une pierre brute. Il fait un pas de plus, mais encore mal assuré, dans la religion des Égyptiens qui adorent les plantes et les animaux. Le culte des astres conduit au culte des forces de la nature ou des éléments, et dans ce nouvel ordre d'idées, le sabéisme (*voy.*) est le côté le plus épuré du naturalisme; il prend pour objet de sa vénération la partie la plus éthérée de la matière, c'est-à-dire la lumière, qui deviendra plus tard un symbole de la vérité et du bien. Enfin, ce besoin d'unité qui domine l'esprit humain, le pousse à confondre les effets et la cause, et il finit par tomber dans le panthéisme, seule

conclusion possible du point de vue exclusivement naturaliste. L'autre forme du polythéisme, dont nous n'avons pas à traiter ici, est l'anthropomorphisme (voy. ce mot).

Considéré comme philosophie, le naturalisme a aussi son origine dans la condition de l'humanité qui débute par la vie des sens, et qui s'y complait longtemps avant de développer la vie de l'intelligence. Dès les premiers moments de son existence, l'homme est attiré au dehors par ses besoins; il lui faut faire connaissance avec ce monde extérieur au sein duquel il rencontre tant d'obstacles, et qui seul lui fournit les moyens de pourvoir à sa vie. Dans la dépendance où il est de ce monde extérieur, il finit par se sentir avec lui une sorte d'affinité, et lorsqu'il s'identifie avec lui par la pensée, il n'aperçoit plus qu'une seule science, la science de l'ensemble de la nature. Telle a été l'ancienne philosophie chez les Grecs; elle ne fut d'abord qu'une suite de cosmogonies théologiques dans lesquelles la nature était divinisée. Tel est aussi le point de départ de la doctrine que les modernes ont appelée le sensualisme (voy.), doctrine qui veut voir dans la sensation, non-seulement la source de toutes nos idées, mais encore de toutes nos facultés.

Mais le nom de philosophie de la nature a été donné plus spécialement à la doctrine d'une célèbre école allemande du XIX^e siècle, celle de Schelling. Doctrine qu'on appelle aussi philosophie de l'identité, et que nous essaierons d'exposer à l'art. SCHELLING. La doctrine de la philosophie de la nature paraît avoir été délaissée par son auteur dans la dernière partie de sa vie; mais elle a été continuée par ses disciples, dont le plus célèbre est Oken (voy. ce nom). A-D.

NATURALISTE, celui qui s'occupe d'histoire naturelle (voy. l'art.). La science du naturaliste embrasse deux ordres d'études : le premier consiste dans la description des objets physiques, dans l'énumération de leurs parties, le détail de leurs formes, la texture, le classement de leurs pièces; le second cherche à expliquer les effets et essaie de remonter aux causes, par l'induction et l'analogie.

Mais, pour le vrai naturaliste, ces deux genres d'études ne doivent point se séparer. Les noms des Linné, des Jussieu, des Buffon, des Cuvier sont immortalisés par les recherches de ces savants sur la nature. D'autres, moins éclatants, sont indiqués dans l'art. HISTOIRE NATURELLE et font aussi, comme les précédents, l'objet d'articles spéciaux. Aucune étude n'est plus propre à élever l'âme humaine que celle des sciences naturelles. Dans la contemplation des beautés de la création, l'esprit s'étend et le cœur devient meilleur. En même temps, la méthode, indispensable pour conserver dans la mémoire une infinité de faits, dispose à acquérir toutes sortes de notions savantes par l'art des classifications que le naturaliste doit posséder. Voy. l'art. suiv. D. A. D.

NATURE (de *nasci*, naître). Ce mot désigne ce qu'un être tient de sa naissance, par opposition à ce qu'il peut devoir à l'art (voy. NATUREL). Dans son acception la plus générique, c'est ce qui distingue les êtres, ce qui les constitue, leur *essence* (voy. T. X, p. 60-61). Dans un sens métaphorique, ce mot, transporté des qualités des choses à ces choses elles-mêmes, signifie d'une manière abrégée le monde ou l'ensemble des êtres sortis de la création; et les rapports généraux de ces êtres constituent les *lois de la nature* (du latin *natura rerum*), un des sujets d'études les plus intéressants et qui mettent le plus en jeu toutes les facultés de l'homme (voy. NEWTON, etc.). Personnifiée même dans une de ces figures communes à toutes les langues, la nature a été considérée comme un être doué d'intelligence et de volonté, ne faisant rien en vain, procédant toujours par les voies les plus simples, et veillant sans cesse au maintien de ses œuvres. C'est dans ce sens que l'on dit quelquefois : *la sagesse, la bonté de la nature*, et qu'on lui attribue une existence distincte de celle du créateur^{*}; force immense, active, mystérieuse, animant tout de sa pénétrante influence. C'est aussi dans ce sens figuré qu'à une époque où les sciences physiques étaient encore dans l'enfance, on appela *jeux de la nature* certains phé-

(*) D'autres ont cherché à assimiler la nature au créateur, voy. NATURALISME. S.

nomènes alors inexplicables, et que l'on regardait comme des espèces de miracles ou des dérogations aux lois de la nature : tels sont les effets produits par certaines stalactites, par les pétrifications, les fossiles (*voy. ces mots*); les monstres (*voy.*) dans le règne animal; certains effets d'architecture naturelle résultant de la cristallisation de quelques substances minérales (*voy. BASALTE*), etc. L'expression de *merveilles de la nature* est restée pour désigner ceux de ces phénomènes dont l'imposante ou la pittoresque beauté a plus particulièrement eu le privilège d'exciter en tout temps l'étonnement et l'admiration des hommes.

Mais quoi ! malgré les prétentions de la science, le plus souvent réduite à des conjectures, tout n'est-il pas merveille dans le spectacle admirable que nous présente l'univers, ce *trône extérieur de la magnificence divine*, suivant la belle expression de Buffon ? Tout n'y est-il pas sujet d'étonnement, d'admiration inépuisable ? Où s'arrêter ? que choisir dans ce magnifique panorama qu'étale la nature, et où tout confond notre raison, depuis l'existence de cette monade invisible pour laquelle une goutte d'eau est un océan, jusqu'à cet être qui, jeté nu, faible et désarmé sur la terre, a su faire naître ses inventions de ses besoins, sa grandeur de son abaissement ; roi de la terre par le droit du génie, remuant le monde avec la pensée ? Quel que soit le point du globe où son active curiosité le conduise, l'homme (*voy.*) y trouve des créatures animées, et la vie répandue avec une profusion qui effraie l'imagination. L'air retentit jusque dans les glaces polaires du chant des oiseaux et du bourdonnement des insectes. Le condor plane au-dessus des cimes des Andes, et d'intrépides voyageurs ont vu voltiger des papillons sur le Chimborazo. Armé du microscope (*voy.*), l'œil nous montre un nombre incalculable d'animalcules, d'œufs, de semences, voltigeant dans l'océan gazeux qui nous enveloppe ; plongeant dans les immenses abîmes de la mer (*voy.*), il y découvre des myriades de poissons, de mollusques, de vers à l'éclat phosphorique et changeant, pendant les nuits de la zone torride, la surface de l'Océan en

une mer de feu. Ainsi, il n'est pas dans la nature de retraite si cachée, d'asile si impénétrable, que la vie ne pénètre et n'anime ; ainsi, derrière le monde visible à nos yeux s'agite un monde invisible, peuplé à l'infini ! Devant cet horizon sans borne, l'imagination se perd, la science s'arrête, l'homme reconnaît sa petitesse, et élève avec amour sa pensée vers le sublime auteur de cet incommensurable univers (*voy.*). Quoique chaque zone ait son genre de beauté particulière, cependant c'est sous les rayons ardents du soleil de la zone torride que se déploient les formes les plus majestueuses : c'est là que le règne végétal prodigue ses parfums les plus suaves, ses fruits les plus délicieux ; c'est là que l'on admire ces élégants cactiers (*voy. ce mot et les suiv.*) aux tiges cannelées ; ces palmiers, auxquels les peuples ont adjugé le prix de la beauté ; ces lianes robustes, qui ont plusieurs centaines de mètres de longueur ; ces forêts profondes, filles antiques du temps, où le bruit de la hache ne retentit jamais ; c'est là que des arbres deux fois aussi élevés que nos chênes se parent de fleurs aussi belles que nos lys ; c'est là que nos graminées, que nos bruyères, sont des arbres magnifiques ; c'est là que, sans travail, l'homme, enfant gâté de cette riche nature, trouve à la fois, dans le même arbre, un aliment, un vêtement et un abri.

Comme l'âme se sent agrandie en présence de ces magnifiques tableaux, et qu'il est à plaindre celui dont le cœur ne saurait vibrer aux religieuses émotions de ces grandes scènes de la nature ! Enfant à la mamelle, déjà l'homme sourit à la vue des fleurs. Le mourant, cherchant à jeter l'ancre dans le torrent des années qui va l'engloutir, ne parle que de ses voyages à la campagne. Le prisonnier est heureux si, du fond de son cachot, il peut découvrir du feuillage ; et le pauvre exilé fléchit le genou devant la plante qui lui rappelle les sites de la patrie ! Sublime poésie que les sciences naturelles, quand on ne les rapetisse pas, comme quelques froids nomenclateurs, aux mesquines proportions d'un catalogue ; quand on sait parfois quitter les livres des hommes pour ce grand livre dont la na-

ture tient sans cesse les magnifiques pages ouvertes devant nous, et où le génie viendra sans cesse s'inspirer, comme à la seule source du beau, du vrai, de la perfection ! C'est ainsi que l'avait compris cet homme (*voy. Bernardin de SAINT-PIERRE*) dont le nom se place de lui-même sur cette page, cet écrivain ingénieux qui avait vu dans l'histoire naturelle l'anneau qui relie la science à Dieu (*voy. HARMONIE*) : point de vue trop négligé de nos jours, où l'utilisme, faisant invasion partout, a dédaigné le côté moral et religieux des choses pour leurs applications matérielles et pratiques.

On a coutume de diviser les productions de la nature dans les trois règnes animal, végétal, minéral (*voy. ces mots*), ou bien de les classer en règne organique et inorganique. *Voy. HISTOIRE NATURELLE, CLASSIFICATION, VIE, etc. C. S-TE.*

Ce que l'on a décoré du nom d'état de nature est l'hypothèse d'un état antérieur à l'état social, imaginée pour expliquer l'origine des faits sociaux. C'est Hobbes (*voy.*) qui, le premier, mit en avant cette supposition d'une existence primitive où l'espèce humaine aurait vécu comme les brutes, sans aucune association, sans lois, sans arts, et presque sans langage. Après lui, J.-J. Rousseau (*voy.*) s'empara de cette donnée, et l'orna de toutes les ressources de son éloquence, pour faire valoir ses paradoxes contre la société et en faveur de l'état sauvage. On ne concevait pas alors ce qu'il y avait de contradictoire à appeler l'état de nature par excellence la négation de toute société, comme si la société n'était pas naturelle. Aussi, pour ces écrivains, la société était-elle le produit d'un contrat (*voy.*), le résultat de conventions préalables, sans lesquelles l'association des créatures humaines n'aurait jamais eu lieu. Si Rousseau s'est égaré si étrangement dans ses deux discours sur les sciences et sur l'inégalité des conditions, c'est pour avoir méconnu une loi qui préside à la vie des peuples, la loi du progrès continu et de la perfectibilité sociale ; c'est aussi pour avoir oublié que, même en remontant à l'origine la plus reculée de l'espèce humaine, on rencontre déjà à ce point primitif les éléments nécessai-

res de ces grandes communautés qui deviennent les nations. Ce qu'il y a de plus sensé à dire sur un pareil problème, c'est le mot de Montesquieu : « L'homme naît en société, et il y reste. » En effet, le genre humain tout entier est en germe dans la première famille.

Pour la *philosophie* et la *religion de la nature*, *voy. NATURALISME. A-D.*

NATUREL. C'est le caractère particulier que la nature a donné aux êtres vivants, surtout par le moyen des instincts (*voy. ce mot*). Il est très difficile de changer le naturel d'un animal ; relativement à l'homme, la même difficulté se remarque :

Chassez le naturel, il revient au galop *,

a dit le poète ; mais l'éducation, aidée de la raison, peut en triompher. — Pris adjectivement, on appelle *naturel*, ce qui appartient à la nature (*voy.*), ce qui est conforme à l'ordre, au cours ordinaire de la nature ; souvent par opposition à l'idéal (*voy.*), conception purement intellectuelle et qui n'appartient pas à la réalité ; souvent aussi par opposition à ce qui est artificiel, factice, affecté, etc. — Pour la *loi naturelle*, *voy. DROIT, et LOI (T. XVI, p. 667).* S.

ENFANTS NATURELS, *voy. ENFANTS et LÉGITIMITÉ.*

NAUDET (JOSEPH), membre de l'Institut, directeur de la Bibliothèque royale, officier de la Légion-d'Honneur, est le fils d'un sociétaire de la Comédie-Française. Il naquit à Paris, le 8 décembre 1786. Après avoir brillé dans les écoles centrales comme un écolier d'élite, après avoir remporté les prix d'honneur aux concours de 1804 et 1805, il étudia plus spécialement la politique et la législation dans leur rapport avec l'histoire. Le résultat de ces hautes études fut la publication de deux ouvrages, l'un : *Histoire de l'établissement, des progrès et de la décadence de la monarchie des Goths en Italie*, 1811, in-8° ; et l'autre : *Des changements opérés dans toutes les parties de l'administration de l'empire romain sous Dioclétien et Constantin jusqu'à Julien*, 1817, 2 vol. in-8°. Ces deux ouvrages ont été

(*) *Naturam expellas furcâ, tamen usque recurret.*

couronnés, en 1810 et 1815, par l'Académie des Inscriptions. A cet ordre de compositions se rattachent encore *La conjuration de Marcel contre l'autorité royale*, 1815, in-8°; *De la responsabilité graduelle des agents du pouvoir exécutif*, 1819, in-8°; et deux mémoires imprimés dans le recueil de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres : 1° *De l'état des personnes en France sous les rois de la première race* (t. VIII, 1827); 2° *Sur l'instruction publique chez les anciens, et particulièrement chez les Romains* (t. IX, 1831). Cette intéressante question de pédagogie était bien dans les attributions de M. Naudet, dont l'enseignement universitaire a eu tant d'éclat et de succès. En 1810, il avait été pourvu de la chaire de troisième au lycée Napoléon, depuis collège royal de Henri IV; deux ans après, il y professa la rhétorique. C'est pendant son professorat qu'il publia un *Essai de rhétorique, ou Observations sur la partie oratoire des quatre principaux historiens latins*, in-12, et une édition de *La Henriade* avec les passages des auteurs anciens et modernes qui présentent des points de comparaison, in-16. Les triomphes universitaires de son enseignement, son excellente méthode, où l'enthousiasme s'alliait au bon goût, le firent appeler, en 1816, à l'école Normale comme maître de conférences. L'année suivante, son mérite et ses travaux reçurent un prix plus glorieux : il fut élu membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Quinze ans après, en 1832, l'Académie des Sciences morales et politiques ayant été reconstituée, M. Naudet y entra aussi par élection. Ce ne fut pas seulement le publiciste et l'historien, le suppléant de M. Pastoret au Collège de France (1817-1822) dans la chaire de droit naturel, que l'Académie honora de son choix, ce fut probablement aussi l'homme délicat et généreux qui, présenté par l'Académie des Inscriptions et par le Collège de France pour la chaire de poésie latine,

dont M. Tissot avait été illégalement dépossédé (1822), avait fait pour lui les plus actives démarches, et qui, lorsque les événements le permirent, lui avait rendu avec tant d'empressement son titre et sa chaire. L'Université dédommagea M. Naudet de son désintéressement, en le nommant inspecteur général des études. Pendant toute la durée de ces fonctions (du 21 septembre 1830 au 29 août 1840) il a prouvé qu'il ne connaissait pas moins bien la pratique que la théorie de l'administration. Aussi a-t-il puissamment concouru à l'amélioration matérielle et morale des collèges, et aux progrès des fortes études. Les loisirs que lui laissaient ses fonctions, il les a consciencieusement consacrés à des ouvrages de philologie classique, tels qu'une excellente édition du *Conciones*, avec des arguments et des notes, 1831, in-18; un *Lucain* à l'usage des étudiants, 1832, in-12, avec un commentaire où le sens politique de *la Pharsale* est admirablement exposé; des éditions de Catulle, de Plaute et de Tacite pour la Bibliothèque latine de Lemaire; et la traduction de Plaute pour la Bibliothèque latine-française de M. Panckoucke, 1833, 9 vol. in-8°. C'est, au jugement de tous, le meilleur ouvrage de la collection, un véritable chef-d'œuvre qui atteste une profonde intelligence de l'antiquité, une connaissance consommée du théâtre, et autant d'esprit que de goût. Le *Journal des Savants* compte depuis longtemps M. Naudet au nombre de ses rédacteurs; cette Encyclopédie doit à sa collaboration beaucoup de bons articles, les ATTALE, ATTILA, BÉLISAIRE, CATULLE, COMMODE, CONSTANTIN, DIOCLÉTIEN, ENNIUS, les FRANCS, Robert GUISCARD, IRÈNE, LIVIE, LUCRÈCE, etc. Enfin, M. Naudet a été nommé, en 1840, directeur de la Bibliothèque royale (voy. LETRONNE), glorieuse et suprême magistrature qui, comme toutes celles de la république des lettres, honore d'autant plus qu'elle est mieux méritée.

F. D.